NOUVEAU !

L'environnement et la société civile en chiffres

DÉBATS

Le privé dans le système de santé

Faire payer les services publics

L'état du Québec

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI



2009

DE RETOUR

Le portrait social du Québec d'aujourd'hui par Simon Langlois

POLITIQUE

La nouvelle image de Jean Charest

LANGUE

Le vrai diagnostic du français

TERRITOIRE

Vers un gouvernement autonome du Nunavik

MONDE

Finances, pétrole, nourriture... une crise généralisée ?

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

L'état du Québec
2009

Québec 2008-2009*.indd 1 17/11/08 09:23:56

Québec 2008-2009*.indd 2 17/11/08 09:23:56

Sous la direction de Miriam Fahmy

L'état du Québec 2009



FIDES

Québec 2008-2009*.indd 3 17/11/08 09:23:56

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :

L'état du Québec 2009 : tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui

Fait suite à : L'annuaire du Québec.
Publ. en collab. avec : Institut du Nouveau Monde.

ISSN 1711-3571
ISBN 978-2-7621-2881-9

1. Québec (Province) - Politique et gouvernement - 21e siècle. 2. Québec (Province) - Conditions sociales - 21e siècle. 3. Québec (Province) - Conditions économiques - 21e siècle. I. Fahmy, Miriam. II. Institut du Nouveau Monde. III. L'annuaire du Québec.

FC2925.2.Q41 971.4'05 C2004-390011-9

Dépôt légal : 4e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec

© Éditions Fides, 2008

IMPRIMÉ AU CANADA EN NOVEMBRE 2008

PROTÉGEONS NOS FORÊTS
IMPRIMÉ SUR PAPIER ENTIÈREMENT RECYCLÉ

Québec 2008-2009*.indd 4 17/11/08 09:23:56

L'état du Québec 2009

L'état du Québec, anciennement appelé *L'annuaire du Québec*, est publié chaque année depuis 1996 par les Éditions Fides. C'est une publication de l'Institut du Nouveau Monde (INM).

Directeur général de l'Institut du Nouveau Monde
Michel Venne

Directrice
Miriam Fahmy

Rédactrice-réviseure
Léonore Pion

Correctrices
Sylvie Gourde
Sandy Torres

Recherchiste
Karine Bélair

Traducteur
Sébastien Poitras

Responsable de la section Anniversaires historiques
Charles-Philippe Courtois

Conseillers
Stéphane Baillargeon
Alexis Beauchamp
Daniel Bouchard
Sylvie Cantin
Robert Choinière
Claire De la Durantaye
Clermont Dugas
Gérald Fillion
Pierre Fortin
Alexandre Germain
Jean-François Lisée
Céline Saint-Pierre
Michel Venne

Rédacteurs
Edward M. Adlaf, Patrice Albertus, Carolyne Alix, Rachida Azdouz, Jacques Babin, Stéphane Baillargeon, Gérard Beaudet, Patrick Beauduin, Éric Bédard, Diane Bélanger, Yves Bélanger, Marc-André Bernier, Isabelle Bitaudeau, Michel Boisclair, Marc André Boivin, Chantal Bouchard, Marcel Boyer, Richard Boyer, Pascale Breton, Colette Brin, Jean Carette, Paul Cauchon, Jean Cermakian, Zhiming Chen, Robert Choinière, Suzanne Clavette, Édith Cloutier, Thomas Collombat, Catherine Côté, Stéphane Couture, Michel David, Guy Debailleul, François Desjardins, Jeffrey L. Derevensky, Caroline Dufresne, Clermont Dugas, Chantale Dumont, Micheline Dumont, François Dupuis, Miriam Fahmy, Jean-Marc Fontan, Pierre-Gerlier Forest, Julie Fortier, France Gagnon, Frédéric Gagnon-Lebrun, Rosaire Garon, Xavier Gélinas, Éric George, Joseph Giguère, François-Pierre Gingras, Daniel Giroux, Luc Godbout, Pierre Gosselin, Philippe Hurteau, Christian Jetté, Mario Jodoin, Pierre-André Julien, Sylvia Kairouz, Noura Karazivan, Jacques Keable, Valérie Lacourse, Simon Langlois, Serge Laplant, Marie-Thérèse Lefebvre, Solange Lefebvre, Roch Legault, Julie Lemieux, Alain Lesage, Frédéric Lesemann, Denis Lessard, Claude Lessard, Kathleen Lévesque, Géraldine Lo Siou, Isabelle Lussier, Robert Maheu, Mario Marchand, Isabelle Martin, Pierre Martin, Emmanuel Martinez, Louis Massicotte, Bjarne Melkevik, Karel

Québec 2008-2009*.indd 5 17/11/08 09:23:56

Ménard, Alexandre Meunier, Mélanie Michaud, Normand Mousseau, Louise Nadeau, Jean Nolet, Bertrand Nolin, Maxime Ouellet, Élisabeth Papineau, Robert Perreault, François Pétry, Léonore Pion, Isabelle Porter, Pierre Prémont, Gilles Pronovost, Marc-Urbain Proulx, Nicolas Renaud, Marc Rochette, Thierry Rodon, Stéphane Roussel, Patrick Sabourin, Donat Savoie, Monique Séguin, Alex Shields, Amnon Suissa, Marie-Michèle Tessier, Pierre Théroux, André Thibault, Michel Tousignant, Pierre Tousignant, Stéphane Tremblay, Gustavo Turecki, Jean Turgeon, Pierre-Joseph Ulysse, Bernard Vachon, Michel Venne, Michel Vigneault, Mélanie Vincent, Frank Vitaro, Jean-Philippe Warren

Maquette et couverture
Gianni Caccia

Mise en pages
Folio infographie

Graphiques, figures, carte
Guylaine Regimbald

Photographies
Jacques Nadeau
(sauf indication contraire)

Illustrations
Goldstyn

L'état du Québec est publié en collaboration avec *Le Devoir*.

Les Éditions Fides
306, rue Saint-Zotique Est
Montréal, Québec H2S 1L6
www.fides.qc.ca

L'Institut du Nouveau Monde
630, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1030
Montréal, Québec H3A 1E4
inm@inm.qc.ca • www.inm.qc.ca

Québec 2008-2009*.indd 6 17/11/08 09:23:56

Table des matières

Introduction
13 Les débats sont ouverts
MIRIAM FAHMY

Éditorial
17 Temps incertains
MICHEL VENNE

CHRONOLOGIE 2007-2008

22 Les principaux événements
SERGE LAPLANTE

32 Les grands disparus
SERGE LAPLANTE

L'ÉTAT DU QUÉBEC EN 2008

Population et démographie

40 Québec 2008, portrait social
SIMON LANGLOIS

99 Le rapport Bouchard-Taylor plonge dans la diversité religieuse et culturelle du Québec
SOLANGE LEFEBVRE

105 La place du français au Québec : bilan nuancé
SIMON LANGLOIS

113 L'état de la langue, la langue de l'État
CHANTAL BOUCHARD

117 Un nouvel institut pour la sauvegarde du français
PATRICK SABOURIN

119 En 2008, le vieillissement collectif redevient un enjeu de société
JEAN CARETTE

124 Quelles familles québécoises à l'horizon 2020 ?
GILLES PRONOVOST • CHANTALE DUMONT • ISABELLE BITAUDEAU

Vie politique et administration publique

130 Chronique de l'Assemblée nationale
SERGE LAPLANTE

134 Mouvements au sein du personnel politique
SERGE LAPLANTE

140 Principales lois adoptées par l'Assemblée nationale
SERGE LAPLANTE

143 Loi électorale et financement des partis
SERGE LAPLANTE

147 Pauline Marois à la tête du Parti québécois : le difficile apprentissage du métier de chef
MICHEL DAVID

152 L'ADQ en panne
DENIS LESSARD

157 À quoi ont servi les consultations publiques du gouvernement Charest ?
FRANÇOIS PÉTRY

163 Des consultations pour quoi faire ? Jean Charest gagne la bataille de l'image
PATRICK BEAUDUIN

168 Pour une politique tarifaire efficace et juste
Marcel Boyer

173 L'utilisateur-payeur : quand les néolibéraux parlent d'équité
Philippe Hurteau

177 Le Nunavik : vers un gouvernement régional autonome pour les Inuit
Donat Savoie

184 Carte électorale : la révolte de la périphérie
Louis Massicotte

188 Le partenariat dans les administrations publiques québécoises
Michel Boisclair

Économie et conditions de vie

194 Le Québec en 10 indicateurs économiques
Mario Jodoin

198 Norbourg : premier exemple de violence financière
François Desjardins

202 L'empire Quebecor : poids du papier, promesses d'un nouveau réseau et relance d'une formule à succès
Colette Brin

207 La Bourse de Montréal : débat autour d'un avenir
François Desjardins

211 Les PME : des souris et des gazelles
Pierre-André Julien

215 L'an 1 du Forum socioéconomique des Premières Nations : bilan sommaire
Ghislain Picard

217 Les valeurs avant les profits : l'ère de l'entrepreneuriat social
Pierre Théroux

Environnement

220 L'environnement en chiffres
Valérie Lacourse

224 Le marché du carbone : état de la situation en Amérique du Nord
Jean Nolet • Frédéric Gagnon-Lebrun

229 La santé publique et les changements climatiques
Diane Bélanger • Pierre Gosselin

237 La discrétion gouvernementale, en attendant le désastre environnemental
Alexandre Shields

239 Un regard sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008
Karel Ménard

Santé

246 La santé en chiffres
Carolyne Alix • Robert Choinière

251 Le privé crée des vagues en santé
Pascale Breton

258 Savoir mettre le doigt sur le bobo
Luc Godbout

262 Qui trop embrasse, mal étreint
Pierre-Gerlier Forest

266 La santé dans les décisions de nos élus
France Gagnon • Mélanie Michaud • Jean Turgeon

271 L'activité physique au Québec de 1995 à 2005 : gains pour tous… ou presque
Bertrand Nolin • Denis Hamel

Éducation

280 L'éducation en chiffres
Robert Maheu

282 L'école, la diversité et la laïcité
Rachida Azdouz

287 L'UQAM dans la tourmente
Kathleen Lévesque

292 La réforme au secondaire : obstacles institutionnels et rôle des directions d'école et des commissions scolaires
Claude Lessard

Arts et culture

300 Les arts et la culture en chiffres
Rosaire Garon

306 L'éthique, la culture et la mondialisation
Stéphane Baillargeon

312 Le « paysage » à la rescousse du patrimoine
Gérard Beaudet

317 Le curieux rapport à l'histoire à travers la fiction télévisée
Nicolas Renaud

322 Un portrait du turboconsommateur culturel
Stéphane Baillargeon

325 Le poids d'une génération dans la formation de la demande culturelle
Rosaire Garon

Médias

330 Les médias en chiffres
Daniel Giroux

336 Les grandes transformations de la télévision
Paul Cauchon

341 La concentration : thème récurrent de débat public et sujet brûlant pour le CRTC
Éric George

346 TQS : un réseau qui lutte pour sa survie
Paul Cauchon

Société civile

352 La société civile en chiffres
Jean-Marc Fontan

354 Un portrait de la société civile : réalité québécoise
Jean-Marc Fontan

359 Le Forum social québécois : quel avenir politique pour l'altermondialisme au Québec ?
Maxime Ouellet

363 La société civile mondiale se rassemble à Montréal !
Alexandre Meunier

364 Vers un Internet citoyen : groupes communautaires québécois et Internet
Stéphane Couture

369 L'action communautaire et la revitalisation des quartiers de Trois-Rivières
Pierre-Joseph Ulysse • Frédéric Lesemann

374 Les jeunes s'engagent, mais font-ils du bénévolat ?
André Thibault • Julie Fortier • Patrice Albertus

379 L'alerteur et autres empêcheurs de tourner en rond ou le rôle des consultations publiques
Robert Perreault

385 La participation des Autochtones aux processus de consultation : entre manipulation et reconnaissance
Thierry Rodon

390 L'ISC de CIVICUS : un projet de recherche pour la société civile québécoise
Miriam Fahmy

391 Quand l'État fait appel au « tiers secteur » : le cas de la santé et des services sociaux
Christian Jetté

395 Un 49e Congrès eucharistique en phase avec notre temps ?
Joseph Giguère

Territoire

400 Régions administratives du Québec

401 Le territoire en chiffres

419 Rapport Pronovost : sortir l'agriculture et les communautés rurales fragiles d'un modèle qui les étrangle
Bernard Vachon

424 Montréal : Des années troubles
Jacques Keable • Léonore Pion

428 Québec : Le retour de la pensée positive
Isabelle Porter

431 Les fêtes du 400e de Québec : du scepticisme à l'allégresse
Julie Lemieux

435 Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches : Une année riche en événements
Clermont Dugas

439 Couronne des villes intermédiaires : Dans la cour des grandes villes...
Marc Rochette

445 Régions périphériques : Des espaces en mutation
Clermont Dugas

451 La stratégie PME du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Marc-Urbain Proulx

456 Les Autochtones en milieu urbain : revendication d'une identité
Édith Cloutier

ANNIVERSAIRES HISTORIQUES EN 2009

462 1634: Fondation de Trois-Rivières 375 ans sur le « Chemin qui marche »
Mario Marchand

464 1759 : Bataille des plaines d'Abraham Le dernier épisode d'une opération amphibie
Roch Legault

469 1759 : Reddition de Québec Quelques considérations pour comprendre un événement historique capital
Pierre Tousignant

475 1799 : Discours sur la Conquête providentielle Joseph-Octave Plessis soutient la doctrine en chaire
Marc André Bernier

478 1839 : Rapport Durham Les écueils du « progressisme »
Éric Bédard

482 1909 : Création du club de hockey de Canadien de Montréal Les Glorieux ont 100 ans !
Michel Vigneault

487 1934 : Création de l'Orchestre symphonique de Montréal Une naissance laborieuse
Marie-Thérèse Lefebvre

492 1949 : Grève de l'amiante Un conflit idéologique
Suzanne Clavette

497 1959 : Décès de Maurice Duplessis Un demi-siècle après, une histoire dépassionnée ?
Xavier Gélinas

502 1969 : Opération McGill français
McGill brûle-t-elle ?
Jean-Philippe Warren

505 1989 : Tuerie de la Polytechnique
Se souvenir du 6 décembre 1989
Micheline Dumont

PANORAMA DE LA RECHERCHE AU QUÉBEC

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

512 Mieux comprendre la dépendance aux jeux de hasard et d'argent pour mieux intervenir
Jacques Babin

514 Les conduites à risque chez les élèves du secondaire
Sylvia Kairouz • Louise Nadeau • Edward M. Adlaf • Géraldine Lo Siou

516 Gagner, perdre et espérer chez les communautés culturelles
Élisabeth Papineau

518 Trajectoires de vie difficiles et comportements suicidaires
Monique Séguin • Gustavo Turecki • Alain Lesage • Michel Tousignant • Richard Boyer • Amnon Suissa

520 Facteurs de risque et de protection, et facteurs culturels associés aux problèmes de jeu chez les jeunes
Isabelle Martin • Isabelle Lussier • Jeffrey L. Derevensky

522 L'importance des liens entre la pratique de jeux de hasard et d'argent, la délinquance et la consommation de psychotropes à l'adolescence
Frank Vitaro • Pierre Prémont

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)

525 Nos chercheurs bâtissent un avenir durable
Pierre Prémont

526 Nouvelles technologies pour le positionnement par satellites

526 Lutte biologique : des parasitoïdes contre la pyrale du maïs

526 Système de commande d'un biorobot aquatique

527 Le transport électronique dans des fils moléculaires

527 Développement d'un biosenseur électronique pour la détection rapide du VIH

527 Les fjords et lacs d'eau douce : indicateurs des changements climatiques

528 Effets des protéines de lactosérum sur le système immunitaire

528 Coupes forestières et dispersion du caribou forestier

528 Un détecteur acoustique de baleines

529 Combattre la gale commune de la pomme de terre

529 Les structures en béton et la sécurité

529 Le défi de logistique urbaine

530 Système de génération hybride éolienne-turbine à gaz-pile à combustible

530 Centre d'étude de la forêt (CEF)

530 Expérimentation et visualisation géométriques

531 Des bactéries contre un gaz à effet de serre

531 Revêtements minimisant l'usure des microsystèmes électromécaniques pour les applications aérospatiales

531 Piéger les virus grâce à des nanomatériaux luminescents ou magnétisables

REGARDS SUR LE CANADA

534 Un deuxième gouvernement Harper minoritaire
MICHEL VENNE

540 Le gouvernement Harper désamorce le piège afghan
MARC ANDRÉ BOIVIN

547 Le cas Khadr : le Canada viole-t-il les droits de l'homme ?
LÉONORE PION

548 La stratégie de défense du gouvernement Harper : politique cohérente et justifiée ?
STÉPHANE TREMBLAY

554 L'industrie de défense canadienne bénéficiera-t-elle de la politique du gouvernement Harper ?
YVES BÉLANGER

556 Stephen Harper et les médias : une relation trouble
CATHERINE CÔTÉ

560 L'arrêt Charkaoui : entre sécurité nationale et justice fondamentale
NOURA KARAZIVAN

568 Le destin canadien de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
BJARNE MELKEVIK

569 Le référendum sur le mode de scrutin en Ontario
FRANÇOIS-PIERRE GINGRAS

574 Le retour du Canada dans l'Arctique ou le parfait alignement des logiques stratégiques, politiques et idéologiques
STÉPHANE ROUSSEL • FRANÇOIS PERREAULT

LE MONDE VU D'ICI

582 Le point sur la crise financière
FRANÇOIS DUPUIS

586 Les gagnants et les perdants des Jeux olympiques de Pékin : perspectives chinoises
ZHIMING CHEN

591 *Good luck, Mr. President !* L'héritage économique de George W. Bush et les défis de son successeur
PIERRE MARTIN

598 La crise alimentaire mondiale : crise conjoncturelle ou crise du modèle de développement ?
GUY DEBAILLEUL

603 Kosovo : année de l'indépendance
JEAN CERMAKIAN

605 Le syndicalisme international sur la voie de l'unité
THOMAS COLLOMBAT

609 Une année mouvementée pour le pétrole
NORMAND MOUSSEAU

614 La Déclaration de Paris : le rôle de la société civile dans l'aide au développement
EMMANUEL MARTINEZ

LE QUÉBEC EN UN COUP D'ŒIL

620 Le Québec en un coup d'œil

626 Chronologie

632 Devise et emblèmes

635 Index

INTRODUCTION

Les débats sont ouverts

Miriam Fahmy
Directrice, *L'état du Québec*

L'annuaire du Québec n'est plus ; vive L'état du Québec !

Chaque année depuis 1995, *L'annuaire du Québec* propose un panorama de l'actualité québécoise. L'édition 2009 est marquée par une double impulsion : un retour aux racines, conjugué à un renouveau.

D'abord, le nouveau. Nous avons rebaptisé l'ouvrage *L'état du Québec* pour exprimer plus fidèlement ce qu'il contient : un portrait du Québec d'aujourd'hui. Comme *L'état du monde*, dont son nouveau nom s'inspire, *L'état du Québec* rassemble toute l'actualité québécoise en conjuguant les approches économiques, sociales, culturelles, démographiques et politiques. Conçu pour diffuser de façon pédagogique les travaux des meilleurs spécialistes et journalistes, *L'état du Québec* offre une expertise fiable et rigoureuse, non partisane, sur les enjeux de notre temps. Pour accompagner le changement de nom, nous avons créé une nouvelle couverture qui deviendra sa signature graphique, facilement identifiable d'une année à l'autre. À cela, ajoutons deux nouvelles sections : Environnement et Société civile.

L'état du Québec est un outil incontournable pour quiconque cherche à mieux connaître le Québec.

Ensuite, le retour aux racines. *L'état du Québec* veut servir de référence, aussi avons-nous voulu forcer le trait. Nous avons ramené une section qui a souvent fait le bonheur de ses lecteurs : la grande étude sociale du sociologue Simon Langlois. Nous avons également structuré l'ouvrage en chapitres thématiques pour en faciliter la consultation. En tête de chacun des 10 chapitres thématiques, un article, préparé par un spécialiste, en présente les statistiques clés. L'index est également de retour. Toutes les données recherchées sont désormais repérables en un tour de page.

Enfin, les classiques : la chronologie de l'année par Serge Laplante, ainsi que sa synthèse de l'année politique. La grande section Anniversaires historiques – coordonnée cette année par l'historien Charles-Philippe Courtois – revisite des moments importants de l'histoire québécoise. Les sections Canada et Monde sont également de retour, ainsi que le Québec en un coup d'œil, sorte de fiche signalétique du Québec qui inclut sa chronologie historique.

L'état du Québec est l'ouvrage de référence sur le Québec, à la fois proche de l'actualité et pérenne. Il est un outil incontournable pour quiconque cherche à découvrir le Québec, à mieux le connaître ou à en approfondir sa connaissance. L'ouvrage est aussi un outil pédagogique hors pair, utile en classe comme dans l'animation des débats publics.

Un portrait de famille

L'état du Québec s'ouvre sur un portrait-robot de la population québécoise, de ces hommes et de ces femmes qui en font la richesse et contribuent à son dynamisme. D'après l'étude réalisée par Simon Langlois, les tendances fortes se poursuivent et s'affirment : accroissement de la diversité culturelle, amplification des inégalités économiques. Phénomène nouveau : la population ne diminuera pas aussi vite que prévu, et le déclin démographique viendra plus tardivement, même s'il est déjà observable dans certaines régions. Le mini baby-boom qui a commencé en 2006, conjugué à un solde migratoire positif,

Québec 2008-2009*.indd 13 17/11/08 09:23:57

retarde la décroissance démographique que les statistiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoyaient dès les prochaines années. L'analyse de Simon Langlois s'avère précieuse pour quiconque veut connaître le Québec non seulement d'aujourd'hui, mais aussi de demain : l'étude jette un éclairage sur le devenir d'une société qui continue de changer à un rythme soutenu. Simon Langlois se base notamment sur les données du recensement de 2006, mais aussi sur diverses données d'enquêtes, qu'il analyse en profondeur, statistiques, graphiques et tableaux à l'appui.

Un regard neuf

L'état du Québec offre chaque automne l'occasion de regarder en arrière, de faire le bilan des 12 derniers mois. Cette rétrospective apporte un regard neuf sur les événements de l'année et un certain recul que l'actualité chaude ne permet pas toujours. Regarder en arrière est aussi le préalable nécessaire pour se projeter dans l'avenir. En ce sens, *L'état du Québec* amène à entrevoir l'avenir proche, à prévoir les enjeux, dossiers et questions qui façonneront le Québec de demain. Alors… que nous dit 2008 sur ce qui nous attend en 2009 ?

L'année 2008 a été une année d'interrogations, de réflexion.

En témoigne le nombre sans précédent de comités de travail et de consultations publiques qui ont été commandés par le gouvernement Charest. Bien qu'elles aient occupé une large place dans l'actualité, ces enquêtes – et les rapports qu'elles ont engendrés – sont restées dans le domaine du débat et n'ont pas donné lieu à des réformes. Pourquoi ? Le politologue François Pétry nous apporte un premier élément de réponse en étudiant la nature des différents comités et groupes de travail. Il en tire des conclusions en ce qui concerne leurs impacts, variables, sur les politiques publiques.

Le spécialiste de l'image Patrick Beauduin, quant à lui, voit dans ces différents processus de consultation une gouvernance « à la douce » qui participerait d'une stratégie de réhabilitation de Jean Charest… Une stratégie censée le conduire à une majorité aux prochaines élections.

D'autres spécialistes ont étudié pour *L'état du Québec* les rapports Pronovost, Bouchard-Taylor et Blais, la proposition de nouvelle carte électorale ainsi que l'entente-cadre en vue de la création d'un gouvernement du Nunavik.

Des points de vue fort divergents sur les rapports Castonguay et Montmarquette nous rappellent que toutes ces études défendent une certaine vision du monde, une idéologie, et que, nécessairement, elles ne font pas l'unanimité.

La réflexion s'est poursuivie dans le dossier de la santé, sans toutefois que des solutions à long terme aient été adoptées. À cet égard, le groupe de travail Castonguay, où le directeur général de l'Institut du Nouveau Monde (INM) a siégé comme vice-président, n'a pu provoquer l'impulsion nécessaire, au sein du gouvernement, pour faire avancer le dossier. Le rôle du privé demeure l'élément le plus litigieux de ce véritable puzzle politique, social et économique. À la veille de 2009, les problèmes de financement et de pénurie de médecins et d'infirmières ne sont donc toujours pas en voie d'être réglés.

Dans d'autres dossiers, la contribution du privé semble acquise. Les grands chantiers du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), de l'énergie éolienne ou encore du prolongement de l'autoroute 25 font tous la part belle à l'investissement privé. Michel Boisclair, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP), présente les ingrédients d'un partenariat public-privé (PPP) réussi.

De nombreux autres débats, tout aussi importants, dont l'issue là encore reste incertaine, ont été lancés ou se sont poursuivis en 2008.

En éducation, on ne mesure pas encore les conséquences de la crise financière de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sur le réseau des cégeps et des universités du Québec. La journaliste Kathleen Lévesque revient sur la spirale infernale qui a frappé l'institution : en plus d'entacher sa réputation, ce scandale pourrait affecter nombre d'autres institutions publiques, dorénavant scrutées à la loupe et forcées d'adopter des pratiques issues du privé pour assainir leurs finances.

Québec 2008-2009*.indd 14 17/11/08 09:23:57

La laïcisation de l'école québécoise, dont la sociologue Rachida Azdouz délimite les tenants et les aboutissants, soulève la désapprobation chez certains. Le mouvement d'opposition au nouveau cours Éthique et culture religieuse prendra peut-être de plus amples proportions en 2009. Les parents heurtés dans leurs convictions iront-ils jusqu'en cour ?

En environnement, la Politique de gestion des matières résiduelles 2009-2019 est attendue. Elle devra fixer de nouveaux objectifs tout en tenant compte du fait que la politique 1998-2008 n'a pas eu les effets escomptés, comme l'explique Karel Ménard du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets. L'année 2009 sera également celle du renouvellement du protocole de Kyoto. Le traité de Copenhague pourrait instaurer de nouvelles règles pour l'échange de crédits de carbone. Reste à voir quelles conséquences cela aura, s'il y en a, sur le Marché climatique de Montréal, dont les consultants d'ÉcoRessources décortiquent les rouages.

Des médias en ébullition

À la fin de cette année, les négociations pour le renouvellement de la convention collective du *Journal de Montréal* débuteront. Seront-elles le théâtre de confrontations comme celles qui ont opposé Quebecor au *Journal de Québec* lors d'un long et dur conflit ? Les journalistes craignent que la multiplication des supports n'entraîne le dédoublement de leurs tâches. C'est l'occasion pour la spécialiste des médias Colette Brin, de l'Université Laval, de faire le portrait du colosse médiatique qu'est devenu Quebecor.

Parallèlement à la convergence de cet empire, la disparition de la salle de rédaction de TQS, à la suite du rachat du groupe par les frères Rémillard, amplifie, comme l'explique le journaliste Paul Cauchon, un phénomène déjà engendré par la concentration des médias : l'atrophie de l'information locale. Autre conséquence de la concentration, la disparition progressive du pluralisme de l'information. Cela justifierait, selon Éric George, de l'UQAM, d'imposer des balises plus serrées au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Au moment où Jean Charest envisage la possibilité de négocier le rapatriement de nouveaux pouvoirs en matière de culture et de communication, la constitution d'un bureau régional du CRTC au Québec pourrait devenir un argument fort dans la lutte au monolithisme de l'information. Ces nouveaux pouvoirs pourraient également mettre la culture québécoise à l'abri des rationalisations du gouvernement Harper.

La crise ne devrait pas devenir un prétexte pour interrompre les débats de société.

Le Canada en guerre

La section Regards sur le Canada nous rappelle que la politique étrangère canadienne a considérablement changé ces deux dernières années. Le pays participe à un conflit armé, comme nous le rappelle Marc André Boivin, du Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP), et le gouvernement Harper souhaite faire plus de place encore à la défense, tel qu'énoncé dans *Le Canada d'abord*, la nouvelle politique en matière de défense du gouvernement canadien. Stéphane Tremblay, également du ROP, analyse le document pour nous. Ces investissements massifs pourraient faciliter un « retour dans l'Arctique » que Stéphane Roussel, de la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes, examine. Cette section illustre aussi le fait que le Canada n'est pas toujours le champion des droits de la personne qu'il prétend être ; la juriste Noura Karazivan épluche les nombreuses couches d'arguments juridiques qui enrobent le jugement de la Cour suprême dans l'affaire Charkaoui.

L'incertitude, le renouvellement

L'année 2008 se termine sur une note d'incertitude. Est-on en droit de s'attendre à des certitudes en 2009 ? Rien n'est moins sûr.

La crise financière qui ébranle le monde entier aura certainement des répercussions sur le Québec. Mais lesquelles ?

Québec 2008-2009*.indd 15 17/11/08 09:23:57

L'économiste en chef du Mouvement Desjardins, François Dupuis, retrace les origines de la crise. Il prédit que la catastrophe ne sera pas totale au Québec et au Canada, puisque l'économie intérieure paraît beaucoup plus solide que celle de nos voisins. Mais nous ne sommes pas tout à fait à l'abri...

Dans l'histoire de la fusion de la Bourse de Montréal avec celle de Toronto, racontée par le journaliste François Desjardins, le dénouement reste incertain : le Québec a-t-il perdu son centre de pouvoir financier ? La Bourse de Montréal tirera-t-elle son épingle du marché des produits dérivés ?

Politiquement, la crise pourrait devenir un bourbier. Le gouvernement québécois porté au pouvoir en novembre, qu'il soit minoritaire ou majoritaire, n'aura peut-être pas toute la marge de manœuvre souhaitée pour gouverner. Les grands projets seront-ils mis au rancart, faute de moyens ? Tous les rapports commandés par le gouvernement finiront-ils sur une étagère ? Comme l'explique Michel Venne dans son éditorial, la turbulence pourrait au contraire constituer l'occasion rêvée d'accélérer la réalisation de certains des chantiers mentionnés plus haut. Elle ne devrait surtout pas devenir un prétexte pour interrompre les débats importants qui animent la société québécoise.

Pleins feux sur la société civile

Une crise économique peut favoriser ou défavoriser tous les secteurs, société civile incluse. Celle-ci peut être appelée à jouer un plus grand rôle pour protéger les plus démunis, pour assurer des services essentiels. Elle peut aussi voir ses moyens diminuer considérablement. Dans tous les cas, la vitalité et l'influence du « troisième secteur » au Québec n'est plus à démontrer. Voilà pourquoi *L'état du Québec* lui consacre dorénavant un chapitre entier.

Hétéroclite dans ses composantes et dans ses moyens, la société civile, parce qu'elle mobilise et engage les citoyens, est essentielle à la vie en démocratie. Y naissent des idées ingénieuses et s'y brassent des affaires novatrices pour résoudre les problèmes sociaux, petits et grands. Le texte de Pierre-Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann sur la revitalisation de Trois-Rivières en donne un bon exemple.

2009 marquera une année forte pour les sociétés civiles québécoise et canadienne, qui se trouveront au cœur d'un rassemblement de la société civile mondiale. L'INM recevra au cours des trois prochaines années les assemblées mondiales de CIVICUS, un réseau d'organisations qui couvre tout le spectre de la société civile et qui s'attache à renforcer l'action citoyenne partout dans le monde. Avec cet événement, l'INM poursuivra et élargira sa mission d'animateur de la société civile.

La langue, enjeu impérissable

L'état du Québec n'a, cette année encore, pas fait l'impasse sur un des sujets qui fait couler le plus d'encre : l'usage de la langue française. Après le fiasco entourant la publication des rapports de l'Office québécois de la langue française (OQLF) et en l'absence d'interprétations d'ensemble claires et simples des nombreuses données, nous avons demandé à Simon Langlois de brosser le portrait de la situation actuelle du français au Québec. S'il conclut que la francisation des entreprises est un franc succès, il nous met en garde : la loi 101 ne peut pas encadrer les choix quotidiens des gens, surtout lorsque plusieurs langues sont en cause. L'anglais demeure à cet égard un facteur influent. Les débats entourant le rôle de l'OQLF et l'efficacité actuelle de la loi 101 susciteront-ils en 2009 une réflexion sur la réforme de cette institution ? Vous pouvez compter sur *L'état du Québec* 2010 pour vous tenir informés !

Québec 2008-2009*.indd 16 17/11/08 09:23:57

ÉDITORIAL

Temps incertains

Michel Venne
Directeur général, Institut du Nouveau Monde

En cet automne 2008, les temps sont incertains.

La crise financière occupe les esprits autant que les journaux télévisés. L'insécurité était déjà une marque de notre époque. Elle s'insinue encore davantage dans les interstices de la vie.

L'imprudence des *raiders* des marchés financiers et des banquiers insouciants et inassouvis malgré des profits vertigineux met les épargnes et les caisses de retraite en péril. Des milliards de dollars s'envolent en quelques clics de souris. Les parachutes dorés se déploient pour quelques privilégiés tandis que, chez l'oncle Sam, et peut-être bientôt chez nous, les braves travailleurs et les petits épargnants écopent. Toujours les mêmes qui perdent.

La crise s'est invitée dans les trois campagnes électorales de la saison. Elle devient même un prétexte à déclencher les élections au Québec.

De la crise peut-il surgir un monde meilleur ?

La crise, dit la politologue et femme de gauche Susan George, de passage à Montréal en octobre, pourrait créer les conditions d'une refondation citoyenne de l'économie et de la société. La crise, disait aussi le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont, devrait nous conduire à réformer le modèle québécois de développement.

De l'insécurité actuelle peut-il ressortir le goût de changer le monde ? Et si oui, le changer pour quoi ? L'insécurité, c'est bien connu, engendre le réflexe de prudence. Et le réflexe de prudence, le conservatisme.

Il faut plus qu'un sentiment d'insécurité pour modifier l'ordre des choses. Le changement ne survient pas dans un contexte dominé par la peur. Il peut survenir dans une période de prospérité joyeuse qui crée l'insouciance nécessaire à l'esprit aventureux. Ou alors il surgit quand des dommages réels, profonds et durables ont été subis et que l'on admet que ces troubles effroyables ont été causés par l'ordre antérieur.

Or, les spécialistes invoquent l'erreur humaine – l'imprudence de prêteurs sans scrupules – pour expliquer les tragédies boursières et les faillites bancaires de l'automne 2008. Selon eux, ce n'est donc pas le système qui serait défectueux. Quelques garde-fous supplémentaires pour éviter les dérapages, et le modèle économique tiendra bien la route : voilà ce qu'on va nous dire.

D'ailleurs, au Canada, la situation serait tolérable. Ni mises à pied massives, ni faillites en série, ni saisies de propriétés. Les investissements publics maintiennent le nez de l'économie hors de l'eau. La noyade n'aura pas lieu. Quelques bouillons à prendre. Et puis la vie va continuer.

En outre, nos bons gouvernements veillent au grain et, avec des plans de sauvetage, vont protéger les épargnants des pires calamités.

Cela dit, il est toujours étonnant de voir des conservateurs qui répugnent à dépenser l'argent public pour consolider la sécurité sociale, combattre durablement la pauvreté ou améliorer la réussite éducative,

Québec 2008-2009*.indd 17 17/11/08 09:23:57

se précipiter vers les ministres des Finances et les présidents de banques centrales pour obtenir de l'aide dès que la Bourse voit rouge.

Réfléchir à notre modèle économique

Mais pourquoi faut-il que tout le monde écope pour la cupidité d'une minorité d'irresponsables ? Dans la mondialisation, comment se prémunir contre l'impéritie de dirigeants incompétents ? Il y aurait bien des débats à mener sur les gouvernances économiques mondiale et nationale à la lumière des événements récents. Faut-il une meilleure réglementation des marchés financiers ? Les épargnants sont-ils bien protégés ? Les régimes de retraite sont-ils viables à long terme ? Y a-t-il des solutions alternatives ? Le président français, Nicolas Sarkozy, proposait de réformer le capitalisme. Il a été accueilli fraîchement par les autres chefs de gouvernement.

Plus profondément, d'aucuns voudraient remettre en question les modèles productivistes mondialisés, la société de consommation, le culte de l'immédiateté, la religion du rendement. Quelle belle occasion de faire progresser les principes du développement durable, de la finance solidaire, de l'investissement responsable, du commerce équitable ! Mais vivrions-nous mieux si la finance et l'économie répondaient à des règles différentes ?

Tant de débats seraient nécessaires...

L'insécurité rend prudent. Elle confine dans l'immédiat. Elle ferme l'horizon. Elle reporte les projets. Aucun sujet ne semblait assez important à l'automne pour mériter qu'on lui porte une attention soutenue.

Déjà, le « tournant vert » proposé par le libéral Stéphane Dion devenait, aux yeux des conservateurs, une hérésie : on ne va pas augmenter les impôts à la veille d'un ralentissement économique, disait son adversaire Stephen Harper en déformant sciemment la proposition libérale.

L'avenir de la langue française dans le monde n'était pas non plus un sujet assez important pour retenir à Québec, où se tenait le Sommet de la Francophonie, le président de la France, Nicolas Sarkozy, occupé lui aussi à gérer la crise.

Des débats pour faire progresser le Québec

Dans la vie réelle, pourtant, les projets se succèdent, la consommation se maintient même si la confiance diminue, le revenu disponible des familles augmente, on s'est remis à faire des enfants, les jeunes ont du travail. Mais il y a tant de chantiers à ouvrir pour l'avenir. Ceux-là, on les néglige.

Au cours de la dernière année, le débat public a été nourri par la publication des rapports d'un bon nombre de groupes de travail et de commissions de consultation dont les travaux n'ont guère trouvé d'écho.

Qu'ils concernent par exemple la santé (Castonguay), les accommodements raisonnables (Bouchard-Taylor), l'agriculture et l'agroalimentaire (Pronovost), la productivité, les aides fiscales aux régions ressources ou encore la tarification des services publics (Montmarquette), ces rapports, pourtant riches et parfois provocateurs, s'entassent quelque part sur une tablette.

Ils sont lus, pourtant. Et dans les ministères, les universités et les organisations de la société civile, ils nourrissent la réflexion. Mais sur le plan politique, ils ont fait long feu.

Les préoccupations soulevées par ces rapports sont cependant bien réelles, et il faudra y revenir au cours des prochaines années. Nous aurons des choix cruciaux à faire et nous ne pourrons trancher autrement qu'à travers des débats publics, des consultations avec les citoyens et des dialogues entre experts, acteurs socio-économiques, citoyens et décideurs.

La participation publique s'impose lorsqu'une question requiert un nouveau consensus, un arbitrage sur le plan des valeurs, une décision sur la gestion d'un risque partagé ou la mobilisation de la population et des communautés pour le développement économique et social d'une région. Or, les sujets sur lesquels nous avons besoin de nouveaux éclairages et d'un nouvel arbitrage sont légion.

Québec 2008-2009*.indd 18 17/11/08 09:23:57

Des choix à effectuer

Le financement du système de santé n'est pas réglé. Dans un avenir relativement proche, l'augmentation des coûts liés, entre autres, aux nouvelles technologies médicales, aux besoins grandissants des malades chroniques, à la pénurie de médecins de famille ou au désir des personnes en perte d'autonomie de demeurer dans des milieux de vie familiers au lieu d'être placées en institution, va nous forcer à procéder à des choix et à modifier nos façons de faire.

Dans quelques années, au rythme où vont les choses, la santé va accaparer une telle proportion des fonds publics que ce sont les autres missions fondamentales de l'État – éducation, lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement, développement local, promotion de la culture et de la langue française, accueil des immigrants, etc. – qui vont en souffrir.

L'allongement de la vie et la faible natalité vont se poursuivre. Conjugués, ces deux phénomènes provoquent le vieillissement de la société. Ce vieillissement est souvent, d'un point de vue collectif, perçu comme un risque, voire une calamité. Pourtant, d'un point de vue strictement humain, c'est une chance formidable que de pouvoir vivre plus longtemps, surtout que l'on vit plus longtemps qu'avant en bonne santé. Il y a désormais une vie après le travail productif rémunéré. La vie active pourrait se prolonger.

Dans la mondialisation, comment se prémunir contre l'impéritie de dirigeants incompétents ?

Mais nous n'avons pas appris collectivement à vieillir dans la sérénité. Nous n'avons pas collectivement pris la mesure des changements en cours, ni réalisé que, désormais, cinq âges ou cinq générations se côtoient et que l'allongement de la vie invite à revoir les régimes de retraite, la protection sociale, l'accès à la formation continue pour les adultes, à inventer de nouvelles formes de dialogue entre les générations et à renouveler notre éthique à l'égard des soins de fin de vie et notre manière de transiger avec la solitude. L'aménagement des villes devra tenir compte de ces changements tout autant que l'organisation des transports, l'offre culturelle ou la vie en milieu rural.

Un autre changement démographique s'opère lentement au Québec. Depuis le début des années 2000, la croissance de la population du Québec s'explique autant par l'immigration que par les naissances. Cela pose des questions sérieuses, comme l'a démontré la commission Bouchard-Taylor, en matière d'intégration, de relations interculturelles et de langue. À cet égard, l'un des grands défis de la société québécoise est de savoir comment maintenir une société francophone dans le contexte du bilinguisme.

Des voies d'avenir

Il y a tant de choses auxquelles notre société n'est pas préparée. Le vieillissement nous obsède. Et cela s'explique, entre autres, parce que les premières cohortes du baby-boom, qui ont toujours pesé de tout leur poids sur l'évolution de la société, arrivent à l'âge de la retraite. Or, ce qui préoccupe un baby-boomer préoccupe la société.

Sans négliger le sort des aînés, ce sont pourtant les enfants qui devraient attirer notre attention si l'on pense à l'avenir. Toutes les études sérieuses montrent qu'un enfant qui démarre bien dans la vie a plus de chances de la réussir qu'un autre négligé, mal aimé par ses parents et vivant dans un milieu qui ne valorise pas l'éducation, la socialisation et les saines habitudes de vie.

Le bien-être des enfants devrait être une obsession. Comment mieux assurer leur bonheur ? Faut-il rendre universel le réseau de centres de la petite enfance ? Comment préparer une entrée réussie à l'école ? Pourquoi 40 % des jeunes ne complètent-ils pas leur secondaire ?

Le Québec est une des sociétés les plus scolarisées au monde. Mais elle n'est pas l'une des plus innovatrices au monde. Les investissements privés en recherche sont plus faibles qu'ailleurs et notre capacité de produire de l'innovation, inférieure à celle d'autres pays comparables. Le Québec s'est fait un nom avec l'hydroélectricité. Or, il tarde à adopter les méthodes alternatives de production de bioénergies propres et durables et pourrait rater son virage éolien.

Québec 2008-2009*.indd 19 17/11/08 09:23:57

Le développement durable est le credo de l'avenir. En la matière, nous sommes des nains alors même que nous possédons la connaissance et les compétences pour devenir des leaders mondiaux. Pourquoi le Québec ne deviendrait-il pas l'avant-garde nord-américaine de la responsabilité sociale des entreprises et de l'innovation technologique en matière environnementale ?

Ébranler les institutions

Pour arriver à changer les choses, il ne suffit pas d'avoir de bonnes idées. Il faut aussi accepter d'ébranler quelques colonnes du temple, de transgresser quelques tabous, de remettre en question des institutions, des acquis, des systèmes de financement qui n'incitent ni à l'innovation ni à l'entrepreneuriat.

Quand oserons-nous modifier notre mode de scrutin et nos institutions démocratiques pour refléter le pluralisme politique et favoriser une meilleure participation citoyenne ? Quand allons-nous accepter de réviser le partage des responsabilités entre le gouvernement du Québec, les régions, les villes ? Quel est l'avenir du syndicalisme et de l'action communautaire ?

Par le passé, nous avons su affronter, voire provoquer le changement. Et nous avons vécu dans la sérénité quelques révolutions tranquilles. Notre rapport à la religion, au mariage, à la nourriture, à l'économie et à la finance, à la famille, aux partis politiques, à l'école, à l'immigration s'est radicalement transformé au fil des ans. Nous pouvons encore réformer les choses.

L'insécurité rend prudent. Elle confine dans l'immédiat. Elle ferme l'horizon.

Cela nécessite, bien sûr, une volonté politique. Et cela requiert des processus, des véhicules, des occasions de revitaliser les débats publics sur ces grandes questions d'avenir, d'extirper des mains des groupes d'intérêt et des corporatismes de tous ordres le monopole de l'expression des idées et des projets.

C'est ce que propose de faire l'Institut du Nouveau Monde (INM). Sur l'ensemble des sujets évoqués ci-dessus, l'INM a amorcé un des programmes de délibération publique à l'échelle locale, régionale et nationale. L'Institut recevra aussi à Montréal, au cours des trois prochaines années, les assemblées mondiales du mouvement CIVICUS, une alliance internationale de la société civile.

Cette délibération doit s'appuyer sur une information fiable et sur l'apport des chercheurs et des scientifiques. Elle doit interpeller les acteurs socio-économiques et les décideurs. Elle doit surtout, et c'est ce à quoi s'emploie l'INM, ouvrir le champ à un nouvel acteur du débat, le citoyen, la citoyenne, dont la participation sur des bases non partisanes contribue à faire dominer le bien commun sur l'intérêt particulier.

Surveillez les annonces sur www.inm.qc.ca. Soyez certains d'être dans le coup : devenez membre !

Québec 2008-2009*.indd 20 17/11/08 09:23:57

Chronologie
2007-2008

22 Les principaux événements

32 Les grands disparus

Québec 2008-2009*.indd 21 17/11/08 09:23:58

Les principaux événements

Serge Laplante
Recherchiste, *Le Journal de Montréal*

Voici les principaux événements survenus au Québec entre le 1er août 2007 et le 1er septembre 2008.

AOÛT 2007

19 août – Un soldat québécois meurt. Un premier soldat du Royal 22e Régiment, Simon Longtin, tombe au combat en Afghanistan, dans l'explosion d'une bombe artisanale au passage de son véhicule.

22 août – La loi 104 invalidée. Dans un jugement partagé de deux voix contre une, la Cour d'appel invalide la loi 104. Adoptée en 2002, celle-ci visait à contrecarrer la possibilité pour un enfant de passer par un établissement privé non conventionné pour obtenir un certificat d'admissibilité à l'école anglaise. Le gouvernement du Québec a annoncé qu'il porterait la cause devant la Cour suprême.

23 août – Forum social québécois. Le premier Forum social québécois réunit à Montréal 5 000 participants venus de plusieurs régions du Québec pour discuter culture, environnement et économie. Une trentaine de propositions pour construire un « autre monde » ont été adoptées.

SEPTEMBRE 2007

3 septembre – Clôture du FFM. Le jury du 31e Festival des films du monde a récompensé les deux favoris de la compétition en attribuant ex æquo le Grand prix des Amériques à *Un secret*, du vétéran Claude Miller, et à *Ben X*, de Nic Balthazar, qui s'est aussi vu décerner le Prix du jury œcuménique, de même que le Prix du public.

12 septembre – Politique sur la malbouffe. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, présente sa politique cadre sur l'alimentation dans les écoles. Les boissons gazeuses, les barres de chocolat et les croustilles seront interdites dans les machines distributrices des écoles, et les établissements devront rendre des comptes sur les changements qui seront apportés au menu de leur cafétéria.

17 septembre – Élections fédérales partielles. Thomas Mulcair est élu sous la bannière néodémocrate dans la forteresse libérale d'Outremont. Le conservateur Denis Lebel s'empare du bastion bloquiste de Roberval-Lac-Saint-Jean. Du côté de Saint-Hyacinthe-Bagot, la bloquiste Ève-Mary Thaï Thi Lac l'emporte avec une majorité réduite pour son parti. Composition des Communes au 17 septembre 2007 : Parti conservateur (PC) : 116 sièges ; Parti libéral du Canada (PLC) : 96 ; Bloc québécois (BQ) : 49 ; Nouveau Parti Démocratique (NPD) : 30 ; Indépendants : 3 ; Vacants : 4.

24 septembre – Un pont sur l'A25. Le gouvernement annonce qu'il fera construire au-dessus de la rivière des Prairies un pont à haubans qui prolongera l'autoroute 25 entre Montréal et Laval. La mise en service est prévue

Québec 2008-2009*.indd 22 17/11/08 09:23:58

pour 2011. On y installera par ailleurs un péage électronique. Le projet, estimé à 207 millions de dollars, sera réalisé en partenariat avec l'entreprise privée Concession A25.

24 septembre – Pauline Marois élue. Victoire convaincante de la chef du Parti québécois à l'élection partielle de Charlevoix. Elle obtient 11 380 votes, soit 59,16 % des suffrages – 4 255 voix de plus que son principal adversaire, l'adéquiste Conrad Harvey. Le taux de participation, élevé pour une partielle, est de 58,47 %.

24 septembre – Lutte contre le VPH. Le ministre de la Santé, Philippe Couillard, annonce une campagne de vaccination massive et gratuite contre le virus du papillome humain (VPH) dès la rentrée scolaire de 2008. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de son plan de lutte contre le cancer du col de l'utérus, qui aura coûté 75 millions de dollars en cinq ans. La vaccination (par l'administration de doses de Gardasil) des jeunes filles de 12 à 14 ans coûtera 40 millions de dollars la première année, puis 10 millions tous les ans.

25 septembre – Lutte aux algues bleues. Le Rendez-vous stratégique sur les algues bleues est organisé à Sainte-Adèle, dans les Laurentides. Le gouvernement y annonce un train de 35 mesures, comme l'interdiction des détergents phosphatés, pour contrer la prolifération des cyanobactéries. Ce plan coûtera 200 millions de dollars en 10 ans.

27 septembre – Parité du dollar. Le dollar canadien atteint pour la première fois depuis 31 ans la parité avec la devise américaine.

27 septembre – Geneviève Jeanson avoue. Dans une entrevue percutante à l'émission *Enquête* de Radio-Canada, l'ex-cycliste de 26 ans affirme avoir été incitée à se doper, entre 16 et 23 ans, par son propre entraîneur. La cycliste faisait usage d'érythropoïétine (EPO), une substance interdite qui permet d'améliorer la performance.

28 septembre – Marois poursuit *The Gazette*. Pauline Marois et son conjoint, Claude Blanchet, poursuivent le quotidien *The Gazette* et son journaliste William Marsden. Le couple leur réclame une somme de 2 millions de dollars en dommages et intérêts. Un article paru le 22 septembre contenait des allégations selon lesquelles il aurait bénéficié d'un traitement de faveur de la part de la Commission de protection du territoire agricole au moment de construire leur résidence de l'Île-Bizard.

OCTOBRE 2007

9 octobre – Myriam Bédard condamnée. Reconnue coupable de l'enlèvement de sa fille, après une escapade à Washington où elle s'était rendue avec son conjoint Nima Mazhari, l'ex-biathlète obtient une absolution conditionnelle, mais elle devra respecter une période de probation de deux ans au cours de laquelle elle devra déposer son passeport et remettre ses armes.

13 octobre – 95 % d'appui pour Duceppe. Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, obtient l'appui de 95,4 % des militants réunis en Conseil général à Trois-Rivières. Ce vote de confiance avait été demandé par le chef, en mai, au lendemain de sa décision de renoncer à la direction du Parti québécois. Il avait obtenu un résultat de 96,8 % à l'automne 2005.

16 octobre – Discours du Trône à Ottawa. Ouverture de la 2e session de la 39e législature du Canada. Composition de la Chambre des communes au 16 octobre 2007 : Parti conservateur (PC) : 126 sièges ; Parti libéral du Canada (PLC) : 96 ; Bloc québécois (BQ) : 49 ; Nouveau Parti Démocratique (NPD) : 30 ; Indépendants :

Québec 2008-2009*.indd 23 17/11/08 09:23:58

3 ; Vacants : 4. Au Québec : BQ : 49 sièges ; PLC : 12 ; PC : 11 ; NPD : 1 ; Indépendants : 2.

18 octobre – Rapport de la commission Johnson. Présidée par Me Pierre Marc Johnson, la Commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc du boulevard de la Concorde sur l'autoroute 19 à Laval, le 30 septembre 2006, publie son rapport. La commission fait 17 recommandations et blâme sévèrement le ministère des Transports (MTQ) pour son incurie. La ministre des Transports, Julie Boulet, s'engage pour sa part à présenter un plan d'action qui « changera la philosophie du MTQ », dit-elle. Bilan de l'exercice : 29 journées d'audiences publiques, 58 témoins, 3 200 documents consultés, 177 pièces déposées et 6 920 pages de transcription. Coût de l'exercice : 6,4 millions de dollars.

19 octobre – Bute champion du monde. Le Québécois d'origine roumaine Lucian Bute devient le nouveau champion du monde des super-moyens de l'International Boxe Federation (IBF) lors d'un combat disputé à Montréal contre le champion colombien Alejandro Berrio, détenteur du titre. Bute l'emporte par mise hors de combat. Le Québec a deux champions du monde actifs, l'autre étant Joachim Alcine.

24 octobre – Feu vert à Rabaska. Le gouvernement Charest autorise la réalisation du controversé projet de port méthanier Rabaska à Lévis.

25 octobre – Autre première pour Éric Gagné. En baseball, le lanceur de Mascouche, recruté par les Red Sox, devient le premier Québécois à prendre part à un match de la Série mondiale. Éric Gagné a bien fait en neuvième manche dans une victoire sur les Rockies. Les Red Sox remporteront la série en quatre matchs. Éric Gagné est le seul Québécois à avoir mérité le trophée Cy Young et lancé dans une victoire en Série mondiale de baseball.

30 octobre – Mise à jour économique. Le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, publie une mise à jour économique de l'ordre de 11,6 milliards de dollars. Il annonce une réduction d'impôt de 1,9 milliard pour les contribuables et confirme la réduction de 6 à 5 % de la TPS à compter du 1er janvier 2008.

NOVEMBRE 2007

2 novembre – Le huard à 1,07 $. Le dollar canadien franchit un seuil sans précédent en clôturant à 107,04 $US.

4 novembre – Élections scolaires. L'élection générale scolaire, tenue dans 413 circonscriptions électorales scolaires du Québec, reste encore largement ignorée des quelque 2,3 millions d'électeurs appelés à voter pour élire un candidat parmi les 896 en lice. Le taux de participation est de l'ordre de 7,9 %. Il avait été de 8,4 % lors des élections scolaires précédentes, en 2003. Deux commissaires sur trois sont élus sans opposition. C'en est assez pour l'Action démocratique du Québec (ADQ) qui demande l'abolition des commissions scolaires, tandis que le Parti québécois demande d'en réduire le nombre. Le gouvernement lance un nouveau chantier de réflexion sur la démocratie scolaire.

6 novembre – Un gant doré pour Russell Martin. Le Québécois Russell Martin, des Dodgers de Los Angeles, se voit décerner un Gant d'or pour ses performances au poste de receveur, et ce, alors qu'il ne joue que depuis deux saisons dans la Ligue nationale de baseball. Quelques jours plus tard, il reçoit le Bâton d'argent pour avoir maintenu une moyenne de .293. Martin, âgé de 24 ans, est le premier receveur des Dodgers à se voir remettre le Bâton d'argent depuis Mike Piazza en 1997.

Québec 2008-2009*.indd 24 17/11/08 09:23:58

12 novembre – Un géant du ciel à Montréal. L'atterrissage de l'Airbus A380 à Montréal suscite un vif intérêt de la part du public et des médias. Parti de Paris avec à son bord quelques centaines d'invités, le plus gros avion civil du monde s'est posé à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. On n'avait pas vu pareil engouement depuis le passage du Concorde !

13 novembre – Affaire Mulroney-Schreiber. Le premier ministre fédéral, Stephen Harper, ordonne la tenue d'une enquête publique dans l'affaire Mulroney-Schreiber. « Je participerai volontiers à cette commission d'enquête, car je n'ai rien fait de mal, je n'ai rien à me reprocher », réplique l'ancien premier ministre.

30 novembre – Henri Massé se retire. Figure de proue du syndicalisme québécois, le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Henri Massé, tire sa révérence. Âgé de 61 ans, M. Massé a passé 14 ans à la FTQ, la plus grosse centrale syndicale du Québec avec ses 550 000 membres. « J'ai donné tout ce que je pouvais » et considère avoir « fait le tour du jardin », confie-t-il en septembre, au moment de faire connaître sa décision. Michel Arsenault, son dauphin, lui succède.

DÉCEMBRE 2007

2 décembre – Labaume maire de Québec. L'homme d'affaires Régis Labaume, 51 ans, devient le 44e maire de Québec. Il est élu grâce à un très fort appui : 59 % des votes exprimés, soit presque deux fois le total de sa principale adversaire, Ann Bourget (32,7 %), la chef de l'opposition à Québec. Au total, 15 candidats se sont présentés. Les 13 autres ont reçu à peine 8,2 % du vote. Le taux de participation a été de 46 %. Régis Labaume succède à Andrée Boucher, décédée subitement le 24 août.

5 décembre – Entente au Nunavik. Signature d'une entente entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et la nation inuite menant à la création d'un gouvernement régional au Nunavik, première étape dans un long processus vers l'autonomie politique.

6 décembre – Laurent Pellerin défait. Figure familière de l'Union des producteurs agricoles (UPA) pendant plusieurs années, il échoue dans sa tentative pour obtenir un huitième mandat de président. Après 14 années aux commandes du syndicat, il est défait à l'issue d'un scrutin très serré (à peine 11 voix les séparent) par Christian Lacasse, un producteur laitier de Saint-Vallier-de-Bellechasse.

7 décembre – Alcine et Pascal victorieux. Au Centre Bell de Montréal, les boxeurs Joachim Alcine et Jean Pascal mettent en jeu et conservent chacun leur titre de champion du monde. Chez les poids super-mi-moyens de la WBA, Alcine l'emporte contre le Panamien Alfonso Mosquera. Pascal défend avec succès son titre de champion nord-américain unifié (NABF, NABA et NABO) des poids super-moyens contre l'Américain Brian Norman.

10 décembre – Fusion des Bourses de Toronto et de Montréal. Le Groupe TSX versera 1,3 milliard de dollars pour acquérir la Bourse de Montréal. Toronto conserve les transactions sur actions, tandis que Montréal se réserve le lucratif marché des produits dérivés.

10 décembre – Sommet sur la forêt. Début à Québec du très attendu Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois (10-12 décembre).

10 décembre – Conrad Black condamné à la prison. La juge Amy St. Eve, de la Cour fédérale du district nord de l'Illinois, à Chicago, impose une peine de 78 mois de prison et une amende de 125 000 $ US à l'ex-magnat de la presse,

Québec 2008-2009*.indd 25 17/11/08 09:23:58

reconnu coupable, le 13 juillet, de fraude et d'entrave à la justice. Originaire de Montréal, lord Black de Crossharbour vivait essentiellement aux États-Unis et au Royaume-Uni.

11 décembre – Vincent Lacroix reconnu coupable. Au Palais de justice de Montréal, le juge Claude Leblond, de la Cour du Québec, déclare Vincent Lacroix coupable des 51 chefs d'accusation qui pesaient contre lui après avoir dévalisé quelque 9 200 petits investisseurs qui avaient confié leurs économies à la firme Norbourg. Il s'agit de la plus importante fraude financière dans l'histoire judiciaire québécoise. L'ex-pdg de Norbourg, Vincent Lacroix, était accusé d'avoir détourné un total de 115 millions de dollars. Le procès, riche en rebondissements, aura duré 49 jours.

13 décembre – Éric Gagné accusé de dopage. Le rapport sur les pratiques de dopage dans le baseball professionnel américain, signé par l'ancien sénateur George Mitchell, cite les noms de 85 joueurs, dont Éric Gagné, accusés d'avoir utilisé des produits dopants pour améliorer leurs performances. Ce rapport d'enquête pointe du doigt de nombreuses stars, dont les joueurs de baseball Roger Clemens, Barry Bonds et les anciens des Expos Rondell White et Mike Lansing.

15 décembre – Le Dr Renald Dutil quitte la scène. Un autre porte-parole syndical tire sa révérence. Après 12 ans de travail, Renald Dutil quitte la présidence de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec. Le Dr Louis Godin lui succède.

31 décembre – Coup d'envoi des célébrations du 400e de Québec. Une foule nombreuse assiste au spectacle d'ouverture, place d'Youville. Mais les critiques sont nombreuses : mauvaise organisation, lacunes dans la sécurité, choix des numéros artistiques contestable, son déficient, manque d'écrans géants, principaux éléments des feux d'artifices interdits à quelques minutes de leur lancement. Ce spectacle de 3 millions de dollars, d'une durée d'à peine 45 minutes, laisse la foule « perplexe et mal à l'aise » (*Le Devoir*). Devant ce fiasco, la direction de la Société du 400e anniversaire de Québec annonce, le 2 janvier 2008, le départ de son directeur général, Pierre Boulanger, et son remplacement par le directeur général du Festival d'été, Daniel Gélinas.

JANVIER 2008

5 janvier – Médaille d'or pour le Canada. Le Canada gagne une quatrième médaille d'or de suite en battant la Suède 3-2 en prolongation, en finale du Championnat du monde junior de hockey à Pardubice en République tchèque.

FÉVRIER 2008

7 février – Tempête sur la langue. En refusant de rendre publique une étude sur la langue de travail à Montréal, l'Office québécois de la langue française (OQLF) déclenche une tempête médiatique qui durera plusieurs semaines. On apprend également que l'organisme a décidé de retenir la publication d'une autre étude portant sur le recul du poids démographique des francophones à Montréal. La présidente de l'OQLF, France Boucher, est malmenée pour son entêtement à publier ces études en même temps que le rapport quinquennal sur le suivi de la situation linguistique du Québec, prévu à la fin mars. L'OQLF est vite soupçonnée de « cacher des études » pour des motifs politiques. C'est finalement le 5 mars que l'OQLF publiera son premier rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec. Ce bilan, qui s'appuie sur 18 fascicules et études, doit permettre de prendre la juste mesure de la place occupée par le français et les autres langues au Québec.

Québec 2008-2009*.indd 26 17/11/08 09:23:58

11 février – 2,7 milliards pour les routes. C'est le budget que le gouvernement prévoit consacrer à la restauration du réseau routier québécois en 2008-2009. Ce budget alloué aux infrastructures routières représente une augmentation de 58 % par rapport à l'année précédente. Le « plan de redressement » dévoilé par la ministre des Transports, Julie Boulet, se veut une réponse aux inquiétudes du public et au rapport Johnson sur l'effondrement du viaduc de la Concorde. Pour réaliser ce vaste plan de remise à niveau et mettre un terme à la dégradation du réseau routier, le gouvernement prévoit investir 12 milliards de dollars d'ici 2012, ce qui devrait permettre d'atteindre « les normes continentales de qualité les plus élevées ».

26 février – Budget fédéral. Dans la foulée de son Énoncé économique présenté le 30 octobre 2007, le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, dépose un budget équilibré de 241,9 milliards de dollars, ciblé et prudent, qui poursuit la politique conservatrice de réduction de la dette et des impôts.

MARS 2008

10 mars – Score soviétique pour Charest. Au terme du 30e Congrès plénier du Parti libéral du Québec (PLQ), 97,23 % des militants réitèrent leur confiance à Jean Charest, un score supérieur à celui qu'il avait obtenu en 2000 (95,25 %). Les statuts du PLQ prévoient que lorsque le chef ne récolte pas une majorité de sièges aux élections générales, comme cela a été le cas le 26 mars 2007, il doit se soumettre à un vote de confiance.

20 mars – Enfin le printemps ! L'hiver, exceptionnellement rigoureux, paraît sans fin aux Québécois. Pas moins de 558,4 cm de neige sont tombés sur la ville de Québec. Un record. À tel point que les 12 dépôts à neige de la ville étaient saturés à 95 %.

22 mars – Violence au hockey. Le deuxième match de la série éliminatoire entre les Remparts de Québec et les Saguenéens de Chicoutimi donne lieu à une foire d'empoigne impliquant le gardien de but Jonathan Roy et son célèbre père et entraîneur, Patrick Roy. Dix joueurs s'affrontent sur la glace en toute fin de deuxième période. Patrick Roy se défend d'avoir incité son fils à participer à la mêlée, même si ce dernier traverse la patinoire pour s'en prendre sauvagement à son vis-à-vis, Bobby Nadeau, lui retirant son masque pour le rouer de coups. De plus, Jonathan Roy nargue la foule avec un doigt d'honneur à sa sortie de la patinoire. Les images de cette foire font le tour de l'Amérique, soulèvent l'indignation et relancent le débat sur la violence au hockey junior. Le 28 mars, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, et le président de la LHJMQ, Gilles Courteau, annoncent que de nouvelles mesures seront mises en place et entreront en vigueur pour la prochaine saison. Six mois après la bagarre, le 16 septembre, le gardien Jonathan Roy est formellement accusé de voies de fait simples et devra répondre de ses actes au Palais de justice de Chicoutimi.

26 mars – Jacques Proulx se retire. Une agronome de Ville-Marie, Claire Bolduc, succède à Jacques Proulx à la présidence du syndicat agricole Solidarité rurale du Québec. Ancien président de l'UPA, Jacques Proulx avait présidé aux destinées de cet organisme depuis sa fondation, il y a 17 ans.

29 mars – Guy Rainville est élu nouveau chef du Parti vert du Québec lors du congrès national tenu à Trois-Rivières les 29 et 30 mars. Il succède au président-fondateur, Scott McKay.

29 mars – *L'Acadien II* sombre en mer. Une opération de touage menée par la Garde côtière canadienne au large du Cap-Breton tourne au drame lors du naufrage de *L'Acadien II* : trois

Québec 2008-2009*.indd 27 17/11/08 09:23:58

chasseurs de phoques des Îles-de-la-Madeleine meurent, et un autre disparaît. Des témoins rapportent que le navire de la Garde côtière allait trop vite et que les gardes n'avaient pas réalisé que le chalutier remorqué avait heurté une énorme plaque de glace et s'était renversé.

AVRIL 2008

4 avril – Incendie du Manège militaire de Québec. Un incendie majeur détruit la plus grande partie du Manège des Voltigeurs de Québec. Inauguré en 1889, le bâtiment patrimonial, résidence du régiment des Voltigeurs de Québec, occupait une place de choix à proximité du Vieux-Québec, de la Citadelle et de l'Assemblée nationale. Sa reconstruction mobilise toutes les forces vives de la capitale nationale, notamment la classe politique.

10 avril – Rapport Montmarquette. Dépôt du rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics, *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*. Le groupe était formé de Claude Montmarquette, de Joseph Facal et de Lise Lachapelle.

15 avril – Nouvelle présidente au SFPQ. Les délégués du XXIII^e^ Congrès du Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) élisent Lucie Martineau à la présidence. Elle succède à Michel Sawyer, qui ne sollicitait pas de renouvellement de mandat.

21 avril – Émeutes à Montréal. Après la victoire du Canadien lors du 7^e^ match contre Boston, des émeutiers détruisent 16 voitures de police et pillent plusieurs commerces du centre-ville de Montréal.

24 avril – Victoire des moins de 18 ans. Les jeunes joueurs de hockey canadiens remportent l'or au Championnat mondial de hockey des moins de 18 ans de l'International Ice Hockey Federation (IIHF), qui se tient à Kazan, en Russie. Le Canada l'emporte sur la Russie sur le score de 8 à 0. Les Canadiens avaient déjà été sacrés champions du monde juniors en 2003 et avaient remporté l'argent en 2005.

MAI 2008

12 mai – Élections partielles dans Hull, Bourget et Pointe-aux-Trembles. Les résultats confirment la déroute de l'Action démocratique du Québec (ADQ), annoncée dans les sondages depuis plusieurs semaines. L'ancienne ministre péquiste Nicole Léger reprend le comté de Pointe-aux-Trembles qu'elle avait cédé à son chef, André Boisclair. L'ancien député bloquiste Maka Kotto gagne dans Bourget. Maryse Gaudrault, l'adjointe du député démissionnaire Roch Cholette, conserve aux libéraux la forteresse de Hull. Le PLQ améliore son score dans les trois comtés. Le grand perdant est l'ADQ qui, avec moins de 15 % des votes dans chaque comté, se classe 5^e^, 4^e^ et lointain 3^e^. Le parti de Mario Dumont perd la moitié des appuis récoltés lors des dernières élections générales, généralement interprétées comme un vote de protestation à l'encontre du gouvernement. Cette fois, « la protestation a ciblé un autre parti que le gouvernement », note avec justesse le ministre Jean-Marc Fournier. Le taux de participation, dans les trois circonscriptions, est d'à peine 34 %

14 mai – Nouvelles aires protégées. Le gouvernement Charest annonce l'ajout de 22 écosystèmes forestiers au réseau d'aires protégées du Québec. Ces espaces comptent 15 forêts anciennes, 2 forêts-refuges d'espèces rares végétales menacées ou vulnérables et 5 forêts rares ; par ailleurs, 2 autres écosystèmes ont été agrandis. Depuis 2002, 145 écosystèmes forestiers exceptionnels ont été classés et protégés par le ministère des Ressources naturelles. Ils couvrent 268 km^2.

Québec 2008-2009*.indd 28 17/11/08 09:23:59

16 mai – Assassinat d'une attachée politique. L'enlèvement et l'assassinat de Nancy Michaud, attachée politique du ministre des Richesses naturelles, Claude Béchard, en pleine nuit et dans sa résidence, cause une forte commotion dans les milieux politiques ainsi que dans son village, Rivière-Ouelle. Le 21 mai, l'Assemblée nationale témoigne sa sympathie à la famille et aux collègues de Mme Michaud en observant une minute de silence.

17 mai – Une Québécoise dans la famille Windsor. Autumn Kelly, une résidente de Pointe-Claire, épouse l'aîné des petits-enfants de la Reine Elizabeth, Peter Phillips, fils de la princesse Anne.

18 mai – La Russie championne à Québec. Le Canada s'incline 4 à 5 en prolongation devant la Russie en finale des Championnats du monde de hockey tenus à Québec et à Halifax du 2 au 18 mai. L'événement, qui s'est déroulé durant les célébrations du 400e anniversaire de Québec, connaît un franc succès populaire et financier.

19 mai – Retour des soldats de Valcartier. Les 134 derniers militaires québécois qui se trouvaient toujours en Afghanistan depuis le début de leur mission à l'été 2007 rentrent au pays. Parmi eux se trouve le brigadier-général Guy Laroche. Pendant son mandat à titre de grand patron des forces opérationnelles en Afghanistan, M. Laroche a perdu 16 hommes.

20 mai – Une Québécoise sur le toit du monde. Sylvie Fréchette devient la première résidente de Québec à gravir l'Everest. L'alpiniste de 44 ans, qui ne pratique ce sport que depuis cinq ans, est la deuxième Québécoise après Shaunna Burke en 2005 et la cinquième Canadienne à atteindre le toit du monde.

22 mai – Rapport sur les accommodements raisonnables. La Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, présidée par les professeurs Gérard Bouchard et Charles Taylor, publie son rapport, *Fonder l'Avenir. Le temps de la conciliation*. Au terme de leurs consultations, les commissaires font 37 recommandations : ils se prononcent notamment en faveur d'un État laïque et ouvert, recommandent au gouvernement de produire un livre blanc sur la laïcité, de promouvoir l'interculturalisme, de mieux intégrer ses immigrants et de les protéger plus efficacement contre toute forme de discrimination.

22 mai – Deux autres Québécois au sommet de l'Everest. François-Guy Thivierge et Sébastien Audy atteignent à leur tour le toit du monde.

23 mai – Villeneuve l'emporte à Cannes. Le cinéaste Denis Villeneuve, réalisateur de *Next Door*, est le lauréat du Grand Prix Canal+ du meilleur court métrage décerné dans le cadre du Festival de Cannes.

26 mai – Affaire Bernier-Couillard. Le ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, remet sa démission après avoir reconnu qu'il avait oublié un document secret au domicile de son ex-amie de cœur, Julie Couillard, une femme qui a fréquenté des membres connus du crime organisé et de la mafia montréalaise.

30 mai – Départ du président de la Caisse. Henri-Paul Rousseau, président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, annonce qu'il quittera ses fonctions le 31 janvier 2009 pour devenir vice-président du conseil d'administration de Power et de la Financière Power.

JUIN 2008

3 juin – L'essence à 1,49 $ le litre. Le prix de l'essence à la pompe bat l'ancien record de 1,47 $, établi en septembre 2005.

Québec 2008-2009*.indd 29 17/11/08 09:23:59

8 juin – Grand Prix de Montréal. Près de 121 000 spectateurs ont assisté au Grand Prix de Montréal, qui a vu la victoire du Polonais Robert Kubica, sa première en Formule 1, grâce à une bévue du favori, Lewis Hamilton. En 2007, le pilote avait été victime d'un grave accident qui avait forcé son évacuation par hélicoptère vers l'hôpital.

11 juin – Excuses officielles aux Autochtones. Des centaines d'Autochtones (Premières Nations, Métis et Inuit) se rassemblent sur la Colline parlementaire pour entendre le premier ministre, Stephen Harper, et les chefs de l'opposition présenter des excuses solennelles pour les abus commis dans les pensionnats autochtones pendant près de 100 ans. « Les Autochtones ont appris à avoir honte de qui ils sont. Pour cela, nous nous excusons », déclare Stephen Harper.

12 juin – Complot à la pompe. À la suite d'une enquête du Bureau de la concurrence canadienne, 13 individus et 11 entreprises sont accusés de complot criminel pour avoir fixé les prix de l'essence à Victoriaville, à Thetford Mines, à Magog et à Sherbrooke. Le géant Ultramar écope d'une amende de 1,85 million de dollars. Il s'agit du premier cas de collusion à grande échelle depuis 1955.

13 juin – Acquitté du meurtre d'un policier. Un jury acquitte Basil Parasiris de l'accusation de meurtre au premier degré qui pesait contre lui après la mort du policier Daniel Tessier. Le jury a donc adhéré à la thèse de la légitime défense, considérant que Parasiris avait craint pour sa vie lors de la descente de la police de Laval, effectuée en pleine nuit à sa résidence le 2 mars 2007.

22 juin – 49e Congrès eucharistique. Une pluie diluvienne s'abat sur les quelque 60 000 personnes rassemblées sur les plaines d'Abraham pour assister à la grande messe mettant fin au 49e Congrès eucharistique international, tenu à Québec du 15 au 22 juin. Grâce à une liaison vidéo qui permet une retransmission en direct, le pape Benoît XVI prononce l'homélie en français.

26 juin – TQS survivra. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) autorise Remstar à acquérir TQS et renouvelle la licence du réseau jusqu'en août 2015. Mais l'entreprise devra se présenter à de nouvelles audiences au printemps 2011, pour prouver qu'elle a respecté ses engagements. Remstar avait soulevé une vague de protestations en annonçant son intention de supprimer les bulletins de nouvelles du réseau TQS.

JUILLET 2008

2 juillet – Fin du conflit au *Journal de Québec*. Réunis en assemblée générale, les syndiqués votent en faveur de l'entente de principe intervenue la veille entre la partie patronale et l'exécutif syndical du quotidien de Quebecor. Au total, 252 employés de bureau et de la rédaction du *Journal de Québec* étaient en lock-out depuis 14 mois. Il s'agit du plus long conflit de travail dans un quotidien de langue française au Canada.

11 juillet – Alcine détrôné. Consternation au stade Uniprix quand le boxeur portoricain Daniel Santos emporte une victoire par K.-O. sur le champion défendant et héros local Joachim Alcine. Alcine perd son titre mondial des super mi-moyens de la WNA. C'est la première défaite de sa carrière.

21 juillet – Wozniak bat Bartoli à Stanfort. En tennis, la Québécoise Aleksandra Wozniak offre une solide performance en battant la Française Marion Bartoli en deux sets (7-5 ; 6-3). Elle emporte du même coup la Classique

Québec 2008-2009*.indd 30 17/11/08 09:23:59

Bank of the West, la première victoire de sa carrière sur le circuit Sony Ericsson WTA. La Blainvilloise de 20 ans, 85e joueuse mondiale avant cette victoire surprise, effectue un bond spectaculaire au classement mondial en passant à la 45e place.

20 juillet – Paul McCartney triomphe à Québec. Près de 270 000 personnes auraient assisté au spectacle de sir Paul McCartney présenté sur les plaines d'Abraham dans le cadre des célébrations du 400e anniversaire de Québec. Au lendemain du spectacle de calibre mondial, à juste titre considéré comme l'événement phare de l'année du 400e, la ville, unanime, est sous le charme.

31 juillet – *Crêpes Whaou !* vainqueur de la Transat. Après 11 jours 3 heures 19 minutes et 14 secondes de course, à une vitesse moyenne de 10,68 nœuds, le skipper malouin Franck-Yves Escoffier remporte la 7e Transat Québec Saint-Malo à bord du voilier *Crêpes Whaou !*.

AOÛT 2008

11 août – Émeutes à Montréal-Nord. Des centaines d'émeutiers causent des troubles dans les rues de Montréal-Nord durant la nuit, allumant des dizaines d'incendies et pillant des commerces. Bilan : 3 policiers blessés, dont un par balle, 1 ambulancier blessé, 39 méfaits commis, 8 véhicules civils incendiés et 3 camions de pompiers endommagés. Ces événements surviennent après la mort du jeune Freddy Villanueva, abattu par les policiers de la police municipale lors d'une intervention de routine dans un parc.

20 août – Éclosions de listériose. Maple Leaf annonce la fermeture de son usine 97B de Toronto et le rappel d'une cinquantaine de produits à l'origine de la crise de listériose qui fera au moins 17 morts au pays, dont un au Québec. Mais la situation est particulière au Québec, où les personnes qui souffrent de listériose seraient devenues malades après avoir mangé du fromage. Le 22 août, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) procède au rappel des produits de deux usines québécoises et annonce l'identification de 28 cas de listériose, dont 21 hospitalisations, liés à des fromages contaminés. Dans les jours qui suivent, des tests et inspections sont imposés à 43 usines de fromage de lait cru et thermisé. Les rappels massifs de produits qui sont ordonnés secouent profondément l'industrie des fromages fins au Québec. La listériose est une toxi-infection causée par la bactérie *Listeria monocytoges*. Les personnes âgées, les très jeunes enfants, les femmes enceintes et les personnes dont le système immunitaire est affaibli sont les plus vulnérables.

22 août – Céline Dion sur les plaines. Deuxième événement majeur des célébrations du 400e anniversaire de la ville de Québec, le spectacle gratuit de Céline Dion sur les plaines d'Abraham attire plus de 200 000 personnes. Près de 130 000 clients commandent le spectacle à la télévision, ce qui en fait le plus grand succès de tous les temps de la télévision à la carte.

24 août – Nos athlètes aux J.O. Les Jeux olympiques de Pékin, qui se sont déroulés du 8 au 24 août, ont vu de nombreux athlètes canadiens triompher. Le Canada se classe au 19e rang des nations, avec une récolte de 18 médailles. Les Québécois font bonne figure avec 5 médailles : Alexandre Despatie remporte l'argent au plongeon de 3 m ; la plongeuse Émilie Heymans, l'argent à la plateforme de 10 m ; Karine Sergerie, l'argent en taekwondo dans la catégorie des moins de 67 kg ; Thomas Hall, le bronze au 1000 m en canoë solo. En tout, 68 athlètes québécois faisaient partie de la délégation canadienne aux J.O.

Québec 2008-2009*.indd 31 17/11/08 09:23:59

Les grands disparus

Serge Laplante
Recherchiste, *Le Journal de Montréal*

Voici un aperçu des grands disparus au Québec du 1er août 2007 au 1er septembre 2008.

Pollock, Sam (1925 – 15 août 2007). Ex-directeur général du Canadien de Montréal, qualifié de « parrain » du hockey professionnel, il a été l'un des bâtisseurs d'une dynastie qui a remporté 9 coupes Stanley au cours de ses 14 ans à la tête de l'organisation. Il a également occupé les fonctions de directeur général exécutif des Blue Jays de Toronto de 1995 à 2000 et a connu une carrière prospère dans le milieu des affaires.

Jarraud, Lucien « Frenchie » (1922 – 17 août 2007). Célébrissime animateur, il a été l'une des figures marquantes de la radio québécoise des 50 dernières années, notamment aux stations CJMS et CKVL. Originaire de France, il a débarqué à Montréal en juillet 1948. D'abord acrobate, puis membre des revues de l'effeuilleuse Lily Saint-Cyr, il a été agent d'artistes français en tournée aux États-Unis et au Canada (dont Édith Piaf et Charles Trenet), avant de devenir animateur de radio, métier qu'il exerçait toujours quelques semaines avant sa mort, dans un hôpital de Paris.

Lasalle, Roch (1928 – 20 août 2007). Homme politique, ancien député progressiste-conservateur de la circonscription de Joliette à la Chambre des communes et ministre des Travaux publics dans le gouvernement de Brian Mulroney, il a été élu pour la première fois en 1968 et réélu à cinq reprises sur la scène fédérale. Événement rare, il avait été expulsé des Communes en 1978, pour avoir traité le ministre des Finances, Jean Chrétien, de menteur. Plus tard, il a été soupçonné d'avoir reçu des pots-de-vin et a fini par démissionner de son poste de ministre en 1987. Il a également été brièvement chef de l'Union nationale en 1980.

Boucher, Andrée P. (1937 – Québec, 24 août 2007). Femme politique québécoise, connue pour son indépendance et son franc-parler. Elle a été mairesse de Sainte-Foy durant 15 ans, à partir de 1985. Elle a mené plusieurs batailles politiques remarquées, notamment en s'opposant à la construction d'un nouveau Colisée, à la candidature de la ville de Québec aux Jeux olympiques d'hiver de 2002 et aux fusions municipales. Candidate indépendante, elle a été élue à la mairie de Québec en 2005. Elle est morte subitement d'un malaise cardiaque alors qu'elle se trouvait chez elle.

Rodrigues, Percy (1918 – 6 septembre 2007). Montréalais d'origine, premier acteur noir de l'histoire de Radio-Canada. Dans les années 60 et 70, il a été l'un des acteurs les plus en demande dans les séries américaines où il a contribué à briser les préjugés contre les acteurs noirs, trop souvent confinés à des rôles mineurs.

Québec 2008-2009*.indd 32 17/11/08 09:23:59

Savoie, Robert (1927 – 14 septembre 2007). Natif de Montréal, le baryton de renommée internationale se produira dans 95 rôles, entre 1953 et 1981, et donnera plus de 3 000 représentations au Canada, en Europe et aux États-Unis, avant de se consacrer à la promotion et à l'administration des arts. Il a été l'un des cofondateurs de l'Opéra de Montréal.

Fortin, Carrier (1915 – 19 septembre 2007). Juge de 1969 à 1990, ministre du Travail sous Jean Lesage, il a été le père du Code du travail, adopté en1964.

Bail, René (1931 – 9 octobre 2007). Cinéaste québécois autodidacte, René Bail a réalisé une dizaine de courts métrages ainsi que le long métrage *Les désoeuvrés*, tourné en 1958, mais terminé seulement en 2006 et présenté à la Cinémathèque québécoise au début de 2007. Ce film est considéré comme un des précurseurs de la cinématographie québécoise des années 60. René Bail avait en outre été remarqué pour ses rôles de figurant motocycliste dans plusieurs films québécois des années 60, dont *À tout prendre*, *Le viol d'une jeune fille douce* et *Valérie*.

Di Bello, Angelina (1917 – 4 novembre 2007). Montréalaise d'origine italienne, pionnière du monde de la couture et de la mode québécoise. Des milliers de femmes ont appris à coudre grâce à ses émissions de télévision et à ses volumes et patrons de couture. Dessinatrice de mode, Angelina di Bello a ouvert sa boutique de haute couture à Montréal en 1947, puis une école de coupe et de couture.

Lamer, Antonio (1933 – 24 novembre 2007). Avocat criminaliste, il a rempli des fonctions de juge pendant 30 ans. Il a fait son entrée à la Cour suprême en mars 1980, a été nommé juge en chef le 1er juillet 1990 et a pris sa retraite en janvier 2000. Il a notamment participé au jugement historique décriminalisant l'avortement. Il a aussi réussi à obtenir l'unanimité de ses collègues juges dans le fameux renvoi sur la sécession du Québec.

Le Sauteur, Claude (1926 – 29 novembre 2007). Peintre québécois reconnu pour ses paysages et la luminosité de ses toiles, de même que pour son style moderne et évocateur de son maître, Jean-Paul Lemieux, sous la direction duquel il a étudié, de 1945 à 1950, à l'École des beaux-arts de Québec. Établi dans Charlevoix depuis une trentaine d'années, il habitait Les Éboulements. Une importante rétrospective de son œuvre, organisée au musée de Charlevoix, à La Malbaie, s'est avérée le plus grand succès à vie de l'institution.

Hébert, Jacques (1923 – 7 décembre 2007). Ex-sénateur, journaliste, éditeur, activiste politique fougueux, il est considéré comme l'un des pionniers des libertés civiles au pays. Il a été l'un des premiers artisans de la revue *Cité libre* aux côtés de ses amis Gérard Pelletier et Pierre Elliott Trudeau. Il a aussi fondé les Éditions de l'Homme en 1958 et les Éditions du Jour en 1961. Il publiera lui-même plusieurs ouvrages au cours de sa vie. Jacques Hébert a aussi participé à la création de la Ligue des droits de l'homme et des organismes Jeunesse Canada Monde et Katimavik en 1977.

Peterson, Oscar (1925 – 23 décembre 2007). Le légendaire pianiste et compositeur de jazz Oscar Peterson est décédé à l'âge de 82 ans, à sa résidence de Mississauga, en Ontario. D'origine montréalaise, Peterson a joué avec les plus grands noms de l'histoire du jazz: Louis Armstrong, Count Basie, Charlie Parker, Roy Eldridge, Nat King Cole, Stan Getz, Dizzy Gillepsie, Ella Fitzgerald et Duke Ellington.

Saint-Germain, Marcel (1939 – 27 décembre 2007). Avocat de formation, il était celui que l'on surnommait le « p'tit gros » des Cyniques,

Québec 2008-2009*.indd 33 17/11/08 09:23:59

le célèbre groupe d'humoristes qui a connu ses heures de gloire au cours des années 60 et 70. Grâce à sa voix puissante, il jouait les personnages de ténor, de chanteur de club et était reconnu pour ses inoubliables parodies de chansons et d'opérettes. C'est avec le film *IXE-13*, de Jacques Godbout, que Marcel Saint-Germain, dans le rôle de Marius Lamouche, a connu son apogée. Après sa carrière sur scène, il est devenu chef des communications chez Bell Canada et BCE jusqu'en 1996. Il a également été dépisteur de talents.

L'Herbier, Robert (1922 – 1er janvier 2008). Ancien chanteur, auteur-compositeur, animateur et pionnier de Télé-Métropole, Robert Samson était originaire de Lévis, près de Québec. Il a débuté sa carrière à la radio à la fin des années 30 en tant qu'annonceur et chanteur. Il a adopté vers la même époque le nom d'artiste de L'Herbier. En 1960, il est entré au service de la nouvelle station CFTM-TV (maintenant TVA), mettant fin à sa carrière de chanteur et, en 1961, il en a été nommé directeur des programmes. Au moment de prendre sa retraite, il était vice-président de Télé-Métropole, entreprise pour laquelle il est demeuré consultant pendant quelques années par la suite.

Hêtu, Daniel (1950 – 8 janvier 2008). Musicien, diplômé de l'école de musique Vincent-d'Indy, Daniel Hétu a connu une carrière très prolifique de la fin des années 60 jusqu'aux années 80, à la télévision notamment. Il a été organiste, pianiste, arrangeur, accompagnateur, chef d'orchestre et auteur-compositeur-interprète. Il a travaillé entre autres avec René Simard, Ginette Reno, Édith Butler, Renée Claude, Patsy Gallant, Aimé Major et Renée Martel, et a été directeur musical d'émissions telles que *Les Tannants*, *Michel Jasmin* et *Les Coqueluches*. Il a connu un grand succès populaire à la fin des années 70 avec la ballade romantique *Je t'attendais*.

Conte, Michel (1932 – 4 janvier 2008). Français d'origine, arrivé au Canada en 1955, il a vite fait sa place dans le milieu culturel québécois, que ce soit comme chorégraphe à la télévision de Radio-Canada, comme créateur de comédies musicales, comme chanteur ou comme auteur-compositeur à succès. Il est l'auteur de la chanson *Évangéline*, un hommage vibrant à l'exode acadien, considérée par plusieurs comme son plus grand succès. Au moment de sa mort, il vivait aux Îles Canaries depuis plusieurs années.

McHale, John (1921 – 17 janvier 2008). Administrateur de baseball pendant plus de 50 ans, premier président des Expos de Montréal quand l'équipe a fait son entrée dans la Ligue nationale en 1969. Né à Détroit, McHale, un joueur de premier but, a connu une carrière modeste avec les Tigers. Il a aussi été le directeur général des Braves, à Milwaukee et Atlanta, en plus de travailler dans les bureaux des ligues majeures. En 1968, il est devenu le premier président des Expos et a été directeur général des Expos de 1978 à 1984.

Lemieux, Robert (1941 – 20 janvier 2008). Avocat, il a représenté les membres de la cellule Chénier du Front de libération du Québec (FLQ) en 1970. Lors de l'enlèvement du ministre Pierre Laporte, Robert Lemieux avait entamé des pourparlers avec le gouvernement du Québec au nom du FLQ. L'avocat a par la suite été arrêté et emprisonné en vertu de la Loi sur les mesures de guerre. M. Lemieux a également été le procureur de Paul Rose, condamné à la prison à perpétuité pour le meurtre de Pierre Laporte. Après la Crise d'octobre, Robert Lemieux s'est installé à Sept-Îles, sur la Côte-Nord.

Martin, Louis (1935 – 22 janvier 2008). Journaliste et animateur à la radio et à la télévision de Radio-Canada à partir de 1960, Louis Martin fait partie des grands journalistes que le

Québec 2008-2009*.indd 34 17/11/08 09:23:59

Québec a connus. Il a quitté Radio-Canada en 1970 pour se consacrer à l'enseignement, avant de devenir rédacteur en chef du magazine *Maclean's*. Il reviendra à Radio-Canada en 1975. De 1992 à 1997, Louis Martin a rempli la fonction de directeur des programmes d'information de la radio française de Radio-Canada.

De Grandpré, Louis-Philippe (1917 – 24 janvier 2008). Ancien juge de la Cour suprême du Canada, Louis-Phillipe de Grandpré a été bâtonnier du barreau de Montréal et du Québec avant de présider l'Association du barreau canadien. Il est devenu juge à la Cour suprême du Canada en 1974. Il y a siégé durant trois ans avant de reprendre la pratique du droit dans un cabinet d'avocats.

Lazure, Denis (1925 – 23 février 2008). Pédopsychiatre renommé, ministre des Affaires sociales dans le gouvernement de René Lévesque, ardent souverainiste, patriote, il a démissionné de ses postes de ministre et de député à la fin de 1984 en raison d'un désaccord avec René Lévesque sur la mise en veilleuse du projet de souveraineté du Québec. Travailleur infatigable, il est resté actif jusqu'à la fin de sa vie. Il a notamment été le fondateur et le directeur du département de psychiatrie infantile de l'Hôpital Sainte-Justine, le directeur général de l'Hôpital de Rivière-des-Prairies (hôpital pédopsychiatrique, auparavant nommé Mont-Providence) de 1969 à 1974. Il était le père de l'actrice Gabrielle Lazure, son aînée.

Salvador, Rosita (née Victoire Bergeron) (1933 – 3 avril 2008). Elle a débuté comme danseuse de cabaret avant de devenir une des idoles musicales du Québec des années 50 et 60. Durant sa carrière, qui s'est poursuivi jusqu'en 1977, elle a enregistré au total 40 45-tours et trois albums. Elle a connu la consécration en 1963 avec les chansons *Donne-moi ma chance* et *Le bonheur*, deux de ses plus grands succès.

Laliberté, Gérard-Raymond (1936 – 8 juin 2008). Politicologue, professeur émérite retraité de l'Université Laval, il a été président du Nouveau Parti Démocratique du Québec (NPD-Québec) de 1971 à 1974. De 1965 à 1970, il a été président de la Corporation générale des instituteurs et institutrices catholiques (CIC) de la province de Québec, ancêtre de la CSQ. Il est considéré comme l'un des piliers du syndicalisme de l'éducation durant la période charnière de la Révolution tranquille. Raymond Laliberté a assumé la présidence de la CIC durant une période très mouvementée. C'est en effet au cours de cette période que le syndicalisme enseignant a connu ses premiers affrontements avec le gouvernement du Québec et que les enseignants se sont vus imposer une première loi spéciale leur ordonnant de mettre fin à une grève.

Hébert, Diane (1957 – 30 juin 2008). Première Québécoise à recevoir une rare greffe de cœur-poumons, en 1985, et mère de la nouvelle carte de don d'organes, elle est décédée d'une infection pulmonaire à l'âge de 51 ans. Elle aura vécu 22 ans grâce à l'intervention.

Harvey, Solange (1931 – 2 juillet 2008). Journaliste et confidente de milliers de Québécois dans le cadre du « Courrier de Solange », publié pendant 25 ans jour pour jour (du 11 octobre 1975 au 11 octobre 2000) dans les pages du *Journal de Montréal*. Reconnue pour son empathie et sa générosité, elle a tendu une oreille attentive aux misères des lecteurs, discutant de problèmes de tous genres: relations de couple, maladie, toxicomanie, etc.

Fiorucci, Vittorio (1932 – 30 juillet 2008). Caricaturiste, photographe, bédéiste et affichiste, originaire de l'ancienne Yougoslavie, il a surtout œuvré au Québec. Mieux connu sous son seul prénom – Vittorio – le roi de l'affiche bénéficiait d'une renommée internationale. Artiste

Québec 2008-2009*.indd 35 17/11/08 09:23:59

provocateur, noceur célèbre, il s'est fait connaître du public grâce au bonhomme vert à la langue tordue, créé pour le Festival Juste pour rire.

Lozano, Louisa « Fabiola » (1930 – 4 août 2008). Chanteuse et comédienne, figure importante du music-hall, du vaudeville et du cabaret québécois. D'origine andalouse, mais née à Casablanca, au Maroc, Fabiola (Louisa Lozano de son vrai nom) a immigré au Québec au début des années 50 et s'est rapidement illustrée dans les revues de Jean Guilda. Elle a été la première Québécoise, en 1969, à tenir l'affiche d'un spectacle à Las Vegas, où elle menait la revue *Folies Bergères*, présentée à l'hôtel Tropicana. Très jolie femme, dotée de charmes généreux, elle possédait un charisme et un sens de l'humour qui lui ont valu l'affection du grand public.

Doré, Fernand (1923 – 19 août 2008). Homme de théâtre et de télévision, il a mis sur pied, en 1954, la section jeunesse de la télévision de Radio-Canada. Son nom est associé à des émissions (*Picolo*, *La boîte à surprise*, *Fafoin et Pépinot et Capucine*) qui ont marqué l'imaginaire de plusieurs générations de Québécois. Acteur, auteur dramatique et metteur en scène, il a démarré sa carrière au théâtre, cofondant en 1946 la Compagnie du Masque avec son épouse Charlotte Boisjoli. Il a également dirigé le Théâtre de l'Egrégore.

Vastel, Michel (1940 – 28 août 2008). Journaliste et chroniqueur d'origine française, né a Saint-Pierre-de-Cormeilles en Normandie. Arrivé au Canada en 1970, il a occupé à peu près toutes les tribunes journalistiques du Québec, œuvrant dans les principaux quotidiens ainsi qu'au magazine *L'actualité*, à CKAC et à Radio-Canada. Embauché au *Devoir* en 1976, il a été correspondant parlementaire à Ottawa jusqu'en 1989, pour occuper ensuite les mêmes fonctions pour *La Presse*, avant de devenir directeur du bureau d'Ottawa pour *Le Soleil* de Québec, *Le Droit* d'Ottawa, et *Le Quotidien* de Chicoutimi. Il a été en poste à Ottawa pendant 17 ans. Travailleur acharné, fort en gueule, profondément amoureux de sa terre d'adoption, le Québec, « Vattel », comme on l'appelait, a été toute sa carrière un analyste politique incontournable. Michel Vastel a signé plusieurs biographies, notamment celles de Robert Bourassa, de Lucien Bouchard, de Bernard Landry et de Pierre Elliott Trudeau. Son plus récent ouvrage, publié en 2005, a été une biographie de la chanteuse Nathalie Simard. Il a fait ses adieux aux lecteurs le 28 août, jour de son décès, dans un texte mis en ligne sur son blogue : « Depuis le temps que vous attendiez que je prenne ma retraite. Voilà. On y est. Je rentre dans mes terres, cultiver mes vignes… Vous me manquerez un peu. Mais pas trop. […] On a tout de même fait du bon boulot ensemble ! »

Québec 2008-2009*.indd 36 17/11/08 09:24:00

L'état du Québec en 2008

39 Population et démographie
133 Vie politique et administration publique
193 Économie et conditions de vie
219 Environnement
244 Santé
279 Éducation
299 Arts et culture
329 Médias
351 Société civile
399 Territoire

Québec 2008-2009*.indd 37 17/11/08 09:24:00

Québec 2008-2009*.indd 38 17/11/08 09:24:00



Population et démographie

40 Québec 2008, portrait social

99 Le rapport Bouchard-Taylor plonge dans la diversité religieuse et culturelle du Québec

105 La place du français au Québec : bilan nuancé

113 L'état de la langue, la langue de l'État

117 Un nouvel institut pour la sauvegarde du français

119 En 2008, le vieillissement collectif redevient un enjeu de société

124 Quelles familles québécoises à l'horizon 2020 ?

Québec 2008

Portrait social

Simon Langlois
Professeur, Département de sociologie, Université Laval

Le Québec change. Les modes de vie des Québécois, leurs ressources financières, leurs qualifications professionnelles, leurs origines ethniques et leurs langues parlées, mais aussi leur répartition sur le territoire ou leur distribution dans les classes d'âge et les classes sociales, sans oublier les inégalités de leurs conditions et les différences entre les sexes sont en mutation depuis un demi-siècle. Tous ces changements caractérisent ce que les sociologues nomment la morphologie sociale d'une société, dont la prise en compte est importante pour comprendre les débats publics dominants et les enjeux discutés sur la place publique, depuis la nature de la nation québécoise et le débat sur les accommodements raisonnables jusqu'à la transformation de l'État providence.

Les données présentées dans cette édition de *L'état du Québec* ont été mises à jour ou présentées sous un éclairage nouveau, et plusieurs données sont nouvelles par rapport aux éditions antérieures. Elles mettront en perspective les débats publics et les enjeux de société décrits ailleurs dans cet ouvrage.

1. LE NOUVEAU PAYSAGE DÉMOGRAPHIQUE

Les changements démographiques s'étendent sur une période plus longue que les cycles économiques et ils ne sont pas facilement perceptibles à court terme. Ils n'en sont pas moins spectaculaires et, surtout, déterminants pour l'avenir.

Une population encore en croissance

La population totale du Québec – 7 731 000 personnes – s'approche des 8 millions d'habitants, un nombre qui sera atteint dans quelques années seulement. La croissance de la population québécoise est cependant beaucoup plus lente qu'auparavant, et on envisage déjà le moment où elle commencera à décroître, comme c'est déjà le cas dans certains pays européens. Cette éventualité est cependant plus lointaine qu'on ne le prévoyait au tournant de l'an 2000, à cause de la reprise de la natalité, du bilan démographique favorable et de la hausse de l'espérance de vie (pour les définitions, voir le glossaire à la fin de l'article, page 40).

Il est difficile de prévoir en quelle année au juste commencera le déclin net de la population québécoise totale, et l'Institut de la statistique du Québec a retardé dans ses nouvelles prévisions cette échéance de quelques années sur la base de la nouvelle donne démographique. Selon le scénario le plus probable, ce déclin devrait survenir à partir des années 2020-2025, donc plus tardivement qu'anticipé il y a quelques années encore : « La structure par âge est encore très favorable à la croissance démographique de la population du Québec. En effet, malgré des hypothèses de fécondité

Québec 2008-2009*.indd 40 17/11/08 09:24:00

qui n'atteignent jamais le seuil de remplacement des générations, l'accroissement naturel demeure positif pendant plusieurs périodes quinquennales[1]. »

Il faut cependant préciser que la population en âge de travailler va commencer à décroître plus tôt, probablement autour de l'année 2015, peut-être même un peu avant.

Affaiblissement de l'accroissement naturel

Fait nouveau qui n'a pas encore vraiment retenu l'attention et qui est apparu en 2001, l'accroissement de la population par la migration nette a dépassé le niveau de l'accroissement naturel de la population (solde des naissances moins les décès) pendant quelques années (de 2001 à 2005) avant que la remontée de la fécondité ne redonne un faible avantage à l'accroissement naturel. L'accroissement naturel a stoppé son déclin avec la hausse de la natalité, mais celle-ci ne se poursuivra pas, et le nombre de décès est appelé à s'accroître à l'avenir à mesure que vieilliront les baby-boomers, ce qui entraînera une baisse de l'accroissement naturel de la population québécoise, qui devra alors compter davantage sur le solde migratoire positif. Les lentes mutations démographiques commencent donc à être bel et bien visibles, bien qu'elles aient été annoncées depuis des lustres par les démographes.

Lent recul du poids démographique relatif du Québec

Le poids relatif du Québec au sein du Canada n'a cessé de diminuer dans la seconde moitié du XX^{e} siècle parce que la population canadienne a progressé plus vite. La part de la population québécoise est tombée en 1994, pour la première fois de son histoire, en dessous de 25 % de l'ensemble canadien. À moins d'une hausse significative de l'immigration au Québec – qui n'est cependant pas prévue pour le moment –, la diminution de son poids relatif ne pourra que se poursuivre, au rythme de 0,1 % environ chaque année, même si la part relative du Québec dans l'ensemble canadien s'est un peu stabilisée ces dernières années. La population du Québec compte pour 23,4 % de l'ensemble du Canada en 2008. Si cette tendance se maintient, cette part sera d'environ 20 % en 2040.

Vers un nouveau rapport entre groupes d'âge

L'examen des pyramides d'âge nous amène à proposer une nouvelle vision des rapports entre les cohortes et partant, entre les générations qui se succèdent – et se succèderont dans les années à venir – au Québec (graphique 1.1).

Il est vrai que les jeunes représentent une proportion moindre de la population totale que dans les années 60 et 70 par exemple. Mais il faut tout de suite préciser que c'est cette surreprésentation proportionnelle qui était exceptionnelle dans le contexte du baby-boom du milieu du siècle dernier. L'important est de retenir que le nombre de jeunes continue de rester important au Québec, contribuant au dynamisme de la société.

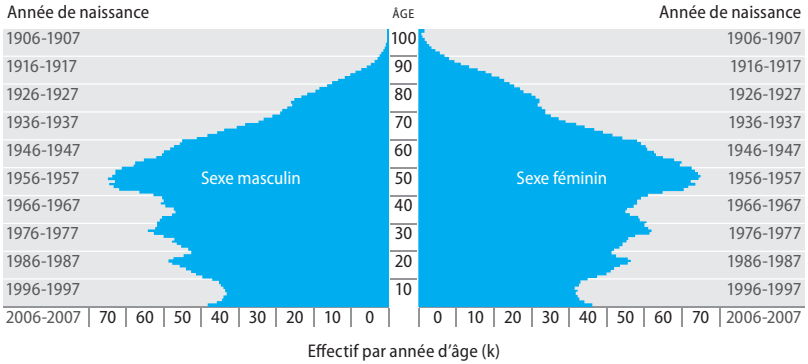
Ensuite, la hausse de l'espérance de vie et l'avancée en âge des baby-boomers vont contribuer à accroître les effectifs dans les strates d'âge supérieures de la pyramide, transformant cette structure typique au point de lui faire perdre son nom. Cela signifie qu'un nouvel équilibre entre les différents groupes d'âge s'est déjà mis lentement en place au Québec.

On verra nettement se dessiner un certain rééquilibrage entre les groupes d'âge lorsque les cohortes issues du baby-boom d'après-guerre vieilliront. La caractéristique nouvelle qui se dessine est cependant une tendance à une répartition plus ou moins équilibrée des différentes tranches d'âge dans une trentaine d'années, un phénomène neuf dans l'histoire démographique récente du Québec.

Ce phénomène qu'on voit nettement dans les différentes pyramides s'observe aussi dans les familles et les couples. Les nouveaux grands-

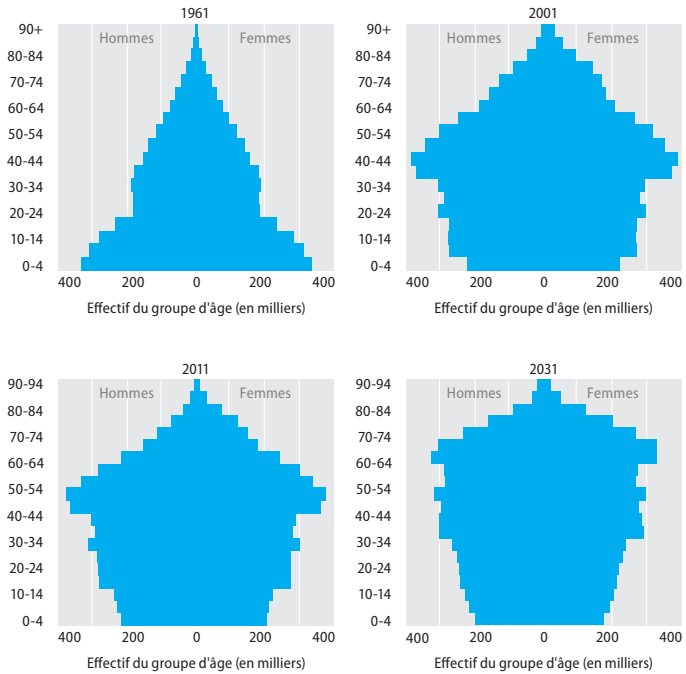
Québec 2008-2009*.indd 41 17/11/08 09:24:00

GRAPHIQUE 1.1 Pyramide des âges, Québec, 1er juillet 2007



Source : Statistique Canada, Estimations démographiques.
Dernière mise à jour le 17 décembre 2007.

GRAPHIQUE 1.11 Pyramide des âges, Québec, 1961, 2001, 2011 (prévision), 2031 (prévision)



Québec 2008-2009*.indd 42 17/11/08 09:24:00

parents des années 2010 auront eu environ deux enfants, leurs enfants presqu'autant et leurs petits-enfants devraient eux aussi avoir une fécondité presque semblable. La descendance finale de ces trois générations devrait se situer entre 1,8 enfant par femme pour les plus âgés et 1,6 ou 1,5 pour les plus jeunes. C'est là tout un contraste entre la très forte fécondité des grands-parents des baby-boomers et celle, en baisse, de leurs parents. Ce phénomène est bien décrit dans la chanson *Dégénération* du groupe populaire Mes aieux.

À mesure que disparaissent les cohortes qui ont connu une forte fécondité et que disparaissent les familles nombreuses d'autrefois – ou, disons-le autrement, à mesure que décèdent les nombreux oncles et tantes des baby-boomers –, ceux qui restent et vieillissent vivront dans une société marquée par une fécondité qui aura été plus faible et moins contrastée entre les générations que par le passé. D'où le nouvel équilibre entre les strates d'âge, ce qui aura des implications considérables dans la société.

TABLEAU 1.1 **Structure de la population par âge, rapport de dépendance et âge médian de la population du Québec, 1981 à 2001 et projections 2006-2051**

	Proportion			Rapport de dépendance	Âge médian
Année	0-14	15-64	65 +		
1981	21,5	69,8	8,7	0,43	29,6
1991	19,8	69,2	11,0	0,45	34,0
2001	17,6	69,3	13,0	0,44	38,5
2006	16,2	69,7	14,1	0,43	40,7
2011	14,9	69,1	15,9	0,45	42,2
2021	14,4	64,3	21,3	0,55	44,4
2031	13,6	59,4	26,9	0,68	46,9
2041	12,8	58,8	28,4	0,70	48,5
2051	12,8	57,5	29,7	0,74	49,1

Rapport de dépendance : (0-14 ans + 65 ans et plus/15-64 ans)
2006 - 2051 : projections, hypothèse moyenne, édition 2003.
Source : www.stat.gouv.qc.ca

Une jeunesse encore bien présente

Il est vrai que la part des jeunes âgés de 0 à 14 ans a fortement diminué, passant de 35,4 % en 1961 à environ 16 % de la population en 2008. Mais cela ne doit en aucun cas donner à penser que la jeunesse québécoise a perdu de son dynamisme, ni même de son importance démographique (tableau 1.1). En nombre, il y a autant de jeunes aujourd'hui qu'au moment du baby-boom, mais ce qui différencie les deux époques est plutôt la force relative de ce nombre dans l'ensemble social. Les jeunes des années 60 et 70 avaient devant eux des cohortes moins nombreuses au sommet à mesure qu'on levait les yeux vers le haut de la pyramide. Ils avaient de leur côté non seulement le poids du nombre, mais aussi un poids relatif plus marqué. Les choses ont changé par la suite, et les jeunes de nos jours – toujours aussi nombreux – doivent composer avec des cohortes plus vieilles aux effectifs plus élevés que par le passé. Il n'y a plus de pyramide, mais plutôt une nouvelle structure d'âge qui pose de nouveaux défis sociaux, dont celui d'un partage équitable des ressources de la société entre les générations.

Rappelons que la part des jeunes âgés de moins de 14 ans est encore supérieure au Québec (16 %) à celle des personnes âgées de 65 ans et plus (14,4 %). Cette dernière proportion est appelée à augmenter lentement dans les années à venir, certes, mais il ne faudrait pas en conclure que la jeunesse aura pour autant moins de poids dans la société. Son importance numérique va rester grande, mais c'est l'équilibre entre les strates d'âge qui va changer lentement. En 50 ans, la population québécoise aura évolué d'une forme pyramidale à une autre, évoquant plutôt celle d'un cottage anglais, marquant ainsi l'avènement de nouveaux rapports intergénérationnels.

Québec 2008-2009*.indd 43 17/11/08 09:24:01

Un vieillissement qui s'annonce

La chute assez brusque de la natalité à partir du milieu des années 60, suivie d'une certaine stabilité de la descendance finale autour de 1,6 enfant, a entraîné à long terme la mutation de la pyramide des âges décrite plus haut. Parallèlement, les cohortes du baby-boom ont progressé vers le haut, entraînant une hausse de l'âge moyen de la population.

Le Québec n'a pas encore une population vieille, mais la tendance au vieillissement est nettement présente et elle va s'accélérer de façon rapide au début du XXIe siècle, comme l'indiquent les projections de population faites par l'Institut de la statistique du Québec : la part de la population âgée de 65 ans et plus va passer de 13 % en 2001 à 21,3 % en 2021 et à environ 30 % au milieu du siècle. Par comparaison, la Suède a actuellement 17,8 % de sa population âgée de 65 ans ou plus, le Japon, 15 %, tandis que les États-Unis et le Canada ont une proportion un peu moins élevée que celle du Québec (tous ces chiffres caractérisent l'année 2001).

L'âge médian de la population – l'âge qui départage la population entre deux groupes égaux – fera un bond considérable, passant de 38,5 ans en 2001 à 44,4 ans en 2021. Cela signifie que la moitié de la population aura plus de 44,4 ans cette année-là. Les projections publiées par l'Institut de la statistique du Québec donnent cependant à penser que le vieillissement de la population québécoise sera retardé à une date plus éloignée que prévue dans les estimés réalisés au tournant du nouveau millénaire à cause de la reprise de la natalité et de la hausse de l'immigration. Rappelons que la moitié de la population avait moins de 25 ans en 1951, une proportion qui caractérise en ce moment la démographie des nations amérindiennes sur le territoire québécois.

Deux tranches d'âge contrastées

Deux phénomènes ressortent des projections de population pour deux groupes d'âge extrêmes – les 0-14 ans et les 65 ans et plus – pour la première moitié de ce siècle : la part des jeunes dans la population québécoise va rester importante et relativement stable durant toute la période (autour de 13 % de l'ensemble) alors que celle des personnes âgées va augmenter à un niveau élevé (environ 30 % au milieu du siècle). Si la natalité se maintient à la hausse, la part des jeunes risque même d'être un peu plus marquée encore. Les discours publics insistent de plus en plus (avec raison) sur les conséquences du vieillissement, mais il faudrait aussi ajouter que les jeunes vont continuer à être fort présents dans la société québécoise, y constituant un noyau relativement stable.

Une nouvelle dépendance

Le rapport de dépendance – mesuré par le rapport du nombre de jeunes et de personnes de 65 ans ou plus sur la population âgée de 15 à 64 ans – va aussi augmenter, mais seulement après l'année 2011, alors qu'il devrait atteindre le haut niveau observé dans les années 50 et 60 (4e colonne du tableau 1.1). Ce rapport de dépendance doit être interprété avec précaution, notamment parce qu'une partie des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite pourront rester actives sur le marché du travail ou encore effectuer des travaux non rémunérés, à titre de bénévoles par exemple. Dans les années 50, les personnes dépendantes étaient surtout des enfants qui n'avaient pas de ressources économiques propres; dans les années 2010 et après, les personnes dépendantes seront de plus en plus des personnes âgées possédant pour la plupart un patrimoine, ce qui affectera l'impact socioéconomique de la dépendance sur la société.

Le poids du centre

Quand on évoque les changements démographiques en cours, tous pensent spontanément à la baisse de la natalité et au vieillissement de la population; mais il faut aussi avoir en tête

Québec 2008-2009*.indd 44 17/11/08 09:24:01

que le centre de la distribution se gonfle à mesure que vieillit la génération du baby-boom, une tendance qui va se poursuivre jusque dans les années 2020, alors que les baby-boomers délaisseront peu à peu le marché du travail et quitteront la scène. Entre-temps - et dans un avenir proche –, c'est plutôt le centre de la distribution démographique qui pèse de tout son poids sur la société.

La tranche d'âge la plus nombreuse a en ce moment 44 ans, et les personnes qui se situent de chaque côté de cette catégorie modale (disons dans la fourchette des 38-50 ans) pèsent de tout leur poids dans la société : leurs comportements modèlent ce qui s'y passe. Cela apparaît clairement dans la sphère de la consommation marchande, par exemple.

La décroissance démographique des régions est amorcée

Le déclin démographique est cependant déjà amorcé dans plusieurs régions du Québec. D'après les données révisées de la population, 6 régions ont connu un certain dépeuplement ces 10 dernières années : la Côte-Nord, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue. La région de la

TABLEAU 1.2 **Population, variation de la population et accroissement selon les régions administratives, Québec, 1981-2007**

Régions administratives	1981 %	1991 %	2001 %	2007p %	2007p N	Variation de la population 1991-2007	Accroissement 1991-2007
Bas-Saint-Laurent (1)	3,3	3,0	2,8	2,6	201 642	-3,9	-7 923
Saguenay–Lac-Saint-Jean (2)	4,4	4,1	3,8	3,6	273 434	-7,0	-19 045
Québec (3)	9,0	8,9	8,8	8,8	675 450	6,5	44 090
Mauricie/Bois-Francs (4)	3,9	3,7	3,5	3,4	261 149	-1,1	-2 991
Estrie (05)	4,0	3,9	3,9	3,9	303 730	9,7	29 355
Montréal (06)	27,3	25,7	25,0	24,3	1 871 846	3,0	56 606
Outaouais (07)	3,8	4,1	4,4	4,5	349 377	16,6	58 053
Abitibi-Témiscamingue (08)	2,3	2,2	2,0	1,9	145 192	-7,1	-10 253
Côte-Nord (09)	1,8	1,5	1,3	1,2	95 668	-10,5	-10 002
Nord du Québec (10)	0,5	0,5	0,5	0,5	40 913	9,1	3 710
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	1,8	1,5	1,3	1,2	95 461	-13,3	-12 729
Chaudière-Appalaches (12)	5,4	5,3	5,3	5,2	399 563	5,9	23 575
Laval (13)	4,2	4,6	4,7	5,0	381 651	15,6	59 708
Lanaudière (14)	4,0	4,8	5,4	5,8	445 188	22,8	101 367
Laurentides (15)	4,8	5,5	6,4	6,9	528 318	25,9	136 963
Montérégie (16)	16,5	17,5	17,7	18,2	1 403 360	12,0	168 925
Centre du Québec (17)	3,1	3,0	3,0	3,0	228 865	7,3	16 663
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**7 700 807**	**5,9**	**453 911**

* Données de Statistique Canada, légèrement différentes de celles de l'ISQ.
Source : Institut de la statistique du Québec, *La situation démographique au Québec* et www.stat.gouv.qc.ca.

Québec 2008-2009*.indd 45 17/11/08 09:24:01

Mauricie-Bois-Francs a été la dernière à s'ajouter à la liste (tableau 1.2). Il faut cependant prendre en compte une précision importante : ces régions comptent pour 14 % de la population totale. La décroissance de la population ne touche donc qu'une faible proportion des régions habitées, même si les territoires touchés sont vastes.

La grande région de Montréal a aussi perdu une partie de sa population au profit des régions adjacentes, en forte croissance depuis 1991 (les Laurentides, surtout, ainsi que Lanaudière) ou de régions en croissance modérée (Laval et la Montérégie), mais « ses pertes sont beaucoup moins importantes entre 1996 et 2001 qu'elles ne l'étaient entre 1991 et 1996 », d'après l'Institut de la statistique du Québec. La région de l'Outaouais connaît aussi une hausse démographique plus marquée. Ces cinq régions en croissance ont augmenté leur poids respectif dans l'ensemble du Québec. Il en va de même pour le Nord-du-Québec à cause de la forte fécondité des populations autochtones, mais il faut ajouter que cette région est faiblement peuplée.

De plus en plus d'urbains

La population québécoise se concentre davantage dans les grandes régions métropolitaines, qui connaissent toutes (sauf celles de Saguenay et, dans une moindre mesure, celle de Trois-Rivières) une croissance démographique plus forte que celle de l'ensemble du Québec (tableau 1.3). La province est de plus en plus urbaine, et un peu moins de la moitié de toute sa population se retrouve dans la grande région montréalaise. C'est la région métropolitaine de Gatineau qui croît le plus vite depuis 10 ans, suivie par celle de Sherbrooke.

Trois phénomènes démographiques affectent la taille de la population totale et l'équilibre entre les groupes d'âge, et jusqu'à un certain point, la répartition entre les régions : la natalité, l'immigration internationale et les migrations interprovinciales. Nous en examinerons brièvement les évolutions.

Nouveau dynamisme de la fécondité

Le nombre de naissances et le taux de natalité ont été en forte baisse dans les années 90, atteignant un creux en 2002 avec 72 478 nais-

TABLEAU 1.3 **Population par régions métropolitaines de recensement et variation en %, Québec, 1991-2007**

Régions	1991	2001	2007p	Variation en % 1991-2007
Montréal	3 290 792	3 507 182	3 695 790	12,3
Québec	660 730	696 377	728 924	10,3
Hull-Gatineau	232 901	262 954	287 728	23,5
Saguenay	164 531	157 764	151 803	-7,7
Sherbrooke	143 998	156 980	166 503	15,6
Trois-Rivières	139 328	140 109	143 846	3,2
Reste du Québec	2 432 455	2 478 621	2 526 213	3,9
Total	**7 064 735**	**7 396 990**	**7 700 807**	**9,0**

* Les populations des régions ont été révisées de 1996 à 2004, mais pas les populations de 1986 et de 1991.
p : données provisoires
Source : www.stat.gouv.qc.ca

Québec 2008-2009*.indd 46 17/11/08 09:24:01

TABLEAU 1.4 **Divers indicateurs de fécondité, Québec, 1980-2007**

Année	Naissances	Taux de natalité	Indice synthétique de fécondité
1980	97 498	15,0	1,63
1990	98 013	14,0	1,63
2000	72 010	9,8	1,45
2007p	84 200	10,9	1,65

p : données provisoires.
Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

sances (tableau 1.4). La natalité s'est par la suite redressée de manière importante, surprenante même, après des années de sous-fécondité. L'indice synthétique de fécondité est même remonté à 1,65 enfant par femme en âge d'enfanter.

Les enfants des premières cohortes du baby-boom d'après-guerre sont maintenant arrivés à l'âge d'avoir leurs propres enfants, et on peut présumer que le nombre de naissances se maintiendra au même niveau pendant un certain temps avant de continuer à régresser lorsque le nombre de mères potentielles diminuera.

Le taux de fécondité a diminué de façon importante dans le groupe des jeunes femmes âgées de moins de 20 ans, mais non dans les autres groupes d'âge dans lesquels on observe une tendance à la hausse généralisée. La hausse de la natalité est survenue dans tous les groupes d'âge après 20 ans, ce qui laisse à penser que le désir d'enfant a eu tendance à se matérialiser plus largement chez les jeunes, et non seulement chez les femmes qui se sont décidées « sur le tard ».

Plus scolarisées qu'auparavant, les jeunes femmes ont cependant reporté à plus tard la venue des enfants, comme le montrent l'augmentation de l'âge moyen de la mère à la naissance (29,6 ans en 2007) ainsi que les taux plus élevés de fécondité entre 25 et 34 ans. Les femmes attendent aussi d'être établies professionnellement avant de devenir mères. Or, les études montrent que plus l'âge de la mère à la première naissance augmente, plus la probabilité d'avoir un autre enfant par la suite diminue.

La mesure de la descendance finale d'une cohorte de femmes donne une évaluation plus fiable du remplacement de la population que l'indice synthétique de fécondité. Nous pouvons estimer avec assez de justesse quel a été le nombre total d'enfants mis au monde par les femmes nées avant le milieu des années 60, puisqu'elles ont maintenant passé l'âge d'en avoir d'autres. La mesure de descendance finale décline chaque année depuis 1921, date à partir de laquelle chaque cohorte annuelle de femmes a eu un peu moins d'enfants que la précédente. La cohorte des femmes nées en 1943 a été la première à avoir eu moins de 2,1 enfants par femme, soit le nombre nécessaire pour assurer le remplacement naturel de la population. La diminution de la descendance finale semble s'être arrêtée avec la cohorte des femmes nées en 1955, pour se stabiliser à 1,65 enfant environ par la suite selon les projections faites pour les cohortes de femmes nées entre 1955 et 1970. Les projections faites sur la descendance finale des femmes nées après 1970, qui sont cependant encore en âge d'avoir des enfants, donnent à penser qu'elle sera quelque peu inférieure à 1,65 enfant. « Les générations suivantes sont encore jeunes, mais en mauvaise posture pour atteindre ce seuil. En effet, elles ont considérablement retardé la venue du premier enfant[2]. »

L'examen de la langue d'usage de la mère à la naissance montre que les francophones ont une fécondité un peu plus faible. Les personnes qui ne parlent que le français à la maison représentent 82,9 % de la population, et les mères qui parlent français à la maison représentent 74,4 % de toutes celles qui ont accouché en 2001[3]. Les Anglo-québécoises ont aussi une fécondité plus faible que leur poids

Québec 2008-2009*.indd 47 17/11/08 09:24:01

démographique, alors que les femmes ayant déclaré une autre langue maternelle ont une fécondité plus forte.

L'adoption internationale est marginale et même en régression depuis 2003. Ainsi, 908 enfants nés à l'étranger avaient été adoptés cette année-là par des parents québécois, mais ce nombre a chuté par la suite pour tomber à seulement 496 en 2007. Au total, 13 714 enfants nés à l'étranger ont été adoptés par des couples québécois de 1990 à 2007, soit une moyenne de 761 par année.

Enfin, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) est élevé; il oscille entre 28 000 et 29 000 depuis 10 ans, ayant même atteint le nombre de 29 460 en 2004. Acte médical difficile sur les plans émotif et physique pour les femmes, l'interruption volontaire de grossesse n'est pas seulement répandue chez les adolescentes et les jeunes femmes, mais elle est également fréquente dans le groupe des femmes plus âgées. Le taux d'IVG est le plus élevé dans la tranche d'âge des 20-24 ans, mais il reste très important chez les femmes qui ont plus de 30 ans. Comment expliquer cela ? Le nombre élevé d'IVG marque les limites – et même l'échec, pour certains analystes – de l'information donnée en matière de contraception dans les écoles, les institutions de santé et la famille. Il ne faut pas exclure que l'avortement serait devenu un moyen de contraception de dernier recours, une hypothèse qui soulève bien des critiques et qui n'a pas été l'objet d'études fouillées.

Hausse continue de l'espérance de vie

D'après le dernier chiffre disponible (année 2005, estimations de l'ISQ), elle est de 77,6 ans pour les hommes et de 82,7 ans pour les femmes. On observe depuis une quinzaine d'années une réduction marquée de l'écart entre hommes et femmes, maintenant de cinq ans.

La différence entre hommes et femmes observée après 65 ans est cependant moindre, soit un peu moins de 4 ans. S'ils se rendent jusqu'à 65 ans, les hommes peuvent en effet espérer vivre encore 17,3 ans et les femmes, encore 20,9 ans (estimation faite pour l'année 2005). L'écart entre les hommes et les femmes est encore plus réduit pour ce qui est de l'espérance de vie sans perte d'autonomie fonctionnelle après 65 ans, car une partie des années supplémentaires vécues par les femmes le sont au prix d'une perte d'autonomie.

Le taux de mortalité infantile est maintenant inférieur à 5 décès pour 1 000 naissances depuis le début des années 90, s'établissant à 4,5 en 2007. La différence entre les sexes, qui était de 4,3 points en 1971, se situe à maintenant à 0,5 point seulement, les bébés de sexe féminin ayant un taux de mortalité infantile moins élevé (4,2) que ceux de sexe masculin (4,7). Les chercheurs se préoccupent maintenant d'examiner les conséquences à long terme sur la vie des individus de l'effort thérapeutique déployé lors de naissances prématurées. Des séquelles importantes peuvent affecter le développement d'enfants nés prématurément, ce qui pose de nouveaux problèmes d'éthique.

Vers une augmentation du nombre de décès

Le nombre de décès a augmenté durant les années 90, avant de se stabiliser autour de 54 000 à 55 000 par année depuis 10 ans. Le taux de décès – mesure qui tient compte de la taille de la population – est maintenant de 7,3 ‰ (pour mille), contre 6,8 ‰ en 1960. Malgré la progression de l'âge moyen de la population et la hausse de la part des personnes âgées dans la population totale, le taux de décès est demeuré assez stable, autour de 7,3 ‰ depuis 1993. Mais avec le vieillissement attendu de la population, ce taux est cependant appelé à augmenter dans les années à venir.

Faible accroissement naturel de la population

Conséquence de la diminution rapide de la natalité et de l'augmentation du nombre de

Québec 2008-2009*.indd 48 17/11/08 09:24:01

décès chaque année, l'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) de la population québécoise est en forte diminution (tableau 1.5). Cet accroissement naturel est d'environ 28 000 personnes (estimation pour les années 2006 et 2007) alors qu'il était proche de 50 000 en 1990. Il avait même régressé à 16 730 personnes en 2002. On le voit, la diminution est importante. En 1960, l'accroissement naturel de la population était supérieur à 100 000 personnes. La chute rapide de l'accroissement naturel de la population est récente, remontant au début des années 90. Le taux d'accroissement naturel était d'environ 7 ‰ chaque année entre 1960 et 1990, mais il a par la suite chuté rapidement à 2,5 ‰ en 10 ans.

Il faut souligner l'apparition d'un phénomène nouveau au tournant de l'an 2000 : l'accroissement de la population par migration est devenu plus important que l'accroissement naturel. Il y a eu en effet 18 944 naissances de plus que de décès en 2003, et le solde migratoire net a été quant à lui estimé cette même année à 33 825 personnes.

TABLEAU 1.5 **Accroissements naturel et migratoire (en nombre et en ‰), Québec, 1980-2007**

	Naturel		Migratoire	
Année	N	‰	N	‰
1980	53 983	8,3	-4 423	-0,7
1990	49 362	7,0	27 883	4,0
1995	34 536	4,8	7 952	1,1
2000	18 964	2,6	11 963	1,6
2005	21 141	2,8	29 252	3,8
2006p	28 300	3,7	24 484	3,2
2007p	28 150	3,7	23 450	3,0

p : données provisoires.
Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca et www.statcan.ca.

La balance en faveur des naissances s'est quelque peu rétablie avec la reprise de la natalité ces dernières années, mais à moyen terme le Québec devra de plus en plus compter sur les apports extérieurs – qu'ils viennent du Canada ou de l'étranger – pour assurer la croissance de sa population, d'autant plus que le nombre annuel de décès est appelé à augmenter fortement dans le proche avenir.

Le Québec attire de nouveau

Le solde migratoire total comprend deux types de mouvements de population, soit les échanges entre le Québec et les provinces canadiennes et les entrées et sorties en provenance de (ou vers) l'étranger. Le Québec avait un solde migratoire total négatif jusqu'en 1980. Cette tendance avait été renversée par la suite, le solde migratoire total étant largement positif jusqu'en 1993. Il est de nouveau en hausse depuis six ans[4]. Globalement, le Québec est gagnant dans ses échanges de population avec l'étranger, mais il est perdant dans ses échanges avec les provinces canadiennes.

En fait, c'est le solde migratoire interprovincial qui a été le plus longtemps négatif, et ce, depuis les années 60 (tableau 1.6). Ce solde négatif avait même été fort important après l'élection en 1976 du premier gouvernement du Parti québécois, et ce, jusqu'en 1983, avant de se redresser par la suite. Les démographes de l'Institut de la statistique du Québec estiment que plusieurs anglophones montréalais avaient alors devancé une migration qui de toute façon s'annonçait inévitable. Le solde négatif a de nouveau augmenté au cours des années 90, mais il a diminué de manière importante dans les années 2000. Le solde des migrations nettes entre le Québec et les autres provinces a été de – 8 155 en 2006 (dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles), en hausse par rapport aux années les plus récentes. Le solde tournait autour de 10 000 migrants dans la décennie précédente.

Québec 2008-2009*.indd 49 17/11/08 09:24:01

TABLEAU 1.6 **Migrations interprovinciales, entrants et sortants du Québec en % et solde migratoire selon la région, 1975-2006**

	Année						Total *	
	1975	1980	1990	2000	2005	2006	N	%
				Entrants au Québec à partir de				
Atlantique	17,0	16,7	15,2	15,1	13,3	14,3	119 394	15,0
Ontario	66,6	62,7	67,4	59,8	66,1	63,3	498 668	62,9
Prairies/T. N.-O.	8,7	13,1	10,9	12,3	11,2	12,8	104 352	13,1
C.B.	7,7	7,5	6,4	12,8	9,3	9,6	71 476	9,0
				Sortants du Québec vers				
Atlantique	18,1	9,9	11,6	9,1	10,1	10,8	135 202	11,0
Ontario	59,5	62,1	66,8	71,0	63,8	58,0	812 858	65,7
Prairies/T. N.-O.	11,9	18,1	11,4	11,3	15,5	21,1	164 550	13,3
C.B.	10,5	9,9	10,1	8,6	10,6	10,0	124 041	10,0
Solde	**-10 361**	**-29 636**	**-7 125**	**-12 146**	**-4 963**	**-8 155**	**-442 761**	

* Le total inclut la période de 1975 à 2006
Source : Statistique Canada, Cansim tableau 051-0019.

Les migrations d'une province à l'autre sont fort importantes au Canada, et il en va de même dans le cas du Québec. En 31 ans, le Québec a perdu 442 761 personnes dans ses échanges de population avec le reste du Canada. Rappelons que d'autres provinces canadiennes ont aussi connu un solde migratoire négatif important au cours de la même période, de même que plusieurs États américains de taille comparable à celle du Québec dans leurs échanges de population avec d'autres États. Outre « l'incertitude » qui a entouré l'avenir politique du Québec – un facteur qui a souvent été évoqué par les analystes pour expliquer ce phénomène dans les années 80 –, bien d'autres causes expliquent les mouvements de population d'une région à l'autre, notamment des facteurs économiques et même géographiques comme le montre la situation comparable de provinces ou d'États américains voisins.

Québec-Ontario aller-retour

Où vont les Québécois qui migrent ailleurs au Canada ? En Ontario, d'abord, et de loin. La proportion de migrants québécois qui choisissent de s'y établir a été d'environ deux sur trois pendant un quart de siècle, avec quelques hauts et bas au fil de la conjoncture économique. Un changement majeur est cependant en cours depuis l'année 2005 : la part des migrants qui choisissent l'Ontario est en chute libre – tombant même à 58 % en 2006 –, alors que les immigrants s'établissent plus nombreux dans l'ouest du pays. Les Prairies – l'Alberta en tête – attirent en effet maintenant davantage de migrants québécois, dont le nombre est en progression importante depuis 2005, soit depuis le boom pétrolier. La région des Prairies (surtout l'Alberta) a attiré 21,1 % des migrants québécois en 2006 et la Colombie-Britannique, 10 %. La région de l'Atlantique suit avec 10,8 % des migrants. Bref, il y a un très net changement dans la destination choisie par les personnes sortant du Québec depuis 1975, l'Ontario

Québec 2008-2009*.indd 50 17/11/08 09:24:02

perdant du terrain au profit de l'Alberta, alors que la part des provinces de l'Atlantique, qui avait régressée de moitié depuis les années 70, se redresse quelque peu.

D'où viennent les Canadiens qui migrent vers le Québec ? Cette fois encore, l'échange de population avec l'Ontario domine largement : c'est elle qui « fournit » les deux tiers des personnes établies au Québec en provenance d'une autre province, et cette proportion est presque stable depuis 30 ans. Les provinces de l'Atlantique suivent avec 14,3 % de l'ensemble en 2006 – une proportion stable aussi depuis 30 ans –, puis viennent les Prairies avec 12,8 % et la Colombie-Britannique avec 9,6 % en 2006.

Il faut noter que la provenance des entrants au Québec est beaucoup plus stable sur une longue période que la destination des sortants, qui semble liée à la conjoncture économique régionale canadienne. Ces derniers ont plutôt tendance à se diriger en large majorité vers trois provinces. L'Ontario demeure de très loin la première province avec laquelle se font les migrations interprovinciales qui impliquent des Québécois, mais un changement se dessine ces dernières années avec la progression du nombre de migrants vers l'Alberta au détriment de l'Ontario.

La migration interprovinciale touche davantage les jeunes que les autres groupes d'âge. Plus de la moitié des entrants (52,5 % en 2006) et des sortants (50,3 %) ont moins de 30 ans. On y retrouve en fait bon nombre d'enfants qui accompagnent leurs parents en quête d'emploi dans leur nouveau milieu de résidence. Il n'y a pas vraiment de différences importantes entre l'âge des entrants et l'âge des sortants, qui migrent sensiblement dans les mêmes proportions. À peu près autant de jeunes entrent au Québec qu'il y en a qui en sortent. Le seul groupe d'âge qui se distingue quelque peu est celui des personnes ayant atteint l'âge de la retraite : elles sont plus nombreuses à quitter le Québec qu'à s'y établir.

Québec 2008-2009*.indd 51 17/11/08 09:24:02

2. LE RETOUR DE LA FAMILLE ET DE LA NATALITÉ

D'après de nombreuses enquêtes, la famille reste centrale dans l'imaginaire des individus. Un ministère du gouvernement du Québec lui est même consacré et un conseil s'occupe d'aviser l'État des politiques à adopter. Comment se présente le portrait de la famille dans la société québécoise ? Nous nous limiterons ici à un examen des statistiques portant sur la nuptialité, la natalité et les caractéristiques morphologiques des ménages, examen qui nous en apprend cependant beaucoup sur la place qu'occupe la famille dans la société québécoise contemporaine.

Désaffection vis-à-vis du mariage en tant qu'institution

L'état matrimonial des individus varie beaucoup selon les étapes du cycle de vie (tableau 2.1). Si

TABLEAU 2.1 **Répartition de la population selon l'état matrimonial, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2001**

	Groupe d'âge	Célibataire	Marié[1]	Union libre	Séparé/ divorcé	Veuf	Total
Femme	20-24	69,8	5,5	24,0	0,7	0,1	**100**
	25-29	37,0	22,5	37,8	2,5	0,1	**100**
	30-34	23,3	36,3	34,8	5,5	0,2	**100**
	35-39	18,2	44,3	28,1	8,9	0,4	**100**
	40-44	15,0	49,8	21,7	12,7	0,9	**100**
	45-49	12,0	53,5	16,4	16,2	1,9	**100**
	50-59	9,1	57,9	10,2	17,8	5,1	**100**
	60-69	8,4	56,3	4,4	13,5	17,7	**100**
	70-79	9,7	39,6	1,6	6,5	42,5	**100**
	80 et +	13,3	15,0	0,4	1,9	69,0	**100**
Homme	20-24	83,5	2,2	13,9	0,3	0,1	**100**
	25-29	51,8	13,6	33,1	1,3	0,1	**100**
	30-34	32,9	29,7	34,3	3,1	0,1	**100**
	35-39	25,4	39,4	29,6	5,5	0,1	**100**
	40-44	20,0	47,2	23,9	8,7	0,3	**100**
	45-49	15,1	63,7	18,8	11,8	0,5	**100**
	50-59	9,8	61,9	13,8	13,3	1,3	**100**
	60-69	7,8	69,1	8,0	11,1	4,1	**100**
	70-79	7,6	69,5	4,0	7,3	11,5	**100**
	80 et +	7,7	57,4	1,9	4,2	28,7	**100**
	Total 15 ans et +	**F 25,4** **H 31,4**	**38,9** **41,6**	**16,4** **17,7**	**9,3** **7,0**	**10,0** **2,2**	**100** **100**

1. Les personnes séparées vivant en union libre sans avoir divorcé sont comprises dans les mariées.
Source : Statistique Canada, Recensement de 2001; calculs de l'auteur.

Québec 2008-2009*.indd 52 17/11/08 09:24:02

les jeunes sont davantage célibataires et les personnes âgées, plus souvent veuves, ce qui est une évidence connue, des différences entre les sexes apparaissent à ces deux moments du cycle de vie : les femmes se marient plus tôt que les hommes et terminent leur vie veuves en plus forte proportion. La vie commune (en couple) intervient maintenant plus tard, mais elle domine chez les individus qui ont entre 30 et 60 ans. Cette fois encore, des différences entre les sexes apparaissent : les trois quarts des hommes âgés de 50 à 70 ans vivent en union, alors que cette proportion est moindre chez les femmes à cause d'une plus forte part de veuves, de plus en plus nombreuses à mesure qu'on avance en âge.

Le nombre absolu de mariages a diminué de plus de la moitié depuis 1970, alors que la population augmentait par ailleurs. Au total, 21 291 mariages ont été célébrés en 2006, contre 24 237 en 1995 et 51 690 en 1975. Notons au passage qu'on avait cru un moment en 2000 que le mariage gagnait de nouveau en popularité puisque 24 908 unions avaient été célébrées cette année-là, mais on sait maintenant que cette hausse a été bien éphémère, étant attribuable à la magie exercée par l'entrée dans un nouveau millénaire.

Environ 30 % des mariages ont été célébrés devant un célébrant civil (une proportion stable depuis six ans) contre 19 % en 1980. En 2001, la proportion de mariages impliquant au moins une personne divorcée était de 31 %.

L'âge moyen au premier mariage a nettement augmenté en cinq ans, atteignant 28 ans pour les femmes et de 29,8 ans pour les hommes en 1999 (dernière donnée disponible). On peut en fait parler d'une véritable désaffection envers le mariage, qui apparaît de moins en moins comme une institution normative aux yeux des nouveaux couples. Mais les données annuelles sur les nouveaux mariés ne donnent pas une idée juste de l'ampleur de cette défection. Il faut examiner l'état matrimonial de tous les couples et considérer les changements survenus en cours de vie pour en prendre la juste mesure.

TABLEAU 2.2 **Types d'union des couples selon l'âge de la femme, Québec, 2001**

			Total	
Âge	Mariée	En union libre	%	N
15-24	18,0	82,0	100	79 775
25-29	37,3	62,7	100	133 210
30-39	57,1	42,9	100	390 875
40-49	72,9	27,1	100	437 490
50-59	84,9	15,1	100	330 900
60 et +	94,2	5,8	100	328 150
Total	**70,4**	**29,6**	**100**	**1 700 400**

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001 ; calculs de l'auteur.

D'après le Recensement de 2001, 30 % de tous les couples québécois vivaient en union libre et 7 sur 10 étaient mariés officiellement (tableau 2.2). L'union libre a donc fait un bond considérable en 10 ans (elle touchait 19 % des couples en 1991). La popularité de l'union libre varie fortement selon l'âge. Elle est de 82 % chez les jeunes couples âgés de moins de 24 ans (d'après l'âge de la femme) et elle est des deux tiers chez les 25-29 ans. Après l'âge de 30 ans, la proportion de couples mariés augmente sensiblement. Il y a donc ici un important effet du cycle de vie : en vieillissant, les couples ont tendance à se marier, surtout lorsqu'ils envisagent d'avoir des enfants.

L'analyse qui précède donne cependant une vue statique de la situation, un portrait en coupe instantanée ou encore à un moment donné, comme une photographie. Pour une compréhension complète de la situation, il faut aussi reconstituer le film ou, en termes plus savants, examiner la situation dans une perspective longitudinale. On sait en effet qu'une partie des couples vivant en union libre vont se

Québec 2008-2009*.indd 53 17/11/08 09:24:02

marier après une période de cohabitation, mais le mariage demeure encore le fait de la minorité. D'après l'Enquête sociale générale de Statistique Canada (cycle 15), « le tiers des Québécoises avaient épousé leur conjoint de fait au moment de l'enquête, comparativement à 59 % chez les femmes des autres provinces canadiennes[5] ».

Mais cet effet d'âge s'atténue d'une génération à l'autre, car les nouvelles générations se marient moins, même à un âge plus avancé. Il faudra attendre que les nouvelles générations vieillissent pour mesurer l'ampleur de la désaffection vis-à-vis du mariage. Tout indique qu'elle restera bien réelle au Québec, même si le mariage gagne un peu de terrain en vieillissant[6]. La défection vis-à-vis du mariage est beaucoup plus prononcée au Québec qu'ailleurs au Canada. Ainsi, la probabilité de vivre en union libre lors de l'établissement en couple est de 70,4 % chez les Québécoises âgées de 30 à 39 ans et de 34,2 % chez les Canadiennes dans les provinces anglophones, d'après l'Enquête sociale générale. Autre indicateur tiré de la même enquête : la part des familles recomposées vivant en union libre est de 73,5 % au Québec et de 43,3 % au Canada anglais.

Union civile et mariage des homosexuels

En parallèle à la défection vis-à-vis du mariage, les personnes d'orientation homosexuelle revendiquent avec beaucoup de bruit le droit de se marier officiellement, ce qui implique un changement dans les lois fédérales. En juin 2002, le gouvernement du Québec a reconnu l'union civile. Au cours de la première année, 159 unions civiles ont été officiellement contractées, dont 10 entre personnes hétérosexuelles. Au total, 82 unions ont impliqué deux hommes (51,6 % du total) et 67 unions, deux femmes (42,1 %). Dans une étude sur la question, Louis Duchesne a observé que les conjoints ayant choisi de s'unir civilement étaient le plus souvent très instruits (plus de 15 ans de scolarité), d'âge moyen assez élevé (autour de 45 ans) et plus fréquemment nés à l'étranger (environ 20 % chez les hommes)[7].

Le Recensement de 2001 présentait pour la première fois des données sur les unions entre personnes de même sexe. Il y avait au Québec 6 350 couples formés de deux hommes et 4 015 couples formés de deux femmes. Ces chiffres donnent une estimation plus faible que prévue de l'ampleur du phénomène de l'homosexualité en couple. Devant ce résultat, deux questions se posent : a-t-on exagéré l'étendue de l'homosexualité dans la société à la suite d'une attention accrue portée à cette question dans les médias ces dernières années – bien qu'une partie des homosexuels vive sans doute dans des ménages de personnes seules – ou encore, les personnes vivant dans des unions entre homosexuels ont-elles été réticentes à s'identifier comme telles dans les questionnaires du Recensement ?

Le retour de la famille

La diminution du nombre de mariages au Québec, plus prononcée chez les francophones d'ascendance canadienne-française, pour reprendre les termes de la commission Bouchard-Taylor, ne signifie pas que la famille soit en déclin. On aurait tort en effet d'enterrer trop vite cette institution sociale qui apparaît encore comme étant centrale dans l'univers des valeurs des individus interrogés dans diverses enquêtes sociologiques, malgré la popularité du divorce et des unions libres. Il est maintenant évident que ces dernières n'ont pas entraîné de défection vis-à-vis de la famille, mais bien plutôt vis-à-vis d'une forme traditionnelle d'union, ce qui est différent.

La désaffection vis-à-vis du mariage est liée à la dénatalité – les couples vivant en union libre ont moins d'enfants que les couples mariés –, mais elle n'est pas la cause de la baisse de la natalité. Le mariage et la décision d'avoir plusieurs enfants sont plutôt deux phé-

Québec 2008-2009*.indd 54 17/11/08 09:24:02

nomènes reliés qui dépendent d'un ensemble de facteurs. Il en va de même pour la diminution de la pratique religieuse, elle-même associée à la baisse de la natalité par plusieurs chercheurs[8]. La désaffection vis-à-vis de la pratique religieuse, la désaffection vis-à-vis du mariage et la dénatalité sont en fait trois tendances interreliées qui révèlent des changements culturels profonds.

Comment expliquer la chute tendancielle de la natalité ? Celle-ci s'inscrit dans une profonde mutation culturelle qui marque la conception même de la vie en couple et de la vie familiale. Avoir des enfants implique que les couples se donnent un horizon commun durable, ce qui est devenu problématique dans nos sociétés développées. Le destin des individus s'inscrit-il encore dans un espace et une temporalité qui est conciliable avec la venue des enfants ? La venue d'un enfant est pour plusieurs individus difficilement conciliable avec d'autres priorités. Ainsi, certains voient leur vie active comme une carrière à bâtir – et non plus comme un destin relativement stable : devenir cultivateur ou ouvrier comme son père, par exemple, dans les générations passées – qui apparaît difficilement conciliable avec la venue d'enfants. Plus largement, c'est tout le mode de vie axé sur le travail salarié et la consommation qui est devenu mobile, mode de vie peu conciliable avec une famille comptant plusieurs enfants.

D'autres facteurs plus immédiats affectent la concrétisation du désir d'enfant lorsqu'il est bien présent. Le premier est sans doute l'insécurité économique qui frappe plus durement les jeunes ménages – précarité, revenus du travail en baisse –, empêchant l'élaboration de projets d'avenir au cœur desquels le désir d'enfants, bien présent comme les études le montrent, ne peut pas se concrétiser. Les jeunes couples reportent à plus tard la venue des enfants qu'ils désirent, au risque de ne jamais passer à l'acte. Le second facteur est la difficulté qu'ont les jeunes mères et pères à concilier l'occupation d'un emploi et le soin des enfants, surtout les deuxième et troisième. Si les places en garderies sont maintenant plus accessibles – bien qu'en nombre insuffisant, comme on le sait – il faut souligner que les entreprises et les employeurs sont encore réticents à mettre de l'avant des mesures favorisant la conciliation des activités professionnelles et familiales des parents. La réforme des congés de maternité est un volet important de la politique familiale qui devrait permettre aux couples de concilier leurs responsabilités familiales et professionnelles.

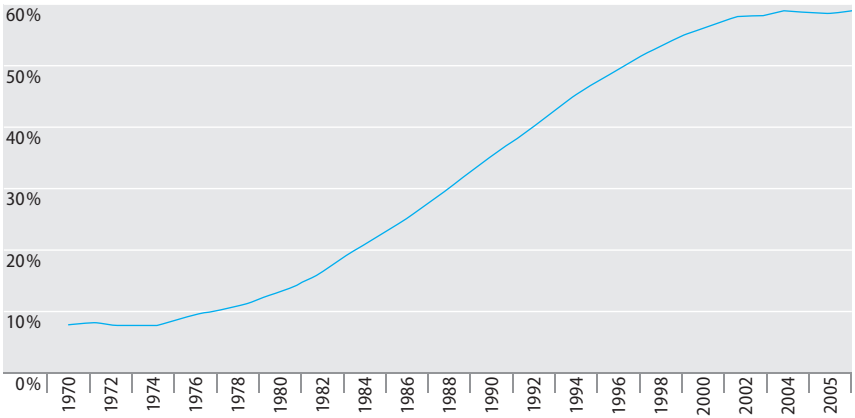
La proportion de naissances hors mariage plafonne

La proportion de naissances hors mariage a connu une hausse fulgurante pendant 30 ans – de 1970 à 2000 –, atteignant 59,3 % de l'ensemble en 2005. Cette proportion est encore plus élevée pour les naissances de rang un (65 % en 2005). Les naissances hors mariage sont maintenant devenues la norme. Il s'agit d'un changement majeur et radical qui illustre la mutation de la conjugalité. Cependant, la croissance continue depuis 1970 de la part des naissances hors mariage a fortement ralenti à partir de 1998 et elle a atteint un plateau un peu inférieur à 60 % de l'ensemble des naissances totales (graphique 2.1).

Une étude de Louis Duchesne révèle d'importantes variations régionales dans la proportion de naissances hors mariage[9]. En Abitibi-Témiscamingue, en Gaspésie et sur la Côte-Nord, plus des deux tiers des naissances sont issues de parents non mariés alors que, dans la région de Montréal, cette proportion, stable depuis 1990, se situe autour de 40 % seulement. Les différences sont encore plus considérables entre les municipalités, le phénomène étant moins marqué dans celles où se trouve une forte présence anglophone, notamment à l'ouest de Montréal, là où l'union libre est aussi beaucoup moins répandue.

Québec 2008-2009*.indd 55 17/11/08 09:24:02

GRAPHIQUE 2.1 **Naissances hors mariages en %, Québec, 1970-2005**



Source : Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca

Hausse tendancielle du divorce

Le nombre total de divorces tournait autour de 20 000 entre le milieu des années 80 et le milieu des années 90. Depuis 10 ans, il est en diminution, sans doute parce qu'il y a moins de couples mariés susceptibles de divorcer. En fait, le seul examen des nombres annuels de divorces est trompeur, car l'incidence du divorce augmente très nettement d'une génération à l'autre : quelle que soit la durée du mariage, le taux de rupture d'union augmente de façon régulière d'une cohorte annuelle de mariés à l'autre. Par exemple, la proportion de couples mariés en 1975 qui n'ont pas fêté leurs noces d'argent en 2000 est de 33,9 %, soit 338,8 sur 1 000. Or, cette proportion était plus faible pour la cohorte des couples mariés 11 ans plus tôt (1964), soit 21 % après 25 ans de mariage. Les données sur les taux de divorce montrent clairement qu'à mesure qu'on se rapproche des années récentes, les chances de divorcer augmentent à diverses durées depuis le mariage. Ainsi, dans la cohorte des mariés de l'année 1984, près de 40 % des couples étaient divorcés en 2008, année des noces d'argent. Les mariés de l'année 1989 ont quant à eux presque atteint cette proportion en 20 ans de vie commune, ce qui témoigne de l'augmentation tendancielle du divorce chez les couples officiellement mariés.

Au fil des ans, la hausse des taux de divorce a été encore plus nette chez les jeunes couples qui, jusqu'en 1997, ont divorcé plus fréquemment après cinq ans de mariage. Ainsi, cette année-là, 13 % des couples mariés ont divorcé avant d'avoir atteint cinq ans d'union. Un retournement de tendance est cependant observable chez les jeunes couples mariés depuis l'année 1993 : le taux de rupture cinq ans après est en diminution, un phénomène nouveau observable seulement ces dernières années. Ce retournement s'explique par le fait que les jeunes couples qui optent pour le mariage – dans le contexte où l'union libre est banalisée et largement répandue – le font par conviction religieuse ou en conformité avec des valeurs liées à une probabilité plus faible de divorcer.

Les effets de génération apparaissent mieux lorsqu'on examine les proportions de nouveaux

Québec 2008-2009*.indd 56 17/11/08 09:24:02

divorcés après une certaine durée du mariage. On voit nettement une hausse tendancielle du taux de divorce dans les 15 premières années du mariage. Au-delà de cette période, les proportions de nouveaux divorces sont assez stables d'une année à l'autre, et il n'y a pas de hausse tendancielle observable dans les cohortes de mariés depuis l'année 1964. Par exemple, après 21 ans de mariage, on observe une proportion de nouveaux divorcés de 46,1 % dans la cohorte des personnes mariées en 1964 et de 47,2 % dans celle des mariés en 1980. Il faudra évidemment attendre encore un certain temps avant de savoir si les personnes mariées dans les années 80 et 90 fêteront leurs noces d'argent dans les années 2005-2015 dans les mêmes proportions. Il est cependant permis de penser que l'effet de génération va se poursuivre et que les nouvelles cohortes vont connaître des taux de divorces plus élevés que les précédentes à durée de mariage égale. Cet effet de génération va sans doute contribuer à accroître les taux de divorces dans les années à venir.

Plus de la moitié des divorces survenus en 2000 ont eu lieu après moins de 15 ans de mariage, alors que cette proportion était plus élevée 10 ans auparavant. Au cours des années qui ont suivi l'adoption de la loi qui a légalisé le divorce, en 1969, il semble que les ménages formés de conjoints plus âgés ou mariés depuis plusieurs années aient eu moins tendance à rompre leur union que les jeunes ménages. Au fil des années, le divorce est devenu plus fréquent dans tous les groupes d'âge. Ce résultat est congruent avec l'observation précédente d'une hausse tendancielle du taux de rupture des unions conjugales. Une étude de Louis Duchesne parue en décembre 2003 montre qu'un divorce sur deux implique maintenant des couples sans enfant.

Ces statistiques donnent cependant une vue partielle de la situation des couples à cause de la désaffection vis-à-vis du mariage. Les ruptures d'union dans le cas des couples non mariés ne sont pas prises en compte dans cette analyse, alors que ces couples pèsent de plus en plus lourd dans l'ensemble de la société.

Les couples en union libre n'échappent pas à la probabilité de connaître une rupture, bien loin de là. L'Enquête sociale générale de Statistique Canada permet d'estimer que les unions libres sont nettement plus instables que les mariages. La probabilité d'une rupture de la première union libre est estimée au double de celle qui caractérise le mariage. Fait à signaler, cette probabilité serait cependant plus faible de nos jours au Québec, comparée à celle observée dans un passé récent ou encore à celle observée au Canada anglais, là où l'union libre est moins répandue. En ce sens, lorsqu'elle devient plus fréquente, l'union libre comprend aussi un noyau de couples stables.

Diversité grandissante des modes de vie familiaux et non familiaux

Les modes de vie familiaux et non familiaux sont de plus en plus diversifiés, tant sur le plan synchronique – coupe transversale – que diachronique, c'est-à-dire au cours du cycle de vie des individus. Globalement, trois modes de vie différents sont maintenant dominants : en famille, en couple et en solitaire. Ces modes de vie sont décrits à l'aide d'une typologie plus fine qui distinguera d'abord deux types de familles (couples avec enfant et familles monoparentales), ensuite les couples sans enfant présent et enfin les personnes qui vivent seules et les ménages non familiaux (tableau 2.3). Avant de les analyser en détail, voyons d'abord comment la population québécoise et les ménages se répartissent dans ces cinq types qui caractérisent autant de façons de vivre différentes.

Les couples avec enfant présent au foyer représentaient 28,2 % des ménages au Québec lors du dernier recensement (2006). Cette donnée à elle seule révèle bien l'ampleur des changements survenus en quelques décennies seulement. L'unité de vie typique dans la société

Québec 2008-2009*.indd 57 17/11/08 09:24:02

TABLEAU 2.3 Typologie des ménages, Québec, 2006

Ménages	N	%
Couples avec enfant	900 820	28,2
Couples sans enfant présent	834 155	26,2
Familles monoparentales	352 830	11,1
Ménages non familiaux	121 250	3,8
Personnes seules	980 340	30,7
Total	**3 189 395**	**100**

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, calculs de l'auteur.

n'est plus le couple entouré d'enfants, et l'enfant occupe un espace plus limité qu'auparavant dans la vie des adultes parce que ceux-ci en ont moins. Ils doivent en conséquence s'occuper activement des enfants durant une période plus courte de leur vie. Moins de la moitié des adultes vivent en présence quotidienne d'enfants dans leur ménage. C'est là une situation nouvelle dans l'histoire, car les adultes de la première moitié du siècle passaient la majeure partie de leur vie à s'occuper d'enfants, après avoir eux-mêmes été élevés dans des familles nombreuses. Le rapport à l'enfant est l'un des changements majeurs qui caractérisent les modes de vie contemporains.

Les couples sans enfant présent représentent une catégorie de ménages en forte croissance et ils comptent pour plus du quart du total (26,2 %). Nous reviendrons sur ce type de ménage plus loin. Si l'on additionne les couples avec et sans enfant présent, on note un autre changement majeur : les couples forment un peu plus de la moitié des ménages environ (54,4 % en 2006).

Trois types de ménages quasi inexistants il y a encore 50 ans se partagent maintenant presque la moitié des unités ou des ménages. Les familles monoparentales regroupent plus d'un ménage sur 10 (11,1 %), les ménages composés de personnes seules (30,7 % de l'ensemble) et les ménages non familiaux (3,8 %). De plus en plus d'adultes vivent donc seuls. Par ailleurs, les adultes d'aujourd'hui passent une moins grande partie de leur vie active en présence d'enfants au sein du foyer, contrairement aux adultes d'hier qui ont élevé des familles plus nombreuses. On estime qu'environ 45 % des adultes du Québec vivent en présence d'enfant dans leur foyer, alors que les autres vivent en couple ou encore en solitaire.

Les unités de vie sont aussi plus petites. Le tiers des individus ne côtoient qu'une seule autre personne dans leur ménage au quotidien, et moins du quart vivent dans un ménage comptant quatre personnes ou plus (par exemple, la famille de deux adultes et deux enfants, souvent considérée comme famille type). Il faut préciser que les types de ménages sont changeants dans le temps, au cours du cycle de vie : la probabilité de vivre une certaine période de temps plus ou moins prolongée dans une unité de taille réduite est par conséquent très élevée.

Nous examinerons maintenant plus en détails ces trois modes de vie dominants : familles, couples et personnes seules.

Les types de familles changent

Une question préalable s'impose : comment définir la famille ? Répondre à cette question est devenu complexe, on le sait. Nous n'entrerons pas dans le débat qui entoure cette question, qu'il faut cependant évoquer, car la définition statistique diffère des définitions sociologiques courantes. Ainsi, les données officielles incluent-elles les couples sans enfant présent, qui sont considérés comme des familles économiques[10]. Nous proposons plutôt de caractériser la famille comme une unité dans laquelle se trouve au moins un enfant présent. Bien entendu, un couple dont les enfants n'habitent plus au foyer forme encore une famille, mais nous préférons du point de vue sociologique parler d'un couple sans enfant présent pour en caractériser les modes de vie.

Québec 2008-2009*.indd 58 17/11/08 09:24:03

Les modes de vie changent avec le départ des enfants, et il paraît en conséquence nécessaire de distinguer les familles et les couples sans enfant présent. Il s'agit là d'une mutation majeure qui n'a pas assez retenu l'attention. La famille au sens sociologique a maintenant deux formes bien distinctes : la famille institution – celle dans laquelle l'enfant est en interaction quotidienne avec ses parents ou au moins l'un d'eux – et la famille réseau, celle qui est formée de liens maintenus entre membres consanguins appartenant à des unités de vie différentes. La famille institution n'est plus une unité de vie au sens strict et recoupe ce qu'on appelait autrefois la famille étendue.

Plusieurs changements majeurs ont marqué la famille contemporaine. Retenons parmi les principaux : l'avènement de la famille à parent unique ou à parents vivant séparément (familles monoparentales), la mutation du type d'union conjugale entre les parents, la chute du nombre d'enfants qui affecte la fratrie et la recomposition des familles après une rupture d'union.

Considérons d'abord la parentalité. La famille à deux parents est encore dominante (73,5 %), mais elle a cédé du terrain depuis 20 ans avec la montée de la monoparentalité[11]. Au total, 26,5 % des familles avec enfant présent sont maintenant monoparentales, ce qui représente une hausse d'environ 27 % depuis 15 ans. Les études montrent par ailleurs que les relations entre conjoints séparés ont changé au fil des années. La garde partagée est plus fréquente, et il semble que les difficultés et divergences entre parents – forcément présentes dans les cas de divorces et de ruptures – sont gérées de manière moins conflictuelle qu'il y a 15 ou 20 ans. Les pères assument aussi plus fréquemment la garde des enfants, mais les femmes sont encore plus nombreuses à le faire. Au total, 22,6 % des enfants sont élevés dans des familles monoparentales.

Deuxième changement majeur en cours : la mutation de l'union entre parents. Si les familles monoparentales comptent pour le quart des familles avec enfant présent, on y trouve seulement le cinquième de tous les enfants, simplement parce qu'elles en ont moins que les familles qui ont deux parents présents au foyer. La majorité des enfants (57,2 %) sont donc élevés par des couples mariés et 20,3 % par des couples vivant en union libre. Avec la montée de la monoparentalité, le changement le plus marqué depuis 10 ans est sans doute l'augmentation de la proportion des familles biparentales dans lesquelles les parents vivent en union libre. Mais cette statistique en coupe transversale ne donne pas une bonne idée de l'ampleur du phénomène.

Cette tendance à vivre en union libre va s'accentuer dans l'avenir, car les jeunes couples se forment davantage en dehors des liens du mariage. On a vu plus haut que la majorité des naissances surviennent maintenant dans les unions libres et, à mesure que les unités familiales formées de personnes plus âgées vont se transformer, la proportion des familles dont les parents vivent en union libre va augmenter. En cinq ans seulement, la proportion d'enfants élevés dans des couples vivant en union libre a connu une hausse considérable.

Troisièmement, la taille moyenne des familles avec enfant présent continue de décroître avec la dénatalité. Un enfant sur quatre est maintenant élevé dans une famille à enfant unique, et ce modèle de famille à enfant unique est en hausse. L'historien E. Shorter qualifie ce type de famille de triade, pour bien montrer que la position de l'enfant y est différente, celui-ci étant minoritaire devant deux adultes, sans interaction avec un frère ou une sœur, le plus souvent avec un nombre limité de cousins. La famille à deux enfants est en quelque sorte devenue la norme, comptant pour 44 % de l'ensemble. Un peu moins de 30 % des enfants ont au moins deux frères ou sœurs. Ces chiffres portent sur les enfants présents, et ils ne prennent pas en compte le départ éventuel d'un

Québec 2008-2009*.indd 59 17/11/08 09:24:03

enfant qui a quitté le foyer. Ils sous-estiment quelque peu la taille réelle du nombre d'enfants que les couples ont eus, mais ils donnent plutôt une vue d'ensemble des caractéristiques des familles sur le plan transversal, au moment du recensement. Les parents mariés ont plus d'enfants que les autres familles biparentales et que les familles monoparentales.

Deux thèses s'opposent sur l'évolution future de la famille. Les uns considèrent que la famille moderne tire à sa fin comme institution centrale dans la société alors que d'autres estiment plutôt que l'institution persiste, mais qu'elle change de forme et se désinstitutionnalise[12]. Il est par ailleurs certain que les unions se fragilisent; elles se succèdent dans le cours d'une vie, et le mariage formel connaît une baisse de popularité. Nous pouvons par conséquent avancer que c'est l'union conjugale elle-même plus que la famille qui se transforme de manière radicale, étant entendu que cette dernière doit aussi s'ajuster aux perturbations qui marquent la vie de couple.

Le couple sans enfant présent à la maison

Les types de ménages changent dans le temps. Avant les années 30, les individus vivaient presque tous en famille. Les ménages multifamiliaux de cette période (dans lesquels coexistaient plusieurs familles de générations différentes) représentaient une proportion non négligeable, et très peu de personnes vivaient seules. Les célibataires vivaient avec d'autres personnes ou encore en communauté. La famille nucléaire s'est imposée avec l'avènement de la société de consommation et l'urbanisation accélérée. Puis on a assisté à la croissance du nombre de ménages formés de personnes vivant seules dans les années 60 et 70.

Avec les années 90 s'impose un nouveau type de ménage qui gagne en importance : le couple sans enfant présent à la maison. L'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la natalité sont les deux facteurs qui ont causé la forte croissance de ce type de ménage. À côté des personnes vivant seules et des familles avec enfants présents à la maison apparaît donc une nouvelle catégorie modale de ménages qui ont des comportements de consommation et des habitudes de vie différentes des autres et dont on commence à découvrir l'importance et les caractéristiques propres.

Il y avait 1 734 975 couples au Québec en 2006, et 48,1 % d'entre eux n'avaient pas d'enfant présent à la maison. Cela représente une hausse importante en 10 ans puisque cette proportion n'était que de 40,4 % en 1996. Le mode de vie en couple sans enfant présent est donc devenu en quelques années un mode de vie important sur le plan statistique. La proportion de couples sans enfant présent est en hausse marquée, et il est à prévoir que le phénomène deviendra plus important dans les années à venir. À noter enfin que ces couples ont aussi de plus en plus tendance à vivre en union libre.

Montée du mode de vie en solitaire

Le mode de vie en solitaire a connu une progression spectaculaire depuis une trentaine d'années. Les ménages constitués de personnes vivant seules hors famille comptent maintenant pour 30,7 % de l'ensemble, contre 12,1 % 30 ans plus tôt. L'examen des chiffres absolus est encore plus parlant, car on passe d'un peu moins de 200 000 ménages en 1971 à environ un million d'après le recensement de 2006. C'est dans les années 70 qu'il a connu la hausse la plus marquée – augmentation de 120 % en 10 ans seulement –, cette augmentation passant à 53 % dans les années 80, puis à 35,4 % dans la décennie suivante.

D'une décennie à l'autre, de plus en plus de personnes vivent hors famille. Le mode de vie en solitaire caractérise au total 14,8 % de la population âgée de 15 ans et plus en 2001, mais elle est en croissance prononcée depuis 30 ans (4,6 % en 1971, 8,4 % en 1981 et 11,8 % en 1991).

Québec 2008-2009*.indd 60 17/11/08 09:24:03

Plusieurs raisons expliquent le très fort taux de croissance du mode de vie en solitaire durant les années 70; elles sont d'ordre démographique (allongement de l'espérance de vie, installation en ménage des enfants des baby-boomers, par exemple), relèvent de politiques publiques (bonification de l'aide sociale, aide aux étudiants), ou encore traduisent des changements culturels ainsi que des changements dans les modes de vie (hausse du divorce, par exemple). Le taux de divorce est en effet en hausse tendancielle, comme on l'a noté plus haut, et il contribue par conséquent à l'augmentation du nombre de ménages formés de personnes vivant seules.

Les hommes qui vivent seuls sont en moyenne nettement plus jeunes que les femmes et ils sont en majorité dans la première moitié de leur vie active, alors que les femmes qui partagent la même situation sont nettement plus nombreuses après l'âge de 65 ans. La progression du mode de vie en solitaire a été par ailleurs plus rapide chez les hommes[13].

La société salariale/de consommation donne la possibilité à ceux et celles – travailleurs salariés, employés et travailleurs autonomes – qui en ressentent le besoin de vivre en dehors d'une famille ou d'un ménage à plusieurs membres. Mais le modèle fordiste de société de consommation de masse, de même que le modèle post-fordiste qui lui a succédé, ont aussi permis à un certain nombre d'étudiants et de personnes dépendantes de l'aide sociale (qui ne sont pas en couple) de vivre aussi en solitaire dans un logement à eux seuls. L'adoption de la loi d'aide sociale en 1970 a donné plus de ressources financières aux ménages à faible revenu et a en particulier donné à un certain nombre de personnes en difficulté les revenus nécessaires pour vivre seules en logement, au point où l'on s'est inquiété en certains milieux de savoir si cette aide ne favorisait pas la rupture d'unions conjugales, par exemple[14]. On verra que trois ménages sur quatre bénéficiant de l'aide sociale sont formés par des personnes seules, qui représentent la moitié des bénéficiaires.

Développement de l'économie salariale et avènement de l'État providence vont de pair pour rendre possible cette croissance du mode de vie en solitaire, ce qui était beaucoup plus rare avant les années 50. Par ailleurs, la défection vis-à-vis du mariage et l'individualisation plus prononcée des modes de vie sont sans contredit certains des facteurs culturels qui ont contribué de manière marquée à la croissante popularité de ce type de ménage.

La création de ménages augmente plus vite que la population

Les mutations dans les modes de vie qui viennent d'être évoquées ont eu une conséquence importante : le nombre de ménages a augmenté beaucoup plus rapidement que la population québécoise. Entre le recensement de 1981 et celui de 2006, la croissance de la population a été de 18,8 % et celle du nombre de ménages, de 46,8 %. Le ménage ne doit pas être confondu avec la famille. Un ménage est une unité de vie autonome, il faut donc faire une corrélation entre ménage et logement. Une personne qui vit seule forme un ménage, tout comme une famille comptant cinq enfants. Si la création de ménages augmente plus vite que la population, cela signifie que les individus vivent dans des unités de plus en plus petites et que celles-ci se multiplient.

La création de nouveaux ménages a été une source de croissance pour l'économie (plus de logements, plus d'achats de biens durables dans les foyers, etc.). En fait, c'est elle qui a soutenu la croissance économique des dernières années bien plus que la hausse de la population, nettement plus faible. C'est ce qui explique que la population (et sans doute aussi les dirigeants politiques) tarde à prendre toute la mesure de l'impact de la faible croissance démographique.

Québec 2008-2009*.indd 61 17/11/08 09:24:03

3. UNE PLUS GRANDE DIVERSITÉ CULTURELLE

Le nombre d'immigrants qui se sont établis au Québec a été de 45 221 au cours de l'année 2007, soit le nombre le plus élevé des dernières décennies (tableau 3.1). Ce nombre marque une hausse par rapport au milieu des années 90 d'environ 10 000 personnes. La moyenne des quatre dernières années tourne plutôt autour des 44 000 nouveaux immigrants accueillis chaque année, un nombre qui reste cependant un peu inférieur aux quotas fixés par le gouvernement québécois pour la période.

Le Québec accueille cependant une part moins élevée de l'immigration canadienne que son poids démographique. Cette part a été de 17,9 % du nombre total d'immigrants qui ont choisi de vivre au Canada en 2003 alors qu'il recevait plus de 20 % des immigrants canadiens dans les années 60, ce qui contribue à l'affaiblissement de son poids démographique.

Le Canada est en effet l'un des pays qui reçoit l'un des plus forts contingents d'immigrants chaque année dans le monde. La comparaison du Québec avec le reste du Canada ne rend pas complètement justice à l'effort que la province fait en matière d'immigration. En accueillant près de 45 000 nouveaux immigrants chaque année, la société québécoise apparaît en effet comme l'une des plus ouvertes à l'immigration. Une étude de l'Institut de la statistique du Québec a montré que la proportion d'immigrants vivant en territoire québécois était plus élevée que celle qu'on observe aux États-Unis durant les 50 dernières années. Ainsi, 7,9 % de la population des États-Unis était née à l'étranger en 1990, contre 8,7 % au Québec en 1991[15].

Le Québec (et le Canada) ont été par le passé très ouverts à l'accueil de réfugiés. Ces derniers représentaient en effet 30 % des immigrants entrés au Québec en 1996. Depuis, cette proportion régresse et n'était plus que de 13,1 % en 2007. Ce sont les immigrants indépendants qui sont maintenant en majorité parmi les nouveaux arrivants (62 % en 2007) alors que 21,6 % d'entre eux se sont inscrits dans le cadre du programme de réunification des familles.

L'origine nationale des immigrants qui entrent au Québec est fort diversifiée. L'Algérie vient au premier rang des pays qui ont fourni le plus fort contingent d'immigrants au cours

TABLEAU 3.1 **Distribution des immigrants selon la catégorie et l'année, Québec, au total et en % du Canada 1980-2007**

				Total		En % du Canada
Année	Famille	Indépendant	Réfugié	%	N	
1980	32,9	31,2	35,9	100	22 538	15,7
1985	40,9	46,4	12,7	100	14 884	-
1990	22,5	60,4	17,1	100	40 842	19,1
1995	35,7	41,8	22,5	100	27 222	12,5
2000	24,5	50,8	24,8	100	32 502	14,3
2005	21,0	60,8	16,5	100	43 312	16,5
2006	23,3	58,1	15,9	100	44 681	17,8
2007*	21,6	62,0	13,1	100	45 221	19,1

* Données préliminaires pour 2007.
Source : Institut de la statistique du Québec (www.stat.gouv.qc.ca) et Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, Direction de la planification stratégique.

Québec 2008-2009*.indd 62 17/11/08 09:24:03

TABLEAU 3.2 **Nombre d'immigrants selon le pays de naissance, au total (en nombre et en %) pour la période 2003-2007 et rang du pays d'origine**

		Total 2003-2007*	
Pays	Rang	N	%
Algérie	1	17 665	8,1
France	2	16 938	7,8
Chine	3	16 469	7,6
Maroc	4	15 959	7,4
Roumanie	5	12 199	5,6
Colombie	6	10 668	4,9
Liban	7	8 430	3,9
Haïti	8	7 237	3,3
Inde	9	5 743	2,6
Mexique	10	5 066	2,3
Pakistan	11	4 817	2,2
Pérou	12	3 966	1,8
Philippines	13	3 869	1,8
Rép. dém. du Congo	14	3 854	1,8
Tunisie	15	3 695	1,7
Autres pays	-	80 468	37,1
Total, tous les pays		**217 043**	**100**

* Données préliminaires pour 2007
Source : Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration, Direction de la planification stratégique.

des récentes années soit 8,1 % de l'ensemble entre 2003 et 2007. La France, la Chine et le Maroc suivent, dans l'ordre. On consultera le tableau 3.2 pour la liste complète des principaux pays d'origine des nouveaux immigrants récemment entrés au Québec.

Le nombre d'Amérindiens et d'Inuit augmente

Il est difficile d'estimer le nombre de personnes déclarant une identité autochtone ou métis de manière précise, car certaines bandes amérindiennes boycottent les recensements. Le recensement de 2006 compte 81 455 Autochtones au Québec, soit un peu plus de 1 % de la population totale (tableau 3.3). Les spécialistes estiment qu'il y en aurait au moins 50 000 vivant hors réserve et qui n'ont pas déclaré une identité autochtone lors du dernier recensement. Les Amérindiens vivant au Canada sont surtout concentrés dans l'Ouest du pays, et environ 8 % d'entre eux se retrouvent au Québec.

Le nombre total d'Autochtones est en hausse à cause de la forte fécondité des familles, mais aussi à cause de la hausse du nombre de personnes qui ont déclaré une ascendance autochtone dans les derniers recensements, à la suite de la nouvelle affirmation identitaire des Amérindiens, Inuit et Métis. Le tableau 3.3 présente la distribution de la population autochtone entre les diverses nations que l'on retrouve au Québec. Les Innus (Montagnais) (19,9 %), les Cris (19 %) et les Mohawks (14,2 %) sont les communautés les plus populeuses, suivies par les Inuit (12,9 %).

Un peu moins de la moitié des Amérindiens vivant au Québec ne parlent que leur langue maternelle autochtone (44,7 %), ne connaissant ni le français ni l'anglais (tableau 3.4). Un peu plus de 40 % ne parlent que le français (41,4 %) et 11,6 % ne connaissent que l'anglais.

Les Amérindiens du Québec vivent en majorité dans des réserves (70,2 %), une proportion plus élevée qu'au Canada où elle est de 56,1 %. La proportion d'Amérindiens du Québec vivant dans les réserves était en constante régression dans les années 80, mais elle a été assez stable durant les années 90.

Les minorités visibles : concentrées à Montréal

Depuis 1996, une question dans le Recensement demande aux citoyens s'ils appartiennent à l'un des groupes de minorités visibles tels que définis dans la loi (11 groupes étaient

Québec 2008-2009*.indd 63 17/11/08 09:24:03

TABLEAU 3.3 **Population des nations autochtones et inuites du Québec, en effectifs et en proportions, 1994-2007**

	1994*		1998		2002**		2005**		2007	
Nation	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**	**N**	**%**
Abénaquis	1 811	2,8	1 907	2,7	2 037	2,6	2 048	2,6	2 091	2,6
Algonquins	7 323	11,4	8 144	11,6	8 942	11,6	9 111	11,7	9 645	11,8
Attikameks	4 461	6,9	5 071	7,2	5 726	7,4	5 868	7,5	6 321	7,8
Cris	12 017	18,7	12 702	18,2	14 510	18,8	14 632	18,8	15 442	19,0
Hurons-Wendats	2 648	4,1	2 831	4,0	2 975	3,9	2 988	3,8	3 006	3,7
Malécites	469	0,7	599	0,9	742	1,0	759	1,0	786	1,0
Micmacs	4 068	6,3	4 463	6,4	4 806	6,2	4 865	6,2	5 104	6,3
Mohawks	9 909	15,4	10 553	15,1	11 176	14,5	11 370	14,6	11 595	14,2
Innus (Montagnais)	12 952	20,2	14 019	20,0	15 170	19,7	15 385	19,7	16 199	19,9
Naskapis	529	0,8	584	0,8	836	1,1	834	1,1	673	0,8
Non affiliés	221	0,3	153	0,2	79	0,1	69	0,1	84	0,1
Inuit	7 840	12,2	8 932	12,8	10 024	13,0	10 054	12,9	10 509	12,9
Total	**64 248**	**100**	**69 958**	**100**	**77 023**	**100**	**77 983**	**100**	**81 455**	**100**

* Les données sur les Amérindiens ont été compilées en 1994 tandis que celles sur les Inuit datent de 1995.
Sources : Registre des Indiens, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), 31 décembre 2004 et Registres des bénéficiaires cris, inuits et naskapis de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, 31 janvier 2005.
** La bande des Mohawks de Akwesasne, quoique ayant des terres au Québec, est administrée par la région de l'Ontario et fait partie de celle-ci. Elle a donc été retranchée du nombre pour les années 2001 à 2005 des chiffres officiels publiés.

TABLEAU 3.4 **Langue maternelle des individus ayant déclaré une identité autochtone, Québec, 2001**

Langues	N	%
Français seul	32 900	41,4
Anglais seul	9 180	11,6
Langue autochtone seule	35 480	44,7
Langues multiples	1 845	2,3
Français - autre	645	0,8
Anglais - autre	325	0,4
Autres	872	1,1
Total	**79 400**	**100**

Source : Recensement du Canada, 2001, www.statcan.ca

donnés en exemple). La Loi canadienne sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme étant « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Que l'État mesure ainsi l'appartenance raciale de ses citoyens paraît bien étrange aux citoyens d'autres pays, en Europe principalement, où une telle catégorisation selon la race ou le phénotype a laissé de fort mauvais souvenirs. De vigoureux débats s'y poursuivent ces dernières années, et l'intérêt pour de telles données se manifeste pour les mêmes raisons qui motivent le recueil de cette information dans les données officielles canadiennes : il s'agit d'évaluer quelle est l'égalité réelle des chances des citoyens qui se démarquent de la

Québec 2008-2009*.indd 64 17/11/08 09:24:03

TABLEAU 3.5 **Minorités visibles (telles que définies par le Recensement) en % de la population totale et répartition au Canada selon la région, 2006**

Région	En % de la population totale	Répartition au Canada (en %)
Québec	8,8	12,9
Ontario	22,8	54,2
Autres	14,2	32,9
Montréal	15,1	8,8
Toronto	41,0	33,3
Vancouver	40,3	13,9
Autres	-	22,5
Canada	**16,2**	**100**

Source : Recensement du Canada, www.statcan.ca.

majorité par leur apparence physique ou leurs handicaps.

Le Canada compte maintenant 16,2 % de sa population qui s'identifie comme faisant partie d'une minorité visible, ce qui reflète les mutations récentes de l'immigration internationale (tableau 3.5). Cette proportion est inférieure au Québec, car seulement 8,8 % de sa population se place elle-même dans cette catégorie, presque toute concentrée à Montréal, où les minorités visibles représentent 15,1 % de la population. Montréal se situe donc dans la moyenne canadienne, mais loin derrière Toronto et Vancouver, où plus de 40 % de la population estime faire partie d'une minorité visible. Au total, les trois quarts des minorités visibles de tout le Canada se retrouvent dans les trois plus grandes villes et le tiers d'entre elles se concentrent à Toronto même.

Québec 2008-2009*.indd 65 17/11/08 09:24:04

4. L'EMPLOI EN HAUSSE

De plus en plus de gens travaillent au Québec, et le marché du travail apparaît de nouveau en importante mutation, comme ce fut le cas à la fin des années 80. L'un des phénomènes qui doit retenir l'attention est sans doute la hausse de la participation au marché du travail, comme le révèle l'augmentation du taux d'emploi. Si la retraite demeure importante dans l'imaginaire collectif, il semble que l'on devra réajuster le discours public sur le moment de la prendre. Le départ à la retraite ne survient pas aussi tôt dans la vie active qu'on a voulu le laisser croire dans les prévisions les plus optimistes des années 90.

L'emploi a connu une embellie depuis une dizaine d'années. Les écarts traditionnels entre le Québec et l'Ontario en ce qui concerne les principaux indicateurs sont en régression, et le nombre d'emplois hautement qualifiés et professionnels est en hausse, dans un contexte difficile marqué par la crise qui frappe les métiers et les emplois traditionnels, notamment dans la production industrielle et l'exploitation des ressources en régions éloignées.

Hausse du taux global d'activité

Après avoir connu une hausse continue pendant des années en raison de l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, le taux global d'activité de la population en âge de travailler – soit la part de la population âgée de 15 ans et plus qui est en emploi, au chômage ou encore à la recherche d'un emploi – avait régressé quelque peu au début des années 90, surtout parce que moins d'hommes ont été actifs, ce qui n'a pas été le cas des femmes. Cette tendance à la baisse s'est arrêtée en 1996, date après laquelle le taux global d'activité a connu une hausse continue pour atteindre 65,7 % en 2007 (71 % pour les hommes et 60,3 % pour les femmes).

Le taux de participation au marché du travail est cependant encore un peu plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada, mais cet écart s'est rétréci avec la croissance soutenue de l'emploi à la fin des années 90.

Hausse du taux d'activité chez les hommes

L'un des phénomènes marquants sur le marché du travail des années 80 et 90 a sans doute été le retrait important des hommes du marché du travail dans le contexte d'une importante restructuration de ce dernier. Les deux récessions économiques au début des années 80 et au début des années 90 ont touché plus durement les industries productrices de biens. « Comme ces industries embauchent beaucoup d'hommes, ces derniers ont subi les effets immédiats et prolongés de la réduction de l'effectif dans ces secteurs » (Statistique Canada, cat. 71-259, p. 15). Les mutations caractérisant l'emploi salarié dans les grandes entreprises industrielles ont affecté le niveau d'emploi des hommes âgés de plus de 50 ans, sans parler de l'usure de la force de travail qui marque ce groupe de travailleurs, dont plusieurs sont actifs depuis l'adolescence. La baisse des emplois industriels typiques du fordisme a aussi affecté les jeunes hommes sans qualification professionnelle qui, contrairement à leurs pères, ne trouvent plus aussi facilement de bons emplois bien rémunérés en ce début de nouveau millénaire.

La diminution du taux de participation au marché du travail chez les hommes s'est arrêtée il y a une dizaine d'années. L'implication des hommes sur le marché du travail est repartie vers le haut, d'abord timidement après le milieu des années 90, puis de façon plus marquée dans les années 2000, surtout parce que les hommes restent plus longtemps sur le marché du travail après l'âge de 50 ans. Plus des trois quarts des hommes âgés de 45 à 64 ans (76,4 %) étaient en emploi au milieu de l'année 2007. Le projet de prendre une retraite tôt dans la vie active – ce qu'on appelle « liberté 55 » –, très présent dans les publicités des années 90, s'estompe et bat de l'aile.

Québec 2008-2009*.indd 66 17/11/08 09:24:04

Féminisation du marché du travail

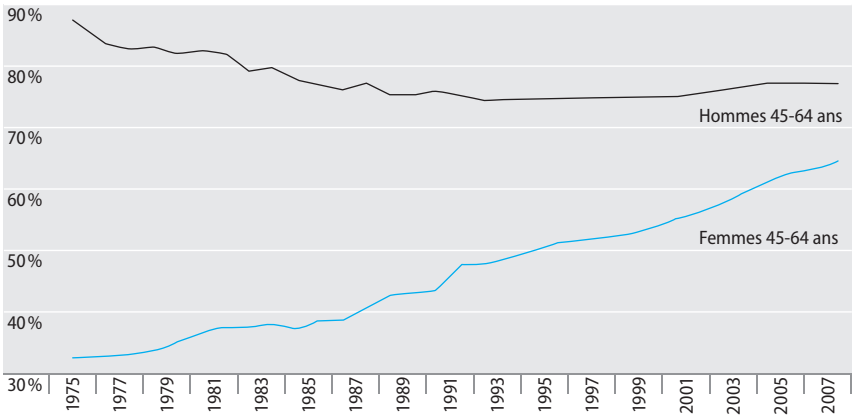
L'augmentation du taux d'activité notée plus haut est aussi due au fait que les femmes ont accentué encore davantage leur présence sur le marché du travail. Le taux d'activité global chez les femmes âgées de 25 à 44 ans est maintenant de 84 % en 2007, alors qu'il est de 91,3 % chez les hommes du même âge.

Les femmes sont actives de manière plus continue, mais une autre raison explique la féminisation accrue du marché du travail. Les cohortes de femmes plus âgées, qui ont eu historiquement un taux d'activité plus bas, sont remplacées par de nouvelles cohortes de femmes qui restent actives après 45 ans, une proportion en hausse continue (graphique 4.1). Au total, 58,3 % des femmes âgées de 45 à 64 ans sont en activité professionnelle. C'est pour cette raison que le taux de participation des femmes au marché du travail continue de croître.

Le taux d'emploi est en hausse

Le taux d'emploi de la population donne une vue plus juste de la participation au marché du travail, car il ne porte que sur les personnes qui occupent effectivement un emploi, excluant les chômeurs et les personnes à la recherche d'un travail. Ce taux, qui avait atteint un creux en 1993 à 53,9 % – un niveau presque identique à celui observé 20 ans plus tôt, alors que la participation des femmes au marché du travail était beaucoup moins forte –, a continué à augmenter régulièrement par la suite, notamment au tournant des années 2000, atteignant un sommet de 61,3 % en 2008, et ce, pour deux raisons : 1) le taux de chômage a diminué sensiblement et surtout 2) davantage de femmes, mais aussi davantage d'hommes, sont restés sur le marché du travail (graphique 4.2). L'analyse de ce taux confirme que le mouvement de retrait des hommes du marché de l'emploi a été renversé. Il se situe à 65,4 % en 2008 chez

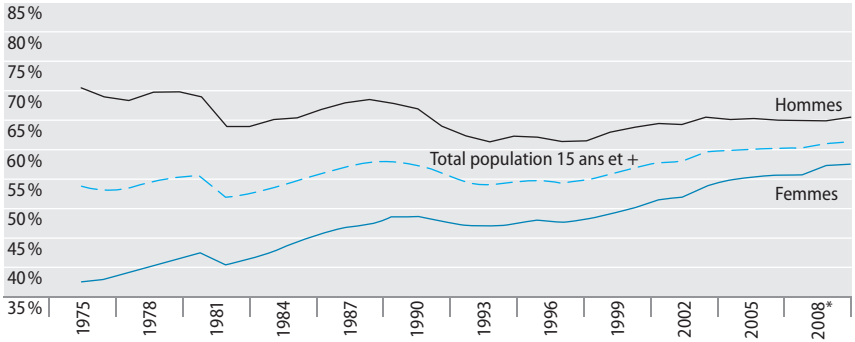
GRAPHIQUE 4.1 **Taux d'activité de la population âgée entre 45 et 64 ans en % selon le sexe (moyenne mobile sur 2 périodes), Québec, 1975-2007**



Source : Satistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active*, cat. 71-529, Cansim.

Québec 2008-2009*.indd 67 17/11/08 09:24:04

GRAPHIQUE 4.2 **Taux d'emploi de la population âgée de 15 ans et plus (en %) selon le sexe (moyenne mobile sur 2 périodes), Québec, 1975-2008**



* 2008 : donnée de mai 2008.
Source : Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active*, cat. 71-529, Cansim D982667, D982670, D982673.

les hommes âgés de 15 ans et plus. De son côté, le taux d'emploi des femmes est aussi en hausse continue et a atteint 57,4 % en 2008.

Une crise appréhendée

La hausse du taux d'emploi survient parallèlement à l'avènement d'une crise qui commence à se pointer à l'horizon : la pénurie de main-d'œuvre. Le nombre de postes vacants est élevé dans plusieurs secteurs d'activité ou dans plusieurs régions. Le problème va aller en s'accentuant dans les années à venir, avec le déclin prévu de la population en âge de travailler qui surviendra à partir du milieu de la prochaine décennie (vers les années 2015, peut-être avant).

Le déclin du nombre de travailleurs potentiels va obliger les entreprises à faire appel aux retraités pour les inciter à revenir sur le marché du travail selon des formules diverses (on voit déjà ces derniers à l'œuvre dans certains grands magasins, par exemple). Ainsi, il n'est pas rare de voir, aux États-Unis, des gens âgés côtoyer des étudiants comme employés dans les chaînes de restauration rapide. Il est possible que le même phénomène se produise au Québec dans un avenir rapproché. Déjà, la Régie des rentes a modifié certaines règles entourant le départ à la retraite afin d'inciter les retraités à rester actifs sans être pénalisés, mais ces changements sont encore timides. Certains économistes s'inquiètent des conséquences de la pénurie appréhendée de main-d'œuvre dans certains secteurs d'activité alors que d'autres chercheurs, comme Robert Rochefort en France, annoncent la retraite à 70 ans[16].

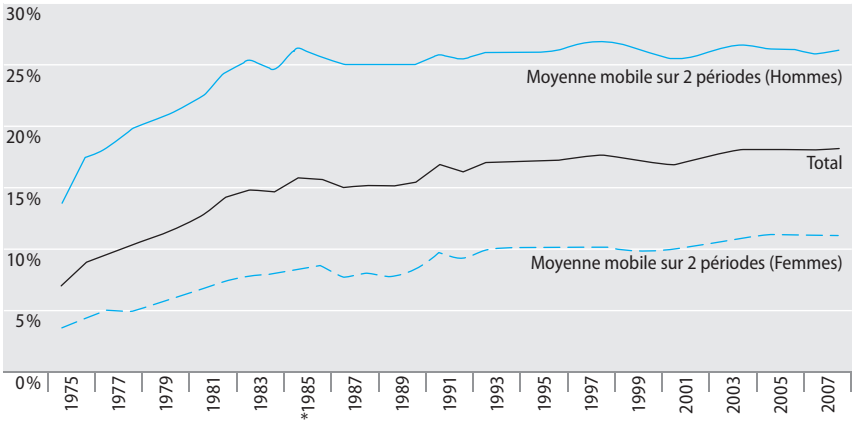
Le travail à temps partiel plafonne

Le travail à temps partiel a occupé une part grandissante de l'emploi total au cours des années 80, mais la croissance de cette forme d'emploi a beaucoup ralenti dans les années 90. Le taux d'emploi à temps partiel plafonne autour de 17-18 % de l'ensemble depuis 15 ans, avec un creux au tournant de l'an 2000. Ce taux tournait autour de 17 % dans les années 90 et autour de 18 % dans les années 2000 (18,4 % en 2008) (graphique 4.3).

La légère hausse de la popularité du travail à temps partiel observée dans les années récentes

Québec 2008-2009*.indd 68 17/11/08 09:24:04

GRAPHIQUE 4.3 **Population active à temps partiel au total et selon le sexe (en %) (moyenne mobile sur 2 périodes), Québec, 1976-2008**



* Données révisées à partir de 1987 pour tenir compte d'une nouvelle définition du travail à temps partiel.
Source : Statistique Canada, *Moyennes annuelles de la population active*, cat. 71-529, Cansim.

est attribuable en bonne partie aux hommes. En 2008, un peu plus du quart des femmes en emploi travaillent à temps partiel (26,4 %), contre un peu plus du dixième chez les hommes (11,2 %). Les hommes occupent environ 30 % de l'ensemble de ces emplois, les femmes y étant encore largement majoritaires. Ce rapport entre les deux sexes a très peu changé depuis un quart de siècle, soit depuis que le phénomène du travail à temps partiel a commencé à se répandre.

L'emploi atypique se développe

Le développement de l'emploi atypique est certes l'un des traits nouveaux du marché du travail contemporain. H. Krahn, de Statistique Canada, retient cinq types d'emplois non standards ou atypiques : le travail à son compte, le travail à temps partiel, le travail temporaire, le cumul d'emplois et le travail saisonnier[17]. Ce dernier type est cependant objet de contestation de la part de plusieurs analystes, réticents à l'inclure dans la liste des formes de travail atypiques. Il est clair que la progression de ces types d'emplois est liée à la recherche d'une plus grande flexibilité organisationnelle.

De plus en plus de gens travaillent de manière autonome en exécutant des tâches auparavant assumées au sein des entreprises. Sans lien d'emploi, ces travailleurs n'ont plus accès aux avantages qui sont rattachés à l'emploi salarié, comme les congés payés, ou l'assurance emploi. La protection sociale et juridique des travailleurs a été pensée en fonction de ce lien d'emploi entre l'individu et l'entreprise, et l'extension des emplois atypiques soulève de nouvelles difficultés sur ce plan.

Plus d'emplois hautement qualifiés et professionnels

Il est difficile de comparer dans le temps l'évolution des effectifs dans les différentes professions compte tenu des nombreux changements qui interviennent sur le marché du travail. Par

Québec 2008-2009*.indd 69 17/11/08 09:24:04

exemple, le travail de bureau s'est considérablement transformé depuis une vingtaine d'années avec l'arrivée des ordinateurs, sans oublier la réorganisation du travail au sein des entreprises. Il en va de même pour le travail manuel ou le travail sur la ferme. Les compétences requises peuvent aussi varier considérablement au sein d'un même secteur. Enfin, de nouvelles professions naissent – pensons au domaine du multimédia, à l'informatique, aux nouvelles technologies de l'information –, alors que d'autres régressent ou disparaissent simplement.

Globalement, la part des emplois hautement qualifiés et professionnels augmente, parallèlement à la hausse du taux de scolarisation des Québécois. Le secteur des sciences naturelles et appliquées, le secteur des sciences sociales et des arts, celui de la vente et des services ainsi que celui de la santé sont en croissance depuis une quinzaine d'années, alors que le secteur des emplois manuels est en régression. La gestion au sens large occupe une place plus importante dans les années 90 avec un emploi sur 10, et il en va de même pour les emplois de techniciens. Ces deux types d'occupation sont typiques du nouveau marché du travail qui s'est mis en place ces dernières années.

Le tableau 4.1 présente la distribution des secteurs d'emploi dans lesquels œuvre la population active. Soulignons qu'on trouve dans chaque secteur une grande variété de professions. Par exemple, le secteur de la santé regroupe les médecins spécialistes, les techniciens de laboratoire, les infirmières, les préposés aux malades ou les personnes affectées à l'entretien.

D'importantes différences entre hommes et femmes subsistent. Celles-ci sont largement surreprésentées dans le secteur administratif

TABLEAU 4.1 Secteurs d'emplois des personnes actives, Québec, 1990-2007

	1990			2007		
Secteurs	**Homme**	**Femme**	**Total**	**Homme**	**Femme**	**Total**
Gestion	11,3	6,6	9,2	9,9	6,4	7,8
Affaires, finance et administration	9,9	30,8	19,0	10,2	24,1	17,6
Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées	6,5	1,8	4,4	9,6	3,7	7,3
Secteur de la santé	2,0	9,4	5,2	2,0	10,4	5,8
Sciences sociales, enseignement, adm. publique et religion	4,2	7,3	5,6	4,9	13,2	8,9
Arts, culture, sports et loisirs	2,3	3,0	2,6	2,6	3,9	3,5
Ventes et services	19,8	28,0	23,4	20,8	28,2	22,5
Métiers, transport et machinerie	25,5	1,9	15,3	25,6	2,2	14,0
Professions propres au secteur primaire	4,3	1,3	3,0	4,0	1,1	2,7
Transformation, fabrication et services d'utilité publique	12,1	7,3	10,0	8,3	4,8	6,9
Autres classifications	2,0	2,6	2,3	2,1	2,0	2,8
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Sources : Statistique Canada, *Statistiques chronologiques sur la population active* ; calculs de l'auteur, Cansim tableau 282-0009 et 282-0010.

Québec 2008-2009*.indd 70 17/11/08 09:24:04

(emplois dans le secrétariat) et la vente, alors que les hommes monopolisent presque les emplois manuels (métiers et machinerie). Cependant, la comparaison avec la distribution observée entre les secteurs dans les recensements précédents indique des changements notables vers une atténuation des différences entre les deux sexes. Les femmes occupent une part un peu moindre que les hommes dans la gestion au sens large, mais non dans les emplois de techniciens. Dans ce dernier cas, cependant, elles sont surtout concentrées dans les emplois qui impliquent des relations avec les personnes (techniques sociales, emplois techniques dans les hôpitaux ou l'administration) alors que les hommes sont plus nombreux comme techniciens dans le secteur des nouvelles technologies. Les femmes ont accru leur présence dans les emplois reliés aux sciences sociales, l'enseignement et l'administration publique, devenu le troisième secteur d'emploi après la vente et les services associés et les emplois de bureau (affaires et administration).

Le quart de la main-d'œuvre occupe des emplois d'ouvriers et de cols bleus, types de professions où l'on trouve moins de femmes, plus fortement représentées chez les employés de bureau, un type d'occupation dont l'importance relative est un peu en régression à la fin des années 90. La part des occupations dans la vente et les services est stable. Il s'agit d'un type d'emploi qui, bien que les femmes y soient plus nombreuses, comprend une proportion importante d'hommes. On notera enfin que les emplois dans le secteur de l'exploitation agricole et horticole sont maintenant marginaux dans l'ensemble.

Stabilité du taux de syndicalisation

Le taux de syndicalisation a décliné de façon importante dans les années 90, passant de 46,9 % cette année-là à 40,2 % en 2007 (tableau 4.2). Il se maintient autour de 40-41 % depuis une dizaine d'années, mais il demeure beaucoup plus élevé que le taux observé aux États-Unis ou en France, par exemple.

Les conflits de travail ont été en nette diminution durant les années 90 : régression du nombre de grèves et de lock-out, moins de travailleurs touchés et moins de jours-personnes perdus. Les années 90 ont été nettement moins troublées par des conflits de travail que les années 80 et, surtout, que les années 70. Le nombre de conflits de travail a augmenté entre 2000 et 2005. Cependant, certains conflits de travail chez des employeurs précis (Vidéotron en 2002, *Le Journal de Québec* en 2007-2008, par exemple) perdurent longtemps, ce qui affecte à la hausse le nombre de jours-personnes perdus. À signaler que les années 2006 et 2007 ont été les plus calmes depuis 1970.

Plusieurs raisons expliquent la forte réduction des conflits de travail caractéristique des années 90 et 2000 lorsqu'on les compare aux décennies précédentes. Les entreprises ont modifié leurs pratiques en matière de relation de travail, et la gestion de ce qu'il est convenu d'appeler les ressources humaines se fait selon une approche plus participative. Les entreprises cherchent à intéresser les employés au développement de la structure davantage qu'à exploiter au maximum la main-d'œuvre. Le perfectionnement et l'amélioration des relations humaines ont la cote. Le chômage élevé des dernières années, l'ouverture des marchés, la concurrence plus vive venant de l'étranger, les effets de la rationalisation au sein même des entreprises sont autant de facteurs qui ont miné peu à peu le pouvoir de négociation des grands syndicats qui peuvent plus difficilement mobiliser les employés et les ouvriers. À cela s'ajoute enfin un changement dans l'idéologie tant des syndicats que des entreprises qui semblent moins portés à l'affrontement. Les conflits de travail et les conflits en milieu de travail persistent, mais ils n'impliquent plus d'opposition radicale ni de grèves à répétition dans la recherche de règlement.

Québec 2008-2009*.indd 71 17/11/08 09:24:04

TABLEAU 4.2 **Taux de syndicalisation, conflits de travail au cours de l'année, travailleurs touchés et jours-personnes perdus, Québec, 1990-2007**

Année	Taux de syndicalisation	Conflits de travail		
		Déclenchés dans l'année	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
1990	46,9	190	128 442	1 117 054
1995	41,9	76	47 944	508 659
2000	40,2	99	24 554	345 640
2005	40,2	113	114 697	1 450 950
2006	40,2	37	5 370	145 242
2007p	40,2 p	44	8 478	186 293

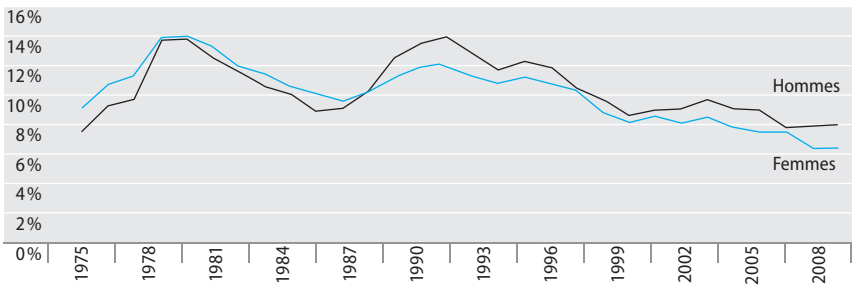
p Données préliminaires.
Une nouvelle procédure d'enregistrement des arrêts de travail entraîne désormais une augmentation du nombre de conflits dans les tableaux statistiques. Toute comparaison de ces nouveaux chiffres avec ceux de l'ancienne série de tableaux devient donc hasardeuse.
Sources : *Revue chronologique de la population active*, 1999, d'après *l'Enquête sur la population active* et Travail Québec, *Les arrêts de travail et l'échéance des conventions collectives et Bilan des relations du travail au Québec* et Statistique Canada, tableau 282-0078.
www.travail.gouv.qc.ca.

Le taux de chômage atteint un plancher historique

Le taux de chômage évolue de manière cyclique, au fil de la conjoncture économique. Il a atteint en 2008 son niveau le plus bas depuis des décennies (7,2 % au total). Les jeunes sont nettement plus touchés que les autres, car ils sont les premiers à être mis à pied en cas de ralentissement économique. Le taux de chômage des jeunes de 20-24 ans est deux fois plus fort (13,1 % en 2008) que celui des autres groupes d'âge.

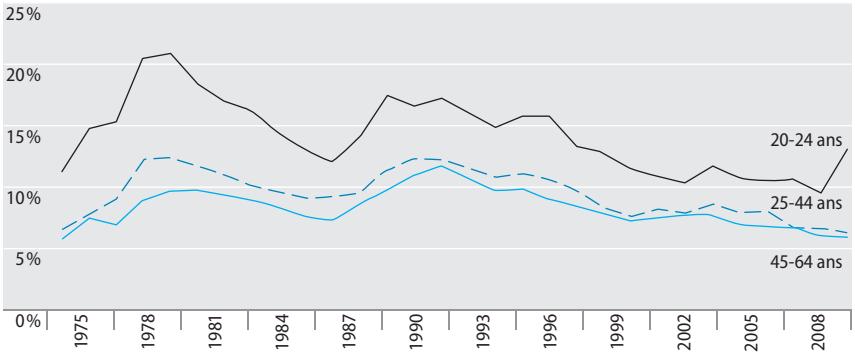
Deux changements majeurs se sont produits depuis 20 ans dans la composition du groupe des chômeurs. Tout d'abord, les hommes ont chômé nettement plus que les femmes au cours

GRAPHIQUE 4 .4 **Taux de chômage en % selon le sexe, 1975-2008**



Québec 2008-2009*.indd 72 17/11/08 09:24:05

GRAPHIQUE 4.5 Taux de chômage en % selon le groupe d'âge, Québec, 1975-2008



des années 90 et 2000, ce qui était le contraire au début des années 80 (graphique 4.4). Cette différence s'est atténuée quelque peu dans les années 2000 (le taux est de 8 % chez les hommes contre 6,4 % chez les femmes en 2008). Ces dernières années, les travailleurs les plus âgés (45 ans et plus) ont chômé moins que les autres, sans doute parce qu'un certain nombre d'entre eux ont quitté définitivement le marché du travail en prenant leur retraite (graphique 4.5).

Québec 2008-2009*.indd 73 17/11/08 09:24:05

5. LA NOUVELLE RÉVOLUTION SALARIALE

Un nouveau cycle de croissance des revenus familiaux et disponibles est observable depuis le début des années 2000. Il s'agit là d'un changement de tendance important survenu après des années de régression et de stabilité. Il est cependant encore trop tôt pour se prononcer sur la durée et l'ampleur du cycle de croissance qui en est à ses débuts. Cependant, l'analyse de l'évolution des revenus et du niveau de vie est complexe, parce que les indicateurs le plus souvent retenus mesurent des aspects différents qui ne sont pas toujours bien distingués. Nous en avons retenu trois : les gains des salariés, les revenus annuels des individus et les revenus totaux des ménages. De même, les sources de revenus sont maintenant plus diversifiées. Les revenus de placement et surtout les revenus de pensions vont à l'avenir peser de plus en plus lourd. À cela s'ajoute l'impact changeant du régime fiscal.

La rémunération hebdomadaire des salariés en faible hausse

Considérons un premier indicateur : la rémunération hebdomadaire moyenne des salariés. Celle-ci comprend l'ensemble des revenus gagnés par les personnes salariées, y compris les revenus tirés du travail supplémentaire. Cet indicateur mesure donc à la fois les gains et le nombre d'heures travaillées, mais il est cependant partiel, car ne sont pas considérés les revenus des travailleurs autonomes ni les revenus de pension, en croissance.

Les gains des salariés, exprimés en dollars courants, sont en hausse constante depuis le début des années 90, atteignant 704 $ en moyenne par semaine en 2006, dernière donnée disponible. Mais il s'agit en fait d'une illusion puisque, transformés en dollars constants, leur augmentation est en réalité plus faible, la rémunération moyenne tournant autour de 700 $ par semaine (tableau 5.1).

Cette absence d'augmentation réelle et continue des gains a été maintes fois décrite comme un trait typique du marché du travail contemporain, comme le résultat de la crise du modèle fordiste et de la société salariale. L'évolution du marché du travail en Ontario – la province voisine sert souvent de référence privilégiée – entre 2002 et 2006 vient confirmer ce diagnostic. Les gains réels des salariés y ont

TABLEAU 5.1 **Rémunération hebdomadaire moyenne (l'EERH) des salariés, estimations non désaisonnalisées, en dollars courants et constants (2006) et rapport Qué./Ont., Québec et Ontario, 1991-2006**

	Québec		Ontario		Rapport
Année	$ courants	$ 2006	$ courants	$ 2006	Qué./Ont.
1991	545	702	576	741	94,7
1995	579	719	634	787	91,4
2000	616	704	700	799	88,0
2001	627	700	709	791	88,5
2002	644	704	723	790	89,1
2003	655	699	731	779	89,7
2004	668	699	743	777	90,0
2005	686	702	764	782	89,8
2006	704	704	782	782	90,0

Source : Statistique Canada, moyenne annuelle, Cansim II, tableau 281-0027.

Québec 2008-2009*.indd 74 17/11/08 09:24:05

progressé un peu plus qu'au Québec pendant les années 90, certes, mais la crise de l'emploi a touché l'Ontario industriel depuis 2002, ce qui a affecté la rémunération moyenne, à la baisse.

L'écart entre le Québec et l'Ontario se réduit

L'écart entre le Québec et l'Ontario observé sur divers indicateurs caractérisant le marché du travail s'est réduit au cours des cinq dernières années, d'abord parce que la situation québécoise s'est améliorée sur plusieurs plans, mais ensuite aussi parce que la base industrielle ontarienne a connu de grandes difficultés ces dernières années, notamment dans le secteur de l'automobile. Ainsi, se sont rapprochés le ratio des gains hebdomadaires moyens dans les deux provinces (90 % en 2006), les taux de chômage (7,2 % au Québec en 2007 contre 6,4 % en Ontario) et les taux d'emplois.

Revenus annuels des individus en faible hausse

Les revenus des hommes et des femmes doivent être étudiés séparément parce qu'ils ont évolué de manière fort différente. Après des années de stagnation, les revenus annuels moyens de travail des hommes travaillant à temps plein (exprimés en dollars constants) sont finalement de nouveau en faible hausse dans les années 2000[18].

Les revenus gagnés par les femmes ont par ailleurs poursuivi leur progression continue, plus marquée que celle des hommes. La discrimination systémique dont les femmes avaient été victimes par le passé est en régression. De nombreux règlements portant sur les litiges en matière d'équité salariale ont été réglés ces dernières années, et cela devrait se refléter dans les statistiques sur les gains des salariés dans les années à venir. Mais, surtout, la composition de la population féminine au travail change à mesure qu'on avance dans les années 2000, celle-ci comprenant des femmes aux compétences plus diversifiées et des femmes impliquées sur une base plus continue dans la vie active, deux caractéristiques associées à des revenus plus élevés. Ce qui change, c'est le fait qu'il y a maintenant plus de femmes gagnant des revenus élevés, reflet de leur scolarisation en moyenne plus diversifiée et plus élevée que par le passé.

Depuis 1973, les revenus de travail des femmes actives à temps plein ont augmenté de 43 %, alors que ceux des hommes ont connu une hausse inférieure à 13 % sur la même période.

Pause dans la réduction de l'écart entre hommes et femmes

Les femmes qui travaillent à temps plein gagnaient un peu moins de 80 % du revenu moyen des hommes au tournant de l'an 2000, contre 61 % en 1973 (tableau 5.2). Le revenu réel moyen des hommes travaillant à temps plein a peu augmenté depuis 20 ans, alors que celui des femmes travaillant aussi à temps plein a progressé plus vite, réduisant ainsi les écarts. Cependant, la réduction des différences de revenus gagnés entre les deux sexes ne s'est pas poursuivie durant les années 2000. Ce changement de tendance survient au moment où les programmes d'équité en matière de rémunération du travail dans les professions féminisées implantés dans les entreprises commencent à produire leurs effets et dans le contexte de l'entrée sur le marché du travail de nouvelles cohortes de femmes diplômées et mieux formées dans une grande variété de professions. Ces deux facteurs vont-ils relancer la réduction des écarts de gains entre hommes et femmes ? Pas nécessairement, puisque d'autres facteurs que la discrimination ou la qualification sont aussi la cause dans les inégalités de revenus entre les sexes.

Cet écart de revenus moyens entre hommes et femmes est, faut-il le rappeler, souvent présenté dans les débats publics comme une

Québec 2008-2009*.indd 75 17/11/08 09:24:05

TABLEAU 5.2 **Gains annuels totaux moyens des hommes et des femmes travaillant à temps plein toute l'année, en dollars constants de 2006 et en indice et rapport F/H, Québec, 1973-2006**

Année	Hommes $ 2006	Femmes $ 2006	Hommes indice	Femmes indice	Rapport F/H
1973	44 085	26 849	100	100	0,61
1975	45 884	28 884	104	108	0,63
1980	49 900	33 400	113	124	0,67
1985	47 300	32 400	107	121	0,68
1990	48 600	33 100	110	123	0,68
1995	47 100	34 900	107	130	0,74
2000	48 400	38 400	110	143	0,79
2005	50 600	36 200	115	135	0,72
2006	49 600	38 400	113	143	0,77

Source : Statistique Canada, cat. 13-217, Le revenu au Canada, Ottawa, cat. 75-202, Cansim II, tableau 202-0102.

mesure de l'iniquité des revenus entre hommes et femmes. Cette lecture doit être nuancée. En fait, plusieurs raisons expliquent un tel écart. Outre l'iniquité salariale – salaires moindres pour les emplois majoritairement occupés par les femmes et équivalents à d'autres emplois majoritairement occupés par des hommes, un facteur cependant en régression –, il faut aussi prendre en considération les différences dans le capital humain (les hommes plus âgés sont encore plus scolarisés et ont plus d'ancienneté que les femmes, un facteur qui exerce encore une certaine influence, mais qui ira en s'amoindrissant dans les années à venir avec le remplacement des générations), les différences dans les modes de vie et les préférences pour le temps de loisir. Les femmes employées à temps plein travaillent en moyenne moins d'heures que les hommes également employés à temps plein, notamment parce que celles-ci consacrent plus de temps aux tâches domestiques et les hommes, plus de temps au travail salarié. Le nombre moyen d'heures travaillées par les personnes employées à temps plein est rarement pris en compte dans les débats sur les écarts de revenus entre les sexes. Tous ces facteurs combinent leurs effets pour créer un écart de revenus entre hommes et femmes.

Rappelons enfin que les différences de revenus entre hommes et femmes célibataires sont beaucoup moins marquées, ce qui confirme que le mode de vie exerce aussi un important effet sur les revenus, en plus des caractéristiques associées au monde du travail.

Revenus de marché en hausse

Un troisième indicateur caractérise cette fois le niveau de vie des unités dans lesquelles vivent les personnes : le revenu familial.

Un changement majeur s'est produit à la fin des années 90 : le revenu familial brut provenant du marché a recommencé à croître après 20 ans de stagnation et a dépassé en 2000 le niveau observé 20 ans plus tôt (colonne 1 du tableau 5.3). Ce sommet mérite d'être souligné, car il met fin à une longue période de stagnation des revenus réels bruts tirés d'activités sur le marché (travail salarié, travail autonome, placements). L'augmentation moyenne observée depuis s'est poursuivie, quoique faiblement,

Québec 2008-2009*.indd 76 17/11/08 09:24:05

TABLEAU 5.3 **Revenu moyen total et disponible des familles de deux personnes et plus en dollars constants (2006), transferts, impôts et rapport entre revenu disponible et revenu total, Québec, 1975-2006**

Année	Revenu du marché	Transfert	Revenu total (1+2)	Impôts	Revenu disponible (3-4)	Rapport (5/3)
	1	2	3	4	5	6
1975	-	-	56 546	7 970	48 576	85,9
1980	60 600	7 700	68 300	10 900	57 400	84,0
1985	57 600	8 900	66 500	10 700	55 800	83,9
1990	58 300	9 100	67 400	12 700	54 700	81,2
1995	56 800	10 100	66 900	12 500	54 400	81,3
2000	63 200	9 600	72 800	14 700	58 100	79,8
2005	64 100	10 400	74 500	13 000	61 500	82,6
2006	64 800	10 800	75 600	13 000	62 600	82,8
Écart (%) 1980-2006	**6,9**	**40,3**	**10,7**	**19,3**	**9,1**	

Source : Statistique Canada, cat. 13-210; pour les données de 1973 à 1975
Cansim, 1980-2006, calculs de l'auteur.

pendant six ans. Tout porte à croire que cette tendance va se maintenir dans les années à venir.

Pour comprendre cette évolution, revenons un peu en arrière. Des années 50 au milieu des années 70, le revenu familial brut total (le revenu de marché) a augmenté de manière continue, d'abord dans la foulée de la révolution salariale et fordiste, puis à cause de l'avènement du double revenu dans les couples. Cette tendance à la hausse s'est arrêtée dans les années qui ont suivi le premier grand choc pétrolier (1973) et, à partir du tout début des années 80, le revenu familial tiré du marché, presque stagnant, a évolué en dents de scie au gré des cycles économiques, et ce, jusqu'à la fin des années 90. Pendant ces années, les entreprises tant publiques que privées ont rationalisé leurs opérations et coupé dans leur personnel. Cette période semble maintenant terminée, et les salariés en emploi et les personnes autonomes peuvent maintenant bénéficier de meilleures augmentations de revenus (comme on l'a vu plus haut), accroissant du même coup le revenu des ménages. Par ailleurs, le revenu des femmes, en hausse, est une composante de plus en plus importante du revenu total des ménages. Cette hypothèse sera confirmée plus loin lorsque nous caractériserons l'évolution des revenus par types de ménages.

Les paiements de transfert varient selon les cycles économiques

L'économie québécoise a connu deux cycles économiques complets depuis le début des années 80. Les paiements de transferts moyens ont évolué de manière fort différente au cours de ces deux cycles. Ils ont été en forte croissance durant le cycle économique des années 80, alors qu'ils ont été stagnants durant le second cycle économique qui a pris place dans les années 90, régressant même quelque peu lors de l'entrée

Québec 2008-2009*.indd 77 17/11/08 09:24:05

dans le nouveau siècle. Les paiements de transfert ont donc permis de compenser en partie la stagnation et même la diminution des revenus de marché au cours du premier cycle économique, mais non dans le second. Nous reviendrons plus loin dans le chapitre sur les différences entre les deux cycles.

Le revenu familial total à un nouveau sommet

Il importe d'ajouter au revenu du marché les paiements de transferts et de retrancher les impôts directs payés pour donner une meilleure idée du niveau de vie réel des ménages. Nous considérerons d'abord les revenus totaux bruts, puis les revenus disponibles et enfin les revenus par unité afin de tenir compte de la composition des familles.

Le revenu familial brut moyen total exprimé en dollars constants était de 75 600 $ en 2006 (dernière année disponible), un sommet encore jamais atteint jusque-là (tableau 5.3). Il est en hausse depuis les années 2000, après des années de stagnation, et il a poursuivi sa lancée vers le haut dans un contexte économique favorable à des augmentations réelles. Nous verrons plus loin l'ampleur de ces hausses en neutralisant l'effet des changements dans la composition des ménages.

Depuis 1980, l'État a prélevé une part de plus en plus grande des revenus des ménages, mais cette croissance s'est fortement ralentie à la fin des années 90 (colonne 4 du tableau 5.3). Les impôts moyens payés par les contribuables avaient alors augmenté plus rapidement que leurs revenus propres tirés du travail ou de leurs investissements (+34,9 % entre 1980 et 2000). Les sommes moyennes payées en impôts directs varient aussi selon la conjoncture économique puisqu'elles augmentent lorsque les revenus gagnés sont en hausse. C'est ce qui s'est produit depuis 1996. Puisque le revenu moyen des familles est en augmentation, il en va de même pour les impôts directs payés par les contribuables, qui ont atteint un sommet historique en 2000 avec 14 700 $ en moyenne (dollars constants de 2006) par ménage comptant au moins deux personnes. Les États fédéral et provincial ont depuis lors modifié leurs politiques fiscales afin de réduire quelque peu les taux d'imposition des contribuables. Cet allégement de la charge fiscale, qui s'étend sur plusieurs années, a produit ses effets puisque les impôts directs payés par les ménages ont été en moyenne autour de 13 000 $ dans les années 2000.

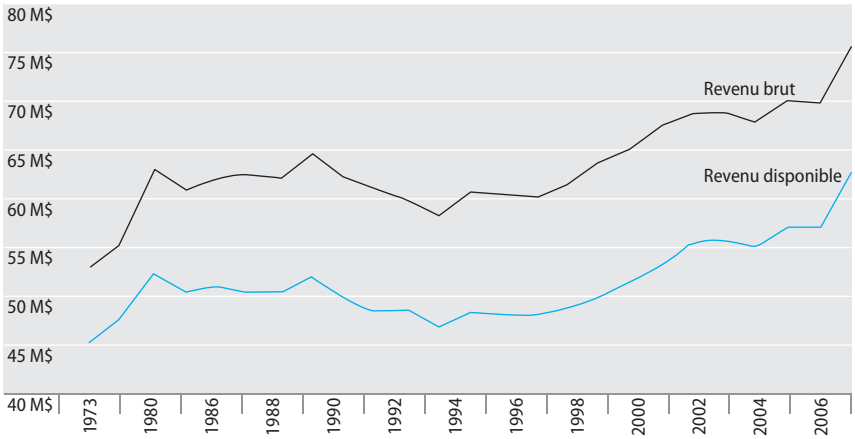
Le revenu disponible est un meilleur indicateur du niveau de vie réel des ménages, car il caractérise les ressources monétaires qu'ils peuvent dépenser sur le marché pour satisfaire leurs besoins, étant entendu cependant qu'une partie de ces derniers le sont cependant à partir de ressources collectives (soins de santé, éducation et garde des enfants, protection publique, entretien des routes, etc.).

Après une longue période de stagnation, le revenu disponible des familles a lui aussi progressé de manière continue – mais sur une plus longue période cependant, soit depuis le milieu des années 90 – et il a atteint un sommet historique de 62 600 $ en 2006. Le revenu disponible moyen représente maintenant 82,8 % du revenu total brut, une proportion en croissance depuis les années 2000, ce qui est une autre manière de traduire l'effet des baisses d'impôts directs sur les revenus (graphique 5.1).

Mais attention : l'évolution des revenus moyens que l'on vient de caractériser peut cependant être affectée par des changements qui surviennent dans la composition des ménages, et non pas seulement par les tendances à l'œuvre sur le marché ou par les politiques de l'État. Ainsi, si le nombre de familles monoparentales augmente, il se créera davantage de familles ayant des revenus forcément plus faibles – une famille père-mère étant remplacée par deux familles monoparentales après un divorce, ou encore par une combinaison de ménages recomposés de diverses façons. En

Québec 2008-2009*.indd 78 17/11/08 09:24:05

GRAPHIQUE 5.1 Taux de chômage en % selon le groupe d'âge, Québec, 1975-2008



d'autres termes, l'étude de l'évolution des revenus exige de distinguer trois ensembles de facteurs qui ne le sont pas toujours dans les débats publics sur ces questions, soit les tendances du marché, les tendances qui marquent la redistribution faite par l'État (transferts et impôts), mais aussi l'évolution des caractéristiques des ménages et des familles. Afin de tenir compte de ce troisième facteur, nous examinerons les évolutions des revenus disponibles par types de ménages.

Hausses différenciées des revenus dans les types de familles

Les données qui précèdent portent sur des moyennes d'ensemble observées sur une longue période. Or, les types de ménages ont aussi changé en parallèle aux facteurs qui affectent les niveaux de revenus. Le fait de neutraliser ce changement fait ressortir de manière différente les évolutions de revenus.

Nous avons distingué cinq types de ménages, soit deux types de couples sans enfant présent au foyer et avec revenus ainsi que trois types de familles avec enfants présents au foyer et revenus. Les différences entre les cinq types dans les augmentations de revenus moyens nets (après impôt) sont importantes entre 1980 et 2006, allant de 4,6 % à 46,8 %, ce qui est considérable. Voici les hausses observées par types de ménages :

- couples (sans enfant), un revenu : 17,6 %
- couples (sans enfant), deux revenus : 4,6 %
- familles, un revenu : 9,2 %
- familles, deux revenus : 18,3 %
- familles monoparentales : 46,8 %

Ces hausses doivent être comparées à celle que l'on observe en moyenne dans l'ensemble des ménages comptant au moins deux personnes, qui est de 9,1 % au cours de la même période (soit entre 1980 et 2006, voir la colonne 5 du tableau 5.3). La composition des ménages est donc bien un facteur important à prendre en considération dans l'étude de la progression des revenus moyens depuis deux décennies.

Québec 2008-2009*.indd 79 17/11/08 09:24:05

Fait non surprenant, les couples qui comptent deux pourvoyeurs (avec ou sans enfant) ont des revenus plus élevés que les autres, d'une part, et ils sont parvenus à augmenter leurs ressources sur une longue période. Les familles avec enfant qui dépendent d'un seul revenu – qui sont aussi généralement des familles plus jeunes dans lesquelles l'un des conjoints reste au foyer lorsqu'il y a des enfants – avaient vu leurs revenus réels disponibles se détériorer dans les années 80 et 90, mais leur situation financière s'est beaucoup améliorée dans les années 2000. L'analyse montre que les couples à un seul revenu se distinguent des familles à un seul revenu ces dernières années. Les couples à un seul revenu mais sans enfant présent ont connu des gains considérables en 2000, ce qui leur a permis de combler un net retard par rapport aux autres types de ménage[19]. Comment expliquer ces différences entre couples sans enfant et familles avec enfant ne comptant que sur un seul revenu ? Les couples à un seul revenu sont sans doute plus âgés, l'un des membres ayant pris sa retraite, alors que les couples ayant un enfant seraient plus jeunes, l'un des conjoints demeurant au foyer avec les enfants. Cette hypothèse reste cependant à vérifier.

De leur côté, les familles monoparentales ont connu une certaine stabilité de leurs revenus moyens entre 1980 et 2000 – revenus moyens constants évoluant en dents de scie entre 32 000 $ et 35 000 $ sur 20 ans –, mais les choses ont changé ces dernières années. Les familles monoparentales ont en effet effectué des gains importants et réussi à améliorer leur situation économique depuis le tournant de l'an 2000. Plusieurs facteurs expliquent ce changement, le plus important étant la plus grande autonomie des jeunes femmes qui sont chefs de famille monoparentale, mieux en mesure d'occuper un emploi salarié. Celles-ci sont plus nombreuses à retirer des revenus de travail, en moyenne en nette hausse ces dernières années. Il y a une amélioration notable de la situation des familles monoparentales. Il faut par ailleurs noter qu'une nette différence apparaît maintenant entre les revenus moyens des familles monoparentales ayant à leur tête des mères actives ou des mères inactives sur le marché du travail.

Le type de ménage est donc devenu un facteur qui contribue nettement à la différenciation des ressources économiques. Le double revenu étant devenu la norme, les ménages qui ne comptent que sur un seul pourvoyeur sont distancés par les autres. À un extrême se trouvent les familles à deux revenus avec enfants présents et à l'autre, les familles monoparentales qui par définition ne peuvent compter que sur un seul revenu.

Québec 2008-2009*.indd 80 17/11/08 09:24:06

6. L'INÉGALITÉ S'ACCENTUE

L'inégalité socioéconomique s'accentue, parallèlement à la croissance des revenus réels des ménages notée plus haut. Un important renversement de tendances est en train de se mettre en place, et on observe, avec maintenant suffisamment de recul, un contraste entre les années 80 et les années 90 qui nous renseigne sur les évolutions prévisibles à court terme. Globalement, l'inégalité des revenus de marché s'accentue, et les modifications apportées au régime de fiscalité commencent à être visibles, allant elles aussi dans le sens d'une augmentation des inégalités. Des facteurs structuraux comme la diversité accrue des types de ménage et la montée du mode de vie en solitaire s'ajoutent aux facteurs conjecturaux (cycles économiques) et politiques (baisses d'impôts) pour expliquer cette croissance des inégalités. Enfin, d'importants effets de génération donnent aux inégalités de nouvelles connotations.

Après des décennies de croissance pour tous et de redistribution efficace dans les années de la révolution salariale fordiste et de l'implantation de l'État providence – les Trente Glorieuses, de 1945 à 1975 –, le monde a radicalement changé. L'examen des années 80 et 90 permet d'analyser sur deux cycles économiques complets l'évolution des revenus et des inégalités et, partant, de faire ressortir la mutation en cours du paysage économique et de l'État providence. Nous le verrons plus loin, ces deux décennies sont très contrastées.

Un marché plus inégalitaire

L'étude des inégalités doit tenir compte des cycles économiques parce que la hausse du taux de chômage donne lieu à une réduction considérable des gains. Ainsi, les jeunes sont mis à pied avant les autres au début d'une période de récession, de même que le chômage touche davantage les personnes moins qualifiées, ce qui donne l'impression (fausse) que les salaires moyens augmentent alors qu'en fait c'est la composition de la main-d'œuvre qui est modifiée dans un contexte conjoncturel. En début de récession, les gains baissent davantage au bas de l'échelle des revenus, mais la tendance s'inverse durant les périodes d'expansion, ce qui affecte les mesures de l'inégalité. La comparaison des mesures d'inégalité au même moment d'un cycle (par exemple au sommet ou encore au creux) s'avère donc nécessaire afin de dégager des effets de structure indépendants de la conjoncture. C'est cette approche qui nous permettra de faire ressortir des différences entre les années 80 et les années 90.

Nous proposons d'examiner ce qui s'est passé au Québec sur deux cycles économiques complets, soit de 1981 à 1989, puis de 1989 à 2000. Rappelons que les années 82-83 ont été des années de crise économique – la récession de 1982 a été particulièrement sévère –, suivies d'une importante reprise jusqu'en 1989. Les années 92-93 ont aussi été des années de récession, suivies d'une reprise jusqu'en 2000, mais cette décennie 90 a été qualifiée de « reprise sans création d'emploi ».

Nous utiliserons une mesure classique pour caractériser les inégalités : le coefficient de GINI (voir l'encadré pour une définition). Plus ce coefficient est élevé, plus l'inégalité est marquée (tableau 6.1). Les revenus de marché étaient plus inégalement répartis au moment de la récession des années 82-83, et la reprise ultérieure a été marquée par une diminution de l'inégalité. Il en va tout autrement dans les années 90 : la reprise économique après l'année 1993 n'a pas entraîné une diminution de l'inégalité caractérisant les revenus de marché, plutôt en nette hausse dans les années de reprise, le coefficient atteignant un sommet de 0,461 en 1998 et se maintenant au dessus de 0,440 pendant 15 ans soit jusqu'en 2006 (dernière année disponible).

C'est là une transformation structurelle majeure. Il y a bien une tendance à la hausse

Québec 2008-2009*.indd 81 17/11/08 09:24:06

TABLEAU 6.1 **Mesure de l'inégalité entre les ménages (coefficients de GINI) ayant deux personnes ou plus et entre les personnes seules selon des concepts de revenus différents, Québec, Ontario et Canada, 1980-2006**

	Québec			Ontario	Canada
	Revenus du marché	Revenus totaux (avec transferts)	Revenus après impôts	Revenus après impôts	Revenus après impôts
Année	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
			2 personnes et plus		
1980	0,386	0,319	0,281	0,281	0,291
1985	0,402	0,318	0,283	0,292	0,297
1989	0,395	0,317	0,275	0,292	0,290
1990	0,421	0,329	0,284	0,290	0,296
1995	0,446	0,340	0,288	0,305	0,304
2000	0,448	0,358	0,308	0,334	0,327
2005	0,441	0,349	0,302	0,331	0,325
2006	0,440	0,347	0,300	0,328	0,323
			Personnes hors familles		
1980	0,576	0,421	0,373	0,358	0,369
1985	0,599	0,400	0,347	0,358	0,360
1989	0,571	0,379	0,325	0,323	0,330
1990	0,609	0,398	0,335	0,342	0,347
1995	0,621	0,406	0,340	0,354	0,353
2000	0,584	0,405	0,345	0,389	0,375
2005	0,566	0,408	0,357	0,399	0,388
2006	0,562	0,407	0,357	0,397	0,393

Source : Statistique Canada, *Tendances du revenu au Canada*, www.statcan.ca.

de l'inégalité des revenus de marché sur le long terme, indépendante des effets de conjoncture. « La contribution du revenu de marché à l'inégalité suit une tendance contracyclique au cours du cycle des années 80 : cette contribution augmente en phase de récession (1979-1983) et diminue en phase d'expansion (1983-1989); or, ce n'est pas le cas du cycle actuel, car cette contribution continue d'augmenter en phase d'expansion (en cours depuis 1993)[20]. » Cette hausse de l'inégalité due à la composante revenu de marché ne sera cependant pas contrée par les deux autres composantes du revenu disponible des ménages que sont l'impôt et les paiements de transferts.

L'impôt et les paiements de transfert réduisent les inégalités

Les paiements de transferts et les impôts réduisent les inégalités de manière marquée dans les deux décennies examinées, preuve que les mécanismes de redistribution typiques de l'État providence fonctionnent. Mais leur rôle et leur efficacité se présentent bien différemment

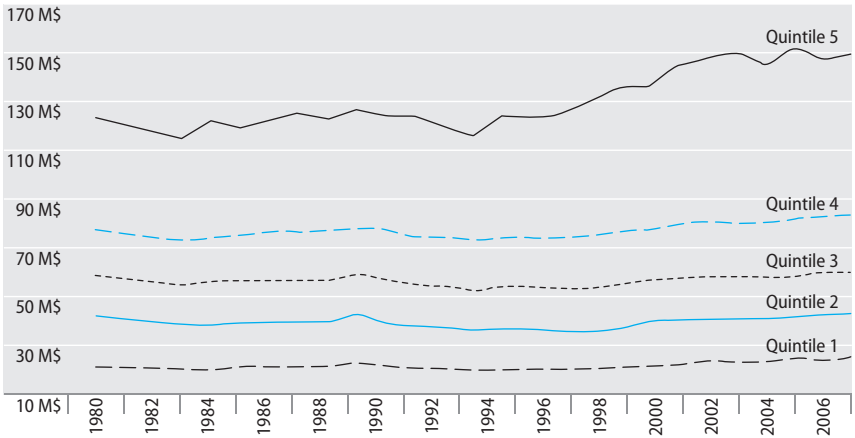
Québec 2008-2009*.indd 82 17/11/08 09:24:06

d'une décennie à l'autre. Durant les années 80, l'État providence a été en mesure de réduire les inégalités observées dans les revenus de marché, notamment au cours du cycle d'expansion qui a suivi la récession dans le premier cycle économique. Les choses ont changé dans les années 90. L'intervention étatique réduit les inégalités de marché en redistribuant les revenus chaque année, certes, mais elle n'est plus en mesure de faire baisser les inégalités au cours du cycle, qui sont restées à un niveau plus élevé qu'au cours du cycle économique précédent, et ce, jusqu'en 2006. Les coefficients de GINI pour les revenus après impôts étaient de 0,275 en 1989 et de 0,308 en 2000, à deux moments comparables du cycle économique.

L'inégalité est donc structurellement en hausse, après que l'État providence a joué son rôle de redistributeur de la richesse. Il s'agit là d'un changement important dans l'histoire des 50 dernières années. Jusqu'au début des années 90, l'intervention de l'État avait amené une diminution des inégalités d'une période cyclique à une autre. Il ne joue manifestement plus ce second rôle. L'action redistributive de l'État, tout en étant efficace chaque année, ne parvient pas à neutraliser l'augmentation tendancielle des inégalités qui caractérise les revenus de marché. Il est donc permis de faire l'hypothèse d'une mutation en cours du rôle des impôts et des paiements de transfert qui assurent une certaine redistribution des revenus sur le plan transversal (une année donnée), mais non plus une réduction des inégalités dans le temps.

Le changement structurel dans la distribution des revenus apparaît nettement dans l'examen des coefficients de GINI qui mesurent les inégalités durant les deux derniers cycles économiques. Mais on peut aussi le constater en examinant les parts du revenu moyen total disponible par quintiles de la population (tranches de 20 % de la population). Le quintile supérieur de la population des ménages a nettement augmenté sa part des

GRAPHIQUE 6.1 **Revenu moyen total des familles économiques de deux personnes et plus en dollars constants (2006), Québec, 1980-2006**



Source : Statistique Canada, cat. 13-210 (pour les années 1973 et 1975) et *Tendances du revenu au Canada* (pour la période de 1980-2006). Calculs de l'auteur.

Québec 2008-2009*.indd 83 17/11/08 09:24:06

revenus disponibles dans les 10 dernières années, soit durant le deuxième cycle économique sous examen (graphique 6.1).

Des changements importants observés dans les politiques publiques (abolition des allocations familiales, faible indexation de l'aide de dernier recours, modifications radicales au programme de l'assurance emploi, etc.) et, surtout, les baisses d'impôts qui ont été adoptées expliquent ce changement survenu dans les années 90[21].

L'inégalité est plus prononcée chez les jeunes ménages et les personnes seules

Une étude de l'Institut de la statistique du Québec a montré que l'inégalité de revenu disponible était plus faible chez les couples, avec ou sans enfant, que chez les personnes seules et les familles monoparentales. Ainsi, l'inégalité de revenu atteint-elle des niveaux plus élevés chez les personnes qui vivent seules, même si leur situation s'est améliorée dans le temps. Rappelons qu'on retrouve dans cette sous-population plus 250 000 personnes dépendantes de l'aide sociale (une personne seule sur quatre), des étudiants et des personnes âgées, soit un groupement très contrasté d'individus.

L'inégalité touche par ailleurs davantage les jeunes ménages et est moins marquée après 65 ans. L'étude de l'ISQ montre que « l'inégalité est fortement conjoncturelle dans le cas des jeunes familles : elle augmente en phase de récession et diminue en phase d'expansion[22] ». Cette donnée n'est pas sans rappeler que le chômage touche aussi davantage les jeunes que les autres groupes d'âge.

Le Québec plus égalitaire

Les inégalités sont cependant moins fortes au Québec, société qui s'est moins engagée dans la réduction des impôts des ménages à haut revenu que les autres provinces populeuses du Canada (l'Alberta et l'Ontario en particulier). La comparaison avec l'Ontario est éclairante. Les coefficients de GINI caractérisant les revenus disponibles (après impôts) sont systématiquement plus élevés à chaque année dans cette province comparée au Québec (colonne 4 du tableau 6.1).

Les ménages riches paient plus de la moitié des impôts directs

L'impôt sur le revenu a un caractère progressif. Au total, les ménages faisant partie du quintile supérieur des revenus paient en moyenne 36 700 $ en impôts directs, ce qui représente 24,6 % de leurs revenus totaux (tableau 6.2). À eux seuls, ils paient 56,3 % de tous les impôts

TABLEAU 6.2 **Transferts reçus et impôts payés en moyenne par les familles de deux personnes ou plus selon le quintile de revenus, Québec, 2006**

	Transferts			Impôts		
	Moyens	% des revenus	Part du total	Moyens	% du revenu	Part du total
Q1 (inf)	13 200	53,1	27,7	700	2,9	1,1
Q2	11 500	26,8	24,1	4 100	9,5	6,2
Q3	9 700	16,1	20,3	8 700	14,5	13,4
Q4	8 300	10,0	17,5	14 900	17,8	22,9
Q5 (sup)	5 000	3,3	10,4	36 700	24,6	56,3
Total	**9 500**	**13,2**	**100**	**13 000**	**18,1**	**100**

Source : Statistique Canada, *Le revenu au Canada*, Ottawa, cat. 75-202, tableau 202-0301, 202-0501.

Québec 2008-2009*.indd 84 17/11/08 09:24:06

directs. Les ménages au bas de l'échelle des revenus (deux premiers quintiles) paient moins d'impôts que les autres (en proportion de leurs revenus) et donc une portion faible des impôts totaux perçus par l'État.

Les paiements de transferts comptent pour une large part des ressources des familles situées au bas de l'échelle des revenus; ainsi, ils représentent la moitié de tous les revenus dans le groupement des ménages les moins fortunés (le quintile inférieur). Ceux-ci sont donc davantage dépendants de l'aide étatique, ce qui était beaucoup moins le cas il y a 20 ans. Cependant la composition du quintile inférieur a changé dans le temps, ce qui peut aussi affecter l'évolution de cette moyenne.

TABLEAU 6.3 **Dons de charité des particuliers à des organismes agréés, Québec, 1995 à 2005**

	(Millions $)	$ par personne (15 ans et plus)
1995	431,0	73,4
1997	471,2	79,6
1998	510,4	85,5
1999	504,7	83,9
2000	556,8	91,9
2001	583,9	95,7
2002	610,5	99,1
2003	673,6	108,6
2004	680,3	108,4
2005	738,8	116,5

Source : Centre canadien de la philanthropie, extrait d'un tableau paru dans Les Affaires, 3 mars 2001 et Cansim, tableau 111-0001.

La culture philanthropique est moins développée au Québec

Les Québécois donnent moins d'argent en dons de bienfaisance que les citoyens des autres provinces du Canada. Ils ont versé 738,8 millions de dollars en dons à des organismes agréés en 2005 (tableau 6.3), soit un don médian de 117 $ par contribuable, contre un don médian de 180 $ au Canada (le don médian n'est pas affecté par les montants plus élevés que donnent les riches mécènes qui font hausser la moyenne). Le don médian en Ontario est de 220 $ et il dépasse les 250 $ dans les quatre provinces de l'Atlantique.

Il faut par ailleurs noter que la culture philanthropique est plus récente au Québec et qu'elle n'est pas encore aussi profondément ancrée qu'elle peut l'être en milieu anglo-saxon. On le voit par exemple dans l'aide recueillie par les fondations des universités, beaucoup plus importante dans les universités anglophones qui peuvent compter sur des dons plus généreux de leurs diplômés. La création de fondations est d'ailleurs de tradition récente dans les universités, les hôpitaux et collèges du Québec. Plusieurs facteurs expliquent ce constat, notamment le fait que les Québécois auraient adopté une culture colbertiste héritée de longue date. Moins généreux, ils acceptent par ailleurs que l'État joue un rôle accru dans la société et sont moins réticents que les citoyens du Canada anglais devant des taux d'imposition plus élevé pourvu que l'État dispense des services publics de qualité. L'hypothèse d'une culture philanthropique fort différente au Québec n'est cependant pas à exclure.

Québec 2008-2009*.indd 85 17/11/08 09:24:06

7. PAUVRETÉ EN BAISSE ET EXCLUSION

La mesure de la pauvreté a été ces dernières années un objet de débats sur la place publique. Il était devenu évident au fil des ans que le seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada ne pouvait plus être considéré comme un seuil de pauvreté parce que son but n'était précisément pas de mesurer ce phénomène, contrairement aux prétentions de certains lobbies qui continuaient de s'y référer à tort comme à une telle mesure. Des recherches récentes ont aussi montré que le seuil SFR est par ailleurs entaché de biais de mesure, même aux fins de caractériser la faiblesse du revenu.

Depuis 2000, une nouvelle mesure a été mise au point par le ministère des Ressources humaines Canada qui estime mieux l'étendue de la pauvreté à partir d'une approche basée sur le panier de consommation (le MPC). Cette mesure a été adoptée en 2008 par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CÉPE) créé par le ministère de la Solidarité sociale comme mesure de référence afin de faire le suivi dans le temps du phénomène de la pauvreté.

Selon la mesure de Ressources humaines du Canada (MPC), une famille et les individus qui la composent seront considérés comme étant en situation de faiblesse du revenu correspondant à un état de pauvreté si le revenu familial ne leur permet pas d'acheter un panier de biens et services défini comme un minimum pour assurer leur bien-être dans la collectivité qui est la leur[23]. Cette mesure nouvelle ne représente pas un seuil officiel aux fins d'admissibilité aux programmes d'aide publique. Deux éléments sont pris en compte : le pouvoir d'achat de la famille tel que mesuré par le revenu disponible et le coût de la vie dans la province, car il coûte plus cher de vivre à Toronto ou à Montréal que dans une petite ville. La mesure prend donc en considération deux critiques importantes qui ont été faites des indicateurs jusque-là disponibles.

L'indice MPC propose une façon originale de caractériser le revenu disponible des familles comme référence en enlevant non seulement les impôts et autres contributions, mais aussi en enlevant d'autres items comme les pensions alimentaires, les cotisations syndicales ou les régimes de retraites, considérés comme des prélèvements obligatoires. Le revenu disponible des ménages devient alors celui qu'on peut librement dépenser une fois les obligations payées. L'indice corrige de manière originale une erreur souvent faite de prendre le revenu brut comme indicateur de la situation des ménages.

Comment définir le contenu du panier de base nécessaire à la vie quotidienne ? C'était là la question la plus difficile à résoudre dans ce type d'approche, qui a réussi à éviter le piège de ne considérer que les dépenses qui assurent la simple survie physique comme c'était le cas de la mesure élaborée par Christofer Sarlo pour le Fraser Institute il y a quelques années. L'approche MPC prend en considération cinq types de dépenses : nourriture, vêtements et chaussures, logement, transports et, enfin, un poste général de dépenses diverses (meubles, téléphone, loisirs, etc.).

L'organisme fédéral a ensuite estimé quel était le coût de ces dépenses de base à partir des enquêtes menées auprès des familles. Par exemple, on considère le coût d'achat et d'entretien d'une Chevrolet Cavalier quatre portes de cinq ans dans le panier. On inclut aussi des sorties au cinéma, la location de cassettes vidéo, etc. Bref, on ne peut pas prétendre que la nouvelle mesure fixe les besoins minimums à un niveau trop bas, bien qu'on puisse toujours la critiquer. Elle fixe plutôt un minimum raisonnable, basé sur des études de diététique et de sociologie économique ainsi que sur la consultation élargie de divers groupes impliqués dans la lutte contre la pauvreté. Il est prévu d'en revoir le contenu dans quelques années pour tenir compte du changement dans

Québec 2008-2009*.indd 86 17/11/08 09:24:06

la richesse collective et, partant, pour ajuster à la hausse la définition du bien-être minimum s'il y a lieu.

Le taux de pauvreté en régression

Les trois mesures disponibles indiquent que les taux de faible revenu et de pauvreté sont en baisse au Québec après l'entrée dans le nouveau siècle (entre 2000 et 2004, dernières données disponibles). On peut estimer que le taux de pauvreté (caractérisé par diverses mesures de faible revenu) tourne autour de 10-11 % au milieu de la présente décennie pour l'ensemble des individus (tableau 7.1). Il est plus bas pour les couples et les familles – moins de 10 % –, mais plus élevé pour les personnes vivant hors famille, soit plus du quart de l'ensemble.

Par ailleurs, le Québec est loin de détenir le record du taux de pauvreté au Canada, contrairement à une idée répandue, car il se situe plutôt un peu en bas de la moyenne canadienne. C'est là une bonne nouvelle : la portée des nombreuses mesures prises afin de contrer la pauvreté indique que l'État providence peut se montrer efficace sur ce plan, malgré les critiques qui lui sont régulièrement adressées.

Les groupements anti-pauvreté ont maintes fois exprimé la crainte que l'État ne manipule les mesures pour faire artificiellement baisser les taux de pauvreté. L'indice MPC ne mérite pas cette critique, car il corrige des indicateurs biaisés ou imparfaits, ce qui est différent. Loin de manipuler à la baisse la pauvreté, la mesure montre au contraire que celle-ci augmente dans tout le Canada par rapport à la mesure existante de faiblesse du revenu de Statistique Canada (le SFR après impôt) à laquelle tous se référaient jusqu'à récemment. Ainsi, le MPC est-il plus élevé que le SFR en Ontario, mais non au Québec, ce qui illustre bien que les mesures antérieures donnaient une image alarmiste de la situation dans la Belle Province tout en sous-estimant la pauvreté ailleurs au Canada, à cause notamment des différences dans le coût de la vie et des interventions contre la pauvreté, différentes d'une province à l'autre.

Les pauvres, une population mouvante

La population des pauvres est mouvante. Selon une étude publiée par Statistique Canada en 1997, effectuée à partir de données d'enquête par panel menées en 1993 et 1994, un peu moins de la moitié des ménages pauvres ne l'étaient plus après deux ans, ayant été remplacés par un contingent à peu près équivalent de nouveaux pauvres. Pour un tiers des ménages,

TABLEAU 7.1 **Taux de faible revenu selon diverses mesures, individus et types de ménages, Québec, 2000-2004**

	Individus			Couples et familles			Personnes vivant seules		
Année	MPC	MFR	SFR	MPC	MFR	SFR	MPC	MFR	SFR
2002	11,0	10,0	12,3	14,1	8,3	17,1	22,7	21,2	31,3
2003	10,1	9,8	12,3	13,3	7,5	17,0	22,4	22,3	31,5
2004	8,6	9,0	11,5	12,0	6,3	16,3	22,1	24,1	31,2
2005		9,7	11,8		6,6	17,7		27,0	35,1

Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.
MPC : Mesure du panier de consommation.
MFR : Mesure de faible revenu après impôt, inférieure à la moitié de la médiane québécoise.
SFR : Seul de faible revenu après impôt, base 1992.

Québec 2008-2009*.indd 87 17/11/08 09:24:06

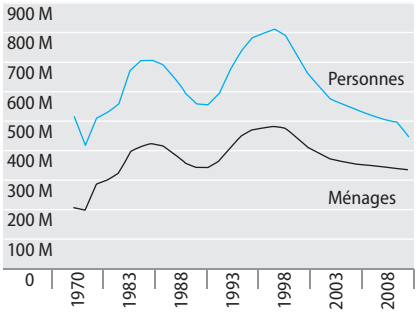
l'entrée dans l'état de pauvreté a été causée par la perte d'un membre à la suite d'un divorce ou d'une mortalité. La même proportion de ménages a pu quitter l'état de pauvreté à la suite de l'arrivée d'un nouveau gagne-pain. L'autre facteur déterminant est l'entrée ou la sortie du marché du travail. Les changements qui marquent le mode de vie sont à peu près aussi importants que la participation au marché du travail pour expliquer l'aspect dynamique de la pauvreté.

Deux conclusions – l'une optimiste, l'autre pessimiste – peuvent être tirées de cette étude. La première tient au fait que la pauvreté est un état temporaire ou transitoire pour une proportion importante des ménages et qu'il est possible d'en sortir après une brève période. Mais il ressort aussi de cette étude que l'incidence de la pauvreté est plus marquée que ne le donnent à penser les chiffres annuels puisque plus de ménages peuvent être pauvres à un moment ou à un autre au cours d'une certaine période.

Plus faible proportion de la population dépendante de l'aide sociale depuis 1970

L'aide de dernier recours telle qu'on la connaît a été mise en place en 1970 sous le premier gouvernement Bourassa. Pour la première fois depuis cette date, la proportion de la population québécoise dépendante de l'aide sociale a atteint son niveau le plus faible depuis la création du régime universel, soit 6,8 % de la population âgée de moins de 65 ans qui est admissible à ces programmes (excluant donc les personnes âgées de 65 ans et plus). C'est là une observation très peu connue qu'il importe de souligner (graphique 7.1). Le nombre de personnes dépendantes était de 448 076 en mars 2008, soit une diminution importante de 45,1 % depuis le sommet de 1996. Au total, 76,2 % des bénéficiaires de l'aide de dernier recours étaient des adultes (371 895) et 23,8 %, des enfants (116 181) au 31 mars 2008. Un peu

GRAPHIQUE 7.1 **Personnes et ménages bénéficiaires de l'aide sociale (au 31 mars), population de 0-64 ans, Québec, 1970-2008**



moins des deux tiers de ces enfants vivaient dans des familles monoparentales (tableau 7.2).

Le nombre de ménages qui dépendent de l'aide sociale décroît moins rapidement que le nombre de personnes. Au total, 335 072 ménages recevaient l'aide de dernier recours au 31 mars 2008, soit 31 % de moins que le sommet atteint en 1996 (485 261). Sur une longue période (soit depuis 1970), la croissance du nombre de ménages à l'aide sociale est importante et plus prononcée que l'augmentation du nombre de personnes, ce qui s'explique par la multiplication des petits ménages, essentiellement formés de personnes seules et de familles monoparentales.

Mode de vie en solitaire à l'aide sociale

L'un des traits marquants qui caractérisent l'évolution récente du système de protection sociale du Québec est sans nul doute la poussée importante du nombre de personnes solitaires dépendantes de l'aide sociale. Le phénomène n'est pas neuf, mais ce qui est nouveau, c'est la force de sa progression récente. Les personnes dans cette situation représentaient en effet

Québec 2008-2009*.indd 88 17/11/08 09:24:07

TABLEAU 7.2 Ménages et personnes bénéficiaires de l'aide sociale selon le type de ménages, Québec, 31 mars 2008

Type de ménages		Ménages*	Personnes		
			Adultes	Enfants	Total
Personnes seules**		253 273	253 273	-	253 273
%		75,6	68,1	-	51,9
Couples sans enfant		16 092	32 184	-	32 184
%		4,8	8,7		6,6
Couples avec enfant		20 731	41 462	43 855	85 317
%		6,2	11,1	37,7	17,5
Familles monoparentales		44 976	44 976	72 326	117 302
%		13,4	12,1	62,3	24,0
Total	**N**	**335 072**	**371 895**	**116 181**	**488 076**
	%	**100**	**100**	**100**	**100**

* Données officielles non ajustées.
** Comprend 795 conjoints d'étudiants.
Source : Ministère de la solidarité sociale et de la sécurité du revenu, calculs de l'auteur.

un peu plus de la moitié (52,1 %) des adultes bénéficiaires de l'aide sociale en 1980, et cette proportion a grimpé à 68,1 % en mars 2008, ce qui représente une hausse considérable qui a surtout pris place dans la seconde moitié des années 90.

Il est frappant de constater que la majorité des ménages qui dépendent de l'aide sociale est maintenant formée de personnes qui vivent seules, soit 75,6 % en mars 2008. Cette proportion est en hausse continue depuis plusieurs décennies. Les familles monoparentales constituent le deuxième type en importance de ménages qui bénéficient de cette aide (13,4 %). Au total, 89 % des ménages qui reçoivent l'aide directe de l'État ont à leur tête un seul adulte, ce qui est révélateur du fait que la dépendance va de pair avec un certain isolement social.

Les hommes qui bénéficient de l'aide de dernier recours vivent seuls en ménage en plus forte proportion que les femmes. Cette différence s'est même accentuée au milieu des années 90. En mars 1980, les ménages de personnes vivant seules étaient également répartis entre les deux sexes : moitié hommes, moitié femmes. Les choses ont beaucoup changé par la suite, alors que les ménages de personnes seules sont maintenant davantage à dominante masculine (environ 6 sur 10). C'est là un constat important qui marque un changement majeur dans l'évolution de la population visée par l'aide de dernier recours, dont la clientèle se modifie. Les différences hommes-femmes sont beaucoup plus prononcées avant l'âge de 40 ans. Les hommes les plus jeunes ont nettement tendance à vivre seuls en plus forte proportion, et la différence entre les deux sexes a eu tendance à s'accentuer en début de vie active depuis 1980. Les femmes qui perçoivent de l'aide sociale et qui sont en âge d'avoir de jeunes enfants à leur charge (25 à 39 ans) vivent seules en moins forte proportion que les hommes du même âge parce qu'elles sont plus nombreuses à former des ménages monoparentaux.

Québec 2008-2009*.indd 89 17/11/08 09:24:07

L'État québécois a annoncé en 2008 un plan d'action visant à réduire le nombre de personnes dépendantes de l'aide de dernier recours. Il découle de cette analyse que la diminution du nombre de personnes inscrites à l'aide sociale risque de ne pas continuer à baisser de manière importante dans les années à venir, malgré l'amélioration du marché du travail. Le changement le plus notable en effet est l'augmentation du nombre de personnes qui vivent seules après l'âge de 40 ans. Or, l'âge est susceptible de devenir un facteur qui va de plus en plus influencer la participation aux programmes qui mènent à la sortie de l'aide de dernier recours : plus cet âge progresse, moins forte sera la probabilité de succès de ces programmes. De plus en plus de personnes s'inscrivent à l'aide de dernier recours, non pas à la suite de difficultés sur le marché du travail, mais à cause de difficultés personnelles, ce qui rendra plus difficile leur sortie du système, même en cas de reprise économique.

Québec 2008-2009*.indd 90 17/11/08 09:24:07

8. MARCHANDISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

Un nouveau genre de vie s'est imposé avec l'émergence de la société de consommation et avec l'arrivée d'une nouvelle culture matérielle, en rupture radicale avec celui des générations passées. Ce genre de vie passe désormais par la consommation élargie d'objets et de services produits dans la sphère marchande. Il est essentiellement urbain, que l'on vive à la ville ou à la campagne. Dans le modèle fordiste, production de masse, société salariale et consommation sont liées. Travaillant en usine et dans des bureaux, les individus sont dépendants du marché pour leur survie et pour leur bien-être et ils doivent consommer pour vivre. Mais l'abondance de la production fordiste leur a offert bien plus que ce qu'il faut pour vivre : elle leur a permis de construire une nouvelle vie confortable et leur a procuré le bien-être matériel et le confort. Mais l'abondance a aussi eu l'effet paradoxal d'exacerber le déséquilibre entre les aspirations à consommer plus et les capacités objectives de les satisfaire, créant ainsi un sentiment de privation relative dans un nombre croissant de ménages.

Les objets deviennent rapidement obsolètes, non pas principalement parce que cela est planifié par les producteurs, mais parce que de nouvelles découvertes et de nouvelles innovations technologiques amènent la mise en marché de produits nouveaux et plus performants. Cette tendance est évidente dans la sphère des produits utilitaires et de loisir qui incorporent une composante technique. Téléphones cellulaires, appareils photo numériques, cinéma maison, nouvelles générations de chaînes hi-fi ou d'automobiles et ordinateurs portables sont là pour en témoigner. Le design industriel a par ailleurs ajouté une dimension nouvelle aux objets de consommation : la beauté et l'élégance – bien que des exceptions continuent d'exister, c'est entendu – et les nouvelles formes et couleurs créent des effets de mode qui incitent les individus à remplacer des objets encore fonctionnels par de nouveaux. Enfin, une gamme beaucoup plus étendue existe pour chaque type de produits, d'objets ou même de services, que ce soit pour les restaurants, les articles de sport, les appareils vidéo ou audio, les vêtements, les maisons et résidences secondaires, les objets d'art, les types de vacances, etc.

Mais le développement de la consommation se fait à un prix élevé : épuisement des matières premières, exploitation de la main-d'œuvre des pays non encore développés, perte d'emplois dans les pays industriels, pollution (que faire avec les objets usés et jetables ?). On commence à prendre conscience que la consommation peut être aussi addictive que la drogue ou l'alcool. Un nouveau discours critique émerge, qui remet en cause non pas la consommation elle-même – contrairement au discours critique des années 60 – mais plutôt la manière de consommer. Et le mouvement de simplicité volontaire gagne, lentement mais sûrement, de nouveaux adeptes au Québec.

Diffusion rapide de nouveaux biens durables

L'équipement de base nécessaire à la vie quotidienne est maintenant à peu près présent dans tous les ménages : système de chauffage, chauffe-eau, cuisinière, frigidaire, machines à laver et à sécher le linge, téléphone, radio, télévision couleur font partie de l'équipement standard, y compris chez les jeunes ménages et les ménages à faible revenu (tableau 8.1). Ce constat passe aujourd'hui pour une évidence, mais il faut se rappeler qu'il était loin d'en être ainsi il y a 20 ans encore.

De nouveaux équipements ménagers et de nouveaux biens durables continuent de se répandre dans les foyers. Le four à micro-ondes est devenu un bien essentiel en moins de 10 ans, alors que le lave-vaisselle s'est répandu moins rapidement. En 10 ans, le barbecue au gaz s'est retrouvé dans presque la

Québec 2008-2009*.indd 91 17/11/08 09:24:07

TABLEAU 8.1 Taux de possession du logement et de certains équipements dans le ménage, Québec, 1986-2006

Articles possédés		1986	2000	2001	2006
% de propriétaires		53,6	55,6	58,2	56,8
Lave-linge		81,2	86,9	86,5	87,2
Lave-vaisselle		39,6	50,1	52,0	57,5
Four à micro-ondes		26,7	89,8	89,2	92,9
BBQ au gaz		16,2	*	*	*
Appareil climatiseur		13,7	19,8	23,9	40,6
Téléphone cellulaire		*	30,1	38,7	56,4
Lecteur disques compacts		*	70,4	67,5	81,2
Magnétoscope		34,1	87,8	88,3	81,9
Lecteur DVD		*	*	14,0	80,7
Télé-couleur	une	58,4	40,7	41,8	34,7
	deux ou +	*	58,5	57,5	64,2
Câble		56,2	67,6	60,4	60,4
Antenne parabolique		*	*	15,5	22,8
Micro-ordinateur		8,7	44,8	51,1	69,2
Utilise Internet à la maison		*	33,0	41,0	59,8
Véhicule possédé	un	53,5	45,1	44,0	44,0
	deux ou +	19,1	26,6	27,6	28,2
Véhicules loués		*	12,2	11,5	12,9
Taux de motorisation		72,6	83,9	83,1	85,1
Camion et minivan **		12,6	22,7	22,4	26,4

* Ne s'applique pas ou article non mentionné dans le rapport d'enquête.
Sources : Statistique Canada, Équipement ménager selon le revenu et d'autres caractéristiques (cat. 13-218).
et calculs de l'auteur faits à partir des micro-données des Enquêtes sur les dépenses des familles, 1997 à 2006 (cat. 62-202).
** Compris dans véhicule possédé et loué.

moitié des ménages, mais sa diffusion ne dépassera sans doute pas la proportion de ménages propriétaires de leur logement, pour des raisons de sécurité (les locataires n'ayant généralement pas l'espace nécessaire ni l'autorisation d'avoir un tel équipement).

Le taux de possession d'une voiture n'augmente plus beaucoup depuis 10 ans, mais la proportion de ménages équipés d'un camion ou d'une fourgonnette est en nette hausse. Mais si l'on tient compte de la location et de la possession de plusieurs automobiles par ménage, on observe une augmentation continue de la motorisation. L'automobile est maintenant bien ancrée dans le mode de vie des ménages et des individus qui en font partie.

Les ménages ont acquis de nombreux biens d'équipement ménager durant les années 60 et 70, et la diffusion de ces derniers est maintenant saturée. Ils font partie de l'équipement de base de presque tous les foyers. Les ménages favorisés les remplacent par des biens plus performants sur le plan technologique, mais aussi au design au goût du jour : terminée l'époque des frigos jaunes... Durant les années 80, les ménages se sont massivement équipés d'une grande panoplie d'équipements électroniques reliés aux loisirs et dont la consommation est encore en hausse. Presque tous les ménages possèdent une télévision couleur, et la moitié d'entre eux ont même deux postes ou plus. Le magnétoscope est présent dans près de 9 ménages sur 10, et le lecteur de DVD ne vient pas loin derrière, en progression fulgurante (passant de 43 % à 81 % en quatre ans). La gamme étendue de qualité et de prix a favorisé leur distribution élargie, des plus pauvres aux plus riches. Le câble est présent dans les deux tiers des foyers, et de nombreux foyers sont maintenant équipés d'antennes paraboliques. Ces biens font maintenant eux aussi partie de l'équipement de base des ménages. D'autres biens d'équipement plus luxueux se diffusent rapidement : téléphones cellulaires,

Québec 2008-2009*.indd 92 17/11/08 09:24:07

appareils photo numériques, cinéma maison, nouvelles générations de chaînes hi-fi, soucoupes pour capter la télévision, etc.

L'ordinateur personnel est maintenant présent dans 7 ménages sur 10 (données de 2006), ce qui en fait un bien banalisé. Après un lent départ, le taux de possession d'un micro-ordinateur à la maison est en nette progression chaque année. C'est la communication avec l'extérieur qui lui a permis de trouver son véritable créneau dans le foyer. La communication par Internet se développe rapidement, et le commerce électronique va sans doute donner une impulsion nouvelle à ce moyen de communication de mieux en mieux maîtrisé. Les données de la dernière enquête de Statistique Canada font état d'un taux d'utilisation d'Internet au foyer de 60 %, un chiffre sans doute supérieur en 2008. Il existe enfin une interrelation entre différents appareils électroniques et l'ordinateur. On peut y transférer ses photos, y visionner des films, importer de la musique et la transférer sur d'autres appareils, etc. Bref, le monde de la technologie ouvre des possibilités nouvelles qu'explorent avidement les ménages branchés, tandis que de nouveaux appareils envahissent le ménage.

La proportion de ménages propriétaires est relativement stable depuis 10 ans

L'accès à la propriété a progressé lentement dans les années 80, mais la proportion de ménages propriétaires a plafonné par la suite entre 57 % et 59 % dans les enquêtes menées dans les années 90 et 2000. Il faut préciser que la multiplication du nombre de petits ménages formés de personnes seules fausse un peu la progression en nombre absolu du nombre de ménages propriétaires, plus importante que ne le donne à penser la statistique citée plus haut. Le taux de propriétaires est plus élevé dans les petites villes et à la campagne que dans les grands centres.

Une structure de dépenses en profonde mutation

La structure des dépenses des ménages est en profonde mutation depuis 30 ans[24] (tableau 8.2). Deux fonctions de consommation sont en régression dans le budget moyen des ménages comptant au moins deux personnes : l'alimentation et l'habillement, ce qui libère des ressources pour les autres fonctions en croissance. En d'autres termes, le revenu discrétionnaire des ménages – le revenu dont on peut librement disposer une fois satisfaites les dépenses pour les biens et services de première nécessité – augmente, et de nouveaux besoins peuvent être satisfaits. Logement, transports, loisirs, protection, sans oublier les technologies de l'information et des communications, sont les fonctions de consommation qui ont profité de la croissance du revenu discrétionnaire.

Depuis 1978, les ménages doivent assumer une part plus importante des dépenses pour la santé et l'éducation – deux fonctions de consommation qui pèsent maintenant plus lourd dans les budgets – à cause du virage ambulatoire et des compressions dans les dépenses publiques. Mais une autre raison contribue aussi à expliquer cette hausse. De nouveaux biens et services ont en effet fait leur apparition, et leur consommation contribue à la hausse des dépenses moyennes des ménages en santé, mais aussi en éducation. Par exemple, de nouvelles technologies permettent de corriger la vision des personnes ayant des problèmes de myopie, mais ces dépenses ne sont pas couvertes par l'État. Il en va de même pour les nouvelles technologies en matière de soins dentaires (implants au titane, couronnes, etc.). Des personnes n'hésitent pas à s'acheter plusieurs paires de lunettes, et le coût de celles-ci peut varier à la hausse selon la qualité ou le design. De leur côté, les étudiants doivent assumer des frais afférents plus élevés, et les dépenses diverses pour les études augmentent.

Québec 2008-2009*.indd 93 17/11/08 09:24:07

TABLEAU 8.2 **Répartition en % (coeff.) des dépenses des ménages pondérés par la taille de l'unité de consommation selon le poste de dépense, ménages de deux personnes et plus, Québec, 1978-2004**

Poste		1978	1986	1996	2000	2004
Alimentation		26,3	23,0	20,9	20,0	19,4
Logement		21,1	22,5	25,3	25,5	24,0
Transport		13,9	14,9	13,5	15,7	16,2
Loisirs		7,9	8,6	8,6	9,8	9,7
Habillement		9,4	8,3	6,1	5,8	5,3
Équipement		6,6	5,8	5,2	5,4	5,7
Protection		5,8	6,0	8,1	8,5	9,7
Santé		3,5	4,3	4,6	4,4	4,5
Éducation		1,2	1,7	2,5	2,2	2,5
Divers		4,2	4,8	5,1	2,6	2,9
Total	**%**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**
	$ courants	**17 000**	**30 397**	**37 220**	**42 754**	**49 718**
N	**(personnes)**	**5 362**	**5 311**	**4 580**	**7 268**	**7 255**
	(ménages)	**2 016**	**2 076**	**1 947**	**3 785**	**2 475**

Source : micro-données des Enquêtes sur les dépenses des familles, 1969 à 2004, calculs de l'auteur faits à partir des micro-données et non pas à partir des moyennes publiées par Statistique Canada pour chacune des fonctions.

Plusieurs étudiants participent à des programmes d'échange à l'étranger, plus fréquents maintenant qu'il y a 10 ans, ce qui contribue à hausser le coût des études supérieures. On le voit, la hausse de la part du budget consacrée à certaines fonctions augmente aussi parce que le panier de biens et services disponibles se transforme et parce que les besoins des ménages sont changeants.

En croissance : logement, transport, loisirs et protection

Quatre fonctions de consommation sont en croissance dans la structure des budgets des ménages : le logement, le transport, les loisirs et la protection (assurances de toutes sortes). La proportion plus élevée des dépenses faites pour ces diverses fonctions de consommation révèle que les ménages expriment de nouveaux besoins et que les dépenses pour les satisfaire augmentent plus vite que celles qui sont effectuées pour les autres fonctions. Ce sont en fait les ménages les plus riches, ainsi que ceux de la partie supérieure de la classe moyenne, qui font accroître ces dépenses.

Les NTIC, nouvelle fonction de consommation

La société de consommation marchande a vu de temps à autre apparaître de nouveaux besoins – que les spécialistes appellent fonctions de consommation – à mesure que se développait l'offre par le système de production et que la société salariale se mettait en place. Ainsi, la fonction « services domestiques », encore présente dans les enquêtes budgétaires des années 50, a-t-elle disparu presque au

Québec 2008-2009*.indd 94 17/11/08 09:24:07

même moment où émergeait dans les budgets des ménages la fonction loisirs et vacances[25]. Une anecdote soulignera en passant comment la représentation des besoins ou des fonctions de consommation a changé dans les enquêtes sociologiques : les dépenses pour l'automobile étaient classées dans la fonction « loisirs » dans les enquêtes budgétaires menées dans les années 30 et 40, avant d'être classées dans la fonction « transports » par la suite.

Une nouvelle fonction de consommation a émergé ces dernières années dans la structure des dépenses des ménages, traduisant en fait l'apparition d'un nouveau besoin : les nouvelles technologies de l'information et des communications, connues sous l'acronyme de NTIC. S'y regroupent maintenant un ensemble de postes de dépenses courantes qui étaient dispersées auparavant dans diverses fonctions de consommation et qui doivent maintenant être regroupées, car elles correspondent à un ensemble de besoins spécifiques : s'informer et communiquer avec l'appui de technologies changeantes rapidement dans le temps. L'émergence de cette fonction nouvelle nous oblige à revoir complètement la répartition des dépenses des ménages en catégories nouvelles. On estime que la fonction NTIC représente maintenant autour de 8 % des dépenses des ménages, ce qui lui donne un poids équivalent à celui des loisirs et du divertissement ou à celui de la protection, plus élevé que la fonction habillement. Les analyses des dépenses de consommation des ménages devront en tenir compte à partir de maintenant.

⋆ ⋆ ⋆

Les données et les tendances qui viennent d'être analysées donnent clairement à voir à quel point le Québec change. Cet essai a mis volontairement l'accent sur les changements sociaux qui ont marqué la morphologie de la société québécoise, à commencer par la démographie, dont les caractéristiques seront plus déterminantes que jamais dans un proche avenir. Comprendre ce qui se passe sur ce plan permet aussi d'interpréter comment se construisent et évoluent les idéologies, les représentations sociales et les grands débats dans notre société.

L'auteur remercie Claude Fortier et David Dupont, qui ont travaillé à la mise à jour des données lors de la rédaction de versions antérieures de cette contribution, alors qu'ils étaient assistants de recherche au Département de sociologie de l'Université Laval, ainsi que Catherine Poulain, étudiante à la maîtrise dans le même département, qui a travaillé à la mise à jour des données au cours de l'été 2008. Il exprime aussi ses remerciements à l'Institut du Nouveau Monde pour son aide et les conseils de ses collaborateurs.

Notes

1. Normand Thibault, *Perspectives démographiques du Québec et de ses régions, 1991-2041*, Québec, Institut de la Statistique du Québec, site Internet www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograph/pdf/ p. 58.
2. Normand Thibault, « La fécondité des Québécoises en ce début du XXIe siècle », *Données sociales en bref*, Institut québécois de la statistique, février 2003, p. 1-3.
3. Voir *L'Annuaire du Québec 2004*, p. 150.
4. Le solde migratoire est établi à partir des déclarations d'impôt sur le revenu, avec deux ans de retard. Le solde calculé chaque année à partir du fichier des allocations familiales surestime les départs du Québec, et les deux statistiques ne peuvent être comparées. Lorsque le solde estimé est publié chaque année, il s'ensuit une distorsion si on le compare au seuil définitif de l'année précédente mesuré à partir d'une autre base. La surestimation qui résulte de la comparaison de données venant de deux sources a donné lieu à des manchettes alarmistes ces dernières années, surtout dans la presse anglophone.
5. Statistique Canada, *La diversification de la vie conjugale au Canada*, Enquête sociale générale, cycle 15, Ottawa, cat. 89-576-XIF, p. 5.
6. L'étude citée de Statistique Canada donne à penser que l'union libre reculera lorsque les jeunes cohortes

Québec 2008-2009*.indd 95 17/11/08 09:24:07

qui privilégient actuellement cette forme de vie commune vieilliront. Ce diagnostic doit être fortement nuancé dans le cas du Québec, à notre avis.

7. Duchesne, Louis, « Les premiers conjoints en union civile de 2002 », *Données sociodémographiques en bref*, Institut de la Statistique du Québec, février 2003, p. 4-5.

8. Selon une étude de Statistique Canada publiée en 1998 donnant les résultats d'une enquête faite auprès des Québécoises.

9. Duchesne, Louis, « Naître au naturel : les naissances hors mariage », *Données sociodémographiques en bref*, BSQ, juin 1997.

10. Voir par exemple la récente publication du Bureau de la statistique du Québec (BSQ), du Conseil de la famille et de l'enfance et du ministère de la Famille et des Aînés, *Un portrait statistique de la famille et de l'enfance au Québec*, Québec, BSQ et Conseil, 1999.

11. Les chiffres de cette section son tirés du Recensement de 2001, les données du dernier recensement n'étant pas disponibles au moment de rédiger ces lignes.

12. Pour lire sur ces deux thèses, voir Dagenais, Daniel, *La fin de la famille moderne. Signification des transformations contemporaines de la famille*, Québec et Rennes, Les Presses de l'Université Laval et Presses Universitaires de Rennes, 2000 et Roussel, Louis, *La famille incertaine*, Éditions du Seuil, Paris, 1992.

13. Duchesne, Louis, *La situation démographique au Québec. Bilan 2003*, Québec, Institut de la Statistique du Québec, coll. Démographie, 2003, p.

14. Ce débat a été vif surtout aux États-Unis dans les années 80. Il a été moins vif au Québec et aussi moins marqué par des prises de position morale et des jugements de valeur sur les causes de la montée du mode de vie en solitaire.

15. Duchesne, Louis, « Coup d'œil comparatif sur la démographie des États-Unis », *Données sociodémographiques en bref*, 2002, vol. 6, numéro 3, p. 6-8.

16. Rochefort, Robert, *La retraite à 70 ans ?*, Paris, Belin, 2004.

17. Krahn, H., « Accroissement des régimes de travail atypiques », *Perspective*, vol. 7, nº 4, Ottawa, Statistique Canada, cat. 75-001F, p. 39-47.

18. Les données de l'année 1999 indiquent un recul, mais il faut sans doute l'imputer à une erreur d'échantillonnage. La tendance à la hausse est bien présente, mais il faudra attendre les données des années ultérieures pour la confirmer de manière certaine.

19. Les données de Statistique Canada pour ce type de ménage doivent cependant être considérées comme provisoires à notre avis, car l'organisme statistique corrige régulièrement certaines données susceptibles d'être affectées par une erreur d'échantillonnage lorsque de nouvelles années s'ajoutent. Plusieurs données portant sur les années récentes ont ainsi été corrigées. On notera par exemple dans le tableau 6.3 des différences par rapport à ce qui a été publié dans les éditions antérieures de cet annuaire, résultat des corrections apportées par l'organisme statistique aux données des dernières années.

20. Crespo, Stéphane, *L'inégalité de revenu au Québec 1979-2004*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2007, p. 9.

21. Frenette, Marc, David Green et Garnett Picot, *Croissance de l'inégalité de revenu pendant la reprise économique des années 1990 : Exploration de trois sources de données, Étude analytique*, Série documents de recherche, nº 219, 2004, p. 18.

22. Crespo, Stéphane, *op. cit.*, p. 41.

23. Techniquement, le ministère continue de parler de mesure de faiblesse du revenu, mais cette mesure vise en fait à caractériser la satisfaction des besoins de base d'un ménage et caractérise par conséquent la pauvreté. Voir le document produit par la Direction générale de la recherche appliquée, *Les statistiques de 2000 sur le faible revenu selon la mesure du panier de consommation*, Ottawa, Ressources humaines du Canada, cat. SP-569-03-03F, mai 2003, 60 p.

24. Nous avons calculé les coefficients budgétaires pour 10 grandes fonctions de consommation à partir des micro-données des *Enquêtes sur les dépenses des familles* de Statistique Canada.

25. Nous avons étudié l'évolution de la consommation marchande des ménages en France – un laboratoire fascinant pour l'étude de la société de consommation – dans la seconde moitié du XXe siècle dans notre ouvrage *Consommer en France*, La Tour d'Aigues, 2005.

Québec 2008-2009*.indd 96 17/11/08 09:24:08

Glossaire

Accroissement naturel de la population
Différence entre le nombre total de naissances et le nombre total de décès une année donnée sur un territoire. Un nombre positif signifie que la population peut croître par elle-même, indépendamment des apports extérieurs.

Âge médian
Âge qui correspond au point milieu de la distribution d'une population, du plus jeune au plus âgé, qui est alors séparée en deux parties égales de part et d'autre de ce point. L'âge médian est généralement différent de l'âge moyen d'une population.

Autochtones
Qualifie les membres des Premières Nations ou nations amérindiennes et inuites établies sur le territoire avant l'arrivée des premiers explorateurs européens et avant la colonisation et l'immigration. On distingue habituellement les Amérindiens (encore désignés par le mot *Indiens* dans la loi fédérale), les Inuit et les Métis.

Baby-boom
Désigne les générations d'individus nés après la Seconde Guerre mondiale, soit de 1945 à 1965 environ, marquées par une forte natalité.

Coefficient de GINI
Mesure de l'inégalité de la répartition des revenus, qui consiste à classer l'ensemble des ménages du plus pauvre au plus riche, puis à cumuler les revenus de ces ménages. Dans la situation de parfaite égalité, une part des ménages devrait recevoir une part équivalente des revenus cumulés (par exemple, 50 % des ménages devraient recevoir 50 % des revenus). Le coefficient varie de 0 (situation de parfaite égalité) à 1 (situation d'inégalité maximum). Le coefficient s'interprète donc comme suit : plus il est élevé, plus les ménages riches reçoivent une part élevée des revenus.

Famille
Ensemble des personnes apparentées par mariage, filiation ou adoption vivant sous le même toit. La famille nucléaire classique comprend la mère, le père et les enfants, alors que la famille étendue (ou famille réseau) comprend les individus apparentés sur plusieurs générations et vivant dans des lieux physiques différents. La famille monoparentale issue le plus souvent de la rupture de l'union conjugale est formée d'un seul parent vivant avec un ou plusieurs enfants présents. La famille recomposée est formée de parents ayant eu au moins un enfant d'une union précédente. Enfin, lorsqu'au moins deux familles différentes cohabitent (le plus souvent de générations différentes), on parle de ménages multifamiliaux. L'État distingue dans ses statistiques les familles de recensement (familles époux-épouse et familles monoparentales) et les familles économiques qui, outre les familles de recensement, comprennent les ménages formés de personnes apparentées autres que les conjoints et les enfants.

Indice synthétique de fécondité
Mesure du nombre d'enfants par femme en âge d'enfanter d'une cohorte fictive qui se comporterait comme les femmes appartenant à divers groupes d'âge une année donnée. L'indice met donc bout à bout les taux de fécondité observés dans l'année courante à chaque âge. Il faut attendre qu'une cohorte donnée de femmes qui sont nées une année donnée atteigne l'âge de 45 ans avant de connaître son taux de fécondité réel, qui caractérise alors sa descendance finale, soit le nombre moyen d'enfants par femme.

Langue d'usage
Le recensement canadien définit la langue d'usage au foyer (ou au travail) comme la langue parlée le plus souvent à la maison (ou au travail). En 2001, Statistique Canada a ajouté une seconde question portant sur les autres langues aussi parlées régulièrement à la maison ou au travail.

Langue maternelle
Le recensement canadien définit la langue maternelle comme la première langue apprise dans l'enfance *et* encore comprise.

Mariage
Union officielle et légale d'un homme et d'une femme reconnue par l'État (mariage civil) ou par une institution religieuse (mariage religieux). La reconnaissance de l'union entre personnes de même sexe est l'objet de débats sur la place publique. L'Église anglicane reconnaît déjà l'union officielle entre personnes de même sexe comme

Québec 2008-2009*.indd 97 17/11/08 09:24:08

étant un mariage religieux et le Parlement du Canada entend légiférer pour donner à ce type d'union le statut institutionnalisé et légal de mariage.

Ménage
Un ménage est formé par une ou plusieurs personnes partageant un même logement. Il est composé de personnes apparentées ou non. Le ménage est une unité de consommation commune d'un certain nombre de biens et services. On distingue les ménages privés des ménages collectifs formés par des personnes vivant en communauté.

Minorité visible
La Loi sur l'équité en matière d'emploi définit les minorités visibles comme étant formées de « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Paiements de transfert
Allocations et aides monétaires dispensées par l'État (fédéral et provincial) directement aux individus. Comprennent les allocations d'aide sociale, les pensions de la sécurité de vieillesse, les paiements d'assurance emploi, l'aide aux victimes d'actes criminels ou aux victimes d'accidents du travail, les allocations familiales, les bourses d'études, etc.

Pyramide des âges
Représentation graphique verticale de la population par tranches d'âge (habituellement de cinq ans) superposées, les plus jeunes étant situées en bas et les plus âgées en haut. Cette distribution présente l'allure d'une pyramide dans les sociétés jeunes, mais c'est moins le cas dans les sociétés à faible fécondité.

Rapport de dépendance
Nombre de jeunes âgés de moins de 15 ans et de personnes âgées de 65 ans ou plus divisé par la population âgée de 15 à 64 ans. Plus le rapport est élevé, plus il y a de personnes dépendantes par rapport aux personnes en âge de travailler.

Revenu de marché
Ensemble des revenus gagnés sur le marché du travail et des revenus de placement (gains d'emploi, salaires, revenus des travailleurs autonomes, revenus de placement, gains en capitaux).

Revenu disponible
Ensemble des revenus de toutes sources des individus ou des ménages moins les impôts directs payés à l'État.

Taux d'activité
Nombre total de personnes occupant effectivement un emploi (salariées ou à leur compte), de personnes à la recherche d'emploi et de chômeurs divisé par le nombre total de personnes âgées de plus de 15 ans. Le taux d'activité est plus large que le taux d'emploi.

Taux de décès
Nombre de décès survenus une année civile donnée, divisé par le nombre total moyen d'habitants (pour mille habitants).

Taux d'emploi
Nombre de personnes occupant effectivement un emploi (salariées ou à leur compte) divisé par le nombre total de personnes âgées de plus de 15 ans.

Taux de natalité
Rapport entre le nombre de naissances durant l'année et la population totale moyenne de cette même année.

Union civile
La Loi instituant l'union civile, votée au Québec en juin 2002, a créé un nouvel état civil, celui de « conjoint uni civilement ». Ce type d'union n'est pas seulement accessible aux couples de même sexe, mais il l'est aussi aux personnes de sexe opposé. Ce type d'union régi par une loi provinciale n'a pas le statut officiel de mariage, car la définition du mariage est de juridiction fédérale. L'union civile peut être dissoute par décès d'un conjoint, jugement du tribunal ou déclaration commune des conjoints devant notaire.

Union libre
L'union libre ou l'union de fait caractérise la vie en couple en dehors des liens du mariage. Certaines règles légales s'appliquent maintenant aux unions libres.

Québec 2008-2009*.indd 98 17/11/08 09:24:08

Le rapport Bouchard-Taylor plonge dans la diversité religieuse et culturelle du Québec

Solange Lefebvre
Professeure titulaire et titulaire de la Chaire religion, culture et société,
Université de Montréal
Directrice du Centre d'étude des religions (CÉRUM)

Au printemps 2007, l'historien et sociologue Gérard Bouchard et le philosophe Charles Taylor se voient confier, par le gouvernement du Québec, le mandat de faire la lumière sur les questions qui agitent alors tout le Québec. Immédiatement, leur équipe se met à pied d'œuvre pour enquêter sur les faits entourant divers ajustements à des pratiques religieuses, ajustements qui provoquent de bruyantes réactions de l'opinion publique. Dès le début de ce long travail se profile déjà l'hypothèse qui va structurer la première partie du rapport Bouchard-Taylor : l'écart entre, d'un côté, les perceptions, les rumeurs et les propos, et, de l'autre, la complexité des faits.

Les membres de la commission se trouvent dès le départ assaillis par des demandes d'éclaircissement. Certaines personnes les sollicitent également afin qu'ils fixent des balises plus limitatives à ces accommodements raisonnables. Pourtant, précisent-ils, bon nombre de ces balises existent déjà. Mais le rappeler suffit-il lorsque la population est largement mécontente ? Les commissaires font bien plus que cela.

Notre analyse du rapport, qui fait l'objet de ce texte, en fait ressortir certaines conclusions centrales. Autre remarque préalable : les rapports intégral et abrégé présentent chacun une structure propre, le rapport abrégé ne reprend donc pas textuellement des extraits du rapport intégral. Étant donné la brièveté de cet article, je réfère ici surtout au rapport abrégé et ne retiens qu'un nombre restreint d'enjeux, tous fondamentaux : négocier plutôt que judiciariser, responsabiliser la parole publique, réaffirmer la validité des repères existants et clarifier davantage certains aspects. La liste complète des recommandations se trouve néanmoins dans le rapport intégral.

La négociation d'abord

La commission retient une expression générique pour englober les diverses pratiques d'harmonisation interculturelle : « [Ce sont] toutes les formes d'assouplissements ou d'arrangements visant à régler les difficultés et mésententes qui surviennent en situation de rencontre entre cultures différentes. Plus précisément, ce sont les mesures prises en faveur d'une personne ou d'un groupe minoritaire menacé de discrimination en raison de sa culture (y compris sa religion). Les accommodements raisonnables et les ajustements concertés sont deux formes d'harmonisation interculturelle[1]. »

Les accommodements juridiques représentent un petit nombre de cas, alors que de nombreux ajustements se négocient au jour le jour.

L'accommodement raisonnable renvoie à une décision judiciaire, alors que l'ajustement

Québec 2008-2009*.indd 99 17/11/08 09:24:08

concerté, concept introduit par la commission, signifie une décision prise dans la sphère citoyenne[2]. Dit autrement, il a toujours été question de l'ajustement concerté, plutôt informel, dans les approches de l'accommodement raisonnable. Le rapport du Comité de consultation sur l'intégration et l'accommodement raisonnable en milieu scolaire (rapport Bergman Fleury, remis fin 2007) évoquait quant à lui l'ajustement « volontaire » qui « constitue plutôt une forme d'arrangement, d'aménagement et d'adaptation des pratiques et qui n'a pas de caractère obligatoire[3] ».

La commission Bouchard-Taylor recommande, parmi ses orientations fondamentales, de renforcer les instances de décision concertée dans tous les milieux concernés afin d'éviter une judiciarisation à outrance. Elle indique que la « voie citoyenne » constitue la voie royale pour traiter adéquatement les demandes d'accommodements raisonnables. C'est d'ailleurs déjà le cas, puisque les accommodements juridiques représentent un tout petit nombre de cas, alors que les milieux négocient au jour le jour de très nombreux ajustements. Mais quelles balises fixer à ces demandes ? Voilà la question à laquelle répondent bon nombre des recommandations du rapport.

Une parole publique plus responsable

Le rapport discute évidemment de la façon dont les demandes d'accommodements ont été rapportées par les médias. Il lance quelques signaux aux gouvernants, énonçant à quelques reprises qu'ils auraient pu intervenir de manière plus ferme pour calmer le jeu. On ne peut rapporter n'importe comment des faits entourant un ajustement ou un accommodement à une pratique religieuse. Le rapport n'introduit pas une analyse des jugements des cours, mais prend appui sur ce qui a été rapporté par les médias et débattu sur la place publique, à savoir la chronologie des événements. Sur les 21 cas d'accommodements recensés, 15 ont fait l'objet de distorsions importantes dans la façon dont ils ont été rapportés. Exposant d'abord un résumé des faits rapportés, le rapport présente ensuite la séquence de ce qui s'est véritablement produit. Par exemple, que s'est-il vraiment passé à la fameuse cabane à sucre de Mont-Saint-Grégoire, en Montérégie ? Plutôt que l'exigence spontanée posée par un groupe musulman de retirer le porc des mets cuisinés (et, à terme, de toutes les cabanes à sucre du Québec !) – tel que cela a été rapporté dans les médias –, il s'agissait d'une entente ponctuelle ciblée uniquement pour ce groupe et établie à l'avance avec le propriétaire.

Quant aux propositions et recommandations se rapportant au rôle des médias dans la construction des perceptions, elles demeurent assez générales. Le rapport fait néanmoins le point sur les distorsions occasionnées par certains médias, et réprouvées par des journalistes eux-mêmes. Les recommandations concernent, par exemple, la formation de la population et des membres des médias aux exigences des relations interculturelles et leur contribution à la lutte contre la discrimination. En outre, la commission rappelle au Conseil de presse du Québec qu'il n'a pas bien joué son rôle lorsqu'il a pris position, et devrait s'en excuser publiquement. Quant au besoin général d'éducation à la diversité, le rapport offre son appui au nouveau programme scolaire d'éthique et de culture religieuse.

Entre continuité et besoin de précisions

Bien que le rapport rappelle avec fermeté qu'il existe déjà un cadre pour juger de l'opportunité d'ajustements et d'accommodements, il s'attarde aux opinions contradictoires qui circulent sur le sujet. Il va même jusqu'à reconnaître que les adversaires des accommodements, qui se sont manifestés à toutes sortes de tribunes, paraissent plus nombreux que leurs partisans.

Québec 2008-2009*.indd 100 17/11/08 09:24:08

Tout le rapport est traversé par une double perspective. D'une part, il affirme, de différentes façons, que la société québécoise a déjà fait des choix clairs à l'égard de la question des accommodements et que ces choix s'inscrivent dans une perspective internationale elle aussi bien définie, à la fois sur les plans juridique et politique. D'autre part, le rapport reconnaît qu'il est nécessaire de clarifier certains aspects demeurés flous. Évidemment, les discussions les plus épineuses, menées dans le cadre de la commission, ont porté sur ces précisions tant attendues : en quoi le Québec se différencie-t-il du reste du Canada ? Quelle vision de la laïcité adopter ? Quelles valeurs affirmer et promouvoir davantage ?

Quelles sont les balises existantes et quelles seraient celles à préciser ? Le terme *balise* est défini ainsi : « Normes ou lignes directrices pouvant se traduire en critères qui guident la prise de décision tout en fixant des limites aux demandes d'accommodement ou d'ajustement. » Elles couvrent plusieurs niveaux de régulation de la vie sociale : les normes politiques, les normes juridiques et les repères propres à chaque contexte.

En ce qui concerne la politique, trois balises existent déjà : la démocratie libérale qui défend les droits et libertés de tous les citoyens, à condition que ces droits respectent ceux des autres et l'intérêt collectif ; le français comme langue publique commune et la protection des langues minoritaires ; enfin, la politique québécoise d'immigration et d'intégration, dont la dernière définition date de 1990. Toutefois, pour plus de clarté, les coprésidents de la commission recommandent au gouvernement de mieux définir l'interculturalisme et la laïcité.

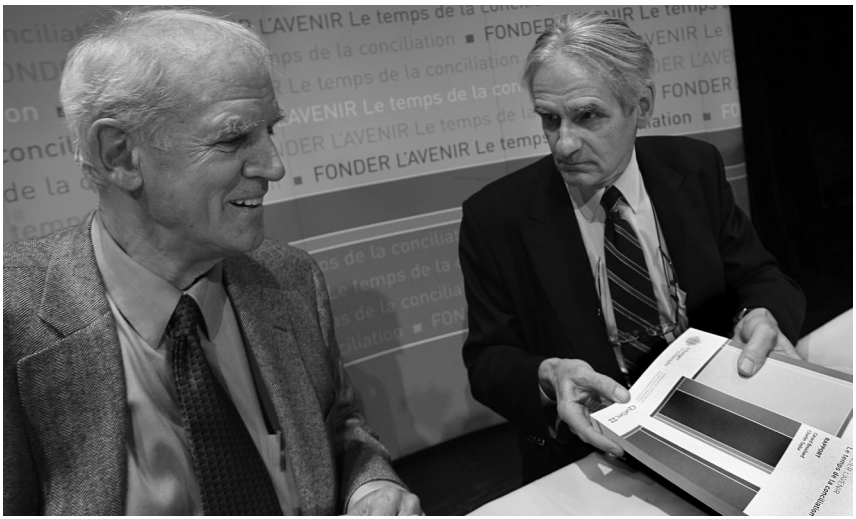
L'interculturalisme et la laïcité

L'interculturalisme serait précisé en lien avec la politique d'intégration, dans un texte de loi, une déclaration officielle ou un énoncé politique. Gérard Bouchard et Charles Taylor suggèrent quelques éléments de définition dans le but de mieux distinguer la réalité québécoise du reste du Canada. Certes très influencée par le multiculturalisme, la province du Québec ne présente pas moins d'indéniables particularités qu'une définition de l'interculturalisme permettrait de spécifier, en reconnaissant notamment qu'y vit un groupe ethnique majoritaire, les francophones d'origine canadienne-française, inquiet pour sa survie. On trouve là une réponse des commissaires au malaise identitaire qui s'est manifesté ces derniers mois. Le multiculturalisme canadien se trouve davantage préoccupé par la cohésion sociale que par la préservation d'une « tradition culturelle fondatrice », comme c'est le cas au Québec. Pour le reste, à mon sens, plusieurs aspects proposés recoupent le modèle multiculturaliste.

Les auteurs du rapport proposent également la rédaction, sous forme de livre blanc, d'un texte sur la laïcité, pour définir le régime québécois de laïcité. Le Québec présente depuis quelques décennies des politiques respectueuses des libertés de croyance et de religion. Le concept de laïcité a été défini en 1999 dans le rapport du Groupe de travail sur la place de la religion à l'école (rapport Proulx). Celui-ci recommandait la laïcisation du système scolaire public, sans toutefois promouvoir une exclusion du fait religieux des écoles, d'où le concept de laïcité ouverte. Dans leur rapport, Gérard Bouchard et Charles Taylor discutent un certain nombre de principes qui pourraient fonder cette laïcité ouverte, notamment la neutralité de l'État, résumée ainsi : « L'idéal proposé ici est celui d'une société pluraliste qui en vient à "un consensus par recoupement" sur les principes politiques de base, c'est-à-dire un accord solide entre les

Le rapport recommande que les personnes dont les fonctions officielles exigent un devoir de réserve ne devraient pas afficher leur appartenance religieuse.

Québec 2008-2009*.indd 101 17/11/08 09:24:08



Les commissaires Charles Taylor et Gérard Bouchard, déposant leur rapport.

citoyens sur ces principes, même s'ils adhèrent à une grande variété de raisons profondes », notamment des convictions religieuses.

Ils se prononcent sur deux aspects litigieux concernant la gestion de la religion dans un tel régime : le port de signes religieux chez les employés de l'État et le patrimoine historique religieux du Québec. Selon la commission, on ne devrait pas interdire le port de signes religieux chez les agents de l'État, sauf si deux principes sont en jeu. Premier principe : le signe religieux en question ne doit pas nuire, en représentant une contrainte excessive, à l'accomplissement de la fonction. Ce serait le cas de la burka portée par une enseignante : lui couvrant tout le visage, la burka nuirait à la communication avec les élèves. Deuxième principe : le signe religieux ne doit pas contrevenir à la neutralité de l'État. Les personnes occupant des fonctions officielles exigeant un devoir de réserve et devant incarner la neutralité de l'État, c'est-à-dire les juges, les procureurs, les policiers et le président de l'Assemblée nationale, ne devraient pas afficher leur appartenance religieuse. Avec cette recommandation, les coprésidents s'opposent sciemment à la jurisprudence existante. En effet, par le passé, des tribunaux ont rendu des décisions favorables au port du turban sikh par des agents de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Or, en suggérant que les policiers s'abstiennent d'un tel port, Bouchard et Taylor défendent une vision plus stricte de la neutralité étatique, étendue à certaines fonctions assumées au nom de l'État.

La rubrique traitant du patrimoine religieux du Québec est ainsi introduite : « La religion de la majorité ne saurait s'exprimer dans des normes étatiques. » Les privilèges (confessionnalité scolaire) et les pratiques institutionnelles (prières dans les assemblées municipales) n'y ont pas leur place, selon le principe de la neutralité. À cet égard, les auteurs du rapport endossent en partie la jurisprudence canadienne en ce qui a trait aux normes générales issues de la religion, le cas le plus célèbre étant le congé du dimanche, aboli partout au Canada dans les

Québec 2008-2009*.indd 102 17/11/08 09:24:09

dernières décennies. Le cas de la prière a toutefois fait l'objet de décisions moins unanimes, la Cour d'appel de l'Ontario ayant pris position en faveur d'une prière transconfessionnelle dans une assemblée municipale. Au Québec en revanche, les tribunaux ont tranché plus clairement en faveur du retrait de toute prière.

En ce qui a trait aux symboles patrimoniaux, le rapport fait une distinction entre ceux qui ont une fonction de régulation et ceux qui ont une fonction patrimoniale. La croix du mont Royal serait patrimoniale, alors que le crucifix à l'Assemblée nationale renverrait à une fonction régulatrice, à une affirmation de la religion de la majorité dans un lieu d'exercice du pouvoir. Dans ce deuxième cas, on recommande de retirer le symbole religieux. Voilà une autre manière de limiter l'expression religieuse dans des lieux centraux de l'exercice du pouvoir.

Des balises juridiques

En ce qui concerne les balises juridiques, le rapport suggère une politique des pratiques d'harmonisation qui s'appuierait sur trois balises : limitative, éthique et incitative. Premièrement, on évitera d'imposer une « contrainte excessive » à l'organisation – c'est là un principe connu de la jurisprudence –, qui doit s'assurer qu'une demande d'ajustement ou d'accommodement ne contredit pas les buts de l'institution, n'enfreint pas son fonctionnement, n'engage pas des coûts exagérés ou ne va pas à l'encontre des droits d'autrui. Deuxièmement, sur le plan éthique, on recommande des attitudes de négociation visant le compromis. Un « raidissement des positions », expliquent les commissaires, provoque souvent une judiciarisation du processus. Troisièmement, on ne perd pas de vue les valeurs sociales, notamment la visée d'intégration, qui évite la marginalisation. Dans le milieu du travail, la rétention de la main-d'œuvre peut agir comme incitatif à consentir à certains ajustements aux travailleurs. Le rapport insiste cependant sur la nécessité d'aborder de manière très équitable la question des congés religieux et en fait même l'objet d'une recommandation explicite.

Le rapport tranche sur quelques questions hautement controversées durant les derniers mois : le renforcement juridique de l'affirmation d'égalité entre les hommes et les femmes et la conception subjective de la religion proposée par la Cour suprême du Canada. On sait à quel point un grand nombre de personnes ont suggéré, durant les consultations, que la liberté de religion ne soit pas placée au-dessus du principe d'égalité entre hommes et femmes. Les commissaires se disent d'accord avec l'initiative du gouvernement du Québec, prise durant leurs travaux, d'ajouter une clause interprétative à la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Cette clause évite d'imposer une hiérarchisation des droits explicite, que rejette le droit international, mais elle pourrait malgré tout influencer les décisions d'une quelconque manière, en rappelant qu'il ne faut pas sacrifier la valeur d'égalité au profit de celle de la liberté de conscience et de religion. Sur ce point, soulignons-le, les juristes ne s'entendent pas : bon nombre d'entre eux considèrent qu'une telle clause est inutile, puisque le droit affirme déjà l'égalité entre les hommes et les femmes, et qu'il revient aux juges de calibrer les divers droits entre eux.

En ce qui concerne la conception subjective de la religion, la position des commissaires est assez pragmatique. Depuis le fameux jugement Amselem de la Cour suprême, établi en 2004, plusieurs experts et milieux se sont interrogés sur la vision très individuelle de la religion élaborée dans le jugement. Celui-ci énonce que l'opinion de l'expert d'une religion quelconque n'a guère d'importance, pas plus que la doctrine officielle du groupe : c'est la sincérité du plaignant, lorsqu'il défend sa conviction, qui prime. D'où la question suivante : lorsqu'il s'agit d'une demande d'adaptation ou d'accommodement à une pratique religieuse, comment les

Québec 2008-2009*.indd 103 17/11/08 09:24:09

décideurs de première ligne doivent-ils s'y prendre pour évaluer la sincérité de l'adepte d'une pratique religieuse ? Les auteurs du rapport espèrent contourner cette grande difficulté en énonçant que les personnes ayant à négocier des solutions sur le terrain n'ont pas les ressources pour faire une telle évaluation : les acteurs impliqués dans une demande d'ajustement concerté (non juridique) peuvent, eux, s'en remettre aux normes des groupes religieux, tout en conservant une attitude de compromis.

Conclusion

Évidemment le rapport est lu à l'extérieur du Québec, suscitant à la fois admiration et critiques. Admiration du fait de ses larges développements et analyses sur les dynamiques sociales à l'œuvre dans les rapports interculturels sous l'angle religieux ; réserves du fait notamment de sa généralisation de la notion de « laïcité » et de ses contenus, loin de faire unanimité. On notera par exemple que le résumé sur la laïcité ouverte, dès l'introduction, suggère que tous les états démocratiques séparent la religion et l'état. Or, c'est en fait bien peu souvent le cas. Plus précisément, bon nombre de démocraties « s'accommodent » d'une reconnaissance de la religion, sous plusieurs formes.

Néanmoins, on ne saurait taire le fait que le rapport développe de façon inégale les différentes thématiques abordées et, surtout, qu'il traite d'un trop grand nombre d'enjeux liés de manière générale à l'immigration, tel celui de l'intégration sur le marché du travail. Il faut sans doute y voir le reflet du mandat de la commission, fruit d'un compromis politique. Le gouvernement lui demandait d'examiner « les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles » et leurs enjeux. La question religieuse ou le mot *religion* lui-même ne sont pas mentionnés dans le mandat et se trouvent entendus comme une sous-catégorie de la culture, d'où une énorme ambiguïté : les accommodements ou ajustements religieux ne concernent pas que les immigrés et les minorités.

Enfin, pour qui veut trouver dans ce rapport des solutions et des orientations en vue de mieux gérer la diversité religieuse et culturelle dans un milieu spécifique, on ne peut que recommander la lecture des deux versions, intégrale et abrégée. On y trouvera de nombreux exemples, très détaillés, qui témoignent du travail ardu des commissaires et de leur équipe. Feront-ils pour autant taire les détracteurs des « accommodements » ? Sur le fond, certes non. D'une part, pour ne parler que de religion, il est difficile de fléchir l'opinion des partisans d'une laïcité restrictive et intégrale, qui limiterait au maximum l'expression religieuse dans la sphère publique. D'autre part, les Québécois d'origine française qui manifestent un attachement culturel et croyant au catholicisme et qui souhaitent en maintenir certains éléments ne trouvent pas non plus leur compte dans le rapport. Doit-on rappeler que le gouvernement lui-même, le jour de sa parution, a réaffirmé son intention de maintenir le crucifix à l'Assemblée nationale ? Chose certaine, ce document marque un tournant dans le débat sur la religion dans la sphère publique.

Pour lire le rapport FONDER L'AVENIR. Le temps de la conciliation : *www.accommodements.qc.ca*.

Notes

1. BOUCHARD, Gérard et Charles TAYLOR, *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Rapport final intégral, Québec, Gouvernement du Québec/Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, 2008, p. 290.
2. Dans le texte, on renvoie surtout au rapport abrégé.
3. COMITÉ CONSULTATIF SUR L'INTÉGRATION ET L'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE EN MILIEU SCOLAIRE, *Une école québécoise inclusive. Dialogue, valeurs et repères communs*, présidé par Bergman FLEURY, Québec, Gouvernement du Québec, 2007.

Québec 2008-2009*.indd 104 17/11/08 09:24:09

La place du français au Québec : bilan nuancé

Simon Langlois
Professeur, Département de sociologie, Université Laval

Le visage français du Québec est maintenant bien affirmé, malgré des ratés ici ou là largement médiatisés, et la connaissance du français a fait des progrès indéniables tant chez les immigrants non francophones que chez les anglophones. Le diagnostic favorable qui ressort de l'examen de plusieurs indicateurs dans les travaux sur la langue faits au Québec ces dernières années ne fait pas oublier que d'importantes zones d'ombre persistent. En toile de fond se pose la question de la langue française comme langue de culture nationale au Québec.

L'immigration change la donne linguistique

L'avenir de la langue française au Québec est d'abord lié au nombre de ses locuteurs. La proportion de personnes de langue maternelle française (80 à 82 %) de la population est restée assez stable au Québec tout au long du XX^e^ siècle. Deux changements importants sont survenus ces 20 dernières années. Tout d'abord, la proportion de francophones (langue maternelle) est passée sous la barre des 80 % – elle était de 79,6 % en 2006 – pour la première fois dans l'histoire. De son côté, la proportion de Québécois allophones (12,2 %) surpasse maintenant celle des anglophones (8,2 %).

La thèse selon laquelle le français serait devenu la langue commune au Québec s'appuie sur une conception particulière de la nation québécoise, désormais considérée comme une nation civique dans les milieux politiques et intellectuels québécois. Gérard Bouchard – pour ne citer que le sociologue le plus médiatisé – parle plus explicitement d'une francophonie québécoise et propose de définir la nation québécoise en privilégiant le critère de la langue[1]. Le français, donc, langue commune ? Après examen de différents indicateurs de la situation linguistique[2], il paraît nécessaire d'apporter une réponse plus nuancée à cette question.

La connaissance du français et de l'anglais

L'indicateur le plus souvent cité pour appuyer la thèse de la langue commune est la proportion de personnes qui connaissent la langue française au Québec, soit la très large majorité de la population (94,3 % en 2006). Une majorité de Québécois (53,8 %) ne connaît que le français. De plus, 40,8 % de la population québécoise déclare connaître le français et l'anglais, une proportion en hausse bien que les changements dans les questionnaires du recensement posent certains problèmes de comparaison.

Les chiffres précédents sont cependant trop globaux. Aussi examinerons-nous le croisement entre langue maternelle et connaissance des langues française et anglaise au Québec afin de voir jusqu'à quel point les anglophones et les immigrants allophones parlent la langue de la majorité (tableau 1). La connaissance du français est plus répandue chez les Anglo-Québécois (70,4 %) que chez les allophones

Québec 2008-2009*.indd 105 17/11/08 09:24:09

TABLEAU 1 **Pourcentage de la population connaissant le français, l'anglais, aucune de ces langues selon la langue maternelle, ensemble du Québec (2006) et île de Montréal (2001)**

Région	Langue maternelle	Connaissance du français (%)	Connaissance de l'anglais (%)	Méconnaissance du français et de l'anglais (%)
Ensemble du Québec	français	100	36,1	0,0
	anglais	70,4	99,3	0,1
	autre	75,3	67,5	7,5
	total	94,3	45,1	0,9
Île de Montréal	français	99,8	57,5	0,1
	anglais	66,4	99,5	0,1
	autre	72,9	70,0	7,9
	total	86,1	68,6	2,4

Source : Office québécois de la langue française, *Fascicule 1*, 2004, Tableau 1.6 et Statistique Canada, Recensement de 2006.

(75,3 %) dans l'ensemble du Québec ainsi que sur l'île de Montréal, où les proportions sont respectivement de 66,4 % et de 72,9 %. Ces données jettent une part d'ombre sur la thèse du français langue commune.

Ce croisement statistique nous apprend aussi que les Québécois allophones (langue maternelle) connaissent le français et l'anglais dans des proportions presque semblables (72,9 % pour le français et 70 % pour l'anglais sur l'île de Montréal, les proportions étant assez proches pour l'ensemble du Québec). Ces chiffres soulèvent une question importante sur le plan de l'intégration des immigrants qui vivent à Montréal : laquelle des deux langues en concurrence dans leur nouveau milieu de vie adopteront-ils au foyer en plus de leur langue maternelle ?

Les langues parlées au foyer

Commençons par examiner la langue parlée au foyer, considérée comme un indicateur de la langue préférée d'intégration sociale. Cet indicateur a souvent été critiqué dans les médias sous prétexte que l'État n'a pas à surveiller ce qui se passe dans les chambres à coucher. Même si sa portée est limitée, il s'avère très utile pour étudier les choix des personnes qui décident de passer à l'une des langues d'intégration à la société d'accueil.

La majorité des Québécois (77 %) ne parle que le français à la maison régulièrement[3], une minorité ne parle que l'anglais (6,7 %) ou encore les deux langues (6,7 %) (tableau 2). Mais le français ou l'anglais sont aussi parlés en combinaison avec d'autres langues, ce qui fait grimper le nombre de locuteurs de ces deux langues. Ainsi, dans tout le Québec, le français est-il parlé de façon régulière au total (seul ou en combinaison avec une autre langue) dans 87,5 % des foyers et l'anglais, dans 16,7 %.

Comme les immigrants et les anglophones sont largement concentrés dans la région de Montréal, la part de l'anglais y est plus marquée (16,4 % d'unilingues anglais). Conséquemment, les comportements unilingues français sont en minorité dans les foyers (46,6 % des habitants de l'île de Montréal). Le bilinguisme français-anglais au sein du foyer touche 9,6 % des Montréalais.

Le tableau 2 montre aussi que le français combiné à une autre langue (excluant l'anglais) touche 7,6 % des Montréalais, alors que l'anglais combiné à une autre langue (excluant

Québec 2008-2009*.indd 106 17/11/08 09:24:09

TABLEAU 2 **Pourcentage de la population selon les comportements linguistiques à la maison, ensemble du Québec, RMR et île de Montréal, 2001**

Région	Unilingue français (%)	Unilingue anglais (%)	Français ou anglais seul (%)	Français et tierce langue (%)	Anglais et tierce langue (%)	Total locuteurs du français (%)	Total locuteurs de l'anglais (%)	Total locuteurs d'une tierce langue (%)
Ensemble du Québec	77,0	6,7	6,7	2,9	2,3	87,5	16,7	9,2
RMR de Montréal	62,2	11,1	8,8	5,1	4,4	78,1	26,2	17,2
Île de Montréal	46,6	16,4	9,6	7,6	6,9	66,6	35,7	26,5

Source : Office québécois de la langue française, *Fascicule 1*, 2004, Tableau 1.4.

cette fois le français) est parlé par 6,9 % des Montréalais. On le voit, l'anglais arrive encore en force dans les ménages d'immigrants, à peine moins que le français.

Le français est parlé seul ou en combinaison avec une autre langue par deux Montréalais sur trois au sein du foyer. Pour sa part, l'anglais est régulièrement parlé au foyer, seul ou avec une langue tierce, par plus du tiers des locuteurs de l'île.

Les langues parlées dans les couples mixtes

Le cas particulier des couples linguistiquement mixtes est révélateur de la dynamique des langues sur un territoire donné. La langue d'usage déclarée nous renseigne sur la perception qu'ont ces couples de l'usage public des langues et sur leur intégration sociale dans la communauté plus large. Charles Castonguay[4] a publié dans l'édition 2004 de *L'annuaire du Québec* une étude sur cette question qui révèle que la force d'attraction de l'anglais au sein des couples linguistiquement mixtes est restée élevée vers la fin du XX^{e} siècle comparée à 1971, même chez les jeunes couples plus susceptibles d'avoir été marqués par les politiques de francisation. Le chercheur avait observé que les francophones mariés à des anglophones dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal avaient adopté l'anglais comme langue commune dans une proportion de 59 % en 1971 contre 37 % en 1996 – un changement important. L'anglais langue commune est resté important comme le souligne Castonguay. Les données analysées montraient aussi que les couples francophones-allophones adoptaient moins souvent le français (60 %) que les couples anglophones-allophones n'adoptaient l'anglais (83 %) en 1996.

Les transferts linguistiques

Quelle langue choisit-on lorsqu'on abandonne la langue maternelle au foyer ? Les transferts linguistiques sont estimés en comparant la langue maternelle et la langue parlée à la maison. L'anglais a attiré jusqu'à présent plus de nouveaux locuteurs que le français chez les immigrants, et la proportion de personnes qui parlaient principalement l'anglais à la maison en 2001 (10,5 %) est plus élevée que la proportion de personnes de langue maternelle anglaise (8,3 %).

Cependant, au fil des ans, de plus en plus d'allophones se sont francisés, soit au Québec,

Québec 2008-2009*.indd 107 17/11/08 09:24:09



La connaissance de la langue anglaise est de plus en plus requise au travail, notamment dans la région montréalaise.

soit à l'étranger avant d'y émigrer. Ainsi, les transferts linguistiques nets montrent qu'il y avait encore davantage d'allophones anglicisés en 2001 (147 705) que d'allophones francisés (124 181)[5]. L'indice de vitalité linguistique (population selon la langue d'usage divisée par la population de langue maternelle) est nettement plus élevé dans le cas de l'anglais au Québec (1,26) que dans le cas du français (1,02). L'écart est encore plus marqué dans la RMR de Montréal (indice de 1,04 pour le français contre 1,36 pour l'anglais en 2001). Si la vitalité de l'anglais est bien présente, la force d'attraction du français parmi les allophones gagne huit points depuis 1991 pour atteindre 45,7 % en 2001, mais la force d'attraction de l'anglais reste élevée à 54,3 %. Les Québécois de langue maternelle tierce sont maintenant partagés entre le français et l'anglais dans leur société d'accueil, alors que la majorité penchait vers l'anglais avant l'adoption des lois linguistiques.

La langue d'enseignement au postsecondaire

Les diplômés de langue maternelle tierce hésitent dans le choix de la langue à privilégier après l'obtention du diplôme d'études secondaires. Ainsi, 37,2 % des nouveaux inscrits aux études collégiales avaient choisi de poursuivre leurs études en langue anglaise au cégep en 1995, et cette proportion est en hausse depuis cette date, atteignant 42 % en 2003[6]. De leur côté, les quelque 1 100 étudiants de langue maternelle tierce scolarisés en anglais au secondaire choisissaient à plus de 99 % de poursuivre leurs études en anglais au collégial. L'enseignement en anglais exerce donc un attrait indéniable auprès des étudiants issus de l'immigration et nouvellement inscrits au collégial.

Québec 2008-2009*.indd 108 17/11/08 09:24:10

Et à l'université ? Les francophones comme les anglophones y poursuivent majoritairement leurs études dans leur langue maternelle (93,8 % pour les francophones et 94,5 % pour les anglophones en 2003). Cette fois encore, les étudiants de langue maternelle tierce se partagent de façon égale entre les deux réseaux : 50,7 % d'entre eux fréquentaient une université de langue française et 49,3 %, une université de langue anglaise en 2003. Il faut cependant noter que la proportion ayant opté pour les universités francophones est en hausse continue depuis 1986 (elle était alors de 41,9 %), même si l'attrait des universités anglophones reste élevé.

La consommation de produits culturels

Considérons un dernier indicateur de comportements, la consommation de produits culturels. Les francophones et les anglophones privilégient de loin la consommation de produits culturels dans leur langue (sauf pour la musique), alors que les choix des consommateurs de langue maternelle tierce sont moins tranchés. Leur taux d'assistance à des spectacles en français était de 54,4 % en 2004, en hausse par rapport à 1989. Ils assistent plus souvent à la projection de films en anglais (43,6 % en 2004) qu'en français (33,5 %). Enfin, le français a progressé dans le taux de lecture des quotidiens (63,4 % en 2004), qui dépasse le taux de lectorat en anglais (24,8 %). Par contre, les statistiques sur les quotidiens de Montréal indiquent que les allophones représentaient le tiers des lecteurs du journal *The Gazette*, mais seulement environ 11 à 12 % des lecteurs de *La Presse*, du *Devoir* et du *Journal de Montréal*.

L'anglais s'impose au travail

Les programmes de francisation des entreprises visent à assurer aux employés le droit de travailler en français et ils entendent créer un environnement de travail accordant une place prioritaire à la langue française (manuels et documents internes rédigés en français, affichage en français, etc.). Au 31 mars 2007, 80,7 % des entreprises de 50 employés et plus avaient reçu leur certificat de francisation de l'Office québécois de la langue française – au total 4 551 entreprises, contre 2 941 10 ans plus tôt, soit 71,2 % –, 8,7 % étaient en application d'un programme de francisation et 10,6 %, en évaluation. Trente ans après l'adoption de la loi 101, on peut donc parler d'un réel succès des programmes de francisation des grandes entreprises. Il en va différemment dans les petites entreprises qui échappent à l'application des dispositions de la loi. La francisation de ces dernières pose encore de nombreux problèmes et exigera la mise en place d'approches différentes de celles qui prévalent pour les grandes sociétés.

C'est le marché, et non plus la seule propriété du capital, qui impose désormais ses exigences linguistiques.

Mais un bémol important doit être apporté à ce diagnostic. Des facteurs exogènes aux entreprises obligent de plus en plus d'employés à travailler en tout ou en partie en anglais et les enquêtes montrent aussi que la langue française n'a pas toujours la place qui lui revient au sein même des entreprises et dans les échanges interlinguistiques.

Tout au long du XX^e^ siècle, c'est la langue des propriétaires du capital et des entreprises qui a largement commandé l'usage de l'anglais comme langue de travail. Mais le capitalisme québécois a profondément changé depuis un quart de siècle, et de plus en plus d'entreprises contrôlées par des francophones étendent leurs activités au Canada anglais, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, ce qui accentue la pression pour l'utilisation de l'anglais. L'avènement de grandes sociétés contrôlées par des capitaux à propriété francophone a modifié la donne ; c'est le marché, et non plus la seule

Québec 2008-2009*.indd 109 17/11/08 09:24:10

propriété du capital, qui impose désormais ses exigences linguistiques auprès des travailleurs et des employés.

La connaissance de la langue anglaise est de plus en plus requise au travail, notamment dans la région montréalaise. D'après le dernier recensement, un peu moins de la moitié (46,6 %) des francophones travaillant sur l'île de Montréal n'utilise que le français au travail. Les autres ont recours à l'anglais de manière complémentaire (37,7 %), à égalité avec le français (6,8 %) ou même comme langue principale (6,9 %)[7]. De leur côté, les trois quarts des anglophones sur l'île de Montréal travaillent uniquement ou principalement dans leur langue, quoique les deux tiers d'entre eux doivent passer au français de temps à autre.

La situation est fort différente pour les travailleurs allophones, à peu près également partagés entre les deux univers linguistiques dans la grande région montréalaise. En effet, la moitié environ des immigrants parlant une langue tierce doit travailler dans les deux langues (français et anglais) et une part égale ne travaille qu'en français (17 %) ou qu'en anglais (16 %). La situation est donc difficile pour les nouveaux arrivants qui sont placés dans l'obligation d'apprendre deux langues pour s'intégrer au marché du travail, dans la grande région de Montréal du moins. Une étude de Statistique Canada a même montré que la pression pour utiliser surtout l'anglais au travail avait augmenté dans les cohortes d'immigrants récemment arrivés au Québec.

Des facteurs internes aux entreprises affectent aussi la place qu'y occupe le français. La francisation des entreprises ne signifie pas que la langue quotidienne de travail y est effectivement le français ni que la langue française prédomine dans les communications internes entre les employés francophones et anglophones, par exemple. Ainsi, deux études permettent d'évaluer quelle est la langue de convergence dans les échanges interlinguistiques, un aspect qui a retenu moins d'attention que la francisation formelle des entreprises dans le Bilan publié par l'Office québécois de la langue française en mars 2008 ainsi que dans l'avis rendu public par le Conseil de la langue plus tard la même année. L'énquête de l'OQLF réalisée à la fin de l'année 2001 et au début de 2002 – publiée en 2008[8] – et l'analyse de Paul Béland faite pour le Conseil vont dans le même sens (l'espace manque ici pour donner des chiffres, mais les études sont disponibles sur Internet). Non seulement les employés utilisent-ils souvent l'anglais dans les communications avec l'extérieur comme on l'a vu plus haut, mais encore la langue anglaise est-elle fortement présente comme langue de convergence dans les communications Internes au sein des entreprises, notamment dans les échanges interlinguistiques[9]. Les rapports hiérarchiques mettent alors une pression plus ou moins explicite sur les francophones qui doivent travailler en anglais, mais ils envoient aussi le message aux nouveaux arrivants de langue maternelle tierce que l'anglais est encore la langue de l'autorité et du pouvoir au sein des entreprises malgré les efforts de francisation. Ce dernier aspect est important à prendre en compte pour expliquer les comportements linguistiques et les attitudes des allophones en dehors de la sphère du travail.

Les Québécois allophones (langue maternelle) connaissent le français et l'anglais dans des proportions presque semblables.

Les données sur la langue de travail et sur la langue d'enseignement indiquent que les Québécois de langue maternelle tierce sont partagés presque moitié-moitié entre deux univers linguistiques. Quel est alors le statut symbolique des langues française et anglaise chez les immigrants ?

Québec 2008-2009*.indd 110 17/11/08 09:24:10

Langues et culture nationale

« Une nation croit à sa langue » écrivait l'anthropologue Marcel Mauss dans son célèbre essai sur la nation publié au début du XX^e siècle. Si le mot *langue* retient spontanément l'attention dans cette citation, c'est en fait le verbe *croire* qui est important. La langue est en effet plus qu'un moyen de communication et ne se réduit pas à sa seule utilité fonctionnelle. Elle a une signification culturelle qui contribue à forger le sentiment national et, dans ce cas, elle emporte l'adhésion de ses locuteurs et touche chez eux quelque chose de plus profond.

Qu'en est-il au Québec ? À quelle langue croient les nouveaux arrivants, pour paraphraser Mauss ? L'analyse se déplace ici sur le terrain plus délicat de l'identité nationale et du sentiment national (ne pas confondre les deux concepts), mais elle est importante pour comprendre la dynamique de l'intégration sociale lorsque deux grandes langues sont en contact, comme c'est le cas notamment à Montréal.

Malgré les progrès du taux de connaissance du français et de son utilisation dans la vie quotidienne et la vie au travail, il est aussi possible de vivre et de travailler seulement en anglais dans la région de Montréal et sans doute en Outaouais. Par ailleurs, la langue anglaise exerce auprès d'un certain nombre d'immigrants un fort attrait comme langue principale d'intégration sociale, d'autant plus qu'une forte proportion d'entre eux doivent en faire l'apprentissage pour travailler. Mais les travaux récents de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement raisonnable reliées aux pratiques culturelles (commission Bouchard-Taylor) ont aussi montré clairement la nécessité d'ouvrir davantage le marché du travail québécois aux travailleurs d'origines culturelles diverses. Si les immigrants font un bout de chemin vers l'intégration à la majorité francophone en apprenant le français, encore faut-il que le marché du travail leur soit davantage ouvert pour que l'intégration réussisse. Or, on observe encore une large sous-représentation des minorités de langue maternelle tierce dans plusieurs secteurs d'activités : la fonction publique du Québec, les ordres professionnels, la police, les médias, etc. Malheureusement, le marché du travail québécois n'envoie pas toujours un message bien clair aux nouveaux arrivants en matière linguistique, et il ne faut pas se surprendre si une partie d'entre eux ont des comportements hésitants en ce qui concerne le choix du français et de l'anglais.

Des travaux sont à entreprendre au Québec et au Canada sur les attitudes et les représentations sociales touchant les questions linguistiques et identitaires. Il faudra attendre les résultats d'une enquête effectuée par l'Office québécois de la langue française en 2007 pour avoir un portrait d'ensemble de ces dimensions importantes tant chez les francophones que chez les autres groupes linguistiques.

Une constante ressort des données qui viennent d'être analysées. L'attraction du français progresse auprès des Québécois de langue maternelle tierce, mais il apparaît très nettement que ces derniers sont encore partagés entre l'adoption du français et l'adoption de l'anglais dans la sphère privée, dans la sphère publique et sur le marché du travail. Peut-on avancer que le français est devenu la langue commune au Québec ? Pas encore complètement, faut-il conclure de notre examen des indicateurs, mais la société québécoise en a fait clairement un projet de société qui attend d'emporter une plus large adhésion et qui exigera notamment des actions concrètes du côté de la francisation des petites entreprises et une plus grande ouverture du marché du travail aux immigrants dans les secteurs d'emploi dominés par les francophones.

La langue a une signification culturelle qui contribue à forger le sentiment national.

Québec 2008-2009*.indd 111 17/11/08 09:24:10

Pour lire le Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002-2007 : *www.olf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/index_indic.html*

Notes

1. Bouchard, Gérard, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, Québec-Amérique, 1999.
2. Ces indicateurs restent d'autant plus imparfaits que Statistique Canada a modifié à maintes reprises les questions du recensement, ce qui pose des problèmes pour leur suivi dans le temps.
3. L'expression « régulièrement » est importante car elle fait explicitement référence à la formulation de la question sur la langue dans les deux derniers recensements.
4. Castonguay, Charles, « La vraie question linguistique : quelle est la force d'attraction réelle du français au Québec ? », dans *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 2003, p. 251.
5. *Ibid.*, p. 242.
6. Office québécois de la langue française, *La langue de l'enseignement. Indicateurs pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, le collégial et l'université*, Fascicule 4, 2008, p. 80.
7. Voir le fascicule sur la langue de travail publié par l'Office québécois de la langue française.
8. Moffet, Virginie, Nicolas Béland et Robert Delisle, *Langue de travail dans les grandes entreprises du Québec. Quelle place pour le français ?*, Montréal, Office québécois de la langue française, Étude 10, 2008.
9. Béland, Paul, *Langue et immigration, langue du travail : éléments d'analyse*, Conseil supérieur de la langue française, juin 2008 (pages 27-28 en particulier)

Québec 2008-2009*.indd 112 17/11/08 09:24:10

L'état de la langue, la langue de l'État

Chantal Bouchard
Professeure, Département de langue et littérature françaises, Université McGill

Près de 50 ans après la création de l'Office de la langue française (OLF) et 30 ans après celle des autres organismes linguistiques, tels que le Conseil de la langue française, il n'est sans doute pas inutile de revenir sur l'histoire sociale qui a conduit l'État québécois à mettre sur pied une politique linguistique fort novatrice à l'échelle internationale.

La création en 1961 de l'OLF est la réponse de l'État québécois à une demande de plus en plus pressante de la population. Dès 1937, lors du deuxième Congrès de la langue française, la Société du parler français au Canada (SPFC), constatant une détérioration de la langue, recommande la création d'un tel organisme. Mais les francophones du Québec ne songent à utiliser l'État québécois comme instrument au service de leur langue qu'après la Seconde Guerre mondiale. Il a fallu pour cela que le sentiment de dépossession, d'aliénation linguistique atteigne un niveau sans précédent et provoque un état de crise qui culmine en 1960 avec la querelle du joual.

Les inquiétudes à propos de la qualité du français au Québec sont nées chez les lettrés dans le dernier tiers du XIX^e^ siècle. Ceux-ci prennent alors conscience des écarts qui se sont formés avec la langue parlée en France[1]. Presque simultanément, la réputation que les anglophones d'Amérique du Nord font aux Canadiens français de parler un patois plutôt que le «vrai» français accentue le malaise de l'élite. Ses membres entreprennent donc diverses actions visant à rapprocher le français du Canada de la «norme» : ils lancent des campagnes de presse, publient des chroniques linguistiques, organisent des conférences ou fondent des mouvements – le plus important est la SPFC.

Malgré ces efforts, l'état de la langue continue à se détériorer. La société canadienne-française traverse depuis la fin du XIX^e^ siècle de profondes mutations : de rurale et agricole, elle devient urbaine et industrielle. Or, en ville, les Canadiens français, généralement peu instruits, sont pour la plupart employés par des anglophones. Vivant dans un milieu où l'anglais est omniprésent, ils subissent intensément l'influence de la culture anglo-saxonne. Et le français s'anglicise fortement.

Face à la dégradation de la langue…

Au cours des années 20 et 30, dans un effort pour rendre au français canadien une certaine légitimité et combattre le mythe du *French Canadian patois*, les membres de la SPFC célèbrent les vertus de la langue paysanne, porteuse des valeurs de la nation et, surtout, peu atteinte encore par le «mal» qui affecte la langue des villes. Mais, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'exode rural se poursuivant, on est obligé de reconsidérer la situation qui apparaît alors catastrophique.

Les chroniqueurs, éducateurs, journalistes et les écrivains ne cessent de lancer des cris d'alarme : notre langue est pauvre, anémiée, anglicisée ; la syntaxe est fautive ; la prononciation, vulgaire. L'élite réagit : elle reprend les

Québec 2008-2009*.indd 113 17/11/08 09:24:10

campagnes de presse et fonde de nouvelles institutions culturelles, dont l'Académie canadienne-française (1944), l'Institut d'histoire de l'Amérique française (1946) et l'Association canadienne des éducateurs de langue française (1948).

Le troisième Congrès de la langue française, en 1952, prend à nouveau acte de l'inexorable dégradation de la langue. Les remèdes prônés jusque-là, visant l'effort individuel et l'enseignement, apparaissent de plus en plus futiles.

L'année 1956 semble déterminante dans le changement d'attitude des leaders d'opinion. Au cours du quatrième Congrès de la langue française, on réclame l'établissement d'un Office du vocabulaire au département de l'Instruction publique. La commission Tremblay sur les problèmes constitutionnels et l'Académie canadienne-française en font autant[2].

À partir de ce moment, le discours devient constant : dans les colloques, congrès, rapports, conférences, articles de journaux ou chroniques linguistiques, on exige une action décisive de l'État québécois en faveur du français. Mais ces demandes se heurtent à l'inertie certaine du gouvernement de Maurice Duplessis, dont l'immobilisme exaspère la génération des jeunes intellectuels qui supportent de moins en moins les blocages sociaux que subissent les francophones.

Au mois d'août 1959, le Conseil de la vie française en Amérique annonce une grande campagne pour la correction du langage au Canada français. Le journaliste Pierre Laporte commente : « Cette campagne devrait être le début d'une vaste offensive qui nous vaudra la création d'un Office provincial de la linguistique. Sur une question comme celle-là, la politique devrait être mise de côté, car il y va de l'intérêt de notre groupe ethnique et du Canada tout entier[3]. »

La multitude d'actions engagées depuis le début du siècle en faveur du français par divers groupes et mouvements de la société civile n'a de toute évidence pas suffi à freiner ce qui est perçu comme une dégradation de l'état de la langue – certains doutent même qu'il s'agisse encore du français ! Dans ces conditions, l'État québécois apparaît comme le seul instrument assez puissant pour redresser la situation.

… une nécessaire intervention de l'État

En octobre 1959, l'écrivain, journaliste et homme politique André Laurendeau déclenche, presque par inadvertance, une virulente polémique autour du joual. Dans un billet publié dans *Le Devoir*, il déplore l'état du français chez les adolescents et dit qu'« à peu près tous, ils parlent joual[4] ».

Le journaliste et enseignant Jean-Paul Desbiens, alias frère Untel, répond à ce billet dans une lettre à la rédaction : « Je suis d'accord avec vous : nos élèves parlent joual [...], écrivent joual, [...]. Le joual est leur langue[5]. » Et de poursuivre : « Il est question d'un Office provincial de la linguistique. J'en suis. LA LANGUE EST UN BIEN COMMUN, et c'est à l'État comme tel de la protéger. »

La création en 1961 de l'OLF est la réponse de l'État à une demande de plus en plus pressante de la population.

Ce premier échange d'idées entre Laurendeau et le frère Untel provoque une réaction extraordinairement vive, comme si le fait d'avoir donné un nom à la langue qui se développe depuis quelques générations dans les villes cristallisait les inquiétudes de l'élite et entraînait une prise de conscience collective de la gravité de la situation. Le débat autour du joual permet aux Québécois de mesurer le déséquilibre qui règne entre l'anglais et le français et qui fait qu'en dépit d'une forte majorité de gens de langue française, l'anglais ne cesse de gagner du terrain au Québec.

Au mois de juin 1960, les élections portent au pouvoir le Parti libéral, avec à sa tête Jean Lesage. La population en général et les intellectuels en particulier croient ce nouveau gou-

Québec 2008-2009*.indd 114 17/11/08 09:24:10

vernement plus sensible aux problèmes linguistiques et accentuent leurs pressions. Par exemple, l'Association canadienne des éducateurs de langue française (ACELF) profite de son congrès annuel pour présenter les résultats d'une vaste enquête sur l'état de la langue dans l'enseignement. L'écrivain et journaliste Jean-Marc Léger écrit à ce propos : « De l'ensemble des rapports présentés [...] se dégage l'impression de l'urgence d'une action puissante pour le salut de la langue française. Et on voit mal à la vérité qu'une telle action puisse avoir quelque chance de succès ou même être entreprise sérieusement sans le soutien direct et massif du gouvernement du Québec[6]. »

Le 24 mars 1961, le gouvernement du Québec crée le ministère des Affaires culturelles et l'Office de la langue française, dont le premier mandat est de s'attaquer à « l'aménagement du corpus ».

Par ailleurs, les pressions du public se poursuivent pour que l'État s'intéresse aussi au statut de la langue, car, au cours des années, on a établi des rapports de cause à effet entre l'état de la langue et la position économique et sociale des Canadiens français, à bien des égards inférieure à celle des anglophones.

Si l'OLF est la réponse de l'État aux inquiétudes manifestées à l'égard de la qualité de la langue, cet organisme n'a aucun moyen d'intervenir sur les causes de sa détérioration ou de son anglicisation, car celles-ci sont essentiellement liées au statut inférieur du français.

On se rend compte à la fin des années 60 que la majorité francophone est sérieusement menacée par un phénomène qui prend de l'ampleur : l'anglicisation, par le biais de l'école, des enfants issus de l'immigration. Le système scolaire est alors divisé entre secteurs catholique (francophone) et protestant (anglophone) ; les élèves sont donc répartis en fonction de leur appartenance religieuse. Jusqu'en 1930, les enfants immigrants se répartissent de façon à peu près égale entre l'école anglaise et l'école française. Trente ans plus tard, en 1961, plus de 90 % des enfants issus de l'immigration sont scolarisés en anglais. Cette anglicisation de l'immigration, couplée à une baisse démographique marquée du côté francophone, ne peut mener qu'à une diminution progressive de la majorité francophone. Même si Montréal est à 65 % francophone, l'anglais est surreprésenté partout : dans les commerces, sur les affiches, dans le monde du travail. On peine à se faire servir en français dans bien des quartiers de la ville, l'anglais est essentiel pour obtenir un emploi, même subalterne, et le revenu moyen des francophones unilingues est inférieur à celui de tous les autres groupes, y compris celui des immigrants. La perspective de perdre la métropole est forcément perçue comme un risque très grave pour l'avenir de la société québécoise et pour la survie de sa culture.

Les récentes péripéties de l'OQLF font la preuve que l'indépendance des organismes linguistiques est essentielle.

La loi à la défense du français

Dans l'urgence et la fébrilité, poussés par l'anxiété générée par l'état de leur langue et par son statut inférieur, les Québécois décident collectivement de faire du français la langue de leur État. La loi 22 (Loi sur la langue officielle), adoptée en 1974 par le gouvernement libéral de Robert Bourassa, fait du français la langue officielle du Québec. La Charte de la langue française, dite loi 101, plus ambitieuse et d'une portée plus vaste, cherche à faire du français la langue publique commune de tous les Québécois.

Cette charte élargit considérablement le mandat de l'OLF : elle lui confie l'élaboration et la mise en application des mesures de francisation dans les commerces, les services et les entreprises, tout en maintenant sa mission de normalisation et de diffusion de la

Québec 2008-2009*.indd 115 17/11/08 09:24:10

terminologie française dans les domaines administratif, industriel et commercial. L'OLF doit aussi porter assistance aux organismes et aux individus en matière de correction et d'enrichissement de la langue française.

C'est au Conseil de la langue française (CLF) que la Charte confie la tâche de conseiller le gouvernement sur la politique linguistique. Il doit donner son avis au ministre responsable sur les questions que celui-ci lui soumet et le saisir des questions relatives à la langue qui appellent l'attention ou l'action du gouvernement. Le Conseil a aussi pour mission de surveiller « l'évolution linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité et communiquer au ministre ses constatations et ses conclusions » (art. 188), une tâche qu'il remplit grâce à son équipe de chercheurs et à un budget qui lui permet de commander des études à des chercheurs externes.

En 2002, le gouvernement adopte la Loi modifiant la Charte de la langue française (loi 104) qui transforme l'OLF en Office québécois de la langue française (OQLF) et le CLF en Conseil supérieur de la langue française (CSLF). La loi modifie aussi le mandat de ces deux organismes. La responsabilité de l'élaboration des indicateurs de la situation linguistique est transférée du CLF à l'OQLF, en même temps que la moitié des chercheurs du CLF. L'OQLF reçoit pour mission de déposer tous les cinq ans un rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec, le gouvernement devant pouvoir s'appuyer dessus pour mesurer l'efficacité de sa politique linguistique et la modifier dans les domaines où les résultats sont jugés insatisfaisants. Ajoutons que c'est sous la pression de certaines factions du Parti québécois alors au pouvoir que ces mesures sont adoptées.

En mars 2008, l'OQLF dépose un rapport constitué d'une masse de données statistiques sans aucune analyse, faisant ainsi la démonstration de la piètre conception des transformations apportées par la loi 104 aux mandats des organismes linguistiques. En masquant les points faibles de l'actuelle politique linguistique, il est clair que la direction de l'OQLF cherche, fort maladroitement il faut bien le dire, à épargner à l'actuel gouvernement libéral toute controverse linguistique. Heureusement, le CSLF exploite, de son côté, les données brutes fournies par l'OQLF, les analyse et remet, en juin 2008, un avis intitulé « Le français, langue de cohésion sociale » à la ministre responsable de la Charte. Ce rapport contient une vingtaine de recommandations visant à améliorer l'intégration des immigrants et à consolider le français comme langue commune des Québécois, quelles que soient leurs origines.

Ces récentes péripéties font la preuve que l'indépendance des organismes linguistiques est essentielle et que ceux-ci ne doivent être soumis à aucune pression ni ingérence politique. Plutôt que de relever d'un ministre, leur mandat et leur budget devraient être définis par l'Assemblée nationale. Ils pourraient ainsi répondre à la demande exprimée par la société québécoise depuis plus d'un demi-siècle : vivre et se développer en français.

Notes

1. Voir à ce propos Chantal Bouchard, *La langue et le nombril. Une histoire sociolinguistique du Québec*, Montréal, Fides, 2002.
2. Voir la chronologie dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2001.
3. Laporte, Pierre, « Une offensive de bon langage », *Le Devoir*, 3 août 1959.
4. Laurendeau, André, « La langue que nous parlons », *Le Devoir*, 21 octobre 1959.
5. Desbiens, Jean-Paul (alias frère Untel), « Je trouve désespérant d'enseigner le français », *Le Devoir*, 3 novembre 1959.
6. Léger, Jean-Marc, « La situation de la langue parlée au Canada français », *Le Devoir*, 18 août 1960.

Québec 2008-2009*.indd 116 17/11/08 09:24:11



Institut de recherche
sur le français en Amérique

Un nouvel institut pour la sauvegarde du français

Le 31 mars 2008, des universitaires et des intellectuels créaient l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA), un organisme indépendant voué à l'étude de la langue française en tant que phénomène social.

L'idée de créer un tel organisme n'est pas nouvelle. En 2001, la commission Larose recommandait l'établissement d'un « lieu de rencontre de tous les chercheurs qui s'intéressent à l'un ou à l'autre des aspects de la situation sociolinguistique du Québec[1] ». Aujourd'hui, la création de l'IRFA s'impose pour deux raisons : le manque d'indépendance des organismes officiels et l'inquiétude de la population au sujet de l'avenir de la langue française.

Les organismes officiels relèvent de gouvernements qui peuvent craindre les conséquences politiques d'un recul du français. C'est pourquoi des décisions de ces organismes peuvent être perçues comme injustifiées par certains intervenants et parfois même mener à une crise de confiance[2]. Qu'il soit apparent ou réel, le manque d'indépendance des organismes officiels peut rendre difficile la tenue de débats éclairés et transparents. L'IRFA compte y remédier.

En outre, les francophones du Canada perçoivent la situation du français comme étant inquiétante[3]. Et pour cause. En Amérique, de nombreuses populations francophones ont presque disparu depuis une centaine d'années. Le dernier recensement canadien indique un recul du français jusque dans son foyer historique, le Québec. Or, les mécanismes de ce recul, tels que le passage à l'anglais par certains francophones et immigrants, sont mal compris. Il est impératif que l'on étudie en profondeur toutes les questions en lien avec la vitalité de la langue française, dont certaines sont politiquement gênantes, et que l'on commence à fournir des réponses utiles à la population. L'avenir du français en dépend.

Les activités de l'IRFA prendront trois directions : recherche, formation et diffusion de l'information. Elles s'adresseront tantôt aux spécialistes, tantôt au grand public. À l'intention des premiers, l'IRFA publiera des rapports de recherche, attribuera des bourses d'études, offrira des stages rémunérés, organisera un colloque annuel et dotera son site Internet de forums et de listes de publications. À l'intention du grand public, l'IRFA organisera des conférences et fera œuvre de vulgarisation grâce à son site Internet et à ses ressources multimédias.

L'IRFA compte parmi ses membres plusieurs sommités scientifiques : Guy Rocher (sociologue) et Marc Termote (démographe), tous deux de l'Université de Montréal, ainsi que Charles Castonguay (mathématicien), professeur à la retraite de l'Université d'Ottawa. Se joignent à ces trois grands noms des intellectuels de tous horizons réunis au sein de l'IRFA par leur passion de la sociolinguistique.

PATRICK SABOURIN
Directeur général, Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA)

Québec 2008-2009*.indd 117 17/11/08 09:24:11

1. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français, une langue pour tout le monde*, 2001, p. 181.
2. On songe au changement de la question sur la langue maternelle dans le recensement de Statistique Canada ou à la saga entourant le rapport quinquennal de l'Office québécois de la langue française (OQLF) paru en 2008 (démission du président du Comité de suivi, refus de la présidente de l'OQLF de tirer une conclusion du rapport, camouflage d'études). Voir, entre autres, Chouinard, Tommy, « Langue de travail. Une étude cachée depuis des mois », *La Presse*, 7 février 2008. En ligne : http://www.cyberpresse.ca/article/20080207/CPACTUALITES/80206268/5050/CPPRESSE
3. Dans un sondage réalisé par Environics/Focus Canada pour l'Association d'études canadiennes, 46 % des francophones jugent l'avenir du français « pas vraiment » ou « pas du tout » assuré (« *secure* »); seulement 15 % le jugent parfaitement assuré. Jedwab, Jack et Chris Baker, « Perceived Threat to the French Language and Culture and Support for Bilingualism in Canada », Association d'études canadiennes, 2003.

Québec 2008-2009*.indd 118 17/11/08 09:24:11

En 2008, le vieillissement collectif redevient un enjeu de société

Jean Carette
Professeur retraité, UQAM
Président des réseaux ESPACES 50 +

L'année 2008 marquera sans doute une étape importante dans l'élaboration et la mise en place d'une politique gouvernementale de gestion du vieillissement. On se rappellera tout d'abord que, le 18 avril 2007, le nouveau gouvernement libéral – minoritaire – comportait pour la première fois un ministère exclusivement consacré aux aînés. Innovation symbolique et stratégique, mais qui devait avoir des conséquences relativement favorables à la cause des aînés. Marguerite Blais, nouvelle députée et nouvelle ministre, se voyait confier le mandat d'organiser une consultation publique sur les conditions de vie des aînés. « Encore une consultation », ont grogné certains, saturés depuis des années par des tournées et des rapports sans suite. Mais elle a, cette fois, été mieux organisée, plus attentive et plus profonde. La parole des aînés a été entendue et prise en compte avec autant de sérieux que celle des experts ou des responsables des regroupements. Une consultation plus efficace, donc, si l'on en juge par ses premiers résultats.

Préparons l'avenir de nos aînés

Tel est le titre du rapport[1] tiré de la consultation, paru le 5 mars 2008. Au-delà des propositions immédiates, déjà bien connues et répertoriées d'une consultation à l'autre, le rapport met l'accent sur l'enjeu que représente l'amélioration des conditions de vie des aînés, pas seulement pour cette classe d'âge, mais pour l'ensemble de la société. Tous les partenaires sociaux sont concernés et mobilisables : gouvernement, chefs d'entreprise et de syndicat, aînés et, plus généralement, toute la société civile. Le sort réservé aux plus âgés n'est pas un problème catégoriel, dont les solutions seraient purement techniques ou motivées par la compassion. Il ne s'agit pas de redresser une pyramide des âges déformée par la tendance à la baisse des naissances et l'allongement de la vie, mais de mobiliser toute la société québécoise pour qu'elle s'interroge sur les effets collectifs, bons ou mauvais, de cette longévité croissante.

Si on le compare aux comptes rendus issus des consultations précédentes, on peut constater que le ton du rapport de mars 2008 est différent. Le vieillissement collectif reste une préoccupation et une inquiétude ; il n'est pas encore un défi et un atout, mais la rhétorique devient plus positive. Si les mesures jugées prioritaires visent une amélioration immédiate des conditions de vie des aînés, le rapport met aussi l'accent sur leur intégration sociale et sur la prévention des risques liés à la vieillesse. Heureux effet d'une consultation qui aura laissé une place majeure aux aînés du « monde ordinaire » et aux groupes communautaires. Reste à voir si les actes suivent enfin le chant berceur des politiques.

Québec 2008-2009*.indd 119 17/11/08 09:24:11

Des actions pour les aînés

Pour une fois, ça ne traîne pas ! Dès le 19 mars, la ministre Marguerite Blais annonce en conférence de presse des investissements de 2,2 milliards de dollars sur 5 ans, soit presque 1 demi-milliard d'argent frais chaque année. « Concrètement, ces mesures signifient un maintien accru des aînés dans leur communauté, une augmentation de l'offre de services pour les divers milieux de vie, plus de services de répit et d'accompagnement pour les personnes aidantes, divers allégements fiscaux, des initiatives de nature à améliorer la qualité de l'alimentation par la formation du personnel en CHSLD, un plan d'action pour contrer les abus et la maltraitance et, enfin, un changement dans la façon dont la société perçoit la contribution des aînés. »

Au-delà des effets d'annonce – et d'une stratégie de communication bien huilée –, force est de constater que la nouvelle ministre et son administration ont mené un travail de lobbying et de concertation intense et efficace auprès des ministères (en particulier ceux de la Santé et du Revenu) et du Conseil du Trésor.

Par rapport aux nombreuses consultations antérieures, dont celle menée par le Conseil des aînés en 2005, on remarque deux séries de convergences. D'une part, l'administration gouvernementale accroît la protection des plus faibles : augmentation indirecte des revenus disponibles grâce aux crédits d'impôt, amélioration du maintien à domicile et des conditions de vie des personnes vivant en institution, lutte contre les abus et autres violences. D'autre part, un effort concret est fait pour combattre la perception âgiste de la société et promouvoir une image positive du vieillissement : on promeut l'idée que les aînés sont des agents sociaux utiles dont il faut respecter l'apport humain, expérientiel ou économique et mobiliser les ressources, en particulier à travers les relations intergénérationnelles.

Ainsi, en prenant des mesures défensives au profit des plus fragiles, en entamant une vigoureuse campagne d'image contre l'âgisme, la nouvelle administration ministérielle s'inscrit dans la continuité des mesures déjà proposées à l'occasion des consultations antérieures.

Certes, les moyens sont très limités par rapport aux besoins. Pour le maintien à domicile des aînés, le gouvernement annonce le versement de 80 millions de dollars supplémentaires pour chacune des 5 prochaines années, ce qui fait passer le soutien de l'État de 10 à 26 % des besoins. Une somme encore insuffisante pour le Dr Réjean Hébert[2], coprésident du comité de consultation, qui réclamait un effort supplémentaire de 500 millions de dollars par année pour le seul maintien à domicile, arguant à juste titre que cette mesure permettrait de réaliser des économies en frais d'hospitalisation et de placement en institution.

Un effort concret est fait pour combattre la perception âgiste de la société et promouvoir une image positive du vieillissement.

De même, l'aide aux aidants naturels est nettement insuffisante, même si le ministère veut s'appuyer sur la Fondation Chagnon pour démultiplier l'effet des maigres 20 millions de dollars accordés annuellement pour l'accompagnement des 40 000 aidants[3]. Enfin, côté combat contre l'âgisme, les abus et les violences, la subvention de 392 000 $ sur 3 ans ne viendra sûrement pas à bout du problème, malgré la bonne volonté des organismes partenaires[4].

On est donc loin de la coupe aux lèvres, et certains, devant les talents de communicatrice de la ministre Marguerite Blais, dénoncent une stratégie cosmético-médiatique. Cependant, il faut bien reconnaître l'importance de ces premiers pas, surtout dans le contexte politique et gouvernemental actuel. Cette augmentation (ou création) de fonds, aussi insuffisante soit-

Québec 2008-2009*.indd 120 17/11/08 09:24:11

elle, reste significative : elle n'a pu se produire que parce que les aînés ont poussé à la roue lors de la consultation.

De plus, cette consultation a été l'occasion d'insister sur la nécessaire implication des administrations municipales dans la gestion du vieillissement. Si l'Europe francophone, après une période de stagnation, a pu reprendre une avance claire en matière de mesures pour les aînés[5], elle le doit d'abord à la longue tradition de gestion locale et municipale des politiques sociales du vieillissement. En rapprochant l'offre de la demande de services et d'habitation, en multipliant concertations et planifications gérontologiques dans et par les villes et les regroupements ruraux, la France, la Belgique et la Suisse ont répondu avec beaucoup plus d'efficacité et de souplesse aux divers besoins des aînés et aux modifications de leurs pyramides des âges. Entre l'administration centrale, toujours trop bureaucratique et éloignée des usagers, et les milieux communautaires, souvent débordés et sans moyens, la municipalité est un vecteur sensible aux réalités du vieillissement et un intermédiaire essentiel pour une action gérontologique efficace.

La ministre des Aînés l'a bien compris puisqu'à la suite de la consultation elle lançait un projet pilote, Ville-amie des aînés, à Drummondville, à Québec, à Rimouski, à Rivière-du-Loup, à Granby et dans la MRC de Témiscamingue. « Ce projet découle du rapport *Vieillir en restant actif, cadre d'orientation*, publié en 2002 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui vise à aider les différents gouvernements à élaborer et à consolider des politiques sanitaires et sociales qui tiennent compte du vieillissement de leur population, ainsi qu'à inciter les municipalités à rendre leur milieu plus convivial et sécuritaire pour les aînés dans le but de promouvoir un mode de vie sain et actif[6]. »

En accordant au projet une enveloppe de 2,8 millions de dollars, Québec permet un démarrage concret de cette « municipalisation gérontologique ». La municipalité assurera sans doute un ajustement de l'offre locale de services, une coordination des acteurs et une optimisation des moyens. Il s'agit là d'un virage important, qui devra être accompagné de changements législatifs et réglementaires pour accroître les pouvoirs délégués aux municipalités et stimuler leurs initiatives.



Le rapport met l'accent sur l'enjeu que représente l'amélioration des conditions de vie des aînés.

Signalons enfin une volonté de coordonner l'action gouvernementale : un comité permanent de 14 sous-ministres a été formé pour travailler à l'adaptation des politiques et des programmes publics aux réalités du vieillissement collectif et à la qualité de l'information destinée aux aînés.

Encore du pain sur la planche !

Bref, le gouvernement minoritaire, pressé par l'opposition et par des aînés de plus en plus

Québec 2008-2009*.indd 121 17/11/08 09:24:11

offensifs, a compris le signal et s'est efforcé d'apporter une première série de réponses. En un peu plus de 18 mois, la ministre Marguerite Blais a réussi à présenter une image plus positive du vieillissement, à mieux écouter et à respecter la parole des aînés et de leurs regroupements. De plus, compte tenu des maigres crédits alloués directement au nouveau ministère des Aînés, la ministre a dû convaincre ses collègues du Conseil des ministres de la nécessité d'un effort à tous les niveaux de l'action gouvernementale.

Cependant, il reste un immense chemin à parcourir pour apporter aux problèmes liés au vieillissement des solutions collectives durables et efficaces. Comment se fait-il par exemple qu'aucune initiative n'ait été annoncée en ce qui concerne les conditions de vie et de travail ? Depuis quelques décennies, les études démontrant l'effet structurant des conditions de travail sur celles de la retraite et du vieillissement se sont multipliées. Pour garantir aux aînés de meilleures conditions de vie, peut-être faudrait-il aussi agir en amont, sur les conditions de travail, en prévenant les accidents et l'usure prématurée, en aménageant les postes de travail, en proposant des plans d'épargne-retraite individuels et collectifs, en mettant en place une formation continue, une gestion souple et évolutive des carrières, une mobilité ascensionnelle ou la possibilité de concilier travail-famille et travail-retraite, etc.

Ces deux dernières décennies, la déréglementation et la « flexi-précarité » du marché du travail ont eu des effets sournois, mais réellement graves sur le vieillissement et les conditions de retraite, et ne sont sans doute pas les meilleures méthodes pour « préparer l'avenir ». Si beaucoup d'aînés, dont un grand nombre de femmes, survivent dans la pauvreté et l'isolement, c'est avant tout parce que leurs conditions de vie et de travail, y compris au foyer, ne leur ont pas permis d'épargner – ou de s'épargner eux-mêmes – en termes de santé, de revenus différés. Ils n'ont pas non plus eu l'occasion d'investir dans les liens et les réseaux sociaux ou de mettre à profit leur expérience en vue d'un vieillissement épanoui et conforme à leurs désirs et à leurs choix.

Sur la question des conditions de travail, le silence ministériel est complet. Tout au plus le rapport de la consultation évoque-t-il en quelques lignes les besoins croissants de main-d'œuvre qualifiée et la nécessité de mieux organiser la transmission des savoirs.

Autre point sur lequel le rapport reste muet, celui de la santé ou plutôt de la gestion sociale des maladies, des handicaps et de la perte d'autonomie. Quelques-unes de ses pages sont consacrées aux résidences et aux CHSLD. On y préconise, à juste titre, une meilleure formation des personnels, un contrôle de qualité plus strict, une lutte contre les abus et les maltraitances et une plus forte participation des résidents.

Par contre, le lecteur cherche en vain une réflexion sur la médicalisation au rabais et l'absence de gériatrie active généralisée, sur la privatisation galopante des résidences et des unités de soins, sur l'inhumanité actuelle des transferts de malades d'un centre à l'autre et sur la bureaucratisation autoportante du système administratif des CSSS.

Comment se fait-il qu'aucune initiative n'ait été annoncée en ce qui concerne les conditions de vie et de travail ?

Concernant les conditions de santé des aînés, le Québec est de plus en plus engorgé par des problèmes de gestion à court terme comme les pénuries de moyens financiers, matériels et humains.

Vers une politique des âges ?

L'année 2008 aura donc été marquée par un élargissement de la problématique et des enjeux sociaux liés au vieillissement démographique. Les années précédentes avaient surtout

Québec 2008-2009*.indd 122 17/11/08 09:24:11

été jalonnées par des déclarations officielles, des rapports ou des discours qui, pour la plupart, dramatisaient la démographie changeante du Québec et cherchaient à alarmer les citoyens sur l'arrivée des gros nuages noirs du vieillissement collectif : avec le départ massif à la retraite des baby-boomers, les charges sociales risquaient de devenir collectivement insupportables et de pervertir la solidarité entre les générations ; les aînés coûteraient de plus en plus cher et, grâce à leur poids électoral croissant, imposeraient leurs revendications égoïstes à des cohortes plus jeunes promises à l'asphyxie financière.

Nous avons assisté en 2008 à un revirement du ton et des arguments officiels. On nous a rappelé à juste titre que les plus âgés concouraient activement à l'épargne et aux investissements, à la consommation et aux emplois. Que leur expérience était irremplaçable et leur bénévolat, utile. On nous a surtout sensibilisés au fait que la vieillesse n'était pas le lot de quelques-uns, mais l'avenir du plus grand nombre. Que les problèmes des plus âgés, leur statut et leur intégration sociale relevaient de la société tout entière. Que, loin d'être des questions techniques pour gérontologues, le maintien ou l'amélioration de leurs conditions de vie constituaient des enjeux sociaux prioritaires qui requièrent la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux.

Ce début de changement est timide, il se traduit plus en mots qu'en actes, mais il est prometteur, dans la mesure où il pourrait déboucher sur une politique, non de l'âge, mais des âges, sur une réorientation progressive des actions de la société sur elle-même et sur une remodélisation du pacte citoyen. À condition que les aînés veillent et que l'ensemble de la société civile s'en mêle !

Pour lire le rapport Préparons l'avenir avec nos aînés : *www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/rapport_consultation_aines.pdf*

Notes

1. Ministère de la Famille et des Aînés, *Préparons l'avenir avec nos aînés*, rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés, 2008. En ligne : http ://www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/rapport_consultation_aines.pdf
2. Le Dr Réjean Hébert est doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke. Gériatre reconnu pour ses initiatives novatrices, partisan convaincu du système public de santé, il a été approché par le Parti québécois aux dernières élections provinciales.
3. Cela représente 1,37 $ par jour !
4. L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) et le Réseau québécois pour contrer les abus envers les aînés (RQCAA).
5. À signaler en particulier le net redémarrage opéré en France sous le gouvernement Jospin, entre 1997 et 2002.
6. Organisation mondiale de la santé, *Vieillir en restant actif, cadre d'orientation*, 2002. En ligne : http ://whqlibdoc.who.int/hq/2002/WHO_NMH_NPH_02.8_fre.pdf

Québec 2008-2009*.indd 123 17/11/08 09:24:12

Quelles familles québécoises à l'horizon 2020 ?

Gilles Pronovost
Directeur, Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ)

Chantale Dumont
Analyste-conseil, Conseil de la famille et de l'enfance

Isabelle Bitaudeau
Secrétaire générale, Conseil de la famille et de l'enfance

Le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) ont uni leurs efforts pour entreprendre une démarche prospective centrée sur l'avenir des familles québécoises. Même si les limites d'un tel exercice sont bien connues, elles ne doivent pas pour autant empêcher de s'interroger sur l'avenir qui se présente à nous. La prospective peut nous aider à réfléchir sur les tendances lourdes et les faits porteurs d'avenir qui touchent les familles, sur les choix décisifs à faire et, éventuellement, sur les stratégies économiques, politiques et sociales à mettre en œuvre.

L'étude qui a été menée a pour objectif d'offrir un cadre de référence pour penser l'avenir des familles et de la société québécoise. Les microscénarios ainsi que les six scénarios globaux que nous présentons ici ne constituent pas un exercice de prédiction, mais bien un essai de structuration des principaux paramètres qui se dessinent pour l'avenir des familles à l'horizon 2020.

Les trois questions essentielles

Trois questions de départ correspondant à trois niveaux d'observation (micro, méso, macro) ont été retenues par le groupe de travail :

1) Le profil des familles à l'horizon 2020 : à quoi ressemblera la famille au regard des membres qui la composeront, des ressources économiques dont elle disposera et de son organisation sociale ?
2) Le mode de vie des familles à l'horizon 2020 : quel sera le déroulement d'une journée pour chacun des membres de la famille en fonction de la diversité des formes familiales et de l'évolution des valeurs, des rôles (séparation entre vie conjugale et vie familiale, par exemple) et des fonctions familiales ?
3) Le contexte dans lequel vivront les familles en 2020 : la société québécoise sera-t-elle plus ou moins favorable aux familles ?

Certains regroupements nous ont amenés à distinguer cinq grandes composantes à prendre en compte dans l'élaboration de scénarios d'avenir pour le Québec et les familles à l'horizon 2020 :

Québec 2008-2009*.indd 124 17/11/08 09:24:12

1) La mise en perspective de l'économie et du travail au regard des temps sociaux ;
2) La mise en perspective des questions démographiques au regard des trajectoires familiales et des solidarités intergénérationnelles ;
3) La transformation des milieux de vie, associée à la vitalité des communautés locales et à la diversité culturelle ;
4) L'évolution des valeurs et l'adaptation du droit ;
5) Le contexte sociopolitique.

Pour chacune de ces composantes, nous avons construit trois microscénarios, que nous avons qualifiés de tendanciels, optimistes ou pessimistes, étant entendu que ces notions sont relatives : ce qui est considéré comme positif pour certains peut être un recul pour d'autres ; même des scénarios catastrophiques peuvent être vus comme une salutaire rupture ! Mais il nous a semblé que l'on pouvait au minimum tenter d'évaluer les conséquences de certaines possibilités d'avenir au regard des familles contemporaines et de leur place dans l'ensemble de la société.

Afin d'établir des scénarios globaux pour le Québec et les familles à l'horizon 2020, la démarche la plus simple consiste à regrouper les microscénarios de nos cinq composantes selon leur perspective (négative, tendancielle ou optimiste). De manière schématique, on obtient ainsi les trois grands scénarios suivants.



À quoi ressemblera la famille québécoise en 2020 ?

Le premier scénario global, intitulé « Un avenir sous perfusion : la famille en crise », renvoie à une vision relativement pessimiste de l'avenir, que certains peuvent toutefois qualifier de réaliste. La famille est en crise parce que les tensions de l'économie et du travail ne permettent pas le renforcement des liens familiaux et conjugaux, mais mènent plutôt à leur effritement. C'est une sorte de chacun pour soi où les

TABLEAU 1 **Quelques scénarios globaux**

	Un avenir sous perfusion : la famille en crise	Redéploiements incertains : la famille résiliente	L'improbable futur : la famille glorifiée
Économie	Tensions	Adaptations individuelles	Adaptations collectives
Démographie et familles	Délitement des liens familiaux	Réalisme et adaptation	Diversité et équité
Milieux de vie	Dualisation	Fragilité	Qualité
Valeurs	Libertés individuelles	Équilibre et adaptation	Centralité de la famille
Politique	Moins d'État	L'État relais	L'État-providence

Québec 2008-2009*.indd 125 17/11/08 09:24:12

plus favorisés s'accaparent une part de plus en plus grande de la richesse collective, où s'accentuent la dualisation des milieux de vie, c'est-à-dire l'enrichissement des familles plus scolarisées, l'appauvrissement des familles plus pauvres, la polarisation entre les centres-villes, les banlieues et les régions. Les libertés individuelles définissent les seules avancées du droit. L'État, en retrait, assiste presque impuissant à ces nouvelles reconfigurations.

Le deuxième scénario global, intitulé « Redéploiements incertains : la famille résiliente », renvoie à une forme mitigée, de redéploiement économique, politique et social, donnant aux familles une certaine capacité d'adaptation et de résilience. Les tensions économiques y sont moins fortes, les liens familiaux sont moins fragilisés, soutenus en cela par une adaptation limitée du droit aux nouvelles réalités familiales. La démographie est moins incertaine. Des valeurs de tolérance et d'adaptation sont prégnantes. Les milieux de vie, encore fragilisés par les effets de la dualisation économique et géographique, donnent cependant lieu à de nombreuses mobilisations en faveur des familles. L'État, qui sert surtout de relais, s'appuie sur des initiatives communautaires pour mettre en œuvre des politiques sectorielles.

Le troisième scénario global, intitulé « L'improbable futur : la famille glorifiée », renvoie pour sa part à un avenir quasiment improbable. Il annonce une embellie économique, une plus grande équité dans le partage des ressources, des investissements importants pour améliorer le logement, les infrastructures et la qualité des milieux de vie, un retour aux valeurs familiales traditionnelles et un rôle accru de l'État.

Cependant, certains microscénarios s'avèrent pratiquement impossibles, moins par la perspective utopiste qu'ils représentent que par l'impossible retour historique qu'ils dessinent. On pense tout particulièrement à des politiques expressément familialistes ou à un retour des valeurs familiales structurantes. De même, on peut présumer que des tensions se maintiendront dans la recherche d'un équilibre entre les valeurs individuelles et les valeurs familiales, que des avancées du droit permettront (ou non) de mieux arbitrer. De même, les politiques sociales peuvent avoir à la fois des orientations néolibérales et viser des objectifs collectifs.

Dans le scénario de la famille en crise, les tensions de l'économie mènent à l'effritement des liens familiaux et conjugaux.

TABLEAU 2 **Quelques scénarios alternatifs**

	La famille incertaine dans un avenir en changement	La famille oubliée dans un contexte prospère	La famille confortée par un sursaut intergénérationnel
Économie	Durcissement des tensions	Adaptations individuelles et collectives	Adaptations individuelles et collectives
Démographie et familles	Réalisme et adaptation	Réalisme et adaptation	Équité, tolérance et entraide
Milieux de vie	Fragilité et entraide	Coexistence de la dualisation et de solidarités	Solidarités
Valeurs	Équilibre et adaptation	Libertés individuelles	Équilibre et adaptation, rôle majeur du droit
Politique	L'État relais	Moins d'État	L'État relais

Québec 2008-2009*.indd 126 17/11/08 09:24:12

Quelques notes méthodologiques

Notre démarche s'inspire notamment des travaux *Horizon 2015* menés par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) en France. Elle s'alimente également de travaux récents menés par le Conseil de la science et de la technologie (Perspectives Science-Technologie-Société). Les travaux du Conseil de la famille et de l'enfance ont aussi été mis à profit.

Les deux conseils ont planifié une démarche qui aura été effectuée sur deux années correspondant à deux phases distinctes. La première visait à établir les jalons d'une analyse prospective s'appuyant sur des données et des analyses scientifiques ; elle a culminé en un symposium de recherche tenu à l'automne 2007. La deuxième phase visait à sonder les opinions et à mieux cerner les influences des différents acteurs sur l'évolution de la situation des familles à l'horizon 2020 ; elle a abouti à un colloque-débat d'une journée qui s'est tenu à l'automne 2008, au moment duquel d'ailleurs ont été lancés les actes du symposium de 2007.

Un horizon : 2020

Le choix de l'horizon 2020 n'est pas le fruit du hasard. Il s'est imposé parce qu'il permet de faire ressortir les trajectoires individuelles et familiales d'un point de vue de générations ou de cohortes. Choisir l'horizon 2020, c'est insister sur l'idée que nous sommes les artisans de l'avenir et c'est reconnaître le pouvoir et l'influence humains comme facteurs déterminants de l'avenir d'une société. Les attitudes et les valeurs des jeunes peuvent être considérées comme des faits porteurs d'un avenir lumineux ou des germes d'un avenir sombre.

La méthode des scénarios

Dans notre démarche, nous avons retenu la méthode des scénarios : il s'agit d'un instrument de simulation qui consiste à décrire plusieurs versions possibles de l'avenir. Après avoir recueilli les faits pertinents, délibéré sur les questions qui se posent et établi les facteurs qui jouent un rôle déterminant sur l'avenir, nous produisons plusieurs récits décrivant des évolutions.

Nous avons retenu les services d'une quinzaine de spécialistes reconnus dans leur domaine d'expertise et, à la faveur de six séminaires, nous leur avons demandé d'examiner le thème lié à leur spécialité, d'en dégager les grandes tendances et de proposer une vision prospective de la famille. Ces travaux d'appropriation et d'échange en multidisciplinarité ont fourni les données nécessaires à la dernière étape, celle de l'élaboration de scénarios.

Sites Internet

Conseil de la famille et de l'enfance : www.cfe.gouv.qc.ca
Conseil de la science et de la technologie (Perspectives Science-Technologie-Société) : www.uqtr.ca/cdrfq

Dans ce contexte, on peut envisager des grands scénarios additionnels qui mettent en jeu, à des degrés divers, des perspectives à la fois tendancielles, pessimistes et optimistes.

Le premier de ces scénarios alternatifs est intitulé « La famille incertaine dans un avenir en changement ». Il annonce un durcissement des tensions sur les plans de l'économie et de l'aménagement du temps. La société s'adapte à une démographie déclinante. Les milieux de vie donnent cependant lieu à des formes d'entraide et de coopération qui atténuent en partie les effets des inégalités et de la dualisation. L'État d'ailleurs intervient de manière ponctuelle en prenant appui sur les initiatives des groupes communautaires. Le droit oscille entre l'adaptation aux réalités familiales nouvelles et un fragile équilibre des valeurs.

Québec 2008-2009*.indd 127 17/11/08 09:24:12

Un deuxième scénario a été intitulé « La famille oubliée dans un contexte prospère ». Ici, le contexte économique est favorable, la croissance se maintient, les effets du vieillissement de la population sont assumés de façon relativement harmonieuse. Des formes significatives, sinon majeures, d'initiative et d'entraide coexistent avec des milieux de vie pourtant toujours fragiles. En conséquence, l'État se contente de battre la marche, sans initiatives trop prononcées. La famille est la grande oubliée, en ce sens que les droits et libertés individuels s'affirment encore plus fortement et que, dans une telle embellie, il ne semble pas y avoir quelque urgence à traiter des questions familiales.

Un troisième scénario, enfin, a été intitulé « La famille confortée par un sursaut intergénérationnel ». Il réfère à une situation où un certain équilibre a été atteint, puis maintenu, entre les valeurs individuelles et les solidarités collectives, appuyé en cela par l'évolution du droit, dans un contexte économique favorable. Les solidarités intergénérationnelles sont également harmonieuses et donnent lieu à des transferts de richesse et à des pratiques d'entraide. L'État appuie les initiatives communautaires et individuelles par des politiques ponctuelles adaptées.

Un exercice de consultation menant à un colloque-débat

Mais l'exercice ne s'est pas arrêté là. Entre mars et juin 2008, le Conseil de la famille et de l'enfance et le CDRFQ l'ont poursuivi en menant une série de consultations autour des six scénarios de la famille à l'horizon 2020. Au total, près d'une quinzaine d'entrevues de groupe ont été réalisées, dont sept réalisées auprès de cégépiens – cela nous est apparu d'autant plus important que l'avenir est fortement tributaire de l'attitude des jeunes d'aujourd'hui. Nous avons également procédé à quelques entrevues individuelles auprès de personnes-ressources.

Ces consultations nous ont semblé essentielles pour préciser les scénarios élaborés au cours de la première phase, et les rendre plus cohérents et pertinents. La prise en compte des opinions des acteurs est essentielle à la détermination des enjeux réels des avenirs possibles des familles et des stratégies à privilégier pour favoriser les futurs souhaitables. La démarche prospective implique l'étude de l'influence mutuelle des acteurs ainsi que leur influence sur les facteurs déterminants de l'évolution de la famille : les moyens dont disposent ces acteurs, leurs projets, leurs forces et faiblesses, les jeux d'alliance possibles ou les conflits qui pourraient s'instaurer entre eux. À titre d'exemple, il est pertinent de se questionner sur les rapports de force probables entre les intérêts marchands et les intérêts familiaux : les jeunes parents accepteront-ils de diminuer leur temps familial au bénéfice du temps de travail ou manifesteront-ils leur sentiment – déjà bien présent chez plusieurs parents ayant de jeunes enfants – de manquer de temps ?

Dans le scénario de la famille résiliente, l'État sert de relais en s'appuyant sur des initiatives communautaires.

Les résultats de ces consultations ont été présentés à l'occasion d'un colloque-débat d'une journée, qui s'est tenu à l'automne 2008, et pendant lequel les participants intéressés ont eu tout le loisir de discuter des scénarios que nous avons esquissés et d'en évoquer d'autres, probables, souhaitables, à éviter. Ce colloque a également été l'occasion de faire des propositions dans les domaines du social, de l'économie, du politique et de la recherche pour l'avenir des familles québécoises.

Référence

Pronovost, Gilles, Chantale Dumont et Isabelle Bitaudeau (dir.), *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, 475 pages.

Québec 2008-2009*.indd 128 17/11/08 09:24:12



Vie politique et administration publique

130 Chronique de l'assemblée nationale

134 Mouvements au sein du personnel politique

140 Principales lois adoptées par l'Assemblée nationale

143 Loi électorale et financement des partis

147 Pauline Marois à la tête du Parti québécois : le difficile apprentissage du métier de chef

152 L'ADQ en panne

157 À quoi ont servi les consultations publiques du gouvernement Charest ?

163 Des consultations pour quoi faire ? Jean Charest gagne la bataille de l'image

168 Pour une politique tarifaire efficace et juste

173 L'utilisateur-payeur : quand les néolibéraux parlent d'équité

177 Le Nunavik : vers un gouvernement régional autonome pour les Inuit

184 Carte électorale : la révolte de la périphérie

188 Le partenariat dans les administrations publiques québécoises : quelques pistes pour un ancrage organisationnel réussi

Québec 2008-2009*.indd 129 17/11/08 09:24:12

Chronique de l'Assemblée nationale

Serge Laplante
Recherchiste, *Le Journal de Montréal*

Voici les principaux événements survenus à l'Assemblée nationale entre le 1er août 2007 et le 1er août 2008.

16 octobre – Reprise des travaux de la 1re session de la 38e législature.

16 octobre – Retour en Chambre de Pauline Marois. La nouvelle chef du Parti québécois, élue dans Charlevoix lors de l'élection partielle du 24 septembre, fait un retour dans l'enceinte qu'elle avait quittée le 20 mars 2006.

16 octobre – Valeurs mobilières. L'Assemblée adopte à l'unanimité une motion dénonçant l'intention du gouvernement fédéral de créer une commission des valeurs mobilières pancanadiennes.

7 novembre – Réforme du Sénat. L'Assemblée, d'une seule voix, réaffirme au gouvernement fédéral et au Parlement du Canada que toute modification au Sénat canadien ne peut se faire sans le consentement du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale.

13 novembre – Motion de censure de l'ADQ battue. La motion de l'opposition officielle, qui souhaite que l'Assemblée « blâme sévèrement le gouvernement et lui retire sa confiance pour sa défense des commissions scolaires, son approche bureaucratique et son incapacité à assurer aux écoles et aux enfants du Québec les services auxquels ils ont droit », est défaite par 72 voix contre 39, libéraux et péquistes la rejetant en bloc.

27 novembre – Soutien aux aînés. Les députés de l'Assemblée nationale réclament au gouvernement Harper un meilleur soutien pour 40 000 aînés québécois qui n'ont pas touché, pendant plusieurs années, le supplément de revenu garanti auquel ont droit les personnes à faible revenu et à qui Ottawa refuse toute rétroactivité dépassant 11 mois.

28 novembre – Motion unanime sur Kyoto. À l'unanimité, l'Assemblée nationale se dissocie de la position de désaveu adoptée par le premier ministre du Canada, Stephen Harper, au sujet du protocole de Kyoto. Quelques jours plus tôt, M. Harper avait conclu la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, à Kampala, en Ouganda, en livrant une charge contre le protocole de Kyoto. La motion de l'Assemblée réitère l'engagement du Québec à atteindre la cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) fixée par le protocole et plaide pour l'adoption, à compter de 2012, d'objectifs « contraignants » pour l'ensemble des pays, y compris les États-Unis, les pays en voie de développement, et les pays émergents comme l'Inde et la Chine.

13 décembre – Gaspilleurs, les Québécois. Dans son premier rapport déposé à l'Assemblée nationale, le Commissaire au développement

Québec 2008-2009*.indd 130 17/11/08 09:24:12

durable, Harvey L. Mead, pose un triste constat : le Québec figure parmi les pires gaspilleurs de la planète.

21 novembre – Projet de réforme parlementaire. Le ministre responsable de la Réforme parlementaire, Jean-Marc Fournier, présente un nouveau projet de réforme qui contient 13 propositions « susceptibles de rendre le Parlement plus efficace ». L'une d'elles mettrait fin aux sessions intensives. Une autre vise à mieux répartir dans le temps la session parlementaire pour qu'elle commence plus tôt (en février et en septembre) et que les semaines de session soient plus nombreuses. Au début du mandat du gouvernement Charest, deux propositions de réforme avaient été présentées. L'une a été déposée par le leader parlementaire du gouvernement de l'époque, Jacques Dupuis, une autre par le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet.

19 décembre – Ajournement « tardif ». Même si le règlement de l'Assemblée nationale permet aux parlementaires de siéger jusqu'au 21 décembre, l'ajournement des travaux parlementaires est le plus tardif pour une session d'automne depuis l'arrivée au pouvoir du Parti libéral en 2003.

11 mars 2008 – Reprise de la session. Reprise des travaux de la 1re session de la 38e législature.

13 mars 2008 – Discours sur le budget. La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, présente un budget équilibré de 64 597 milliards de dollars. Le budget est adopté le 8 avril par un vote de 84 contre 33.

4 avril – Incendie du Manège militaire. Un incendie majeur ravage le Manège militaire de Québec à la suite d'une puissante explosion. Ce sinistre est perçu comme une catastrophe : un bâtiment historique majeur a été détruit au moment où Québec s'apprête à fêter son 400e anniversaire. Le 8 avril, l'Assemblée nationale déplore unanimement « l'incendie majeur qui a lourdement endommagé le Manège militaire de Québec, joyau de la capitale nationale, et demande au gouvernement fédéral de s'engager à reconstruire le plus rapidement possible le Manège afin de redonner à Québec un édifice qui est essentiel à sa vie militaire et civile ».

9 avril – Démission de Roch Cholette. Élu pour la première fois en 1998, le député libéral de Hull avait été réélu en 2003 et en 2007.

17 avril – Motion sur l'avortement. Craignant qu'Ottawa ne remette en question le droit des femmes à l'avortement, les députés des trois formations politiques n'hésitent pas à voter à l'unanimité une motion dénonçant le projet de loi C-484 défendu par le gouvernement Harper. Intitulé Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels, ce projet de loi propose d'alourdir les peines des auteurs de crimes contre des femmes enceintes. La motion adoptée se lit comme suit : « Que l'Assemblée nationale rappelle le consensus social qui existe au sein de la société québécoise à l'égard du droit des femmes de choisir de mener à terme ou non une grossesse ; Que l'Assemblée nationale indique au Parlement du Canada que le projet de loi C-484 ne devrait pas être adopté puisqu'il pourrait engendrer une incertitude importante quant à la criminalisation de l'avortement et au statut juridique du fœtus. »

17 avril – Livre sur Dumont primé. *L'instinct Dumont* (Voix parallèles), la biographie non autorisée du chef de l'Action démocratique du Québec, que signe le journaliste Denis Lessard, correspondant parlementaire et chef de bureau du quotidien *La Presse* à l'Assemblée nationale depuis 1987, est récipiendaire d'un des prix littéraires remis par l'Assemblée nationale dans

Québec 2008-2009*.indd 131 17/11/08 09:24:13

le cadre de sa Journée du livre politique au Québec.

17 avril – Autobiographie de Pauline Marois. La chef du Parti québécois, Pauline Marois, publie son autobiographie, *Québécoise !* (Fides), en espérant que celle-ci contribuera à changer son image de « grande bourgeoise ».

17 avril – Le livre du 400e de Québec. Lancement de *Québec : quatre siècles d'une capitale* (Les Publications du Québec, Assemblée nationale du Québec), une contribution majeure de l'institution parlementaire aux célébrations du 400e anniversaire de Québec. L'ouvrage de plus de 700 pages, richement illustrées, se pose déjà en manuel de référence pour la compréhension de l'histoire de la Vieille Capitale, mais aussi de l'évolution des institutions démocratiques du Québec.

22 avril – Conflit au *Journal de Québec*. Les députés québécois font une rare incursion dans un conflit de travail en adoptant à l'unanimité une motion stipulant « que l'Assemblée nationale déplore le conflit de travail qui perdure depuis un an au *Journal de Québec* affectant particulièrement 252 travailleurs et leurs familles et souhaite un rapprochement des parties pour un règlement rapide de ce conflit, invitant ainsi les deux parties à retourner s'asseoir à la table de négociations dans les meilleurs délais ».

7 mai – 60e anniversaire d'Israël. D'une seule voix, l'Assemblée salue le 60e anniversaire de l'État hébreu par l'adoption d'une motion unanime : « Que les 60 ans d'Israël soient l'occasion de célébrer le retour du peuple juif au sein du concert des nations, les nombreuses réalisations culturelles, économiques et scientifiques d'une société libre, démocratique et épanouie, ainsi que les relations privilégiées entretenues par les gouvernement québécois et israélien ; Que (l'Assemblée) réaffirme le soutien indéfectible des Québécoises et des Québécois aux efforts de paix du gouvernement d'Israël et de l'Autorité palestinienne, ainsi qu'à la création future d'un État palestinien démocratique en paix avec son voisin israélien. »

12 mai – Élections partielles. Des scrutins sont tenus dans les circonscriptions de Bourget, de Pointe-aux-Trembles et de Hull. Deux députés péquistes d'expérience sont assermentés le 20 mai : Nicole Léger, de Pointe-aux-Trembles, qui fait un retour au parlement québécois, et Maka Kotto, de Bourget, qui a l'expérience de la Chambre des communes. La députée libérale de Hull, Maryse Gaudreault, est assermentée le 21 mai.

22 mai – Motion sur la place du crucifix. En réponse à l'une des recommandations du rapport Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables, qui demande le retrait du crucifix à l'Assemblée nationale, le premier ministre, Jean Charest, propose une motion adoptée unanimement : « Que l'Assemblée nationale réitère sa volonté de promouvoir la langue, l'histoire, la culture et les valeurs de la nation québécoise, favorise l'intégration de chacun à notre nation dans un esprit d'ouverture et de réciprocité et témoigne de son attachement à notre patrimoine religieux et historique représenté notamment par le crucifix de notre Salon bleu et nos armoiries ornant nos institutions. »

4 juin – Rapport sur l'UQAM. Le Vérificateur général du Québec (VG) dépose à l'Assemblée nationale un rapport concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), présentant les principaux facteurs responsables des pertes occasionnées par les projets du Complexe des sciences et de l'îlot Voyageur. De l'avis du VG, ces pertes n'ont pu être évitées, et cela, pour trois raisons : une mauvaise gestion des projets par le recteur de l'UQAM ; une attitude irrespectueuse de la part du recteur, du vice-recteur et

Québec 2008-2009*.indd 132 17/11/08 09:24:13

du directeur général à l'égard des instances de l'UQAM, du réseau Université du Québec (UQ) et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ; et, enfin, une gouvernance déficiente du conseil d'administration de l'UQAM et de son comité de vérification, de l'assemblée des gouverneurs et du MELS.

3 juin – Le français langue officielle du Canada. À la suite du dépôt du deuxième rapport du Commissaire aux langues officielles du Canada, Graham Fraser, l'Assemblée nationale, réaffirme unanimement l'importance du français en tant que langue officielle du Canada et demande au gouvernement fédéral de faire preuve de plus de leadership en la matière en mettant en œuvre prestement les recommandations du Commissaire.

10 juin – Des députés fainéants ? Le dépôt du *Rapport d'activité 2007-2008 de l'Assemblée nationale*, faisant le bilan statistique des travaux parlementaires, ainsi qu'une fin de session particulièrement légère amènent certains observateurs à questionner le nombre réduit d'heures de travail et le faible rendement des députés québécois.

19 juin – Ordre national du Québec. Cinq anciens premiers ministres reçoivent l'insigne de grand officier de l'Ordre national du Québec, la distinction la plus prestigieuse de l'État québécois, lors d'une cérémonie au Salon rouge du Parlement. Ces anciens premiers ministres, qui ont servi les Québécois depuis la création de l'Ordre national du Québec en 1984, sont : Pierre Marc Johnson, Daniel Johnson, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard et Bernard Landry. « Par leur intronisation au sein de notre panthéon, l'Ordre national du Québec, nous reconnaissons leur apport exceptionnel au développement et au rayonnement de notre peuple. Grâce à vous, Messieurs les Premiers Ministres, notre nation a su inscrire dans le grand livre de l'humanité notre merveilleuse histoire. Vous méritez tous votre place dans notre mémoire », a conclu le premier ministre, Jean Charest. La veille, les premiers ministres René Lévesque et Robert Bourassa recevaient, à titre posthume, les insignes de l'Ordre à l'occasion de la cérémonie annuelle d'investiture des nouveaux membres, qui a lieu à l'hôtel du Parlement.

20 juin – Ajournement d'été. Les travaux de la 1re session de la 38e législature sont ajournés au 21 octobre 2008.

25 juin – Démission du ministre de la Santé. Le ministre de la Santé et des Services sociaux et député de Jean-Talon, le docteur Philippe Couillard, annonce son retrait de la vie politique après cinq ans passés à la tête de ce ministère – un record de longévité. Il est le cinquième député à quitter volontairement son poste depuis les dernières élections générales de mars 2007, c'est-à-dire en 15 mois seulement.

25 juin – Yves Bolduc, nouveau ministre de la Santé. Le Dr Yves Bolduc est assermenté ministre de la Santé. Même s'il a été choisi hors de la députation, sa nomination n'est pas un précédent. On compte en effet de nombreux exemples d'individus ayant accédé au cabinet sans être élus. Candidat libéral défait dans la circonscription de Lac-Saint-Jean aux élections de 2007, il était pressenti comme le successeur du Dr Couillard.

14 juillet – Démission de Michel Bissonnet. Le parti municipal Vision Montréal annonce la candidature de Michel Bissonnet, jusque-là président de l'Assemblée nationale, à l'élection partielle du 21 septembre 2008 dans Saint-Léonard. Michel Bissonnet a été maire de l'ex-ville de Saint-Léonard de 1978 à 1981. Député libéral de Jeanne-Mance-Viger depuis 1981, il occupait le poste de président de l'Assemblée nationale depuis cinq ans.

Québec 2008-2009*.indd 133 17/11/08 09:24:13

Mouvements au sein du personnel politique

Serge Laplante
Recherchiste, *Le Journal de Montréal*

13 août 2007 – Démission de Bertrand. Le député péquiste de Charlevoix, Rosaire Bertrand, annonce son retrait de la vie politique pour laisser sa place à la nouvelle chef du Parti québécois, Pauline Marois. Il représentait cette circonscription depuis 1994.

29 août 2007 – ADQ : des députés « parrains » dans six régions. Le chef de l'opposition officielle, Mario Dumont, donne à six députés le mandat d'assurer une présence adéquiste dans les régions où aucun candidat de l'Action démocratique du Québec (ADQ) ne l'a emporté aux élections du 26 mars 2007. Gilles Taillon, député de Chauveau, sera responsable de l'Outaouais ; Linda Lapointe, députée de Groulx, de Montréal-Laval (remplacée par la suite par Pierre Gingras pour l'ensemble de Montréal) ; Martin Camirand, député de Prévost, de l'Abitibi-Témiscamingue ; Sylvain Légaré, député de Vanier, du Saguenay–Lac-Saint-Jean ; Sylvie Roy, députée de Lotbinière, de la Gaspésie (remplacée par Albert De Martin) ; et Claude Roy, député de Montmagny-L'Islet, de la Côte-Nord.

30 août 2007 – Remaniement du cabinet fantôme péquiste. La nouvelle chef péquiste modifie les responsabilités au sein de sa députation. L'aile parlementaire est regroupée en neuf équipes, et chacune d'entre elle sera coordonnée par un responsable.

24 septembre 2007 – Pauline Marois élue. Chef du Parti québécois depuis le 26 juin, Pauline Marois est élue députée de la circonscription de Charlevoix aux élections partielles avec une majorité de 4 275 voix. Elle devient chef du deuxième groupe d'opposition le 11 octobre 2007. Pauline Marois fait son retour au Parlement après 15 mois de retraite. Elle a successivement représenté Taillon et La Peltrie. Elle est également la première femme chef de parti à faire son entrée à l'Assemblée nationale.

16 octobre 2007 – Démission de Diane Lemieux. La députée péquiste de Bourget abandonne son siège après avoir appris que la nouvelle chef du Parti québécois, Pauline Marois, lui retirerait son poste de leader parlementaire au profit du député François Gendron. Élue députée en 1998, elle avait été réélue en 2003 et en 2007.

15 novembre 2007 – Départ d'André Boisclair. Le député péquiste de Pointe-aux-Trembles quitte la vie parlementaire. Son règne comme chef du Parti québécois (de novembre 2005 à mai 2007) aura été le plus bref de l'histoire de la formation.

28 mars 2008 – Beaudet DG de l'ADQ. André Beaudet devient directeur général de l'Action démocratique du Québec. Il succède à Jean-Simon Venne. Ce dernier était celui qui avait accordé un salaire de 50 000 $ à son chef, Mario Dumont.

Québec 2008-2009*.indd 134 17/11/08 09:24:13

15 mai 2008 – Mario Dumont remanie son cabinet fantôme. Au lendemain d'élections partielles désastreuses pour sa formation (le 12 mai), le chef de l'opposition officielle procède à des changements qu'il estime nécessaires afin de « reconnecter l'ADQ sur ses idées fortes et de revenir à ce qui a toujours été notre force : être branché sur les préoccupations des citoyens du Québec ». Le chef adéquiste réorganise le travail du caucus autour de huit grandes missions : finances publiques, économie, développement du territoire et infrastructures, municipalités et régions, santé et affaires sociales, famille et solidarité, institutions, éducation et identité. Huit députés se voient donc confier le rôle de chargé de mission, avec pour mandat d'assurer le leadership et la cohésion de l'opposition officielle sur ces huit questions.

Gilles Taillon : finances publiques
Christian Lévesque : économie
Richard Merlini : développement du territoire et infrastructures
Martin Camirand : municipalités et régions
Éric Caire : santé et affaires sociales
Linda Lapointe : famille et solidarité
Sylvie Roy : institutions
Sébastien Proulx : éducation et identité

31 mai 2008 – Béchard hospitalisé. Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Béchard, est hospitalisé pour des malaises gastriques. Il subit une grave opération pour traiter un cancer du pancréas le 11 juin et doit par la suite s'imposer plusieurs mois de convalescence. Il reste pourtant titulaire de son ministère, et la ministre des Transports, Julie Boulet, assume l'intérim.

25 juin 2008 – Démission du Dr Philippe Couillard. Le ministre de la Santé et des Services sociaux annonce son retrait de la vie politique après cinq ans passés à la tête de ce ministère – un record de longévité. Élu député libéral de Mont-Royal en 2003, il est réélu dans Jean-Talon en 2007. Il a été ministre de la Santé et des Services sociaux du 29 avril 2003 au 25 juin 2008. Il est le cinquième député à quitter volontairement son poste depuis les dernières élections générales du 26 mars 2007, c'est-à-dire en 15 mois seulement.

25 juin 2008 – Assermentation du Dr Yves Bolduc. Jusque-là directeur général par intérim du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or, en Abitibi-Témiscamingue, il avait été candidat libéral dans Lac-Saint-Jean aux élections de 2007, alors qu'il était pressenti comme le successeur du Dr Couillard. Médecin omnipraticien depuis 1981, le Dr Bolduc est également coroner depuis 1985. Sa nomination n'est pas un précédent. On compte de nombreux exemples d'individus ayant accédé au cabinet sans être élus.

10 septembre 2008 – Vallières candidat à la présidence. Désirant faire campagne à la présidence de l'Assemblée nationale, le député libéral Yvon Vallières, président du caucus des députés du gouvernement, démissionne du Conseil des ministres.

Le conseil des ministres au 15 septembre 2008

Charest, Jean
Premier ministre
Président du Conseil exécutif
Responsable du dossier Jeunesse

Bachand, Raymond
Développement économique, Innovation et Exportation
Tourisme

Beauchamp, Line
Développement durable, Environnement et Parcs

Québec 2008-2009*.indd 135 17/11/08 09:24:13

Béchard, Claude
Ressources naturelles et Faune

Blais, Marguerite
Ministre responsable des Aînés

Bolduc, Yves
Santé et Services sociaux

Boulet, Julie
Transports

Courchesne, Michelle
Éducation, Loisir et Sport
Famille

Dupuis, Jacques P.
Justice
Sécurité publique

Fournier, Jean-Marc
Revenu
Ministre responsable de la Réforme parlementaire
Leader parlementaire du gouvernement

Gagnon-Tremblay, Monique
Relations internationales
Ministre responsable de la Francophonie

Hamad, Sam
Emploi et Solidarité sociale

James, Yolande
Immigration et Communautés culturelles

Jérôme-Forget, Monique
Finances
Services gouvernementaux
Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
Présidente du Conseil du trésor

Lessard, Laurent
Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Norman MacMillan
Whip en chef du gouvernement

Normandeau, Nathalie
Affaires municipales et Régions
Vice-première ministre

Pelletier, Benoît
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information

St-Pierre, Christine
Culture, Communications et Condition féminine

Whissell, David
Travail

Vallières, Yvon (temporairement retiré)
Président du caucus du gouvernement

Le cabinet fantôme de l'opposition officielle

Auger, Pierre-Michel (Champlain)
Formation professionnelle

Beaupré, Pascal (Joliette)
Jeunesse

Benjamin, François (Berthier)
Culture et communications, Langue

Benoit, Hubert (Montmorency)
RAMQ, Régimes de retraite

Bonnardel, François (Shefford)
Whip de l'opposition
Travail

Caire, Éric (La Peltrie)
Santé

Camirand, Martin (Prévost)
Affaires municipales
Charbonneau, Éric (Johnson)
Allégement réglementaire et PME

Damphousse, Jean (Maskinongé)
Politique de la ruralité

Québec 2008-2009*.indd 136 17/11/08 09:24:13

De Martin, Albert (Huntingdon)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Deschamps, Robert (Saint-Maurice)
Habitation

Desrochers, François (Mirabel)
Affaires intergouvernementales canadiennes
Affaires autochtones
Accès à l'information

Diamond, Simon-Pierre (Marguerite-D'Youville)
Parcs nationaux
Développement durable et Environnement

Domingue, Jean (Bellechasse)
Services sociaux

Dorion, Éric (Nicolet-Yamaska)
Emploi et Solidarité sociale

Francoeur, Raymond (Portneuf)
Voirie

Gingras, Pierre (Blainville)
Président du caucus de l'opposition
Métropole

Gosselin, Jean-François (Jean-Lesage)
Tourisme

Grandmond, Ginette (Masson)
Aidants naturels et Office de protection des personnes handicapées du Québec

Grondin, Janvier (Beauce-Nord)
SAAQ
Organisation électorale

Lapointe, Linda (Groulx)
Whip adjointe
Famille
Aînés

Laporte, Éric (L'Assomption)
Enseignement supérieur
Recherche, Développement et Innovation

Leblanc, Lucie (Deux-Montagnes)
Transport
Condition féminine

L'Écuyer, Claude (Saint-Hyacinthe)
Justice

Légaré, Sylvain (Vanier)
Loisir et Sport
Capitale nationale

Lévesque, Christian (Lévis)
Développement économique

Merlini, Richard (Chambly)
Énergie

Méthé, Lucille (Saint-Jean)
Protection de la jeunesse

Morin, Claude (Beauce-Sud)
Services gouvernementaux

Morissette, Catherine (Charlesbourg)
Immigration et Communautés culturelles

Picard, Marc (Chutes-de-la-Chaudière)
Troisième vice-président de l'Assemblée nationale

Proulx, Sébastien (Trois-Rivières)
Leader
Éducation
Réforme électorale

Riedl, André (Iberville)
Affaires internationales et Exportation

Roux, Jean-François (Arthabaska)
Revenu

Roy, Claude (Montmagny-L'Islet)
Faune
Régions
Ressources naturelles

Roy, Sylvie (Lotbinière)
Leader adjointe
Sécurité publique

Québec 2008-2009*.indd 137 17/11/08 09:24:13

Roy-Verville, Monique (La Prairie)
Action communautaire

Schneeberger, Sébastien (Drummond)
Transport aérien, ferroviaire et maritime

Taillon, Gilles (Chauveau)
Adjoint au chef
Finances

Therrien, Jean-François (Terrebonne)
Conseil du trésor
Administration gouvernementale

Le cabinet fantôme du deuxième groupe d'opposition

Mission famille (responsable : Stéphane Bergeron)

Bergeron, Stéphane (Verchères)
Famille et aînés

Wawanoloath, Alexis (Abitibi-Est)
Jeunesse

Mission santé (responsable : Bernard Drainville)

Drainville, Bernard (Marie-Victorin)
Groupe de travail sur le financement du système de santé

Girard, Nicolas (Gouin)
État des urgences

Doyer, Danielle (Matapédia)
Accessibilité des soins et services

Mission sociale (responsable : Louise Harel)

Harel, Louise (Hochelaga-Maisonneuve)
Services sociaux
Condition féminine
Aînés en perte d'autonomie

Girard, Nicolas (Gouin)
Lutte à la pauvreté
Action communautaire
Logement social

Lapointe, Lisette (Crémazie)
Emploi et solidarité

Mission éducation et formation professionnelle (responsable Marie Malavoy)

Malavoy, Marie (Taillon)
Éducation et enseignement supérieur

Bérubé, Pascal (Matane)
Aide financière aux études
Sports et loisirs

Lapointe, Lisette (Crémazie)
Formation professionnelle

Mission environnement (responsable : Camil Bouchard)

Bouchard, Camil (Vachon)
Environnement

Trottier, Denis (Roberval)
Politique nationale de l'eau

Pagé, Sylvain (Labelle)
Faune et parcs
Deslières, Serge (Beauharnois)
Transport routier et en commun

Richard, Lorraine (Duplessis)
Transport maritime et aérien

Mission identité, culture, langue et relations extérieures (responsable : Pierre Curzi)

Curzi, Pierre (Borduas)
Langue
Culture et communications

Lemay, Martin (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
Citoyenneté, Immigration et communautés culturelles

Turp, Daniel (Mercier)
Relations internationales
Francophonie
Réforme des institutions démocratiques

Québec 2008-2009*.indd 138 17/11/08 09:24:13

Cloutier, Alexandre (Lac-Saint-Jean)
Affaires intergouvernementales canadiennes

Mission économie (responsable : François Legault)

Legault, François (Rousseau)
Finances, Développement économique

Pelletier, Irvin (Rimouski)
Institutions financières

Cousineau, Claude (Bertrand)
Recherche, développement et innovation technologique

Dufour, Marjolain (René-Lévesque)
Travail

Morasse, Johanne (Rouyn-Noranda/Témiscamingue)
Forêt et mines

Arseneau, Maxime (Îles-de-la-Madeleine)
Agriculture, pêcheries et alimentation

Mission développement régional et affaires municipales (responsable : Sylvain Gaudreault)

Gaudreault, Sylvain (Jonquière)
Énergie

Doyer, Danielle (Matapédia)
Régions et ruralité

Gendron, François (Abitibi-Ouest)
Affaires municipales

Pagé, Sylvain (Labelle)
Tourisme

Lemay, Martin (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
Métropole

Maltais, Agnès (Taschereau)
Capitale nationale

Ferland, Luc (Ungava)
Développement nordique
Affaires autochtones

Mission de l'État (responsable : Agnès Maltais)

Maltais, Agnès (Taschereau)
Fonction publique

Simard, Sylvain (Richelieu)
Conseil du trésor et rôle de l'État

Bédard, Stéphane (Chicoutimi)
Justice

Côté, Jacques (Dubuc)
Sécurité publique
Lois professionnelles

Lelièvre, Guy (Gaspé)
Revenu
Accès à l'information

Dionne Marsolais, Rita (Rosemont)
Présidente du caucus

Bédard, Stéphane
Whip

Gendron, François
Leader

Sont responsables de régions où aucun député du Parti québécois n'est présent :
Stéphane Bergeron : Outaouais
Marie Malavoy : Estrie
Camil Bouchard : Chaudière-Appalaches
Serge Deslières : Centre-du-Québec
Sylvain Pagé : Mauricie
François Gendron : Laval

Composition de l'Assemblée

L'Assemblée nationale est formée de 125 députés. Depuis le 25 juin 2008, sa composition est la suivante :

Parti libéral du Québec	47
Action démocratique du Québec	41
Parti québécois	36
Vacant (Jean-Talon)	1

Québec 2008-2009*.indd 139 17/11/08 09:24:13

Principales lois adoptées par l'Assemblée nationale

Serge Laplante
Recherchiste, *Le Journal de Montréal*

Au cours de la dernière année, le gouvernement Charest a adopté 61 projets de loi (34 à l'automne, 27 à l'hiver). Ce bon bilan législatif, le meilleur des cinq dernières années, prouve que la Chambre peut fonctionner efficacement avec un gouvernement minoritaire et que ce dernier peut proposer et faire adopter bon nombre de projets de loi sans avoir recours au bâillon. Certes, il n'y a pas eu de grandes réformes au programme, et peu de projets de loi étaient controversés, quoique certains ont été farouchement débattus (pneus d'hiver obligatoires, cellulaires interdits au volant, photoradars expérimentaux, contrats d'approvisionnement forestier, sécurité routière), puis parfois adoptés à l'unanimité. Cinq projets de loi l'ont d'ailleurs été dans l'année, autre illustration d'une cohabitation raisonnable avec les partis d'opposition.

L'Assemblée nationale siège peu. De la reprise des travaux parlementaires le 16 octobre 2007 à l'ajournement le 20 juin 2008, la Chambre n'aura siégé que 78 jours (32 à l'automne et 46 au printemps). Avec un brin d'humour, certains observateurs n'ont pas manqué de noter que les travaux parlementaires se sont terminés « tardivement » à l'automne 2007, soit le 19 décembre, même si le règlement de l'Assemblée nationale permet aux parlementaires de siéger jusqu'au 21. C'était l'ajournement le plus tardif pour une session d'automne depuis le 19 décembre 2002, dernière année du gouvernement de Bernard Landry. Était-ce le fait d'un programme trop chargé ? Non pas. Les députés n'ont même pas utilisé les 30 heures hebdomadaires que leur accorde le règlement en période de session intensive. En fait, il est rare que les gouvernements épuisent cette réserve. Cette année, sur 14 séances tenues durant la « session intensive », une seule s'est prolongée en soirée, au-delà de 20 h. Peut-être faut-il y voir un effet du statut minoritaire du gouvernement, qui rend difficile de maintenir un nombre suffisant de députés simultanément en Chambre et dans les commissions parlementaires ? Quoique le gouvernement est maître des travaux parlementaires…

Le Rapport d'activité 2007-2008 de l'Assemblée nationale, déposé le 10 juin, révèle que pour l'année qui se terminait le 31 mars 2008, les députés ont siégé un total de 1 102 heures, en plénière ou en commission parlementaire, soit 29 % de moins que l'année précédente, qui était elle-même loin d'être exceptionnelle. En fait, ce total de 1 102 heures est le plus faible depuis 1999-2000, année durant laquelle on a commencé à tenir ces statistiques. La session s'étirant en juin, un autre observateur notera d'ailleurs : « Une fin de session parlementaire

Québec 2008-2009*.indd 140 17/11/08 09:24:13

qui passera à l'histoire pour le nombre, réduit, d'heures de travail. »

À l'ajournement du 20 juin 2008, le gouvernement avait 27 projets de loi inscrits au Feuilleton de l'Assemblée.

Session d'automne 2007 (34 lois adoptées)

9 – Loi dite Anastasia. La Loi sur la sécurité des personnes dans certains lieux et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, réglemente notamment le transport et l'entreposage des armes à feu. Elle est la réponse gouvernementale à la tuerie de Dawson.

18 – Sécurité des piscines. Le gouvernement fixe un cadre réglementaire uniforme sur la sécurité des piscines résidentielles. La responsabilité de veiller au respect de cette réglementation revient aux municipalités. Adoptée à l'unanimité.

20 – Hypothèques. Ce projet de loi vise à permettre aux institutions financières à charte québécoise d'offrir à leurs clientèles des prêts hypothécaires aux mêmes conditions que celles qui sont offertes par les institutions financières à charte fédérale.

24 – Assurance médicaments. Un autre groupe de personnes dans le besoin s'ajoute à la liste de ceux qui reçoivent leurs médicaments gratuitement. Ce sont les personnes sans restriction fonctionnelle permanente qui reçoivent l'assistance-emploi, les personnes de 60 à 64 ans recevant la rente du conjoint et disposant d'un carnet de réclamation et les personnes âgées recevant de 94 % à 100 % du supplément de revenu garanti.

32 – Infrastructures. Ce projet de loi a pour but d'assurer que les investissements de l'État dans les infrastructures publiques soient faits conformément aux meilleures pratiques de gestion.

34 – Abolition du Fonds spécial olympique. Le projet de loi propose l'arrêt du versement d'une partie de la taxe sur le tabac servant à rembourser la dette des installations olympiques, puisque cette dette a été entièrement remboursée, grâce à un dernier versement effectué le 14 novembre 2006. Le remboursement de la dette olympique aura pris 30 ans, pour une somme totale de 2,3 milliards de dollars.

39 – Forêts. Modifie la Loi sur les forêts concernant la planification forestière. Le délai au-delà duquel le gouvernement pourra révoquer à une entreprise inactive son volume de bois pour l'attribuer à un autre promoteur est fixé à neuf mois. Adopté à l'unanimité.

42 – Sécurité routière. Adoption de nouvelles mesures découlant du premier rapport de la Table québécoise sur la sécurité routière : pneus d'hiver obligatoires, interdiction du cellulaire au volant, photo-radars expérimentaux. Adopté à l'unanimité.

43 – Identification des électeurs. Ce projet de loi prévoit que les électeurs devront s'identifier à visage découvert.

44 – Administration financière. Concrétisant un engagement qui avait été pris dans le budget du 24 mai 2007, ce projet de loi vise à mieux contrôler les placements à court terme des organismes du secteur public. Le gouvernement veut s'assurer que Québec ne se retrouvera pas dans de beaux draps à cause d'emprunts effectués par certaines institutions publiques.

57 – Efficacité énergétique. Le projet de loi affranchit les distributeurs indépendants de carburants du paiement d'une quote-part annuelle à l'Agence énergétique et à la redevance annuelle au Fonds vert.

Québec 2008-2009*.indd 141 17/11/08 09:24:14

58 – Victimes d'actes criminels. Ce projet de loi dit « de compassion » permet à un salarié de s'absenter de son travail lorsque lui-même ou son enfant mineur subit un préjudice grave à la suite d'un acte criminel ou d'un suicide.

Session d'hiver 2008 (27 lois adoptées)

22 – Ville de Montréal. Un projet de loi modifie le conseil d'agglomération et les pouvoirs de taxation de Montréal.

54 – Police régionale crie. Loi modifiant la Loi sur la police afin de permettre la création d'une police régionale crie, à la baie James.

55 – Sécurité routière. Plusieurs modifications sont apportées au Code de la sécurité routière dans le but de renforcer la sécurité sur les routes. Il introduit une suspension immédiate du permis de conduire pour 24 heures pour toute personne qui échoue ou refuse de se soumettre aux tests de coordination physique exigés par les agents de la paix.

63 – Égalité des hommes et des femmes. La Charte québécoise des droits et libertés est amendée pour rendre officielle l'égalité entre les femmes et les hommes. Adopté à l'unanimité.

64 – Protection des épargnants. Dans le but d'éviter d'autres scandales comme Norbourg, ce projet de loi propose des mesures visant à mieux protéger les investisseurs contre les scandales financiers et à améliorer leur confiance en renforçant les sanctions contre les fraudeurs.

68 – Conciliation travail retraite. Cette initiative doit permettre aux travailleurs de 55 ans et plus qui désirent rester sur le marché du travail de prendre une retraite progressive sans pénalité à leur régime de retraite. Ces mesures touchent 650 000 travailleurs. Adopté à l'unanimité.

69 – Loi électorale. Ce projet de loi vise à faciliter le vote et à moderniser les modes de communication entre le Directeur général des élections et la population, notamment en prévoyant que les avis à la population soient à l'avenir publiés sur son site Internet.

71 – Vérificateur général. Toutes les entités qui se situent dans le périmètre comptable du gouvernement, comme les hôpitaux, les commissions scolaires, les cégeps, l'Université du Québec et ses constituantes et même l'Agence métropolitaine de transport, pourront être examinées par le Vérificateur général.

93 – Ville de Québec. Réduit de 27 à 17 le nombre de conseillers municipaux à Québec.

95 – Laboratoires médicaux. Une loi encadre la conservation par les laboratoires des organes, tissus, gamètes et embryons ainsi que la disposition des cadavres. Elle empêche les compagnies étrangères de prendre le contrôle des cliniques de radiologie.

Québec 2008-2009*.indd 142 17/11/08 09:24:14

Loi électorale et financement des partis

Serge Laplante
Recherchiste, *Le Journal de Montréal*

Élections scolaires

Des élections générales se tiennent le 4 novembre 2007 dans 60 commissions scolaires francophones et 9 commissions scolaires anglophones du Québec. Au total, 2,3 millions d'électeurs sont appelés à voter. De tous les candidats, 879 (67,2 %) sont élus par acclamation. Le taux de participation atteint à peine 7,9 % contre 8,4 % en 2003. Devant ce résultat désastreux, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne, convoque à Québec un forum sur l'avenir des commissions scolaires, qui a lieu en février 2008.

Rapport sur le financement des partis politiques

Dans un rapport rendu public le 1er novembre 2007, le Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques, formé à l'initiative du Directeur général des élections (DGE), propose diverses mesures afin de resserrer les règles de financement des partis et les rendre plus efficaces. Il propose notamment que les partis assument la responsabilité des gestes illégaux posés par leurs dirigeants ou agents officiels ; que soit créée une nouvelle infraction pour une personne morale qui tolère en ses lieux une publicité illégale ; que les règles de financement des partis soient étendues aux courses à leur direction ; enfin, que le DGE se voie confier la gestion des crédits d'impôt administrés accordés aux électeurs qui font des dons aux partis politiques.

Rapport sur le mode de scrutin

Le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier, rend public, le 21 décembre 2007, le rapport du DGE Marcel Blanchet portant sur les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire. M. Blanchet répond ainsi au mandat que le gouvernement lui avait confié en décembre 2006. Le rapport propose des simulations, évalue les effets possibles des mesures proposées et en décrit sommairement les avantages et les inconvénients. Le DGE est également d'avis que les élections devraient avoir lieu à date fixe et que les Québécois devraient voter le dimanche plutôt que le lundi.

Marcel Blanchet ne retient pas la suggestion de l'avant-projet de loi mis de l'avant par Jacques Dupuis, qui proposait la mise en place de 26 « districts », des regroupements de circonscriptions qui auraient envoyé un représentant à l'Assemblée nationale.

Sans faire la promotion du scrutin proportionnel, le DGE propose le scénario d'une Assemblée nationale à 127 députés, dont 50 représenteraient 9 grandes régions. Les électeurs voteraient au même moment pour le député de la circonscription et le député « de liste ». Reçu plutôt froidement par le gouvernement, le rapport n'a pas eu de suite depuis.

Québec 2008-2009*.indd 143 17/11/08 09:24:14

Réforme de la carte électorale

La Commission de la représentation électorale, présidée par le DGE Marcel Blanchet, dévoile le 7 mars 2008 la refonte de la carte électorale la plus ambitieuse de ces 30 dernières années. Rendue nécessaire – 7 circonscriptions comptent trop d'électeurs et 13 en ont trop peu –, la nouvelle carte redécoupe 86 des 125 circonscriptions du Québec, en plus d'éliminer trois circonscriptions en Gaspésie, dans le Bas-Saint-Laurent et en Beauce pour en créer trois nouvelles dans les couronnes de Montréal.

Devant le tollé soulevé par sa proposition, d'ailleurs rejetée par le ministre Benoît Pelletier, le DGE recule et décide d'annuler la vingtaine d'auditions publiques qui devaient avoir lieu dans les différentes régions du Québec.

Destruction des bulletins de vote du référendum de 1995

Le DGE procède, le 15 juillet 2008, à la destruction des 4,7 millions de bulletins de vote du référendum de 1995 sur la souveraineté du Québec. Le Directeur général des élections avait obtenu le feu vert, le 29 avril, pour procéder à la destruction des bulletins, à la suite d'une requête en ce sens présentée en février en Cour supérieure. Depuis 1996, le groupe de pression anglophone Alliance Québec multipliait les recours juridiques pour avoir accès aux bulletins de vote, spécialement les bulletins de vote jamais compilés parce qu'ils avaient été jugés non conformes par des scrutateurs. La destruction des documents permettra au DGE d'économiser 12 000 $ de frais annuels d'entreposage.

Le DGE veut contrôler Internet

Une dépêche de la Presse canadienne datée du 22 juillet 2008 rapporte que le DGE a mis sur pied un groupe de travail qui devra lui remettre, en septembre, un rapport et des recommandations sur les mesures à prendre pour éviter de voir les militants politiques et les citoyens se servir d'Internet à des fins électorales. Le groupe de travail, formé de cinq experts, doit s'inspirer de ce qui se fait en France, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis, de même que dans les autres provinces et à Ottawa.

Modifications à la Loi électorale

Identification des électeurs – Le projet de loi 43, modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs, est adopté le 4 décembre 2007. Il prévoit que les électeurs devront s'identifier à visage découvert. On se rappelle que lors du dernier scrutin, craignant le jour du scrutin des problèmes de sécurité et d'entrave au bon déroulement du vote, le Directeur général des élections avait décidé d'adapter les articles 335.2 et 337 de la Loi électorale afin que toute personne qui se présente à un bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité des électeurs ait le visage découvert.

Loi électorale – Adopté le 17 juin 2008, le projet de loi 69, modifiant la Loi électorale, vise à faciliter le vote et à moderniser les modes de communication entre le Directeur général des élections et la population, notamment en prévoyant que les avis à la population, jusqu'ici publiés dans les journaux et la *Gazette officielle du Québec*, soient accessibles à l'avenir via le site Internet du DGE.

Financement des partis politiques

Le 19 juin 2008, le Directeur général des élections du Québec, M^e^ Marcel Blanchet, rend publics les rapports financiers des 12 partis politiques provinciaux autorisés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007. Le document, long de plus de 1 250 pages, reprend intégralement les rapports financiers vérifiés produits par les partis politiques et leurs instances. Il contient également des renseignements relatifs à la situation financière des partis politiques provinciaux et aux contributions des électeurs, en plus de fournir la liste des élec-

Québec 2008-2009*.indd 144 17/11/08 09:24:14

teurs qui ont versé des contributions supérieures à 200 $.

On y apprend que les contributions des électeurs aux partis politiques ont totalisé 16 297 270 $. Ainsi, 62 972 électrices et électeurs ont fait des dons aux partis, la contribution moyenne étant de 259 $. En 2006, 61 642 électeurs avaient versé des contributions, la moyenne étant de 217 $ par don. Pour l'ensemble des entités politiques autorisées, ces contributions ont représenté 51 % des revenus (contre 75 % en 2006).

L'actif net du Parti libéral du Québec, à la fin de l'année 2007, était de 4 897 196 $, comparativement à 144 274 $ pour l'Action démocratique du Québec et à un déficit de 144 318 $ pour le Parti québécois.

Lors de la dernière année fiscale, les trois partis représentés à l'Assemblée nationale du Québec se sont répartis 95,8 % des revenus accumulés et 96,2 % des dépenses encourues par l'ensemble des partis politiques du Québec.

Allocation de fonctionnement annuelle versée aux partis autorisés :

Action démocratique du Québec (ADQ)/ Équipe Mario Dumont :	781 994 $
Parti libéral du Québec (PLQ)/ Quebec Liberal Party :	1 011 571 $
Parti québécois (PQ) :	826 564 $
Autres partis :	180 068 $
Remboursements des frais de vérification effectués aux partis :	**41 367 $**
Remboursements des dépenses électorales :	**9 942 912 $**
Total :	**12 784 476 $**

Il est à noter que ces chiffres ne comprennent pas les crédits d'impôt accordés par Revenu Québec qui peuvent être **estimés** à environ 5 671 000 $ en se basant sur la moyenne des crédits accordés lors des quatre dernières années où cette donnée était disponible, soit de 1998 à 2001 (crédit jusqu'à 75 % d'une contribution maximale de 400 $ par an).

L'allocation que verse l'État aux partis politiques est basée sur le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale lors de la dernière élection. Un montant de 50 cents est accordé pour chaque électeur inscrit sur les listes électorales dans l'ensemble des circonscriptions. La somme globale est redistribuée entre les partis en fonction du pourcentage des votes valides obtenus lors de l'élection du 26 mars 2007. Pour 2007, le calcul était le suivant : 5 630 567 électeurs inscrits x 0,50 $ = 2 815 284 $.

Partis politiques autorisés au 15 septembre 2008

Action démocratique du Québec (ADQ)
Chef : Mario Dumont

Affiliation Québec
Chef : Allen E. Nutik

Bloc Pot
Chef : Hugô St-Onge

Mouvement équité au Québec
Chef : Mostafa Ben Kiriane

Parti communiste du Québec
Chef : André Parizeau

Parti Démocratie chrétienne du Québec
Chef : Malcolm Tremblay

Parti des immigrés du Québec
Chef : Samoila Pirau

Parti durable du Québec
Chef : Sébastien Girard

Parti égalité/Equality Party
Chef : Keith Henderson

Parti indépendantiste
Chef : Éric Tremblay

Québec 2008-2009*.indd 145 17/11/08 09:24:14

Parti libéral du Québec (PLQ)/
Quebec Liberal Party
Chef : Jean Charest

Parti marxiste-léniniste du Québec
Chef : Pierre Chénier

Parti québécois (PQ)
Chef : Pauline Marois

Parti république du Québec
Chef : Gilles Paquette

Parti vert du Québec/Green Party of Québec
Chef : Guy Rainville

Québec solidaire
Chef : Benoît Renaud

Union du centre
Chef : Robert Dutil

Références

Portail de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca/index.html

Le Parti québécois : www.campagne.pq.org

Le Parti libéral du Québec : www.plq.org

L'Action démocratique du Québec : www.adq.qc.ca

Le Parti Québec solidaire : www.quebecsolidaire.net

Portail du gouvernement du Québec : www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun

Le Directeur général des élections : www.electionsquebec.qc.ca

Rapports financiers des partis politiques : www.electionsquebec.qc.ca/fr/rapports_financiers_provinciaux.asp

Rapports du Vérificateur général du Québec et du Commissaire au développement durable : www.vgq.gouv.qc.ca/HTML/Rapports.html

Institut de la statistique du Québec : www.stat.gouv.qc.ca

L'Institut du Nouveau Monde : www.inm.qc.ca

Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (Commission Bouchard-Taylor) : www.accommodements.qc.ca

Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde (Commission Johnson) : www.cevc.gouv.qc.ca/

Comptes publics 2006-2007 : www.finances.gouv.qc.ca/fr/pub.asp?enter=ok#pub

Budget 2008-2009 : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2007-2008a/index.asp

Budget des dépenses 2008-2009 : www.tresor.gouv.qc.ca/fr/documentation/secteur/budget.asp

Québec 2008-2009*.indd 146 17/11/08 09:24:14

Pauline Marois à la tête du Parti québécois : le difficile apprentissage du métier de chef

Michel David
Journaliste, *Le Devoir*

En janvier 2001, Bernard Landry avait placé Pauline Marois devant un fait accompli. Alors qu'elle n'en finissait plus de réfléchir à la possibilité de poser sa candidature à la succession de Lucien Bouchard, le vice-premier ministre s'était empressé d'investir la place. Pauline Marois n'a pas oublié cette leçon.

Le 8 mai 2007, quand André Boisclair a annoncé qu'il abandonnait la direction du Parti québécois (PQ) moins de deux mois après les catastrophiques élections du 26 mars, Gilles Duceppe a pensé qu'il pourrait refaire le coup de 2001 à Pauline Marois. Même si les deux avaient convenu de se rencontrer avant de faire connaître publiquement leurs intentions respectives, le chef du Bloc québécois a voulu la prendre de vitesse. Mais cette fois, elle ne s'est pas laissée bousculer.

Trois heures après son rival, elle annonçait qu'elle serait également candidate à la cheffe-rie. Deux jours plus tard, Gilles Duceppe, tel l'« intimidateur » intimidé, devait se résoudre à un désistement humiliant. La suite des choses n'a été qu'une formalité. Le 27 juin, à sa troisième tentative, Pauline Marois devenait officiellement la septième chef du PQ. Le plus difficile était cependant à venir.

Dès le 13 mai, dans un discours prononcé à Longueuil, elle avait clairement posé ses conditions. Si elle devenait chef, les militants péquistes devraient renoncer à l'engagement, pris au congrès de juin 2005 de tenir un référendum sur la souveraineté « le plus tôt possible à l'intérieur du prochain mandat ». La future chef laissait même entendre que le PQ pourrait appuyer les revendications autonomistes d'un éventuel gouvernement formé par l'Action démocratique du Québec (ADQ). Même si les résultats des élections générales du 26 mars ont clairement démontré que la population n'avait aucun appétit pour un troisième référendum, la perspective de voir la souveraineté renvoyée aux calendes grecques serait très difficile à accepter pour les « purs et durs ».

Pauline Marois avait également prévenu : le PQ allait aussi devoir moderniser sa conception de la social-démocratie. Il fallait d'abord « créer la richesse », disait-elle. En octobre 2005, elle avait vivement dénoncé le manifeste *Pour un Québec lucide*, signé par un groupe de personnalités regroupées autour de Lucien Bouchard. Son texte, publié dans *Le Devoir* du 19 juin 2007, semblait pourtant y faire écho : « Nous avons manqué du courage nécessaire pour proposer des changements devenus incontournables pour notre société. » Et d'ajouter : « Il n'y a rien qui ne puisse être remis en question. »

Pauline Marois avait prévenu : le PQ allait devoir moderniser sa conception de la social-démocratie.

Pour les Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre (SPQ Libre), l'aile radicale de

Québec 2008-2009*.indd 147 17/11/08 09:24:14

gauche du PQ, ces propos équivalaient à un reniement. Sans s'opposer ouvertement à la nouvelle chef, ses dirigeants ont aussitôt mis le PQ en garde contre cette « dérive droitière ». Au départ, Pauline Marois avait l'intention de dissoudre ce club politique, très proche des centrales syndicales, autour duquel se regrouperaient immanquablement les opposants aux réorientations qu'elle proposait. Mais pour ne pas jeter d'huile sur le feu, elle s'est ravisée. Un bras de fer s'annonçait toutefois inévitable.

Le château

En mai 2007, les sondages désignaient clairement Pauline Marois comme la plus apte à occuper le poste de premier ministre, même s'il semblait probable que de nouvelles élections ouvriraient la porte à un gouvernement adéquiste dirigé par Mario Dumont. Démoralisé par les résultats du 26 mars, officiellement sans chef et sans le sou, le PQ n'était pas en état de se lancer en campagne. Même si le budget présenté début mai par la nouvelle ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, était inacceptable pour le PQ, le « deuxième groupe d'opposition », comme on le désignait désormais au Parlement, n'avait pas d'autre choix que d'assurer la survie du gouvernement Charest, dont la popularité ne cessait pourtant de baisser.

La population lui a d'ailleurs été reconnaissante de ne pas la plonger dans une deuxième campagne électorale en moins de trois mois. Si bien qu'à la fin juin, à l'ajournement des travaux de l'Assemblée, le PQ avait, sous la gouverne de sa nouvelle chef, déjà retrouvé son statut d'opposant « traditionnel ». Dans le même temps, l'ADQ faisait preuve d'un aventurisme et d'un amateurisme inquiétants.

À défaut de pouvoir récupérer son comté de Taillon, maintenant représenté par son amie Marie Malavoy, l'idéal pour la nouvelle chef aurait été de succéder à André Boisclair dans Pointe-aux-Trembles. Mais ce dernier tardait à partir, et Pauline Marois tenait à être à l'Assemblée nationale à la reprise de la session, prévue pour la mi-octobre. En bon soldat, Rosaire Bertrand a donc renoncé à son siège de député de Charlevoix, où elle a été élue avec 59 % des voix à l'élection complémentaire du 24 septembre.

Pauline Marois a cependant commis une grossière erreur de jugement en cours de campagne. Soucieuse de dissiper l'image de riche bourgeoise qui lui colle à la peau depuis des années, elle a invité un journaliste de TVA à visiter son trop modeste chalet de l'Anse-au-Sac. Cette démonstration de frugalité a paru choquante quand le quotidien *The Gazette* a révélé en première page, trois jours avant l'élection dans Charlevoix, les manœuvres douteuses auxquelles se serait livré le couple Marois-Blanchet pour obtenir la dérogation qui lui a permis de construire sa somptueuse demeure de l'Île-Bizard sur un terrain en zone agricole.

Après plusieurs jours de silence, Pauline Marois a décidé de convoquer une conférence de presse dans une tente dressée à proximité de son logis. Et tandis qu'elle s'évertuait à expliquer qu'il avait été construit de façon parfaitement légale, le réseau LCN diffusait en boucle des images saisissantes, prises à partir d'un hélicoptère, de ce « château » inspiré du célèbre Moulinsart, la résidence de l'inséparable compagnon de Tintin, le capitaine Haddock.

Des poursuites ont été intentées contre *The Gazette*, mais le mal était fait. Cette affaire a semblé ébranler la chef du PQ. Ainsi, le soir de son élection dans Charlevoix, elle a annoncé son intention de nommer un ministre de la Souveraineté au sein de son éventuel gouvernement, pour faire volte-face trois jours plus tard, donnant la fâcheuse impression qu'elle avait tendance à parler sans réfléchir.

Le « nous »

André Boisclair avait commis l'erreur d'abandonner le terrain identitaire à l'ADQ. Sa successeure était bien déterminée à le reprendre.

Québec 2008-2009*.indd 148 17/11/08 09:24:14



Pauline Marois, chef du Parti québécois.

Depuis la malheureuse phrase de Jacques Parizeau au sujet des votes ethniques le soir du référendum de 1995, le discours souverainiste s'était aseptisé au point d'en être démobilisateur. Pauline Marois entendait revenir à l'essentiel de ce qui motive le projet indépendantiste.

Le 18 octobre 2007, elle présentait un projet de loi sur l'identité québécoise, qui prévoyait notamment l'instauration d'une citoyenneté québécoise. L'idée n'était pas nouvelle, mais les conditions posées par le projet péquiste ont immédiatement soulevé un tollé. Pour les nouveaux arrivants, l'obtention de la citoyenneté québécoise nécessiterait une « connaissance appropriée de la langue française », à défaut de quoi ils seraient privés du droit de vote aux élections municipales, scolaires et législatives. Ils ne pourraient pas non plus participer au financement des partis politiques ni adresser de pétition à l'Assemblée nationale.

Ces dispositions, qui semblaient aller à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi canadienne sur la citoyenneté, ont fait dire à plusieurs que le PQ voulait créer deux classes de citoyens. Au sein du caucus péquiste et dans l'entourage même de Pauline Marois, ils étaient nombreux à s'opposer à son projet. Les partenaires syndicaux du PQ, que ce soit la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ou la Confédération des syndicats nationaux (CSN), ont également manifesté leur désapprobation.

Le premier ministre, Jean Charest, a sauté sur l'occasion pour dénoncer dans une lettre ouverte ce « repli sur soi indigne de notre nation profondément démocratique ». Selon lui, en opposant ainsi le « nous » à un « eux » potentiellement menaçant, le PQ avait décidé de « jouer sur la même glace que l'ADQ ». Face à ce tollé, Pauline Marois a laissé entendre qu'elle serait disposée à retirer certaines

Québec 2008-2009*.indd 149 17/11/08 09:24:15

dispositions de son projet, à la condition que le gouvernement accepte qu'il soit étudié en commission parlementaire.

En septembre 2007, les jours du premier ministre paraissaient comptés. Or, contre toute attente, les premiers sondages de janvier 2008 indiquaient que les libéraux avaient devancé le PQ dans les intentions de vote, tandis que l'ADQ poursuivait sa longue dégringolade.

Soudainement, un sursaut de fièvre linguistique a secoué le gouvernement, quand l'Office québécois de la langue française (OQLF) et la ministre responsable de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, ont été accusés de cacher des études inquiétantes sur la situation du français.

Pauline Marois a choisi ce moment pour commettre une autre bourde. Dans une entrevue accordée au *Devoir* début février, elle s'est dite d'avis que tous les élèves québécois devraient être bilingues. Comme pour aggraver les choses, elle a ensuite suggéré au *Journal de Montréal* que l'histoire soit enseignée en anglais dans les écoles françaises. Même si elle s'est (encore) rétractée, les milieux nationalistes se sont déchaînés. Dans une lettre incendiaire, l'écrivain Victor-Lévy Beaulieu a dénoncé la « trahison » de la chef du PQ. Quand, à la fin avril, Mme Marois a voulu rectifier le tir en proposant une « nouvelle loi 101 », qui visait notamment à étendre la francisation aux petites entreprises, l'opinion publique était déjà passée à autre chose.

La « gouvernance nationale »

Six mois après qu'elle a succédé à André Boisclair, on ignorait encore comment allaient se traduire concrètement les réorientations qu'elle avait annoncées d'entrée de jeu. En décembre 2007, l'ancien président du Conseil du trésor, Joseph Facal, réputé proche de la chef du PQ, écrivait dans le *Journal de Montréal* que la modernisation de la social-démocratie demeurait « le plus grand mystère politique de l'année finissante ».

En octobre, le « cahier du participant », distribué aux militants péquistes en vue du conseil national spécial de la mi-mars 2008, laissait entrevoir des révisions déchirantes. On y énonçait un principe qui va à l'encontre du credo de l'universalité des services publics : « Les valeurs d'équité n'impliquent pas nécessairement des modèles uniformes et mur-à-mur pour toutes les couches sociales et pour tout le territoire. » Les questions soulevées indiquaient ce que cela pourrait signifier : fallait-il introduire une tarification pour certains services de santé ou instaurer une contribution de l'usager ? Devait-on accorder un plus grand rôle à l'assurance privée ou revoir la liste des actes couverts par le régime public ?

En lieu et place d'un éventuel référendum sur la souveraineté, un gouvernement Marois adopterait une politique dite de « gouvernance nationale ».

Au bout du compte, le conseil national de Saint-Hyacinthe n'a pas sérieusement remis en question le rôle de l'État tel que défini durant la Révolution tranquille. D'ailleurs, le PQ s'est montré tout aussi empressé que le gouvernement Charest d'enterrer le rapport Castonguay sur le financement des services de santé et le rapport Montmarquette sur la tarification des services publics.

Pauline Marois a cependant remporté une incontestable victoire sur la question de l'échéancier référendaire. Durant le conseil national, elle a elle-même provoqué une confrontation avec le SPQ Libre, qui a dû se soumettre. En lieu et place d'un éventuel référendum sur la souveraineté, un gouvernement Marois adopterait une politique dite de « gouvernance nationale », qui respecterait les dispositions de la Constitution canadienne. Cela inclurait notamment l'adoption d'une constitution et l'instauration d'une citoyenneté qué-

Québec 2008-2009*.indd 150 17/11/08 09:24:15

bécoises, de même qu'une tentative de négocier le rapatriement de certains pouvoirs dans des domaines liés directement à l'identité (langue, culture, communications, immigration).

Même si la souveraineté demeure l'objectif ultime du PQ, dans la réalité des choses, la « gouvernance nationale » ressemble beaucoup à l'affirmation nationale qu'on avait si vivement reprochée à l'ex-chef du PQ Pierre Marc Johnson. Ou à l'autonomisme de Mario Dumont, même si ce concept est encore mal défini. Bien sûr, Pauline Marois ne va pas jusqu'à s'interdire formellement la tenue d'un référendum lors d'un prochain mandat, mais elle est résolue à attendre elle aussi que les « conditions gagnantes » soient réunies.

Un autre rêve

Au cours de la dernière année, Pauline Marois a eu tout le loisir de réfléchir à la difficulté d'être chef. Même si sa feuille de route ministérielle est impressionnante, il y a loin entre la brillante exécutante et la décideuse ultime. Elle a toujours eu un certain talent pour réconcilier les opinions divergentes, mais il est parfois difficile de savoir ce qu'elle-même pense. Le surplace du PQ depuis un an reflète sans doute le creux de vague que traverse le projet souverainiste, mais il faut bien constater que la nouvelle chef n'a ni la certitude inébranlable de Jacques Parizeau ni la passion contagieuse de Lucien Bouchard.

Il serait absurde de penser que Pauline Marois ne souhaite pas la souveraineté. Dans son autobiographie, parue en avril 2008 sous le titre « Québécoise ! », elle semble toutefois accepter avec philosophie la crainte presque viscérale que la souveraineté inspire à la population. Elle y explique qu'au lendemain de la courte victoire péquiste de 1998, elle était déjà prête à renoncer à la tenue d'un référendum. Diriger une province n'intéressait plus Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, mais Pauline Marois réaliserait déjà un grand rêve en devenant la première femme à occuper le poste de premier ministre du Québec.

Québec 2008-2009*.indd 151 17/11/08 09:24:15

L'ADQ en panne[1]

Denis Lessard
Journaliste, *La Presse*

Descente en vrille ou simple bas de cycle, l'année 2008 aura été un moment de vérité pour Mario Dumont et l'Action démocratique du Québec (ADQ). Le nouveau chef de l'opposition n'aura connu que de fugaces embellies sur un fond de scène désespérément obscur. Même si ce politicien a, au cours de sa carrière, traversé bien des épreuves, 2008 restera comme une année difficile.

Une trop courte lune de miel

À l'ADQ, on est en 2008 bien loin de l'euphorie suivant les élections de mars 2007. Mario Dumont avait alors surpris tout le monde en ramenant 41 députés à l'Assemblée nationale. Au printemps 2007, il commet un premier impair : son absence lors des négociations autour du premier budget de la ministre des Finances, Monique Jérome-Forget, entame son armure. Il perd encore des plumes quand, à l'automne, il propose de défaire le gouvernement au lendemain d'élections scolaires au taux de participation rachitique.

Dans les deux cas, le premier ministre, Jean Charest, parvient en un tournemain à faire porter le bonnet d'âne au chef de l'opposition. En résumé, Mario Dumont n'a pas d'équipe, pas d'expérience et, surtout, pas d'orientations définies : « une girouette », de marteler Jean Charest. Bien que le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, demande au premier ministre de ne plus l'utiliser, l'expression stigmatisera le chef adéquiste en 2008.

Dès la fin 2007, l'avion de l'ADQ commence à piquer du nez : de 34 % en septembre 2007, les appuis à l'ADQ descendent à 14 % à la fin mai 2008 – une descente en vrille sur les écrans radars des instituts de sondage CROP comme Léger Marketing. Pour Christian Bourque, le vice-président Recherche de Léger Marketing, les mauvais scores de l'ADQ ne signifient pas nécessairement que les Québécois tournent le dos aux idées adéquistes. Claude Gauthier, le vice-président de CROP, y voit surtout la conséquence de l'engouement des électeurs pour un gouvernement minoritaire, dont le plan de match s'inspire d'ailleurs largement du programme électoral de l'ADQ. Pour Claude Gauthier, la chute de l'ADQ dans les sondages est aussi due à un changement de la part de Jean Charest : celui-ci n'adopte plus l'attitude interventionniste qui a tant irrité l'électorat durant son premier mandat.

Le nouveau chef de l'opposition n'aura connu que de fugaces embellies sur un fond de scène désespérément obscur.

Ce retour en grâce des libéraux dans l'opinion publique déclenche l'hémorragie dans les rangs adéquistes. Chaque semaine, commentateurs et éditorialistes prédisent la fin de l'ADQ. Ces mêmes augures avaient déjà enterré le jeune parti au lendemain de l'échec cuisant des élections de 2003, de rappeler, patiemment, Mario Dumont, dépeint comme un politicien plus populiste qu'idéologue[2], qui tente d'augmenter sa base politique en se faisant le défen-

Québec 2008-2009*.indd 152 17/11/08 09:24:15

seur de l'initiative personnelle et de l'identité québécoise.

Mais les élections complémentaires de mai 2008 confirment cruellement la débandade prévue par les sondages. Dans les circonscriptions de Bourget, de Pointe-aux-Trembles et de Hull, l'ADQ ne parvient à récolter qu'une fraction des appuis obtenus aux élections générales de mars 2007. Des candidats pourtant connus comme l'ex-bâtonnier Denis Mondor (Bourget) ou l'économiste Diane Bellemare (Pointe-aux-Trembles) ne parviennent pas à renverser la tendance. Les soutiens à l'ADQ passent de 23 à 9 % dans Bourget et de 26 à 13 % dans Pointe-aux-Trembles. Dans Hull, l'ADQ, qui a fait 17 % aux générales, se trouve en cinquième position avec à peine 3 % des suffrages !

Quelques avancées, beaucoup de ratés

Au tout début 2008, les augures sont pourtant meilleurs pour Mario Dumont. Après des mois de mauvaise presse, l'adéquiste a retrouvé un peu d'oxygène : le premier ministre conservateur, Stephen Harper, a sciemment choisi son comté, Rivière-du-Loup, pour une de ses rares interventions au Québec. Un retour d'ascenseur pour le jeune chef qui, aux élections fédérales de 2006, avait demandé aux siens de soutenir les conservateurs. Mais la lune de miel avec Stephen Harper n'est pas sans conséquences pour Mario Dumont, et sa tiédeur à réclamer d'Ottawa un plan de redressement pour les travailleurs forestiers licenciés permet aux libéraux de marquer rapidement des points.

Même si le passage de Stephen Harper dans le fief de Mario Dumont donne lieu à des échanges aigres-doux entre le cabinet du premier ministre fédéral et celui de Jean Charest, cela n'empêche pas M. Harper de se rapprocher du camp libéral à mesure que l'ADQ dégringole dans les sondages.

En plus du passage du premier ministre fédéral, Mario Dumont trouve à Rivière-du-Loup une autre raison de se réjouir. Nationaliste notoire, Victor-Lévy Beaulieu réitère son appui à l'ADQ en dépit de la chute dans les sondages du jeune parti.

Mais l'éclaircie est de courte durée : les limiers libéraux font, dans les médias locaux, des trouvailles susceptibles d'embarrasser le chef de l'ADQ. Le député de Montmorency, l'adéquiste Hubert Benoit, soutient par exemple à la radio que, pour son caucus, il est « préférable de se taire et d'avoir l'air niaiseux » plutôt que « de parler et de prouver qu'on l'est ». Une recommandation d'une candeur désarmante dont nombre de ses collègues ont fait fi au fil des mois. Chassez le naturel adéquiste, il revient au galop…

Dès la fin 2007, le chef de l'ADQ prévient : les élections ne seront pas pour l'avenir immédiat.

À l'approche du budget 2008, il devient prévisible que Mario Dumont votera avec le gouvernement pour éviter des élections dont les résultats risquent d'être catastrophiques. Son parti revient tout de même à la charge pour réclamer le versement d'une allocation familiale hebdomadaire de 100 $ pour les enfants qui n'occupent pas de place en garderie subventionnée. Une fois le budget adopté, l'ADQ se dit quand même satisfait des mesures en faveur de la famille… pourtant bien moins coûteuses que celle qu'il a proposée.

L'expression de « girouette » stigmatisera le chef adéquiste en 2008.

Le mal qui vient de l'intérieur

Les difficultés auxquelles l'ADQ fait face sont aussi liées à des dissensions à l'intérieur du parti. Son ancienne vice-présidente, Sylvie Tremblay, enragée d'avoir été muselée dans un congrès du parti, multiplie subitement les entrevues et accepte de participer à *Tout le monde en parle*. Cette auteure de romans ésotériques y attaque durement Mario Dumont, selon elle

Québec 2008-2009*.indd 153 17/11/08 09:24:15

un « dictateur qui fait pitié » à la tête d'un parti en désarroi.

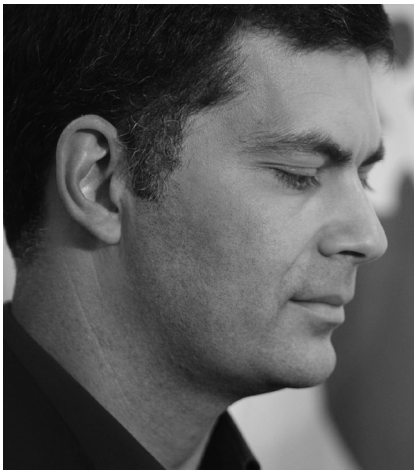
Une curieuse fronde à retardement apparaît dans le comté de Chauveau. Neuf mois après avoir été expulsés du parti par le député Gilles Taillon, d'ex-membres de l'exécutif adéquiste – parmi eux un ancien libéral – font la vie dure au critique financier de l'ADQ : des bandes magnétiques enregistrées à son insu se trouvent subitement dans le domaine public.

Mais, souvent, Mario Dumont ne peut s'en prendre qu'à lui-même pour expliquer le passage à vide que connaît l'ADQ. Un bref périple en France lui vaut bien des railleries. Sa mission officielle est clairement improvisée, et seul un coup de fil de Jean Charest lui permet, à la dernière minute, de décrocher une rencontre avec le premier ministre, François Fillon.

Par ailleurs, quand, en mars 2008, Jean Charest confirme qu'il reçoit du Parti libéral du Québec (PLQ) un salaire annuel de 75 000 $ en complément de son traitement de premier ministre (182 000 $), Mario Dumont doit lui aussi reconnaître qu'il reçoit des émoluments de son parti, soit 50 000 $, en plus de son salaire de chef de l'opposition.

La nouvelle tombe à point nommé pour Jean Charest : elle arrive quelques heures après un vote de confiance largement favorable à l'Assemblée nationale. Il en va tout autrement pour Dumont qui doit, dans la semaine qui suit, faire face, au congrès de Laval, à des militants mal à l'aise devant l'annonce de l'existence de cette prime cachée. La façon dont celle-ci a été accordée, au lendemain de l'élection de 2007, occupe le centre des reportages sur le rassemblement adéquiste. La plateforme économique du parti, quant à elle, ne suscite que l'indifférence.

Le congrès ne permet pas à l'ADQ de prendre un nouveau départ. L'organisation de ces événements est toujours coûteuse ; ce rassemblement de mars, c'est pour l'ADQ 200 000 $ balancés par les fenêtres. On cherche des coupables pour ce dérapage. Jean-Simon Venne, le directeur général du parti, est subitement réaffecté à l'organisation de la prochaine campagne électorale. C'est le directeur des communications à l'Assemblée nationale, André Beaudet, qui prend les commandes de la permanence de Montréal.



Mario Dumont, chef de l'ADQ.

Redresser la barre

Le mal est fait : quelques semaines plus tard, un sondage Léger Marketing révèle que, pour 56 % des Québécois, Mario Dumont n'incarne plus le changement en politique. Après les élections générales de 2007, 31 % des gens voyaient en lui le meilleur premier ministre ; fin mai 2008, il n'en reste que 13 %, selon l'institut CROP. Mais Dumont est un habitué des montagnes russes. Après l'écrasement de l'avion adéquiste aux élections générales de 2003, il avait connu la même défaveur subite.

Les sondages, ramenés à la carte électorale, laissent entrevoir l'hécatombe : bien des comtés, surtout autour de l'île de Montréal, arrachés aux péquistes ou aux libéraux en 2007, retourneraient à leur allégeance naturelle.

Québec 2008-2009*.indd 154 17/11/08 09:24:16

Devant ces prévisions alarmistes, le chef de l'ADQ et son état-major changent de stratégie du tout au tout. Mario Dumont et ses députés se sont fait un devoir d'être plus présents, plus visibles, sur le terrain, dans les circonscriptions. À quelques jours des élections complémentaires du 12 mai, le chef de l'ADQ procède à d'autres changements importants dans son entourage, notamment dans l'équipe des communications, qui se trouve entièrement remaniée. « On a été pourris à vendre notre salade », laisse tomber Mario Dumont en annonçant une nouvelle structure, par comités, pour les interventions en Chambre de l'opposition. Un conseiller d'expérience, l'ex-député bloquiste Pierre Brien, devient le bras droit du leader parlementaire, Sébastien Proulx, un Trifluvien qui reste, avec Éric Caire et Gilles Taillon, l'une des rares révélations au sein du caucus adéquiste.

En plus des élections complémentaires, le printemps 2008 constitue aussi l'échéance pour plusieurs comités d'études, formés par le gouvernement Charest, sur des questions souvent inspirées du programme adéquiste.

Fin février, Claude Castonguay dépose son rapport sur le financement du réseau de la santé. Ce qu'il préconise : des frais aux usagers et une hausse générale de la taxe de vente. Ironiquement, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, prend immédiatement ses distances avec ce rapport, commandé par sa collègue des Finances, Monique Jérôme-Forget. Le Parti québécois (PQ), quant à lui, tergiverse. Seul l'ADQ appuie le diagnostic du « père de l'assurance maladie ». Hormis la hausse de taxe, le rapport Castonguay, « audacieux, lucide et sans complaisance », pourrait constituer le plan de match en santé d'un gouvernement adéquiste, souligne Mario Dumont.

Le dépôt, fin mai 2008, du rapport Bouchard-Taylor sur les pratiques d'accommodements raisonnables constitue un passage délicat pour l'ADQ.

La commission avait été mise en place par Jean Charest quand Mario Dumont, qui n'était pas encore chef de l'opposition, avait dénoncé « l'à-plat-ventrisme » des institutions qui, au nom de l'intégration des nouveaux arrivants, forçaient la majorité, catholique et francophone, à renoncer à ses droits. L'ADQ avait alors refusé de participer aux travaux de la commission, à la différence du PLQ et du PQ. Par ailleurs, les auteurs du rapport constatent que, dans la très grande majorité des cas, les frictions interculturelles évoquées dans les médias sont amplifiées, voire créées de toutes pièces. Or, à l'automne 2007, Mario Dumont avait fait son beurre de ces controverses. Ses interventions lui avaient valu une montée fulgurante dans l'opinion publique. Une faveur construite sur un malentendu, des situations montées en épingle par les médias, si on en croit les deux universitaires.

À la sortie du rapport, le chef de l'ADQ déplore que MM. Bouchard et Taylor n'aient pas suffisamment souligné l'importance d'une « culture normative » et n'aient pas fait écho à la « volonté d'une affirmation plus forte des valeurs communes, des éléments qui nous unissent, d'une identité québécoise ». Le chef adéquiste peut sans peine recycler le rapport en en tirant des arguments pour appuyer ses propositions traditionnelles : la rédaction d'une constitution québécoise – un projet repris par le PQ à l'automne 2007 – et la reprise des discussions constitutionnelles avec Ottawa, pour que le Québec adhère à la Constitution de 1982, non signée par le Québec. Jean Charest, tout comme d'ailleurs Stephen Harper, oppose vite une fin de non-recevoir à cette dernière proposition.

Critiquer pour mieux remonter

Sur le front politique, l'ADQ se concentre, mais avec moins de succès, sur les thèmes qui ont fait recette durant la campagne électorale de 2007. Mario Dumont demande au gouverne-

Québec 2008-2009*.indd 155 17/11/08 09:24:16

ment de renoncer à hausser de 45 000 à 55 000 la quantité annuelle de nouveaux arrivants. Pour l'ADQ, davantage d'efforts devraient être consacrés à leur intégration avant d'ouvrir davantage la porte : « On importe du chômage », déclare sans appel Stéphane LeBouyonnec, l'une des éminences grises du parti. Au congrès de mars 2008, l'ADQ propose aussi de consacrer 3 % du PIB québécois (soit 3 milliards de dollars) à des politiques natalistes.

L'abolition des commissions scolaires reste l'un des éléments importants de la plateforme adéquiste – l'intention s'est trouvée confortée par le faible niveau de participation aux élections de l'automne 2007. En réplique, le gouvernement tente de resserrer les règles de gouvernance de ces institutions, mais en l'absence de consensus entre l'ADQ et le PQ, le projet de loi 88 (modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires) n'est toujours pas voté à la fin de la session parlementaire en juin 2008.

Par ailleurs, pendant plusieurs semaines, les députés adéquistes critiquent, sans grand succès, le laxisme du gouvernement devant la reprise de la contrebande de cigarettes sur les réserves mohawks ou le fait que des sociétés d'État québécoises font leurs achats à l'étranger.

D'autres faux pas du gouvernement Charest paraissent redonner de l'élan aux adéquistes. En juin, un rapport du Vérificateur général révèle l'incurie qui a présidé aux projets immobiliers de l'UQAM, dans lesquels plus de 500 millions de dollars ont été engloutis. Le gouvernement se retrouve aussi en difficulté pour avoir prêté à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) un fonctionnaire accusé dans l'affaire Norbourg.

Finalement, les adéquistes attaquent le gouvernement pour son « manque de productivité » au Parlement – la session du printemps 2008 est la plus légère, en heures de travail, depuis 25 ans. Le gouvernement n'avait fait adopter qu'une loi, « la loi du moindre effort », ironise Sébastien Proulx. Erreur stratégique pour un parti qui, à ce moment, a tout à craindre du déclenchement d'élections générales ; on offre sur un plateau d'argent une excuse à Jean Charest pour aller voir le lieutenant-gouverneur.

Pour la première fois, à la fin juin 2008, un sondage CROP indique que la montée inexorable du PLQ est stoppée et que l'ADQ reprend trois points… et un peu d'espoir. En quatre élections générales, l'appui de l'électorat à l'ADQ a constamment monté. Six pour cent des Québécois avaient appuyé le jeune parti de Mario Dumont en 1994. Il s'en trouvait 12 % en 1998, 18 % en 2003 et près de 31 % en 2007. Mais ces chiffres cachent de nombreux passages à vide, des dégringolades sévères et souvent durables de l'ADQ dans l'opinion publique. La défaveur actuelle est-elle un autre creux de cycle ou un jugement définitif? Pour l'heure, Dumont ne peut que se croiser les doigts, et espérer des élections le plus tard possible.

Les sondages cachent de nombreux passages à vide, des dégringolades sévères et souvent durables de l'ADQ dans l'opinion publique.

Notes

1. L'auteur de ce texte a récemment signé *L'instinct Dumont*, Québec, Les Éditions Voix parallèles, 2007.
2. Boily, Frédéric, *Mario Dumont et l'Action démocratique du Québec. Entre populisme et démocratie*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008.

Québec 2008-2009*.indd 156 17/11/08 09:24:16

À quoi ont servi les consultations publiques du gouvernement Charest[1] ?

François Pétry
Professeur titulaire, Département de science politique, Université Laval
Directeur, Centre d'analyse des politiques publiques (CAPP)

Un nombre sans précédent de consultations publiques se sont tenues depuis la réélection du gouvernement Charest, en mars 2007, sur les accommodements raisonnables, la santé, les infrastructures routières, l'agriculture, les aides fiscales et bien d'autres sujets encore. Certains ont affirmé que Jean Charest a utilisé les consultations publiques pour permettre à son gouvernement minoritaire d'entreprendre des actions d'envergure sans le soutien que les partis d'opposition lui refusaient en chambre, en s'appuyant plutôt sur la délibération citoyenne. Les groupes sociaux et certains médias ont prétendu quant à eux que les consultations publiques ont été une mascarade destinée à apaiser l'opposition et ainsi à permettre au gouvernement minoritaire de survivre en attendant des jours meilleurs tout en donnant l'illusion qu'il faisait quelque chose.

Qu'en est-il en réalité ? Est-ce que la récente vague de consultations publiques a correspondu plus à une stratégie d'action ou à une stratégie de survie de la part de Jean Charest ? Les consultations publiques ont-elles changé quelque chose ? Leurs recommandations ont-elles été suivies d'effets ? Nous n'étudierons ici que les consultations créées spécialement par le gouvernement, à savoir la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde (rapport Johnson) et la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement raisonnable (rapport Bouchard-Taylor). Nous examinerons aussi les groupes de travail (rapport Castonguay, rapport Montmarquette, rapport Gagné), la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire (rapport Pronovost) et la Commission sur les conditions de vie des aînés (rapport Blais)[2].

Les effets des consultations seront évalués par l'examen de l'accueil plus ou moins favorable réservé à leurs recommandations, à commencer par celui des signataires des rapports eux-mêmes, ainsi que des dépenses budgétaires (engagées ou promises) et des décisions gouvernementales (projets de loi, décrets) qui ont suivi ou non ces recommandations. Ces effets seront analysés au regard de certaines caractéristiques des consultations pour voir s'il y a un lien entre les deux.

Aucune autre consultation publique n'a reçu de pouvoirs d'enquête aussi étendus que la commission d'enquête Johnson.

Une première caractéristique est la crédibilité des commissaires qui dirigent une consultation. Cette crédibilité peut provenir soit de leur rôle officiel, soit de leurs qualités personnelles. On s'attend à ce que leurs recommandations soient davantage suivies d'effets si la crédibilité des commissaires est forte. Une deuxième caractéristique est l'urgence des

Québec 2008-2009*.indd 157 17/11/08 09:24:16

problèmes à résoudre. Les recommandations d'une consultation ont logiquement plus de chances d'être suivies d'effets quand elles s'adressent à la résolution de problèmes urgents. Une troisième caractéristique est la nature du public consulté. Nous postulons que les recommandations d'une commission d'experts consultés sur invitation seulement seront plus réalistes, et donc plus susceptibles d'être suivies d'effets tangibles et immédiats, que les recommandations d'une consultation auprès d'un public « profane » issu du grand public. Une dernière caractéristique est la sincérité (ou, inversement, l'opportunisme) avec laquelle le gouvernement Charest a créé chaque consultation. Nous considérerons comme sincères les consultations créées avant les élections de 2007 et indépendamment de pressions politiques. À l'inverse, nous considérerons comme opportunistes les consultations créées après les élections, sous la pression de l'opposition, et dont les commissaires ont été nommés en proportion des tendances partisanes à l'Assemblée nationale. Les recommandations de consultations opportunistes devraient logiquement être suivies de moins d'effets que celles des consultations sincères.

La Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde : au-delà de tout soupçon

Commençons par l'examen de la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde. Cette commission a été constituée en conformité avec la Loi sur les commissions d'enquête qui donne aux commissaires des pouvoirs d'enquête étendus et la même immunité qu'aux juges de la Cour supérieure. La Loi n'oblige aucunement le gouvernement à adopter les propositions du rapport d'enquête Johnson. Elle donne cependant une crédibilité toute spéciale aux commissaires, crédibilité qui vient de leur rôle officiel quasi judiciaire. La commission Johnson a été annoncée en octobre 2006, soit avant les élections (même si les consultations ont débuté après), et la nomination de son président, l'ancien premier ministre Pierre-Marc Johnson, n'est pas liée à des considérations de proportionnalité partisane. Les enjeux sur lesquels la commission Johnson a travaillé étaient essentiellement techniques, et ses membres étaient exclusivement des experts, ce qui a favorisé l'accueil des solutions proposées. Les recommandations de la commission étaient destinées à prévenir d'autres tragédies liées à des défauts d'infrastructure. Elles avaient donc un caractère d'urgence évident. Le rapport Johnson recommandait aussi de changer les façons de faire au ministère des Transports, un élément essentiel aux yeux de la ministre, Julie Boulet. La sincérité du gouvernement quant au suivi des recommandations n'a jamais été en cause.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, que les recommandations de la commission Johnson aient effectivement été suivies d'effets tangibles et immédiats, à la fois sur le plan budgétaire et sur le plan administratif. Les investissements annoncés par le gouvernement pour réparer les infrastructures routières dépassent de 60 % les sommes recommandées par le rapport. Conformément à une de ses recommandations, le gouvernement a voulu créer, par la loi 53, l'Agence de gestion des structures routières du Québec. Cet organisme autonome devait remplacer la direction ministérielle existante, celle-ci étant jugée déficiente. Le projet de loi a toutefois échoué, faute de soutien des partis d'opposition.

La commission d'enquête Johnson est la seule du genre au Québec à l'heure actuelle. Aucune autre consultation publique n'a reçu de pouvoirs d'enquête aussi étendus. Le gouvernement n'était d'ailleurs pas obligé de les lui donner. Il aurait pu créer une commission d'enquête de moindre envergure, comme il l'a fait avec d'autres consultations axées sur des problèmes similaires de sécurité publique ou d'infrastructures défectueuses (sécurité dans

Québec 2008-2009*.indd 158 17/11/08 09:24:16

les piscines résidentielles, traitement des matières dangereuses, sécurité routière). Le gouvernement a choisi de donner une importance spéciale à la commission Johnson parce qu'il voulait donner du poids à ses recommandations et aussi parce qu'il voulait s'obliger lui-même à leur donner suite.

Le rapport Bouchard-Taylor : une force surtout morale

À en juger par les caractéristiques générales énoncées plus haut, la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement raisonnable se situe à l'opposé de la commission d'enquête Johnson. La commission Bouchard-Taylor a été constituée par décret du gouvernement du Québec, mais ce décret ne donne aucune autorité officielle (juridique ou politique) aux commissaires, dont la crédibilité provient uniquement de leurs qualités personnelles. Sa force était donc avant tout morale, et les personnes consultées faisaient partie du grand public. Ses recommandations n'étaient pas destinées à corriger une situation urgente. Le rapport Bouchard-Taylor constate avec candeur qu'au Québec il n'y a pas de crise des accommodements raisonnables, tout au plus « une crise des perceptions ».

Si on fait abstraction de la dignité dans laquelle ses débats ont été conduits, l'annonce de la création de la commission Bouchard-Taylor, juste avant les élections de 2007 et sous la pression de l'Action démocratique du Québec (ADQ), laisse soupçonner un certain opportunisme de la part du gouvernement. Le choix de ses présidents reflète d'ailleurs un souci de proportionnalité partisane[3].

Il est encore trop tôt pour établir un bilan définitif des suites que le gouvernement donnera aux recommandations de la commission Bouchard-Taylor. Les choses n'ont toutefois pas commencé de façon propice. En réponse à la recommandation d'interdire le port des signes religieux à l'école, l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité une motion introduite par le premier ministre en faveur du maintien du crucifix. Quelques autres recommandations seront probablement suivies d'effets tangibles, par exemple l'enquête indépendante sur les pratiques en matière de reconnaissance des diplômes étrangers. Mais en réalité, c'est la tenue elle-même de la commission Bouchard-Taylor qui aura créé le plus d'effets en stimulant la délibération collective et en éveillant les consciences.

Le coût des commissions

Au-delà de leurs différences, les commissions Johnson et Bouchard-Taylor ont en commun d'avoir été beaucoup plus médiatisées que les autres consultations publiques. Elles ont aussi coûté beaucoup plus cher. La commission Johnson a coûté 6,4 millions de dollars, soit près de 2 millions de dollars de plus que le coût de réparation du viaduc – même si ce montant est en partie justifié par les sondes qu'il a fallu pratiquer sur plusieurs centaines d'ouvrages routiers, il est toutefois considérablement moins élevé que le coût de la Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires (commission Gomery), qui a coûté 100 millions de dollars. La commission Bouchard-Taylor, de son côté, a coûté 3,7 millions de dollars, sensiblement moins que l'enveloppe budgétaire de 5 millions de dollars initialement prévue. Les budgets des groupes de travail et des consultations plus modestes n'ont quant à eux pas dépassé les six chiffres. Enfin, en ce qui concerne les consultations en ligne (sur la sécurité dans les piscines résidentielles ou sur le dépistage prénatal du syndrome de Downs par exemple), elles ne coûtent pratiquement rien.

Le rapport Bouchard-Taylor constate avec candeur qu'au Québec il n'y a pas de crise des accommodements raisonnables.

Québec 2008-2009*.indd 159 17/11/08 09:24:16

Les consultations et groupes de travail : bilans à nuancer

Examinons maintenant les groupes de travail. Ceux qui nous occupent ne disposent pas de pouvoir d'enquête, et leurs commissaires ont une crédibilité très variable. Tout comme les commissaires Bouchard et Taylor, les commissaires des groupes de travail n'ont aucune crédibilité officielle. Leur crédibilité personnelle est variable. Leur création a été annoncée après les élections, et le choix de leurs membres s'est fait selon le principe de proportionnalité partisane. Ces caractéristiques permettent de penser que leurs recommandations seront normalement suivies de peu d'effets. Mais cette affirmation doit être nuancée, car ces groupes de travail sont composés avant tout d'experts invités, une caractéristique faisant logiquement augmenter la probabilité que leurs recommandations soient suivies d'effets tangibles.

Le rapport Castonguay sur le financement du système de santé a recommandé, entre autres, d'augmenter la franchise médicale et la taxe de vente du Québec afin de combler le déficit croissant du budget des services de santé. Il a également recommandé une plus large ouverture du système de santé au secteur privé, en permettant aux médecins d'exercer à la fois dans le système public et dans le système privé, et en confiant l'administration des hôpitaux à des sociétés privées. Ces recommandations, peu réalistes dans la conjoncture actuelle, n'ont pas été reçues favorablement. D'ailleurs, Michel Venne, le directeur de l'Institut du Nouveau Monde et l'un des trois co-rapporteurs du groupe de travail, s'en est dissocié. La rapidité avec laquelle le rapport a été tabletté par le ministre de la Santé d'alors, Philippe Couillard, laisse aussi planer un doute sur l'intention du gouvernement de suivre les recommandations du rapport. Le ministère de la Santé et des Services sociaux en a toutefois retenu certaines (autonomie accrue des régions dans la gestion du système de santé, notion d'analyse coût-bénéfice dans les établissements du réseau, évaluation de la performance des établissements sur les plans clinique et économique, création de l'Institut national d'excellence en santé).

Parmi les recommandations du Groupe de travail sur la tarification des services publics (rapport Montmarquette), on trouve les suggestions suivantes : installer des péages routiers et des compteurs d'eau dans toutes les résidences du Québec et augmenter les tarifs d'électricité et les droits de scolarité pour mieux refléter leurs coûts. Il est trop tôt pour faire un bilan, même provisoire, du suivi de ces recommandations. Les réactions négatives des groupes sociaux et des syndicats indiquent un manque d'unanimité évident dans les perceptions de l'urgence des problèmes de tarification des services publics et surtout des solutions proposées. Le fait que la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, se soit dissociée du rapport laisse prévoir que la plupart de ses recommandations ne seront pas suivies, au moins dans l'immédiat. La Ville de Montréal vient d'incorporer l'idée d'un système de péage routier dans son plan des transports, mais rien n'indique qu'elle ne l'aurait pas fait sans la recommandation du rapport Montmarquette.

Il semble que les recommandations du Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie (rapport Gagné) aient plus de chances d'être suivies d'effets. Ce groupe a été créé par la ministre des Finances en juin 2007 pour prévoir le remplacement de certaines aides fiscales mises en place par Bernard Landry lorsqu'il était ministre des Finances et venant prochainement à échéance. Le rapport Gagné recommande de remplacer les mesures fiscales d'aide aux régions ressources par des aides fiscales aux régions éloignées. Il recommande aussi de remplacer les aides fiscales calculées sur les

Québec 2008-2009*.indd 160 17/11/08 09:24:16



Jean Charest, premier ministre du Québec.

emplois par des crédits d'impôt à l'investissement, plus propices à l'accroissement de la productivité. Ces recommandations sont moins ambitieuses en apparence que celles des rapports Castonguay et Montmarquette, mais les problèmes auxquels elles s'adressent sont perçus comme relativement urgents, et elles bénéficient d'un fort soutien dans le milieu. Certaines ont d'ailleurs déjà été incluses dans le budget du printemps 2008.

Les deux consultations publiques que nous examinons en dernier ont été menées en préparation à des initiatives gouvernementales précises (livre vert, projet de loi). La crédibilité personnelle des commissaires des commissions Blais et Pronovost est moins importante que leur crédibilité officielle. On se trouve donc dans une situation un peu similaire à celle de la commission Johnson, à la différence près que leur crédibilité officielle prend source dans des considérations politiques et non pas juridiques. Ils tirent leur crédibilité officielle non pas d'un rôle judiciaire – qu'ils n'ont pas –, mais plutôt parce qu'ils mènent leurs travaux dans un contexte parlementaire officiel et donc plus solennel que les groupes de travail. On devrait donc s'attendre à un meilleur suivi que pour les recommandations des groupes de travail ou de la commission Bouchard-Taylor. La création de la Commission sur l'avenir de l'agriculture (rapport Pronovost) a été annoncée en juin 2006, donc bien avant les élections de 2007 (les consultations ont commencé en février 2007). On ne peut pas douter de la sincérité des intentions du gouvernement dans le cas de cette commission, contrairement au

Québec 2008-2009*.indd 161 17/11/08 09:24:17

cas de la Consultation sur les conditions de vie des aînés (rapport Blais), qui a été annoncée après les élections de 2007 en réponse aux pressions de l'ADQ.

Le rapport Pronovost de février 2008 a recommandé de mettre fin au monopole syndical de l'Union des producteurs agricoles (UPA) (voir à ce sujet article p. 419). Cette proposition a été tablettée dès le lendemain par le ministre de l'Agriculture, Laurent Lessard. Plusieurs autres propositions du rapport ont par contre été mises en œuvre par le ministère : un engagement financier de 60 millions de dollars a notamment été annoncé lors du budget de mars 2008 pour aider les entreprises agricoles québécoises à se moderniser et à mieux faire face à la concurrence.

Le rapport Blais de mars 2008 (voir à ce sujet l'article page 119) propose quant à lui un programme d'investissement dans les soins à domicile et une injection massive de fonds pour soutenir les aidants naturels. Au total, la ministre des Finances et la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, ont promis de dépenser près de 300 millions de dollars sur 10 ans pour le maintien des personnes âgées à domicile. Le Dr Réjean Hébert, coprésident de la consultation, a jugé cette somme largement insuffisante pour combler les besoins.

En conclusion, il y a une assez nette différence entre les consultations publiques d'avant et d'après les élections de 2007. Les consultations d'avant les élections (rapport Johnson, rapport Pronovost) n'ont pas été créées sous la pression politique, leurs commissaires avaient une grande crédibilité et leurs recommandations ont été suivies d'effets tangibles et immédiats. À l'inverse, la plupart des consultations qui ont suivi les élections (rapport Bouchard-Taylor, rapport Montmarquette, rapport Castonguay) ont été créées pour des raisons opportunistes (principalement pour apaiser l'ADQ), leurs commissaires n'avaient pas toujours une grande crédibilité et, jusqu'ici, leurs recommandations ont été suivies de peu d'effets.

Cette différence n'est pas une coïncidence. Elle relève plutôt de la stratégie politique. En donnant beaucoup de ressources et de crédibilité à la commission Johnson, le gouvernement Charest s'obligeait à l'avance à en suivre les recommandations. Cette stratégie rigide face à un problème d'infrastructures routières non sécuritaires était rationnelle. Un gouvernement doit impérativement agir dans ce cas parce que l'inaction lui serait trop coûteuse politiquement et moralement. Inversement, en investissant moins de ressources matérielles dans les consultations publiques qui ont suivi les élections de 2007 et en leur donnant moins de crédibilité, le gouvernement Charest s'est donné une certaine marge de manœuvre en évitant de s'engager à donner suite aux recommandations qui en émergeraient. Cette stratégie flexible est rationnelle dans un contexte de gouvernement minoritaire parfois forcé par l'opposition à agir sur des problèmes controversés qu'il aurait préféré ne pas aborder (accommodements raisonnables, privatisation des soins de santé).

Notes

1. Je remercie Alexandre Morin-Chassé pour son assistance, ainsi que Miriam Fahmy, Pierre Issalys et Louis Massicotte pour leurs commentaires.

2. Nous ne tiendrons compte ni des consultations menées par les organismes autonomes (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Commissaire à la santé et au bien-être, Commission de la représentation électorale) ni des audiences des commissions parlementaires. Ces consultations ne sont pas particulières au gouvernement de Jean Charest.

3. Compte tenu du succès imprévu de l'ADQ aux élections de 2007, il est permis de supposer qu'un troisième commissaire proche de l'ADQ aurait été nommé si la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement raisonnable avait été créée après les élections.

Québec 2008-2009*.indd 162 17/11/08 09:24:17

Entrevue

Des consultations pour quoi faire ? Jean Charest gagne la bataille de l'image

Patrick Beauduin
Vice-président, Cossette Communication

Dans son enquête de septembre 2008, l'institut de sondage CROP observe que désormais 41 % des Québécois estiment que, des trois chefs de parti, Jean Charest reste le leader qui ferait « le meilleur premier ministre du Québec ». Depuis un an, sa cote de popularité a constamment monté, passant progressivement de 19 à 41 %. Dans le même temps, le gouvernement qu'il dirige s'est engagé dans un vaste processus de consultation touchant des domaines aussi variés que l'agriculture, la santé, la tarification des services publics ou les accommodements raisonnables. Ceci explique-t-il cela ? L'état du Québec a posé la question au spécialiste de l'image Patrick Beauduin.

L'état du Québec – Jean Charest semble avoir beaucoup changé depuis le début de son premier mandat…

Patrick Beauduin – Il faut remonter aux deux premières années du mandat de Jean Charest pour comprendre en quoi la mutation est importante. Il dirigeait un gouvernement majoritaire très impopulaire qui, en plus, se faisait violemment critiquer par la presse. On disait à l'époque qu'il n'écoutait personne – ou alors seulement la « gang de Sherbrooke » ! La condamnation était extrêmement sévère. De fait : il y a encore un peu plus de deux ans, Jean Charest prenait énormément de décisions apparemment improvisées, pour lesquelles le public n'était pas préparé. Ça a été le cas par exemple quand, en 2004, il a autorisé la construction de la centrale thermique du Suroît ou quand, début 2005, on apprenait que l'État financerait à 100 % les écoles juives. Sur ces deux dossiers, comme pour la majorité des décisions prises à l'époque, il a dû faire marche arrière. Son attitude donnait de lui une image extrêmement négative : celle d'un premier ministre qui n'en fait qu'à sa tête.

Entre le Charest qui ne consulte personne et le Charest qui est à l'écoute et consulte, il y a deux mondes.

Québec 2008-2009*.indd 163 17/11/08 09:24:17

Or, Charest s'est rendu compte que s'il voulait tenir le coup, il fallait qu'il évolue. Le revirement s'est produit après la nomination, en septembre 2007, de Michel Bissonnette et de John Parisella en tant que conseillers spéciaux du Parti libéral. Ces deux hommes, mandatés pour conseiller Charest sur son image, sont des libéraux de la première heure. Le premier, Bissonnette, producteur chez Zone 3, est très jeune, alors que le second, Parisella, ancien chef de cabinet de Robert Bourassa, est beaucoup plus expérimenté. C'est intéressant, ces deux personnes n'appartiennent pas au cénacle historique de Charest. Ils n'ont pas eu de lien avec lui dans le passé. Dès leur nomination, on va voir un premier ministre beaucoup plus prudent, qui ne répond pas à tout et n'importe quoi, qui ne prend plus des décisions hâtives. Mais, surtout, on va le voir commencer à consulter. Entre le Charest qui ne consulte personne, qui est sûr d'avoir la vérité infuse, et le Charest de la deuxième période qui est à l'écoute et qui consulte, il y a deux mondes.

ÉDQ – Pourquoi le fait de lancer des consultations a-t-il augmenté sa cote de popularité ?

P. B. – Les Québécois aiment discuter, débattre poliment, gentiment. On débat sur le CHUM depuis 20 ans, on a débattu sur la question de savoir si on allait déplacer le Casino… On adore débattre, mais on aime moins décider ! En général, les Québécois semblent avoir de la misère avec les décisions trop autoritaires ; ils aiment qu'on leur demande leur avis. Le problème, c'est que ça donne une culture de demande d'avis, mais pas forcément une culture d'action. Le cas de Québec illustre bien cela : l'ancien maire Jean-Paul L'Allier ne demandait pas l'avis de tout le monde. Il a fait des choix qui ont parfois beaucoup déplu et qui lui ont valu de rudes critiques. Que dit-on aujourd'hui ? Qu'il a fait preuve de leadership et que, grâce à lui, Québec est aujourd'hui « revenue sur la *map* ». On regrette qu'il n'y ait pas plus de politiciens comme lui. C'est très typique d'un certain Québec : on veut tout et son contraire, on veut être consultés sur tout, mais on ne veut décider de rien.

ÉDQ – L'inaction du gouvernement Charest sur les recommandations des différentes commissions ou groupes de travail traduit-elle un mépris pour le processus de consultation publique ?

P. B. – Je n'irais pas jusqu'au mot *mépris*, mais je pense que cela dénote une certaine manipulation du concept de commission consultative. Dans le cas de la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde (commission Johnson), énormément de décisions très concrètes ont été prises en vue de la restauration du réseau routier. Par contre, pas grand-chose n'est sorti de la Commission sur le financement de la santé (commission Castonguay). Quand il s'agit des routes, il y a unanimité : on ne veut pas se prendre des viaducs sur le coin de la tête. La santé, en revanche, est un sujet extrêmement délicat qui énerve tout le monde, Charest inclus ! Théoriquement, il n'a pas le droit de faire des choix trop radicaux : il est minoritaire. Et est-ce qu'un gouvernement minoritaire a le pouvoir de poser des gestes concrets ? Non ! Il doit chercher des appuis. Mais comme il n'est pas prêt à aller les chercher auprès du Parti québécois (PQ) et de l'Action démocratique du Québec (ADQ), il ne peut pas prendre de décisions trop catégoriques. Et certaines recommandations des commissions de consultation sont très engagées. Pourquoi dans ces conditions voulez-vous que Jean Charest se mette à prendre des décisions qui pourraient le rendre de nouveau impopulaire, au moment où, justement, il a toute la patinoire pour lui ? Il est redevenu un premier ministre très crédible. C'est ce qu'il voulait. Qu'est-ce qu'il veut maintenant ? Aller à la prochaine élection dans cette situation. Stratégiquement, il a donc tout intérêt à laisser les choses en demi-teinte, quitte à

Québec 2008-2009*.indd 164 17/11/08 09:24:17



Jean Charest, premier ministre du Québec.

aller chercher, à la prochaine élection, une majorité qui lui permettra de redevenir plus ferme, plus engagé. Pour l'instant, il n'a aucun intérêt à faire des vagues.

ÉDQ – À quoi les consultations servent-elles, alors ?

P. B. – Les consultations ne servent pas à aboutir à une décision politique nouvelle, à un engagement ou à une loi. Ici, elles apparaissent plus clairement pour changer l'image de Charest dans l'opinion publique, pour en faire quelqu'un qui écoute. Mais en tout état de cause, je ne suis pas si convaincu que les fameux rapports des commissions soient perdus pour l'éternité.

Parfois un gouvernement lance une consultation, puis met le rapport auquel elle a donné lieu sur les tablettes ; mais même tabletté, le rapport est un outil qui reste, il n'a pas disparu. Le gouvernement pourra le réutiliser plus tard, quand il sera en position de force. Et puis, les mouvements de société ne suivent pas forcément les lois ou les recommandations d'une commission : ils se mûrissent. Vous savez, il y a une règle en marketing qui prévaut aussi en politique : c'est celle du *right moment*. Qu'on ait la bonne idée ou qu'on soit la bonne personne, tout cela ne vaut rien si on n'a pas le bon *timing*. Est-ce le bon moment, en 2008, pour chambouler le système de santé en y introduisant une part de privé, comme le propose le comité Castonguay ? On a d'autres choses à régler – le problème du CHUM, par exemple. Mais c'est clair que le rapport va revenir sur le tapis. Quel usage le gouvernement en fera-t-il et quand ? Il a le rapport en main, il pourra le faire quand il voudra. Il est clair en tout cas qu'à terme Jean

Québec 2008-2009*.indd 165 17/11/08 09:24:18

Charest souhaite s'orienter vers un régime de santé à double vitesse, où le privé aurait une place plus importante. Politiquement, ce n'est pas le temps de soulever un tollé sur la santé. Mais ça viendra.

ÉDQ – Parlons de la commission Bouchard-Taylor et de la question des accommodements raisonnables. Mandater une commission, était-ce une façon habile de se défiler, de ne pas gouverner ?

P. B. – Il faut se souvenir du contexte. C'est l'ADQ qui a soulevé la question des accommodements raisonnables, début 2007. Il l'a fait durant la période un peu noire de Charest, et l'enjeu aurait pu lui exploser au visage. À ce moment-là, le premier ministre avait besoin de gagner du temps, car les élections s'en venaient. En créant la commission Bouchard-Taylor, il répondait directement à l'ADQ et le neutralisait sur son propre terrain. Il a dégonflé la « balloune ». Il ne s'agissait donc pas tant de ne pas gouverner que d'endormir un sujet. De fait, le débat public a duré des mois… Si longtemps que les Québécois en ont presque eu ras le bol de la commission. C'en est devenu presque une blague.

Cela dit, face à la question des accommodements et des différences culturelles, Charest a postulé qu'il fallait poser les bonnes questions pour pouvoir poser le bon diagnostic. Quand un viaduc nous tombe sur la tête, ce n'est pas le temps de réfléchir : la sagesse est dans l'action. En revanche, il est bien plus délicat de savoir si la société québécoise est capable d'intégrer les différences raciales, religieuses ou sociales. L'enjeu était tellement important que Charest a voulu se donner le temps de l'évaluer, ce qui peut être interprété comme un geste de sagesse.

En Europe, après la Deuxième Guerre mondiale, des commissions parlementaires ont été mises en place pour évaluer les dégâts sociaux, politiques et culturels que le conflit avait causés dans certains pays. Le but de ces commissions était de permettre de parler, comme une thérapie collective : ça ne fait pas disparaître l'enjeu, mais le simple fait de s'exprimer sur un problème le résout à moitié. Dans cette perspective, on peut considérer que la commission Bouchard-Taylor a eu une fonction cathartique : elle a permis de reformuler les choses, de les pondérer, de poser les questions deux fois plutôt qu'une, d'écouter les nuances dans les réponses.

Les consultations servent à changer l'image de Jean Charest dans l'opinion publique.

Par ailleurs, le rapport Bouchard-Taylor est comme une bible. Ce sera la référence en la matière. Plus besoin de faire des consultations sur l'intégration sociale et culturelle des communautés immigrées : le document existe. Il va servir de base, et on va le ressortir de temps en temps.

ÉDQ – Comment imaginez-vous la suite et la fin du deuxième mandat de Jean Charest[1] ?

P. B. – Très souvent, on a décrié les premiers ministres parce qu'ils déclenchaient des élections précipitées. C'est très mal perçu. Je pense que si Charest continue à gouverner comme il le fait depuis un an et demi, il ira à la fin de son mandat, pour ensuite aller chercher une majorité. Il est en train de se construire une légitimité, une crédibilité. Il efface les erreurs du premier mandat. Ça prend du temps, mais il réussit. Il a totalement changé. C'est quelqu'un qui est maintenant dans la réflexion, l'écoute, l'ouverture, la patience. Après avoir été dans l'impatience, c'est très stratégique, extrêmement habile.

Note

1. Cette entrevue a été réalisée avant le déclenchement des élections.

Québec 2008-2009*.indd 166 17/11/08 09:24:18

Débat

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TARIFICATION DES SERVICES PUBLICS



Photo : Clément Allard/LA PRESSE CANADIENNE

Les commissaires Facal et Montmarquette.

En octobre 2007, le gouvernement du Québec créait le Groupe de travail sur la tarification des services publics pour « examiner les enjeux et conseiller le gouvernement dans l'élaboration d'une nouvelle politique de tarification ». Ce groupe de travail était composé de Claude Montmarquette, professeur titulaire de la chaire Bell-CDPQ en économie expérimentale à l'Université de Montréal et vice-président Politiques publiques du CIRANO, de Joseph Facal, professeur agrégé de sociologie et de management à HEC Montréal, et de Lise Lachapelle, expert-conseil en stratégie, économie et commerce international. Il a remis son rapport en mars 2008. Les deux textes qui suivent présentent et analysent les conclusions du rapport.

Québec 2008-2009*.indd 167 17/11/08 09:24:18

Pour une politique tarifaire efficace et juste

Marcel Boyer
Professeur titulaire, Chaire Bell Canada en économie industrielle, Université de Montréal
Vice-président et économiste en chef, Institut économique de Montréal
Fellow, CIRANO

La détermination des tarifs soulève le problème épineux de la part relative des tarifs et des impôts dans le financement des services publics. Le Groupe de travail sur la tarification des services publics part du constat que les tarifs peuvent influencer plus directement que l'impôt les comportements individuels et collectifs dans la consommation ou l'usage des services publics.

Le rôle des prix, donc des tarifs, est effectivement de transmettre aux demandeurs et aux fournisseurs d'un bien ou d'un service donné des signaux de leur rareté (coût) relative. Selon cette logique, le tarif des services publics varie en fonction de l'offre (leur coût réel) et de la demande (les besoins des consommateurs). Le financement de ces services par des impôts plutôt que par des tarifs engendre inéluctablement – sauf peut-être pour les rares biens publics purs, au sens de la théorie économique, tels la défense nationale et l'air ambiant – diverses formes d'inefficacité (par exemple lorsque l'accessibilité à un programme exige une recherche et un traitement d'informations accessibles seulement aux plus fortunés) et d'inefficience (lorsque les budgets sont davantage déterminés par le pouvoir relatif des groupes de pression que par des besoins bien définis).

Une politique de tarification implantée en fonction des intérêts collectifs aurait donc pour effet, selon les auteurs du rapport, de « réduire le gaspillage des ressources, de protéger l'environnement et d'assurer la pérennité de notre patrimoine, tout en dégageant le financement nécessaire pour assurer la qualité du service et contrer le vieillissement des infrastructures[1] ».

Des mythes à dégonfler, des vertus à rappeler

Le rapport s'attaque à plusieurs mythes en matière de tarification.

Premier mythe : les services publics sont gratuits. Il y a une perception selon laquelle un service offert par une puissance publique doit être gratuit. Cette « culture de la gratuité », qui s'illustre parfaitement dans les cas de l'éducation et de l'eau potable, provient du fait que les citoyens ne sont pas informés du coût réel du service public qu'ils utilisent. Cette culture, en plus d'être basée sur une idée fausse (en fait, les citoyens payent les services publics par le biais de l'impôt), induit du gaspillage et de l'irresponsabilité.

Il y a une fausse perception selon laquelle un service offert par une puissance publique doit être gratuit.

Deuxième mythe : les tarifs augmentent toujours. En réalité, une comparaison de l'évolution des tarifs (ceux, par exemple, de l'électricité et de l'assurance automobile) et de l'indice des prix à la consommation indique que la plupart des tarifs pour les services

Québec 2008-2009*.indd 168 17/11/08 09:24:18

publics ont augmenté moins rapidement que l'inflation dans les 10 dernières années.

Troisième mythe : les tarifs au Québec sont plus élevés qu'ailleurs. Plusieurs méthodes de comparaison mènent au même résultat : les revenus de tarification au Québec sont plus bas et moins utilisés qu'ailleurs. En France, par exemple, les tarifs pour l'eau, la santé et l'électricité sont systématiquement beaucoup plus élevés qu'au Québec.

Quatrième mythe : les tarifs sont des impôts déguisés. En fait, au Québec, ce sont plutôt les impôts qui sont des tarifs déguisés. En effet, rien ne garantit que des biens et services financés par l'impôt soient utilisés par un contribuable donné. Par contre, un tarif est un prix demandé seulement aux utilisateurs du service en question. Selon le rapport Montmarquette, les principes d'universalité et de répartition sont systématiquement battus en brèche en l'absence de tarifs : ce sont les plus nantis qui profitent le plus de tarifs manipulés à la baisse aux dépens des moins nantis. L'eau et l'électricité en constituent de parfaits exemples.

Cinquième mythe : les tarifs sont inéquitables. Une situation jugée équitable par un individu peut être jugée inéquitable par un autre. « Le groupe de travail constate que les politiques de tarification seront toujours un compromis inévitablement imparfait entre le souci d'efficacité globale et les diverses dimensions de l'équité[2]. » Il est plus efficace et équitable de subventionner directement les ménages à faible revenu plutôt que de fixer un faible tarif pour tous, qui dès lors a tendance à favoriser les plus nantis.

Le rapport attribue par ailleurs trois vertus à la tarification. Des tarifs bien définis et arrimés aux caractéristiques des services favorisent premièrement la qualité des services tarifés, deuxièmement l'efficacité économique et troisièmement la rigueur des politiques en matière d'offre de services.

Le mode actuel de fixation des tarifs et ses lacunes

Le groupe de travail identifie plusieurs catégories de tarifs existants et en présente les lacunes.

Une première catégorie regroupe les tarifs soumis à un contrôle ministériel direct ou indirect. Le groupe de travail constate qu'à l'exception du Régime d'assurance parentale, le contrôle ministériel a pour résultat que les tarifs ne reflètent pas les coûts : pour des raisons électorales, les ministères s'opposent à l'augmentation des tarifs et, dans la mesure où aucune règle n'encadre la tarification, celle-ci reste à la discrétion des ministères. Dans certains cas, cette distorsion est connue et a fait l'objet d'un débat public, mais, dans d'autres cas, cette distorsion n'est pas fondée sur un objectif explicite.

Le groupe de travail constate que les différentes modalités de modification de la tarification, prévues dans le cadre de référence des ministères et des organismes, ne sont pas respectées. Les gouvernements peinent à transmettre le coût réel des services offerts aux utilisateurs, qui sont également des électeurs. Ce laxisme est largement dû au fait que le cadre de référence destiné aux ministères et organismes est subordonné aux lois et aux règlements existants. Il n'a donc pas force de loi et ne comporte pas de lignes directrices pour l'affectation des revenus de tarification.

Une deuxième catégorie comprend les tarifs fixés par des tribunaux quasi judiciaires. Selon le groupe de travail, seule la Régie de l'énergie fait partie de cette catégorie. Il considère que les modalités de détermination des tarifs d'électricité cherchent à refléter les coûts réels et que le processus est en partie dépolitisé, transparent et équitable. Le groupe de travail soulève cependant quelques problèmes.

La troisième catégorie comprend les tarifs des régimes d'assurance spécifiques, tels les régimes fiduciaires comme la Société de

Québec 2008-2009*.indd 169 17/11/08 09:24:18

l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte. Le bilan diffère en fonction du régime considéré.

Une dernière catégorie comprend les tarifs fixés par délégation aux municipalités. En général, les tarifs municipaux ne reflètent pas les coûts, dont les utilisateurs sont peu ou pas informés, et le processus de tarification fait l'objet de fortes pressions politiques.

Vers une politique de la tarification

Dans sa recherche de tarifs efficaces et équitables, le groupe de travail définit six principes à partir desquels le gouvernement devrait bâtir sa nouvelle politique de tarification : la couverture des coûts, la transparence, la solidarité envers les plus démunis, l'affectation des revenus de la tarification aux services tarifés, la reddition de comptes et l'évaluation des politiques publiques comportant un volet tarifaire.

Il recommande que le gouvernement définisse dans une loi-cadre l'objectif, les principes et les principales modalités de la nouvelle politique de tarification des services publics. Dans cette loi-cadre, le gouvernement devrait : 1) se limiter à quelques dispositions simples, privilégiant la rapidité, l'efficacité et la souplesse ; 2) viser à accroître l'indépendance des autorités chargées de définir les tarifs ; 3) faire en sorte que, le cas échéant, le rythme de rattrapage soit établi au cas par cas, en fonction du service tarifé ; et 4) inciter les organismes responsables à prendre en compte la concurrence possible entre les secteurs public et privé.

Dans le cas des tarifs déterminés par contrôle ministériel direct et indirect, le groupe recommande de confier au ministère des Finances les mandats suivants : assurer le suivi de l'application de la loi ; mettre sur pied un groupe d'experts en tarification chargé de conseiller les ministères et organismes ; préparer les évaluations et redditions de comptes prévus par la loi. Le groupe de travail préconise également que le processus de mise en place de la nouvelle politique de tarification suive les étapes suivantes : établir un inventaire exhaustif des services offerts et de leurs tarifs ; évaluer les coûts des services et les comparer aux tarifs demandés pour analyser les écarts et les raisons les justifiant ; définir les révisions à apporter aux tarifs et le rythme du rattrapage à effectuer ; déterminer le mécanisme d'indexation aux coûts.

Pour s'assurer que les tarifs serviront au financement des services tarifés, le rapport Montmarquette recommande la création de fonds dédiés. Des instructions claires doivent être transmises par le gouvernement à chaque ministère et organisme afin d'enclencher le processus de mise en œuvre de la tarification et de rendre les gestionnaires concernés responsables de son application. Le groupe de travail demande que le ministère des Finances soit chargé d'assurer le respect de la méthode retenue.

En ce qui a trait aux tarifs dont la détermination est déléguée aux municipalités, le groupe de travail recommande que, conformément à la nouvelle politique de tarification et à la loi-cadre, les municipalités définissent et appliquent des tarifs efficaces et équitables pour tous les biens et services offerts aux citoyens. Pour ce faire, les municipalités doivent respecter les principes de couverture des coûts, de transparence, de solidarité envers les plus démunis, d'affectation des revenus de la tarification aux services tarifés, de reddition de comptes et d'évaluation systématique des politiques municipales comportant un volet tarifaire.

Quant aux tarifs fixés par un tribunal quasi judiciaire et par les régimes d'assurance spécifiques, le groupe considère que les tarifs reflètent déjà les coûts dans plusieurs cas. Le gouvernement pourrait par contre rendre compte annuellement du bon respect des règles existantes.

Québec 2008-2009*.indd 170 17/11/08 09:24:19

Une politique tarifaire efficace et génératrice de croissance repose non pas sur l'implantation de bas tarifs, mais sur la mise en œuvre de bons tarifs, à savoir des tarifs qui envoient les bons signaux aux utilisateurs et aux fournisseurs. Les grands défis qu'a dû relever le groupe de travail dans l'énoncé de principes de tarification simples, flexibles et efficaces étaient de deux ordres : d'abord, défendre de manière convaincante le fait de retirer des mains du pouvoir politique la capacité de tarifer – la manipulation des tarifs étant une source inépuisable de favoritisme interventionniste cher à tous les gouvernements – et, ensuite, proposer une approche qui soit un équilibre viable entre des tarifs aux fondements analytiques rigoureux et des tarifs pouvant être mis en application de manière simple et flexible. Ces deux derniers éléments ne sont pas nécessairement antinomiques mais, dans les faits, ils le deviennent souvent, car la mise sur pied de tarifs théoriquement corrects exige beaucoup d'informations sur les demandes et les coûts.

Les recommandations générales du groupe sont ici lucides et courageuses dans le contexte actuel. On ne peut qu'espérer les voir aboutir ailleurs que sur une tablette, et ce, pour le mieux-être de tous les Québécois.

Quelques cas de tarifs spécifiques

Le groupe de travail formule par ailleurs des suggestions concrètes concernant les droits de scolarité universitaires, l'électricité, l'eau et les transports.

Droits de scolarité universitaires

Le groupe de travail recommande que soit augmenté le plafond des droits de scolarité afin de les rapprocher de la moyenne canadienne avec un ajustement correspondant des prêts et bourses offerts aux étudiants. Il recommande la différenciation des droits de scolarité selon les niveaux d'étude et les secteurs disciplinaires. Une fois la moyenne canadienne atteinte, les subventions gouvernementales aux universités et les droits de scolarité devraient être indexés annuellement. Le groupe de travail préconise qu'on procède à un suivi récurrent de la position relative des universités québécoises par rapport aux universités du reste du Canada, qu'on consacre un pourcentage prédéterminé des revenus supplémentaires provenant de la hausse des droits à des bourses pour étudiants des milieux défavorisés et qu'on mette en place un régime de remboursement des prêts étudiants proportionnel au revenu. Ces recommandations du comité favoriseront à la fois la poursuite de l'excellence dans les universités et une plus grande accessibilité aux études supérieures.

Les gouvernements peinent à transmettre le coût réel des services offerts aux utilisateurs, qui sont également des électeurs.

Électricité

Le groupe de travail recommande un nouvel encadrement législatif de la tarification de l'électricité afin de tenir compte du coût d'opportunité[3] de l'électricité consommée et d'envoyer un signal de prix correspondant au coût croissant de production de l'électricité. Il faudrait modifier la Loi sur la Régie de l'énergie afin d'exiger qu'elle tienne compte du « coût d'opportunité et du coût marginal dans la définition des tarifs d'électricité » et, dans la même optique, abolir le bloc patrimonial. À défaut d'une telle démarche, le gouvernement devrait assurer lui-même une prise en compte du coût d'opportunité et de coût marginal de production de l'électricité en révisant à la hausse le prix du bloc patrimonial. De manière complémentaire, le groupe de travail propose que le gouvernement ajuste en conséquence l'aide sociale et les crédits d'impôt pour les bas salaires, qu'Hydro-Québec accélère la mise en place des tarifs modulés en

Québec 2008-2009*.indd 171 17/11/08 09:24:19

fonction de l'heure de consommation et que les revenus additionnels soient versés à un nouveau fonds dédié dont les revenus seraient affectés au développement de nouvelles sources d'énergie.

La politique tarifaire actuelle favorise les activités économiques fortement consommatrices d'électricité aux dépens d'activités davantage créatrices d'emplois et de richesse. Elle biaise de plusieurs façons (prix manipulés, taxes et impôts trop élevés, infrastructures et services publics déficients) les choix d'investissement des entreprises et représente un transfert régressif des plus pauvres vers les plus riches. Il faut souhaiter que le comité sera entendu.

Eau

Le groupe de travail recommande que le Québec se dote d'une loi générale sur l'eau, qui permettrait de mettre en place les différentes mesures nécessaires à la gestion durable de l'eau. Il plaide en faveur d'une tarification de la consommation d'eau basée sur les coûts de production réels, assortie d'une quote-part reflétant les coûts futurs associés au remplacement des équipements désuets et à la mise à niveau des infrastructures. Cette tarification serait enfin assujettie à un tribunal quasi judiciaire. Comme pour l'électricité, le groupe de travail préconise de procéder à l'élaboration d'une tarification modulée, différenciée selon les différentes plages horaires de la journée et accompagnée de programmes visant à économiser cette ressource.

Le Québec possède des ressources renouvelables en eau douce considérables. La principale raison d'une tarification rationnelle, modulée et différenciée de l'eau devrait être d'assurer une meilleure valorisation de cette ressource, entre autres par l'exportation en vrac (par bateaux citernes, pipeline ou sacs membranaires). Le comité est malheureusement resté muet sur cette source de valorisation.

Péage routier et urbain

Au titre des transports autoroutiers et urbains, le groupe de travail recommande que les droits sur les permis et les immatriculations soient versés dans le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier ; que le niveau de ces droits soit relié aux besoins futurs d'investissements dans les infrastructures routières ; qu'idéalement, toute nouvelle infrastructure routière soit tarifée auprès des utilisateurs sous la forme d'un péage ; que le gouvernement envisage la possibilité de moduler les droits d'immatriculation en fonction du kilométrage annuel parcouru par les automobilistes ; que des analyses de faisabilité soient entreprises sur la tarification en fonction de l'utilisation du réseau routier et des caractéristiques du véhicule utilisé ; et que le ministère des Transports soit mandaté afin d'étudier la possibilité d'implanter un péage autour de Montréal, en vue de gérer les problèmes de congestion aux heures de pointe.

Une meilleure utilisation du réseau routier passe par sa tarification, qui pose par ailleurs de délicats problèmes de mise en place. Le premier objectif d'une tarification efficace devraient être de gérer la congestion du réseau : dans certains cas, le bon tarif peut être nul. En effet, il faut parfois tarifer à un prix nul, la nuit par exemple, où le réseau est en surcapacité, et à un prix élevé durant les heures de pointe. Les recommandations du groupe restent particulièrement timides et floues à ce chapitre.

Pour lire le rapport Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble : *www.gttsp.gouv.qc.ca/RapportFR_GTTSP.pdf.*

Notes

1. Groupe de travail sur la tarification des services publics, Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble, Gouvernement du Québec, 2008, http ://www.gttsp.gouv.qc.ca/RapportFR_GTTSP.pdf, p. 7.

Québec 2008-2009*.indd 172 17/11/08 09:24:19

2. *Idem*, p. xviii.
3. Le coût d'opportunité correspond à la valeur perdue de la meilleure utilisation alternative de l'électricité. Par exemple, si on peut exporter l'électricité au prix de 10 ¢/kWh, alors le coût d'opportunité est de 10 ¢/kWh plutôt que le prix effectivement payé, qui est moindre. En d'autres termes, on « perd » 10 ¢ par kWh consommé.

L'utilisateur-payeur : quand les néolibéraux parlent d'équité

Philippe Hurteau
Chercheur, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)

Le 10 avril dernier, le rapport Montmarquette sur la tarification des services publics est venu troubler la quiétude du statu quo politique québécois. Toutefois, rupture du statu quo n'étant pas nécessairement synonyme de progrès, il convient de questionner cette « nouveauté », cet appel à la transformation de nos habitudes en matière de gestion du financement des services publics.

Le groupe Montmarquette a souhaité, à l'aide de son document, faire comprendre à la population québécoise l'importance d'avoir recours au principe de l'utilisateur-payeur. Il invoque, pour y arriver, tant l'équité que l'efficacité. Équité, parce qu'il serait injuste, dans l'esprit des auteurs, qu'une personne qui n'utilise pas un service doive contribuer à son financement. Efficacité, parce qu'en tarifant directement à l'utilisateur le coût de revient d'un service public, on s'assure que le contribuable-consommateur prenne conscience du coût réel de ce service, et ceci afin de lutter contre le gaspillage et les abus.

Voilà, en substance, la teneur du projet politique porté par le principe de l'utilisateur-payeur : infléchir le comportement du producteur et du consommateur en envoyant le bon indicateur prix. Cette lecture apparaît dans toute sa brutale simplicité : les ressources investies dans les services publics seraient gaspillées, et la population québécoise, prisonnière d'une « culture de la gratuité », serait une masse incapable de réaliser d'elle-même qu'il y a des coûts liés à la mise en place et au maintien de ces services.

Consommer du service public

Le groupe de travail dirigé par Claude Montmarquette – économiste formé à l'Université de Chicago, secondé par Joseph Facal, professeur au HEC Montréal, et par Lise Lachapelle, consultante en stratégie d'affaires – avait un mandat clair, énoncé par la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget : mettre de l'avant le principe de l'utilisateur-payeur comme nouvelle source de financement des services publics.

Ce principe impose une tarification individuelle et directe comme préalable à l'utilisation d'un service public, et cela au détriment des principes d'universalité et de solidarité économique à l'origine de la fiscalité progressive québécoise.

Québec 2008-2009*.indd 173 17/11/08 09:24:19

Dans cette optique, le principe de l'utilisateur-payeur participe du projet néolibéral, qui vise à restreindre au maximum la portée des outils visant la prise en charge collective des risques inhérents au fait de vivre en collectivité. Dans le cas présent, le financement des services publics par l'impôt sur le revenu est l'outil collectif qui est pris pour cible. En clair, l'abolition de cet instrument collectif devient le préalable à l'application du principe d'utilisateur-payeur, fer de lance d'une vision strictement individualiste de la société.

Un autre élément troublant du rapport est qu'il réduit l'utilisation des services publics à un acte de stricte consommation sans jamais faire mention des retombées positives du financement universel de certains services pour la collectivité. Pensons simplement à l'éducation, aux garderies et aux soins de santé. Il est indéniable que la société québécoise tire d'énormes bénéfices – autant sociaux qu'économiques – de leur financement collectif.

De plus, le groupe de travail Montmarquette distingue les programmes devant être financés par la tarification individuelle et ceux qui doivent l'être par l'impôt. Seules la justice, la sécurité et la protection de l'environnement pourraient prétendre à la défense du bien commun, donc être financées à même les impôts des contribuables[1]. Il faut croire que, dans l'esprit du groupe de travail, la santé, l'éducation, l'habitation et le transport ne relèvent pas d'un besoin collectif, mais d'un choix de consommation au bénéfice unique de l'utilisateur.

Analyse d'une proposition concrète : l'augmentation des droits de scolarité universitaires

Le rapport du groupe de travail Montmarquette vise cinq secteurs dans lesquels une hausse des tarifs serait « souhaitable » : les services de garde, les routes, l'eau, l'électricité et les droits de scolarité. Puisque l'espace manque pour reprendre point par point tous les éléments du rapport, concentrons-nous sur la proposition d'augmenter les droits de scolarité à l'université. Cela nous permettra de montrer plus concrètement les tenants et les aboutissants du principe de l'utilisateur-payeur.

Le groupe de travail rejette le constat, démontré à maintes reprises, que les frais d'admission à l'université nuisent à l'accessibilité de tous et toutes à ce niveau d'étude[2]. Comme le fait remarquer le rapport, d'autres facteurs que les seuls frais d'admission entrent en ligne de compte pour expliquer le taux différencié, selon la classe sociale, de la fréquentation universitaire : « le statut socio-économique des parents, les attentes de ces derniers, la qualité des écoles fréquentées ou encore la performance académique aux niveaux antérieurs[3] ».

L'existence d'une série de facteurs pour expliquer la disparité de fréquentation universitaire entre les enfants de familles aisées et ceux issus de familles défavorisées ne vient en rien annuler l'impact négatif de la tarification. Si, comme il est proposé dans le rapport Montmarquette, l'on ajuste le montant de ces frais d'admission à la moyenne canadienne, cette disparité ne ferait que s'accentuer. Cela provoquerait une baisse de la fréquentation universitaire québécoise de 9,62 %[4] – une diminution qui concernerait surtout les moins nantis.

Une question se pose ici : pourquoi augmenter la tarification de l'éducation universitaire – et ainsi restreindre l'accessibilité aux études supérieures et sa fréquentation par les plus démunis – lorsqu'une large participation à ce niveau scolaire ne peut qu'être bénéfique pour le Québec, autant d'un point de vue économique que social ?

Autre facteur laissé dans l'ombre par le groupe de travail : la privatisation des sources de financement des services publics. On constate clairement que l'augmentation des tarifs universitaires, loin de permettre de combler le sous-financement chronique des universités, permet dans les faits au gouvernement de

Québec 2008-2009*.indd 174 17/11/08 09:24:19

réduire sa participation budgétaire en laissant la place au financement privé. Ainsi, de 1988 à 2002, la part du gouvernement dans le financement des universités est passée de 87 % à 71 %, tandis que les cotisations de sources privées ont augmenté : la part payée par les étudiants est passée de 5,4 % à 9,5 % et celle des investissements privés de 7,5 % à 19,6 %[5].

On peut alors conclure que l'augmentation de la tarification d'un service public, en plus de rompre avec la solidarité sociale, participe à un processus de privatisation sournois. À terme, les services publics n'auront de public que le nom, et la capacité des citoyens à utiliser le pouvoir politique pour en déterminer les finalités et en réguler le fonctionnement pourra être remis en question, puisque le secteur public ne sera plus qu'un bailleur de fonds minoritaire dans leur financement.

Aide aux plus démunis et tarification : augmentation des contrôles étatiques

Le passage d'un système fiscal où chacun cotise selon son revenu à un système d'utilisateur-payeur est significatif. L'objectif d'une telle manœuvre est de créer un environnement fiscal ouvert à la compétition, dans lequel les détenteurs de capitaux pourraient investir au Québec sans craindre de voir le retour sur leurs investissements restreint par des mécanismes de redistribution jugés improductifs.

En plus de cette profonde transformation de la société, deux autres conséquences découleraient de la mise en œuvre des recommandations du rapport Montmarquette. D'abord, pour administrer un régime fiscal qui fonctionne au cas par cas, il faut mettre en place une bureaucratie chargée de gérer cette tarification. Qui plus est, les mesures suggérées comportent un élargissement nécessaire de l'appareil de surveillance étatique. Pour être admissible à un programme de solidarité sociale dans un système basé sur la logique d'utilisateur-payeur, il ne suffit plus d'être citoyen ; il faut subir les contrôles d'une bureaucratie impersonnelle chargée de déterminer si l'on peut se qualifier pour recevoir l'assistance publique – comme on recevrait une faveur.

De plus, miser sur des aides directes aux plus démunis plutôt que sur un régime d'accès universel, comme c'est le cas dans le rapport, est souvent une solution qui masque le souhait de limiter le transfert de richesse des plus riches vers les plus pauvres. D'abord, parce que l'aide aux plus démunis serait certainement insuffisante pour leur permettre d'accéder à des services payants. Ensuite parce que cette solution, en termes de progressivité, tendrait à défavoriser la classe moyenne. Proportionnellement, celle-ci paie déjà plus d'impôts que la classe plus aisée. Comme elle est aussi une grande utilisatrice de services publics, elle serait amenée, dans un système d'utilisateur-payeur, à payer proportionnellement plus que les riches qui, de leur côté, n'ont pas de difficultés pour accéder à ces services.

Cette lecture apparaît dans toute sa brutale simplicité : les ressources investies dans les services publics seraient gaspillées.

Il y a ici un mythe à déconstruire : un service offert « gratuitement » à la population n'est pas une subvention aux plus riches, comme voudrait nous le faire croire le groupe Montmarquette. Même si les plus fortunés utilisent généralement davantage les services (université, électricité, transport, etc.), il ne faut pas oublier qu'au Québec, comme d'ailleurs dans le reste du Canada, l'impôt est proportionnel aux revenus. Ce système fait en sorte que les plus fortunés, qui bénéficient davantage de la structuration de l'économie de marché, participent aussi davantage au financement de l'État. Même s'ils utilisent certains services gratuits ou à bas tarif alors qu'ils pourraient payer plus, cela ne peut constituer, au final, une subvention des plus pauvres à leur endroit, puisqu'ils paient un impôt sur le revenu plus important.

Québec 2008-2009*.indd 175 17/11/08 09:24:19

La tarification individuelle : lorsque la société cède le pas au règne de l'individu

Deux dogmes néolibéraux sont donc clairement identifiables à la lecture du rapport Montmarquette : le premier consiste à présenter l'impôt proportionnel aux revenus comme étant improductif et le second, à lier service public et gaspillage. Les signataires de ce rapport, lorsqu'ils présentent la tarification comme une solution « équitable » au sous-financement des services publics, omettent de mentionner que ce sous-financement prend sa source dans une série de choix politiques passés. Ceux-ci ont eu pour conséquence de réduire la mission sociale de l'État tout en octroyant des baisses d'impôt aux contribuables – surtout aux contribuables les plus fortunés[6].

Cet oubli est fondamental puisqu'il permet aux auteurs du rapport d'écarter de leur analyse les inégalités sociales existantes. Ils font le postulat d'un contribuable abstrait – le contribuable de la classe moyenne –, ce qui leur permet de généraliser un mode de financement basé sur la tarification. En raison de cet « oubli », les membres du groupe de travail Montmarquette sont incapables d'une analyse sérieuse des effets de la tarification sur les plus démunis, mais également sur une bonne partie de la classe moyenne. En fait, ce qu'ils laissent de côté, obnubilés qu'ils sont par l'impératif de « création de richesse », c'est la nécessaire justice distributive qui, jusqu'à tout récemment, était le ciment du pacte démocratique. L'impôt proportionnel aux revenus n'est pas une invention farfelue mise en place par des rêveurs : il s'agit d'un outil qui permet d'abord une plus juste distribution à la collectivité des fruits de la prospérité nationale en plus de permettre l'action économique concertée d'une communauté politique.

Non content de placer les mécanismes québécois de redistribution de la richesse dans le box des accusés, le rapport Montmarquette affiche une véritable opposition de principe au maintien des services publics universels. Tous les arguments sont avancés pour restreindre l'utilisation des services sociaux et les assimiler à du gaspillage.

Toutefois, modérer la consommation d'un « produit » n'a de sens que si cette consommation génère un impact nocif au plan social ou environnemental. La question se pose alors : en quoi l'accès du plus grand nombre aux services sociaux doit-il être quelque chose à limiter ? Claude Montmarquette et ses acolytes, attachés à l'abstraction du marché, laissent de côté l'existence d'un pacte politique qui lie entre eux les Québécois et les Québécoises, et qui respecte les principes élémentaires de solidarité par la reconnaissance d'un cycle de vie allant du CPE au CHSLD. Si le même parcours est emprunté par tous et toutes, n'est-il pas normal d'en partager les coûts et les risques ?

Pour lire le rapport Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble *: www.gttsp.gouv.qc.ca/RapportFR_GTTSP.pdf.*

Notes

1. Facal, Joseph, Lise Lachapelle et Claude Montmarquette, *Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble*, rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics, Gouvernement du Québec, Québec, 2008, p. 37.
2. Pour une analyse poussée des impacts de la tarification de l'éducation universitaire, lire Marc Daoud et Philippe Hurteau, *Gratuité scolaire et sous-financement postsecondaire. Trois scénarios d'application*, IRIS, Montréal, 2007.
3. Facal, Joseph, Lise Lachapelle et Claude Montmarquette, *op. cit.* p. 88.
4. Boudreau, Thomas J., *Les modes de financement de l'éducation*, Gouvernement du Québec, Québec, 2007, p. 99.
5. Statistique Canada, *Dépenses en enseignement universitaire selon la provenance directe des fonds*, 2003.
6. Pour plus de détails à ce sujet, voir Philippe Hurteau, *D'où vient la « crise » des finances publiques*, IRIS, Montréal, 2008.

Québec 2008-2009*.indd 176 17/11/08 09:24:19

Le Nunavik : vers un gouvernement régional autonome pour les Inuit

Donat Savoie
Ancien négociateur fédéral en chef, Nunavik

« Cet inukshuk veillera sur nos relations et nous rappellera tous les jours que la voie à emprunter est celle du dialogue et du respect. Il nous montrera la voie de la sagesse qui mène à la compréhension mutuelle et à l'amitié entre nos nations. »

Jaani Ned Adams, inauguration de l'inukshuk, Assemblée nationale du Québec, 2003.

Le 5 décembre 2007 était conclue, au Salon rouge de l'Assemblée nationale du Québec, l'entente prévoyant la création d'un gouvernement régional du Nunavik. L'Accord de principe sur le gouvernement du Nunavik a été signé par Pita Aatami, président de la Société Makivik et représentant des Inuit du Nunavik, Benoît Pelletier, ministre des Affaires autochtones du Québec, Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et Jean Charest, premier ministre du Québec.

En finalisant cet accord, les trois parties (inuite, provinciale et fédérale) venaient de franchir une étape sans précédent. La création d'un gouvernement régional du Nunavik, qui s'inscrit dans le prolongement de la Convention de la baie James et du Nord québécois de 1975, permettra en outre une responsabilisation accrue des Inuit.

Le visage du nouveau gouvernement

Le gouvernement régional qui sera mis en place devra être adapté aux besoins du Nunavik. Il sera composé d'une assemblée de 21 membres élus par la population, dont 5 feront partie d'un conseil exécutif. Cette future institution détiendra les compétences et les pouvoirs de trois organismes fusionnés (l'Administration régionale Kativik, la Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik), qu'elle exercera, entre autres, dans les champs de l'éducation, de la santé, de la sécurité publique et du transport.

Six années de discussions et de négociations ont débouché sur la signature d'une entente de principe novatrice.

Voici les principaux éléments de l'entente :

- l'Assemblée du Nunavik, élue au suffrage universel, sera composée de 21 membres qui ensemble formeront le gouvernement ;
- le gouvernement du Nunavik sera créé par une loi de l'Assemblée nationale du Québec ;
- il respectera le Parlement canadien ;
- il respectera les droits issus des traités signés par les Cris et les Naskapis ;
- il ne pourra apporter aucun changement au régime des terres ;
- il respectera les Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés ;
- parmi les 21 membres de l'Assemblée, 5 formeront le conseil exécutif. Ce conseil

Québec 2008-2009*.indd 177 17/11/08 09:24:19



Photo : Bob Mesher

Signature de l'entente de principe sur la création d'un gouvernement régional du Nunavik le 5 décembre 2007.

aura pour mission de chapeauter l'administration publique locale, composée des départements suivants : Santé et services sociaux, Éducation, Affaires locales et régionales, Administration centrale et finances, Secrétariat régional, Secrétariat du Trésor ;

- seront également créés des conseils consultatifs ;
- à l'exception des trois organismes fusionnés, les autres organismes du Nunavik ne seront pas affectés par la création du gouvernement régional ;
- le financement du gouvernement sera adapté à sa nouvelle forme et fera l'objet de transferts de la part des gouvernements du Québec et du Canada ;
- le futur gouvernement sera soumis à des règles de transparence et à des mécanismes de reddition de comptes ;
- la mise en œuvre du gouvernement du Nunavik et la transition avec les structures existantes sont la responsabilité principale du Québec et des Inuit et, de façon secondaire, du Canada. Un plan de mise en œuvre sera joint à l'entente finale ;
- l'accord de décembre 2007 prévoit la signature d'une entente supplémentaire permettant le transfert de pouvoirs additionnels au gouvernement du Nunavik, à négocier à plus long terme.

Cette entente contient probablement près de 90 % de l'entente finale, présentement en négociation. Il reste encore à définir les règles et procédures de la première élection ainsi que les droits et obligations du gouvernement régional en tant qu'employeur. Il reste aussi à élaborer un mécanisme de règlement des différends et à établir un calendrier et des échéances pour la mise en œuvre de cette entente.

La création d'un gouvernement régional du Nunavik s'inscrit dans le prolongement de la Convention de la baie James et du Nord québécois.

La phase suivante consistera à ratifier l'entente finale par la tenue d'un référendum auquel participeront tous les résidents du Nunavik et par l'approbation des gouvernements du Québec et du Canada. À la suite de cette ratification, des amendements seront apportés à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (un mécanisme à cet effet est prévu dans la Convention), un projet de loi

Québec 2008-2009*.indd 178 17/11/08 09:24:20

Les Inuit du Nunavik : un peuple, une histoire

Les Inuit du Nord du Québec ont subi d'énormes changements au cours des 60 dernières années. La militarisation de l'Arctique, durant la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945), a conduit à l'établissement de bases dans tout l'Arctique circumpolaire, dont une à Kuujjuaq, au Nunavik. Peu de temps après, au début des années 50, éclatait la Guerre froide, ce qui a amené à construire une série de réseaux de radars préalertes dans le Nord canadien. Cette militarisation a eu un impact non seulement sur les Inuit, les familles s'installant près des bases militaires pour obtenir du travail, mais aussi sur les opinions canadienne et internationale : le public a découvert le grand intérêt (stratégique) du Nord, de même qu'une population ne recevant pas de services des gouvernements. Par ailleurs, la question de la souveraineté du Canada dans le Nord a resurgi à cause de la présence militaire des États-Unis.

En un mot, cette militarisation a catapulté, en peu de temps, le Nord canadien et ses habitants, dont les Inuit, sur la scène mondiale.

Le gouvernement du Canada a alors pris, en 1953, la décision de créer le ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales, dont les fonctions concernaient, entre autres, l'administration des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et des Esquimaux (Inuit). Des écoles primaires ont été établies dans le Nord : l'anglais y est devenu la langue d'enseignement et des mesures ont été prises pour améliorer les soins de santé. Il s'en est suivi la sédentarisation des Inuit dans des villages (terminée en 1975) et la création, au Nunavik, des premières coopératives – à Puvirnituq en 1958 et à Kangiqsualujjuaq en 1959.

Au début des années 60, le gouvernement du Québec a décidé de s'occuper de la région Nord-du-Québec. À l'initiative de René Lévesque, alors ministre des Ressources naturelles, il a créé la Direction générale du Nouveau-Québec, s'est assuré d'une présence physique dans les communautés du Nunavik et y a ouvert des écoles maternelles, où l'enseignement s'est fait en inuktituut. Il faut aussi souligner l'appui du Québec aux coopératives qui commençaient à voir le jour dans le Nord.

La compétition vive entre les deux ordres de gouvernement au nord du Québec et la force des coopératives ont été à mon avis deux facteurs décisifs dans la décision des Inuit de reprendre le contrôle de leurs affaires. Ceux-ci ont alors élaboré un projet, qu'ils ont ensuite soumis aux deux gouvernements.

Le projet hydroélectrique de la baie James, en 1970, est venu bouleverser toute la scène nordique. Des négociations s'en sont suivies, aboutissant en 1975 à la signature de la Convention de la baie James et du Nord québécois, l'un des plus importants traités jamais signés avec des Autochtones du Canada.

Les effets de la Convention sont significatifs :

- extinction des droits de tous les Autochtones sur l'ensemble du territoire ;
- versement de compensations pour l'extinction des droits et pour l'impact du projet de la baie James ;
- création de la Société Makivik ;
- nouveau régime des terres et des ressources ;
- nouveau régime d'évaluation environnementale ;
- établissement d'un système de gouvernance basé sur la création de municipalités et de trois institutions à caractère public devant offrir programmes et services à tous les résidents du Nunavik (Administration régionale Kativik, Commission scolaire Kativik, Régie de la santé et des services sociaux du Nunavik).

Québec 2008-2009*.indd 179 17/11/08 09:24:20

Ce système de gouvernance était bien en deçà des attentes des Inuit et, en 1983, lors d'une rencontre historique entre le premier ministre du Québec, René Lévesque, et les leaders inuits, il a été convenu de reprendre les discussions au sujet de l'autonomie gouvernementale.

Dix ans plus tard, le 21 juillet 1994, était signée l'entente-cadre Québec-Inuit, dont l'objectif était de créer une assemblée et un gouvernement du Nunavik. Il s'en est suivi des négociations qui ont duré jusqu'en juin 1995. Mais cette année-là, toute l'attention s'est focalisée sur le référendum sur l'indépendance du Québec, qui a eu lieu en octobre. Il a fallu attendre septembre 1997 pour reprendre les négociations.

Les Inuit ont alors demandé au Québec d'inviter le gouvernement fédéral à la table des négociations ; de plus, ils ont réclamé la création d'une Commission du Nunavik, tripartite, à l'instar de celles du Nunavut et du Groenland. Cette commission devait tenir des audiences dans toutes les communautés afin d'interroger directement les Inuit sur leur vision d'un gouvernement du Nunavik.

Le rapport de la commission a été déposé en avril 2001 et contenait plus de 180 recommandations touchant les institutions, les finances publiques, les enjeux sociaux fondamentaux, les relations avec les gouvernements et les étapes de la formation du gouvernement du Nunavik.

portant sur la création du gouvernement régional du Nunavik sera présenté à l'Assemblée nationale du Québec et, enfin, un comité tripartite de transition sera mis sur pied afin d'assurer la prise de fonction du gouvernement à une date encore à déterminer.

Un long processus de négociation

Le Nunavik, un territoire que les Inuit occupent depuis des milliers d'années, revêt un caractère tout à fait unique par rapport aux autres régions du Québec. Il ne s'est joint au Québec qu'en 1912 ; le Québec s'était alors engagé à reconnaître et à négocier les droits des Autochtones (dont les Inuit) occupant le territoire. En 1975, la Convention de la baie James et du Nord québécois a établi un statut juridique et politique particulier pour le Nunavik, soumis à un régime de gouvernance tout à fait unique.

Le processus de négociations formelles pour aboutir à l'Accord de principe sur le gouvernement du Nunavik n'a en fait débuté qu'en décembre 2001, lors d'une rencontre entre les trois parties – en l'occurrence Pita Aatami pour représenter les Inuit, Guy Chevrette, alors ministre des Affaires autochtones du Québec, et Robert Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC).

Avant d'entamer ces négociations, le gouvernement du Québec avait été le premier à accepter de négocier un projet d'autonomie gouvernementale avec les Inuit du Nunavik en signant l'entente de juillet 1994. Par la suite, le gouvernement du Canada a officiellement accédé à la demande des Inuit. Peu de temps après, j'étais nommé négociateur fédéral en chef pour ce projet.

Le négociateur fédéral en chef doit représenter les intérêts fédéraux – ceux des ministères et des agences fédérales – et doit établir des stratégies de négociation qui tiennent compte de ces intérêts, le tout en conformité avec la politique fédérale sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Cette politique, mise au point en 1995, définit l'approche du gouvernement du Canada concernant la mise en œuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie.

Une assemblée de 21 membres élus par la population composera le gouvernement du Nunavik.

Le négociateur doit également bâtir une équipe couvrant divers domaines d'expertise, dont la connaissance approfondie de la politique ci-haut mentionnée, une expertise juridi-

Québec 2008-2009*.indd 180 17/11/08 09:24:20



Carte : Adam Lewis

Territore du gouvernement régional autonome du Nunavik.

que et financière et une bonne connaissance du Nunavik et de ses habitants.

Lors de la rencontre préparatoire de décembre 2001, il a été convenu que la négociation en vue de créer un gouvernement au Nunavik serait menée en suivant la méthodologie proposée par le gouvernement fédéral, à savoir : la négociation d'une entente-cadre (signée à l'été 2003),

Québec 2008-2009*.indd 181 17/11/08 09:24:20

suivie d'une entente de principe (signée en décembre 2007) et, enfin, d'une entente finale, présentement en négociation. À cette entente finale serait joint un plan de mise en œuvre.

À cette époque, le gouvernement fédéral participait à plus de 75 tables de négociation avec des groupes autochtones du Canada, dont la majorité avec des Premières Nations, et se devait, dans le cas du projet du Nunavik, de suivre la méthode déjà établie.

Six années de discussions et de négociations ont débouché sur la signature, en décembre 2007, d'une entente de principe novatrice. Plusieurs facteurs y ont joué un rôle très important, dont le dépôt du rapport de la Commission du Nunavik en avril 2001. Grâce à une vaste consultation de la population, celle-ci a permis de dégager une vision du type de gouvernement régional que les Inuit souhaitaient.

Un autre facteur d'importance réside dans le respect et la bonne foi des parties au cours de ces négociations. Il m'a été agréable de constater, plus d'une fois, que tous ont fait des efforts pour travailler ensemble, souvent de façon très proche, pour partager leurs informations, leur expertise et leur expérience et pour aboutir à la rédaction d'un document solide.

La connaissance, par les négociateurs, du milieu inuit a aussi constitué un facteur à ne pas négliger. Les membres de l'équipe fédérale avaient presque tous travaillé à un moment ou à un autre au Nunavik et avaient donc une bonne connaissance de l'histoire et des caractéristiques de cette région.

Le Nunavik face à de nouveaux défis

Le projet de création du gouvernement régional du Nunavik est un défi non seulement pour les Inuit et les résidents du Nunavik, mais aussi pour les gouvernements du Québec et du Canada.

Voici les propos tenus récemment par un leader inuit : « La tradition qui a régi la vie quotidienne des Inuit n'est plus en mesure de répondre à toutes les nouvelles questions que soulève un monde en continuel changement. Le peuple inuit n'est plus cette communauté homogène de jadis. Les anciennes méthodes ne suffisent plus à développer les traditionnels consensus sur lesquels a reposé pendant longtemps la vie publique inuite. Nous devons avoir une assemblée où les points de vue opposés pourront être entendus et des solutions applicables à la société inuite seront définies. Mais cette assemblée doit s'inspirer le plus largement possible de la tradition inuite. Les Blancs doivent aussi avoir leur place dans ce gouvernement autonome. »

Pour lire l'Entente de principe sur la fusion de certaines institutions publiques et la création du Gouvernement régional du Nunavik : *www.nunavikgovernment.ca/en/documents/AIP%20-%20EP%20trilingual%20version.pdf*.

Références

Chambre des communes, *Loi à l'effet d'étendre les frontières de la province de Québec*, 1er avril 1912, 3 pages.

Commission du Nunavik, *Amiqqaaluta/Partageons. Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik*, Rapport de la Commission du Nunavik, mars 2001.

Comité constitutionnel du Nunavik, *Constitution du Nunavik*, 13 décembre 1989.

Entente de principe sur la fusion de certaines institutions publiques et la création du gouvernement régional du Nunavik, 5 décembre 2007, document trilingue.

Entente-cadre entre le négociateur spécial du gouvernement du Québec et le négociateur en chef du Comité constitutionnel du Nunavik, 21 juillet 1994.

Gouvernement du Québec, *Convention de la Baie-James et du Nord québécois et conventions complémentaires*, Québec, Les Publications du Québec, 1998.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, *L'autonomie gouvernementale des Autochtones. L'approche du gouvernement du Canada concernant la mise en œuvre du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale et la négociation de cette autonomie*, Ottawa, 1995, 32 pages, document français/anglais.

Québec 2008-2009*.indd 182 17/11/08 09:24:20

Sites Internet

Portail Nunavik : **www.nunavik.ca**

La Société Makivik a été fondée en vertu de la ratification de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois de 1975. Makivik représente les Inuit du Nunavik (Nord-du-Québec). Le site Web suivant fournit des renseignements sur le mandat de Makivik, ses projets et ses activités, tout en donnant accès à son rapport annuel : **www.makivik.org**

Il existe actuellement trois institutions publiques qui fournissent des programmes et services aux résidents du Nunavik : l'Administration régionale Kativik, la Commission scolaire Kativik et la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik. C'est à partir de ces institutions que sera établi le gouvernement régional du Nunavik. Le site Web suivant offre des renseignements sur le mandat de l'Administration régionale Kativik et sur les programmes et services qu'elle fournit, tout en permettant de télécharger son rapport annuel : **www.krg.ca**

Ce site fournit de l'information sur le mandat, l'organisation et les programmes de la Commission scolaire Kativik, qui est responsable de l'éducation au Nunavik, de la formation des enseignants inuits, de la langue et de la culture : **www.kativik.qc.ca**

Ce site Web fournit des renseignements sur le mandat et le réseau de services de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik : **www.rrss17.gouv.qc.ca**

Des renseignements sur le projet de gouvernement régional du Nunavik et sur l'état des négociations entre les Inuit du Nunavik et les gouvernements du Québec et du Canada figurent sur ce site Web interactif et trilingue (inuktituut, français et anglais) créé par Makivik : **www.nunavikgovernment.ca**

Environ 1 000 personnes par semaine visitent ce site qui regorge d'informations, et qui est vivement recommandé.

Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), l'organisation nationale inuite du Canada, représente quatre régions inuit : Nunatsiavut (Labrador), Nunavik (Nord-du-Québec), Nunavut et la région désignée des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest. Ce site Web fournit des renseignements sur les activités des divers départements d'ITK – communications, environnement, santé et développement socioéconomique : **www.itk.ca**

Ce site fournit des renseignements sur les divers départements du gouvernement du Nunatsiavut et sur l'assemblée du Nunatsiavut. L'établissement de ce gouvernement découle de la ratification par l'Association des Inuit du Labrador d'un accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador : **www.nunatsiavut.com**

En vertu de la ratification de la Convention définitive des Inuvialuit le 5 juin 1984, le Inuvialuit Corporate Group a été mis sur pied. Il est composé de la Inuvialuit Regional Corporation et de ses sociétés filiales qui œuvrent dans divers domaines, dont le territoire, le pétrole et les investissements : **www.inuvialuit.com**

Le site Web du gouvernement du Nunavut fournit des renseignements portant sur le Nunavut, l'Assemblée législative du Nunavut, les lois du Nunavut, les politiques du gouvernement, les documents publics ainsi que les divers ministères et agences du gouvernement : **www.gov.nu.ca**

Le Conseil circumpolaire inuit (CCI) est l'organisation internationale qui représente environ 150 000 Inuit qui demeurent dans les régions arctiques de l'Alaska, du Canada, du Groenland et de l'arrondissement autonome de la Tchoukotka, en Russie. Le CCI se consacre au développement des politiques associées à l'Arctique, aux connaissances traditionnelles, à Action 21, aux activités liées à l'environnement et à la stratégie de protection de l'environnement arctique : **www.inuitcircumpolar.com**

Le Portail des Autochtones au Canada est un portail Internet unique qui comprend plus de 7 500 liens au sujet des peuples autochtones et pour eux : **www.aboriginalcanada.gc.ca**

Ce site contient plus de 15 000 pages contenant des renseignements sur les affaires, l'emploi, le développement économique, la culture, les collectivités, l'éducation, les organisations, les revendications et traités ainsi que le logement. Il comporte des liens vers 25 organisations autochtones nationales, les ministères et bureaux du gouvernement du Canada, les gouvernements territoriaux et provinciaux, des collectivités autochtones, des organisations nationales et régionales, des programmes collégiaux et universitaires d'études autochtones, les programmes autochtones en milieu urbain les plus importants ainsi que diverses ressources internationales.

Québec 2008-2009*.indd 183 17/11/08 09:24:21

Carte électorale : la révolte de la périphérie

Louis Massicotte
Professeur, Département de science politique, Université Laval
Titulaire, Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

En 2008, dans le domaine de la réforme des institutions démocratiques, le débat marquant a sans conteste porté sur la refonte du découpage électoral. La proposition de redécoupage de la Commission de la représentation électorale (CRE) a suscité un tollé d'une ampleur exceptionnelle dans les régions périphériques, et a rendu aléatoire l'entrée en vigueur d'une nouvelle carte électorale d'ici les prochaines élections – surtout si celles-ci ont lieu avant la fin du mandat de l'Assemblée, un scénario plus que probable dans la mesure où le gouvernement actuel est minoritaire.

L'équilibre recherché

Les données de base du problème sont relativement simples. L'idéal démocratique exige que chaque électeur pèse d'un poids à peu près égal dans la balance électorale. Mais en pratique, il existe des inégalités : sous l'angle de la population, les régions rurales sont mieux représentées que les régions urbaines.

Durant les années 70, libéraux et péquistes sont d'accord pour établir les cartes électorales sur des critères démographiques. Ce consensus bipartisan permet au Québec, traditionnellement retardataire en ce domaine, de se hisser aux premiers rangs des provinces canadiennes en matière d'égalité de poids des électeurs.

En 1972, les libéraux de Robert Bourassa entreprennent une réforme en profondeur du découpage électoral. Celle-ci réduit de façon marquée les privilèges traditionnels de représentation du monde rural, sur la base d'une loi établissant l'égalité de poids de chaque électeur (sous réserve d'écarts à la moyenne ne dépassant pas 25 %). Ce principe est réaffirmé en 1979 sous René Lévesque. S'ensuit une nouvelle refonte du découpage électoral, facilitée par la relative passivité des milieux ruraux et par l'absence de véritable opposition de la part de l'Union nationale et du Parti du crédit social, tous les deux moribonds.

Mais malgré ces refontes, les régions rurales et périphériques continuent à compter plus de députés que leur population ne le requiert – les Îles-de-la-Madeleine, en particulier, jouissent d'un traitement de faveur. Cela dit, la sous-représentation énorme des milieux urbains à l'Assemblée, comme durant l'époque duplessiste, est chose du passé.

Les déplacements de population et le découpage électoral

De recensement en recensement, les populations des régions périphériques et du milieu rural pèsent de moins en moins lourd. L'exode rural québécois n'a rien de bien original : il concerne le monde entier ! La population bouge… et, au Québec, les grandes gagnantes de ce brassage sont les banlieues de Montréal et de Québec.

Le poids électoral de chaque région doit donc suivre cette évolution, lui aussi. Cela suppose un redécoupage douloureux pour les régions

Québec 2008-2009*.indd 184 17/11/08 09:24:21

perdantes. Au fil des décennies cependant, les résistances se font plus vives.

Durant les années 80, les régions rurales et périphériques sortent de leur traditionnelle passivité, en développant un discours victimaire dont le rapport *Deux Québec dans un* (1989) du Conseil des affaires sociales se fait l'écho. Cette rhétorique est relayée efficacement par une pléthore d'élus municipaux et d'organismes régionaux. Le Parti gaspésien libre, partisan de la souveraineté politique de la région, ne représente qu'une manifestation extrême d'un sentiment d'aliénation alors répandu. En 2001, un lobby régional actif, appuyé par les deux grands partis, réussit à contraindre la Commission à conserver à la Gaspésie sa représentation aux dépens de celle de l'île de Montréal.

Les régions périphériques connaissent aussi une mutation sur le plan des allégeances politiques. Autrefois plus fort à Montréal qu'ailleurs au Québec, le Parti québécois (PQ) réalise aujourd'hui ses meilleurs scores en périphérie… et se doit donc de prêter une oreille attentive aux régions. En 2007, une circonscription péquiste typique comptait 40 800 électeurs, contre 48 000 pour l'Action démocratique du Québec (ADQ) et 45 700 pour les libéraux.

Vers une nouvelle carte électorale ?

La carte électorale du Québec n'a pas été révisée depuis la dernière refonte, en 2001. Depuis, deux élections ont eu lieu. L'Assemblée mandate donc une commission pour redéfinir la carte électorale en tenant compte des dernières données démographiques. Celle-ci est composée du directeur général des élections (DGE), Marcel Blanchet, et des professeurs Serge Courville et John Zacharias.

Le 12 mars 2008, la Commission rend public un rapport dont le titre, *La population bouge, la carte électorale change*, reflète bien l'esprit de sa loi constitutive.

On y apprend qu'au 30 novembre 2007, le Québec comptait 5 650 910 électeurs, soit une moyenne de 45 207 électeurs par circonscription. En principe, hormis les privilèges légalement octroyés aux Îles-de-la-Madeleine (10 600 électeurs) et à Ungava (23 819 électeurs), aucune circonscription ne doit compter moins de 33 905 électeurs ni plus de 56 509 électeurs. Mais comme la carte électorale n'a pas été retouchée depuis 2001, on compte 20 circonscriptions hors normes : dans 13 d'entre elles, la population électorale est trop faible, alors que dans 7 autres, elle est trop élevée. De plus, nombre de circonscriptions sont assez proches des marges critiques, et tout laisse croire qu'elles ne mettront pas longtemps à les franchir. À l'exception des Îles-de-la-Madeleine et d'Ungava, les circonscriptions comptent de 27 569 électeurs pour la plus petite (Gaspé) à 60 762 pour la plus grande (Masson).

Sous l'angle de la population, les régions rurales sont mieux représentées que les régions urbaines.

Le rapport propose de créer trois nouveaux sièges de député, donc trois nouvelles circonscriptions : la première à Marc-Aurèle-Fortin, à Laval, la deuxième à La Plaine dans Lanaudière et la troisième à Roussillon sur la rive sud de Montréal. Or, si on crée des sièges à certains endroits, il faut en enlever à d'autres, puisque le maximum de 125 députés prévu par la loi est déjà atteint. La Commission envisage donc de couper en Gaspésie, dans le Bas-du-Fleuve et dans Chaudière-Appalaches, qui perdraient chacun une circonscription.

Selon les propositions du rapport préliminaire, 39 circonscriptions demeureraient inchangées. Environ 10 % des électeurs seraient déplacés d'une circonscription à une autre.

Avec ce projet de réforme, le découpage électoral québécois, devenu au fil des ans le plus inégalitaire de toutes les provinces canadiennes (voir tableau) en raison de la surreprésentation du milieu rural, retrouverait une place en milieu de classement.

Québec 2008-2009*.indd 185 17/11/08 09:24:21

Des auditions sous tension

Aussitôt rendues publiques, ces propositions sont dénoncées avec une intensité jamais vue dans les régions qu'elles pénalisent. Pendant plusieurs semaines, les médias régionaux ne décolèrent pas. Du côté des banlieues, en revanche, pas une réaction.

La situation est à ce point tendue que le 9 avril, Benoît Pelletier, le ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques, propose d'annuler le processus de consultation qui doit faire suite à la publication du rapport préliminaire afin que l'Assemblée ait le temps de trouver des solutions pour ménager les régions en perte de population. Il est notamment question de laisser les choses en l'état dans la périphérie, quitte à porter le nombre des députés à 128 pour refléter la progression des banlieues. Le PQ est d'accord, mais l'ADQ s'oppose, et l'idée tombe à l'eau.

Du 21 avril au 13 juin, la Commission doit, à l'occasion d'auditions publiques, affronter la colère des régions susceptibles de perdre une circonscription. Ses membres se rendent dans 23 localités, dont New Richmond, Matane, Gaspé, Cabano et Rivière-du-Loup, d'où ils reviennent avec 314 mémoires, pour la plupart partisans du *statu quo*.

Avec ce projet de réforme, le découpage électoral québécois se trouverait au milieu du classement des provinces canadiennes.

Leur discours s'enracine dans l'idée que le député joue un rôle d'intermédiaire. « En région » – une expression qui désigne à la fois le milieu rural et les régions périphériques –, le député doit pouvoir être rejoint facilement ; sa circonscription ne doit donc pas être trop vaste. Pour les partisans du *statu quo*, la représentation politique est fonction de la superficie

TABLEAU 1 **Le Québec en perspective : cartes électorales des provinces canadiennes**

Province	Élection	Électeurs	Moyenne	Sièges	Majorité minimale[1]	Rang
T.-N.	2007	367 540	7 657	48	46,4	4
I.-P.-É.	2007	97 810	3 623	27	47,3	3
N.-É.	2006	678 036	13 039	52	44,7	6
N.-B.	2006	558 688	10 158	55	48,6	1
Québec	2007	5 630 567[2]	45 045	125	43,2	10
Ont.	2007	8 557 653	79 978	107	44,5	7
Man.	2007	740 920	12 999	57	45,5	5
Sask.	2007	598 234	10 314	58	47,3	2
Alb.	2008	2 350 045	28 314	83	43,9	8
C.-B.	2005	2 845 284	36 016	79	43,2	9
Québec (proposition)		5 650 910	45 207	125	45,1	6

1. L'indice de majorité minimale (également appelé Dauer-Kelsay) représente la proportion des électeurs qui habitent les circonscriptions les moins peuplées, jusqu'à concurrence de la majorité absolue des sièges. Dans le cas du Québec par exemple, il indique la proportion des électeurs qui vivent dans les 63 circonscriptions les moins peuplées. Une égalité parfaite produirait un indice de 51 %. Les rangs établis sur la base de cet indice vont de la province la plus égalitaire à la moins égalitaire.
2. Ce chiffre est celui de l'élection de mars 2007, et diffère légèrement de celui, daté de novembre 2007, utilisé par la Commission dans son rapport.

Québec 2008-2009*.indd 186 17/11/08 09:24:21

des territoires au moins autant, sinon plus, que de leur population. Et d'accuser la Commission d'avoir adopté une approche bêtement comptable dont le résultat serait de charcuter des communautés bien établies.

Il est clair qu'au-delà des détails du projet de refonte électorale, ce sont les critères quantitatifs prévus par la loi qui sont visés. Il est en effet impossible de les respecter sans réduire la représentation de certaines régions, à moins d'augmenter le nombre de députés, déjà le plus élevé parmi les provinces canadiennes.

Une réforme politiquement embarrassante

Du côté des partis politiques, en revanche, le projet de nouveau découpage électoral ne bouleverse pas la donne. Personne ne s'étonne de voir le PQ, eu égard à son assise régionale, se faire le champion de la périphérie.

De son côté, forte de sa nouvelle puissance dans les banlieues encore sous-représentées, l'ADQ est tentée de jouer la carte de l'égalité du poids politique des électeurs. Mais, devant l'indifférence des banlieues, Mario Dumont et ses députés les plus expérimentés estiment qu'ils pourraient faire les frais d'une telle approche.

Quant aux députés libéraux, qui viennent autant du centre que de la périphérie, ils craignent comme la peste d'être confinés à la région montréalaise s'ils ne cèdent pas à la colère de la périphérie. C'est d'ailleurs ce que réclament les ministres Nathalie Normandeau (députée de Bonaventure) et Claude Béchard (député de Kamouraska-Témiscouata).

Comme en 2001, la Commission voit ses mandants politiques appuyer ceux qui contestent ses propositions. Dans ces conditions, son pouvoir décisionnel paraît dérisoire… Son rapport final doit paraître à l'automne 2008.

Certains tentent de surfer sur la hargne de la périphérie pour faire avancer leurs marottes. C'est ainsi que renaît l'idée d'un sénat à l'américaine, qui aurait les mêmes pouvoirs que l'Assemblée nationale, dont les membres seraient élus par la population et dans lequel l'Ungava pèserait autant que l'île de Montréal. Ressurgit aussi l'idée d'adopter le mode de scrutin proportionnel, qui n'éliminerait pourtant pas la nécessité de refléter le poids démographique réel de chaque région.

Pour l'instant, de telles idées soulèvent peu d'enthousiasme dans la classe politique, même si l'idée de recourir au scrutin proportionnel pourrait servir de prétexte au maintien du *statu quo*. En prônant, en juin 2008, une réforme du mode de scrutin, le DGE semble offrir cette possibilité. Mais la leçon qui se dégage jusqu'ici du débat sur le mode de scrutin, c'est qu'on en parlera encore longuement et longtemps.

Pour lire le rapport préliminaire La population bouge, la carte électorale change : *www.lacartechange.qc.ca/lacartechangefr/rapport_preliminaire.asp*.

Québec 2008-2009*.indd 187 17/11/08 09:24:21

Le partenariat dans les administrations publiques québécoises : quelques pistes pour un ancrage organisationnel réussi[1]

Michel Boisclair, M.A.P.
Chargé de projets et conseil en gestion, École nationale d'administration publique (ENAP)

« La coopération repose sur cette conviction profonde : on ne saurait atteindre un but qu'à la condition que tous y parviennent. »

Virginia Burden, *The Process of Intuition*

Faire tout seul, faire faire par d'autres ou faire avec d'autres : voilà trois options qui s'offrent au gouvernement québécois pour mettre en place des équipements et des services publics. Mais laquelle choisir ? Chacune d'entre elles comporte son lot d'avantages et d'inconvénients ; d'où l'importance, pour les administrations publiques, d'en faire une bonne évaluation.

Depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Charest, la question des partenariats public-privé occupe une place importante dans le discours du gouvernement. Mais savons-nous vraiment de quoi il s'agit ? Ce texte examine l'importance de l'ancrage du partenariat dans l'organisation afin d'augmenter ses chances de succès. Nous illustrerons notre propos à l'aide de quelques exemples tirés de l'expérience québécoise récente.

Un concept à définir

Le mot *partenariat* est un vieux concept « servi à la sauce moderne », comme l'indique l'ouvrage de Xavier Bezançon dont le titre, *2000 ans d'histoire du partenariat public-privé*[2], est pour le moins évocateur. Grâce aux théories du nouveau management public (NMP), le terme *partenariat* a, à partir des années 80-90, repris du poil de la bête. Avec ce concept, on introduisait dans l'administration publique des principes inspirés des pratiques de gestion en vigueur dans le secteur privé, comme la planification stratégique, la gestion par les résultats, l'allègement réglementaire et la primauté du service à la clientèle, pour ne nommer que ceux-là. On assistait alors à une « managérialisation » progressive de l'administration publique.

Ainsi, depuis la fin des années 80 et le début des années 90, le concept de partenariat a été remis au centre de l'actualité par les grands organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI). Ces institutions sont intervenues pour amener les États à (ré)agir afin de résoudre la crise financière de leurs administrations publiques et ses effets désastreux sur l'élaboration des équipements et des services publics.

Mais, comme l'écrit le spécialiste de la fonction publique fédérale David Zussman, plus le concept fait d'adeptes, plus il devient difficile à définir[3]. Guy Pelletier, professeur à l'Université

Québec 2008-2009*.indd 188 17/11/08 09:24:21

de Sherbrooke, va dans le même sens lorsqu'il écrit que « la notion de partenariat a un champ sémantique flou et qu'il peut en conséquence constituer une véritable boîte de Pandore[4] ». Mais, ajoute-t-il avec beaucoup de justesse, le partenariat peut être « porteur d'une réflexion stimulante et nous inviter à revoir nos pratiques [de gestion], autant qu'il peut nous mettre dans une situation de relative dépendance à l'égard des idées du type prêt-à-porter au salon de la dernière mode de la gestion[5] ». Mais, en en faisant un mot fourre-tout, on risque de vider le concept de sa substance et de son intérêt pour décrire ce nouveau mode de mise en place de services et d'équipements collectifs. D'autre part, on risque aussi de minimiser sa pertinence pour décrire toute la complexité de l'engagement et de l'interrelation organisationnelle qu'il sous-tend. Une revue de la littérature nous a permis de constater qu'il existe un grand nombre de définitions du mot *partenariat*[6]. En les relisant toutes, trois mots clés ressortent : relation, démarche, accord.

Choix stratégique

La réussite d'un partenariat, quel qu'il soit, repose sur un ensemble de facteurs. Deux en particulier agissent comme éléments fondateurs. Le premier concerne la décision de faire du partenariat un vecteur stratégique significatif dans le développement d'une organisation. Le second est son ancrage, c'est-à-dire son implantation dans l'organisation. S'il est solidement enraciné, le partenariat peut déboucher sur la mise en place de valeurs et de pratiques partenariales appropriées. Dans le cas contraire, son exercice ne serait qu'un vain mot…

En d'autres termes, cela signifie que les acteurs concernés par le partenariat doivent pouvoir le relier à un plan stratégique, à une orientation ou à une priorité, définis par les dirigeants de l'organisation. De plus, le partenariat doit s'inscrire dans un plan opérationnel et faire l'objet d'un suivi constant et d'une évaluation régulière (et pas seulement) à la fin afin de pouvoir en mesurer les bénéfices, tant pour les organisations que pour les acteurs qui y participent.

Une recherche exploratoire sur le thème des partenariats dans les administrations publiques, menée de 2002 à 2006 auprès des étudiants inscrits au cours Les défis du partenariat dans les administrations publiques (ENP 7172) à l'École nationale d'administration publique, a permis de faire certains constats. En premier lieu, l'ancrage du partenariat varie considérablement d'une administration publique à une autre. Ensuite, entre la vision théorique du partenariat et sa mise en œuvre pratique, on observe souvent un écart important, ce qui explique les difficultés éprouvées par les partenaires dans la phase de mise en œuvre ou tout simplement l'échec de plusieurs partenariats.

Ancrage dans l'organisation

Une fois la stratégie partenariale définie, dirigeants et acteurs doivent collaborer pour rendre le partenariat opérationnel. Ils doivent passer du stade de l'intention à celui où le partenariat est reconnu et soutenu par tous. Cela va se traduire par l'apport de ressources humaines, informationnelles, matérielles et financières nécessaires au développement du partenariat. Mais cet apport de ressources n'aura de sens que s'il s'inscrit dans un cadre qui facilite sa mise en place. C'est là l'objectif d'une politique partenariale. Aussi l'organisation devra-t-elle considérer très sérieusement l'option de mettre en place une telle politique afin de fournir un cadre cohérent et des balises à partir desquels les dirigeants et les acteurs élaboreront les partenariats dans lesquels s'engagera l'organisation.

Ainsi, au niveau stratégique, c'est cette politique qui garantit que les orientations et les priorités de l'organisation suivent bien la volonté des dirigeants. Elle se doit également

Québec 2008-2009*.indd 189 17/11/08 09:24:21

de canaliser la réflexion et l'action tout au long du processus d'élaboration du partenariat. Plus important encore, c'est elle qui donne du sens à la décision de s'engager dans un partenariat. Au niveau opérationnel, la politique partenariale précise les zones et les marges de manœuvre des différents acteurs d'un partenariat au regard des décisions à prendre. Elle permet d'anticiper certaines difficultés ; elle facilite la délégation tout en maintenant un certain contrôle. Elle encourage l'initiative à l'intérieur de certaines balises. C'est elle enfin qui fournit aux différents acteurs un cadre cohérent dans lequel le partenariat pourra évoluer. Ce n'est donc qu'à partir de ces éléments qu'un partenariat a toutes les chances de réussir.

Un premier regard sur l'expérience québécoise récente

Comme les partenariats public-privé sont relativement nouveaux au Québec, il est difficile d'en faire une analyse approfondie. Il faudra attendre encore quelques années avant de pouvoir mesurer toutes les conséquences de ce choix gouvernemental sur l'élaboration et la réalisation des services et des équipements collectifs. Toutefois, un premier regard sur quelques projets en cours nous permet de constater certaines difficultés importantes.

Le cas de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) est significatif. L'université d'État connaît actuellement un grave déficit budgétaire en raison des importants projets immobiliers (dont l'îlot Voyageur) dans lesquels elle s'est lancée. Le gouvernement du Québec tente présentement d'amener le promoteur BUSAC Immobilier à rouvrir le contrat de partenariat afin de permettre à l'université de se sortir de ses problèmes financiers. Or, les données disponibles montrent, d'une part, que le partenariat entre l'UQAM et BUSAC Immobilier ne reposait pas sur une vision partagée par les différentes instances institutionnelles et, d'autre part, que la double comptabilité qui semblait exister ne permettait pas aux membres du conseil d'administration et aux autres instances de l'université de percevoir toutes les difficultés liées à la réalisation des projets immobiliers et ses impacts sur le développement futur de l'UQAM. Ce désastre financier a amené le Vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, à juger très sévèrement la gestion de l'ancien recteur, Roch Denis, et de ses deux collaborateurs, le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives, Mauro Malservisi, ainsi que le directeur des investissements, Nicolas Buono (voir l'article p. 287).

Autre exemple, le cas de l'autoroute 30. Après des décennies de discussions, avec l'annonce le 19 juin 2008 par le gouvernement du Québec accompagné du gouvernement du Canada du choix du consortium retenu, on pensait bien que la construction était sur le point de démarrer. Mais à la dernière minute, un segment du tracé posant problème aux Amérindiens de Kahnawake, le ministère des Transports du Québec a dû de nouveau négocier avec les principaux responsables de la réserve indienne. Le ministre a finalement obtenu leur accord – non sans leur céder des parcelles de terre –, et le projet a enfin pu démarrer.

Ici, ce n'est pas tant la vision qui a fait défaut au partenariat qu'un problème lié à une lecture inadéquate de l'environnement : les principaux responsables ont sous-estimé l'appui de la communauté amérindienne à ce projet. Par ailleurs, une thèse de maîtrise en cours de rédaction relève l'absence de mécanismes de suivi et d'évaluation du partenariat. Or, ces deux aspects contribuent à l'ancrage du partenariat dans l'organisation.

Le parachèvement de l'autoroute 25 entre le boulevard Henri-Bourassa et l'autoroute 40 n'est pas non plus sans poser plusieurs problèmes, notamment l'opposition au projet de divers groupes sociaux et environnementalistes, dont les centrales syndicales. Malgré cette

Québec 2008-2009*.indd 190 17/11/08 09:24:21

résistance au projet, la ministre des Transports, Julie Boulet, a tout de même annoncé, le 24 septembre 2007[7], la conclusion d'une première entente de partenariat public-privé pour un projet d'infrastructure routière entre le gouvernement du Québec et Concession A25 S.E.C. Mais l'encre était à peine sèche que déjà des journalistes posaient des questions sur l'identité des « véritables » partenaires du projet[8] ainsi que sur le contenu de l'entente. Or, Québec et le partenaire privé ont placé leur entente sous le sceau de la confidentialité, et ce, malgré l'assurance du gouvernement Charest que les partenariats public-privé seraient d'une transparence exemplaire[9]. Si cette façon de faire nuit à l'adhésion et à la confiance nécessaires des acteurs vis-à-vis d'un partenariat, que dire de la perception de la situation par les citoyens ?

Un dernier exemple, cette fois dans le domaine de la santé : le partenariat entre l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et la clinique privée Rockland MD. Rappelons que cette entente « permet au centre hospitalier d'utiliser une salle d'opération et de recourir aux services d'infirmières et d'inhalothérapeutes privés, deux fois la semaine[10] ». Pour Philippe Couillard[11], le ministre de la Santé d'alors, cette entente constituait « une bonne nouvelle pour la population[12] », mais des mesures d'urgence ont dû être prises après une erreur de soin sur une patiente opérée pour une hernie[13]. Même si la patiente n'a pas subi d'atteintes irréparables, les réactions ne se sont pas fait attendre. Dirigeants d'hôpitaux, associations professionnelles et médecins n'ont pas hésité à prendre la parole pour rassurer la population. Dans un entretien qu'il a réalisé auprès du directeur des services professionnels de l'Hôpital du Sacré-Cœur, le journaliste André Noël rapporte les propos du Dr L'espérance : « Ce n'était sûrement pas prévu de donner [le médicament] en intraveineux. C'était prévu pour être donné en sous-cutané[14]. » Les propos du président de l'Association des anesthésistes du Québec, le Dr Pierre Fiset, se font également rassurants. Le Dr Fiset affirmait alors que l'hôpital prenait très au sérieux cet évènement et que des recommandations seront faites afin qu'une telle situation ne se reproduise plus. Cet incident nous rappelle l'importance de bien évaluer les conséquences d'une décision sur les partenaires, mais aussi sur l'ensemble des acteurs concernés par un partenariat.

Nous pourrions bien sûr continuer cette liste, mais ces quelques exemples nous permettent de constater que les partenariats, plus particulièrement les partenariats public-privé (les « 3P », comme on les appelle), comportent toujours plusieurs difficultés et soulèvent toujours beaucoup d'interrogations, notamment dans un domaine sensible comme la santé.

Ces exemples, chacun à leur niveau, font ressortir des problèmes concrets, tant aux plans stratégique qu'opérationnel, par exemple l'absence d'une vision claire, les difficultés d'ancrage du partenariat dans une organisation, le manque de ressources ou la déficience des mécanismes de suivi et d'évaluation. Ce sont là autant d'aspects sur lesquels les dirigeants devront se pencher avant de choisir le partenariat comme stratégie de développement de leur organisation. Une mauvaise évaluation de l'un ou l'autre de ces aspects peut nuire à l'ancrage du partenariat dans l'organisation.

Conclusion

C'est dans l'analyse comparative des différentes stratégies qui s'offrent à eux que les décideurs trouveront les éléments qui leur permettront de prendre la meilleure décision. Par conséquent, il n'est peut-être pas opportun de rejeter sans études préalables l'une ou l'autre d'entre elles. Le partenariat ne doit pas être vu comme la solution miracle à tous les problèmes économiques et budgétaires des institutions publiques. Or, jusqu'à maintenant, le gouvernement libéral a beaucoup misé sur cet

Québec 2008-2009*.indd 191 17/11/08 09:24:21

aspect. S'il veut considérer l'option partenariale, particulièrement avec le secteur privé, cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Il est très important de s'assurer que le partenariat est bien ancré dans l'organisation et qu'il permet d'enraciner des pratiques gagnantes. Le partenariat ne doit pas non plus servir à brader les services publics ; il se doit d'être une plus-value pour le gouvernement et les citoyens. Oui, le partenariat est possible et peut être utile… à condition qu'il réponde à une démarche réfléchie.

Notes

1. Ce texte s'appuie sur des travaux réalisés dans le cadre de la rédaction du livre de Michel Boisclair et Louis Dallaire (dirs), *Les défis du partenariat dans les administrations publiques. Un regard systémique. Théorie et pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, 368 pages.
2. Bezançon, Xavier, *2000 ans d'histoire du partenariat public-privé pour la réalisation des équipements et services collectifs*, Paris, Presses de l'École nationale des ponts et chaussées, 2004, 283 pages.
3. Zussman, David, « Les partenariats, une cible en mouvement », *Aperçus*, vol. 4, nº 1, printemps 1999, p. 1.
4. Pelletier, Guy, « Le partenariat : du discours à l'action », *La Revue des Échanges*, vol. 14, nº 3, 1997, p. 1.
5. *Ibid.*, p. 2.
6. Nos recherches nous ont permis de recueillir à ce jour plus d'une cinquantaine de définitions du mot *partenariat*.
7. En ligne : http://communiques.gouv.qc.ca/gouvqc/communiques/GPQF/Septembre/24/c4148.h
8. Francœur, Louis-Gilles, « Un géant australien propriétaire de l'A25 », *Le Devoir*, 22 novembre 2007.
9. « Le contrat de l'autoroute 25 gardé secret », La Presse canadienne, 21 novembre 2007.
10. « Couillard salue la première chirurgie privée payée par l'État », La Presse canadienne (Québec), 6 février 2008, p. 2.
11. Depuis la rédaction de ce texte, le Dr Philippe Couillard a quitté la politique. Il occupe aujourd'hui un poste dans le secteur privé.
12. « Couillard salue la première chirurgie privée payée par l'État », La Presse canadienne (Québec), 6 février 2008, p. 1.
13. *Ibid.*
14. Noël, André, « Rockland MD : une erreur a provoqué des mesures d'urgence ». En ligne : http://www.cyberpresse.ca/article/20080221/CPACTUALITES/80220274/1019/CPACT

Québec 2008-2009*.indd 192 17/11/08 09:24:22



Économie et conditions de vie

194 Le Québec en 10 indicateurs économiques

198 Norbourg : premier exemple de violence financière

202 L'empire Quebecor : poids du papier, promesses d'un nouveau réseau et relance d'une formule à succès

207 La Bourse de Montréal : débat autour d'un avenir

211 Les PME : des souris et des gazelles

215 L'an 1 du Forum socioéconomique des Premières Nations : bilan sommaire

217 Les valeurs avant les profits : l'ère de l'entrepreneuriat social

Québec 2008-2009*.indd 193 17/11/08 09:24:22

Le Québec en 10 indicateurs économiques

Mario Jodoin
Économiste, Service Canada

L'année 2007 a été marquée par une croissance étonnante à la fois de l'économie et du marché du travail. Cette tendance avait certes été amorcée au cours des années précédentes, mais ces bons résultats sont d'autant plus notables qu'il a fallu composer avec les impacts négatifs de la force du dollar canadien et de la concurrence des pays à bas salaires dans le secteur manufacturier.

Croissance globale

Le produit intérieur brut (PIB) a connu en 2007 sa plus forte croissance depuis 2004, avec un accroissement réel de 2,5 % (en dollars constants pour éliminer les effets de l'inflation). Cette performance honorable n'est toutefois imputable qu'aux bons chiffres de la demande intérieure (voir tableau 1 : dépenses des consommateurs, du gouvernement et investissements), le solde du commerce extérieur s'étant, de son côté, dégradé de façon importante.

TABLEAU 1 **Taux de croissance (%)**

Taux de croissance du PIB et de ses composants (%)		
	Moyenne annuelle 2003 à 2006	2007
PIB	2,1	2,5
Dépenses des consommateurs	3,0	4,2
Dépenses gouvernementales	1,8	2,5
Investissements	4,7	7,4
Exportations interprovinciales	1,4	1,6
Importations interprovinciales	0,9	2,0
Exportations internationales	2,9	-3,6
Importations internationales	6,7	2,0

Source : Institut de la statistique du Québec

Dépenses des consommateurs

Les dépenses des consommateurs forment le composant le plus stable et le plus important du PIB. En 2007, elles représentaient 63 % du PIB, leur niveau le plus élevé des 20 dernières années. En plus d'être stimulées par la bonne santé de l'économie et par l'allègement du fardeau fiscal, elles ont bénéficié d'une injection exceptionnelle de près de 2 milliards de dollars – une somme versée par l'administration publique provinciale dans le cadre du règlement de la question de l'équité salariale. Comme ce versement ne se reproduira pas au cours des prochaines années, on ne peut s'attendre à une croissance aussi forte des dépenses des consommateurs dans l'avenir.

Dépenses des consommateurs : 63 % du PIB

Dépenses gouvernementales

Malgré le bon niveau de croissance des dépenses gouvernementales au cours des dernières années, leur part dans le PIB a diminué : elle est

Québec 2008-2009*.indd 194 17/11/08 09:24:22

passée de 28 % à 22 % de 1992 à 2001 et est restée assez stable depuis. À partir de cette date, les dépenses gouvernementales ont augmenté à peu près au même rythme que l'ensemble de l'économie. L'accroissement des dépenses de 2007 – comme d'ailleurs les hausses observées depuis 2001 – est concentré dans le secteur de la santé et, dans une moindre mesure, dans celui de l'éducation.

Investissements

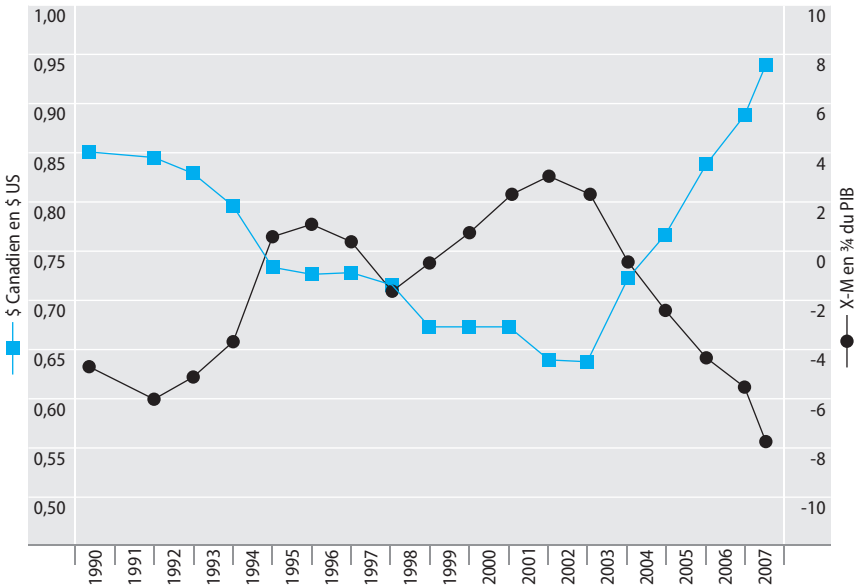
La part des investissements dans le PIB a atteint 21 % en 2007, son niveau le plus élevé depuis au moins 25 ans. Comme on peut le constater dans le tableau 1, il s'agit du composant du PIB qui a le plus augmenté. Selon les années, cette croissance s'est concrétisée dans différents types d'investissements (construction résidentielle et non résidentielle, machines et équipements) qui tous ont connu une forte augmentation, tant pour les entreprises que pour les administrations publiques. Notons que l'importante hausse des investissements privés en machines et en matériel constitue une réponse encourageante à la mauvaise performance du secteur manufacturier au cours des dernières années.

Taux d'emploi : 61 %

Exportations et importations interprovinciales

Malgré certaines différences annuelles, la valeur des importations provenant des autres

GRAPHIQUE 1 **Évolution du solde commercial international du Québec et de la valeur du dollar canadien**



Sources : Statistique Canada et Banque du Canada

Québec 2008-2009*.indd 195 17/11/08 09:24:22

provinces canadiennes varie à peu près au même rythme que celle des exportations du Québec vers ces mêmes provinces. En effet, le solde du commerce interprovincial (exportations moins importations) est légèrement négatif depuis 2000, gravitant toujours autour de 1 % de la valeur totale du PIB.

Exportations et importations internationales

Le solde du commerce international a au contraire connu beaucoup de modifications de tendance au cours des deux dernières décennies (voir le graphique 1). Si la concurrence avec les pays à faibles salaires explique en partie les problèmes du secteur manufacturier (en particulier dans les industries de fabrication de vêtements, de meubles et de produits électroniques), la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain joue un rôle encore plus significatif. Comme le montre le graphique 1, le solde commercial international du Québec (X-M) a constamment été négatif lorsque la valeur du dollar canadien était supérieure à 0,75 $ US, et constamment positif lorsqu'il était inférieur – sauf en 1997 et en 1998. En outre, plus la valeur du dollar canadien s'éloigne de 0,75 $ US, plus la valeur du déficit ou du surplus augmente.

En 2007, quand le dollar canadien a atteint 0,93 $ US, le déficit commercial international du Québec a représenté plus de 7 % du PIB, soit environ 19 milliards de dollars ! Si les autres composants du PIB n'avaient pas enregistré de si belles performances, le Québec aurait très bien pu entrer dans une phase de récession. Ce fut le cas au début des années 90, quand le solde commercial international a connu un déficit d'une ampleur semblable.

Emploi et chômage

Le niveau de croissance étonnant du PIB s'est répercuté sur le marché du travail : le nombre d'emplois a augmenté de 2,3 % en 2007, soit un rythme nettement plus élevé que de 2002 à 2006, où la moyenne annuelle était de 1,2 %. Cette forte croissance a même permis au taux d'emploi (pourcentage des personnes de 15 ans et plus qui travaillent) d'afficher sa meilleure performance historique (61 %) et au taux de chômage d'atteindre son plus faible des 30 dernières années (7,2 %).

Soulignons que près de 60 % des emplois créés depuis 2002 sont occupés par des travailleurs de 55 ans et plus. Cette forte croissance s'explique d'abord par la hausse importante du nombre de personnes dans cette tranche d'âge en raison du vieillissement des baby-boomers (le nombre de personnes âgées de 55 ans et plus a augmenté de 17 % entre 2002 et 2007, tandis que le nombre de personnes âgées de 15 à 54 ans augmentait de moins de 1 %), ensuite par l'augmentation récente de l'âge moyen de la retraite (de 58 ans en 1997 à 60 ans en 2006) et enfin par l'arrivée dans cette tranche d'âge de femmes beaucoup plus actives sur le marché du travail que leurs aînées (le taux d'activité des femmes âgées de 55 ans et plus est passé de 17 % en 2002 à 26 % en 2007).

Emploi par industrie

En 2007, la détérioration du solde commercial international a continué à toucher durement le secteur manufacturier, en ajoutant près de 40 000 pertes d'emplois aux quelque 70 000 emplois disparus de 2002 à 2006. À l'inverse, le secteur des services a poursuivi sur sa lancée des années précédentes, créant plus de 115 000 emplois, qui s'ajoutent aux 230 000 créés de 2002 à 2006. C'est dans les services professionnels, scientifiques et techniques, le secteur des finances, des assurances et de l'immobilier, le commerce et le secteur de la santé et de l'assistance sociale que cette hausse a été la

Taux de chômage :

7,2 %

Québec 2008-2009*.indd 196 17/11/08 09:24:22

plus forte. Soulignons également que la croissance de l'emploi s'est poursuivie à un rythme élevé dans la construction.

Emploi par profession

Reflet de l'influence de l'économie du savoir sur la composition professionnelle du marché du travail, le nombre d'emplois dans les professions exigeant un diplôme universitaire a augmenté de 56 % de 1990 à 2007, contre 17 % pour les autres professions. Cela dit, l'emploi dans les professions qui exigent le moins de compétences connaît un rebond depuis 2001. Il a même augmenté plus rapidement que dans les autres professions (15 % contre 12 %). Ces professions offrent toutefois de moins bonnes conditions de travail (salaires, stabilité de l'emploi, temps de travail).

Démographie

Grâce à la hausse récente du taux de natalité (hausse de 16 % entre 2002 et 2007 pour atteindre plus de 84 000) et du solde migratoire (immigrants moins émigrants ; moyenne passant de 4 600 entre 1994 et 1998 à 29 000 entre 2003 et 2007), la main-d'œuvre vieillit plus lentement que ne le prévoyait l'Institut de la statistique du Québec dans ses prévisions de 2003. Malgré cela, le nombre des 25-54 ans – le groupe d'âge le plus actif sur le marché du travail – a d'ores et déjà commencé à diminuer ; cette contraction devrait s'accélérer au cours des prochaines années. De même, la croissance effrénée de la population âgée de 65 ans et plus entraînera une diminution importante de la population en âge de travailler. Même si ces tendances ne devraient pas entraîner des pénuries persistantes de main-d'œuvre, les employeurs devront s'adapter à cette nouvelle réalité.

Taux de natalité : hausse de

16 %

entre 2002 et 2007

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un ensemble de mesures pourrait atténuer les principaux effets négatifs de la diminution de la population active. On pourrait notamment envisager :

- des mesures pour inciter les travailleurs les plus âgés à rester actifs sur le marché de l'emploi ;
- des mesures pour transférer les compétences et les connaissances des futurs retraités aux jeunes travailleurs (le mentorat par exemple) ;
- des investissements pour augmenter la productivité ;
- pour développer les ressources humaines, des investissements dans les domaines de l'éducation, de l'apprentissage en milieu de travail et de la formation continue.

En conclusion, l'année 2007 a confirmé, et même accentué, les tendances qui se dégagent depuis quelques années en ce qui concerne l'économie et le marché du travail. L'adoption de mesures d'adaptation devient donc encore plus importante et urgente.

Québec 2008-2009*.indd 197 17/11/08 09:24:22

Norbourg : premier exemple de violence financière

François Desjardins
Journaliste, *Le Devoir*

S'il fallait analyser le scandale Norbourg dans l'unique but d'en faire ressortir un élément positif, ce serait sans doute que le constat suivant s'applique désormais à tout le monde : le délit économique est un crime violent. Si les Américains l'ont appris avec les Enron et autres WorldCom, il aura fallu le procès de Vincent Lacroix, désigné comme le chef d'orchestre d'un détournement de 115 millions de dollars au préjudice de 9 200 épargnants, pour que le Québec le comprenne à son tour.

Le moment précis du virage est survenu le 28 janvier 2008. Massées dans une salle du Palais de justice de Montréal, plusieurs victimes du scandale ont eu l'impression qu'on avait finalement reconnu leur souffrance. Après une cinquantaine de jours de procès au cours desquels 51 chefs d'accusation à la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (LVM) ont été examinés, le juge Claude Leblond, de la Cour du Québec, s'est époumoné pendant près d'une heure avant de dévoiler une conclusion sans équivoque.

« Il y a une urgence à démontrer la réprobation sociale des comportements adoptés par le défendeur », a dit le juge Leblond. L'ex-homme d'affaires Vincent Lacroix allait donc être condamné à une peine de 12 ans de prison moins un jour, soit la plus lourde sentence jamais prononcée au pénal pour un délit financier. (En juin 2008, Vincent Lacroix a aussi fait l'objet de 200 chefs d'accusation en vertu du Code criminel, qui prévoit un maximum de 14 ans d'emprisonnement en cas de fraude grave.)

Amendée en 2003 pour permettre l'emprisonnement, la LVM n'avait jamais permis d'envoyer quelqu'un derrière les barreaux. Toutefois, la réprobation publique devant l'accumulation de scandales ailleurs dans le monde et au Québec était de plus en plus forte. Même si, le 8 juillet 2008, la Cour supérieure a réduit la peine de Vincent Lacroix à huit ans et demi de prison moins un jour, le message est demeuré intact.

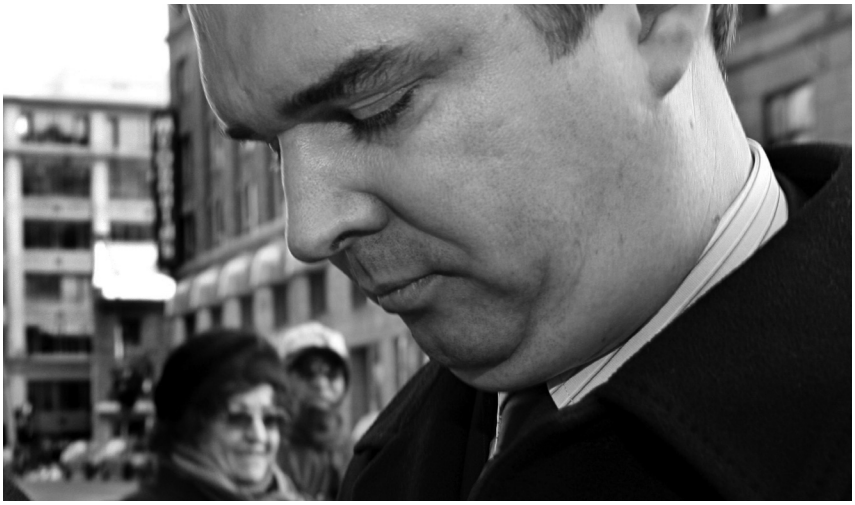
Le constat suivant s'applique désormais à tout le monde : le délit économique est un crime violent.

« C'est une année charnière pour la lutte contre la criminalité financière », croit Simon Roy, qui enseigne le droit à l'Université de Sherbrooke. « Tout ce qui avait été mis en place, et tout ce qu'on voyait poindre à l'horizon depuis deux ou trois ans, a vraiment éclaté depuis 2007, avec Norbourg, avec des peines plus sévères, avec des crimes qui portent directement atteinte à la confiance du public. »

Opération complexe

L'affaire Norbourg n'est pas un simple vol de banque. C'est un détournement à grande échelle, de longue haleine, dont le camouflage comptable et bancaire s'est avéré si complexe,

Québec 2008-2009*.indd 198 17/11/08 09:24:22



L'ex-homme d'affaires Vincent Lacroix a été condamné à la plus lourde peine jamais prononcée au pénal pour un délit financier.

selon l'Autorité des marchés financiers (AMF), qu'elle a dû embaucher une firme spécialisée, Leclerc Juricomptables, pour en décortiquer la mécanique.

En 2000, Norbourg est une toute jeune entreprise de gestion de fonds de placement. Elle se cherche des clients. Grâce à un contact, Vincent Lacroix obtient du Mouvement Desjardins un mandat pour gérer la somme de 5 millions de dollars. Au fil des ans, Desjardins confie encore plus d'argent à Norbourg. La somme atteint 20 millions de dollars. Entretemps, Vincent Lacroix met sur pied ses propres fonds communs. La clientèle régulière se multiplie, et Norbourg, qui en profite pour acheter des concurrents, prend de l'ampleur.

Selon la preuve déposée lors du procès pénal, M. Lacroix s'aperçoit un jour que l'argent de ses clients, qui repose chez le gardien de valeurs Northern Trust (NT), est facilement accessible. Prétextant que ses clients veulent reprendre leurs billes, il demande à NT de renvoyer de l'argent chez Norbourg. Or, le gardien de valeurs ne semble pas comprendre que les sommes, plutôt que de retourner dans un compte en fidéicommis, prennent directement la route des comptes de Norbourg et de son pdg.

De 2000 à 2005, selon l'AMF, Vincent Lacroix et son cousin, David Simoneau, ont effectué 137 de ces « retraits irréguliers » dans les fonds Norbourg et Évolution. L'argent a servi à financer l'acquisition d'autres sociétés financières, à investir en Bourse, à acheter des immeubles, à payer des voyages et à faire des « prêts » à des proches.

Impact psychologique

Non seulement l'argent détourné a-t-il servi à un usage discutable, mais plusieurs victimes ainsi détroussées ont à peu près tout perdu. Au moment des plaidoiries sur la peine, les avocats de l'AMF ont fait témoigner des personnes à la retraite qui ont dû retourner sur le marché du travail. Qui ont dû déménager, se déraciner,

Québec 2008-2009*.indd 199 17/11/08 09:24:23

s'éloignant ainsi de leurs proches dont ils s'occupaient. Des histoires d'horreur si poignantes que certains journalistes, secoués, ne prenaient plus de notes.

« La fraude est porteuse de violence, psychologique à tout le moins », dit Me Serge Létourneau, un avocat de Québec qui pratique le droit depuis 30 ans et qui s'est spécialisé dans les causes de nature financière. Avec Me Jacques Larochelle, il dirige un recours collectif au nom des investisseurs floués. « La première violence est la violation du lien de confiance », dit-il.

Aux États-Unis, la justice a depuis longtemps l'habitude de frapper très fort en matière de fraude. Un des architectes du scandale Enron, le chef de la direction, Jeff Skilling, purge une peine de 24 ans et quatre mois de prison. L'effondrement de la septième plus grande société américaine a carrément forcé les autorités à revoir les fondements de la comptabilité d'entreprise. Mais même des délits relativement mineurs font l'objet de condamnations. Par exemple, pour un délit d'initié – en l'occurrence, vendre des actions de la société ImClone la veille d'une mauvaise nouvelle et ainsi éviter la perte de 45 000 $ –, Martha Stewart, pdg d'un empire médiatique, a passé cinq mois en prison.

Au Canada, les tribunaux ont longtemps accordé moins d'importance au crime financier, selon Me Létourneau. Pendant les 10 premières années de sa pratique, les fraudes étaient des cas rares, dit-il. De plus, les sommes en cause n'étaient pas ce qu'elles peuvent être de nos jours.

Personne n'a jamais dit qu'une fraude de 1000 $ n'est pas condamnable. Cette perte, toutefois, ne met pas en péril le bien-être ou l'avenir de quelqu'un, comme c'est le cas dans les scandales à grand déploiement. « Enlever 100 000 $ à une personne qui en a 112 000 $ dans son compte, c'est autre chose », dit Me Létourneau. « La sécurité financière fait partie des besoins élémentaires dans la vie. Elle ne se refait pas du jour au lendemain. Surtout pas quand la personne a 70 ans. »

De concert avec une réglementation exigeant une plus grande transparence de la part des entreprises, les cas de fraude semblent s'être multipliés. « On voit des choses qu'on ne voyait pas auparavant », dit le professeur de droit Simon Roy.

Ouverture des tribunaux

Cela ne veut pas dire qu'il est plus facile de traduire les fraudeurs devant les tribunaux. La preuve documentaire et testimoniale qu'il faut déposer devant le juge est souvent énorme, même au pénal, où la loi québécoise n'exige pas de démontrer l'intention, mais seulement l'infraction. L'affaire Norbourg a battu des records : la documentation a rempli 1 700 caisses, dont 40 « gisaient » en permanence dans la salle d'audience.

L'apparente multiplication des cas de fraude a néanmoins permis d'ouvrir les yeux de la justice – une ouverture qui se fait lentement, mais sûrement, croit Me Létourneau. « Lorsqu'on tente de démontrer aux tribunaux que quelqu'un a agi frauduleusement, il y a de leur part une sorte de résistance naturelle, probablement fondée sur la présomption que tout le monde est de bonne foi », dit-il.

Cette notion de confiance est à la base même de la structure du système financier, au Québec comme ailleurs. Quiconque commet un geste frauduleux ne s'attaque pas seulement à des victimes innocentes. « Quand vous faites un chèque, il n'a de valeur que s'il existe une confiance entre les deux protagonistes, parce qu'il y a une confiance dans le système », dit Simon Roy. Chaque fois que des gens sont victimes d'une fraude comme celle de Norbourg, d'Enron ou de Nortel, « c'est un peu de

Au Canada, les tribunaux ont longtemps accordé moins d'importance au crime financier.

Québec 2008-2009*.indd 200 17/11/08 09:24:23

cette confiance qui s'effrite ». C'est d'ailleurs l'un des arguments mis de l'avant par le juge Leblond pour justifier la peine très lourde imposée à Vincent Lacroix.

Pour chacun des 51 chefs d'accusation qui pesaient sur l'ancien président de Norbourg, la loi québécoise prévoyait un maximum de cinq ans de prison moins un jour. Sur la suggestion des avocats de l'AMF, le juge a cependant accepté de les séparer en trois groupes : le premier pour avoir manipulé la valeur des fonds communs, le deuxième pour avoir remis des fausses informations à l'AMF, le troisième pour avoir induit le public en erreur dans les rapports annuels et autres documents.

La confiance

À la très grande surprise générale, le juge a estimé que la gravité des gestes, la durée des infractions et l'absence totale de facteurs atténuants lui permettaient même de cumuler les peines de prison qu'allait purger Vincent Lacroix. Autrement, l'ancien président de Norbourg aurait tout purgé en même temps. Le juge a profité de l'occasion pour souligner les conséquences du scandale Norbourg – et de la peine qu'il s'apprêtait à imposer – sur la confiance et sur l'industrie.

« La dénonciation et la dissuasion sont les principaux facteurs dans un dossier comme celui-ci », a affirmé le juge Leblond le 28 janvier 2008 lors de l'énoncé de la peine. « Cette dissuasion ne doit pas seulement viser le défendeur, mais aussi tous les professionnels du marché des valeurs mobilières à l'égard desquels les investisseurs sont en situation de confiance. »

Deux semaines plus tard, la ministre québécoise des Finances, Monique Jérôme-Forget, a souhaité que le message ne se limite pas seulement à Norbourg. Lors d'un discours devant l'Association du Barreau canadien, en marge d'un minicolloque sur les scandales financiers, elle a fait la liste des grands scandales américains, comme Enron et WorldCom. Puis elle a réfléchi à voix haute sur les plus récents développements canadiens.

« Et qu'en est-il de ce côté-ci de la frontière ? Bre-X, rien. L'accusé a été innocenté parce que la preuve a été jugée irrecevable. Castor Holdings, rien. L'affaire traîne devant les tribunaux depuis plus de 10 ans. Andrew Rankin, rien. L'accusation de délit d'initié n'a pas tenu. Il y a un coup de barre à donner pour montrer que, de ce côté-ci de la frontière, on ne rit pas avec les crimes économiques », a dit la ministre devant un parterre d'avocats, dont M^e^ Éric Downs, un avocat criminaliste que l'AMF est allée recruter spécifiquement pour piloter le dossier Norbourg.

Pour convaincre le juge Leblond de la gravité des conséquences de la fraude, M^e^ Downs a d'ailleurs axé une partie de sa plaidoirie sur un sondage effectué en 2007 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières auprès de 5 900 personnes. Intitulé *Comprendre les conséquences sociales de la fraude financière*, le rapport indique que 70 % des gens trouvent que les fraudeurs « s'en tirent en général ». Parallèlement, 71 % des répondants estiment que s'ils se font pincer, les fraudeurs « se font habituellement imposer tout au plus une peine légère ».

Quelle que soit la peine, il semble que les victimes soient rarement satisfaites de ce qu'un juge réserve aux criminels en cravate. Émues et étonnées d'entendre le juge Leblond prononcer une peine de 12 ans en janvier, certaines victimes ont ensuite déploré que la Cour supérieure la réduise ensuite à huit ans et demi. Pourtant, jamais un délit financier n'avait entraîné une peine aussi lourde au pénal au Canada. « C'est difficile de satisfaire l'instinct de vengeance du peuple, conclut M^e^ Létourneau. C'est presque impossible. »

Québec 2008-2009*.indd 201 17/11/08 09:24:23

L'empire Quebecor : poids du papier, promesses d'un nouveau réseau et relance d'une formule à succès

Colette Brin
Professeure agrégée, Département d'information et de communication, Université Laval

Malgré la mauvaise presse engendrée par un conflit de travail historique et les difficultés persistantes dans le secteur de l'imprimerie, Quebecor connaît des jours plutôt heureux. C'est notamment grâce au succès confirmé de Vidéotron et des médias télévisés et imprimés, qui maintiennent leur position dominante dans un marché fragmenté. Le holding dirigé par Pierre-Karl Péladeau s'est taillé une place enviable dans une industrie en transition. L'avenir immédiat s'annonce prometteur avec la mise sur pied d'un réseau sans fil, la relance de *Star Académie* et le projet d'un service d'information intégré décliné sur les supports les plus populaires : papier, télévision et Internet.

Mais tout n'est pas rose dans l'empire Quebecor. Autrefois au cœur de ses activités, le secteur de l'imprimerie est aujourd'hui confronté au déclin du papier et au ralentissement de l'économie nord-américaine, ce à quoi s'ajoutent de lourdes dettes contractées au fil des acquisitions depuis dix ans. Le deuxième imprimeur en importance à l'échelle mondiale a été mis sous la protection des tribunaux en janvier 2008. Quebecor inc. s'est alors dissociée de sa filiale en imprimerie, allant jusqu'à lui interdire d'utiliser le nom de Quebecor. Depuis, malgré quelques renouvellements d'ententes avec des clients existants, les contrats perdus ont entraîné des fermetures d'usines et des centaines de mises à pied, notamment à Magog, mais aussi en Ontario et aux États-Unis. Au moment d'écrire ces lignes, les efforts de restructuration de Quebecor World se poursuivent, mais il n'est pas exclu qu'une partie ou l'ensemble soit vendu.

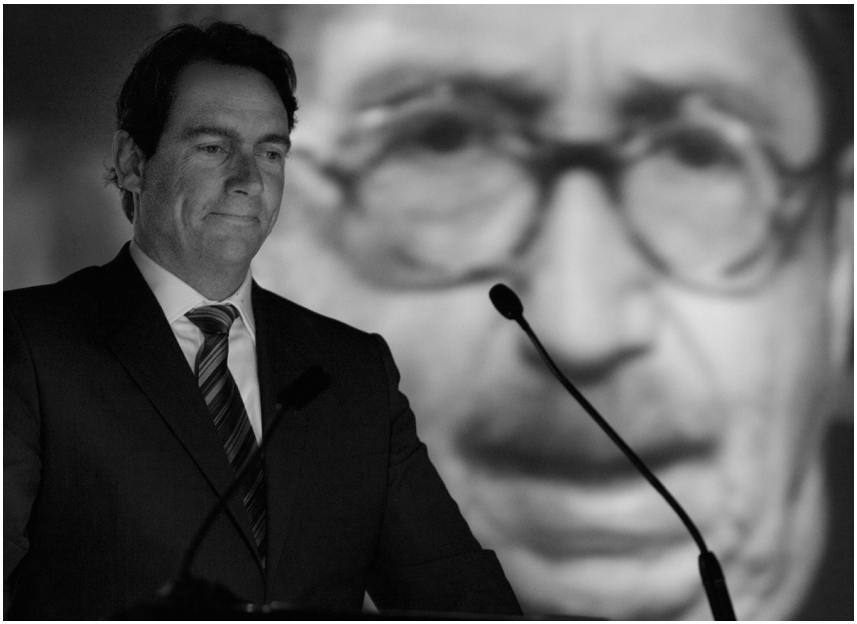
Le règlement du conflit au *Journal de Québec*

La nouvelle convention collective des employés de la rédaction au *Journal de Québec* intègre la production de textes pour le portail Web Canoë ainsi qu'une certaine collaboration avec TVA, tout en protégeant certaines exclusivités et les obligations professionnelles fondamentales, aux dires du président du syndicat, Denis Bolduc. Le maintien de la semaine de quatre jours, exigée par les syndiqués, s'est fait au prix d'un allongement des heures de travail et ne s'appliquera pas aux nouveaux employés. En outre, après plus de 14 mois de conflit, la loyauté et la confiance des employés seront sans doute longues à reconquérir.

La prochaine manche se jouera au *Journal de Montréal*, où la convention collective arrive à échéance en décembre 2008.

MédiaMatinQuébec, quotidien publié par les lockoutés en guise de moyen de pression, a

Québec 2008-2009*.indd 202 17/11/08 09:24:23



Pierre-Karl Péladeau, président et chef de la direction de Quebecor.

bénéficié d'appuis populaires et publicitaires non négligeables, ainsi que du soutien financier et logistique du Syndicat canadien de la fonction publique, sans compter les contributions d'autres associations syndicales. Ce qui n'a pas empêché le *Journal de Québec* de demeurer rentable et même de connaître une hausse de son bénéfice d'exploitation au premier trimestre de 2008, contrairement aux quotidiens urbains du groupe (y compris le *Journal de Montréal*), où les tirages et les revenus sont plutôt en baisse.

La prochaine manche se jouera au *Journal de Montréal*, où la convention collective arrive à échéance en décembre 2008. Dans le marché fortement concurrentiel de la métropole, qui compte quatre quotidiens payants et deux gratuits (dont un journal Quebecor, *24 heures*), compte tenu des effectifs plus importants et de la performance financière moins reluisante que celle du quotidien de la capitale, l'impact d'un éventuel conflit de travail pourrait être d'une tout autre ampleur.

Le départ de Luc Lavoie, porte-parole et vice-président aux affaires corporatives chez Quebecor depuis huit ans, pourrait entraîner certains ajustements. Mais Quebecor semble déterminé à maintenir le cap et à développer la stratégie de convergence qui l'a bien servi jusqu'à présent : la mise en valeur de contenus populaires par l'entremise des divers canaux, en s'imposant comme leader du marché pour chacun de ceux-ci. En effet, Vidéotron est maintenant non seulement le numéro un en télédistribution résidentielle analogique et numérique, mais aussi le principal fournisseur

Québec 2008-2009*.indd 203 17/11/08 09:24:24

Le groupe Quebecor Media : prospérité et domination dans la plupart de ses secteurs d'activités

Presse écrite

Quotidiens payants

- Sun Media – 17 titres, dont *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec* (45,4 % des tirages de la presse quotidienne de langue française au Québec) ;
- Osprey Media – 20 titres.

Quotidiens gratuits

- *24 heures* (Montréal et Ottawa) ;
- *24 hours* (Toronto, Vancouver, Ottawa, Edmonton, Calgary).

Hebdomadaires

- Sun Media – hebdos régionaux (plus de 130, dont 45 au Québec) ;
- Hebdos culturels (2 – *Montreal Mirror*, *Ici Montréal*) ;
- Hebdos de service (2 – *TV Hebdo*, *TV 7 jours*) ;
- 26 % des titres, 20 % des tirages au Québec.

Magazines

- 45 titres (dont 5 tirent à plus de 50 000 exemplaires : *Décoration chez-soi*, *Les idées de ma maison*, *Clin d'œil*, *Cool !*, *7 jours*) ;
- Éditeur de magazines qui vend le plus d'exemplaires par année au Québec.

Télévision (Groupe TVA)

- TVA, plus important réseau privé de télévision au Québec (10 stations dont 6 propriétaires à 100 % et participation dans 2 stations affiliées) ;
- Parts de marché à l'automne 2007 : 29 % au Québec francophone (25 % pour TQS et SRC combinés) ;
- Chaînes spécialisées analogiques : Le Canal Nouvelles (LCN), Shopping TVA. Participation dans la chaîne Évasion (8,31 %) ;
- Chaînes spécialisées numériques : Mystère, LCN Argent, Prise 2, Les idées de ma maison (lancée en février 2008) ;
- En langue anglaise : propriétaire de Sun TV, station locale à Toronto et participation dans deux chaînes spécialisées numériques (Men TV, 51 %, et Mystery, 50 %) ;
- Chaînes communautaires et de service public : Canal Vox, inclus au service de base de Vidéotron dans la majorité des régions desservies. Participation dans CPAC (21,71 %) ;
- Télévision à la carte : participation dans Canal Indigo (20 %). Quebecor offre également la télévision sur demande grâce à sa télévision numérique illico.

Web

- Canoë/Canoe – portails canadiens les plus fréquentés (8 millions de visiteurs uniques en mars 2008, selon comScore Media Metrix) et plusieurs autres sites.

Québec 2008-2009*.indd 204 17/11/08 09:24:24

Services résidentiels (Vidéotron)

- Télédistribution : 1 660 000 abonnés (service analogique et numérique) ;
- Téléphonie par câble : plus de 700 000 abonnés ;
- Téléphonie sans fil : environ 55 000 abonnés ;
- Internet : plus d'un million d'abonnés.

Édition

- Premier groupe de langue française au Canada, réunissant 14 maisons d'édition.

Distribution

- Messageries Dynamiques : premier distributeur de quotidiens, de magazines et d'autres imprimés au Québec ;
- Messageries ADP : premier diffuseur-distributeur de livres de langue française au Québec ;
- Distribution Select : musique et vidéo.

Vente au détail

- Groupe Archambault (disques, livres, vidéos, DVD, logiciels, magazines, journaux, instruments de musique et partitions musicales) : 15 magasins au Québec ;
- SuperClub Vidéotron et Jumbo Entertainment (location et vente de vidéocassettes, de DVD et de jeux vidéo) : 265 magasins au Canada.

Propriété

- Les membres de la famille Péladeau, par l'entremise de diverses sociétés, détiennent 66,1 % des actions avec droit de vote de Quebecor inc., laquelle est propriétaire à 54,72 % de Quebecor Media, l'autre actionnaire étant Capital Communications, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec (45,28 %). En date du 2 juin 2008, Quebecor inc. détient 76,44 % des titres avec droit de vote de Quebecor World.

Revenus par secteurs d'activité, Quebecor Media (millions de dollars)

	2006	2007
Câblodistribution	1 309,5	1 552,6
Journaux	928,2	1 028,1
Télédiffusion	393,3	415,5
Loisir et divertissement	315,8	329,8
Technologies et communications interactives	73,9	82,0
Internet – Portails	41,6	48,3
Sièges social et intersectoriels	(63,7)	(90,4)
Total	2 998,6	3 365,9

Sources : Quebecor, Notice annuelle (2007)

Références

Centre d'études sur les médias, Université Laval
www.quebecor.com
www.crtc.gc.ca

Québec 2008-2009*.indd 205 17/11/08 09:24:24

de connexions Internet haute vitesse. La prochaine étape d'expansion consiste à développer son propre réseau de téléphonie sans fil, un investissement qui pourrait s'élever à un milliard de dollars, et à dominer le marché des services résidentiels de télécommunication, grâce à des « bouquets complets » d'abonnements avantageux et à une armée de préposés au service à la clientèle.

La reprise d'un succès de convergence : *Star Académie*

L'exemple le plus achevé de l'intégration des différents supports et canaux du groupe demeure *Star Académie*, relancée en 2008-2009 après une interruption de deux ans. Télévision, magazines, journaux, Internet, éditeurs et détaillants de la grande famille Quebecor sont mis à contribution afin de mousser l'intérêt du public pour les jeunes artistes devenus vedettes – du moins le temps d'une saison télévisuelle – et de vendre un maximum de disques. À cette opération de promotion croisée pourra s'ajouter cette fois la communication mobile. L'inconditionnel de l'émission sera donc invité à suivre du bout des doigts, du coin de l'œil et dans tous ses déplacements, grâce à son cellulaire, téléphone « intelligent », ou autre appareil portable de poche, les émois et les chuchotements en coulisse des jeunes protégés de René Angélil.

La formule sera plus difficilement applicable dans le domaine de l'information, malgré certaines ouvertures dans la nouvelle convention collective au *Journal de Québec* et l'allègement des exigences du CRTC en matière de propriété croisée. Les syndicats et le milieu professionnel s'opposent à l'autopromotion au nom de la déontologie journalistique. En réponse à une plainte du Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal*, le Conseil de presse du Québec a blâmé partiellement Quebecor pour la forte présence de *Star Académie* dans les pages culturelles du quotidien en 2003 et 2004. Plus récemment, le Conseil de presse blâmait le groupe TVA pour avoir diffusé au journal télévisé des interviews avec l'animatrice Julie Snyder et une participante au jeu télévisé *Le banquier*, visiblement à des fins promotionnelles.

Quebecor semble déterminé à développer la stratégie de convergence qui l'a bien servi jusqu'à présent.

Les journalistes accepteront peut-être plus aisément la promotion croisée des contenus journalistiques – comme les enquêtes menées conjointement par plusieurs médias Quebecor – de même que la centralisation de certaines fonctions journalistiques, comme la création d'un bureau politique unique. En outre, la promotion des autres intérêts de Quebecor pourra se faire sur des supports non spécifiquement journalistiques, comme Canoë.

Références

Centre d'études sur les médias, « Quebecor » : http://www.cem.ulaval.ca/portraits_entreprises/QUEBECOR.html

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « Organigrammes de propriétés multiples – Quebecor » (documents PDF à télécharger) :

http://www.crtc.gc.ca/ownership/frn/title_org.htm#Q

Quebecor inc., « Quebecor l'entreprise » : http://www.quebecor.com/Quebecor/QuebecorAtAGlance.aspx

Quebecor inc., Notice annuelle (document PDF à télécharger) :

http://www.quebecor.com/InvestorCenter/QIAnnualReports.aspx

Québec 2008-2009*.indd 206 17/11/08 09:24:24

La Bourse de Montréal : débat autour d'un avenir

François Desjardins
Journaliste, *Le Devoir*

Même si tout le monde le voyait venir, le projet d'acquisition de la Bourse de Montréal par celle de Toronto a soulevé les passions. Fallait-il absolument vendre ? L'Autorité des marchés financiers (AMF) pouvait-elle se permettre d'imposer des conditions strictes, de bloquer la transaction ? Et, dans ce cas, que dirait Bay Street ? Conscients du mouvement de regroupement des places boursières dans le monde, les experts sont restés perplexes sur un point : la vente du parquet de Montréal, spécialisé dans les produits dérivés, allait-elle avoir des conséquences sur le développement de ce créneau prometteur en sol québécois ?

Les produits dérivés, méconnus du grand public, sont des instruments financiers complexes utilisés principalement par des investisseurs institutionnels. Il s'agit d'options et de contrats à terme, des outils très prisés dans la gestion du risque et qui sont liés à une action, à une devise, à un indice boursier, etc. Leur popularité a augmenté si rapidement que de 2002 à 2007, le chiffre d'affaires de la Bourse de Montréal est passé de 33 à 83 millions de dollars. Aujourd'hui, celle-ci emploie environ 220 personnes, dont des analystes, des architectes en informatique, etc.

Au moment de l'annonce de la vente, en décembre 2007, la Bourse de Montréal subissait encore les contrecoups de la tourmente qui secouait les marchés financiers depuis l'été. Le volume d'activités avait baissé, tout comme le cours de son action. Mais sa feuille de route – et son potentiel – demeuraient reluisants. Toronto le savait.

Depuis 1999, année pendant laquelle Toronto a obtenu la responsabilité des actions des grandes entreprises et où Montréal a décroché l'exclusivité des produits dérivés pour 10 ans, les dirigeants montréalais avaient tout fait pour renforcer les fondations de la Bourse de Montréal. Par exemple, Montréal, en voie de devenir l'actionnaire majoritaire de la Boston Options Exchange (BOX), avait conçu une plateforme informatique d'avant-garde et jeté les bases d'une Bourse du carbone.

Or, le projet d'acquisition de la Bourse de Montréal – 1,3 milliard de dollars mis sur la table après de longues négociations – est venu jeter un doute. Les deux Bourses énonçaient plusieurs engagements, notamment au chapitre de la représentation québécoise au conseil d'administration de la nouvelle entité. Mais si le centre décisionnel se déplaçait un jour vers Bay Street, comme le craignaient certains, qu'adviendrait-il de l'expertise en produits dérivés que Montréal s'était forgée au fil des ans ?

« Le milieu financier québécois est très, très solide. Il est très riche », dit sans hésiter Daniel Paillé. Cet ancien ministre de l'Industrie qui gravite depuis longtemps dans les cercles économiques du Québec est aujourd'hui professeur à HEC Montréal. « Mais la question est celle-ci : où aura lieu le développement futur des

Québec 2008-2009*.indd 207 17/11/08 09:24:24

produits dérivés ? C'est une bataille de plus, et il faut être vigilant », dit M. Paillé, qui a déposé un mémoire lors des audiences de l'AMF.

Rassurer le Québec

Dès le 10 décembre 2007, jour de l'annonce du projet de transaction, les nouveaux fiancés ont vite compris qu'il fallait rassurer les milieux financier et politique, leur dire que les activités de produits dérivés n'étaient pas en péril. « Montréal demeurera le centre des marchés des dérivés au Canada », a écrit la Bourse de Montréal dans son communiqué. Le document présenté aux actionnaires, quant à lui, ajoutait que « le siège social de la Bourse et ses activités existantes liées à la négociation d'instruments dérivés et de produits connexes demeureront à Montréal ».

Lorsqu'un journaliste a demandé à Luc Bertrand, le président et chef de la direction de la Bourse de Montréal, ce que Montréal pourrait gagner d'une telle opération, celui-ci a répondu : « la pérennité ». « Lorsque tout se consolide de plus en plus vite, vous ne pouvez pas rester immobile et croire que le *statu quo* est une option », a ajouté M. Bertrand, qui allait hériter de responsabilités assez larges au sein du nouveau groupe, baptisé TMX.

Malgré les promesses, lorsque Toronto a déposé son offre d'achat, il y a eu méfiance. D'autant plus que les deux Bourses ne précisaient pas que le lancement des produits futurs se ferait nécessairement à Montréal. Autrement dit, on imaginait que la direction de la nouvelle entité n'allait pas se gêner pour développer ses produits dérivés ailleurs que sur la rue Saint-Jacques. À Calgary, par exemple, où la Bourse de Toronto a acheté le petit parquet NGX en 2004 pour mettre le pied dans le secteur des contrats d'énergie.

Mesurer les limites

Le Groupe TSX avait déjà indiqué, dans les documents officiels, qu'il s'engageait à « ne rien entreprendre qui ferait que la Bourse de Montréal cesse d'être la bourse nationale canadienne de négociation de tous les instruments dérivés et produits connexes ». Cet engagement incluait également de ne pas nuire à Montréal en tant que plateforme pour le marché du carbone.

Lors des audiences publiques portant sur la transaction, au mois de mars 2008, l'AMF, à qui revenait le dernier mot, a cherché à tester les limites du modèle d'affaires de la future entité boursière. Après une longue présentation de Luc Bertrand et du cochef de la direction par intérim du Groupe TSX, Michael Ptasznik, le pdg de l'AMF a tenté de résumer la situation avec ses propres mots.

Malgré les promesses, lorsque Toronto a déposé son offre d'achat, il y a eu méfiance.

« Si on vous imposait des conditions trop contraignantes [au sujet des responsabilités de la Bourse de Montréal], ça pourrait vous empêcher de mener vos affaires pour le mieux, c'est ça ? », a demandé Jean St-Gelais. « C'est exact », a répondu M. Ptasznik.

La direction torontoise du Groupe TSX savait depuis longtemps que l'annonce allait provoquer des remous au Québec.

Lorsque l'ancien président de la Bourse de Toronto, Richard Nesbitt, est venu donner son premier discours en sol québécois, en octobre 2005, il n'a pas tari d'éloges à l'égard de Luc Bertrand et du travail accompli. Depuis quelques mois, M. Nesbitt ne cachait plus que Toronto voulait, elle aussi, se lancer un jour dans le secteur des produits dérivés, même si Montréal continuait d'en avoir l'exclusivité pendant plus de trois ans.

Les journalistes de la presse financière et les analystes ont vite compris que la Bourse de Toronto avaient les yeux sur Montréal. En marge du discours de Richard Nesbitt, la presse a donc demandé à celui-ci d'imaginer la réaction politique que susciterait une offre d'achat pour la Bourse de Montréal. Pris de court, mais conscient de l'utilisation que les

Québec 2008-2009*.indd 208 17/11/08 09:24:24



Luc Bertrand, président et chef de la direction de la Bourse de Montréal.

médias allaient faire de ses propos, il s'est limité à l'essentiel. « Je ne dis pas que ça va arriver, mais ça n'arriverait que si c'était dans l'intérêt du Québec, que s'il y avait quelque chose de positif à en tirer », a-t-il dit.

Être plus spécifique

Le maintien des activités à Montréal est un des points que l'ancien premier ministre Jacques Parizeau a abordés lorsqu'il s'est présenté aux audiences de l'AMF pour y exposer son mémoire, en mars 2008. « Il faut que la description des activités soit plus spécifique quant à ce qui fonctionnera à Montréal », a dit M. Parizeau. Il fallait, selon lui, un certain nombre d'assurances. Entre autres, la participation majoritaire de la Bourse de Montréal dans la Boston Options Exchange devait demeurer entre les mains de la filiale montréalaise du Groupe TMX. Tout comme la plateforme technologique de Montréal, appelée SOLA.

De plus, quelques mois avant la fusion, Jacques Parizeau, comme d'autres, s'était montré perplexe devant un des gestes posés par Toronto. Présentement, certains produits dérivés de Montréal évoluent en fonction des indices boursiers gérés par Standard & Poor's (S&P) à la Bourse de Toronto. Or, à l'été 2007, le Groupe TSX avait réussi à convaincre S&P de lui réserver l'exclusivité des indices à partir de 2009. Un coup fumant que la direction de la Bourse de Montréal avait très mal digéré. M. Parizeau estimait que le Groupe TSX devait résilier ce contrat avec S&P.

« Après que toutes ces choses auront été précisées, alors le principe général de l'entente en vertu de laquelle Toronto réserve à Montréal l'exclusivité du commerce des produits dérivés sera énoncé », avait-il dit. En conclusion, M. Parizeau a affirmé que Montréal aurait peut-être dû fusionner avec une autre Bourse de produits dérivés, mais que des appuis « substantiels et décidés » ne se sont pas manifestés. « Il reste à tenter de maintenir le maximum à Montréal. »

Les audiences, qui ont duré deux jours, ont vu défiler plusieurs acteurs du Québec économique et financier : le Conseil du patronat, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires, etc.

Bien qu'elle disait voir des « avantages pour toutes les parties » à un tel regroupement, la Caisse de dépôt et placement du Québec avait, elle aussi, des préoccupations quant au maintien des activités de produits dérivés à Montréal. Il fallait que l'AMF obtienne des engagements plus fermes, plus étendus, selon l'établissement.

Au Mouvement Desjardins, on estimait que la promesse torontoise de maintenir les activités « existantes » en matière de produits dérivés n'allait pas assez loin. Critiqué par Jacques Parizeau pour avoir agi comme conseiller auprès de la Bourse de Toronto, le Mouvement n'en était pas moins hésitant sur certains points. « L'expression "activités existantes" paraît limitative et ne traduit pas adéquatement les intentions des partenaires de faire de Montréal un centre d'expertise pour le développement de futurs produits dérivés », a dit le président du Mouvement, Alban D'Amours.

Québec 2008-2009*.indd 209 17/11/08 09:24:25

L'avenir de la recherche

D'une certaine manière, c'est une partie de la crédibilité de Montréal comme centre financier qui était en jeu en toile de fond. Dans son mémoire, HEC Montréal s'est inspiré de l'exemple suisse pour proposer l'idée d'un institut montréalais des produits dérivés, mis sur pied par la nouvelle entité boursière avec la collaboration, par exemple, du Mouvement Desjardins et de la Caisse de dépôt.

Soucieuse de conserver l'expertise montréalaise, HEC Montréal a proposé la création d'un fonds de dotation de 200 millions de dollars pour promouvoir la recherche de pointe et l'embauche de professeurs. « Ce fonds mènerait inéluctablement à ce que Montréal non seulement demeure LA ville pour les titres dérivés au Canada, mais surtout qu'elle devienne une ville incontournable mondialement pour quiconque s'intéresse aux derniers développements dans le domaine des produits financiers dérivés et structurés », a écrit l'institution.

Se disant satisfaite des engagements obtenus de la Bourse de Toronto, l'AMF a approuvé la fusion peu après la fin des audiences, le 10 avril.

L'AMF a notamment obtenu que les représentants québécois au conseil d'administration du Groupe TMX soient des résidents québécois qui paient leurs impôts au Québec, et que cette condition s'applique au président de la Bourse de Montréal. Par ailleurs, le Groupe TMX s'est engagé à conserver une participation d'au moins 50 % dans la Bourse de Montréal, cela empêchant ainsi la vente du parquet montréalais sous forme de saucisson tranché.

Contrairement à ce que demandaient certains intervenants, l'AMF a cependant évité de formuler des demandes concrètes concernant les fonctions du président québécois. « La consultation publique a permis d'exposer la nécessité d'établir un juste équilibre entre des conditions plus exigeantes et une flexibilité nécessaire au développement de la Bourse », a dit le pdg.de l'AMF, Jean St-Gelais. « L'AMF est d'avis que les engagements généraux du Groupe TMX à l'égard des activités de bourse à Montréal sont préférables à des engagements détaillés par fonction. »

La pertinence de l'AMF

Le contrat de vente contient aussi un garde-fou d'importance capitale : la nouvelle entité ne pourrait être vendue à une Bourse étrangère sans l'aval explicite de l'AMF et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Face au souhait d'Ottawa et de Bay Street d'en finir avec les autorités réglementaires provinciales pour créer une seule agence nationale, la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, n'a pas manqué de souligner l'importance du rôle qu'a joué l'AMF. « Ce regroupement met en lumière toute la pertinence de conserver au Québec notre commission des valeurs mobilières », a dit M^me^ Jérôme-Forget lorsque l'AMF a donné son approbation au regroupement. Autrement dit, si le Québec avait perdu son AMF, la vente de la Bourse de Montréal aurait eu lieu dans des conditions probablement moins favorables. Sans organisme réglementaire pour baliser la transaction, les intérêts privés l'auraient eu facile.

D'une certaine manière, c'est une partie de la crédibilité de Montréal comme centre financier qui était en jeu.

En évitant de bloquer la transaction, l'AMF a acheté du temps, croit l'ancien ministre de l'Industrie Daniel Paillé. Un refus de l'AMF d'autoriser la vente à Toronto aurait très bien pu finir devant la Cour suprême, dit-il. « Si l'AMF avait dit non, ça aurait accéléré le débat sur un organisme réglementaire national, dit-il. Je dis "accéléré", parce que, d'une façon ou d'une autre, ça va venir. »

Québec 2008-2009*.indd 210 17/11/08 09:24:25

Les PME : des souris et des gazelles

Pierre-André Julien
Professeur émérite, Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières

Parmi les 234 000 entreprises du Québec, près de 99 % sont petites, sinon très petites, comme c'est le cas à peu près partout dans le monde. Il faut donc oublier pour un temps les Bombardier et SNC-Lavalin et leurs filiales ou encore les Jean Coutu, Rona ou Métro, aux bannières omniprésentes, pour s'intéresser aux innombrables petites entreprises près de chez soi – poissonnier, boulanger, coiffeur, garagiste, psychologue, traiteur, dentiste, comptable, etc. Celles-là représentent justement la très grande majorité des entreprises. En effet, comme on peut le voir dans le tableau, 52 % des entreprises d'ici comptent moins de 5 employés, plus de 34 % en ont entre 5 et 19, 8,5 % entre 20 et 49 et 4 % entre 50 et 199. Seulement 0,6 % des entreprises emploient plus de 200 personnes et un faible 0,3 %, plus de 500.

Ces petites entreprises se concentrent d'abord dans les services (commerce de détail, services professionnels, soins de santé, transport, hébergement et restauration…), puis dans la construction. Un peu moins de 7 % des firmes appartiennent au secteur de la fabrication, si on exclut dans ce total les entreprises publiques, comme les écoles, les mairies et autres institutions gouvernementales.

Des entreprises spécifiques

Les entreprises de moins de 200 employés comptent pour 54 % des emplois actuels et sont à l'origine de la création de plus de 70 % des nouveaux emplois. Elles représentent aussi plus de 55 % de la valeur ajoutée au Québec et plus du quart des exportations. Leur nombre continue à augmenter lentement mais régulièrement : chaque année, il se crée 12 000 entreprises – c'est un peu plus que le nombre d'entreprises qui disparaissent. Ces arrivées et ces départs entraînent bon an mal an un renouvellement d'environ 14 % des entreprises tous les ans. Parmi celles qui se créent, environ 25 % ne passent pas le cap de la première année ; seules 30 % subsistent encore après 10 ans. Cela s'explique pour différentes raisons : entreprises n'ayant pas toutes les ressources nécessaires pour justifier leur création et soutenir par la suite leur développement, entrepreneur qui trouve un emploi plus profitable, vente de l'entreprise à un concurrent, etc. Ces taux de création et de disparition se retrouvent à peu près dans les mêmes proportions dans la plupart des pays industrialisés.

Parmi les PME encore vivantes au bout de 10 ans, environ 10 % croissent rapidement : on les surnomme les « gazelles ».

Parmi les petites et moyennes entreprises (PME) encore vivantes au bout de 10 ans, environ 10 % (cette proportion varie selon les régions) croissent rapidement et sont les premières créatrices des nouveaux emplois : on les surnomme les « gazelles ». Un certain nombre d'entre elles deviennent grandes, comme le Cirque du Soleil. Créé il y a moins de 30 ans, il emploie maintenant plus de 600 personnes. Les autres entreprises, les « souris », conservent

Québec 2008-2009*.indd 211 17/11/08 09:24:25

TABLEAU 1 **Entreprises selon le secteur d'activité et la tranche d'emplois, au Québec, en 2007**

Secteur d'activité	Tranche d'emplois						
	Total	Moins de 5	5 à 19	20 à 49	50 à 199	200 à 499	500 et +
	Nombre	En %					
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	12 821	73,2	21,9	3,4	1,0	0,1	0,0
Extraction minière et de pétrole et gaz	473	30,9	38,7	20,1	7,0	2,3	1,1
Services publics	165	36,4	43,0	12,1	3,6	1,2	3,6
Construction	25 346	58,9	33,6	5,4	1,9	0,1	0,3
Fabrication	15 904	32,3	36,0	16,5	12,5	2,0	0,7
Commerce de gros	15 036	45,0	39,3	10,6	4,5	0,5	0,1
Commerce de détail	32 721	39,8	48,2	8,2	4,8	0,5	0,1
Transport et entreposage	12 621	65,1	24,6	6,8	2,8	0,5	0,2
Industrie de l'information et culturelle	3 155	48,1	31,8	12,1	6,1	0,5	0,8
Finance et assurances	6 951	48,3	30,7	15,3	4,7	0,6	0,3
Services immobiliers et services de location	8 075	61,3	32,5	4,5	1,4	0,2	0,0
Services professionnels et scientifiques	21 449	69,4	23,2	4,7	2,1	0,4	0,2
Gestion de sociétés et d'entreprises	2 311	54,3	26,2	9,3	7,6	1,5	1,1
Services administratifs, services de soutien, gestion des déchets et d'assainissement	10 872	52,8	33,6	8,3	4,2	0,9	0,3 4,9
Services d'enseignement	2 308	39,8	33,0	11,0	8,5	2,8	
Soins de santé et assistance sociale	17 224	51,4	33,5	9,4	4,1	1,0	0,6
Arts, spectacles et loisirs	4 494	44,1	39,6	12,1	5,1	0,6	0,3
Hébergements et services de restauration	10 318	29,5	50,0	15,4	4,7	0,3	0,1
Autres services sauf les administrations publiques	25 449	65,0	30,0	3,9	1,0	0,1	0,0
Administrations publiques	1 828	21,5	41,3	18,4	10,7	4,2	4,0
Total	237 521	52,0	34,6	8,5	4,0	0,6	0,3

Source : Compilation spéciale du MDEIE, Québec, septembre 2008.

leurs quelques employés de départ, voire décroissent.

Quant aux 7 000 grandes entreprises qui prospèrent au Québec, elles sont le plus souvent aidées par d'importantes subventions qui leur facilitent la tâche. Cela explique pourquoi les PME ne peuvent pas mener les mêmes stratégies de développement que les grandes entreprises.

Les petites entreprises arrivent généralement à se positionner sur un créneau géographique (la seule entreprise de ce type dans un quartier ou un village) ou technologique (un produit spécifique ou fabriqué de façon particulière), ce qui les protège relativement bien de la concurrence. Leur dynamisme s'explique aussi par leur flexibilité, qui compense l'absence d'économies d'échelle que réalisent les grandes firmes (qui font par ailleurs des « déséconomies » bureaucratiques souvent aussi importantes que dans les grandes administrations publiques). Cette flexibilité vient notamment de la polyvalence des employés, des relations informelles à l'intérieur de l'entreprise et avec les clients, et de la centralisation des décisions. En effet, les propriétaires dirigeants peuvent réagir rapidement aux changements dans l'environnement et dans les besoins des clients.

En résumé, les PME ne sont pas de « petites grandes entreprises » : elles sont très différentes

Québec 2008-2009*.indd 212 17/11/08 09:24:25

des grandes entreprises et agissent fort différemment.

Les PME dans les régions

Les PME sont à la base du tissu industriel dans la plupart des régions du Québec. Leurs dirigeants, qui en sont le plus souvent originaires, participent au développement socioculturel local. Ces entreprises sont souvent à la source du renouveau après le déclin des grandes entreprises – ces dernières répondent à des stratégies internationales et sont toujours prêtes à déménager lorsqu'elles ne trouvent plus sur place les avantages qu'on peut trouver ailleurs dans le monde.

Les dirigeants des PME, au contraire, sont solidement ancrés dans une région ; à travers leurs réseaux, ils tissent des liens tant avec des acteurs régionaux que hors région. Le dynamisme de ces petites entreprises dépend de la qualité du tissu social dans lequel elles sont implantées. Ce tissu ou capital social fournit des ressources de toutes sortes qui peuvent faciliter les créations d'emploi tout en stimulant le tissu et l'atmosphère industriels ou la culture entrepreneuriale.

À l'inverse, les grandes entreprises, tels les grands centres commerciaux, participent beaucoup moins au dynamisme régional : les sièges sociaux sont la plupart du temps installés ailleurs. Leur présence en région, si elle facilite la concurrence, contribue à distendre les liens sociaux et, par conséquent, à limiter le développement.

Au Québec comme dans le monde

Si l'on compare la situation des PME québécoises et des PME sur le plan international, on peut en conclure que le tissu entrepreneurial est similaire partout dans le monde.

Selon les études menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), près de 70 % des petites entreprises sont plutôt réactives. Elles se défendent relativement facilement sur un marché local (par exemple, les salons de coiffure ou les garderies, dont l'activité prend appui sur des liens particuliers avec la clientèle) ou offrent un produit spécifique (réparation de tondeuses à gazon, rénovation de maison, services d'impression, fabrication de meubles à façon ou de pièces pour les usines proches, etc.). Ces entreprises répondent à un besoin de proximité et à une certaine expertise, relevant de l'expérience du personnel et des contacts directs avec les clients. Environ 20 % des PME sont plus actives encore et cherchent à se distinguer en innovant de façon régulière, en investissant dans la formation continue (chez les kinésithérapeutes ou les orthopédagogues, par exemple) ou en développant des idées originales (comme des voyages hors des sentiers battus).

Enfin, environ 10 % des PME sont résolument proactives et cherchent systématiquement à se distinguer par un savoir et un savoir-faire à la pointe des connaissances et de la technologie. Ce peut être le cas dans la conception de matériel pour le sport extrême, dans les secteurs de la nutrition (fabrication de produits nutraceutiques) et de l'énergie ou dans les industries du multimédia, de l'informatique, de la pharmacologie ou de la biotique. Une ou deux fois par décennie, ces PME peuvent, grâce au génie et à la chance de leur dirigeant, se transformer en multinationales. Les empires de Pierre Péladeau et des frères Lemaire en sont l'illustration.

Même si les coiffeurs achètent des ciseaux *made in China,* ils ne seront probablement jamais concurrencés par les Chinois.

Des PME en et hors concurrence

Plus de la moitié des PME échappent plus ou moins à la concurrence mondiale, protégées qu'elles sont par leur position privilégiée sur un territoire donné, par une production spécifique et par des liens particuliers avec une

Québec 2008-2009*.indd 213 17/11/08 09:24:25

clientèle restreinte. Par exemple, les coiffeurs, même s'ils achètent des ciseaux *made in China* ne seront probablement jamais concurrencés par les Chinois. En revanche, les firmes qui achètent leurs ressources sur le marché international n'ont pas le même pouvoir d'achat que les grandes chaînes et sont soumises à des prix plus élevés. Elles doivent donc faire beaucoup d'efforts pour se distinguer et conserver leur clientèle.

À côté de ces entreprises, de 20 à 30 % des PME exportent indirectement en fournissant des services ou des pièces à des firmes exportatrices, petites ou grandes. En tant que fournisseurs ou sous-traitants, elles doivent donc s'adapter à la concurrence des pays à faibles salaires par une innovation systématique, puisque leurs donneurs d'ordre peuvent toujours se fournir ailleurs si elles ne se modernisent pas.

Enfin, de 20 à 25 % des PME vendent dans différents pays, certaines dans plusieurs pays à la fois, et sont en même temps sujettes à une forte concurrence qui les oblige à se distinguer technologiquement et commercialement.

Pour tirer leur épingle du jeu, la majorité des PME qui font face à la concurrence internationale doivent s'appuyer sur trois éléments. Le premier provient des ressources particulières comme des équipements, parfois adaptés par les entreprises elles-mêmes ou utilisés de façon spécifique pour un produit donné. Le deuxième relève des compétences en savoirs et en savoir-faire de l'entreprise pour mener à bien une production et, surtout, pour satisfaire les besoins des clients. Le troisième est basé sur la capacité d'une PME à faire évoluer ses compétences, en particulier en obtenant, en triant et en transformant l'information pour mieux réagir aux changements commercial, concurrentiel et technologique, et pour saisir les opportunités de marché.

Le défi des PME québécoises pour les prochaines années repose donc avant tout sur leur capacité à s'insérer dans des réseaux et à se faire connaître, puisque leur avantage par rapport aux pays à faibles salaires ne pourra pas reposer sur la baisse des coûts de production. Cette capacité s'appuie notamment sur des réseaux reliant le personnel de ces entreprises à d'autres acteurs économiques, proches ou lointains. Certains de ces réseaux sont dits à signaux faibles : ils sont souvent difficiles à comprendre et à interpréter, mais sont les premiers porteurs de nouvelles idées pour soutenir l'innovation. Il s'agit par exemple de centres de développement de savoirs comme les universités, les cégeps et les firmes-conseils. Ces idées doivent être complétées par du capital de proximité (des investisseurs locaux qui placent une partie de leur revenu dans des entreprises locales) et, pour les firmes les plus technologiques, par du capital de risque (le Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec, par exemple), malheureusement trop rare depuis que l'État s'est retiré. Cela a fait des ravages ces dernières années, en particulier dans l'industrie pharmaceutique.

Le défi des PME québécoises pour les prochaines années repose sur leur capacité à s'insérer dans des réseaux.

Le développement des PME n'est donc pas une affaire de quelques individus, mais d'une collectivité fournissant des ressources, un réseau riche et du capital social pour faciliter les affaires et encourager la culture entrepreneuriale. C'est ce qui explique pourquoi certaines régions du Québec, comme la Beauce, le Centre-du-Québec et la Montérégie, ou même certaines municipalités, comme Rivière-du-Loup ou Montmagny, suscitent plus d'entrepreneuriat que d'autres, puisque leur milieu facilite les affaires et permet à plus d'entrepreneurs potentiels de s'exprimer, certains d'entre eux créant des firmes proactives ou des gazelles à la base d'un développement dynamique.

Québec 2008-2009*.indd 214 17/11/08 09:24:25

L'an 1 du Forum socioéconomique des Premières Nations : bilan sommaire

Du 25 au 27 octobre 2006, dans la réserve indienne de Mashteuiatsh (Saguenay–Lac-Saint-Jean), a eu lieu le premier Forum socioéconomique des Premières Nations (PN). Celui-ci a rassemblé les leaders des Premières Nations et des Inuit ainsi que des représentants de la société civile et des gouvernements provincial et fédéral. Ce rassemblement historique visait à impliquer toutes les personnes concernées par les questions de développement social et économique des Autochtones du Québec.

L'objectif principal du Forum, auquel ont pris part 250 participants, était d'amorcer des discussions pour clarifier les enjeux liés au développement des PN ainsi que de dégager des propositions et de définir des actions concrètes pour améliorer les conditions sociales et économiques dans la communauté et hors de celle-ci. Enfin, le Forum visait à mettre sur pied une structure permettant la mise en œuvre rapide et le suivi efficace d'engagements, tout en maintenant des relations harmonieuses et respectueuses entre les différents intervenants.

Le Forum constituait l'amorce d'un cheminement à long terme : le souhait des Autochtones est en effet de transformer la façon de travailler avec les gouvernements à l'aide de solutions concrètes définies et préconisées par les membres des Premières Nations du Québec.

Un an et demi après le Forum, les résultats en matière socioéconomique tardent à venir, même si certains engagements se sont matérialisés, notamment en matière de développement de l'énergie éolienne, auquel le gouvernement du Québec s'est engagé à faire participer les PN. De plus, un fonds d'intervention économique régional (FIER-Premières Nations) a été créé, impliquant la contribution de trois partenaires principaux (Québec, Canada, Premières Nations).

En outre, le Forum a permis l'amorce d'une meilleure collaboration dans le domaine de l'éducation par la signature d'un protocole entre le Conseil en éducation des Premières Nations et Michelle Courchesne, la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

De plus, les Premières Nations ont exprimé le souhait de créer 10 000 emplois, de construire 10 000 logements et de voir 10 000 de leurs diplômés en 10 ans. Le Forum a permis de discuter de certains leviers socioéconomiques permettant de lutter contre la pauvreté, mais l'ampleur de la tâche demeure immense.

En conclusion du Forum, la proposition d'une table tripartite (représentants des gouvernements fédéral et provincial et leaders des Premières Nations) a été déposée par le premier ministre, Jean Charest. Une première rencontre de suivi a eu lieu dans la région de Québec en juin 2007. Celle-ci a été coprésidée par Jim Prentice, l'ex-ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien – également interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits –, Benoît Pelletier, le ministre responsable des Affaires autochtones, et moi-même, Ghislain Picard, le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL). Jean Charest a également pris part à la rencontre.

Deux grands thèmes ont été à l'ordre du jour de cette réunion : la protection de la jeunesse et les territoires et ressources. Les discussions sur la protection de la jeunesse ont permis de mettre l'accent sur la collaboration à établir entre les PN, le fédéral et le provincial en vue d'apporter des correctifs à des problèmes majeurs créés par diverses législations. Concernant le dossier du territoire et ressources, les résultats ont été plutôt décevants, pour ne pas dire inexistants. Ce sujet exigera un effort soutenu de la part des parties impliquées, car les questions relatives aux territoires et ressources sous-tendent maints autres problèmes.

Québec 2008-2009*.indd 215 17/11/08 09:24:25

Toutes les actions entreprises depuis le Forum socioéconomique de Mashteuiatsh représentent un pas de plus dans la bonne direction pour les Premières Nations, même si le travail qui reste à accomplir est colossal.

La présence accrue des Premières Nations dans les médias ainsi que la sensibilisation des organisations de la société civile à l'égard des enjeux touchant les PN demeurent des indicateurs de la volonté des Autochtones de faire avancer les questions majeures, qui, en ce moment, font obstacle au développement et à l'inclusion sociale.

GHISLAIN PICARD
Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL)

Québec 2008-2009*.indd 216 17/11/08 09:24:25

Les valeurs avant les profits : l'ère de l'entrepreneuriat social[1]

Pierre Théroux
Journaliste, *Les Affaires*

Une nouvelle génération d'entrepreneurs est en train d'émerger. Elle est investie d'une mission sociale, d'abord et avant tout. Des entrepreneurs pour qui les retombées sociales de leur entreprise dans la communauté, de même que leurs valeurs personnelles, passent avant les résultats financiers.

« On voit de plus en plus d'entrepreneurs, surtout des jeunes, qui ont une autre vision de l'économie. Ils veulent trouver d'autres façons de créer et de distribuer la richesse », constate Nancy Neamtan, pdg du Chantier de l'économie sociale, une organisation née dans la foulée du Sommet socioéconomique tenu en 1996.

Même son de cloche de François Brouard, professeur à la Sprott School of Business de l'Université Carleton, à Ottawa. « L'entrepreneuriat social est un concept émergent qui gagne en popularité ici et ailleurs dans le monde », dit-il.

L'ère du consomm'acteur

Le désengagement de l'État dans certaines sphères de la société n'est pas étranger au développement de l'entrepreneuriat social ces dernières années, aussi bien au Québec qu'à l'étranger. « L'État et le marché libre ne fournissant plus certains services et produits nécessaires à la société, d'autres entreprises ont pris le relais », explique M^me^ Neamtan.

La création du Chantier de l'économie sociale y a aussi contribué en favorisant l'essaimage, entre autres, de centres de la petite enfance, de ressourceries et d'organismes d'aide domestique et de soins à domicile.

Plus récemment, « la volonté de répondre à des problèmes sociaux et environnementaux a donné une autre impulsion au mouvement », note M^me^ Neamtan.

Car nous sommes entrés dans l'ère du *consomm'acteur* qui désire notamment des produits plus sains et plus respectueux de l'environnement. Des produits bio à ceux du commerce équitable, en passant par le tourisme solidaire, les besoins de consommation changent.

Ainsi naissent des entreprises « qui veulent changer le monde, qui apportent des solutions innovantes à des problèmes de nature sociale », dit Nicolina Farella, directrice d'Ashoka Québec, une organisation mondiale créée il y a 25 ans pour promouvoir l'entrepreneuriat social.

Un rôle économique accessoire

L'entreprise sociale prend plusieurs formes : coopératives, organismes sans but lucratif (OSBL), entreprises privées incorporées ou non. « C'est un concept plus large que celui d'économie sociale, qui regroupe uniquement les entreprises de type coopératif et les organismes sans but lucratif », explique Nancy Neamtan.

Ce qui distingue l'entreprise sociale, c'est justement sa mission sociale à accomplir. C'est

Québec 2008-2009*.indd 217 17/11/08 09:24:25

celle « qui place la personne, la communauté et la société au cœur de son projet », dit Mme Farella.

Et on ne parle pas ici d'entreprises socialement responsables. « Tant mieux si de grandes entreprises privées sont engagées socialement et agissent en meilleur citoyen *corporatif*. Mais ça ne fait pas automatiquement d'elles des entreprises sociales », souligne Mme Neamtan.

Pas plus que les entreprises qui, par exemple, œuvrent dans le secteur de l'environnement, précise-t-elle. « Certaines le sont, parce qu'elles se consacrent à l'amélioration de la qualité de vie, mais d'autres y voient uniquement un filon pour faire de l'argent. »

« L'entreprise sociale joue un rôle d'agent de changement. Sa mission, qui peut être combinée à une mission économique, consiste principalement à créer une valeur et une richesse sociales », dit M. Brouard, de l'Université Carleton.

Mesurer sa performance... sociale

L'entrepreneur devra pouvoir mesurer sa performance sociale. « Pour tout entrepreneur de l'économie sociale et solidaire, mesurer son impact social est une question fondamentale », estime le Collectif pour le développement de l'entrepreneuriat social, un organisme français créé en 2006 pour promouvoir cette autre façon d'entreprendre.

Autre enjeu : concilier les impératifs sociaux et économiques de son organisation. C'est-à-dire offrir à la communauté des produits et services tout en demeurant rentable.

La Fondation de l'entrepreneurship, par l'entremise entre autres de son programme de mentorat, « aide les entrepreneurs sociaux dans cette démarche », dit sa porte-parole, Rina Marchand.

L'entrepreneuriat social présente aussi une voie intéressante de développement régional, estime M. Brouard.

« Dans le contexte du développement local, il est souhaitable de créer de nouvelles formes de développement économique. L'entrepreneuriat social en est une. »

Lexique

Entrepreneur social : C'est une personne qui décèle des besoins sociaux et met de l'avant une solution pour y répondre. Elle utilise des principes entrepreneuriaux pour créer et gérer un projet à fort impact social ; tout en faisant participer la communauté à sa démarche.

Note

1. Ce texte est extrait d'un cahier spécial du journal *Les Affaires* publié en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde la semaine du 23 août 2008. Tous les textes du dossier spécial se retrouvent dans lesaffaires.com, section dossiers spéciaux.

Québec 2008-2009*.indd 218 17/11/08 09:24:25



Environnement

220 L'environnement en chiffres

224 Le marché du carbone : état de la situation en Amérique du Nord

229 La santé publique et les changements climatiques

237 La discrétion gouvernementale, en attendant le désastre environnemental

239 Un regard sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008

Québec 2008-2009*.indd 219 17/11/08 09:24:26

L'environnement
en chiffres

Valérie Lacourse
Biologiste, éducatrice en environnement

Bien que de plus en plus populaire, le thème de l'environnement reste encore difficile à définir. Souvent associées à un problème particulier, les réalités environnementales se situent pourtant au cœur de problématiques complexes qui font appel à une compréhension et une gestion globales. Qu'il s'agisse de la qualité de l'eau, des changements climatiques, des activités agricoles ou de l'état des forêts, les enjeux environnementaux sont au cœur de l'actualité du Québec.

La qualité de l'eau

C'est l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) qui permet de mesurer la qualité générale de l'eau. Plus la valeur de l'IQBP est faible, plus la qualité de l'eau est mauvaise. À ce jour, parmi les principales rivières échantillonnées au Québec, c'est la rivière Yamaska, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, qui est la plus polluée – elle l'est sur presque toute sa longueur et particulièrement en aval[1] –, avec un IQBP de moins de 1 sur 100. Généralement, l'eau est de mauvaise qualité dans les bassins versants[2] où les activités agricoles sont très présentes. Compte tenu de leur très grande abondance, il n'est pas possible de connaître le nombre exact de cours d'eau[3] et de lacs au Québec. Toutefois, le nombre de rivières est évalué à près de 4 500, et les estimations varient de 500 000 à 1 million pour le nombre de lacs. Rappelons que le Québec possède 3 % des eaux renouvelables de la planète et que les Québécois consomment quotidiennement plus de 400 litres d'eau par personne, ce qui les place parmi les 5 plus grands consommateurs d'eau au monde.

Les cyanobactéries ou algues bleues

Les cyanobactéries sont des algues microscopiques normalement présentes dans les eaux douces du Québec. Leur prolifération représente toutefois un risque pour la santé humaine et animale en raison des toxines qu'elles produisent. Plusieurs facteurs favorisent leur développement : la chaleur et l'ensoleillement, mais aussi la présence dans l'eau d'éléments nutritifs, tels que l'azote et le phosphore. Selon les normes gouvernementales du Québec, des

Bouteilles d'eau en plastique consommées par année :
1 milliard

concentrations de phosphore dans l'eau dépassant 0,030 mg/L indiquent une contamination par ces éléments nutritifs. Pour la période de 2004 à 2006, de nombreuses rivières (15 sur 43 rivières échantillonnées) dépassaient de façon significative les critères de qualité de l'eau associés à l'eutrophisation[4]. Entre autres, les rivières Yamaska, Mascouche et Bayonne ont une fréquence de dépassement de 100 %,

Québec 2008-2009*.indd 220 17/11/08 09:24:26

c'est-à-dire que ces rivières présentent des concentrations de phosphore supérieures à 0,030 mg/L en tout temps. Selon le dernier bilan réalisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ce sont 108 plans d'eau touchant 127 municipalités qui ont été affectés par la présence de cyanobactéries au cours de l'été 2008, comparativement à 195 plans d'eau pour l'année 2007. L'été moins ensoleillé, moins chaud et plus venteux qu'a connu le Québec en 2008 explique en partie cette différence.

Une marée rouge dans le fleuve Saint-Laurent

Au cours du mois d'août 2008, une marée d'algues rouges hautement toxiques a causé la mort de milliers d'oiseaux et de poissons et de dizaines de mammifères marins en l'espace de quelques semaines. Cette marée d'une superficie de 300 km² a sillonné le fleuve Saint-Laurent de l'embouchure du Saguenay jusqu'au nord-ouest du golfe. Ce sont des algues microscopiques nommées *Alexandrium tamarense* qui ont causé ce phénomène. Naturellement présentes dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, elles provoquent chaque année des marées rouges. Toutefois, les pluies abondantes de l'été 2008 et le ruissellement conséquent des engrais azotés présents dans les terres ont fait augmenter le volume d'eau douce dans l'eau salée de l'estuaire et ont nourri les algues, favorisant leur développement exceptionnel. Fait notable, il existe des centaines de cas de marées rouges dans le monde, mais elles se produisent généralement dans des eaux plus chaudes que celles du Saint-Laurent. Le réchauffement climatique pourrait donc aggraver le problème en rendant les eaux plus chaudes, donc plus susceptibles de connaître une prolifération des algues.

La consommation d'eau embouteillée

Bien que l'eau du robinet soit en général de très bonne qualité au Québec, ce sont plus d'un milliard de bouteilles d'eau en plastique qui auront été consommées par les Québécois en 2008, contre 70 millions en 1992. Selon la société d'État québécoise Recyc-Québec, seulement 44 % de ces bouteilles seront recyclées, ajoutant 560 millions de bouteilles dans les sites d'enfouissement. Or, si elles étaient consignées, un taux de recyclage de 77 % pourrait être atteint. Toutefois, l'industrie de l'eau embouteillée s'oppose vivement à cette solution envisagée par le Québec, préférant ne pas avoir à gérer les bouteilles vides. Rappelons que ces contenants mettent plus de 600 ans à se dégrader.

La gestion des matières résiduelles au Québec

D'après le dernier *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec*, publié en 2006, la quantité de déchets générés pour l'ensemble du Québec

Déchets produits par année par personne :

1,69 tonne

s'établissait à 12 952 000 tonnes, ce qui équivaut à 1,69 tonne par personne, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2004. Bien que la quantité de déchets générés ait augmenté, près de la moitié (6 235 000 tonnes) a été récupérée en 2006, soit un bond de 26 % par rapport à 2004. L'objectif global de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 est d'atteindre un taux de récupération de 65 %. En 2006, le taux de récupération et de valorisation pour le Québec était de 52 %, contre 49 % en 2004. Ainsi, les Québécois ont récupéré presque autant de matières résiduelles qu'ils en ont générées. Pour la période de 2004 à 2006, le secteur de la construction détient le taux de récupération le plus élevé (69 %), ce qui le place devant les secteurs industriel (49 %) et municipal (32 %). L'élimination des matières

Québec 2008-2009*.indd 221 17/11/08 09:24:26

résiduelles est aussi en hausse de 4 % depuis l'année 2000. En 2006, plus de 6,7 millions de tonnes de matières résiduelles (excluant les boues municipales) ont été envoyées vers les divers lieux d'élimination. On en compte 396 au Québec en 2006, contre 520 en 1996. Notons qu'il n'y a plus de dépotoirs[5] en activité au Québec depuis 2004[6].

La qualité de l'air

Selon l'inventaire québécois des gaz à effet de serre (GES), les émissions totales atteignaient 92 millions de tonnes en 2005 alors qu'elles étaient de 86,4 millions de tonnes en 1990. Cela représente 12,3 % des émissions canadiennes. À ce jour, c'est le Québec qui affiche le plus faible taux d'émissions de GES par habitant de toutes les provinces et territoires canadiens. En 2005, le secteur des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire, hors route) est responsable de près de 40 % des émissions québécoises de GES. La part des émissions provenant des activités industrielles est de 30,7 % alors qu'elle est de 8,3 % pour le secteur agricole. Notons qu'au Québec, l'utilisation d'engrais chimiques et les élevages intensifs sont des sources importantes d'émissions de GES. Le CO2, l'un des plus importants GES, constitue 77,5 % de l'ensemble des émissions québécoises en 2005. Conformément aux exigences du protocole de Kyoto, le Québec doit ramener ses émissions à 82,25 millions de tonnes en moyenne par année pour la période de 2008 à 2012[7].

L'utilisation de pesticides au Québec

Les effets potentiellement nuisibles de l'utilisation des pesticides sur la santé et l'environnement ont amené de nombreux pays à légiférer afin de contrôler la vente et l'usage de ces produits. Au Québec, le Code de gestion des pesticides est en vigueur depuis 2003. Selon le dernier bilan de 2004, les ventes totales atteignent 3 659 767 kg d'ingrédients actifs. On estime que 1 100 produits et 300 ingrédients actifs sont vendus sur le territoire québécois. Les herbicides sont les produits les plus vendus en 2004, représentant 48 % des ventes totales.

Ventes annuelles de pesticides :
3 659 767 kg

Au deuxième rang figurent les fongicides, avec 20,2 % des ventes. En 2004, le secteur agricole est le principal utilisateur de pesticides et d'herbicides avec respectivement 73,4 % et 58,9 % des ventes. Les cultures de maïs et de soya nécessiteraient à elles seules l'utilisation de plus de la moitié des herbicides agricoles. Dans le secteur domestique, ce sont les insecticides qui se vendent le plus, constituant 84,4 % des ventes en 2004.

La réforme du régime forestier québécois

Au Québec, les forêts couvrent une superficie de près de 750 300 km², soit près de la moitié du territoire québécois. Le domaine forestier s'étend sur sept degrés de latitude et comprend trois grandes zones bioclimatiques. Près de 35 millions de mètres cubes de bois sont coupés chaque année au Québec, la majorité provenant de la forêt boréale. En 2008, l'industrie forestière a généré plus de 180 000 emplois directs, indirects et induits. Or, dans le contexte d'une crise forestière qui sévit au Québec depuis environ trois ans, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'apprête à transformer en profondeur son régime forestier. En abolissant les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF),

Bois coupé chaque année :
35 millions de mètres cubes

Québec 2008-2009*.indd 222 17/11/08 09:24:26

le gouvernement propose une réappropriation par la population québécoise d'une grande part des forêts qui avaient été concédées aux compagnies papetières depuis deux siècles. Le ministère se donne également pour objectif d'atteindre 8 % d'aires protégées pour 2008. Celles-ci permettent de préserver l'équilibre écologique du milieu naturel. Rappelons que la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique au Québec (commission Coulombe) recommandait la création d'aires protégées sur 12 % de la forêt boréale. À ce jour, moins de 5 % de la superficie du Québec est protégée contre l'exploitation industrielle.

Références

Eau Secours ! : http ://www.eausecours.org/public/zindex.htm

Greenpeace Canada : http ://www.greenpeace.org/canada/fr/actualites/livre-vert-foret-revolution

Institut de la statistique du Québec : http ://www.stat.gouv.qc.ca/

Intergovernmental Panel on Climate Change (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) : http ://www.ipcc.ch/index.htm

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : http ://www.mddep.gouv.qc.ca/index.asp

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune : http ://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/quebec/index.jsp

Ressources naturelles Canada, *Vivre avec les changements climatiques au Canada : édition 2007*, 2008. En ligne : http ://adaptation.nrcan.gc.ca/assess/2007/qc/index_f.php

Notes

1. La partie la moins élevée d'un cours d'eau vers laquelle s'écoule l'eau s'appelle l'aval. Dans le cas de la rivière Yamaska, il s'agit de là où la rivière se jette, soit dans le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur du lac Saint-Pierre.
2. Le bassin versant désigne l'ensemble d'un territoire sur lequel toutes les eaux de surface s'écoulent vers un même point, appelé exécutoire. La ligne séparant deux bassins versants adjacents est une ligne de partage des eaux. Cette ligne est déterminée, entre autres, par les caractéristiques géologiques, pédologiques et biologiques du territoire.
3. Par cours d'eau, on entend tout affluent d'un fleuve, d'une rivière et d'un ruisseau.
4. L'eutrophisation des lacs est un phénomène causé par la surabondance de nutriments dans l'eau. Ces nutriments peuvent provenir des égouts domestiques et industriels, du lessivage des engrais et des déchets organiques de l'élevage. La surcharge de nutriments dans un lac provoque une explosion démographique des algues et compromet la survie des organismes qui y vivent.
5. Le dépotoir est un lieu d'élimination non sanitaire où sont déchargés des déchets de toutes sortes. Le dépotoir ne possède pas d'installation permettant la récupération des biogaz et empêchant le lixiviat (liquide résiduel) d'atteindre la nappe phréatique.
6. RECYC-QUÉBEC, *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, p. 1-24. En ligne : http ://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Bilan2006.pdf
7. Chiffres du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). En ligne : www.mddep.gouv.qc.ca/changements/ges/2003/index.htm

Québec 2008-2009*.indd 223 17/11/08 09:24:26

Le marché du carbone : état de la situation en Amérique du Nord

Jean Nolet
Président, ÉcoRessources consultants

Frédéric Gagnon-Lebrun
Directeur Changements climatiques, ÉcoRessources consultants

Le 30 mai dernier, le Marché climatique de Montréal, communément appelé la Bourse du carbone, a commencé ses opérations. Ce faisant, les premières transactions canadiennes de crédits de carbone sur un marché centralisé étaient effectuées. La nouvelle a suscité beaucoup d'intérêt parmi les intervenants qui se préoccupent des changements climatiques. En effet, l'ouverture de ce marché signifie que la question des changements climatiques n'est plus uniquement une préoccupation environnementale, mais qu'elle touche maintenant directement des intérêts financiers plus larges.

La création du Marché climatique de Montréal découle directement du protocole de Kyoto. Bien que ce dernier soit plus connu pour les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'il impose aux pays développés, ce n'est pas là que réside son véritable intérêt. La vraie particularité du protocole est de recourir aux mécanismes de marché pour permettre d'atteindre ces objectifs.

L'utilisation des mécanismes de marché est possible, puisque les changements climatiques constituent un problème environnemental planétaire pour lequel le lieu des émissions n'a aucune importance. Que les GES soient émis en Afrique du Sud ou au Québec, ils contribuent de façon égale au phénomène de l'effet de serre et comportent donc le même risque d'impact sur les changements climatiques. Par conséquent, les stratégies de lutte contre les effets des changements climatiques visent une réduction des quantités totales des émissions de GES.

Partant de ce constat, les pays signataires du protocole de Kyoto ont choisi d'utiliser les mécanismes de marché pour faciliter l'atteinte de leurs objectifs de réductions des émissions de GES. Ainsi, ils se sont attribué des quotas d'émissions à ne pas dépasser et se sont donné le droit d'échanger des quotas entre eux. Le coût pour réduire une tonne de GES n'étant pas le même d'une entreprise à une autre, ces échanges permettent de minimiser les coûts de la lutte contre les effets des changements climatiques. C'est ainsi que naît le marché du carbone.

L'ouverture d'un marché du carbone signifie que la question des changements climatiques touche maintenant de larges intérêts financiers.

Québec 2008-2009*.indd 224 17/11/08 09:24:26

L'émission des GES : un coût de production

Divers pays développés, qu'ils aient ou non ratifié le protocole de Kyoto, s'en sont inspirés pour mettre en place, à l'intérieur de leurs frontières, des systèmes de quotas et d'échanges (*cap and trade systems*) régis par des mécanismes de marché. Pour ce faire, ils ont attribué des quotas d'émissions aux plus grands émetteurs industriels en leur donnant le droit de les échanger entre eux. À la fin de chaque année, chaque entreprise doit prouver qu'elle possède un nombre de quotas équivalent à ses émissions de GES. Bien que le meilleur exemple soit celui de l'Union européenne, des systèmes semblables sont en développement dans plusieurs États américains. Le Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques, rendu public en avril 2007 par le gouvernement fédéral canadien, découle aussi de cette logique.

Pour bien comprendre comment fonctionne le marché du carbone, considérons une économie qui ne serait constituée que de deux entreprises. L'entreprise A a peu d'opportunités de réduire ses émissions, et les coûts auxquels elle s'expose pour y parvenir sont élevés. L'entreprise B en revanche dispose de plusieurs opportunités de réduction à des coûts plus faibles.

Aux deux entreprises, on impose une réglementation qui limite leurs émissions à un certain niveau et on alloue des quotas d'émissions correspondant à ce niveau. Même après bien des efforts, l'entreprise A se retrouve toujours avec un surplus d'émissions, alors que l'entreprise B réduit aisément ses émissions jusqu'à la limite fixée. Mieux, l'entreprise B peut les réduire plus que nécessaire et vendre ses quotas inutilisés à l'entreprise A. Ainsi, A atteint l'objectif à moindre coût, B obtient un revenu supplémentaire et, globalement, la société en ressort gagnante : les réductions ont été réalisées là où elles coûtent le moins cher, libérant ainsi des ressources utiles à d'autres fins.

Lorsqu'appliqué à plusieurs entreprises, le seul fait de permettre les échanges de quotas engendre la création d'un marché, sur lequel la valeur des quotas est déterminée par le jeu de l'offre et de la demande. Le marché permet ainsi d'associer un coût aux émissions de GES, qui étaient jusqu'à maintenant gratuites.

Compte tenu du niveau d'émissions qu'elle ne doit pas dépasser, de ses coûts de réduction des émissions et du prix des quotas sur le marché, une entreprise peut donc déterminer la façon la moins coûteuse de respecter la réglementation. Parce que les quotas ont un coût, elle est forcée de prendre en considération son impact environnemental dans les techniques de production qu'elle met en œuvre et dans les nouveaux équipements dans lesquels elle investit.

Les fondements du marché

L'idée même d'un marché du carbone ne laisse pas indifférent. Plusieurs ont l'impression que l'institution d'un marché du carbone va permettre aux plus riches de continuer à polluer en achetant simplement les droits pour le faire. Ceux-là craignent que l'existence d'un marché n'aille à l'encontre de la lutte contre les effets des changements climatiques en permettant à certains de ne pas respecter les contraintes imposées.

Ces questions sont légitimes, mais quelques clarifications s'imposent. Il est nécessaire de comprendre que l'existence du marché du carbone repose sur deux conditions fondamentales :

1) Une réglementation qui établit un plafond à ne pas dépasser : souvent, les opposants au marché affirment qu'il vaut mieux réglementer les émissions de GES qu'instaurer un marché du carbone. Si la réglementation est suivie, alors les objectifs environnementaux seront atteints. Mais dans les faits, la réglementation et le marché ne sont pas incompatibles, bien au contraire. D'un côté, un marché ne peut exister sans réglementation :

Québec 2008-2009*.indd 225 17/11/08 09:24:26

en fixant un plafond d'émissions, la réglementation crée la rareté et engendre donc une demande pour les quotas. De l'autre côté, l'existence du marché permet une certaine souplesse de la réglementation et minimise les coûts pour atteindre les objectifs environnementaux.

2) Des normes solides qui assurent la crédibilité du système : pour que le marché fonctionne, il faut, en plus de la réglementation, que des normes soient adoptées de façon à s'assurer que les quotas vendus correspondent à de réelles réductions des émissions, quantifiées et vérifiées par un tiers. Sans une telle garantie, le marché manquera de crédibilité, et les entreprises ne seront pas convaincues que les crédits de carbone qu'elles achètent puissent vraiment leur servir pour faire face à leurs obligations. Le manque de crédibilité pourrait entraîner la chute des prix, l'éclatement du marché et un échec dans la lutte contre les effets des changements climatiques.

Par le passé, des quotas de piètre qualité, pour des réductions qui n'avaient pas eu lieu, ont été échangés sur des marchés parallèles dits « volontaires », ce qui a considérablement nui à la crédibilité du marché de Kyoto. En réaction, ce dernier s'est organisé et standardisé de façon à garantir à l'acheteur d'un crédit qu'il contribue réellement à la lutte contre les effets des changements climatiques.

Un marché nord-américain en pleine effervescence

Le Québec et, plus récemment, l'Ontario ont annoncé qu'ils adhéraient au système de quotas et d'échanges du Western Climate Initiative (WCI), un regroupement de sept États américains et, maintenant, de quatre provinces canadiennes (avec le Manitoba et la Colombie-Britannique). Le WCI s'est fixé un objectif de réduction d'émissions de GES en termes absolus à atteindre d'ici 2020 et permet l'échange régional de quotas entre les entreprises.

L'adhésion des provinces canadiennes au WCI constitue un mouvement de protestation vis-à-vis de l'approche du gouvernement fédéral en matière de lutte contre les changements climatiques.

En effet, le Cadre réglementaire sur les émissions atmosphériques n'est pas soumis au calendrier et aux objectifs du protocole de Kyoto, même s'il oblige certaines grandes industries à améliorer l'intensité de leurs émissions de GES – c'est-à-dire à réduire leurs émissions par unité de production –, tout en leur permettant d'échanger leurs quotas. La réglementation fédérale impose une réduction de 18 % de l'intensité des émissions de 2006 à 2010 et, par la suite, une diminution de 2 % par an.

Par ailleurs, aux yeux des provinces qui ont adhéré au WCI, deux autres éléments minent la crédibilité du Cadre réglementaire fédéral, car il n'offre aucune garantie d'atteindre les objectifs. En premier lieu, l'objectif imposé aux entreprises est établi sur la base de l'intensité des émissions plutôt que sur une base absolue. Advenant une forte croissance économique, on assisterait à une augmentation des émissions en termes absolus, même si leur intensité est réduite. En deuxième lieu, la création du Fonds d'investissement technologique, qui permet l'achat de quotas d'émissions par tranches de 15 $ investies dans ce fonds, est perçue comme une échappatoire. On craint que les entreprises préfèrent acheter des crédits à 15 $ plutôt que de s'engager immédiatement dans des efforts de réduction. Les lacunes du plan fédéral sont apparues si importantes que quatre provinces canadiennes ont choisi de s'en écarter et de se joindre au WCI qui paraît plus crédible.

Les réductions de GES : un nouvel actif

À l'origine, le marché du carbone concernait uniquement les entreprises réglementées qui

Québec 2008-2009*.indd 226 17/11/08 09:24:27



Le premier ministre Jean Charest et Luc Bertrand, président de la Bourse de Montréal, lors du lancement officiel du Marché climatique de Montréal, le 30 mai 2008.

se sont vu imposer un plafond d'émissions. Toutefois, tant le protocole de Kyoto que les autres systèmes de quotas et d'échanges présentement en développement ont prévu un mécanisme de compensation qui permet aux acteurs non visés par le système d'être rémunérés pour leurs efforts de réduction d'émissions. Les entreprises qui ne font face à aucune obligation, mais qui investissent pour réduire leurs émissions peuvent obtenir des crédits de carbone et les vendre aux entreprises réglementées. Pour ce faire, elles doivent démontrer que leurs émissions sont, après investissement, inférieures au niveau atteint sans cet investissement.

Une entreprise peut donc miser sur une nouvelle source de revenus pour rentabiliser un investissement qui n'aurait, autrement, pas été économiquement viable. Certaines entreprises et organisations québécoises ont d'ailleurs déjà su tirer profit du marché du carbone. Ainsi, des municipalités ont déjà vendu des crédits de carbone grâce à des projets de captage et de valorisation des biogaz. De même, les entreprises qui contribuent au développement des différentes filières de production d'énergie renouvelable, notamment l'énergie éolienne et l'énergie produite à partir de la biomasse, peuvent aussi espérer tirer un profit intéressant de ce marché.

Tant le WCI que le Cadre réglementaire canadien prévoient que les crédits de carbone provenant de ces types d'investissements pourront être utilisés par les entreprises réglementées. Bien que les objectifs par entreprise n'aient pas encore été établis, le seul fait qu'une réglementation soit annoncée suffit pour susciter l'intérêt des acheteurs de crédits de carbone. Ainsi, certaines grandes entreprises nord-américaines émettrices de GES achètent

Québec 2008-2009*.indd 227 17/11/08 09:24:27

déjà des quotas, en espérant que ceux-ci soient reconnus et utilisables dans un futur système réglementé.

De manière similaire, des institutions financières spéculent en achetant des crédits de carbone sur les marchés dans l'idée de les revendre aux grands émetteurs une fois qu'ils seront assujettis à un système législatif contraignant. Ces développements engendrent donc déjà des occasions d'affaires intéressantes pour les promoteurs québécois qui sont en mesure de procurer des crédits de carbone aux marchés.

Parallèlement aux réglementations en cours de développement, un nombre grandissant d'entreprises, pour des raisons d'image, décident d'atténuer l'empreinte écologique de leurs activités par l'achat de crédits de carbone. Il n'est plus possible de nos jours d'acheter un billet d'avion dans Internet sans se faire offrir des crédits de carbone pour compenser ses émissions de GES !

Un marché appelé à durer

Le marché du carbone est en pleine croissance, mais beaucoup reste à faire pour définir la forme qu'il prendra à long terme. Comme le protocole de Kyoto porte sur la période 2008-2012, il est impératif que ses règles de fonctionnement soient rapidement connues de façon à ce que le marché repose sur des bases solides. Pour ce faire, la communauté internationale s'est donné comme objectif de s'entendre sur les principaux paramètres de ce protocole au plus tard à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009.

Une telle échéance laisse très peu de temps aux divers pays pour arriver à un consensus. Cela est d'autant plus vrai qu'aux États-Unis, dès la fin 2008, la nouvelle administration devra d'abord se familiariser avec le dossier. Par ailleurs, de nombreux pays attendent de voir quelle ouverture montreront les États-Unis et les pays émergents comme la Chine et l'Inde pour décider comment eux-mêmes participeront à la lutte contre les effets des changements climatiques.

Au Canada, l'approche mise de l'avant par le gouvernement conservateur menace la pérennité des politiques actuelles et pourrait fragiliser à court terme le marché du carbone au Canada.

Malgré ces incertitudes, le Marché climatique de Montréal semble destiné à prendre de l'ampleur. La valeur totale des transactions sur le marché global du carbone a plus que doublé de 2006 à 2007, passant de 31 à 64 milliards de dollars. De plus en plus d'États à travers le monde choisissent d'instaurer des mécanismes de marché pour résoudre le problème des changements climatiques. C'est notamment le cas aux États-Unis où de plus en plus d'États légifèrent en ce sens et où les deux candidats à la présidence ont annoncé leur intention d'instaurer un système de permis échangeables. (À l'heure actuelle, quelques États seulement ont choisi librement de s'associer à l'initiative du WCI. Il n'y a pas de système de marché à l'échelle fédérale aux É.-U.) Une telle tendance ne peut être renversée ; dorénavant, émettre une tonne de GES a un coût, ce qui va permettre au marché du carbone de réellement prendre son envol.

Parce que les quotas d'émissions ont un coût, une entreprise est forcée de prendre en considération son impact environnemental.

Québec 2008-2009*.indd 228 17/11/08 09:24:27

La santé publique et les changements climatiques

Diane Bélanger
Institut national de santé publique du Québec
Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Québec

Pierre Gosselin
Institut national de santé publique du Québec
Consortium Ouranos

Le climat se réchauffe incontestablement, au Québec[1] comme ailleurs. L'essentiel de l'élévation de la température moyenne observée depuis le milieu du XX[e] siècle est très probablement attribuable à la hausse des concentrations de gaz à effet de serre (GES) anthropiques (voir encadré L'effet de serre), lesquelles continueront d'augmenter jusqu'en 2030 et au-delà[2]. L'une des raisons à cela est que les combustibles fossiles, comme le pétrole, gardent une place prépondérante parmi les sources d'énergie. Cette situation très complexe est préoccupante pour la santé publique.

Le réchauffement progressif de la planète et les événements climatiques extrêmes qui en découlent (voir encadré Les changements climatiques) agissent déjà sur la santé des individus. En 2005, 24 % des 5 088 Québécois interrogés lors d'un sondage téléphonique disaient que cette situation altérait leur état de santé de façon modérée ou majeure[3].

Les changements climatiques agissent de diverses façons, soit directement (coup de chaleur durant une canicule ; décès et blessures attribuables à un glissement de terrain, etc.), soit indirectement (problèmes respiratoires liés au smog lors de journées très chaudes et humides, gastroentérites associées à la contamination de l'eau potable lors de pluies diluviennes, etc.), voire insidieusement – la déformation de la piste d'un aéroport (construite sur le pergélisol) peut par exemple créer une insécurité importante chez une population nordique largement tributaire du transport aérien pour l'approvisionnement alimentaire ou pour les évacuations médicales.

Le réchauffement de la planète agit déjà sur la santé des individus.

Par ailleurs, les effets des changements climatiques sur la santé touchent tout le monde d'une façon ou d'une autre, mais affectent plus durement certains sous-groupes de la population déjà vulnérables comme les personnes âgées atteintes de maladies chroniques, les sans-abri ou encore les ménages à très faible revenu.

À l'instar des individus, certaines communautés sont plus sensibles que d'autres aux changements climatiques, et ce, pour des raisons démographiques (comme le vieillissement de la population, la dépopulation ou, à

Québec 2008-2009*.indd 229 17/11/08 09:24:27

l'inverse, la croissance accrue), socio-économiques (taux de chômage élevé, infrastructures désuètes, etc.) ou environnementales (forte érosion côtière, îlots de chaleur dans les grands centres urbains, etc.). Ces facteurs influencent la capacité de réaction de ces communautés.

Enfin, les vulnérabilités aux changements climatiques identifiées aujourd'hui ne sont pas nécessairement celles qui seront les plus graves dans l'avenir, en raison de l'évolution sociodémographique ou, encore, de l'apparition de nouvelles maladies liées aux modifications des habitats naturels.

Afin d'offrir un aperçu des défis à relever au Québec, certaines conséquences des changements climatiques sur la santé humaine sont développées dans les sections suivantes. Des pistes d'actions, faisant l'objet de recommandations à l'échelle nationale ou internationale et dont la mise en place s'impose pour diminuer les émissions de GES ou, tout au moins, pour s'adapter aux changements climatiques, sont également présentées.

Plus de chaleur, plus de canicules

Au Québec, la hausse des températures estivales moyennes pourrait entraîner, selon le scénario A2 établi par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)[4], une augmentation du taux de mortalité estivale (liée à des causes non traumatiques) de l'ordre de 2 % en 2020 et de 10 % en 2080[5]. Et ces résultats pourraient être sous-estimés, puisque ces simulations ne prennent pas en compte le vieillissement de la population et plus particulièrement la part croissante des 65 ans et plus (passant de 12 % en 2001 à 24 % en 2025[6]). Or, ce groupe est plus vulnérable au réchauffement climatique que celui des 15-65 ans[7].

De fait, les changements physiologiques associés au vieillissement, la présence de diverses pathologies (maladies cérébrovasculaires, cardiovasculaires, métaboliques, respiratoires, rénales, troubles neurologiques comme les maladies d'Alzheimer et de Parkinson) et la prise de plusieurs médicaments prédisposent les personnes âgées à des troubles liés à la chaleur[8]. En plus, des îlots importants de pauvreté subsistent chez les aînés[9], ce qui peut grandement limiter l'utilisation de la climatisation à domicile : en 2005, 18,2 % des ménages québécois ayant des revenus de 19 999 $ et moins avaient accès à un climatiseur, comparativement à 54,8 % des ménages dont les revenus s'élevaient à 80 000 $ ou plus[10].

Les émissions de GES liées au transport ont augmenté de 24,8 % de 1990 à 2005.

Afin de soutenir les milieux de vie accueillant des personnes âgées défavorisées et dont la santé peut être gravement altérée par la chaleur, il apparaît souhaitable d'encourager diverses initiatives, dont l'accessibilité à des milieux de vie climatisés pour les plus vulnérables d'entre elles. Selon un sondage réalisé récemment au Québec, une forte proportion de la population approuverait cette stratégie de santé publique, considérée comme étant la plus efficace à court terme[11].

Parallèlement, d'autres types de mesures doivent toutefois être mis en place sur les plans de l'environnement et de l'habitation, comme l'application d'une réglementation favorisant la plantation des arbres et diminuant leur abattage en milieu urbain, la construction d'hôpitaux à haute performance énergétique, la déshumidification des habitations, ou l'amélioration de leur ventilation et de leur isolation.

La climatisation ne saurait être considérée comme le moyen de pallier l'actuelle déforestation urbaine, ou encore de régler les erreurs de conception ou de gestion d'un bâtiment[12]. Elle contribue de surcroît, selon les sources d'énergie utilisées, aux émissions de GES. Enfin, elle s'avère de plus en plus énergivore

Québec 2008-2009*.indd 230 17/11/08 09:24:27



Photo : Jacques Grenier

Les arbustes du Jardin botanique de Montréal bourgeonnent, début janvier 2007.

aux heures de pointe : la proportion de ménages québécois dotés d'un climatiseur à domicile a plus que doublé en 15 ans, passant de 15,2 % en 1993 à 36,4 % en 2005[13].

Plus de chaleur, plus de smog

Le smog est une brume constituée de polluants atmosphériques, principalement de l'ozone[14]. L'ozone se forme au ras du sol lors de journées chaudes et ensoleillées : les oxydes d'azote (produits inévitablement lors d'une combustion) et les composés organiques volatils réagissent aux rayons de soleil et, si l'air est stagnant, il empêche ces polluants de se dissiper. Les changements climatiques amèneront une hausse de la fréquence et de la durée des périodes de canicule, des conditions idéales pour produire encore plus de smog.

Environ 95 % des polluants entrant dans la composition du smog proviennent des activités humaines, notamment du transport routier, très populaire au Québec[15]. Le nombre de véhicules sur la route s'élevait à 4,5 millions de voitures en 2006, soit un million de plus qu'en 1996. Le kilométrage parcouru s'est aussi accru : de 30 % pour les véhicules légers et de 45 % pour les camions, entre 1990 et 2005. De plus, l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules a été en bonne partie annulée par l'augmentation de leur puissance, de leur performance, de leur poids et de leurs options, comme la climatisation ou le démarrage à distance. Conséquemment, au Québec, les émissions de GES liées au transport ont augmenté de 24,8 % de 1990 à 2005, essentiellement en raison du transport routier.

Cette situation inquiète les autorités sanitaires. La pollution de l'air a déjà des conséquences sur la santé des individus et sur la demande en services de la santé. Les données suivantes en témoignent : pour l'ensemble des régions québécoises où ont été mesurées les concentrations de contaminants atmosphériques en 2002 (cette étude a concerné, globalement, la moitié de la population québécoise), l'exposition aux particules fines, à l'ozone et aux oxydes d'azote a été associée, de façon minimale, à 1 974 décès prématurés, à 414 visites à l'urgence pour des problèmes respiratoires, à 38 visites à l'urgence pour des problèmes cardiaques, et à 246 705 journées avec symptômes d'asthme[16].

Il manque toujours en 2008 une vision et une position claires pour contrer les impacts sanitaires des changements climatiques.

La réduction à la source des émissions de GES liés au transport routier apparaît donc incontournable. À cette fin, plusieurs stratégies ont été discutées à ce jour, notamment par la Table des transports sur les changements climatiques qui proposait, il y a 10 ans déjà,

Québec 2008-2009*.indd 231 17/11/08 09:24:28

Les changements climatiques

Le climat de la planète dépend d'un ensemble de phénomènes atmosphériques complexes et étroitement reliés entre eux[1]. Il est donc difficile de dissocier complètement les conséquences des changements climatiques sur l'air, de leurs conséquences sur l'eau, pour une région donnée et à un moment précis. Cela est d'autant plus compliqué que le réchauffement amplifie certains phénomènes liés au cycle de l'eau (par exemple, l'augmentation de la quantité de vapeur d'eau dans l'air), lesquels influencent à leur tour le climat, en réchauffant encore davantage l'atmosphère.

Plus de chaleur dans l'atmosphère signifie, entre autres choses, un plus grand nombre de jours de chaleur accablante, une diminution de l'écart diurne des températures et une augmentation des périodes de dégel hivernal. Plus de chaleur signifie également plus d'humidité (due à une plus grande évaporation) et d'énergie dans l'air, ce qui engendre davantage d'événements climatiques violents (comme les grands vents) et de changements dans l'abondance et la fréquence des précipitations (comme les pluies diluviennes ou, à l'inverse, la sécheresse). Au Québec, certains effets des changements climatiques apparaissent déjà, notamment sur l'eau, l'air, la faune (comme le déclin de populations animales), la flore (telle la modification de la composition des forêts), l'environnement géophysique (comme l'érosion côtière), l'environnement bâti (par exemple, le bris ou la défaillance d'infrastructures), l'économie, la dynamique sociale (par exemple, la Loi sur la sécurité civile a été adoptée en 2001 en réponse aux recommandations du rapport de la commission Nicolet sur la tempête de verglas), le bien-être, la sécurité et la santé de la population.

1. Villeneuve, Claude et François Richard, *Vivre les changements climatiques. L'effet de serre expliqué*, Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2001, 274 pages.

une série de mesures permettant d'atteindre une réduction de 6 % par rapport au niveau de 1990[17]. Parmi les stratégies les plus prometteuses, la Table suggérait, entre autres, le développement du télétravail et du covoiturage, une hausse des frais de stationnement, le respect des limites de vitesse en vigueur, la synchronisation des feux de signalisation ou encore un renouvellement plus fréquent du revêtement des routes.

L'augmentation des émissions de GES attribuables au transport routier force toutefois à admettre qu'il manque toujours, en 2008, une vision et une position claires visant simultanément à décourager l'utilisation des véhicules (en cessant, par exemple, de construire de nouvelles autoroutes) et à encourager le transport actif – un défi qu'il faudra incessamment relever pour contrer les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique, des changements climatiques, voire de la dépendance à l'automobile pour les moindres déplacements quotidiens (dépendance qui contribue à divers problèmes de santé, comme l'obésité).

Plus de chaleur, plus de précipitations

D'après certaines simulations climatiques (voir tableau), les précipitations saisonnières totales augmenteront au Québec, surtout en hiver et au printemps[18], tout comme la fréquence et l'intensité des précipitations extrêmes ; l'été 2008 en donne un avant-goût. Ces changements entraîneront de nombreuses répercussions en chaîne, lesquelles peuvent affecter à la fois l'environnement, les collectivités et les individus (qui pourraient, par exemple, voir apparaître des problèmes respiratoires liés aux moisissures à la suite d'inondations).

Québec 2008-2009*.indd 232 17/11/08 09:24:28

TABLEAU 1 Normales climatiques et synthèse des simulations futures au Québec

Saison par région climatique		Climat des années 1980	Changements d'ici 2020	Changements d'ici 2050	Changements d'ici 2080
Sous-région nord : la région sociosanitaire (RSS) du Nunavik					
Hiver	Température	-21 à 25 °C	+2,5 à +3,5 °C	+4 à +7 °C	+6 à +12,5 °C
	Précipitations	60 à 180 mm	+1 à +18 %	+2 à +32 %	+5 à +53 %
Printemps	Température	-7 à -17 °C	+0,5 à +2 °C	+1,5 à +3,5 °C	+2,5 à +7 °C
	Précipitations	75 à 125 mm	+1 à +12 %	+4 à +26 %	+8 à +35 %
Été	Température	6 à 10 °C	+1 à +2,5 °C	+1,5 à +4 °C	+2 à +6 °C
	Précipitations	150 à 230 mm	+1 à +12 %	+3 à +19 %	+5 à +28 %
Automne	Température	1 à 4 °C	+1,5 à +2,5 °C	+2 à +3,5 °C	+2,5 à +6 °C
	Précipitations	150 à 240 mm	+2 à +16 %	+5 à +24 %	+9 à +42 %
Sous-région centrale : les RSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, des Laurentides, de Lanaudière, du Nord-du-Québec et des Terres-Cries-de-la-Baie-James					
Hiver	Température	-11 à -21 °C	-1,51 à +3 °C	+3 à +5,5 °C	+4,5 à +9,5 °C
	Précipitations	130 à 325 mm	+1 à +18 %	+4 à +32 %	+6 à +47 %
Printemps	Température	3 à -7 °C	+0,5 à +2 °C	+1,5 à +4,5 °C	+2,5 à +8,5 °C
	Précipitations	125 à 300 mm	+1 à +19 %	+6 à +25 %	+8 à +45 %
Été	Température	10 à 17 °C	+1 à +2 °C	+2 à +3,5 °C	+2,5 à +5,5 °C
	Précipitations	230 à 310 mm	0 à +8 %	-2 à +13 %	0 à +13 %
Automne	Température	-1 à +6 °C	+1 à +2 °C	+1,5 à +4 °C	+2,5 à +5,5 °C
	Précipitations	215 à 300 mm	0 à +13 %	0 à +20 %	+2 à +26 %
Sous-région maritime : les RSS du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et de la Côte-Nord					
Hiver	Température	-10 à -13 °C	+1 à +2 °C	+2 à +4 °C	+3 à +6 °C
	Précipitations	295 à 400 mm	-2 à +12 %	-1 à +21 %	+1 à +32 %
Printemps	Température	-1 à -3 °C	+1 à +2 °C	+1,5 à +3,5 °C	+2,5 à +5,0 °C
	Précipitations	250 à 325 mm	-3 à +13 %	-2 à +16 %	+1 à +23 %
Été*	Température	13 à 17 °C	+1 à +1,5 °C	+1,5 à +3 °C	+2,5 à +5 °C
	Précipitations	250 à 350 mm	-6 à +7 %	-10 à +9 %	-11 à +9 %
Automne*	Température	3 à +6 °C	+1 à +1,5 °C	+1,5 à +3 °C	+2 à +5 °C
	Précipitations	275 à 350 mm	+2 à +11 %	-3 à +11 %	-3 à +11 %
Sous-région sud : les RSS de l'Estrie, de la Montérégie, de Montréal, de Laval, de l'Outaouais, du Centre-du-Québec, de Québec et de Chaudière-Appalaches					
Hiver	Température	-7,5 à -11 °C	+1 à +2,5 °C	+2 à +5 °C	+3,5 à +8 °C
	Précipitations	270 à 330 mm	-5 à +19 %	0 à +32 %	+1 à +43 %
Printemps	Température	3,5 à 6 °C	+1 à +3 °C	+2 à +5 °C	+2,5 à +8 °C
	Précipitations	240 à 280 mm	-1 à +19 %	+2 à +25 %	+4 à +39 %
Été*	Température	18 à 20 °C	+1 à +2 °C	+2,5 à +4 °C	+2,5 à +6 °C
	Précipitations	280 à 350 mm	-5 à +10 %	-7 à +13 %	-11 à +15 %
Automne*	Température	6,5 à 9 °C	+1 à +2,5 °C	+2 à +4 °C	+2,5 à +5,5 °C
	Précipitations	270 à 330 mm	-1 à +10 %	-8 à +16 %	-7 à +18 %

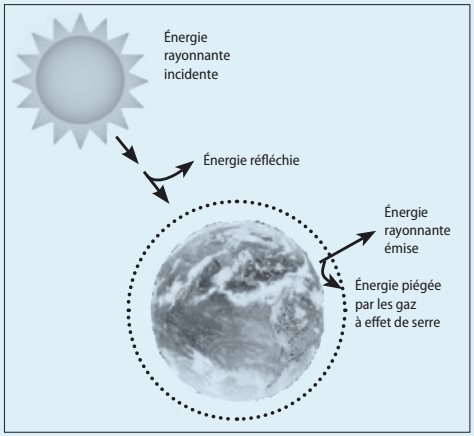
* Dans les sous-régions sud et maritime, les changements dans les précipitations totales de l'été et de l'automne sont incertains, car autant de scénarios indiquent autant des diminutions que des augmentations.

Québec 2008-2009*.indd 233 17/11/08 09:24:28

L'effet de serre

L'énergie solaire est absorbée par la Terre, puis réfléchie vers l'espace (voir figure). Et de cette énergie émise dans l'atmosphère, une partie est piégée par des gaz « à effet de serre ».

L'effet de serre, attribuable à 90 % au dioxyde de carbone, au méthane et aux oxydes d'azote, réchauffe naturellement la surface de la Terre et permet à la température moyenne d'atteindre environ 15 °C, au lieu de -18 °C (s'il n'y avait pas d'effet de serre).



Or, les activités humaines accroissent les émissions de gaz à effet de serre. À terme, cela signifie que l'énergie solaire est davantage piégée dans l'atmosphère et que la température terrestre augmente. Ce réchauffement climatique amplifie certains phénomènes liés au cycle de l'eau.

Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, *La santé de l'air que nous respirons. L'effet de serre*, 2006. En ligne : http://www.agr.gc.ca/nlwis-snite/index_f.cfm ?s1=pub&s2=ha_sa&page=8

Les données relatives aux pluies diluviennes de 1996 au Saguenay–Lac-Saint-Jean (en moyenne, 290 mm en 36 heures) illustrent ces propos :

- 10 personnes décédées, 15 825 évacuées[19] ;
- 426 résidences principales détruites ou déclarées perte totale ; 2 015, endommagées[20] ;
- 694 résidences secondaires ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation ;
- 575 entreprises privées et 267 exploitations agricoles ayant fait l'objet d'une demande d'aide financière ;
- diverses infrastructures publiques abimées, notamment six barrages, une digue importante, trois routes régionales, de multiples tronçons de voies de circulation municipales, des ponts et des chemins d'accès ;
- le réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec lourdement affecté (13 000 personnes privées d'électricité lors des inondations), tout comme certaines infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ;
- des coûts estimés à 1,7 milliard de dollars[21].

Outre la perte d'un être cher, plusieurs des personnes sinistrées ont subi de multiples deuils, dont la perte de leur maison, de leur terrain, de leurs biens personnels, de leurs animaux ou de leurs souvenirs[22]. Leurs difficultés à court, moyen et long termes se sont traduites sur les plans économique (comme la perte de revenus), social (telle l'absence de loisirs), logistique (notamment des hébergements multiples), familial (comme un divorce), profes-

Québec 2008-2009*.indd 234 17/11/08 09:24:28

sionnel et personnel (une nouvelle orientation de carrière, par exemple).

La gestion de l'aménagement en plaine inondable a été redéfinie en 2005 avec des modifications à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables[23] et, en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme[24], avec l'obligation d'intégrer les cartes de risque dans les schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté. L'application de ces mesures, tout comme le développement de la géomatique à l'échelle municipale et l'utilisation de certains résultats de recherche dans le domaine des changements climatiques, contribuera possiblement à mieux repérer les vulnérabilités territoriales et à les réduire.

Dans une perspective de santé publique, il serait toutefois urgent de mettre en place diverses stratégies s'articulant autour d'activités de surveillance, de recherche et de programmes d'aide (par exemple, l'aide psychosociale) dans le but de soutenir les groupes de personnes les plus fragilisées ou défavorisées lors d'événements climatiques extrêmes (comme les pluies diluviennes) et, encore mieux, de prévenir les conséquences désastreuses que peuvent avoir ces événements dans la vie des individus.

Conclusion

Les changements climatiques s'attaquent aux fondements de la santé publique, puisqu'ils peuvent avoir des répercussions sur des éléments aussi fondamentaux pour la santé que l'air, l'eau, les denrées alimentaires, le logement ou l'absence de maladie[25]. En outre, ils s'arriment de plus en plus à l'expérience quotidienne de M. et Mme Tout-le-monde. Bien sûr, il demeure quelques incertitudes scientifiques, mais les chercheurs en climatologie sont tout de même convaincus de la justesse de leurs conclusions, dont la probabilité est supérieure à 90 %. Cette probabilité est nettement plus élevée que le niveau de certitude dont nous nous accommodons pour effectuer la plupart de nos choix quotidiens, même lorsqu'il s'agit de carrière, d'achats majeurs, de mariage, etc. Ces incertitudes signifient aussi que la situation pourrait être plus grave ou plus urgente que nous le pensons, même au Québec, si bien qu'elles devraient être un motif supplémentaire conduisant à l'action plutôt qu'à l'inaction.

Notes

1. Bourque, Alain, Guillaume Simonet et autres, « Québec », dans Lemmen, Donald S. et autres (éd.), *Vivre avec les changements climatiques au Canada. Édition 2007*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2008, 448 pages.
2. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Genève (Suisse), 2007, 103 pages.
3. Bélanger, Diane et Pierre Gosselin, *Changements climatiques au Québec méridional. Perceptions de la population générale et suggestions d'adaptations futures*, Institut national de santé publique du Québec, 2008.
4. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), « Résumé à l'intention des décideurs », dans *Bilan 2001 des changements climatiques. Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au troisième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Cambridge (Royaume-Uni)/New York (New York), Cambridge University Press, 2001.
5. Doyon, Bernard, Diane Bélanger et Pierre Gosselin, « The potential impact of climate change on annual and seasonal mortality for three cities in Québec, Canada », *International Journal of Health Geographics*, vol. 7, 2008.
6. Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Perspectives démographiques du Québec 1996-2041. Régions administratives, régions métropolitaines et municipalités régionales de comté. Édition 2000*, Québec, 2000.
7. Doyon, Bernard, Diane Bélanger et Pierre Gosselin, *op.cit.*
8. Gauthier, Josianne, José A. Morais et Louise Mallet, « Impact des vagues de chaleur en gériatrie

Québec 2008-2009*.indd 235 17/11/08 09:24:29

et risques associés aux médicaments », *Pharmactuel*, vol. 38, n° 3, 2005, p. 123-133.
9. Conseil des aînés, *Mémoire présenté à la consultation publique sur les conditions de vie des personnes aînées*, 2007. En ligne : http ://www.conseil-des-aines.qc.ca/publications/pdf/20070912_ memoire. pdf
10. Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Proportion de ménages qui disposent de certaines composantes de l'équipement ménager, selon la tranche de revenu*, Québec, 2005.
11. Bélanger, Diane et autres, *Vagues de chaleur au Québec méridional. Adaptations actuelles et suggestions d'adaptations futures*, Institut national de santé publique du Québec, 2008.
12. Dixsaut, Gilles, « Vague de chaleur et climatisation. Revue bibliographique », *BISE*, vol. 16. n° 3, 2005, p. 1-6.
13. Institut de la statistique du Québec (ISQ), *Proportion de ménages qui disposent de certaines composantes de l'équipement ménager et d'une maison de campagne, Québec, Ontario et Canada, 1972-2003*, 2005.
14. Environnement Canada, *Le smog*, 2008. En ligne : http ://www.atl.ec.gc.ca/weather/smog_faq_f.html
15. Transports Québec, *Transport et changements climatiques*, 2008. En ligne : http ://www.mtq.gouv.qc.ca/ portal/page/portal/ministere/ministere/environnement/changements_climatiques/transport_changements_climatiques
16. Bouchard, Maryse et Audrey Smargiassi, *Estimation des impacts sanitaires de la pollution atmosphérique au Québec. Utilisation du Air Quality Benefits Assessment Tool (AQBAT)*, Institut national de santé publique du Québec, 2008.
17. Table des transports et du changement climatique, *Les transports et le changement climatique. Options à envisager. Rapport sur les options de la Table des transports et du changement climatique*, novembre 1999.
18. Bourque, Alain, Guillaume Simonet et autres, *op. cit.*
19. Lemmen, Donald S., Fiona J. Warren et Jacinthe Lacroix, « Synthèse », dans Lemmen, Donald S. et autres (éd.), *Vivre avec les changements climatiques au Canada. Édition 2007*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2008, 448 pages.
20. Maltais, Danielle, *Catastrophes en milieu rural*, Chicoutimi, Les éditions JCL, 2003, 322 pages.
21. Lemmen, Donald S. et autres (éd.), *op.cit.*
22. Maltais, Danielle, *op.cit.*
23. Gouvernement du Québec, « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables », *Gazette officielle du Québec*, 2005. En ligne : http ://www.mddep.gouv.qc.ca/Eau/rives/politique.pdf
24. MAMR, *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, 2006. En ligne : http ://www.mamr.gouv.qc.ca/legislation/legi_lois.asp
25. OMS, *Le changement climatique va ébranler les fondements de la santé*. En ligne : http ://www.who.int/ mediacentre/news/releases/2008/pr11/fr/index.html

Québec 2008-2009*.indd 236 17/11/08 09:24:29

La discrétion gouvernementale, en attendant le désastre environnemental

L'augmentation de la pollution atmosphérique et les changements climatiques ont un impact certain sur la santé humaine (voir texte p. 229). Deux rapports publiés coup sur coup au cours de l'été 2008 sont d'ailleurs venus confirmer cet état de fait, en plus de prédire une aggravation de la situation au cours des prochaines années. De quoi ébranler les positions conservatrices en matière d'environnement.

Le gouvernement de Stephen Harper a d'ailleurs visiblement voulu minimiser la portée de ces documents révélateurs. La manœuvre a été particulièrement évidente dans le cas du rapport publié par Santé Canada, intitulé *La santé humaine dans un climat changeant : une évaluation canadienne des vulnérabilités et des capacités d'adaptation*. Cet état des lieux de 546 pages a été rendu public le 31 juillet à 16 h 30. Autant dire dans le désert. Qui plus est, il n'était pas disponible sur le site de Santé Canada, mais seulement lorsque demandé par courriel.

Plusieurs experts ayant participé à la rédaction du rapport ont d'ailleurs dénoncé la volonté des conservateurs de « tabletter » leur travail. La version définitive de cette analyse climatique et sanitaire était en effet terminée depuis janvier 2008, pour une publication prévue au printemps de cette même année. Le lancement, initialement prévu pour le mois de juin, devait également être accompagné d'une campagne médiatique d'un océan à l'autre.

« Le fait de le dévoiler comme ça, alors que tout le monde est en vacances, donne une bonne idée de la perception que certaines personnes au gouvernement ont des enjeux environnementaux, avait par la suite jugé Diane Bélanger, du Centre hospitalier universitaire de Québec, cosignataire du rapport. On fait subir à ce rapport un traitement politique alors que ce n'est pas de ça qu'il a besoin. »

Il faut dire que le document mettait clairement en garde contre une montée en flèche des problèmes de santé au pays au fur et à mesure que les effets des changements climatiques se feront sentir. Ses nombreux signataires prédisaient une augmentation du nombre de crises cardiaques, de maladies cardiovasculaires, de problèmes d'asthme et d'allergies. Sans compter les éclosions de divers agents pathogènes aquatiques (notamment *E. coli*), mais aussi l'apparition de nouvelles maladies infectieuses, dont le syndrome pulmonaire de hantavirus, un virus qui peut infecter certains rongeurs et transmissible à l'être humain. On prévoit en outre une hausse des cas de virus du Nil, de zoonoses parasitaires, de diverses formes d'encéphalites et de personnes atteintes de la maladie de Lyme, transmise par les tiques.

Rien de bien réjouissant, surtout pour un gouvernement critiqué de toutes parts pour sa façon de lutter contre les changements climatiques. Les auteurs lançaient d'ailleurs un appel à la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, soulignant que les pouvoirs publics n'étaient actuellement pas préparés pour faire face à la situation.

L'air tue les Canadiens

Un second rapport, publié celui-là par l'Association médicale canadienne, a été publié à peine deux semaines plus tard. Intitulé, *L'air qu'on respire : coût national des maladies attribuables à la pollution atmosphérique*, il démontrait sans équivoque les effets dévastateurs de la piètre qualité de l'air sur la santé des Canadiens.

Selon le document, d'ici 2031, pas moins de 700 000 personnes mourront des effets à long terme de la pollution atmosphérique. Les victimes succomberont surtout à des maladies cardiovasculaires

Québec 2008-2009*.indd 237 17/11/08 09:24:29

et respiratoires. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont les premières à être affectées, quoique les enfants et nourrissons à la santé fragile sont eux aussi à risque. De plus, les admissions à l'hôpital causées par la pollution atmosphérique devraient bondir, entraînant des coûts énormes.

Deuxième rapport, et donc deuxième épine dans le pied des conservateurs, qui ont cette fois choisi de réagir. Le ministre fédéral de la Santé, Tony Clement, s'est voulu rassurant en vantant l'action de son gouvernement dans le dossier environnemental.

Les auteurs de l'étude étaient pourtant très critiques, demandant aux décideurs de se baser sur les résultats de leurs travaux pour « prendre des décisions éclairées en se basant sur les effets sur la santé et les coûts sur le plan économique causés par la pollution atmosphérique au Canada ». Difficile de dire si le message a été reçu, d'autant plus que les deux rapports, malgré le fait qu'ils mettaient en évidence la catastrophe environnementale, sociale et économique à venir, sont rapidement tombés dans l'oubli.

ALEXANDRE SHIELDS
Journaliste, *Le Devoir*

Québec 2008-2009*.indd 238 17/11/08 09:24:29

Un regard sur la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008[1]

Karel Ménard
Directeur général, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)

La protection de l'environnement est sans doute l'un des sujets les plus médiatiques de ces dernières années. Il ne se passe pas un jour, pas une semaine, sans qu'une nouvelle soit directement reliée à la détérioration du seul habitat dont nous disposons.

Lorsque l'on demande aux gens quelle est la principale menace à notre environnement, les changements climatiques, bien sûr, arrivent au premier rang. Mais lorsqu'il est question de trouver des solutions concrètes à l'échelle individuelle pour remédier aux problèmes environnementaux, le recyclage des déchets domestiques semble toutefois être la réponse la plus courante.

Le recyclage. La gestion de nos ordures. Cette activité est presque devenue le baromètre que nous utilisons subjectivement afin de juger de notre performance, de notre implication, sur le plan environnemental. Par un petit geste simple, nous apportons ce qui est pour nous notre contribution à l'amélioration de notre environnement. Mais qu'en est-il réellement de notre performance collective en matière de recyclage qui, parfois, peut avoir des traits de ressemblance avec un système d'indulgences ?

Nos poubelles : une priorité

La gestion des matières résiduelles est certainement le seul dossier environnemental qui soit resté sans défaillir à l'agenda de nos gouvernements ces 20 dernières années. Déjà, en 1989, le Québec se dotait d'une politique[2] qui avait pour principal objectif de réduire de 50 % les déchets qui auraient été éliminés à l'an 2000, et ce, par rapport à l'année de référence de 1988. Par ricochet, donc, cette politique avait pour but la réduction à la source de nos déchets ou leur détournement de l'élimination.

La politique de 1989 ne s'est cependant pas traduite en actions concrètes. Cet échec, renforcé notamment par l'arrivée dans le paysage québécois de multinationales de l'enfouissement et la gestion chaotique des déchets sur le territoire métropolitain, a provoqué une mobilisation des groupes environnementaux à travers la province. Ceux-ci réclamaient une commission d'enquête sur la gestion des déchets au Québec, un peu à l'image de la commission Charbonneau sur les déchets dangereux de 1989[3]. À la fin de 1995, le gouvernement en place reconnaissait le bien-fondé d'une telle démarche et mandatait le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) afin que celui-ci dresse un bilan de la situation, mais

La gestion des déchets est le seul dossier environnemental qui soit resté à l'agenda de nos gouvernements ces 20 dernières années.

Québec 2008-2009*.indd 239 17/11/08 09:50:43



Centre de récupération des matières recyclables, Montréal.

surtout qu'il fournisse des recommandations sur la gestion de nos déchets solides[4].

En 1997, le BAPE rendait public son rapport[5] qui a servi de base à un plan d'action gouvernemental[6]. Celui-ci a pris toute sa mesure lorsqu'il est devenu une *politique*, enchâssée en tant que telle dans la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), en septembre 2000[7]. C'est donc par le biais de la LQE que nous avons l'obligation de mettre en valeur une fraction des matières résiduelles que nous générons.

Ainsi, la Politique fixe des objectifs de mise en valeur pour les trois principaux secteurs qui produisent des déchets. Le secteur résidentiel de même que celui de la construction, rénovation et démolition (CRD) doivent tous les deux atteindre un taux de valorisation de leurs résidus de 60 % tandis que le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) doit atteindre les 80 %.

Chacun de ces trois secteurs est également soumis à des taux de mise en valeur spécifiques pour les différentes catégories de matières résiduelles qu'il génère. Pour le secteur résidentiel, par exemple, les matières visées sont globalement les fibres (papier, carton), les contenants alimentaires, les textiles, les matières putrescibles, les encombrants (comme les électroménagers ou les meubles) et les résidus domestiques dangereux (RDD).

Tous secteurs confondus, l'objectif global de la politique québécoise est de valoriser environ 65 % des déchets. Il faut toutefois préciser que, le plus souvent, les taux de récupération qu'on nous présente sont calculés à partir des matières résiduelles qui offrent un potentiel de récupération, et non à partir de l'ensemble des résidus générés. Ainsi, le taux de récupération global de 52 % qu'on nous annonce régulièrement est calculé à partir des matières résiduelles qui sont potentiellement recyclables ; le taux de récupération calculé sur la totalité des déchets générés est, quant à lui, de 48 %. Selon la méthode de calcul, on a – ou pas ! – dépassé le seuil psychologique des 50 % en matière de recyclage.

Québec 2008-2009*.indd 240 17/11/08 09:24:29

Une consommation boulimique

Alors que l'ancienne politique de 1989 prévoyait un plafond des quantités de résidus à éliminer, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 vise, quant à elle, un pourcentage de matières résiduelles à recycler ou, plutôt, à mettre en valeur, d'ici la fin de 2008.

Or, si grâce à nos efforts le pourcentage de matières recyclées augmente, nous éliminons toujours, bon an mal an, sensiblement les mêmes quantités de déchets. Pourquoi ? Tout simplement parce que notre consommation ne cesse elle aussi d'augmenter. En effet, notre production de déchets a connu une hausse de 56 % de 1996 à 2006.

Recycler est une chose, réduire notre consommation en est une autre.

Par ailleurs, les problèmes environnementaux, économiques et sociaux liés à la présence en régions de mégasites d'enfouissement ne se sont pas résorbés par l'application de la Politique, au contraire. Non seulement nous aurions été en droit de nous attendre à une diminution globale des quantités éliminées, mais une poignée de sites ont, de plus, vu leurs capacités autorisées grimper en flèche. Ainsi, aujourd'hui, sur une soixantaine de lieux d'enfouissement en service au Québec, cinq d'entre eux se partagent plus de 75 % de tous les déchets enfouis de la province[8].

Une approche purement quantitative

Bien que le but sous-jacent de toute politique environnementale soit la préservation de notre environnement et de ses ressources et, ultimement, la protection de la santé humaine, les objectifs de la Politique sont formulés de façon strictement quantitative. Bien que l'on parle communément de recyclage, la LQE utilise plutôt le terme de *valorisation*. Au sens de la Loi, la valorisation inclut toute activité – dont le recyclage – qui vise la transformation d'une matière résiduelle (d'un déchet) en un produit utile ou en énergie. La LQE ne hiérarchise pas les 3R (réduction, réutilisation et recyclage) comme le fait pourtant la Politique. Il s'agit là d'une contradiction évidente entre deux textes de loi.

Ainsi, que l'on recycle, que l'on composte ou que l'on transforme une matière résiduelle en énergie par un procédé thermique quelconque, cela a la même valeur aux yeux de la Loi et dans les bilans de notre société d'État, RECYC-QUÉBEC. Il faudrait pourtant prendre conscience du fait que certaines formes de valorisation ne sont pas souhaitables d'un point de vue écologique, car elles détruisent des ressources et ont des impacts négatifs sur l'environnement.

Recycler est une chose, réduire notre consommation en est une autre.

S'il est vrai que la majorité des matières résiduelles de nos bacs de récupération est recyclée dans les règles de l'art, il peut en être tout autrement pour d'autres catégories de matières. Certaines sont utilisées pour leur valeur calorifique par des industries énergivores ou brûlées pour en récupérer le peu de métaux précieux qu'elles contiennent, comme c'est le cas notamment avec nos rebuts informatiques. On se soucie en fait peu de ce qui arrive à nos matières résiduelles une fois qu'elles ont été récupérées et comptabilisées comme



Cueillette sélective des déchets recyclables, Montréal.

Québec 2008-2009*.indd 241 17/11/08 09:24:30



Centre de récupération des matières recyclables, Montréal.

telles. Certaines sont même acheminées à l'étranger, et ce, sans que nous ayons d'assurance sur l'innocuité des méthodes de recyclage utilisées.

Peut-être faut-il préciser également que la valorisation n'est pas, par définition, de l'élimination ; l'encadrement qui régit cette activité est ainsi beaucoup plus souple, car nous voulons favoriser cette voie.

Sommes-nous aussi bons que nous voulons le croire ?

Tous secteurs confondus, la récupération est passée au Québec de 39 % en 2000 à 52 % en 2006. À deux ans de l'échéance de la Politique, l'objectif global ne semble pas aussi inatteignable qu'il y a 10 ans, quand tout restait à être mis en place.

Il serait toutefois pertinent de préciser que l'augmentation globale de la récupération au cours de ces récentes années est principalement due au seul secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). En effet, la récupération de matériaux comme le béton, l'asphalte, la brique et la pierre a fait un bond de près d'un million de tonnes entre 2004 et 2006, soit une hausse de 45 %. Cette hausse est principalement attribuable à l'introduction d'une norme gouvernementale sur les agrégats ainsi que d'une redevance à l'élimination.

Le secteur CRD a non seulement contribué massivement à l'augmentation globale de la récupération, mais il représente également, à lui seul, près de la moitié du tonnage récupéré au Québec. En effet, sur les 6,2 millions de tonnes métriques de résidus mis en valeur en 2006, 2,9 millions provenaient de ce secteur – ce qui s'explique aisément par la nature des matières résiduelles en cause. La récupération au Québec serait autrement moins performante sans l'apport de ce secteur.

Québec 2008-2009*.indd 242 17/11/08 09:24:30

Pour ce qui est du secteur résidentiel (le recyclage domestique), les dernières données indiquent que les quantités récupérées ont atteint 958 000 tonnes, soit un taux de mise en valeur de 32 %. Ce pourcentage correspond à un peu moins de 15 % de l'ensemble des matières recyclées au Québec en 2006. Il faut donc apprendre à relativiser lorsque l'on parle d'un taux global de récupération.

Si le taux de valorisation semble faible eu égard aux objectifs de la Politique (60 %), il faut toutefois préciser que le secteur résidentiel est celui qui accusait le plus grand retard en termes de mise en valeur de ses déchets. En effet, en 2000, lorsque la Politique a été officiellement adoptée, les taux de récupération des secteurs ICI et CRD atteignaient déjà respectivement 48 % et 43 %, alors qu'il n'était que de 15 % dans le secteur résidentiel.

La récupération dans le secteur résidentiel est celle qui a démontré la meilleure progression en doublant presque le tonnage des matières récupérées et mises en valeur entre 2000 et 2006.

Cela s'explique principalement par l'obligation qu'ont maintenant les municipalités régionales de comté (MRC) d'implanter des plans de gestion des matières résiduelles générées sur leur territoire. À l'heure actuelle, toutes les municipalités du Québec sont desservies par la collecte sélective, ce qui était loin d'être le cas en 2000. Le défi pour le secteur municipal reste cependant la valorisation des matières organiques (résidus de table et de jardins), qui n'était que de 8 % en 2006.

Quant aux résidus issus du secteur des industries, commerces et institutions (ICI), leur taux de mise en valeur est sensiblement le même en 2006 qu'en 2000, soit moins de 50 %.

Vers un échec de la Politique ?

À moins de circonstances exceptionnelles, il est fort peu probable que le bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec – dévoilé par RECYC-QUÉBEC en 2010 – annonce que les objectifs de la Politique 1998-2008 sont atteints.

Or, malgré certains ratés[9] ou la nécessité de revoir certaines définitions de la LQE, la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 a réussi là où les autres politiques ont échoué. Elle a réussi à susciter l'intérêt, voire l'engouement, de tous les secteurs d'activités concernés. Le recyclage n'est plus perçu comme une corvée, comme cela pouvait être le cas auparavant. Certaines entreprises ont même su tirer des avantages économiques de la mise en valeur de leurs résidus.

La question n'est pas ici de porter des blâmes, mais plutôt de tirer des enseignements pour la mise en œuvre de la Politique 2009-2019.

La principale réalisation de la Politique 1998-2008 aura été de mobiliser l'ensemble

TABLEAU 1 **Évolution de la récupération en fonction de l'objectif global de la Politique 1998-2008, en tonnes métriques**

	Déchets générés (tm)	Déchets valorisables (tm)	Déchets éliminés (tm)	Déchets valorisés (tm)	Déchets récupérés (%)	Objectifs de la Politique (%)
2006	12 952 000	11 992 000	6 717 000	6 235 000	52	65
2004	11 388 000	10 046 000	6 454 000	4 934 000	49	65
2002	11 281 000	10 103 000	6 510 000	4 771 000	47	65
2000	10 721 000	10 892 000	6 908 000	3 813 000	39	65

Source : RECYC-QUÉBEC

Québec 2008-2009*.indd 243 17/11/08 09:24:30

des intervenants autour de la problématique de la gestion des matières résiduelles au Québec. De cette mobilisation s'est dégagé un consensus : la mise en valeur de nos matières résiduelles est non seulement possible, mais aussi souhaitable.

Il faut également garder à l'esprit le fait que l'application de la Politique a mené, directement ou indirectement, à l'implantation de nombreuses mesures dans le domaine de la gestion des déchets. Des lois ont été adoptées : celle, par exemple, qui vise à financer 50 % des coûts nets de la collecte sélective municipale par l'industrie des contenants, imprimés et emballages ou celle qui impose une redevance à l'élimination de quelque 10 $ la tonne afin de financer les programmes de mise en valeur des résidus au sein des municipalités. Divers règlements ont également vu le jour : celui sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles ou ceux visant la récupération de certaines matières résiduelles spécifiques (huiles usées, peintures, pneus). Bientôt, ce sera la mise en valeur des résidus issus des technologies de l'information et des communications (TIC) qui fera l'objet d'une réglementation.

Depuis 10 ans, nous avons certes progressé sur le plan de la récupération des déchets au Québec, mais nous devrions maintenant penser au-delà de cette simple activité de récupération et raffiner nos procédés de mise en valeur afin qu'ils soient davantage cohérents avec les principes d'une gestion des déchets plus respectueuse de l'environnement.

Se limiter à l'utilisation de notre bac de recyclage ne sera ainsi plus suffisant. Si nous sommes, collectivement et individuellement, la cause des détériorations que subit notre environnement, nous faisons surtout partie de la solution. Aucune politique, quelle qu'elle soit, ne pourra rien changer si nous ne modifions pas nos habitudes de consommation.

Recycler, c'est bien ; réduire, c'est mieux.

Pour lire la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 *: www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/mat_res.*

Notes

1. Toutes les données de cet article sont tirées du *Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, réalisé par la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), en 2008.
2. Gouvernement du Québec, *Politique de gestion intégrée des déchets solides*, 1989.
3. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Les déchets dangereux au Québec. Une gestion environnementale*, rapport de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, 1990.
4. Un « déchet solide » ou une « matière résiduelle » est un produit résiduaire solide – par opposition à liquide – provenant d'activités résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles ou encore d'activités de construction, de rénovation ou de démolition. Sont notamment exclus de cette liste les déchets dangereux, nucléaires ou encore biomédicaux.
5. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Déchets d'hier, ressources de demain*, rapport de la Commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec, 1997.
6. Gouvernement du Québec, *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008. J'aime mon environnement, je jette autrement*, 1998.
7. Gouvernement du Québec, « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 », *Gazette officielle du Québec*, 132e année, no 39, septembre 2000.
8. Ces sites sont : Lachenaie, 1,3 million tm/an ; Sainte-Sophie, 1 million tm/an ; Lachute, 0,67 million tm/an ; Saint-Thomas de Joliette, 0,7 million tm/an et Saint-Nicéphore, 0,6 million tm/an.
9. Consulter à cet effet le chapitre 5 du tome II du *Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006*, déposé par le Vérificateur général du Québec en décembre 2006.

Québec 2008-2009*.indd 244 17/11/08 09:24:31



Santé

246 La santé en chiffres

251 Le privé crée des vagues en santé

258 Savoir mettre le doigt sur le bobo

262 Qui trop embrasse, mal étreint

266 La santé dans les décisions de nos élus

271 L'activité physique au Québec de 1995 à 2005 : gains pour tous… ou presque

La santé
en chiffres

Carolyne Alix
Agente de recherche, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Robert Choinière
Chef d'unité scientifique, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

La mortalité infantile est très sensible au niveau de développement social et économique d'un pays ainsi qu'à la qualité et à la disponibilité de ses soins de santé. Un changement dans l'un de ces facteurs se répercute plus rapidement sur la mortalité infantile que sur l'espérance de vie, plus lente à réagir[1].

Au Québec, la mortalité infantile a chuté entre 1981 et 2006, passant de 8,4 à 4,8 décès pour 1 000 naissances vivantes. Cependant, comme en témoignent les résultats des comparaisons internationales, des améliorations sont encore possibles afin d'atteindre les niveaux observés dans certains pays scandinaves, lesquels se situent sous le seuil de 3,0 pour 1 000.

Depuis quelques décennies, l'espérance de vie au Québec ne cesse d'augmenter. Entre 1981 et 2006, elle est passée de 79,1 ans à 83,4 ans chez les femmes et de 71,2 ans à 78,8 ans chez les hommes.

Ces résultats placent le Québec dans le peloton de tête des provinces canadiennes : chez les femmes, seule la Colombie-Britannique obtient une espérance de vie plus longue ; chez les hommes, le Québec arrive derrière la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta.

Si l'on compare avec la vingtaine de pays les plus développés, l'espérance de vie des Québécoises et des Québécois se situe en milieu du classement.

Les Québécois vivent non seulement plus longtemps, mais aussi en meilleure santé que les autres Canadiens, selon l'indicateur d'espérance de vie en bonne santé. La majorité des Québécois (59 %) se perçoit, par ailleurs, en très bonne ou en excellente santé, une proportion semblable à celle observée pour l'ensemble du Canada[2]. Les Québécois déclarent également moins d'incapacités, de limitations d'activités et de problèmes d'autonomie fonctionnelle que le reste des Canadiens. Cependant, le Québec est la province où l'on déclare le plus souvent souffrir de stress, un phénomène qui touche plus d'une personne sur quatre (26 %)[3].

Décès pour 1 000 naissances vivantes :

4,8

Québec 2008-2009*.indd 246 17/11/08 09:24:31

Les facteurs qui influent sur la santé

Parmi les facteurs qui influent sur la santé, ceux dont on parle le plus souvent sont le tabagisme, l'activité physique, la nutrition et le poids. On observe que la proportion de fumeurs au Québec a largement diminué ces 10 dernières années pour se situer à 25 % en 2007[4]. Cette proportion demeure supérieure à celles de la plupart des autres provinces, mais inférieure à celles observées dans la majorité des pays industrialisés.

Une augmentation de la pratique de l'activité physique dans les loisirs et les transports est observée chez les Québécois depuis le milieu des années 90[5]. Des efforts supplémentaires doivent cependant être réalisés afin d'atteindre les taux plus élevés observés dans les autres provinces canadiennes.

La proportion de personnes souffrant d'obésité au Québec a presque doublé depuis une vingtaine d'années, pour atteindre 15 % en 2007[6]. Si le Québec semble se comparer relativement bien avec le reste du Canada, il se classe plutôt défavorablement sur le plan international.

Toutefois, le Québec arrive en tête du classement des provinces canadiennes en ce qui concerne la consommation quotidienne de fruits et de légumes : en 2007, 49 % de la population[7] consommait tous les jours le nombre de fruits et légumes recommandé.

Fait encourageant, la baisse importante du tabagisme observée depuis deux décennies devrait commencer à se refléter dans les taux de mortalité au cours des prochaines années. Cette baisse va-t-elle se poursuivre ? La diminution

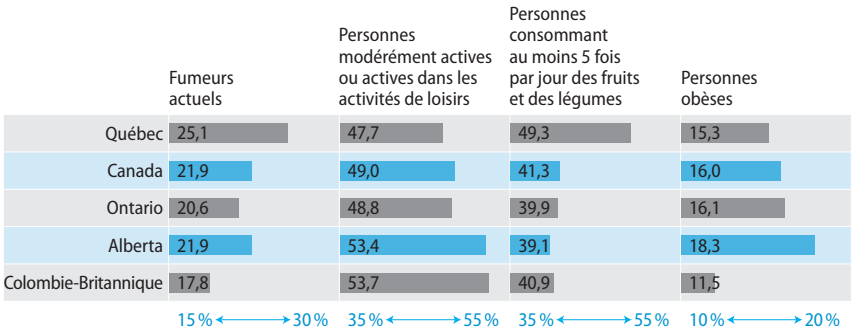
Espérance de vie :
80,4 ans

du tabagisme et l'augmentation de l'activité physique et de la consommation de fruits et légumes suffiront-elles à contrecarrer la montée de l'obésité, facteur de nouveaux risques cardiovasculaires ?

La victoire contre les maladies de l'appareil circulatoire

Depuis 25 ans, au Québec, la mortalité liée aux maladies de l'appareil circulatoire, comprenant entre autres les maladies cardiaques,

GRAPHIQUE 1 **Facteurs de risque : Tabagisme, sédentarité, consommation de fruits et de légumes et obésité, population de 12 ans et plus, comparaisons canadiennes, 2007**



Québec 2008-2009*.indd 247 17/11/08 09:24:31

Une population qui vieillit dans des conditions économiques plus favorables

Ces 25 dernières années, la population du Québec a évolué. Elle s'est accrue de plus d'un million de personnes pour atteindre 7 603 083 habitants en 2006. Elle a par ailleurs vieilli : la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (14 %) n'a jamais été aussi élevée. On assiste également depuis 2001 à une hausse du nombre de naissances, qui se traduit par une moyenne de 1,6 enfant par femme en 2006. Cette augmentation ne permet cependant pas d'assurer le remplacement des générations – établi à 2,1 enfants par femme. Or, cette situation perdure depuis 1971.

La population du Québec devient aussi davantage multiethnique, compte tenu de l'apport grandissant de l'immigration. À l'image de sa nation, la famille québécoise a aussi vécu certains changements. Davantage de familles sont monoparentales (24 %) et le nombre de personnes vivant seules croît constamment, passant de 9 % à 16 % entre 1981 et 2006.

Sur le plan socioéconomique, la situation du Québec tend toutefois à s'améliorer. La population est plus scolarisée, l'emploi augmente et le chômage diminue. De plus, la proportion de prestataires de l'assurance emploi baisse, et le revenu personnel par habitant progresse.

artérielles, vasculaires cérébrales ou hypertensives, a diminué de plus de moitié, tant chez les femmes que chez les hommes. Entre 1981 et 2006, le taux de mortalité pour 100 000 est passé de 358 à 141 chez les femmes et de 593 à 202 chez les hommes. Les taux enregistrés au Québec sont, après le Japon et la France, les plus faibles au monde.

Cancer et suicide : de moins bons résultats

La cause de mortalité qui affecte le plus négativement le bilan de santé des Québécois est sans contredit le cancer, en particulier le cancer du poumon. En la matière, le Québec affiche l'un des taux de mortalité les plus élevés parmi les provinces canadiennes et les pays industrialisés. La mortalité pour l'ensemble des cancers est demeurée relativement stable chez les femmes entre 1981 et 2006 – 182 décès pour 100 000 – et continue de diminuer légèrement d'année en année chez les hommes, pour atteindre 264 décès pour 100 000 en 2006. Entre 1981 et 2006, la mortalité liée au cancer du poumon a, quant à elle, enregistré une nette progression chez les femmes, passant de 20 à 49 décès pour 100 000, alors qu'une diminution a été observée chez les hommes, passant de 105 à 89 décès pour 100 000.

Le suicide représente une autre cause de mortalité pour laquelle le Québec se compare défavorablement sur les plans canadien et international. Les données les plus récentes montrent cependant une baisse légère mais encourageante des taux, qui situe la mortalité par suicide autour de 15 décès pour 100 000 personnes en 2004.

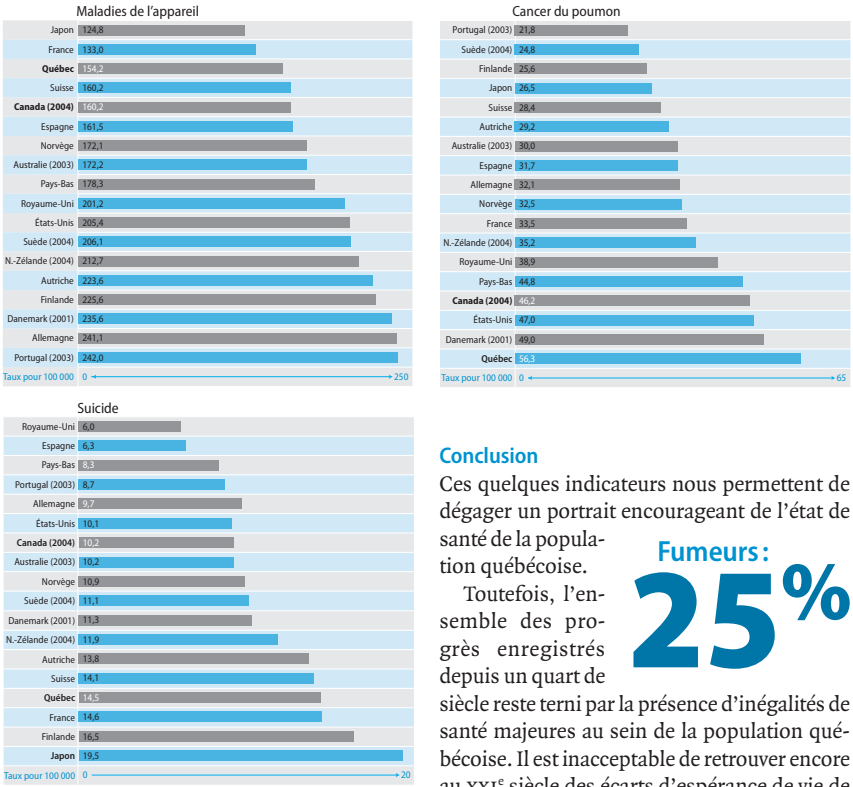
Des inégalités de santé persistantes à l'intérieur du Québec

La réduction des inégalités observées au sein d'une population favorise grandement l'amélioration de son état de santé. Au Québec, ces inégalités touchent différents domaines : le milieu de vie (le quartier ou la région de résidence, le milieu rural ou urbain, etc.), le niveau socioéconomique, l'appartenance à une communauté autochtone, etc. Si l'on prend

Obèses : 15 %

Québec 2008-2009*.indd 248 17/11/08 09:24:31

GRAPHIQUE 2 **Taux de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire, par cancer du poumon et par suicide, comparaisons internationales, 2005**



Sources : Éco-santé OCDE 2008, juin 2008. Fichier des décès 2005, MSSS. Statistique Canada. Tableau CANSIM 051-0001.

par exemple l'espérance de vie à la naissance, les écarts peuvent être de l'ordre de 8 années entre les personnes les plus favorisées et les plus défavorisées et atteindre près de 20 ans entre la banlieue ouest de l'île de Montréal et le Nunavik.

Conclusion

Ces quelques indicateurs nous permettent de dégager un portrait encourageant de l'état de santé de la population québécoise.

Fumeurs : 25 %

Toutefois, l'ensemble des progrès enregistrés depuis un quart de siècle reste terni par la présence d'inégalités de santé majeures au sein de la population québécoise. Il est inacceptable de retrouver encore au XXI^e^ siècle des écarts d'espérance de vie de près de 20 ans entre certaines populations. La réduction de ces inégalités de santé est primordiale et profitera à l'ensemble de la population du Québec.

Références

CHOINIÈRE, Robert et autres, *La mortalité au Québec en 2001. Une comparaison internationale*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2007, 92 pages.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, *Portrait de santé du Québec et de ses régions*

Québec 2008-2009*.indd 249 17/11/08 09:24:31

2006. Les statistiques. Deuxième rapport national sur l'état de santé de la population, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et l'Institut de la statistique du Québec, Gouvernement du Québec, 2006, 659 pages.

Institut national de santé publique du Québec. *Santéscope*. En ligne : http ://www.inspq.qc.ca/santescope/

Organisation de coopération et de développement économiques. *Éco-Santé OCDE 2008* (produit électronique).

Notes

1. Or, Zeynep, « Exploring the effects of health care on mortality across OECD Countries », *Labour Market and Social Policy Occasional Paper*, n° 46, 2000 et Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Rapport comparatif sur la santé de la population québécoise et sur la performance du système de santé québécois. Indicateurs et tendances*, Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2002.
2. Statistique Canada et Institut canadien d'information sur la santé, *Indicateurs de la santé 2008*, vol. 1, n° 1, 2008 (produit électronique).
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Nolin, Bertrand et Denis Hamel, « Les Québécois bougent plus mais pas encore assez », dans Michel Venne et Antoine Robitaille (dirs), *L'annuaire du Québec 2006*, Montréal, Fides, 2005, p. 296-311.
6. *Ibid.*
7. Statistique Canada et Institut canadien d'information sur la santé, *op. cit.*

Québec 2008-2009*.indd 250 17/11/08 09:24:32

Le privé crée des vagues en santé

Pascale Breton
Journaliste spécialiste de la santé, *La Presse*

Après des mois difficiles, l'été 2008 commence avec une surprise de taille dans le réseau de la santé : le ministre Philippe Couillard, qui vient de passer cinq années à la tête du plus important ministère du gouvernement du Québec, quitte la vie politique.

Au cours de son passage à la tête du ministère de la Santé, M. Couillard a instauré plusieurs changements qui ont modifié les structures du réseau de la santé. Sous sa direction, le gouvernement Charest a aussi ouvert une porte à la privatisation des soins de santé, un sujet controversé qui alimente les débats et qui n'est pas étranger à l'agitation des derniers mois dans le milieu de la santé. Référence obligée dans ce débat sur la place du privé en santé, la clinique médicale Rockland MD s'est très souvent trouvée sous les projecteurs au cours de la dernière année.

Une clinique au cœur de la polémique

Depuis son ouverture, en janvier 2007, la clinique Rockland MD fait parler d'elle. En juin 2007, elle est réprimandée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) pour avoir facturé aux patients certains soins et services, des frais accessoires qui auraient dû être assumés par la clinique.

Malgré cela, en août 2007, la clinique et l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal annoncent qu'ils planchent sur un projet de partenariat. Pour réduire ses listes d'attente, le centre hospitalier veut opérer des patients dans les locaux de la clinique privée, et ce, aux frais de l'État.

Adoptée en décembre 2006, la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux (dite « loi 33 ») ouvre déjà la porte à un partenariat public-privé. En vertu de cette disposition législative, des cliniques privées pourront conclure des ententes avec le gouvernement afin de devenir des cliniques médicales spécialisées. Elles réaliseront certains types de chirurgies. Après un délai d'attente jugé excessif dans le réseau public, les patients y seront opérés aux frais de l'État.

Le débat sur la place du privé en santé met en lumière le problème criant de la pénurie de personnel.

L'entente entre l'Hôpital du Sacré-Cœur et la clinique Rockland MD ne s'inscrit pas tout à fait dans l'esprit de la loi 33, car elle ne répond pas à tous les critères imposés par Québec. Il s'agit plutôt d'un projet-pilote, un premier pas vers une plus grande collaboration entre le privé et le public.

Comme plusieurs autres centres hospitaliers, l'Hôpital du Sacré-Cœur est confronté à un problème récurrent : le bloc opératoire ne fonctionne pas à plein régime, des chirurgies se trouvent annulées ou reportées, et les listes d'attente s'allongent. Bien souvent, la pénurie de personnel est en cause : il manque d'infirmières.

Un partenariat avec une clinique privée pourrait remédier à ce problème, croit la direction

Québec 2008-2009*.indd 251 17/11/08 09:24:32

du centre hospitalier. Pour certaines chirurgies d'un jour, des patients seront opérés dans les salles de la clinique Rockland MD. L'établissement privé fournira à la fois l'équipement et le personnel nécessaire. En revanche, ce sont les chirurgiens et les anesthésistes de l'hôpital qui pratiqueront l'intervention.

Sitôt dévoilé, le projet suscite la controverse. D'un côté, plusieurs sont enthousiastes, à commencer par le ministre Philippe Couillard, qui y voit un important premier pas vers un apport du privé à l'intérieur du système public. Les chirurgiens de l'Hôpital du Sacré-Cœur, qui sont souvent limités à une journée de bloc opératoire par semaine, eux aussi se réjouissent : ils pourront opérer plus souvent. D'autres hôpitaux songent même à imiter l'Hôpital du Sacré-Cœur. Le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et le Centre hospitalier Sainte-Justine se montrent particulièrement intéressés.

Mais dans l'autre camp, les opposants sont nombreux. Les syndicats s'inquiètent et sonnent l'alarme. Il s'agit d'un dangereux précédent, disent-ils. Le réseau de la santé manque cruellement d'infirmières, et un tel partenariat encourage le personnel à délaisser les blocs opératoires des hôpitaux pour travailler dans les agences et les cliniques privées. C'est connu, les conditions de travail y sont meilleures et l'obligation de faire du temps supplémentaire, quasi nulle.

Malgré la controverse, les discussions entre la clinique et l'Hôpital du Sacré-Cœur vont bon train. L'entente est signée en décembre 2007, mais les ambitions initiales sont réduites : le partenariat sera plus coûteux et moins long que ce qui avait d'abord été annoncé. Chaque journée de chirurgie coûtera près de 9 000 $, soit une facture d'environ un demi-million de dollars pour le centre hospitalier. On prévoit opérer quelque 300 patients au cours des six mois suivant la signature de l'entente.

La première chirurgie a lieu le 6 février 2008. « Une première historique », commente le

Autres actualités en santé

Juin 2007 : l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (loi 1). Le gouvernement s'engage à verser 20 millions de dollars par année pendant 10 ans dans ce fonds et la Fondation Lucie et André Chagnon en fera autant, pour un total de 400 millions de dollars. Le gouvernement veut ainsi promouvoir de saines habitudes de vie, notamment chez les jeunes, en plus de favoriser l'activité physique et combattre l'obésité.

Décembre 2007 : sitôt rendu public, le projet de loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée (projet de loi 23) suscite du mécontentement. Le gouvernement refuse en effet d'y inclure la question du remboursement des traitements de fertilité, malgré des demandes pressantes de l'opposition et de plusieurs personnalités, dont l'animatrice Julie Snyder. Devant la contestation, le projet de loi est mis au rancart en juin 2008.

Juin 2008 : le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, dévoile la nouvelle politique de périnatalité, fort attendue dans le milieu. L'un des objectifs est de faciliter l'accès à un médecin ou une sage-femme pour les femmes enceintes. Québec veut d'ailleurs multiplier les maisons de naissance. Par contre, l'épineuse question du dépistage prénatal de la maladie de Down (trisomie 21) reste en suspens. Le gouvernement attend le rapport du commissaire à la santé sur le sujet avant de trancher.

Québec 2008-2009*.indd 252 17/11/08 09:24:32

ministre Philippe Couillard, ravi. Mais on apprend quelques jours plus tard que cette première journée a aussi donné lieu à une bévue qui aurait pu mal tourner. Une patiente a reçu le mauvais médicament au cours de l'intervention. L'infirmière en faute a été congédiée par la clinique.

Au fil des semaines, le projet-pilote entre la clinique Rockland MD et l'Hôpital du Sacré-Cœur progresse, mais plus lentement que prévu. À la mi-juin, seulement 174 chirurgies ont été effectuées. La Direction de l'hôpital maintient toutefois le cap et espère toujours approcher les 300 opérations. Élément positif, ce projet-pilote permet tout de même de réaliser un peu plus de chirurgies avec hospitalisation – des cas plus lourds – à l'intérieur des murs du Sacré-Cœur, les autres étant déléguées à la clinique. Un bilan de l'expérience sera déposé au début de l'automne au conseil d'administration de l'hôpital. C'est à ce moment que l'on verra si le partenariat a été concluant.

Un mouvement antiprivatisation

De leur côté, les syndicats n'abandonnent pas la bataille. Dans les jours suivant la première chirurgie, ils déposent une requête devant la Cour suprême pour faire annuler l'entente. Celle-ci décide d'ouvrir une enquête parce qu'elle craint pour les droits et la sécurité des patients.

Quelques semaines plus tard, la journée du 1er mai est l'occasion pour des dizaines de milliers de personnes de descendre dans la rue manifester contre la privatisation des soins de santé. Une pétition de 4 000 noms est aussi déposée à l'Assemblée nationale.

Devant la pression, d'autres projets de partenariat se dégonflent. Le Centre hospitalier Sainte-Justine, par exemple, abandonne carrément l'idée d'avoir recours au privé. Il souhaite mettre toutes ses énergies à améliorer les conditions de travail dans le réseau public.

C'est dans ce climat agité qu'est rendu public, à la fin du mois de février, le rapport du comité de travail dirigé par Claude Castonguay. Mis sur pied un an plus tôt, le Groupe de travail sur le financement du système de santé avait pour mandat de proposer de nouvelles solutions pour assurer la pérennité du réseau de la santé. Il s'est aussi penché sur la question de sa privatisation.

Le dépôt de ce rapport fort attendu est repoussé à quelques reprises. Sitôt rendu public, il est mis sur les tablettes. Ou presque. Le comité de travail presse le gouvernement de trouver de nouvelles sources de financement en santé. Le rapport recommande d'augmenter la TVQ, d'imposer une franchise aux patients ou de créer un fonds-santé. Ces propositions sont aussitôt rejetées par le ministre Couillard.

Le rapport propose aussi d'autoriser la mixité, c'est-à-dire de permettre aux médecins du réseau public de travailler dans le privé sous certaines conditions très strictes. Cette proposition, controversée dès le départ (elle a donné lieu à une dissension au sein du groupe de travail), est également rejetée.

Il reste que le débat sur la place du privé dans le secteur de la santé met en lumière un problème criant dans la province : la pénurie de personnel. Il manque d'infirmières, d'inhalothérapeutes, de techniciens en radiologie. Les urgences bondées, les lits fermés aux soins intensifs et les chirurgies annulées l'illustrent chaque jour.

Cette année mouvementée dans le secteur de la santé se termine abruptement avec la démission du ministre Philippe Couillard.

Il manque aussi de médecins. En comparaison aux autres provinces, le Québec a même de la difficulté à en recruter. Le salaire qu'on leur offre est, dans la profession, parmi les plus bas au pays. Les médecins exigent d'ailleurs un rattrapage depuis longtemps. Tant les spécialistes

Québec 2008-2009*.indd 253 17/11/08 09:24:32



Philippe Couillard, ex-ministre de la Santé.

que les omnipraticiens pensaient obtenir une entente à ce sujet, mais en 2006, le gouvernement Charest leur a fait savoir qu'il ne pouvait répondre à leurs demandes. Après des mois de contestation, une loi d'exception, adoptée sous le bâillon en juin 2006, a permis d'augmenter la rémunération des médecins spécialistes. L'automne suivant, ces derniers ont protesté en mettant en œuvre des moyens de pression médico-administratifs, comme le refus de superviser les stages.

Québec a finalement nommé un médiateur, l'ancien président d'Hydro-Québec, Guy Coulombe, pour sortir de l'impasse et, en septembre 2007, après huit mois de travaux, les médecins spécialistes et le gouvernement ont finalement conclu une « entente historique », comme l'a qualifiée le ministre Couillard. Le gouvernement versera 485 millions de dollars supplémentaires aux spécialistes d'ici 2016. Cette somme permettra de combler le fossé salarial qui les sépare de leurs homologues des autres provinces. La rémunération des médecins spécialistes grimpera de 25 % d'ici 2016 pour atteindre 260 000 $ en moyenne. À cela s'ajoutera un bonus pour ceux qui accepteront diverses mesures incitatives, comme de s'occuper plus rapidement d'un patient dirigé vers eux.

Pour leur part, les médecins omnipraticiens ont, en juin 2006, accepté contre leur gré une entente avec Québec concernant leur rémunération. Ils ont ainsi échappé in extremis à une loi d'exception. Ils ont tout de même obtenu, eux aussi, de discuter d'un rattrapage salarial et, en novembre 2007, une entente a été conclue entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le gouvernement.

Cet accord prévoit une bonification de 19 % de la rémunération des médecins omnipraticiens d'ici 2016. Comme leurs collègues spé-

Québec 2008-2009*.indd 254 17/11/08 09:24:32

cialistes, ils auront aussi droit à des primes s'ils acceptent de prendre en charge les clientèles vulnérables. La facture globale s'élèvera à 496 millions de dollars pour le gouvernement, qui promet que tous ceux qui le souhaitent auront bientôt un médecin de famille – actuellement, près d'un Québécois sur quatre n'en a pas.

Une pénurie qui fait mal

Mais ces deux ententes n'ont pas fait que des heureux. D'autres groupes du réseau de la santé qui avaient dû accepter des augmentations salariales réduites ont dénoncé le traitement de faveur réservé aux médecins. C'est le cas des infirmières.

Pour garder le personnel infirmier dans le réseau public, le gouvernement Charest cherche d'autres solutions qu'une augmentation de salaire, jugée trop coûteuse. Des primes sont allouées aux infirmières qui travaillent aux urgences ou aux soins intensifs, mais, disent-elles, le gain salarial est dérisoire eu égard aux nombreuses heures supplémentaires et au stress avec lesquels elles doivent composer.

Se pose également le problème des agences privées. Attirées par la flexibilité des horaires, un grand nombre d'infirmières choisissent de réduire leur disponibilité dans le réseau public pour travailler davantage dans le privé.

Inquiet du phénomène, l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec (OIIQ) commande à l'institut CROP une étude sur la question. Le sondage, mené auprès de 500 répondantes, est dévoilé au printemps 2008. La majorité des infirmières interrogées ont travaillé exclusivement dans le réseau public avant de se tourner vers le privé. Pour les trois quarts d'entre elles, cette décision a grandement été influencée par la possibilité de concilier le travail avec les études ou la vie familiale. La moitié affirme d'ailleurs ne jamais faire d'heures supplémentaires. En revanche, elles doivent travailler le week-end.

Conscient du problème, le ministre Philippe Couillard annonce un projet-pilote dans trois hôpitaux de la province pour décourager le recours aux agences privées. Une somme de 1,2 million de dollars est injectée pour permettre l'embauche d'infirmières auxiliaires afin de décharger les infirmières. À Montréal, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont, sans doute l'un des établissements qui ont le plus recours aux agences privées, participe au projet. Mais les résultats se font attendre et, en juillet 2008, les infirmières du centre hospitalier manifestent pour dénoncer les nombreuses heures supplémentaires qu'elles sont obligées de faire chaque semaine.

Une entente signée au cours de l'été par les provinces suscite aussi de l'inquiétude. Dorénavant, les diplômes seront reconnus partout au Canada. Certaines professions craignent un exode vers les autres provinces. C'est particulièrement le cas des infirmières.

Parmi les autres solutions envisagées par Québec, on trouve aussi le recours aux infirmières praticiennes. Celles-ci ont des responsabilités élargies : elles prêtent main-forte aux médecins, en prenant en charge le suivi de patients atteints de maladies chroniques, comme le diabète, et en prescrivant certains médicaments et examens diagnostiques.

En août 2008, elles sont 27 à travers la province, travaillant en cardiologie, en néonatalogie, en néphrologie ou dans les soins de première ligne ; 19 autres candidates suivent leur formation ou attendent de passer l'examen pour être reconnues. Il y a du progrès, mais on est encore loin de l'objectif ministériel. Lorsque le projet a été lancé en 2003, le gouvernement tablait sur l'existence de 115 infirmières praticiennes en 2008. Elles sont quatre fois moins nombreuses que prévu.

Un nouveau ministre de la Santé

Cette année mouvementée dans le secteur de la santé se termine abruptement avec la

Québec 2008-2009*.indd 255 17/11/08 09:24:33

démission du ministre Philippe Couillard. Alors que la session parlementaire est sur le point d'être ajournée pour la période estivale, le ministre dit réfléchir à son avenir politique. En fait, sa décision est prise : il démissionne le 25 juin, après cinq ans passés à la tête du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il avait plusieurs fois manifesté son désir de changer de ministère, mais cette demande lui a été refusée. Il avait aussi indiqué à quelques reprises que le salaire de ministre n'était pas à la hauteur des sacrifices exigés. Il choisit donc de retourner à la vie privée. Il annoncera quelques semaines plus tard qu'il se joint à Persistence Capital Partners, un fonds lié au Groupe Santé Medisys. Cette décision suscite une polémique, puisque le groupe Medisys possède des cliniques privées et pourrait chercher à établir une collaboration avec le gouvernement dans le cadre de l'application de la loi 33.

Moins de quelques heures après la démission surprise du ministre Couillard, son successeur est par ailleurs déjà trouvé. Il s'agit du Dr Yves Bolduc, médecin réputé au Lac-Saint-Jean et candidat libéral défait dans cette circonscription lors des élections de 2007.

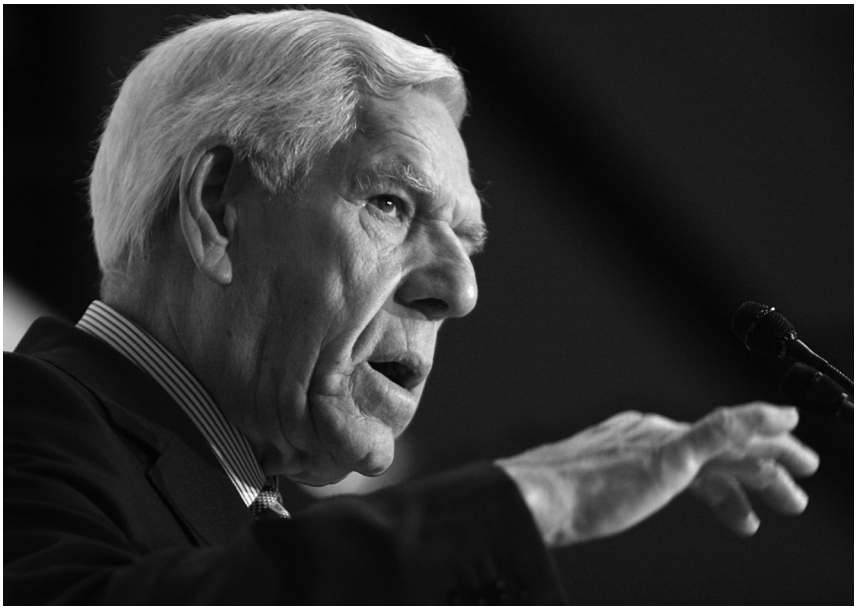
À 51 ans, le nouveau ministre s'est fait connaître pour l'efficacité de sa méthode de gestion des urgences à l'hôpital d'Alma. Directeur par intérim au Centre de santé et des services sociaux de la Vallée-de-l'Or, il a aussi mené une expérience-pilote pour améliorer la performance du bloc opératoire.

Quelle voie empruntera-t-il, maintenant qu'il a fait le saut en politique ? Tout indique pour le moment qu'il continuera dans la voie tracée par les libéraux depuis leur élection en 2003 : faire plus de place au privé à l'intérieur du régime public.

Québec 2008-2009*.indd 256 17/11/08 09:24:33

Débat

RAPPORT DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA PÉRENNITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX



Claude Castonguay, président du Comité de travail sur la pérennité du système de santé et des services sociaux.

En juin 2007, le gouvernement du Québec annonçait la création du Groupe de travail sur le financement du système de santé et de services sociaux pour « formuler des recommandations sur les meilleurs moyens à prendre pour assurer un financement adéquat du système de santé ». Ce groupe de travail était présidé par Claude Castonguay, consultant en matière de santé et d'affaires professionnelles. Il était secondé de Joanne Marcotte, réalisatrice et de Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde. Le groupe a remis son rapport en février 2008. Les deux textes qui suivent présentent et analysent les conclusions du rapport.

Québec 2008-2009*.indd 257 17/11/08 09:24:33

Savoir mettre le doigt sur le bobo

Luc Godbout
Professeur, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke

Quand, en février 2008, le rapport Castonguay[1], chargé d'analyser le financement du système de santé québécois, a été remis au gouvernement, ma première réaction a été de me dire que je n'avais pas le goût d'entendre encore la discussion porter sur la place du privé. Or, cela a été le cas : ce thème a occulté le reste de son contenu. Sans vouloir minimiser le débat, je souhaitais absolument mettre en lumière certains autres éléments qui méritent tout autant qu'on s'y attarde, comme la création d'un fonds de stabilisation dédié à la santé.

J'ai ensuite été déçu lorsque j'ai entendu le ministre de la Santé, Philippe Couillard, rejeter, au nom du gouvernement, des pans entiers du document quelques heures à peine après sa diffusion. Parmi les éléments rejetés figuraient les propositions de nouvelles sources de financement du système de santé, sous prétexte qu'elles alourdiraient le fardeau fiscal.

Pour bien comprendre le rapport Castonguay ainsi que l'étrangeté de la réaction gouvernementale à son égard, il importe de se rappeler le mandat que le gouvernement lui avait préalablement confié. Il s'agissait principalement de revoir le cadre de financement de la santé au Québec : d'abord en proposant des sources additionnelles de financement ; ensuite en précisant le rôle que le secteur privé pourrait jouer tout en préservant un système public fort ; enfin en explorant les moyens qui faciliteraient le financement de la santé à long terme.

A posteriori, le projet semblait difficilement réalisable : comment trouver des sources additionnelles de financement pour la santé sans exiger un effort supplémentaire de la part des contribuables ? L'impossible quadrature du cercle, en somme…

En avoir pour notre argent

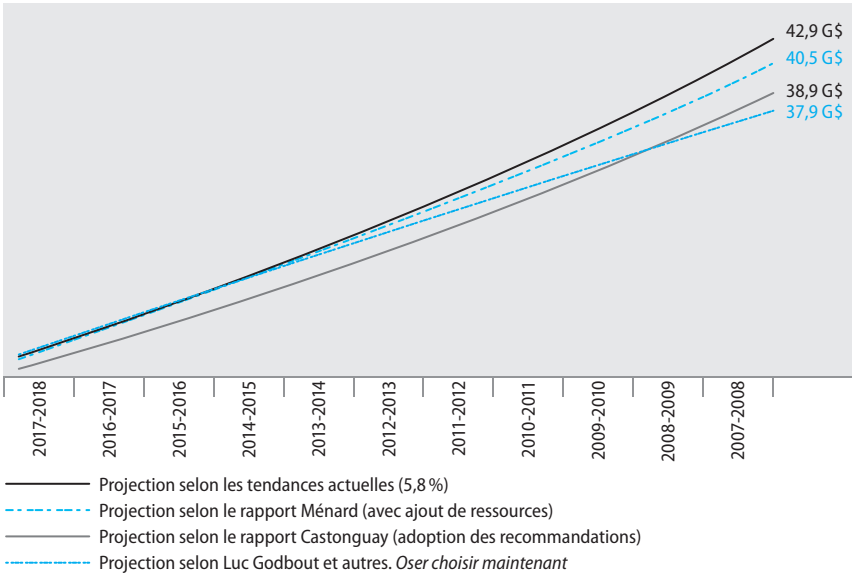
Même si le système de santé ne se résume évidemment pas à son financement, il faut bien prendre la mesure des sommes que nous y consacrons et de leurs perspectives d'évolution. Alors qu'en 1997-1998 (dernière année déficitaire dans la recherche du déficit zéro) le budget de la santé et des services sociaux représentait 12,9 milliards de dollars, il atteignait presque le double, soit 23,9 milliards de dollars, 10 ans plus tard. C'est beaucoup d'argent. D'où le titre du rapport Castonguay – « En avoir pour notre argent » – et la réflexion qu'il devait susciter : en avons-nous pour notre argent ?

Certains commentateurs ont affirmé que les conclusions du rapport Castonguay conduiraient à un désengagement de l'État. Il faut toutefois préciser que le groupe de travail préconisait aussi un accroissement du budget des dépenses publiques de santé. En effet, en suivant les recommandations du rapport, le budget de santé continuerait de croître rapidement, passant de 23,9 milliards de dollars en 2007-2008 à 37,9 milliards de dollars en 2017-2018. Comme le montre le graphique 1, cela représenterait des dépenses inférieures à

En l'espace de 20 ans, l'État pourrait tripler les sommes consacrées à la santé.

Québec 2008-2009*.indd 258 17/11/08 09:24:33

GRAPHIQUE 1 **Diverses projections des dépenses publiques de santé et de services sociaux de 2007-2008 à 2017-2018**



celles encourues si la tendance actuelle se maintenait – dans ce cas, le budget de la santé atteindrait 42 milliards de dollars en 2017-2018. D'autres projections, comme celles du rapport Ménard[2] ou celles publiées dans *Oser choisir maintenant*[3], confirment que le budget de la santé va continuer de croître rapidement.

D'un budget de moins de 13 milliards de dollars en 1997-1998 à des projections variant de 38 à 42 milliards de dollars en 2017-2018, l'État pourrait tripler les sommes consacrées à la santé en l'espace de 20 ans.

Ajuster nos dépenses de santé à notre richesse

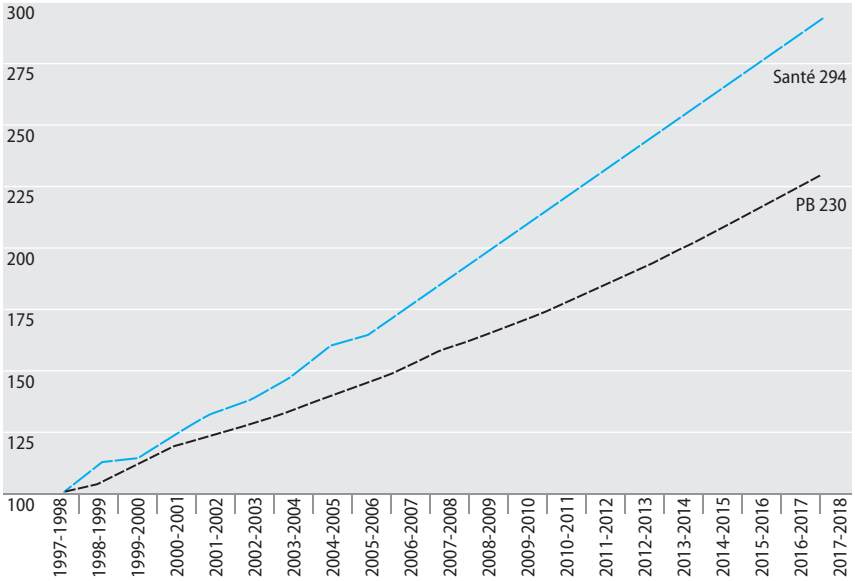
Le rapide accroissement, passé et futur, des dépenses de santé ne peut être sans effet sur les finances publiques du Québec. À juste titre, le rapport Castonguay souligne que la croissance des dépenses publiques de santé augmente plus rapidement que notre richesse collective, ce qui constitue un enjeu pour la pérennité du financement de la santé.

L'orientation principale que propose le rapport Castonguay consiste à ramener, sur un horizon de cinq à sept ans, la croissance des dépenses de santé à celle de l'économie. En agissant ainsi, nous ajusterions nos dépenses de santé à notre richesse collective.

Associer l'évolution des dépenses de santé à celle de la croissance économique ne constitue pas un désengagement de l'État. C'est en fait la seule méthode pour assurer la viabilité à long terme du financement du ministère ayant le plus gros portefeuille, sans pour autant menotter l'État dans ses autres interventions.

Québec 2008-2009*.indd 259 17/11/08 09:24:33

GRAPHIQUE 2 **Indices de l'évolution des dépenses publiques de santé et du PIB (année 1997-1998 = 100)**



Reconnaître le diagnostic : une nécessité

Contre toute attente, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, a répété, lors de la remise du rapport Castonguay, les propos qu'il avait tenus en commission parlementaire deux ans plus tôt à l'occasion des consultations sur le rapport Ménard. Pour lui, il n'y avait pas un alourdissement sociétal du financement du système de santé, car les dépenses budgétaires en la matière sont relativement stables par rapport au PIB.

La simple comparaison des deux taux de croissance – dépenses publiques de santé d'un côté et PIB de l'autre – va à l'encontre des propos du ministre : depuis 1997-1998, l'économie a crû de 4,6 % par an en moyenne, alors que dans le même temps les dépenses publiques de santé ont augmenté d'environ 6,4 % par an. Le rapport Castonguay indique que si rien n'est fait pour enrayer la tendance, celle-ci se poursuivra et, d'ici 2018, la croissance structurelle des dépenses publiques de santé se maintiendrait à 5,8 % alors que la croissance annuelle de l'économie serait de l'ordre de 3,9 %.

Le graphique 2 confirme qu'il existe une tendance à la hausse lorsqu'on trace l'évolution des dépenses publiques de santé en regard du PIB. Ainsi, les dépenses de santé représentent une part de plus en plus importante du PIB. S'il est vrai que ce ratio a été relativement stable du début des années 80 à la fin des années 90, il est en constante progression depuis.

En 2008-2009, les dépenses publiques de santé représentent 8,3 % du PIB, contre 7,3 % en moyenne au cours des décennies 80 et 90. La progression – un seul petit point – semble minime, mais rapportée au PIB du Québec – 310 milliards de dollars en 2008 –, la majora-

Québec 2008-2009*.indd 260 17/11/08 09:24:34

tion annuelle est de plus de 3 milliards de dollars ! Selon le rapport Castonguay, si la tendance se maintient, les dépenses publiques de santé représenteront 9,7 % du PIB en 2017-2018.

Le graphique 2 compare l'indice de l'évolution des dépenses publiques de santé à celui de notre enrichissement collectif. Même en tenant compte des propositions du rapport Castonguay – ramener progressivement la croissance de la santé à celle du PIB –, les dépenses de santé entre 1997-1998 et 2017-2018 auront augmenté 28 % plus vite que l'économie.

Prévoir un financement à plus long terme

Les auteurs du rapport Castonguay ne remettent pas en cause le financement des dépenses de santé par l'intermédiaire du régime fiscal, comme c'est présentement le cas. Toutefois, à la lumière de l'évolution des dépenses de santé, ils en sont arrivés à la conclusion qu'il faut créer un fonds permanent dédié à financer la croissance des dépenses de santé qui ne seraient pas absorbées par la croissance économique.

Le rapport Castonguay rejette l'idée d'avoir recours à un ticket modérateur – c'est-à-dire une contribution payée par le patient lors de consultations médicales – pour financer ce fonds-santé, même si par le passé Claude Castonguay s'est montré ouvert à ce principe. À la place, le rapport propose d'instaurer deux sources de revenus complémentaires.

La première source, la plus conventionnelle, consisterait à augmenter le taux de la TVQ. Même si cette idée a d'emblée été rejetée par le gouvernement, le fort rendement d'une telle mesure – un point de TVQ représente, en 2008, des rentrées d'argent de l'ordre de 1,3 milliard de dollars –, jumelée à la deuxième réduction, au 1er janvier 2008, d'un point de la TPS, militait pour cette approche.

La deuxième source proposée – et qui a été bien peu discutée – consisterait en une franchise qui prendrait en compte la capacité de payer des contribuables. Dans ce système, une personne utilisant davantage le système de santé contribuerait, à revenu égal, davantage à son financement qu'une personne l'utilisant moins. Concrètement, il s'agirait de créer un « T4-santé » où la Régie de l'assurance maladie inscrirait un coût à chacune des visites médicales d'un patient. Le montant de la franchise, qui devrait être ajouté à la déclaration de revenus, varierait en fonction de la situation financière de chaque famille et ne pourrait excéder un pourcentage déterminé du revenu familial. Comme pour l'assurance médicaments, une exemption familiale annuelle serait prévue pour ne pas pénaliser les familles à faible revenu.

Le rapport Castonguay propose de combiner une hausse d'un point de la TVQ avec une franchise de 25 $ par visite médicale, plafonnée à 1 % du revenu familial après exemption. À titre d'exemple, un célibataire gagnant 35 000 $ et n'ayant passé aucune visite médicale durant l'année n'aurait aucune franchise à payer. S'il avait effectué deux visites médicales, la franchise, à inscrire sur sa déclaration fiscale, serait de 50 $. Compte tenu de l'exemption et de son revenu, sa franchise maximale annuelle serait plafonnée à 215 $, mais, pour payer ce montant, il aurait fallu qu'il passe neuf visites médicales ou plus au cours de l'année.

Les auteurs du rapport Castonguay préconisent la création d'un fonds permanent dédié à financer la croissance des dépenses de santé.

Ainsi donc, cette franchise possède les effets recherchés par le ticket modérateur – responsabilisation des usagers et apport de nouvelles sources de financement –, mais sans son effet négatif sur l'accès direct aux soins et tout en exemptant les plus démunis.

Puisque le cœur du mandat de la commission Castonguay consistait à proposer des sources additionnelles de financement pour la

Québec 2008-2009*.indd 261 17/11/08 09:24:34

santé ainsi qu'à explorer des moyens pour faciliter son financement à long terme, la rapide mise au rancart de son rapport a de quoi étonner. Pourquoi avoir rejeté si promptement le constat, pertinent, que la croissance des dépenses publiques de santé est plus forte que la croissance du PIB ? Cette analyse, tout comme plusieurs recommandations du rapport, méritait qu'on s'y attarde.

Il serait tentant d'expliquer sa « mise sur les tablettes » par le fait que le gouvernement est minoritaire. Mais cela ne justifie pas tout, car il l'était déjà lorsqu'il a mandaté Claude Castonguay. De plus, dans un but de favoriser le consensus, les nominations des vice-présidents, Joanne Marcotte et Michel Venne, se sont faites de concert avec les partis d'opposition. Cela dit, on ne peut nier que tant le gouvernement que l'opposition avaient au moment d'évaluer le rapport la préoccupation de ne pas déplaire.

Au fil des années, plusieurs propositions de financement du système de santé ont été mises de côté : l'idée du régime de caisse capitalisé du rapport Clair, par exemple, ou celle de l'assurance contre la perte d'autonomie du rapport Ménard ou encore, maintenant, le projet de fonds permanent pour stabiliser le financement de la santé du rapport Castonguay. Or, le temps est venu d'agir avec courage et leadership en vue d'assurer la pérennité du financement de la santé. Sinon, ce ne sera que partie remise et il ne restera plus qu'à créer, plus tard, un énième comité sur le même sujet.

Pour lire le rapport En avoir pour notre argent : *www.financementsante.gouv.qc.ca/fr/rapport/index.asp.*

Notes

1. L'ancien ministre libéral de la Santé Claude Castonguay était secondé par Joanne Marcotte et Michel Venne.
2. Comité de travail sur la pérennité du système de santé et de services sociaux, *Sortir de l'impasse, la solidarité entre nos générations*, 2005. En ligne : http ://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/Rapportmenard.pdf
3. Godbout, Luc et autres, *Oser choisir maintenant*, Les Presses de l'Université Laval, 2007.

Qui trop embrasse, mal étreint

Pierre-Gerlier Forest
Président, Fondation Pierre Elliott Trudeau

Le rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé se présente comme un effort de réflexion plutôt que comme le fruit d'une consultation ou d'un programme de recherche. L'analyse y reste souvent abstraite, et les auteurs s'inventent parfois des problèmes et des solutions dont il est difficile de voir la réalité ou la pertinence. On pense au mythe selon lequel le gouvernement fédéral ferait obstacle aux tentatives de réforme du système de soins ou encore à l'étonnante recommandation portant sur l'instauration d'une franchise. Voilà un parfait exemple de fausse bonne idée : sous le prétexte condescen-

Québec 2008-2009*.indd 262 17/11/08 09:24:34

dant de « responsabiliser » les patients, elle revient à les pénaliser pour des décisions sur lesquelles ils n'ont pas de prise, comme le déroulement d'un protocole de soins. Les auteurs semblent même tout ignorer des chantiers en cours – en l'occurrence, les réformes initiées par l'ancien ministre de la Santé du Québec, Philippe Couillard – et, au lieu d'accompagner le mouvement de transformation, ils jettent en 17 chapitres le programme d'une rénovation d'un autre ordre.

Le mandat confus d'un groupe à cheval entre les interrogations sur l'avenir du financement public et les questions sur l'organisation des services est sans doute pour quelque chose dans le caractère brouillon du rapport final. Plusieurs propositions manquent en effet de netteté, comme l'illustre la valse-hésitation sur le « dossier santé » ou le chapitre consacré à l'allocation des ressources, où seuls les initiés pourront se convaincre des avantages et des inconvénients de l'achat de services. Le cadre partisan dans lequel les membres du groupe de travail ont été nommés et dans lequel ils ont délibéré explique aussi la teneur de certaines recommandations. Comme on le sait sans doute, les trois commissaires « représentaient » en effet les formations politiques dominantes au Québec et, s'ils ont presque toujours évité le piège du plus petit dénominateur commun, il est clair que chaque parti a pris ses marques, qui sur la place du privé, qui sur les questions intergouvernementales, qui encore sur le rôle des citoyens dans la gestion du système.

C'est toutefois la pauvreté des moyens mis à la disposition de cette commission « au rabais » qui frappe le plus : une équipe réduite, un mandat de quelques mois, des ressources limitées. Le temps et les ressources dont disposaient les auteurs leur permettaient tout juste de répondre de façon directe à une ou deux questions portant sur le substrat économique et fiscal du système de santé. Contre toute attente, ils ont choisi de couvrir tous les aspects du problème, des soins de première ligne à la gouvernance des organisations, en passant par le médicament et le vieillissement.

L'idéologie, la solidarité et les inégalités

La base documentaire de plusieurs chapitres du rapport est donc souvent limitée et donne rarement la chance aux auteurs de confronter des points de vue ou de nuancer le propos. L'idéologie affleure même dans plusieurs passages, comme s'il s'agissait d'un manifeste politique. À cet égard, il faut lire les quelques paragraphes où le droit à l'assurance privée est associé à la « liberté de choix », cela dans un style populiste que ne désavoueraient pas les activistes qui ont imposé le « droit au travail » – contre le salaire minimum ou le droit de grève – dans les États américains les plus conservateurs. En voici un exemple : « [Le recours à l'assurance privée n'est pas] un choix uniquement pour les personnes à revenus plus élevés. Le cas suivant, très réel, illustre bien l'importance pour tous de cette liberté de choix. Il s'agit du chauffeur de camion qui, au lieu d'attendre pendant des semaines pour se faire opérer, a décidé de payer de sa poche pour reprendre son travail plus rapidement. En vertu de quel principe peut-on lui refuser le droit de s'assurer contre un tel risque, lorsque le système public n'est pas en mesure de répondre de façon satisfaisante à ses besoins ?[1] »

Au lieu d'accompagner le mouvement de transformation, les auteurs du rapport jettent en 17 chapitres le programme d'une rénovation d'un autre ordre.

Il y a quatre domaines où il n'était pas permis de rater la cible, parce qu'il s'agit des pivots autour desquels le système de santé se transforme et se reconfigure, pour le meilleur ou pour le pire : le vieillissement, les inégalités de santé, la technologie et les rôles professionnels. Toutes ces questions sont donc abordées

Québec 2008-2009*.indd 263 17/11/08 09:24:34

dans le rapport, mais avec un succès variable. Lorsque le rapport développe les effets des changements générationnels, par exemple, il reprend à son compte quelques idées bien reçues sur l'innocuité du vieillissement, sans effort sérieux pour mesurer les conséquences appréhendées des bouleversements démographiques. L'idée d'un régime public d'assurance contre la perte d'autonomie, qui déplaît souverainement à tous ceux qui rêvent d'un grand marché pour les soins et les services destinés aux « boomers », est ainsi rejetée du revers de la main, au nom de grands principes que le rapport se presse ensuite d'ignorer, comme la solidarité.

La question des inégalités reçoit d'ailleurs un traitement superficiel, comme si les auteurs ne mesuraient pas les conséquences des travaux scientifiques des dernières décennies en matière d'équité et d'états de santé. Certes, il y a bien quelques paragraphes plus assurés au cœur du chapitre sur la prévention, mais ils sont contredits par le reste du rapport – comme une grosse cylindrée qui voudrait se faire passer pour une voiture verte. S'il était permis d'écrire que de « puissants facteurs socioéconomiques sont à l'œuvre », il fallait ensuite s'interroger sur la manière dont l'organisation du système de santé répercute l'effet de ces facteurs ! En clair, pour réduire les inégalités de santé, il ne suffit pas de garantir aux « pauvres » et aux « démunis » l'accès à des soins gratuits ni de les exonérer des franchises, des primes et autres cotisations annuelles, comme si une société qui fabriquait des malades se rédimait en les soignant sans exiger de paiement. Comme l'a récemment souligné l'Organisation mondiale de la santé (OMS), on ne peut remédier aux inégalités de santé sans s'interroger d'abord sur la répartition des ressources, de l'argent et du pouvoir. Le rapport et les recommandations du groupe de travail se situent à des lieues de cette perspective.

Les lignes de soins et la hiérarchie

Les auteurs ont été plus heureux avec la technologie et l'organisation du travail. Le rapport a notamment le mérite de reconnaître la dynamique propre au progrès technique, qui engendre sa propre demande et repousse toujours plus loin la notion de besoin ou de service requis. Pour une des premières fois au Québec, de surcroît, le groupe de travail a posé clairement la question de la productivité du travail dans le secteur de la santé. Les solutions envisagées sont assez traditionnelles, puisqu'elles s'inscrivent dans la perspective habituelle des lignes de soins : l'organisation du système y épouse scrupuleusement la hiérarchie professionnelle, avec les intervenants les moins spécialisés à la base et les hyperspécialistes loin au sommet. Les systèmes les plus performants, aux États-Unis comme en Europe, ont remis ce modèle en question. Ce qui compte au fond, c'est d'assurer au patient un contact rapide, voire immédiat, avec le professionnel le mieux préparé à le prendre en charge, et ce, grâce à des outils de tri et de dépistage adéquats, à un suivi aussi personnalisé que possible et à des structures de prise en charge très décloisonnées. C'est un des domaines où l'étroitesse de la base documentaire du rapport se fait sentir avec le plus d'évidence, d'autant qu'il y a un certain nombre de personnes au Québec qui sont familières avec les nouveaux modèles de soins.

L'idéologie affleure dans plusieurs passages du rapport, comme s'il s'agissait d'un manifeste politique.

Mais il y a du mérite à s'être interrogé sur l'équilibre entre les professions et à avoir envisagé un nouveau partage des rôles. Il est certain que le système de santé ne peut évoluer sans une transformation des compétences et des responsabilités de tous les intervenants, infirmiers, médecins et gestionnaires. Les frontières étanches entre les fonctions des uns et des autres doivent disparaître. D'autres profes-

Québec 2008-2009*.indd 264 17/11/08 09:24:34

sions doivent même être invitées à participer à l'accueil, au traitement et au suivi des patients, dans un effort constant pour adapter la réponse du système à la diversité des situations et des problèmes de santé.

En optant pour une démarche visant à saisir tout l'horizon du système de santé, les membres du groupe de travail ont pris le risque de ne pas être écoutés sur deux points pressants. Ainsi, des idées qui paraissaient acquises à plusieurs experts au Québec et au Canada, comme l'utilisation de certains revenus de la taxe de vente et la création d'un compte santé distinct, ont vite été renvoyées par le gouvernement au néant des tablettes. Le rapport était aussi l'occasion de réfléchir à l'arrimage des services privés et publics, dans la perspective d'un système pluraliste et ouvert, sensible à la demande exprimée. Mais au lieu de rassembler une coalition favorable à une nouvelle définition du régime public, le rapport a dressé les réformateurs les uns contre les autres. Le groupe de travail lui-même s'est d'ailleurs divisé en fin de parcours, un des trois membres signant un rapport minoritaire.

Des solutions ou des faux remèdes ?

Comme l'avait établi la Commission sur l'avenir du système de santé au Canada (commission Romanow), il y a en gros quatre familles politiques qui s'affrontent à propos de la réforme du système de santé. La coalition progressiste a traditionnellement accueilli les partisans d'un financement public intégral et les experts favorisant la réforme des structures et des approches. La coalition libérale a traditionnellement rassemblé les « entrepreneurs » qui veulent préserver ou même accroître l'offre de services – si besoin, en recourant largement à l'initiative privée – et un groupe de personnes convaincues qu'il faut agir sur la demande, en forçant patients et médecins à considérer les conséquences financières de leurs décisions. Le groupe de travail n'a pas débouché sur de nouvelles alliances, alors que celles-ci étaient à sa portée. Il a préféré promouvoir des idées mesquines et surannées, qui reprennent la vieille obsession du ticket modérateur, caché derrière les concepts de franchise ou de cotisation.

Quelques jours après la publication du rapport, après en avoir d'abord rejeté les recommandations principales, le ministre Couillard a annoncé qu'il en saluait l'esprit, à défaut d'en avoir retenu la lettre. Les « bonnes idées » du groupe de travail sont devenues autant de nouveaux chantiers, en accord avec l'approche qui prescrit d'intégrer et de canaliser les forces de changement au lieu de les contrarier. Il est probable néanmoins que plusieurs projets demeurent un certain temps à l'état d'ébauche. Les progrès dans le monde professionnel se font à pas de tortue. La révision du panier des services assurés, tentée en vain dans d'autres provinces, conduira longtemps à une impasse. Dans l'espace où naissent les politiques publiques, après tout, les solutions peuvent attendre longtemps avant de rencontrer le problème qu'elles doivent contribuer à résoudre ou le champion prêt à les défendre. Avec de la chance, ce sont les suggestions les plus inspirées du groupe de travail qui s'incarneront ainsi, tandis que les faux remèdes passeront à la trappe pour toujours.

Le groupe de travail a posé clairement la question de la productivité du travail dans le secteur de la santé.

Pour lire le rapport En avoir pour notre argent : *www.financementsante.gouv.qc.ca/fr/rapport/index.asp*.

Note

1. Groupe de travail sur le financement du système de santé, *En avoir pour notre argent*, Québec, Gouvernement du Québec, 2008, p. 121.

Québec 2008-2009*.indd 265 17/11/08 09:24:34

La santé dans les décisions de nos élus

France Gagnon
Professeure, TELUQ/UQAM
Chercheuse, Groupe d'étude sur les politiques publiques et la santé (GEPPS)

Mélanie Michaud
Professionnelle de recherche, École nationale d'administration publique (ENAP)/Groupe d'étude sur les politiques publiques et la santé (GEPPS)

Jean Turgeon
Professeur titulaire, École nationale d'administration publique (ENAP)
Chercheur, Groupe d'étude sur les politiques publiques et la santé (GEPPS)

Individuellement comme citoyen et collectivement comme société, nous souhaitons instinctivement que les décisions de nos élus, tous paliers confondus, favorisent les impacts positifs sur la santé et en minimisent les impacts négatifs. On vise alors l'adoption de politiques[1] favorables à la santé (PFS). Une telle orientation est en effet souhaitable compte tenu de la part importante du budget du gouvernement du Québec consacrée aux soins de santé.

Penser en termes de PFS implique de considérer que des facteurs autres que les soins influencent la santé et le bien-être des citoyens. Ainsi, il est reconnu que l'hérédité, l'éducation, le revenu, les environnements physique et social ainsi que les habitudes de vie ont une influence sur la santé et le bien-être des personnes et des collectivités. Pour 2007-2008, quel bilan peut-on tirer des décisions des élus du gouvernement du Québec en ce qui concerne les PFS ?

Quelques éléments de contexte

Ces dernières années, plusieurs actions publiques – sous forme de lois, de politiques ou de stratégies – ont été adoptées au Québec afin de s'assurer que les politiques publiques favorisent davantage l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Il faut dire que les administrations responsables de la santé publique sont structurellement bien implantées aux paliers central et régional.

Au fil des ans, le Québec s'est doté de différents outils et mécanismes visant à prendre en compte les impacts des actions gouvernementales sur la santé et le bien-être. Ainsi, en 2001, le gouvernement innovait en matière de politiques publiques et de santé en incluant dans la Loi sur la santé publique un article (l'article 54) obligeant tous les ministres à consulter le ministre de la Santé et des Services sociaux lors de l'élaboration de mesures qui pourraient avoir un impact significatif sur la santé de la population. À l'exception des cantons suisses[2], peu d'États se sont dotés d'une mesure légale afin que soient pris en compte les impacts possibles des

Les arguments économiques s'opposent souvent aux arguments faisant prévaloir la santé ou le bien-être de la population.

Québec 2008-2009*.indd 266 17/11/08 09:24:34

politiques des autres secteurs sur la santé et le bien-être de la population.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec adoptait, en 2002, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et en 2006, la Loi sur le développement durable ainsi que d'autres mesures comme la création d'un poste de Commissaire à la santé et au bien-être qui s'intéresse aux différents facteurs qui ont une influence sur la santé et le bien-être des Québécois.

Les actions du gouvernement du Québec en 2007-2008

Afin d'avoir un aperçu des actions menées en 2007-2008, nous avons fait le bilan des lois et des règlements adoptés par le gouvernement du Québec. Conscients que cela ne représente qu'une portion des activités gouvernementales, nous avons également dressé l'inventaire des mesures adoptées par les ministères, à partir de leur site Internet, pour la même période. De cet examen, 11 politiques publiques susceptibles d'être favorables à la santé et au bien-être ont été relevées ; au moins 7 ministères, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) sont concernés (voir tableau 1). Dans le but de mieux cerner la portée des politiques publiques recensées en 2007-2008, nous les avons classées en fonction des déterminants de la santé[3] qu'elles touchent. Ce bilan n'est pas exhaustif, puisqu'il fait le point sur un type d'action, voire de décisions formelles au palier central, mais il s'agit là de problèmes qui ont été retenus à l'agenda gouvernemental.

Ainsi, les mesures recensées réfèrent à sept déterminants différents. Toutefois, l'environnement physique, les habitudes de santé et la capacité d'adaptation personnelle sont le plus souvent visés. Ce constat rejoint les résultats d'une étude exploratoire réalisée par ailleurs, selon laquelle les actions menées par les acteurs centraux et régionaux de santé publique pour la période 1995-2005 étaient concentrées principalement sur l'environnement et les habitudes de santé[4]. L'on peut penser qu'il demeure encore aujourd'hui plus facile d'intervenir sur ces déterminants – en matière environnementale, certaines pratiques sont bien établies. Convenons que le classement proposé ne rend pas justice à la complexité des politiques adoptées. Par exemple, la Stratégie gouvernementale de développement durable prend en compte 16 principes, dont la santé. La Politique-cadre pour une saine alimentation interpelle à la fois les milieux scolaires et municipaux.

La santé est-elle une préoccupation de nos élus ?

Qu'est-ce qui influence la mise à l'ordre du jour des problèmes et les décisions de nos élus ? Les travaux des politologues[5] apportent des éléments de réponse à cette question. Les événements de l'environnement externe – une catastrophe naturelle, l'adoption d'une loi dans un autre pays ou encore des statistiques sur une situation particulière comme la détérioration du bilan routier – peuvent provoquer ou accélérer les décisions. Ainsi, en matière de sécurité des piscines résidentielles, le Québec détient le record du plus grand nombre de noyades au pays. La loi adoptée en octobre 2007 répond à une série de faits, dont les rapports de deux coroners, ayant amené le gouvernement à intervenir sur ce problème. En 2006, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a émis un Avis de santé publique sur la sécurité dans les piscines résidentielles et publiques à la demande du ministre de la Santé. Enfin, le fait que la demande d'intervention soit associée à un groupe social ou à un large réseau social d'acteurs peut influencer les responsables politiques. L'action du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté en est un bon exemple.

D'un autre point de vue, comme plusieurs observateurs l'ont souligné, la consultation semble être devenue une pratique courante du

Québec 2008-2009*.indd 267 17/11/08 09:24:34

TABLEAU 1 Bilan 2007-2008 des politiques publiques adoptées par le gouvernement du Québec en lien avec la santé et le bien-être

Ministère	Mesure	Déterminant de la santé
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	1. Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017 (septembre 2007)	Environnement physique
	2. Règlement portant interdiction à la mise en marché de certains détergents à vaisselle (juin 2008)	Environnement physique
	3. Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (décembre 2007)	Environnement physique
	4. Plan d'action du Québec 2006-2012 sur les changements climatiques (mise à jour de juin 2008)	Environnement physique
Ministère des Transports	5. Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Règlement sur les points d'inaptitude (décembre 2007)	Environnement bâti
Ministère des Affaires municipales et des Régions	6. Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (octobre 2007)	Environnement bâti
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	7. Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif (septembre 2007)	Habitudes de santé et capacité d'adaptation personnelle
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	8. Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées (dévoilée le 25 mai 2008)	Niveau de revenu et statut social
Divers ministères (11)	9. Plan d'action pour accroître l'accessibilité des services aux personnes handicapées (en cours)	Éducation et alphabétisation, emploi et conditions de travail
Ministère de la Santé et des Services sociaux	10. Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie (juin 2007)	Habitudes de santé et capacité d'adaptation personnelle
	11. Politique de périnatalité 2008-2018 (juin 2008)	Habitudes de santé, développement de la petite enfance, réseau de soutien social

gouvernement libéral actuel (voir l'article à la page 157). En 2007-2008, la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées a fait l'objet de consultations, de même que les conditions de vie des aînés ; la stratégie de développement durable a fait l'objet d'une consultation publique en ligne et d'une commission parlementaire, tout

Québec 2008-2009*.indd 268 17/11/08 09:24:34

comme la question de l'avenir de l'agriculture avec la commission Pronovost (voir l'article page 419). Le bien-être et la santé de divers groupes étaient en cause dans ces consultations, notamment à travers la question de leur revenu. À cela, ajoutons qu'en avril dernier le Commissaire à la santé et au bien-être lançait son guide *Explorer les enjeux dans le domaine de la santé et du bien-être*. La loi adoptée en 2005 prévoit en effet que le commissaire travaille de concert avec un forum de consultation, soit un groupe de citoyens et d'experts ayant pour mandat de donner leur point de vue sur diverses questions relatives à la santé et au bien-être.

La consultation sous différentes formes semble bel et bien faire partie de notre paysage politique. Encore faut-il que ces consultations soient ouvertes à tous et, surtout, que leurs résultats soient pris en compte. La consultation peut être une voie pour faire valider une orientation souhaitée, qu'elle soit favorable ou non à la santé et au bien-être. La situation de gouvernement minoritaire n'est sans doute pas étrangère à cet attrait pour la consultation. De plus en plus dans les sociétés démocratiquement organisées, l'idée de la démocratie participative est mise de l'avant. On fait en effet valoir l'importance de la participation citoyenne et des savoirs locaux pour faire contrepoids aux discours des experts et des groupes d'intérêt. En somme, les orientations que souhaitent les citoyens, l'information ou l'opinion que véhiculent les médias ou la proximité d'élections ont une influence certaine sur les décisions de nos élus qui, tout comme les partis politiques, privilégient certaines valeurs plus que d'autres.

Dans les faits, les PFS mettent en cause les différentes visions des acteurs : souvent, les arguments économiques s'opposent aux arguments environnementaux ou à ceux faisant prévaloir la santé ou le bien-être de la population et dont les effets se feront sentir davantage à moyen ou à long terme. Dans le contexte politique, il n'est pas facile de faire valoir ce dernier point de vue : pourquoi la santé devrait-elle devenir le barème alors qu'une part importante de nos ressources financières y sont déjà consacrées ?

Tout compte fait, au-delà de la question de savoir s'il y a plus de santé dans les décisions de nos élus, individuellement et collectivement, nous devons nous interroger sur le choix d'investir encore et de plus en plus nos ressources dans les soins de santé, car les besoins y sont infinis. Une autre option serait de nous assurer que les citoyens et les différents groupes de la société bénéficient des connaissances et des ressources suffisantes afin d'être en mesure de faire les meilleurs choix possible pour leur santé et celle de leur collectivité. Cette dernière option implique toutefois un changement majeur dans la façon dont se font et se décident les politiques publiques. Nos élus y ont certes un rôle, mais les citoyens, les divers groupes sociaux et les électeurs aussi !

Une autre option serait que les citoyens aient les ressources suffisantes pour faire les meilleurs choix pour leur santé.

Références

Commissaire à la santé et au bien-être, *Explorer les enjeux dans le domaine de la santé et du bien-être. Guide*, Québec, CSBE, 2008, 55 pages.

Gouvernement du Québec, *Loi sur la santé publique*, L.R.Q., chapitre S-2.2, 2001.

Gouvernement du Québec, *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, L.R.Q., chapitre L-7, 2002.

Gouvernement du Québec, *Loi sur le Commissaire à la santé et au bien-être*, L.R.Q., chapitre C-32.1.1, 2005.

Gouvernement du Québec, *Loi sur le développement durable*, L.R.Q., chapitre 3, 2006.

Kingdon, John W., *Agendas, alternatives, and public policies*, 2e éd., New York, Harper Collins College Publishers, 1995.

Québec 2008-2009*.indd 269 17/11/08 09:24:35

Notes

1. Aux fins de cet article, nous considérerons que les politiques publiques peuvent prendre plusieurs formes : un énoncé formel, une stratégie gouvernementale, une loi, un règlement ou un plan d'action.
2. Simos, Jean et Nicola Cantoreggi, « Les évaluations d'impact sur la santé à Genève et l'utilisation de leurs résultats dans le processus législatif. L'exemple de l'interdiction de fumer dans les lieux publics », *Télescope*, vol. 14, nº 2, 2008, p. 51-61.
3. Pour une classification des déterminants de la santé, voir le site Web de l'Agence canadienne de santé publique. En ligne : http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/ddsp/determinants/index.html
4. Gagnon, France, Jean Turgeon et Dominique Gagné, *Les actions de la santé publique en matière de politiques favorables à la santé au Québec, de 1995 à 2005. Perspectives centrales et régionales*, Groupe d'étude sur les politiques publiques et la santé, 2007, 191 pages.
5. Voir à ce sujet Paul A. Sabatier et Hank C. Jenkins-Smith, « The Advocacy Coalition Framework. An Assessment », dans Paul A. Sabatier (dir.), *Theories of the Policy Process*, Boulder, Westview Press, 1999, p. 117-166.

Québec 2008-2009*.indd 270 17/11/08 09:24:35

L'activité physique au Québec de 1995 à 2005 : gains pour tous… ou presque

Bertrand Nolin
Kinésiologue, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Denis Hamel
Statisticien, Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)

Qu'elle soit associée aux tâches domestiques, au travail, au transport ou aux loisirs, l'activité physique demeure présente dans notre vie de tous les jours. Cependant, les avancées technologiques du XX^e^ siècle ont passablement diminué les exigences physiques liées aux tâches domestiques, au travail et au transport et, pour un pourcentage important de la population, l'activité physique de loisir est devenue l'avenue privilégiée pour le maintien d'un niveau suffisant d'activité physique tout au long de la vie. Étant donné les impacts majeurs de cette dernière sur la santé, il est important d'avoir un portrait de l'évolution des pratiques en la matière.

L'activité physique de loisir chez les adultes

Les données les plus récentes (2005) montrent que près de 4 adultes sur 10 (38,1 %) atteignent le niveau hebdomadaire recommandé, et cela, par l'entremise de la pratique de diverses activités physiques durant leur temps libre. Ce niveau, présenté sous le vocable « actif » (voir encadré), permet d'en tirer des bénéfices substantiels sur le plan de la santé. À l'opposé, environ 1 adulte sur 4 (24,3 %) est sédentaire (pratique inférieure à une fois par semaine) durant ses loisirs.

La proportion d'actifs est un peu plus élevée chez les hommes (39,9 % contre 36,3 %), tout comme la proportion de sédentaires (25,9 % contre 22,8 %). Cette proportion plus élevée de sédentaires, chez les hommes, montre que la pratique hebdomadaire (une fois par semaine et plus) semble un peu mieux ancrée chez les femmes (77,2 % contre 74,1 %).

L'évolution de 1994-1995 à 2005

L'activité physique de loisir, dans la plupart des pays développés, fait l'objet d'une promotion assez soutenue depuis de nombreuses années. Au Québec, ce phénomène a pris de l'ampleur durant les années 70. Le programme Participaction, par exemple, est né en 1971 et Kino-Québec, en 1978. Les efforts de promotion se poursuivent encore aujourd'hui afin de convaincre le plus grand nombre d'adopter un mode de vie physiquement actif bénéfique pour la santé.

Nous ne possédons pas, malheureusement, d'informations détaillées sur l'évolution du niveau de pratique des Québécois depuis le début des années 70. Cependant, d'après une analyse de diverses enquêtes, des améliorations ont eu lieu jusqu'au début des années 80. Par la suite, le niveau de pratique d'activité

Québec 2008-2009*.indd 271 17/11/08 09:24:35

physique semble être demeuré stable jusqu'au milieu des années 90.

Depuis, des progrès notables ont été réalisés dans la majorité des cas. Chez les adultes, on constate que le pourcentage d'actifs est à la hausse, et cela, pour tous les groupes d'âge pris de manière globale (sexes réunis). L'analyse selon le sexe (tableau 1) montre que le pourcentage d'hommes actifs de plus de 18 ans a augmenté : de 27,8 % (environ 3 sur 10) en 1994-1995, il est passé à 39,9 % (environ 4 sur 10) en 2005. Cette amélioration est également présente pour tous les groupes d'âge. Dans le cas des femmes, la proportion est passée de 24,2 % (environ 1 sur 4) à 36,3 % (plus de 1 sur 3). À l'exception des femmes de 65 ans et plus où, statistiquement, on ne détecte pas une tendance à la hausse, tous les autres groupes ont connu des améliorations.

Au-delà de l'évolution selon l'âge et le sexe, il est important de se demander si d'autres sous-groupes de la population ont aussi profité des efforts de promotion de l'activité physique. Pour le vérifier, on utilise quatre facteurs ayant une influence sur la santé, soit le niveau de scolarité de l'individu, le revenu du ménage, la présence ou non d'un excès de poids et le fait de fumer ou non. Dans les deux derniers cas (poids corporel et tabagisme), la pratique d'une activité physique peut générer d'importants bénéfices, même si l'objectif de normalisation du poids ou l'abandon du tabac n'est pas toujours atteint.

L'activité physique de loisir fait l'objet d'une promotion soutenue depuis les années 70 au Québec.

Comme on peut le constater (tableau 2), tous les sous-groupes ont connu une augmentation de leur pratique d'activité physique de 1994-1995 à 2005, et cela, quel que soit le facteur retenu. Cela représente, à n'en pas

TABLEAU 1 Évolution du pourcentage d'actifs durant les loisirs chez les 18 ans et plus, selon l'âge et le sexe, Québec, 1995-2005

Sexe et âge	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2003	2005
	%				
Hommes					
18-24 ans	41,9	42,0	49,1	59,2	58,2
25-44 ans	28,3	26,5	28,9	38,8	39,6
45-64 ans	21,7	28,4	32,0	32,0	35,2
65 ans et plus	27,9	24,7	27,1	35,1	36,9
18 ans et plus	27,8	28,7	32,3	38,5	39,9
Femmes					
18-24 ans	30,1	40,2	34,3	45,5	48,7
25-44 ans	22,5	30,4	29,8	35,4	38,6
45-64 ans	26,0	28,3	30,1	34,7	35,1
65 ans et plus	21,8	17,5	21,2	25,6	25,7
18 ans et plus	24,2	28,7	29,0	34,6	36,3

Source : Institut national de santé publique du Québec, 2008.

Base de données : Statistique Canada, Enquête nationale sur la santé de la population, cycle 1 (1994-1995), cycle 2 (1996-1997), cycle 3 (1998-1999) et Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 2.1 (2003) et cycle 3.1 (2005).

Québec 2008-2009*.indd 272 17/11/08 09:24:35

TABLEAU 2 **Évolution du pourcentage d'actifs durant les loisirs chez les 18 ans et plus, selon quatre facteurs d'influence sur la santé, Québec, 1995-2005**

Facteurs	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2003	2005
	%				
Scolarité					
Secondaire non complété	19,9	26,3	24,2	27,2	29,1
Secondaire et postsecondaire partiel	26,9	30,2	32,2	37,7	38,2
Postsecondaire complété	30,6	29,1	34,0	40,4	41,1
Revenu du ménage					
Faible	22,7	28,3	33,2	32,9	33,6
Moyen inférieur	24,4	26,0	26,1	30,6	32,8
Moyen supérieur	28,1	29,0	30,2	35,2	36,5
Élevé	31,3	36,5	36,7	43,6	44,5
Poids corporel					
Normal ou insuffisant	26,3	29,6	32,4	39,6	41,8
Embonpoint	28,1	29,1	30,8	35,7	36,3
Obésité	18,3	23,3	24,8	28,1	29,4
Cigarettes					
Tous les jours	23,1	28,4	28,9	28,9	30,3
Occasionnellement	23,4	29,4	35,0	43,2	42,7
Non-fumeur	27,5	28,9	31,2	38,3	39,8

Source : Institut national de santé publique du Québec, 2008.
Base de données : Statistique Canada, Enquête nationale sur la santé de la population, cycle 1 (1994-1995), cycle 2 (1996-1997), cycle 3 (1998-1999) et Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 2.1 (2003) et cycle 3.1 (2005).

douter, des progrès importants sur le plan de la santé publique. Néanmoins, on peut observer que des écarts persistent entre les moins et les plus scolarisés, entre les revenus les plus bas et les plus élevés, entre les individus présentant ou non un excès de poids, entre les fumeurs et les non-fumeurs.

L'activité physique de loisir chez les enfants et les adolescents

Sur le plan de la santé, les dernières recommandations placent toujours la barre plus haute pour les jeunes que pour les adultes : on préconise, pour les 5-17 ans, le double du volume hebdomadaire conseillé pour les adultes (voir encadré). Sur cette base, plus de 4 adolescents sur 10 (42,5 %) faisaient, en 2005, partie des actifs et atteignaient le niveau d'activité physique recommandé. À l'inverse, une faible proportion (6,1 %) pouvait être considérée comme sédentaire, mais c'est 1 adolescent sur 3 (34,1 %) qui n'atteignait pas la moitié du volume hebdomadaire recommandé pour ce groupe d'âge. La proportion de garçons atteignant le niveau actif était beaucoup plus élevée que chez les filles (52,4 % contre 32 %), alors qu'on observait le phénomène inverse (24,8 % contre 44,2 %) chez ceux et celles n'atteignant pas la moitié du volume hebdomadaire recommandé.

Québec 2008-2009*.indd 273 17/11/08 09:24:35

Il n'existe pas d'informations aussi détaillées pour le groupe des 6-11 ans. Cependant, selon une enquête réalisée par Statistique Canada en 2004, environ 6 enfants sur 10 (62,5 %) atteindraient un volume de pratique hebdomadaire respectant le niveau recommandé. De plus, l'écart entre les garçons (73,5 %) et les filles (50,8 %) dans la pratique d'activité physique existerait déjà à cet âge. Ces données, tout comme d'autres résultats d'enquêtes publiés sur ce sujet, font ressortir, d'une part, les différences entre les deux sexes et, d'autre part, le fait que les jeunes diminuent leur niveau de pratique entre l'enfance et l'adolescence.

Finalement, depuis 1994-1995 (tableau 3), on constate une augmentation de la pratique d'activités physiques chez les filles de 12 à 17 ans (20,9 % contre 32 %). Dans le cas des garçons, les pourcentages sont demeurés comparables (53,1 % en 1994-1995 contre 52,4 % en 2005). Un résultat qui s'explique, en partie, par une proportion relativement élevée atteignant ce niveau de pratique et qui sera de plus en plus difficile à augmenter. Pour ce qui est de l'évolution de la pratique chez les 6 à 11 ans, aucune donnée n'est disponible pour ce groupe d'âge.

Le Québec, les autres provinces et l'ensemble du Canada

La pratique d'activité physique durant les temps libres est un phénomène influencé par plusieurs facteurs intrinsèques et extrinsèques à l'individu. La culture, réalité complexe à laquelle sont associées diverses valeurs et attitudes vis-à-vis de plusieurs comportements, a une influence importante sur ce type de pratique. Du côté francophone, la valorisation de la pratique d'activité physique dans les temps libres est un phénomène plus récent que du côté anglophone. Les résultats, publiés durant les années 80, ont confirmé cette réalité avec des niveaux de pratique plus élevés du côté anglophone. Après les gains réalisés ces dernières décennies, quelle est la situation du Québec en ce début de XXIe siècle ?

Globalement, au Québec, la proportion de personnes atteignant le niveau d'activité physique recommandé est encore légèrement inférieure à celle de l'ensemble du Canada. Cependant, une analyse par province, selon le sexe, fait ressortir un portrait plus nuancé. Chez les hommes de 18 ans et plus, le taux d'actifs au Québec est plus élevé que dans les quatre provinces maritimes et est comparable aux trois provinces des prairies. Seuls l'Ontario et la Colombie-Britannique affichent des pourcentages plus élevés que le Québec. Chez les femmes, la situation est assez comparable à celle des hommes. On observe un pourcentage plus élevé que celui de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-

Des écarts persistent entre les plus scolarisés et les moins scolarisés.

TABLEAU 3 **Évolution du pourcentage d'actifs durant les loisirs chez les 12-17 ans, selon le sexe, Québec, 1995-2005**

Sexe	1994-1995	1996-1997	1998-1999	2003	2005
			%		
Garçons	53,1	50,2	40,6	52,4	52,4
Filles	20,9	25,9	30,5	34,5	32,0

Source : Institut national de santé publique du Québec, 2008.
Base de données : Statistique Canada, Enquête nationale sur la santé de la population, cycle 1 (1994-1995), cycle 2 (1996-1997), cycle 3 (1998-1999) et Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, cycle 2.1 (2003) et cycle 3.1 (2005).

Québec 2008-2009*.indd 274 17/11/08 09:24:35

Les recommandations hebdomadaires

Les recommandations émises par les autorités de santé publique, en activité physique, portent sur un volume hebdomadaire qui devrait être maintenu tout au long de l'année, ou presque. Ce volume peut être atteint avec une ou plusieurs activités différentes, pratiquées à des intensités, des durées et des fréquences très variées. On peut exprimer cette quantité hebdomadaire de différentes façons, mais, parmi celles-ci, c'est très souvent la dépense énergétique en kilocalories (kcal), par semaine, qu'on utilise, car cette unité de mesure est mieux connue du grand public. Pour ce faire, on utilise le volume s'appliquant à un individu standard de référence. Cela permet d'illustrer avec des exemples réels (voir tableau ci-dessous) l'atteinte des recommandations en activité physique. Ces exemples s'appliquent à tous, quels que soient l'âge ou le sexe de l'individu. Donc, même si on est conscient qu'une « marche rapide » à 25 ans et à 75 ans ne se fera probablement pas à la même vitesse (en km/h), cette activité demeure, pour l'individu de 75 ans, une activité qui exigera au moins, sinon plus, un pourcentage comparable de ses capacités personnelles. La durée par jour et la fréquence par semaine, de ce fait, peuvent demeurer les mêmes que celles de la personne de 25 ans.

Calculées de cette manière, les recommandations se présentent comme suit :

a) 18 ans et plus : 1 000 kcal/semaine et plus (volume réparti sur 3 jours/semaine et plus)
b) 5 à 17 ans : 2 000 kcal/semaine et plus (volume réparti sur 5 jours/semaine et plus)

Comment atteindre le seuil minimal du volume hebdomadaire recommandé :

CINQ EXEMPLES D'ACTIVITÉS POUR CHAQUE GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge (activité)	INTENSITÉ	DURÉE (minutes par jour)	FRÉQUENCE (jours par semaine)
18 ans et plus			
Marche	D'un pas modéré	40	7
Marche	D'un pas modéré	55	5
Marche	D'un pas rapide	30	7
Marche	D'un pas rapide	40	5
Jogging	Vitesse modérée	30	3
5 à 17 ans			
Marche	D'un pas modéré	80	7
Marche	D'un pas rapide	60	7
Patinage sur glace	Vitesse modérée	60	5
Soccer	Jeu en équipe	50	5
Bicyclette	Vitesse modérée	45	5

Note : la marche et la bicyclette, utilisées comme moyen de transport, peuvent aussi être incluses dans le volume hebdomadaire recommandé. De plus, les durées indiquées (par exemple, 30 minutes) peuvent être subdivisées (par exemple, 3 fois 10 minutes) durant une même journée.

Québec 2008-2009*.indd 275 17/11/08 09:24:35



Près de 4 adultes sur 10 atteignent le niveau hebdomadaire recommandé d'activité physique.

Brunswick et un pourcentage comparable à celui de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de la Saskatchewan. Seuls l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique affichent des taux plus élevés que le Québec. La situation s'est donc améliorée par rapport au début des années 80.

En ce qui concerne les 12-17 ans, on n'observe chez les garçons aucune différence notable entre le Québec et les autres provinces canadiennes. Dans le cas des filles, la situation est différente. L'analyse par province montre un résultat comparable à celui de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Manitoba et de la Saskatchewan. Le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont, pour leur part, des pourcentages plus élevés que celui du Québec. La situation, là encore, est meilleure que celle rapportée au début des années 80. Pour ce qui est des 6-11 ans, les garçons ont un taux comparable aux autres provinces, alors que chez les filles le pourcentage est comparable à Terre-Neuve-et-Labrador, à la Nouvelle-Écosse et au Manitoba, mais inférieur à celui des 6 autres provinces. Il n'est pas possible, dans le cas des 6-11 ans, de savoir si la situation a évolué dans un sens ou dans l'autre depuis le début des années 80.

Conclusion

Les résultats montrent qu'un pourcentage appréciable de la population atteint le niveau hebdomadaire d'activité physique recommandé (42,5 % chez les 12-17 ans et 38,1 % chez les 18 ans et plus). De plus, d'importants progrès ont été réalisés depuis le milieu des années 90, et cela, pour la vaste majorité des groupes étudiés, ce qui est très positif sur le plan de la santé publique. Cela démontre également que le message de promotion de l'activité physique semble atteindre la majorité de la population et pas seulement quelques groupes en particulier.

Néanmoins, des progrès sont encore possibles, car une part importante de la population n'atteint pas le niveau d'activité physique recommandé (57,5 % chez les 12-17 ans et 61,9 % chez les 18 ans et plus). La diminution du pourcentage de sédentaires, au profit des niveaux intermédiaires (par exemple, le quart ou la moitié du volume recommandé), constitue pour plusieurs une première étape à franchir avant d'atteindre le niveau « actif ». Une étape, en elle-même, qui procure déjà plusieurs bénéfices pour la santé.

Au Québec, la proportion de personnes atteignant le niveau d'activité physique recommandé est encore légèrement inférieure à celle de l'ensemble du Canada.

Québec 2008-2009*.indd 276 17/11/08 09:24:36

Les améliorations rapportées peuvent sembler paradoxales compte tenu de l'augmentation du problème d'obésité au cours des dernières décennies. Cependant, il faut considérer que ce problème a plusieurs causes et que, pour l'activité physique, c'est la dépense énergétique totale (activité physique dans les domaines domestique, du travail, du transport et du loisir) qui aura une influence positive ou négative sur le poids corporel. Combler la diminution des exigences physiques de la vie quotidienne au cours du XX^e siècle, avec la seule composante « activité physique de loisir », s'avère un défi important. Une alimentation saine et équilibrée doit donc accompagner les efforts consentis dans ce dossier spécifique, même si, à elle seule, l'activité physique de loisir apporte une contribution importante.

Des écarts persistent toujours entre plusieurs sous-groupes étudiés (en fonction, par exemple, de la scolarité et du revenu). Leur diminution demeure un défi de taille pour les intervenants impliqués dans ce secteur. Finalement, les comparaisons avec le reste du Canada montrent que la situation s'est améliorée depuis le début des années 80, même si des progrès sont encore souhaitables, particulièrement chez les jeunes filles.

Références

Blair, Steven N. et autres, « Influences of Cardiorespiratory Fitness and other Precursors on Cardiovascular Disease and All-Cause Mortality in Men and Women », *JAMA*, vol. 276, n° 3, 1996, p. 205-210.

Bouchard, Claude, Steven N. Blair et William L. Haskell (dir.), *Physical Activity and Health*, Champaign (Illinois), Human Kinetics, 2007, 409 pages.

Cavill, Nick, Stuart Biddle et J. F. Sallis, « Health Enhancing Physical Activity for Young People. Statement of the United Kingdom Expert Consensus Conference », *Pediatric Exercise Science*, vol. 13, n° 1, 2001, p. 12-25.

Comité scientifique de Kino-Québec, *Stratégies éprouvées et prometteuses pour promouvoir la pratique régulière d'activités physiques au Québec (Avis du comité)*, Québec, Secrétariat au loisir et au sport/Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2004, 31 pages.

Comité scientifique de Kino-Québec, *Quantité d'activité physique requise pour en retirer des bénéfices pour la santé (Avis du comité)*, Québec, Secrétariat au loisir et au sport/Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1999, 27 pages.

Institut national de santé publique du Québec, « Évolution pour le Québec. Habitudes de vie et comportements », *Santéscope*, 2008. En ligne : http ://www.inspq.qc.ca/santescope

Institut national de santé publique du Québec, « Comparaisons canadiennes. Habitudes de vie et comportements », *Santéscope*, 2008. En ligne : http ://www.inspq.qc.ca/santescope

Lee, I-Min et autres, « Physical Activity and Coronary Heart Disease in Women. Is "No Pain No Gain" Passé ? », *JAMA*, vol. 285, n° 11, 2001, p. 1447-1454.

Nolin, Bertrand et Denis Hamel, *Pratique d'activité physique de loisir chez les 6 à 11 ans en 2004. Québec, autres provinces et ensemble du Canada*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, 2007, 6 pages, Document interne préparé pour le programme Kino-Québec.

Roy, L., *Le point sur les habitudes de vie. L'activité physique*, Québec, Conseil des affaires sociales et de la famille, 1985, 121 pages.

Santé Canada, *Lignes directrices canadiennes pour la classification du poids chez les adultes*, 2003. En ligne : http ://www.hc-sc.gc.ca/fn-an/nutrition/weights-poids

Strong, William, Robert M. Molina et autres, « Evidence based physical activity for school-age youth », *Journal of Pediatrics*, vol. 146, 2005, p. 732-737.

U.S. Department of Health and Human Services (USDHHS), *Physical Activity and Health. A Report of the Surgeon General*, Atlanta, USDHHS/Centers for Disease Control and Prevention/National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion, 1996, 278 pages.

Québec 2008-2009*.indd 277 17/11/08 09:24:36

Québec 2008-2009*.indd 278 17/11/08 09:24:36



Éducation

280 L'éducation en chiffres

282 L'école, la diversité et la laïcité

287 L'UQAM dans la tourmente

292 La réforme au secondaire : obstacles institutionnels et rôle des directions d'école et des commissions scolaires

Québec 2008-2009*.indd 279 17/11/08 09:24:36

L'éducation
en chiffres

Robert Maheu
Directeur, Analyse comparative des politiques publiques, Université McGill

Les indicateurs permettent de mesurer, mais pas toujours d'expliquer, certains aspects de la performance de notre système scolaire en les comparant avec des cibles ou avec des résultats obtenus dans d'autres systèmes.

L'évaluation des apprentissages

Le Québec a obtenu des résultats rassurants sur les effets de la réforme scolaire.

Au printemps 2007, des élèves de 13 ans originaires des diverses provinces canadiennes ont passé des tests. Ceux du Québec se sont classés au premier rang en lecture et en mathématiques, suivis dans les deux cas par les élèves de l'Ontario et de l'Alberta. Ils sont arrivés deuxièmes en sciences (les élèves de l'Alberta sont arrivés premiers et ceux de l'Ontario, troisièmes). La nouvelle est excellente : les élèves québécois ont retrouvé les places qu'ils occupaient au classement avant la réforme.

Au moment des tests, la plupart de ces jeunes étaient en deuxième année de premier cycle du secondaire, soit la classe dans laquelle le nouveau programme de formation de deuxième année a été implanté. Cela montre que leurs résultats n'ont pas été affectés par le nouveau programme pédagogique.

Jusqu'à présent, rien n'a été prévu pour évaluer les effets de la réforme sur les compétences transversales, pourtant l'un des points centraux du nouveau programme. Il serait important de mesurer ces compétences chez des élèves qui n'ont pas encore été touchés par la réforme, afin de disposer, plus tard, de points de comparaison.

L'obtention des diplômes

Le taux de diplomation représente la proportion d'élèves ou d'étudiants qui obtiennent ou ont obtenu un diplôme dans une population donnée – ici, une génération.

En 1996, le ministère de l'Éducation fixait les cibles de diplomation à atteindre en 2010. Mais, comme l'indique le tableau, on est, en 2006-2007, encore loin du compte, sauf dans le cas du baccalauréat.

Si les taux de diplomation tous âges confondus sont bons dans l'ensemble, les chiffres pour le secondaire (pour une population de moins de 20 ans) font état d'un recul. En ce qui concerne le collégial et la formation professionnelle, on

Diplomation au secondaire :
69 %

Québec 2008-2009*.indd 280 17/11/08 09:24:36

enregistre une légère amélioration, mais celle-ci ne permettra pas d'atteindre les objectifs de 2010. Trop de jeunes accumulent des retards scolaires ou décrochent temporairement de l'école. L'éducation des adultes joue donc un rôle important par la suite.

Les cibles ne seront atteintes qu'à l'échelon universitaire (obtention du baccalauréat). Il faut toutefois préciser qu'en la matière, les objectifs fixés étaient peu ambitieux. L'Ontario distance nettement le Québec, avec un taux de 39,1 % en 2005. Pendant ce temps, le Québec s'est laissé distancer considérablement par la moyenne des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour l'obtention du diplôme (36 %) ainsi que pour l'indicateur d'accès à l'enseignement universitaire. Plutôt que de mettre en doute la crédibilité de l'OCDE, on aimerait ici que les pouvoirs publics consacrent plus d'efforts à améliorer la performance du Québec.

TABLEAU 1 **La diplomation au Québec**

Ordre d'enseignement	Taux de diplomation en 1995-1996 (%)	Taux de diplomation en 2006-2007 (%)	Cibles pour 2010 (%)
Secondaire (avant 20 ans)	73,6	69	85
Collégial	38,2	39,6	60
Universitaire (baccalauréat)	29,3	31,4	30
Formation professionnelle (avant 20 ans)	4,8	6,3	15

Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

L'éducation et le marché du travail

De 1990 à 2007, le nombre d'emplois occupés par des personnes sans diplôme du secondaire a diminué de 41,8 %. Dans le même temps, le

Diplomation au collégial :

39,6 %

nombre d'emplois occupés par des personnes ayant réussi des études collégiales a augmenté de 71,2 %. Quant aux emplois occupés par des personnes ayant réussi des études universitaires, ils ont plus que doublé, avec une augmentation de 109,6 %.

Références

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *Évaluation en lecture, mathématiques et sciences du PPCE-13 (2007)*, 2008.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), *Tableaux du PIPCE 2007 mis à jour*, juin 2008.

Conseil supérieur de l'éducation, *Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises*, mai 2008.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Indicateurs de l'éducation. Édition 2008*, 2008.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Plan stratégique 2005-2008*, 2008.

Québec 2008-2009*.indd 281 17/11/08 09:24:36

L'école, la diversité et la laïcité

Rachida Azdouz
Psychologue, Faculté de l'éducation permanente, Université de Montréal

La rentrée 2008-2009 consacre le passage d'un enseignement confessionnel à un enseignement culturel du fait religieux à l'école québécoise. En effet, le nouveau programme d'éthique et de culture religieuse entre en application à l'automne 2008.

Malgré la place prépondérante accordée à la tradition judéo-chrétienne dans le nouveau programme, ses détracteurs craignent encore une dilution, voire une érosion des valeurs et de l'héritage des majorités franco-catholique et anglo-protestante. Les tenants de l'enseignement confessionnel poursuivent donc leur offensive contre ce qu'ils considèrent comme une concession faite aux minorités culturelles. Déjà, les demandes de dérogation et les menaces de recours aux tribunaux se font entendre ici et là.

Le débat se polarise davantage encore lorsqu'entrent en scène les farouches défenseurs du programme en question. Ces derniers semblent convaincus que le cours d'éthique et de culture religieuse est victime de fausses perceptions et qu'ils viendront à bout des résistances à force d'en expliquer le bien-fondé.

Or, la résistance à la déconfessionnalisation de l'enseignement religieux n'est pas le simple fait de l'ignorance et de l'incompréhension. Elle soulève également des désaccords et des objections de fond, qu'il importe de reconnaître et de contrer avec des arguments rationnels plutôt qu'à coup de discours idéologiques ou émotifs, car l'antagonisme des positions conduit fatalement à l'impasse : de façon très schématique, les « confessionnalistes » accusent les « laïcistes » d'aplaventrisme devant les minorités ethniques, et les « laïcisants » traitent les « confessionnalisants » de rétrogrades nostalgiques du bon vieux séminaire.

Le même esprit de clocher et la même tendance à la simplification entourent actuellement le débat sur la réforme des programmes scolaires : pendant que les « stoppons-la-réforme » dénoncent la dérive utilitariste des compétences et l'abandon des savoirs au détriment du savoir-faire, les « sauvons-la-réforme » se lancent dans une croisade contre toute critique, même constructive, sous prétexte que la réforme est le résultat d'un consensus social qui ne saurait être remis en question, la démocratie s'étant exprimée lors des États généraux sur l'éducation, tenus en 1995-1996.

Certains parents veulent en appeler aux tribunaux pour se faire reconnaître le droit de déroger au programme du ministère.

La polémique récente sur les accommodements raisonnables a accentué la confusion et reproduit l'amalgame entre deux des enjeux de l'école québécoise : le premier est l'intégration des immigrants, notamment par une gestion équitable de la diversité culturelle et religieuse ; le second est l'adaptation des programmes au pluralisme au sens large, ce qui inclut (sans toutefois s'y limiter) le phénomène de l'immigration.

Québec 2008-2009*.indd 282 17/11/08 09:24:36

La laïcité : mesure défensive ou choix éducatif assumé ?

Parmi les fausses perceptions qui accompagnent le débat sur la déconfessionnalisation de l'enseignement religieux, l'idée que la laïcité constitue un rempart contre les manifestations religieuses à l'école et dans les institutions publiques en général est celle qui a la couenne la plus dure : pour ses promoteurs, seule une école laïque pourra prévenir les dérives communautaristes, contrer les revendications religieuses et réduire les tensions interethniques.

Or, il s'agit là d'une conception réductrice de la notion de laïcité ouverte telle que prônée au Québec, laquelle ne vise pas à gommer toute trace de religiosité dans l'espace public, mais plutôt à en faire un lieu neutre, à l'aménager de manière à permettre la cohabitation des croyants de toutes confessions et des non-croyants, sous l'arbitrage de l'État qui, pour sa part, reste neutre.

Par ailleurs, le long processus de déconfessionnalisation des structures scolaires, puis du contenu de l'enseignement religieux, découle de la Révolution tranquille et non d'une quelconque obligation de s'adapter à la réalité de l'immigration. En effet, c'est pour répondre aux impératifs de la modernité, et non à ceux de la diversité ethnoreligieuse, que la laïcité s'est installée. Par ricochet seulement, la laïcisation du système scolaire peut favoriser (sans toutefois la garantir) l'intégration des minorités religieuses issues de l'immigration.

Douze ans après les États généraux sur l'éducation, près de 10 ans après le rapport du groupe de travail sur la place de la religion à l'école (rapport Proulx) et la Commission parlementaire de l'éducation[1], quatre ans après une vaste consultation qui a permis à tous les représentants de la société civile de se prononcer sur la reconduction du recours à une clause dérogatoire pour assurer l'enseignement confessionnel aux catholiques et aux protestants, les fausses perceptions persistent, d'un côté comme de l'autre, notamment en ce qui concerne l'ethnicisation du débat sur la place de la religion à l'école.

Pour briser l'antagonisme et poursuivre un débat fécond, il importe d'abord de bien distinguer les cas de figure suivants :

- la méconnaissance et l'ignorance, qui se règlent par l'information ;
- l'incompréhension et les perceptions erronées, qui se règlent par la clarification ;
- les désaccords, qui se traitent par la discussion et l'argumentation ;
- les intérêts divergents, qui se traitent par la négociation et la délibération ;
- les conflits de droits, qui se traitent par l'arbitrage.

Arrêtons-nous un moment pour examiner, dans chacun de ces cas de figure, où on en est aujourd'hui dans les écoles québécoises.

L'information contre la méconnaissance et l'ignorance

Quand on interroge certains parents inquiets de la déconfessionnalisation de l'enseignement religieux, on les entend souvent exprimer la crainte de voir leurs enfants exposés à des croyances fantaisistes, marginales, incompatibles avec les valeurs du christianisme. Certains se demandent même si le nouveau programme ne mettra pas sur un pied d'égalité les sectes et les grandes traditions religieuses, sous couvert de relativisme culturel et de respect de la différence.

L'amalgame entre éthique et culture religieuse est le maillon faible du programme.

Ces craintes sont compréhensibles, mais néanmoins faciles à dissiper, et il est assez troublant de réaliser que 10 ans après la réforme des programmes, le ministère de l'Éducation ne s'est pas encore doté de moyens et de mécanismes efficaces pour mieux

Québec 2008-2009*.indd 283 17/11/08 09:24:37



Les positions laïque modérée et confessionnelle modérée proposent de remplacer la transmission de la foi par la transmission d'une culture religieuse aux enfants.

informer et rassurer une partie de la population quant aux véritables visées du programme et surtout aux grandes lignes de son contenu. Les dépliants diffusés participent davantage d'un travail de promotion du programme que d'un véritable effort de vulgarisation et d'information sur les finalités (et les limites, pour éviter de créer des attentes démesurées) de ce nouveau cours.

D'ailleurs, le besoin d'information ne s'applique pas seulement aux tenants de l'enseignement confessionnel : on retrouve ces mêmes craintes chez les tenants d'une laïcité radicale. Certains d'entre eux pensent que le nouveau programme offre « encore plus de religion » alors qu'une école réellement laïque devrait être une école sans enseignement religieux. Dans cette perspective, il serait opportun de rappeler ce qu'est la laïcité et ce qu'elle n'est pas.

La clarification contre l'incompréhension et les fausses perceptions

Outre une conception réductrice et erronée de la laïcité, le passage d'un enseignement confessionnel à un enseignement culturel des religions se heurte à plusieurs fausses perceptions que l'on trouve autant chez les promoteurs que chez les détracteurs du nouveau cours.

Une première fausse perception tient à l'amalgame entre l'éducation au fait religieux et l'éducation au vivre-ensemble. Bien que l'éducation au vivre-ensemble constitue un effet possible (une compétence transversale à développer), ce n'est pas l'intention du cours. Celui-ci a une vie en soi et vise à développer chez les élèves des connaissances et une compréhension, non pas des relations interculturelles, mais du phénomène religieux (idéalement dans une perspective critique).

Ensuite, on constate un amalgame entre éducation au fait religieux et éducation à la

Québec 2008-2009*.indd 284 17/11/08 09:24:37

citoyenneté : le premier enseignement permet de transmettre une culture religieuse, mais aussi d'accompagner les élèves dans leur questionnement existentiel et dans leur quête spirituelle, sans toutefois assurer la transmission d'une foi quelconque. Le second vise à former des citoyens responsables, éclairés, participatifs et critiques. Ces deux cours se nourrissent mutuellement et se complètent, mais ne peuvent se substituer l'un à l'autre. Un citoyen éclairé et critique est moins vulnérable à l'endoctrinement religieux. Une personne riche de toutes les valeurs morales qui ont façonné l'histoire de l'humanité est moins portée à ériger ses opinions et son cadre de référence en absolus.

Enfin, l'amalgame entre éthique et culture religieuse est le maillon faible du programme. C'est un fait, il est difficile de dissocier ou de retirer la dimension morale de l'enseignement religieux, et un tel cours doit comporter une dimension éthique forte. Mais il serait malheureux de considérer que les religions ont le monopole de l'éthique. On peut puiser des valeurs éthiques dans d'autres registres et d'autres enseignements, notamment la philosophie.

L'argumentation pour gérer les désaccords

La laïcisation du système scolaire soulève aussi des arguments idéologiques et des désaccords sur le fond. L'éventail des positions est large :

- la position laïque radicale propose de « sortir la religion des écoles » et de laisser la responsabilité de l'enseignement religieux aux parents et aux communautés religieuses ;
- les positions laïque modérée et confessionnelle modérée proposent de remplacer la transmission de la foi par la transmission d'une culture religieuse aux enfants ;
- la position confessionnelle radicale considère que l'école a la responsabilité d'assurer une éducation religieuse aux enfants, dans le respect de la foi des parents, notamment ceux issus des groupes majoritaires (catholiques et protestants) ; les autres élèves devraient pouvoir suivre un cours de morale, comme ce fut le cas jusqu'à l'automne 2008 ;
- la position « multiconfessionnelle » considère que tous les parents ont le droit de réclamer un enseignement confessionnel pour leurs enfants là où le nombre le justifie, quelle que soit leur origine ou leur confession religieuse.

En soi, chacune de ces positions est défendable, mais les plus viables sont celles qui s'appuient sur les arguments psychopédagogiques, juridiques et socioculturels les plus recevables dans une société démocratique et pluraliste. Parmi ces arguments, citons notamment le rôle et les finalités de l'école. Instruire, éduquer et socialiser suppose aussi de transmettre une culture générale, de donner des clés pour comprendre le monde. Dans cette optique, l'éducation au phénomène religieux dans toute sa diversité est une dimension incontournable. Un autre argument est le principe d'équité et de non-discrimination. Offrir un traitement préférentiel aux élèves catholiques et protestants, même justifié par un contexte historique, reviendrait à ne pas respecter la liberté de conscience des enfants non croyants ou appartenant à d'autres confessions soit en leur refusant le même traitement, soit en leur imposant un cours de morale incompatible avec leurs besoins de formation. Enfin, on peut s'appuyer sur l'argument du pluralisme. Une société démocratique se caractérise par une diversité de systèmes de valeurs et de croyances. L'école doit pouvoir refléter cette diversité, autant dans le projet éducatif que dans les programmes et la vie scolaire en général. Par ailleurs, dans les sociétés d'immigration, les

Le débat sur la laïcité du système scolaire québécois a mis en relief des intérêts divergents au sein de la population et entre les différents groupes de pression.

Québec 2008-2009*.indd 285 17/11/08 09:24:37

nouveaux arrivants doivent avoir accès au patrimoine de leur société d'accueil, au même titre que les « accueillants » doivent être sensibilisés aux autres réalités culturelles. Le patrimoine religieux fait partie de ces éléments qui favorisent la compréhension de leur nouvel environnement social par les élèves immigrants.

La délibération citoyenne pour concilier les intérêts divergents

Outre les incompréhensions et les désaccords, le débat sur la laïcité du système scolaire québécois a mis en relief des intérêts divergents au sein de la population et entre les différents groupes de pression : laïques radicaux, représentants de l'Église, leaders ethniques et religieux, regroupements de parents et autres.

Au fil des délibérations ayant accompagné les consultations, un consensus s'est dégagé en faveur d'une école laïque ouverte et pluraliste.

Les tribunaux pour résoudre les conflits de droits

Malgré le consensus, certains parents veulent en appeler aux tribunaux pour se faire reconnaître le droit de déroger au programme du ministère, qui oblige leurs enfants à fréquenter le cours d'éthique et de culture religieuse. Qu'à cela ne tienne, nous sommes en démocratie : n'est-ce pas le rôle des tribunaux d'arbitrer et de trancher en cas de conflit ?

En attendant, ceux qui ont parié sur un enseignement culturel du fait religieux doivent redoubler de prudence et d'humilité, à présent que le programme est mis en application : évaluer le cours, reconnaître les ratés le cas échéant, « cent fois sur le métier remettre son ouvrage », rectifier, ajuster, assurer aux enseignants un perfectionnement de qualité et, surtout, ne pas verser dans l'autojustification chaque fois qu'une critique légitime et constructive se pointe à l'horizon.

Ce n'est qu'à ces conditions que ce nouveau programme ne deviendra pas une nouvelle religion, comme sont en passe de le devenir la réforme (rebaptisée « le renouveau pédagogique ») et la sacro-sainte approche par compétence.

Note

1. La Commission parlementaire de l'éducation a conduit à un déverrouillage constitutionnel : l'abrogation en 1997 de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a permis une laïcisation des structures scolaires québécoises.

Québec 2008-2009*.indd 286 17/11/08 09:24:37

L'UQAM dans la tourmente

Kathleen Lévesque
Journaliste, *Le Devoir*

Au moment de célébrer ses 40 ans d'existence, la plus grande université de langue française du réseau public québécois est mal en point. Deux aventures immobilières ont entraîné l'Université du Québec à Montréal (UQAM) dans un gouffre financier qui atteindra 500 millions de dollars en 2012, grevant ainsi son budget de fonctionnement et, donc, sa mission première d'enseignement et de recherche. Après deux ans d'une crise qui n'en finit plus, l'UQAM n'est toujours pas assurée d'en sortir indemne.

À partir de 2003, l'UQAM a, sous la direction de l'ancien recteur Roch Denis, l'ambition de marquer l'est du centre-ville en construisant des édifices phares qui lui permettent d'ancrer une image forte de ce qu'elle est devenue au fil des ans. Sous l'impulsion de M. Denis, l'UQAM participe donc à un boom immobilier dans lequel les universités concurrentes sont déjà plongées, course à la clientèle oblige.

Mais l'objectif de trouver de l'espace, pourtant réel, devient presque secondaire dans le développement des projets immobiliers de l'UQAM. Dans une optique commerciale, des modifications importantes sont apportées en cours de réalisation, car le recteur croit pouvoir doter l'UQAM d'une nouvelle source de financement. La location de stationnements prévus dans les nouveaux immeubles, par exemple, pourrait rapporter gros, estime-t-on. À cette époque, le milieu universitaire se plaint d'un sous-financement chronique de l'État. L'UQAM cherche donc à ne plus être à la remorque des investissements publics pour assurer son développement. Afin de financer ses projets immobiliers, l'UQAM – comme les universités McGill et Concordia avant elle – ira ainsi, à deux reprises, chercher de l'argent sur le marché obligataire.

Or, c'est avec une certaine désinvolture que les projets du Complexe des sciences et de l'îlot Voyageur sont planifiés : l'analyse financière est faible, les garanties de financement ne sont pas au rendez-vous, et les instances de l'UQAM, du réseau de l'Université du Québec (UQ) et du ministère de l'Éducation ne sont informées que partiellement des nouvelles aspirations uqamiennes. Il y a sous-évaluation des coûts et surévaluation des revenus.

Ceux qui doivent décider sont ignorés, bousculés ou mis devant les faits accomplis. L'information financière se décline en deux versions, selon qu'elle est destinée aux administrateurs ou à la gestion interne. Cachotteries, double comptabilité et manque de transparence : tout est en place pour ce qui va devenir un véritable fiasco.

Une situation explosive

L'ampleur du problème est mise au jour par *Le Devoir* en avril 2007. Le chantier de l'îlot Voyageur apparaît alors clairement comme le nœud de la dérive de l'UQAM. À elle seule, cette infrastructure, qui doit abriter le nouveau terminus central d'autobus, une tour de bureaux, un pavillon universitaire, des résidences étudiantes et des stationnements, creuse un trou

Québec 2008-2009*.indd 287 17/11/08 09:24:37

de quelque 200 millions de dollars dans le budget de l'université. Cette facture s'ajoute à celle laissée par l'autre projet immobilier, le Complexe des sciences.

L'explosion des coûts de construction de ce premier projet est révélée quelques mois auparavant, à l'automne 2006. On apprend alors que les modifications apportées au Complexe des sciences au cours de sa réalisation ont entraîné un véritable dérapage, d'abord financier – le budget est passé de 59,5 millions de dollars en 2002 à 165,8 millions en 2005 –, ensuite politique, car la gouvernance de l'UQAM est également ébranlée. Tout semble en effet indiquer qu'il y a eu mauvaise gestion : le comité de vérification, qui relève directement de Roch Denis, n'a rien surveillé ni vérifié, le conseil d'administration n'a jamais été appelé à se prononcer sur la superficie des locaux à louer (qui a pourtant triplé !), et la vérité sur l'état des lieux est demeurée entre les mains de Roch Denis et de ses proches collaborateurs, Mauro Malservisi, vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires administratives, et Nicolas Buono, directeur des investissements.

La découverte de la situation en novembre 2006 force le départ du recteur un mois plus tard. Écarté dans un premier temps, Nicolas Buono est congédié dans les mois suivants. Quant à Mauro Malservisi, l'homme est déjà parti à la retraite lorsque le scandale éclate sur la place publique.

Rapidement, la vice-rectrice à la Vie académique, Danielle Laberge, est chargée d'assurer l'intérim du rectorat. Des mandats d'analyse de la situation sont donnés à différentes firmes comptables pour tenter de corriger le tir. C'est l'accalmie.

Mais, quatre mois plus tard, les révélations du *Devoir* démontrent que la situation tourne au cauchemar. L'UQAM est au bord de la faillite technique. Parce qu'elle manque de liquidités, l'université craint ne plus pouvoir assumer ses fonctions. Le paiement des factures liées au chantier de construction de l'îlot Voyageur est retardé. La marge de crédit de 275 millions de dollars, qui a triplé depuis trois ans, ne peut plus être utilisée. L'étau se resserre.

Une intervention politique musclée

La nouvelle ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, entre alors en scène, d'une part en sommant l'UQAM de lui présenter un plan de redressement pour juin 2007 et, d'autre part, en confiant au Vérificateur général du Québec le mandat de décortiquer le dossier.

L'intervention musclée de Mme Courchesne lui permettra de faire valoir son aptitude politique à faire face à la controverse. Ses prises de position laisseront peu de place à l'interprétation. La ministre rappelle d'abord que le gouvernement – et donc toute la population québécoise – est le bailleur de fonds de l'UQAM et que les membres du conseil d'administration ne peuvent plus prendre leur rôle à la légère. Mme Courchesne met également en garde toute la communauté universitaire contre les idées de grandeur : les universités doivent se concentrer sur leur mission d'enseignement et de recherche et cesser de s'improviser promoteurs immobiliers, fait-elle valoir.

Cachotteries, double comptabilité et manque de transparence : tout était en place pour un véritable fiasco.

La poigne de la ministre irrite la plupart des dirigeants des institutions universitaires, qui craignent une perte de leur autonomie à court terme. Un projet de loi est attendu pour l'automne 2008 afin de revoir complètement la gouvernance des universités. Du côté de l'UQAM, on voit mal comment satisfaire aux exigences de la ministre alors que l'université vit déjà sous le signe de l'austérité, plaide-t-on.

D'ailleurs, la mise en place de mesures concrètes pour retrouver l'équilibre budgétaire

Québec 2008-2009*.indd 288 17/11/08 09:24:37



L'îlot Voyageur en construction.

devient vite un exercice de haute voltige. L'UQAM fait face à un défi gigantesque : préserver ses activités universitaires tout en faisant des économies majeures. L'UQAM n'y arrive pas et propose une réduction de la moitié du déficit accumulé – 300 millions de dollars – sur une période de cinq ans.

La réaction gouvernementale ne se fait pas longtemps attendre, car l'effort uqamien est jugé insuffisant. Michelle Courchesne ne cache plus sa colère et hausse le ton devant ce qu'elle estime être de « l'entêtement ». « C'est assez ! » lance-t-elle en septembre 2007. Du même souffle, la ministre annonce que Québec retire la gestion de l'îlot Voyageur et le gouffre financier qu'il représente des mains de l'UQAM. Un an plus tard, les modalités de transfert du chantier à un nouveau promoteur ne sont toujours pas connues.

Toutefois, la Société immobilière Trans-Québec (SITQ), une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, se montre intéressée à investir dans le chantier de l'îlot Voyageur, laissé en plan. Des discussions sont entamées avec d'éventuels collaborateurs privés (des entrepreneurs ou des investisseurs ?), mais le dossier comporte de nombreuses ramifications juridiques qui ralentissent le processus.

Le partenaire BUSAC

Au printemps 2007, la nouvelle direction de l'UQAM souhaite modifier les termes de l'entente la liant au promoteur immobilier BUSAC (voir article p. 188). Et il y a urgence. L'UQAM est littéralement enchaînée à cette firme privée, une filiale de l'entreprise new-yorkaise JEMB Realty Corporation.

À l'origine du projet de l'îlot Voyageur, en 2004, BUSAC détient une option d'achat sur le terrain convoité par l'UQAM. BUSAC refuse de céder le terrain, et l'UQAM n'envisage pas de procéder à une expropriation – elle en a pourtant la possibilité légale dans la mesure où elle souhaite y construire un pavillon universitaire.

Québec 2008-2009*.indd 289 17/11/08 09:24:38

L'UQAM et BUSAC engagent alors des négociations qui aboutissent à la signature d'une entente de principe en décembre 2004.

À partir de là, tout se passe rapidement. Le 14 mars 2005, le conseil d'administration approuve sous pression le projet sans exiger d'expertise indépendante. Une semaine plus tard, le réseau de l'Université du Québec vote à son tour en faveur du projet lors d'une conférence téléphonique de 15 minutes, à laquelle seulement 14 des 24 membres de son conseil d'administration participent. Une seule personne assiste à la séance d'information technique qui précède cette réunion.

Le contrat entre les deux parties est complexe, mais le principe qui le sous-tend est simple : plus l'îlot Voyageur coûte cher, plus BUSAC s'enrichit. En effet, le promoteur a obtenu d'être rémunéré proportionnellement au coût du projet.

La plupart des risques incombent à l'UQAM. Ainsi, l'UQAM finance BUSAC pour qu'il achète les terrains de l'îlot Voyageur, que ce dernier lui revend avec profit. Les intérêts sur l'emprunt sont assumés par l'UQAM. Cette situation n'est jamais portée à l'attention du conseil d'administration.

Pour son rôle d'agent de location de la tour de bureaux qui doit s'élever sur l'îlot Voyageur, BUSAC prévoit recevoir des honoraires de 34,2 millions de dollars. D'autres éléments de la rémunération du promoteur immobilier doivent permettre à BUSAC d'empocher quelque 90 millions de dollars, plutôt que les 30 millions prévus en 2005. À ce jour, une somme de 26 millions de dollars a été versée à BUSAC.

Pour sortir de l'impasse, l'UQAM fait appel, en mai 2007, à l'ancien premier ministre Lucien Bouchard. Mais après un an de négociations, l'écheveau n'est toujours pas démêlé.

Le rapport du Vérificateur général

Ces détails et bien d'autres sont relevés par le Vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, qui rédige son rapport sur l'UQAM en deux temps. Il explique d'abord, en novembre 2007, l'impact des pertes immobilières sur la situation financière de l'université. Selon le Vérificateur général, les aventures immobilières de l'UQAM ont conduit celle-ci au bord de la faillite. L'université est incapable de faire face aux répercussions financières de la construction du Complexe des sciences et de l'îlot Voyageur, ce qui met en péril sa mission universitaire. L'endettement lié aux deux projets atteindra le demi-milliard de dollars en 2012.

Dans la deuxième partie de son rapport, rendu public en juin 2008, le Vérificateur général établit les principaux facteurs du marasme uqamien. La gestion « artisanale » du recteur Roch Denis et de ses deux collaborateurs, Mauro Malservisi et Nicolas Buono, arrive en haut de la liste. Le recteur « a pris des décisions sans se soucier de leurs conséquences sur la situation financière précaire de l'UQAM et sans toujours demander les approbations requises », peut-on lire dans le rapport.

L'attitude irrespectueuse des trois hommes à l'égard des différentes instances décisionnelles, universitaires et ministérielles, est également pointée du doigt. « Ceux-ci ont manqué de transparence et ont fourni une information incomplète et souvent inexacte », écrit le Vérificateur général.

De plus, le rapport relève la gouvernance déficiente de l'UQAM et le manque d'encadrement du ministère de l'Éducation. Pourtant, dès mai 2005, le ministère prévient le ministre de l'époque, Jean-Marc Fournier, que l'UQAM n'a ni les liquidités ni la capacité d'emprunter les fonds nécessaires à la réalisation de l'îlot Voyageur. « On peut donc en conclure que l'UQAM se place en situation de risque très élevé », écrivaient alors les fonctionnaires.

L'îlot Voyageur creuse un trou de quelque 200 millions de dollars dans le budget de l'université.

Québec 2008-2009*.indd 290 17/11/08 09:24:38

Selon le Vérificateur général, le ministère de l'Éducation avait le devoir d'empêcher, ou du moins de limiter, les déboires de l'UQAM. Les partis politiques de l'opposition ont saisi l'occasion pour accuser Jean-Marc Fournier de négligence et pour réclamer sa démission.

En fait, l'UQAM émet, au printemps 2006, des obligations totalisant 269 millions de dollars afin de financer l'îlot Voyageur. Le gouvernement n'est pas prévenu. Mais voilà : le ministère des Finances, qui surveille les marchés, voit dans ce geste un potentiel important de perturbations. Afin de protéger l'action du gouvernement et de ses sociétés, le ministère des Finances décide d'acheter l'ensemble des obligations, un geste salué plus tard par le Vérificateur général.

L'enquête policière

Dès la publication de ce rapport accablant, le gouvernement du Québec, considérant que le dossier comporte suffisamment d'informations soulevant des doutes, le transmet au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Le 26 juin 2008, le DPCP conclut, après analyse, que le dossier de l'UQAM nécessite l'ouverture d'une enquête policière. Il communique alors avec le ministère de la Sécurité publique qui confie un mandat d'enquête à la Sûreté du Québec.

Le rapport du Vérificateur général relève la gouvernance déficiente de l'UQAM et le manque d'encadrement du ministère de l'Éducation.

Pendant ce temps, l'UQAM tente de surnager. Un nouveau recteur, Claude Corbo, a pris la barre de l'établissement en janvier 2008 avec la volonté ferme de redorer le blason de l'UQAM. « Nous nous arracherons au cauchemar financier qui nous étreint depuis de longs mois », promet-il tout en rappelant à la communauté qu'il va falloir faire des « sacrifices ».

Québec 2008-2009*.indd 291 17/11/08 09:24:38

La réforme au secondaire : obstacles institutionnels et rôle des directions d'école et des commissions scolaires

Claude Lessard
Professeur, Département d'administration et fondements de l'éducation,
Université de Montréal
Titulaire, Chaire de recherche du Canada sur le personnel et les métiers de l'éducation

L'école secondaire québécoise est considérée par plusieurs – et elle le fut notamment par la Commission des États généraux sur l'éducation (1996) – comme le « maillon faible » du système éducatif québécois. On peut penser que cette expression réfère à un ensemble de problèmes qui, s'ils ne sont pas tous engendrés par l'école secondaire, y acquièrent néanmoins toute leur acuité, qu'amplifie l'écho médiatique. Au sein de cet ensemble de problèmes, on retrouve à des degrés variables les éléments suivants : échec et décrochage scolaires, difficulté du rapport pédagogique avec des adolescents en mal d'indépendance, manifestations d'indiscipline et incidents violents, chocs interculturels, dépersonnalisation et anonymat des grands ensembles scolaires, faible sentiment d'appartenance des élèves, incapacité à corriger les inégalités sociales et accentuation des écarts de réussite scolaire et de qualité des acquis des élèves, pauvreté de la langue parlée et écrite et rapport à la culture problématique et trop instrumental, etc. Comme si l'école secondaire, et surtout l'école secondaire publique, peinait à fournir aux jeunes, astreints par la loi à la fréquenter, un milieu de vie et un projet qui aient du sens et qui contribuent véritablement à leur développement.

L'implantation de la réforme

C'est donc en fonction de l'ordre secondaire que la réforme scolaire actuelle, pour une part non négligeable, prend tout son sens. Car, en effet, à quoi sert-il de modifier la gouvernance scolaire (décentralisation, place accrue des parents et mise sur pied des conseils d'établissement), de revoir tous les programmes d'enseignement et d'y insérer l'obligation de développer chez tous les élèves des compétences disciplinaires et transversales, de prôner un renouveau pédagogique congruent avec ces programmes, de concevoir des dispositifs d'intervention spécifiques aux écoles de milieux défavorisés (Agir autrement), si 1) en bout de piste, les acquis des élèves demeurent en deçà des attentes exprimées (notamment par les milieux collégial et universitaire ainsi que par le milieu du travail) et fortement inégaux, 2) l'expérience scolaire des élèves n'est pas plus constructive d'un rapport au savoir positif et plus culturel et d'un cheminement personnel et vocationnel cohérent, et 3) le taux de réussite au secondaire ne s'améliore pas et que le décrochage demeure aussi élevé ?

Les études évaluatives des effets de la réforme (ici comprise comme réforme des programmes de formation) sur les apprentissages des élèves

Québec 2008-2009*.indd 292 17/11/08 09:24:38

sont en cours. Il m'est donc impossible d'y référer afin de procéder à un bilan exhaustif et rigoureux des résultats de la réforme au secondaire, des gains (ou de leur absence) par rapport à la situation antérieure et de la contribution relative de la réforme à ces gains (ou à leur absence) par rapport à un ensemble de facteurs contextuels importants. Cependant, je puis fournir quelques éléments de réflexion sur le processus de réforme de l'école secondaire et sur les obstacles que toute entreprise de changement y rencontre lorsqu'elle passe de l'univers de l'élaboration et de la décision politiques à celui de l'implantation sur le « terrain ». Dans ce qui suit, je me centre donc sur ce processus et n'entends pas discuter du bien-fondé de la réforme des programmes.

Mais, là aussi, la tâche n'est pas facile. Car, on l'imagine aisément, le milieu scolaire ne marche pas au même pas uniforme, telle une armée bien disciplinée allant « comme un seul homme » au combat. Les situations varient, et les types et les niveaux d'appropriation de la réforme sont pluriels. Cela est d'autant plus vrai que le ministère et les commissions scolaires, tout en structurant le processus d'implantation, y compris dans sa dimension temporelle, n'en ont pas moins procédé à plusieurs reports, témoignant ainsi d'une certaine impréparation, tout en exprimant le souci de respecter le rythme des établissements et des enseignants.

Une culture de la discipline

Toute réforme de l'école secondaire publique se heurte à des obstacles institutionnels de taille. Je voudrais en mentionner trois qui m'apparaissent importants. Tout d'abord, la spécialisation et la culture disciplinaire des enseignants du secondaire sont encore dominantes. Les cadres cognitifs des enseignants du secondaire sont depuis des temps immémoriaux disciplinaires, et toute approche « transversale », interdisciplinaire ou simplement porteuse d'un décloisonnement heurte de front ces cadres mentaux préétablis. Cet état diffère de celui du primaire, où des efforts de décloisonnement et d'interdisciplinarité sont plus faciles à mener à terme, car les enseignants, qui sont des généralistes, n'y ont pas une forte identité disciplinaire et assument en continu la presque totalité de la formation des élèves. Au secondaire, chaque enseignant est responsable d'un certain nombre de groupes d'élèves auxquels il enseigne sa matière de spécialisation. À cet effet, réaliser des avancées significatives sur le terrain du renouveau pédagogique prôné par le ministère suppose une réorganisation du travail des enseignants, ce à quoi malheureusement les réformateurs n'ont soit pas suffisamment réfléchi, soit estimé que cela était du ressort des acteurs locaux (commissions scolaires et directions d'école) et que mieux valait leur laisser l'initiative en la matière.

Toute approche transversale heurte de front la forte culture disciplinaire du secondaire.

La forte culture disciplinaire du secondaire explique aussi une certaine variation dans l'implantation des nouveaux programmes. En effet, certaines disciplines semblent épistémologiquement plus proches que d'autres de l'esprit des nouveaux programmes. Cela est notamment le cas des sciences et des mathématiques (plusieurs professeurs ayant déjà axé leur enseignement sur la résolution de problèmes), de l'anglais langue seconde, de l'éducation physique et des arts. Au sein de ces disciplines, il semblerait que l'approche par compétences rejoint une préoccupation profonde des enseignants, davantage soucieux de développer chez leurs élèves un esprit et une démarche (scientifique, artistique, etc.) et des compétences (linguistiques, sportives, etc.). Par contraste, dans les disciplines de l'univers social (notamment l'histoire et peut-être surtout l'histoire nationale) et en français langue

Québec 2008-2009*.indd 293 17/11/08 09:24:38



Photo : Jacques Grenier

Les enseignants refusent en général l'idée d'un lien fort entre la qualité de leur enseignement et le rendement de leurs élèves.

maternelle, là où les savoirs objectivés apparaissent centraux à plusieurs enseignants, la transition vers les nouveaux programmes semble plus difficile. Sans oublier que ces matières (l'histoire, la langue et la littérature, auxquelles il faut ajouter l'enseignement moral et religieux) sont, dans le contexte québécois, inévitablement soumises à un questionnement politique que ne connaissent pas des disciplines comme les mathématiques, apparemment plus « neutres ». Il y a certes de nombreuses nuances à apporter à ce portrait, les sous-cultures disciplinaires n'étant pas homogènes et le débat sur la place des connaissances et des compétences se retrouvant dans toutes les disciplines mais, au moins à titre d'hypothèse, il y a des raisons de croire que ce portrait contient une part de vérité.

Les syndicats : participation ou contestation

Deuxièmement, il faut aussi mentionner qu'une culture syndicale d'opposition est plus prégnante au secondaire qu'au primaire, notamment à Montréal, et que celle-ci est à même de freiner l'engagement des enseignants dans l'implantation d'un changement d'envergure. Le lien organique entre le groupe Stoppons la réforme et le monde syndical enseignant dissident de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) est trop net pour qu'il soit nécessaire de gloser davantage sur cet obstacle institutionnel.

Dans ses relations avec l'État, le monde syndical oscille, selon les conjonctures, entre un rapport de participation et un rapport d'opposition. Lorsqu'il réclame, au cours des années 90, les États généraux sur l'éducation, qu'il les obtient et qu'il y contribue substantiellement dans les forums de consultation, il

Québec 2008-2009*.indd 294 17/11/08 09:24:39

est dans une logique de participation. Lorsqu'il siège aussi au comité de pilotage de l'implantation de la réforme, il est toujours dans cette même logique, et ce, même s'il demande des « corrections » ou des modifications importantes au processus ou au contenu de la réforme.

Depuis le dépôt du rapport de la Commission des États généraux sur l'éducation, le monde syndical, et surtout les syndicats dissidents de la CSQ, a évolué d'une logique de participation à une logique plus marquée par l'opposition à l'État. Ces dernières années, plusieurs dossiers ont mobilisé le monde syndical : le renouvellement de la convention collective, l'équité salariale, la lutte contre le projet libéral de création d'un ordre professionnel pour les enseignants, la création des conseils d'établissement et la réforme des programmes, sans oublier les déchirements internes liés au départ de syndicats de la région de Montréal de la Fédération des syndicats de l'enseignement FSE-CSQ. Parmi cet ensemble de dossiers, la réforme des programmes apparaît comme un dossier parmi d'autres, intégré dans une stratégie d'ensemble de défense et de promotion des intérêts des enseignants ; la participation des enseignants aux formations offertes a pâti de cette situation et a fait l'objet d'un boycottage afin de faire avancer d'autres dossiers prioritaires, comme l'équité salariale. Et lorsque l'implantation des nouveaux programmes est arrivée au secondaire, nous étions dans un contexte de radicalisation de l'action des syndicats dissidents et de forte concurrence syndicale, celle-ci forçant la FSE-CSQ, plus participationniste, à hausser le ton.

Les « consommateurs d'école »

Le troisième obstacle, la situation démographique et la concurrence de l'enseignement privé, rend l'école publique plus sensible aux demandes des parents « consommateurs d'école ». Le consumérisme scolaire renforce le conservatisme pédagogique, voire le retour à d'anciennes façons de faire. Cette concurrence de l'enseignement privé peut amener certaines directions d'école à prendre leurs distances par rapport à la réforme des programmes, perçue par celles-ci comme mal vue par les parents, afin de mieux concentrer les efforts de leur établissement sur la mise en marché de programmes/produits scolaires attirants (baccalauréat international, programmes enrichis, mi-temps sportif ou artistique, etc.). La réforme des nouveaux programmes de formation sera ici passée le plus possible sous silence et réduite à des modifications légères de contenus. On retrouve le même comportement parmi le réseau des institutions secondaires privées : si certaines ont pris le train de la réforme et y ont investi tout le sérieux et la compétence professionnelle qu'on leur reconnaît habituellement (notamment en ce qui a trait au développement professionnel des enseignants et à leur formation continue liée aux nouveaux programmes), d'autres se contentent de s'approprier les contenus disciplinaires des nouveaux programmes et laissent en suspens toute autre forme d'appropriation (liée aux compétences et au renouveau pédagogique). On observe aussi des situations hybrides, notamment en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages : d'une part, on respecte à l'intérieur de l'établissement, en classe et dans les communications avec les élèves l'esprit des nouveaux programmes et l'évaluation des compétences ; d'autre part, on n'évalue formellement que les connaissances que l'on consigne dans le bulletin remis aux parents. Il y a là une manière de gérer des pressions contradictoires, quitte à engendrer une double évaluation ou une surévaluation des élèves.

Le monde syndical est passé d'une logique de participation à une logique plus marquée par l'opposition à l'État.

Québec 2008-2009*.indd 295 17/11/08 09:24:39

L'évaluation : un « os »

Ces obstacles institutionnels sont bien réels et ils rendent toute entreprise de changement au secondaire difficile. Leur impact est renforcé par le débat scolaire que se livrent les partis politiques à l'Assemblée nationale (notamment sur l'évaluation des élèves) et par les décisions que prend le gouvernement à la suite des pressions de l'opposition et des médias. Avec pour effet que, dans certains milieux scolaires, une réelle confusion règne sur l'évaluation, et l'attentisme prévaut au lieu d'une implication forte. Il est vrai que pour les enseignants, notamment au secondaire, les épreuves ministérielles sont très importantes : même si les enseignants refusent en général l'idée d'un lien fort entre la qualité de leur enseignement et le rendement de leurs élèves à ces examens nationaux, il n'en demeure pas moins que le contenu de ces épreuves « programme » l'enseignement et contribue à la réputation, sinon des professeurs, à coup sûr de l'établissement où ils travaillent. Il y a donc autour de l'évaluation un enjeu important pour les enseignants (et pour les élèves aussi, bien évidemment !). Il est dommage que l'implantation des nouveaux programmes ait été rendue problématique par le retard pris à préciser l'évaluation des apprentissages des élèves et par les revirements ministériels, mais il était prévisible que l'évaluation constituerait un « os » incontournable.

Cela étant dit, le portrait de la situation n'est pas aussi noir que ce que les propos précédents donneraient à penser. Et ce, principalement à cause de deux facteurs. Tout d'abord, pour côtoyer depuis de nombreuses années et régulièrement des enseignants, des directions d'école et des professionnels du secondaire, je puis témoigner sans hésitation de leur engagement profond et de leur préoccupation soutenue pour la réussite éducative des élèves qui leur sont confiés. La grande majorité des enseignants du secondaire se comportent comme de véritables « professionnels ». S'ils rejettent toute forme d'encadrement ministériel trop serré, si leur autonomie constitue un élément important de leur satisfaction professionnelle et quelque chose qu'ils défendent parfois farouchement contre toute ingérence externe excessive, ils ne sont pas moins lucidement à la recherche de solutions à des problèmes pédagogiques auxquels ils sont confrontés tous les jours. Enseigner au secondaire pose des défis que tente de relever honnêtement la grande majorité des enseignants. Lorsque ceux-ci sont à même de faire une jonction entre leurs préoccupations quotidiennes et les nouveaux programmes, lorsque la réforme leur apparaît comme une piste prometteuse d'amélioration et non pas comme une mode passagère, une orthodoxie imposée d'en haut ou un carcan étouffant, alors diverses formes d'appropriation deviennent possibles et facilitent le renouveau pédagogique souhaité.

Le consumérisme scolaire renforce le conservatisme pédagogique, voire le retour à d'anciennes façons de faire.

Ensuite, la réforme, dans ses dimensions administratives, se voulait « décentralisatrice » et pourvoyeuse d'autonomie pour les écoles : elle fait donc potentiellement des chefs d'établissement des leaders pédagogiques locaux. Ceux-ci ont la possibilité de faire une véritable différence. En effet, c'est le rôle des directions d'école et des commissions scolaires de construire le sens local de la réforme des programmes et de faire en sorte que les enseignants soient mieux à même de percevoir dans ces programmes des éléments de nature à résoudre les problèmes qu'ils vivent tous les jours dans leurs rapports avec les élèves et dans celui que les élèves établissent avec les savoirs que l'école cherche à transmettre. Dans les faits, ce rôle est diversement assumé, mais il l'est néanmoins à certains endroits, tant au privé qu'au public.

Québec 2008-2009*.indd 296 17/11/08 09:24:39

Pour la suite de l'implantation des nouveaux programmes, il importe certes de dissiper la confusion autour de l'évaluation. Cela relève de l'autorité ministérielle, mais une fois cette clarification faite, la suite appartient, à mes yeux, aux commissions scolaires et aux directions d'école. Le Québec a amorcé l'année dernière un débat sur la pertinence des commissions scolaires : on peut penser que leur capacité à assumer leur rôle en matière d'implantation des programmes d'enseignement, et qui pourrait s'apparenter à ce que les économistes appellent la « valeur ajoutée » d'une organisation, se trouvera au cœur de leur mission et de leur survie éventuelle. Dans le contexte politique actuel, les commissions scolaires ont tout intérêt à l'assumer. À la condition cependant que l'autorité ministérielle, soumise aux aléas d'un gouvernement minoritaire, leur en laisse la chance…

Références

Commission des États généraux sur l'éducation, *Rénover notre système d'éducation. Dix chantiers prioritaires*, Rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation, gouvernement du Québec, 1996.

Gosselin, Gabriel et Claude Lessard (dirs), *Les deux principales réformes de l'éducation du Québec moderne. Témoignages de ceux et celles qui les ont initiées*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008.

Québec 2008-2009*.indd 297 17/11/08 09:24:39

Québec 2008-2009*.indd 298 17/11/08 09:24:39



Arts et culture

300 Les arts et la culture en chiffres

306 L'éthique, la culture et la mondialisation

312 Le « paysage » à la rescousse du patrimoine

317 Le curieux rapport à l'histoire à travers la fiction télévisée

322 Un portrait du turboconsommateur culturel

325 Le poids d'une génération dans la formation de la demande culturelle

Les arts et la culture
en chiffres

Rosaire Garon
Sociologue et professeur associé, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Les données sur la culture informent peu sur l'originalité de la création ou de la production culturelle et artistique québécoise, pas plus que sur la réception des œuvres par le public. Elles peuvent par contre illustrer l'importance quantitative que prend la culture, mesurée en dollars investis ou dépensés, en nombre de produits, de représentations artistiques et culturelles ou encore en assistance. À ce titre, elles fournissent une base de connaissance de l'état du système culturel. C'est le sens de cet article qui, à travers quelques chiffres, invite à prendre conscience de la force créatrice qui forge le paysage culturel du Québec. Ce dynamisme, dont on devine l'existence sous les statistiques, est le produit de ces milliers de professionnels auxquels il convient de rendre hommage. Ils sont plus de 100 000, selon le dernier recensement canadien, qui en tant qu'auteurs, techniciens, artistes, interprètes, artisans ou autres contribuent à la conservation et au renouvellement de la culture québécoise.

Le financement public des arts et de la culture[1]

Le fédéral et le provincial

Les pouvoirs publics occupent une place importante dans le financement de la culture. Parmi eux, l'intervenant le plus important est le gouvernement fédéral qui investit plus d'un milliard de dollars annuellement au Québec. Une partie importante de ce montant, près de

Dépenses culturelles par ménage :

1 266 $

50 % en 2003-2004, va à la radiodiffusion. La dépense par habitant du gouvernement fédéral au Québec s'est élevée à 156 $ cette année-là.

Le gouvernement provincial pour sa part montre une plus grande diversification de ses dépenses. Les principaux domaines de son intervention sont les bibliothèques, le patri-

Québec 2008-2009*.indd 300 17/11/08 09:24:39

moine (dont les institutions muséales et les archives) ainsi que les arts de la scène. Ses dépenses se chiffrent à près de 800 millions de dollars en 2005-2006, soit 107 $ par habitant.

Les villes

Les municipalités sont également des partenaires non négligeables dans le soutien de la culture dans les villes. Comme les autres paliers gouvernementaux, leur engagement financier va croissant. En 2005, les municipalités ont dépensé plus de 400 millions de dollars pour la culture, soit près de 56 $ par habitant. Les fonds alloués aux bibliothèques demeurent le poste budgétaire le plus important. En 2005, ils équivalaient à un peu plus de la moitié des dépenses culturelles de fonctionnement des municipalités.

Les organismes-conseils

Le Conseil des arts du Canada, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le Conseil des arts de Montréal sont les trois principaux organismes subventionnaires des arts au Québec. Le Conseil des arts du Canada a accordé des aides de 48,7 millions de dollars[2] en 2006-2007. Pour sa part, le Conseil des arts et des lettres du Québec a versé 77,8 millions de dollars aux organismes et aux artistes. Enfin, le Conseil des arts de Montréal a accordé des bourses et des subventions de 8,6 millions de dollars en 2007. La part la plus importante des montants accordés par les conseils est allée aux arts d'interprétation (théâtre, musique et danse).

La SODEC, Téléfilm Canada et Patrimoine canadien

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a soutenu l'industrie culturelle en investissant, en 2006-2007, 57 millions de dollars dans ses programmes généraux et son programme destiné à l'exportation et au rayonnement culturel. Elle a également financé des entreprises en leur allouant des sommes totalisant environ 17,5 millions de dollars.

Le plus important soutien dont bénéficient les industries culturelles vient cependant des mesures fiscales. Les crédits d'impôt que la SODEC autorise représentent environ 135 millions de dollars en 2006-2007. Ce sont principalement le cinéma et la production télévisuelle qui en profitent le plus.

En 2006-2007, la participation du gouvernement fédéral dans la production cinématographique et télévisuelle s'est élevée à 146,6 millions de dollars, par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien et de Téléfilm Canada, alors que celle du Québec a été de 116,5 millions de dollars[3].

TABLEAU 1 **Dépenses moyennes des ménages au titre des loisirs culturels par activité culturelle, Québec, 2005**

Activité culturelle	Dépense moyenne des ménages
Audiovisuel (équipement et services)	835 $
Équipement audio et télévisuel	242 $
Disques, cassettes et DVD (achat et location)	200 $
Télédistribution	393 $
Sorties	202 $
Cinéma	94 $
Spectacles en salle	82 $
Musées et autres expositions	26 $
Matériel de lecture	229 $
Journaux	84 $
Revues et périodiques	47 $
Livres et brochures	88 $
Autre	10 $
Total	1 266 $

Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec, Institut de la statistique du Québec.

Québec 2008-2009*.indd 301 17/11/08 09:24:39

Les dépenses des ménages

Même si les loisirs culturels n'occupent qu'une petite part des dépenses des ménages québécois – environ 2,3 % en 2005 –, les montants en cause demeurent considérables. La demande culturelle exprimée par les ménages québécois demeure la source principale du financement de la culture. Leurs dépenses culturelles, en 2005, étaient estimées à près de 4 milliards de dollars. Le poste de dépense le plus important est le domaine de l'audiovisuel, pour lequel les ménages québécois ont déboursé 2,5 milliards de dollars en équipements audiovisuels, disques et DVD et en abonnements à la télédistribution. Les dépenses de lecture – autre que le livre scolaire – se sont chiffrées à un peu plus de 700 millions de dollars et ont été principalement consacrées à l'acquisition de quotidiens, de périodiques et de livres. Enfin, les sorties au cinéma, au spectacle, au musée et aux expositions ont entraîné une dépense de 600 millions de dollars. Ces dépenses culturelles ont représenté 1 266 $ par ménage en 2005. Le tableau 1 les détaille.

Les domaines des arts

Le Québec compte plus de 1 000 établissements du patrimoine. L'Enquête auprès des établissements du patrimoine[4], menée en 2005 par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec, recense 1 075 établissements du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives et 32 organismes de représentation. Les organismes du patrimoine forment le tiers de ces établissements; les centres et services d'archives, un peu plus du quart et les institutions muséales, environ 40 %.

Ces établissements ont eu des revenus de 437 millions de dollars en 2004 et des dépenses de fonctionnement de 433,2 millions de dollars (dont près de la moitié est consacrée aux salaires et aux avantages sociaux). Leurs revenus proviennent à 63 % du financement public et parapublic. Le personnel rémunéré représente plus de 4 700 années-personnes. De plus, environ 15 000 bénévoles ont travaillé près de 1,3 million d'heures pour ces établissements.

Les institutions muséales du Québec

Les institutions muséales, musées, lieux d'interprétation et centres d'exposition jouent un rôle irremplaçable dans la conservation et la diffusion du patrimoine culturel. Les musées forment 30 % des 420 institutions enquêtées par l'Observatoire de la culture et des communications du Québec en 2005, contre 56 % pour les lieux d'interprétation et 14 % pour les centres d'exposition. Il existe une grande disparité quant à la taille de ces établissements.

Représentations payantes en arts de la scène :

16 500

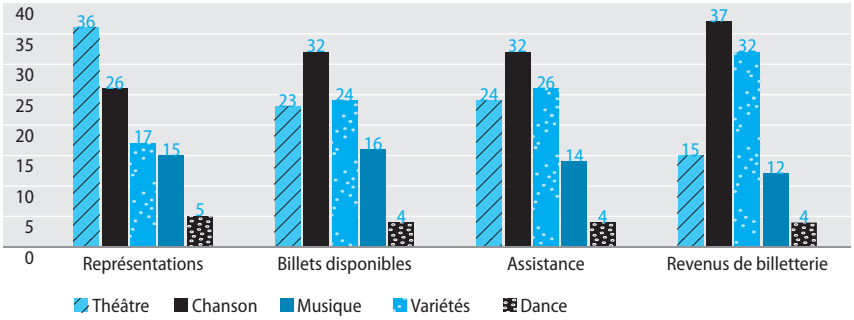
Cinq grands musées retiennent l'attention en raison de l'importance de leurs dépenses de fonctionnement et du nombre de leurs visiteurs : le Musée canadien des civilisations (Gatineau), le Musée de la civilisation (Québec), le Musée national des beaux-arts du Québec (Québec), le Musée des beaux-arts de Montréal et le Musée d'art contemporain de Montréal représentaient 44 % des dépenses des musées en 2004. En 2007, les institutions muséales ont accueilli 12 millions de visiteurs dont 62 % ont visité les musées, 33 % les lieux d'interprétation et 5 % les centres d'exposition. Pour leur part, les cinq grands musées ont reçu 2,8 millions de visiteurs en 2006-2007, selon les renseignements fournis par les rapports annuels de ces institutions.

Les bibliothèques publiques

La lecture publique est l'une des voies privilégiées par les pouvoirs publics pour démocra-

Québec 2008-2009*.indd 302 17/11/08 09:24:39

FIGURE 1 **Répartition des représentations, des billets disponibles, de l'assistance et des revenus de billetterie selon la discipline, 2007**



Source : Observatoire de la culture et des communications du Québec

tiser la culture. Le réseau des bibliothèques publiques québécoises donne accès au livre et à d'autres moyens de culture à 95 % de la population. Le nombre d'usagers inscrits aux bibliothèques publiques est de 2,2 millions de personnes, soit 31 % de la population desservie. Ce réseau comprend les bibliothèques publiques autonomes, desservant 135 municipalités (6 millions d'habitants), localisées le plus souvent dans les villes de 5 000 habitants et plus, et les bibliothèques publiques affiliées à un Centre régional de service des bibliothèques publiques (CRSBP), desservant 721 petites municipalités (1,2 million d'habitants).

En 2005, les dépenses des bibliothèques publiques se sont élevées à 268 millions de dollars, soit 37,18 $ par tête. La collection des bibliothèques publiques compte 20,4 millions de livres (2,83 par tête). Elles ont effectué 44,6 millions de prêts (20 par usager).

Les arts de la scène[5]

La majorité des Québécois vont voir des spectacles, même si ce n'est qu'une ou deux fois par année. En 2007, environ 16 500 représentations payantes en arts de la scène ont été offertes au public dans plus de 500 salles. Un peu plus de 9,7 millions de billets étaient disponibles pour ces représentations. L'assistance totale s'est élevée à 7 millions de spectateurs, et les revenus de la billetterie (taxes non comprises) ont été de 220 millions de dollars.

Le cinéma

Le cinéma demeure la sortie la plus populaire, même si on observe une baisse de fréquentation au cours des dernières années. Le nombre de projections dans les cinémas et les ciné-parcs a avoisiné le million en 2007 et le nombre d'entrées a dépassé les 24 millions. Les recettes d'exploitation se sont élevées à 164 millions de dollars.

En 2007, il y avait 123 cinémas et 15 ciné-parcs en activité au Québec. Le nombre total

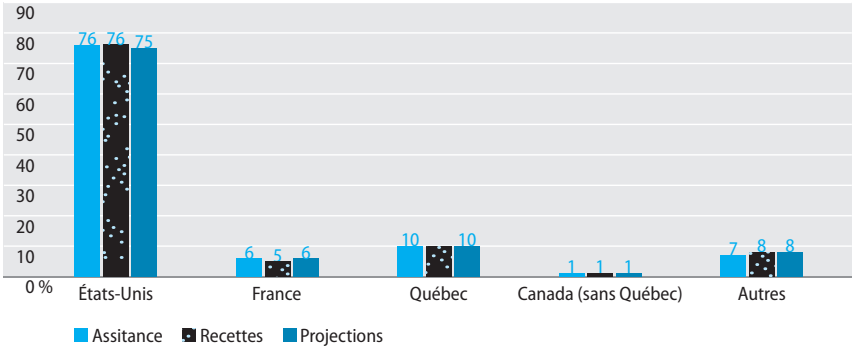
Livres édités annuellement au Québec :

6 000

de fauteuils disponibles dans les cinémas s'élevait à 164 000. En 2006, environ 11 000 copies

Québec 2008-2009*.indd 303 17/11/08 09:24:40

FIGURE 2 **Assistance, recettes et projections de films dans les cinémas et les cinéparcs selon le pays de provenance des films, 2007**



de films ont été distribuées aux cinémas et ciné-parcs, dont 73 % étaient des copies de films en français.

Les Québécois voient surtout des films américains. Les trois quarts des projections, de l'assistance et des recettes sont générés par ces films. Le film québécois remporte la deuxième place (10 % du nombre de projections, d'assistance et des recettes).

Le livre

La production de livres est un bon indicateur de la vitalité de la culture d'une nation. Le livre conserve toujours un statut particulier parmi les moyens d'information et de connaissance. Même à l'heure des nouvelles technologies de l'information et de l'Internet, sa valeur est reconnue en tant que lieu de mémoire collective, outil de diffusion et source de connaissances.

Plus de 6 000 livres[6] sont édités annuellement au Québec. Le tirage moyen des livres demeure assez faible – moins de 2 500 exemplaires en moyenne. En 2006, les trois quarts des titres ont été édités par des maisons commerciales et près de 10 %, par le gouvernement du Québec. Les tirages des maisons commerciales sont plus élevés que ceux du gouvernement du Québec.

Les catégories d'ouvrages les plus publiées sont celles qui traitent de la langue et de la littérature[7], des sciences sociales et, en troisième lieu, de la philosophie, de la psychologie et de la religion.

Le chiffre global des ventes de livres est en progression depuis plus de cinq ans. Les ventes de livres neufs totalisaient 835,1 millions de dollars en 2007. Plus de 60 % de ce montant provient des ventes en librairie, contre 20 % de ventes directes par les éditeurs.

Notes

1. On ne peut, en toute rigueur, additionner les dépenses des différentes administrations publiques parce qu'il existe des transferts entre elles.
2. Ce montant comprend les subventions accordées dans le cadre des programmes, les prix, les bourses, les paiements aux auteurs, traducteurs et illustrateurs, en échange du prêt de leurs livres par les bibliothèques publiques ainsi que la participation du Conseil aux activités liées au mandat de l'UNESCO.
3. Observatoire de la culture et des communications du Québec, *Statistiques sur l'industrie du film et de la production télévisuelle indépendante. Édition 2007*, Québec, 2007, p. 34.

Québec 2008-2009*.indd 304 17/11/08 09:24:40

4. Observatoire de la culture et des communications du Québec, *État des lieux du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Cahier 1. Premier regard*, Québec, 2006.

5. Les données de cette section proviennent des statistiques de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec.

6. Les données concernent l'édition et la réédition des livres, c'est-à-dire les publications non périodiques d'au moins 48 pages. Les réimpressions ne sont pas comptées. Il en est de même des brochures qui comptent de 5 à 48 pages.

7. Cette catégorie « langue et littérature » comprend, entre autres, la littérature en général, la poésie, le roman, le conte, la nouvelle, la littérature de jeunesse, de même que les publications sur le théâtre, le spectacle et le cinéma, la langue et la linguistique.

Québec 2008-2009*.indd 305 17/11/08 09:24:40

L'éthique, la culture et la mondialisation

Stéphane Baillargeon
Journaliste, *Le Devoir*

En pastichant le très mordant essayiste montréalais Mordecai Richler, on observe qu'il existe au fond deux types d'artistes québécois célèbres dans le monde entier : les mondialement célèbres et les mondialement célèbres au Québec.

Dans le domaine des arts de la scène comme dans tous les autres, les vraies célébrités mondiales québécoises se comptent à la petite pièce. Leonard Cohen fait assurément partie des *happy few*. Céline Dion aussi, bien sûr. Son *Taking Chances World Tour 2008* vient de lui faire traverser au pas de charge 24 pays, de l'Afrique du Sud au Japon, de la Corée du Sud à la République tchèque. Le 22 août, elle marquait une pause pour présenter un spectacle exclusif et entièrement francophone sur les plaines d'Abraham, devant 250 000 personnes, à l'occasion des festivités du 400e anniversaire de la ville de Québec. Cette suractivité mondiale suit quatre années de triomphe au Caesar's Palace de Las Vegas, dans une salle spécialement aménagée pour elle.

Reste le Cirque du Soleil (CDS), à vrai dire dans une classe supérieure à lui seul réservée. La plus impressionnante machine à spectacles de l'histoire du Québec a connu une nouvelle année triomphale en 2008, et la poussée stratosphérique devrait se poursuivre d'ici la fin de la décennie. Les données concernant la compagnie donnent de plus en plus le vertige. Fondée en 1984 par Guy Laliberté, elle emploie maintenant plus de 4 000 personnes, dont une moitié à l'œuvre au quartier général de Montréal, en expansion constante depuis une décennie.

Après le spectacle *Love*, inspiré de la carrière des Beatles, le CDS vient de lancer sa sixième production permanente à Las Vegas (Criss Angel *Believe*, au Luxor Hotel and Casino) et compte en ajouter une autre dès l'automne 2009 – un hommage à Elvis, à l'hôtel-casino CityCenter. Autre continent, autres spectacles : *ZED* est présenté au Tokyo Disney Resort depuis le 15 août et *Zaia*, au Venetian Hotel de Macao depuis le 26 juillet.

Par ailleurs, le CDS gère déjà un chapiteau permanent en Floride et offre un spectacle saisonnier à New York. En ce qui concerne ses projets de développement, l'Asie et le Moyen-Orient apparaissent comme des passages obligés : une autre production pour salle fixe sera inaugurée en 2009 à Macao, au Four Seasons Macau, et une autre encore l'année suivante à Dubaï, aux Émirats arabes unis.

Mais là ne s'arrête pas la machine Cirque du Soleil ! Il faut également compter les spectacles de tournées. La troupe en exploite déjà sept et en rajoutera un supplémentaire en 2009. À cela, ajoutons *Delirium* et *Saltimbanco*, « produits dérivés pour arénas » promenés, avec le succès qu'on connaît, partout en Amérique. Dès sa création en 2006, le spectacle musical *Delirium*, qui a généré des recettes de 82 millions de dollars, s'est classé dans le peloton de tête des tournées les plus profitables, entre celles de Madonna (86 millions de dollars) et de Céline Dion (78 millions de dollars).

Québec 2008-2009*.indd 306 17/11/08 09:24:40



Photo : Jacques Grenier

Le spectacle *Kooza* du Cirque du Soleil.

Avec ses chapiteaux plantés sur trois continents, le Cirque du Soleil attirera chaque soir, d'ici la fin de la décennie, plus de 40 000 spectateurs dans le monde. Voici un empire sur lequel le soleil ne se couche plus…

Le stade circassien du capitalisme

Comment juger de la réussite planétaire du Cirque du Soleil ? Les plus naïfs se contenteront d'une réponse mettant de l'avant la beauté de ses productions, en référence à l'indéniable talent mis en œuvre. Mais que la surcharge d'effets spéciaux propres à certaines créations solaires plaise ou non, même les plus intransigeants critiques esthétiques doivent bien le reconnaître : cette mécanique spectaculaire – et québécoise ! – offre aux marchés mondiaux des produits de divertissement populaire irréprochables.

Mais encore ? Peut-on oser une lecture éthique et politique de cette fabuleuse réussite mondiale à la québécoise ? Après tout, la question se pose dans tous les autres secteurs. Le cas de Bombardier est bien documenté. La compagnie québécoise emploie 1 400 personnes en Chine, dans le rail et l'aviation. Le « dragon de fer » – le train qui relie, en 48 heures, Pékin à Lhassa, au Tibet – est équipé de voitures fournies par la Bombardier Sifang Power Corporation (BSP), une coentreprise de Bombardier Transport, de Power Corporation et d'une société chinoise. Or, la multinationale montréalaise est souvent critiquée par les organismes protibétains pour son implication dans le projet.

Pourquoi ne pas appliquer la même logique critique aux artistes, aux industries culturelles, voire à la simple consommation culturelle ?

La tentative peut paraître risquée en ce qui concerne le Cirque du Soleil eu égard à la complaisante unanimité qui entoure la réception de ce concentré de *made in Quebec*. Allons-y tout

Québec 2008-2009*.indd 307 17/11/08 09:24:41

de même et concentrons nos efforts d'analyse sur ses affaires, ses relations commerciales et ses importantes activités charitables.

Le Cirque à Sin City

Il faut d'abord souligner que la multinationale montréalaise du divertissement a souvent fait affaire avec des partenaires qui, sans être nécessairement liés à des activités illicites, n'en sont pas moins jugés sévèrement d'un point de vue moral. Faut-il vraiment rappeler que le CDS doit une large part de sa célébrité mondiale à Las Vegas, « Sin City » historiquement fondée sur le jeu (et le blanchiment) d'argent, les spectacles pour adultes et la prostitution légale dans les comtés voisins ?

« La ville appartient aux casinos », résument les journalistes Sally Denton et Roger Morris dans leur livre *Une hyper-Amérique. Argent, pouvoir, corruption ou le modèle Las Vegas*[1]. Les reporters ont passé des années à retracer la genèse de ce lieu fou où cohabitent milliardaires excentriques, gangsters, maquereaux, trafiquants de drogue et politiciens véreux enrichis grâce à des enveloppes louches.

Self made men milliardaires, politiciens prêts à tout, vedettes olympiennes : la ville se trouve à la croisée des grands mythes de l'Amérique et se joue de ses clichés. « Créée comme une oasis du vice légalisé, la cité criminelle s'est transformée en colonie, puis en centre de trafics en tous genres et, finalement, en zone internationale de la corruption à l'américaine », écrivent les journalistes en conclusion de leur enquête. « À la fin des années 80, le lieu originel du crime organisé avait évolué pour devenir, au moins en partie, le fief d'une oligarchie légitime plus raffinée. Elle gouverne avec les mêmes buts et les mêmes moyens, mais la collusion est maintenant plus franchement assumée avec les autorités locales ou nationales. [...] La corruption est tellement profonde, tellement ancrée dans l'ordre social et économique, que la plupart des citoyens l'acceptent cyniquement comme une donnée incontournable. Et en ce sens, pour une large part, Las Vegas est la première ville américaine du XXIe siècle. »

Les Québécois ont aidé Las Vegas à se refaire une image au début des années 80. Le Cirque du Soleil a en quelque sorte initié le « virage famille » de la ville à la fin des années 80. Le promoteur Steve Wynn avait alors invité la compagnie à s'installer de façon permanente dans son casino, baptisé Treasure Island précisément pour attirer leurs parents et leur progéniture. Quinze ans plus tard, le spectacle *Mystère* y tient toujours l'affiche, et son succès est indéfectible.

La superproduction sous 50 °C

Ce qui arrive à Las Vegas ne reste pas nécessairement à Las Vegas. Le CDS fait maintenant affaire dans des zones plus délicates encore. Macao et Dubaï, où il développe plusieurs gigantesques projets, s'avèrent des endroits peu fréquentables du point de vue du respect de l'environnement et des droits de la personne.

Les rapports des organismes humanitaires font constamment état d'une féroce exploitation des travailleurs de Dubaï, paradis du capitalisme sauvage. L'émirat, contrôlé par une poignée de familles aristocratiques, fonctionne sans impôts, sans syndicats et sans partis d'opposition. Sa fête nationale coïncide avec le début du Festival du shopping, un délire consumériste sponsorisé par une douzaine de centres commerciaux débordants de produits de luxe.

Le Cirque du Soleil multiplie les succès à l'échelle mondiale. Pourquoi et avec quelles conséquences ?

Dans son essai *Le stade Dubaï du capitalisme* comme dans ses articles, publiés dans *Mother Jones* ou *New Left Review*, le journaliste américain et professeur de sociologie urbaine Mike Davis

Québec 2008-2009*.indd 308 17/11/08 09:24:41

décrit l'éponge à pétrole et les chambres à 5 000 $ la nuit dans des hôtels 7 étoiles construits par des ouvriers payés 250 $ par mois. Il parle d'un « territoire seigneurial géré comme une multinationale ». L'organisation de l'émirat, pyramidale, se présente ainsi : la famille régnante trône tout en haut, les professionnels occidentaux occupent le milieu de l'échelle sociale et, tout en bas, se trouvent des centaines de milliers de travailleurs du tiers-monde (des Sri-Lankais, des Philippins, des Indiens, etc.) exploités par le système féodal.

Le CDS en tournée a présenté à Dubaï un premier spectacle en 2006. Le résultat, très concluant, a aussitôt permis de signer un contrat pour l'installation d'une production permanente en 2010 sur une spectaculaire formation d'îles artificielles en forme de palmier (The Palm).

Le partenaire du Cirque du Soleil, la firme Nakheel, gère actuellement une quinzaine de projets dans l'émirat. Les reportages occidentaux décrivent régulièrement ses chantiers moyenâgeux où des ouvriers s'entassent à 12 dans des chambres sans toilettes ni air conditionné alors qu'il fait 50 °C. Or, le CDS appartient maintenant en partie à cette firme modèle : Nakheel et la firme d'investissement Istithmar, membres du consortium Dubai World – un holding contrôlé par le gouvernement oligarchique de l'émirat –, ont confirmé en août 2008 le rachat conjoint de 20 % du Cirque du Soleil. La transaction a été évaluée à 400 millions de dollars, empochés directement par le fondateur du Cirque, Guy Laliberté.

Après le rêve américain… le rêve macanais

L'autre grand chantier, en Asie, n'est pas non plus exempt de taches. Macao a maintenant dépassé Las Vegas en ce qui concerne les sommes dépensées annuellement dans les casinos. L'ancienne enclave portugaise demeure un haut lieu du crime organisé, de la prostitution et de l'exploitation des travailleurs.

Le CDS espère rapidement y présenter « au moins cinq » spectacles, selon une source interne de la compagnie. En fait, il souhaite y reproduire à l'identique le modèle de développement de Las Vegas où il vise une programmation de 10 spectacles d'ici 2015. En attendant, le Cirque en développe déjà deux. L'animateur-metteur en scène René Simard dirige la charge au Four Seasons Macau en vue du lancement, en 2009, de la production inspirée de la vie et de l'œuvre d'Elvis Presley. De son côté, Gilles Maheu met en scène l'autre production originale présentée au Venetian Cotai Resort Casino. Cet hôtel de 3 000 suites, délirant pastiche de Venise avec canaux, gondoles et palais des Doges, est aussi le plus grand casino du monde avec 750 tables de jeu disponibles. Son coût est évalué à 2,3 milliards de dollars.

Pour réaliser ses rêves de grandeur, ce ne sont pas les moyens qui manquent à Macao. L'année dernière, la ville a annoncé des recettes de 7,2 milliards de dollars américains, contre 6,6 milliards pour sa rivale, Las Vegas, qui lui a officiellement cédé la première place en avril 2007. Selon le secrétariat aux Finances macanais, les taxes sur le chiffre d'affaires de l'ensemble des casinos représentent désormais 73,9 % du budget du gouvernement.

Une goutte d'eau

Le Cirque du Soleil demeure évidemment bien conscient des épineuses questions éthiques posées par son association constante et croissante avec des machines commerciales critiquées pour leur manque d'éthique ou de respect des normes du travail. Le CDS a donc créé, en 2008, une section administrative chargée de surveiller le respect, par tous ses partenaires, des principes éthiques et environnementaux défendus par la compagnie.

Une quarantaine d'employés œuvrent au sein de ce nouveau « département Citoyenneté ». On y trouve beaucoup d'éducateurs et

Québec 2008-2009*.indd 309 17/11/08 09:24:41



Photo : Kin Cheung/AP/LA PRESSE CANADIENNE

Le Venetian Cotai Resort Casino à Macao.

de travailleurs sociaux. La direction refuse d'établir un lien entre la mise en place de ce département et ses nouvelles relations d'affaires avec des partenaires de pays antidémocratiques, irrespectueux des normes et des droits du travail.

Quand on la questionne sur le lien entre cette possible cause et cet éventuel effet, Renée-Claude Ménard, directrice principale des relations publiques du Cirque, interrogée par courriel, répond clairement qu'il n'y en a pas : « Le CDS a toujours eu un département Citoyenneté, anciennement appelé Affaires publiques, sociales et culturelles. Il a toujours mis de l'avant ses valeurs citoyennes. La nouveauté est que, maintenant, nous avons "verbalisé" ses valeurs et nous les incluons dans nos ententes avec nos partenaires. Cette approche a commencé avec l'entente de Dubaï, mais aurait tout aussi bien pu démarrer avec une entente à New York ou à Macao. Le lieu ne dicte pas la mise en place des valeurs citoyennes du Cirque, mais beaucoup plus le fait que nous avons multiplié le nombre de partenaires avec qui nous souhaitons les partager. »

Le CDS ne manque pas d'ambition morale. La compagnie est active sur le plan caritatif depuis des années avec Cirque du monde, un organisme qui vient en aide aux enfants défavorisés. Par ailleurs, le propriétaire-fondateur du Cirque du Soleil, Guy Laliberté, fait la promotion du développement durable et de l'accès universel à l'eau potable par l'entremise de sa fondation, One Drop-Goutte de vie. Lui-même, le CDS, ses employés et tous ses partenaires sont encouragés à verser 1 % de leurs revenus à cette cause charitable ou à une autre.

La Fondation One Drop-Goutte de vie a été officiellement lancée, à l'automne 2007 à Montréal, en compagnie du prince Albert II de

Québec 2008-2009*.indd 310 17/11/08 09:24:41

Monaco, ainsi que de représentants d'Oxfam international et de la Royal Bank of Canada (RBC). M. Laliberté versera 100 millions de dollars au cours des 25 prochaines années pour le fonctionnement de la fondation.

Depuis 2005, un projet-pilote est en cours au Nicaragua, en collaboration avec Oxfam-Québec, pour accroître l'approvisionnement en eau et améliorer les pratiques agricoles des populations rurales. La Fondation finance également des projets de réhabilitation de puits, de filtration d'eau non potable ou d'aménagement de jardins familiaux et scolaires. Elle intervient aussi en favorisant l'accès au microcrédit. One Drop concentre ses activités dans trois régions défavorisées : l'Amérique centrale, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est. Ses projets toucheront également le Nord, mais d'une autre façon : pour sensibiliser les pays riches en eau potable à économiser cette ressource.

Les affaires et la charité : ménage paradoxal

En même temps, le CDS multiplie les contrats avec des partenaires situés dans certains des plus hauts lieux de gaspillage d'eau de la planète. Une étude de l'Université de Californie à San Diego, dévoilée en février 2008, évalue à une sur deux la chance que le lac Mead, le bassin d'eau potable qui alimente Las Vegas, soit complètement asséché d'ici 2021 en raison de la surconsommation d'eau douce.

Dubaï n'est pas mieux placée pour donner des leçons en matière d'écologie. Ainsi, l'émirat annonçait à la fin de l'été 2008 la construction prochaine d'une douzaine de nouveaux terrains de golf dessinés (ou en tout cas approuvés) par le maître golfeur Tiger Woods – l'endroit en compte déjà sept de classe internationale. Sitôt connu, le projet a été vertement critiqué par les environnementalistes en raison des quantités d'eau « niagaréennes » nécessaires pour entretenir de tels équipements sportifs. Chaque hectare d'un terrain de golf absorbe environ un million de mètres cubes d'eau douce par année, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 12 000 habitants. Pour aggraver le problème, l'eau douce de Dubaï est produite par désalinisation, un procédé lui-même vecteur de pollution.

Macao et Dubaï s'avèrent des endroits peu fréquentables du point de vue du respect de l'environnement et des droits de la personne.

Les Émirats arabes unis se classent déjà parmi les pires pollueurs de la planète. Selon le Global Footprint Network de 2007, ils figurent tout en haut de la liste mondiale des plus fortes « empreintes de carbone par habitant », basées sur l'émission de gaz à effet de serre. Une autre manière d'être « mondialement célèbre ».

Note

1. DENTON, Sally et Roger MORRIS, *Une hyper-Amérique. Argent, pouvoir, corruption ou le modèle Las Vegas*, Paris, Autrement, 2005, 541 pages.

Québec 2008-2009*.indd 311 17/11/08 09:24:42

Le « paysage » à la rescousse du patrimoine

Gérard Beaudet
Professeur titulaire et directeur de l'Institut d'urbanisme, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

En matière de patrimoine, l'année 2008 aura été marquée par le chantier de la révision de la Loi sur les biens culturels, lancé avec la publication, en janvier, du livre vert *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*[1]. Plus de 20 ans après une tentative similaire, plus de 15 ans après l'adoption d'une politique culturelle qui accordait peu d'attention au patrimoine bâti et 7 ans après la publication très attendue du rapport Arpin[2], le gouvernement du Québec semble résolu à revoir en profondeur une loi adoptée il y a 35 ans[3]. À l'époque, la loi avait été saluée pour son caractère novateur. En substituant l'appellation « biens culturels » à celle de « monuments historiques », elle consacrait une évolution sensible des préoccupations, des conceptions et des attentes en matière de patrimoine.

L'évolution de la conception du patrimoine

On a en effet assisté, depuis la première moitié des années 60, à une transformation en profondeur du concept de patrimoine, l'intérêt passant de l'objet architectural isolé (le monument historique) aux cadres bâtis relativement circonscrits (le site et l'arrondissement historiques), puis aux paysages. Parallèlement à cette expansion dimensionnelle et typologique se développait un intérêt pour le legs des périodes plus récentes (par exemple, celles de la révolution industrielle et de la modernité du siècle dernier). En matière de conservation, cette évolution s'est par ailleurs accompagnée d'une délégation de responsabilités aux municipalités locales qui obtenaient, en 1985, le pouvoir d'accorder des statuts de protection à des bâtiments, à des ensembles architecturaux et à des espaces urbains.

En privilégiant une conception du patrimoine qui s'inspire de celle retenue par plusieurs grands organismes – l'UNESCO, le Conseil de l'Europe – et de nombreux pays, le Québec s'inscrit aujourd'hui, avec un certain retard, dans une mouvance internationale. En proposant l'introduction du concept de paysage, le document de réflexion du livre vert répond par ailleurs aux demandes maintes fois réitérées au cours des dernières années par plusieurs intervenants et concède en quelque sorte que l'attribution, en 2005, du double statut d'arrondissement historique et naturel au mont Royal aura constitué un pis-aller[4].

Un survol des quelque 200 mémoires déposés dans le cadre de la consultation sur le livre vert, menée au printemps 2008 par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine Saint-Pierre, suggère que cette ouverture semble susciter une belle unanimité chez tous ceux qui s'intéressent au patrimoine bâti[5]. Quelques réserves ont néanmoins été soulevées.

Le patrimoine : levier de contestation d'un certain urbanisme

Pour certains, derrière l'élargissement de la notion de patrimoine se profilerait le risque

Québec 2008-2009*.indd 312 17/11/08 09:24:42

d'une utilisation abusive de la requête de conservation. Les demandes de patrimonialisation seraient moins portées par un souci de conservation que par l'opposition à des composantes d'un projet ou, carrément, par le rejet catégorique de certains projets.

C'est du moins ce qu'ont évoqué certains participants à la consultation publique, en particulier les porte-parole de la Chambre de commerce de Québec et de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Ceux-ci semblent en effet craindre que l'élargissement de la notion de patrimoine pour y inclure les paysages et l'attribution de pouvoirs plus étendus aux municipalités ne conduisent à une prolifération des demandes de classement. Ces demandes, s'inquiète-t-on, seraient parfois indûment formulées par des citoyens et des groupes de pression dès lors que d'autres moyens de contestation auraient échoué. Elles pourraient ainsi nuire à la bonne marche des affaires. La tentative de bloquer la construction d'un terminal méthanier à Lévis par ceux qui prônent la préservation de l'intégrité du cadre paysager du Vieux-Québec et de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans en serait un exemple. Aussi requiert-on un resserrement des critères et des procédures de classement, de manière à limiter la portée de la loi à la préservation *stricto sensu* du patrimoine bâti.

Cette position révèle une méconnaissance de certains fondements de la construction, dans les années 60 et 70, de la demande sociale en conservation. Au Québec comme dans l'ensemble des pays développés, la contestation de l'urbanisme fonctionnaliste et de ses impacts sur les milieux anciens a en effet reposé, pour une bonne part, sur la défense du patrimoine bâti. L'attribution du statut d'arrondissement au Vieux-Québec aura été la réplique à la construction d'un pavillon en hauteur sur le site de l'Hôtel-Dieu et aux nombreuses autres menaces qui pesaient sur les secteurs les plus anciens de la haute ville et sur le périmètre de la place Royale de la fin des années 50 au début des années 60. Il en a été de même pour le classement du Vieux-Montréal qu'un projet d'autoroute surélevée – heureusement abandonné – aurait en partie allègrement sacrifié à l'automobile à la fin des années 50 et que plusieurs projets immobiliers menaçaient également de l'intérieur. L'arrondissement historique du Vieux-La Prairie, créé en 1975, visait pour sa part à limiter l'impact d'un projet de ville nouvelle dont on souhaitait la réalisation au voisinage immédiat du bourg. À la même époque à Montréal, la contestation du projet Concordia, dans le secteur connu sous le nom de « ghetto McGill », misait autant sur la défense du droit au logement que sur la sauvegarde du patrimoine de l'époque victorienne.

Cet « urbanisme par défaut » aura incidemment eu pour conséquence, au milieu des années 70, de placer sous la juridiction du ministère des Affaires culturelles – par monuments, sites historiques et aires de protection interposés – près du tiers du territoire du centre-ville de Montréal. Un peu partout au Québec, plusieurs autres bâtiments, sites et ensembles urbains – par exemple le Vieux-Terrebonne et le site de l'Île-des-Moulins – ont ainsi été sauvés, parfois *in extremis*, de la démolition ou de transformations radicales. Doit-on s'inquiéter dès lors que la valorisation de nouvelles formes de patrimoine et l'éveil des sensibilités à de nouvelles menaces empruntent des avenues déjà fréquentées ?

Le rôle des municipalités

Les réserves concernant le rôle des municipalités sont de deux ordres. À l'instar des deux grandes associations municipales (Union des municipalités du Québec et Fédération québécoise des municipalités), la plupart de la vingtaine de municipalités locales et de la dizaine de municipalités régionales qui ont participé aux consultations ont signalé l'engagement croissant des administrations municipales

Québec 2008-2009*.indd 313 17/11/08 09:24:42

dans le champ de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.

On a néanmoins tenu à souligner que l'élargissement de la notion de patrimoine et la consolidation des interventions venaient s'ajouter aux responsabilités déjà passablement lourdes des municipalités québécoises, notamment du point de vue financier. D'autres intervenants, dont la Fédération des sociétés d'histoire et l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, ont plutôt mis en doute la capacité des municipalités à assumer pleinement leurs responsabilités en ce domaine.

Cette dernière réserve, bien qu'elle vise au premier chef les municipalités de petite taille, dont les ressources professionnelles et budgétaires sont limitées, ne concerne pas que celles-ci. Elle est en effet moins fondée sur l'insuffisance des ressources que sur la difficulté qu'éprouvent les municipalités à incorporer la conservation et la mise en valeur du patrimoine à leur vision de l'urbanisme. Deux exemples qui ont fait la manchette en 2008 l'illustrent.

Les dossiers Griffintown à Montréal et Patro Saint-Vincent-de-Paul à Québec

Le projet Griffintown, estimé à 1,3 milliard de dollars, propose de redonner vie à un ancien faubourg industriel s'étendant sur une dizaine d'hectares au nord du canal de Lachine. Y seraient construits une trentaine d'immeubles, d'une hauteur variant de 14 à 80 m, destinés à abriter commerces, bureaux et équipements collectifs, ainsi que plus de 3 500 logements, que desserviraient 4 000 places de stationnement (voir à ce sujet l'article à la page 424). Pour faciliter sa réalisation, on prévoit reconfigurer la grille de rues et les îlots qu'elles enserrent, démolir et reconstruire partiellement un certain nombre de bâtiments anciens et en déplacer d'autres. Or, le plan d'urbanisme identifie sur cette partie du territoire un ensemble de secteurs d'intérêt patrimonial de valeur exceptionnelle, ainsi que deux bâtiments d'intérêt patrimonial. Plus précisément, le projet toucherait 19 bâtiments d'intérêt dont l'avenir reste à ce jour incertain. En d'autres termes, si la « contrainte patrimoniale » ne peut être complètement éradiquée, elle ne s'impose guère aux promoteurs du projet et à leurs concepteurs, pas plus qu'à la municipalité qui en fait relativement peu de cas, même si elle reconnaît la valeur de ce cadre bâti dans le plan d'urbanisme.

À Québec, la saga du Patro et de l'église Saint-Vincent-de-Paul montre pour sa part la persistance de pratiques immobilières dont l'urbanisme se fait parfois complice en prévoyant des réaffectations et des modalités de réaménagement qui défavorisent la conservation. Cet ensemble institutionnel compris à l'intérieur des limites de l'arrondissement historique, et stratégiquement localisé à l'angle de la côte d'Abraham et de l'avenue Honoré-Mercier, a été démoli à l'été 2006 sans l'autorisation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCC) aux fins de la construction d'un hôtel. Seule la façade de l'église a été sauvée de la destruction en vue de son intégration à l'hôtel, intégration subséquemment remise en question par le promoteur sous prétexte de contraintes techniques et financières.

L'urbanisme peine toujours à relever de manière satisfaisante le défi d'une prise en charge de la conservation.

Ces deux exemples, comme plusieurs autres qui auraient pu être évoqués, montrent que si les urbanistes ont été convoqués sur le terrain de la conservation dès les années 60 et si la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adoptée en 1979, fait explicitement référence au patrimoine bâti, l'urbanisme peine toujours à relever de manière satisfaisante le défi d'une prise en charge de la conservation. Tout se passe comme si le patrimoine urbain était essentiellement une concentration d'objets architectu-

Québec 2008-2009*.indd 314 17/11/08 09:24:42



Photo : Jacques Grenier

L'église Saint-James, avant la démolition des édifices commerciaux qui en cachaient la façade, rue Sainte-Catherine, Montréal.

raux exceptionnels plutôt qu'une organisation dynamique de formes bâties, d'infrastructures et d'aménagements articulés par des trames parcellaires et viaires qui définissent des rapports de pleins et de vides caractéristiques de la ville. Il s'agit dès lors moins de se préoccuper de l'évolution et des transformations d'un environnement bâti complexe que de préserver, dans la mesure du possible, quelques constructions isolées.

Cette conception est incidemment confortée par la définition d'arrondissement historique, qui était présentée, aux termes de la Loi des monuments historiques de 1963, comme « une municipalité ou une partie d'une municipalité où se présente une concentration d'immeubles présentant un intérêt historique ou artistique » et dans la Loi sur les biens culturels, adoptée en 1972, comme « un territoire, une municipalité ou une partie de municipalité désignés comme tel [...] en raison de la concentration de monuments ou de sites historiques qu'on y trouve ».

Certes, cette définition n'est pas la cause des ratés de la prise en charge du patrimoine urbain par l'urbanisme. Elle témoigne néanmoins de la persistance d'une conception architecturale du patrimoine et du peu d'influence qu'aura eu l'urbanisme sur le renouvellement de cette conception. C'est ce que reconnaît le livre vert en rappelant que « la valeur patrimoniale d'un arrondissement historique n'est pas réductible à la somme des seules valeurs architecturales et historiques des monuments qu'il contient[6] ». En insérant cette remarque dans une section consacrée aux paysages, présentés comme un des nouveaux patrimoines, le document fait toutefois l'économie d'un passage indispensable par la morphologie urbaine[7].

L'exemple de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

L'évolution récente du dossier de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal montre que cette ouverture à la dimension paysagère proposée par le livre vert ne suffit pas à mieux articuler urbanisme et conservation. Si la plupart des observateurs reconnaissent que des avancées importantes ont été réalisées du point de vue de l'identification des attributs formels (topographie, configuration et distribution des formes bâties, percées visuelles, etc.) et des valeurs associées qui sous-tendent l'adoption du statut d'arrondissement, notamment au regard des caractéristiques paysagères, nombreux sont ceux qui s'inquiètent du peu de résonance de ces avancées dans la définition des principes de protection et de mise en valeur et dans la formulation d'un encadrement urbanistique approprié.

Trente-cinq ans après la désignation des premiers arrondissements historiques, tout se

Québec 2008-2009*.indd 315 17/11/08 09:24:42

passe comme si la protection et la mise en valeur du patrimoine urbain devaient encore être subordonnées à un principe en vertu duquel, en matière de développement immobilier, tout est négociable. Une incohérence que les auteurs du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, rendu public le 31 juillet 2008, n'ont pas manqué de souligner en soutenant que ce projet adopté par la Ville de Montréal ne répondait pas de manière satisfaisante aux enjeux et au défi de conservation de ce patrimoine urbain exceptionnel.

Notes

1. Gouvernement du Québec, *Un regard neuf sur le patrimoine culturel. Révision de la Loi sur les biens culturels. Document de réflexion*, Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2007.

2. Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec, *Notre patrimoine, un présent du passé*, présidé par Roland Arpin, Québec, Gouvernement du Québec, novembre 2000. Un des objectifs du mandat du groupe-conseil consistait à « jeter un regard neuf sur la nécessaire mise à jour de la Loi sur les biens culturels ».

3. Un projet de loi devrait être déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2008.

4. Une partie du mont Royal située sur le territoire de la ville de Montréal avait été constituée en site du patrimoine à la fin des années 80. L'attribution du statut d'arrondissement historique et naturel permettait d'étendre la protection aux parties du mont Royal comprises dans les limites de l'arrondissement d'Outremont et de celles de la ville reconstituée de Westmount. Cette attribution visait également à reconnaître la dimension paysagère des enjeux de conservation.

5. Le document de réflexion ne se limite pas au patrimoine bâti, puisqu'on y traite également des objets matériels ainsi que du patrimoine immatériel. La présente réflexion porte essentiellement sur le premier.

6. Gouvernement du Québec, *Un regard neuf sur le patrimoine culturel*, *op. cit.*, p. 41.

7. Quelques études de typomorphologie (étude des processus et des règles de formation et de transformation des cadres bâtis) ont été réalisées au Québec ces dernières années à la demande de municipalités ou d'arrondissements qui souhaitaient renouveler la manière d'aborder le patrimoine urbain, notamment en le situant davantage sur le terrain de l'urbanisme.

Québec 2008-2009*.indd 316 17/11/08 09:24:42

Le curieux rapport à l'histoire à travers la fiction télévisée[1]

Nicolas Renaud
Artiste vidéo, cinéaste et coéditeur de la revue en ligne *Hors champ*

Nous assistons ces dernières années, au petit comme au grand écran, à une multitude de reconstitutions de la vie de personnalités connues et d'événements réels. Différente de l'évocation historique, cette tendance consiste à reproduire un passé relativement récent, à réincarner des figures connues sous les traits d'un acteur ou à recréer un événement qui faisait encore les manchettes il y a peu de temps.

Cette vague observable un peu partout dans le monde est d'une ampleur notable au Québec. Trois des plus grandes figures symboliques pour les Québécois ont été incarnées à l'écran en l'espace de quelques années : René Lévesque (deux fois), Félix Leclerc et Maurice Richard (une série et un film). La fiction s'est aussi penchée sur la crise d'Octobre, l'épreuve du général Dallaire au Rwanda, la vie de Pierre Elliot Trudeau et de bien d'autres. Un film sur la tuerie de la Polytechnique prendra l'affiche prochainement.

Ces réalités sont déjà fixées dans d'innombrables heures d'images documentaires et d'archives médiatiques. Mais pourquoi confie-t-on de plus en plus à la fiction le rôle de les faire revivre, de les immortaliser, de les expliquer ? N'est-il pas étrange de vouloir regarder René Lévesque sous les traits d'un acteur qui tente de l'imiter ? De voir un autre chanteur, affublé d'une perruque, nous faire croire qu'il est Félix Leclerc ? Pourquoi rejouer les tragédies de notre époque avec des litres de faux sang devant l'objectif de caméras censées nous immerger dans « l'action » ? N'y a-t-il pas quelque chose d'enfantin dans ce jeu de rôles auquel se livre notre culture avec ses événements importants et ses figures emblématiques ?

Certes, certains films réussissent assez bien à adapter la réalité. Toutefois, la plupart des reconstitutions adoptent des formes simplistes, même lorsqu'elles présentent ce que certains perçoivent comme étant le vernis des grandes productions (tel *Maurice Richard* coulé dans le moule hollywoodien). Les séries sur Félix Leclerc et René Lévesque ont d'ailleurs suscité de vives controverses, étant jugées trop peu fidèles à la réalité ou d'une qualité si pauvre qu'elles seraient indignes de leur sujet. Mais les moments et les personnages forts de l'histoire sont avant tout devenus un « créneau » de la production audiovisuelle, un filon commercialement exploitable. En effet, qu'une fiction historique soit bonne ou mauvaise, qu'elle fasse comprendre ou non quelque chose sur le passé et la société, l'envergure du sujet permet d'escompter un certain rendement dans les cotes d'écoute ou au box-office.

Les moments et les personnages forts de l'histoire sont avant tout devenus un « créneau » de la production audiovisuelle.

Québec 2008-2009*.indd 317 17/11/08 09:24:42

Des considérations esthétiques

Pourquoi y a-t-il quelque chose qui « cloche » de façon si évidente dans des téléséries comme *Félix Leclerc* et *René* ? C'est peut-être au départ parce que les gestes et les expressions des sujets sont si connus des téléspectateurs qu'il est difficile pour l'acteur d'éviter la caricature, mal servi en plus par le maquillage et les perruques. La fiction est le plus souvent incapable de reproduire les détails du réel, son « grain », son énergie vivante. Mais ces séries se prennent au piège de la recherche du mimétisme. Plus elles tentent de ressembler à des réalités connues, plus elles affichent leur univers de carton-pâte. C'est en partie ce qui confère à ces séries un caractère loufoque. Est loufoque précisément ce qui se prend au sérieux, alors que toutes les apparences trahissent une absurdité comique.

Ces reconstitutions se conforment aux standards esthétiques de toutes les téléséries dramatiques ou même des téléromans (éclairages, décors, musique, structure narrative, etc.). La télévision mise tout simplement sur une façon préconçue de raconter des histoires. Mais peut-être que certains personnages réels sont pour ainsi dire trop grands pour entrer dans le moule. Ils ne peuvent se plier aux contraintes de ce formatage sans sonner faux. Des personnages comme Félix Leclerc et René Lévesque, si singuliers dans leur caractère, leur pensée et leur charisme, peuvent difficilement trouver une représentation crédible en dehors d'eux-mêmes, dans l'artifice propre aux téléséries.

Un personnage nommé René…

Ces productions historiques s'auréolent pourtant de vastes prétentions, que défendent aussi bien leurs artisans que les médias. On exalte la contribution de ces productions dramatiques à un « devoir de mémoire » envers un personnage illustre ou une tragédie qui « méritaient » un film. On dit « qu'il était temps », qu'il était « nécessaire » de faire une série sur… Bref, on accorde à ces fictions un rôle pédagogique, voire thérapeutique.

On brandit également le drapeau de la vérité. On va nous raconter « la vraie histoire » (c'était littéralement le sous-titre des *Lavigueur*). Toutefois, quand la vérité de la représentation est mise en cause, le discours change et les défenseurs de ces œuvres s'empressent d'affirmer qu'il s'agit d'une « adaptation ». Martine Tremblay, ancienne directrice de cabinet de René Lévesque, déplorait les dialogues simplistes de la série et disait ne pas y retrouver l'homme qu'elle avait connu, dans sa lettre parue dans *La Presse*[2] et lors d'un débat radiophonique[3] avec Emmanuel Bilodeau, qui incarne Lévesque dans la série. M. Bilodeau lui a gentiment rappelé que c'était « de la fiction et non un documentaire ». « On ne prétend même pas présenter le vrai René, on prétend présenter notre René à nous », a dit le comédien. Que resterait-il en effet à discuter sur le rôle de Lévesque dans notre histoire, si nous pouvons chacun avoir « notre René à nous » ?

Il a ajouté : « C'est une série dramatique qui doit captiver l'ensemble de la population et non seulement les exégètes. [...] Vous dites qu'il faut comprendre nos institutions et la façon dont notre histoire s'est faite, mais ce n'est pas le but de notre série, notre but est de rentrer à l'intérieur de René Lévesque. » Bref, nous pouvons observer que les motivations avouées qui guident la production de ces séries n'entretiennent qu'un rapport relatif, voire paradoxal, avec l'histoire réelle.

Les thèmes et la construction des personnages renvoient immanquablement à deux motifs allant de pair : « l'intériorité » et les « coulisses ». Les principaux éléments de l'histoire racontée étant connus, l'objectif n'est pas d'aider à mieux comprendre, mais d'en donner plus à voir. Ces séries veulent donc entrer « à l'intérieur » de la personne, fouiller son intimité et pénétrer derrière le rideau des événements. C'est là que commencent l'interprétation et l'invention

Québec 2008-2009*.indd 318 17/11/08 09:24:42

pour les scénaristes qui soulignent à gros trait « le côté humain » d'un personnage, puis s'attachent aux moindres détails d'arrière-scène, comme si ceux-ci avaient une grande incidence sur l'histoire. Cette écriture mièvre et anecdotique relève de certains traits dominants de notre culture : la débauche des bons sentiments (c'est l'ingrédient clé des communications publiques en général, notamment en publicité et en politique) et un autre phénomène, qui n'est pas exactement le voyeurisme, mais qu'on pourrait qualifier d'obsession de la transparence. On ne peut tolérer ce qui reste invisible ou discret (la vie de couple de René Lévesque a tenu une place centrale dans ces coulisses à explorer), ni ce qui demeure trop loin de notre réalité, trop élevé. La culture soutient de moins en moins un rapport « vertical »[4] avec le pouvoir ou toute figure symbolique. Il faut faire redescendre tout grand personnage à notre échelle « humaine ». Ainsi, il fallait bien que Lévesque devienne « René »…

Emmanuel Bilodeau a fini par lancer : « Essayez, vous, d'écrire une série de quatre heures sur René. » La réplique de M^me^ Tremblay était la seule possible : « Peut-être qu'il ne faut pas le faire. » Non qu'il faille y voir un interdit absolu, mais cette affirmation est au moins un défi, un caillou sous les dents longues de l'industrie des images qui dévore l'histoire.

Félix

Le débat autour de la série *Félix Leclerc* a pour sa part atteint des proportions inégalées. La direction de Radio-Canada et des membres de la famille Leclerc ont vivement dénoncé sa piètre qualité. En effet, il est difficile de passer outre les problèmes flagrants de la série : rythme défaillant, dialogues faussement littéraires, interprétation rigide et maladroite et envolées lyriques douteuses. L'affaire a même été portée devant les tribunaux, les créateurs de la série intentant une poursuite pour diffamation contre le directeur de la programmation de la SRC[5]. Il importe peu d'arbitrer la querelle. Les diverses interventions ont rendu le débat résolument absurde. Il ne pourrait en être autrement d'un procès impliquant des discussions sur l'« onirisme » et la distribution des rôles dans une télésérie !

Regardons plutôt la situation sous un autre angle. On se plaint du résultat, mais c'est qu'au départ, tout le monde, y compris la famille, souhaitait voir le défunt poète revivre fictivement dans une télésérie. Pourquoi ? Y a-t-il meilleur moyen de connaître Félix Leclerc et son œuvre que d'écouter ses chansons, de le voir sur scène et de lire ses livres ? Et puisque de précieuses images l'ont immortalisé (documentaires, émissions musicales, entrevues, captations de spectacles), pourquoi ne pas choisir d'y puiser la matière d'un grand portrait documentaire ? Car Félix Leclerc, lui, n'est pas trop mauvais dans le rôle de Félix Leclerc !

Curieux phénomène de notre temps que de concevoir la recréation fictive d'un événement réel comme un baume sur les souffrances des victimes.

La fiction qui console

Le film *Polytechnique* a créé quelques remous dès la gestation du projet. Sans rien présumer du mérite d'un film qui n'est pas encore sorti, il est permis d'examiner le discours qui le précède[6]. Certaines des familles des victimes ainsi que l'École Polytechnique ont refusé d'appuyer le projet ; d'autres en revanche y ont consenti. Des réserves ont été émises par des critiques et les institutions de financement. Il est légitime, en effet, de demander simplement : pourquoi ? Il faut alors remarquer que la réponse se range le plus souvent du côté de la vertu, de la bonne action, d'une prodigalité sociale. L'un des producteurs a dit qu'il « ne fallait pas reculer devant la controverse », parce que « le film doit être fait et mérite d'être fait. On a un devoir de mémoire » – quelqu'un l'aurait-il oublié ? Le

Québec 2008-2009*.indd 319 17/11/08 09:24:43

réalisateur du film, Denis Villeneuve, espère quant à lui que son long-métrage pourra jouer un rôle de « consolation » pour les gens touchés par le drame. Des résistances et des prétentions semblables entouraient le *World Trade Center* d'Oliver Stone.

Savoir si ces films se justifient comme œuvres cinématographiques n'est pas en cause. On est simplement interpellé par le discours. Curieux phénomène de notre temps que de concevoir la recréation fictive d'un événement réel comme un baume sur les souffrances des victimes. Est-ce effectivement l'effet engendré chez certains spectateurs ? Peut-être, puisqu'on leur suggère. Mais les personnes directement impliquées et qui s'opposent à ces productions nous disent au fond que cette simulation du drame, cet impératif de rendre tout visible, ne change rien à leur souffrance et à la réalité. Elles résistent à la sollicitude insensée de la consolation par le spectacle.

L'éclat du réel contre le vernis de la fiction

Le documentaire jouit certes d'une certaine présence sur les écrans ces dernières années. Toutefois, on peut se demander si de grandes œuvres documentaires du passé ne sont pas en quelque sorte occultées, quand on propose des fictions sur les mêmes sujets. Le documentaire n'est pas exempt de toutes sortes d'écarts à la vérité. Mais la fiction ne peut recréer l'authenticité, l'éclair passager et unique de la réalité saisie sur le moment, et le cinéaste documentaire trouve parfois par le montage une lecture de la réalité plus pénétrante que n'en seraient capables la scénarisation et la mise en scène.

À Hollywood, on a créé le double fictif de Muhammed Ali, alors qu'il est déjà magnifiquement immortalisé dans le documentaire *When We Were Kings*. La scène où Johnny Cash donne un concert dans une prison, dans le film *Walk the Line*, ne peut se comparer à l'intensité de la scène réelle dans le documentaire de 1969, *Johnny Cash : The Man, His World, His Music*. La rediffusion du documentaire magistral de Donald Brittain, *Les champions*[7], sur l'adversité politique de René Lévesque et de Pierre Elliot Trudeau, en apprendrait infiniment plus au public sur notre histoire politique que toutes les téléséries réunies.

Mais la télévision carbure à la nouveauté et s'emploie à remplir les heures « payantes » avec les têtes d'affiche du vedettariat qu'elle entretient. Et peut-être que le public préfère les imitations, sous le vernis du style en vogue, à l'authenticité des images de l'histoire réelle et des véritables personnes.

« Je me déclare satisfait de révéler maladroitement peut-être de petits éclats de réalité, que je ne transforme pas en idoles et auxquels on n'élèvera pas de monuments. Et pour cause. On ne vénère jamais que le mythe. Mais à cause de cette lunette fabuleuse qui agrandit la mémoire, j'ai cru que l'homme s'intéresserait au monde qui l'entoure. Je me suis grossièrement trompé[8]… » Pierre PERRAULT

Notes

1. Ce texte reprend et poursuit les idées d'une série d'articles sur les reconstitutions historiques, publiés en 2005 et en 2006 dans la revue *Hors champ*. En ligne : www.horschamp.qc.ca
2. TREMBLAY, Martine, « Série sur Lévesque : une production bas de gamme », *La Presse*, 28 mars 2008.
3. Émission *Christiane Charette*, Première chaîne de Radio-Canada, 1er avril 2008.
4. RICARD, François, *Chroniques d'un temps loufoque*, Montréal, Boréal, 2005, p. 88-90. L'auteur discute le cas des deux monuments inaugurés en 2001 à la mémoire de F. D. Roosevelt. Le premier fut critiqué par un groupe de citoyens parce que non seulement il élevait le personnage sur un socle (bien qu'en position assise) comme tout monument classique, mais surtout un manteau recouvrait ses jambes dont il avait perdu l'usage, donc *cachait* son infirmité. Ce monument fut remplacé par un autre : un Roosevelt sculpté à l'échelle, selon ses mensurations réelles, et assis dans son fauteuil roulant bien en vue.
5. Le jugement pourrait être rendu d'ici la fin de l'année 2008.

Québec 2008-2009*.indd 320 17/11/08 09:24:43

6. Propos extraits de Mario Cloutier, « La Sodec donne le feu vert à *Polytechnique* », *La Presse*, 15 juin 2007 ; Matthew Hays, « Some people “really didn’t want this movie made” », *The Globe and Mail*, 12 avril 2008 ; Peter Howell, « Quebec Filmmaker Tackles Montreal Massacre », *The Toronto Star*, 20 mai 2008.

7. *Les Champions*, 1978-1986, ONF, documentaire en trois parties d’une heure, réalisé sur une période de huit ans.

8. Cette citation est tirée des entretiens du cinéaste Pierre Perrault avec le critique de cinéma et essayiste Paul Warren dans Paul Warren, *Cinéaste de la parole*, Montréal, L’Hexagone, 1996, p. 150.

Québec 2008-2009*.indd 321 17/11/08 09:24:43

Un portrait du turboconsommateur culturel

Stéphane Baillargeon
Journaliste, *Le Devoir*

Prenons un journaliste qui ne désire pas tant que ça conserver l'anonymat. Eh bien, chez ce scribouilleur, il y a : deux ordinateurs, dont un occupé à temps plein par une adolescente sous perfusion de MSN, YouTube et autres myspace.com ; un nouvel écran de télévision haute définition (mais pas encore de lecteur de disques Blu-ray) ; une console Playstation 2 et ses jeux pour un préado tout aussi scotché aux écrans ; deux iPod et une chaîne haute-fidélité sur laquelle les brancher ; quelques dizaines de DVD, environ 500 CD, à peu près 3 000 livres et 10 jours pleins de musique numérisée en tous genres, dont 27 heures de Bach et 33 minutes de Slipknot.

Ça fait beaucoup. Nos lointains aïeux cultivés du XX^e^ siècle se contentaient de quoi ? D'un piano, d'un poste radio, d'un gramophone, de quelques kilos de 78 tours et d'une poignée de classiques triés sur le volet. Maintenant, en lisant très, très vite, il faudrait une bonne année de lecture sans relâche, jour et nuit, pour venir à bout de la moindre bibliothèque de l'honnête homme cultivé. Le turboconsommateur des arts et des lettres accumule du matériel culturel jusqu'à plus faim.

L'enquête sur les dépenses des ménages publiée en 2008 par Statistique Canada révèle que plus des trois quarts des foyers possèdent maintenant un ordinateur, avec un taux de pénétration de 97 % pour les familles ayant le plus haut revenu. En 2006, les ménages ont consacré 38 % de plus qu'en 2005 à l'acquisition de nouveau matériel audio et 16 % de plus au matériel vidéo.

Le prix de la culture

En 2005, les Québécois dépensaient 706 $ par année pour les achats culturels. La moyenne canadienne est plus importante encore : elle atteint 821 $. Ce n'est pas une fortune ? Soyons sérieux. Au total, les familles du pays ont déboursé plus de 25 milliards de dollars il y a trois ans en « produits et services culturels » ! Par comparaison, les cotisations au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ne totalisaient alors « que » cinq milliards de plus.

Tout ça pour quoi ? Le « matériel et les services de divertissement au foyer » représentent plus de la moitié (13 milliards de dollars) de cette somme parce que, effectivement, la culture se consomme maintenant par l'intermédiaire des écrans de divertissement – l'ordinateur ou la télé –, mais aussi des consoles de jeux vidéo, d'abonnement au câble ou d'appareils de cinéma maison.

En matière de culture, les dépenses des consommateurs représentent plus du triple des dépenses des gouvernements.

Dans la liste d'épicerie, le « matériel de lecture » (les livres, par exemple) suit avec une dépense annuelle de près de 5 milliards de dollars, puis viennent les « œuvres et événements artistiques » (2,7 milliards de dollars), qui comprennent les billets de spectacle de cinéma (1,3 milliard de dollars). En matière de culture, les dépenses des consommateurs représentent plus du triple des dépenses des gouvernements.

Répétons donc la question : la surconsommation culturelle existe-t-elle ? L'esprit de

Québec 2008-2009*.indd 322 17/11/08 09:24:43

l'achat massif, voire compulsif, s'infiltre-t-il jusque dans les arts et la culture ? Est-ce possible, par exemple, d'acheter trop de livres ou de disques ? Est-ce seulement possible d'oser poser la question ?

Notre société de masse croule sous la consommation de masse, « rote dans sa mangeoire », comme l'illustre une image forte de Léo Ferré. Mais associer le concept de l'excès à la consommation culturelle peut sembler grossier, tabou, idiot même.

« La surconsommation est un bon sujet à débattre socialement, en public, mais une fois qu'on en parle personnellement avec les gens qui nous entourent et que l'on se pose la question entre nous, c'est là que ça devient tabou », observe la professeure Marie J. Lachance, directrice des programmes des sciences de la consommation à l'Université Laval. « Aujourd'hui, on ne peut décrier la consommation sous peine de passer pour un "gratteux" ou un adepte de la simplicité volontaire. Quant au cas des objets culturels, c'est peut-être un simple prolongement de la surconsommation dans le cocon avec écran, cinéma maison, CD, livres, etc. »

Qu'est-ce que la surconsommation, alors ? « On peut et on doit commercer et consommer, on s'entend », répond Benoit Duguay, professeur à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM et auteur de *Consommation et luxe. La voie de l'excès et de l'illusion*. « Il faut tout de même s'interroger sur l'accumulation démesurée des biens, sur les écarts par rapport à la normalité. Chacun peut définir son ordinaire. Mais qui a besoin de 3 000 livres chez lui ? »

Benoit Duguay revient sur la question de l'image de soi, sujet de son premier livre[1]. « La notion du plaisir demeure fondamentale. La publicité de L'Oréal dit : « Je le vaux bien. » Elle résume le problème. Chacun veut maintenant se faire plaisir. Pour certains, le luxe culturel est source de plaisir, par la quantité et l'accumulation. Les livres peuvent être empruntés à la bibliothèque. Si un érudit en accumule des milliers, c'est donc aussi pour se distinguer, par snobisme. »

La culture de l'obsolescence planifiée

De son côté, Marie J. Lachance introduit une distinction entre la surconsommation et l'achat compulsif, son principal sujet d'étude. Ce dernier comble un manque sur le plan affectif, tandis que la surconsommation comble bien plus que les besoins de base. « Surconsommer, c'est consommer en grande quantité des choses inutiles dont la production dilapide des ressources et dont le rejet, après s'en être fatigué, alimente les dépotoirs », propose M^me^ Lachance.

De fait, la question technique ne peut pas être évitée. Au XIX^e^ siècle, dès le début de son *Capital*, Karl Marx prophétisait que la richesse des sociétés capitalistes s'annonçait comme « une immense accumulation de marchandises ». La culture, maintenant liée à l'informatique, semble particulièrement affectée par l'obsolescence planifiée, dans la mesure où nos outils ont une durée de vie limitée. Cette mort programmée des choses est particulièrement décriée par les écologistes et les marxistes.

L'esprit de l'achat massif, voire compulsif, s'infiltre-t-il jusque dans les arts et la culture ?

La longévité d'un ordinateur dépasse maintenant à peine les trois ans. « Les téléviseurs subissent aussi une importante et constante révolution, note le professeur Duguay. Les écrans plats de plus en plus grands, la haute définition et les chaînes stéréo sophistiquées ont transformé la télé en cinéma maison. »

Le recyclage des produits technoculturels pose aussi d'énormes défis. Au Québec, la majorité des ordinateurs, des télévisions et des cellulaires finissent encore leur vie utile dans les dépotoirs. Le tout-à-la-poubelle devrait cependant cesser en 2009, puisque le ministère de l'Environnement a annoncé son intention

Québec 2008-2009*.indd 323 17/11/08 09:24:43



Les livres peuvent être empruntés à la bibliothèque. Si un érudit en accumule des milliers, c'est donc aussi pour se distinguer.

d'implanter un système de recyclage obligatoire de tous les écrans, petits et grands, par les entreprises productrices. Le gouvernement se fixe un objectif de récupération du tiers (35 %) des appareils d'ici la fin 2010 – le taux de récupération est actuellement de 6 %. Une pénalité financière sera imposée aux délinquants.

Les montagnes de détritus technologiques n'empêchent pas la surconsommation culturelle de jouir d'une sorte d'aura particulière dans le cadre de la surconsommation généralisée. « Entre quelqu'un qui surconsomme des vêtements, par exemple, et un autre des livres, on trouvera peut-être que l'un est plus superficiel que l'autre, estime la professeure Lachance. Toutefois, ce n'est pas aussi simple : si quelqu'un surconsomme les deux ? »

« De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins », rêve une célèbre formule communiste qui pourrait devenir le nouveau mot d'ordre de l'hypercapitalisme… Benoit Duguay n'est pas marxiste. Il ne jette pas la pierre au marché. Il ne prêche pas pour la simplicité volontaire. Il ne s'en prend finalement qu'aux excès. « La machine s'emballe et ne semble pas prête de s'arrêter, dit-il. Nous sommes entrés dans l'ère de l'hyperconsommation, y compris de la culture. […] Dans ce système, il y a ceux qui vendent et ceux qui achètent. Il faut les analyser en tandem et comprendre que la consommation responsable doit aller de pair avec la production responsable. Il faut aussi savoir sortir du cercle infernal, par exemple par le don et le partage. On peut donner son argent au lieu d'acheter un CD. Et le conseil vaut aussi pour plein d'autres achats… »

Note

1. Duguay, Benoit, *Consommation et image de soi. Dis-moi ce que tu achètes*, Montréal, Liber, 2005.

Québec 2008-2009*.indd 324 17/11/08 09:24:43

Le poids d'une génération dans la formation de la demande culturelle

Rosaire Garon
Sociologue et professeur associé, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Le développement culturel, au Québec, arrive à un tournant dans les années 60 : une nouvelle génération de politiciens, poussée par les élites avant-gardistes de l'époque, accède au pouvoir avec un projet de modernisation de la société. On assiste alors à une accélération du changement dans les principales sphères d'activité. Le domaine de la culture n'y échappe pas : le projet de démocratisation culturelle se concrétise avec la création du ministère des Affaires culturelles en 1961 et celle du ministère de l'Éducation en 1964.

Le paysage culturel, tel qu'il apparaît aujourd'hui, a largement été dessiné par cette génération ; à l'époque considérée comme une jeunesse révolutionnaire, laquelle s'est convertie par la suite en petite bourgeoisie professionnelle et d'affaires, aujourd'hui soucieuse de ses acquis économiques et sociaux. Elle est la première génération à accéder massivement à l'éducation supérieure et à la culture ; elle est aussi la première génération de la société de consommation culturelle qui en dominera le marché. La place qu'elle occupe maintenant en la matière est importante en raison de son pouvoir d'achat et de son poids démographique. Mais, en vieillissant, ses valeurs culturelles tendent à se figer, de sorte que se posera bientôt un problème d'équilibre, entre générations, dans la demande culturelle. Se posera également la question de la place des jeunes générations dans l'espace culturel public.

Nous voulons, dans les pages qui suivent, donner un aperçu de ce que pourrait être la consommation culturelle pour les plus âgés. Avec tous les changements culturels amenés par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, y aura-t-il encore place pour la fréquentation des établissements culturels, la sortie au spectacle et la lecture ? La réponse à cette question n'est ni simple ni univoque, et les analystes tiennent à cet égard des discours discordants.

En 2019, les baby-boomers vont accroître leur domination du marché culturel.

Notre présentation repose sur l'hypothèse que les valeurs de demain, à la base des comportements, sont inscrites en partie dans celles du présent et du passé. L'avenir est prévisible en partie parce que le présent est déjà porteur du futur.

Les principaux déterminants de la pratique culturelle

La pratique culturelle, dans les années à venir, sera marquée par des changements de plus en plus rapides et profonds qui traverseront la société québécoise dans ses dimensions démographique, économique, sociale, technologique et culturelle. Il existe un certain nombre

Québec 2008-2009*.indd 325 17/11/08 09:24:43

de déterminants ou de facteurs qui influencent la pratique culturelle : le niveau d'études, le capital culturel transmis par les parents et le revenu du ménage. Ces mêmes facteurs seront encore à l'œuvre dans les années à venir en raison de leur inscription dans les rôles sociaux, dans la stratification sociale et dans la hiérarchie des valeurs. Il n'est toutefois pas certain que les mêmes facteurs auront un rôle égal d'une génération à l'autre. Par ailleurs, il est envisageable qu'une génération donnée ne présente pas de rupture dramatique dans sa manière d'être culturellement en raison de cette génétique sociale. Pour les plus jeunes, cependant, aux agents de socialisation traditionnels, s'en ajoutent d'autres qui appartiennent à leur génération, par exemple les médias, anciens et surtout nouveaux, qui leur fournissent des normes comportementales et qui forment leurs valeurs culturelles. De plus, les jeunes ont largement accès à une culture virtuelle, avec toutes ces machines numériques qui leur sont familières, ce qui ne peut que produire chez eux une culture à l'image de cette technologie, où la réalité virtuelle devient aussi réelle que la réalité physique. Les goûts culturels sont ainsi marqués par la génération d'appartenance. Sur ces constats, nous pouvons projeter ce que sera la pratique culturelle des générations actuelles et établir leur poids respectif dans la demande culturelle.

La pratique culturelle en 2004, selon les générations

Voyons d'abord comment se comportent les différentes générations dans leurs pratiques culturelles, en recourant à un indice composite permettant une mesure globale d'une vingtaine de pratiques[1].

Les 20 activités entrant dans la formation de cet indice sont la lecture de livres, quotidiens, revues et magazines ; la fréquentation de la bibliothèque publique, de musées, sites et monuments historiques, galeries d'art, salons du livre et salons des métiers d'art ; l'écoute régulière de la musique ; l'achat d'œuvres d'art ou d'objets artisanaux et les différentes sorties au spectacle – théâtre, concerts (de musique classique ou populaire) et spectacles de danse (classique, moderne, folklorique). Ces activités correspondent à celles qui étaient socialement valorisées dans les années 60 et 70 et qui ont marqué la génération des baby-boomers.

Alors que, de 1989 à 2004, la génération des baby-boomers maintient ses pratiques à un niveau sensiblement constant, celle des aînés les amplifie. Ces aînés sont plus scolarisés que ceux qui les ont précédés. Ils accordent plus d'importance à leurs activités de loisir culturel, moins freinées par les obligations professionnelles et familiales. Par ailleurs, les générations X et Y réduisent leur engagement dans ces mêmes activités au sortir de leur formation scolaire. Pourtant, leur vie culturelle est aussi intense, voire davantage, que celle des autres générations, mais celles-ci ont un catalogue différent de pratiques où les nouvelles formes de participation et les technologies de l'information et de la communication forment de nouveaux profils comportementaux.

La fréquentation des concerts de musique classique illustre bien les enjeux futurs du vieillissement de la population.

La pratique culturelle projetée jusqu'en 2019, selon les générations

Si nous faisons une tentative de projection de ce que seront ces pratiques dans les deux prochaines décennies, à quels résultats pouvons-nous nous attendre ?

Le paysage culturel va se modifier[2]. Les générations plus âgées (les aînés et les baby-boomers) auront un poids de plus en plus important sur le marché des loisirs culturels plus classique. Après 2014, les aînés auront une influence moins grande : quand ils auront dépassé l'âge de 75 ans, leur niveau d'activité

Québec 2008-2009*.indd 326 17/11/08 09:24:43

Les quatre générations

L'exercice de prospective auquel nous nous prêtons dans cet article n'est pas une pure invention, mais s'appuie, d'une part, sur les tendances passées en matière de consommation culturelle selon les générations et, d'autre part, sur les prévisions démographiques pour les différents groupes d'âge.

Il est important de définir la nomenclature des générations utilisée ici. Quatre générations sont distinguées : celle des aînés, née avant 1944 ; celle des baby-boomers, née entre 1945 et 1964 ; la génération X, née entre 1965 et 1979 ; et, enfin, la génération Y, née entre 1980 et 1989. Les années qui servent de bornes à ces définitions ne coïncident pas toujours parfaitement avec celles que l'on trouve dans la littérature, mais des contraintes d'ordre méthodologique nous ont amenés à les ajuster aux données empiriques.

Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse[4] sont celles des enquêtes du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) sur les pratiques culturelles des Québécois. L'observation des pratiques culturelles de la décennie 1994-2004 permet d'anticiper celles de demain. Les projections sont faites à partir des tendances observées dans les différentes générations et projetées en tenant compte des prévisions démographiques de ces groupes dans les années à venir. Plusieurs hypothèses d'évolution des pratiques sont possibles. Nous privilégions celle fondée sur les générations plutôt que sur l'âge, notre objectif étant précisément de mettre en évidence ce que seront les comportements des différentes générations, dont celle des baby-boomers.

Les calculs prévisionnels sont également basés sur des scénarios de projections démographiques, tels qu'établis par le Bureau de la statistique du Québec. Nous avons retenu le scénario de référence le plus probable, soit le scénario A. (Voir : http ://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/index.htm)

1. On trouvera une présentation méthodologique plus élaborée dans Rosaire Garon, « Quel avenir pour la pratique culturelle dans la famille de demain ? », dans Bitaudeau, Isabelle, Chantale Dumont et Gilles Pronovost (dirs), *La famille à l'horizon 2020*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008.

culturelle va diminuer. Les baby-boomers vont par contre accroître leur domination du marché. En 2019, ils auront alors plus de 55 ans. La génération X pour sa part va intensifier un peu plus sa participation à ces activités en vieillissant, alors que, pour la génération Y, l'intérêt demeurera sensiblement le même qu'au niveau de 2004.

Ces tendances peuvent être lourdes de conséquences sur la demande culturelle au cours des prochaines années. La génération des baby-boomers pourra infléchir les orientations de la production de biens et services culturels. Les services culturels publics devront tenir de plus en plus compte des besoins d'une génération vieillissante. Ainsi, les bibliothèques publiques pourront être amenées à modifier leur politique d'acquisition, non seulement quant aux thématiques de leurs collections, mais aussi quant aux supports matériels des livres pour tenir compte des handicaps visuel et auditif de sa clientèle.

De leur côté, les gérants des salles de concert ou de spectacle, des musées et des centres d'exposition devront prendre en considération ce nouveau contexte, non seulement dans leur programmation, mais aussi dans l'aménagement physique des lieux. La production

Québec 2008-2009*.indd 327 17/11/08 09:24:44

culturelle commerciale, comme on le voit d'ailleurs déjà, ne pourra ignorer ce segment important du marché qu'est celui des aînés. Par exemple, le contenu éditorial des livres, des quotidiens et des périodiques de même que la programmation des médias électroniques risquent d'être le reflet de cette population vieillissante.

La fréquentation des concerts de musique classique est une bonne illustration des enjeux futurs du vieillissement de la population et du poids des habitudes culturelles des baby-boomers dans la demande culturelle. Les statistiques[3] montrent que, de 1989 à 2004, les taux de fréquentation du concert classique n'augmentent que pour les aînés et les baby-boomers, alors qu'ils stagnent pour les générations X et Y. Les projections à l'horizon 2019 rendent compte de cette tendance et mettent en évidence un écart de fréquentation croissant entre les plus jeunes et les plus âgés. On peut donc se poser la question de l'avenir, à moyen et à long terme, des salles de concert, de leur programmation et de leur public.

Il est important de signaler que cette analyse ne tient pas compte de toutes les pratiques culturelles, notamment de celles qui caractérisent mieux les jeunes. Le modèle que nous avons utilisé n'a pas la flexibilité de prendre en compte les pratiques émergentes. Il n'en demeure pas moins que les jeunes auront une certaine difficulté à se reconnaître dans un monde culturel qui n'en finit plus d'être dominé par les valeurs des générations antérieures et qu'ils pourront se sentir écartés des espaces culturels publics. On le voit déjà à la distance de plus en plus grande qui s'inscrit entre l'univers des pratiques des jeunes et celui de leurs aînés. Les jeunes développent un modèle différent de participation culturelle et occupent d'autres lieux culturels, où ils se sentent chez eux. Ils sont d'une autre civilisation, de cette civilisation numérique, du *digital entertainment*, où les supports traditionnels de la culture sont remplacés par des supports électroniques interactifs et où l'accessibilité des produits culturels est illimitée.

Les jeunes appartiennent à une civilisation numérique où l'accessibilité des produits culturels est illimitée.

Toute innovation technologique donne naissance à des produits culturels qui lui sont propres. La culture des jeunes n'est pas seulement liée à leur âge et ne se renouvellera pas complètement lorsqu'ils vont vieillir. Certaines pratiques le seront, mais la majorité d'entre elles sont associées à leur appartenance à une génération qui a forgé leurs goûts et leurs valeurs culturelles. Ils les conserveront, comme les baby-boomers ont conservé les leurs.

Notes

1. Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, *Enquête sur les pratiques culturelles des Québécois*, 1989, 1994, 1999, 2004.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

Québec 2008-2009*.indd 328 17/11/08 09:24:44



Médias

330 Les médias en chiffres

336 Les grandes transformations de la télévision

341 La concentration : thème récurrent de débat public et sujet brûlant pour le CRTC

346 TQS : un réseau qui lutte pour sa survie

Québec 2008-2009*.indd 329 17/11/08 09:24:44

Les médias
en chiffres

Daniel Giroux
Secrétaire général, Centre d'études sur les médias

Les habitudes médiatiques des Québécois changent : leur écoute de la télévision est plus éclatée (parce qu'ils butinent à plusieurs chaînes), ils écoutent moins la radio, sont de moins en moins nombreux à lire un quotidien ou un magazine, mais passent plus de temps sur Internet. Les dollars publicitaires se déplacent, eux aussi. Tout cela a des effets de plus en plus perceptibles sur certains segments de l'industrie. Deux événements récents illustrent de manière éloquente ce phénomène.

D'une part, la faillite de TQS et sa laborieuse reprise en main témoignent des difficultés de la télévision généraliste privée (essentiellement TVA et TQS du côté francophone) à maintenir ses revenus et son offre de programmation. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui avait à se prononcer sur l'acquisition de TQS par Remstar, a accepté, à contrecœur, une baisse draconienne des nouvelles dans la programmation du Mouton noir. Autrement, la survie du réseau aurait été sérieusement compromise.

D'autre part, Quebecor a connu un long conflit de travail au *Journal de Québec* en raison de demandes de la part de ses dirigeants visant à réduire de manière importante les coûts d'exploitation du quotidien. Le groupe dirigé par Pierre Karl Péladeau subit une baisse du lectorat, tant pour le *Journal de Québec* et le *Journal de Montréal* que pour ses autres quotidiens payants d'importance au pays tels le *Toronto Sun*, le *Calgary Sun* et le *Edmonton Sun*.

Le tassement du nombre de lecteurs ne touche pas que les titres de Quebecor, mais bien tous les titres payants de la presse montréalaise. Cela n'aide pas à convaincre les annonceurs de maintenir la part des budgets publicitaires allouée aux quotidiens payants. Ceux-ci se tournent de plus en plus volontiers vers les nouveaux médias… mais pas nécessairement vers les sites des quotidiens.

La publicité

L'Association canadienne des journaux estime, en effet, que les revenus publicitaires des éditions papier des quotidiens payants ont fléchi de 2,4 % au Canada en 2007 comparativement à l'année précédente. Cette baisse n'est pas compensée par l'augmentation des recettes tirées de la vente de publicité en ligne, de sorte que, au total, les revenus publicitaires de ces journaux ont décliné. La publicité en ligne représente 7,6 % de l'ensemble des revenus publicitaires des quotidiens payants au Canada en 2007. Malheureusement, il n'existe aucune donnée comparable pour le Québec pris isolément.

Québécois qui lisent des quotidiens :
76 %

Québec 2008-2009*.indd 330 17/11/08 09:24:44

De façon plus générale, on sait cependant que les dépenses des annonceurs dans les principaux véhicules publicitaires – journaux (quotidiens et hebdomadaires, payants et gratuits), télévision, radio, magazines, Internet et affichage – ont augmenté de 29 % entre 2003 et 2006 au Québec. C'est Internet qui gagne la palme de la plus forte croissance. De fait, on y dépense maintenant plus d'argent que pour l'achat de panneaux publicitaires ou pour l'achat d'espaces publicitaires dans les pages des magazines. Internet se rapproche rapidement de la radio, qui arrive au troisième rang des médias les plus utilisés par les annonceurs.

Internet rafle quelque 10 % du marché de la publicité – contre moins de 1 % en 2003. Ce sont les journaux qui encaissent la perte la plus importante : la baisse de cinq points qu'ils ont connue depuis 2003 est supérieure aux pertes combinées de la télévision, de la radio, des magazines et de l'affichage.

La presse quotidienne

Il faut dire que le nombre de lecteurs de quotidiens décline au Québec, malgré la popularité des gratuits à Montréal. Entre 2004 et 2007, les quotidiens ont perdu un peu plus de 90 000 lecteurs chaque jour en semaine (le tableau fait état des variations pour chacun des 14 titres). La part de la population qui lit un quotidien de façon régulière du lundi au vendredi est passée de 52 % à 49 % pendant la même période. Quant à la portée totale de ces journaux, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont lu ou feuilleté au moins une édition papier ou en ligne pendant la semaine (7 jours), elle a chuté d'environ 75 000 lecteurs. Il en résulte que la part des Québécois rejoints par les quotidiens est maintenant de 76 %. Elle était de 80 % en 2004.

À Montréal, les gratuits *Métro* et *24 heures* ont gagné 80 000 lecteurs depuis 2004, ce qui porte à près de 400 000 le nombre de Montréalais qui lisent l'un ou l'autre de ces titres chaque jour de parution. Ces gains ne compensent toutefois pas les pertes encaissées par les titres payants de la métropole, dont le nombre de lecteurs a chuté de 155 000 chaque jour en semaine. Cela représente une baisse de 9 %.

À moins d'un revirement, le déclin du lectorat des payants devrait se poursuivre avec le vieillissement des plus jeunes, car l'habitude

TABLEAU 1 Évolution du nombre de lecteurs réguliers des quotidiens québécois en semaine

Titres	2004	2007	Variation**
Le Journal de Montréal	642 000	588 800	- 53 200
La Presse	459 200	432 000	- 27 200
The Gazette	358 100	304 900	- 53 200
Métro	260 500	312 800	+ 52 300
24 heures	152 500	230 300	+ 77 800
Le Devoir	77 000	57 700	- 19 300
Le Journal de Québec	204 300	165 700	- 38 600
Le Soleil	128 200	137 500	+ 9 300
Le Droit	74 000	81 000	+ 7 000
*Le Nouvelliste**	52 700	55 200	+ 2 500
*La Tribune**	42 600	49 200	+ 6 600
*Le Quotidien**	58 300	47 400	- 10 900
*La Voix de l'Est**	23 700	23 700	0
*The Record**	1 600	2 700	+ 1 100

* Pour ces journaux, les seules données disponibles ont trait aux années 2002 et 2005.

** Le nombre de lecteurs de quotidiens pour l'ensemble du Québec ou pour un marché donné. Par exemple, le marché de Montréal ne peut être établi en additionnant les lecteurs de tous les titres, parce que les lecteurs qui lisent plus d'un titre seraient alors comptés plusieurs fois.

Source : Compilation du CEM à partir des données de NADbank.

Québec 2008-2009*.indd 331 17/11/08 09:24:44

de lire un quotidien payant de façon régulière en semaine est bien moins répandue chez les 18-34 ans que chez les 35 ans et plus. Ils sont 35 % chez les plus jeunes à avoir adopté cette pratique, contre 45 % chez les plus âgés. On remarque exactement l'inverse à l'égard des titres gratuits. Ceux-ci sont lus chaque jour de parution par 20 % des moins de 35 ans, comparativement à 11 % chez leurs aînés.

Les magazines

À l'instar des quotidiens, les magazines – du moins ceux destinés au grand public et dont le lectorat est mesuré par la firme Print Measurement Bureau (PMB) – perdent des lecteurs. La quarantaine de magazines dont il est question ont vu leur lectorat décroître de 10 % entre 2003 et 2007. Cela représente une baisse de près de 2,2 millions de lecteurs par période de publication (la plupart de ces titres sont des mensuels).

Ces données de l'industrie font écho au désintéressement dépeint par le ministère de la Culture et des Communications dans la dernière édition de son enquête sur les pratiques culturelles des Québécois (2004). Selon cette enquête reconduite tous les cinq ans depuis 1979, c'est en 1994 que les magazines attiraient le plus grand nombre de lecteurs : 63 % des Québécois en lisaient au moins un par mois. Depuis, cette proportion ne cesse de descendre et a atteint 53 % en 2004. Cela représente une baisse de 10 points en 10 ans.

En ce qui concerne les habitudes de lecture selon les différents groupes d'âge, les 15-24 ans sont passés, en 10 ans, du statut de plus grands lecteurs de magazines à celui de groupe présentant le taux le plus faible. En 1994, ils étaient trois sur quatre à lire un magazine chaque mois. Dix ans plus tard, il n'en restait plus qu'un sur deux. Qui plus est, un bon nombre des 25-34 ans de 2004, qui faisaient partie 10 ans plus tôt de la cohorte des 15-24 ans, ont délaissé les magazines : leur taux de lectorat est passé de 75 % à 53 %, soit une baisse de 22 points. L'enquête révèle également que les magazines ont perdu des lecteurs de tous les niveaux de scolarité. Les baisses les plus importantes sont toutefois survenues chez ceux qui ont fréquenté le cégep ou l'université.

La télévision

Contrairement à la presse écrite, la télévision gagne en popularité auprès des Québécois de langue française (elle décline légèrement chez les anglophones). Ils y consacrent maintenant environ 2 heures de plus qu'en 2004, soit 31,5 heures par semaine. On peut attribuer cette hausse au plus grand choix qui leur est offert. On note également une écoute plus importante à l'échelle du Canada, mais les francophones du Québec demeurent de plus grands téléphages que les autres Canadiens. La différence atteint presque cinq heures par semaine.

Il existe une relation directe entre l'âge et l'intérêt pour le petit écran. De façon générale, plus on avance en âge et plus on est accro à la télévision. Les femmes sont également des téléspectatrices plus assidues que les hommes.

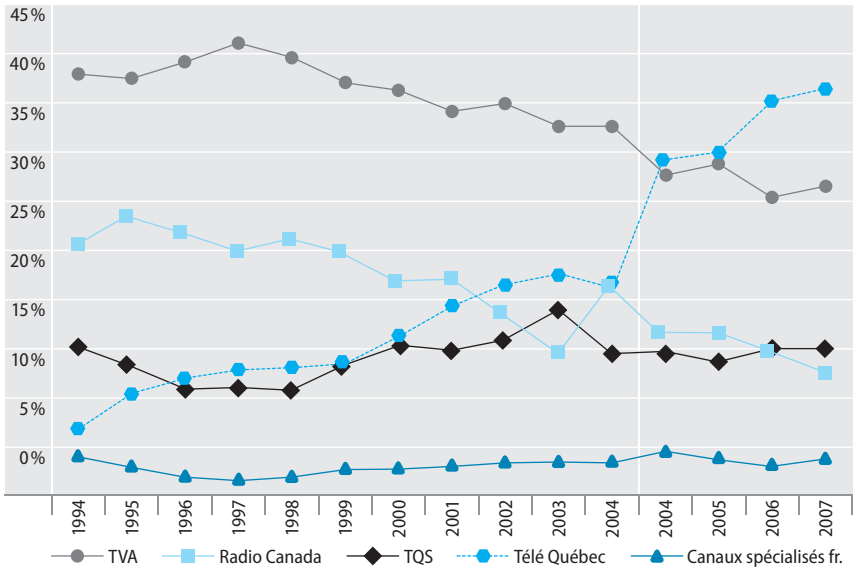
Toutefois, cet intérêt plus grand pour la télévision ne profite pas également à toutes les chaînes. Comme le montre la figure 1, les canaux spécialisés sont les grands gagnants. Les heures d'écoute que les Québécois francophones leur accordent ont augmenté du tiers depuis 2004, année qui marque l'introduction du système de mesure par audiométrie. Ensemble, les RDS, Super Écran, Séries +, Vrak TV, Télétoon, Canal D et autres RDI (au total 22 chaînes différentes) totalisent 37,4 % de l'écoute.

Heures par semaine consacrées à l'écoute de la télévision :

31,5

Québec 2008-2009*.indd 332 17/11/08 09:24:44

GRAPHIQUE 1 **Évolution des parts d'écoute de la télévision chez les francophones du Québec**



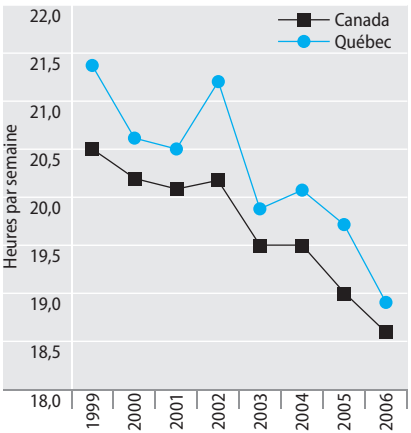
Source : Compilations réalisées par Télé-Québec à partir des données BBM.

Cette augmentation de l'audience des réseaux spécialisés au détriment des réseaux généralistes entraîne un déséquilibre dans l'évolution des revenus des uns et des autres et se reflète dans leurs marges bénéficiaires. Alors que les services spécialisés et payants transforment plus du quart de leurs recettes en profits, cette proportion n'est que de 8 % pour les généralistes. Les premiers sont donc en mesure d'investir davantage dans leurs diverses programmations, ce qui devrait permettre d'attirer de nouveaux téléspectateurs et, à la fin du cycle, d'attirer de nouveaux annonceurs. Les généralistes, au contraire, doivent réduire leurs dépenses.

La radio

Les Québécois passent en moyenne 18,8 heures par semaine à écouter la radio conventionnelle, ce qui représente 42 % de leur écoute totale. Cette proportion est demeurée relativement stable au cours des dernières années.

GRAPHIQUE 2 **Évolution de l'écoute hebdomadaire de la radio**



Source : Statistique Canada, diverses éditions de *Le Quotidien*.

Québec 2008-2009*.indd 333 17/11/08 09:24:45

nelle (contre 18,6 heures dans l'ensemble du Canada), mais ils le font avec moins d'assiduité qu'en 1999 : la baisse est de 2,5 heures par semaine chez les Québécois et de 1,9 heure chez les Canadiens (graphique 2).

Les chiffres publiés par Statistique Canada[1] nous permettent de faire d'autres constats pour le Québec :

- les Québécois anglophones consacrent plus de temps à écouter des émissions de radio que les Québécois francophones ;
- de façon générale, les hommes et les femmes écoutent autant la radio les uns que les autres. Une différence marquée entre les sexes apparaît cependant chez les 25-34 ans, pour lesquels l'écoute radiophonique hebdomadaire des hommes devance celle des femmes de plus de 3 heures. Chez les 65 ans et plus, le phénomène inverse se produit ;
- les adolescents et les 18-24 ans écoutent bien moins la radio que leurs aînés. De plus, le temps qu'ils passent à écouter la radio diminue de manière plus marquée. Ainsi, les plus jeunes y ont consacré 6,1 heures en 2006 contre 10,7 en 1999.

Les nombreuses stations qui proposent surtout de la musique recueillent plus de 70 % des heures d'écoute. La Première chaîne de Radio-Canada, qui mise sur l'information et les interviews, est créditée de 11,9 % des heures d'écoute, alors que les stations privées à prépondérance verbale (information, magazines, tribunes téléphoniques et retransmission de matchs sportifs) en obtiennent 14,8 %. Ces deux types de service attirent très peu les jeunes. Plus l'âge des auditeurs augmente, plus la popularité de ces radios s'accroît.

Les nouveaux médias

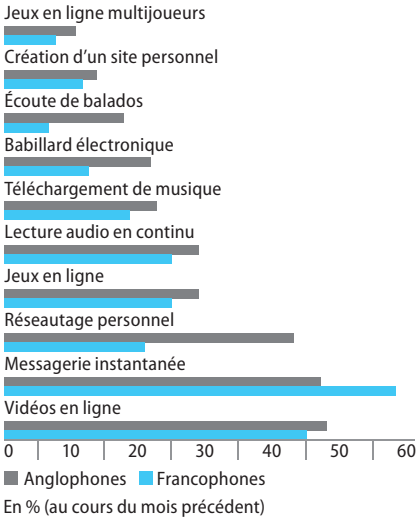
Le développement des modes numériques de distribution a diversifié les moyens de consommer les contenus des médias traditionnels, mais a aussi permis à de nouveaux types de médias de s'implanter. Internet demeure le principal vecteur de ces changements, bien que les modèles avancés de téléphones cellulaires ouvrent de nouveaux modes d'accès à des contenus audio et vidéo.

Or, le nombre de Québécois utilisant Internet croît toujours. La proportion est actuellement de 71 %. Le nombre d'utilisateurs diminue avec l'âge. Plus de 90 % des 18-24 ans utilisent Internet au moins une fois par semaine, alors que seulement un tiers des personnes âgées de 65 ans et plus déclare une telle pratique.

Québécois qui utilisent Internet

71 %

FIGURE 1 **Popularité de certaines activités pratiquées par les internautes canadiens**



Source : Media Technology Monitor de BBM, données rapportées dans CRTC, *Rapport de surveillance des communications 2008.*

Québec 2008-2009*.indd 334 17/11/08 09:24:45

La figure 1 permet de mettre en évidence une plus grande pénétration de certains équipements de nouvelle génération (enregistreur numérique personnel et lecteur MP3) et l'adoption de nouveaux usages (vidéo sur demande, sur Internet ou sur cellulaire ; téléchargement de balados ou de musique ; écoute de radio en continu). Il y a progression dans tous les domaines, à l'exception de l'écoute d'émissions de radio en continu, qui a un peu faibli. Les francophones sont moins nombreux que les anglophones à utiliser ces équipements et à adopter ces usages – à l'exception de l'écoute de vidéos sur demande, plus populaire chez les francophones.

Les dépenses des annonceurs sur Internet totalisent 260 millions de dollars pour les sites canadiens de langue française en 2007, soit une croissance de 25 % par rapport à 2006. Les médias traditionnels qui ont une présence en ligne y sont en concurrence avec une pléthore d'autres entreprises, dont les moteurs de recherche, qui raflent une bonne partie des dollars des publicitaires.

Note

1. Statistique Canada, *Le Quotidien*, édition du 26 juin 2007.

Québec 2008-2009*.indd 335 17/11/08 09:24:45

Les grandes transformations de la télévision

Paul Cauchon
Journaliste, *Le Devoir*

Pour les futurologues, la télévision telle qu'on la connaît est à peu près morte. L'univers qui est en train de s'organiser, c'est celui des centaines de chaînes, disponibles intégralement sur notre téléviseur-ordinateur haute définition-grand format. Écouter une émission à l'heure qui nous convient, jour et nuit, devient possible, tout comme accéder d'un clic de souris (ou, plutôt, à l'aide d'une commande vocale) à des milliers de films et d'émissions disponibles en tout temps, les chefs-d'œuvre du cinéma comme les séries télévisées des années 60 ou les documentaires très spécialisés.

Dans certains foyers, on n'est pas très loin de cette réalité, qui semblait relever de la science-fiction il n'y a pas si longtemps.

Mais dans un tel univers, comment seront financées les émissions ? Comment les paiera-t-on ? Et, surtout, qu'en sera-t-il de la télévision rassembleuse, celle qui réunit encore le même soir à la même heure trois millions de téléspectateurs autour du *Bye Bye* de Rock et Belles Oreilles, ou deux millions autour de *Star Académie* ? Est-ce qu'on se dirige vers une écoute totalement individualisée ?

Toutes ces questions se profilent depuis un an derrière ce que les médias ont appelé la «crise de financement de la télévision». Ce débat a particulièrement été illustré par la demande des chaînes généralistes d'obtenir des revenus des abonnés du câble et du satellite.

La pression des chaînes spécialisées

Les chaînes spécialisées tirent la majorité de leurs revenus des abonnés de la distribution, câble ou satellite. Le montant qu'elles perçoivent par abonné, qui varie selon les chaînes qu'il souhaite recevoir, a été défini lorsque chacune d'entre elles a reçu son permis du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Au départ, ces chaînes rejoignaient un public limité, qui acceptait de payer pour les recevoir. Mais en 10 ans la situation a beaucoup changé. L'écoute des chaînes spécialisées au Québec, en progression constante, représente maintenant environ 35 % de l'écoute totale, alors que le nombre total d'heures d'écoute de la télévision demeure relativement stable depuis 10 ou 15 ans.

Au printemps 2008, c'est même une chaîne spécialisée, RDS, qui a dominé l'écoute de toute la télévision pendant quelques semaines. Du jamais vu ! La fièvre du hockey a été particulièrement forte avec la participation du Canadien de Montréal aux séries éliminatoires de la Coupe Stanley.

À la demande des chaînes spécialisées, le CRTC les a également autorisées à diffuser un nombre grandissant de minutes publicitaires. Or, non seulement la tarte publicitaire n'augmente pas, mais les investissements commencent à se déplacer vers Internet.

Les chaînes spécialisées sont également tenues d'offrir un minimum de contenu canadien, qu'elles financent en puisant dans le

Québec 2008-2009*.indd 336 17/11/08 09:24:45

programme de financement du Fonds canadien de télévision, qui n'augmente pas non plus.

On se retrouve donc avec un nombre grandissant de chaînes, conventionnelles et spécialisées, qui vont puiser aux mêmes sources de revenus, ce qui complique la vie des chaînes conventionnelles.

Toutes les données du CRTC indiquent que, depuis 2000, les revenus des chaînes spécialisées augmentent plus vite que les revenus de la télévision traditionnelle. À l'été 2008, un nouveau rapport de Statistique Canada venait enfoncer le clou : en 2007, les recettes de la télévision conventionnelle ont connu, avec une diminution de 1,3 % au Canada, leur première baisse en 10 ans. Dans le même temps, les recettes de la télévision payante et spécialisée, elles, ont augmenté de 9,1 %.

Toujours selon le rapport de Statistique Canada, les recettes de la télévision généraliste représentaient, en 1997, près de 80 % de toutes les recettes de l'industrie télévisuelle. En 2007, elles ne représentaient plus que 56 %.

Des généralistes en mal de revenus

Les grands réseaux généralistes font régulièrement état des difficultés qu'ils ont à financer leurs émissions. Ces difficultés ont pris une forme très réelle pour le téléspectateur lorsque TVA a annoncé l'arrêt de la série *Vice caché*, qui remportait un bon succès, évoquant son coût trop élevé. Même décision concernant la série *Un homme mort*.

De la même façon, à Radio-Canada, on a réduit le nombre d'épisodes des séries jugées trop coûteuses. Raconter la vie de René Lévesque depuis 1976 en seulement quatre épisodes, comme ce fut le cas avec la série *René*, c'est vraiment très court… Le téléspectateur a pu en juger par lui-même.

Les chaînes conventionnelles ont donc commencé à adopter le discours suivant : en tant que généralistes, elles ont le mandat de servir le plus large public possible ; elles doivent être au service des communautés locales, particulièrement en offrant des bulletins d'information ; par ailleurs, ce sont elles qui produisent, et de loin, le plus grand nombre d'émissions canadiennes. Pour toutes ces raisons, elles devraient donc, elles aussi, avoir accès aux revenus des abonnés du câble et du satellite.

Depuis 2000, les revenus des chaînes spécialisées augmentent plus vite que les revenus de la télévision traditionnelle.

En 2007, le CRTC a d'abord refusé leur demande pour, en avril 2008, accepter de reprendre le débat dans le cadre d'une audience sur la réglementation des entreprises de distribution (une décision devrait être rendue fin 2008).

L'accès des généralistes aux revenus des abonnés du câble et du satellite représenterait une minirévolution. Mais la façon dont ces revenus seraient partagés est loin d'être claire : faut-il augmenter la facture de l'abonné ? Enlever des revenus aux chaînes spécialisées ? Puiser dans les profits, forts importants, des télédistributeurs ?

Et peut-on faire payer la facture aux seuls abonnés du câble et du satellite, alors qu'au Québec 23 % des ménages reçoivent les chaînes généralistes gratuitement, puisqu'ils ne sont abonnés à aucun service de télédistribution ?

De leur côté, les télédistributeurs, on s'en doute, refusent catégoriquement la demande des chaînes conventionnelles, brandissant le spectre d'une augmentation de la facture mensuelle des abonnés.

À la recherche de la mine d'or

Dans le cas des chaînes publiques, il est clair que le financement gouvernemental est bloqué. Celui de Télé-Québec stagne. Quant à celui de Radio-Canada, l'entreprise publique soutient que le gouvernement a diminué son apport de 9 % de 1995 à 2004. En février 2008, un rapport du Comité du patrimoine canadien

Québec 2008-2009*.indd 337 17/11/08 09:24:45

de la Chambre des communes reconnaissait d'ailleurs le sous-financement de Radio-Canada et soumettait au Parlement 47 recommandations portant sur le rôle du diffuseur public au XXI^e siècle.

Le comité suggérait, et c'était là sa principale recommandation, qu'un protocole d'entente de sept ans soit signé entre Radio-Canada et le Parlement. Ce protocole définirait les obligations respectives des signataires, préciserait les orientations du diffuseur public et serait assorti d'un financement pluriannuel indexé sur le coût de la vie. Les parlementaires recommandaient même que le financement de base de Radio-Canada soit augmenté : il passerait de 33 $ à 40 $ par Canadien, ce qui représenterait un apport supplémentaire de 215 millions de dollars par an.

Le nouveau président de Radio-Canada, Hubert T. Lacroix, entré en fonction à l'hiver 2008, avait fait de la signature de ce protocole une priorité absolue. Mais en juin, le gouvernement Harper rejetait le rapport du Comité.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que Radio-Canada prétende, elle aussi, à une part des revenus des abonnés. Ses dirigeants font valoir que les revenus de la publicité représentent 40 % de tous les revenus du secteur français et 50 % des revenus du secteur anglais (CBC). Ils soutiennent donc que la chaîne, même si elle reçoit un financement gouvernemental important, est également affectée par le déplacement des revenus publicitaires vers les chaînes spécialisées et les autres médias.

Les chaînes commerciales privées se plaignent également de ne pas pouvoir financer



L'écoute des chaînes spécialisées au Québec, en progression constante, représente maintenant environ 35 % de l'écoute totale.

Québec 2008-2009*.indd 338 17/11/08 09:24:45

adéquatement leurs émissions. TQS est toujours dans une situation précaire. Quant à TVA, même si elle demeure la chaîne la plus écoutée au Québec, sa part de marché est plus proche des 25 % que des 35 % d'il y a encore quelques années.

TVA tente particulièrement de mieux rentabiliser ses émissions en jouant la carte de la convergence de toutes ses propriétés au sein du groupe Quebecor. Elle essaie aussi de dégager de nouveaux revenus grâce au service Illico de Vidéotron. Le financement d'une série comme *Nos étés*, par exemple, a été complété en proposant aux abonnés d'Illico de payer pour la voir avant sa diffusion à la chaîne conventionnelle.

Une autre façon de payer les émissions consiste à multiplier le placement et l'intégration de produits commerciaux à l'intérieur des émissions. C'est tentant, mais délicat : le téléspectateur n'apprécie pas toujours le procédé, et tous les produits ne sont pas adaptés à toutes les émissions.

Autre alternative, la vente de coffrets DVD semble très populaire puisque toutes les séries sont maintenant disponibles dans ce format. Mais dans un petit marché comme le Québec, les producteurs admettent que cela ne leur permet pas de générer de grands profits.

Un effet sur le contenu même des émissions

Comme les émissions les plus coûteuses à financer sont les grandes séries dramatiques – les séries lourdes, comme on dit –, cette crise de financement finit par avoir un effet très réel sur le type d'émissions proposées.

Ainsi, dans une entrevue accordée au *Devoir* à l'hiver 2008, l'auteur et producteur Michel D'Astous (qui a cosigné *Nos étés* avec Anne Boyer) expliquait que les producteurs évitent de plus en plus les séries avec un trop grand nombre de personnages. Les scènes de manifestations et de rassemblements de foule sont également à écarter. Les séries historiques, coûteuses en décors et en costumes, ont presque disparu. Le thriller à l'américaine avec ses multiples cascades est impossible, tout comme les séries de science-fiction ou celles qui requièrent des trucages trop développés.

Michel D'Astous ajoutait qu'il y a 15 ans les grandes séries de fiction pouvaient coûter 1,5 million de dollars de l'heure à produire. Aujourd'hui, alors que les coûts de production ont augmenté, *Nos étés*, une des seules séries historiques des dernières années, a péniblement rassemblé 750 000 $ l'heure pour compléter son financement.

Radio-Canada persiste encore à produire de nombreuses séries de fiction, de *Minuit, le soir* à *Tout sur moi* en passant par *Les Invincibles*, *La galère* ou *Les hauts et les bas de Sophie Paquin*. Mais ce sont des séries qui n'ont pas de budgets faramineux.

Plusieurs chaînes privées multiplient par ailleurs les téléréalités et les grands jeux. Le phénomène est particulièrement frappant à TVA, avec *Star Académie*, *Occupation double*, *Le banquier*, *Dieu merci !* et, cette année, *La cour des grands* ainsi que *La classe de 5e*.

Il ne s'agit pas seulement d'un effet de mode. Plusieurs experts de l'industrie remarquent que la téléréalité et le jeu offrent le meilleur rapport qualité-prix et le meilleur retour sur l'investissement initial. De plus, ces émissions sont le plus souvent écoutées en direct, alors que les séries dramatiques, elles, sont généralement enregistrées et écoutées plus tard, avec des appareils qui permettent d'éliminer les publicités… La valeur de l'espace publicitaire en diminue d'autant.

L'accès des chaînes généralistes aux revenus des abonnements du câble et du satellite représenterait une minirévolution.

Qui a peur du grand méchant Web ?

Ce portrait des transformations dans l'industrie serait incomplet si l'on n'évoquait pas

Québec 2008-2009*.indd 339 17/11/08 09:24:45

l'effet d'Internet, encore mal mesuré. Malgré tout ce qu'on peut lire et entendre, les chiffres sont formels : l'écoute de la télévision sur Internet demeure encore minime au Québec. Aucun modèle d'affaire clair ne se dégage encore concernant la mise en ligne des émissions. Aucune entente entre diffuseurs, producteurs et ayants droit n'a permis, par exemple, de voir sur Internet une série comme *Les Lavigueur* l'hiver dernier.

Mais cela va très bientôt changer. Les associations de producteurs et les diffuseurs ont entrepris à l'automne 2007 une série de négociations pour établir un nouveau cadre de fonctionnement concernant la diffusion des émissions dans les nouveaux médias. Le CRTC exige même que les parties lui soumettent un modèle d'entente commerciale, sinon il entend superviser lui-même les négociations.

Car les principaux acteurs de l'industrie ont tous remarqué qu'aux États-Unis on peut voir beaucoup d'émissions en ligne ou les commander directement sur son ordinateur grâce à des sites comme iTunes. Certains pays européens développent également ces services. Tout le monde sent bien que le phénomène finira par frapper fort au Canada et au Québec.

On peut présumer que le besoin de se rassembler autour d'un grand événement télévisuel (*Bye Bye* de fin d'année, grand show de variétés, Super Bowl) ne disparaîtra pas. Mais toute une partie du répertoire télévisuel sera de plus en plus écouté à la pièce. C'est le cas des fictions. Quant aux informations, elles sont de plus en plus disponibles partout en tout temps sur Internet, et le sacro-saint bulletin de nouvelles à heure fixe est en transformation.

C'est donc le financement de toute la chaîne de production qui est à revoir pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation du téléspectateur-internaute.

Québec 2008-2009*.indd 340 17/11/08 09:24:45

La concentration : thème récurrent de débat public et sujet brûlant pour le CRTC

Éric George
Professeur, École des médias, Faculté de communication, UQAM
Codirecteur, Groupe de recherche interdisciplinaire sur la communication, l'information et la société (GRICIS)

Cela fait maintenant une quarantaine d'années que la concentration de la propriété des médias fait l'objet de débats au Canada. En a témoigné la nomination de plusieurs commissions et comités qui ont consacré une partie ou la totalité de leurs travaux à des problématiques portant sur cette question. Qu'on se souvienne, en 1969, du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse et, en 1980, de la Commission royale sur les quotidiens. Chaque fois, l'alerte a été donnée sur les dangers d'une trop forte concentration, mais aucune décision visant à limiter celle-ci n'a été prise pour autant.

En septembre 1986, le Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion a adopté le même genre de position. Il a conclu à l'existence d'une limite au-delà de laquelle la concentration serait incompatible avec les objectifs de la loi canadienne sur la radiodiffusion de 1968 en matière de diversité et d'équilibre[1]. Mais le groupe de travail a également mis l'accent sur les points positifs de la concentration, à savoir la possession de ressources financières considérables et l'existence d'un savoir-faire important. Ses membres ont proposé que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) se charge de tenir des audiences publiques sur le sujet, puis qu'il prenne une décision en fixant un seuil limite à la concentration dans les médias.

Finalement, l'organisme de réglementation n'en a instauré qu'une : celle de ne pouvoir contrôler, sur un marché local donné, qu'une seule station de télévision en direct dans une langue donnée, de même que trois ou quatre stations de radio, selon la taille du marché en question. Cette décision n'a été prise que bien des années plus tard, en 1999.

Une concentration en augmentation…

Les années 90 ont été riches en opérations capitalistiques de grande envergure au Canada, les trois plus importantes étant l'achat de journaux quotidiens de Hollinger par le groupe Canwest, déjà propriétaire du réseau de télévision Global, l'alliance entre le groupe Thomson, propriétaire du *Globe and Mail*, et BCE, propriétaire du réseau CTV, et, enfin, l'acquisition du groupe Vidéotron, déjà propriétaire de TVA, par Quebecor, important éditeur de quotidiens et de magazines.

En 2003, le Comité permanent du patrimoine canadien à la Chambre des communes a d'ailleurs estimé que, à la suite de ces fusions et acquisitions, « un petit groupe de puissants géants des médias au Canada » dominait désormais le marché et que Quebecor était dorénavant « dans une position dominante [...] sans

Québec 2008-2009*.indd 341 17/11/08 09:24:46

pareille dans aucune autre économie industrialisée comparable ». Le Comité a toutefois ajouté que même si le total des recettes de ces groupes s'élevait à plus de 12,5 milliards de dollars, ceux-ci ne figuraient pas parmi les plus grandes entreprises audiovisuelles du monde.

Depuis, d'autres fusions et acquisitions ont eu lieu, avec au cours de ces derniers mois l'acquisition par CTV du réseau CHUM Ltd. et de ses 35 stations de radio, et l'achat par Canwest Global d'Alliance Atlantis, propriétaire de chaînes spécialisées comme Showcase, The Food Network et BBC Canada.

C'est dans ce contexte que le CRTC a tenu à l'automne 2007 des audiences publiques sur la diversité des voix au Canada. En réponse à son invitation, il a reçu 162 interventions écrites, et 52 parties ont comparu à l'audience publique. C'est à la suite de ces débats, au début de l'année 2008, que l'organisme de réglementation a fait part de sa nouvelle politique en matière de concentration. Parmi les décisions prises, il importe de mettre l'accent sur les trois éléments suivants : 1) une personne ou une entreprise ne peut posséder trois types de médias dans un même marché local, 2) une entreprise ne peut pas contrôler plus de 45 % de l'audience de la télévision sur un marché et 3) l'indépendance des salles de rédaction sera dorénavant assurée par le Conseil canadien des normes de la radiotélévision (CCNR).

…mais un organisme de réglementation très prudent

Eu égard à l'état actuel de la concentration dans les médias, les deux premiers points apparaissent comme autant de coups d'épée dans l'eau, leurs objectifs ne visant qu'à empêcher une concentration encore plus forte que celle présente actuellement. Certes, un seul groupe ne pourra plus détenir à la fois une radio, une télévision et un journal sur un même marché, mais cette situation ne se présente nulle part pour le moment.

Quant à la limite de 45 % des parts de marché, elle ne touche aucune entreprise, puisque les parts les plus importantes sont de 37 % pour CTVglobemedia sur le marché de la télévision de langue anglaise et de 32 % pour Quebecor Media sur le marché de langue française.

Logiquement, les dirigeants des grandes entreprises canadiennes ont répondu plutôt favorablement à cette nouvelle politique du CRTC, estimant sans doute qu'ils avaient ainsi échappé à des mesures beaucoup plus dures.

Quebecor a pris note que s'il devait renoncer à long terme à tout développement dans le secteur de la radio[2], il pouvait en revanche poursuivre ses projets au Canada anglais. Or, sur ce marché, le groupe, déjà propriétaire de Sun Media, a justement acheté en 2007 les 54 journaux d'Osprey Media.

Dans le camp opposé, les réactions se sont avérées beaucoup plus négatives. La Guilde canadienne des médias a considéré que le CRTC entérinait les niveaux de concentration actuels, qu'elle juge inacceptables. La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) et la Fédération nationale des communications (FNC-CSN) ont adopté des prises de position proches de la Guilde.

Mais c'est sur la troisième décision du CRTC que ces trois organismes ont été les plus critiques. Selon eux, le CRTC aurait dû – notamment dans le cas où une entreprise possède des activités dans plusieurs médias – continuer à assurer lui-même l'indépendance des salles de rédaction, au lieu d'attribuer cette tâche au CCNR, dont les membres sont propriétaires de médias privés. La FNC-CSN, qui regroupe la majorité des journalistes au Québec, a jugé qu'il était « insensé qu'un organisme dont les membres sont des propriétaires de médias privés canadiens définisse et régisse un élément détermi-

La Guilde canadienne des médias a considéré que le CRTC entérinait les niveaux de concentration actuels, qu'elle juge inacceptables.

Québec 2008-2009*.indd 342 17/11/08 09:24:46



Konrad Von Finckenstein, président du CRTC.

nant de la démocratie, soit la diversité de l'information ».

Alors, que faut-il penser de cette nouvelle politique ? Il apparaît tout d'abord troublant que les propriétaires des entreprises médiatiques se trouvent juges et parties en ce qui concerne l'indépendance des salles de rédaction. Il y a quelques décennies, les entreprises privées de télévision dénonçaient le fait que Radio-Canada était à la fois radiodiffuseur public et organisme de réglementation de l'ensemble de la radiodiffusion. Or, on se retrouve maintenant dans un cas similaire : le CRTC mise sur la bonne foi des entreprises privées uniquement parce qu'elles ont proposé un code d'indépendance journalistique pour encadrer le comportement de la profession.

En ce qui concerne la concentration, la nouvelle politique du CRTC semble paradoxale, car elle pourrait en favoriser une légère augmentation dans la mesure où les seuils maximum autorisés n'ont pas encore été atteints. Dans l'attitude du CRTC on voit poindre une position complexe, voire ambiguë. Celle-ci vise, d'une part, à reconnaître que la concentration doit avoir des limites (même larges), mais cherche, d'autre part, à entériner la présence d'acteurs importants dans le secteur des médias. Dans cette perspective, il a été estimé que ce n'est pas forcément le nombre de propriétaires qui garantit la diversité d'une programmation dans un marché donné ; que les grandes entreprises peuvent plus facilement offrir des émissions de divertissement et d'information de qualité. Toutefois, il a également été mentionné que la concentration de la propriété au sein du secteur privé pouvait entraîner une diminution de la couverture des nouvelles locales, voire, plus généralement, de la représentation du local dans les médias.

Québec 2008-2009*.indd 343 17/11/08 09:24:46

Le CRTC a par ailleurs reconnu la difficulté de juger de la qualité de la production informationnelle et culturelle, un exercice à forte dimension subjective. En conséquence, il propose de porter notre attention sur certains indicateurs clés, comme les engagements financiers liés à la production et à l'acquisition de programmes, le nombre d'heures de diffusion de différentes catégories de programmes et l'auditoire.

Les conséquences de la concentration : une question très complexe

Il importe aussi de tenir compte de la complexité du débat pour comprendre la position très modérée du CRTC. En fait, depuis la fin des années 60, deux principales écoles de pensée s'opposent au sujet des conséquences de la concentration sur la qualité de l'information.

La pratique du journalisme nécessite des ressources humaines et matérielles importantes. Selon la première école de pensée, la concentration permettrait justement d'augmenter les ressources disponibles et d'améliorer la qualité générale des contenus, par exemple en développant de nouvelles activités et en améliorant les conditions de travail des journalistes. Pour défendre ce point de vue, l'exemple le plus cité est celui du groupe Gesca qui, en rachetant le quotidien *Le Soleil*, aurait considérablement renforcé le contenu du quotidien de la ville de Québec.

Selon la deuxième école de pensée, la concentration horizontale de la presse contribuerait surtout à améliorer la situation financière des entreprises grâce aux économies d'échelle et aux revenus supplémentaires dégagés. Des regroupements d'entreprises permettraient de favoriser la mise en commun des ressources au nom de la rationalisation des activités, ce qui aurait pour conséquence de réduire les effectifs et d'alourdir la tâche des journalistes. C'est d'ailleurs pour cette raison que le CRTC avait jusqu'à maintenant demandé aux entreprises canadiennes concernées par des opérations de fusion-acquisition de respecter le principe de séparation des salles de nouvelles.

Dans cette perspective, la décision de transférer un pouvoir réglementaire au CCNR apparaît franchement comme un recul, même si certains diront que l'étanchéité entre rédactions constituait de toute façon un mythe, car, avec le temps, des canaux d'échange ou des partenariats informels se mettent forcément en place entre les salles de rédaction. À titre d'illustration, il a été question, au sein du groupe Gesca, de réduire, ces dernières années, la taille des rédactions de quotidiens régionaux comme *Le Droit* de Gatineau-Ottawa, *Le Quotidien* de Chicoutimi ou *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières. Selon la direction, certains journalistes et surtout chroniqueurs font double emploi par rapport à leurs homologues de *La Presse* à Montréal et du *Soleil* à Québec.

Les propriétaires des entreprises médiatiques se trouvent juges et parties en matière d'indépendance des salles de rédaction.

Se pose alors la question du risque de conformisme idéologique. La direction du groupe Canwest, par exemple, a imposé la publication, dans l'ensemble de ses quotidiens, d'un même éditorial, conçu depuis le siège du groupe, à Winnipeg.

Il conviendrait également de s'interroger sur les reconfigurations organisationnelles choisies en fonction des différents types de fusion-acquisition. On peut se demander si les mouvements de capitaux sont accompagnés par des tentatives de synergies entre filières médiatiques ou par un cloisonnement persistant entre celles-ci. Et il serait pertinent de voir quelle place une entreprise spécialisée dans le domaine des médias a dans un groupe dont les autres activités sont largement dominantes.

Enfin, nous noterons que si la question des liens entre concentration de la propriété et pluralisme de l'information a fait l'objet de

Québec 2008-2009*.indd 344 17/11/08 09:24:46

nombreux débats, tel n'a pas été le cas des contenus à dominante divertissante, voire promotionnelle. Pourtant, cela fait bien longtemps que les médias de masse, du cinéma à la télévision, sont caractérisés par la primauté du divertissement sur l'information.

Avec la création d'émissions dites d'*infotainment*, la frontière entre information et divertissement est devenue beaucoup plus floue. Et que penser du nouveau rôle d'Internet en la matière ? Certains, comme une ancienne ministre du Patrimoine canadien, Bev Oda, ont été jusqu'à dire, ces dernières années, que la question de la concentration ne se posait même plus, Internet étant une source de contenus informationnels et culturels quasi inépuisable. Or, on voit bien que la Toile est largement un lieu de retraitement du contenu[3]. Si le débat sur la concentration est loin d'être fini, il mériterait incontestablement d'être repensé.

Références

Comité permanent du patrimoine canadien, *Notre souveraineté culturelle. Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*, présidé par Lincoln Clifford, 2003.

Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, *Rapport du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion*, présidé par Gerald Caplan et Florian Sauvageau, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Service Canada, 1986, 699 pages.

Commission royale sur les quotidiens, *Rapport de la Commission royale sur les quotidiens*, présidée par Tom Kent, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Service Canada, 1981.

Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, *Rapport du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse. Le miroir équivoque*, présidé par Keith Davey, vol. 1, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1970.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), *Politique réglementaire. Diversité des voix. Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-4*, Ottawa, janvier 2008.

Notes

1. Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, *Rapport du Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Service Canada, 1986, 699 pages.
2. Une telle décision avait déjà été prise il y a quelques années par la direction de l'entreprise quand le CRTC l'avait empêchée d'acheter CKAC et une demi-douzaine d'autres stations de radio.
3. Rebillard, Franck, *Le Web 2.0 en perspective*, Paris, L'Harmattan, 2007.

Québec 2008-2009*.indd 345 17/11/08 09:24:46

TQS : un réseau qui lutte pour sa survie

Paul Cauchon
Journaliste, *Le Devoir*

Un réseau de télévision menacé de fermeture, ça ne s'était jamais vu au Canada. C'est pourtant ce qui est arrivé le 18 décembre 2007, quand TQS s'est placé, pour éviter la faillite, sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers.

Cette décision a donné lieu à six mois d'une véritable saga, pendant lesquels TQS est devenu le symbole des transformations qui affectent le paysage télévisuel. Et cette saga a été marquée par un grand débat sur la diversité des sources d'information.

Mais une question est demeurée en suspens tout au long de la crise, et elle le demeure encore : y a-t-il vraiment de la place au Québec pour un troisième réseau généraliste et un deuxième réseau privé ?

Une histoire mouvementée

Au début des années 80, différentes statistiques indiquent un attrait grandissant des Québécois pour la télévision anglophone. Ces données donnent lieu à une réflexion sur la possibilité de créer un nouveau réseau de télévision privé afin d'augmenter l'offre télévisuelle francophone et, ainsi, de stimuler le marché.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lance donc un appel d'offres, remporté par l'homme d'affaires Jean Pouliot et son groupe CFCF, pour créer à l'automne 1986 Télévision Quatre Saisons (TQS).

Mais dès la fin des années 80, le CRTC autorise également le développement des chaînes spécialisées, qui se multiplient tout au long des années 90. Cette concurrence n'explique pas tous les déboires de TQS, mais il est indéniable qu'elle limite le plein développement du nouveau réseau.

Accumulant les difficultés financières dans les années 90, TQS est mis en vente et racheté en 1997 par Quebecor, qui le relance. Mais le nouveau propriétaire s'en départit en 2001, après l'achat de Vidéotron/TVA. Cogeco entre alors en scène et devient, avec 60 % des parts, l'actionnaire majoritaire de TQS, contre 40 % pour CTVglobemedia.

Une programmation qui fait mouche

En 20 ans, TQS a lancé des artistes et des émissions qui ont fait sensation, que ce soit *Rock et Belles Oreilles*, *La fin du monde est à sept heures*, *Flash*, *110 %* ou *Surprise sur prise*. Son approche de l'information a bouleversé les règles, surtout avec l'arrivée de Jean-Luc Mongrain à la barre du téléjournal en 2000 : pour livrer les nouvelles, le présentateur s'adresse directement au téléspectateur et va même jusqu'à l'interpeller.

Mais le réseau, qui se qualifie de « mouton noir de la télévision », a toujours eu de la difficulté à asseoir sa rentabilité. Celle-ci est réelle de 2002 à 2004. Mais, trois ans plus tard, la situation s'est tellement dégradée que les deux actionnaires décident, à l'automne 2007, de ne

Québec 2008-2009*.indd 346 17/11/08 09:24:47

plus réinvestir dans l'entreprise et de lui trouver un acheteur.

On pourrait croire que la possession d'une licence du CRTC pour faire fonctionner une télévision généraliste représente, en soi, un actif exceptionnel susceptible de faire saliver les acheteurs. Mais la situation financière est tellement mauvaise qu'aucune entreprise ne se montre intéressée !

Les deux actionnaires placent donc TQS sous la protection du tribunal en décembre 2007, et le cabinet comptable RSM Richter agit comme contrôleur de l'entreprise pour relancer la vente. Le processus est encadré par la Cour supérieure du Québec.

Des chiffres désastreux

On se doutait bien que le deuxième réseau privé du Québec n'allait pas très bien. Mais les chiffres dévoilés pendant toute cette saga prouvent que la situation est pire qu'on l'imaginait. Les pertes accumulées en 20 ans s'élèvent à 225 millions de dollars. Le déficit accumulé dépasse les 70 millions de dollars. La perte pour l'année 2007 est d'au moins 18 millions de dollars. À partir de janvier 2008, le réseau perd 1,2 million de dollars par mois (en 2006 et 2007, le chiffre d'affaires de TQS se situe autour de 100 millions de dollars). Bref, quelle que soit la couleur de la calculatrice, TQS, début 2008, est techniquement en faillite.

Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer cette crise et, en premier lieu, la baisse de l'audience. Dans ses bonnes années, la part de TQS dans le marché télévisuel est de 13 à 14 %. À l'automne 2007, elle se situe plutôt à 11 ou 12 %, portée essentiellement par le succès de la téléréalité *Loft Story*. À l'hiver, elle descend sous la barre des 9 %.

Deuxième raison, l'érosion graduelle des revenus publicitaires. Le président de Cogeco, Louis Audet, mentionne la concurrence des chaînes spécialisées et des nouveaux médias et dénonce ce qu'il prétend être la concurrence commerciale « déloyale » de Radio-Canada.

Louis Audet fait aussi état de l'augmentation des coûts de production (le réseau fait face à des dépenses d'au moins 15 millions de dollars pour effectuer le passage au numérique), ainsi que le refus du CRTC de permettre aux chaînes généralistes d'obtenir des revenus via les abonnements au câble et au satellite.

L'ancienne direction de TQS ne mentionne évidemment pas ses propres erreurs de gestion et ses stratégies de programmation déficientes (TQS remplissait de plus en plus ses cases horaires avec des émissions bas de gamme et des films mineurs truffés de publicités). Du bout des lèvres, ses dirigeants admettent toutefois avoir trop voulu concurrencer Radio-Canada et TVA sur leur propre terrain. Autrement dit, TQS ne se différenciait pas assez.

Quelle que soit la couleur de la calculatrice, TQS, début 2008, est techniquement en faillite.

On remarque par ailleurs que TQS n'a plus les reins assez solides pour concurrencer l'empire Quebecor, qui mise sur les synergies entre toutes ses propriétés depuis le début des années 2000.

TQS ne possède pas non plus de chaînes spécialisées ou de grand site Internet pour amortir ses investissements en matière d'information, comme c'est le cas pour Radio-Canada avec RDI, et TVA avec LCN.

L'arrivée de Remstar

La vente de TQS s'effectue donc dans ce contexte de crise. Le 10 mars 2008, l'identité du courageux acheteur est dévoilée : parmi trois offres, TQS a choisi celle de Remstar.

Au printemps 2008, Remstar est encore une entreprise privée peu connue, mais qui semble remporter un beau succès. Son image publique demeure neutre, si l'on peut dire. Compagnie de production et de distribution de films,

Québec 2008-2009*.indd 347 17/11/08 09:24:47



Maxime Rémillard, coprésident de Remstar, entouré de Fernand Belisle, conseiller, et de Serge Bellerose, vice-président de TQS.

sans aucune expérience en télévision, elle a été fondée en 1997 par deux frères, Maxime et Julien Rémillard, maintenant dans la jeune trentaine. À l'origine, ceux-ci ont bénéficié de la fortune de leur père, Lucien Rémillard, qui a fait ses millions dans le transport des ordures.

Tout le monde a hâte de voir comment les frères Rémillard vont soigner le grand malade. Pendant ce temps, des créanciers aux abois, artistes, artisans, employés de TQS et producteurs des émissions, attendent que le processus juridique se termine pour pouvoir toucher les sommes qui leur sont dues (les dettes de TQS sont de l'ordre de 35 et 40 millions de dollars).

Le 23 avril, Remstar annonce que, pour sauver le réseau, elle doit éliminer ses salles de nouvelles et abolir 270 des 480 postes permanents. En quelques jours à peine, son image publique est pulvérisée, passant de la neutralité au désastre.

Dernières nouvelles

Cette annonce donne lieu à une levée de boucliers d'une rare unanimité. Le fait qu'un réseau de télévision généraliste puisse ainsi décider de ne plus présenter de bulletins de nouvelles provoque un choc. Alors que l'information est de plus en plus aux mains de grands empires, alors que dans les villes autres que Montréal, et particulièrement à Québec, les salles de nouvelles se vident, la perte d'un réseau complet, implanté dans cinq villes (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke et Saguenay), est jugée scandaleuse.

Il n'est pas surprenant que les syndicats de TQS et les organismes de défense des journalistes montent au créneau. Plus inusitées en revanche sont les protestations de la classe politique au grand complet. L'Assemblée nationale du Québec adopte même une motion unanime de soutien aux nouvelles locales à TQS.

Québec 2008-2009*.indd 348 17/11/08 09:24:47

Excédé par le fait que TQS puisse, à l'avenir, ponctionner le marché publicitaire de sa ville sans offrir d'information locale en contrepartie, le maire de Québec, Régis Labeaume, lance le message suivant aux frères Rémillard : « Allez-vous-en chez vous, on ne veut pas de vous ici. » Il faut toutefois rappeler qu'à Québec, où l'on se plaint souvent de se voir imposer des décisions de Montréal, le bulletin local de TQS remportait un vif succès.

Un mauvais moment à passer devant le CRTC

Le CRTC a l'obligation de tenir une audience publique pour autoriser les transactions parmi les détenteurs de licence. L'audience concernant TQS, qui se déroule du 3 au 5 juin, est exceptionnelle à plusieurs égards. D'abord à cause de la rapidité de sa tenue : le CRTC reconnaît l'urgence de la situation en convoquant l'audience dans de très brefs délais et en rendant sa décision dans des délais plus rapides encore.

Exceptionnelle, l'audience l'est aussi au regard de son déroulement. Les explications des dirigeants de Remstar agacent tellement le président du CRTC, Konrad von Finckenstein, qu'il leur lance : « Soyons francs, nous avons beaucoup de problèmes avec votre proposition. » Un langage rarement entendu chez un dirigeant de cet organisme fédéral…

Remstar tente de proposer un nouveau concept d'information et s'engage à créer deux émissions quotidiennes de deux heures : la première, diffusée le matin, en provenance de Québec, et la seconde, diffusée en fin d'après-midi, en provenance de Montréal. L'idée est d'offrir une revue commentée de l'actualité en utilisant les informations des autres médias et les informations fournies par les citoyens. Comme l'explique Louis Trépanier, le vice-président à la programmation de TQS, « ce n'est pas un journaliste qui va raconter l'histoire, mais celui qui fait l'histoire qui viendra la raconter ». Autrement dit, faire de l'information en se passant de journalistes et sans avoir de salle des nouvelles à soi.

Louis Trépanier soutient également qu'à l'ère d'Internet et des chaînes d'information continue, TQS ne peut plus concurrencer les grands réseaux et que son propre service d'information n'est plus rentable. Ce dernier argument est contesté par des commissaires du CRTC, qui veulent démontrer que dans certains marchés locaux l'information est rentable.

En tout état de cause, le discours de Remstar marque vraiment un tournant, dans le sens où l'information est présentée comme une marchandise commerciale qu'on peut décider d'offrir selon sa rentabilité. Les opposants à Remstar, eux, tentent de faire valoir la responsabilité sociale qu'un télédiffuseur généraliste doit avoir envers la population. Un argument entendu par le CRTC, qui profite de l'audience pour clairement établir qu'un télédiffuseur généraliste se doit d'offrir de l'information, et particulièrement des nouvelles locales.

Faire de l'information en se passant de journalistes et sans avoir de salle des nouvelles à soi.

Le CRTC propose alors à Remstar de réfléchir à la possibilité d'offrir quand même un niveau minimal d'information locale. L'organisme fédéral cherche clairement à provoquer une ouverture du nouveau propriétaire de TQS. Cela permettrait au CRTC, après avoir critiqué le projet de l'entreprise, d'accepter la transaction sans perdre la face.

Remstar promet donc de faire un effort. Il met également sur la table un fonds de 20 millions de dollars pour la relance de TQS. Le 26 juin, le CRTC accepte la vente, tout en plaçant l'entreprise sous surveillance : une nouvelle audience publique est prévue en 2011 pour évaluer l'expérience.

Québec 2008-2009*.indd 349 17/11/08 09:24:47

Le saut dans l'inconnu

Car il s'agit bien d'une expérience. On ignore encore comment TQS parviendra à offrir des informations locales exclusives en faisant appel à des producteurs indépendants. Les syndicats de l'entreprise ont vite compris qu'on allait produire de l'information en sous-traitance, avec des producteurs qui engageraient à moindre coût des employés mis à pied.

Il faudra également attendre quelques mois, sinon à l'automne 2009, pour que Remstar puisse véritablement mettre en place son nouveau concept de télévision jeune et novatrice, avec un public cible de 18 à 49 ans. On croit comprendre que les sommes économisées par l'abolition du service des nouvelles seraient réinvesties dans des séries dramatiques et des magazines.

Il reste une donnée, incontestable : TQS est en faillite technique. Le nouveau propriétaire doit prouver qu'un deuxième réseau privé a encore sa place au Québec, avec une programmation qui saura se distinguer et attirer le public, dans un contexte où ce sont surtout les chaînes spécialisées et les nouveaux médias qui ont le vent dans les voiles. Lourd défi.

Québec 2008-2009*.indd 350 17/11/08 09:24:47



Société civile

352 La société civile en chiffres

354 Un portrait de la société civile : réalité québécoise

359 Le Forum social québécois : quel avenir politique pour l'altermondialisme au Québec ?

363 La société civile mondiale se rassemble à Montréal !

364 Vers un Internet citoyen : groupes communautaires québécois et Internet

369 L'action communautaire et la revitalisation des quartiers de Trois-Rivières

374 Les jeunes s'engagent, mais font-ils du bénévolat ?

379 L'alerteur et autres empêcheurs de tourner en rond ou le rôle des consultations publiques

385 La participation des Autochtones aux processus de consultation : entre manipulation et reconnaissance

390 L'ISC de CIVICUS : un projet de recherche pour la société civile québécoise

391 Quand l'État fait appel au « tiers secteur » : le cas de la santé et des services sociaux

395 Un 49e Congrès eucharistique en phase avec notre temps ?

Québec 2008-2009*.indd 351 17/11/08 09:24:47

La société civile
en chiffres

Jean-Marc Fontan
Professeur, Département de sociologie, UQAM
Codirecteur, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
Chercheur, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

La nature de la société civile est hybride au sens où elle touche aux grands domaines du social sans être centrée sur une dimension spécifique. Au sein de cet espace de déploiement et de construction des liens sociaux, nous trouvons des organisations à vocation religieuse ou caritative, des regroupements professionnels, des actions collectives de type mouvement social, des groupes d'entraide et de solidarité, des organisations de loisirs ou encore des organismes communautaires. La société civile accueille des organisations laïques et confessionnelles. Celles-ci s'inscrivent dans un spectre idéologique ou politique très large, s'étendant de l'extrême gauche à l'extrême droite.

L'espace de la société civile se trouve à toutes les échelles territoriales: du local à l'international en passant par le régional et le national. Les actions collectives issues de la société civile prennent naissance de façon informelle, sur la base d'une implication volontaire et bénévole. Elles ont une durée de vie plus ou moins longue. Elles mobilisent un nombre plus ou moins important de ressources humaines, matérielles ou financières. Le cycle de vie d'une organisation issue de la société civile peut être de courte, de moyenne ou de longue durée. Elles peuvent se traduire par une formalisation juridique du statut de l'organisation et conduire à son incorporation[1].

Une enquête nationale conduite en 2003 par Imagine Canada[2], en association avec l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) pour le volet québécois de l'étude, permet de dresser un portrait complet de la société civile. On y apprend que le Québec comptait en 2003 46 000 organismes bénévoles et sans but lucratif, soit 29 % des 161 000 organismes de ce type présents sur l'ensemble du territoire canadien.

Millions d'heures de bénévolat :
555

Québec 2008-2009*.indd 352 17/11/08 09:24:47

En termes de chiffre d'affaires, les recettes atteignaient les 17 milliards de dollars. En fait d'effectifs, ces organisations embauchaient 324 000 salariés et comptabilisaient 555 millions d'heures de bénévolat (l'équivalent de 289 000 emplois à temps plein). En moyenne, chaque Québécois adhérait ou était membre de quatre organismes sans but lucratif.

L'enquête a aussi permis de se rendre compte de la répartition des organisations en fonction de leur secteur d'activité. Celles ayant une mission centrée sur le sport ou le loisir représentent le quart (26 %) des organisations. Viennent ensuite celles œuvrant dans le domaine des services sociaux (15 %) et dans le domaine religieux (11 %). Suivent enfin les organismes de philanthropie et du bénévolat (9 %).

Les revenus générés par ces organisations proviennent principalement de sources gouvernementales (49 %), puis d'activités d'autofinancement (36 %), de dons (10 %) et de sources diverses (5 %). Évidemment, le fait d'agglomérer un grand nombre de données ne rend pas compte de la très grande diversité des situations rencontrées. La société civile québécoise réunit un nombre très important de petites organisations. À titre d'exemple, 45 % de celles recensées dans l'étude disposent en 2003 d'un revenu annuel égal ou inférieur à 30 000 $. De plus, 54 % d'entre elles sont gérées exclusivement par des bénévoles.

Organismes bénévoles et sans but lucratif :

46 000

Notes

1. En ligne: http://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/glossaire/
2. Imagine Canada. Section recherche. En ligne: http://www.imaginecanada.ca/?q=fr/node/66

Québec 2008-2009*.indd 353 17/11/08 09:24:48

Un portrait de la société civile : réalité québécoise

Jean-Marc Fontan
Professeur, Département de sociologie, UQAM
Codirecteur, Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale
Chercheur, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)

Depuis le début des années 80, force est de constater une montée en puissance de la société civile québécoise. Non seulement les chercheurs et les médias y font amplement référence, mais les acteurs sociaux québécois utilisent de plus en plus ce terme pour définir un champ d'action distinct des initiatives développées dans les sphères privée ou publique. Qu'en est-il au juste ? En quoi la réalité québécoise se distingue-t-elle d'autres pays ? Enfin, quel est l'avenir de ce secteur dans un contexte où il semble vital de trouver une troisième voie au tout-marché ou au tout-État ? Le présent texte entend apporter des éléments de réponse à ces questions.

Le Québec dans le courant mondial

Le Québec dispose d'une société civile dynamique qui est devenue un acteur important sur la scène politique nationale. Ses organisations sont présentes dans différents lieux de concertation. Ses représentants sont consultés sur de multiples enjeux. Aucune grande décision ne se prend présentement sans que des acteurs de la société civile participent d'une façon ou d'une autre (en appui ou par la contestation) au processus décisionnel. Cette situation est à l'image de ce qui se passe à l'échelle internationale.

En effet, depuis le début de la décennie 80, la société civile est devenue un espace organisationnel en pleine croissance. Partout dans le monde nous voyons se multiplier les organisations s'appuyant sur ce modèle d'intervention. Selon la Banque mondiale, « le nombre d'ONG internationales serait passé de 6 000 en 1990 à 26 000 en 1999. Les organisations de la société civile (OSC) jouent désormais un rôle de premier plan dans l'aide internationale au développement [...]. Ce dynamisme est illustré par la réussite des campagnes de sensibilisation à des questions telles l'annulation de la dette et la protection de l'environnement qui ont mobilisé des milliers de partisans à travers le monde. [...] Le dernier Forum social mondial, tenu à Nairobi (Kenya) en janvier 2007, a réuni quelque 50 000 responsables d'OSC pour examiner les modèles actuels de mondialisation de l'économie et proposer des solutions plus équitables et plus durables[1]. »

Le Québec dispose d'une société civile dynamique qui est devenue un acteur important sur la scène politique nationale.

Comment situer la société civile québécoise au sein de cette mouvance internationale ? Un volet de l'étude d'Imagine Canada[2] faisant le portrait des organisations sans but lucratif et

Québec 2008-2009*.indd 354 17/11/08 09:24:48

Historique de la société civile québécoise

Le terme société civile apparaît en Europe à la fin du XVIII^e siècle pour qualifier les phénomènes associatifs distincts de ceux promus par la famille, par l'État ou par le marché. Au lendemain des grandes révolutions qui marquent le passage à la modernité, se développe un nouvel espace social qui sert de support au déploiement de nouvelles formes d'actions collectives dont la finalité relève indirectement de la sphère politique publique, de la sphère privée marchande ou de la sphère domestique.

La société civile québécoise moderne se déploie lentement de la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e. En 1802, seules deux organisations de la société civile sont incorporées. Ce nombre passera à 31 en 1866, puis il augmentera graduellement de décennie en décennie pour atteindre 492 organisations en 1906 et 995 en 1926[6].

De 1800 à 1936, 1 478 associations sont incorporées, parmi lesquelles la Communauté des avocats (1779), des associations agricoles (à partir de 1789), le Parti canadien (1791), la Montreal Library Association (1797), la Maison d'industrie (1808), le Montreal Curling Club (1809), la Société amicale de charpentiers et menuisiers (1818) et l'Œuvre de la soupe (1827). Certaines organisations créées au XIX^e siècle existent encore, dont la Société Saint-Jean-Baptiste (1834), la Société Saint-Vincent-de-Paul (1848), le YMCA de Montréal (1851) et la Chambre de commerce de Montréal (1887).

Le financement des premières organisations est généralement assuré par des dons privés de mécènes ou par un soutien financier provenant de différentes églises. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que le financement public prend graduellement de l'importance, accompagnant le lent développement d'un État québécois – et canadien – inspiré du keynésianisme, donc plus interventionniste. Nombre des organisations apparaissent en réponse à des urgences (Œuvre de la soupe) ou à des problèmes sociaux (Dépôt des pauvres), mais aussi en lien avec des besoins non comblés par le marché (Sociétés de construction) ou par l'État (Maison d'industrie) ou en réponse à de nouvelles aspirations (Montreal Local Council of Women) portées par certains groupes de la population. Enfin, le développement de la société civile est étroitement lié aux grandes mouvances sociales qui apparaissent avec la modernité : les mouvements syndical, féministe, laïque, hygiéniste, communautaire, patronal, les mouvances anarchistes et socialistes et la question nationale[7].

De 1936 à 1966, nous assistons, particulièrement autour de 1960, à une première grande vague de croissance dans la pratique de l'incorporation. Il s'incorpore une moyenne de 150 associations par année en 1936, de 230 en 1946 et de 400 en 1956. Le nombre d'associations passe de 1 478 en 1936 à 5 302 en 1956 et à plus de 9 300 en 1966. De 1956 à 1966, en 10 ans, le nombre d'associations incorporées est presque multiplié par 2.

Parmi les associations créées au cours de cette période – la Grande Dépression –, mentionnons l'Association humanitaire (1932) et la Fédération des sans-travail (1937).

La fin de la Deuxième Guerre mondiale signe le début d'une nouvelle ère. D'une part, les gouvernements canadien et québécois se montreront plus interventionnistes que par le passé et, d'autre part, la société civile revendiquera plus ouvertement le droit de jouer un rôle plus grand dans des dossiers tel le développement territorial, et ce, tant en milieux urbain que rural[8].

En 1974, il existe 11 390 associations sans but lucratif incorporées sous la troisième partie de la Loi sur les compagnies. Au cours de la décennie 70, il s'incorpore une moyenne de 1 500 organisations sans but lucratif par année. Les données de l'Inspecteur général des institutions financières indiquent que ce nombre atteint 34 201 associations en 1988 – soit une multiplication par 3 en 15 ans – et qu'il s'incorpore en moyenne 2 500 organisations par année.

Québec 2008-2009*.indd 355 17/11/08 09:24:48

De la fin des années 60 aux années 2000 se consolident les différents secteurs d'intervention de la société civile. Nous voyons alors se développer un mouvement associatif plus laïque, plus proche de l'État, constitué de mouvements sociaux institutionnalisés et de fondations privées qui œuvrent à différentes échelles territoriales. À titre indicatif, les associations coopératives d'économie familiale (ACEF) mises sur pied à partir du milieu des années 60 interviennent à l'échelle locale ; les Associations de défense des droits sociaux (ADDS), les Groupes de ressources techniques en logements (GRT) et les radios communautaires (CKRL de Québec) créées entre la fin des années 60 et le milieu des années 70 se donnent pour mission des dossiers ayant une envergure nationale ; enfin, la mise sur pied du Canadian University Services Overseas (CUSO) indique le développement à partir des années 60 d'un volet international qui n'a cessé depuis de prendre de l'importance.

1. Pour une présentation détaillée, voir le chapitre V dans Jean-Marc Fontan, *Les corporations de développement économique communautaire montréalaises. Du développement économique communautaire au développement local de l'économie*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1992.
2. Pour mieux comprendre les particularités de l'associationnisme au XIX^e siècle, nous renvoyons les lecteurs à trois auteurs : (1) Fecteau, Jean-Marie, *Régulation sociale et transition au capitalisme*, Note 86-02, Québec, Université Laval, 1986 ; (2) Lapointe-Roy, Huguette, *Charité bien ordonnée. Le premier réseau de lutte contre la pauvreté au 19^e siècle*, Montréal, Boréal, 1987 ; (3) Petitclerc, Martin, *« Nous protégeons l'infortune ». Les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB Éditeur, 2007.
3. Pour une présentation du mouvement associationniste au cours de cette période : Levasseur, Roger et Raymond Boulanger, *La dynamique des associations au Québec. Démographie et morphologie, 1942-1981*, dans Brault, Marie-Marthe T. et Lise Saint-Jean, *Entraide et associations*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1990.

bénévoles canadiennes visait à déterminer l'importance de la société civile canadienne par rapport à d'autres pays. En se basant sur le nombre d'emplois créés, cette étude nous apprend que la société civile canadienne occuperait le deuxième rang après le Royaume-Uni. La société civile québécoise, quant à elle, accueille près du tiers des organisations canadiennes ; elle contribue donc pour beaucoup au bon classement du Canada en matière d'emploi en ce domaine. Très dynamique, la délégation québécoise compte toujours le plus grand nombre de participants aux grands sommets, comme les forums sociaux mondiaux. Le Québec a d'ailleurs été l'hôte du Sommet des Amériques en 2001. De plus, la Fédération des femmes du Québec a initié en 2000 une marche mondiale qui a mobilisé 6 000 groupes de femmes de 161 pays.

Devant le dynamisme récent de ce secteur, des sociologues tels Anthony Giddens[3] et Alain Touraine[4] ont respectivement invité les représentants politiques des pays développés à entériner un modèle de développement qui accorderait une place plus importante à la société civile. En utilisant le concept de la « troisième voie », ils préconisent une gestion plus démocratique et égalitaire du « vivre ensemble » en misant sur le développement de sociétés civiles fortes au sein des États-nations.

Giddens et Touraine proposent simplement d'élargir l'espace politique à de nouveaux acteurs sociaux pour que ces derniers puissent mieux encadrer l'enrichissement socioéconomique découlant des activités du marché. En renouvelant les bases de la social-démocratie, il serait possible d'instaurer un meilleur climat politique et un capitalisme à visage humain.

L'appel à une gouvernance plus sociale-démocrate n'a pas donné les résultats escomptés.

Dix années après la publication de *La troisième voie* de Giddens, force est de constater que

Québec 2008-2009*.indd 356 17/11/08 09:24:48

l'appel à une gouvernance plus sociale-démocrate n'a pas donné les résultats escomptés. Si la société civile se développe dans toutes les régions de la planète, qu'elle prend de plus en plus de responsabilités dans la gestion du vivre ensemble, sa participation demeure sous l'ombrage des grandes organisations politiques et économiques. En fait, la société civile accompagne la régulation portée par les grandes institutions sans être en mesure de proposer ni d'imposer une nouvelle éthique sociopolitique ou un nouveau modèle de développement.

Pourquoi en est-il ainsi ? En raison de la nature même de la société civile. Celle-ci regroupe un amalgame hétérogène de regroupements et d'organisations, qui ne sont pas tenus de respecter une philosophie et un projet communs. Elle offre un véhicule souple et accessible à des acteurs sociaux pour organiser des activités de toutes sortes. Le format en question n'oblige pas les personnes y participant à s'inscrire dans un cadre politique ou idéologique particulier. Contrairement à l'État, qui doit promouvoir et défendre l'intérêt général de la population, ou au marché, qui fait place à des entreprises rentables, la société civile ne s'appuie pas sur une philosophie (des principes) pour orienter ses actions. Une organisation de la société civile défend ainsi, au sein de l'espace public, des intérêts privés : ceux des individus qu'elle représente. Elle ne sera tenue ni à l'éligibilité ni à la rentabilité, puisqu'elle peut compter sur un mode représentatif informel et faiblement consultatif et sur des financements externes pour soutenir son fonctionnement.

Dans ce contexte d'encadrement large, de règles du jeu souples et d'absence de contrôle réel – n'étant pas élues, les organisations n'ont pas à rendre de comptes à la population –, nous trouvons au sein de la société civile des regroupements d'extrême droite qui côtoient des organismes humanitaires qui peuvent partager les locaux d'un édifice appartenant à un mouvement néolibéral. Difficile, dans ce contexte, de voir comment l'espace de la société civile serait porteur de plus d'avenir que l'État et le marché.

La troisième voie au Québec : échec relatif

Pour le Québec, la proposition d'adopter une troisième voie a été explorée avant la lettre par l'adoption de ce qu'il est convenu d'appeler le « modèle québécois[5] ». Ce modèle émerge lentement de la Révolution tranquille, dans les années 60, pour atteindre sa maturité dans les années 80. Il s'essouffle au passage des années 90 sous les pressions exercées par le vent politique conservateur qui gagne le Québec et par l'adaptation du marché québécois aux exigences de la mondialisation économique. Si le mouvement peine à reprendre son souffle, ce n'est pas par manque de dynamisme, mais en raison de l'absence de capacité réelle de transformer le cadre de fonctionnement de la société québécoise.

Jamais la société civile n'aura été aussi importante en nombre d'organisations, autant dotée de ressources, aussi consultée et influente qu'elle ne l'est présentement. Toutefois, cette consultation, cette mise à contribution et cette implication restent fortement encadrées. Celles-ci se trouvent souvent confinées à des travaux d'accompagnement de politiques existantes et de sous-traitance d'activités courantes de gestion du vivre ensemble. Les organisations qui jouent le jeu sont pleinement intégrées. Celles qui ne le font pas sont simplement ignorées ou tenues à l'écart.

Au terme de la première décennie du XXI[e] siècle, force est de constater l'épuisement des espoirs placés dans la société civile. Nous devons certes continuer d'investir dans son développement, mais sans pour autant négliger d'investir les champs de l'action critique politique ou de développer une économie renouant fondamentalement avec la solidarité. Dans cette perspective, la société civile apparaît comme une des clés pour penser le devenir de

Québec 2008-2009*.indd 357 17/11/08 09:24:48

la société québécoise. Ce faisant, nous renouons avec un certain réalisme et mettons une fois de plus de côté la tentation de voir émerger une solution unique aux problèmes posés par les défis et les enjeux du vivre ensemble contemporain.

Notes

1. Banque mondiale. *La société civile*. En ligne : http ://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTTOPICSFRENCH/EXTCSOFRENCH/0,, contentMDK :20614159ffimenuPK :161531 0ffipage PK :220503ffipiPK :220476ffitheSitePK :1153825,00.html
2. Hall, Michael H. et autres, *Analyse comparative du secteur sans but lucratif et bénévole du Canada*, Toronto, Imagine Canada, 2005.
3. Giddens, Anthony, *The Third Way. The Renewal of Social Democraty*, Cambridge, Policy Press, 1998.
4. Touraine, Alain, *Comment sortir du libéralisme*, Paris, Fayard, 1999.
5. Dupuis, Jean-Pierre (dir.), *Le modèle québécois de développement économique. Débats sur son contenu, son efficacité et ses liens avec les modes de gestion des entreprises*, Québec, Les Presses Inter Universitaires, 1995.

Québec 2008-2009*.indd 358 17/11/08 09:24:48

Le Forum social québécois : quel avenir politique pour l'altermondialisme au Québec ?

Maxime Ouellet
Doctorant et chargé de cours en études politiques, Université d'Ottawa

En août 2007, Montréal a accueilli le premier Forum social québécois (FSQ). L'événement a été l'occasion pour des centaines de militants provenant de divers milieux d'échanger sur la construction de nouveaux modèles de développement économique, social et politique. Pendant que le mouvement altermondialiste se questionne sur son avenir à l'échelle internationale, la mobilisation se consolide à l'échelle locale.

L'altermondialisme s'essouffle-t-il ?

Les manifestations du mouvement altermondialiste ont pratiquement disparu du radar des médias de masse à la suite des événements du 11 septembre 2001. Ce manque de visibilité médiatique constituerait, selon certains, un symptôme de l'épuisement du mouvement, qui a connu ses heures de gloire lors des événements spectaculaires de Seattle, de Gênes et de Québec. La montée du néoconservatisme aux États-Unis, la guerre au Moyen-Orient et l'obsession sécuritaire liée au terrorisme auraient rendu les élites économico-politiques du monde entier moins tolérantes vis-à-vis de la contestation de l'ordre établi et auraient poussé les franges les plus radicales du mouvement altermondialiste à se battre sur d'autres fronts, notamment celui de l'anti-impérialisme et l'antimilitarisme (comme en témoigne la prolifération de groupes opposés à la guerre au Canada et au Québec, par exemple : les coalitions Québec pour la paix, Guerre à la guerre, Échec à la guerre, Bloquez l'Empire, etc.).

Pour d'autres, le mouvement altermondialiste suit les voies de la maturation. À l'origine un mouvement de résistance (l'antimondialisation) décrié par certains pour son absence de propositions concrètes, l'altermondialisme cherche maintenant à construire un « autre monde possible », comme en témoigne le slogan des forums sociaux mondiaux qui se déroulent annuellement depuis 2001.

Mais eu égard aux tensions de plus en plus perceptibles au sein du mouvement, cet « autre monde » reste un idéal difficile à atteindre. Certains déplorent le fait qu'aucun « sujet populaire et historique » en mesure de promouvoir des solutions de rechange au système capitaliste dans sa forme actuelle ne semble surgir des forums sociaux mondiaux[1]. Devant cette attitude attentiste, certains altermondialistes proposent d'aligner le mouvement sur une voie plus politique.

Le premier Forum social québécois en 2007 s'inscrit dans une tendance à la régionalisation.

Cela semble être le cas en 2005 avec le Manifeste de Porto Alegre, signé par 19 intellectuels et militants associés au mouvement, puis en

Québec 2008-2009*.indd 359 17/11/08 09:24:48

2006 avec l'Appel de Bamako. Mais ces initiatives ne font pas l'unanimité : même si elles visent à élaborer les fondements programmatiques d'une réelle option qui remplacerait l'ordre mondial néolibéral, elles contreviendraient aux principes de la Charte de Porto Alegre, adoptée en 2001, qui stipule qu'aucun participant ne peut s'exprimer au nom du forum. Considérés comme élitistes, le Manifeste de Porto Alegre et l'Appel de Bamako sont rejetés par une base militante plutôt réticente à toute forme de déclaration élaborée de manière hiérarchique.

Si les grands rassemblements internationaux se font plus rares – le Forum social mondial n'a pas été tenu en 2008 –, la multiplication des forums sociaux continentaux (européens, américains, africains, asiatiques, etc.), nationaux, régionaux et locaux porte plutôt à croire que l'altermondialisme est à la « croisée des chemins[2] ».

Le premier FSQ, en 2007, s'inscrit d'ailleurs dans cette tendance à la régionalisation. Cette rencontre a été l'occasion pour des militants de tous horizons (syndicats, groupes communautaires, autochtones, féministes, etc.) d'échanger et de discuter de la construction d'un « autre Québec » dans un « autre monde possible ».

Le premier Forum social québécois sous-médiatisé

Du 23 au 26 août 2007, le parc Émilie-Gamelin, en plein centre-ville de Montréal, a été le théâtre du premier FSQ. S'inspirant d'un idéal d'autogestion, l'endroit a été transformé en « zone d'autonomie temporaire », solidaire et écologique, le temps de l'événement, qui a attiré plus de 5 000 personnes, et ce, malgré une couverture médiatique somme toute modeste (seulement quelques articles et reportages). Les principaux médias québécois n'ont probablement pas retrouvé dans le FSQ l'attrait spectaculaire des manifestations antimondialisation opposant protestataires et forces policières. Une semaine avant le FSQ, les manifestations entourant le Sommet de Montebello sur le partenariat pour la sécurité et la prospérité (PSP) avaient, elles, fait les manchettes en raison de certains débordements – il a été révélé par la suite que cette violence avait été provoquée par des membres des forces policières ayant infiltré des manifestations pacifiques[3].

Malgré le manque d'intérêt des médias, le FSQ s'est tenu dans un contexte politico-économique propice à la mobilisation de plusieurs acteurs sociaux, les structures institutionnelles demeurant quant à elles peu ouvertes aux discours de contestation. D'une part, à l'échelle fédérale, le gouvernement conservateur diffuse un discours teinté d'obsession sécuritaire et, d'autre part, un certain consensus mou, inspiré des préceptes du manifeste *Pour un Québec lucide*, semble émaner des principales formations politiques en ce qui concerne la nécessité de moderniser la social-démocratie et de soulager les entraves au capital.

Exception faite de certaines franges plus radicales du mouvement altermondialiste – qui mettent de l'avant une critique de l'impérialisme et jugent que le FSQ est dirigé par des organismes réformistes cooptés par l'État[4] –, l'ensemble des groupes associés à la gauche québécoise était réuni afin de discuter d'un « autre Québec possible ». Ainsi, plus de 300 organisations provenant des milieux associatifs, communautaires, syndicaux, féministes, écologistes, étudiants, autochtones, gais et lesbiens ont organisé des ateliers portant sur des thèmes aussi diversifiés que les droits humains, la démocratie, l'environnement, les services publics, l'économie, la culture, la solidarité internationale et la religion.

Ce premier FSQ s'est inspiré de la philosophie des forums sociaux mondiaux, qui privilégie l'autoprogrammation. Cela signifie qu'il n'y a pas de programme prédéterminé : le mot d'ordre de ce type de rencontre est la diversité créatrice propre au concept de « l'espace ouvert », sur lequel se fondent les forums

Québec 2008-2009*.indd 360 17/11/08 09:24:48

sociaux. Si la quantité impressionnante de thèmes abordés a empêché les participants d'assister à l'ensemble des ateliers, elle a également rendu difficile l'émergence d'un réel « projet de société » qui permettrait de rallier la diversité des luttes.

Il demeure en effet difficile de proposer une véritable solution de rechange, à la fois solidaire et nationale, dans un contexte où les différents mouvements (sociaux, syndicaux, écologistes et communautaires) ne partagent pas *a priori* les mêmes intérêts. Certains sont davantage portés sur la dimension locale, d'autres sur la dimension nationale, alors que plusieurs insistent sur la nécessité d'axer l'intervention au niveau mondial.

À la recherche du consensus

Par ailleurs, certains intervenants ont souligné le retard relatif de la gauche québécoise par rapport à celle d'autres pays, où les luttes contre les diverses formes de domination convergent dans la construction d'une solidarité réelle et d'une identité collective qui s'oppose à la logique néolibérale.

Dans cette perspective, la nécessité d'établir un programme économique a été soulignée lors de certains ateliers. Plusieurs partagent en effet l'impression que la question économique est laissée entre les mains des élites économiques et politiques rompues aux vertus d'un marché autorégulateur. Ce sentiment est peut-être tributaire du fait que la seule option promue par la gauche québécoise en vue de démocratiser l'économie s'est réduite au projet d'économie sociale. En dépit d'une relative réussite au Québec, ce modèle économique ne s'est pas véritablement opposé à la logique néolibérale.

Le FSQ ne s'est pas limité aux discussions et aux réflexions sur les solutions de remplacement au mode de développement actuel. De nombreux événements culturels – projection de films et de documentaires engagés, spectacles musicaux, présentation de créations collectives – se sont déroulés en marge du forum. Quatre grandes conférences ont également été présentées par des personnalités associées au mouvement altermondialiste, dont Chico Whitaker, l'un des fondateurs du Forum social mondial.

Cependant, à première vue, les retombées concrètes du FSQ apparaissent minces. L'assemblée des mouvements sociaux, qui s'est déroulée lors de la dernière journée du forum, a adopté une résolution en vue de participer à la journée de mobilisation organisée par le Forum social mondial, le 26 janvier 2008. L'assemblée a également accouché d'une déclaration commune, *Un appel solidaire des mouvements sociaux. UniEs pour l'avenir du Québec et du monde*[5], signée par 71 organisations. Afin de « refléter la diversité des problématiques », cette déclaration refuse de s'exprimer au nom de tous les participants, mais cherche tout de même à inclure l'ensemble des couches de la société, « les femmes, les hommes, les jeunes et les vieux, les francophones, les anglophones, [...] les croyantEs, les non-pratiquantEs, [...] les hétérosexuElles, les gais, lesbiennes [...] et transgenres, les riches, les pauvres, [...] les puissantEs et les poquéEs, [...] les reconstituées et les monoparentales, les urbains, les ruraux et les banlieusards ».

À force de vouloir ratisser trop large, l'altermondialisme québécois ne se perd-il pas en conjectures ? Comment un « nous » peut-il émerger en l'absence d'un adversaire bien défini ? Cette volonté d'éviter à tout prix le conflit risque-t-elle de confiner l'altermondialisme à une multitude de groupes de pression exerçant un pouvoir de lobbying pour diverses causes plus identitaires que sociales ?

Quel avenir pour l'altermondialisme au Québec ?

Depuis les manifestations spectaculaires dans les rues de Québec lors du Sommet des Amériques en 2001, force est de constater que l'altermondialisme a mûri dans la province.

Québec 2008-2009*.indd 361 17/11/08 09:24:48

Dans ce contexte, la question de l'avenir politique des mouvements sociaux québécois doit se poser.

L'altermondialisme mis de l'avant durant ce premier FSQ, inspiré par une mouvance pragmatique et autogestionnaire très populaire auprès des militants, désire reconstruire l'action sociale en dehors des logiques technobureaucratiques de l'État et du marché. Cette philosophie peut se résumer par cette formule consacrée : « changer le monde sans prendre le pouvoir[6] ». Reste à savoir si de telles initiatives sont en mesure de transformer en profondeur la culture politique québécoise, ou si elles se limiteront à un « esthétisme de la résistance » réservé à une avant-garde éclairée.

La question du pouvoir institutionnel au cœur des débats actuels (et historiques !) a toutefois le mérite de souligner la dimension proprement politique du mouvement. En se limitant aux périphéries du politique et en demeurant confinés à des actes de résistance ponctuels, les altermondialistes ne concèdent-ils pas le pouvoir de l'État aux forces néolibérales et conservatrices ?

Car pendant que l'altermondialisme tente de se construire une identité en tablant sur l'inclusion et le respect de la diversité, certaines forces réactionnaires, notamment les partis politiques populistes, construisent un « eux » bien défini qui se nourrit de l'inquiétude de la population à l'égard des conséquences délétères de la mondialisation néolibérale. Les discours populistes possèdent d'ailleurs un écho favorable auprès d'un électorat qui devrait composer la masse critique de la gauche québécoise.

À cet effet, la formation politique de gauche Québec solidaire, qui partage dans l'ensemble les idéaux des altermondialistes, représente une tentative d'intégrer la sphère politique. Malgré la volonté de « faire de la politique autrement », le parti peine à récolter un appui massif auprès de l'électorat.

Dans ce contexte, peut-être faut-il voir d'un bon œil l'idée que l'altermondialisme raffermisse ses bases nationales et surtout locales.

Il reste que la diffusion d'idées à contre-courant peut difficilement passer par les voies médiatiques traditionnelles. Les altermondialistes doivent utiliser des canaux différents (médias alternatifs, Internet) pour diffuser leurs discours auprès de la population. Mais ces médias alternatifs s'adressent majoritairement à des individus déjà convaincus ; c'est la raison pour laquelle les altermondialistes cherchent maintenant à rencontrer directement les populations locales. D'ailleurs, le FSQ laissera place à une série de forums sociaux régionaux en 2008 avant de préparer la tenue d'un second forum québécois en 2009. La consolidation du mouvement et de réelles solutions émergeront peut-être de ce raffermissement des bases locales du mouvement. Tel est le pari que semblent avoir pris les altermondialistes au Québec.

Le modèle de l'économie sociale au Québec ne s'est pas véritablement opposé à la logique néolibérale.

Notes

1. Voir *Appel de Bamako*. En ligne : www.suisse.attac.org/Appel-de-Bamako
2. *Ibid.*
3. Buzzetti, Hélène, « Sommet de Montebello. La police est accusée d'avoir utilisé des agents provocateurs », *Le Devoir*, jeudi 23 août 2007, p. A5.
4. Voir « Forum social québécois. Appel à un contingent anti-impérialiste et révolutionnaire », *CMAQ*. En ligne : http ://www.cmaq.net/fr/node/27874
5. Assemblée des mouvements sociaux (fsq), *Un appel solidaire des mouvements sociaux. UniEs pour l'avenir du Québec et du monde*, 26 août 2007. En ligne : http ://www.er.uqam.ca/nobel/social/2007/files/textes/FSQ-Appel-mouvements-sociaux-final.pdf
6. Holloway, John, *Changer le monde sans prendre le pouvoir*, Montréal, Lux, 2007.

Québec 2008-2009*.indd 362 17/11/08 09:24:48

La société civile mondiale se rassemble à Montréal !

CIVICUS, un réseau d'organisations locales, régionales, nationales et internationales qui recouvre tout le spectre de la société civile s'attache, depuis 1993, à renforcer l'action citoyenne et la société civile partout dans le monde. L'organisation, déjà bien ancrée dans le monde anglo-saxon, souhaite désormais étendre son rayonnement dans la francophonie et les Amériques. À cette fin, elle a confié à l'Institut du Nouveau Monde (INM) le mandat d'organiser sa prochaine assemblée mondiale, considérée comme le plus important rassemblement mondial sur la participation citoyenne.

L'événement, durant lequel les méthodes participatives développées par l'INM seront à l'honneur, aura lieu du 28 au 31 août 2009 à Montréal. Ce sera l'occasion pour les praticiens de la société civile, les chercheurs, les activistes, les dirigeants d'entreprise et les représentants des agences de développement de se retrouver afin d'apprendre, de bâtir des alliances et de créer des réseaux. La présence d'un millier de délégués des quatre coins de la planète permettra de formuler des propositions et des projets novateurs pour le renforcement de la société civile dans le monde. L'INM invitera les sociétés civiles canadienne et québécoise à tenir une place de choix dans l'organisation et le déroulement de l'Assemblée mondiale, au cours de laquelle leurs représentants pourront présenter leurs pratiques.

Site Internet
www.civicusmontreal.org

ALEXANDRE MEUNIER
Coordonnateur des Programmes jeunesse, Institut du Nouveau Monde

Québec 2008-2009*.indd 363 17/11/08 09:24:49

Vers un Internet citoyen : groupes communautaires québécois et Internet[1]

Stéphane Couture
Doctorant en communication et chercheur, Laboratoire de communication médiatisée par ordinateur (LabCMO), UQAM

L'Internet et les technologies de l'information et de la communication (TIC) occupent une place de plus en plus importante dans nos vies quotidiennes et dans l'organisation de nos sociétés. L'expression « société de l'information » a d'ailleurs été consacrée ces dernières années, en particulier par la tenue du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) en 2003 et 2005. Surtout mobi-lisée par les élites politiques et les dirigeants industriels, elle renvoie très souvent au projet néolibéral d'une économie globale reposant sur des réseaux électroniques de communication.

Toutefois, de plus en plus de groupes de la société civile et d'organisations communautaires insistent aujourd'hui sur les inégalités sociales et économiques qui persistent ou apparaissent avec le développement de ces réseaux. Ils proposent de nouvelles façons de concevoir l'Internet, tant sur le plan technique que social, et vont même jusqu'à ébaucher les contours d'une autre « société de l'information », plus solidaire et démocratique. Nous présentons ici quelques-uns de ces groupes, actifs au Québec, qui posent les technologies comme des enjeux politiques et participent à cette reconfiguration sociotechnique d'Internet.

Le droit à l'accès au réseau

Le texte intitulé « Plateforme québécoise de l'Internet citoyen » est sans doute l'une des propositions normatives les plus riches du milieu communautaire québécois en ce qui a trait à Internet et aux technologies de l'information. Ce texte, aujourd'hui signé par plusieurs centaines d'individus et d'organismes, propose la vision d'un Internet citoyen qui ferait davantage appel à la participation des citoyens et des groupes communautaires.

On trouve notamment dans cette plateforme l'idée d'un droit à l'accès au réseau, posé comme un droit fondamental au même titre que le droit à l'éducation par exemple, et qui prend tout son sens dans le contexte d'une société reposant fortement sur les réseaux numériques et les technologies de l'information. La notion d'accès mise de l'avant dans ce texte ne renvoie pas seulement à la stricte dimension matérielle de l'accès aux infrastructures électroniques. Elle inclut également la nécessité de considérer les habiletés et les compétences techniques de base pour rendre effectif cet accès, de même que les différents obstacles – d'ordre économique, géographique, social, éducationnel, linguistique, physique, culturel, générationnel, voire de genre – qui s'y opposent. Le droit à l'accès au réseau doit donc être actualisé par l'existence d'une connectivité

Les logiciels libres permettent une coopération décentralisée souvent répartie à différents endroits du monde.

Québec 2008-2009*.indd 364 17/11/08 09:24:49

technique, mais aussi par des formations continues, une sensibilisation aux enjeux, la production de contenus appropriés et l'adoption de normes et de standards d'accessibilité.

La rédaction de la plateforme a été menée par Communautique, un groupe créé en 1995, mais fondé officiellement en 1997. Très tôt, Communautique a joué un rôle de leader sur les questions de technologies de l'information en milieu communautaire en menant différentes campagnes, dont la plus récente concernait le projet québécois de gouvernement en ligne. Le groupe a également mis sur pied plusieurs projets qui accordent une place centrale à la question de l'accès au réseau. L'une de ses principales activités consiste en l'animation d'un réseau de centres d'accès communautaire à Internet (CACI). Financé par Industrie Canada, ce projet implique aujourd'hui l'embauche d'une cinquantaine de jeunes de 15 à 30 ans qui soutiennent et animent ces différents CACI.

Ces dernières années, Communautique s'est également tourné de façon importante vers la problématique de l'accès à Internet par les personnes handicapées. Une importante collaboration a par exemple été développée avec le groupe W3Québec, qui s'intéresse spécifiquement à la question des standards d'accessibilité des sites Web. De concert avec plusieurs de ses partenaires, Communautique travaille également en ce moment à la mise sur pied du Réseau d'apprentissage communautaire par et pour les personnes handicapées (RACp2PH), qui vise à former une centaine de personnes handicapées à l'utilisation de technologies numériques qui permettent la communication et la collaboration à distance.

Les logiciels libres et les infrastructures communautaires

La possibilité de créer ses propres logiciels et ses propres infrastructures de télécommunication a été introduite par une nouvelle génération d'acteurs ayant auparavant développé une solide culture de l'informatique (ingénieurs, informaticiens de formation ou autodidactes). Ces nouveaux acteurs communautaires, que nous appelons aussi les « militants du code[2] », ont introduit des idées telles que les logiciels libres, les serveurs autogérés et les réseaux communautaires sans fil.

Le groupe Koumbit par exemple est à la fois un réseau d'entraide pour les informaticiens engagés socialement et une entreprise sociale qui assiste les groupes communautaires dans l'hébergement, l'élaboration et la mise à jour de leurs sites Web. Le groupe place le logiciel libre au cœur de sa mission.

Un logiciel libre est un logiciel dont la licence donne à chacun et chacune le droit de l'utiliser, de le copier, de le distribuer, de l'étudier, de le modifier et de l'améliorer. Ce type de logiciels est caractérisé par un modèle d'innovation en réseau qui permet une coopération décentralisée souvent répartie à différents endroits du monde. Plusieurs membres de Koumbit participent ainsi à la conception de logiciels libres tels que Drupal, un logiciel Web qui facilite la mise à jour rapide de sites Internet, ou encore AlternC, un logiciel qui permet le déploiement d'un serveur d'hébergement Web autogéré par ses utilisateurs.

Le groupe expérimente également avec des formes d'organisation et de gouvernance originales inspirées des projets de logiciels libres et des principes de l'économie participative. Koumbit s'est montré plus d'une fois actif dans les luttes sociales québécoises, par exemple en créant récemment une pétition en ligne dans le cadre de la campagne contre l'utilisation abusive des tribunaux (SLAPP) menée par Écosociété.

Le groupe Île sans fil est sans doute le pionnier au Québec en ce qui concerne les réseaux sans fil communautaires. Il est également reconnu mondialement pour son originalité et son efficacité. Créé en 2003 et animé jusqu'à

Québec 2008-2009*.indd 365 17/11/08 09:24:49

récemment uniquement par des bénévoles, Île sans fil a mis en place plus d'une centaine de points d'accès gratuits à Internet sans fil dans divers lieux publics montréalais (bars, restaurants, cafés). Le groupe a également développé sa propre technologie, Wifidog, un logiciel libre aujourd'hui utilisé dans le cadre de projets similaires ailleurs dans le monde.

S'inspirant de cette expérience, d'autres groupes ont émergé dernièrement au Québec et animent différents points d'accès sans fil en milieu urbain. C'est le cas par exemple de Zone Accès Public (ZAP), à Québec et à Sherbrooke, ou encore ogWifi, en Outaouais. D'autres organismes ont pour leur part été fondés pour offrir un accès sans fil à Internet dans les régions rurales. C'est le cas de Communautel, un groupe constitué uniquement de bénévoles qui a déjà installé quelques équipements de transmission sans fil dans la région des Hautes-Laurentides.

Ces différentes initiatives tendent maintenant à converger. L'organisme Un Québec branché sur le monde a été fondé récemment par plusieurs des groupes présentés dans ce texte afin de trouver des solutions communautaires à la problématique de l'accès Internet à haut débit dans les régions rurales et éloignées.

Le partage des savoirs

Cette reconfiguration sociotechnique d'Internet va de pair avec l'émergence d'un nombre grandissant de sites Web interactifs où sont mobilisés des savoirs proprement communautaires. Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) est particulièrement actif dans ce processus.

Fondé en 1983, le groupe gère aujourd'hui un important fonds documentaire qui compte environ 100 000 titres, dont la plus grande partie est produite et mise à disposition par les organismes communautaires. Les technologies de l'information ne constituent pas le principal outil de diffusion des savoirs de ce groupe; la plus grosse partie de ses collections documentaires continuent d'ailleurs d'être accessibles uniquement sur support papier. Ces dernières années, cependant, le CDÉACF s'est résolument tourné vers l'Internet pour les rendre plus accessibles et soutenir la collaboration entre ses partenaires. Le site *NetFemmes*, par exemple, répertorie plus de 600 organisations de femmes francophones et propose des listes de discussion très actives comme NetFemmes et PoliTIC. Espace Alpha pour sa part est un site Internet dédié à la diffusion d'outils en appui à l'alphabétisation.

De plus en plus de groupes insistent par ailleurs sur la pertinence sociale d'utiliser des contrats de droits d'auteurs plus libres. Dans le cadre de ses formations, le CDÉACF recommande par exemple à ses utilisateurs les licences de type Creative Commons ou encore la licence de documentation libre. Les licences Creative Commons offrent un éventail de possibilités à l'auteur quant au droit d'utilisation qu'il souhaite accorder à l'usager (par exemple, le droit de partager l'œuvre à des fins commerciales ou bien de partager uniquement des échantillons d'une œuvre). Plus radicale, la licence de documentation libre donne à l'usager la liberté d'utiliser, de copier, de redistribuer, voire d'améliorer une œuvre placée sous cette licence.

D'autres groupes communautaires québécois participent également à la création d'espaces numériques dans lesquels les utilisateurs peuvent ajouter leur propre contenu. Communautique a par exemple créé l'Espace associatif, un site Web qui réunit une cinquantaine de récits de groupes communautaires, où chacun raconte son expérience avec Internet. Ces témoignages sont tous placés sous licence Creative Commons. Le groupe Koumbit met pour sa part l'ensemble de sa documentation technique disponible en ligne en utilisant un

Québec 2008-2009*.indd 366 17/11/08 09:24:49

logiciel libre de type Wiki, permettant un fonctionnement similaire à celui du site Wikipédia. Certains groupes cherchent même à étendre ce concept d'accès libre à d'autres types de données et d'information. Par exemple, le groupe AccèsCivique, davantage actif dans le milieu anglophone, se donne pour objectif d'encourager les différents paliers gouvernementaux à mettre gratuitement à la disposition des citoyens les données et informations civiques – topographiques, électorales ou statistiques, notamment – dans des formats standards et ouverts, sans restriction d'utilisation. Un tel accès permettrait le développement de projets citoyens dont l'objectif serait de rendre ces données plus accessibles ou de les visualiser d'une autre manière, de sorte à susciter le débat, voire le changement social.

La mobilisation pour l'Internet citoyen

Les technologies de l'information ne sont pas neutres. Au contraire, elles agissent à la manière de codes législatifs qui favorisent ou limitent certaines formes sociales plutôt que d'autres. Dans la mesure où ces technologies occupent une place de plus en plus importante dans l'organisation sociale, il devient urgent de réfléchir aux manières de soumettre leur développement au débat démocratique. Dans cette perspective, les projets présentés dans ce texte jouent un rôle fondamental. Ils constituent des espaces souvent gouvernés démocratiquement, où sont débattus les enjeux technologiques se situant généralement hors de la sphère politique. En d'autres termes, ces projets participent à une politisation de l'Internet et, plus généralement, du développement technologique.

Les groupes communautaires et autres organisations citoyennes présentés ici seront vraisemblablement appelés à se mobiliser encore davantage dans l'avenir pour défendre les acquis de l'Internet citoyen. Ils devront également prendre davantage en compte de nouveaux enjeux, comme le droit à la vie privée sur Internet, la gouvernance et le contrôle social de l'architecture d'Internet (qui s'exprime notamment aux États-Unis dans le débat sur le *network neutrality*), la gestion des déchets électroniques, voire, un jour, le droit des individus à demeurer déconnectés des réseaux d'information.

Finalement, les groupes communautaires de l'Internet citoyen doivent demeurer vigilants à l'égard des utopies démocratiques qui caractérisent si souvent l'arrivée de nouvelles technologies. C'est particulièrement le cas dans la période actuelle, que plusieurs célèbrent à cause de l'apparition d'une nouvelle vague de l'Internet, le Web 2.0. Les métaphores de la participation, de l'ouverture et de l'innovation – prégnantes dans les discours sur le Web 2.0 – cachent souvent des injustices et des inégalités sociales persistantes qu'il est nécessaire d'observer continuellement. Car, entre les utopies technologiques et l'Internet citoyen des groupes communautaires, la frontière est souvent floue et doit à chaque fois être repensée.

Un nombre grandissant de sites Web interactifs mobilisent des savoirs proprement communautaires.

Sites Internet

Plateforme québécoise de l'Internet citoyen : www.communautique.qc.ca/reflexion-et-enjeux/internet-citoyen/plateforme.html

Communautique : www.communautique.qc.ca

W3Québec : ww.w3qc.org/

Koumbit : www.koumbit.org

Île sans fil : www.ilesansfil.org

Communautel : www.communautel.net

OgWifi : www.ogwifi.ca

Zone Accès Public Québec : www.zapquebec.org

Zone Accès Public Sherbrooke : www.zapsherbrooke.org

Québec 2008-2009*.indd 367 17/11/08 09:24:49

Un Québec branché sur le monde : www.uqbm.qc.ca

CDÉACF : www.cdeacf.ca

NetFemmes (CDÉACF) : www.netfemmes.ca

Espace associatif (Communautique) : www.espace-associatif.org

Accès civique : www.civicacces.qc.ca

Espace Alpha (CDÉACF) : www.alpha.cdeacf.ca

Logiciel libre (définition de Wikipédia) : www.fr.wikipedia.org/wiki/Logiciel_libre

Logiciel libre Drupal : www.drupal.org

Logiciel libre AlternC : www.alternc.org

Logiciel libre Wifidog : www.wifidog.org

Laboratoire de communication médiatisée par ordinateur de l'UQAM : www./cmo.uqam.ca

Notes

1. Ce texte s'appuie sur le livre *L'action communautaire québécoise à l'ère du numérique*, édité par Serge Proulx, Stéphane Couture et Julien Rueff, avec la collaboration de Stéphane Fauteux, Fabien Granjon, Anne Goldenberg, Christina Haralanova, Nicolas Lecomte et Alison Powell, paru aux Presses de l'Université du Québec en 2008. Introduction disponible en ligne : http ://www.puq.ca/produits/D1536/D1536_FPR.pdf
2. *Ibid.*

Québec 2008-2009*.indd 368 17/11/08 09:24:49

L'action communautaire et la revitalisation des quartiers de Trois-Rivières

Pierre-Joseph Ulysse
Professeur, École de service social, Université de Montréal

Frédéric Lesemann
Professeur titulaire, Institut national de la recherche scientifique (INRS-Urbanisation, Culture et Société)

La ville de Trois-Rivières est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre Québec et Montréal. Grâce à la fusion en 2002 de Trois-Rivières, de Trois-Rivières-Ouest et de Cap-de-la-Madeleine, le grand Trois-Rivières comptait en janvier 2008 128 941 habitants ; il représente aujourd'hui la plus grande agglomération de la région de la Mauricie.

Les nombreuses usines de pâtes et papiers ont fait de Trois-Rivières, dès 1910, l'un des plus forts pôles industriels du Canada et l'un des plus grands centres manufacturiers de papier journal au monde. Ce dynamisme économique a d'abord été redevable de la situation géographique favorable de la ville, au point de rencontre du fleuve Saint-Laurent, doté d'installations portuaires, et de la rivière Saint-Maurice, permettant le transport du bois.

Une économie en crise de 1960 à 2000

Les ressources hydrauliques illimitées dont bénéficiait Trois-Rivières ont permis de développer à bon compte des industries de traitement du bois, des pâtes et papiers, de l'aluminium, des entreprises textiles, presque toutes de propriété étrangère. Cette intense activité industrielle a conduit, tout au long du XX^{e} siècle, à la création de dizaines de milliers d'emplois manufacturiers généralement stables, syndiqués et bien rémunérés. Néanmoins, au cours des années 60, Trois-Rivières a perdu, avec la nationalisation de l'électricité, l'avantage stratégique que représentait l'accès facile à l'énergie, vecteur essentiel pour une production industrielle à moindre coût. Dès lors, les manufactures, qui occupaient le premier secteur d'activité en termes de création d'emplois à Trois-Rivières et dans la MRC de Francheville, ont commencé à décliner. Ont alors fermé de grandes usines telles que Westinghouse, Philips, Wabasso ou les Produits Forestiers Canadien Pacifique (PFCP). Cela a entraîné la perte de milliers d'emplois manufacturiers et le chômage d'autant de travailleurs et a provoqué une baisse drastique de leur pouvoir d'achat. En 1992, le taux d'emploi se situait à 51,5 % et le taux de chômage, à 15 % – à titre de comparaison, ces taux étaient respectivement de 54,6 % et de 12,8 % pour le Québec[1].

Face au déclin du secteur industriel, la Ville s'est efforcée de réorienter son économie vers la recherche et la culture.

Face au déclin du secteur industriel, la Ville s'est efforcée de diversifier son économie et de la réorienter vers les services, notamment dans

Québec 2008-2009*.indd 369 17/11/08 09:24:49

les secteurs de la recherche et de la culture, grâce à des évènements importants comme le Festival international de la poésie. Au début des années 90, 45 616 des 58 597 emplois du grand Trois-Rivières provenaient du secteur tertiaire alors que le secteur manufacturier, deuxième en importance, ne comptait plus que pour 7 280 emplois.

Cette chute brutale de l'emploi a valu à Trois-Rivières, en 1998, le titre de « capitale nationale du chômage ». Cette situation, vécue comme un véritable traumatisme, a provoqué un mouvement de mobilisation et de relance économique aux niveaux régional et communautaire.

Une mobilisation collective

Le premier mouvement de mobilisation s'est organisé sur une base régionale et a donné lieu à l'organisation de forums sur l'emploi, de sommets économiques et d'assises régionales. Il a impliqué, entre autres, la mise en place de politiques de soutien au développement économique, la relance des activités industrielles, l'identification de secteurs prometteurs, l'implantation de dizaines d'entreprises d'économie sociale dans toute la Mauricie. La mise sur pied d'un ensemble d'institutions locales a été relayée par différents types d'actions – formation, réinsertion en emploi et développement local – menées par les trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) et par un effort de coordination entre les trois.

La première grande opération en ce sens a été la création, en 1997, du Forum pour le renouveau économique qui, lors de la fusion municipale en 2002, prendra le nom de Comité solidarité du grand Trois-Rivières. La participation de 300 personnes au premier Forum régional sur le développement social, tenu à Grand-Mère le 10 décembre 1997, a permis d'ébaucher plusieurs pistes d'action destinées à faciliter une meilleure synergie entre le développement social et le développement économique. Parmi les pistes d'action envisagées figuraient la lutte contre la pauvreté par la réinsertion en emploi, une meilleure articulation entre les actions locales et régionales, le renforcement de la participation sociale des citoyens démunis ainsi que le renouvellement des services de proximité.

Organisées à Shawinigan le 31 janvier 1998 sous l'égide du Centre régional de développement de la Mauricie (CRDM), les Assises régionales sur l'économie et l'emploi, qui ont réuni 400 personnes, ont permis de définir 5 grands chantiers thématiques : l'économie sociale, la formation de la main-d'œuvre, les ressources naturelles, le développement de l'industrie et le récréotourisme[2].

Finalement, l'organisation d'un second forum, le 19 février 2003, à Shawinigan, a permis non seulement de faire le point sur le développement social, mais de bien consolider les réseaux de collaboration et de distinguer quatre grandes pistes d'action : a) agrandir les champs de collaboration entre les acteurs ; b) miser sur l'information ; c) rapprocher les municipalités et le monde des affaires et d) penser globalement tout en agissant localement[3].

De nouvelles institutions pour soutenir le développement

Le deuxième mouvement de mobilisation a engagé les acteurs locaux et régionaux dans un processus de création institutionnelle et d'innovations sociales, par lequel ils ont cherché à définir les atouts dont ils disposaient sur les plans économique, politique, social et culturel.

Trois-Rivières a vu naître plusieurs organismes d'aide à la communauté voués à la lutte contre la pauvreté, à l'insertion en emploi et au développement local et régional. Citons, entre autres, le Centre Le Havre (1987), la Corporation de développement économique communautaire Économie communautaire de Francheville (ECOF, 1995), le Comité régional d'économie sociale (CRES, 1996), le Comité

Québec 2008-2009*.indd 370 17/11/08 09:24:49

logement Trois-Rivières (1997), le Conseil régional de développement de la Mauricie (1997) et le Forum pour le renouveau économique (1997), devenu le Comité solidarité du grand Trois-Rivières (2000). La création de ces institutions locales vise à répondre à des besoins locaux d'emploi, d'alphabétisation, de logement, d'accès à la culture, de participation démocratique, de promotion de la justice et de la solidarité sociales. Les activités de lutte contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion s'inscrivent dans une quête constante de formules qui facilitent la réinsertion en emploi de personnes peu scolarisées, voire analphabètes.

Par exemple, le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP), fondé en 1986 par une douzaine de bénévoles d'une cuisine collective, se donne pour principal objectif de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à partir d'une approche plurielle centrée sur l'éducation populaire. Il offre aujourd'hui une diversité de services à des personnes démunies et analphabètes (programme Envol Alpha), aux femmes à faible revenu (APPUI et Collectif femmes), aux hommes à faible revenu (Collectif hommes), un comptoir vestimentaire, des cuisines collectives et un programme de formation préparatoire à l'emploi pour les personnes démunies. Dans le domaine culturel, le COMSEP a mis sur pied un théâtre populaire, un festival de la poésie, le salon du livre de Trois-Rivières et un service d'organisation de vernissages des œuvres d'art de personnes démunies et analphabètes peu habituées à ces formes d'activités et de loisirs.

Finalement, le COMSEP compte plusieurs entreprises d'économie sociale dans des domaines aussi diversifiés que la restauration et le service de traiteur (Buffet Bouf'elles), l'ensachage de café équitable (Café COMSEP), l'ébénisterie (Ébénisterie S.G.), l'aide domestique (Ménagez-vous) et la petite enfance, avec un centre de la petite enfance (CPE) à Pointe-du-Lac.

Animées par la conviction que l'intégration sociale et économique passe par la réinsertion en emploi, ces diverses initiatives se fixent pour mission de « donner accès à l'emploi à des personnes exclues et peu scolarisées, de leur permettre d'améliorer leurs conditions socio-économiques, leur qualité de vie globale et de développer chez les travailleurs et les travailleuses l'esprit de l'entrepreneuriat collectif[4] ».

Le COMSEP cherche aussi à favoriser une prise en charge tant individuelle que collective en intervenant sur les différents domaines de la vie d'un individu : logement, employabilité, loisirs et éducation politique. L'encadrement que l'organisme propose vise surtout à créer des espaces de prise de parole et d'exercice de la citoyenneté dans une société démocratique mobilisée autour de l'idée d'égalité des droits entre les individus-citoyens.

Le travail d'organismes comme le COMSEP a permis d'instaurer des dynamiques axées sur l'engagement social et la participation citoyenne et sur le développement d'une économie sociale solidaire et d'entreprises de quartier. Ces innovations sociales nourrissent une vision du développement centrée sur des objectifs d'amélioration des conditions et du cadre de vie dans les quartiers, en impliquant activement les citoyens.

Quant à la dimension identitaire, elle est prise en compte dans la Démarche de revitalisation des premiers quartiers – les quartiers ouvriers historiques de Trois-Rivières –, habités par les anciens employés des usines de pâtes et papiers et des industries du textile. Comme, à la fermeture de ces manufactures, ces personnes faiblement scolarisées n'ont pu retrouver un emploi, ces quartiers ont été fortement touchés par la pauvreté, le chômage et l'exclusion. Du portrait sociodémographique de ces quartiers se dégage une image de vulnérabilité collective, de précarité économique et de fragilité des liens sociaux[5].

Québec 2008-2009*.indd 371 17/11/08 09:24:49

Le rôle de l'économie sociale

Trois-Rivières a probablement été l'une des premières villes à expérimenter l'économie sociale au Québec. Après une première phase de résistance (1995-2000) de la part des syndicats, qui craignaient que cela ne contribue davantage à la précarisation de l'emploi et au désengagement de l'État à l'égard des citoyens les plus démunis, l'économie sociale a acquis une importance stratégique que semble confirmer l'organisation de la Rencontre nationale du développement économique communautaire, tenue du 19 au 22 mai 2004 à Trois-Rivières.

Bien implantées dans les secteurs de l'aide à domicile, des ressourceries, des CPE et du tourisme social et écologique, les entreprises d'économie sociale répondent au besoin de concilier développement économique et développement social. Elles procurent des emplois à des centaines de personnes qui autrement seraient exclues du marché du travail traditionnel. En visant la création d'emplois durables et en basant leur fonctionnement sur un principe de démocratie participative et sur des valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale, ces entreprises sont des lieux de participation citoyenne et de construction d'une économie sensible au bien commun et à l'intérêt général. Une étude réalisée par Emploi-Québec en 2006[6] met en évidence l'existence de 113 entreprises d'économie sociale dans la région de la Mauricie. Les 97 entreprises ayant répondu à l'enquête embauchent un total de 1 972 personnes.

Toutefois, la majorité des entreprises d'économie sociale répertoriées restent aux prises avec des problèmes de financement et vivent une précarité économique qui affecte tant leur capacité de produire et d'acquérir des équipements appropriés que leur capacité de consolider les emplois déjà créés. Elles peinent à recruter du personnel qualifié, à trouver des appuis financiers et à participer pleinement au développement du marché. Plusieurs doivent non seulement former leur propre main-d'œuvre, mais aussi l'encadrer pour lui permettre de développer des compétences transversales.

Une culture de la concertation

Nous n'avons mentionné que quelques-uns des nombreux projets structurants actuellement à l'œuvre à Trois-Rivières. Ceux-ci reposent sur des plans d'action stratégiques cherchant à mettre en relation les entreprises, les bailleurs de fonds, les universités et les ressources communautaires. Ces projets partagent des perspectives communes : innovation sociale et technologique, création d'emploi, développement local, synergie entre développement économique et développement social.

Ce qui frappe d'emblée dans cette dynamique de mobilisation communautaire, c'est la qualité du leadership, l'engagement de leaders qui s'identifient clairement au territoire de Trois-Rivières. Les acteurs de ces mobilisations collectives témoignent d'un fort sentiment de solidarité, voire d'une loyauté, envers la population en situation de pauvreté. Au-delà de leurs compétences, ils ont construit leur crédibilité en s'identifiant à ces initiatives. Pour eux, développement humain, développement économique et développement du territoire sont une seule et même activité ; ils travaillent à promouvoir un équilibre et une interdépendance entre ces trois composantes de la vie en société.

Les mobilisations communautaires mettent en œuvre une culture de débats, de concertation et d'argumentation. Les leaders communautaires acceptent d'être sans cesse obligés d'expliquer le sens des initiatives, voire d'être remis en question par les participants (collègues de travail, fonctionnaires, autorités municipales, etc.). Même si les positionnements diffèrent, les acteurs locaux s'ingénient à identifier des zones de négociation et à élaborer des compromis. Ces alliances stratégiques permettent à ces acteurs de bien se positionner dans les débats, tout en pesant d'un poids réel dans la prise de décision. L'idée est de « faire tomber

Québec 2008-2009*.indd 372 17/11/08 09:24:50

les petits châteaux », car « on ne peut plus s'offrir le luxe de travailler individuellement, sans chercher à arrimer les forces du milieu, à les mettre à contribution et à partager les expériences gagnantes[7] ».

Enfin, ces leaders communautaires font preuve d'un pragmatisme social et politique remarquable. L'une d'elles est, par exemple, devenue conseillère municipale, représentante des quartiers en revitalisation. D'un côté, cette entrée en politique active témoigne du processus de politisation par lequel passe actuellement le travail sur le social – amplement interpellé par l'idéologie du partenariat et de la concertation. De l'autre, cette politisation est présentée comme une étape nécessaire et attendue de l'action communautaire. L'entrée en politique active est le « beau risque à prendre », puisque « le pouvoir municipal reste le niveau sur lequel les gens peuvent avoir une vraie influence, particulièrement en ce qui concerne la lutte pour l'amélioration de leur quotidien », conclut l'intervenante.

La politique municipale apparaît comme un autre champ à investir pour « ouvrir des brèches et créer des opportunités ». L'enjeu fondamental est de pouvoir défendre le développement social et d'arriver à l'inscrire dans les priorités locales. L'entrée en politique active est décrite comme un moyen qui permet de compléter l'éducation populaire par une éducation politique et « d'impliquer les gens concernés » dans une démarche collective formatrice, elle-même basée sur les expériences des leaders communautaires et sur leurs besoins.

Les transformations économiques et sociales qu'a connues Trois-Rivières ces dernières années l'ont amené à mettre en place différents types d'initiatives articulant développement économique et développement social. Penser ces actions en termes d'articulations implique moins une tentative de faire disparaître les tensions de la vie en société que de les rendre créatrices de solutions, en associant des partenaires qui en portent les dimensions différentes : sociales, économiques, culturelles, environnementales. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est construite comme un projet légitimant un modèle de concertation entre la gestion étatique et la gestion locale communautaire ; elle permet de penser que la démocratisation du social ne peut reposer que sur la capacité de la société civile communautaire de s'ériger en sujet à la fois politique et politisé, aussi bien qu'en acteur socioéconomique.

Notes

1. Ces données sont tirées de l'Enquête sur la population active de 1992.
2. En ligne, p. 13 : http ://www.crd-mauricie.qc.ca/Documentation/ Corpo/rapport-annuel-crdm-1997-1998.pdf
3. Consortium de développement social Mauricie, 2003, p. 1. En ligne : http ://www.crd-mauricie.qc.ca/Documentation/Secteurs/rapport-forum-developpement-social.pdf
4. En ligne : http ://www.comsep.qc.ca/buffets/buffets.htm
5. Ce portrait produit par ECOF révèle qu'en 2005, les premiers quartiers sont habités par 35 000 personnes. Chez les personnes en âge de travailler, c'est-à-dire âgées de 15 ans et plus, le taux de chômage se situe entre 16 % et 22 % selon le quartier, ce qui est largement supérieur au taux de 8 % pour l'ensemble du Québec, de 9,5 % pour la ville de Trois-Rivières et de 10 % pour la Mauricie. Une personne sur deux vit de l'aide sociale dans le quartier Sainte-Cécile, alors que les taux sont respectivement de 16 % et 20 % dans les quartiers Notre-Dame et Saint-Philippe. Du point de vue de la situation familiale, entre 32 % et 37 % des familles avec enfants vivent, selon le quartier, dans une situation de monoparentalité, comparativement à 18 % pour la ville de Trois-Rivières dans son ensemble. Quatre personnes sur 10 vivent seules dans les quartiers Notre-Dame et Saint-Philippe, alors que le pourcentage est respectivement de 22 % et de 31 % pour Saint-François et Sainte-Cécile.
6. Emploi-Québec, *Enquête sur les caractéristiques de la main-d'œuvre. Secteur de l'économie sociale*, Mauricie, juin 2006.
7. Témoignages d'acteurs du milieu.

Québec 2008-2009*.indd 373 17/11/08 09:24:50

Les jeunes s'engagent, mais font-ils du bénévolat ?

André Thibault
Professeur associé, Département d'études en loisir, culture et tourisme, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Julie Fortier
Professeure, Département d'études en loisir, culture et tourisme, UQTR

Patrice Albertus
Professionnel de recherche, Laboratoire en loisir et vie communautaire, UQTR

Au fil des changements sociaux, culturels, religieux, politiques et générationnels, le bénévolat, forme particulière de liens sociaux et de services, se transforme, tout comme les aspirations des bénévoles. La jeunesse[1] est généralement aux premières loges de la transformation de l'action bénévole.

Le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a mené deux enquêtes[2] qui ont permis de cerner la vision que les jeunes ont de l'action bénévole. Cet article en présente les principales conclusions.

L'action bénévole des jeunes : réalité culturelle en mouvance

Il existe un consensus théorique autour de la notion de bénévolat. Celui-ci repose sur l'idée d'engagement et de don libre et gratuit. Ainsi, le bénévole choisit librement la cause pour laquelle il s'engage ; il donne son temps, ses énergies, ses compétences et sa passion, et n'en retire pas de bénéfice financier ; il œuvre généralement au sein d'une organisation.

D'après l'étude commandée par le Réseau québécois de l'action bénévole (RABQ), en particulier celle menée sur les groupes témoins[3], les jeunes ont affirmé que, lorsqu'ils se lançaient dans une action bénévole, ils recherchaient l'épanouissement personnel et l'autonomie plutôt qu'un engagement à long terme trop encadré. (« Ne touchez pas à ma liberté ! ») Cette position, déjà soulignée dans d'autres études, démontre une tendance à un bénévolat de missions plus que de structures.

Le corpus examiné durant l'étude du RABQ met également en évidence la perception que les jeunes ont du bénévolat. Pour eux, cette notion est souvent teintée d'idéologie et d'une orthodoxie dictée par la religion. En outre, elle est souvent marquée par les archétypes de la génération précédente. En effet, les bénévoles plus âgés que nous avons sondés voient leur engagement comme un don « corps et âme » de soi. Cette représentation est notamment issue des croyances et des devoirs religieux. Pour leur part, les jeunes ne perçoivent pas le

Lorsque les jeunes se lancent dans une action bénévole, ils recherchent l'épanouissement personnel plutôt qu'un engagement à long terme.

Québec 2008-2009*.indd 374 17/11/08 09:24:50



Lors de la Marche du Club 2/3, en mai 2008, plus de 15 000 jeunes se sont rassemblés dans les rues de Montréal pour affirmer leur solidarité avec les plus démunis de ce monde.

bénévolat comme une obligation morale, mais comme un geste humain et social. *A contrario*, les jeunes ne se donnent pas : ils s'engagent et agissent sans nécessairement se conformer. Le vocabulaire qu'ils utilisent témoigne d'ailleurs des nouvelles formes que prend le bénévolat : *engagement*, *implication*, *action politique*, *aide internationale* ou *responsabilité* sont des mots qu'ils utilisent fréquemment.

Dès lors, trois dimensions émergent de leur action bénévole. Leur engagement est 1) un acte volontaire qui ne fait l'objet d'aucune rémunération ; 2) un acte d'échange avec les autres individus et collectivités et 3) un acte socialement et politiquement connoté, pratiqué et valorisé. Ce don de temps, de compétences et d'énergies est vu par les jeunes comme un investissement individuel et social qui se matérialise davantage au sein de la société civile qu'au sein d'institutions. Qu'il œuvre de façon individuelle, collective (au sein d'un groupe, d'une communauté géographique ou d'intérêt, dans un mouvement social ou politique) ou dans un cadre corporatif (délégation ou projet d'entreprise), le jeune a à cœur le développement et l'organisation de la société civile.

Les jeunes et l'action bénévole au Québec

Quelles sont les motivations – personnelles ou collectives – des jeunes quand ils s'engagent dans une action bénévole ? Dans quels types d'actions s'engagent-ils ? Quelle est la nature de leur don et de leur contre-don ? Quel sens social les jeunes attachent-ils au bénévolat ? Les chercheurs du projet RABQ ont tenté de répondre à ces questions sur la base des discussions qui ont eu lieu dans les groupes témoins.

Il existe trois principaux types d'action bénévole[4]. Le premier est axé sur l'offre de services et le soutien aux institutions. Il se rapproche

Québec 2008-2009*.indd 375 17/11/08 09:24:50

du service volontaire encadré : « Je fais du bénévolat à l'hôpital ou avec la Croix-Rouge. » Ce type de bénévolat puise sa motivation dans l'aide à autrui et complète l'action de l'État. Le deuxième répond au besoin des institutions et des groupes de citoyens de la société civile qui, en dehors de l'État, se rendent des services et s'entraident par des actions généralement humanitaires. On s'engage, par exemple, dans des clubs et des associations qui rendent service à leurs membres, comme une association étudiante. Enfin, le troisième type d'action bénévole est axé sur le développement autonome et sur l'initiative citoyenne dans des domaines où la cause s'intéresse davantage à la collectivité qu'à la relation d'aide aux personnes. Dans ce cas, le bénévole est autant un acteur qu'un « donneur ». Ici, par exemple, les jeunes s'impliquent dans une ligue sportive comme arbitres ou entraîneurs ou dans le comité organisateur d'un festival.

Le bénévolat des jeunes est bien pluriel, puisqu'ils agissent dans la plupart des champs d'intervention. Cependant, au regard des discussions dans les groupes témoins, il apparaît que la société civile constitue le terrain d'action privilégié des jeunes. Cela confirme les études en psychologie et en psychologie sociale selon lesquelles les jeunes sont moins intégrés dans les institutions publiques et choisissent de faire leurs premiers pas dans un monde qu'ils contrôlent ou qu'ils considèrent moins contraignant.

C'est là une piste majeure pour l'élaboration des politiques et des attitudes à l'égard des jeunes. Cette piste nous amène à la seconde étude, qui s'est intéressée aux conditions optimales de mobilisation, d'accueil et de soutien à l'engagement bénévole des jeunes de 15 à 19 ans dans le secteur des loisirs en Montérégie.

Vers un but commun des jeunes et des organisations ?

Le tableau apporte un éclairage sur les besoins des jeunes et la place qu'ils désirent occuper dans les organismes ainsi que sur la percep-

TABLEAU 1 **Besoins des jeunes et place qu'ils voudraient occuper dans la gouvernance des organismes**

Ce que veulent les jeunes	Jeunes (N =206) Rang (sur 8) Moyenne sur 4	Organismes (N = 30) Rang (sur 8) Moyenne sur 4
Pouvoir émettre et réaliser mes idées et mes projets	(1) 3,2	(1) 3,5
Avoir la possibilité de faire des choix dans mes tâches	(2) 3,1	(4) 3,3
Avoir la liberté d'explorer de nouveaux domaines	(3) 3,1	(3) 3,4
Avoir une réelle flexibilité dans mes horaires	(4) 3,1	(7) 3,1
Collaborer à l'élaboration, à l'amélioration et à la gestion des programmes qui me sont destinés	(5) 3,0	(2) 3,4
Gérer un budget de façon autonome	(6) 2,8	(8) 2,6
Être étroitement associé au fonctionnement de l'organisme	(7) 2,7	(6) 3,1
Obtenir un siège au conseil d'administration de l'organisme	(8) 2,5	(5) 3,1

Échelle : 1 = Tout à fait en désaccord ; 2 = Plutôt en désaccord ; 3 = Plutôt en accord ; 4 = Tout à fait en accord
Source : C. Froment-Prévosto et J. Fortier, 2005.

Québec 2008-2009*.indd 376 17/11/08 09:24:50

tion des représentants des organisations qui accueillent les bénévoles sur ces aspects. Ce tableau permet donc de confronter les réponses des jeunes et des responsables d'organismes par une comparaison des moyennes accordées de part et d'autre aux différents énoncés. Nous avons inscrit entre parenthèses le rang de chacun des énoncés afin de favoriser la comparaison.

Les jeunes veulent émettre leurs idées et réaliser leurs projets. Ils manifestent le désir de choisir leurs responsabilités et d'explorer de nouveaux domaines à travers leur expérience de bénévolat. Ils cherchent une certaine flexibilité dans leurs tâches et leur horaire, des besoins auxquels les responsables d'organismes accordent moins d'importance.

Ces résultats marquent une continuité avec la principale contrainte, soit le manque de temps, et les motivations des jeunes, qui, selon cette étude, désirent vivre de nouvelles expériences et avoir de l'autonomie dans leur action.

Comment soutenir l'engagement des jeunes ?

Ces deux études montrent également que les jeunes n'ont pas une perception très précise du bénévolat. Selon les échanges qui ont eu lieu lors des groupes de discussion, cet univers leur semble étranger ; ils questionnent même l'usage du mot *bénévolat*. Les jeunes sont impliqués, engagés et citoyens, mais, selon eux, ce qu'ils font ne s'appelle pas nécessairement du bénévolat, un terme qui leur paraît connoté et appartenir à une autre génération. Faudrait-il alors plutôt parler d'engagement social et citoyen ?

L'ensemble des informations recueillies dans le cadre de l'étude sur les jeunes de la Montérégie a permis de dégager quelques pistes susceptibles d'éclairer les politiques et les mesures qui visent à soutenir l'engagement des jeunes :

- considérer les jeunes davantage comme des partenaires que comme une « main-d'œuvre » ;
- travailler en partenariat et en réseau plus qu'en hiérarchie ;
- œuvrer dans un esprit d'interdépendance pour partager les ressources, l'information et les compétences ;
- faire participer les jeunes en amont des décisions et mettre en valeur leur participation dans la mission ou la vision des organisations ;
- reconnaître et valoriser les jeunes, augmenter la crédibilité de leur action ;
- mettre en place des lieux et des activités de communication entre les jeunes et les adultes pour échanger idées et expériences ;
- favoriser l'acquisition de compétences en leadership, en communication, en financement et en mobilisation ;
- transmettre une information claire et accessible sur les actions et les organisations auxquelles les jeunes peuvent participer ;
- faciliter des stages qui offrent la possibilité de faire des expériences et de se former au bénévolat.

Des citoyens actifs dans une société civile renforcée

Le changement de génération (les baby-boomers prenant leur retraite) et l'ampleur des changements sociaux, économiques et de gouvernance remodèlent l'engagement bénévole et citoyen. Il est des causes, nées il y a plusieurs années, qui peuvent paraître obsolètes aux yeux des jeunes, des formes de gouvernance qui leur semblent étouffantes et une conception du bénévolat qui leur est étrangère parce qu'enracinée dans des valeurs inconnues.

La société civile constitue le terrain d'action privilégié des jeunes.

Quand ils s'engagent pleinement dans un bénévolat, les jeunes le vivent comme un échange plus que comme un don sans retour. Ils voient dans leur action une occasion de connaissance et d'appropriation de leur

Québec 2008-2009*.indd 377 17/11/08 09:24:50

communauté et ils attendent en retour respect, reconnaissance et capacité (pouvoir et compétences) d'agir. Ils veulent se sentir utiles, réussir et avoir du plaisir.

Les gestionnaires et les bénévoles des organisations établies ne peuvent plus les tenir pour acquis. Développer le bénévolat des jeunes, c'est promouvoir des causes, offrir des lieux, des moyens d'agir et un environnement qui répondent aux conditions proposées plus haut, dont un milieu social, un espace ouvert de rencontre, de création et d'erreur. C'est aussi reconnaître le caractère parfois éphémère, informel et en construction du bénévolat des jeunes. C'est enfin reconnaître que les générations distinctes engendrent un bénévolat distinct.

Références

Froment-Prévosto, Cathy et Julie Fortier, *Ne marcher ni devant, ni derrière, mais aux côtés des jeunes*, Rapport de recherche, Imagine Canada, 2005.

Thibault, André, Julie Fortier et Patrice Albertus, *Rendre compte et soutenir l'action bénévole des jeunes*, Rapport de recherche, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2007.

Thibault, André, Julie Fortier et Patrice Albertus, *Rendre compte du mouvement bénévole au Québec. Créateur de liens autant que de biens et de services*, Rapport de recherche, Réseau de l'action bénévole du Québec, 2007.

Notes

1. La jeunesse correspond ici aux personnes âgées de 15 à 35 ans (étude RABQ) et aux personnes âgées de 15 à 19 ans (étude Montérégie).

2. Commandée par le Réseau québécois de l'action bénévole (RABQ) et commanditée par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), la première étude a pour but de situer, de comprendre et de soutenir la réalité québécoise en matière d'action bénévole générale et multisectorielle. Elle procède par une revue large de la littérature et par l'analyse des propos recueillis lors des groupes témoins. Voir André Thibault, Julie Fortier et Patrice Albertus, *Rendre compte et soutenir l'action bénévole des jeunes*, Rapport de recherche, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2007. La seconde étude, subventionnée par Imagine Canada et menée par Loisir et sport Montérégie et le Laboratoire en loisir et vie communautaire, s'est intéressée aux conditions optimales de mobilisation, d'accueil et de soutien à l'engagement bénévole des jeunes de la Montérégie dans le secteur du loisir. Deux questionnaires ont été élaborés : l'un s'adresse aux jeunes de 15 à 19 ans et l'autre, aux organisations. Voir Cathy Froment-Prévosto et Julie Fortier, *Ne marcher ni devant ni derrière, mais aux côtés des jeunes*, Rapport de recherche, Imagine Canada, 2005.

3. Une enquête a été menée auprès de 16 secteurs regroupés au sein du RABQ, dont celui des jeunes. Quatre-vingt-dix personnes, réparties entre 16 groupes témoins, ont été interrogées. Chacun des groupes a abordé de façon générale la question du bénévolat des jeunes. Deux groupes en particulier, dont un réunissant les membres de la Table de concertation des Forums jeunesse régionaux du Québec et un autre regroupant huit jeunes engagés bénévolement, ont approfondi la dimension jeunesse de l'action bénévole. Les résultats présentés dans cet article constituent le reflet des discussions « à propos des jeunes » qui ont eu lieu avec ces deux groupes. L'étude était de type qualitatif et a privilégié la méthode d'analyse de contenu.

4. Les thèmes ou facteurs de regroupement des organismes se fondent sur une similarité du mandat et des tâches ou services, sur des idéologies communes ou sur leur histoire (santé, charité, communautaire).

Québec 2008-2009*.indd 378 17/11/08 09:24:51

Entrevue

L'alerteur et autres empêcheurs de tourner en rond ou le rôle des consultations publiques

Robert Perreault
Ancien conseiller municipal, ancien ministre péquiste et ancien directeur général du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal

Les controverses entourant certains projets de développement ou même les débats sur les accommodements raisonnables le montrent : les consultations publiques sont de plus en plus populaires. Cela suscite néanmoins d'importantes questions sur la gouvernance. Quel rôle le citoyen tient-il dans la prise de décision ? Quelles conditions peuvent accroître la qualité des consultations ? Outre les processus participatifs institutionnalisés, quels sont les moyens à la disposition des « gens ordinaires » ? Comment s'articule ce rapport entre élus et citoyens ? Robert Perreault, qui a été des deux côtés de la barrière, y réfléchit pour *L'état du Québec*.

L'état du Québec – Ce qui caractérise le modèle québécois, c'est la concertation, le dialogue. À votre avis, qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui ne fonctionne pas dans ce modèle ?

Robert Perreault – En règle générale, le modèle de concertation suppose que tous les partenaires acceptent de jouer le jeu, alors je dirais qu'il fonctionne le mieux lorsqu'on trouve à la tête de l'État des gouvernements progressistes, plus proches de la société civile et des grandes organisations syndicales. Souvent, le milieu des affaires a ses entrées auprès des gouvernements et dispose de moyens de faire connaître ses opinions, ses préoccupations. Ce n'est pas le cas pour les groupes sociaux, les minorités ou le monde syndical, qui ont plus de difficultés à faire valoir leur point de vue. Lorsque survient un grand débat de société – et on en a eu quelques-uns au Québec ! –, le défi, c'est d'aboutir à un certain consensus entre tous ces intervenants. Cela suppose qu'il y ait, idéalement, un minimum de complicité entre les parties ou, à tout le moins, que les partenaires ne soient pas en guerre ouverte. C'est un

Québec 2008-2009*.indd 379 17/11/08 09:24:51

modèle qui fonctionne, qui peut donner d'excellents résultats, mais qui a aussi ses limites, ses contraintes.

ÉDQ – L'idée de consulter les citoyens est de plus en plus en vogue chez les élus, qui y voient un moyen d'obtenir l'appui de la population pour des projets de développement. Mais on voit souvent ces processus de consultation échouer au moment de tenir compte de leurs résultats. Pourquoi cet écart entre la théorie et la pratique?

R. P. – Je pense qu'il faudrait distinguer les niveaux de gouvernement dont il est question. En ce qui concerne le gouvernement fédéral, je dis, indépendamment de mes convictions personnelles, qu'il est assez loin des groupes sociaux en général et de la société civile en particulier. C'est davantage un gouvernement issu de la grande technocratie fédérale qu'un gouvernement proche des citoyens. Dans ce cas, on a donc moins l'expérience de la consultation, qui après tout est propre au modèle québécois. Pour ce qui est des administrations publiques québécoises, il faut distinguer l'échelon municipal de l'échelon provincial.

Je dirais que dans un cas comme dans l'autre, certains mécanismes de consultation assez formels sont prévus par la loi. Ils touchent essentiellement des questions de zonage, donc d'aménagement du territoire. La Ville de Montréal s'est dotée d'un office de consultation publique (OCPM) ; elle aurait donc la possibilité d'en faire plus en matière de consultation. Mais, en règle générale, l'OCPM intervient davantage dans des débats liés à des plans d'urbanisme, à des projets concrets, en somme. Ailleurs au Québec, diverses expériences de consultation sont menées sur le plan municipal, mais ce qu'il en ressort, à mon avis, c'est une application assez mécanique de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui donne aux citoyens la possibilité d'intervenir par le biais des référendums. Dans la réalité, c'est plus un droit de s'opposer qu'un droit de participer.

Dans le cas du gouvernement du Québec, divers mécanismes de consultation existent. Prenez par exemple les commissions parlementaires ou le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). On sent depuis quelques années, dans le cas du BAPE, un certain glissement. Au départ, les commissaires ont développé tout un corpus de règles et de pratiques. Ils ont défini ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas en matière de consultation publique. Or, on sent en effet que l'espèce de feu sacré qui entourait les ministres et les fonctionnaires quand ils ont pensé, imaginé, organisé les processus de consultation n'est plus tout à fait là. On a ouvert la porte à bien des choses qui commencent, tranquillement pas vite, à banaliser l'exercice. Dans la population, on a l'impression que l'exercice est fait parce qu'il doit être fait. Au fond, on est en train de pervertir tout le système de consultation en le transformant en simple exercice de ventilation.

Qui va se lever pour rappeler qu'il y a d'autres considérations que la valeur commerciale et les taxes perçues? Les alerteurs.

Dans le cadre d'un gouvernement minoritaire, tout le monde le sait, consulter est une façon de gagner du temps. Du côté de la Ville de Montréal, on a initié beaucoup de commissions pour résoudre les problèmes constitutionnels et de gouvernance. Là aussi, c'était une façon de gagner du temps. Sauf qu'à un moment donné, après deux, trois, quatre ans de ce type d'exercice, les citoyens, qui y ont quand même participé, se sont dit : « Mais va-t-il se passer quelque chose? »

ÉDQ – La participation à des consultations publiques est l'un des moyens à la disposition des citoyens pour faire entendre leur voix. En existe-t-il d'autres? Sont-ils efficaces?

Québec 2008-2009*.indd 380 17/11/08 09:24:51

R. P. – La consultation est en effet un des outils à la disposition des mouvements de citoyens. Les exercices de consultation jouent plusieurs rôles : ils créent des interfaces, permettent que les intervenants n'aillent pas jusqu'au bout de leurs antagonismes, puis, parfois, ils permettent de corriger le tir dans le cas de mauvais projets.

Dans la Charte du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal, le premier article – et ça ne surprendra personne – concerne la protection de l'environnement du territoire de Montréal. Plus étonnant, l'article 2 renvoie à la protection et à la valorisation des moyens démocratiques de participation et de consultation. Pourquoi une telle mention dans la Charte du CRE ? Parce qu'il y a parfois des arbitrages à faire entre la protection de l'environnement et le développement. Il est donc important, pour rétablir le rapport de force entre les considérations environnementales et les autres, d'avoir des lieux formels pour débattre, des règles du jeu pour prendre des décisions et des étapes à franchir connues de tout le monde. Parce que si cet espace de débat n'existait pas, on pourrait couper 200 arbres en une nuit !

Cela dit, la consultation ne demeure qu'un des moyens de l'action publique et de l'action civique. Si vous avez un certain sentiment d'urgence sur, par exemple, les gaz à effet de serre, vous utiliserez tous les autres moyens à votre disposition. Vous pourriez créer un parti politique – prendre le pouvoir, c'est un des moyens de se faire entendre. Vous pourriez aussi envisager l'action directe – marcher dans les rues contre le projet de la centrale au gaz du Suroît, par exemple. D'autres vont se mettre à écrire des livres, à publier des articles, à réaliser des films. D'autres vont plutôt poser des gestes exemplaires, comme se mettre à composter dans leur appartement au deuxième étage. Tous ces moyens sont démocratiques et légitimes et font tous partie de la panoplie des outils à la disposition d'un citoyen. Il n'y en a pas un meilleur que l'autre : ils sont parfois tous nécessaires.

ÉDQ – Vous avez déjà dit qu'il faut reconnaître le caractère démocratique et l'importance de « l'alerte ». Qu'entendez-vous par là ?

R. P. – Imaginons que vous êtes un promoteur immobilier et que vous avez l'idée de développer un site qui a une valeur commerciale importante, par exemple le projet de l'île Charron. Vous avez le pouvoir, l'argent, le personnel, l'équipement. Vous avez des échéanciers, vous opérez, vous cherchez le rendement. Vous rencontrez le maire pour lui expliquer toutes les taxes qu'il pourra prélever. Mais qui va se lever pour rappeler qu'il y a d'autres considérations que la valeur commerciale et les taxes perçues ? Ce sont ceux qu'on appelle les alerteurs.

La plupart du temps, lorsque le grand public est informé d'un projet, celui-ci est souvent très avancé. Il ne reste plus aux citoyens ou aux organismes comme le CRE que l'option de sonner l'alarme. Bien souvent, puisqu'on ne leur a pas demandé leur avis, ils n'ont pas eu l'occasion de dire « Attention ! » au ministre. Alors, le seul moyen qu'ils ont de se faire entendre, c'est de crier. C'est un style, ça finit par taper sur les nerfs de certains mais, à cette étape-là, il n'y a pas beaucoup d'autres moyens à disposition. Il n'y a pas de société qui puisse être démocratique, qui puisse avancer sans ces gens-là.

Une des raisons pour lesquelles le cri d'alarme revient plus souvent ces temps-ci, c'est que des choses qu'on croyait acquises au Québec sont soudainement remises en cause. Le parc du Mont-Orford et celui de l'île Charron en constituent de bons exemples. Le nombre d'espaces verts protégés au Québec est déjà en dessous de la moyenne internationale. On ne devrait pas avoir à se battre pour les préserver, mais pour faire classer d'autres types de parcs qui ne le sont pas encore !

Québec 2008-2009*.indd 381 17/11/08 09:24:51

Il y a eu ces derniers temps de nombreux débats autour du fait qu'il y a, au Québec, un syndrome d'« empêcheur de tourner en rond ». Dans le fond, à force de soulever des questions, on empêcherait le développement. Cela créerait une forme de paralysie de la société nommée immobilisme. Je suis évidemment en total désaccord avec cette analyse. Il est vrai que dans certains dossiers, une partie des oppositions peut provenir de gens personnellement et directement impliqués, pour qui un projet peut amener son lot de nuisances objectives – perte de la jouissance d'un paysage, d'une cour, etc. C'est normal et même légitime que ces gens-là se fassent entendre.

Certains prétendent que les mécanismes de consultation compliquent tellement la prise de décision que ça en devient impossible. Je ne crois pas que ce soit la réalité : dans les faits, la très grande majorité des projets se font, parfois avec des corrections, parfois même avec des corrections importantes. Mais il arrive qu'ils soient réalisés intégralement… malheureusement.

ÉDQ – Comment impliquer davantage le citoyen dans les organisations qui parlent en son nom ?

R. P. – Soyons un peu réalistes. Un citoyen ordinaire emmène ses enfants à la garderie, il s'occupe du souper… Participer au conseil d'arrondissement, à la réunion d'un organisme ou réfléchir sur le projet de l'autoroute 25, ce n'est pas toujours au cœur de ses préoccupations. Dans le fond, chacun est pris par sa vie quotidienne. Alors, souvent, on s'en remet à des groupes. On s'associe à ceux qui ont l'air d'être dynamiques, de bien fonctionner. La loi prévoit des mécanismes de consultation. Les citoyens voient ça comme une police d'assurance : « Ça existe, et on va s'en servir si c'est nécessaire. Mais si ça ne l'est pas, on a autre chose à faire que d'aller à la réunion ! »

ÉDQ – L'existence d'un mécanisme de consultation ne suffit pas. Encore faut-il qu'il soit de bonne qualité…

R. P. – Ça, c'est clair ! Comme je le disais tantôt, le BAPE a été créé par un ministre et développé par des fonctionnaires qui tous croyaient à la consultation publique. Ils ont réfléchi aux règles pratiques à mettre en œuvre pour assurer que les droits des individus soient respectés. Cela ne se fait pas n'importe comment ! À quelle étape du processus de consultation doit-on informer le public ? Quelles informations doivent être rendues publiques ? Lesquelles ne doivent pas l'être ? Ces questions ont l'air bien techniques, mais elles sont extrêmement importantes pour préserver la qualité démocratique de l'exercice. Regardez le cas de la consultation autour du projet de prolongement de l'A-25 : une parodie ! En l'absence du promoteur immobilier, le gouvernement a confié au ministère des Transports, le promoteur indirect du projet, le soin d'organiser une consultation… qui s'est faite en une soirée et qui s'est limitée aux gens de l'est de Montréal ! Faites beaucoup de consultations de ce genre et, à un moment donné, plus personne ne va y croire.

ÉDQ – Pourquoi croyez-vous que la mobilisation contre le prolongement de l'A-25 n'a pas eu les résultats souhaités ?

R. P. – Qu'on le veuille ou non, en Amérique du Nord, on reste avec l'idée dominante qu'une voie rapide pour l'automobile constitue toujours une solution aux problèmes de congestion. Si l'idée dominante avait été qu'une autoroute affecte l'équilibre de la population de Laval et de Montréal, alors les choses auraient été différentes. Avec le projet de prolongement de l'A-25, on s'attaque à des choses compliquées : les habitudes de la vie quotidienne, les équilibres budgétaires des familles, le choix de la maison, du lieu d'habitation. Même s'il y a eu un bon débat public, on n'a pas pu avoir le

Québec 2008-2009*.indd 382 17/11/08 09:24:51

même rapport de force que dans le cas du projet de centrale thermique du Suroît : les Québécois sont vendus à l'hydroélectricité, c'est leur fierté. Ils trouvent que ça fonctionne bien et ils ne voient pas pourquoi, tout d'un coup, on se mettrait à produire de l'électricité avec du gaz. Puis – ce n'est pas méchant de le dire ! –, ce n'est pas compliqué de manifester contre le Suroît : que le projet se fasse ou non, ça ne changera rien dans nos vies. En revanche, si vous habitez à Laval, dans l'axe de l'autoroute 25, l'existence – ou l'absence – d'un pont pour rejoindre l'île de Montréal pourra vous rendre la vie plus ou moins facile, et ce, pendant un certain nombre d'années. L'enjeu devient immédiatement plus personnel.

ÉDQ – Qu'est-ce qui provoque les grands changements de mentalité ? Quel est ce fameux tipping point, le moment où les choses basculent ?

R. P. – Dans l'histoire des peuples, les changements de mentalité, en ce qui concerne les habitudes de vie ou les valeurs dominantes d'une société, sont le résultat de grands phénomènes de société ou de circonstances extraordinaires. L'*American way of life*, par exemple, est le résultat de la Deuxième Guerre mondiale. Sans nécessairement souhaiter d'événement semblable, je constate, avec la crise de l'énergie, que malgré quelques alertes, la vie continue, surtout en Amérique du Nord. Ça fait 75 ans, 100 ans que les gens se font dire que le bonheur, c'est d'avoir une auto ; que le paradis, c'est la banlieue. Ils se sont convaincus de ça, ils se sont acheté la maison, les deux voitures. Et maintenant on leur demande de modifier leurs habitudes. Les gens sont pris à la fois par les images et par leur réalité. Dans ces conditions, on ne change pas si facilement…

C'est probablement la crise du pétrole qui va provoquer une remise en question. L'humanité n'aura pas le choix. Pour les alerteurs, il s'agit de lancer les signaux d'alarme suffisamment tôt pour que des gens de bonne volonté prévoient les problèmes à venir de sorte que l'humanité soit outillée pour y faire face. Tous les fronts sont utiles : prêcher par l'exemple, manifester dans la rue, créer des interfaces entre les pouvoirs publics et l'ensemble des services civils, voilà autant de moyens qui théoriquement portent le changement. Mais quand les choses pourrissent lentement, que l'alerte est sonnée et que la crise sert de révélateur final, il n'y a plus de choix, tout le monde est obligé de passer à l'action. Tout ce qu'on ose espérer, dans le fond, c'est que les années qui ont précédé et le travail en amont ont pu permettre à la société de ne pas être trop prise au dépourvu.

Dans certains métiers que j'ai exercés ou quand je m'investissais en politique, j'ai eu – avec beaucoup de limites, car l'exercice du pouvoir n'est pas si simple – la possibilité de peser sur le bouton et d'en voir immédiatement les effets. Pour ceux qui n'ont pas d'autre pouvoir que la parole, la réflexion ou la sensibilisation, ça peut être frustrant de ne pas voir les choses évoluer plus rapidement. Lorsqu'on a la conviction d'avoir raison et que, ma foi, ce ne serait pas si compliqué de modifier ses habitudes, cela peut être difficile d'attendre le changement de cap, la transformation des idées, des modes de vie.

Lorsqu'on a la conviction d'avoir raison, cela peut être difficile d'attendre la transformation des idées, des modes de vie.

ÉDQ – Où puisez-vous votre motivation pour continuer ?

R. P. – Quand on exerce un pouvoir – et ça a été mon cas quand j'étais ministre –, on a davantage la possibilité, les moyens, les ressources pour influencer des décisions qui touchent des centaines de milliers, des millions d'individus. Maintenant, je travaille dans un contexte [au Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal] où il faut convaincre à la fois les

Québec 2008-2009*.indd 383 17/11/08 09:24:51

pouvoirs en place et les citoyens. Avec Défi Climat, en peu de temps, le CRE a mobilisé 130 entreprises montréalaises et interpellé 25 000 citoyens. Quand on a lancé l'initiative, un de nos objectifs était de créer un mouvement citoyen. Notre conviction était la suivante : les gaz à effet de serre vont vraiment diminuer le jour où le gouvernement fixera les règles du jeu. Mais quand est-ce qu'il va vraiment les fixer ? Lorsque des mouvements de citoyens les exigeront ? Dans certains cas, une règle du jeu fixée par un gouvernement va changer les comportements ; dans d'autres cas, ce sont les gens qui ont décidé de changer et qui vont convaincre les autres d'en faire autant. Pour l'instant, mon action publique et mon action civique se situent dans ce contexte-là.

Québec 2008-2009*.indd 384 17/11/08 09:24:51

La participation des Autochtones aux processus de consultation : entre manipulation et reconnaissance

Thierry Rodon
Professeur associé, Département de science politique, Université Laval/School of Public Policy and Administration, Université Carleton
Chercheur, Centre interuniversitaire d'études et de recherche autochtone (CIERA)

La participation publique est devenue un mode privilégié de l'engagement citoyen dans les sociétés postmodernes, et cela n'est pas sans créer de nombreux problèmes de manipulation et de détournement de la part des gouvernements. Ce problème est exacerbé dans le cas des Autochtones, qui constituent une population distincte à la fois par la culture, l'histoire et le statut économique, politique et légal.

Comme le Québec, les Autochtones demandent la reconnaissance de leur altérité en se réclamant du statut de nation. La question qui se pose est de savoir comment il est possible de les consulter en respectant cette différence. Nous essaierons donc de voir à quelles conditions la participation des Autochtones aux processus de consultation permet de prendre réellement en considération leurs préoccupations, droits et intérêts : leur participation influence-t-elle vraiment les processus ou sert-elle uniquement d'alibi ?

Les Autochtones : citoyens pas comme les autres

Tout d'abord, il faut préciser que sur les plans légal et constitutionnel, les Autochtones ne sont pas des citoyens comme les autres. Ils se composent de trois groupes distincts : les Premières Nations, les Métis et les Inuit. Les Premières Nations, autrefois appelées Indiens ou Amérindiens, sont soumises à une loi spéciale, la Loi sur les Indiens, qui régit leur statut, leurs biens et leur structure de gouvernance. Les Inuit et les Métis ne sont pas soumis à la Loi sur les Indiens mais, comme les Premières Nations – et contrairement aux autres citoyens –, ils sont constitutionnellement sous la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral. Les Autochtones sont ainsi maintenus dans une situation coloniale parce qu'ils sont gérés par une administration publique externe à leur communauté.

Les Autochtones demandent la reconnaissance de leur altérité en se réclamant du statut de nation.

Les projets de développement procèdent de la même logique : ils sont la plupart du temps proposés par des acteurs de la société dominante qui veulent « développer » le territoire ancestral des Autochtones, en construisant des barrages, en creusant des mines ou en détournant des rivières. C'est donc un développement défini à l'extérieur des communautés autochtones et qui n'est pas pensé et réalisé principalement au bénéfice des communautés, même

Québec 2008-2009*.indd 385 17/11/08 09:24:51

si celles-ci peuvent profiter de certaines retombées.

Contrairement à la participation citoyenne, qui constitue un effort pour revitaliser la démocratie, la participation des Autochtones est basée sur des principes juridiques qui ont été définis par la Cour suprême du Canada au fil de ses jugements. La légitimité de la participation autochtone ne découle donc pas de la logique de la participation démocratique, mais plutôt de celle de la protection des droits d'une population distincte et minoritaire qui occupait le territoire avant l'arrivée des colons européens.

La Cour suprême a ainsi clairement établi que les gouvernements avaient le devoir de consulter les Autochtones, car ces derniers possèdent des droits ancestraux qui découlent du fait qu'ils occupaient effectivement le territoire à l'arrivée des colons européens. Ce principe a particulièrement fait jurisprudence dans les arrêts de la Nation haïda[1] et de la Première Nation Taku River[2]. Ces deux décisions de justice ont établi que la participation des Autochtones était devenue incontournable dans tous les processus gouvernementaux qui touchent un territoire sur lequel ils peuvent se prévaloir de droits ancestraux – même si ceux-ci ne sont pas clairement établis.

Selon la Cour suprême du Canada, les gouvernements ont dorénavant l'obligation de consulter les peuples autochtones, mais aussi de trouver des accommodements à leur intérêt. Cependant, cette obligation d'accommodement est tempérée, car la Couronne doit établir un équilibre raisonnable entre, d'une part, les préoccupations, droits et intérêts des Autochtones et, d'autre part, les autres intérêts sociétaux. L'accommodement est donc un compromis qui vise à harmoniser des intérêts opposés. Il ne comporte pas l'obligation de se mettre d'accord, mais exige la bonne foi dans les négociations et la prise en compte des intérêts des Autochtones.

À la suite de ces jugements, de nombreux gouvernements, dont celui du Québec, ont adopté des guides de consultation pour encadrer le processus de participation des Autochtones.

L'adaptation des consultations

Malgré ces spécificités légales et juridiques, on considère souvent que les Autochtones ne sont qu'un groupe d'intérêt et que, dans ce cadre, c'est le gouvernement qui doit décider au nom de l'intérêt public. Or, les Autochtones ne sont pas un groupe d'intérêt, mais ils constituent plutôt un troisième niveau de gouvernement au sein de la fédération canadienne, même si ce statut n'est pas officiellement reconnu[3]. On ne doit donc pas les considérer comme un groupe d'intérêt, mais comme des gouvernements représentants de l'intérêt public des Autochtones. Cet intérêt doit être pris en compte de façon spécifique et, éventuellement, faire l'objet d'accommodements.

Lors des exercices de participation, les gouvernements autochtones doivent consulter leur propre population, ce qui suppose de leur accorder un supplément de temps pour que la communauté soit bien informée, qu'elle ait le temps de délibérer et de se prononcer sur le projet. On a également souvent tendance à considérer que les communautés autochtones sont monolithiques, alors que, comme dans toute communauté humaine, il y a des opinions diverses qui quelquefois s'opposent surtout dans le cadre des grands projets de développement. Toute consultation devrait tenir compte de ce facteur et ne pas assumer, comme on le fait souvent, que la communauté n'a qu'une seule voix. Les exemples montrant le contraire ne manquent pas. Cela a été le cas, par exemple,

Les Autochtones ne sont pas un groupe d'intérêt, mais plutôt un troisième niveau de gouvernement au sein de la fédération canadienne.

Québec 2008-2009*.indd 386 17/11/08 09:24:51



La légitimité de la participation autochtone découle de la logique de protection des droits d'une population distincte et minoritaire qui occupait le territoire avant l'arrivée des colons européens.

quand un groupe d'Innus s'est opposé, dans les années 90, à la construction du barrage sur la rivière Sainte-Marguerite alors que le projet était soutenu par leur conseil de bande ou, plus récemment, quand certains Cris ont rejeté le projet de dérivation de la rivière Rupert alors que le grand conseil des Cris l'avait approuvé.

Une autre culture de participation

On oublie également souvent de tenir compte des facteurs culturels propres aux communautés autochtones. Ces facteurs peuvent cependant avoir des impacts importants sur les processus de consultation. Je prendrais l'exemple du principe d'harmonie. Les communautés autochtones sont souvent de petites communautés dans lesquelles il est important de préserver une certaine harmonie entre les membres pour maintenir les solidarités sociales et permettre la vie en communauté. Cette volonté de maintenir l'harmonie est ancrée dans les cultures autochtones, car les groupes de chasseurs-cueilleurs devaient l'entretenir pour maintenir la solidarité et maximiser leur chance de survie dans des environnements difficiles. Cette volonté de maintenir l'harmonie est également un principe constitutif de la justice autochtone.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de conflits dans les communautés autochtones, mais plutôt que les modes de gestion des conflits sont axés sur le rétablissement de l'harmonie et non pas sur le débat contradictoire. Lors d'audiences publiques, des individus opposés à un projet ne s'exprimeront pas nécessairement si le conseil de bande soutient le projet ou si les aînés se sont déjà prononcés, surtout si les valeurs sociétales ne permettent

Québec 2008-2009*.indd 387 17/11/08 09:24:52

pas aux jeunes de les contredire en public. Ce ne sont pas des principes absolus, et l'on voit des individus y déroger, mais ils ont un impact certain sur le processus de participation des Autochtones. Une réponse à ce problème serait de recourir à d'autres modes de consultations que les audiences publiques qui sont par essence basées sur la confrontation des points de vue et qui ne correspondent donc pas nécessairement aux dynamiques culturelles présentes dans les communautés autochtones.

Dans certains cas, les promoteurs d'un projet de développement évitent tout simplement de prendre en compte la dynamique communautaire et vont, par exemple, seulement consulter les membres de la communauté dont le territoire de chasse est directement touché. Ils discutent alors individuellement des mesures d'atténuation et d'accommodement. Cette façon de procéder contrevient au principe communautaire et crée des dissensions inutiles en promouvant l'intérêt individuel, alors que le rapport au territoire des Autochtones est basé sur la gestion collective.

Il est également nécessaire de tenir compte du facteur minoritaire. Les peuples autochtones sont minoritaires au sein de toutes les provinces canadiennes et de l'un des territoires, donc toute décision prise par voie majoritaire ne peut pas prendre en compte leurs intérêts, car cette façon de procéder les met à la merci de la fameuse tyrannie de la majorité évoquée par le philosophe Alexis de Tocqueville[4]. La position minoritaire des Autochtones demande donc de prendre quelques précautions. Pour éviter notamment de se trouver noyées par le nombre, les communautés autochtones devraient être consultées de façon distincte. Cette distinction s'appuie également sur le fait que ces communautés ont leurs propres gouvernements.

Pour les mêmes raisons, les communautés autochtones doivent participer en amont des processus consultatifs pour éviter d'être consultées alors que la majorité s'est déjà prononcée. Elles seraient alors considérées comme des minorités de blocage et devraient porter l'odieux de l'opposition. Il est donc nécessaire que leurs préoccupations, positions et droits soient pris en compte au début du processus de consultation pour qu'il y ait une véritable possibilité de prise en compte et éventuellement d'accommodement.

Il est enfin nécessaire que les gouvernements justifient leurs décisions, notamment lorsqu'ils choisissent de ne pas accommoder les communautés autochtones. Cette justification est un élément important de la participation, car elle donne les éléments pour juger si le refus de prise en compte est frivole ou s'il vise véritablement à protéger l'intérêt public. Là encore, il faut remarquer que, du fait de l'altérité des Autochtones, leurs intérêts ne sont pas nécessairement concomitants avec ceux des Québécois ou des Canadiens. On l'a d'ailleurs très bien vu en 1973 lors du jugement de la Cour d'appel du Québec sur l'injonction du juge Malouf de suspendre les travaux de la baie James. Dans son jugement, la Cour d'appel, qui a ordonné la reprise des travaux, opposait clairement l'intérêt de 6 000 Cris à celui de 6 millions de Québécois, un bon exemple de la « tyrannie de la majorité ».

La gestion des conflits est axée sur le rétablissement de l'harmonie et non pas sur le débat contradictoire.

En conclusion, il est possible que la participation des Autochtones mène à une véritable prise en compte de leurs préoccupations, droits et intérêts, à condition de prendre en compte les éléments suivants :

- le respect de la jurisprudence et notamment la nécessaire justification de toute atteinte aux droits et intérêts des Autochtones ;
- le respect des gouvernements autochtones, notamment de leur position minoritaire et

Québec 2008-2009*.indd 388 17/11/08 09:24:52

de leur spécificité, en les consultant de façon distincte et en amont de la prise de décision ;
- le respect des communautés autochtones qui passe par une information complète et un espace de délibération pour se prononcer ;
- le respect des facteurs culturels propres à chaque communauté autochtone.

Ces éléments sont nécessaires, mais ne suffisent pas à garantir une véritable participation des Autochtones, car ils se trouvent toujours dans une situation coloniale. Les solutions à ce problème sont complexes et passent notamment par la conclusion de traités territoriaux et d'ententes d'autonomie gouvernementale qui permettent de préciser et d'encadrer la participation des communautés autochtones à la gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement tout en protégeant leurs droits et intérêts.

Notes

1. Arrêt *Nation haïda c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)*, 2004 CSC 73.
2. Arrêt *Première Nation tinglit de Taku River c. Colombie-Britannique (Ministre des Forêts)*, 2004 CSC 74.
3. Le droit à l'autonomie gouvernementale a toutefois été officiellement reconnu par le gouvernement fédéral en 1995. Par ailleurs, il existe une politique visant à conclure des ententes d'autonomie gouvernementale. Le processus est toutefois extrêmement long, et très peu de communautés autochtones ont réussi à conclure une telle entente.
4. Tocqueville, Alexis de, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 2005.

Québec 2008-2009*.indd 389 17/11/08 09:24:52

L'ISC de CIVICUS : un projet de recherche pour la société civile québécoise

L'Institut du Nouveau Monde (INM) mènera bientôt une enquête sur la société civile au Québec. Cette recherche-action permettra non seulement d'en brosser un portrait quantitatif et qualitatif, mais aussi de la renforcer.

Ce projet de recherche utilisera l'Indice de la société civile (ISC)[1], élaboré par CIVICUS, qui permet d'évaluer l'état de la société civile d'un pays ou d'une région donnés. CIVICUS, un réseau d'organisations de la société civile, s'attache, depuis 1993, à encourager et appuyer l'action citoyenne et la société civile partout dans le monde.

L'ISC étant un outil participatif d'évaluation, il fait intervenir, dans sa mise en œuvre, les parties prenantes de la société civile. L'indice utilise la recherche existante, mais aussi le sondage, les groupes témoins et les études de cas comme base documentaire. Il prévoit aussi des moments pour que les membres de la société civile puissent se rencontrer et discuter des enjeux qui les touchent.

L'ISC vise à créer un corpus de connaissances communes et à accroître la force et la pérennité de la société civile. Il permet d'en rappeler les acquis, d'en déterminer les besoins et enjeux et surtout de définir les moyens d'en accroître l'impact. L'ISC donnera un élan à la société civile québécoise pour qu'elle poursuive et améliore son travail, indispensable au progrès collectif.

1. De 2003 à 2006, l'ISC a été mis en œuvre, en collaboration avec des organisations partenaires, dans plus de 50 pays dans le monde entier. Les résultats de ces recherches ont été colligés et publiés dans V. Finn Heinrich (dir.), *CIVICUS Global Survey of the State of Civil Society: Volumes 1 and 2*, 2007. La méthode, mise à jour en 2007, est maintenant utilisée pour implanter l'ISC dans de nouveaux pays ou régions.

MIRIAM FAHMY
Coordonnatrice des publications, Institut du Nouveau Monde

Québec 2008-2009*.indd 390 17/11/08 09:24:52

Quand l'État fait appel au « tiers secteur » : le cas de la santé et des services sociaux[1]

Christian Jetté
Professeur, École de service social, Université de Montréal
Codirecteur, Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS)

L'action des organismes communautaires s'est révélée particulièrement déterminante depuis presque quatre décennies dans l'évolution du modèle québécois de développement social. Perçus au départ comme des producteurs de services résiduels opérant aux marges du système (en offrant, par exemple, des services bénévoles de maintien à domicile), ces organismes ont graduellement acquis leur légitimité au cours des années 80 et 90 grâce à des pratiques sociales souvent innovantes, apportant des solutions aux insuffisances de l'État.

En 2006-2007, on estimait d'ailleurs que les sommes investies par le gouvernement québécois auprès des organismes communautaires faisaient travailler l'équivalent de 24 000 personnes à temps plein, en plus d'assurer la participation d'environ 211 000 personnes à des activités bénévoles. L'État québécois a versé cette année-là près de 667 millions de dollars à plus de 5 000 organismes[2], signe d'une reconnaissance certaine de leur action, malgré les ambiguïtés et les tensions sociopolitiques qui accompagnent ce soutien financier.

Le processus de transformation de l'État-providence au Québec s'est ainsi accompagné d'une participation accrue des organismes communautaires au développement social, et ce, en raison du compromis original qu'ils ont réussi à forger entre les revendications traditionnelles de la gauche et celles des nouveaux mouvements sociaux. Certes, ce compromis reste fragile et instable. En effet, les années 2000 sont marquées par une poussée, au sein de l'État québécois, des principes provenant de l'univers marchand tels que l'imposition d'ententes de services (contrats) et de nouveaux contrôles budgétaires reposant sur des données chiffrables et comptabilisables. Or, l'imposition de telles mesures ne se fait pas sans heurts.

Le « tiers secteur » : incubateur d'innovation sociale

Les organismes communautaires se sont développés dans plusieurs secteurs d'activités au cours des 40 dernières années : famille, loisirs, défense des droits, employabilité, développement économique, éducation, consommation, logement, féminisme, immigration, environnement, sans oublier, évidemment, le domaine de la santé et les services sociaux, où près des deux tiers des organismes communautaires financés par le gouvernement québécois opèrent dans ce secteur névralgique.

Depuis le début des années 70, les organismes communautaires ont ainsi constitué un formidable réservoir d'innovations sociales

Québec 2008-2009*.indd 391 17/11/08 09:24:52

pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le processus d'institutionnalisation par lequel les cliniques communautaires du début des années 70 se sont transformées en CLSC peut ainsi être considéré comme l'amorce de la reconnaissance des pratiques initiées par les organismes communautaires. Cette reconnaissance va s'étendre par la suite aux domaines, par exemple, de la santé mentale, des femmes violentées, des jeunes et des personnes itinérantes. Dans ces derniers cas, toutefois, les organismes vont conserver leur statut d'organisme à but non lucratif (OBNL) plutôt qu'être intégrés au secteur public.

Mais les organismes communautaires, que plusieurs définissent désormais comme une composante essentielle d'un « tiers secteur » aux côtés des secteurs public et privé, ne sont pas les seuls à avoir influencé le modèle québécois de développement social. Celui-ci a également été façonné par les forces du marché au cours des années 80 et 90. Certes, ces influences n'ont pas connu la même intensité que dans certaines provinces canadiennes ou qu'aux États-Unis – du moins, jusqu'au début des années 2000.

La nouvelle gestion publique et le milieu communautaire : cas des services sociosanitaires

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, la percée de la logique marchande au Québec s'est faite de manière subtile et peu spectaculaire par l'entremise de nouvelles formes de management sensées améliorer l'efficacité du système.

L'imposition de ces pratiques managériales, qui s'est accélérée au cours des années 2000, visait en bonne partie à reprendre le contrôle des fonds alloués au secteur de la santé, notamment en raison de la mauvaise situation budgétaire des hôpitaux. C'est donc pour remédier à ces problèmes financiers que les gouvernements, tant péquistes que libéraux, ont mis un terme à l'expérience de régionalisation et de démocratisation du système à la fin des années 90.

Cette démocratisation du système au cours des années 90 s'était traduite notamment par la participation de la population à l'élection des administrateurs sur les conseils d'administration des régies régionales (remplacées depuis 2003 par les agences de santé et de services sociaux). Qui plus est, quatre sièges étaient réservés aux représentants des organismes communautaires sur ces instances, ce qui leur avait permis de faire des gains sur les plans de leur financement et de leur influence sur l'orientation des politiques régionales du MSSS.

Les années 2000 sonnent donc le glas de cette expérience de démocratisation, mais pas de l'implication des organismes communautaires dans le système sociosanitaire. En 2001, le gouvernement a mis en place une politique de soutien et de reconnaissance de l'action communautaire autonome. Celle-ci balise les rapports de l'ensemble des ministères québécois avec les milieux communautaires, en favorisant (du moins, en principe) l'octroi de financement pour le soutien de leur mission générale, plutôt que sur la base de services spécifiques définis par l'État.

Le tiers secteur constitue un réservoir d'innovations sociales pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Quant au MSSS, il a publié en 2004 un cadre de référence et un plan gouvernemental en matière d'action communautaire, qui, d'un côté, limitent la croissance des ressources financières accordées aux organismes communautaires, mais qui, de l'autre, réaffirment la reconnaissance du gouvernement et l'autonomie des organismes.

Mais au même moment, le gouvernement a amorcé une autre réforme générale – initiée celle-là par le ministre Philippe Couillard – qui

Québec 2008-2009*.indd 392 17/11/08 09:24:52

met l'accent sur des résultats à atteindre, en misant, d'une part, sur l'imputabilité des acteurs impliqués dans la production des services et, d'autre part, sur la mise en place d'incitatifs à la performance.

En santé et services sociaux, l'application de cette réforme s'est notamment traduite par un renforcement du pouvoir politique au détriment du pouvoir des administrations régionales et des organismes communautaires en ce qui concerne la définition des services. Cette nouvelle orientation a réduit à peu de choses le pouvoir que les organismes communautaires avaient réussi à développer sur le plan régional depuis la réforme du ministre libéral de la Santé Marc-Yvan Côté en 1991, leur logique d'action s'adaptant mal aux nouveaux dispositifs de gestion et d'évaluation mis en place.

La création des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) en 2003 constituait la deuxième étape de la réforme, dont le but était de déplacer le centre de gravité du système du palier régional au palier local. En vertu de cette nouvelle organisation, les grandes orientations en matière de santé et la détermination des priorités budgétaires échoient presque exclusivement au ministère, alors que les acteurs administratifs sont mis à profit pour réaliser les arbitrages budgétaires sur le plan local. Le MSSS favorise également la conclusion d'ententes entre les nouveaux CSSS et les producteurs de services provenant du tiers secteur (organismes communautaires et entreprises d'économie sociale). Ces nouvelles ententes sont perçues par le ministère comme un moyen privilégié d'assurer l'intégration des services tout en respectant le cadre financier qu'il a lui-même défini.

Or, ce type d'arrangement contrevient aux principes de base des rapports qui se sont développés au fil du temps entre le MSSS et les milieux communautaires, notamment à travers le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), le plus important programme de financement d'organismes communautaires du gouvernement québécois. Celui-ci permet aux organismes communautaires de recevoir, comme nous l'avons précisé plus haut, un financement sur la base de leur mission et de leurs pratiques, plutôt que sur la base de services spécifiques définis par l'État.

Les organismes communautaires : une composante essentielle d'un « tiers secteur » aux côtés des secteurs public et privé.

Dès lors, de nouveaux enjeux se profilent pour les organismes communautaires, qui doivent défendre non seulement leur autonomie, mais aussi la légitimité des ententes conclues précédemment avec le gouvernement québécois. L'histoire du développement des milieux communautaires démontre en effet que l'autonomie de ces organismes repose avant tout sur leur capacité d'exercer leurs activités (du moins, une partie significative d'entre elles) en dehors de contraintes financières liées à des objectifs de performance à atteindre, évalués à partir de dispositifs peu compatibles avec leurs logiques d'action, notamment la participation des intervenants et des usagers à la définition des services, la capacité d'innovation devant de nouvelles problématiques sociales, économiques ou culturelles, la création de lien social et la proximité avec les communautés desservies. Toutes ces logiques d'action sont difficilement objectivables, mais elles jouent un rôle crucial dans les prestations des services aux personnes.

L'action communautaire : solution à la privatisation

Les milieux communautaires jouissent néanmoins de certains atouts dans cette conjoncture qui peut, de prime abord, leur sembler défavorable. Leur présence accrue leur donne un poids politique qui leur faisait défaut au cours des

Québec 2008-2009*.indd 393 17/11/08 09:24:52

années 70 et 80. Mais, plus encore, le compromis que ces organisations ont réussi à établir entre, d'une part, certaines revendications traditionnelles de la gauche (comme la justice sociale, la sécurité économique et l'égalité entre tous les citoyens) et, d'autre part, des principes qui prennent leur source dans la révolution culturelle des années 70 – l'autonomie des individus et des communautés, l'innovation dans les pratiques d'intervention et l'expérimentation de nouveaux modes de vie axés, par exemple, sur le respect de l'environnement – constitue en soi une innovation qui s'offre comme une option différente à la fois de l'État-providence traditionnel et du néolibéralisme.

Or, ce qui permet aux milieux communautaires de maintenir leurs acquis et de continuer à exercer une certaine influence, c'est notamment l'existence d'ententes négociées, reconnues à travers certaines politiques sociales et certains textes de loi. À cet égard, le financement à la mission globale qu'ont obtenu les organismes communautaires en santé et services sociaux au Québec, et qui a par la suite été généralisé aux autres organismes communautaires en 2001 par l'entremise de la politique du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA), constitue un bel exemple d'entente qui réussit à concilier les principes de participation, d'innovation et de réciprocité des milieux communautaires avec les principes d'imputabilité, d'efficacité, de mesure et de contrôle budgétaire appliqués par l'État. Et ce, même si des recherches récentes montrent que l'application de la politique du SACA s'est faite de manière très inégale selon les ministères, et que, malgré les progrès accomplis, il reste encore un bon bout de chemin à faire pour que l'ensemble des milieux communautaires au Québec jouisse d'une pleine reconnaissance et d'un financement adéquat[3].

La reconnaissance acquise par les organismes communautaires au Québec découle des efforts réalisés pour trouver des solutions à la crise de l'État-providence, mais aussi des luttes incessantes des milieux communautaires qui ont forcé l'État à négocier un compromis inédit entre des logiques d'action qui s'étaient avérées jusque-là irréconciliables. La mise en valeur de ce type d'arrangement est cruciale parce qu'elle pourrait bien constituer, à certaines conditions, une voie différente de la privatisation des services publics. Coincé entre les défenseurs du modèle de l'État-providence traditionnel et les adeptes du tout-marché, le secteur communautaire a tout intérêt à faire valoir la spécificité des rapports qui l'unit à l'État dans les domaines d'intérêts publics où la non-lucrativité des organisations productrices des services restera toujours un puissant signal de confiance auprès des personnes vulnérables et des communautés dans le besoin.

Les organismes communautaires doivent défendre non seulement leur autonomie, mais aussi la légitimité des ententes conclues avec le gouvernement québécois.

Notes

1. Ce texte constitue une version remaniée d'une section du chapitre 11 de JETTÉ, Christian, *Les organismes communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de coconstruction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, 422 pages.

2. SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES SOCIALES (SACAIS), *État de la situation de l'intervention gouvernementale en matière d'action communautaire. Édition 2006-2007*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2007, 61 pages.

3. WHITE, Deena et autres, *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve*, Montréal, Centre de recherche sur les politiques et le développement social (CPDS)/Université de Montréal, 2008, 199 pages.

Québec 2008-2009*.indd 394 17/11/08 09:24:53

Un 49e Congrès eucharistique en phase avec notre temps[1] ?

Joseph Giguère
Membre du Conseil de pastorale des communautés Saint-Bernard et Saint-François-d'Assise, Montréal

Bien que considéré comme une activité importante et significative et bien qu'il ait connu à sa manière un succès certain, le 49e Congrès eucharistique, qui s'est tenu à Québec du 15 au 22 juin 2008, n'a pas fait l'unanimité, même parmi les catholiques.

Je suis ce qu'on peut appeler, prosaïquement, un croyant pratiquant. Disons que ma foi a suffisamment de signification dans ma vie pour me pousser à m'investir sérieusement dans l'Église afin de contribuer à la diffusion de son message et à sa mission de sens et de lumière dans le monde. En juin dernier, mon enthousiasme adorateur n'a toutefois pas été assez ardent pour m'inciter à accompagner les membres de ma communauté qui, avec des milliers d'autres, sont allés à Québec pour participer au 49e Congrès eucharistique international.

J'ai un affectueux respect pour la dévotion particulière des personnes qui ont participé à cet événement. Si j'accepte qu'une musulmane ou un écolier sikh exprime sa relation avec la transcendance par le port d'un foulard ou d'un kirpan, je ne vois pas pourquoi je me formaliserais devant un catholique rendant un culte à Dieu à travers une parcelle de pain, mémoire des gestes et des paroles de Jésus le soir du Jeudi saint.

Malgré mon respect pour les pratiques culturelles des individus, j'étais désolé d'observer que la seule forme de participation significative de notre Église au 400e anniversaire de Québec fut l'organisation de ce congrès eucharistique. Le succès interne que semble avoir connu l'événement, en raison de la qualité exceptionnelle de plusieurs de ses intervenants (citons, entre autres, le fondateur de L'Arche, Jean Vanier, la travailleuse humanitaire burundaise Marguerite Barankitse, la missionnaire gaspésienne Huguette Leblanc, l'ex-politicien suisse Nicolas Buttet et le cardinal Jean-Claude Turcotte, qui a donné une excellente conférence sur la qualité des missionnaires français venus en Nouvelle-France), n'a atténué qu'à moitié ma désolation.

À l'heure des accommodements raisonnables et des réflexions identitaires, à l'heure où, comme peuple, comme société civile et laïque, nous sommes en quête du sens de notre histoire, nous cherchons à retracer la genèse de «l'âme québécoise» et à décanter nos valeurs constituantes, issues de l'osmose entre le projet social de l'Évangile et notre lutte de survivance, je suis navré que l'Église à laquelle j'appartiens n'ait pas trouvé de façon moins cléricale et hiératique de s'inscrire dans cette démarche collective de recherche de sens de

La seule participation significative de notre Église au 400e de Québec a été l'organisation d'un congrès eucharistique.

Québec 2008-2009*.indd 395 17/11/08 09:24:53



Photo : Francis Vachon / LA PRESSE CANADIENNE

Rassemblement à la cérémonie de clôture du 49e Congrès eucharistique international sur les Plaines d'Abraham à Québec, le 22 juin 2008.

notre parcours historique québécois. Par exemple, je me demande en fonction de quels critères on a pu penser que le message le plus approprié de l'Église pour toucher les masses du Québec laïque de 2008 devait prendre la forme d'une parade d'ostensoir, ouverte par un cortège de cardinaux revêtus d'habits plus proches de l'époque monarchique et des prescriptions du *Lévitique* de l'Ancien Testament que de la convivialité avec la société d'aujourd'hui.

Une Église en mouvance de retour vers le passé

Reléguant dans l'ombre des prestations et des conférences spirituelles, théologiques et historiques d'une qualité remarquable, dont plusieurs témoignaient d'engagements humains et sociaux lumineux, l'image publique qui risque de rester de ce congrès eucharistique, en raison de sa configuration cléricale et de l'aura conservatrice de ses principales têtes d'affiche, est celle d'une Église en mouvance de retour vers le passé. Dans sa courte homélie des plaines d'Abraham, prononcée depuis son siège romain, le pape en a profité, mine de rien, pour planter quelques jalons indiquant sa position à l'égard d'un certain nombre de questions morales, doctrinales et disciplinaires dans l'air du temps. Benoît XVI a demandé de lutter pour que toute personne soit respectée « depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle » ; a évoqué l'immuabilité de la liturgie, qui n'appartient pas aux fidèles, « mais qui est un trésor de l'Église » ; a rappelé la nécessité de se confesser de ses péchés graves avant de recevoir le corps du Christ ; a convié à une communion de désir ceux qui « ne peuvent pas communier en raison de leur situation » (par exemple les divorcés remariés) ; et, pour « que jamais le peuple de

Québec 2008-2009*.indd 396 17/11/08 09:24:53

Qu'est-ce qu'un congrès eucharistique ?

L'Église catholique, à l'instar d'autres mouvements, organise différents types de rassemblements, que ce soit à des fins de délibération (comme l'élection d'un nouveau pape lors d'un conclave), d'administration (par exemple, un consistoire), d'étude et d'orientation (un concile), de consultation et de réflexion (un synode) ou encore de célébration (les Journées mondiales de la jeunesse). Ces réunions et événements, dont les noms renvoient à une terminologie propre à l'Église, comportent souvent des connotations cérémonielles.

L'objet d'un congrès eucharistique est l'eucharistie elle-même. Ce sacrement central dans la vie de l'Église vise à commémorer la Cène, le dernier repas que Jésus partage avec ses apôtres. Le pain et le vin que le prêtre partage entre les fidèles durant la communion représentent symboliquement le corps et le sang de Jésus-Christ mort sur la croix pour la réconciliation de l'humanité avec Dieu. Un congrès eucharistique a donc pour objectif d'approfondir la connaissance de ce rituel, apparu avec la naissance du christianisme, et à faire grandir l'attachement que lui vouent les fidèles.

Au cœur des activités d'un congrès eucharistique, qui peut durer de quelques jours à plus d'une semaine, se trouve la célébration de l'eucharistie elle-même, sur une base quotidienne. Le programme comprend également des conférences théologiques, des témoignages d'engagement chrétien, des ateliers d'approfondissement spirituel, des séances d'adoration de l'hostie, des manifestations publiques (une procession dans les rues, par exemple) et se termine, en guise de cérémonie de clôture, par une messe adressée à un plus vaste public.

La tradition des congrès eucharistiques dans l'Église catholique remonte au XIX^e^ siècle. Le premier de ces congrès s'est tenu en France en 1881. Il rassemblait alors 300 personnes dirigeant des œuvres eucharistiques dans différents pays européens. Au cours des années qui ont suivi, la tradition s'est solidement implantée dans l'Église universelle, les congrès eucharistiques devenant une activité régulière, convoquée plus ou moins tous les quatre ans et pouvant regrouper de 12 000 à 15 000 personnes.

Généralement, c'est le pape qui convoque les congrès eucharistiques internationaux dans des endroits proposés par un évêque ou par la conférence épiscopale d'un territoire donné. Lors du Congrès eucharistique de Guadalajara au Mexique, en 2004, le pape Jean-Paul II avait annoncé la tenue à Québec, en 2008, du 49^e^ Congrès eucharistique international. M^gr^ Maurice Couture, alors archevêque de Québec, le lui avait suggéré afin de faire coïncider le Congrès avec le 400^e^ anniversaire de la ville de Québec.

Dieu ne manque de ministres pour lui donner le corps du Christ », il a invité « à transmettre l'appel au sacerdoce aux jeunes garçons ».

La fenêtre ouverte sur le monde par Jean XXIII (1958-1963) est-elle en train de se refermer ? Cela est une évidence pour plusieurs. Le moins que l'on puisse dire est que l'optimisme à l'égard de la modernité et du monde contemporain qui prévalait aux beaux jours de Vatican 2 (1962-1965) s'est considérablement refroidi.

L'Église d'aujourd'hui ne nie toutefois pas que le déferlement de la modernité, notamment dans les pays développés, y a déclenché une crise, que ses lieux de culte se dépeuplent et que les jeunes sont de plus en plus étrangers à son discours et à ses rites. Elle souhaite bien sûr que son déclin cesse. Cependant, elle ne semble pas croire qu'elle doive se remettre en cause pour autant. Elle se comporte comme si l'adhésion ou la désaffection des personnes à son endroit n'avait rien à voir avec son discours,

Québec 2008-2009*.indd 397 17/11/08 09:24:53

ses normes, sa morale, son fonctionnement, l'attitude de ses représentants ou la nature et la qualité de ses cérémonies et activités. Elle se dit sans doute que si les gens s'éloignent, c'est parce qu'ils n'ont plus la grâce de la foi et que, par conséquent, une transformation de sa façon de faire n'y changerait rien ; Dieu, qui les a laissés partir, les ramènera bien quand il le décidera ; entre-temps, il suffit de prier très fort. Devant une telle attitude, on ne sait plus trop si on se trouve en présence d'un véritable abandon à Dieu ou d'une crainte pusillanime qui ne sait plus oser de changements, sauf ceux qui prennent la direction du passé.

L'exigence d'étonner le monde

Que dire de tout cela ? Le 49e Congrès eucharistique n'aura probablement rien résolu. L'intensité de la dévotion des fidèles au corps et au sang du Christ sous la forme du pain et du vin n'est pas nécessairement en cause dans la désaffection de l'Église. Le véritable enjeu, c'est l'annonce de la « bonne nouvelle » (une métaphore utilisée pour désigner l'Évangile) aujourd'hui. L'Église est née dans la lumière du matin de Pâques, alors que Marie-Madeleine et les apôtres ont témoigné de la résurrection du Christ crucifié : « Nous avons vu le Seigneur. » Cependant, quand cette croyance fondatrice, cette nouvelle destinée à l'humanité entière et dont nous sommes les porteurs, n'arrive plus à nous garder rassemblés, à convoquer de nouveaux adeptes et hérauts, à étonner le monde comme le firent Pierre et les 11 apôtres à Jérusalem à la Pentecôte, il faut courageusement, dans la foi et l'espérance, en chercher la cause. S'agit-il du message, de ses porteurs ou de l'état de la société ? Cela demande de prier, bien sûr, mais en même temps de réfléchir profondément, de chercher, de consulter, d'ouvrir un vaste débat, sorte de concile populaire élargi au plus grand nombre de croyants et à la société elle-même. On peut faire le pari que c'est dans la mesure où elle entrera plus profondément en relation avec les humains de ce temps, qu'elle s'engagera envers eux, écoutant et faisant siens leurs peines, leurs cris, leurs aspirations et leurs joies, que l'Église saisira toujours mieux la lumière qui l'a fait naître, et pourra l'annoncer avec des accents qui continueront d'étonner le monde.

Une parade d'ostensoir était-elle la forme la plus appropriée pour toucher les masses du Québec laïque de 2008 ?

Site Internet

Portail de l'Église catholique du Québec :
www.ecdq.tv/fr

Note

1. Une première ébauche de cet article est parue dans *Le Devoir* du 13 août 2008 sous le titre « Le véritable enjeu, c'est l'annonce de la "bonne nouvelle" aujourd'hui ».

Québec 2008-2009*.indd 398 17/11/08 09:24:53



Territoire

400 Régions administratives du Québec

401 Le territoire en chiffres

419 Rapport Pronovost : sortir l'agriculture et les communautés rurales fragiles d'un modèle qui les étrangle

424 Montréal : Des années troubles

428 Québec : Le retour de la pensée positive

431 Les fêtes du 400^{E} de Québec : du scepticisme à l'allégresse

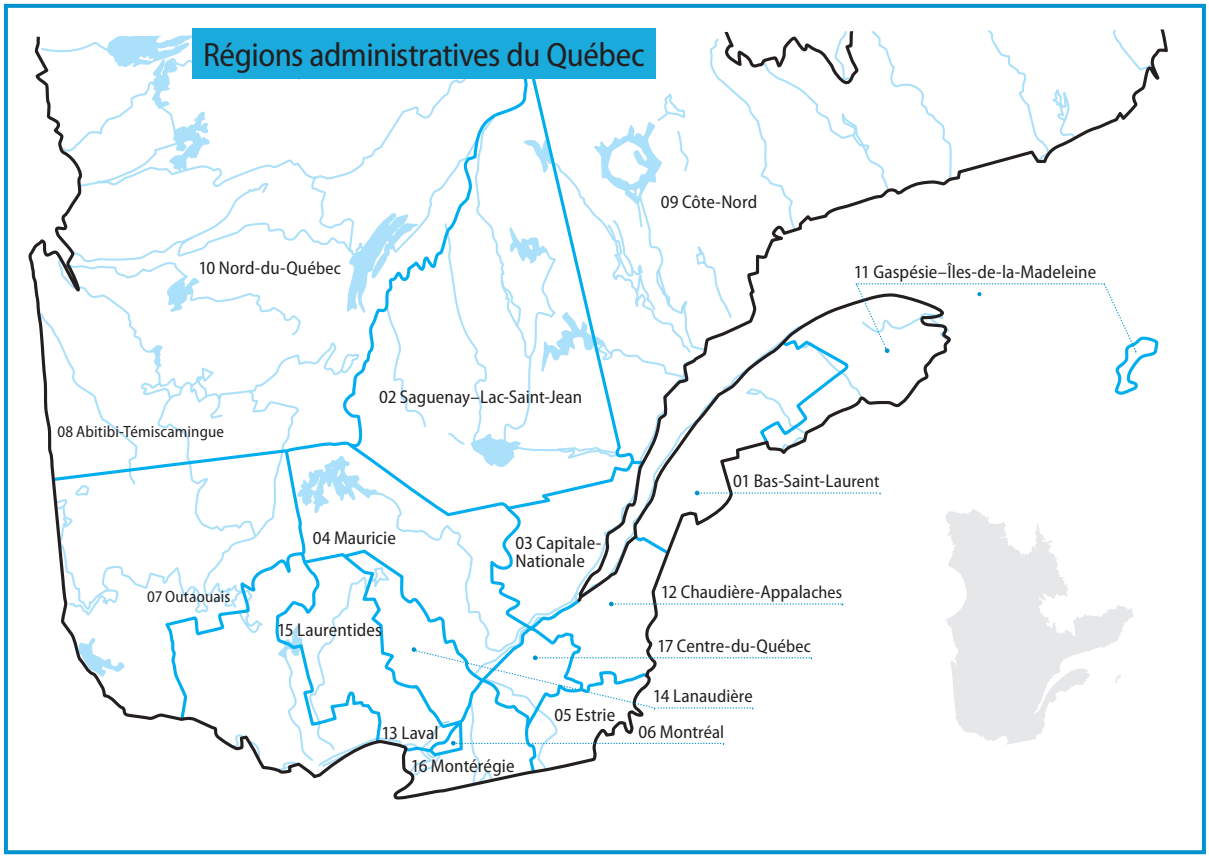
435 Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches : Une année riche en événements

439 Couronne des villes intermédiaires : Dans la cour des grandes villes…

445 Régions périphériques : Des espaces en mutation

451 La stratégie PME du Saguenay–Lac-Saint-Jean

456 Les Autochtones en milieu urbain : revendication d'une identité



Québec 2008-2009*.indd 400 17/11/08 09:24:54

Le territoire
en chiffres

BAS-SAINT-LAURENT (01)

Superficie (2007)
22 184,9 km² • (1,7 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 201 642 • (2,6 % du Québec)
Variation 2007/1997 : -3,2 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,63 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 8,6 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002) • H 76,6 ans (Qc 76,3) • F 83,0 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	86
Interprovinciales	• Solde :	-51
Intraprovinciale	• Solde :	-418
	• Solde total :	-383

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 14,3 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 53,7 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 14,7 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 17,3 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 7,4 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 18,1 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 74,5 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 99,2
Taux d'activité • 59,3 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 90,4
Régions/Québec • 2,3 %
Taux de chômage • 8,9 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 54,0 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
19 576 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
925 705 $ • (Région/Québec 1,7 %)
Source privée • 69,3 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (39,8 %) • Autres provinces (13,4 %) • À l'étranger (46,8 %)

Principales municipalités (2008)
Rimouski (43 097) • Rivière-du-Loup (18 999) • Matane (15 013) • Mont-Joli (6 696) • Amqui (6 380)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Kamouraska • La Matapédia • La Mitis • Les Basques • Matane • Rimouski-Neigette • Rivière-du-Loup • Témiscouata

Québec 2008-2009*.indd 401 17/11/08 09:24:54

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN (02)

Superficie (2007)
95 892,8 km² • (7,3 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 273 434 • (3,6 % du Québec)
Variation 2007/1997 • -5,7 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,64 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 8,4 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002) • H 75,4 ans (Qc 76,3) • F 81,1 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	88
Interprovinciales	• Solde :	-277
Intraprovinciale	• Solde :	-1 555
	• Solde total :	-1 744

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 15,1 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 56,1 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 13,8 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 15,1 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 5,3 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 22,2 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 72,5 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 139,3
Taux d'activité • 62,2 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 126,6
Régions/Québec • 3,3 %
Taux de chômage • 9,1 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 56,6 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
21 004 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
2 114 492 $ • (Région/Québec 3,9 %)
Source privée 49,1 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (29,3 %) • Autres provinces (8,0 %) • À l'étranger (62,7 %)

Principales municipalités (2008)
Saguenay (146 641) • Alma (30 612) • Dolbeau-Mistassini (14 832) • Roberval (10 742) • Saint-Félicien (10 689)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Lac-Saint-Jean-Est • Le Domaine-du-Roy • Le Fjord-du-Saguenay • Maria-Chapdelaine • Saguenay**

** Ville exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 402 17/11/08 09:24:54

CAPITALE-NATIONALE (03)

Superficie (2007)
18 638,7 km^2 • (1,4 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 675 450 • (8,8 % du Québec)
Variation 2007/1997 • 4,7 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,44 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 6,5 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 76,6 ans (Qc 76,3) • F 82,4 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	1 692
Interprovinciales	• Solde :	-1 184
Intraprovinciale	• Solde :	2 086
	• Solde total :	2 594

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 14,8 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 56,8 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 13,7 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 15,7 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 0,5 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 12,9 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 86,7 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 372,0
Taux d'activité • 65,9 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 353,7
Régions/Québec • 9,2 %
Taux de chômage • 4,9 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 62,7 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
23 955 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
4 709 081 $ • (Région/Québec 8,7 %)
Source privée • 72,2 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (40,3 %) • Autres provinces (21,6 %) • À l'étranger (38,1 %)

Principales municipalités (2008)
Québec (502 119) • Saint-Augustin-de-Desmaures (17 621) • L'Ancienne-Lorette (16 855) • Saint-Raymond (9 456) • La Malbaie (9 130)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Charlevoix • Charlevoix-Est • La Côte-de-Beaupré • La Jacques-Cartier • L'Île-d'Orléans • Portneuf • Québec**

** Agglomération exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 403 17/11/08 09:24:54

MAURICIE (04)

Superficie (2007)
35 451,7 km² • (2,7 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 261 149 • (3,4 % du Québec)
Variation 2007/1997 • -1,2 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,57 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 6,3 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 75,2 ans (Qc 76,3) • F 81,9 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	346
Interprovinciales	• Solde :	-166
Intraprovinciale	• Solde :	316
	• Solde total :	496

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 13,7 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 53,6 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 14,5 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 18,2 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 1,5 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 25,2 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 73,3 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 128,7
Taux d'activité • 59,2 % • (Québec 65,5 %)
Personnes occupées (000) • 116,8
Régions/Québec • 3,0 %
Taux de chômage • 9,2 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 53,7 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
21 014 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
1 930 472 $ • (Région/Québec 3,6 %)
Source privée • 60,8 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (32,1 %) • Autres provinces (16,9 %) • À l'étranger (51,0 %)

Principales municipalités (2008)
Trois-Rivières (128 941) • Shawinigan (52 865) • La Tuque (12 063) • Louiseville (7 568) • Notre-Dame-du-Mont-Carmel (5 241)

Municipalités régionales de comté (MRC)
La Tuque** • Les Chenaux • Maskinongé • Mékinac • Shawinigan** • Trois-Rivières**

** Agglomération ou ville exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 404 17/11/08 09:24:54

ESTRIE (05)

Superficie (2007)
10 194,6 km^2 • (0,8 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 303 730 • (3,9 % du Québec)
Variation 2007/1997 • 6,7 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,64 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 3,4 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 76,3 ans (Qc 76,3) • F 82,7 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	1 083
Interprovinciales	• Solde :	-465
Intraprovinciale	• Solde :	238
	• Solde total :	856

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 16,0 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 55,0 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 13,7 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 15,3 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 4,2 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 25,3 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 70,5 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 160,7
Taux d'activité • 64,6 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 149,3
Régions/Québec • 3,9 %
Taux de chômage • 7,0 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 60,0 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
21 310 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
2 101 761 $ • (Région/Québec 3,9 %)
Source privée • 79,9 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (28,9 %) • Autres provinces (16,9 %) • À l'étranger (54,2 %)

Principales municipalités (2008)
Sherbrooke (150 751) • Magog (24 322) • Coaticook (9 395) • Asbestos (6 977) • Lac-Mégantic (6 086)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Coaticook • Le Granit • Le Haut-Saint-François • Le Val-Saint-François • Les Sources • Memphrémagog • Sherbrooke**

** Ville exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 405 17/11/08 09:24:54

MONTRÉAL (06)

Superficie (2007)
498,2 km² • (0,0 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 1 871 846 • (24,3 % du Québec)
Variation 1997-2007 • 4,0 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,50 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 4,7 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002) • H 76,6 ans (Qc 76,3 ans) • F 82,0 ans (Qc 81,9 ans)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	28 535
Interprovinciales	• Solde :	-10 079
Intraprovinciale	• Solde :	-27 463
	• Solde total :	-9 007

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 14,8 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 58,8 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 11,0 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 15,4 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 0,2 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 16,2 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 83,6 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 1038,6
Taux d'activité • 65,2 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 950,0
Région/Québec • 24,7 %
Taux de chômage • 8,5 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 59,7 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
24 810 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
12 083 433 $ • (Région/Québec 22,2 %)
Source privée • 69,9 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (42,5 %) • Autres provinces (21,5 %) • À l'étranger (36,0 %)

Principales municipalités (2008)
Montréal (1 659 962) • Dollard-Des Ormeaux (49 940) • Côte-Saint-Luc (31 965) • Pointe-Claire (30 732) • Kirkland (20 888)

Municipalité régionale de comté (MRC)
Montréal**

** Agglomération exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 406 17/11/08 09:24:54

OUTAOUAIS (07)

Superficie (2007)
30 503,8 km^2 • (2,3 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 349 377 • (4,5 % du Québec)
Variation 2007/1997 • 11,3 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,68 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 3,3 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002) • H 74,9 ans (Qc 76,3) • F 80,9 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	1 017
Interprovinciales	• Solde :	109
Intraprovinciale	• Solde :	873
	• Solde total :	1 999

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 17,0 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 59,6 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 12,0 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 11,4 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 0,9 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 13,7 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 85,5 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 200,2
Taux d'activité • 69,0 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 187,5
Région/Québec • 4,9 %
Taux de chômage • 6,3 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 64,7 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
21 604 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
1 999 600 $ • (Région/Québec 3,7 %)
Source privée • 74,3 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (29,0 %) • Autres provinces (15,9 %) • À l'étranger (55,0 %)

Principales municipalités (2008)
Gatineau (247 526) • Val-des-Monts (9 743) • Cantley (8 121) • La Pêche (7 622) • Chelsea (6 834)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Gatineau** • La Vallée-de-la-Gatineau • Les Collines-de-l'Outaouais • Papineau • Pontiac

** Ville exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 407 17/11/08 09:24:55

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (08)

Superficie (2007)
57 339,7 km² • (4,4 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 145 192 • (1,9 % du Québec)
Variation 2007/1997 • -6,9 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,78 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 1,3 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 74,4 ans (Qc 76,3) • F 80,8 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	9
Interprovinciales	• Solde :	-232
Intraprovinciale	• Solde :	-371
	• Solde total :	-594

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 17,2 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 57,0 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 12,6 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 13,2 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 14,0 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 13,7 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 72,4 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 73,7
Taux d'activité • 63,8 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 66,9
Région/Québec • 1,7 %
Taux de chômage • 9,2 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 57,9 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
21 610 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
951 896 $ • (Région/Québec 1,8 %)
Source privée • 84,3 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (29,3 %) • Autres provinces (18,5 %) • À l'étranger (52,2 %)

Principales municipalités (2008)
Rouyn-Noranda (10 748) • Val-d'Or (31 764) • Amos (12 863) • La Sarre (7 500) • Malartic (3 723)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Abitibi • Abitibi-Ouest • Témiscamingue • La Vallée-de-l'Or • Rouyn-Noranda**

** Ville exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 408 17/11/08 09:24:55

CÔTE-NORD (09)

Superficie (2007)
236 699,6 km² • (18,0 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 95 668 • (1,2 % du Québec)
Variation 2007/1997 • -8,4 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,79 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 4,2 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002) • H 75,1 ans (Qc 76,3) • F 81,3 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	-10
Interprovinciales	• Solde :	-105
Intraprovinciale	• Solde :	-838
	• Solde total :	-953

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 17,1 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 57,8 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 12,7 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 12,4 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)*
Primaire • 6,9 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 20,5 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 72,5 % • (Québec 77,4 %)

* Côte-Nord et Nord-du-Québec

Marché du travail (2007)*
Population active (000) • 53,8
Taux d'activité • 60,2 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 49,0
Région/Québec • 1,3 %
Taux de chômage • 8,7 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 54,8 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
23 225 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
858 432 $ • (Région/Québec 1,6 %)
Source privée • 75,0 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (22,8 %) • Autres provinces (8,6 %) • À l'étranger (68,5 %)

Principales municipalités (2008)
Sept-Îles (26 044) • Baie-Comeau (23 007) • Port-Cartier (6 922) • Forestville (3 621) • Havre-Saint-Pierre (3 200)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Basse-Côte-Nord • Caniapiscau • La Haute Côte-Nord • Manicouagan • Minganie • Sept-Rivières

Québec 2008-2009*.indd 409 17/11/08 09:24:55

NORD-DU-QUÉBEC (10)

Superficie (2007)
718 228,6 km^2 • (54,7 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 40 913 • (0,5 % du Québec)
Variation 2007/1997 • 4,1 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 2,67 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 11,0 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 71,6 ans (Qc 76,3) • F 76,6 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	-7
Interprovinciales	• Solde :	-27
Intraprovinciale	• Solde :	-517
	• Solde total :	-551

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 27,8 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 58,9 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 7,9 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 5,4 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)*
Primaire • 6,9 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 20,5 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 72,5 % • (Québec 77,4 %)

* Côte-Nord et Nord-du-Québec

Marché du travail (2007)*
Population active (000) • 53,8
Taux d'activité • 60,2 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 49,0
Région/Québec • 1,3 %
Taux de chômage • 8,7 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 54,8 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
23 310 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
3 311 000 $ • (Région/Québec 6,0 %)
Source privée • 15,0 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (29,7 %) • Autres provinces (13,3 %) • À l'étranger (57,0 %)

Principales municipalités (2008)
Chibougamau (7 732) • Chisasibi (3 734) • Mistissini (2 853) • Lebel-sur-Quévillon (2 796) • Kuujjuaq (2 192)

Municipalité régionale de comté (MRC)
Administration régionale Kativik

Québec 2008-2009*.indd 410 17/11/08 09:24:55

GASPÉSIE–ÎLES-DE-LA-MADELEINE (11)

Superficie (2007)
20 272,2 km² • (1,5 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 95 461 • (1,2 % du Québec)
Variation 2007/1997 • -9,7 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,54 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 3,0 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (1995-1997)
• H 75,8 ans (Qc 76,3) • F 82,7 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	10
Interprovinciales	• Solde :	-42
Intraprovinciale	• Solde :	-272
	• Solde total :	-304

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 13,3 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 53,0 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 15,5 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 18,2 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 7,6 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 12,8 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 79,6 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 42,3
Taux d'activité • 52,3 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 35,0
Région/Québec • 0,9 %
Taux de chômage • 17,3 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 43,3 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
18 914 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
567 150 $ • (Région/Québec 1,0 %)
Source privée • 75,5 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (45,6 %) • Autres provinces (31,7 %) • À l'étranger (22,7 %)

Principales municipalités (2007)
Gaspé (15 102) • Les Îles-de-la-Madeleine (12 794) • Chandler (8 073) • Sainte-Anne-des-Monts (6 887) • Carleton-sur-Mer (4 157)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Îles-de-la-Madeleine** • Avignon • Bonaventure • La Côte-de-Gaspé • La Haute-Gaspésie • Le Rocher-Percé

** Agglomération exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 411 17/11/08 09:24:55

CHAUDIÈRE-APPALACHES (12)

Superficie (2007)
15 070,9 km² • (1,1 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 399 563 • (5,2 % du Québec)
Variation 2007/1997 • 3,2 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,79 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 3,5 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 76,7 ans (Qc 76,3) • F 82,8 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	83
Interprovinciales	• Solde :	-337
Intraprovinciale	• Solde :	482
	• Solde total :	228

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 16,1 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 55,7 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 13,6 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 14,6 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 6,0 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 28,3 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 65,7 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 219,8
Taux d'activité • 67,1 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 206,7
Région/Québec • 5,4 %
Taux de chômage • 6,0 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 63,1 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
22 044 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
2 229 206 $ • (Région/Québec 4,1 %)
Source privée • 82,7 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (57,4 %) • Autres provinces (19,7 %) • À l'étranger (22,9 %)

Principales municipalités (2008)
Lévis (132 851) • Saint-Georges (30 268) • Thetford Mines (26 190) • Montmagny (11 569) • Sainte-Marie (11 833)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Beauce-Sartigan • Bellechasse • La Nouvelle-Beauce • L'Amiante • Les Etchemins • Lévis** • L'Islet • Lotbinière • Montmagny • Robert-Cliche

** Ville exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 412 17/11/08 09:24:55

LAVAL (13)

Superficie (2007)
246,0 km² • (0,0 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 381 651 • (5,0 % du Québec)
Variation 2007/1997 • 13,1 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,66 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 5,6 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 78,0 ans (Qc 76,3) • F 82,3 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	1 432
Interprovinciales	• Solde :	-392
Intraprovinciale	• Solde :	2 587
	• Solde total :	3 627

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 17,4 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 56,9 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 11,4 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 14,3 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 1,0 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 19,3 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 79,8 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 214,0
Taux d'activité • 69,2 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 203,0
Région/Québec • 5,3 %
Taux de chômage • 5,1 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 65,7 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
23 882 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
2 655 524 $ • (Région/Québec 4,9 %)
Source privée • 83,9 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (46,7 %) • Autres provinces (28,3 %) • À l'étranger (25,0 %)

Principale municipalité (2008)
Laval (376 425)

Municipalité régionale de comté (MRC)
Laval**

** Ville exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 413 17/11/08 09:24:55

LANAUDIÈRE (14)

Superficie (2007)
12 313,3 km² • (0,9 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 445 188 • (5,8 % du Québec)
Variation 2007/1997 • 15,7 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,70 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 5,0 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 75,5 ans (Qc 76,3) • F 81,1 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	173
Interprovinciales	• Solde :	-120
Intraprovinciale	• Solde :	7 841
	• Solde total :	7 894

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 17,5 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 57,5 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 12,7 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 12,2 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 2,7 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 25,0 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 72,3 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 236,0
Taux d'activité • 66,9 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 219,4
Région/Québec • 5,7 %
Taux de chômage • 7,0 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 62,2 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
22 177 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
2 780 793 $ • (Région/Québec 5,1 %)
Source privée • 89,1 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (61,0 %) • Autres provinces (17,4 %) • À l'étranger (21,6 %)

Principales municipalités (2008)
Terrebonne (96 795) • Repentigny (77 744) • Mascouche (34 475) • Joliette (19 423) • L'Assomption (17 093)

Municipalités régionales de comté (MRC)
D'Autray • Joliette • L'Assomption • Les Moulins • Matawinie • Montcalm

Québec 2008-2009*.indd 414 17/11/08 09:24:55

LAURENTIDES (15)

Superficie (2007)
20 559,9 km² • (1,6 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 528 318 • (6,9 % du Québec)
Variation 2007/1997 • 18,6 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,82 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 4,4 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 76,0 ans (Qc 76,3) • F 80,9 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	302
Interprovinciales	• Solde :	-343
Intraprovinciale	• Solde :	6 762
	• Solde total :	6 721

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 17,6 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 57,2 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 12,7 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 12,5 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 2,3 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 19,6 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 78,2 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 291,7
Taux d'activité • 69,6 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 271,5
Région/Québec • 7,0 %
Taux de chômage • 6,9 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 63,8 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
23 791 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
4 063 417 $ • (Région/Québec 7,5 %)
Source privée • 87,6 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (41,0 %) • Autres provinces (13,2 %) • À l'étranger (45,8 %)

Principales municipalités (2008)
Saint-Jérôme (65 048) • Blainville (47 504) • Saint-Eustache (42 944)• Mirabel (35 435) • Boisbriand (27 043)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Antoine-Labelle • Argenteuil • Deux-Montagnes • La Rivière-du-Nord • Les Laurentides • Les Pays-d'en-Haut • Mirabel** • Thérèse-De Blainville

** Ville exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 415 17/11/08 09:24:55

MONTÉRÉGIE (16)

Superficie (2007)
11 110,8 km² • (0,8 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 1 403 360 • (18,2 % du Québec)
Variation 2007/1997 • 8,9 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,73 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 3,4 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 76,8 ans (Qc 76,3) • F 81,9 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	2 581
Interprovinciales	• Solde :	-1 719
Intraprovinciale	• Solde :	9 871
	• Solde total :	10 733

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 17,2 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 56,9 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 12,9 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 13,1 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 2,4 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 23,3 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 74,3 % • (Québec 77,4 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
24 253 $ • (Québec 23 273 $)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 755,5
Taux d'activité • 67,2 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 709,4
Région/Québec • 18,4 %
Taux de chômage • 6,1 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 63,1 % • (Québec 60,7 %)

Investissements (2007 Perspective)
9 834 463 $ • (Région/Québec 18,0 %)
Source privée • 81,8 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (41,5 %) • Autres provinces (20,9 %) • À l'étranger (37,6 %)

Principales municipalités (2008)
Longueuil (234 352) • Saint-Jean-sur-Richelieu (89 388) • Brossard (72 707) • Granby (60 617) • Saint-Hyacinthe (52 713)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Acton • Beauharnois-Salaberry • Brome-Missisquoi • La Haute-Yamaska • La Vallée-du-Richelieu • Lajemmerais • Le Bas-Richelieu • Le Haut-Richelieu • Le Haut-Saint-Laurent • Les Jardins-de-Napierville • Les Maskoutains • Longueuil** • Roussillon • Rouville • Vaudreuil-Soulanges

** Agglomération exerçant certaines compétences de MRC

Québec 2008-2009*.indd 416 17/11/08 09:24:56

CENTRE-DU-QUÉBEC (17)

Superficie (2007)
6 920,9 km² • (0,5 % du Québec)

Démographie (2007)
Population • 228 865 • (3,0 % du Québec)
Variation 2007/1997 4,4 %
Indice synthétique de fécondité (P) • 1,74 (Québec 1,62)
Mortalité infantile (2005) • 4,5 ‰ (Québec 4,7)
Espérance de vie (2000-2002)
• H 75,5 ans (Qc 76,3) • F 82,4 ans (Qc 81,9)

Migrations (2006-2007)

Internationales	• Solde :	369
Interprovinciales	• Solde :	-138
Intraprovinciale	• Solde :	378
	• Solde total :	609

Répartition par groupe d'âge (2007)
0-14 ans • 16,5 % • (Québec 16,0 %)
15-54 ans • 54,9 % • (Québec 57,1 %)
55-64 ans • 13,5 % • (Québec 12,6 %)
65 ans et plus • 15,1 % • (Québec 14,4 %)

Emplois par secteur (2007)
Primaire • 5,6 % • (Québec 2,6 %)
Secondaire • 31,4 % • (Québec 20,0 %)
Tertiaire • 63,0 % • (Québec 77,4 %)

Marché du travail (2007)
Population active (000) • 124,8
Taux d'activité • 67,4 % • (Québec 65,5 %)
Nombre d'emplois (000) • 116,4
Région/Québec • 3,0 %
Taux de chômage • 6,7 % • (Québec 7,4 %)
Taux d'emploi • 62,8 % • (Québec 60,7 %)

Revenu personnel disponible par habitant (2006)
22 177 $ • (Québec 23 273 $)

Investissements (2007 Perspective)
1 234 341 $ • (Région/Québec 2,3 %)
Source privée • 84,4 % • (Québec 72,5 %)

Destination des expéditions manufacturières (2003)
Au Québec (44,9 %) • Autres provinces (23,0 %) • À l'étranger (32,0 %)

Principales municipalités (2008)
Drummondville (68 841) • Victoriaville (41 316) • Bécancour (11 369) • Nicolet (7 979) • Plessisville (6 819)

Municipalités régionales de comté (MRC)
Arthabaska • Bécancour • Drummond • L'Érable • Nicolet-Yamaska

Québec 2008-2009*.indd 417 17/11/08 09:24:56

Notes

Les totaux de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties en raison de l'arrondissement des données.

Principaux signes :

Km² : kilomètres carrés
P : donnée provisoire $: en dollars
E : estimation
.. : donnée non disponible ‰ : pour mille
x : donnée confidentielle

Sources

Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec pour les statistiques démographiques, les revenus et les investissements.

Gouvernement du Québec, Ministère des Affaires municipales, du Sport et des Loisirs pour les statistiques municipales et des MRC.

Gouvernement du Québec, Ministère du Développement économique et régional, compilations spéciales.

Gouvernement du Québec, Statistique Canada, Enquête sur la population active pour les statistiques du marché du travail.

Les tableaux statistiques ont été mis à jour par le ministère du Développement économique et régional du Québec.

Québec 2008-2009*.indd 418 17/11/08 09:24:56

Rapport Pronovost : sortir l'agriculture et les communautés rurales fragiles d'un modèle qui les étrangle

Bernard Vachon
Professeur à la retraite, département de géographie, UQAM
Consultant national et international en développement local et régional, décentralisation et gouvernance locale

En mai 2006, le gouvernement du Québec créait la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, une commission publique indépendante présidée par Jean Pronovost, ancien sous-ministre de plusieurs ministères à Québec. Le mandat de cette commission était large :

- dresser un état de la situation sur les enjeux et les défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ;
- examiner l'efficacité des structures et des mécanismes publics en place ;
- établir un diagnostic ;
- faire des recommandations en tenant compte des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux.

Les trois commissaires et leur équipe ont dépouillé une abondante documentation et commandé plusieurs études spécifiques et se sont rendus dans 15 régions et 27 municipalités rurales du Québec. Soucieux de connaître les divers points de vue des acteurs et des résidents des communautés rurales, ils ont recueilli, lu et entendu plus de 770 mémoires et témoignages.

La commission a rempli son mandat et terminé ses activités le 31 janvier 2008. Elle a remis son rapport final le 12 février 2008 au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ce rapport contient 49 recommandations pour « assurer et bâtir l'avenir ».

Le premier mérite que l'on doit accorder à ce rapport est d'avoir su identifier et comprendre, avec compétence et intelligence, la complexité des problèmes de fond qui touchent les secteurs agricole et agroalimentaire du Québec et, par extension, les difficultés des communautés rurales confrontées à l'impératif de s'engager sur la voie de la diversification économique. Le deuxième mérite tient dans la pertinence, l'audace et le courage de ses recommandations.

Le déboulonnage de l'Union des producteurs agricoles

Les principales conclusions du rapport Pronovost déboulonnent la sacro-sainte Union des producteurs agricoles (UPA) et mettent en accusation plusieurs des dispositifs qu'elle a créés ou contribué à mettre en place au fil des ans, lui assurant une forme d'hégémonie. Cette domination s'exerce non seulement sur la production agricole, sur le financement des fermes et sur la mise en marché des produits mais aussi, coup

Québec 2008-2009*.indd 419 17/11/08 09:24:56

de maître, sur l'aménagement du territoire par le biais de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA, communément appelée loi du zonage agricole) issue de ses représentations et dont l'application demeure toujours sous sa forte influence.

La commission met sévèrement en cause l'obligation faite à tous les producteurs agricoles d'adhérer à un syndicat unique en accord avec le ministère de l'Agriculture qui, de son côté, assujettit l'accès aux programmes d'aide et aux allègements fiscaux à cette adhésion syndicale.

Le modèle productiviste, adopté par l'UPA depuis la fin des années 50 et appuyé par les agronomes du ministère de l'Agriculture, représente, aux yeux de la commission, une voie sans issue qui entraîne ce secteur économique à sa perte tout en étant contre-productif sur les plans environnemental et sanitaire.

En citant dans son rapport des extraits du mémoire de l'Union paysanne, la commission fait siennes les principales critiques énoncées à l'endroit de l'UPA : « L'UPA a étendu son contrôle bien au-delà d'un simple rôle de représentation syndicale. Son influence est maintenant démesurée sur le financement de l'agriculture, sur la mise en marché, sur les orientations municipales, sur l'aménagement du territoire et sur les instances gouvernementales de contrôle et de supervision. »

Sur la question de la représentation des agriculteurs, le rapport recommande notamment « que la Loi sur les producteurs agricoles soit amendée afin de pouvoir reconnaître une ou des associations professionnelles représentatives ». En termes clairs : que soit aboli le monopole syndical de l'UPA.

Le zonage agricole : concilier protection et développement dans les communautés rurales en difficulté

Les membres de la commission ont perçu les liens qui existent entre, d'un côté, l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole (LPTAA) et, de l'autre, les activités agricoles et la dynamique de développement des espaces ruraux.

Rappelons qu'à la fin des années 70, le lobby de l'UPA, réclamant la protection des terres agricoles, avait trouvé un ardent défenseur de sa cause en la personne du ministre Jean Garon. L'adoption habile de la LPTAA en novembre 1978 (la loi a été complétée en 1997 avec la protection des activités agricoles) allait délimiter le « fief » de l'UPA, un territoire grand comme deux fois la superficie totale des fermes, où les seules activités autorisées seraient l'agriculture, la forêt et… la friche.

Pour ce qui est des demandes d'autorisation pour des usages autres qu'agricoles, la loi précise que c'est à la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) de prendre les décisions. Elle doit le faire en tenant compte de l'état de l'agriculture et des conditions de développement économique et social de la communauté rurale concernée. Mais parce qu'elle est fortement centralisée à Québec et qu'elle est d'abord et avant tout dédiée à la sauvegarde de l'intégrité de la zone agricole permanente, la CPTA n'a pas su faire preuve de la souplesse que les besoins de diversification économique, particulièrement forts dans les communautés rurales en difficulté, requéraient.

Les principales conclusions du rapport Pronovost déboulonnent la sacro-sainte Union des producteurs agricoles.

Les problèmes que posent la LPTAA ne datent pas d'hier. Dans un article publié dans *Le Soleil* du 21 septembre 1981, j'écrivais : « La Loi sur la protection du territoire agricole (loi 90), qui confère une vocation agricole exclusive à plus de 80 % du Québec habitable, constitue une pièce législative foncière particulièrement efficace dans la lutte contre l'étalement anarchique des villes, mais apparaît comme un outil fort mal adapté pour les territoires ruraux en diffi-

Québec 2008-2009*.indd 420 17/11/08 09:24:56



Photo : Jacques Grenier

Les commissaires Mario Dumais, Jean Pronovost et Pascale Tremblay.

culté. Zoner ces territoires où l'agriculture a démontré au cours des 30 dernières années son incapacité à retenir les populations du fait principalement des sérieuses contraintes à s'adapter aux exigences de l'agriculture d'entreprise, c'est contribuer à amplifier l'exode et la pauvreté, c'est zoner la misère. Ces communautés rurales en difficulté ont besoin d'un développement polyvalent (agriculture, forêt, PME, développement résidentiel et touristique, etc.). »

Plus de 25 ans plus tard, la commission Pronovost est arrivée aux mêmes conclusions. Elle a su reconnaître que, pour assurer la sauvegarde des meilleures terres agricoles du Québec, l'application rigoureuse de la LPTAA était nécessaire dans les secteurs périurbains des aires métropolitaines et des pôles régionaux. Mais elle a aussi compris que cette même rigueur pouvait devenir un obstacle majeur au besoin de diversification de l'activité économique des communautés rurales dans les régions périphériques et intermédiaires, souvent désertées par l'agriculture et aux prises avec les phénomènes de déclin et de dévitalisation. Cette diversification économique est d'ailleurs prônée par la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.

De nouvelles responsabilités pour les MRC

Enferrée dans des conceptions et des interdits qui correspondent de plus en plus mal aux réalités et aux problématiques actuelles de

Québec 2008-2009*.indd 421 17/11/08 09:24:56

l'agriculture et de la ruralité, la LPTAA apparaît comme un obstacle à la redynamisation des communautés rurales fragiles. Et l'UPA se fait complice de cet immobilisme par sa résistance et son opposition systématiques. En effet, le syndicat s'oppose à la définition d'amendements à la LPTAA sur l'usage des terres zonées – qui toutes n'ont pas un potentiel de rentabilité agricole – et leur ouverture à des usages autres qu'agricoles.

À cet égard, la ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, s'est déjà montrée sensible à certaines recommandations d'assouplissement contenues dans le rapport Pronovost. Ainsi, le 21 avril 2008, dans le cadre des travaux parlementaires de la Commission de l'aménagement du territoire, elle déclarait :

« Je pense qu'il faut voir comment on peut, dans un contexte de complémentarité dans les usages du territoire, s'assurer que les élus et les producteurs agricoles puissent y trouver leur compte.

Alors, plutôt que de travailler dans une dynamique qui souvent conduit à la confrontation entre les producteurs agricoles et les élus municipaux, si on pouvait planifier, sur le plan de l'aménagement territorial, un meilleur développement de la zone agricole, je pense que ça éviterait certains conflits auxquels on assiste. [...] La prétention du ministère, c'est de mener quelques expériences pilotes avec certains territoires de MRC qui sont prêtes à s'attaquer à l'élaboration d'un plan de développement pour leurs zones agricoles. »

La responsabilité confiée aux MRC de préparer un plan d'aménagement pour leurs zones agricoles supprimerait plusieurs irritants, dont celui lié au caractère centralisé de la Commission de protection du territoire agricole. Dans le respect de certaines règles, les MRC disposeraient désormais de nouveaux outils pour planifier l'aménagement et le développement de leurs zones agricoles, favorisant un meilleur arrimage entre les orientations stratégiques de développement et les atouts et contraintes du milieu, autant en zone verte (la zone de protection agricole) qu'en zone blanche (territoire des municipalités non assujetti à la loi, soit le territoire constructible ou pouvant être affecté à d'autres fonctions que l'activité agricole).

L'activité agricole ne peut plus assurer seule la viabilité et la pérennité d'un nombre croissant de communautés rurales.

L'exemple européen

Il faut reconnaître et accepter l'idée que tous les territoires ruraux n'ont pas vocation à faire de l'agriculture. Et certains rôles (certaines missions) sont de nature à requalifier des territoires ruraux victimes d'exode, de déclin de l'activité traditionnelle et de dévitalisation. Ainsi en est-il des missions résidentielle et touristique, susceptibles de constituer les nouveaux moteurs de développement de plusieurs communautés rurales qui peinent à surmonter les effets de l'effondrement de leur économie traditionnelle à prédominance agricole ou agro-forestière.

En janvier 2008, j'ai participé à Vittel en France aux Troisièmes rencontres européennes de développement rural. J'y étais invité comme expert en développement rural et gouvernance locale hors Europe, pour apporter l'éclairage de l'expérience canadienne et particulièrement québécoise sur des problématiques et des politiques de développement rural discutées en forum. Un des thèmes traités portait précisément sur la diversification économique en milieu rural et, plus précisément, sur le rôle de plus en plus significatif de l'économie résidentielle.

L'approche qui prévaut dans plusieurs pays européens est l'ouverture à la cohabitation des missions en milieu rural et à la multifonctionnalité des fermes (nouvelles formes d'agriculture, transformation, artisanat, tourisme...). Le réflexe n'est pas d'interdire, de bannir, mais

Québec 2008-2009*.indd 422 17/11/08 09:24:56

d'encadrer et de réglementer les usages non agricoles afin que la cohabitation soit harmonieuse, tout en encourageant le dynamisme économique et social. Ainsi, un bâtiment de ferme pourra être cédé à un artisan ébéniste et transformé en atelier ; quelques unités résidentielles pourront être construites sur un espace peu ou pas propice à l'agriculture, etc. Ces nouveaux usages doivent cependant être soumis à des prescriptions urbanistiques et architecturales qui assurent l'harmonisation avec le patrimoine local et le paysage. Cette ouverture à la polyvalence tient au constat que l'activité agricole ne peut plus assurer seule la viabilité et la pérennité d'un nombre croissant de communautés rurales, et le Québec n'échappe pas à cette réalité.

Dans cette perspective, le rapport Pronovost affirme « qu'il est essentiel d'assouplir certaines règles d'application de la LPTAA à l'égard des activités permises dans la zone agricole dans les communautés rurales situées en dehors des grands pôles urbains ». En conséquence, les recommandations suivantes sont formulées : (i) « Que la Commission de protection du territoire agricole établisse une liste d'activités admissibles à certaines conditions dans la zone verte, et qui ne nécessiteraient plus son approbation préalable » et (ii) « que soient également autorisées dans la zone agricole permanente des activités de production agricole et de transformation qui utilisent une faible superficie de terre, qui requièrent des installations de petite taille, qui combinent des activités agricoles et des activités complémentaires ou dont les promoteurs ne souhaitent pas se consacrer à plein temps à l'agriculture ».

Sans compromettre la protection des terres à réel potentiel agricole, l'application de ces recommandations offrirait des perspectives stimulantes pour des stratégies de relance des communautés rurales en difficulté, fondées sur des objectifs de diversification économique et sociale.

Conclusion

Le rapport Pronovost ouvre la voie à une réforme devenue inévitable et interpelle le gouvernement dans sa capacité de vision et sa détermination à instaurer une manière de penser et de faire dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de la protection des terres agricoles et du développement des communautés rurales en déclin. Il propose une manière de faire porteuse d'un dynamisme reconquis et actualisé.

La rigidité et la résistance aux changements sont les pires ennemis de tout progrès social et économique.

Pour lire le rapport Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir : *www.caaaq.gouv.qc.ca/documentation/rapportfinal.fr.html.*

Québec 2008-2009*.indd 423 17/11/08 09:24:56

Des années troubles

Jacques Keable
(recherche)

Léonore Pion
(rédaction)

À Montréal, un phénomène en particulier a été singulièrement voyant en 2008 : francophones et anglophones ont vu leurs plus grandes institutions publiques évoluer à des rythmes fort différents.

En 2008, l'état du français à Montréal fait encore couler beaucoup d'encre et en inquiète plusieurs. Selon les inclinaisons politiques, les statistiques sont différemment interprétées : petite, mais réelle amélioration, affirment les uns ; stagnation, voire dégradation, estiment les autres. Chose certaine, s'il y a amélioration, elle est infime : à peine plus de 50 % de la population montréalaise parle français à la maison. Selon le démographe Marc Termote, en 2020, cette proportion ne sera plus que de 48 %. Une simple balade rue Sainte-Catherine, au centre-ville, permet au premier venu de comprendre, pour peu qu'il regarde les affiches commerciales, que la loi 101 – tout du moins son esprit – est violée effrontément.

Les difficultés que connaissent présentement les deux universités francophones de la ville ne devraient pas contribuer à améliorer la situation. Ainsi, alors que les trois ex-dirigeants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) font l'objet d'une enquête policière, l'institution croule sous les déficits, laissant inachevé le projet immobilier l'îlot Voyageur (voir article p. 287).

Les universités et chantiers hospitaliers

Intarissable objet de remises en cause, le projet de Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), évalué à plusieurs milliards de dollars, s'enlise et risque de sombrer. Les plans des bâtiments ne cessent de changer, laissant de plus en plus de place au privé, qui décidera même du design architectural du centre hospitalier.

Le CHUM demande une subvention à la Fondation canadienne de l'innovation (FCI), mais celle-ci lui est refusée pour cause de gestion de piètre qualité. Cela ne perturbe pas le nouveau ministre de la Santé, Yves Bolduc : « Des montants de cette hauteur, sans être des "*peanuts*", ne sont jamais impossibles à trouver pour des gouvernements quand il s'agit de projets de cette importance[1]. »

De nombreux comités de citoyens jugent le projet de modernisation de la rue Notre-Dame rétrograde et dangereux.

Par ailleurs, on découvre, durant l'été 2008, que le nouvel hôpital sera construit sur un espace interdit : un parc cédé à la Ville devant honorer, à perpétuité, la mémoire du patriote

Québec 2008-2009*.indd 424 17/11/08 09:24:57



« Montréal se développe au rythme insufflé par les promoteurs. Il n'y a qu'un pas à franchir pour croire que Montréal se fait dicter les investissements publics à faire. »

Chénier. Le directeur général du CHUM est remercié de ses services, et le président de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Gaétan Barrette, en un geste volontairement spectaculaire, déchire le projet. On est en août 2008, le projet est vieux de… 12 ans !

Les universités anglophones, elles, affichent une belle vitalité. Les deux hauts édifices de verre de l'Université Concordia poussent fièrement vers le ciel. De son côté, l'Université McGill développe, dans une apparente quiétude, ses plans pour le Centre universitaire de santé McGill (CUSM), estimé lui aussi à plusieurs milliards de dollars. Les travaux préliminaires d'aménagement, sur le terrain de l'ancienne gare de triage Glen, impressionnent la FCI. Celle-ci accorde alors à McGill une subvention de 100 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 100 millions de dollars versés par le gouvernement québécois et 50 millions de dollars donnés par des mécènes.

Par ailleurs, la direction de l'Hôpital Shriners pour enfants, qui hésitait toujours entre Montréal et London (Ontario) pour sa relocalisation, s'est finalement décidée : ce sera Montréal, tout près du CUSM.

Une autoroute, un port

Les grues, béliers mécaniques et autres bulldozers prennent d'assaut la rue Notre-Dame. Celle-ci sera transformée en autoroute, pudiquement appelée « boulevard urbain ». Les travaux devraient durer six ans. De nombreux comités de citoyens, dont des comités environnementaux, s'élèvent, en vain, contre ce projet jugé rétrograde et dangereux. On voit même la Direction de santé publique de Montréal (DSP), forte de nombreuses études, dénoncer avec

Québec 2008-2009*.indd 425 17/11/08 09:24:57

virulence ce projet susceptible de causer, chez les populations environnantes, des cancers, des maladies cardiaques et pulmonaires et des accidents. Isolés, les rares parcs publics prévus ne seront reliés aux quartiers habités que par des passerelles franchissant la nouvelle autoroute : à l'évidence, soutient la DSP, ces lieux deviendront criminogènes. Mais aucune de ces objections n'ébranle les autorités québécoises et montréalaises.

Par ailleurs, l'est de Montréal n'a à peu près pas accès au fleuve, situé juste au sud de la longue rue Notre-Dame, et cela, à cause du port de Montréal. Ce dernier annonce son intention de s'étendre encore davantage vers l'est et de construire un nouveau terminal dans Hochelaga-Maisonneuve. Le projet emballe bien sûr le maire, Gérald Tremblay, et les milieux d'affaires, mais il n'en prive pas moins la population de l'est de la ville d'un accès au fleuve – accès déjà compromis par la future autoroute. Pour être bien sûr de recevoir des « appuis populaires », le port de Montréal crée lui-même le groupe Les amis du port, prêt à intervenir au cas où des « ennemis » de l'agrandissement se feraient entendre.

Un quartier au nouveau visage : Griffintown

Autre projet controversé : le développement, par le promoteur privé Devimco, du quartier Griffintown, au sud-ouest du centre-ville (voir article p. 287). Le projet, estimé à 1,3 milliard de dollars, prévoit la construction sur 10 ans de près de 4 000 unités de logements, d'une salle de spectacle, d'un hôtel, de commerces, etc. Le projet bénéficie en outre d'un étonnant et rare privilège : la Ville garantit au promoteur l'éventuelle propriété de tout terrain ou bâtiment situé dans Griffintown. En cas de refus des propriétaires actuels de se départir de leur bien, la Ville les expropriera et revendra les terrains à Devimco. En plus, le promoteur exige que la Ville concrétise l'idée d'un tramway dans le Vieux-Montréal – un tramway qui desservirait naturellement Griffintown. Pour ce faire, Devimco s'engage à participer financièrement au projet, à concurrence de 15 millions de dollars.

Quartier démuni, Griffintown porte en lui les racines de l'immigration irlandaise. On y trouve des maisons typiques, des lieux symboliques, bref, un témoignage du passé. Devimco a accepté de modifier son projet initial pour répondre à quelques inquiétudes, mais le projet est loin de calmer tous les doutes de groupes comme Héritage Montréal ou de certains spécialistes des questions urbanistiques.

Un projet majeur comme celui de Griffintown devrait, en principe, être soumis à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour approbation. Il ne l'a pas été. Pourquoi ? À cause des fusions municipales du début de la décennie. La mairie de Montréal a prétexté que le projet relevait non pas de la Ville, mais de l'arrondissement. C'est donc l'arrondissement du Sud-Ouest qui a tenu les audiences publiques, alors même que la concrétisation de ce projet va changer le visage de tout un quartier.

Autre grand projet controversé : la transformation en hôtel de l'immense gare Viger, à laquelle on adjoindrait quatre tours non conformes au plan d'urbanisme. Le promoteur Phil O'Brien, que l'on dit très proche du maire de Montréal, Gérald Tremblay, entend investir 400 millions de dollars dans l'affaire, mais veut éviter les contraintes administratives avec lesquelles il devrait normalement composer.

La Ville et les milieux d'affaires

Les analystes les plus sérieux de toutes ces affaires ne peuvent s'empêcher de constater les nombreux sauts périlleux et l'ambiguïté de hauts fonctionnaires municipaux ou d'élus de la Ville qui se retrouvent dans les bureaux des grands promoteurs à l'occasion de négociations. En mars 2008, la journaliste Kathleen Lévesque écrit dans *Le Devoir* : « Montréal se

Québec 2008-2009*.indd 426 17/11/08 09:24:58

développe au rythme insufflé par les promoteurs. Il n'y a qu'un pas à franchir pour croire que Montréal se fait dicter les investissements publics à faire[2]. » La journaliste poursuit en donnant de nombreux exemples liés aux affaires Griffintown ou à la gare Viger et en décrivant des cas concrets de promiscuité entre des bureaux d'avocats, des fournisseurs de services à la Ville et la Ville elle-même.

Un drame dans Montréal-Nord

L'été montréalais se termine dans le drame. Une tragédie met le feu à Montréal-Nord, qui prend des airs de banlieue parisienne en crise. Dans des conditions encore nébuleuses, le jeune Freddy Villanueva, 18 ans, originaire du Honduras, tombe sous les balles de la police municipale. Le quartier est douloureusement secoué. La Sûreté du Québec est chargée d'enquêter sur la police de Montréal, quoique certains dénoncent l'illégitimité d'une telle procédure menée par des pairs.

Des élections partielles

En politique municipale, après quelques années de valse-hésitation, Vision Montréal, le parti fondé par Pierre Bourque, élit sans opposition son nouveau leader, Benoit Labonté, le maire hyperactif de l'arrondissement de Ville-Marie. C'est donc lui qui mènera la lutte contre l'actuel maire de Montréal, Gérald Tremblay, à la tête d'Union Montréal, aux prochaines élections municipales.

Parce que ce dernier perd son bras droit, le démissionnaire Frank Zampino, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard, des élections partielles ont lieu le 21 septembre. Pour pouvoir se présenter, Michel Bissonnet, le candidat d'Union Montréal, quitte l'Assemblée nationale, qu'il présidait depuis six ans et où il siégeait comme député depuis 27 ans. Il est élu avec 94 % des voix.

Au même moment, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville vote pour combler le poste rendu vacant par le décès du conseiller Pierre Lapointe (Union Montréal). Cette fois, c'est Hasmig Belleli (Vision Montréal) qui l'emporte.

Montréal, ville lumière

Pour terminer sur une note plus légère, le Quartier des spectacles, annoncé depuis quelques années, est en cours de réalisation. Il sera complété en quatre étapes successives : des places publiques seront aménagées ; des rues, reconstruites et modernisées ; des bâtiments, démolis et d'autres, transformés. Le Festival de jazz y aura son quartier général et les Grands Ballets canadiens, leurs locaux. La fameuse salle de concert dont rêve l'Orchestre symphonique de Montréal sera enfin construite selon la formule du partenariat public-privé (PPP) – chiffré en juin 2006 à 105 millions de dollars, le projet a vu son coût doubler (266 millions de dollars) dans les estimations de juillet 2008.

La Ville garantit au promoteur l'éventuelle propriété de tout terrain ou bâtiment situé dans Griffintown.

Ces nouvelles infrastructures dédiées à la culture et au divertissement devraient conforter Montréal dans sa toute nouvelle position de « ville dont la valeur est la plus élevée » au Monopoly : dans la nouvelle édition du jeu, disponible à l'automne 2008, Montréal occupe la prestigieuse case autrefois occupée par Boardwalk !

Notes

1. Tremblay, Jacinthe, « 100 millions pour le CUSM », *Le Devoir*, 20 août 2008.
2. Lévesque, Kathleen, « Le retour des grands projets », *Le Devoir*, 1er et 2 mars 2008.

Québec 2008-2009*.indd 427 17/11/08 09:24:58

Le retour de la pensée positive

Isabelle Porter
Journaliste, *Le Devoir*

Portée par le leadership du nouveau maire, Régis Labeaume, et le succès inespéré des festivités du 400e anniversaire de sa fondation, Québec est habitée par un optimisme et des ambitions nouvelles. On verra en 2009 s'il ne s'agissait que d'un charme passager.

Pour comprendre l'importance de ce nouvel état d'esprit, il faut se rappeler à quel point la capitale a été divisée ces dernières années. D'abord, les fusions de 2004 s'y sont fait particulièrement ressentir, accentuant les vieux clivages entre centre-ville et banlieues. La saga CHOI-FM a attisé encore davantage ces tensions, donnant de surcroît une image négative de la ville dans les médias nationaux. Enfin, plus récemment, Québec a été particulièrement accablée par l'envoi de troupes de la base militaire de Valcartier en Afghanistan. Et, à tout cela, s'est ajouté le décès inattendu de la mairesse Andrée Boucher, en août 2007.

Le nouvel homme fort de Québec

Élu avec une majorité encore plus forte que cette dernière (59 % contre 46 %), le nouveau maire, Régis Labeaume, a hérité fin 2007 d'un mandat de moins de deux ans auquel étaient attachés deux dossiers délicats : le renouvellement des conventions collectives des employés municipaux et la tenue des fêtes du 400e, qui n'emballaient alors personne. Et pour compliquer le tout, la combinaison de ces deux dossiers menaçait de faire des célébrations un terrain miné par d'éventuels moyens de pression des fonctionnaires syndiqués.

Sa décision, en janvier, d'écarter le directeur général du 400e, Pierre Boulanger, au profit de Daniel Gélinas – son ancien collaborateur au Festival d'été – paraît aujourd'hui bien difficile à contester. Quant à ses négociations plutôt agressives avec les employés municipaux, elles ont été plutôt bien accueillies par la population. Dans ce contexte, les syndiqués n'ont pas osé perturber les fêtes du 400e.

Dans l'ensemble, Régis Labeaume a imposé un style de leadership qui faisait défaut à la mairesse Boucher, s'affichant comme un rassembleur, voire comme l'ami de tous et de chacun. On l'a vu surtout cultiver les alliances avec les milieux d'affaires et certains acteurs culturels et institutionnels, notamment avec le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, dans le dossier du train à grande vitesse (TGV).

Galvanisé par le succès inespéré du 400e (grâce, entre autres, à la mégaprojection *Le moulin à images* et aux concerts gratuits de Paul McCartney et de Céline Dion) et par l'enthousiasme de la population pour les projets d'aménagements (dont la promenade Samuel-de-Champlain), le maire a réintroduit, au courant de l'été, l'idée d'investir dans la ville à travers de grands projets de développement. Le tout, se plaît-il

Québec est habitée par un optimisme et des ambitions nouvelles.

Québec 2008-2009*.indd 428 17/11/08 09:24:58

à dire, afin de « créer un buzz[1] » autour de Québec.

Ainsi, après avoir répondu avec succès à la volonté populaire dans les dossiers du 400e et des négociations avec les fonctionnaires, Régis Labeaume a cherché à pousser davantage ses propres idées pour l'avenir de Québec. Cela n'est pas sans risque quand on sait à quel point la population a pu être récalcitrante à soutenir des investissements majeurs ailleurs que dans les infrastructures de base.

Un consensus nouveau

Le nouveau maire bénéficie d'un atout de plus dans son jeu : la fin de la guerre entre le centre-ville et les banlieues. De son aveu même, c'est sûrement le legs le plus important de la mairesse Boucher. « Elle a permis l'appropriation de la ville de Québec par ceux qu'on décrivait comme les gens des banlieues », déclare-t-il à l'occasion du premier anniversaire de son décès. « Elle a réellement réalisé la fusion. Le fait que cette question soit réglée dans l'esprit et le cœur des gens de Québec, c'était majeur[2]. »

La banlieue a désormais beaucoup plus de pouvoir à l'hôtel de ville. D'ailleurs, tous les conseillers membres du comité exécutif – sorte de gouvernement municipal – représentent des districts autour de la ville de Québec. Ce nouveau fonctionnement est d'autant plus justifié que le poids démographique de la banlieue continue d'augmenter[3].

Quant au parti de l'ancien maire de Québec Jean-Paul L'Allier, le Renouveau municipal de Québec (RMQ), il a connu une année catastrophique. Usé par la cuisante défaite de sa chef, Ann Bourget, contre M. Labeaume, il n'est jamais parvenu à rebondir. Ce déclin a poussé une série d'élus à quitter le navire, le privant dès lors de la majorité des sièges au conseil municipal. L'élection en septembre 2008 d'un nouveau chef plus incisif, l'avocat Alain Loubier, laisse toutefois présager une joute plus musclée à l'hôtel de ville.

En résumé, la capitale a joui en 2008 d'une sorte de fierté retrouvée. Non plus à l'ombre de Montréal, la ville a eu l'honneur de tous les projecteurs au cours de l'été et, pour une fois, on s'est surtout intéressé aux bonnes nouvelles.

Ce faisant, la ville s'est laissée bercer par une nouvelle culture du consensus. Alors que pendant des mois, tous se sont plu à « casser du sucre sur le dos du 400e », il est devenu malvenu de critiquer. Et mieux valait ne pas s'en prendre aux militaires et à la mission en Afghanistan, comme a pu le constater le militant pacifiste Francis Dupuis-Déri qui s'est fait traiter de « minable » par le maire quand il osé critiquer publiquement la mission.

La ville a eu l'honneur de tous les projecteurs au cours de l'été et, pour une fois, on s'est surtout intéressé aux bonnes nouvelles.

Ce scénario s'est reproduit lors des célébrations du 3 juillet quand des manifestants ont voulu dénoncer la tenue d'un défilé militaire. Rare voix discordante, le chroniqueur Jean-Simon Gagné s'en est inquiété dans *Le Soleil*. « À écouter les uns et les autres, il n'y a JAMAIS de moment approprié pour manifester. Ni d'endroit convenable. Encore moins de manifestants assez polis. À part, peut-être, des gens qui défileraient en complet-cravate, au fond du troisième étage d'un stationnement souterrain situé dans une lointaine banlieue, vers 23 h, un dimanche d'hiver, en scandant des slogans rédigés en alexandrins ?[4] » Cette situation semble incroyable quand on se rappelle la forte mobilisation créée par le Sommet des Amériques sept ans plus tôt.

Derrière le consensus, quelques points noirs

Ces dernières années, le mouvement en faveur de CHOI-FM et les derniers scrutins ont clairement rangé Québec parmi les villes de droite. Ce positionnement idéologique s'est trouvé

Québec 2008-2009*.indd 429 17/11/08 09:24:58

renforcé par l'intérêt du gouvernement Harper pour la ville dans le contexte stratégique de la mission en Afghanistan. Reste à savoir si, au gré des élections et des changements politiques, cet alignement se confirmera.

Par ailleurs, les tensions véhiculées par la radio elles aussi se sont atténuées en 2008. Certes, Québec est toujours marquée par une forte prégnance de la radio d'opinion, mais on cherche visiblement à éviter les coûteux dérapages qui ont eu raison de la fortune des Jeff Fillion et autres Patrice Demers.

Cette année 2008 a d'ailleurs été une année très difficile pour les médias de la capitale, avec la fermeture des bureaux de Global, le lock-out au *Journal de Québec* et les déboires de TQS et la fermeture de sa salle des nouvelles. À ce titre, le réalignement du nouveau propriétaire de TQS, Remstar, vers des émissions d'opinion n'a rien de rassurant. Dans une ville comme Québec où le commentateur est déjà roi et maître, cela n'augure rien de bon en ce qui concerne la rigueur du débat public.

Le déclin de l'information locale demeure un enjeu de taille à Québec. Si la télévision de Radio-Canada y a relancé son bulletin de nouvelles les fins de semaine, on a craint de voir disparaître la dernière radio privée pourvue d'une salle de nouvelles à la suite de l'acquisition d'Info-800 par Patrick Roy, Jacques Tanguay et Michel Cadrin. Ces derniers souhaitaient en faire une radio essentiellement sportive, mais le CRTC a exigé qu'ils maintiennent un service de nouvelles locales.

Autre enjeu d'importance, l'effet combiné du taux de chômage (qui oscille autour des 5 %) et du vieillissement de la population pose des défis énormes. Si la proportion d'immigrants à s'y installer a augmenté ces dernières années (80 % des nouveaux venus restent, contre 62 % en 2002), cet apport n'est nettement pas suffisant pour combler les besoins[5].

Quant au TGV et aux autres projets caressés par le maire, il faudra bien les financer. Or, la manne de 2008 est passée, et il ne sera pas facile d'obtenir de nouveaux investissements massifs des deux paliers de gouvernements. Les coûts associés au TGV Québec-Windsor sont estimés à au moins 18 milliards de dollars. La nouvelle administration réussira-t-elle là où le maire L'Allier avait échoué ?

Enfin, le dossier environnemental va obliger la population à faire face à ses contradictions au cours des prochaines années. Québec la belle demeure la capitale des gaz à effet de serre, avec un taux d'émission par habitant dépassant celui de Montréal et de Laval (7,9 tonnes par année contre 7,3 et 7)[6]. Cette situation est attribuée à l'importance de l'étalement urbain et aux tares du réseau de transport en commun. La population sera-t-elle prête à accepter un plus grand endettement collectif et une éventuelle hausse du compte de taxe au nom de la cause verte ? Le débat ne fait que commencer.

L'effet combiné du taux de chômage et du vieillissement de la population pose des défis énormes.

Notes

1. *Le Téléjournal/Le Point*, Radio-Canada, 2 juillet 2008.
2. Porter, Isabelle, « Du phénomène Boucher au phénomène Labeaume », *Le Devoir*, 21 août 2008.
3. Recensement 2006 de Statistique Canada, rendu public en 2007.
4. Gagné, Jean-Simon, « Il était une fois un 3 juillet », *Le Soleil*, 4 juillet 2008.
5. Porter, Isabelle, « Québec réussit à attirer plus d'immigrants », *Le Devoir*, 24 mai 2008.
6. Fleury, Élisabeth, « Capitale des gaz à effet de serre », *Le Soleil*, 5 juin 2008.

Québec 2008-2009*.indd 430 17/11/08 09:24:58

Les fêtes du 400e de Québec : du scepticisme à l'allégresse

Julie Lemieux
Journaliste, *Le Soleil*

On s'attendait au pire. À la fin de 2007, les fêtes du 400e anniversaire de Québec étaient l'objet de toutes les critiques. Démissions, allégations de conflits d'intérêts, désorganisation, coup d'envoi raté… Les citoyens de la capitale, sceptiques, voyaient se profiler une réplique de l'échec de Québec 84. Jusqu'à ce que le navire soit sauvé du naufrage *in extremis*.

Dans les journaux, à la radio, les commentaires négatifs allaient bon train en cette fin de décembre mouvementée. Pourquoi ne pavoisait-on pas dans les rues de Québec ? À quoi pouvait-on s'attendre de cette Société du 400e anniversaire qui semblait aller à la dérive ? Si le bateau coulait, où iraient les 95 millions de dollars de fonds fédéraux, provinciaux et municipaux investis dans cette aventure ? Les questions étaient nombreuses, mais les réponses plutôt nébuleuses.

L'échec du coup d'envoi des festivités, le 31 décembre 2007 à la place D'Youville, a confirmé les doutes : la Société n'avait pas prévu qu'une foule de 40 000 personnes voudraient assister à ce spectacle en plein air et a démontré par le fait même son incapacité à gérer elle-même des événements de cette envergure. Le 2 janvier, le conseil d'administration de la Société admettait ses erreurs et remerciait son directeur général, Pierre Boulanger. Le patron du Festival d'été de Québec, Daniel Gélinas, était choisi pour le remplacer et tenter de renverser la vapeur dans les plus brefs délais. Dès lors, on a senti le vent tourner.

L'homme de la situation

L'homme avait fait ses preuves au Festival et entendait impliquer davantage toutes les organisations locales dans le succès du 400e, comme le Carnaval de Québec et le Festival d'été, laissées de côté par son prédécesseur. La priorité : attirer de grandes vedettes internationales à Québec pendant l'été 2008 et convaincre le « gars de Brossard » de délaisser sa piscine pour venir faire un tour dans la capitale.

L'idée n'a pas trop plu aux férus d'histoire, pour qui ce 400e ne faisait pas la part belle aux racines de Québec et de ses habitants. Mais, en bout de piste, ce virage aura permis à la capitale de faire parler d'elle aux quatre coins du monde. Grâce à l'implication de nombreux historiens, comme ceux de l'Assemblée nationale, plusieurs ouvrages auront par ailleurs été publiés et auront contribué à faire taire les critiques. Champlain aura finalement son mot à dire dans ces festivités.

La priorité : attirer de grandes vedettes internationales à Québec pendant l'été 2008.

L'arrivée de Daniel Gélinas n'a toutefois pas fait fondre le scepticisme comme neige au soleil. Oui, la population a répondu en grand nombre à chaque invitation que lui a lancée la Société du 400e. Oui, elle a participé à la fête, elle a fait la queue pendant des heures pour assister au Parcours 400 ans chrono et aux autres événements de ce début d'année

Québec 2008-2009*.indd 431 17/11/08 09:24:58

anniversaire. Mais en même temps, elle a critiqué. Beaucoup critiqué.

La parade du Carnaval de Québec, qui devait se renouveler complètement pour l'occasion, a déçu la foule nombreuse qui s'était déplacée à Charlesbourg en ce soir de février. Le verdict était sans appel : le Carnaval a dû modifier le tir pour la seconde parade en haute ville. Ce défilé aura été plus réussi que le premier.

Les critiques se sont de nouveau fait entendre lors de la présentation de la *Symphonie des Mille* de Mahler au Colisée de Québec, à la mi-mars. Le transport en commun n'est pas parvenu à répondre à la demande, les rues se sont trouvées complètement congestionnées, les spectateurs ont accédé au Colisée en retard. La Ville n'avait pas l'habitude de gérer de si grandes foules et a dû revoir ses techniques d'intervention.

Jusqu'au mois de mai, les citoyens ont donc continué de douter. L'annonce des « vedettes » s'est fait attendre, et la presse montréalaise a été confortée dans son indifférence.

Sur la voie du succès

Le lancement, en mai, des festivités du 400e en France a toutefois contribué à remonter le moral des troupes, malgré la controverse sur la présence à La Rochelle de la gouverneure générale du Canada, Michaëlle Jean. Le départ pour Québec du *Belem* et de 48 voiliers, devant 80 000 spectateurs amassés sur les quais, a offert des images saisissantes. Cette preuve d'amitié de la France a marqué le vrai début des festivités. La capitale a soudainement compris qu'elle serait la vedette, qu'elle serait aimée pour ses 400 ans.

Le succès du Championnat mondial de hockey, un événement qui avait exigé un endossement de 6 millions de dollars de la part de la Société du 400e pour le sauver du naufrage, a également confirmé que Québec était sur la bonne voie. Les profits inespérés de l'événement ont permis de rembourser la Société, qui a donc pu investir cet argent dans la programmation.

Dans l'esprit de Daniel Gélinas, Québec avait besoin d'une grande vedette pour imposer son nom dans l'actualité mondiale. Et le directeur général a choisi Paul McCartney pour atteindre cet objectif. Des négociations ont donc été entreprises avec l'artiste pour qu'il bénisse la capitale de sa présence en juillet 2008.

Un autre grand nom s'apprêtait au même moment à mettre Québec sur la carte avec une œuvre magistrale, projetée sur les silos à grain de la Bunge : *Le moulin à images*. Avec cette réalisation de 5 millions de dollars, l'homme de théâtre Robert Lepage a prouvé son attachement à Québec et signé le plus grand hit du 400e. Pendant près de trois mois, un total de 800 000 personnes sont venues admirer sa vision de l'histoire de la ville. Ce véritable chef-d'œuvre pourrait revenir à l'affiche en 2009.

Les citoyens sont retombés en amour avec ce Saint-Laurent qu'ils traitaient si mal depuis longtemps.

L'exposition *Le Louvre à Québec*, au Musée national des beaux-arts, a aussi constitué un aimant pour les touristes et les habitants de la capitale. À ce jour, il y a eu 452 000 visiteurs à cette exposition qui ne sera présentée qu'une seule fois sur la planète. Les 275 œuvres du Louvre prêtées à Québec pour ses 400 ans ont représenté un cadeau d'une richesse inestimable. Avec *Le Louvre à Québec* et le spectacle de Robert Lepage, plus de doute : la fête sera un succès, se disaient les citoyens au mois de juin.

La population était donc prête à célébrer le 3 juillet dans l'enthousiasme et la bonne humeur. En ce jour anniversaire des 400 ans de Québec, la pluie est toutefois tombée à en pleurer sur la capitale. Des torrents, des rivières dans les rues… et des dignitaires trempés jusqu'aux os. La population, toujours présente, a vu le ciel s'éclaircir devant le Parlement en admirant le

Québec 2008-2009*.indd 432 17/11/08 09:24:58



Photo : Jacques Boissinot/LA PRESSE CANADIENNE

Le moulin à images, de Robert Lepage, qui illustre les 400 ans d'histoire de Québec. Ici, une photo d'Alys Roby, la célèbre chanteuse des années 40.

talent de Diane Dufresne, de Robert Charlebois, de Gilles Vigneault, de Claude Dubois… Enfin, on lui offrait le spectacle qu'elle attendait depuis le coup d'envoi. Cette journée historique s'est terminée dans l'allégresse sous les feux d'artifice et les étoiles. On nous avait promis plusieurs dignitaires de l'étranger. Finalement, seul le premier ministre français, François Fillon, faisait partie des personnalités connues. Ségolène Royal était aussi de la partie.

Les jours suivants, des troupes européennes des arts de la rue ont envahi le centre-ville, et le Festival d'été a attiré les foules avec des invités comme Charles Aznavour. Et lorsque Paul McCartney a pris les Plaines d'assaut le 20 juillet, ça a été l'euphorie, le nirvana. Les images de ces 200 000 Québécois heureux, entassés dans un parc magnifique pour le 400e anniversaire de leur ville, si jeune et si vieille à la fois, ont fait le tour du monde. Le spectacle de Céline Dion, le 22 août, a également soulevé les passions, mais attiré un public moins nombreux.

« Bonjour toute la gang ! », a lancé l'ex-Beatles en montant sur scène. Des paroles qui ont effacé comme par magie la controverse sur la présence d'un chanteur anglais aux 400 ans d'une ville fondée par des Français. Plus de 200 000 personnes se sont retrouvées sur les Plaines ce soir-là pour entendre cette icône chanter tous ses grands hits pendant près de trois heures.

Québec au nirvana

Si la venue de McCartney a braqué les projecteurs sur Québec, plusieurs magazines et journaux du monde entier avaient auparavant fait honneur au 400e de la Vieille Capitale. *Le Figaro*, *Le Monde*, *Géo*, *L'Express*, le *New York Times* ont tiré le portrait de cette ville qui ne fait pas ses 400 ans. Même *Paris Match* a décidé de célébrer cet anniversaire en consacrant l'un de ses numéros à… Montréal ! Une erreur qui a fait jaser tant au Québec qu'en France.

On se souviendra aussi du *Chemin qui marche*, un spectacle techno avec DJ Champion, Bran Van 3000 et Moby qui a fait danser 40 000 personnes sur les rives du Saint-Laurent jusqu'au petit matin. Cette nuit passera à l'histoire, tout comme la performance des artistes français et québécois réunis sur scène en août pour enregistrer une émission spéciale Québec-Paris diffusée partout en France.

En octobre, c'était au tour du Cirque du Soleil d'offrir un spectacle unique à Québec

Québec 2008-2009*.indd 433 17/11/08 09:24:59

pour ses 400 ans. Un événement qui a également fait courir les foules et qui a clôturé le Sommet de la Francophonie, pendant lequel Québec a accueilli le président français, Nicolas Sarkozy.

Au terme de cette année haute en couleur et forte en émotions, un constat s'impose : Québec a changé. Cette ville un peu paranoïaque, un peu complexée, s'est débarrassée de ses démons et a relevé la tête avec fierté. Son 400e anniversaire a été un succès incontestable et a transformé sa réputation.

Le nom de Québec n'est désormais plus associé à l'échec relatif de 1984, mais à un événement dont on a parlé un peu partout dans le monde. Un événement réussi, qui n'a soulevé aucune émeute, qui a attiré des foules monstres, qui a animé la ville comme jamais auparavant. La capitale est maintenant consciente de pouvoir accueillir convenablement les plus grands de la planète et gérer dans le calme des foules de plusieurs centaines de milliers de personnes. Peu de villes de cette taille peuvent en dire autant.

Une ville et son fleuve

Il suffit aujourd'hui de se promener un peu partout dans la capitale pour comprendre à quel point ce succès a fait du bien. Mais pas question de se complaire dans la réussite de 2008. Des dizaines de projets sont d'ailleurs sur la table pour que la capitale continue sur sa lancée. Les gens d'affaires et les élus, en particulier le maire, Régis Labeaume, souhaitent attirer d'autres Paul McCartney, d'autres conférenciers, d'autres congrès d'envergure à Québec au cours des prochaines années.

Québec a aussi changé d'apparence au cours de cette année mémorable. Pour ses 400 ans, les gouvernements ont convenu de lui offrir en cadeau une cure de jeunesse en accéléré. Cette ville qui tournait le dos au fleuve depuis si longtemps s'est réconciliée avec le Saint-Laurent. Désormais, les citoyens peuvent se promener le long du fleuve en vélo, à pied ou en patins de Sainte-Foy au bassin Louise.

Avant même son ouverture officielle, le 24 juin 2008, la nouvelle promenade Samuel-de-Champlain battait des records de popularité. Ce cadeau du gouvernement québécois, d'une valeur de 70 millions de dollars, fait la joie des sportifs et des amoureux du fleuve, qui peuvent enfin se promener sur les bords du Saint-Laurent sans risquer de se faire frapper par des camions. Des quais thématiques et poétiques ont été construits sur ce parcours de 2,5 km, qui accueille aussi des sculptures d'art contemporain. Le gouvernement provincial a le projet de poursuivre la construction de la promenade jusqu'à Cap-Rouge et Beauport. De leur côté, la baie de Beauport, l'Agora du Vieux-Port, le bassin Louise et l'anse Brown ont bénéficié d'un montant similaire du gouvernement fédéral, qui a aussi voulu redonner le fleuve aux Québécois. Résultat : la ville de Québec n'a jamais été aussi belle qu'en 2008. Les citoyens sont retombés en amour avec ce Saint-Laurent qu'ils traitaient si mal depuis longtemps.

Ne serait-ce que pour cette raison, le 400e de Québec aura été un énorme succès. Car ces legs permanents font déjà partie des détours obligés de la ville, comme la fontaine de Tourny, en face du Parlement, offerte par la Maison Simons pour 2008.

Oui, Québec a bien changé au tournant de son quatrième siècle d'existence. Même le regard que l'on pose sur elle n'est plus le même. Il fallait lire les commentaires de certains journalistes montréalais pendant cette année cruciale pour comprendre à quel point la capitale croulait sous le poids des préjugés.

La population a craint le pire avant le début des festivités. Mais au bout du compte, le 400e aura été ce qui pouvait arriver de mieux à cette capitale qui a enfin retrouvé sa confiance, sa dignité, sa fierté. Des mots qu'elle avait oubliés depuis un bon moment.

Québec 2008-2009*.indd 434 17/11/08 09:24:59

Une année riche en événements

Clermont Dugas
Géographe, Université du Québec à Rimouski

En raison du 400e anniversaire de la ville de Québec, l'année 2008 peut être considérée comme exceptionnelle pour la région de la Capitale-Nationale et également, dans une moindre mesure, pour sa voisine de la rive sud, Chaudière-Appalaches. Les nombreuses activités organisées pour souligner l'évènement ont eu des impacts toute l'année – et particulièrement durant la période estivale –, mais sont aussi porteuses de retombées pour l'avenir. Au titre des caractéristiques d'emploi, les deux régions présentent un des meilleurs bilans du Québec.

Le secteur de l'emploi

Malgré la fermeture surprise de la fabrique de chaussures Crocs et la perte de ses quelque 400 emplois, la région de la Capitale-Nationale compte 5 500 emplois[1] de plus en juillet 2008 que l'an dernier. C'est une progression ponctuée de fluctuations à la hausse et à la baisse qui s'inscrit dans la tendance québécoise. Le nombre d'emplois a connu une augmentation continue durant le deuxième semestre de 2007, puis a diminué jusqu'en mai 2008 pour repartir de nouveau à la hausse. C'est surtout dans l'emploi à temps partiel que les principaux changements se sont fait sentir. Toutefois, comme cette croissance de l'emploi est demeurée inférieure à celle de la population active, le taux de chômage a aussi augmenté, passant de 4,5 à 5,3 % entre juillet 2007 et juillet 2008. Mais il demeure néanmoins le deuxième plus bas du Québec à 2,1 points en dessous de la moyenne provinciale. À 66,8 %, le taux d'activité est au-dessus de la moyenne provinciale tout en étant quand même dépassé par celui de quatre autres régions, dont l'Outaouais qui inscrit un impressionnant 72,4 %.

Contrairement à la région de la Capitale-Nationale, le nombre d'emplois a légèrement diminué dans Chaudière-Appalaches, de même que la population active. Le taux d'activité, qui dépassait la moyenne québécoise en juillet 2007, s'établit à près d'un point de moins un an plus tard. La baisse du nombre d'emplois s'est surtout produite entre mai et juillet 2008 avec une perte de 4 000 postes de travail effaçant un gain du même ordre de grandeur réalisé en hiver. Les pertes concernent surtout les emplois à plein temps. La baisse des effectifs sur le marché du travail se répercute sur le taux de chômage qui a augmenté de 0,7 % en un an. Néanmoins, à 4,7 %, ce dernier est le plus bas du Québec.

Plus on s'éloigne de Québec, plus les revenus et la richesse foncière diminuent.

Des disparités économiques

Le dynamisme des villes de Québec et de Lévis n'a pas la même intensité dans l'ensemble des deux régions. Cela se traduit par d'importantes disparités territoriales. Les revenus tout comme

Québec 2008-2009*.indd 435 17/11/08 09:24:59

la richesse foncière diminuent plus on s'éloigne de Québec. La richesse est aussi plus grande sur la rive nord que sur la rive sud du fleuve. Le revenu moyen disponible par habitant en 2007 est de 25 551 $, du côté nord du fleuve, dans la région de la Capitale-Nationale, comparativement à 23 603 $, du coté sud, dans la région Chaudière-Appalaches.

Pour les huit municipalités régionales de comté (MRC) de la région de la Capitale-Nationale, les revenus moyens varient entre 29 543 $ dans la MRC de La Jacques-Cartier à l'ouest de Québec et 20 737 $ dans Charlevoix-Est à l'extrémité orientale de la région. Ces écarts traduisent des différences structurelles majeures affectant de façon durable de nombreux aspects de la vie socioéconomique. À 121 % de la moyenne provinciale, le revenu de La Jacques-Cartier est l'un des plus élevés du Québec. Comme dans d'autres régions métropolitaines, cette MRC bénéficie de ce qu'on peut qualifier d'effet de banlieue ou de périurbanisation. Elle sert en partie de lieu de résidence aux riches salariés et propriétaires d'entreprises qui gagnent leur vie dans la capitale. Cet effet de banlieue s'atténue rapidement, car le revenu moyen de Portneuf, immédiatement à l'ouest de La Jacques-Cartier est à 22 461 $, l'un des plus bas de la région. Tant dans Portneuf que dans Charlevoix, les caractéristiques des milieux ruraux se manifestent davantage en matière de structures d'emplois, de niveaux de scolarité, d'infrastructures de services et de richesse foncière. En 2008, la valeur moyenne des maisons unifamiliales varie entre 222 629 $ sur l'Île-d'Orléans, qui profite aussi de l'effet de banlieue, et entre 102 672 $ et 108 108 $ à Portneuf et Charlevoix-Est, aux deux extrémités de la région.

On a amorcé en 2008 la réalisation d'un important projet récréotouristique d'une valeur de 230 millions de dollars qui pourrait contribuer à atténuer les disparités entre l'est et le centre de la région de la Capitale-Nationale. Un des objectifs est de faire de la station de ski du Massif de Petite-Rivière-Saint-François, dans Charlevoix, un centre récréatif toutes saisons. Un hôtel de 150 chambres d'une valeur de 50 millions de dollars est en construction à Baie-Saint-Paul. Des travaux sur la voie ferrée entre Québec et Charlevoix sont aussi en cours, en vue de la mise en circulation d'un train touristique. Un agrandissement significatif du domaine skiable est également envisagé.

La rive sud du fleuve a le même modèle de répartition territoriale des revenus que la rive nord, mais avec des nuances importantes en raison d'une structure industrielle plus développée en milieu rural, tout particulièrement dans le couloir beauceron. Tout en demeurant supérieur à celui de la moyenne québécoise, le revenu moyen le plus élevé, celui de Lévis, de 26 620 $, est nettement inférieur à celui des riches MRC de banlieue de la rive nord. La ville de Lévis, qui est à la fois capitale régionale et banlieue de Québec, ne réussit pas à impulser un fort développement. Parmi les 10 MRC qui composent la région administrative, 3 d'entre elles, Les Etchemins, Montmagny et L'Islet, ont des niveaux de revenus qui s'apparentent davantage aux régions périphériques. Avec un revenu moyen qui n'atteint que 76 % de la moyenne québécoise, la MRC Les Étchemins figure même parmi les MRC les plus pauvres du Québec.

La valeur moyenne des habitations en 2008 contribue bien à illustrer les disparités territoriales. Elles reflètent tout autant les éléments de voisinage et le dynamisme de l'économie que l'évolution démographique. La valeur des maisons diminue rapidement dès qu'on s'éloigne de la MRC de Lévis où elle s'établit à 164 000 $. Elle s'abaisse à 112 713 $ dans la MRC de Bellechasse immédiatement à l'est, et atteint 72 535 $ dans Les Etchemins.

Tout le secteur sud de la région renferme une des plus vastes zones de localités rurales à très faible revenu du Québec. S'étalant sur les

Québec 2008-2009*.indd 436 17/11/08 09:24:59

terres à relief accidenté de sept MRC contiguës, elle comprend une quarantaine de localités[2] dont le niveau de revenu moyen des ménages est inférieur à 75 % de la moyenne québécoise en 2005. C'est un milieu agroforestier affecté par la crise forestière qui forme un prolongement de la longue bande de localités à problèmes économiques sérieux, qui s'étire dans tout l'arrière-pays du Bas-Saint-Laurent. La taille moyenne de ces localités, dont au moins la moitié est en décroissance démographique, s'établit à 792 personnes en 2006.

La démographie

La population a faiblement augmenté dans les deux régions en 2007 avec un taux sensiblement identique à celui de la province. Toutefois, la situation ne s'est pas améliorée pour les MRC Charlevoix-Est, L'Islet, Montmagny, Les Etchemins et L'Amiante, qui ont continué leur décroissance.

Les soldes migratoires des deux régions administratives sont demeurés positifs en 2006 et 2007. Mais se chiffrant à 2 594 habitants, les gains de la Capitale-Nationale sont 11 fois supérieurs à ceux de Chaudière-Appalaches. De part et d'autre du fleuve, les écarts sont significatifs selon les MRC. Seulement 4 des 10 MRC de Chaudière-Appalaches affichent un solde positif. Il s'agit de Lévis qui connaît de loin la meilleure performance à cause de sa proximité de Québec, de la Nouvelle-Beauce, de Lotbinière et de Bellechasse. Parmi les six MRC qui accusent des pertes, Beauce-Sartigan et Montmagny connaissent les pires résultats. La situation est nettement meilleure sur la rive nord où cinq des sept MRC comptabilisent des gains, tandis que les pertes sont relativement faibles dans les deux MRC à solde négatif de l'Île-d'Orléans et Charlevoix-Est. En dehors de la ville de Québec, c'est la Côte-de-Beaupré qui a le meilleur bilan.

La région de la Capitale-Nationale a légèrement amélioré son taux de natalité en 2007 tout en demeurant encore en dessous de la moyenne québécoise, alors que Chaudière-Appalaches a maintenu le même qu'en 2006, se situant tout juste au-dessus de la moyenne du Québec. Les naissances ont diminué dans Charlevoix, l'Île-d'Orléans, Bellechasse, L'Amiante, L'Islet, Montmagny et Robert-Cliche. Quatre MRC continuent, comme depuis cinq ans au moins, à connaître des taux négatifs d'accroissement naturel : Charlevoix et Charlevoix-Est sur la rive nord et L'Amiante et Montmagny sur la rive sud. Pour l'ensemble du territoire, l'accroissement naturel a augmenté dans neuf MRC et a diminué dans huit autres entre 2006 et 2007. La composition des structures d'âge semble un des principaux facteurs en cause.

Le développement éolien

Le développement de l'énergie éolienne retient beaucoup d'attention dans les deux régions administratives et tout particulièrement dans les zones rurales où la reconversion économique s'impose. Mais les secteurs à potentiel éolien disposent aussi d'un très bon potentiel touristique, ce qui n'est pas sans susciter des situations conflictuelles entre catégories de promoteurs. Au printemps 2008, à la suite de son appel d'offres pour 2000 mégawatts (MW) d'énergie éolienne, Hydro-Québec a accordé trois contrats pour une valeur de 345,9 MW à la région de la Capitale-Nationale et deux totalisant 306 MW à celle de Chaudière-Appalaches. Ces contrats toucheront les MRC Côte-de-Beaupré et Charlevoix-Est dans le premier cas, et les MRC L'Amiante, Les Etchemins et Bellechasse dans le second. L'année de mise en service varie de 2011 à 2015. L'un des projets dans Charlevoix suscite l'opposition de la part de groupes environnementaux, mais aussi d'intervenants politiques et du monde des affaires.

Les gains démographiques de la Capitale-Nationale sont 11 fois supérieurs à ceux de Chaudière-Appalaches.

Québec 2008-2009*.indd 437 17/11/08 09:24:59

Les fêtes du 400e

Les fêtes du 400e anniversaire de la fondation de Québec ont eu des effets qui ne se sont pas limités à la ville, mais qui se sont aussi étendus sur une vaste zone avoisinant la capitale, de part et d'autre du fleuve. Le secteur de l'hébergement et de la restauration a beaucoup bénéficié des festivités. La population régionale y a également trouvé une occasion exceptionnelle de participer à des activités culturelles et récréatives de grande qualité. En plus des grands rassemblements de centaines de milliers de personnes lors des spectacles d'artistes de renom, la population a pu participer à un nombre inégalé de manifestations récréatives et éducatives à l'Espace 400e et à différents endroits de la ville. Créativité, originalité, esprit artistique et savoir-faire se sont particulièrement manifestés avec le *Moulin à images* de Robert Lepage, les *Jardins éphémères*, la méga-production *Plaines lunes*, le *Potager des visionnaires*, l'exposition *Passager/Passenger*, le *Chemin qui marche*, etc.

Ces fêtes du 400e furent soulignées de différentes manières : 45 voiliers ont traversé l'Atlantique à partir de La Rochelle pour la Grande Traversée, le Centre de la francophonie des Amériques a été créé, 274 œuvres d'art prêtées par le Musée du Louvre ont été exposées. Les Fêtes ont aussi donné lieu à des réalisations importantes qui vont contribuer à enrichir et à valoriser le cadre de vie de la capitale. Le gouvernement fédéral a financé le réaménagement de la baie de Beauport, a investi 17,5 millions de dollars dans l'aménagement de la Pointe-à-Carcy avec la construction d'une nouvelle agora de 4 000 sièges et a fourni 7,1 millions de dollars pour la mise en valeur du bassin Brown, endroit où Wolfe a débarqué avant la bataille des plaines d'Abraham. Pour sa part, le gouvernement provincial a alloué 70 millions de dollars à la construction de la promenade Samuel-de-Champlain d'une longueur de 2,5 kilomètres.

L'année 2008 a aussi été riche en rassemblements d'envergure internationale à Québec. Le Mondial du hockey au printemps a été une réussite tant sur les plans sportif qu'économique. Le Congrès eucharistique international a aussi fait converger vers Québec des milliers de visiteurs venant du monde entier. En octobre, c'est le XIIe Sommet de la Francophonie qui a rassemblé à Québec un nombre important de chefs d'États et de journalistes. S'ajoutent plusieurs autres congrès internationaux réunissant chacun des milliers de personnes. Le 350e anniversaire du sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré a aussi contribué à faire passer des dizaines de milliers de pèlerins par Québec.

Les perspectives d'avenir

Les fêtes du 400e ont contribué à faire connaître davantage Québec au pays et à l'étranger et à favoriser l'aménagement d'infrastructures. Elles sont en quelque sorte un complément à la stratégie de diversification économique mise en place durant les dernières années. Si les résultats attendus sont conformes aux attentes, les fortes disparités territoriales qui s'inscrivent dans les deux régions risquent de s'agrandir. Les investissements en cours et à venir dans l'éolien et le récréotourisme constituent certes un apport significatif pour la périphérie des régions, mais sont insuffisants pour corriger les problèmes sérieux qui affectent une vaste zone rurale. La deuxième politique de la ruralité mise en application au début de 2008 ne dispose pas non plus des moyens adéquats. De nouvelles mesures s'imposent pour favoriser le développement de nombreuses localités rurales, et tout particulièrement dans Chaudière-Appalaches.

Notes

1. Toutes les statistiques concernant les régions administratives et les MRC proviennent de l'Institut de la statistique du Québec.
2. Les statistiques concernant les municipalités proviennent du recensement de 2006 de Statistique Canada.

Québec 2008-2009*.indd 438 17/11/08 09:24:59

Dans la cour des grandes villes…

Marc Rochette
Journaliste, *Le Nouvelliste*

Être assez près tout en étant assez loin. Voilà le lot des villes intermédiaires qui, sans être trop éloignées des grands centres, le sont suffisamment pour développer leur propre structure socioéconomique. Il y a bien les cas de la Montérégie, avec Longueuil, et de l'Outaouais, avec Gatineau, qui goûtent aux avantages d'une bonne proximité avec Montréal dans le premier cas et d'Ottawa dans le second pour stimuler leur économie. Mais il y a aussi une région comme celle de Lanaudière qui doit vivre avec le désavantage d'être enclavée entre des régions « ressources » et la métropole, d'où sa soif de cohésion dans son développement territorial. Une région comme les Laurentides tire son épingle du jeu, entre autres, par le tourisme de villégiature et l'aéronautique, mais tant l'Estrie que la Mauricie sont en mode « reconversion économique ». Et les capitales régionales, Sherbrooke et Trois-Rivières, misent sur l'innovation et des projets majeurs de développement immobilier et touristique pour compenser la perte massive d'emplois manufacturiers. Bienvenue dans la cour des grandes villes…

L'Outaouais à l'ombre d'Ottawa

Avec 4,5 % de la population du Québec (347 214 habitants), l'Outaouais se classe au huitième rang des régions de la province. Depuis 1971, sa population n'a cessé de croître, et ce, beaucoup plus rapidement que celle du Québec. La proximité de la ville d'Ottawa s'est traduite par un essor économique et démographique notable. En outre, les perspectives démographiques pour cette région demeurent très bonnes et, bien que l'on prévoie un ralentissement, son rythme de croissance devrait demeurer deux fois plus élevé que celui du Québec jusqu'en 2021. Cette croissance est due, notamment, à un solde migratoire total positif alimenté autant par les mouvements migratoires internationaux qu'interprovinciaux, de même que par les autres régions du Québec.

La dernière année a été marquée d'une part par la fermeture de l'usine Domtar, mais d'autre part par un boom exceptionnel de la construction commerciale et institutionnelle. La région a une économie à trois vitesses : celle d'Ottawa, celle de Gatineau et, enfin, celle de l'Outaouais rural.

Le projet de Rapibus, évalué à 195 millions de dollars, devrait toutefois contribuer au développement économique de Gatineau. Il s'agit de créer une voie réservée aux autobus gatinois, permettant des trajets rapides aux heures de pointe entre le secteur Gatineau et les centres-villes de Hull et d'Ottawa.

On note aussi la construction d'un mégacentre commercial de 50 millions de dollars le long de l'autoroute 50, à Gatineau, avec le deuxième plus gros Wal-Mart au Québec. À ces initiatives viennent s'ajouter les rénovations d'hôpitaux de la région métropolitaine et la mise en chantier d'un complexe sportif.

Québec 2008-2009*.indd 439 17/11/08 09:24:59

En 2006, dans la région de l'Outaouais, la proportion des emplois dans le secteur tertiaire est de 84,3 % contre 76,9 % au Québec. Cette distinction est attribuable à la proximité de la ville d'Ottawa ainsi qu'au grand nombre d'emplois dans le secteur des services publics. En effet, ce dernier secteur accapare une plus grande part des emplois dans l'Outaouais (39,7 %) que dans l'ensemble du Québec (25,5 %).

Évidemment, Gatineau constitue le pôle régional avec près de 250 000 habitants. La ville est « née » le 1er janvier 2002 à la suite de la fusion des villes d'Aylmer, de Buckingham, de Hull, de Gatineau et de Masson-Angers. Non seulement Gatineau est désormais la quatrième ville en importance au Québec (après Montréal, Québec et Laval), mais elle fait également partie de la grande région de la capitale du Canada, qui compte plus de 1,1 million d'habitants. Pas étonnant d'y trouver un taux de bilinguisme parmi les plus élevés au pays, près des deux tiers de sa population parlant couramment le français et l'anglais.

Celle-ci est hautement scolarisée, et son taux de chômage est nettement inférieur à la moyenne québécoise, illustrant bien le dynamisme de l'économie régionale. Le revenu médian des familles de Gatineau est de 20 % plus élevé que celui des familles québécoises.

Depuis une quinzaine d'années, l'économie de la région de l'Outaouais a été marquée par l'implantation de nombreux ministères et agences du gouvernement fédéral qui, à leur tour, ont généré un développement immobilier sans précédent lié aux commerces et aux services. Le nombre de fonctionnaires à Gatineau a bondi de 2 500 en un an, pour atteindre 43 000. Ce phénomène sera accentué par la construction de nouveaux bureaux fédéraux dans le secteur de Hull, ce qui permettra d'accueillir 6 200 fonctionnaires additionnels.

Le secteur de la haute technologie est le deuxième plus grand employeur de la grande région de Gatineau-Ottawa après le gouvernement fédéral. Ce territoire compte d'ailleurs un bon bassin de collèges et d'universités, de même qu'une quarantaine de laboratoires de recherche et développement nationaux et internationaux.

La Mauricie au confluent de son histoire

À l'aube de ses 375 ans, qu'elle fêtera en 2009, Trois-Rivières vit, avec la métamorphose de son tissu industriel, un tournant de son histoire. Ironiquement, le futur se dessine sur les vestiges du passé : un projet d'un demi-milliard de dollars, Trois-Rivières sur Saint-Laurent, s'apprête à voir le jour sur les terrains d'un ancien moulin à papier. Situé au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, ce nouvel ensemble urbain est sensé contribuer au développement économique, culturel et touristique d'une ville dont le nom trahit son lien permanent avec les cours d'eau. Et c'est sans compter l'effet de revitalisation des secteurs environnants.

Gatineau est désormais la quatrième ville en importance au Québec.

La moitié des 340 000 mètres carrés du terrain réservé au projet sera allouée au secteur privé pour un développement résidentiel et commercial, dont l'implantation d'un technoparc. L'autre moitié, la partie publique du projet, verra la construction d'un amphithéâtre, d'un centre de découverte de l'industrie des pâtes et papiers, d'une promenade riveraine et de divers aménagements, dont des espaces verts.

On estime les retombées économiques de Trois-Rivières sur Saint-Laurent à plus de 150 millions de dollars durant les travaux, puis à près de 18 millions de dollars sur une base annuelle. Quant à la création d'emplois, on pourrait en compter au-delà de 2 000 en phase de construction et plus de 400 par la suite.

Par ailleurs, l'Administration portuaire de Trois-Rivières a rendu public, au printemps

Québec 2008-2009*.indd 440 17/11/08 09:24:59

2008, un ambitieux projet de modernisation de ses installations. Celui-ci s'étendra sur les 12 prochaines années et coûtera 146 millions de dollars.

Ces perspectives sont encourageantes pour l'économie trifluvienne, qui a eu son lot de difficultés avec, entre autres, la fermeture de l'usine Aleris à l'été 2008. Cette entreprise, véritable institution dans le domaine de l'aluminium, a provoqué la perte de 450 emplois. Plus tôt dans l'année, Kruger, le plus gros employeur dans le domaine forestier en Mauricie, avait été contraint de diminuer ses effectifs dans ses deux usines de Trois-Rivières en raison de la crise dans ce secteur.

Même si Trois-Rivières a perdu son titre de capitale mondiale du papier, cette industrie y est encore bien vivante grâce, entre autres, au Centre intégré en pâtes et papiers (CIPP), le premier centre mondial à intégrer éducation, services et recherche par l'intermédiaire du Cégep de Trois-Rivières et de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Cette dernière s'apprête d'ailleurs à se doter, après avoir investi dans le CIPP et l'Institut de recherche sur l'hydrogène, d'un pavillon interdisciplinaire en santé. Ce projet de 16 millions de dollars a aussi été confirmé en 2008.

Un regard rapide des principaux indicateurs de vulnérabilité socioéconomique dresse un portrait mitigé de la situation économique des habitants de la région. Le taux de chômage est passé de 10,9 % à 8,9 % entre 2001 et 2006. Il tend à être plus élevé que celui du Québec, mais l'écart s'amoindrit.

De façon globale, l'état de santé de la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec s'est amélioré ces dernières décennies.

L'Estrie au cœur d'un triangle

L'Estrie peut miser sur une position géographique enviable, au cœur d'un triangle de technologies de pointe réunissant les grands centres urbains du Québec et de la Nouvelle-Angleterre.

Son économie est diversifiée, même si le secteur manufacturier est relativement important : celui-ci emploie plus du quart de la population active, contre 17 % dans l'ensemble du Québec. Ainsi, plus que d'autres régions, l'Estrie est particulièrement touchée par l'effondrement de plusieurs secteurs de la fabrication. Des 38 100 emplois manufacturiers perdus en 2007 à l'échelle du Québec, pas moins de 10 % de ces pertes ont été enregistrées en Estrie. L'enjeu global de productivité, s'il est partagé avec l'ensemble de l'économie québécoise, y est donc sans doute plus accentué au vu de l'importance du secteur manufacturier traditionnel, du niveau des salaires et de l'évolution des revenus.

Néanmoins, l'Estrie a enregistré une création nette de 3 200 emplois pour l'année 2007, dont les deux tiers dans la région métropolitaine de recensement de Sherbrooke. Les secteurs des services et de la construction ont pour beaucoup contribué à cette performance.

Par ailleurs, la population de l'Estrie est moins scolarisée que ne l'est celle de l'ensemble du Québec. Une plus grande part de la population n'a pas terminé d'études secondaires, alors qu'une plus petite proportion a suivi des études collégiales ou universitaires. Pas étonnant que la situation soit aussi préoccupante en ce qui concerne le décrochage scolaire : selon les plus récentes études, l'Estrie se situe au 15e rang sur 18 au Québec, avec une proportion de 34 % de jeunes qui quittent l'école sans avoir obtenu de diplôme.

La région est largement rurale. La ville de Sherbrooke, dont les quelque 150 000 habitants représentent la moitié de la population estrienne, et, dans une moindre mesure, la ville de Magog concentrent les services à la population et aux entreprises.

Le grand facteur d'attraction et de rétention de l'Estrie ? La qualité de vie. D'ailleurs, la

Québec 2008-2009*.indd 441 17/11/08 09:25:00

région fonde son développement sur un cadre de vie et des services particulièrement adaptés aux besoins de tous ceux qui recherchent un mode de vie sain et équilibré.

Parmi les autres atouts de la région, on note un réseau d'institutions d'enseignement et de recherche complet, intégré et dans les deux langues, orienté sur la réussite des personnes et sur le succès des entreprises, ainsi qu'une proximité des marchés du Nord-Est américain et de la région des Grands Lacs. Quant à Sherbrooke, elle sera devenue au fil des ans une capitale de services, passant rapidement au rang des villes déterminantes pour l'avancement de la société québécoise.

De nombreux défis se présentent toutefois au milieu socioéconomique de l'Estrie : préserver son environnement et augmenter le niveau d'éducation de sa main-d'œuvre. Unir ses forces pour lutter contre le décrochage scolaire et mieux soutenir ses entreprises afin de faire face collectivement aux enjeux d'innovation et de mondialisation : voilà le plan de match élaboré par la Conférence régionale des élus pour la période s'étendant jusqu'en 2012.

Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant que les leaders locaux aient organisé le Sommet de Sherbrooke, en 2007, afin de transformer la ville en un pôle majeur d'innovation d'ici 2012. Autre fait marquant qui correspond à cet axe de développement : la création par l'Université de Sherbrooke du Parc Innovation où l'on espère accueillir une vingtaine de centres de recherche. D'ailleurs, le premier, le Centre de technologies avancées, fruit d'une entente entre l'Université de Sherbrooke et Bombardier Produits récréatifs, a démarré ses activités en 2008.

Les Laurentides au carrefour du boom démographique

Selon le recensement de 2006, la population des Laurentides dépasse le demi-million d'habitants, occupant ainsi le 4e rang parmi les 17 régions administratives de la province. La majorité de ses résidents habite les trois MRC métropolitaines de Mirabel, de Deux-Montagnes et de Thérèse-De Blainville.

Depuis le début des années 90, la région des Laurentides est celle qui affiche le taux d'accroissement démographique le plus élevé de toutes les régions du Québec. Sa population s'est accrue de plus de 10 % de 2001 à 2006 et de plus de 30 % depuis 1991. Cette tendance devrait d'ailleurs se poursuivre à l'avenir, puisque les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec placent la région bonne première jusqu'en 2026.

L'économie régionale est fondée sur quatre principaux secteurs d'activités : la forêt, le tourisme, le matériel de transport et les produits alimentaires. Le tourisme de villégiature quatre saisons représente quant à lui un secteur d'activités pour lequel la région affiche un leadership à l'échelle nationale. On n'a qu'à penser à tout le développement des dernières années aux alentours de Mont-Tremblant.

Le tissu industriel régional, de son côté, est caractérisé par la présence de plusieurs fabricants de matériel de transport. L'aéronautique y occupe une part importante, notamment dans les domaines de l'assemblage d'hélicoptères et de pièces d'avions. Des infrastructures aéroportuaires de calibre international sont également présentes sur le territoire. Le transport terrestre joue aussi un rôle important.

Dans le domaine agroalimentaire, la région compte sur une production agricole respectable provenant des municipalités régionales de comté (MRC) de Mirabel, de Deux-Montagnes et d'Argenteuil.

La zone métropolitaine affecte aussi de façon notable le développement économique. Elle génère des activités axées davantage sur le développement résidentiel et le commerce de détail, mais est également propice au développement de l'industrie manufacturière. Elle entraîne une partie considérable des résidents

Québec 2008-2009*.indd 442 17/11/08 09:25:00

à se déplacer quotidiennement à l'extérieur de la région pour travailler (vers Laval et Montréal surtout). Ces navetteurs comptent pour plus de 25 % de la force de travail.

Dans l'ensemble, la région affiche une performance économique relativement bonne. Son revenu personnel par habitant est supérieur à la moyenne québécoise. La productivité de ses travailleurs est également parmi la plus élevée. Les exportations y sont importantes. Quant aux indicateurs du marché de l'emploi, ils affichent une performance légèrement supérieure à celle de la moyenne québécoise.

L'année 2007-2008 a vu la mise en place de la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire des Laurentides – une bonne nouvelle compte tenu de l'importance de l'industrie forestière dans la grande MRC Antoine-Labelle, au nord de la région. S'est également tenu dans les Laurentides – à Mont-Tremblant et à Saint-Jérôme – le Forum international sur la mobilité urbaine et le transport avancé (MUTA). Enfin, il y a aussi eu la formation d'une nouvelle entité de développement économique régionale. Laurentides Économique est le fruit de l'alliance entre les huit centres locaux de développement (CLD) et la Conférence régionale des élus des Laurentides.

On ne peut évidemment passer sous silence le choix de Mirabel à l'été 2008 comme lieu d'assemblage final de la nouvelle série d'avions de la série C de Bombardier. La nouvelle usine permettra la création de 1 300 emplois, en plus de confirmer la place de Mirabel en tant que pôle de développement aéronautique.

La diversité au secours de l'enclavement de Lanaudière

Lanaudière compte la deuxième plus importante croissance démographique du Québec, après la région des Laurentides. Entre 1991 et 2004, la région a vu sa population augmenter de 20,3 % pour atteindre plus de 410 000 habitants. La proximité de Montréal s'est traduite par un essor économique et démographique enviable.

D'ailleurs, les perspectives démographiques pour Lanaudière demeurent très bonnes et, bien que l'on prévoie un ralentissement, son rythme de croissance devrait demeurer deux fois plus élevé que celui du Québec, jusqu'en 2021.

Il n'en demeure pas moins que la situation géographique et politique de la région présente des particularités dont il faut tenir compte. Enclavée entre des régions dites « ressources » et Montréal, Lanaudière peut sembler, à certains égards, défavorisée en termes de leviers de développement.

Outre cet effet d'enclave, deux territoires de MRC (L'Assomption et Les Moulins) sont confrontés à la double appartenance Lanaudière/Communauté métropolitaine de Montréal. Bien qu'à certains égards, cette double appartenance puisse représenter des avantages en termes de développement économique et social du sud de la région, il en est autrement pour les territoires situés au centre et au nord. Cependant, il faut aussi tenir compte du fait que les MRC du sud ne bénéficient pas non plus de certains avantages dont bénéficient les MRC du nord, comme le pacte rural ou certains fonds fédéraux réservés à des MRC désignées.

Un projet d'un demi-milliard de dollars, Trois-Rivières sur Saint-Laurent, s'apprête à voir le jour sur les terrains d'une ancienne papetière.

Peu d'outils spécifiques s'offrent aux MRC de D'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm. Celles-ci ne bénéficient pas des avantages des MRC de la première couronne de Montréal, pas plus que des avantages des régions ressources avoisinantes. Par conséquent, leur développement est plus laborieux, surtout dans un contexte de mondialisation et de compétitivité. Par ailleurs, ces territoires étant largement agricoles et forestiers (à l'exception de la MRC de Joliette qui peut compter

Québec 2008-2009*.indd 443 17/11/08 09:25:00

sur un tissu commercial et industriel relativement bien développé), la diversification économique peut y apparaître comme étant davantage difficile à implanter.

En ce qui concerne les autres MRC en revanche, Lanaudière possède une grande force : celle de sa diversité. Ainsi, la région est moins susceptible d'être lourdement touchée par l'effondrement ou les difficultés d'un secteur en particulier.

Le sud de la région accueillera bientôt quatre gares de trains de banlieue flambant neuves, afin de répondre aux demandes d'une population en pleine croissance. Pour implanter la nouvelle ligne ferroviaire, l'Agence métropolitaine de transport construira un tronçon de 12 km entre Repentigny et Terrebonne. Les municipalités prévoient des projets domiciliaires près du train et de nouveaux *power centers* (centres commerciaux à aire ouverte de plus de 23 000 mètres carrés) le long des nombreuses autoroutes. Quant à l'immense MRC de Matawinie, au nord, elle veut tirer profit des nombreux lacs sur son territoire, d'où les six projets de développement immobilier – comprenant des entreprises d'hébergement – sur les rives du lac Taureau, présentement en cours d'évaluation.

La Montérégie si proche de Montréal

La région de la Montérégie représente 18,1 % de la population du Québec en 2006 (près de 1,4 million d'habitants) et se classe au deuxième rang. Elle affiche un solde migratoire total positif, le plus élevé de toutes les régions. L'afflux de nouveaux résidants provenant des autres régions du Québec, particulièrement de Montréal, contribue en grande partie à expliquer ce constat.

D'ailleurs, la principale agglomération, Longueuil, occupe une position géographique stratégique à moins de 10 km du centre-ville montréalais et au carrefour de nombreux axes routiers, maritimes, ferroviaires et aériens qui donnent accès, dans un rayon de 1 000 km, à une population de 130 millions d'habitants.

La proximité de Montréal a très nettement favorisé le développement de l'agglomération de Longueuil grâce à l'établissement de liens étroits avec l'île de Montréal sur les plans de la démographie, du marché du travail, des échanges commerciaux, de la culture et des loisirs. À ce sujet, il est évident que la présence d'une station de métro, vers laquelle converge le système de transports en commun, a contribué à renforcer les avantages que lui procure son positionnement géographique.

L'agglomération de Longueuil est par ailleurs caractérisée par un niveau de revenus parmi les plus élevés au Québec, et grâce à son économie diversifiée affiche l'un des plus faibles taux de dépendance économique. Sa structure économique s'apparente sensiblement à celle des villes de Montréal et de Laval. Elle connaît de profondes transformations et s'oriente de plus en plus vers des activités commerciales et des services à forte valeur ajoutée dont le rayonnement s'étend au-delà de son territoire.

En plus de nombreuses institutions d'enseignement, la région regroupe une diversité de services commerciaux et publics, dont deux hôpitaux.

Un projet qui a retenu l'attention en 2007-2008 ? Le début des travaux du nouveau complexe universitaire de 120 millions de dollars de l'Université de Sherbrooke à son campus de Longueuil, à la station de métro Longueuil. Une première tour de 17 étages devrait recevoir les étudiants en 2009, la population étudiante ne cessant de croître.

Québec 2008-2009*.indd 444 17/11/08 09:25:00

Des espaces en mutation

Clermont Dugas
Géographe, Université du Québec à Rimouski

Les six grandes régions périphériques du Québec – le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec – ont connu, en 2008, une situation socioéconomique relativement stable par rapport à celles des dernières années. Elles accusent généralement les mêmes niveaux d'écarts par rapport aux autres régions du Québec et à la moyenne québécoise. Les mêmes écarts persistent aussi à l'intérieur de chacune des régions et, dans certains cas, ont tendance à s'agrandir compte tenu des changements ponctuels dans plusieurs milieux urbains. Les réajustements de l'appareil de production aux règles et aux besoins du marché se sont poursuivis, mais sans secousses aussi fortes que dans les années précédentes. Une certaine reconversion économique en cours a même entraîné d'importantes créations d'emplois dans plusieurs régions.

Un secteur de l'emploi en évolution

Les statistiques[1] mensuelles de l'emploi traduisent assez bien les différents mouvements économiques qui se sont produits. En juillet 2008, les régions Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue et Bas-Saint-Laurent comptent chacune plusieurs milliers d'emplois de plus en juillet 2008 qu'un an plus tôt. C'est la Gaspésie qui affiche le meilleur score de toutes les régions périphériques. La situation qui prévaut à cet endroit est à la fois surprenante et rassurante. La fermeture d'usines importantes dans le secteur du bois durant les dernières années laissait présager des perspectives plus inquiétantes. L'augmentation du prix des métaux a entraîné l'ouverture de nouvelles mines et la création d'emplois dans le secteur minier de l'Abitibi-Témiscamingue. Dans le Bas-Saint-Laurent, le niveau de l'emploi a beaucoup fluctué. Une diminution d'environ 3 000 emplois entre juillet et décembre 2007 fut suivie par une remontée de près de 5 000 nouveaux postes durant les sept premiers mois de 2008. En Abitibi-Témiscamingue et en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le nombre d'emplois est demeuré relativement stable jusqu'au printemps 2008 puis a augmenté d'un peu plus de 2 000 dans chacune des régions entre mai et juillet.

Le volume d'emploi est demeuré sensiblement le même durant la dernière année sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec alors qu'il accuse une importante diminution au Saguenay–Lac-Saint-Jean. À lui seul, ce territoire subit une perte du même ordre que tous les gains des autres régions. Après une augmentation de septembre à décembre 2007, la diminution s'est poursuivie durant les sept premiers mois de 2008 avec une nette accélération en mai et juin. Cette évolution en sens différent de celle des autres régions périphériques témoigne une fois de plus

Québec 2008-2009*.indd 445 17/11/08 09:25:00

de la spécificité économique de chaque région.

Les taux d'activité et de chômage sont en général conséquents aux évolutions observées, mais contribuent toujours à illustrer le décalage qui se maintient entre les régions périphériques et le reste de la province. Alors que le taux d'activité de la province est demeuré constant à 65,7 %, celui de toutes les régions périphériques, à l'exception du Saguenay–Lac-Saint-Jean a augmenté selon des valeurs allant de 0,2 % en Abitibi-Témiscamingue à 3,7 % en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. En dépit d'un changement aussi notoire, cette dernière région occupe toujours le dernier rang provincial, 10 points en deçà de la moyenne nationale. Avec une diminution de 2 %, le taux du Saguenay–Lac-Saint-Jean se rapproche dangereusement de celui de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et est maintenant le deuxième plus bas du Québec.

De juillet 2007 à juillet 2008, le taux de chômage de la province est passé de 7,0 à 7,4 %. Il est demeuré à 8,4 % au Saguenay–Lac-Saint-Jean, a diminué en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et en Abitibi-Témiscamingue et a augmenté dans les deux autres régions. Les régions Côte-Nord et Nord-du-Québec ont connu les plus fortes augmentations avec un taux passant de 7,3 à 12 %. Par contre, le taux a baissé de façon assez spectaculaire en Abitibi-Témiscamingue, passant de 10,5 % à 7,2 % pour venir se situer en dessous de la moyenne québécoise. Avec des chiffres variant entre 7,2 % et 16,5 %, les taux demeurent quand même assez différents selon les régions, conformément au modèle habituel.

Des disparités économiques persistantes

Les revenus disponibles par habitant rendent compte des importantes disparités qui existent entre les régions et la province, entre les régions et à l'intérieur de ces dernières. En 2007, ces revenus se situent entre 79,3 % de la moyenne québécoise dans la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et 104,3 % pour la région de la Côte-Nord. La situation de la Gaspésie s'est dégradée depuis 2003 tout comme celle du Nord-du-Québec, alors qu'il y a eu amélioration plus ou moins grande dans les autres régions. Pour ces dernières, les revenus ont augmenté selon une moyenne annuelle variant entre 4,4 % et 5,7 %, comparativement à 3,9 % pour l'ensemble de la province. L'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord ont connu les meilleures performances en raison d'une forte activité minière. L'Abitibi-Témiscamingue a bénéficié de la plus forte augmentation, voyant son revenu passer de 89,6 à 95,8 % de la moyenne québécoise. À l'opposé, les importantes pertes d'emplois du secteur forestier ont contribué à faire passer le revenu de 99,6 % à 91,3 % de la moyenne provinciale dans le Nord-du-Québec.

La Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent occupent toujours des places à part dans les échelles de disparités, se situant aux deux derniers rangs de toutes les régions administratives du Québec. À 83,7 % de la moyenne québécoise, le Bas-Saint-Laurent partage des caractéristiques communes avec la Gaspésie, notamment pour ses secteurs forestier et agroforestier, mais s'en différencie fortement par une structure urbaine beaucoup mieux développée. La dichotomie urbain/rural y crée, comme sur la Côte-Nord, d'importantes disparités entre Municipalités régionales de comté (MRC). Fortement agroforestière, la MRC Témiscouata a un revenu qui se situe à 72 % de la moyenne québécoise, comparativement à 96 % pour Rimouski-Neigette. Sur la Côte-Nord, les revenus personnels par habitant varient entre 21 770 $ dans la Basse-Côte-Nord et 49 555 $ dans Caniapiscau. Ce sont les plus fortes disparités de toutes les régions périphériques.

Les statistiques du dernier recensement fédéral contribuent aussi à illustrer les difficultés économiques de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent. Les MRC de la Haute-Gaspésie,

Québec 2008-2009*.indd 446 17/11/08 09:25:00

des Basques, de La Matapédia, de Témiscouata, du Rocher-Percé et de Matane font partie des 20 divisions de recensement les plus pauvres du Canada. Les revenus de transferts gouvernementaux y sont aussi très élevés, formant entre 20 % et 32 % du revenu total, comparativement à 12,5 % pour le Québec et 9,9 % pour le Canada.

C'est en ramenant l'analyse à l'échelle des municipalités qu'on mesure le mieux l'ampleur des disparités territoriales et les carences qui affectent tout particulièrement de nombreuses communautés rurales. Selon les données du recensement de 2006 de Statistique Canada, le revenu moyen des ménages pour les localités de 250 habitants et plus varie entre 26 457 $ à Kitcisakik en Abitibi à 188 985 $ à Westmount. La moyenne québécoise s'établit à 58 954 $, et le revenu est inférieur à 75 % de ce montant dans 272 localités (sur un total de 1 170 localités au Québec). Ce sont pour la plupart des localités dont la taille démographique est inférieure à 1 000 habitants et généralement éloignées des villes et centres de services. Cent-dix-neuf de ces localités appartiennent aux régions périphériques, dont 66 uniquement dans le Bas-Saint-Laurent où elles ont tendance à former des ensembles contigus.

La crise forestière

La crise forestière continue d'affecter l'économie des régions, créant beaucoup d'incertitudes et d'insécurité tant chez les entrepreneurs que chez les travailleurs forestiers. L'industrie forestière est toujours aux prises avec d'importants problèmes structurels et conjoncturels. À la diminution de la demande sur le marché américain, à l'augmentation de la valeur du dollar canadien et aux faibles prix offerts pour le bois d'œuvre et le papier, s'ajoutent des problèmes d'approvisionnement, un coût de la fibre aux frais d'exploitation élevés et des contraintes d'ordre fiscal, législatif et administratif. Différentes mesures gouvernementales ont contribué à atténuer certaines difficultés, mais les problèmes à résoudre demeurent considérables.

Dans toutes les régions, des adaptations au nouveau contexte et des efforts de restructuration sont en cours, se traduisant soit par des réouvertures d'usines de courte durée ou de période indéterminée, des baisses de salaire des travailleurs forestiers, des arrêts de production et de nouvelles fermetures, comme ce fut le cas à La Baie au Saguenay–Lac-Saint-Jean avec l'usine de panneaux MDF. À Senneterre, on a dû interrompre la production à cause d'un approvisionnement en bois insuffisant. La disponibilité de la ressource constitue un objet de préoccupation majeure dans toutes les régions et donne constamment lieu à des tractations entre le gouvernement et les entrepreneurs.

Certaines entreprises ont repris les activités pour quelques semaines afin de permettre à leurs travailleurs de se qualifier pour l'assurance-emploi, alors que d'autres sont à vendre. À Saint-Elzéar, en Gaspésie, on a décidé de prolonger la fermeture jusqu'au printemps 2009, espérant que le prix de vente du bois d'œuvre atteigne au moins les coûts de production. Là, comme à beaucoup d'autres endroits, l'activité forestière est la base de l'économie. À Saint-Alphonse, tout près de Saint-Elzéar, la population est dans l'expectative, craignant la perte définitive de sa principale source d'emploi. D'autres scieries devraient aussi fermer en Gaspésie si on donne suite au plan de restructuration du rapport Genest, réalisé par des intervenants du milieu forestier. Le plan, déposé en 2006, prévoit une restructuration du secteur du sciage de la Gaspésie impliquant le maintien de 5 scieries sur 14. Les scieries fermées pourraient être reconverties en d'autres usines de transformation moyennant un investissement de l'ordre de 100 millions de dollars.

En matière d'emplois, la Gaspésie affiche le meilleur score de toutes les régions périphériques.

Québec 2008-2009*.indd 447 17/11/08 09:25:00

La diminution de la production a des retombées sur la sylviculture. Compte tenu de la réduction des opérations forestières, les propriétaires de scieries ont moins d'argent à investir dans les activités sylvicoles. En Gaspésie, de 500 à 700 travailleurs craignent de ne pas avoir assez d'ouvrage pour être admissibles à l'assurance-emploi. Le 18 juin 2008, environ 150 d'entre eux ont bloqué pendant 6 heures l'accès au bureau régional du ministère des Ressources naturelles à Caplan. Ils ont eu gain de cause, et des mesures particulières de financement des travaux ont été mises en place. Par ailleurs, les propriétaires de machinerie lourde qui ne réussissent pas à obtenir suffisamment de contrats sont aux prises avec des problèmes d'endettement.

Le temps pluvieux qui a prévalu au printemps et à l'été 2008 a créé des problèmes pour la voirie forestière, mais a également eu l'effet bénéfique de diminuer le nombre des feux de forêt. Au début août 2008, le nombre de feux de forêt était le plus faible des 25 dernières années. Le contraste est saisissant par rapport à 2007, année durant laquelle on a enregistré plus de 800 incendies ayant affecté près de 200 000 hectares et occasionné des dépenses de 64 millions de dollars en frais de détection et d'extinction. Au début août 2008, on ne dénombrait que 136 feux ayant affecté 120 hectares de forêt pour des dépenses de 3,9 millions de dollars.

L'énergie éolienne

Le développement éolien a suscité beaucoup d'intérêt dans la plupart des régions périphériques en vue de l'attribution par Hydro-Québec au printemps 2008 de nouveaux contrats d'achat de 2 000 mégawatts (MW) d'électricité. Toutes les régions, à l'exception de l'Abitibi-Témiscamingue, ont déposé des soumissions. Uniquement dans le Bas-Saint-Laurent, on a présenté au moins 22 projets pour un total de 2 374 MW. C'est vraisemblablement la région où la mobilisation pour l'éolien a été la plus forte. Les projets ont émané de toutes les parties du territoire et ont été soumis par différentes catégories de promoteurs allant de groupes communautaires aux grosses compagnies internationales. Municipalités, MRC et communautés autochtones se sont aussi impliquées. Déjà fortement engagée dans l'installation et la fabrication d'éoliennes, la Gaspésie a produit huit projets totalisant 464,2 MW.

Compte tenu du grand nombre de propositions, les choix d'Hydro-Québec ont créé beaucoup d'insatisfaction. Quinze des 66 soumissions qui avaient été présentées ont été acceptées. Seulement trois projets de 468 MW ont été retenus pour le Bas-Saint-Laurent. La Gaspésie s'est vu attribuer deux projets et les régions Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord, un chacune. Il y a du mécontentement chez ceux qui se sont fait refuser leurs projets, mais aussi là où ils ont été acceptés. Les impacts des éoliennes sur le paysage et les territoires de chasse, sur la qualité de vie et la santé des individus inquiètent de plus en plus de gens. À Sainte-Luce, bénéficiaire d'un des projets dans le Bas-Saint-Laurent, l'opposition s'est vite manifestée, si bien que le conseil municipal qui soutenait initialement le projet lui a retiré son appui.

Dans toutes les régions, des adaptations au nouveau contexte de l'industrie forestière sont en cours.

La Gaspésie et la MRC de Matane demeurent d'importants bénéficiaires de tous les nouveaux contrats octroyés par Hydro-Québec. Ceux-ci impliquent des investissements d'environ 5,5 milliards de dollars, dont 1,1 milliard pour le transport. Au moins 30 % du coût des éoliennes doivent être dépensés en Gaspésie et dans la MRC de Matane, ce qui garantit du travail aux usines en place jusqu'en 2015 au moins. Cinq manufacturiers d'éoliennes ont aussi été désignés par les soumissionnaires.

Québec 2008-2009*.indd 448 17/11/08 09:25:00

Certaines d'entre elles seront construites en Gaspésie, ce qui suscite une forte compétition entre plusieurs municipalités susceptibles de les accueillir.

La politique de la ruralité

Toutes les régions périphériques sont concernées par la mise en place, par le gouvernement du Québec, de la nouvelle politique nationale de la ruralité à la fin de 2007. Couvrant la période 2007-2014, cette politique, qui a comme principal objectif le développement à long terme du monde rural, s'applique à la majeure partie de l'espace habité des régions périphériques : elle concerne toutes les entités territoriales de 13 000 habitants et moins, ce qui inclut la plupart des petites villes et centres de services. Le budget total de ce nouveau programme est de 280 millions de dollars (comparativement à 90 millions pour celui de la période 2001-2006). Mais cette enveloppe financière améliorée demeure nettement insuffisante pour modifier de façon significative la situation socioéconomique du monde rural. La majeure partie du budget – 213 millions de dollars – est attribuée au financement de pactes ruraux administrés par les MRC. Ces sommes d'argent sont dévolues au financement de projets à caractère communautaire proposés par les résidents des 1 045 localités concernées. Cela correspond à une moyenne d'environ 29 000 $ annuellement par municipalité. Cet argent va contribuer à créer quelques emplois et à améliorer le cadre et la qualité de vie à certains endroits, mais demeure insuffisant pour modifier de façon significative les problèmes structurels majeurs qui affectent une vaste partie du territoire rural.

La vie culturelle

Malgré leurs problèmes économiques, les régions ont une vie culturelle très dynamique, qui se manifeste sous différentes formes. Aux activités locales s'ajoutent de nombreux événements à portée régionale et même d'envergure provinciale, comme le Festival en chanson de Petite-Vallée. La liste des activités à portée régionale est toujours impressionnante. Ces activités témoignent d'originalité tout en étant ancrées dans des spécificités culturelles, sociales ou économiques locales. Parmi les nombreux festivals de 2008, on peut mentionner les Cartonfolies de Cabano, le Festival forestier de Senneterre, le Festival du homard des Îles-de-la-Madeleine, le Festival d'humour de l'Abitibi-Témiscamingue à Val-D'Or et la Feste médiévale de Saint-Marcellin. Toutes les régions ont aussi des manifestations faisant appel à des artistes et des créations provenant de l'extérieur du pays, comme le Festival international des rythmes du monde de Saguenay, le Festival Musique du Bout du Monde Azentic de Gaspé, le Festi Jazz international de Rimouski, le Festival du film international de Baie-Comeau et le Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue.

En dépit des problèmes posés par la distance et la dispersion, les arts de la scène contribuent toujours à animer la vie régionale. Mais les statistiques révèlent des fluctuations dans les taux de participation qui ne sont vraisemblablement pas étrangères aux perturbations de l'économie régionale. Par exemple, pendant que l'assistance totale est en augmentation constante au Québec entre 2005 et 2007, elle a tendance à diminuer dans la plupart des régions. La Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent sont les seules régions à afficher des mouvements à la hausse. Il y a aussi des différences significatives en ce qui concerne les représentations. Leur nombre est en augmentation au Québec entre 2006 et 2007 de même qu'en Gaspésie et en Côte-Nord, mais dimi-nue dans les autres régions périphériques. Le changement le plus remarquable prévaut au Saguenay–Lac-Saint-Jean avec une diminution de 427 à 383 représentations culturelles.

Québec 2008-2009*.indd 449 17/11/08 09:25:00

Un avenir incertain

Bien que différentes à certains égards, les régions périphériques ont en commun des structures économiques fortement appuyées sur la mise en valeur des ressources naturelles et soumises aux aléas des conjonctures nationale et mondiale et aux ajustements structurels liés aux changements économiques et sociétaux. Les mutations qui affectent leurs systèmes de production ont des impacts sur leur démographie et sur la configuration de leurs infrastructures de services. De 1991 à 2006, les régions ont dans leur ensemble perdu près de 64 000 personnes. Durant ces 15 ans, les pertes de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine représentent 12,8 % de ses effectifs et celles du Saguenay–Lac-Saint-Jean frôlent les 20 000 personnes. Dans certaines régions, la décroissance a commencé depuis plus de 40 ans. De 1971 à 2006, le poids démographique des régions par rapport à l'ensemble du Québec est passé de 13,9 % à 10,8 %. Les perspectives démographiques pour 2026 font état d'une décroissance généralisée allant de -9,9 % dans le Bas-Saint-Laurent à -18,3 % en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. L'ajustement de la carte électorale aux nouvelles réalités démographiques (un processus en cours, voir l'article page 184) signifierait la perte de plusieurs députés dans les régions périphériques, ce qui a provoqué un vent de contestation dans toutes les régions.

Le potentiel de développement des régions périphériques demeure considérable, mais les contraintes à sa mise en valeur le sont également. La reconversion économique qui se poursuit est en partie assujettie à l'évolution des marchés internationaux. Les tendances démographiques créent aussi des incertitudes. Toutefois, les dernières années ont vu la réalisation de projets majeurs dans les secteurs minier et éolien et de la transformation. Les villes régionales continuent à prendre de l'expansion et à développer leur armature de services, et l'innovation se manifeste sous différentes formes. Cela permet d'envisager des tendances moins négatives.

Les régions périphériques ont en commun des structures économiques fortement appuyées sur la mise en valeur des ressources naturelles.

Note

1. Les statistiques concernant l'emploi, les revenus disponibles par habitant, la vie culturelle et la démographie proviennent de l'Institut de la statistique du Québec.

Québec 2008-2009*.indd 450 17/11/08 09:25:01

La stratégie PME du Saguenay–Lac-Saint-Jean[1]

Marc-Urbain Proulx
Professeur en économie régionale, Université du Québec à Chicoutimi

Véritable oasis nordique, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean représente une poche industrielle tout à fait exceptionnelle à cette latitude de la périphérie du Québec. Mais dans la dynamique mondiale actuelle, la région fait face à des questionnements et des défis de taille, notamment en ce qui concerne sa stratégie de développement, axée, depuis plus de 20 ans, sur le soutien aux PME.

Plus d'un siècle et demi d'histoire

Colonisé depuis 1838, le Saguenay–Lac-Saint-Jean a bénéficié d'investissements massifs et d'un solide décollage industriel au cours de la première moitié du XX^e^ siècle. Les secteurs des pâtes et papiers et de l'aluminium lui ont offert la base économique indispensable pour soutenir une croissance très forte entre 1942 et 1981. Ces « quarante glorieuses » ont été caractérisées par des investissements importants, une vigoureuse création d'emplois bien rémunérés, l'amélioration considérable des rentes agricoles et forestières, l'entrée rapide des ménages dans la société de consommation ainsi que l'élargissement substantiel de la classe d'affaires.

Ces quatre décennies de croissance ont aussi permis au tissu industriel de se diversifier. Cette diversification a pris quatre directions :

- construction d'infrastructures, d'équipements et de bâtiments ;
- réponse à la demande de biens et services des grandes corporations (alumineries ; papetières) et du secteur public ;
- transformation des matières premières (agriculture, aluminium, etc.) ;
- remplacement des importations par une production locale (textiles, meubles, etc.).

Par ailleurs, durant cette longue période de croissance économique, le Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est doté de leviers originaux de développement régional : dans la finance (avec la Caisse d'entraide économique), dans l'information (avec *Le progrès du Saguenay*), dans l'éducation (ouverture d'écoles, de cégeps, installation de l'Université du Québec à Chicoutimi, etc.) et dans la propriété collective (Chaîne coopérative). La voie régionale du développement autonome était ainsi ouverte.

Au début des années 80, cette région périphérique a atteint un stade de maturité économique tout à fait comparable aux principales zones industrielles de la vallée du Saint-Laurent. C'est à cette période que se produit une rupture : alors que l'emploi industriel a connu une augmentation de près de 50 % de 1961 à 1981 (10 486 postes créés), près d'un cinquième d'entre eux (1 955) est supprimé durant les 20 années suivantes.

Québec 2008-2009*.indd 451 17/11/08 09:25:01

La fin des « quarante glorieuses »

La région réagit immédiatement à cette rupture, illustrée dès 1981 par les statistiques. La prise de conscience est générale. Elle culmine en 1984 par la tenue d'un sommet, durant lequel est définie une stratégie pour permettre au Saguenay–Lac-Saint-Jean de rebondir. Les leaders économiques décident de promouvoir la création de petites et moyennes entreprises (PME) en ciblant particulièrement les créneaux des deuxième et troisième transformations des ressources naturelles. Dans une économie régionale traditionnellement dépendante de la grande entreprise et des grands projets, le choix de cette nouvelle stratégie industrielle peut paraître étonnant, mais elle s'explique par deux facteurs principaux.

D'abord, il faut savoir que l'idéalisme entrepreneurial plonge ses racines régionales dans l'utopie industrielle du début du xx^{e} siècle. Cette époque fabuleuse est fort bien documentée dans les travaux de Gérard Bouchard ou de Camil Girard, qui relatent l'épopée des Dubuc, Guay et autres pionniers, surnommés à l'époque les « Américains du Saguenay ». Cet idéalisme entrepreneurial s'est partiellement concrétisé dans le succès de très nombreuses entreprises commerciales dans les années 40, 50, 60 et 70. Durant ces décennies, Chicoutimi était désignée « capitale des Cadillacs », ces voitures symboles de la réussite entrepreneuriale. Ainsi au début des années 80, la région accueillait une importante classe d'affaires relativement opulente, toute prête à entendre le nouveau discours pro-PME.

Ensuite, il faut signaler que les stratèges régionaux ont utilisé, pour justifier leur virage stratégique, la doctrine alors émergente du développement endogène. Celle-ci place l'entrepreneuriat au cœur de l'économie – cette théorie a d'ailleurs largement influencé la politique gouvernementale dans la mise en place de nouveaux programmes de développement local et régional et a permis à un puissant « lobby de la PME » de s'affirmer.

En dotant les jeunes entreprises d'un fond de capital de risque, la SOCCRENT, société en commandite de création d'entreprises, se retrouve alors au cœur de la stratégie régionale. Elle bénéficie d'une panoplie de mesures nationales, régionales et locales pour soutenir l'incubation industrielle, la formation professionnelle, le transfert de technologies, le travail autonome, l'animation économique, le réseautage, etc.

De fait, durant les années 80 et 90, un important dispositif public de soutien aux initiatives privées est progressivement mis en place afin de prendre de plein fouet le virage de l'entrepreneuriat. Au cours de la décennie 90, de 10 à 12 millions de dollars par an sont affectés au soutien des PME. Au début 2000, le gouvernement désigne la région « vallée de l'aluminium ». Cette désignation s'accompagne d'allègements fiscaux et d'investissements dans le domaine de l'innovation au profit des PME de cette industrie.

Stratégie PME : le bilan des 25 ans

Il est délicat de mesurer les retombées de cette stratégie PME. Signalons d'abord qu'entre 1981 et 2006, certaines entreprises ont connu un beau succès. STAS, Devinci, Spectube, Alfiniti, Sotrem-Maltech, Lar Machinerie, Fromagerie Boivin et bien d'autres ont rejoint le club des industries florissantes, dont faisaient déjà partie l'usine Lapointe, la Fonderie du Saguenay, les scieries privées ou coopératives et Novelis.

La stratégie PME lancée au début des années 80 n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés.

Durant la même période, le nombre de PME industrielles au Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est accru de 52 % (soit un total d'une centaine d'entreprises). Le seul secteur de l'aluminium est composé d'une trentaine de

Québec 2008-2009*.indd 452 17/11/08 09:25:01

PME qui offrent du travail à 757 personnes – les deux tiers de ces emplois ont été créés après 1981. Quelques entreprises s'occupent de la transformation du bois d'œuvre. Dans l'agroalimentaire, le nombre de PME spécialisées dans certaines productions (fromage, pain, confiseries et autres produits de niches) semble exploser.

Malgré l'héritage entrepreneurial de la région, l'important soutien public et les résultats prometteurs, la stratégie PME n'a pas permis d'atteindre les objectifs escomptés. Des entreprises sont nées, certes. Mais ces créations se situent dans un contexte où le nombre de fermetures est très élevé, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile, de l'industrie forestière, de la métallurgie et de la construction. Selon une étude comparée publiée en 2005 dans le bulletin *BMO* de la Banque de Montréal, Saguenay détenait alors 50 PME par tranche de 1 000 habitants, contre 69 à Montréal, 66 à Sherbrooke et 57 à Trois-Rivières. Bref, Chicoutimi devenu Saguenay ne peut plus prétendre au titre de capitale québécoise des Cadillacs.

Par ailleurs, les données du recensement de Statistique Canada de 2006 montrent que la tendance à la baisse de l'emploi industriel régional s'accélère très fortement. De 2001 à 2006, 2 440 postes de travail ont été supprimés, principalement dans les secteurs de l'aluminium, des pâtes et papiers, de la construction et de l'agroalimentaire. Le contre-cycle économique régional prend actuellement une ampleur dramatique avec de nouvelles pertes d'emplois dans le secteur de la forêt. Il est toutefois atténué par la création d'emplois dans le secteur tertiaire.

Avec une diminution de 14 % des emplois industriels entre 1981 et 2006, la stratégie régionale de soutien aux PME n'a à l'évidence pas atteint ses objectifs. Pourquoi ?

Cherche entrepreneurs désespérément

Signalons que jadis, au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les entrepreneurs étaient largement issus des classes agricole et forestière en surplus de main d'œuvre ; c'étaient des gens débrouillards, indépendants et peu effrayés par l'effort. Or, les familles rurales ne sont plus aussi grandes qu'autrefois. Non seulement l'agriculture et la foresterie manquent de bras, mais même les entreprises familiales, pourtant rentables, doivent faire face au problème de la relève. Bref, le gisement rural traditionnel d'entrepreneurship régional n'est plus que l'ombre de lui-même.

Cette classe d'entrepreneurs, auparavant importante et prospère dans le commerce et les services, s'est relativement peu investie dans l'industrie, malgré le fait que ses deuxième et troisième générations détenaient davantage de capitaux, étaient mieux éduquées et baignaient dans une culture des affaires. Au contraire, elle a été dramatiquement mise à mal par l'arrivée massive des très compétitives succursales des grandes chaînes nationales et internationales, et ce, dans presque tous les secteurs d'activités.

En effet, l'intégration économique par les géants de la forêt (sciage, rabotage) et de l'agroalimentaire (meuneries, laiteries, boulangeries…) et dans tous les commerces et les services a éliminé une large partie de l'élite entrepreneuriale, autrefois largement dominante dans l'alimentation, la restauration, la quincaillerie, le meuble, la mercerie, les services automobiles, etc. Aujourd'hui, peu de secteurs demeurent endogènes, si ce n'est l'agriculture, l'habitation, les équipements, certains commerces, la construction, quelques niches industrielles et des services spécialisés.

Facteur par excellence du dynamisme économique, l'innovation dans les PME est liée à la technologie et au marché. En ce qui concerne la technologie, la présence active de centres de transfert, ainsi que de services de conception,

Québec 2008-2009*.indd 453 17/11/08 09:25:01

de conseil, de financement et de soutien, rend la recherche et le développement accessibles aux PME du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les experts qui leur viennent en aide tentent de mettre au point la formule adéquate pour rendre le milieu régional créatif et fertile. En ce qui concerne le marché, l'éloignement de la région rend la tâche des entrepreneurs plus difficile lorsqu'il s'agit de saisir des occasions d'affaires ou de s'ajuster aux besoins des clients, et impose des coûts de transport conséquents pour importer les intrants et effectuer les livraisons.

Enfin, mis à part les programmes de modernisation des grandes entreprises, il faut signaler la faible présence de projets de développement local et régional avant-gardistes susceptibles de contribuer à la restructuration de l'économie. Des 163 projets en cours en 2005 au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 91 % ne possédaient qu'un faible, voire très faible, degré d'innovation. En outre, la région se trouve affaiblie par le peu d'implication du géant Rio Tinto Alcan dans la stratégie de transformation de l'aluminium par des PME.

Tendances 2025

Dans le contexte régional actuel, il est fort difficile d'envisager un avenir prometteur en ce qui concerne la stratégie PME mise en place au Saguenay–Lac-Saint-Jean. À cet effet, les prévisions pour 2025 sont pessimistes : selon ces modèles, le contre-cycle économique actuel se poursuivrait.

La baisse démographique devrait continuer, le Saguenay–Lac-Saint-Jean ne comptant plus que 250 000 habitants en 2025 (contre 292 000 en 1981 et 284 000 en 2001). En matière de poids démographique, la région ne représentera plus que 3,1 % de la population du Québec (contre 4,4 % en 1986). Selon une étude de 2004 menée par le groupe Pluricapital (anciennement SOCCRENT), 2 600 emplois industriels devraient être créés ces deux prochaines décennies afin d'enrayer la baisse anticipée du nombre d'habitants (25 000 selon les prévisions) d'ici 2026. Or, de 2001 à 2006, ce sont 2 440 emplois industriels qui ont été supprimés.

Largement provoquée par l'économie, cette situation démographique génère d'autres répercussions négatives, notamment sur l'entrepreneuriat et les PME dans la région. Dans la mesure où 60 % des entreprises canadiennes sont créées par des gens de 18 à 35 ans, l'exode rural massif des jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'avère fort dommageable. Et parmi ceux qui restent, seuls 13,6 % ont l'intention de créer leur entreprise – un ratio bien inférieur à la moyenne québécoise, 18 %.

Et maintenant ?

Face aux contraintes régionales auxquelles sont soumises les PME, déjà bien soutenues par des mesures publiques, des interventions supplémentaires s'avèrent nécessaires. Deux voies régionales s'offrent au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

D'abord, la collectivité doit trouver les moyens d'imposer à Rio Tinto Alcan de s'impliquer directement et sur le long terme dans la structuration de la « vallée de l'aluminium » – actuellement le principal axe du développement régional –, et ce, par des activités de transformation du métal gris. Le potentiel hydroélectrique du Saguenay–Lac-Saint-Jean devrait constituer un argument de poids en faveur de l'engagement de Rio Tinto Alcan. Se présenteraient alors de nouvelles perspectives de développement liées à l'accès à l'aluminium liquide, à l'attraction d'entreprises dans les segments faibles de la filière, au soutien technique à la conception de projets et aux partenariats en recherche et développement.

Il est fort difficile d'envisager un avenir prometteur en ce qui concerne la stratégie PME mise en place au Saguenay.

Québec 2008-2009*.indd 454 17/11/08 09:25:01

La région pourrait également miser systématiquement sur la prospection et l'attraction d'entrepreneurs, d'investisseurs, de promoteurs, d'experts, de concepteurs ou de créateurs divers. Pour obtenir des projets territoriaux innovants, il devient essentiel de recruter une main-d'œuvre qualifiée sur le marché mondial, où la mobilité des idées, des talents et des capitaux est de plus en plus forte.

Dans cette perspective, le Saguenay–Lac-Saint-Jean doit se repositionner adéquatement sur l'échiquier planétaire. Un véritable marketing territorial bien coordonné, basé sur une image forte, pourrait être efficace. La région pourrait en outre miser sur des spécificités territoriales telles que la forêt boréale, l'agriculture nordique, l'eau, l'aluminium ou le tourisme d'aventure. Le domaine de l'énergie (éolienne, hydroélectrique, etc.) offre en ce sens un champ à peu près vierge et largement exploitable par la communauté. La plupart de ces spécificités territoriales concernent une région bien plus vaste que le seul Saguenay–Lac-Saint-Jean. Dans sa stratégie de développement, la région doit donc nécessairement s'ouvrir vers la périphérie nordique du Québec.

Si ces deux voies de développement ne sont pas empruntées pour restructurer l'économie régionale, la stratégie PME ne suffira pas, à elle seule, à relancer la croissance vers un nouveau grand cycle de développement économique.

Note

1. Ce texte est un extrait de l'ouvrage de l'auteur, *Vision 2025 : le Saguenay–Lac-Saint-Jean face à son avenir*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2007.

Québec 2008-2009*.indd 455 17/11/08 09:25:01

Les Autochtones en milieu urbain : revendication d'une identité

Édith Cloutier
Directrice générale, Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

Est-il possible d'être Autochtone en ville ? Y vivre est un choix pour certains, pour d'autres, une obligation. Les Autochtones dans les villes vivent aujourd'hui une situation si précaire qu'elle les oblige à se poser des questions de fonds, non seulement sur leur propre sort, mais aussi sur l'avenir de leurs frères et sœurs vivant dans leur communauté d'origine. Les Autochtones en milieu urbain, en s'éloignant de leur communauté, en viennent non seulement à perdre la protection naturelle de celle-ci, mais encore à affronter directement un milieu non autochtone qui, sans leur être nécessairement hostile, n'en défend pas moins des coutumes et des valeurs bien éloignées de celles qui les définissent en propre. En ville, ils n'ont plus les mêmes repères.

Les Autochtones hors réserve représentent plus du tiers des membres des Premières Nations et du peuple inuit au Québec. Compte tenu de la jeunesse de la population autochtone et de son taux de croissance – supérieur à ceux des populations canadienne et québécoise –, on peut facilement prévoir une augmentation de sa présence en ville au cours des prochaines années, ce qui conduira à une transformation du paysage urbain. Une grande partie de cette population autochtone, cosmopolite et diversifiée provient des réserves. Toutefois, de ces communautés urbaines émerge une nouvelle génération d'Autochtones n'ayant jamais connu la vie dans une communauté autochtone.

Vivre en ville et continuer d'être Autochtone

De nombreuses personnes viennent en ville avec l'espoir d'une vie meilleure. Malheureusement, la réalité les rattrape : elles se trouvent souvent encore plus démunies que dans leur communauté d'origine et, beaucoup trop souvent, complètement isolées.

Quels moyens ces personnes ont-elles à leur disposition pour faire face à cette nouvelle réalité ? D'une part, les communautés elles-mêmes n'ont ni les ressources ni les moyens qui leur permettraient de soutenir leurs membres lorsqu'ils se trouvent hors réserve. D'autre part, les villes d'accueil ne sont généralement ni outillées ni préparées pour faire face aux besoins multiples et aux problèmes complexes de ces nouveaux citoyens.

Paradoxalement, il est de plus en plus juste d'affirmer que la ville devient un lieu propice à l'expression d'une nouvelle forme de leadership chez les Premières Nations. Ce milieu de vie se dessine davantage comme un nouvel espace de revendication et d'affirmation identitaires pour la génération d'Autochtones urbains. Devant affronter sa propre identité en se confrontant à l'altérité (qu'elle soit non autochtone ou autochtone), cette génération a dû s'inventer

Une nouvelle génération d'Autochtones n'ayant jamais connu la vie dans une communauté autochtone émerge.

Québec 2008-2009*.indd 456 17/11/08 09:25:01

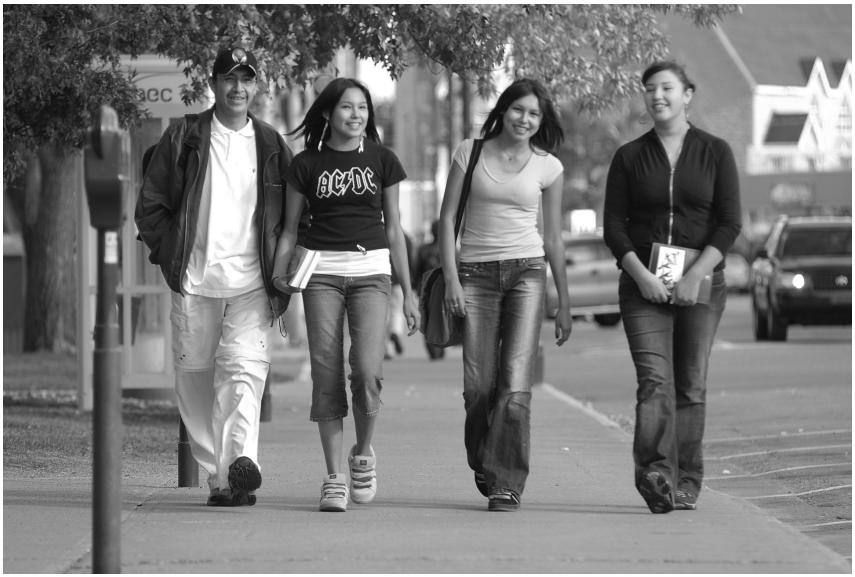


Photo : Paul Brindamour

Compte tenu de la jeunesse de la population autochtone et de son taux de croissance, sa présence en ville va continuer d'augmenter.

des lieux qui permettent de définir sa place et son avenir en tant que, par exemple, Anishnabe, Eeyou ou Attikamekw. Nouveau et éclaté, le leadership qui en émerge reste à définir, à organiser et à construire.

L'exercice de ce leadership provoque inévitablement une reconfiguration des solidarités à l'intérieur même des Premières Nations. La convergence de deux leaderships – l'un issu de la communauté et l'autre, de la ville – saura-t-elle réduire le fossé entre l'urbanité et les territoires ?

Pour protéger leur identité et assurer la préservation de leur culture, pour se doter de services adaptés à leurs réalités multiples et s'entraider devant les défis nouveaux que la ville impose, les Autochtones se sont regroupés et ont créé des lieux de rencontre qui contribuent à leur renforcement identitaire, culturel, social, économique et politique. Ces lieux, les centres d'amitié autochtones, proposent des services de première ligne dans des villes où converge presque naturellement une population autochtone en provenance des communautés avoisinantes. Avec le temps, ces centres se sont eux-mêmes regroupés sous une bannière commune : le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec constitue présentement un réseau efficace et accessible dont les antennes sont établies dans huit villes du Québec.

Les centres d'amitié autochtones

Le mouvement des centres d'amitié autochtones est présent à l'échelle nationale depuis plus de 50 ans. Il existe actuellement 120 centres d'amitié autochtones au Canada, regroupés à l'intérieur de l'Association nationale des

Québec 2008-2009*.indd 457 17/11/08 09:25:01



Photo : Paul Brindamour

Chaque année, le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or organise la Marche Gabriel-Commanda pour l'élimination de la discrimination raciale.

centres d'amitié (ANCA). Au Québec, le mouvement a déjà plus de 35 ans. Les huit centres de la province sont établis à Val-d'Or, à Montréal, à Québec, à La Tuque, à Chibougamau, à Senneterre, à Joliette et à Sept-Îles. Améliorer la qualité de vie des Autochtones, promouvoir leur culture et bâtir des ponts avec la communauté non autochtone : voilà qui définit la mission des centres d'amitié autochtones, espaces de médiation par excellence entre le monde autochtone et le monde non autochtone. Leurs efforts visent notamment à mener, au quotidien, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale tout en mettant de l'avant des stratégies de lutte contre le racisme et la discrimination.

Le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, en Abitibi-Témiscamingue, est localisé au cœur du territoire ancestral anishnabe et est aussi la porte d'entrée des communautés cries de la baie James. Val-d'Or est une de ces villes qui connaît une transformation liée à la présence accrue des Autochtones depuis trois décennies. Cette présence visible provoque inévitablement des changements dans les relations entre les uns et les autres. Si la venue en ville des Autochtones induit des changements significatifs pour ceux qui quittent leur communauté d'origine, les Valdoriens font face eux aussi à des changements majeurs. La présence autochtone, de plus en plus manifeste, provoque l'inconfort et parfois même le rejet de la population non autochtone. Auparavant, on se souciait moins de la présence en ville des Autochtones, puisque ces derniers n'étaient que des visiteurs de passage. Maintenant, ils sont devenus des citoyens à demeure, des voisins, des consommateurs, des étudiants que l'on rencontre chaque jour.

Val-d'Or est devenue une ville à spécificité autochtone. Dans ce contexte, viser une cohabitation harmonieuse, assurer une cohésion sociale et combattre le racisme deviennent des défis pour tous les citoyens, intervenants,

Québec 2008-2009*.indd 458 17/11/08 09:25:02

travailleurs sociaux, professeurs, gens d'affaires, policiers ou leaders. Il est certain que des milieux de vie à ce point cosmopolites exercent une pression sociale importante. Or, dans ce contexte de stress et de peur de l'inconnu, la tendance est à la répression et à la stigmatisation raciale.

Le défi de la cohabitation

Les leaders de ces villes voisines de Premières Nations se trouvent devant un défi exceptionnel : faire de leur communauté un lieu accueillant et ouvert sur l'Autre. Les Autochtones, citoyens de ces villes, ont également un défi important à relever : participer activement à la transformation sociale de la ville. Transformation, en ce sens que le développement traditionnel de nos villes voisines des Premières Nations se fait et continue de se faire sans tenir compte de cette nouvelle réalité : celle de la présence accrue des Autochtones. Si l'on veut vraiment tenir compte de l'ensemble de ses citoyens, une réelle transformation sociale doit prendre place afin que le développement de la ville soit enrichi par la pleine participation citoyenne de ce nouveau segment de la population.

Les Autochtones en ville ont besoin de maintenir des relations saines avec leurs communautés d'origine, entre autres, pour jouir des mêmes droits que leurs compatriotes, d'un accès au territoire et d'une possibilité d'apporter leur expertise à la communauté et pour obtenir les services auxquels ils ont droit auprès des conseils de bande.

En réaction à la volonté de plus en plus exprimée par les Autochtones de s'affirmer et d'exercer un contrôle sur leur vie, les centres d'amitié se sont transformés en lieux d'expression de l'identité et de la fierté autochtone en ville. Est-il possible que ces nouveaux espaces démocratiques soient à la base d'une nouvelle génération de leaders autochtones ?

Est-il possible, par ailleurs, que le discours social, politique, économique et culturel, porté principalement par le leadership issu des communautés, soit réellement transformé et enrichi par les leaders issus de la ville ? Se pourrait-il que l'autonomie et la gouvernance tant souhaitées par les Premières Nations ne se réalisent que si l'on tient compte de l'ensemble de leurs membres, y compris les Autochtones en milieu urbain ? L'avenir nous le dira…

Les Autochtones ont créé des centres d'amitié qui contribuent à leur renforcement identitaire.

Québec 2008-2009*.indd 459 17/11/08 09:25:02

Anniversaires historiques en 2009

462 1634: Fondation de Trois-Rivières
464 1759 : Bataille des plaines d'Abraham
469 1759 : Reddition de Québec
475 1799 : Discours sur la Conquête providentielle
478 1839 : Rapport Durham
482 1909 : Création du club de hockey le Canadien de Montréal
487 1934 : Création de l'Orchestre symphonique de Montréal
492 1949 : Grève de l'amiante
497 1959 : Décès de Maurice Duplessis
502 1969 : Opération McGill français
505 1989 : Tuerie de la Polytechnique

Québec 2008-2009*.indd 461 17/11/08 09:25:02

1634
FONDATION DE TROIS-RIVIÈRES

375 ans sur le « Chemin qui marche »

Mario Marchand
Historien, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Ville aux accents bien français, Trois-Rivières est un lieu d'histoire et de culture, toujours inspiré par son environnement, au confluent de la rivière Saint-Maurice et du fleuve Saint-Laurent.

Bien avant la fondation d'un poste de traite français au lieu dit « les Trois-Rivières », plusieurs nations autochtones fréquentent déjà les lieux. Les recherches archéologiques témoignent de la présence des Premières Nations dans la région des Trois-Rivières depuis au moins 6 000 ans. Durant la préhistoire, deux types de sociétés autochtones occupent la Basse-Mauricie : des chasseurs nomades de la forêt et des agriculteurs à demi sédentaires des rives du Saint-Laurent. *Métabéroutine* ou « Décharge des vents » désigne pour les Amérindiens l'embouchure de la rivière Saint-Maurice. Des groupes familiaux et des commerçants y viennent en canots d'écorce par la rivière et le grand fleuve, appelé le « Chemin qui marche ». Les Attikameks1 du Haut-Saint-Maurice, eux, nomment l'embouchure de cette rivière *Tapiskouan sibi* ou « Rivière d'anguilles », un lieu de pêche et de chasse très fréquenté. La présence amérindienne est à la base même de la fondation de Trois-Rivières, et les Autochtones en sont des partenaires fondateurs.

C'est pour des raisons de commerce que les divers peuples algonquiens de la région (Algonquins, Montagnais, Attikameks et même Abénaquis) acceptent que leurs alliés français s'établissent en permanence aux Trois-Rivières. C'est ainsi qu'un poste de traite des fourrures et une mission des jésuites consacrent la naissance de la deuxième ville française du Canada en 1634.

Au milieu du XVII^e^ siècle, l'endroit devient rapidement un carrefour pour le grand commerce des fourrures. Le nouveau poste attire des commerçants autochtones provenant d'aussi loin que la côte atlantique et les Grands Lacs. Parmi les Français, plusieurs familles de « truchements » (interprètes et diplomates) établissent leur port d'attache à Trois-Rivières, et, avant la fin du siècle, la population de la région compte le plus haut

La présence amérindienne est à la base même de la fondation de Trois-Rivières.

Québec 2008-2009*.indd 462 17/11/08 09:25:02

taux de participation à la « course dans les bois » de toute la Nouvelle-France. Ainsi, les coureurs des bois de la première heure sont devenus des « voyageurs » et sillonnent en canot les routes d'eau jusqu'aux Grands Lacs, appelés alors les Pays d'en Haut. Au cours du siècle cependant, le centre principal de la traite se déplace vers Montréal, poursuivant sa marche vers l'ouest depuis Tadoussac au début du siècle jusqu'aux forts des Pays d'en Haut au tournant du XVIII^e siècle. Malgré le déclin de la traite des fourrures aux Trois-Rivières, le bourg demeure un port d'attache important pour plusieurs grands explorateurs, coureurs des bois et diplomates, tels Pierre-Esprit Radisson, Médard Chouart des Groseilliers, Pierre Pépin, Nicolas Perrot, Godefroy de Linctot, Jean Nicollet ou Pierre Gaultier de Varennes de La Vérendrye.

Au tournant du XVIII^e siècle, Trois-Rivières a encore les allures d'un gros bourg, mais la palissade de bois n'est plus nécessaire à la protection de la ville[2]. Peu à peu, le paysage des seigneuries des alentours se transforme en une campagne agricole florissante. Au-delà des limites de la ville, la population française s'enracine surtout sur la rive nord du fleuve, entre Sainte-Anne-de-la-Pérade et Yamachiche. Aussi, malgré une modeste population de 700 à 800 personnes, la ville abrite tout de même l'un des trois gouvernements canadiens de la Nouvelle-France. La majorité des maisons du bourg sont en bois, mais une élite coloniale, composée de marchands de fourrures, d'officiers de marine et de religieux, affiche une certaine opulence à travers des résidences et des bâtiments institutionnels en pierre. Le monastère et le couvent des Ursulines, le monastère des récollets ainsi que la maison des gouverneurs sont les édifices les plus imposants.

Par ailleurs, durant la première moitié du XVIII^e siècle, la découverte de minerai de fer dans la campagne un peu au nord de la ville donne naissance au premier village « industriel » de Nouvelle-France et donc de l'histoire du Québec. De fait, après le commerce des fourrures et la fabrication de canots d'écorce, les Forges du Saint-Maurice font de Trois-Rivières un important lieu de transbordement maritime.

Dans les années qui préparent la guerre de Sept Ans (1756-1763), on érige de nouvelles fortifications. Ces derniers remparts militaires du régime français seront entièrement démolis au lendemain de la Conquête britannique.

Notes

1. On estime que leur population à cette époque s'élevait à environ 500 personnes, selon l'Encyclopédie canadienne.
2. La Grande Paix de Montréal en 1701 met fin à la menace iroquoise.

Québec 2008-2009*.indd 463 17/11/08 09:25:03

1759

BATAILLE DES PLAINES D'ABRAHAM

Le dernier épisode d'une opération amphibie

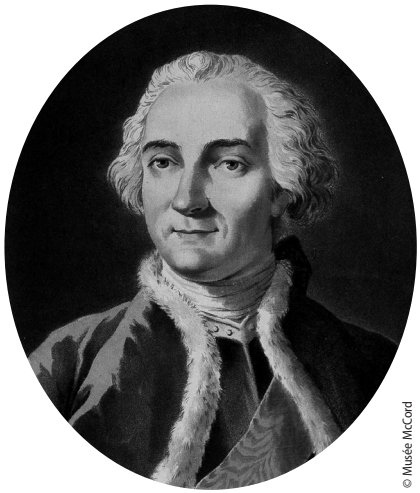
Roch Legault
Directeur, Département d'histoire, Collège militaire royal du Canada

La bataille des plaines d'Abraham, qui s'est déroulée le 13 septembre 1759 sous les remparts de Québec, est connue du monde entier comme l'événement qui a coûté à la France la capitale de la Nouvelle-France et qui, par voie de conséquence, a provoqué la chute de la colonie aux mains de la couronne anglaise. Cet événement est ainsi chargé d'émotion et de sens pour le Canada français et le Québec. Mais, en toute objectivité, mérite-t-il l'honneur d'être le moment historique le plus connu des Québécois ? Le choc des infanteries française et britannique sous les murs de la ville est en fait le dernier épisode d'une opération amphibie visant le débarquement d'un corps de troupe anglais au cœur du Canada français. Cette opération a débuté lors de l'annonce de l'arrivée de la flotte britannique dans le golfe du Saint-Laurent, en mai 1759. La défaite des plaines d'Abraham et la reddition de Québec ne signifient pas, toutefois, le coup de grâce de la Nouvelle-France, car une autre campagne sera nécessaire avant d'aboutir à la capitulation générale, en septembre 1760.

Une opération amphibie

Le commandant de l'armée française, le lieutenant-général Louis-Joseph marquis de Montcalm arrive à Québec le 22 mai 1759 au soir, averti par le colonel Louis-Antoine de Bougainville à son retour de Versailles : la ville de Québec devra être protégée contre une tentative anglaise de la prendre par le fleuve. Or, dès le 23, on signale que l'armada britannique, composée de plus de 160 voiles, se trouve à 78 lieues de Québec. Montcalm, tout comme la population de Québec, s'inquiète. Le commandant de l'armée française a en effet signifié au gouverneur général de la Nouvelle-France, Pierre de Rigaud marquis de Vaudreuil, dans un mémoire de mars 1759, que c'est du côté de Québec, l'âme de la colonie disait-il, que la pression des forces britanniques serait la moins vigoureuse ! Plus que jamais, les habitants et les défenseurs de la colonie (beaucoup moins nombreux que ceux des Treize colonies anglaises) ont l'impression de livrer un combat inégal[1]. L'on prépare néanmoins la défense avec célérité, cantonnant l'armée française à Beauport, où le débarquement est le plus pro-

Québec 2008-2009*.indd 464 17/11/08 09:25:03



© Musée McCord

Portrait du général James Wolfe.

bable. L'armée s'appuie ainsi sur les chutes Montmorency, la rivière Saint-Charles et les fortifications de Québec.

Tout n'est pas parfait, la rive sud n'est pas défendue et l'île d'Orléans non plus : d'abord à cause de l'effet de surprise de l'attaque amphibie, mais surtout parce que Vaudreuil n'a pas les ressources pour le faire. Les travaux de défense nécessitent de la main-d'œuvre, qu'il faut par ailleurs nourrir, ce que la colonie ne peut plus s'offrir : depuis 1757, la stratégie et les mouvements des troupes pour la défense du Canada sont handicapés par la rareté de l'approvisionnement. Le mécontentement de la troupe lié à la cherté des produits a même fait craindre à Montcalm une mutinerie en octobre 1758. L'effort que demande Montcalm au Canada, à ses paysans et à ses miliciens, est le mieux illustré par les tensions de plus en plus vives entre lui et le gouverneur Vaudreuil, premier Canadien à occuper ce poste.

À leur arrivée à Québec, constatant le dispositif de défense des Français, les Britanniques ne peuvent que former des camps autour de leurs objectifs : l'armée et la ville. Le 27 juin, ils prennent pied sur l'île d'Orléans, puis, les 29 et 30, en face de Québec, à la pointe De Lévy (Lévis), sur la rive sud du Saint-Laurent et, enfin, le 9 juillet, de l'autre côté des chutes Montmorency, en face de l'armée française. Un assaut d'envergure, tenté le 31 juillet sur les battures de Beauport, est facilement repoussé.

Par la suite, les choses se gâtent pour les Français.

D'abord le 9 août, Québec perd l'un de ses excellents soldats, puisque le maréchal de camp Lévis est envoyé défendre l'accès du Saint-Laurent du côté des rapides à une armée britannique d'environ 5 000 hommes provenant du lac Ontario. Il doit ainsi soutirer 800 hommes prévus pour la défense de Québec.

Ensuite, les embarcations britanniques s'engagent plus loin dans le fleuve en amont de Québec et de ses canons. L'opération navale réussit dans les nuits du 27 au 28 août et du 31 août au 1er septembre.

La navigation est très difficile dans cette partie étroite du fleuve, et la marine britannique fait de grands efforts pour tromper le commandement français : tantôt feignant des débarquements avec de petites embarcations, tantôt soumettant à un bombardement naval des positions susceptibles de subir l'assaut. Dans les derniers jours précédant le matin fatidique du 13 septembre, Vaudreuil et Montcalm ne comprennent plus les va-et-vient des Britanniques et croient même la levée du siège très prochaine.

Du 4 au 9 septembre, le gros des troupes britanniques est en fait passé en amont de Québec. Le colonel Louis Antoine de Bougainville, son aide de camp en qui Montcalm a une entière confiance, les surveille avec une colonne mobile d'un peu plus de 1 100 hommes (200 cavaliers et, surtout, tous les grenadiers des régiments de terre français, les meilleurs

Québec 2008-2009*.indd 465 17/11/08 09:25:03

soldats de l'armée, qui manqueront cruellement à Montcalm lors du combat du 13). Par ailleurs, le commandant en chef des forces britanniques, Jeffrey Amherst, dont le général James Wolfe est le subordonné, remonte le lac Champlain avec l'armée principale d'invasion, forte de 11 000 hommes.

À quelques jours du combat des plaines d'Abraham, Vaudreuil estime à 22[2] les voiles britanniques en amont de Québec. Le gouverneur, que les Canadiens appellent « mon Général », comprend bien que le positionnement des forces britanniques a pour objet d'étirer la défense française afin de la rendre moins compacte. Le dispositif de défense se trouve maintenant constitué de deux ailes dont le milieu devient Québec. C'est ce milieu que Wolfe se décide à enfoncer dans la nuit du 12 au 13 septembre. Cette action, qui se révèle victorieuse, constitue l'aboutissement de pas moins de huit plans de débarquement ! En effet, dans le camp britannique, le découragement et la zizanie sont à leur comble chez les commandants avant l'assaut final : les brigadiers-généraux Robert Monkton, Charles Townshend et James Murray contestent ouvertement le leadership du major-général Wolfe, souvent malade, indécis et imprécis quant à ses intentions et ses ordres.

Le débarquement britannique

Dans la nuit du 12 au 13, les troupes britanniques réussissent donc à débarquer à l'anse au Foulon en utilisant beaucoup de ces embarcations légères à rames et à fond plat capables de transporter 50 à 70 hommes à la fois. Les embarcations passent sous quelques canons français sans être inquiétées, car les Français se méprennent en croyant reconnaître un approvisionnement qui devait leur parvenir cette nuit-là. Les Canadiens relâchent quelque peu leur surveillance ; certains sont même occupés à leurs travaux des champs. Par conséquent, le camp de l'officier peu efficace Louis Du Pont Duchambon de Vergor, situé tout en haut du sentier d'où émergent les premiers Britanniques offre peu de résistance, et l'ennemi a la voie libre pour s'installer sur les plaines d'Abraham. Le régiment français de Guyenne ne s'y trouve pas : ce jour-là, il est à Beauport avec le gros des troupes, sous les ordres de Montcalm. Le commandant de l'armée de terre française n'a pas cru le premier messager annonçant le débarquement vers 4 h du matin. C'est seulement à la vue du signal d'alarme, un drapeau rouge flottant sur la ville, qu'il fait sonner le branle-bas de combat, à 6 h. Vaudreuil, le gouverneur, demeure à Beauport avec 2 000 hommes au cas où la présence des troupes ennemies sur les Plaines ne soit qu'une feinte en vue d'une attaque de plus grande envergure sur Beauport. Un bombardement naval y a d'ailleurs lieu à ce moment : c'est elle, la manœuvre de diversion !

Le commandant de l'armée de terre française n'a pas cru le premier messager annonçant le débarquement des Britanniques vers 4 h du matin.

Les troupes françaises reçoivent l'ordre d'attaquer les positions britanniques à 10 h du matin. Pourquoi un tel empressement et une telle témérité chez Montcalm ? En effet, il ne peut compter sur ses grenadiers – ses troupes de choc –, qui se trouvent 11 km plus loin sous le commandement de Bougainville. De plus, ses combattants sont fatigués de la marche forcée qui les a menés au champ de bataille.

Le maréchal agit précipitamment parce qu'il redoute que les Britanniques n'ouvrent la tranchée, c'est-à-dire qu'ils se mettent à l'abri d'un assaut futur et qu'ils tirent avantage de leur écrasante supériorité en hommes et en canons. Les historiens établissent à 9 159 hommes et à 163 pièces d'artillerie la force de l'armée ennemie. Mais il faut encore presque doubler ce nombre si l'on tient compte des marins qui appuient activement l'armée !

Québec 2008-2009*.indd 466 17/11/08 09:25:03

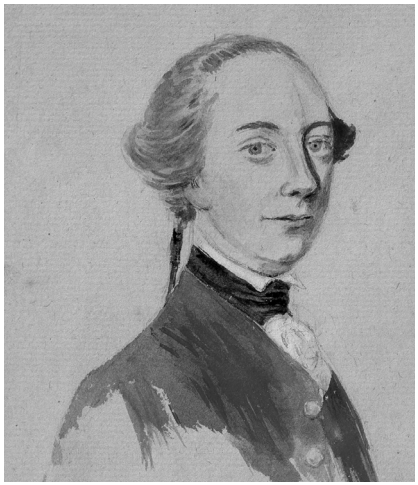
Montcalm a deux autres raisons d'engager le combat rapidement. D'abord, les troupes dont il dispose sont très disparates (des troupes de terre, mais aussi des troupes de la marine, des miliciens canadiens et des Amérindiens) et, afin de conserver la cohésion et la discipline et dissiper la peur, l'action est nécessaire. Ensuite, le commandant en chef de l'armée française ne veut pas répéter l'erreur des Français lors de la chute de la forteresse de Louisbourg, en 1758 : ils ne s'étaient pas portés immédiatement à la rencontre de l'ennemi aussitôt débarqué pour le rejeter à la mer.

Une bataille de 20 minutes

Sur les Plaines, au moment de l'assaut, les forces sont numériquement assez égales, avoisinant les 4 000 combattants de part et d'autre. Les régiments de Royal-Rousillon, Guyenne, Béarn, Languedoc et La Sarre forment le dispositif central français, encadré sur les ailes et entre les colonnes par des miliciens, des Amérindiens et des troupes de la marine.

L'engagement sanglant sous les murs de Québec, dont on a toujours donné l'apparence d'une bataille rangée typique des champs de bataille européens, est en réalité une mêlée visant à repousser le débarquement des forces britanniques. L'assaut français, qui se veut impétueux, manque de coordination dès le départ et s'oriente à droite sous le feu des tuniques rouges, mieux préparées que ne l'a escompté Montcalm. L'élan fléchit, les colonnes se débandent et les lignes ennemies ne sont pas atteintes. Déjà le moment est propice pour inverser les rôles. Les Britanniques chargent à leur tour. Le tout dure quelque 15 à 20 minutes. Les pertes sont estimées à plus de 600 dans chaque camp, mais les Français ont eu plus de combattants tués[3].

Les Français regagnent précipitamment Beauport, mais les Highlanders se montrent trop pressés à les poursuivre et subissent de lourdes pertes sous les tirs de la milice canadienne. Le colonel de Bougainville arrive trop tard sur le champ de bataille, et ses troupes sont fatiguées. Wolfe est tué. Montcalm rend l'âme le lendemain. Quelques mois plus tôt, il écrivait : « L'humanité et l'intérêt de la France exigent que l'on capitule à temps. » C'est un autre qui le fera à sa place[4]. L'armée, elle, quitte Beauport et se retire derrière la rivière Jacques-Cartier afin de préparer une autre campagne. Elle prendra d'ailleurs sa revanche sur les Britanniques en les battant à la bataille de Sainte-Foy, le 27 avril 1760 – une victoire toutefois obtenue en vain, puisque les renforts de France ne viendront pas.



© Musée McCord

Estampe – Louis-Joseph, marquis de Montcalm.

La cause véritable de la perte de Québec est la supériorité de la Royal Navy sur la marine royale française.

La défaite française consacrée en 1760 n'est à mettre au compte ni de la qualité de la mousqueterie anglaise, ni du manque d'entraînement des miliciens canadiens qui se sont jetés par terre devant elle, ni des mésententes entre

Québec 2008-2009*.indd 467 17/11/08 09:25:03

les chefs. La cause véritable de la perte de Québec et de la Nouvelle-France est la supériorité qu'a acquise la Royal Navy sur la marine royale française, et non le combat des plaines d'Abraham. La marine est, on le sait, essentielle au transport des troupes et à leur approvisionnement en Amérique. Or, en 1760, le budget de la marine de Louis XV n'est plus que de 23,7 millions de livres (contre 57 millions en 1759). En comparaison, les sommes allouées à l'armée française dépassent les 150 millions de livres[5] : la France a fait le choix logique de défendre ses frontières européennes avant les territoires d'outre-mer.

Le choc des armées sur les plaines d'Abraham est l'un des chapitres de la bataille de Québec de 1759, elle-même le résultat d'un débarquement dans le cadre d'une vaste opération amphibie. La guerre de débarquement est une tactique courante de 1757 à 1762. Cette stratégie s'appuie sur la politique militaire du secrétaire d'État pour la guerre britannique, William Pitt l'Ancien, et sur des études tactiques et stratégiques nouvelles[6]. Ces opérations amphibies offrent par la suite d'autres succès percutants aux Britanniques, comme ceux de la prise de La Havane à Cuba et de Belle-île en France, au large de la Bretagne.

Notes

1. Depuis le mois de juin, la Côte-du-Sud a même dû être évacuée devant l'avancée anglaise. Les troupes ravagent les villages et habitations de la région. Les miliciens chargés de leur résister sont placés par Vaudreuil sous le commandement Joseph-Gaspard de Chaussegros de Léry tandis que la majorité des civils se réfugient dans les hauteurs boisées de l'intérieur. Les Britanniques mènent une expédition punitive après une résistance milicienne à Beaumont fin juillet. La déportation des Acadiens est bien sûr connue, ce qui augmente l'inquiétude des habitants.
2. Stacey, C. P., *Quebec, 1759. The Siege and the Battle*, texte édité par Donald E. Graves, Toronto, Robin Brass Studio, 2002, p. 130.
3. Pour la version anglo-saxonne de la guerre de Sept Ans et des dernières années de la Nouvelle-France, voir l'œuvre magistrale de Fred Anderson, *Crucible of War. The Seven Years' War and the Fate of Empire in British North America, 1754-1766*, New York, Knopf, 2000.
4. C'est son remplaçant à la tête de l'armée, François Gaston de Lévis, qui signera la capitulation à Montréal le 8 septembre 1760.
5. Dull, Jonathan, *The French Navy and the Seven Years' War*, Lincoln, University of Nebraska Press, 2005, p. 170.
6. Pour en savoir plus, voir Roch Legault, « La bataille des plaines d'Abraham. Réalité et souvenir d'une opération amphibie », dans Alain Beaulieu, *La Nouvelle-France en temps de guerre et de paix*, Québec, Éditions GID, 2003, p. 225-249.

Québec 2008-2009*.indd 468 17/11/08 09:25:03

1759
REDDITION DE QUÉBEC

Quelques considérations pour comprendre un événement historique capital

Pierre Tousignant
Professeur honoraire, Département d'histoire, Université de Montréal

Moins d'un an après la reddition de la ville de Québec, le 18 septembre 1759, la capitulation générale signée à Montréal, le 8 septembre 1760, mettait fin à la « guerre de la Conquête[1] » du Canada dont le coup de grâce sonna le glas de la « grande aventure[2] » coloniale de la France en Amérique du Nord.

L'épopée, à la fois audacieuse et hasardeuse, de la colonisation française enracinée sur les rives du Saint-Laurent débuta avec la fondation de Québec en 1608. L'orientation géostratégique de ce premier établissement permanent fut déterminante pour toute l'histoire subséquente de la Nouvelle-France qui se développa, à l'échelle continentale, suivant les lignes de force d'attraction des grands axes de pénétration intérieure par les voies navigables (le fleuve Saint-Laurent, les Grands Lacs, la rivière Ohio et le fleuve Mississippi) et celles de l'attrait économique des fourrures, qui nécessita la structuration d'un empire de traite fondé sur le maintien d'un indispensable réseau d'alliances et de relations commerciales avec les nations amérindiennes.

Si la traite des fourrures constitua la principale richesse économique de la Nouvelle-France, elle n'en représenta pas moins sa faiblesse majeure en fragilisant ses avancées colonisatrices au fur et à mesure de son expansion territoriale. Et la dynamique des enjeux géo-économiques et politico-stratégiques des rivalités tant coloniales nord-américaines qu'impériales européennes, nommément entre la France et l'Angleterre – devenue la Grande-Bretagne au XVIII^e^ siècle[3] –, concourra inexorablement à la précarisation de ce qu'une certaine historiographie nationaliste se plaît à qualifier d'« empire français » du Nouveau Monde[4].

L'élan expansionniste de la Nouvelle-France[5] connut son apogée sous le règne du roi Louis XIV dont les visées impérialistes provoquèrent la coalition de puissances européennes qui s'allièrent à l'Angleterre contre la France. C'est ainsi que la guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) porta un dur coup à l'« empire français » d'outre-Atlantique qui dut subir un premier démembrement de taille en vertu du traité d'Utrecht de 1713.

La sauvegarde de l'intégrité territoriale de la métropole française importait davantage que la préservation de l'intégralité de son « empire

Québec 2008-2009*.indd 469 17/11/08 09:25:03

colonial ». Conséquemment, la France dut abandonner la solide position qu'elle avait réussi à se tailler à la baie d'Hudson en s'appropriant plusieurs postes de traite. Il lui fallut également délaisser ses établissements côtiers (notamment sa colonie de Plaisance) de l'île de Terre-Neuve destinée à appartenir « désormais & absolument à la Grande-Bretagne (Art. XIII) ». Enfin, elle céda « à perpétuité » le territoire colonial de l'Acadie péninsulaire « de la Nouvelle-Écosse… en son entier (Art. XII) », déjà peuplé de quelques milliers de colons français, en échange de la conservation de l'Acadie insulaire – soit l'île du Cap-Breton renommée île Royale et l'île Saint-Jean rebaptisée subséquemment Île-du-Prince-Édouard – en vue de leur mise à profit pour l'exploitation de la pêche à la morue.

Par ses conséquences sur l'orientation de la politique française, le démembrement de 1713 peut être considéré comme annonciateur du démantèlement de la Nouvelle-France auquel allait aboutir le traité de Paris de 1763. Non seulement la primauté donnée à l'Acadie insulaire au détriment de la colonisation française de la péninsule acadienne ouvrait la voie au colonialisme britannique en Nouvelle-Écosse, mais elle préparait son expansion continentale[6].

En misant sur les pêcheries de l'Acadie insulaire, la France fut entraînée à prioriser sa stratégie maritime et à renforcer ses positions défensives à l'île Royale en construisant un imposant complexe portuaire du nom de Louisbourg qui nécessita l'édification de coûteuses fortifications. Par sa situation privilégiée à l'entrée du continent nord-américain, cette ville forteresse se transforma en « plaque tournante du commerce international[7] ». Mais si fortifié fût-il, ce bastion de la France en Amérique n'en demeura pas moins vulnérable du fait même de sa grande accessibilité par la mer.

Érigée en vue d'assurer la protection militaire des possessions françaises du golfe et de la vallée du Saint-Laurent, la forteresse de Louisbourg était destinée à devenir un impérial enjeu de conquête britannique. La déclaration d'hostilité de la France à la Grande-Bretagne en 1744, durant la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), devait en fournir l'occasion[8]. Le premier siège de Louisbourg, qui eut lieu au printemps 1745, se prolongea pendant 48 jours avant que les assaillants ne parviennent finalement à en obtenir la reddition. Le manque de préparation d'une telle opération menée par des volontaires inexpérimentés servit de leçon à la métropole impériale lorsque vint le moment crucial, au printemps 1758, de lancer une attaque conquérante décisive contre la dite forteresse et toute l'Acadie française insulaire de l'île Royale et de l'île Saint-Jean[9].

Les répercussions de la prise de Louisbourg en 1745 furent très contrastées pour chacun des deux mondes coloniaux en permanente rivalité dans cette Amérique septentrionale du milieu du XVIII^e siècle. Voyons d'abord le cas de l'Amérique coloniale anglo-américaine dont la population n'avait cessé de croître rapidement en un demi-siècle, soit de 1700 à 1750[10]. Une telle fulgurante poussée démographique contribua, d'une part, à valoriser à la fois le peuplement et le développement économique de l'Amérique coloniale britannique et, d'autre part, à relancer divers projets de conquête du Canada et à donner plus de poids aux arguments mis de l'avant par les « expansionnistes » continentaux désireux « d'assurer à [la Grande-Bretagne] la possession exclusive et paisible de toute l'Amérique du Nord[11] ».

La prise de Louisbourg en 1745 se répercuta sur les deux mondes coloniaux en permanente rivalité depuis plus d'un siècle.

Venons-en aux répercussions de cette première prise de Louisbourg tant à Versailles qu'en Nouvelle-France. Loin d'envisager d'ambitieux projets d'expansion territoriale, les

Québec 2008-2009*.indd 470 17/11/08 09:25:04

dirigeants métropolitains et coloniaux durent concentrer leurs efforts et réserver leurs dépenses à colmater les multiples et diverses brèches auxquelles était exposée l'extension démesurée de la colonisation française au Nouveau Monde[12]. La décennie (1745-1755) qui suivit la prise de Louisbourg fut consacrée au renforcement défensif des zones frontalières de la Nouvelle-France les plus exposées aux assauts et à l'envahissement colonial de l'Amérique anglo-saxonne. Cette période fut témoin d'une prolifération de travaux de fortification et de construction de forts à différents endroits stratégiques, notamment dans la vaste région du bassin des Grands Lacs et celle de la vallée de l'Ohio où la pression démographique des provinces de Pennsylvanie et de Virginie se faisait de plus en plus menaçante pour les établissements français et les postes de traite déjà en place et mettait en jeu le contrôle canadien du commerce des fourrures[13].

La consolidation d'un système de défense continentale reposant sur un vaste réseau de fortifications s'étendant le long des frontières coloniales anglo-américaines répondait aux besoins vitaux de la Nouvelle-France dont la principale richesse dépendait de l'empire de traite édifié au cours du XVII^e siècle[14]. Pour empêcher le Canada de tomber sous l'hégémonie britannique, la France contribua, les vingt dernières années du régime français, à des mises de fonds qui dépassèrent la somme de toutes les dépenses encourues pour la colonisation de la Nouvelle-France depuis la fondation de Québec[15].

Les plus éloquents plaidoyers en faveur de la défense et de la conservation du Canada se fondaient sur une argumentation mettant de l'avant des raisons géostratégiques et d'ordre politique. Ils furent rédigés sous forme de mémoires à l'intention des autorités métropolitaines dans le but de les alerter contre le danger d'abandonner le Canada au risque de voir triompher la Grande-Bretagne par l'instauration d'une complète et totale domination de l'Amérique du Nord. Dix ans avant la capitulation générale de Montréal, l'ex-gouverneur intérimaire de la Nouvelle-France Roland-Michel Barrin de La Galissonière, en toute conscience des réels enjeux des rivalités coloniales nord-américaines en milieu du XVIII^e siècle, n'hésita pas à servir une telle mise en garde : « On demande si l'on peut abandonner un pays quelque mauvais qu'il soit, et qu'elle [*sic*] que soit la dépense nécessaire pour le soutenir, lorsque par sa position il donne un grand avantage sur ses voisins. C'est précisément le cas du Canada… [qui constitue] la plus forte digue que l'on puisse opposer à l'ambition des anglois[16]. »

Les plus éloquents plaidoyers en faveur de la conservation du Canada se fondaient sur des raisons géostratégiques.

Mais au lendemain de la capitulation générale signée le 8 septembre 1760, les arguments en faveur de la conservation du Canada n'étaient plus de mise à la cour de Versailles. Les propos et les préjugés de Voltaire y retenaient davantage l'attention[17]. La France ayant défendu le Canada dans le but de freiner l'expansion de la colonisation britannique en Amérique du Nord, il ne pouvait être question d'envisager sa reconquête maintenant que l'ennemi s'était rendu maître de la vallée du Saint-Laurent.

Notes

1. Voir la magistrale étude de Guy FRÉGAULT, *La guerre de la Conquête*, 1754-1760, Montréal/Paris, Fides, 1955.

2. GROULX, Lionel, *Notre grande aventure. L'Empire français en Amérique du Nord* (1535-1760), Montréal/Paris, Fides, 1958.

3. Pour mémoire, l'union des couronnes anglaise et écossaise eut lieu en 1707. NDLR.

4. L'historiographie récente se montre plus critique au sujet de la notion d'« empire colonial » comme étant une réalité géopolitique et économique

Québec 2008-2009*.indd 471 17/11/08 09:25:04



© Musée McCord

Estampe – Vue de la prise de Québec, 13 septembre 1759.

découlant naturellement et nécessairement de l'impérialisme métropolitain. Il s'agit plutôt d'un phénomène variable évoluant lentement de façon plus ou moins désordonnée et improvisée sans orientation déterminée et objectif planifié en vue de l'établissement d'un empire d'outre-mer. C'est ce que s'efforce de démontrer l'historien de la France impériale James PRITCHARD, de l'université Queen's dans *In Search of Empire. The French in the Americas, 1670-1730*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

5. La dénomination de Nouvelle-France englobait différentes colonies françaises nord-américaines. Le Canada, dont le territoire s'étendait jusqu'au bassin des Grands Lacs, constituait la plus importante colonie tant par sa population que par son économie et par le statut politique du gouvernement colonial de Québec. À cause de sa situation de région frontalière exposée aux rivalités impériales, l'Acadie connut une double histoire coloniale, alternativement française et anglaise puis britannique, qui allait aboutir au drame du peuple acadien dans le grand enjeu de la guerre de la Conquête. Parmi les autres colonies de la Nouvelle-France, mentionnons les Pays d'en Haut (du Saint-Laurent), avec Détroit, fondé en 1701, comme principal centre stratégique, ainsi que la vallée du Mississippi, répartie en deux vastes régions : la Haute-Louisiane ou pays des Illinois et la Basse-Louisiane jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Pour plus de renseignements sur ces différentes colonies, voir l'excellent ouvrage de l'historien Marcel TRUDEL, *Initiation à la Nouvelle-France. Histoire et institutions*, Montréal/Toronto, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1968.

6. L'occupation définitive du plus ancien poste français Port-Royal, devenu une ville fortifiée et rebaptisée Annapolis Royal, symbolise la mainmise de la Grande-Bretagne sur la Nouvelle-Écosse, qui deviendra vraiment britannique avec la fondation d'Halifax en 1749 grâce à l'arrivée de milliers de colons venus de la métropole et de la Nouvelle-Angleterre.

7. Voir à ce sujet le remarquable texte synthèse de Raymonde LITALIEN, « L'Acadie entre deux feux. À la frontière des empires coloniaux », dans Raymonde LITALIEN, Jean-François PALOMINO et Denis VAUGEOIS, *La mesure d'un continent. Atlas historique de l'Amérique du Nord, 1492-1814*, Sillery/Paris, Septentrion/Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, p. 165-170.

8. William Shirley, gouverneur du Massachusetts, prit l'initiative de mettre sur pied, avec le concours de Boston et d'autres colonies de Nouvelle-

Québec 2008-2009*.indd 472 17/11/08 09:25:04

Angleterre, une expédition d'une centaine de bâtiments sous les ordres du commodore Peter Warren, responsable de la flotte de surveillance de la côte Atlantique. « Environ 8 500 hommes furent ainsi conscrits pour ce premier siège de Louisbourg… Aux 4 000 marins et matelots des navires et des transports s'ajoutèrent des troupes de terre comprenant 4 400 volontaires… » Ces renseignements sont tirés de Gustave LANCTOT, *Histoire du Canada. Du Traité d'Utrecht au Traité de Paris, 1713-1763*, tome III, Montréal, Beauchemin, 1964, chapitre septième, p. 85 et suivantes.

9. Il est à noter qu'en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, conclu à l'automne 1748 et qui mettait fin à la guerre de Succession d'Autriche, la France était alors en mesure de réclamer et d'obtenir la restitution de Louisbourg et de l'île Royale dont la population coloniale s'élevait, d'après le recensement de 1752, à près de 6 000 âmes sans compter une garnison de 1 500 soldats.

10. L'ensemble des Treize colonies comptait alors près de 1 200 000 âmes, ayant plus que quadruplé depuis 1700. Pour leur part, les provinces de la Nouvelle-Angleterre, le Massachusetts en tête, représentaient environ 30 % de cette population totale. La Virginie, qui s'étendait à l'ouest jusqu'à la rivière Ohio, était la plus populeuse des provinces avec 230 000 âmes, dont une forte proportion d'esclaves noirs. La Pennsylvanie était suffisamment peuplée pour que sa population frontalière exerce une pression de plus en plus menaçante sur l'empire de traite du bassin des Grands Lacs. Enfin, la province de New York, dont les frontières longeaient celles du Canada jusqu'au lac Ontario, disposait à elle seule d'un peuplement qui dépassait celui de toutes les colonies de la Nouvelle-France, depuis l'Acadie française jusqu'en Louisiane.

11. Plaidoyer du colonel Samuel Vetch, futur gouverneur de la Nouvelle-Écosse, dans un mémoire soumis à la reine Anne durant la guerre de Succession d'Espagne. Citation tirée d'un article de l'historien Guy FRÉGAULT, « L'empire britannique et la conquête du Canada (1700-1713) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. X, n° 2, septembre 1956, p. 153-182. L'instigateur même de la capture de Louisbourg, le gouverneur du Massachusetts William Shirley fit valoir auprès des dirigeants métropolitains que les colons anglo-américains seraient prêts à se laisser enrôler pour conquérir le Canada. Voir Gustave LANCTOT, *op. cit.*, chapitre septième, p. 90-91.

12. Marcel Trudel a fort justement caractérisé la démesure de cette expansion coloniale à l'échelle continentale en la qualifiant d'« illusoire puissance territoriale ». Il vaut de lire, à ce sujet, sa saisissante description de « l'œuvre de dispersion » de la colonisation française (*op. cit.*, p. 138-141).

13. Ce fut précisément dans la région de l'Ohio où se produisirent les premiers affrontements qui dégénérèrent en hostilités ouvertes dès 1754, soit *deux ans* avant la déclaration officielle de la guerre dite de Sept Ans (1756-1763). La volonté affirmée du gouverneur Duquesne de Menneville de freiner l'envahissement de la région par le renforcement du système défensif l'entraîna jusqu'à la fourche de l'Ohio – dite « Belle-Rivière » –, au confluent des rivières Alléghany et Monongahéla, pour y entreprendre la construction d'une « véritable forteresse » du nom de Duquesne (mais demeurée inachevée), à l'emplacement même de la future ville de Pittsburgh. Il n'en fallait pas davantage pour déclencher ce que l'historiographie américaine dénomme *French and Indian War*. L'étude de synthèse la plus récente et la plus fouillée à ce sujet provient de l'historien Fred ANDERSON, *Crucible of War. The Seven Years' War and the Fate of Empire in British North America, 1754-1766*, New York, Alfred A. Knopf, 2000.

14. Notons à ce propos que, du point de vue des partisans du mercantilisme triomphant de l'époque, la valeur économique du Canada résidait presque exclusivement dans son seul commerce des fourrures dont le produit constituait plus des deux tiers du marché des exportations. Et comme cette activité commerciale représentait, pour la métropole, une source d'enrichissement bien inférieure à celle qu'offraient les pêcheries du golfe Saint-Laurent, on peut comprendre le peu d'attrait économique de la colonie canadienne. « Le Canada n'enrichit pas la France ; c'est une plainte aussi ancienne que la colonie elle-même », n'hésitait pas à écrire le jésuite François-Xavier de CHARLEVOIX (1682-1761) dans son *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, publiée à Paris en 1744.

15. De 1710 à 1740, les dépenses annuelles pour le maintien du Canada se chiffraient à moins de 500 000 livres ; de 1741 à 1750, elles s'élevaient, en moyenne, à près de 2 000 000 de livres ; en 1754, elles passaient

Québec 2008-2009*.indd 473 17/11/08 09:25:04

à 4 500 000 de livres et, en 1759, elles atteignaient 30 000 000 de livres, soit environ 6 % du budget total de l'État métropolitain. Ces chiffres sont tirés d'une étude de Guy FRÉGAULT, « Essai sur les finances canadiennes », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XIII, n° 2, septembre 1959, p. 157-182.

16. « Mémoire sur les colonies de la France dans l'Amérique Septentrionale », décembre 1750. Le texte intégral de ce mémoire est reproduit dans Roland LAMONTAGNE, *Aperçu structural du Canada au XVIII^e siècle*, Montréal, Leméac, 1964, p. 93-112.

17. Moins d'un mois après la capitulation générale de Montréal, Voltaire écrivait à un personnage de la Cour : « Si j'osais, je vous conjurerais à genoux de débarrasser pour jamais du Canada le ministère de France. Si vous le perdez, vous ne perdez presque rien, si vous voulez qu'on vous le rende, on ne vous rend qu'une cause éternelle de guerre et d'humiliation. » BESTERMAN, Théodore, *Voltaire's Correspondence*, Genève, 1953-1967, 107 volumes, vol. 44, lettre 8615, 3 octobre 1760.

Québec 2008-2009*.indd 474 17/11/08 09:25:04

1799

DISCOURS SUR LA CONQUÊTE PROVIDENTIELLE

Joseph-Octave Plessis soutient la doctrine en chaire

Marc André Bernier
Professeur, Département de lettres et communication sociale, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
Titulaire, Chaire de recherche du Canada en rhétorique

En France, la proclamation de la République en 1792, puis l'exécution du roi, Louis XVI, en 1793, suscitent la réaction de la plupart des monarchies européennes, qui s'unissent pour mieux combattre la Révolution. Aux côtés de l'Autriche et de la Russie, l'Angleterre est l'une des principales puissances à s'engager au sein de coalitions successives formées pour mieux s'opposer à la France révolutionnaire. À l'occasion de ces conflits, la jeune République française multiplie les opérations militaires en Europe, mais aussi ailleurs dans le monde, la guerre qu'elle mène contre l'Empire britannique supposant notamment la maîtrise des mers et le contrôle du commerce avec l'Inde. C'est pourquoi, à l'été 1798, la France envoie en Égypte un corps expéditionnaire qui, placé sous le commandement du général Bonaparte, s'empare bientôt d'Alexandrie et du Caire. Toutefois, au mois d'août de la même année, l'amiral britannique Horatio Nelson détruit la flotte française de la Méditerranée dans la rade d'Aboukir. Jusqu'alors invaincue, la France républicaine connaît sa première défaite militaire d'importance, la campagne d'Égypte représentant, du reste, l'un des épisodes les plus célèbres et les mieux connus des guerres de la Révolution.

Mais ce que l'on sait moins, c'est que la victoire remportée sur les côtes d'Égypte par les forces navales de Sa Majesté britannique devait avoir des répercussions inattendues dans une lointaine colonie anglaise de l'Amérique du Nord. À Québec, le gouverneur du Bas-Canada, Robert Prescott, conçoit ainsi le projet de souligner l'heureux événement en organisant une journée d'action de grâces. Puis, le 22 décembre 1798, l'évêque de Québec, Mgr Pierre Denaut, manifeste son soutien au pouvoir colonial en publiant un mandement où il invite tous les curés de son diocèse à « prendre occasion de cette Fête pour faire sentir vivement à leurs paroissiens les obligations qu'ils ont au Ciel de les avoir mis sous l'empire et la protection de Sa Majesté britannique et de les exhorter

Plessis fut le plus grand orateur québécois du XVIIIe siècle.

Québec 2008-2009*.indd 475 17/11/08 09:25:05

tout de nouveau à s'y maintenir avec fidélité[1] ».

Bref, 40 ans après la défaite des plaines d'Abraham (1759), l'Église catholique aperçoit désormais l'action bienveillante du Ciel dans la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre en 1763. Depuis, cette thèse forme le socle de ce qu'on appelle la « doctrine de la Conquête providentielle ». Pourtant, cette relecture des événements récents de l'histoire canadienne n'est pas le fruit des réflexions de l'évêque lui-même : c'est plutôt son coadjuteur, Joseph-Octave Plessis (1763-1825), qui l'inspire. De fait, le 10 janvier 1799, dans la cathédrale de Québec, Plessis monte en chaire pour exposer lui-même les thèses esquissées dans le mandement épiscopal et y prononce un important discours que l'on imprime aussitôt.

Dès l'exorde, Plessis établit le caractère providentiel de l'histoire, rien n'arrivant « ici-bas sans l'ordre ou la permission de Dieu ». Mais si quelques réminiscences bibliques semblent suffire pour établir cette première proposition, il en va tout autrement des conséquences que prétend en tirer l'orateur. Persuader les Canadiens de se réjouir de la victoire anglaise à Aboukir l'oblige, en effet, à les convaincre « d'appeler ennemi un peuple [...] qui nous a été si longtemps uni par les liens étroits du sang, de l'amitié, du commerce, du langage, de la religion ». Rompre ces sentiments d'affection envers la France, encore très vivaces, requiert à l'évidence toute la science de cet ancien maître de rhétorique. La France, insinue donc Plessis, celle « dont le gouvernement sage et modéré faisait nos délices » et que les Canadiens ont tant regrettée en s'en voyant séparés, eh bien, cette France n'existe plus, car « depuis que Dieu dans sa miséricorde nous a fait passer sous un autre empire, [...] quels changements funestes n'a pas éprouvé ce royaume ! » Aujourd'hui, plaide-t-il, « les expressions enchanteresses de raison, de liberté, de philanthropie, de fraternité, d'égalité » ont triomphé en France



© Musée McCord

Peinture de la chaire, église Bonsecours, Montréal, par J. Henry Sandham, et copie réalisée pour lui, Montréal, 1880.

et, dès lors, « la souveraine autorité du Prince a été nommée tyrannie ; la religion, fanatisme ; [...] ses ministres, imposteurs ». Or, ces idées ont préparé la Révolution française: une Révolution « sacrilège », affirme Plessis, mais aussi « conquérante », à laquelle seul l'Empire britannique peut s'opposer. C'est en ce sens que la victoire d'Aboukir répond à un dessein de la Providence. La cause que défend l'Angleterre est celle de Dieu lui-même, et les Canadiens doivent s'y rallier avec d'autant plus d'enthousiasme qu'ils doivent craindre, désormais, que leur pays ne retourne « à ses anciens maîtres » : leurs enfants deviendraient la proie « de l'impiété et du libertinage », alors que leurs prêtres seraient « proscrits et peut-être décapités ».

Québec 2008-2009*.indd 476 17/11/08 09:25:05

Enfin, conclut Plessis, cette victoire récente des armes anglaises doit rappeler aux Canadiens combien le Ciel a eu soin d'assurer leur bonheur en faisant d'eux des sujets britanniques. « Tandis que toutes les coutumes de France sont renversées », ne tient-il pas du miracle de voir encore « une Province britannique régie par la coutume de Paris et par les édits et déclarations des rois de France » ? En préservant nos lois, nos coutumes et notre religion, la Conquête est, à n'en pas douter, providentielle.

L'éloquence avec laquelle Plessis défendit ces thèses invite certainement à conclure qu'il fut le plus grand orateur québécois du XVIII^e siècle. Mais cette remarque en appelle immédiatement une autre : animée par la puissance d'un style énergique, cette première formulation de la doctrine de la Conquête providentielle devait connaître une immense fortune tout au long des XIX^e et XX^e siècles. En 1905, lorsque la Troisième République française adopte la loi de séparation des Églises et de l'État, un éditeur de Québec, Dussault et Proulx, ne juge-t-il pas toujours utile de réimprimer le *Discours* de Plessis ? Dans un tout autre contexte, enfin, on pourra songer qu'au seuil du XXI^e siècle, plusieurs historiens ont insisté sur les avantages de la Conquête et, notamment, sur les origines britanniques de la démocratie québécoise, alors que, pendant près de deux siècles, les élites conservatrices considérèrent plutôt, à la suite de Plessis, que le Canada, sans la bienheureuse tutelle de l'Angleterre, aurait vu « le funeste arbre de la liberté [...] planté au milieu de [ses] villes [et] les droits de l'homme [...] proclamés ».

La doctrine de la Conquête providentielle connut une immense fortune tout au long des XIX^e et XX^e siècles.

Note

1. PLESSIS, Joseph-Octave, *Discours à l'occasion de la victoire remportée par les forces navales de Sa Majesté britannique dans la Méditerranée le 1^er et 2 août 1798 sur la flotte française. Prononcé dans l'église cathédrale de Québec le 10 janvier 1799, par Messire J.-O. Plessis, curé de Québec, coadjuteur élu et vicaire général du diocèse, précédé du Mandement de Mgr l'illustrissime et révérendissime P., évêque de Québec*, Québec, s.n., 1799, p. 6. Toutes les citations proviennent de ce texte.

Québec 2008-2009*.indd 477 17/11/08 09:25:05

1839

RAPPORT DURHAM

Les écueils du « progressisme »

Éric Bédard
Historien, TELUQ/UQAM

John George Lambton (1792-1840), premier comte de Durham, est encore un personnage controversé, comme le montre son retour inattendu dans l'actualité récente. À la suite d'un article paru dans les journaux du réseau Gesca en novembre 2007, la Commission de la capitale nationale – un organisme fédéral – a immédiatement enlevé son portrait d'une exposition murale consacrée au 150e anniversaire d'Ottawa en tant que capitale du Canada. La notice biographique à côté du tableau se contentait de présenter lord Durham comme un « réformateur bien connu » qui, dans son célèbre rapport rendu public le 8 février 1839, proposait l'octroi du gouvernement responsable et l'union des deux Canadas. La vignette cependant a omis de mentionner que l'union des deux Canadas visait expressément l'assimilation des Canadiens français.

L'épisode me semble révélateur. Au Canada anglais, l'illustre personnage est surtout perçu comme un avant-gardiste, un « progressiste » qui prépara l'avènement de la démocratie parlementaire et l'indépendance du Canada. Au Canada français en revanche, l'homme symbolise l'arrogance d'une aristocratie britannique convaincue d'incarner le génie de la civilisation. Ni les uns ni les autres n'ont tout à fait tort, d'où l'intérêt de revenir sur le personnage et ses idées.

L'homme qui accepte de devenir haut-commissaire à l'Amérique du Nord britannique le 15 janvier 1838 appartient sans contredit à la frange la plus réformiste du Parti whig. Le *Reform Bill* adopté en 1832, qui a pour effet d'élargir le corps électoral britannique, est en partie son œuvre[1]. Lord Durham a très bonne réputation auprès des députés du Parti radical qui réclament une démocratisation accrue des institutions britanniques et des mesures sociales pour les laissés-pour-compte de la révolution industrielle. De nombreux réformateurs, parmi lesquels on trouve des whigs et des députés radicaux, rêvent d'une grande alliance politique qui réunirait les « libéraux » sous une seule et même bannière. Le chef tout désigné de cette nouvelle coalition, selon le jeune philosophe John Stuart Mill et plusieurs autres, serait lord Durham. Lors de son retour d'Amérique, des partisans, espérant le convaincre de prendre la

Dans son célèbre rapport rendu public le 8 février 1839, lord Durham proposait l'union des deux Canadas.

Québec 2008-2009*.indd 478 17/11/08 09:25:05

tête du mouvement, organisent de grandes assemblées politiques auxquelles il refuse cependant de prendre part.

Le personnage censé résoudre la crise qui sévit dans les deux Canadas n'a donc rien du petit intendant de province. Ses contemporains le décrivent comme un être sûr de lui, parfois vaniteux, mais très brillant et indépendant d'esprit. Fils de député, gendre de Charles Grey, un ancien premier ministre whig, riche propriétaire terrien, lord Durham appartient à l'une des grandes familles de l'aristocratie anglaise. Grand seigneur, il refuse d'être rémunéré pour sa mission en Amérique, mais exige le confort dû à son rang et souhaite être entouré d'une grande équipe de conseillers. Lors de son arrivée à Québec, on met deux jours à débarquer ses effets personnels, ce qui impressionne énormément les habitants de la vieille capitale. Il est assisté de nombreux conseillers et de huit aides de camp, parmi lesquels on trouve Charles Buller, influent député radical et premier secrétaire de lord Durham, Edward Gibbon Wakefield, à la fois penseur et fondateur de plusieurs sociétés de colonisation à travers l'Empire britannique, Edward Ellice Jr., député whig et fils du seigneur de Beauharnois, et Charles Grey Jr., militaire et fils du chef politique whig. Lord Durham est donc un homme d'État de premier plan et un rival du premier ministre Melbourne. Par conséquent, sa mission américaine ne passe pas inaperçue.

Pour la réaliser, lord Durham hérite de pouvoirs quasi dictatoriaux, du moins au Bas-Canada, puisque le Parlement y a été remplacé par un Conseil spécial qui gouverne par décrets. Aussitôt arrivé, il ordonne la fin du régime seigneurial sur l'île de Montréal – au plus grand plaisir des marchands anglais –, met sur pied un corps de police professionnel, forme plusieurs commissions chargées d'enquêter sur les institutions municipales, les terres de la Couronne et l'éducation. Il assume également des pouvoirs judiciaires dignes d'un monarque d'Ancien Régime en amnistiant, d'un trait de plume, les hommes emprisonnés à la suite de la rébellion de 1837. Huit leaders, parmi lesquels Wolfred Nelson, le commandant victorieux de la bataille de Saint-Denis, sont toutefois condamnés à l'exil aux Bermudes. Ces bannissements sans procès seront vivement critiqués à Londres. Dans les semaines qui suivent cette décision controversée, un projet de loi privé, qui limite les pouvoirs de l'envoyé britannique, est même présenté aux Communes de Londres et franchit l'étape de la deuxième lecture. En effet, l'opposition conservatrice et une frange de la députation whig appuient le projet de loi, ce qui pourrait faire éclater le gouvernement. Lorsque lord Durham apprend que le premier ministre, lord Melbourne, a demandé à la reine Victoria de désavouer son ordonnance, il se sent trahi, démissionne sur-le-champ, plie bagage et prend le large à l'automne 1838, cinq mois seulement après son arrivée.

Sa mission américaine a donc été de courte durée. En juillet 1838, il passe quelques jours au Haut-Canada où il fait la rencontre des principaux leaders réformistes, dont il adoptera les vues dans son rapport. À Montréal, il séjourne au manoir de la famille Ellice à Beauharnois. Pendant les quatre autres mois, il vit à Québec, au milieu des Canadiens français. Comme le montre son rapport, il n'a aucune sympathie pour cette « société vieille et retardataire » qui évolue dans un « monde neuf et progressif ». Il n'accorde aucun crédit à ses chefs qui auraient eu recours aux « armes démocratiques pour des fins conservatrices plutôt qu'en faveur d'un mouvement libéral et éclairé ». Les documents privés laissés par ses aides de camp montrent que Durham, bien avant d'avoir mis le pied à Québec, a adopté les vues des marchands anglais du Bas-Canada. Une longue dépêche au ministre des Colonies, datée du 9 août 1838, indique également qu'il juge les doléances du Parti canadien totalement irrecevables.

Québec 2008-2009*.indd 479 17/11/08 09:25:05

D'aucune manière ne tente-t-il un rapprochement avec Louis-Hippolyte La Fontaine, pourtant très bien disposé à son égard, du moins au départ. Pire : il maintient une condamnation de « haute trahison » contre lui. Fondée sur des lettres adressées au notaire Jean-Joseph Girouard de Saint-Benoît dans lesquelles La Fontaine aurait évoqué l'achat d'armes pour les paysans, cette condamnation avait été formulée par Pierre-Édouard Leclère, un ennemi juré des patriotes. Le manque total de considération de Durham pour ce peuple français est manifeste lorsqu'il fait du journaliste Adam Thom l'un de ses conseillers et qu'il le nomme membre de la Commission sur les institutions municipales. Le bouillant rédacteur du *Montreal Herald* est en effet reconnu pour ses philippiques haineuses à l'encontre des Canadiens.

Jusqu'à la toute fin de sa mission, lord Durham compte proposer la création d'une fédération des colonies britanniques. Loin d'être un partisan du fédéralisme en tant que régime politique, Durham considère qu'un tel projet serait une étape vers l'édification d'une grande nation britannique en Amérique. Les membres en vue de la Montreal Constitutional Association s'opposent vivement au projet, précisément parce qu'ils ne peuvent se résoudre à l'idée de vivre dans une province qui serait majoritairement française au sein d'une future fédération de l'Amérique du Nord britannique. Pour plaire à ces marchands, Durham va même jusqu'à envisager la création d'une nouvelle province qui comprendrait Montréal, les Cantons-de-l'Est et une partie du Haut-Canada. Après la deuxième insurrection de novembre 1838, Durham abandonne cette proposition saugrenue ainsi que son projet de fédération, et opte finalement pour l'union des deux Canadas à laquelle rêvent depuis longtemps les marchands anglais.

Pour des raisons qui restent encore mystérieuses, le rapport, qui paraît officiellement en février 1839, est l'objet d'une fuite, ce qui crée toute une onde-choc au sein de la classe politique anglaise. Tiré à plus de 2 000 exemplaires, le document, en recommandant l'octroi d'un gouvernement responsable de ses actes devant non seulement la Couronne, mais surtout la Chambre élue, soulève un débat important sur les types de rapports que la métropole anglaise doit entretenir avec ses colonies. Aux quatre coins de l'Empire britannique, des extraits sont publiés, les recommandations, discutées. En mai 1839, le gouvernement Melbourne présente un projet de loi qui propose l'union du Haut et du Bas-Canada, mais qui se garde bien de promettre le gouvernement responsable. Avec l'union des deux Canadas, adoptée en 1840, les anglophones remportent une majorité parlementaire, puisque, malgré sa supériorité numérique, le Bas-Canada, essentiellement francophone, obtient un nombre égal de députés. Pour obtenir gain de cause en matière de gouvernement responsable, les réformistes canadiens devront attendre la venue de lord Elgin, le gendre de lord Durham, quelques années plus tard.

Durham considérait qu'une fédération des colonies serait une étape vers l'édification d'une grande nation britannique en Amérique.

Durham meurt prématurément le 28 juillet 1840. La légende familiale veut qu'avant de rendre son dernier souffle, il ait prophétisé que le Canada rendrait un jour justice à sa mémoire… C'est ce qu'ont récemment tenté les téméraires dirigeants fédéraux de la Commission de la capitale nationale, avec les résultats que l'on connaît.

Comme le montre l'épisode de l'exposition murale, la proposition de lord Durham d'assimiler les Canadiens français rend son héritage problématique. Longtemps, on a présenté cette idée comme une erreur, malheureuse, qui détonnait par rapport à l'intelligence du propos et à la finesse de l'analyse. Esprit supérieur,

Québec 2008-2009*.indd 480 17/11/08 09:25:05

il aurait, sur cette seule question, erré, en adoptant les vues rétrogrades des Tories. C'est qu'on ne pouvait assimiler lord Durham au camp des réactionnaires qui pestaient contre les progrès de leur temps[2]. Depuis peu, on commence à réaliser que cette proposition était, dans le contexte intellectuel du XIX^e siècle, tout à fait « libérale », que l'homogénéité linguistique et culturelle était vue, par plusieurs libéraux anglais, comme une sorte de passeport vers l'universel. À la manière qui sera bientôt celle des marxistes, ces libéraux associaient souvent la « question nationale » à un combat d'arrière-garde qui freinait la victoire des Lumières et du progrès. Pour eux, comme pour les marxistes plus tard, le progrès était un dogme qui plaçait tous les espoirs des hommes dans un avenir radieux. Cette perspective éminemment rationaliste, abstraite, insensible au sentiment de dette que plusieurs éprouvent envers les héritages du passé, faisait de l'assimilation une proposition tout à fait cohérente, voire « logique ». Est-ce Durham qu'il faut accuser ou ce progressisme destructeur, qui demeure l'impensé de notre temps ?

Références

AJZENSTAT, Janet, *The Political Thought of Lord Durham*, Montréal/Kingston, McGill/Queen's University Press, 1988, 137 pages.

DURHAM (lord), John George LAMBTON, *Le rapport Durham*, Montréal, L'Hexagone, 1990, 317 pages.

MARTIN, Ged, *The Durham Report and British Policy. A Critical Essay*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, 120 pages.

NEW, Chester, *Lord Durham's Mission to Canada*, Toronto, McLelland & Stewart, 1963, 233 pages.

Notes

1. Selon le principe du suffrage censitaire, un critère de propriété restreint le nombre d'électeurs au Royaume-Uni.

2. Car les réactionnaires, partisans de l'Ancien Régime, et souvent de l'absolutisme, étaient les adversaires de l'élan nationaliste généralement porté par des démocrates et des républicains, mais le libéralisme de Durham ne peut être rattaché ni à l'un ni à l'autre de ces deux courants de pensée.

Québec 2008-2009*.indd 481 17/11/08 09:25:06

1909

CRÉATION DU CLUB DE HOCKEY LE CANADIEN DE MONTRÉAL

Les Glorieux ont 100 ans !

Michel Vigneault
Chargé de cours et historien du sport, UQAM

Créé à l'automne 1909, le Canadien de Montréal joue son premier match le 5 janvier 1910, sur la patinoire du Jubilee Arena, dans l'est de Montréal. Formé de joueurs canadiens-français, le Club de hockey Canadien de Montréal joue dans une nouvelle ligue professionnelle, la National Hockey Association. Pendant le XX[e] siècle, le Canadien deviendra l'une des équipes professionnelles les plus titrées de toute l'histoire du sport.

De la naissance du hockey sur glace à la coupe Stanley

Le 3 mars 1875, dans *The Gazette* de Montréal, une petite annonce informe qu'une partie de hockey sera jouée le soir même à la patinoire Victoria, dans le centre-ville. On y apprend que les joueurs en présence sont des experts à ce jeu encore tout à fait nouveau pour le public. Il s'agit en fait d'amis qui le pratiquent depuis près d'un an et qui, pour la première fois, décident de jouer devant un public. Le lendemain, toujours dans le même journal, une description de la partie, complétée avec la liste des joueurs (neuf dans chaque équipe), est publiée. C'est ainsi que le hockey organisé est né. Il est alors dominé par les étudiants de l'Université McGill.

De 1883 à 1885, le hockey se propage au Canada, en commençant par les villes d'Ottawa et de Québec, qui présentent des équipes au Carnaval de Montréal. Dès 1887, on organise la première ligue de hockey, l'Amateur Hockey Association of Canada (AHAC), avec des équipes de Montréal (Montreal Hockey Club, Victorias, McGill, Crystals), de Québec et d'Ottawa[1].

Cette ligue devient rapidement populaire auprès d'un public qui paye pour assister aux matchs. À Ottawa, un spectateur en particulier est assidu aux matchs de l'équipe de la capitale fédérale : le gouverneur général Lord Stanley. Ses enfants apprennent à jouer au hockey. Sa fille organisera même la première équipe féminine de hockey. Avant son retour en Angleterre en 1892, le gouverneur général décide de remettre un trophée à la meilleure équipe canadienne de hockey amateur. Appelé le Dominion Hockey Challenge Trophy, celui-ci sera vite rebaptisé du nom de son créateur : c'est la fameuse coupe Stanley. Son premier récipiendaire sera le champion de l'AHAC, le Montreal Hockey Club.

L'équipe est nommée Canadien en référence à l'appellation encore courante des Canadiens français à cette époque.

Québec 2008-2009*.indd 482 17/11/08 09:25:06

D'autres ligues se forment à travers le Canada et envoient leurs champions défier, sans succès, les détenteurs de la coupe Stanley, mais presque tous appartiennent à l'AHAC.

Les débuts des Canadiens français au hockey

Montréal domine le championnat, mais c'est essentiellement grâce aux Canadiens anglais, car le sport ne fait pas partie de la vie quotidienne des Canadiens français. Avant 1895, on peut compter sur les doigts d'une main les joueurs francophones dans le hockey. Seuls certains bourgeois proches des anglophones se lancent dans le sport organisé. Charles Lamothe, capitaine des Victorias durant les années du Carnaval de Montréal, en est un exemple.

En 1894, à l'initiative d'un groupe de gens d'affaires, est lancé le premier club multisports francophone, l'Association athlétique d'amateurs nationale de Montréal, mieux connu sous le nom du National. Ce club veut permettre aux Canadiens français de pratiquer des sports dans leur langue. On veut stimuler l'intérêt des Canadiens français pour le sport, comme participants et comme spectateurs.

Ainsi, avec le National naît la toute première équipe francophone de hockey – même l'équipe de Québec, les Bulldogs, est anglophone ! Des étudiants des collèges Sainte-Marie et Mont-Saint-Louis se lancent aussi dans le hockey avec l'aide de leurs camarades irlandais, qui possèdent depuis quelques années leur propre équipe de hockey, les Shamrocks. Le National joue même des parties hors-concours en 1895 contre ces équipes juniors.

Ce n'est qu'en 1898, avec le club de raquetteurs du Montagnard, qui organise son équipe de hockey, qu'une équipe francophone entre pour la première fois dans une ligue organisée.

Les équipes et ligues rivales à Montréal

En 1904, une nouvelle ligue est créée : la Ligue fédérale se dit un aspirant sérieux à la coupe Stanley avec son équipe des Wanderers de Montréal. Le National est invité à la rejoindre. Mais ses meilleurs joueurs quittent le navire au profit de la première ligue professionnelle états-unienne, formée en 1903. Le Montagnard remplace le National dans la Ligue fédérale en 1905. Mais après avoir frôlé le titre de champion en 1907, il décide de se retirer de la Ligue. Ce retrait signera la fin de ce club au hockey.

En 1909 est formée la Canadian Hockey Association (CHA). Elle comprend trois équipes de Montréal – une anglaise, une irlandaise et une canadienne-française (All-Montreal, Shamrocks et National, qu'on a reconstitué) –, une de Québec et une d'Ottawa. La Ligue fédérale, quant à elle, d'abord nommée la National Hockey Association (NHA), est l'ancêtre de la Ligue nationale de hockey (LNH). Elle est formée de deux équipes montréalaises, les Wanderers et le Canadien, un nouveau club, et de trois équipes ontariennes, Renfrew, Cobalt et Haileybury[2].

La création du Canadien de Montréal

À l'origine de la formation du Canadien, on peut notamment signaler l'intervention de James Gardner, l'une des vedettes des Wanderers, qui propose la formation d'une équipe francophone pour attirer plus de spectateurs au Jubilée, situé dans le quartier Hochelaga, dans l'est de Montréal. La NHA (à laquelle appartiennent les Wanderers) veut faire un pied de nez à sa rivale la CHA, qui a intégré le National. On charge Jean-Baptiste Laviolette, à la fois hockeyeur et membre de l'exécutif de la Ligue, de former cette nouvelle équipe totalement francophone, grâce au financement de John Ambrose O'Brien, propriétaire du club de Renfrew.

Elle sera nommée Canadien en référence à l'appellation encore courante des Canadiens français à cette époque (les Canadiens anglais s'identifiant alors le plus souvent comme Britanniques). Ainsi, les couleurs de l'équipe

Québec 2008-2009*.indd 483 17/11/08 09:25:06



Photo : Archives de la Ville de Montréal (VM94-Z2227)

La première équipe du Club de hockey Canadien, 1909.

reflèteront celles du drapeau français, soit un chandail bleu, des culottes blanches et des bas rouges – ce qui lui vaudra le surnom de tricolore, comme le drapeau français[3].

Dès le 15 janvier 1910, Ottawa et les Shamrocks rejoignent la NHA, laissant seulement trois équipes dans la CHA. Celle-ci est dissoute.

Intervient alors le Club Athlétique Canadien (CAC). Avec à sa tête le Dr Joseph-Pierre Gadbois et George W. Kendall, ce club de lutte et de boxe professionnelles depuis 1905 se dit prêt à mettre sur pied une équipe de hockey professionnel. Mais en 1909-1910, le CAC s'étonne de voir son nom déjà utilisé et conteste le droit d'utilisation de « Canadien » en cour. Le tout se règle hors cour : O'Brien cède la franchise du Canadien au CAC. Après plusieurs changements, le chandail actuel du Canadien apparaît en 1915, mais avec les lettres CAC comme logo.

Kendall, quoique sympathique à la cause des Canadiens français, suscite la polémique lorsqu'il embauche un joueur anglophone de Québec, Rocket Power. Ce dernier est parfaitement bilingue, mais le public ne veut pas de joueurs anglophones dans « son » équipe. Le débat fera rage plusieurs saisons, avec d'autres joueurs anglophones embauchés par Kendall. Cependant, le Canadien obtient le droit de premier choix dans la sélection des joueurs francophones, ce qui lui permet de mettre la main sur des vedettes comme Georges Vézina, Georges Poulin et Eugène Payan.

Kendall et ses associés font incorporer le nom de Club de hockey Canadien (CHC) en mars 1916. Peu après, le Canadien gagne sa première coupe contre les Rosebuds de Portland, champions de la Pacific Coast Hockey Association. La saison suivante, on change le logo du Canadien en remplaçant le A de CAC par un H, soit le logo actuel (CHC).

Des débuts difficiles

Le Canadien subit quelques tragédies au cours de ses premières années dans la LNH. En 1919,

Québec 2008-2009*.indd 484 17/11/08 09:25:06

pendant la finale de la Coupe Stanley à Seattle, des membres des deux équipes contractent la grippe espagnole. Joe Hall, défenseur du Canadien, meurt quelques jours plus tard, tandis que son propriétaire, George Kendall mourra au bout de deux ans. Au premier match de la saison 1925-1926, le gardien, Georges Vézina, atteint de la tuberculose, s'effondre sur la patinoire du Forum. Il en mourra en mars 1926. Enfin, en 1937, le célèbre Howie Morenz est frappé brutalement dans le coin de la patinoire du Forum. Son patin reste coincé dans la bande. Morenz est transporté à l'hôpital pour une fracture de la jambe. Une embolie l'emportera quelques jours plus tard.

À la mort de Kendall en 1921, le Canadien est acheté par un trio d'hommes d'affaires, dont le Franco-Américain Joseph « Léo » Dandurand, futur fondateur de l'équipe de football les Alouettes et directeur de l'équipe de baseball les Royaux. Le Canadien remporte trois coupes Stanley (en 1924, en 1930 et en 1931) avec ses vedettes George Hainsworth, Johnny Gagnon, Aurèle Joliat et Howie Morenz. Les propriétaires des Maroons achètent la franchise du Canadien en 1935, tout en organisant deux conseils d'administration distincts. On en vient à la conclusion qu'à cause de la crise économique, une seule équipe peut survivre à Montréal. On garde donc le Canadien, qui attire le plus de spectateurs, bien qu'il ne gagne pas durant cette période. Ce sera la fin de la division, qui datait de la fin du XIX^e siècle, entre francophones et anglophones dans le hockey montréalais.

La création de la LNH

À cause de problèmes internes avec le propriétaire de l'équipe de Toronto, la NHA décide de se saborder pour former une nouvelle entité, la National Hockey League ou Ligue nationale de hockey (LNH), le 22 novembre 1917. Elle comprend deux équipes de Montréal (le Canadien et les Wanderers), les Bulldogs de Québec, les Senators d'Ottawa et une nouvelle équipe à Toronto, les Arenas. Cependant, le début de la saison 1917-1918 est difficile et la LNH la termine avec seulement trois équipes.

Après quelques saisons, la LNH compte de nouvelles recrues, états-uniennes celles-là. En 1924, les Maroons de Montréal et les Bruins de Boston viennent également renforcer les rangs de la LNH. Par un heureux concours de circonstances, le Canadien inaugure le Forum, le 26 novembre 1924. C'est là qu'en 1926, il élira domicile. Il rendra bien sûr l'aréna célèbre avant de le quitter en mars 1996.

Avec les difficultés de la guerre, la LNH cherchait le moyen d'améliorer le spectacle et de relancer l'intérêt du public. Les difficultés se prolongent depuis la crise économique : le nombre d'équipes de la LNH diminue de 10 à 6 entre 1931 et 1942[4].

La Ligue tente en premier lieu de rendre le jeu toujours plus rapide : elle introduit la ligne centrale rouge en 1942, qui permet la passe avant d'une zone à l'autre. (Au départ, le hockey était un jeu de passe arrière seulement, comme au rugby !) La création des lignes bleues en 1919 avait introduit la passe avant, mais seulement dans la zone où se trouvait la rondelle. L'introduction de la ligne rouge permit de passer d'une zone à l'autre. Ces nouvelles règles de passe s'ajoutaient à la réduction antérieure du nombre de joueurs (de neuf à six dès 1911-1912) pour faire désormais du hockey un sport exceptionnellement rapide.

Durant ses 100 ans d'existence, le Canadien a remporté 24 fois la coupe Stanley.

Un symbole pour les Canadiens français

C'est dans ce contexte difficile où la Ligue tente de relancer l'intérêt pour le hockey qu'apparaît Maurice Richard. Cette nouvelle recrue du Canadien est perçue comme une vedette potentielle. Mais, après quelques parties, il se brise la cheville sur le poteau des buts. Il revint la

Québec 2008-2009*.indd 485 17/11/08 09:25:06

saison suivante (1943-1944) avec un nouveau numéro, le 9, et flanqué de Hector « Toe » Blake et d'Elmer Lach. Le succès est tel que le Canadien remporte une cinquième coupe Stanley, une première en 13 ans. En 1944-1945, Maurice Richard pulvérise le record de Joe Malone en marquant 50 buts en 50 parties. Ainsi commence la fabuleuse carrière du « Rocket », véritable icône pour les Canadiens français.

Plusieurs ne suivent l'équipe que par les journaux et la radio. La télévision de Radio-Canada, en 1952, va la rendre célèbre. Les « Flying Frenchmen » se rendent 10 fois en finale de la Coupe Stanley en 10 ans (1951-1960), remportant 6 fois la coupe, dont 5 fois consécutives (en 1953 et de 1956 à 1960), un record jusqu'ici inégalé. Durant ses 100 ans d'existence, le Canadien a remporté 24 fois la coupe Stanley.

Notes

1. VIGNEAULT, Michel, *La naissance d'un sport organisé au Canada. Le hockey à Montréal, 1875-1917*, Thèse de doctorat, Université Laval, 2001.
2. BRUNEAU, Pierre et Léandre NORMAND, *La glorieuse histoire des Canadiens*, Montréal, L'Homme, 2003, p. 17.
3. À l'époque, le drapeau fleurdelisé n'a pas encore été officiellement adopté, celui des Patriotes est tombé dans l'oubli, et le tricolore est le plus souvent arboré pour marquer l'identité canadienne-française.
4. Les 10 équipes de la LNH en 1931 étaient : Canadiens de Montréal, Montreal Maroons, Ottawa Senators, Toronto Arenas (devenus St Patricks puis Maple Leafs), Boston Bruins, Chicago Black Hawks, Detroit Red Wings, New York Americans, New York Rangers et Pittsburgh Pirates.

Québec 2008-2009*.indd 486 17/11/08 09:25:06

1934

CRÉATION DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Une naissance laborieuse

Marie-Thérèse Lefebvre
Musicologue et professeure, Faculté de musique, Université de Montréal

Créé en 1934, l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) fête en 2009 ses 75 ans. Mais pour qu'un tel ensemble permanent ait pu voir le jour au cœur de la Grande Dépression, il a fallu compter sur l'existence d'une masse critique de musiciens et de chefs déjà aptes à y travailler. Quand l'OSM a vu le jour, il y avait en effet à Montréal une vie orchestrale déjà bien implantée depuis plus de 40 ans. Sans soutien financier autre que les revenus de la vente de billets, des instrumentistes à la pige gagnaient leur vie en circulant d'un ensemble à un autre. Voici brièvement l'histoire qui a conduit à la création de l'Orchestre symphonique de Montréal.

La longue tradition orchestrale de Montréal

Le premier Montreal Symphony Orchestra est fondé en 1894 par le compositeur et maître de chapelle Guillaume Couture. Composé d'une quarantaine de musiciens, il fonctionne en coopérative, mais, en 1896, à la suite de conflits internes de gestion, Couture démissionne après avoir donné 18 concerts. Parmi les musiciens de cette première période se trouvent des musiciens anglophones et canadiens-français, dont la célèbre famille du clarinettiste Joseph Gagnier, père de 27 enfants, dont plusieurs feront carrière dans l'enseignement des instruments à vent. Son fils Jean-Josaphat dirige à partir de 1913 plusieurs ensembles et organise en décembre 1927 un nouveau Montreal Symphony Orchestra/Symphonie de Montréal – cette appellation bilingue ne durera que quelques mois.

À partir de 1927, le milieu orchestral montréalais subit plusieurs transformations. Le cinéma, devenu parlant, cesse d'engager des musiciens alors que les stations radiophoniques privées CKAC, CNRM et CFCF mettent en place leur propre orchestre permanent. Plusieurs chefs seront ainsi engagés sur les ondes. Ces ensembles, regroupant en moyenne de 40 à 50 musiciens, jouent ainsi beaucoup de musique classique, légère surtout, car le grand répertoire nécessite un nombre plus important d'instrumentistes, et la location du matériel d'orchestre (en particulier les partitions) s'avère souvent trop coûteuse. Toutefois, cette masse critique de musiciens assure la viabilité du futur orchestre permanent créé en 1934.

La querelle linguistique sur le terrain musical

Jusque-là, tous les concerts ont lieu dans l'ouest de la ville – à l'hôtel Windsor, au

Québec 2008-2009*.indd 487 17/11/08 09:25:06

Queen's Hall, à l'Académie de musique, au His Majesty's et au Princess. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui cherche à mettre en valeur son Monument-National (boulevard Saint-Laurent), le déplore. Elle offre en 1923 son appui financier à la nouvelle Symphonie de Montréal, un orchestre national que vient de fonder J. J. Goulet. Ce sera la première fois qu'un orchestre peut compter sur une source financière institutionnelle et jouir d'une salle sans en payer les frais de location. L'entente ne dure, hélas, que deux ans, le temps pour la Symphonie de donner six concerts.

En 1925, J. J. Goulet fonde la Société des concerts symphoniques de Montréal, dont les concerts sont offerts par souscription. Celle-ci ne dure qu'une année. Le clarinettiste Giulio Romano lance alors, le 10 novembre 1927, un premier Orchestre symphonique de Montréal, qui présente son premier concert le 22 janvier 1928. À partir de 1929, cet orchestre, qu'il souhaite rendre permanent, est dirigé, à sa demande, par le doyen de la Faculté de musique de l'Université McGill, Douglas Clarke, mais sous un nouveau nom, le Montreal Orchestra, un orchestre qu'il souhaite rendre permanent.

Clarke ne se doute pas, cependant, qu'il sera, pendant quelques années, au cœur d'un débat linguistique et culturel. En effet, quelques semaines après le premier concert du Montreal Orchestra le 12 octobre 1930, des membres francophones de son conseil d'administration, parmi lesquels se trouvent Mme Athanase David, l'épouse du secrétaire de la province, Henri Letondal, journaliste à *La Patrie*, et Anatole Dési, se plaignent du lieu, du jour et de l'heure des concerts (le dimanche après-midi au His Majesty's), du programme unilingue anglais (il devient bilingue dès le 10e concert), de la prépondérance du répertoire allemand et anglais, du peu de solistes francophones et de l'absence d'œuvres canadiennes au programme.

Alors que Clarke vient à peine de démarrer, on souhaiterait, en plus, une rotation des chefs, de manière à pouvoir inviter Wilfrid Pelletier, nommé le 28 février 1929 chef régulier du Metropolitan Opera, à New York, et considéré dans le milieu francophone comme un exemple de réussite d'un des leurs. Plusieurs de ces demandes sont entendues par le directeur Clarke, qui souhaite cependant demeurer le chef permanent de ce jeune orchestre afin de lui donner le temps de développer un son qui lui soit propre.

Les revendications pour créer un orchestre francophone reçoivent l'appui des journalistes Henri Letondal (*La Patrie*) et Frédéric Pelletier (*Le Devoir*), qui passent toutefois sous silence le fait qu'au Montreal Orchestra 31 des 68 musiciens et 11 des 27 solistes sont francophones[1]. Certes, le chef est de culture anglaise et défend l'idée d'une certaine permanence pour construire un son d'orchestre. Certes, le public est majoritairement anglophone parce que ce public-là est culturellement plus habitué à soutenir financièrement les organismes musicaux. Certes, les concerts ont lieu le dimanche après-midi de façon à constituer une activité familiale. Certes encore, c'est dans l'Ouest, au His Majesty's, qu'ils se déroulent, parce qu'en l'absence d'une véritable salle de concert, ce lieu semblait adéquat. Certes enfin, l'orchestre joue peu de répertoire français pour la simple raison que la bibliothèque de McGill[2] en est presque dépourvue et que la location des partitions coûte cher.

Pour la première fois en 1923 un orchestre peut compter sur une source financière institutionnelle.

Mais rien n'y fait. Mme David, appuyée par son époux, et quelques membres du milieu musical quittent le Montreal Orchestra et forment en 1934 un nouvel orchestre, la Société des concerts symphoniques de Montréal (SCSM), qui devra rapidement répondre aux

Québec 2008-2009*.indd 488 17/11/08 09:25:07



© Musée McCord

Répétition de l'Orchestre symphonique de Montréal, 1934-1935.

revendications que « l'autre orchestre » n'a pas entendues.

Un homme providentiel : Wilfrid Pelletier

Lors du premier concert de la SCSM, au soir du lundi du 14 janvier 1935 à l'Auditorium du Plateau, le chef d'orchestre Rosario Bourdon et le soliste Léo-Pol Morin présentent un programme d'œuvres de Beethoven, de Mendelssohn, de Goldmark et de Debussy, ainsi qu'un arrangement, par Rosario Bourdon, d'une œuvre canadienne pour piano, *Le papillon*, de Calixa Lavallée. Est-ce que cette formule réunissant, à chaque concert, un chef et un soliste canadien-français et, surtout, une œuvre pour orchestre d'un compositeur d'ici est viable à court terme ?

Dès sa nomination comme directeur artistique à la deuxième saison (1935-1936) de la SCSM, Wilfrid Pelletier multiplie les efforts pour trouver des œuvres orchestrales canadiennes, mais ce répertoire est rare : d'une part, peu de compositeurs savent orchestrer et, d'autre part, même si certains sont maîtres en la matière, l'ampleur du coût de production (édition et matériel d'orchestre) pour une œuvre qui ne sera que rarement jouée n'en vaut pas la peine. Une des seules œuvres jouées annuellement par les orchestres durant les années 30 et 40 est la *Suite canadienne* de Claude Champagne, composée à Paris et éditée par le Français Jacques Durand avant le retour du compositeur au Canada en 1928.

Wilfrid Pelletier doit donc souvent faire appel à des orchestrateurs américains pour combler ces lacunes. Il réussit ainsi à faire entendre, au cours des deux saisons suivantes, des œuvres d'Alfred Laliberté, de J. J. Gagnier,

Québec 2008-2009*.indd 489 17/11/08 09:25:07

de Frédéric Pelletier, de Rodolphe Mathieu, de Guillaume Couture, de Georges-Émile Tanguay, d'Arthur Letondal et d'Alexis Contant.

Cependant, comment renouveler le répertoire canadien ? Pelletier fait appel à l'homme d'affaires et mécène Jean Lallemand, et lui propose de financer un concours de composition qui portera son nom. Chaque compétition dure trois ans. Un premier jury québécois choisit trois candidats à partir de la vingtaine de partitions soumises annuellement et un second jury, pancanadien, désigne le gagnant après une audition radiophonique diffusée dans 10 villes, de Halifax à Vancouver, par le nouveau réseau de la Société Radio-Canada. Trois prix sont ainsi accordés : à Henri Miro (1936), à Hector Gratton (1937) et à Graham George (1938). Mais, de guerre lasse, chaque concours suscitant la polémique, Jean Lallemand annonce en 1939, par un bref communiqué, la fin du concours.

Des débuts difficiles aux Grammy Awards

Lorsque M^me^ David prend en main la gérance de la SCSM, le regard autoritaire qu'elle porte sur le choix des programmes des festivals[3] provoque un conflit avec Wilfrid Pelletier et incite le comité de direction, en janvier 1937, à prendre parti en faveur du directeur artistique de la SCSM. Cette décision provoque le départ du couple David. Le comité nomme un jeune et brillant administrateur, Pierre Béique, au poste de directeur général. Celui-ci, en accord avec Wilfrid Pelletier, profite de son mandat pour changer les statuts de l'orchestre. Il transforme la Société en une corporation sans but lucratif et modifie substantiellement l'orientation de son développement. Alors que le Montreal Orchestra est en plein déclin[4], Béique invite deux membres du conseil de cet orchestre, Graham et Muriel Drinkwater, à joindre les rangs de son nouveau conseil d'administration, réconciliant ainsi les « deux solitudes ». Au début de la saison 1940-1941, il engage le musicien belge Désiré Defauw à titre de chef permanent. Cette étape marque les débuts de la carrière internationale de la SCSM, qui adopte en 1953 l'appellation bilingue d'Orchestre symphonique de Montréal/Montreal Symphony Orchestra – l'appellation uniquement française date de 1979[5].

À cause de ses nombreuses activités à New York en tant que chef régulier au Metropolitan Opera et responsable de l'émission radiophonique *Metropolitan Opera Auditions of the Air*, Wilfrid Pelletier ne dirige, de 1935 à 1938, qu'une quinzaine de concerts à Montréal. En tant que premier directeur artistique (de 1935 à 1941), il joue cependant un rôle essentiel dans la naissance laborieuse de l'orchestre. Il sait tenir tête, avec patience et élégance, à Mme David et met sur pied, dès les débuts, des rendez-vous musicaux qui permettent rapidement à la formation de rejoindre le grand public : les Matinées symphoniques, les festivals de musique et les concerts d'été au Chalet de la Montagne. Il met à contribution son réseau personnel pour suggérer des solistes et des chefs d'orchestre de haut niveau. Il sait transcender les conflits locaux pour offrir une vision d'avenir à ce jeune orchestre. Devenu plus tard le premier directeur du Conservatoire de musique du Québec, fondé en 1942, il consacrera sa carrière à la formation professionnelle des futurs musiciens d'orchestre.

L'Orchestre symphonique de Montréal prend son envol dans les années d'après-guerre grâce à la présence de chefs prestigieux.

Après une naissance dans un contexte financier difficile et dans le modeste Auditorium du Plateau[6] où il fait ses premiers pas, l'Orchestre symphonique de Montréal prend son envol dans les années d'après-guerre grâce à la présence de chefs prestigieux. Igor Markevitch dirige *Le sacre du printemps* de Stravinsky en 1957

Québec 2008-2009*.indd 490 17/11/08 09:25:07

et fonde la tradition de commander tous les ans une œuvre canadienne. Le grand répertoire français, tant souhaité par les fondateurs, devient la marque de prestige de l'OSM sous le mandat de Charles Dutoit, de 1977 à 2002. En 2006, l'actuel directeur artistique de l'orchestre, Kent Nagano, lance trois prestigieux nouveaux concours de composition : le prix international Olivier-Messiaen, le prix international Espoir et le prix national Claude-Vivier. Enfin, avec ses 95 enregistrements (dont deux ont reçu des prix Grammy) et ses 38 tournées internationales (dont celle prévue en septembre 2008 dans l'immense région du Nunavik), l'OSM est devenu le fleuron de la vie culturelle montréalaise et compte sur la fierté d'une majorité d'abonnés francophones.

Le rêve des David est finalement devenu réalité.

Notes

1. À partir de 1935, plusieurs d'entre eux partageront leur temps entre les deux orchestres.
2. La seule bibliothèque musicale d'importance pour le répertoire d'orchestre était celle de Guillaume Couture, décédé en 1915. Malgré plusieurs interventions pour sauvegarder ce patrimoine, aucune bibliothèque ne voulut en faire l'acquisition. L'Université McGill en acheta une partie et le reste fut vendu.
3. M^me^ David travaille au Festival de musique de Montréal chapeauté par la SCSM de 1936 à 1938 alors que Wilfrid Pelletier en est le directeur artistique. Quand la SCSM devient une société autonome en 1939, elle en prend la direction, qu'elle assure jusqu'en 1952 tout en respectant, cette fois, les avis que lui donne Wilfrid Pelletier.
4. Le Montreal Orchestra cesse ses activités en 1941.
5. Outre les articles consacrés à ces différents ensembles dans l'*Encyclopédie de la musique au Canada* (1993), on peut également consulter les ouvrages suivants : Pelletier, Wilfrid, *Une symphonie inachevée*, Montréal, Leméac, 1972 ; Potvin, Gilles, *OSM. Les cinquante premières années*, Montréal, 1984 ; Béique, Pierre, *Ils ont été la musique du siècle*, à compte d'auteur, 2001 ; Ainey, Lyette, *Désiré Defauw et la Société des concerts symphoniques de Montréal* (1940-1955), Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2003 ; Flamand, Guylaine, *The Montreal Orchestra and Les Concerts symphoniques de Montréal* (1930-1941), DMA, City University of New York, 1999. Et bien sûr, le site de l'Orchestre symphonique de Montréal. En ligne : www.osm.ca
6. La Grande Salle de la Place des Arts (renommée salle Wilfrid-Pelletier en 1966) ne sera inaugurée qu'en 1963.

Québec 2008-2009*.indd 491 17/11/08 09:25:07

1949

GRÈVE DE L'AMIANTE

Un conflit idéologique

Suzanne Clavette
Historienne

Le dimanche 13 février 1949 au soir, les mineurs d'Asbestos, réunis en assemblée syndicale d'urgence, décident de passer outre à un processus d'arbitrage dans lequel ils ont perdu confiance et votent massivement en faveur du déclenchement d'une grève illimitée, effective à partir de minuit. Ils sont insatisfaits de leurs salaires qui n'ont pas beaucoup augmenté depuis la guerre, souhaitent des mesures plus vigoureuses pour endiguer les poussières d'amiante, responsables de la maladie et même du décès de plusieurs d'entre eux, et sont outrés par les récentes difficultés de négociation. Ainsi, le lundi 14 février, le travail cesse à la Canadian Johns-Manville (CJM). Dans les jours qui suivent, les mineurs de Thetford Mines et de quelques localités environnantes se joignent au mouvement. Au total, environ 5 000 travailleurs déclenchent l'un des conflits les plus longs et difficiles que le Québec ait jamais connu. En effet, cette grève célèbre de quatre mois et demi ne prendra fin que le 1er juillet.

Elle sera l'occasion d'une répression policière très vive. C'est à Asbestos que la confrontation est la plus intense. La CJM embauche des briseurs de grève (des *scabs*) et obtient du premier ministre, Maurice Duplessis, également procureur général, l'envoi de la police provinciale sur les lieux. Plusieurs mineurs sont malmenés. Après les barricades du début mai visant à empêcher les *scabs*, embauchés dans les paroisses environnantes, d'avoir accès à la mine, la Loi de l'émeute est proclamée. De nombreux grévistes sont arrêtés et molestés. Par la suite, on procède à l'arrestation des dirigeants syndicaux. Plusieurs sont traduits devant les tribunaux.

Des idées qui dérangent

Jusqu'à tout récemment, il était difficile de comprendre pourquoi ce conflit avait été aussi dur à Asbestos. La campagne du président américain de cette compagnie, Lewis Brown, en faveur de la libre entreprise et contre les dirigeants « communistes » de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada[1] (CTCC) se comprenait tout aussi difficilement. Mais les récents travaux sur le mouvement en faveur de la réforme de l'entreprise, qui prônait la participation des travailleurs à la gestion et le partage des profits, sont venus apporter des éléments nouveaux[2]. En somme, derrière ce célèbre affrontement, une lutte idéologique faisait rage.

Au Québec, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, de nouvelles idées se propagent chez les catholiques sociaux (aumôniers, syndiqués

Québec 2008-2009*.indd 492 17/11/08 09:25:08

et militants de l'action catholique spécialisée : Jeunesse étudiante chrétienne, Jeunesse ouvrière chrétienne et Ligue ouvrière chrétienne). Inspiré des expériences européennes d'après-guerre qui ont donné lieu à l'adoption de lois dans plusieurs pays – en France, en Belgique et en Allemagne notamment – et à l'instauration de comités d'entreprise, ce courant souhaite la démocratisation de l'économie grâce à la participation des travailleurs à la gestion des entreprises. Au printemps 1947, les aumôniers syndicaux et patronaux du Québec se penchent sur le sujet lors de leurs journées d'étude et produisent un document qui deviendra la source d'inspiration de ce mouvement[3].

Les nouveaux dirigeants de la CTCC, Gérard Picard et Jean Marchand, adhèrent pleinement à cette pensée. Trois fédérations, celles du textile, de l'amiante et des pâtes et papier, décident de formuler des demandes en ce sens. En 1947, la Fédération de l'industrie minière élabore sa plateforme de revendications, un projet de « convention identique pour toute l'amiante[4] ». Outre des revendications relatives à l'hygiène industrielle (santé et sécurité au travail) et à la lutte contre l'amiantose, ce projet contient un plan d'assurance-groupe vie, maladie et service santé[5] qui serait géré par le syndicat. Une telle revendication tout comme certaines demandes relatives aux promotions, aux transferts et aux congédiements ainsi qu'à la productivité sont associées aux idées de participation à la gestion.

Un climat détérioré

Depuis 1947, la Fédération de l'industrie minière tente de négocier sa convention type auprès de tous les employeurs. À Thetford Mines, à Saint-Rémi et à East Broughton, elle réalise un progrès significatif en obtenant la nouvelle clause de sécurité syndicale, la « formule Rand[6] ». Mais à Asbestos, en septembre de cette même année, la Canadian Johns-Manville mène une virulente campagne contre le nouveau projet de la Fédération. L'entreprise préfère accorder une augmentation de salaire afin que soient laissées « intactes les autres clauses » de la convention. Devant une telle résistance, les dirigeants syndicaux se résolvent à signer une entente séparée avec la CJM.

Cependant, les syndicats reviennent à la charge à la négociation suivante. Ainsi, à la fin de 1948, ils soumettent de nouvelles demandes à la CJM. Outre l'élimination de la poussière d'amiante, une augmentation des salaires de 15 cents de l'heure et des clauses relatives aux congés, s'y trouvent le fonds de sécurité sociale (assurance maladie et santé) et des demandes relatives aux promotions et à la productivité[7]. Durant les deux mois qui suivent, les négociations achoppent sur de nombreux points. La CMJ, en plus d'invoquer ses « droits de gérance », s'adresse directement aux mineurs, passant par-dessus la tête du syndicat.

À ces négociations difficiles, il faut ajouter la polémique autour de la silicose et de l'amiantose. Au printemps 1948, un article de Burton Ledoux paraît dans la revue des jésuites, *Relations*. Y sont révélées les piètres conditions de travail dans une mine de silice d'un village des Laurentides, Saint-Rémi d'Amherst. On y apprend que pas moins de 50 travailleurs y sont morts de silicose. Mais, forte de l'appui du gouvernement de Maurice Duplessis qui vient tout juste de lui céder le fer de l'Ungava, la Noranda Mines passe à l'offensive et obtient la destitution du directeur de *Relations*, Jean-d'Auteuil Richard[8]. À cause de la réorientation conservatrice de cette revue, Burton Ledoux publie son prochain dossier dans le journal *Le Devoir*. Un mois seulement avant le déclenchement de la grève, soit le 12 janvier 1949, paraît son article sur la situation à East Broughton[9]. Malgré l'abondance de faits rapportés, le gouvernement de l'Union nationale continue de contester les décès par amiantose.

Outre cette virulente controverse, la récente tentative du premier ministre, Maurice Duples-

Québec 2008-2009*.indd 493 17/11/08 09:25:08



Photo : LA PRESSE CANADIENNE

Des travailleurs de la Canadian Johns-Manville Company.

sis, au début de 1949, de faire adopter une loi restrictive en matière de relations de travail, son fameux *bill* 5, soulève un mouvement de protestation. Devant cette levée de boucliers générale, le « Chef » doit retirer sa mesure.

À tout cela s'ajoute la reconnaissance de nombreux syndicats de boutique par la Commission des relations ouvrières (CRO, ancêtre de la Commission des relations de travail) et plusieurs arbitrages controversés où des présidents de syndicats nommés par Duplessis rendent des décisions favorables aux patrons. En octobre 1948, le juge Poisson rend une décision défavorable au syndicat sur un différend à la mine Canadian Johns-Manville pour une affaire de mise à pied. Cette décision indigne profondément les mineurs.

Tous ces facteurs expliquent en grande partie leur décision, le 13 février 1949, de passer outre au mécanisme d'arbitrage.

La grève s'envenime

Aussitôt cette grève déclarée, le gouvernement de l'Union nationale prend position en faveur du patronat. Maurice Duplessis et son ministre du Travail, Antonio Barrette, soutiennent que les salaires sont assez élevés et que la CJM n'a ménagé aucun effort pour réduire les poussières d'amiante. De plus, le premier ministre du Québec en fait une question de principe : l'illégalité de la grève empêcherait toute reprise des pourparlers avant le retour au travail des mineurs. Pire encore, la CRO retire les certificats de reconnaissance des syndicats catholiques impliqués

Québec 2008-2009*.indd 494 17/11/08 09:25:08

et de la Fédération de l'industrie minière. Par ce geste, le gouvernement vient de placer les grévistes devant ce seul choix : la résistance ou la mort de leurs syndicats.

Sur le terrain, la situation s'aggrave. Dès la deuxième semaine du conflit, un détachement de 100 policiers fait une entrée remarquée à Asbestos. Les mineurs apprennent que ces agents reçoivent une prime de 50 $ de la CJM. En même temps qu'elle embauche des *scabs*, l'entreprise lance une campagne de publicité dans les grands quotidiens. Devant une telle offensive, la centrale catholique doit organiser le soutien aux mineurs afin qu'ils puissent poursuivre la grève, qui s'annonce longue.

Du côté des négociations, rien ne va plus. Tant le gouvernement que la Johns-Manville refusent toute reprise des pourparlers tant que les mineurs n'ont pas repris le travail. Malgré quelques approches effectuées par des membres du clergé, aucune véritable rencontre entre les parties n'a encore eu lieu à la fin de mars. Plus grave, le 28 de ce mois, le ministre Barrette se prononce publiquement contre l'une des revendications des mineurs, la formule Rand. Par ailleurs, un nouveau joueur, un regroupement de patrons catholiques conservateurs, l'Association professionnelle des industriels (API), entre en scène.

La campagne contre la réforme de l'entreprise

Cette association a pour aumônier le jésuite Émile Bouvier. Avec l'appui financier du gouvernement de l'Union nationale, il met sur pied une section des relations industrielles à l'Université de Montréal. Directeur de cette institution, il agit comme conseiller du patron américain de la CJM, Lewis Brown. Membre de la Commission sacerdotale d'études sociales, il est le seul à s'opposer à la parution de la brochure sur la participation des travailleurs. Il parvient également à convaincre l'API de se lancer dans une campagne contre la réforme de l'entreprise et en soutien à la Johns-Manville.

C'est dans ce cadre que, le 11 avril, se tient la réunion d'urgence à laquelle sont convoqués tous les patrons du Québec[10]. Les 500 délégués présents adoptent une série de résolutions visant à limiter le droit de grève et condamnent la formule Rand. Le père Bouvier les invite à « épauler le patronat » qui, à Asbestos, lutte contre la « caisse sociale » et les autres revendications des mineurs[11].

L'API porte également le dossier à Rome. Des précisions sur la réforme de l'entreprise sont demandées au pape. Le 7 mai, Pie XII réfute le droit des travailleurs aux « bénéfices de l'entreprise » et affirme que le propriétaire doit « rester maître de ses décisions économiques ». Évidemment, l'association patronale et Lewis Brown, le président de la CJM, invoqueront ce discours papal.

L'intervention de l'Église et le règlement du conflit

Consciente que les mineurs de l'amiante font les frais d'une polémique au sujet de la doctrine sociale de l'Église, les autorités épiscopales interviennent dans le dossier. Devant le blocage des négociations, fin avril, une quête en soutien aux familles est lancée dans toutes les églises du Québec. C'est dans ce contexte que l'archevêque de Montréal, M^gr^ Joseph Charbonneau, fait sa célèbre déclaration, le 1^er^ mai, sur la « conspiration pour écraser la classe ouvrière[12] ». Une intervention discrète de l'abbé Gérard Dion, professeur de relations industrielles à l'Université Laval, auprès de Lewis Brown et la patiente médiation de l'archevêque de Québec, M^gr^ Maurice Roy, permettent de signer une entente à la fin juin.

Bien que cette grève ait pris fin dans un « tonnerre d'applaudissements » et des manifestations de joie dans les rues d'Asbestos[13], les gains des mineurs sont minces : 10 cents d'augmentation, absence de représailles, restitution des certificats d'accréditation et arbitrage des autres points en litige par le juge

Québec 2008-2009*.indd 495 17/11/08 09:25:08

Tremblay. En décembre, son jugement est largement défavorable aux grévistes ; il va même jusqu'à déclarer que les questions d'hygiène industrielle et de poussières d'amiante font partie du « droit de gérance ». Heureusement, une intervention des dirigeants de la CTCC, Gérard Picard et Jean Marchand, auprès du premier ministre porte fruit ; ceux-ci obtiennent pour les mineurs une clause de « boni de vie chère » garantissant une indexation des salaires au coût de la vie. Au cours des années suivantes, plusieurs syndicats dans diverses entreprises réclameront ce gain.

Conclusion

Lors de cette célèbre grève, les mineurs ont eu affaire à rude partie. À tel point qu'ils ont craint la disparition de leurs syndicats. Leur résistance, le soutien de la CTCC, la médiation de Mgr Roy et la solidarité de la population québécoise manifestée lors des quêtes décrétées par les évêques leur ont permis de « sauver les meubles ». Pour sa part, la centrale catholique a fait preuve d'une très grande combativité, une qualité dorénavant reconnue, même sur le plan international. Quant au mouvement pour la réforme de l'entreprise, il connaîtra, par la suite, son chant du cygne. Après la destitution de Mgr Charbonneau et l'arrivée de Mgr Léger, on assistera à un virage à droite au sein de l'Église. Enfin, pour 10 longues années encore, Maurice Duplessis se maintiendra au pouvoir.

Les mineurs de l'amiante ont été du petit noyau d'opposants au « Chef ». Leur rude bataille, l'Histoire ne doit pas l'oublier. Ces mineurs ont lutté pour des gains dont bien des travailleurs profiteront ensuite : formule Rand, santé et sécurité au travail, ancienneté, indexation des salaires, etc. Les salariés d'aujourd'hui leur doivent reconnaissance. Quant aux gens d'Asbestos, localité où le conflit a atteint une violence sans précédent et où le ressentiment contre les *scabs* a marqué même leurs descendants, que cet écrit soit, pour eux, un baume.

Notes

1. En 1959, la CTCC prendra le nom de Confédération des syndicats nationaux (CSN). Lors de la scission survenue en juin 1972, les mineurs d'Asbestos choisiront de rejoindre la nouvelle instance créée, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD).
2. Pour en connaître davantage sur ce mouvement, voir notre ouvrage, Suzanne Clavette, *Les dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005, 566 pages.
3. Le texte intégral intitulé « La participation des travailleurs à l'entreprise », tout comme celui des jésuites de l'Action populaire de Paris, se trouve dans Suzanne Clavette (prés.), *Participation des travailleurs et réforme de l'entreprise*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 104 pages.
4. Lessard, Daniel, « Rapport du secrétaire », *Procès-verbal du 27e Congrès de la CTCC*, Hull, 1948, p. 301.
5. Hamel, Rodolphe, « Rapport du président », *Procès-verbal du 27e Congrès de la CTCC*, Hull, 1948, p. 300.
6. Élaborée en 1945, lors de la grève de Ford à Oshawa (Ontario), par le juge Rand, cette formule de sécurité syndicale est encore en vigueur de nos jours au Canada. Avec la « formule Rand », tous les travailleurs couverts par une convention sont dans l'obligation de payer leurs cotisations syndicales.
7. Pour plus de détails sur les 13 demandes soumises, voir « Histoire des négociations », dans Pierre Elliot Trudeau (dir.), *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions du Jour, 1956 et 1970, p. 214.
8. Sur cet épisode, voir le témoignage de ce dernier et du père Jacques Cousineau dans Suzanne Clavette (dir.), *L'affaire silicose par deux fondateurs de* Relations, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, 437 pages.
9. *Ibid.*, p. 301-314.
10. Sur cette campagne et cette réunion, voir Suzanne Clavette, *Les dessous d'Asbestos*, *op. cit.*, p. 191-204, p. 210-221 et p. 534-535.
11. Soulignons que la Johns-Manville fera aussi paraître de la publicité contre les syndicats catholiques et la réforme. *Ibid.*, p. 226-228 et p. 259-261.
12. *Ibid.*, p. 235, tiré de « On veut écraser la classe ouvrière », *Le Devoir*, 2 mai 1949, p. 1.
13. « Fin de la grève de l'amiante. Augmentation de 10 cts, pas de représailles », *Le Devoir*, 1er juillet 1949, p. 1.

Québec 2008-2009*.indd 496 17/11/08 09:25:08

1959

DÉCÈS DE MAURICE DUPLESSIS

Un demi-siècle après, une histoire dépassionnée ?

Xavier Gélinas
Conservateur, Histoire politique canadienne, Musée canadien des civilisations

Le lundi 7 septembre 1959 à Schefferville s'éteignait, à l'âge de 69 ans, Maurice Le Noblet Duplessis, premier ministre sans interruption depuis 1944, après un premier mandat de 1936 à 1939. Un demi-siècle après sa disparition, le Québec serait-il enfin parvenu à la sérénité lorsqu'il se penche sur le « Chef » et son régime ?

Il a longtemps été permis d'en douter, tant les chercheurs et le grand public post-Révolution tranquille s'en sont tenus aux leitmotive définis, par exemple, dans l'essai de Pierre Elliot Trudeau, *La grève de l'amiante* (1956), les éditoriaux-coups de poing de Gérard Filion dans *Le Devoir* des années 50, des biographies populaires comme *Le vrai visage de Duplessis* de Pierre Laporte (1960), ou des œuvres clés en sciences sociales comme *La question du Québec* de Marcel Rioux (1969). Ainsi, au dire de Rioux, Duplessis « symbolise le conservatisme féodal et le chauvinisme le plus mesquin » ; « il affirme l'autonomie du Québec tout en cédant, pour presque rien, aux capitalistes américains, les ressources naturelles du pays[1] ». Même Lionel Groulx l'exécrait – on oublie souvent qu'une partie des nationalistes traditionnels ne lui pardonna jamais le détournement du mouvement réformateur des années 30[2]. À l'époque, le chanoine voit en Duplessis « un parfait opportuniste qui ne voit dans le gouvernement qu'un sport de célibataire » et il ne lui reconnaît « pas de convictions nationales ou nationalistes », enfin, ses années au pouvoir marquent pour la nation « un temps d'arrêt, de stagnation[3] ».

Un homme et ses péchés

La liste est longue des maux dont on a accusé un homme et son parti, l'Union nationale : corruption et quasi-dictature ; conception étriquée, désuète de l'État, avec les conséquences que cela provoqua en éducation, en santé, dans les services sociaux et l'administration publique ; bradage des ressources naturelles aux étrangers « pour une cenne la tonne », antisyndicalisme et comportement de roi-nègre avec les ploutocrates anglo-saxons ; musellement des libertés religieuses (affaire des Témoins de Jéhovah) et d'opinion (loi du cadenas contre la « propagande communiste » en 1937) ; attitude rouée à l'égard de la foi catholique et de l'Église ; enfin, autonomisme défensif,

Québec 2008-2009*.indd 497 17/11/08 09:25:08

frileux, utilisé comme un gri-gri pour flatter le peuple.

Il était prévisible que ces témoignages à charge finissent par susciter des biographies défenderesses et même apologétiques. Les sommes publiées par Robert Rumilly en 1973 et par Conrad Black en 1977 ont constitué une tentative de réhabilitation de Duplessis[4]. C'est un euphémisme de dire que ces deux auteurs forcèrent la note, même si leurs ouvrages ont permis de rehausser la discussion future en recourant, contrairement à leurs prédécesseurs, à une abondance de données – noms, dates, événements, textes, chiffres – avant de proposer des conclusions laudatives.

Les arguments valables n'ont manqué ni chez les contempteurs de Duplessis ni chez ses avocats, mais les uns et les autres ont péché par omission, par sélectivité, et ont manifestement souffert de ce que trop peu de temps s'était écoulé depuis le règne du leader unioniste, au point où l'on n'est pas parvenu à reléguer les légitimes penchants idéologiques derrière une histoire dépassionnée. Un équilibre a commencé à apparaître avec la série télévisée *Duplessis*, de Denys Arcand, Jacques Lacoursière et Mark Blandford (1977), où le « Chef » est tantôt crédité de qualités indéniables et attachantes, tantôt chargé de travers mesquins et immoraux, un peu comme si on oscillait entre l'analyse « noire » et l'analyse « rose » sans parvenir à une synthèse. Avec le temps, les chercheurs ont réussi à dépassionner le débat. Dans les faits et les discours, le Québec duplessiste n'aurait-il pas été une « société libérale » plutôt en phase avec son époque en Occident, se demandent-ils en proposant un spectre de réponses excluant l'anathème[5] ?

Une évaluation correcte de Duplessis et de son régime reprendrait les thèses principales de ses détracteurs en les tempérant par les arguments avancés par les Rumilly, Black et autres sympathisants, recourrait à des mises en contexte aérant la discussion et permettrait des conclusions variées.

Tentons brièvement l'exercice. Que le premier ministre n'ait été ni un partisan ni un pratiquant vertueux des droits de l'homme, soit. Mais rappelons, du même souffle, que contrairement aux libertés britanniques, ancrées dans une histoire vieille de plusieurs siècles, notre souci contemporain pour ces questions n'est entré dans les mœurs et les lois que récemment. La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU date de 1948 ; la Déclaration canadienne des droits, de 1960, et la Charte québécoise, de 1975. Un internement des citoyens canadiens de souche « ennemie » a bel et bien eu lieu durant la Deuxième Guerre mondiale, sous le gouvernement libéral de Mackenzie King. Signalons d'autre part à une postérité oublieuse que c'est à l'unanimité que la loi du cadenas – la Loi protégeant la province contre la propagande communiste – fut adoptée en 1937 par l'Assemblée législative.

Passons à la morale administrative et électorale, dont on conviendra de son élasticité sous Duplessis. L'octroi des emplois et des subventions dépendait alors de la volonté aléatoire du « Chef », puis de ses ministres, puis d'une myriade de députés et d'organisateurs, ce qui engendrait une culture de la passivité et de l'obéissance au sein des institutions bénéficiaires (hôpitaux, municipalités, etc.) et chez les fonctionnaires. C'est là où le bilan duplessiste est le moins reluisant, et le gouvernement Lesage, après 1960, a eu fort à faire pour instaurer une culture du mérite et du professionnalisme. Convenons cependant que le « gros » patronage, tant à Québec qu'à Ottawa, demeure vivace aujour-d'hui même si le « petit » est révolu ; que, même si Duplessis a précisément dû son ascension à la dénonciation de la corruption libérale, l'Union nationale

Les contempteurs de Duplessis, comme ses avocats, ont péché par omission.

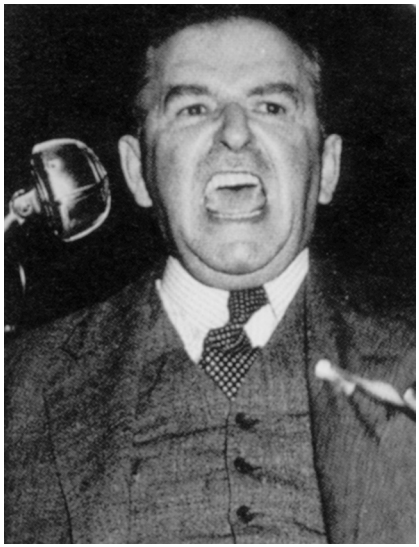
Québec 2008-2009*.indd 498 17/11/08 09:25:08

a poursuivi sur la lancée du régime libéral de Taschereau (1920-1936). Par ailleurs, l'assainissement définitif des mœurs électorales ne s'est concrétisé qu'avec la loi de 1977 sur le financement des partis politiques. Enfin, soulignons que Duplessis lui-même ne s'est jamais enrichi au pouvoir et qu'il est mort endetté.

Derrière l'impression d'immobilisme, les grands travaux

En ce qui concerne la conception et l'usage de l'État par le gouvernement unioniste, on peut, bien sûr, rêver aux projets qui auraient pu être entrepris, n'eût été de sa prudente approche libérale classique. Duplessis n'a pas vu la réserve de capitaux que l'État provincial pouvait canaliser pour les francophones. N'en concluons pas pour autant à un laisser-faire. Pour Hydro-Québec, par exemple, le « Chef » n'a peut-être pas parachevé l'œuvre de son prédécesseur, Adélard Godbout, qui avait nationalisé le premier trust, mais, loin de la démanteler, c'est sous les « bleus » que la centrale hydroélectrique de Beauharnois s'est développée, que celle de Bersimis a été construite et que les travaux sur la Manicouagan ont été largement entamés. Triplement du nombre de lits d'hôpitaux, doublement du nombre d'écoles, construction du boulevard Métropolitain, de l'autoroute des Laurentides, de ponts par centaines, achèvement du nouveau campus de l'Université de Montréal sur la Montagne, du Jardin botanique du frère Marie-Victorin, inauguration de l'Université de Sherbrooke : ces réalisations, et d'autres, même si on les juge insuffisantes, invalident le mythe d'une inertie gouvernementale – gouvernement qui a présenté 15 budgets équilibrés d'affilée tout en réduisant la dette provinciale et en léguant une situation en or à l'équipe Lesage qui aura les moyens d'entreprendre ses grands chantiers après 1960.

Il est clair également que si le premier ministre unioniste n'était pas intrinsèquement anti-ouvrier, il entretenait une vision paternaliste du travail où chaque agent devait occuper « sa juste place ». Duplessis a quand même présidé à un spectaculaire redressement de la vie matérielle des Québécois entre 1944 et sa mort, en 1959. Un taux de chômage insignifiant et un revenu disponible par habitant, qui a fait plus que doubler, eurent d'heureux effets sur la qualité du logement, du mobilier et des loisirs de l'ensemble de la population, y compris dans les campagnes autrefois déshéritées, qui ont profité de l'électrification et d'investissements massifs pour sortir de leur isolement. S'il est vrai, symboliquement et parfois de manière tangible, que le Québec a connu la modernité après le célèbre « Désormais », slogan de campagne de Paul Sauvé, le successeur de Duplessis en 1959, n'oublions pas, comme le rappelait le sociologue Gilles Gagné, qu'il y accéda en Chevrolet !



Dans les faits et les discours, le Québec duplessiste n'aurait-il pas été une « société libérale » plutôt en phase avec son époque en Occident ?

Québec 2008-2009*.indd 499 17/11/08 09:25:09

La souveraineté à la mode Duplessis

Et la question nationale ? Lionel Groulx ne se trompait pas, Duplessis n'était pas un nationaliste de doctrine. Symboliquement pourtant, l'adoption du drapeau fleurdelisé, en 1948, représente une affirmation qui a traversé les décennies et transcendé les familles politiques. Il faut aussi relever la nomination d'Onésime Gagnon comme ministre des Finances en 1944, le premier francophone (et catholique) à occuper durablement ce poste depuis les débuts de la Confédération.

Sur le plan constitutionnel, le pacte confédératif de 1867 agréait tout à fait à Duplessis. Cela dit, s'il s'est contenté de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il s'y est aussi cramponné sans trêve ni compromis. On imagine avec peine aujourd'hui la détermination requise pour conserver au Québec sa marge de manœuvre en ces années d'après-guerre où l'intelligentsia du monde anglo-américain, soutenue avec un intérêt évident par les gouvernements nationaux, n'en avait que pour la planification, la modernisation, l'efficience – en un mot, la centralisation. La plupart des esprits progressistes, en littérature ou en politique, qui se sont plus tard mués en défenseurs des intérêts du Québec, sinon en indépendantistes, se sont gaussés de l'autonomisme de Duplessis, qu'ils assimilaient à du passéisme. Mais le « Chef » a tenu le fort et a même réussi un coup d'éclat avec l'institution d'un impôt provincial sur le revenu, en 1954. Son constant « *no pasarán !* » face aux efforts centralisateurs d'Ottawa a fini par redynamiser le nationalisme québécois. À tout le moins il a légué intact, à ses successeurs sur la Grande Allée, un espace juridictionnel dont ils ont pu se servir comme d'un tremplin.

Il faudrait enfin, pour évaluer le duplessisme, mieux connaître le Canada anglais. Comparaison n'est pas raison, mais l'exceptionnalisme québécois trop poussé nuit à une compréhension objective du passé. Le Québec duplessiste était une province canadienne, non une planète isolée. À quoi ressemblaient les autres premiers ministres provinciaux des années 1936 à 1959, comment gouvernaient-ils, quelle était leur éthique, comment traitaient-ils leurs syndicats, ont-ils bâti un État-providence, la prospérité matérielle fut-elle comparable ? Autant de questions qui demandent de renoncer à une trop forte « décanadianisation » de notre histoire. Pourquoi ne pas examiner les carrières d'homologues au pouvoir pendant plusieurs mandats, comme Duplessis, à la même époque, opérant dans le même cadre politico-constitutionnel ?

Tout bien pesé, l'Union nationale de Maurice Duplessis, avec ses forces et ses faiblesses, a sans doute comblé les vœux de la majorité des Québécois d'alors. L'anachronisme et un certain « montréalisme », en plus d'une tendance lourde chez les intellectuels à juger tout conservatisme avec suspicion, nous ont peut-être longtemps empêchés de le voir ou de l'accepter. Certes, Conrad Black exagérait en affirmant au sujet de l'Union nationale : « Il n'a jamais existé, avant ou depuis, un parti politique qui se conformât si précisément aux vœux des électeurs[6]. » Mais il ne fabulait pas totalement, comme en témoignent les victoires électorales successives de Duplessis – qui ne s'expliquent quand même pas seulement par le pavage opportun de routes ni le don de caisses de bière aux électeurs indécis. Les opposants ne manquaient pas. Et pourtant, de 38 % en 1944, l'appui populaire aux unionistes est passé à 51 % en 1948, à 50 % en 1952, à 52 % en 1956 – la dernière campagne de Duplessis – et a tout de même obtenu 47 % des suffrages le 22 juin 1960 lors de la victoire libérale contre le gaffeur Antonio Barrette. Cette date et cette victoire sont pourtant sou-

Le premier ministre unioniste a quand même présidé à un spectaculaire redressement de la vie matérielle des Québécois.

Québec 2008-2009*.indd 500 17/11/08 09:25:09

vent vues comme une hégire marquant le désir de tout un peuple de changer de trajectoire, un « phénomène social total », disait Marcel Rioux[7]…

Dans ses mémoires, René Lévesque rappelait les circonstances du dévoilement de la statue de Duplessis sur la colline Parlementaire, en 1977. Lévesque avait toujours combattu le politicien trifluvien et conservait des griefs à son endroit, mais la gratitude des vieux amis du « Chef » l'a fait réfléchir et l'a conduit à faire un mea-culpa décomplexé et indulgent, quoique lucide et sans complaisance : « Du coup je compris que j'avais ignoré l'essentiel. Pour ces braves gens et tous les autres qui le suivirent, Duplessis était véritablement l'incarnation du Québec de son temps, avec tous les défauts et les faiblesses aussi bien que certaines qualités. Pour le meilleur comme pour le pire, on s'était reconnu en lui. Trop longtemps. Ce qui le rendit invincible jusqu'à la fin, et par la suite inégalable dans l'esprit des survivants[8]. »

Le mea-culpa de René Lévesque est révélateur de la vision du duplessisme qui commence à prévaloir dans le Québec d'aujourd'hui. Et il traduit une maturité s'étant longtemps fait attendre.

Notes

1. Rioux, Marcel, *La question du Québec*, nouvelle éd., Montréal, Parti pris, 1976, p. 101.
2. En 1936, Maurice Duplessis fut le premier à défaire les libéraux, au pouvoir depuis 40 ans à Québec. Il se présenta aux élections sous la bannière de l'Union nationale, à la suite de la fusion du Parti conservateur, qu'il dirigeait, et de l'Action libérale nationale (ALN), dirigée par Paul Gouin. L'ALN, dont les dirigeants étaient proches et parfois membres de *L'Action nationale*, affichait un programme réformiste qu'adopta l'Union nationale, mais que Duplessis désavoua pour l'essentiel une fois au pouvoir.
3. Groulx, Lionel, Lettre à Anatole Vanier, 16 août 1956, cité par Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques*, Presses de l'Université d'Ottawa, 1975, p. 148 ; Groulx, Lionel, *Chemins de l'avenir*, Montréal, Fides, 1964, p. 23.
4. Rumilly, Robert, *Maurice Duplessis et son temps*, vol. 1 : 1890-1944, vol. 2 : 1944-1959, Montréal, Fides, 1973, 722 pages et 750 pages ; Black, Conrad, *Duplessis*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, 743 pages. (Traduction française en deux volumes par Monique Benoît, vol. 1, *L'ascension*, vol. 2, *Le pouvoir*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1977, 487 pages et 623 pages.)
5. Voir en particulier Gilles Bourque, Jules Duchastel et Jacques Beauchemin, *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 435 pages ; Alain-G. Gagnon et Michel Sarra-Bournet (dir.), *Duplessis. Entre la grande noirceur et la société libérale*, Montréal, Québec Amérique, 1997, 397 pages.
6. Black, Conrad, *Duplessis*, vol. 2, *Le pouvoir*, p. 9.
7. Rioux, Marcel, *op. cit.*, p. 103.
8. Lévesque, René, *Attendez que je me rappelle*, Montréal, Québec Amérique, 1986, p. 187.

Québec 2008-2009*.indd 501 17/11/08 09:25:09

1969

OPÉRATION MCGILL FRANÇAIS

McGill brûle-t-elle ?

Jean-Philippe Warren
Professeur, Département de sociologie et d'anthropologie, Université Concordia

Il y a 40 ans avait lieu la plus vaste manifestation populaire depuis la Seconde Guerre mondiale au Québec. Alors que la société québécoise était bouleversée par une série de réformes, maints jeunes éprouvaient, de manière encore plus vive que leurs aînés, l'aiguillon de la contestation et cherchaient à radicaliser le mouvement de la Révolution tranquille. Déjà, en octobre 1968, une grève des cégeps avait profondément perturbé l'enseignement dans la province pendant deux semaines. Ce débrayage avait suscité un moment d'espoir pour ceux et celles qui rêvaient de transformer la société. Se rendant compte de leur force, ces jeunes espéraient poursuivre la lutte en provoquant l'étincelle qui promettait, se réjouissaient-ils, de mettre le feu aux poudres et d'enflammer le Québec[1].

Une jeunesse en colère

Des militants eurent alors l'idée de préparer une marche qui, partie du carré Saint-Louis, le centre de la contre-culture francophone, aboutirait devant les portes de la plus *british* des universités canadiennes. Le moment était propice. Les ouvriers francophones du Québec venaient d'apprendre, grâce à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, qu'ils occupaient le dernier échelon salarial au Canada, après les Italiens et les Indiens. Les nationalistes avaient été chauffés à blanc par les événements de la saison précédente à Saint-Léonard, lorsque des parents d'origine italienne de cette banlieue de Montréal refusèrent que la commission scolaire oblige leurs enfants à fréquenter des classes uniquement francophones. Ces événements annonçaient une crise prolongée autour de la question linguistique. Quant aux étudiants des cégeps, des spécialistes en éducation leur annonçaient qu'il n'y aurait pas assez de places à l'Université de Montréal pour les accueillir tous à l'automne et que le rejet de milliers de dossiers d'inscription était à prévoir. Cela explique que des jeunes aient choisi McGill pour cible : elle était riche, anglaise et élitiste. Contre elle se coalisèrent des groupes étudiants aux trois cris de ralliement évocateurs : « McGill aux ouvriers », « McGill français » et « université populaire ».

Les ouvriers francophones du Québec venaient d'apprendre qu'ils occupaient le dernier échelon salarial au Canada.

Les organisateurs de la manifestation formulaient leurs revendications en six points principaux : la francisation de l'enseignement à

Québec 2008-2009*.indd 502 17/11/08 09:25:09



Photo : Boris Spremo/LA PRESSE CANADIENNE

Quelques altercations eurent lieu, ce qui donna le signal à la police pour intervenir et disperser les manifestants.

McGill d'ici 1972 ; une politique de parité des frais de scolarité avec l'Université de Montréal en attendant la gratuité scolaire ; l'abolition du Centre d'études canadiennes-françaises qui percevait les Québécois comme des indigènes ; l'ouverture de la bibliothèque McLennan au grand public ; la priorisation des intérêts nationaux dans la recherche universitaire ; une représentation tripartite au Conseil des gouverneurs (un tiers d'étudiants, un tiers de personnel enseignant et un tiers de représentants directs du peuple québécois). Pour justifier de telles réclamations, on ne se gênait pas pour rappeler que seulement 8 % des professeurs étaient canadiens-français (22 % étaient américains ou britanniques), une situation qui frôlait l'absurde au Département de français, où à peine 3 professeurs sur 40 étaient québécois.

Le soir du 28 mars, environ 10 000 personnes (7 000 selon les journaux anglophones, 15 000 selon les journaux francophones) partirent du carré Saint-Louis et se dirigèrent vers l'Université McGill par la rue Sherbrooke, où ils arrivèrent vers 21 h 30. Les attendaient une centaine de policiers portant des casques blancs et maniant des matraques, ainsi que 3 000 spectateurs canadiens-anglais. Mille trois cents policiers étaient prêts à être déployés

Québec 2008-2009*.indd 503 17/11/08 09:25:10

en cas d'urgence. L'université avait fait installer des haut-parleurs et des projecteurs sur le toit des édifices.

Une fois sur les lieux, les organisateurs annoncèrent à la foule que « la marche avait atteint son but » et qu'il fallait maintenant se disperser. Une heure après leur arrivée devant les Roddick Gates, des marcheurs brûlèrent des drapeaux, lancèrent des bouteilles et des bâtons de hockey vers la police et allumèrent des pétards. Une poignée d'étudiants anglophones en colère leur répondirent en chantant « *God Save our* [*sic*] *Queen* ». Quelques altercations eurent lieu, ce qui donna le signal à la police pour intervenir et disperser les manifestants. Ceux-ci s'en retournèrent alors chez eux par les rues Sainte-Catherine et Maisonneuve, non sans briser sur leur chemin quelques vitres de magasins et allumer des feux dans les poubelles publiques. En définitive, peu de blessés, peu de grabuge et peu de casse.

Il n'y aura pas « un, deux, plusieurs McGill »

Le succès de l'Opération McGill français encouragea les militants à continuer leurs actions d'éclat. Pour élever la conscience politique des Québécois, Stanley Gray, chargé d'enseignement en science politique à McGill, suggérait de créer « deux, trois, quatre McGill », comme Ernesto Che Guevara parlait de faire éclater « deux, trois, plusieurs Vietnam », et d'ainsi provoquer une escalade des luttes. Certes, il y eut d'autres émeutes dans les mois qui suivirent. Mais, en définitive, la radicalisation des actions entreprises à la base ne déboucha pas sur un embrasement populaire général. Exemple de cette débandade, presque un an plus tard, en janvier 1970, des militants organisèrent une manifestation contre l'Université Bishop's. Malgré la répétition de la rhétorique qui avait si bien fonctionné l'année précédente, la manifestation de Sherbrooke se solda par un échec complet.

Plusieurs facteurs permettent de comprendre que l'opération anti-McGill n'ait pas débouché sur une série d'actions du même type. Parmi ceux-ci, la fondation de l'UQAM avait fait disparaître les craintes de ne pouvoir trouver une place dans les institutions d'enseignement supérieur ; le Parti québécois, fondé seulement quelques mois plus tôt, avait donné une voix au désir de changement des nationalistes. Mais aussi l'horizon des militants s'était élargi. D'une part, la cible des étudiants n'était plus un établissement scolaire, aussi prestigieux soit-il. C'était, désormais, le Québec en entier. D'autre part, les militants radicaux ne favorisaient plus les actions sporadiques, spontanéistes, anarchistes. Désormais, ils sentaient que leur révolte déboucherait sur une impasse à moins d'être étayée par une théorie solide et scientifique et d'être fondée sur une organisation prolétarienne rigoureuse. Mais cela, c'est une autre histoire[2]…

Les jeunes ont choisi McGill pour cible parce qu'elle était riche, anglaise et élitiste.

Notes

1. Warren, Jean-Philippe, *Une douce anarchie. Les années 68 au Québec*, Montréal, Boréal, 2008. On trouvera dans ce livre, au chapitre 4, une analyse beaucoup plus détaillée de l'Opération McGill français. Lire également Éric Bédard et autres, « McGill français. 30 ans après », *Cahiers du PEQ*, nº 20, janvier 2001.
2. Warren, Jean-Philippe, *Ils voulaient changer le monde. Le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, VLB, 2007.

Québec 2008-2009*.indd 504 17/11/08 09:25:10

1989

TUERIE DE LA POLYTECHNIQUE

Se souvenir du 6 décembre 1989

Micheline Dumont
Professeure émérite, Université de Sherbrooke

Le 6 décembre 1989 demeure une date indélébile dans la mémoire collective québécoise. Mais le sens donné à cet événement continue de susciter des interprétations divergentes. Le point de vue des féministes a bien du mal à trouver sa place dans cette mémoire collective.

Le devoir de mémoire

Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edwards, Maud Haviernick, Barbara Klueznik, Maryse Laganière, Maryse Leclerc, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie Saint-Arneault et Annie Turcotte. Voilà les noms des victimes du 6 décembre 1989 à l'École polytechnique de Montréal. Le devoir de les rappeler est à l'image des cérémonies de commémoration qui ont lieu chaque année depuis 20 ans.

À l'École polytechnique, on a posé une plaque avec les noms des victimes à la porte de l'institution en 1990, au premier anniversaire. À Montréal, la Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence, issue des familles des victimes, a organisé des événements jusqu'en 2004. Depuis, c'est la Fédération des femmes du Québec qui a pris le relais. En 1993, les autorités de la Ville de Montréal ont baptisé Place du 6 décembre un terre-plein sur le chemin de la Reine-Marie. Une œuvre d'art contemporain, créée par les artistes Rose-Marie Goulet et Marie-Claude Robert, *Nef pour 14 reines*, y a été installée en 1998. Des monuments ont été érigés à Toronto en 1990, à Moncton en 1996 et à Vancouver en 1997.

Vigiles, lectures, concerts, marches silencieuses, pièces de théâtre... Il est impossible de retracer l'ensemble des événements qui ont lieu chaque année au Canada, au Québec et même dans de nombreux pays, en mémoire du drame. Vingt ans plus tard, la peine est encore immense et les paroles expriment principalement la douleur et le chagrin.

La lutte contre les armes à feu

Parallèlement, un vaste mouvement s'est mis progressivement en place autour de Heidi Rathjen pour obtenir le contrôle des armes à feu. Le 6 décembre 1989, cette étudiante de quatrième année de l'École polytechnique a entendu, impuissante, ce qui se passait dans la classe voisine. Incapable d'accepter l'idée que ses 14 jeunes camarades sont mortes en

Québec 2008-2009*.indd 505 17/11/08 09:25:10

vain, elle entreprend alors une longue campagne pour exiger du gouvernement fédéral une loi visant à contrôler étroitement la vente des armes à feu et surtout à interdire la vente légale des armes d'assaut. L'Association des étudiants de Polytechnique réussit à rassembler une pétition d'un demi-million de signatures. Elle reçoit l'aide de Wendy Cukior, une professeure de l'Université Ryerson de Toronto. Malgré le puissant lobby des armes à feu et l'opposition de nombreux députés, la loi C-68 est obtenue en 1995 : Heidi Rathjen, dont la démarche lui a valu des décorations prestigieuses, aura lutté pendant six années pour atteindre son but. Cependant, l'application de la loi s'est révélée un gouffre financier et un fiasco administratif, avant d'être reléguée aux oubliettes par le gouvernement conservateur en 2006.

La violence contre les femmes

Après le drame du massacre de l'École polytechnique, en décembre 1989, une onde de choc a traversé tous les milieux et de nombreuses voix se sont fait entendre pour contrer la violence dirigée contre les femmes. Dès 1991, le gouvernement fédéral déclare le 6 décembre Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Depuis, des événements, colloques, rencontres, conférences ont lieu chaque année un peu partout à travers le Canada. Le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et le ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada ont invité les établissements universitaires à proposer des projets de centres de recherche en collaboration avec les milieux de pratique. C'est ainsi qu'est apparu au Québec, en 1992, le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRIVIFF), un important centre interuniversitaire de recherche (Université de Montréal, universités Laval et McGill) en collaboration avec Relais-Femmes et l'Association des CLSC et des CSSLD. Le programme de recherche de cet important centre témoigne que la volonté politique de contrer la violence conjugale est à pied d'œuvre. Il soutient les intervenantes au travail dans les quelque 106 maisons d'hébergement que l'on trouve au Québec. En 2004, au quinzième anniversaire du 6 décembre, le gouvernement québécois a manifesté publiquement sa solidarité dans le combat contre la violence en publiant une photographie signée Heidi Hollinger : 10 hommes connus avec la mention « La violence contre les femmes, ça nous frappe aussi ! Ensemble, nous la dénonçons et la combattons ». On reconnaissait dans le groupe, le premier ministre, trois membres de son cabinet, des sportifs et des vedettes de la télévision.

Le 6 décembre doit être mis en parallèle avec les gestes antiféministes et non pas avec les tueries dans les écoles.

Malgré cela, des voix discordantes se sont fait – et se font toujours – entendre pour affirmer que la tuerie de la Polytechnique n'avait rien à voir avec la violence faite aux femmes, puisqu'il s'agissait d'un geste dément. Des individus se disant « masculinistes » critiquent les statistiques de la violence, dénoncent les féministes et contestent les sommes d'argent qui sont allouées aux maisons d'hébergement qui accueillent les femmes victimes de violence conjugale.

Les médias et le massacre de Poly

Au demeurant, il reste que combattre la violence faite aux femmes n'implique pas nécessairement une reconnaissance de l'analyse féministe du geste du 6 décembre.

Le caractère ouvertement antiféministe et misogyne de l'attentat a semblé clair comme de l'eau de roche à presque toutes les féministes ainsi qu'à plusieurs membres des familles des victimes. Les faits sont là : le tueur a séparé les étudiantes des étudiants en entrant dans les classes. Il a lancé : « J'haïs les féministes ! Vous

Québec 2008-2009*.indd 506 17/11/08 09:25:10

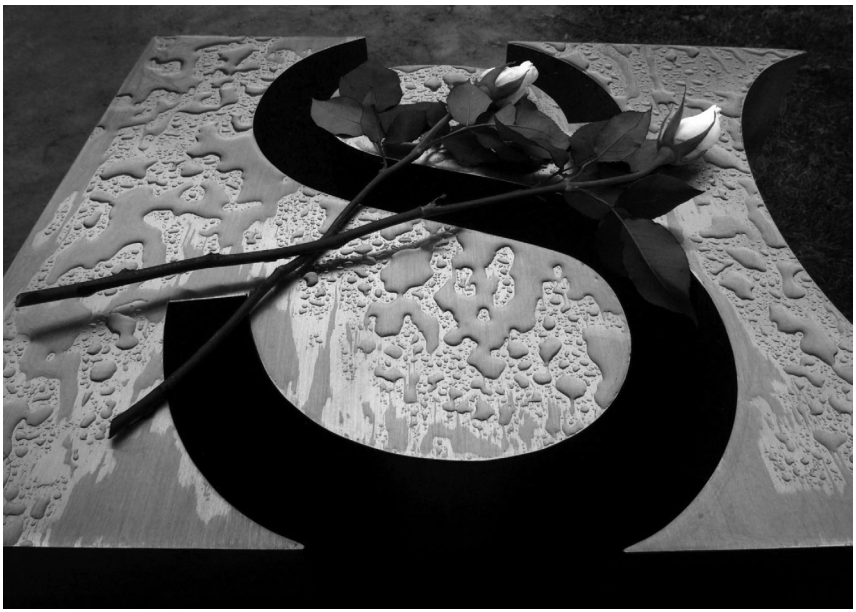


Photo : Paul Chiasson/LA PRESSE CANADIENNE

Des fleurs reposent sur le monument à Sonia Pelletier, l'un des 14 monuments individuels en mémoire des femmes tuées lors du massacre de Polytechnique.

n'êtes qu'une bande de féministes ! » On a trouvé dans ses affaires un manifeste où non seulement il exprimait sa haine du féminisme, mais où il joignait à ses propos les noms de 15 femmes qu'il projetait d'assassiner : journalistes, policières, syndicalistes, femmes politiques. Il affirmait lui-même le caractère politique de son geste et réfutait d'avance l'épithète de « tireur fou » qu'on lui attribuerait.

Mais au moment du drame, les médias ont invité des psychiatres, des policiers, des journalistes, des médecins, des criminologues. Les féministes n'ont pas eu la possibilité de souligner dans les médias le caractère antiféministe et politique du geste. On les a, au contraire, accusées d'avoir récupéré l'événement. Ce qui semblait si évident a été occulté. Le lendemain, le ministre de l'Éducation a parlé au masculin des victimes. On a glosé surtout sur l'enfance du meurtrier et insisté longuement sur sa folie. Une enquête publique a été réclamée en vain.

Pour Judy Rebick, féministe canadienne, il est inconcevable que tant de gens au Québec aient accusé les féministes « d'avoir récupéré » le drame pour la cause féministe. Au Canada anglais le drame a propulsé à l'avant-scène la question de la violence contre les femmes. « Cela a facilité notre combat, ajoute-t-elle, alors qu'au Québec, le *backlash* [antiféministe] s'est accentué. »

La revue *Vice-Versa* a proposé une analyse du traitement médiatique du drame dès avril 1990. La journaliste Myriame El Yamani a démontré que les médias ont discrédité la parole des féministes et occulté le caractère politique des rapports entre les hommes et les femmes.

Québec 2008-2009*.indd 507 17/11/08 09:25:11

Louise Malette et Marie Chalouh ont publié dès 1990 l'ouvrage *Polytechnique, 6 décembre* rassemblant les propos de celles et ceux qui comprennent le caractère politique de ce crime, textes écrits pour la plupart dans le tumulte de l'événement. Cet ouvrage n'a reçu aucune couverture médiatique, hors des cercles féministes. Par contre, on a largement publicisé, en décembre 1990, la parution du *Manifeste d'un salaud* de Roch Côté, qui prenait à partie le mouvement féministe et son analyse de la violence faite aux femmes.

En dépit de tout ce qu'on dira, cet assassinat sélectif demeure le crime le plus violent dirigé spécifiquement contre le féminisme, à l'échelle mondiale[1]. Les femmes ont beaucoup changé en une génération grâce à l'action des féministes et, manifestement, quelques hommes ont du mal à accepter la situation. Comme le dit la journaliste Francine Pelletier : « Loin de rééditer un vieux rapport de force, [le tueur] s'en prenait à ce qu'il y avait de plus nouveau dans la société : l'avancement des femmes. » C'est la réticence de la société québécoise à accepter la signification politique du geste qui demeure inquiétante. Car c'est dans cette perspective, croient les féministes, qu'on doit analyser le geste du 6 décembre. La revue *Sociologie et société* a publié, en 1990, des textes d'universitaires analysant le caractère politique des rapports sociaux de sexe. Depuis, la référence à la tuerie de l'École polytechnique est constante dans les écrits féministes. Mais qui lit cette littérature ?

L'analyse féministe de la tragédie

La réticence collective à admettre le caractère politique de ce tragique événement demeure largement partagée. Les autorités de l'École polytechnique refusent toujours, à ce jour, d'admettre que le geste était dirigé contre les féministes. Un professeur, Daniel Leblanc, écrit dans un article de *Quartier libre* en 1999 : « Certains groupes se sont servis [de la tuerie] pour défendre leurs propres revendications. Ils ont fini par faire porter à l'institution, aux étudiants et aux étudiantes, une cause trop lourde à porter. C'est absolument ce qu'on veut éviter ici. » De temps en temps, des gestes d'éclat sont commis sur la place publique ; parfois, des « masculinistes » poursuivent les groupes féministes pour diffamation, « pour terminer le travail de Marc Lépine ». Ils reçoivent l'attention complaisante des médias. Mieux, ces derniers sont enthousiastes quand il s'agit de laisser entendre que le féminisme est dépassé et que, chez nous, la question est réglée.

Or, pour être compris, ce drame doit être mis en parallèle avec la montée de ce qu'il faut bien appeler l'antiféminisme. La révolution féministe a produit le changement le plus profond du XX^e siècle, sans verser une goutte de sang, et pourtant on continue à présenter ce mouvement politique comme une guerre des sexes, comme une lutte dirigée contre les hommes. L'antiféminisme est apparu en même temps que le féminisme et il a pris des visages multiples au gré des décennies. Reconnaître qu'il a incité un jeune homme à prendre les armes, à la fin du XX^e siècle, permettrait sans doute de faire avancer les choses. Plaçons-nous du point de vue des femmes : être vue comme une ennemie simplement parce qu'on a voulu choisir sa place, vivre son autonomie et rechercher l'égalité, c'est très difficile à comprendre. Nier le caractère antiféministe du drame, laisser croire que le féminisme est dépassé et que l'égalité est atteinte entre les hommes et les femmes, c'est refuser que les choses changent vraiment. On a le choix : nier ou reconnaître. Le 6 décembre doit être mis en parallèle avec les gestes antiféministes et non pas avec les tueries qui ont lieu périodiquement dans les écoles.

Vingt ans plus tard, la peine est encore immense et les paroles expriment principalement la douleur et le chagrin.

Québec 2008-2009*.indd 508 17/11/08 09:25:11

Comme le dit Nicole Lacelle dans un texte inédit, lu lors de la commémoration du quinzième anniversaire : « Si seulement [les étudiantes] étaient mortes pour “absolument rien”… Or, il y a quelque chose à comprendre de la tuerie de Polytechnique. Quelque chose de très, très difficile à saisir, qui peut transformer notre vision du monde, nos désespoirs, notre espérance, notre façon d'expliquer l'histoire ; notre connaissance, notre définition de nous-mêmes. Nous n'avons pas oublié le drame de Polytechnique ; nous ne l'avons jamais su. »

Références

Blais, Mélissa et Francis Dupuis-Déri (dirs), *Le mouvement masculiniste au Québec, l'antiféminisme démasqué*, Éditions du Remue-ménage, 2008.

Blais, Mélissa, *Entre la folie d'un seul homme et les violences faites aux femmes. La mémoire collective du 6 décembre 1989*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2007.

El Yamani Myriame, « La mascarade institutionnalisée », dans *Médias et féminismes. Minoritaires sans paroles*, L'Harmattan, 1998, p. 201-233.

Mallette, Louise et Marie Chalouh (dirs), *Polytechnique, 6 décembre*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1990, 190 p.

Pelletier, Francine, « Je me souviens », *La vie en rose. Hors série*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2005, p. 34-37.

Rathjen, Heidi et Charles Montpetit, *6 décembre. De la tragédie à l'espoir. Les coulisses du combat pour le contrôle des armes*, Montréal, Libre expression, 1999.

Sociologie et sociétés, avril 1990, vol. XXII, nº 1, p. 193-213.

Vice-Versa, magazine transculturel, mai-juin 1990.

Note

1. Depuis cette date, on a noté de nombreux assassinats de femmes œuvrant pour les droits des femmes dans quelques pays : Algérie, Afghanistan, Iran, etc.

Québec 2008-2009*.indd 509 17/11/08 09:25:11

Québec 2008-2009*.indd 510 17/11/08 09:25:11

Panorama de la recherche au Québec

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)

512 Mieux comprendre la dépendance aux jeux de hasard et d'argent pour mieux intervenir

514 Les conduites à risque chez les élèves du secondaire

534 Gagner, perdre et espérer chez les communautés culturelles

518 Trajectoires de vie difficiles et comportements suicidaires : le fardeau supplémentaire du jeu excessif

520 Facteurs de risque et de protection, et facteurs culturels associés aux problèmes de jeu chez les jeunes

522 L'importance des liens entre la pratique de jeux de hasard et d'argent, la délinquance et la consommation de psychotropes à l'adolescence

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)

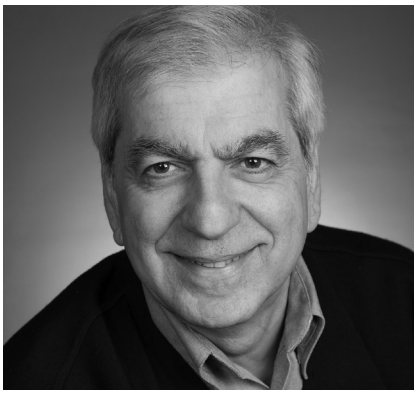
525 Nos chercheurs bâtissent un avenir durable

526 Projets de recherche dans les 18 domaines des sciences pures, des sciences naturelles et du génie

Québec 2008-2009*.indd 511 17/11/08 09:25:11

Mieux comprendre la dépendance aux jeux de hasard et d'argent pour mieux intervenir

Jacques Babin
Président-directeur général, Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)



Si ce n'est pas d'hier que les Québécois s'adonnent aux jeux de hasard et d'argent, les problèmes qui y sont associés, comme la dépendance, la criminalité, le suicide et la pauvreté, suscitent depuis quelques années préoccupations et débats dans la population. Les conséquences négatives liées au jeu pathologique sont également souvent rapportées par les grands médias. Ce phénomène n'est cependant pas propre au Québec puisqu'il préoccupe non seulement les chercheurs d'ici, mais aussi ceux de plusieurs autres pays.

À l'échelle internationale, plusieurs centres de recherche se sont développés autour de la question des jeux de hasard et d'argent, l'abordant souvent dans une perspective nationale voire locale. Le Québec s'inscrit sur cet échiquier puisqu'il a lui aussi développé une capacité de recherche sur cette question, particulièrement depuis le début des années 2000. La mise en place de programmes de recherche thématiques par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture et le ministère de la Santé et des Services sociaux a certes contribué à la constitution de ce pôle d'expertise. Ces programmes ont jusqu'à maintenant généré plus d'une trentaine de projets de recherche portant sur diverses facettes des jeux de hasard et d'argent. Les résultats ont à ce jour permis de mieux comprendre le phénomène du jeu pathologique au Québec, son ampleur dans la population, sa complexité et ses conséquences pour la personne aux prises avec ce type de dépendance, mais aussi pour ses proches et pour l'ensemble de la société.

Ces courts textes de chercheurs québécois permettent une meilleure compréhension de ce phénomène de société.

Cette section présente quelques résultats de recherches découlant de ces programmes thématiques. Ils portent notamment sur la pratique

Québec 2008-2009*.indd 512 17/11/08 09:25:11

des jeux de hasard et d'argent chez les communautés culturelles ; la relation entre les problèmes de jeu, la consommation d'alcool et de psychotropes, et la délinquance chez les jeunes ; le lien entre le jeu et le suicide ; ou encore les facteurs de risque et de protec-tion associés aux problèmes de jeu chez les jeunes.

Ces courts textes de chercheurs québécois permettent une meilleure compréhension de ce phénomène de société. Ils illustrent ainsi la richesse des résultats de la recherche d'ici et, par conséquent, l'importance de leur transfert et de leur diffusion auprès de décideurs, de gestionnaires et d'intervenants, notamment ceux du réseau de la santé et des services sociaux. Dans le cadre de ces programmes thématiques, le Fonds a tenu quelques activités de transfert de connaissances qui ont permis le dialogue entre chercheurs et représentants des milieux de la décision et de l'intervention chargés de l'élaboration et de la mise en place de politiques, de programmes de prévention et de traitements relatifs au jeu pathologique. La recherche change le monde, à condition bien sûr qu'on la diffuse !

C'est un peu dans cette perspective que le Fonds tiendra le colloque international Jeux et dépendances, les 3 et le 4 septembre 2009 à Montréal. L'objectif de ce colloque est de faire le point sur l'état de la recherche et de l'intervention sur la question et d'explorer de nouvelles avenues de recherche et d'intervention. Il s'agira d'une occasion d'échanger avec des chercheurs d'ici et d'ailleurs, une occasion d'apprendre pour mieux intervenir.



Si ce n'est pas d'hier que les Québécois s'adonnent aux jeux de hasard et d'argent, les problèmes qui y sont associés suscitent depuis quelques années préoccupations et débats dans la population.

Québec 2008-2009*.indd 513 17/11/08 09:25:12

Les conduites à risque chez les élèves du secondaire

Sylvia Kairouz
Département de sociologie et d'anthropologie, Université Concordia

Louise Nadeau
Département de psychologie, Université de Montréal

Edward M. Adlaf
Département de Psychiatrie, Université de Toronto

Géraldine Lo Siou
Département de mathématiques et de statistique, Université de Montréal

Prendre des risques au volant, miser au-delà de ses moyens au jeu, boire jusqu'à l'ivresse, ces comportements téméraires qui poussent l'audace jusqu'à l'imprudence se développent à l'adolescence. Pourtant, une prise de risque calculée, dans de multiples sphères d'activité, permet aussi à la personnalité adolescente de se structurer.

Nous nous sommes intéressés à la prévalence de quatre conduites à risque : le jeu pathologique, la consommation épisodique excessive d'alcool, la consommation de cannabis et la consommation de tabac chez 3 251 jeunes du secondaire de l'Ontario âgés de 12 à 18 ans. Nous avons examiné ces comportements en relation avec la supervision parentale et la qualité de la relation avec les parents.

L'analyse permet de dégager trois groupes qui se distinguent par la prévalence des conduites et de leur cumul. Le premier groupe « à faible risque » (53 % de l'échantillon) regroupe une faible proportion de joueurs à risque (1 %), de buveurs excessifs (5 %), de consommateurs de cannabis (5 %) et de fumeurs quotidiens (2 %). Aucun membre de ce groupe ne rapporte plus qu'une conduite à risque. Le troisième groupe de « fumeurs à risque élevé » (18 % de l'échantillon), regroupe 100 % de fumeurs quotidiens, 9 % de joueurs à risque, 74 % de buveurs excessifs et 86 % de consommateurs de cannabis dont la majorité (65 %) rapporte au moins trois des quatre conduites à risque à l'étude. Le groupe intermédiaire (29 % de l'échantillon) comprend des élèves non fumeurs qui ont les mêmes rapports au jeu, à l'alcool et au cannabis que le troisième groupe. Par contre, la proportion de jeunes qui rapportent un cumul de trois ou quatre conduites à risque est moins élevée comparativement au troisième groupe (46 % c. 65 %). Ce sont les élèves des deux derniers groupes qui rapportent les niveaux de supervision parentale les plus faibles, se sentent moins proches de leurs parents

Chez les élèves à risque, les conduites à risque s'additionnent et ce cumul doit être pris en compte dans l'intervention.

Québec 2008-2009*.indd 514 17/11/08 09:25:12



La qualité de la relation parentale constitue un des principaux facteurs de protection.

et trouvent moins importante la relation avec leurs parents.

Trois éléments d'information se dégagent de cette étude. Tout d'abord, 50 % des élèves ne sont pas à risque. Par contre, chez les élèves à risque, les conduites à risque s'additionnent et ce cumul doit être pris en compte dans l'intervention. Ensuite, les parents ont un rôle déterminant. En effet, étude après étude, même chez les jeunes qui sont à l'université, la qualité de la relation parentale constitue un des principaux facteurs de protection dans une gestion calculée du risque.

Québec 2008-2009*.indd 515 17/11/08 09:25:13

Gagner, perdre et espérer chez les communautés culturelles

Élisabeth Papineau
Institut national de santé publique du Québec

Les études tendent à démontrer que les membres de communautés culturelles sont nombreux à avoir des problèmes de jeu. En quoi les conceptions et les habitudes relatives aux jeux de hasard et d'argent des membres de ces communautés sont-elles spécifiques ? Quels sont les éléments culturels susceptibles d'améliorer la prévention des problèmes de jeu et les traitements du jeu excessif destinés à une clientèle multiethnique ? De 2003 à 2005, une étude exploratoire a été menée sur les perceptions et les habitudes des communautés chinoise, maghrébine, centre-américaine et haïtienne[1].



Les joueurs de cartes cherchent davantage la socialisation que la fortune.

Les quatre communautés présentent des points communs. Les joueurs de loterie espèrent faire des gains significatifs. Les joueurs de cartes cherchent davantage la socialisation que la fortune. Les raisons de jouer aux appareils électroniques de jeu allient le désir de gain et de plaisir à des motifs plus complexes tels que la fuite, la facilité, l'absence d'interaction, l'anonymat, la fascination. Le casino, pour ses amateurs, représente le rêve, le prestige, le rituel. L'abstention de jouer s'explique par l'inclination personnelle ou des motifs moraux associés à l'affiliation religieuse.

L'expression « l'espoir de se refaire » trouve son sens chez les immigrants, dont le projet migratoire est fondamentalement mû par la détermination et l'espoir.

Que les problèmes de jeu soient associés à la maladie mentale ou à un problème d'ordre moral ou comportemental, leur caractère tabou entrave la demande d'aide. On en niera même l'existence. Pour plusieurs, les problèmes de jeu résultent d'une offre de jeu excessive et d'une publicité omniprésente et insistante. L'expression « l'espoir de se refaire » trouve son sens chez les immigrants, dont le projet

Québec 2008-2009*.indd 516 17/11/08 09:25:13

migratoire est fondamentalement mû par la détermination et l'espoir. Confrontés au pays d'accueil à des déceptions en termes d'emploi, de logement et de statut social, ils sont plus vulnérables aux messages promouvant la richesse instantanée et l'élévation sociale.

Si les répondants estiment que les joueurs nient leurs problèmes par peur de stigmatisation familiale ou communautaire, on estime paradoxalement que la solidarité et la sollicitude familiale et communautaire constituent des éléments fondamentaux de la prévention et du rétablissement du joueur. Le premier pas préventif consisterait à diminuer l'incitation continue qui normalise le jeu et à « parler plus et mieux » des possibilités de glissement entre jeu social et jeu excessif.

Sur le plan du traitement, la formation de thérapeutes issus de communautés culturelles, la formation des thérapeutes du réseau actuel en intervention interculturelle, et la diffusion d'outils pour prévenir et traiter les problèmes de jeu dans les organismes communautaires sont des stratégies peu utilisées mais préconisées par les répondants pour dédramatiser le recours à l'aide et rejoindre les joueurs dans le besoin.

Référence

Papineau, Élisabeth, Serge Chevalier, Amel Belhassen, Fu Sun, Louise Campeau, Yves Boisvert et Denise Helly. *Étude exploratoire sur les perceptions et les habitudes de quatre communautés culturelles de Montréal en matière de jeux de hasard et d'argent : Rapport de recherche*, Institut national de santé publique du Québec - Institut national de la recherche scientifique, 2005.

Note

1. Cette étude a été menée par l'Institut national de la recherche scientifique, l'Institut national de santé publique du Québec et l'École nationale d'administration publique.

Québec 2008-2009*.indd 517 17/11/08 09:25:13

Trajectoires de vie difficiles et comportements suicidaires : le fardeau supplémentaire du jeu excessif

Monique Séguin
Département de psychoéducation et de psychologie, Université du Québec en Outaouais

Gustavo Turecki
Départements de psychiatrie, de génétique humaine et de neurologie et neurochirurgie, Université McGill

Alain Lesage
Département de psychiatrie, Université de Montréal

Michel Tousignant
Département de psychologie, Université du Québec à Montréal

Richard Boyer
Département de psychiatrie, Université de Montréal

Amnon Suissa
École de travail social, Université du Québec à Montréal

La reconstitution des trajectoires de vie de personnes décédées par suicide, avec problèmes de jeu[1] et sans problèmes de jeu, nous permet d'observer plusieurs ressemblances entre les deux groupes, tel le cumul de psychopathologies (troubles de l'humeur et troubles d'addiction). Les sujets du groupe avec problèmes de jeu présentaient toutefois un plus grand nombre de diagnostics, si on inclut le jeu pathologique, et utilisaient peu ou pas les services de santé mentale par rapport aux personnes décédées sans problèmes de jeu.

Les résultats indiquent deux grandes trajectoires et ceci pour les deux groupes à l'étude. Une première trajectoire se situe dans le sillage de difficultés du développement et indique un parcours dont le fardeau de difficultés est déjà important au début de la vie. Cette trajectoire développementale est caractérisée par la présence d'abus, de négligence, et/ou de violences physiques et sexuelles précoces. Ainsi, les troubles mentaux identifiés ultérieurement ne surviennent pas dans un vacuum, mais se manifestent plus particulièrement chez des personnes ayant souvent connu des trajectoires personnelles, familiales, psychologiques et sociales difficiles

Malgré le fait que la vie commence bien ou relativement bien, elle se dégrade lentement sans que la personne ne s'en rende véritablement compte.

Québec 2008-2009*.indd 518 17/11/08 09:25:13



La détection précoce des problèmes de jeu de hasard et d'argent demeure un moyen privilégié de prévention.

depuis l'enfance. Chez le sous-groupe de joueurs, la spirale descendante, caractérisée par un niveau de risque important et une protection rare ou absente, est rapide compte tenu de l'ampleur des conséquences négatives associées au jeu dont : les pertes monétaires importantes ; les difficultés en liens avec les prêteurs à gages ; les secrets, les mensonges et les déceptions envers leurs proches.

La deuxième trajectoire s'explique par des difficultés d'adaptation provoquant un processus d'effritement graduel de la capacité d'adaptation de l'individu. Malgré le fait que la vie commence bien ou relativement bien, elle se dégrade lentement sans que la personne ne s'en rende véritablement compte, ou du moins qu'il soit possible d'imputer ces difficultés à des causes extérieures. Cette dégradation a en commun, chez les personnes décédées par suicide, avec et sans problèmes de jeu, des stratégies d'adaptation inefficaces, qui créent à la longue des difficultés de dépendance aux substances et aux jeux de hasard et d'argent. Les échecs pour y remédier augmentent le sentiment de perte d'estime de soi, de désespoir, et tous ces éléments deviennent indissociables et intolérables pour la personne vulnérable.

La détection précoce des problèmes de jeu de hasard et d'argent demeure un moyen privilégié de prévention.

Références

Séguin, Monique *et al.* « Life trajectories and burden of adversity : mapping the developmental profiles of suicide mortality », *Psychological Medicine*, vol. XXXVII, n° 11, 2007, p. 1575-1584.

Note

1. Les problèmes de jeux ont été confirmés par l'utilisation conjointe du SOGS et du Module K du DSM-IV.

Québec 2008-2009*.indd 519 17/11/08 09:25:14

Facteurs de risque et de protection et facteurs culturels associés aux problèmes de jeu chez les jeunes

Isabelle Martin
Centre international d'étude sur le jeu et les comportements à risque chez les jeunes, Université McGill

Isabelle Lussier
Département de psychopédagogie et counselling, Université McGill

Jeffrey L. Derevensky
Département de psychopédagogie et counselling, Université McGill

Nos récents travaux soulignent l'impact positif des facteurs de protection individuels et l'impact négatif des facteurs de risque environnementaux sur le niveau d'implication dans le jeu de hasard et d'argent chez les jeunes. Ils mettent également en évidence la présence de relations entre la langue parlée et le comportement de jeu.

Des 1 100 élèves montréalais du secondaire qui y ont participé, environ 81 % rapportent avoir participé au moins une fois à un jeu d'argent (83 % de garçons c. 78 % de filles) et 10 % l'ont fait sur une base hebdomadaire. Approximativement 7 % sont considérés des joueurs à risque et 4 % des joueurs pathologiques probables. Les garçons, comparativement aux filles, sont deux fois plus susceptibles d'être considérés des joueurs pathologiques probables (8 % c. 5 %) et quatre fois plus des joueurs à risque (6 % c. 1,5 %).

Une augmentation du nombre de facteurs de protection est associée à une diminution du niveau d'implication dans le jeu : les joueurs pathologiques probables rapportent un plus faible niveau de protection que les non-joueurs et les filles bénéficient d'un plus grand nombre de facteurs de protection. À l'inverse, une exposition plus marquée aux facteurs de risque s'accompagne d'une augmentation du niveau d'implication dans le jeu.

Des liens sont notés entre la langue parlée et les problèmes de jeu : chez les garçons, les joueurs problématiques sont, toutes proportions gardées, plus nombreux chez les allophones (23 %), suivi des anglophones (10 %) et des francophones (4 %). Chez les filles, la plus faible prévalence de problèmes de jeu s'observe chez les francophones (1 %), comparativement aux filles allophones (5 %) et anglophones (6 %).

Une augmentation du nombre de facteurs de protection est associée à une diminution du niveau d'implication dans le jeu.

Les élèves de groupes minoritaires semblent plus susceptibles d'être aux prises avec un problème de jeu. Plusieurs causes peuvent être invoquées : la condition socioéconomique; l'attitude et les pratiques de jeu des parents de

Québec 2008-2009*.indd 520 17/11/08 09:25:14



Des 1 100 élèves montréalais du secondaire qui y ont participé, environ 81 % rapportent avoir participé au moins une fois à un jeu d'argent.

ces élèves et leurs influences sur le comportement des adolescents ; l'impact du phénomène d'isolement social ou d'acculturation.

Cette étude souligne le besoin de mettre davantage l'accent sur les facteurs de protection et de prendre en considération les différences culturelles lors de la mise sur pied d'activités de sensibilisation, notamment s'assurer que les jeunes des communautés allophones et anglophones se sentent concernés, et développer des services d'intervention adaptés à leur diversité culturelle. Aussi, il serait opportun d'intervenir auprès des adultes de ces communautés pour mieux connaître leurs perceptions à l'égard des jeux d'argent et les sensibiliser aux risques associés à une participation excessive.

Références

Derevensky, Jeffrey L. *et al. The identification of risk, cultural and protective factors associated with youth gambling problems*, Rapport de recherche pour le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, Québec, 2005.

Ellenbogen, Stephen, Rina Gupta et Jeffrey L. Derevensky. «A cross cultural study of gambling behavior among adolescents», *Journal of Gambling Studies*, vol. XXIII, 2007, p. 25-38.

Québec 2008-2009*.indd 521 17/11/08 09:25:15

L'importance des liens entre la pratique de jeux de hasard et d'argent, la délinquance et la consommation de psychotropes à l'adolescence

Frank Vitaro
École de psychoéducation, Université de Montréal

Les jeunes qui pratiquent fréquemment les jeux de hasard et d'argent ont tendance à consommer fréquemment des substances psychotropes (alcool, marijuana) et à commettre des actes délinquants (vol, fraude, violence). De plus, l'augmentation d'un type de comportement au cours de l'adolescence est souvent reliée à une aggravation des autres types de comportement. Ces résultats ont été recueillis auprès d'un millier de jeunes suivis tout au long de leur adolescence.

Des relations modérément élevées entre divers comportements et leur évolution conjointe dans le temps laissent croire à une possible influence des comportements les uns sur les autres. Par exemple, les problèmes de jeu entraîneraient des conduites délinquantes ou une consommation abusive de psychotropes. Il y a toutefois une autre explication : les jeunes qui sont à risque d'éprouver des problèmes de jeu en raison de facteurs d'ordre personnel et sociofamiliaux risquent également de montrer des conduites délinquantes et une consommation abusive de psychotropes. Cette hypothèse implique une origine commune aux trois types de comportement et un développement parallèle (plutôt qu'une influence mutuelle).



Les jeunes qui pratiquent fréquemment les jeux de hasard et d'argent ont tendance à consommer fréquemment des substances psychotropes.

Québec 2008-2009*.indd 522 17/11/08 09:25:15

Nos analyses tendent à accréditer l'hypothèse d'une origine commune. Plus précisément, les relations transversales et longitudinales modérément élevées entre la pratique des jeux de hasard et d'argent, la consommation de psychotropes et les conduites délinquantes diminuent substantiellement lorsqu'on considère divers types d'antécédents communs tels les problèmes de comportement des jeunes, les lacunes dans les pratiques disciplinaires de leurs parents et la déviance de leur groupe d'amis.

L'hypothèse d'une origine commune commande de cibler en priorité les facteurs de risque communs aux trois catégories de comportements précédents. Puisque ces facteurs sont souvent présents dès le préscolaire ou l'école primaire, des programmes de prévention précoces, notamment génériques, sont à privilégier.

La présence d'antécédents communs n'explique toutefois pas totalement les liens concomitants et longitudinaux entre les divers types de comportement. Il semble exister des facteurs de risque spécifiques à chaque type de comportement problématique en plus des facteurs communs. Ces facteurs de risque spécifiques nécessitent, au moment de leur apparition, des programmes de prévention différenciés et complémentaires aux programmes de prévention de type générique.

Puisque ces facteurs sont souvent présents dès le préscolaire ou l'école primaire, des programmes de prévention précoces, notamment génériques, sont à privilégier.

Nos résultats de recherche autorisent deux conclusions : nous avons besoin de programmes de prévention de type générique qui ciblent les facteurs de risque communs à une variété de problématiques au préscolaire et au primaire, et de programmes de prévention différenciés au secondaire lorsque les jeunes sont confrontés aux facteurs de risque spécifiques à chaque type de comportement que nous désirons prévenir.

Québec 2008-2009*.indd 523 17/11/08 09:25:15

JEUX ET DÉPENDANCES

COLLOQUE 2009

MONTRÉAL, 3-4 SEPTEMBRE 2009

BILAN ET ORIENTATIONS
DE RECHERCHE
ET D'INTERVENTION

jeux-gambling2009.org

Fonds de recherche sur la société et la culture
Québec

Québec 2008-2009*.indd 524 17/11/08 09:25:15

Nos chercheurs bâtissent un avenir durable

Pierre Prémont
Président-directeur général, Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)



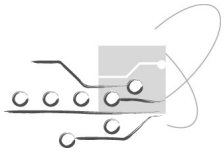
La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation Pour un Québec innovant et prospère, lancée en décembre 2006, a reconnu très concrètement que « l'innovation et la recherche sont au cœur du développement des économies du savoir ». Dans la même foulée, elle a reconnu l'importance cruciale de la recherche dans les domaines des sciences pures, des sciences naturelles et du génie, en accordant au Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) un rôle et des moyens accrus.

Aussi, je suis fier de vous présenter, au nom des membres du conseil d'administration du Fonds Nature et Technologies, les réalisations de certains de nos chercheurs. La contribution de ces gens passionnés mérite d'être davantage connue puisqu'elle est liée à la prospérité de notre société et contribuera au mieux-être des générations futures.

Nos chercheurs sont très actifs et appuient, par leurs travaux, d'importants secteurs d'activités économiques du Québec, tels que la forêt et l'aérospatiale, la santé et la protection des écosystèmes, en passant par la biorobotique et les nanotechnologies. Ces hommes et ces femmes participent ainsi à la formation de milliers d'étudiants, une main-d'œuvre hautement qualifiée qui pourra mettre à profit ses connaissances, ses compétences et ses réseaux au sein des organisations qui les engageront.

Tous ces chercheurs, à leur façon, chacun dans leur champ d'expertise, contribuent à bâtir un avenir durable pour le Québec. Nous avons choisi de l'illustrer à partir d'exemples de réalisations de chercheurs et d'étudiants soutenus financièrement par le Fonds Nature et Technologies en 2007-2008, qui traduisent très concrètement à la fois la richesse et la diversité de cet apport.

Québec 2008-2009*.indd 525 17/11/08 09:25:16



TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Nouvelles technologies pour le positionnement par satellites

Le système mondial de positionnement (GPS) par satellites est une initiative de l'armée américaine datant de 1960. Aujourd'hui, le GPS est encore aux prises avec différents problèmes, dont la disponibilité des signaux, la précision du positionnement, l'intégrité du système et sa vulnérabilité aux interférences. Les travaux de recherche de Marc-Antoine Fortin (stagiaire chez Averna Technologies) permettront de capter et de suivre des signaux de faible intensité dans des environnements défavorables grâce à un algorithme de positionnement plus robuste. Les résultats de ses recherches permettront d'améliorer des applications telles que la navigation assistée (automobile, navale ou aérienne), la machinerie lourde nécessitant un positionnement fin ainsi que la téléphonie cellulaire.



AGROALIMENTAIRE

Lutte biologique : des parasitoïdes contre la pyrale du maïs

Afin de contrer la pyrale (un papillon dont la chenille s'attaque aux végétaux) du maïs, les producteurs s'appuient principalement sur l'utilisation de produits chimiques. Les problèmes environnementaux et sanitaires que ceux-ci occasionnent, ainsi que la résistance des insectes aux produits couramment utilisés, démontrent l'importance de mettre au point des approches alternatives pour assurer une phytoprotection saine. Le recours aux méthodes biologiques est l'une des meilleures stratégies pour mieux protéger l'environnement et la biodiversité. Les travaux de Mylène St-Onge (stagiaire chez Anatis Bioprotection) consistent à mettre au point les paramètres d'élevage d'un parasitoïde de la pyrale du maïs, à optimiser son utilisation dans la culture du maïs ainsi qu'à évaluer son potentiel dans d'autres cultures, dont celle du poivron.



BIOROBOTIQUE ET SYSTÈMES MÉCANIQUES

Système de commande d'un biorobot aquatique

La biorobotique s'inspire des créatures vivantes pour la conception des robots. Les biorobots ont la particularité de pouvoir effectuer des déplacements qui s'avèrent impossibles pour les robots de type traditionnel. Toutefois, le développement du système de commande des biorobots doit être davantage perfectionné. Imaginez un robot qui pourrait analyser les profondeurs sous-marines ou superviser des opérations de génie maritime sans mettre la sécurité d'êtres humains en péril ! Les travaux de Nicolas Plamondon (Université McGill) portent sur la dynamique du robot sous-marin AQUA, qui se distingue des autres robots sous-marins par l'utilisation de nageoires pour produire sa poussée et effectuer des manœuvres dans cinq degrés de liberté.

Québec 2008-2009*.indd 526 17/11/08 09:25:16



NANOÉLECTRONIQUE

Le transport électronique dans des fils moléculaires

La taille des composants de circuits électroniques diminue de plus en plus afin d'augmenter leur densité et d'améliorer leur performance. Celle-ci s'approchera bientôt de l'échelle moléculaire. L'intégration de molécules en tant qu'unité de fabrication au sein de circuits électroniques offre l'opportunité de mettre au point de nouvelles approches pour le domaine de l'informatique, d'utiliser les interactions chimiques pour l'assemblage de dispositifs, d'utiliser des substrats flexibles et de contourner les coûts associés aux technologies du silicium. L'objectif du travail de Jeffrey Mativetsky (Université Strasbourg I-Louis Pasteur) est d'établir des contacts électriques entre des prototypes de fils moléculaires et de corréler leur structure supramoléculaire aux propriétés de transports.



BIOTECHNOLOGIES

Développement d'un biosenseur électronique pour la détection rapide du VIH

Le domaine des technologies est entré dans une ère nouvelle où les molécules peuvent servir de matériel de base pour construire différentes nanostructures, nanosystèmes ou microdispositifs électroniques. Dans le domaine des biosenseurs électroniques, des molécules d'ADN, d'ARN ou des protéines sont présentement utilisées afin de détecter de manière rapide et extrêmement spécifique la présence de molécules cibles (ligands) au moyen d'un processus de reconnaissance moléculaire. Les travaux de recherche du Dr Alexis Vallée-Bélisle (Université de Californie, Santa Barbara) consistent à adapter cette technologie à une plus grande variété de protéines pouvant par exemple reconnaître des anticorps ou des peptides propres au diagnostic rapide du VIH.



CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les fjords et lacs d'eau douce comme indicateurs des changements climatiques

Nous en connaissons très peu sur la microbiologie et l'écologie de ces écosystèmes éloignés, mais il s'avère que le Haut-Arctique canadien est une région extrêmement sensible aux changements environnementaux. Les écosystèmes aquatiques font partie des composantes dominantes des paysages du Haut-Arctique, et une concentration d'écosystèmes rares a été identifiée sur la côte nord-ouest de l'île d'Ellesmere. Ces écosystèmes constituent des archives détaillées des changements de climat dans le passé. Les travaux de Dermot Antoniades (Université Laval) permettront de mieux comprendre l'histoire des changements climatiques dans ce milieu vulnérable et l'importance historique des changements récents. Ils permettront aussi de prévoir les effets des changements climatiques futurs.

Québec 2008-2009*.indd 527 17/11/08 09:25:16



BIOALIMENTAIRE

Effets des protéines de lactosérum sur le système immunitaire

Les travaux de Sylvie F. Gauthier (Université Laval) et de son équipe portent spécifiquement sur la réponse immunitaire d'ingrédients commerciaux à base de protéines de lactosérum et de peptides. Des travaux *in vitro* réalisés à partir de cellules immunitaires de souris ont démontré que certains ingrédients commerciaux et peptides pouvaient effectivement stimuler la prolifération de ces cellules et la sécrétion de cytokines pro- et anti-inflammatoires. De plus, ces produits permettraient de réduire les symptômes causés par une infection à *E. coli* chez la souris. Si l'activité immunostimulante est confirmée chez l'humain, cela pourrait valider la bioactivité des produits à base de protéines de lactosérum et accroître leur intérêt à titre de nutraceutiques destinés à la modulation du système immunitaire.



ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

Coupes forestières et dispersion du caribou forestier

Le caribou forestier, une espèce désignée menacée par le gouvernement du Canada en 2000 et vulnérable par le gouvernement québécois en 2005, montre un recul marqué vers le nord de sa limite méridionale d'aire de répartition. L'importance de l'exploitation forestière et la configuration spatiale de la forêt qui en résulte pourraient compromettre le maintien à long terme du caribou dans le paysage boréal exploité. Dans un tel contexte, la prédation pourrait accroître la vulnérabilité du caribou forestier. Le suivi de plusieurs caribous femelles par télémétrie GPS dans un secteur de forêt aménagée (divers âges de peuplement) au nord-est du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mené par l'équipe de Jean-Pierre Ouellet (Université du Québec à Rimouski), permet de mieux comprendre l'impact des modifications du milieu sur cet animal.



TECHNOLOGIES DE LA MER

Un détecteur acoustique de baleines

L'équipe multidisciplinaire d'Yvan Simard (Université du Québec à Rimouski) s'ingénie à développer un système intelligent de détection acoustique capable de détecter, d'identifier et de localiser les baleines en continu sur de grands bassins océaniques à partir des sons spécifiques qu'elles émettent, puis de transmettre cette information en temps réel à un centre de contrôle par télécommunication satellitaire et radio. Cette technologie innovatrice tire avantage des développements actuels en acoustique sous-marine et en génie électrique et informatique. Elle peut être mise à profit pour cartographier rigoureusement l'utilisation que les baleines font de leur environnement, localiser leurs habitats sensibles, déterminer les rythmes de fréquentation de certains territoires ou encore minimiser les risques de collision avec les navires.

Québec 2008-2009*.indd 528 17/11/08 09:25:16



GÉNOMIQUE

Combattre la gale commune de la pomme de terre

La gale commune de la pomme de terre cause des pertes agricoles importantes tant au Québec qu'à l'échelle mondiale. De plus, elle s'attaque parfois à d'autres cultures racines, dont les carottes, les betteraves, les navets et les panais. L'agent causal de la gale commune est une bactérie qui produit une phytotoxine essentielle au développement de la maladie. Les travaux de Nathalie Beaudoin (Université de Sherbrooke) visent à caractériser les mécanismes de résistance à cette phytotoxine, ce qui permettrait de développer de nouvelles variétés de pommes de terre peu touchées par la maladie.



MATÉRIAUX

Les structures en béton et la sécurité

Effondrement des tours du World Trade Center aux États-Unis, écroulement du viaduc de la Concorde à Laval, etc. Le monde fait actuellement face à un important défi relativement à la gestion et à la dégradation des infrastructures, et le Québec n'y échappe pas. Malgré le fait que le béton soit le matériau artificiel le plus utilisé sur la planète, la durée de vie utile à long terme des ouvrages qui en sont constitués fait l'objet d'un doute constant, car ce matériau est continuellement soumis aux assauts de son milieu environnant. Les travaux de Jacques Marchand (Université Laval) et de son équipe visent à assurer la sécurité des ouvrages existants et à optimiser la gestion, l'inspection et l'évaluation des structures.



TRANSPORT

Le défi de la logistique urbaine

Le transport de marchandises en ville a fait émerger le besoin d'analyser et de régulariser cette activité afin de réduire la congestion, la pollution et le bruit, d'accroître la mobilité et d'atteindre les objectifs de Kyoto dans un contexte de développement durable. L'idée fondamentale de la logistique urbaine consiste à cesser de considérer chaque chargement, entreprise et véhicule de façon isolée : il faut plutôt les voir comme les éléments d'un système logistique intégré à optimiser dans son ensemble. La logistique urbaine tient compte des comportements logistiques des différents acteurs urbains, ainsi que des actions d'approvisionnement des villes en biens et services. L'équipe de Teodor Gabriel Crainic (Université du Québec à Montréal) se penche sur le développement de méthodes et d'instruments pour planifier et gérer de tels systèmes dans un contexte nord-américain.

Québec 2008-2009*.indd 529 17/11/08 09:25:16



ÉNERGIE

Système de génération hybride éolienne-turbine à gaz-pile à combustible

La qualité de l'énergie électrique est devenue un enjeu majeur pour une bonne utilisation des ressources énergétiques disponibles. Plus de 65 % de l'énergie produite transite dans des convertisseurs de puissance. Les parasites et le brouillage électrique créés par l'utilisation intensive de ces convertisseurs d'alimentation ont des impacts négatifs sur le réseau électrique. Cette préoccupation, ainsi que la législation de plus en plus sévère en matière de pollution harmonique, justifie le développement de nouvelles solutions. Les travaux de Kamal Al-Haddad (École de technologie supérieure de Montréal) portent sur la mise au point de nouvelles technologies électroniques de puissance à base de composants actifs-hybrides permettant de réduire la pollution harmonique et d'augmenter le rendement énergétique des convertisseurs.



RESSOURCES NATURELLES

Centre d'étude de la forêt (CEF)

La vitalité du secteur forestier québécois dépend de la présence de vastes forêts résilientes et productives, d'une vision globale des écosystèmes forestiers et de la prise en compte de leurs multiples fonctions. L'aménagement durable des forêts nécessite une meilleure compréhension du fonctionnement de ces écosystèmes. Le CEF a pour mission la formation avancée et la recherche sur l'ensemble des biosystèmes de la forêt québécoise. Il cherche à comprendre le fonctionnement et la dynamique de l'écosystème forestier ainsi qu'à faire de ces connaissances l'assise de recherches pour de nouvelles stratégies d'aménagement de la forêt et de pratiques sylvicoles.



RECHERCHE FONDAMENTALE

Expérimentation et visualisation géométriques

Le domaine de la géométrie est en pleine effervescence. Les scientifiques y trouvent des modèles et des structures pour décrire leur vision de l'univers. Par exemple, les variétés lorentziennes, localement modelées sur l'espace-temps, jouent un rôle important en relativité. De plus, à cause de la percée de l'infographie et de l'imagerie, nous assistons à un intérêt croissant pour le problème de la discrétisation de la géométrie. Virginie Charette (Université de Sherbrooke) veut poursuivre l'exploration numérique d'une classe importante de variétés lorentziennes. Certains aspects de ses recherches portent sur la géométrie différentielle discrète, un domaine émergent ayant des applications potentielles en infographie.

Québec 2008-2009*.indd 530 17/11/08 09:25:16



ENVIRONNEMENT

Des bactéries contre un gaz à effet de serre

Karine Lemarchand (Université du Québec à Rimouski) s'intéresse aux communautés bactériennes du cycle de l'azote dans les milieux côtiers subarctiques, influencés par un enrichissement croissant en azote d'origine anthropique. Dans ces communautés, les bactéries dénitrifiantes jouent un rôle primordial dans le processus d'émission d'oxyde nitreux, un important gaz à effet de serre. La compréhension de la variabilité saisonnière de ces bactéries en relation avec la production *in situ* d'oxyde nitreux permettent de mieux appréhender l'effet des apports anthropiques sur la production de ce gaz à effet de serre dans les milieux côtiers.



AÉROSPATIALE

Revêtements minimisant l'usure des microsystèmes électromécaniques pour les applications aérospatiales

Les microsystèmes électromécaniques (MEMS) font partie des nombreuses innovations technologiques issues des techniques de nanofabrication. Toutefois, les MEMS sont composés de silicium, un matériel qui s'use très rapidement. Richard Chromik (Université McGill) étudie les revêtements de lubrifiant solides qui pourraient offrir une résistance à l'usure pour les générations futures de MEMS. Grâce à une compréhension approfondie de la tribologie et à l'élaboration de nouveaux revêtements, on pourrait construire des MEMS qui révolutionneraient de nombreux secteurs, tels que l'industrie aérospatiale, l'industrie biomédicale et les télécommunications.



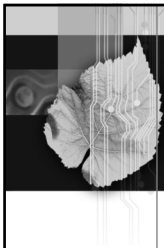
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

Piéger les virus grâce à des nanomatériaux luminescents ou magnétisables

Des méthodes rapides et ultrasensibles d'identification d'agents pathogènes, tels des virus à l'état de trace, sont très importantes pour le diagnostic clinique, la thérapie génique et les études biomédicales. Une avenue prometteuse consiste en la synthèse de nanomatériaux (*quantum dots*) aux propriétés exceptionnelles (luminescents/magnétisables) qu'on pourrait attacher aux éléments biologiques pathogènes afin de les suivre optiquement et de les piéger au moyen d'un champ magnétique. La chercheuse Dongling Ma (Institut national de la recherche scientifique) se consacre au développement de ces nanomatériaux et à leur adaptation pour des applications biomédicales.

Québec 2008-2009*.indd 531 17/11/08 09:25:16

Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies



Nos chercheurs bâtissent un avenir durable

La principale contribution de la recherche à la société québécoise, c'est la formation d'une relève.

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est un acteur de premier plan dans la formation d'une **main-d'oeuvre hautement qualifiée** en sciences naturelles et en génie.



Il soutient le **développement de créneaux stratégiques** pour la prospérité du Québec...

d'aujourd'hui et de demain.



La mission du **Fonds Nature et Technologies** est de promouvoir et de développer la recherche, d'assurer sa diffusion et d'encourager la formation par la recherche dans les domaines reliés principalement aux sciences naturelles et au génie. Pour en savoir plus, visitez notre site au **www.fqrnt.gouv.qc.ca**

Fonds de recherche sur la nature et les technologies
Québec

Regards sur le Canada

534 Un deuxième gouvernement Harper minoritaire – au Québec, le conservatisme perd du terrain

540 Le gouvernement Harper désamorce le piège afghan

547 Le cas Khadr : le Canada viole-t-il les droits de l'homme?

548 La stratégie de défense du gouvernement Harper : politique cohérente et justifiée ?

554 L'industrie de défense canadienne bénéficiera-t-elle de la politique du gouvernement Harper ?

556 Stephen Harper et les médias : une relation trouble

560 L'arrêt Charkaoui : entre sécurité nationale et justice fondamentale

568 destin canadien de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

569 Le référendum sur le mode de scrutin en Ontario

574 Le retour du Canada dans l'Arctique ou le parfait alignement des logiques stratégiques, politiques et idéologiques

Québec 2008-2009*.indd 533 17/11/08 09:25:17

Un deuxième gouvernement Harper minoritaire – au Québec, le conservatisme perd du terrain

Michel Venne
Directeur général, Institut du Nouveau Monde

Le 14 octobre 2008, les électeurs canadiens ont reporté au pouvoir le gouvernement conservateur de Stephen Harper sans toutefois lui accorder la majorité que celui-ci voulait obtenir en déclenchant des élections moins de trois ans après avoir été élu.

Les urnes accouchent d'un gouvernement minoritaire pour la troisième élection de suite, après celle de Paul Martin en 2004 et du premier gouvernement Harper en 2006.

C'est au Québec que le Parti conservateur (PC) a failli à la tâche, conservant certes 10 sièges, comme en 2006, mais en perdant du terrain en termes de suffrages. Les troupes de M. Harper ont récolté 11 sièges de plus en Ontario et 7 de plus dans l'ouest du pays.

Le Bloc québécois s'est de nouveau imposé comme la formation politique de loin la plus puissante au niveau fédéral au Québec en raflant près des deux tiers des sièges québécois au Parlement. L'appui populaire au Bloc a toutefois fléchi, ce dernier récoltant 38 % des votes, contre 42 % deux ans plus tôt.

À l'échelle canadienne, et malgré une légère remontée au Québec, le Parti libéral du Canada (PLC) a perdu, depuis les dernières élections, près de 900 000 votes et 26 sièges, dont 19 en Ontario, son bastion historique. Le chef libéral, Stéphane Dion, a été contraint d'annoncer sa démission quelques jours après le scrutin. Le « tournant vert » qu'il proposait de négocier n'a pas su convaincre l'électorat de ramener au pouvoir le parti du scandale des commandites.

Le Nouveau Parti démocratique (NPD) de Jack Layton a partiellement profité de la dégringolade libérale en faisant élire huit députés de plus qu'en 2006, mais sans accroître substantiellement son appui populaire. Pour la première fois, un député néo-démocrate a été élu au Québec dans le cadre d'élections générales. Il s'agit de Thomas Mulcair, dans Outremont.

Les urnes accouchent d'un gouvernement minoritaire pour la troisième élection fédérale de suite.

Malgré sa présence aux débats télévisés et une couverture médiatique généreuse, le Parti vert du Canada est resté incapable de faire élire un seul député, pas même sa chef, Elizabeth May.

Ces élections, déclenchées par le premier ministre en contravention avec la loi sur les élections à date fixe qu'il avait lui-même fait adopter, n'ont guère soulevé l'enthousiasme des électeurs. Le taux de participation a été le plus bas de l'histoire canadienne, à 59,1 %. Au Québec, le taux de participation s'est élevé à 60,1 %.

Québec 2008-2009*.indd 534 17/11/08 09:25:17



Jack Layton en campagne électorale à Montréal.

L'appui de 22 % des électeurs inscrits

Avec 143 sièges, le Parti conservateur est à court de 12 députés pour atteindre la majorité à la Chambre des communes. Il récolte 19 sièges de plus qu'en 2006 et gagne quelques points en pourcentage du vote obtenu : 37,6 %, contre 36,3 % trois ans auparavant. À cause de la diminution de la participation électorale, le PC a toutefois récolté 170 000 votes de moins que lors des dernières élections.

En considérant le pourcentage de votes obtenus par le parti de M. Harper (37,6 %) et le taux de participation électorale (59,1 %), M. Harper gouverne avec l'appui de seulement 22 % des électeurs inscrits.

Ces chiffres illustrent bien les paradoxes de notre mode de scrutin uninominal à un tour. Après les élections, des voix se sont de nouveau fait entendre en faveur de l'introduction d'une part de proportionnelle dans notre système électoral.

TABLEAU 1 **Taux de participation aux élections fédérales**

	2004	2006	2008
Canada	60,9 %	64,7 %	59,1 %
Québec	60,5 %	63,9 %	61,1 %

Près d'un million de Canadiens (près de 7 % des suffrages) ont voté pour le Parti vert. Ces électeurs ne sont pas représentés à la Chambre des communes.

Les conservateurs bloqués au Québec

Le Québec a résisté aux sirènes conservatrices. Le PC s'en est tenu à 10 sièges, comme en

Québec 2008-2009*.indd 535 17/11/08 09:25:18

TABLEAU 2 **Résultats des élections fédérales au Québec**

	2006			2008		
	Sièges	%	Votes	Sièges	%	Votes
PC	10	24,6	908 000	10	21,7	785 000
PLC	13	20,8	766 000	14	23,7	860 000
Bloc québécois	51	42,1	1 553 000	49	38,1	1 380 000
NPD	0	7,5	276 000	1	12,2	441 000
Parti vert	0	4	147 000	0	3,5	126 000
Autres	1	1	41 000	1	0,8	29 000

2006. Mais le parti de Stephen Harper a récolté quelque 125 000 votes de moins, et l'appui populaire dont il jouissait a fléchi, passant de 24,6 % à 21,7 % des suffrages exprimés.

Si, au début de la campagne électorale, les sondages donnaient au Parti conservateur une chance de doubler sa députation québécoise, la campagne aura permis aux progressistes du Québec de renverser la vapeur.

Dès l'ouverture des hostilités (cette campagne a laissé place à plus d'hostilité et d'attaques personnalisées qu'à l'habitude), le Bloc québécois a fait valoir l'incompatibilité des politiques conservatrices avec les besoins et les valeurs des Québécois, montrant notamment du doigt l'attitude du gouvernement à l'égard de la présence militaire du Canada en Afghanistan, les compressions budgétaires annon-



Le libéral Stéphane Dion en campagne à Westmount.

Québec 2008-2009*.indd 536 17/11/08 09:25:18



Gilles Duceppe, chef bu Bloc québécois.

cées quelques jours avant le déclenchement des élections dans le domaine culturel et les politiques conservatrices en matière de criminalité.

Tout au long de sa tournée, M. Duceppe a tenté de canaliser l'insatisfaction à l'égard de M. Harper en invitant autant les fédéralistes que les souverainistes à voter pour le Bloc afin d'arrêter la marche conservatrice au Québec.

Sa campagne a bénéficié de la mobilisation inattendue des artistes. L'un des clous de celle-ci a été la production d'une vidéo, largement diffusée sur Internet, qui montre le populaire chanteur Michel Rivard, l'humoriste Stéphane Rousseau et le comédien Benoît Brière dénonçant des diminutions d'une quarantaine de millions de dollars (sur plusieurs milliards) dans les budgets destinés à la culture.

La divulgation, tard dans la campagne, du programme électoral des conservateurs, mettant l'accent sur un resserrement des lois sur les jeunes contrevenants, a été une autre occasion de faire valoir l'inadéquation des politiques conservatrices avec les préférences des Québécois.

Le PC a également commis une erreur en faisant circuler une publicité dénonçant la présumée inutilité du Bloc québécois depuis qu'il fait élire des députés à Ottawa.

Le 14 octobre 2008, le Bloc a fait élire 49 députés (contre 51 en 2006) et a obtenu 38 % des suffrages (contre 42 % en 2006). L'appui au Bloc fléchit, mais se maintient à un niveau élevé. Le parti a accusé une perte de près de 175 000 votes entre les deux élections.

M. Harper gouverne avec l'appui de seulement 22 % des électeurs inscrits.

Ce fléchissement de l'appui bloquiste n'est pas de bon augure pour le Parti québécois et pour le mouvement souverainiste. Il est en partie imputable au fait que le Bloc n'a pas

Québec 2008-2009*.indd 537 17/11/08 09:25:19



Au Québec, le parti de Stephen Harper a récolté quelque 125 000 votes de moins.

largement fait campagne sur la souveraineté, même s'il n'a jamais caché son allégeance.

Les bloquistes ne sont toutefois pas les seuls à avoir profité de la peur partagée par bien des Québécois de voir arriver à Ottawa un gouvernement majoritaire.

Un regain d'appui aux progressistes

Les libéraux ont repris le dessus sur les conservateurs avec 14 sièges (1 de plus qu'en 2006), 23,7 % des suffrages (contre 20,8 % en 2006) et près de 100 000 votes de plus (860 000 contre 766 000) que trois ans auparavant. Le fils de l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau, Justin Trudeau, a battu la bloquiste Vivian Barbot dans Papineau, malgré les manifestations des Jeunes Patriotes. Cette fois, l'astronaute Marc Garneau a réussi son atterrissage en politique (il avait mordu la poussière aux dernières élections) en remportant Westmount–Ville-Marie.

Le Nouveau Parti démocratique a fait réélire le député d'Outremont, Thomas Mulcair (lui qui était entré au Parlement par la porte d'une élection partielle). Plus largement, l'appui au NPD a progressé de manière importante avec 12,2 % du vote (contre 7,5 % en 2006) et 441 000 bulletins marqués en sa faveur (contre 276 000 en 2006).

Notons que même avec plus de la moitié du nombre de votes obtenus par les libéraux et les conservateurs, le NPD n'obtient qu'un seul siège avec le mode de scrutin actuel contre respectivement 14 et 10 pour les deux partis dominants.

En dépit d'une bonne campagne nationale, l'appui au Parti vert a diminué au Québec.

Et le Québec a renvoyé aux Communes le député indépendant André Arthur, ancien roi de la radio poubelle à Québec, qui conserve la circonscription de Portneuf–Jacques-Cartier où les conservateurs n'ont présenté aucun candidat. M. Arthur continue de faire de la radio et de la télévision et occupe divers autres emplois tout en étant député. Il semble qu'aucune règle éthique ne l'empêche de cumuler ces fonctions.

Québec 2008-2009*.indd 538 17/11/08 09:25:19

TABLEAU 3 **Résultats des élections fédérales au Canada**

	2006			2008		
	Sièges	%	Votes	Sièges	%	Votes
PC	124	36,3	5 374 000	143	37,6	5 205 000
PLC	103	30,2	4 479 000	77	26,2	3 630 000
Bloc québécois	51	10,1	1 553 000	49	10	1 380 000
NPD	29	17,5	2 590 000	37	18,2	2 517 000
Parti vert	0	4,5	664 000	0	6,8	941 000
Autres	1	1	177 000	2	1,2	156 000

Des conservateurs québécois au Cabinet

Les résultats obtenus par les conservateurs ont donné des maux de tête au premier ministre pour la composition de son Conseil des ministres.

Avant les élections, M. Harper avait utilisé l'argument selon lequel, pour avoir des ministres au Cabinet, une province devait élire des conservateurs.

Le ministre non élu Michael Fortier, qui était responsable de la région de Montréal, n'a pas su déloger la députée bloquiste Melli Faille dans Vaudreuil-Soulanges. Pour représenter Montréal au Cabinet, M. Harper a fait appel au député de Mégantic-L'Érable, Christian Paradis, qui hérite des Travaux publics, en plus d'être le lieutenant de Stephen Harper au Québec.

Ancien ministre provincial de Robert Bourassa, Lawrence Cannon hérite du très important portefeuille des Affaires étrangères. Le député de Roberval–Lac-Saint-Jean, Roger Lebel, hérite du Développement économique des régions du Québec.

Le député de Jonquière-Alma, Jean-Pierre Blackburn, et la députée de Louis–Saint-Laurent dans la région de Québec, Josée Verner, sont demeurés au Conseil des ministres malgré de mauvaises performances dans leurs fonctions antérieures, le premier héritant du Revenu (alors qu'il était responsable du Développement économique) et l'autre, des Affaires intergouvernementales, une sinécure qui relève directement du premier ministre – Josée Verner détenait, avant les élections, le prestigieux portefeuille du Patrimoine canadien.

L'ancien ministre Maxime Bernier a été réélu en Beauce malgré sa maladresse aux Affaires étrangères et la désormais fameuse affaire Julie Couillard (du nom de son ancienne petite amie qui avait auparavant entretenu des relations avec des hommes reliés au crime organisé et chez qui l'ancien ministre avait laissé des documents secrets). Mais M. Harper l'a laissé siéger à l'arrière-ban cette fois-ci.

Québec 2008-2009*.indd 539 17/11/08 09:25:19

Le gouvernement Harper désamorce le piège afghan

Marc André Boivin
Directeur adjoint, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP)
Membre de l'International Institute for Strategic Studies (IISS), Londres

Début mars 2006, le premier ministre, Stephen Harper, rend visite aux troupes canadiennes déployées dans la région de Kandahar, en Afghanistan. C'est là un des premiers gestes du gouvernement conservateur minoritaire tout juste élu. Il signale clairement la place centrale que la nouvelle équipe entend donner à l'engagement canadien en Afghanistan, alors pressenti comme symbole d'une nouvelle politique extérieure. Pour les conservateurs, cette politique se veut plus musclée, alignée sur les réalités nord-américaines et moins portée sur les « concepts internationalistes grandiloquents » chers aux libéraux. En se rendant sur place, le premier ministre veut attirer l'attention du public canadien sur l'importance des efforts consentis en Afghanistan, il s'apprête à être servi bien au-delà de ses espérances.

Au moment de prendre le pouvoir, le Parti conservateur hérite d'un engagement en Afghanistan qui date de plus de quatre ans. Le Canada s'est d'abord impliqué, à partir de la fin 2001, à travers l'opération *Liberté immuable* (*Enduring Freedom*). Cette opération, sous direction américaine, est le principal volet militaire de la « guerre au terrorisme » lancée par l'administration de George W. Bush au lendemain des attentats du 11 septembre 2001. En quelques jours, en signe de solidarité, des navires canadiens sont dépêchés dans le golfe Persique pour intercepter dans leur fuite des sympathisants présumés d'Al-Qaïda. Ceux-ci seront suivis par l'envoi en Afghanistan de troupes spéciales ainsi que d'un contingent militaire en 2002. Le Canada maintient, depuis, quelques troupes sous la bannière américaine au titre de sa contribution à la lutte contre le terrorisme.

La participation canadienne à la guerre en Afghanistan entre dans une deuxième phase en février 2003 lorsque le ministre de la Défense nationale, John McCallum, annonce l'envoi de près de 2 000 militaires à Kaboul pour le mois d'août dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) de l'OTAN, qui compte alors 5 000 militaires de 29 pays[1]. Il s'agit d'un engagement majeur pour le Canada, pour qui l'Afghanistan prend la relève des Balkans comme principal théâtre de déploiement de troupes à l'étranger. L'ampleur de la participation et, surtout, le moment choisi pour effectuer cette annonce tiennent pour beaucoup à la conclusion de longs mois de délibérations acrimonieuses au sujet de l'invasion américaine de l'Irak qui se dessine : le Canada n'offrira pas son soutien[2]. Ainsi, la contribution canadienne à la FIAS – opération intimement liée à la politique étrangère américaine – est

Les conservateurs choisissent de se démarquer en poussant encore plus loin dans la voie tracée par leurs prédécesseurs.

Québec 2008-2009*.indd 540 17/11/08 09:25:19

une monnaie d'échange. À Ottawa, on parle alors d'une « solution afghane » à l'ire causée par le désaveu canadien des plans de Washington en Irak[3].

La « solution afghane » : intervention de compromis

Deux décisions ultérieures ont des conséquences plus directes encore sur les choix offerts au gouvernement Harper au moment de son accession au pouvoir. D'abord, en février 2005, le gouvernement libéral de Paul Martin annonce la nomination du général Rick Hillier à la tête des Forces armées canadiennes. Issu de l'armée de terre, le général Hillier a participé à plusieurs déploiements à l'étranger et a commandé la FIAS en Afghanistan de février à octobre 2004. Par ailleurs, rare privilège pour un officier canadien, il avait en 1998 été nommé général-commandant adjoint d'une unité d'élite de l'armée américaine, le III^{e} Corps blindé, basé à Fort Hood, au Texas.

Ces deux facettes de son parcours – son expérience en ce qui a trait aux déploiements multinationaux en zone de crise et les liens tissés avec ses collègues américains – ont une influence déterminante sur la réforme en profondeur des Forces canadiennes qu'il se propose de mener au moment de son entrée en fonction. Il s'agit de transformer l'appareil militaire pour en faire un outil plus flexible et plus facile à déployer afin de l'adapter aux menaces imprévisibles de l'ère post-septembre 2001 (voir article p. 541). Surtout, son plan repose sur un postulat : la mission en Afghanistan représente l'avenir, et les Forces canadiennes doivent mieux s'y préparer.

Depuis la fin 2003, la FIAS, initialement présente uniquement à Kaboul, étend graduellement son action à l'ensemble de l'Afghanistan. Le pays a été divisé en secteurs pris en charge par les nations qui se portent volontaires. Or, les relations transatlantiques houleuses – en raison, notamment, de la crise irakienne – et les désaccords persistants sur la nature et la finalité des opérations en Afghanistan nuisent considérablement au recrutement de pays volontaires[4]. En 2005, la moitié sud de l'Afghanistan reste hors de portée de la FIAS. Les pays s'y précipitent d'autant moins que le Sud et l'Est sont beaucoup plus agités que l'Ouest, le Nord et les environs de Kaboul.

Installé à Kaboul, mais fortement sollicité par ses alliés, le Canada pendant ce temps tergiverse. L'arrivée de Hillier à la tête des Forces armées canadiennes change la donne. Le commandant en chef non seulement cautionne la proposition, déjà envisagée, de déplacer des troupes vers Kandahar, mais dresse un plan encore plus ambitieux dans lequel le Canada prendrait en charge cette région clé du sud de l'Afghanistan[5]. Une décision en ce sens est rendue publique en mai 2005. Un premier contingent plus restreint doit assumer le commandement de l'équipe de reconstruction provinciale (mieux connu sous son acronyme anglais PRT) à Kandahar dès août 2005, l'essentiel des troupes suivra en février 2006.

L'Afghanistan vu de la colline du Parlement

Au moment de prendre le pouvoir, le gouvernement Harper hérite donc d'une décision majeure prise par ses prédécesseurs quelques mois plus tôt. La visite des troupes en mars 2006 non seulement signale l'importance accordée à la mission en Afghanistan, mais cautionne les politiques libérales vis-à-vis de l'Afghanistan. En fait, les conservateurs choisissent de se démarquer non pas en rompant avec leurs prédécesseurs, mais en poussant encore plus loin dans la voie tracée. Ainsi, les réinvestissements prévus dans le cadre de la transformation des Forces canadiennes sont significativement rehaussés. Alors que les libéraux étaient déchirés au sujet de la nature réelle de cette mission, à la fois antiterroriste et humanitaire (dans la lignée des missions de stabilisation « robustes »

Québec 2008-2009*.indd 541 17/11/08 09:25:19



Photo : Tom Hanson/LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre canadien, Stephen Harper (à droite) et le ministre de la Défense, Peter MacKay, après une conférence de presse au sujet de la mission canadienne en Afghanistan, lors du Sommet de l'OTAN à Bucarest en avril 2008.

des Balkans), les conservateurs clament haut et fort leur adhésion à une approche qui tient bien plus de la contre-insurrection à l'américaine que de l'opération de paix.

Élu en minorité, le gouvernement conservateur choisit néanmoins de toiser l'opposition au sujet de la politique en Afghanistan. Au départ, Stephen Harper refuse même de considérer un débat ouvert et sans conséquence à la Chambre des communes. Le premier ministre allègue qu'un tel débat remettrait en cause le soutien de la classe politique aux troupes sur le terrain et enverrait un message de dissension plutôt que d'unité, ce qui aurait pour conséquence d'inquiéter les alliés du Canada et d'encourager ceux qui s'opposent violemment à la présence canadienne en Afghanistan.

Historiquement, les déploiements de troupes à l'étranger sont essentiellement l'affaire de l'exécutif au Canada (contrairement à plusieurs autres démocraties dans le monde). Cependant, placé en minorité, le gouvernement conservateur ne peut imposer son ordre du jour. Cette réalité rattrape le gouvernement conservateur qui concède un débat en chambre au mois d'avril 2006. Au cours de celui-ci, les quatre principaux partis politiques renouvellent leur soutien à la mission canadienne, tout en soulevant certaines interrogations pas tant sur la légitimité de la présence canadienne en Afghanistan que sur le caractère fortement militaire de celle-ci.

Les choses s'enveniment vraiment par la suite lorsque les trois partis d'opposition se

Québec 2008-2009*.indd 542 17/11/08 09:25:20

liguent de nouveau, cette fois-ci pour forcer la tenue d'un vote en chambre au sujet du renouvellement de la présence des troupes canadiennes à Kandahar, dont le mandat arrive à échéance en février 2007. Dans un premier temps, le gouvernement conservateur accuse de nouveau les partis d'opposition d'irresponsabilité et refuse catégoriquement de se prêter au jeu. Cependant, confronté à une opposition unie, Stephen Harper sait qu'il s'agit d'un combat perdu d'avance. En mai, à deux jours de préavis, il annonce un débat parlementaire suivi d'un vote au sujet du renouvellement du mandat des troupes canadiennes dans la région de Kandahar. Les trois partis d'opposition protestent avec véhémence. Ils dénoncent tant le manque de temps pour se préparer que l'absence complète de consultation.

Alors que tous les partis politiques avaient tenu à manifester leur soutien à la mission à peine un mois plus tôt, le résultat du vote à l'issu du débat est de 149 voix en faveur du renouvellement et de 145 contre. Le Nouveau Parti démocratique (NPD) et le Bloc québécois s'y opposent, ainsi que la majorité de la députation libérale (sans chef depuis la démission de Paul Martin, celle-ci a la permission de voter librement). Les motifs invoqués tiennent d'abord à l'attitude cavalière du gouvernement qui refuse de laisser l'opposition jouer un rôle dans ce dossier. Au final, le gouvernement conservateur se trouve désormais isolé et en position de faiblesse au sujet de sa politique en Afghanistan.

Sur le terrain et dans l'opinion

En parallèle, le redéploiement à Kandahar se révèle bien plus ardu que prévu. Au cours des premiers mois, les soldats canadiens affrontent des combats de grande ampleur, et les morts ne tardent pas à se succéder. Alors qu'un seul soldat canadien a péri en 2005 en Afghanistan, 36 y laissent leur vie au cours de l'année 2006. En septembre, l'armée canadienne est engagée dans ses plus grandes opérations militaires depuis la guerre de Corée. Les images de guerre et de cérémonies d'adieux sortent brutalement le grand public de sa torpeur.

Les Canadiens prennent alors conscience de l'importance de l'engagement en Afghanistan, mais n'arrivent pas nécessairement aux mêmes conclusions que le gouvernement Harper. Le taux d'appui à la mission dégringole, plus encore au Québec[6]. Les partis d'opposition ne s'y trompent pas. Ce qui était surtout un vote de protestation contre l'approche unilatérale intransigeante du gouvernement conservateur au moment de discuter du renouvellement du mandat des troupes canadiennes en mai 2006, devient graduellement une remise en cause complète de la mission en Afghanistan.

Le rapport du libéral John Manley dresse un bilan sévère de la mission canadienne en Afghanistan.

Le NPD en vient à réclamer le retrait immédiat des troupes. Le Bloc québécois, quant à lui, demande à ce que la mission prenne fin à l'issue de son mandat, en février 2009. Pour le Parti libéral, les choses sont plus compliquées. En tant que principal maître d'œuvre de l'intervention canadienne en Afghanistan, les libéraux sont bien mal placés pour se lancer dans une charge en règle contre la mission. L'élection à la tête du parti de Stéphane Dion, l'un des députés libéraux d'avant-plan les plus critiques à l'égard de la mission en Afghanistan, ne résorbe pas pour autant les divisions. Exposés au grand jour lors du vote sur le renouvellement de mandat en mai 2006, les désaccords séparent d'un côté les ténors du parti, qui se sentent personnellement engagés vis-à-vis de la mission canadienne en Afghanistan et, de l'autre côté, la majorité des députés libéraux, dont les doutes à l'égard de la mission sont confortés par une opinion publique de plus en plus hostile.

Stéphane Dion, qui peine à s'imposer au sein de son parti, louvoie graduellement vers

Québec 2008-2009*.indd 543 17/11/08 09:25:20

une position de plus en plus critique à l'égard de la politique gouvernementale en Afghanistan. Il finit par annoncer que les libéraux n'appuieront pas le renouvellement du mandat, après février 2009, des militaires canadiens présents dans la région de Kandahar à moins qu'un rééquilibrage majeur s'effectue au profit des efforts diplomatiques et de l'aide au développement.

Isolé à la Chambre des communes, sous pression de l'opinion publique, et aux prises avec une nouvelle épreuve de force au sujet du renouvellement de mandat, le gouvernement Harper réussit un coup de maître à l'automne 2007 lorsqu'il annonce la mise sur pied d'un groupe d'experts pour discuter de l'avenir de la mission canadienne en Afghanistan. Le groupe est mené par nul autre que John Manley qui a occupé, entre autres, le poste de ministre des Affaires étrangères du temps où les libéraux étaient encore au pouvoir. Ainsi, non seulement Stephen Harper fait mentir ceux qui lui reprochent son manque de transparence et son souverain mépris pour toute consultation avec l'opposition, mais, surtout, la nomination d'un libéral aussi éminent à la tête du groupe d'experts fait voler en éclat le fragile consensus émergent au sein du parti vis-à-vis de la mission canadienne en Afghanistan.

Manley, cheval de Troie des conservateurs

Le groupe d'experts publie son rapport le 22 janvier 2008. Il dresse un bilan sévère de la mission canadienne en Afghanistan[7]. Ce sombre diagnostic tranche singulièrement avec la stratégie gouvernementale de communication : celle-ci martèle une litanie d'avancées observées en Afghanistan, peu importe l'accumulation des indicateurs à l'effet contraire.

Dans ses recommandations, le rapport demande à ce que le mandat des militaires canadiens à Kandahar soit renouvelé pour deux années supplémentaires après février 2009. Il pose cependant certaines conditions à ce renouvellement. Il réclame un engagement de 1 000 soldats supplémentaires de la part d'un pays partenaire et l'envoi sur place de nouveaux drones de surveillance ainsi que d'hélicoptères. En parallèle, le rapport reprend l'idée d'un rééquilibrage : la mission, essentiellement militaire, doit se réorienter vers le développement et la mise en place des conditions nécessaires à une paix durable. Les engagements concrets comme les soldats et l'équipement supplémentaires sont à la charge des pays alliés du Canada ainsi que du budget de défense – un poste de dépense choyé par les conservateurs. Quant au rééquilibrage, la notion demeure relativement ésotérique : libre au gouvernement d'en interpréter le sens.

Pour ajouter à la pression, avec en poche des sondages qui lui sont favorables, le gouvernement Harper décide de considérer le vote sur le renouvellement de mandat comme une question de confiance. Divisés, mal préparés à des élections, les libéraux sont mis au pied du mur.

Après quelques semaines de discussions, les conservateurs et les libéraux s'entendent sur une motion pour renouveler la présence des militaires canadiens dans la région de Kandahar de février 2009 à la fin 2011. Le 13 mars 2008, avec l'appui des deux principaux partis à la Chambre des communes, la motion est adoptée facilement à 198 voix pour et 77 voix contre. Sur le front intérieur, le gouvernement Harper a réussi à désamorcer le piège afghan.

Entre-temps, en Afghanistan, tout indique que la situation continue de se détériorer. L'armée américaine a constaté une augmentation de 400 % des attentats-suicides entre 2005 et 2006 ainsi qu'une multiplication par deux du nombre d'attaques à l'aide d'engins explosifs improvisés. En 2007, les violences s'accroissent à nouveau de 27 %[8]. La mission des Nations Unies en Afghanistan rapporte quant à elle une augmentation du nombre d'incidents répertoriés (la moyenne passe de 425 par mois en 2006

Québec 2008-2009*.indd 544 17/11/08 09:25:20

à 566 en 2007), tout en précisant que ceux-ci ont de plus en plus tendance à se concentrer dans certains districts, dont ceux où opèrent principalement les troupes canadiennes[9]. Le général américain David W. Barno, ancien commandant des forces américaines en Afghanistan, parle de « forces insurgées incontestablement beaucoup plus fortes que celles auxquelles nous étions confrontés en 2004[10] ».

Sur le terrain : de mal en pire

Malheureusement, cette tendance semble se poursuivre en 2008. Se basant sur des chiffres compilés par des sources locales, le chercheur américain Barnett Rubin parle d'une augmentation nationale de 39 % des violences en Afghanistan à la mi-2008 par rapport à la même période en 2007, elle-même déjà une année record. Ces chiffres correspondent à ceux présentés par le commandant américain, le major général Jeffrey J. Schloesser, qui parle quant à lui d'une augmentation de 40 % entre janvier et mai 2008 par rapport à la même période l'année précédente[11].

Les violences accrues, les retombées de la crise politique au Pakistan, la hausse spectaculaire de la production de drogue et l'incapacité du gouvernement afghan à s'organiser et à s'imposer soulèvent de graves préoccupations chez les alliés du Canada. Plusieurs en sont venus à redouter un échec de la mission de l'OTAN en Afghanistan[12].

Pendant ce temps, au Canada, la même campagne d'information « tout va très bien » se poursuit de plus belle, en dépit de la transparence réclamée par le rapport Manley[13]. À titre d'exemple, le nouveau chef d'état-major canadien, Walter Natynczyk, en visite à Kandahar au mois de juillet 2008, non seulement nie la dégradation de la situation, mais affirme avoir constaté de lui-même des progrès substantiels. Presque en même temps, son homologue américain, l'amiral Mullen, parle d'une crise en Afghanistan avec des troupes trop peu nombreuses, des insurgés mieux organisés et des pertes en hausse marquée[14]. Le général Natynczyk a dû se rétracter[15].

Les talibans sont probablement moins puissants que ce que laissent entendre les articles alarmistes publiés au lendemain d'une attaque spectaculaire ou particulièrement meurtrière. Les informations véhiculent des perceptions qui ont des conséquences très concrètes sur le terrain. On peut comprendre le gouvernement conservateur de vouloir façonner un portrait plus conforme à ses objectifs.

Cependant, le gouvernement Harper ne pourra pas échapper à une réalité qui le rattrape, avec sur le terrain une moyenne d'une trentaine de soldats morts au combat par année depuis le déploiement canadien à Kandahar. Stephen Harper a réussi avec brio à neutraliser ses adversaires à la Chambre des communes sur la question de l'Afghanistan. Ce succès tactique n'empêchera pas pour autant les citoyens de se demander : « Qu'aurons-nous accompli en 2011 ? », « Est-ce que tout cela en valait vraiment la peine ? » Sensé mettre en valeur sa nouvelle politique étrangère plus réaliste et virile, le gouvernement Harper traîne désormais l'Afghanistan comme un boulet attaché à ses pieds.

La motion pour renouveler la présence des militaires canadiens dans la région de Kandahar jusqu'en 2011 est adoptée facilement le 13 mars 2008.

L'auteur de ce texte est chercheur membre du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM).

Notes

1. Coulon, Jocelyn, « Le Canada s'engage en Afghanistan », dans Jocelyn Coulon (dir.), *Guide du maintien de la paix*, Montréal, Athéna éditions, 2004, p. 82-84.
2. Jean Chrétien a clos les discussions de manière dramatique le 17 mars 2003 en se levant en Chambre

Québec 2008-2009*.indd 545 17/11/08 09:25:20

pour annoncer au peuple canadien, ainsi qu'au reste du monde, que le Canada ne participerait pas à une action militaire en Irak à moins qu'une nouvelle résolution en ce sens ne soit adoptée au Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui était très peu probable à ce stade de la crise.

3. Gross Stein, Janice et Eugene Lang, *The Unexpected War. Canada in Kandahar*, Toronto, Viking Canada, 2007, p. 73.

4. Gallis, Paul, *NATO in Afghanistan. A test of the Transatlantic alliance*, CRS Report of Congress RL33627, Congressional Research Service, 2006, p. 3-4.

5. Gross Stein, Janice et Eugene Lang, *op. cit.*, p. 181-186.

6. Laghi Brian, « Support for Afghan Mission falls sharply in new poll », *The Globe and Mail*, 20 juillet 2006.

7. Groupe d'experts indépendant sur le rôle futur du Canada en Afghanistan, *Rapport final*, présidé par John Manley, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2008.

8. Jones, Seth J., *Counterinsurgency in Afghanistan*, Rand Corporation, p. 48-49.

9. Organisation des Nations Unies, *La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales*, Rapport du Secrétaire général, A/62/722-S/2008/158, 5.

10. Barno, David W., *House of Foreign Affairs Committee Testimony*, reproduit par le Near East South Asia Center for Strategic Studies, 2 avril 2008, p. 4.

11. Mazzeti, Mark, « Military death toll rises in Afghanistan », *New York Times*, 2 juillet 2008.

12. Voir « Afghanistan : the need for international resolve », *International Crisis Group*, Asia Report n° 145, février 2008 et « Where the sniping has to stop. Afghanistan and NATO », *The Economist*, 7 février 2008.

13. Dans la foulée du rapport, le gouvernement a entériné la création d'un comité parlementaire spécial sur la mission canadienne en Afghanistan. De plus, il s'est engagé à présenter des rapports trimestriels au Parlement, des mesures de rendement et un bilan des dépenses engagées.

14. White, Josh, « A Shortage of troops in Afghanistan », *Washington Post*, 3 juillet 2008.

15. La Presse Canadienne, « Le chef de l'armée canadienne admet que la sécurité en Afghanistan s'effrite », 20 juillet 2008.

Québec 2008-2009*.indd 546 17/11/08 09:25:20

Le cas Khadr : le Canada viole-t-il les droits de l'homme?

Omar Khadr, un Canadien d'origine pakistanaise, est, à 22 ans, le plus jeune détenu de la prison américaine de Guantanamo Bay. Arrêté en Afghanistan en 2002, il est accusé de crimes de guerre et de soutien à des activités terroristes. En six années de captivité, il a à de nombreuses reprises été soumis à des actes de torture, a entamé plusieurs grèves de la faim et a décidé de ne plus participer aux auditions devant les tribunaux militaires de la prison. En outre, son état de santé s'est dangereusement détérioré.

Du point de vue du droit, son cas est unique à bien des égards.

D'abord, le jeune homme n'avait que 15 ans au moment de son arrestation. Il devrait donc, selon la convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, être considéré comme un enfant-soldat et, à ce titre, être traité comme une victime. Les États-Unis cependant refusent l'application de la convention : Khadr, arguent-ils, n'est pas un soldat, mais un terroriste participant à une guérilla. On comprend mieux l'intérêt des Américains pour le jeune homme quand on sait que son père était un proche d'Oussama Ben Laden et que lui-même, enfant, a joué avec les enfants du chef d'Al-Qaïda.

Ensuite, Khadr reste le seul Occidental encore détenu à Guantanamo. En effet, tous les autres ont été rapatriés par leur pays d'origine, une procédure que le Canada s'est jusqu'à présent refusé à enclencher malgré les demandes répétées d'organisations comme Amnistie internationale et l'UNICEF.

Pourquoi le Canada n'intervient-il pas? À cette question, plusieurs critiques répondent que le dossier embarrasse trop le gouvernement pour qu'il accepte d'ouvrir le dossier. Afin de s'assurer qu'il ne le soit pas, le gouvernement a préféré laisser l'affaire entre les mains des autorités militaires américaines, auxquelles le premier ministre, Stephen Harper, a encore en 2008 réaffirmé son entière confiance.

À plusieurs occasions au cours de sa captivité, Khadr a reçu la visite d'agents du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Selon les avocats du jeune homme, Khadr a été « préparé » à ces rencontres en étant privé de sommeil pendant plusieurs semaines et ainsi rendu plus coopératif. Les enregistrements de ces entretiens ont ensuite été remis aux autorités militaires américaines comme documents à charge.

Saisie du dossier en 2007, la Cour fédérale d'appel a estimé que le Canada avait bafoué le droit international et a ordonné au gouvernement de transmettre la documentation réunie durant la captivité de Khadr à ses avocats. Arguant d'une menace à la sécurité nationale, le gouvernement a fait appel de cette décision. Mais le 23 mai 2008, la Cour suprême a confirmé la décision de la Cour d'appel fédérale : en transmettant les documents aux autorités militaires américaines, le Canada a contrevenu à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui protège l'autonomie et les droits juridiques d'un individu contre les actions du gouvernement. Ce dernier s'est donc vu obligé de transmettre les documents à la défense d'Omar Khadr, qui, le 15 juillet 2008, a rendu public l'enregistrement d'un des interrogatoires. Diffusée sur toutes les chaînes de télévision, la vidéo montre le jeune homme, alors âgé de 16 ans, en train de pleurer, de demander de l'aide et de montrer ses blessures aux agents canadiens.

Les différents gouvernements canadiens qui ont eu à traiter le dossier ont toujours répété qu'ils avaient reçu des États-Unis l'assurance qu'Omar Khadr était traité humainement. Or, les documents rendus publics ont révélé que le Canada était au courant des techniques « de pression et de contrainte » auxquelles le jeune homme était soumis.

LÉONORE PION

Québec 2008-2009*.indd 547 17/11/08 09:25:21

La stratégie de défense du gouvernement Harper : politique cohérente et justifiée ?

Stéphane Tremblay
Doctorant et chargé de cours, École nationale d'administration publique (ENAP)
Coordonnateur, Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP)

Le 12 mai 2008 à Halifax, devant un immense drapeau canadien et une centaine de militaires, le premier ministre du Canada, Stephen Harper, et le ministre de la Défense, Peter MacKay, ont dévoilé lors d'une conférence de presse les grandes lignes d'une nouvelle stratégie de défense intitulée « Le Canada d'abord[1] ». Dans son discours, M. Harper a déclaré que la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*, qui s'appuie sur quatre piliers – le personnel, les infrastructures, la disponibilité opérationnelle et le matériel – permettra de renforcer la souveraineté et la sécurité du Canada, de protéger les valeurs et les intérêts du pays, de respecter ses engagements internationaux et d'affirmer sa souveraineté dans le Nord. À cet égard, le premier ministre a affirmé que « si vous voulez être pris au sérieux dans le monde, vous devez avoir la capacité d'agir ». C'est dans cette perspective que les dépenses militaires annoncées, qui se chiffrent à près de 490 milliards de dollars en 20 ans, visent à accroître les effectifs des Forces canadiennes et à procéder au remplacement des principales flottes de combat.

Cette importante annonce du gouvernement conservateur survient quelques semaines avant que le chef d'état-major de l'armée canadienne, le général Rick Hillier, prenne sa retraite des Forces canadiennes le 1er juillet 2008, expliquant qu'il quittait son poste serein et qu'il avait atteint les objectifs qu'il s'était fixés après trois ans à la tête de l'armée canadienne. Nommé en 2005 par le premier ministre libéral, Paul Martin, le général Hillier a déployé au cours de son mandat de gros efforts pour rehausser l'image de l'armée canadienne et augmenter ses effectifs. Reconnu pour son franc-parler, il exigeait une politique nationale sur la défense plus claire et des investissements importants pour moderniser les Forces canadiennes. Le général Hillier était très populaire auprès des militaires et aura définitivement marqué les Forces canadiennes par son style et son leadership.

Son successeur, le général Walter Natynczyk, ancien vice-chef d'état-major de l'armée canadienne, a lui aussi exprimé le souhait de voir augmenter les effectifs des Forces canadiennes et moderniser son équipement, insistant sur l'importance de continuer le travail accompli par le général Hillier. Selon le nouveau chef d'état-major, la stratégie de défense du gouvernement « démontre son ambition pour les Forces canadiennes », estimant qu'« il s'agit d'un plan qui permet d'atteindre l'excellence au Canada et de démontrer du leadership à l'étranger. Pour être un joueur crédible sur la scène internatio-

Une politique de défense est habituellement présentée officiellement par la publication d'un livre blanc, ce qui n'a pas été le cas.

Québec 2008-2009*.indd 548 17/11/08 09:25:21



Photo : Forces canadiennes/LA PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Stephen Harper s'adresse à des soldats canadiens en Afghanistan.

nale, il faut pouvoir être prêt à agir et à envoyer des soldats sur le terrain[2] ». Pour atteindre ces objectifs, il comptera inévitablement sur les nouvelles ressources financières établies dans le cadre de la nouvelle stratégie de défense, dont nous présentons ici les lignes principales.

Les faits saillants de la stratégie de défense

Avec la publication de la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*, le gouvernement Harper donne suite à son engagement de doter le pays de forces polyvalentes et aptes au combat grâce à une stratégie d'acquisition[3]. Dans son message aux Canadiens, le premier ministre affirme que « le présent gouvernement a pris le pouvoir avec l'engagement ferme de défendre le Canada. [...] si nous voulons atteindre nos objectifs, il est essentiel de rebâtir les Forces canadiennes en un appareil militaire moderne, de premier ordre[4]. »

L'objectif principal de la Stratégie de défense est donc d'établir un plan détaillé, sur 20 ans, « qui permettra aux Forces canadiennes de compter sur le personnel, l'équipement et le soutien dont elles ont besoin pour exécuter leurs principales missions ». Dans le cadre de ce plan, les Forces canadiennes auront la capacité de mener six missions essentielles au Canada, en Amérique du Nord et dans le monde, parfois simultanément, soit à l'occasion d'opérations quotidiennes nationales et continentales, y compris dans l'Arctique, d'un événement international important au Canada, d'une attaque terroriste ou encore d'une catastrophe naturelle. Les Forces canadiennes pourront en outre diriger et mener une opération internationale.

Québec 2008-2009*.indd 549 17/11/08 09:25:21

Sur le plan de l'environnement stratégique, le gouvernement Harper souligne que d'importants problèmes de sécurité ont émergés dans les années 90, notamment la défaillance et la déroute de certains États, l'éclatement de guerres civiles et le terrorisme mondial, précisant qu'« au cours de cette période, il est évident que les dirigeants en fonction n'ont pas suffisamment financé les Forces canadiennes et ne leur ont donc pas donné tous les moyens nécessaires pour faire face à une situation mondiale de plus en plus complexe ». Le gouvernement estime ainsi que le Canada doit avoir les moyens de jouer un rôle dans la stabilité internationale, qui continue d'être menacée notamment par l'éclatement de conflits ethniques et frontaliers, l'existence de réseaux criminalisés et la prolifération d'armes à la fine pointe de la technologie. À cet égard, le gouvernement entend faire contribuer les Forces canadiennes aux opérations qui se déroulent sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en plus de leur faire prendre part à des missions conjointes avec d'autres États.

Sur le plan national et continental, le gouvernement Harper souligne les défis auxquels les Forces canadiennes doivent être en mesure de réagir : catastrophes naturelles, attaques terroristes, trafic de stupéfiants, protection des ressources naturelles, épidémies de maladies infectieuses, changements climatiques et ouverture de nouvelles voies navigables dans l'Arctique. Le gouvernement estime que les Forces canadiennes doivent avoir les moyens d'assurer la surveillance du territoire canadien ainsi que de ses voies d'approche maritime et aérienne. L'armée continuera de collaborer avec les États-Unis dans le cadre du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), de participer à des exercices bilatéraux et d'assurer son interopérabilité avec les forces armées américaines. Selon le gouvernement, « les Canadiens s'attendent à ce que leurs forces armées soient parfaitement en mesure d'assurer leur sécurité et d'appuyer la politique étrangère et les objectifs de leur pays en matière de sécurité ».

En matière d'effectifs, la Stratégie de défense vise à accroître à 70 000 l'effectif de la Force régulière des Forces canadiennes et à 30 000 celui de la Réserve. Le gouvernement ambitionne ainsi d'ajouter 5 000 militaires aux forces régulières et 6 000 réservistes, pour un effectif total de 100 000 militaires. La politique de défense a aussi pour objectifs d'améliorer les principales infrastructures et la préparation générale des Forces canadiennes et de remplacer les principales flottes de combats : navires de combat de surface, aéronefs de patrouille maritime, avions de recherche et de sauvetage, chasseurs et véhicules et systèmes de combats terrestres.

Pour ce qui est du financement, des fonds additionnels feront passer le budget annuel du ministère de la Défense nationale de 18 milliards de dollars en 2008-2009 à plus de 30 milliards en 2027-2028. Au total, le gouvernement prévoit investir près de 490 milliards de dollars en défense au cours de cette période. Selon le gouvernement, le financement stable à long terme découlant de ce plan stratégique permettra aux industries canadiennes « d'atteindre l'excellence à l'échelle internationale ». Le gouvernement Harper s'engage toutefois à revoir régulièrement son plan « pour s'assurer qu'il satisfera toujours aux besoins des forces armées et au service des Canadiens ».

Une politique de défense cohérente et justifiée ?

À première vue, il ne faut pas se surprendre de cette nouvelle politique de défense du gouvernement Harper. Au Canada, les nouveaux gouvernements publient généralement des politiques de défense au cours de leur premier mandat, qui prennent souvent la forme d'un livre blanc présenté par le ministre de la

Québec 2008-2009*.indd 550 17/11/08 09:25:21

Défense au Parlement. Dans une perspective générale, les livres blancs sur la défense énoncent des choix stratégiques, lancent des signaux et s'engagent quant aux ressources qu'un pays consacrera au cours d'une période donnée. Ils permettent en outre à un gouvernement de prendre position et de se démarquer des gouvernements qui l'ont précédé[5].

C'est en 1964 que le Parti libéral de Lester B. Pearson a publié le tout premier livre blanc canadien sur la défense[6]. Trois ans après son élection en 1968, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau a dévoilé son livre blanc sur la défense qui encadrait une révision de la politique de défense canadienne[7]. Il faudra ensuite attendre 16 ans, 3 ans après l'élection du gouvernement conservateur de Brian Mulroney en 1984, avant la publication d'un nouveau livre blanc qui proposait de rattraper « le retard consécutif à des décennies d'abandon » et d'adopter une solution à long terme[8]. Or, les importantes compressions budgétaires comprises dans le budget de 1989 ont provoqué la mort du livre blanc conservateur.

Puis, ce sera au tour du gouvernement libéral de Jean Chrétien d'exposer sa politique de défense dans le *Livre blanc sur la Défense de* 1994, marquée par la fin de la Guerre froide, l'éclatement des conflits intraétatiques et des compressions budgétaires supérieures à celles initialement envisagées pour réduire le déficit de l'État[9]. Il faudra ensuite attendre la publication du volet défense de l'*Énoncé de politique internationale* de 2005 du gouvernement minoritaire de Paul Martin avant un nouvel examen de la politique de défense du pays et une hausse des dépenses militaires de 12,8 milliards de dollars sur cinq ans[10]. Avec la Stratégie de défense *Le Canada d'abord*, le gouvernement Harper poursuit donc la tradition en divulguant sa politique de défense au cours de son premier mandat.

Plusieurs observateurs et analystes, de même que les partis d'opposition à Ottawa et le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense n'ont toutefois pas manqué d'émettre des critiques et de dénoncer le manque de cohérence et de précision du plan conservateur[11]. Tout d'abord, une politique de défense est habituellement présentée officiellement par la publication d'un livre blanc, au Parlement, ce qui n'a pas été le cas de la politique de défense du gouvernement conservateur. La présentation d'un livre blanc à la Chambre des communes représente un exercice démocratique et de reddition de comptes par nos élus. Le processus de formulation d'un livre blanc sur la défense constitue en outre un excellent outil de démocratie participative.

La Stratégie de défense *Le Canada d'abord* ne répond pas à cette tendance. Celle-ci s'apparente bien plus à une déclaration d'intention et à une liste d'achat d'équipements militaires. En fait, le gouvernement avait déjà annoncé plusieurs de ces nouveaux investissements au cours des deux dernières années. Dans la confusion de cette annonce du premier ministre Harper, le 12 mai 2008, des représentants du gouvernement, du ministère de la Défense et des Forces canadiennes ont tous cherché à expliquer, d'une façon ou d'une autre, cette Stratégie de défense et l'ampleur des dépenses à venir.

La nouvelle politique de défense du gouvernement Harper est par ailleurs très ambitieuse en ce qui a trait aux coûts et aux échéanciers. Il ne fait aucun doute que des investissements importants sont nécessaires pour remplacer une grande partie des équipements des Forces canadiennes. Selon le gouvernement, le budget de la Défense a diminué, en chiffres absolus, d'environ 30 % durant les années 90. Ces réductions budgétaires se font encore sentir, alors qu'une bonne partie des infrastructures et des équipements de la Défense nationale sont vieillissantes ou en mauvais état. Les conservateurs semblent bien déterminés à renverser cette tendance et à rehausser l'image des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale.

Québec 2008-2009*.indd 551 17/11/08 09:25:21

Depuis 2006, le gouvernement Harper a annoncé l'achat de 100 chars Leopard, de 6 à 8 navires pour patrouiller dans l'Arctique, de 16 hélicoptères Chinook, de 4 avions stratégiques de transport aérien Boeing C-17 et de 17 avions de transport tactique C-130J. Dans le cadre de sa stratégie de défense, il entend en outre procéder au remplacement des CF-18 par 65 nouveaux avions de combat vers 2017 et des appareils de patrouille maritime Aurora par 10 à 12 avions de patrouille maritime pour la surveillance d'ici 2020. Le gouvernement fera aussi l'acquisition de 17 hélicoptères de sauvetage dont la mise en service complète est prévue en 2015 et, pour remplacer ses navires de combat, de 15 destroyers et frégates dont la mise en service est prévue entre 2017 et 2024.

Un plan échelonné sur 20 ans permet de bien planifier les acquisitions au fil du temps, mais comporte aussi une part de risque importante en ce qui concerne les coûts et les échéanciers. En effet, le montant des investissements annoncés pourrait fluctuer dans le temps en raison des développements technologiques et de l'inflation. La facture totale pourrait être beaucoup plus imposante, malgré les estimations effectuées par le ministère de la Défense qui tiennent compte des différents facteurs. Cette éventualité serait fort probablement néfaste sur le plan politique et ne manquerait pas de susciter le mécontentement des contribuables canadiens, notamment au Québec.

Conclusion

En dévoilant sa Stratégie de défense *Le Canada d'abord*, le gouvernement Harper démontre clairement qu'il représente le premier gouvernement canadien en plus de 40 ans à estimer que la puissance militaire constitue la pierre angulaire de la diplomatie canadienne, concrétisant ainsi la prédominance d'une diplomatie de défense, comme le démontre l'engagement actuel du Canada en Afghanistan. Or, le Canada n'est ni une grande puissance sur l'échiquier mondial, ni une puissance régionale sur le plan militaire. Le Canada est une puissance moyenne qui dispose de moyens militaires limités et qui doit continuer à exercer une influence notable sur la scène internationale dans le cadre d'une politique étrangère et de défense qui se démarque des grandes puissances.

Le gouvernement conservateur entreprend certes une relance et une transformation majeure des Forces canadiennes dans le cadre d'un financement à long terme sans précédent, mais devrait définir clairement sa politique étrangère avant d'énoncer sa politique de défense, puisque celle-ci concrétise d'une certaine façon la politique étrangère. Et qu'adviendra-t-il de la Stratégie de défense lors de l'élection d'un nouveau gouvernement ? Un changement de leadership, une crise internationale ou des compressions budgétaires constituent autant de possibilités qui, sur une période de 20 ans, portent à croire que cette politique sera à court ou moyen terme abandonnée. Il faudra sans doute attendre l'élection d'un gouvernement majoritaire et la publication d'un nouveau livre blanc sur la Défense, le premier depuis celui de 1994, avant que le Canada se dote d'une véritable politique de défense.

La Stratégie de défense *Le Canada d'abord* s'apparente à une déclaration d'intention et à une liste d'achat d'équipements militaires.

Pour lire le plan Le Canada d'abord : *www.dnd.ca/site/focus/first/defstra_f.asp <http://www.dnd.ca/site/focus/first/defstra_f.asp>*

L'auteur de ce texte est chercheur membre du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM).

Québec 2008-2009*.indd 552 17/11/08 09:25:21

Notes

1. Cabinet du premier ministre du Canada, « Le PM dévoile la Stratégie de défense du Canada ». En ligne : http ://www.pm.gc.ca/fra/media.asp ?category=1&id=2095
2. Castonguay, Alec, « 96 milliards de plus pour l'armée », *Le Devoir*, 15 mai 2008.
3. Ministère de la Défense nationale du Canada, *La Stratégie de défense « Le Canada d'abord »*. En ligne : http ://www.forces.gc.ca/site/focus/first/defstra_f.asp
4. Gouvernement du canada, *La Stratégie de défense « Le Canada d'abord »*. En ligne : http ://www.forces.gc.ca/site/focus/first/June18_0910_CFDS_French_low-res.pdf
5. Pour en savoir plus sur les livres blancs en matière de politique étrangère et de défense, voir Nelson Michaud et Stéphane Tremblay, « Les livres blancs en matière de politique étrangère. Épistémologie et perspectives analytiques », *Études internationales*, vol. 37, n° 1, 2006, p. 7-33.
6. Gouvernement du canada, *Livre blanc sur la Défense*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1964.
7. Gouvernement du canada, *Livre blanc sur la Défense de 1971. La défense dans les années 1970*, Ottawa, Information Canada, 1971.
8. Gouvernement du canada, *Défis et engagements. Une politique de défense pour le Canada*, Ottawa, Ministère de la Défense nationale, 1987.
9. Gouvernement du canada, *Livre blanc sur la Défense de 1994*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Service Canada, 1994.
10. Gouvernement du canada, *Énoncé de politique internationale du Canada. Fierté et influence. Notre rôle dans le monde*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 2005.
11. Voir notamment les articles de la Société Radio-Canada, « Nouvelle stratégie pour l'armée », 12 mai 2008 ; de Michael Tutton, « Harper précise sa stratégie en matière de défense », La Presse canadienne, 12 mai 2008 ; de Steven Chase, « Defence plan to cost $20-billion more than annonced », *The Globe and Mail*, 14 mai 2008 ; de Mike Blanchfield, « Military strategy for Cabinet's eyes only », *The Ottawa Citizen*, 15 mai 2008 ; de Gilles Toupin, « Ottawa gonfle le budget de la défense », *La Presse*, 16 mai 2008 et de David Bercusson, « Comedy of errors first, a defence strategy, then a shopping list », *The Globe and Mail*, 21 mai 2008. Voir également le Rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du Canada, intitulé « Quatre généraux et un amiral. La situation vue d'en haut ». En ligne : http ://www.parl.gc.ca/39/2/parlbus/commbus/senate/com-f/defe-f/rep-f/rep11aug08-f.pdf

Québec 2008-2009*.indd 553 17/11/08 09:25:21

L'industrie de défense canadienne bénéficiera-t-elle de la politique du gouvernement Harper ?

Un plan, baptisé « Le Canada d'abord », lancé en 2006 par le gouvernement Harper, projette de moderniser l'armement. Le budget dédié à l'acquisition de nouveaux systèmes d'armes est substantiel : plus de 20 milliards de dollars d'achats ont été annoncés en deux ans, et de nouveaux projets, chiffrés à 30 milliards de dollars, doivent s'y ajouter dans les années à venir. L'industrie de défense canadienne devrait donc se réjouir, car son avenir semble assuré. Et pourtant…

De la Guerre froide à la menace terroriste

Depuis la fin de la Guerre froide, l'industrie de défense canadienne a traversé trois périodes qui l'ont radicalement transformée.

La première, de 1989 à 1994, marquée par la chute du communisme et du bloc de l'Est, s'est traduite par un certain attentisme. Les budgets ont plafonné, mettant fin aux aspirations des industriels qui attendaient beaucoup du *Livre blanc canadien sur la défense* de 1987.

La deuxième période, de 1994 à 1999, marque une profonde transformation dans l'ensemble du secteur de la défense en Amérique du Nord. Les ressources allouées aux ministères de la défense décroissent, contraignant l'industrie à la rationalisation et à la mise en place de stratégies de diversification. Au Canada, cette période correspond à l'avènement du gouvernement Chrétien et s'accompagne d'une recherche de « dividendes de la paix » en vue d'aider à résorber le déficit budgétaire.

La troisième et dernière période, qui débute en 1999, correspond à l'émergence de politiques articulées autour des « nouvelles menaces » (terrorisme, trafic de drogue, etc.). Elle est marquée par un intérêt prononcé pour les nouvelles technologies destinées au marché de la sécurité. Dans ce contexte, l'industrie de la défense s'intéresse de près aux débouchés potentiels dans la sécurité civile. Les attentats terroristes de 2001 ainsi que les interventions en Irak et en Afghanistan transforment cette dynamique en accélérant le réinvestissement en défense. Au Canada, ces événements surviennent de surcroît dans un contexte de changement de la garde sur la scène politique.

Acheter moins cher?

Pendant longtemps, la politique d'acquisition du gouvernement canadien en ce qui a trait à l'armement a consisté à privilégier les retombées industrielles nationales. Plusieurs usines coûteuses et difficiles à alimenter une fois le contrat d'origine terminé ont été construites dans la foulée de cette politique. Cette approche, qui n'a maintenant plus cours, a été remplacée dans les années 90 par une stratégie axée sur la recherche de prix moins élevés. Cela a amené l'État à acquérir des équipements assemblés à l'étranger en échange de retombées compensatoires indirectes. Aujourd'hui, on ne favorise la fabrication en sol canadien que lorsque le savoir-faire et la compétitivité d'une entreprise existante le justifient.

Par ailleurs, l'industrie de défense canadienne a compris, sauf exception, qu'elle ne disposait pas des moyens nécessaires pour participer au développement de la nouvelle génération d'armement. La plupart des grandes firmes actives sur le marché sont demeurées à l'écart des mutations technologiques de ces 15 dernières années. En matière de recherche et développement, les grands intégrateurs américains et européens apparaissent plus que jamais comme les leaders. Plusieurs d'entre eux, tels Boeing, General Dynamics ou L3 Communications, ont acquis des usines

Québec 2008-2009*.indd 554 17/11/08 09:25:21

canadiennes. Étant sur place, ils sont en position de force pour assurer eux-mêmes l'entretien de leurs systèmes d'armement, sans avoir à transférer leurs compétences à des sous-traitants. Désormais des acteurs de premier plan au sein de notre industrie de défense, ils peuvent ainsi répondre aux attentes du gouvernement canadien en matière de retombées économiques pour le Canada.

L'industrie canadienne de la défense s'est donc transformée ces dernières années. Aujourd'hui, une trentaine de firmes en constituent le noyau dur – 70% d'entre elles sont des filiales d'entreprises étrangères, principalement américaines. Dans l'orbite de ce noyau gravitent quelques centaines de fournisseurs de second plan où se retrouvent la forte majorité des sociétés sous propriété canadienne intéressées aux contrats militaires.

En définitive, l'industrie canadienne n'est en rien comparable aux industries de la défense des autres grandes puissances et elle n'est pas en mesure de proposer des retombées économiques et technologiques comparables.

Un avenir à l'image du passé?

Même si la demande canadienne en armement a doublé de 1997 à 2007, passant de 6 à 12 milliards de dollars par an – elle devrait augmenter d'un autre 6 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie –, la capacité de production et le savoir-faire des entreprises canadiennes n'ont pas connu la même évolution.

En la matière, l'avenir pourrait bien être à l'image du passé. Le type de politique d'acquisition actuellement en vigueur, déjà expérimenté dans les années 70 et 80, n'a pas laissé un très bon souvenir. À l'époque, cette stratégie a été dénoncée autant par les comités gouvernementaux que par le vérificateur général et les experts. Ils ont souligné que les signataires des contrats n'avaient pas tous tenu leurs engagements économiques, plusieurs entreprises en cause ayant intégré à leurs programmes de retombées des projets déjà conclus ou des ententes qui se seraient concrétisées de toute façon. Leur apport en termes de développement ou de création d'emplois s'est donc révélé très en dessous des promesses.

Si un suivi gouvernemental plus rigoureux n'est pas mis en place, les milliards attendus en retombées économiques pourraient bien se traduire, au final, par une contribution économique décevante. Avant de conclure à la résurrection d'une économie de défense nationale, il serait préférable d'attendre de pouvoir mesurer les impacts tangibles des engagements pris au moment de la signature des contrats.

YVES BÉLANGER
Professeur titulaire, Département de science politique, UQAM

Québec 2008-2009*.indd 555 17/11/08 09:25:22

Stephen Harper et les médias : une relation trouble

Catherine Côté
Professeure, École d'études politiques, Université d'Ottawa

Une fois au pouvoir, le gouvernement Harper a instauré une nouvelle façon de faire avec les médias qui a pris tout le monde par surprise[1]. En effet, lors de la campagne électorale de janvier 2006, l'équipe conservatrice avait affiché une grande ouverture envers la presse, se montrant toujours disponible. Mais très rapidement, la nouvelle équipe des communications mise en place par le gouvernement minoritaire est venue chambouler les façons de faire des gouvernements précédents. Dès lors, la relation gouvernement/médias allait subir un changement drastique.

Les politiciens ont une relation très complexe avec les médias[2]. Pour faire passer un message auprès du grand public, ils ne peuvent désormais plus contourner les médias. Pendant longtemps, ils ont pu compter sur les organes des partis pour relayer leur message, notamment auprès de médias appartenant (ouvertement ou non) à des sympathisants. Or, les médias ont maintenant acquis une certaine liberté de presse qui fait en sorte qu'ils ne sont plus contrôlés directement par les partis. Qui plus est, l'affiliation partisane étant en déclin, les partis doivent user d'ingéniosité pour réussir à transmettre leur message à travers ces médias pour atteindre un public qui ne leur est pas nécessairement acquis.

Le système médiatique a cependant sa propre logique, indépendante du monde politique. En principe, on impartit aux médias le rôle d'informer le public. Or, les critères quant à la pertinence de l'information, dont seuls les journalistes sont juges, n'avantagent pas toujours les politiciens. Ainsi plusieurs critiquent le fait qu'en se donnant le rôle de « chiens de garde » des citoyens envers les politiciens, les journalistes vont peut-être trop loin dans certains domaines, notamment privés, alors qu'ils en délaissent d'autres, d'intérêt public. Les politiciens déplorent aussi la logique marchande à l'œuvre dans la couverture journalistique des événements. Une logique qui privilégie le sensationnalisme et met l'accent sur la stratégie électorale – pour ne pas dire l'électoralisme – plutôt que sur les enjeux et les éléments de politiques publiques.

La grande tentation de la manipulation

Quoi qu'il en soit, les politiciens savent que le système médiatique a une logique qui diffère de la leur[3] et, en général, ils essaient de tirer leur épingle du jeu en composant avec ce système. La plupart du temps, ils essaieront de charmer les médias en présentant leur plus beau jour et en se rendant disponibles pour eux[4]. Plusieurs politiciens ont d'ailleurs réussi à « séduire » la presse en certaines occasions. On se souviendra par exemple que les fanfaronnades de Pierre Eliott Trudeau ou les pitreries de Jean Chrétien ont été plutôt bien accueillies en leur temps. Cependant, ce type d'approche a quand même ses limites, et les journalistes ne sont pas dupes des conférences de presse organisées pour jeter de la poudre

Québec 2008-2009*.indd 556 17/11/08 09:25:22

aux yeux ou épater la galerie : celles-ci feront alors l'objet d'une couverture très négative. Par exemple, Stockwell Day en a fait les frais à quelques occasions lorsqu'il était chef de l'Alliance canadienne[5]. Toutefois, avec un savant dosage, les partis politiques sauront généralement adopter une approche qui mise plutôt sur la convivialité.

À l'inverse, les partis peuvent aussi faire profil bas et offrir le moins d'information possible. Encore là, cette stratégie est à double tranchant, car sa réussite dépendra de l'attention que les journalistes accorderont aux autres partis : si la couverture qu'ils en font est négative, cela peut être profitable au parti qui préfère garder le silence ; mais si elle se traduit par d'incessantes critiques à l'égard du parti qui fait profil bas, cela empirera sa situation. Cette approche est donc utilisée avec parcimonie, parfois même en désespoir de cause.

Il existe enfin une dernière stratégie dont rêvent souvent les partis politiques, mais qu'ils n'osent utiliser, car, par définition, dans un pays démocratique, elle se retournerait contre eux : il s'agit du contrôle de l'information. Or, selon l'enquête que nous avons menée dernièrement auprès de journalistes et de fonctionnaires[6], il semble bien que cette dernière approche a davantage tenté les experts en communication du gouvernement Harper.

En effet, dès son arrivée au pouvoir, les relations entre le gouvernement et les médias ont changé. Un nouveau ton était donné, et l'information était dorénavant contrôlée le plus possible, et ce, à tous les niveaux. Ainsi, on a graduellement centralisé l'information : les demandes concernant les politiques menées par le gouvernement et déposées auprès des ministères devaient à partir de ce moment être approuvées à l'interne par le Bureau du premier ministre. De plus, toutes demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès à l'information (loi que le gouvernement souhaite d'ailleurs modifier) ont souvent vu leur temps de réponse décupler.

Dès lors, peu de députés ou de ministres s'adressent directement aux journalistes, et les *scrums*[7] sont réduits au minimum. On diminue également le nombre de conférences de presse et on n'utilise presque plus le « théâtre » de la Tribune de la presse[8]. De plus, lors des conférences de presse, les journalistes sont tenus de s'inscrire sur une liste pour pouvoir poser des questions, et la parole n'est pas accordée pour autant à tous ceux qui y sont inscrits. Cette liste sera d'ailleurs dénoncée et boudée par de nombreux journalistes. Une série d'articles sera également publiée dans le quotidien *Toronto Star* pour dénoncer la situation.

Les journalistes sont tenus de s'inscrire sur une liste pour pouvoir poser des questions en conférence de presse.

Plus encore, le gouvernement n'annoncera plus les réunions des comités, qui étaient auparavant l'occasion pour les journalistes de pouvoir accéder aux parlementaires[9], et n'informera la presse des voyages du premier ministre qu'à la dernière minute. Les journalistes qui pourront s'y rendre n'y auront pas davantage accès : « Au G8 à Saint-Pétersbourg, les journalistes russes avaient plus accès à Poutine que les journalistes canadiens n'avaient accès à Stephen Harper. »

Une stratégie de contrôle très critiquée

Alors même que les journalistes habitués à couvrir la politique canadienne estiment que les relations avec le gouvernement sont devenues « tendues », voire « très mauvaises », l'équipe Harper, de son côté, persistera dans sa logique de contournement des médias « nationaux »[10] en organisant des conférences de presse en dehors d'Ottawa pour rencontrer davantage la presse locale. Certains journalistes semblaient même croire qu'on agissait ainsi parce que les journalistes locaux, moins spécialisés sur les sujets qui touchent la politique fédérale et n'ayant pas la même perspective que les journalistes de la colline du

Québec 2008-2009*.indd 557 17/11/08 09:25:22

Parlement, posaient de ce fait « moins de questions embarrassantes ». L'équipe de communication de Stephen Harper ciblera également quelques journalistes, plus sympathiques aux conservateurs ou encore ayant une importante audience en leur accordant des privilèges, comme des scoops ou des entrevues exclusives, et ce, tant pour diviser les journalistes entre eux que pour atteindre le plus grand public possible. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'un studio pour les entrevues est construit dans les bureaux du siège du Parti conservateur.

Plusieurs journalistes déplorent alors non seulement la stratégie utilisée par le gouvernement Harper, mais l'attitude générale de méfiance qui s'en dégage. Ils ont l'impression d'être considérés comme des sympathisants de l'opposition (« Ils croient qu'on est tous des libéraux ! ») et dénoncent une attitude qu'ils jugent méprisante à leur endroit. À cet effet, la direction des communications du gouvernement essuiera de nombreuses critiques de la part de journalistes qui prétendent que bien des informations leur ont été dissimulées à dessein.

Un changement de garde en juillet 2008 va toutefois marquer un nouveau ton : « D'habitude, je n'aurais même pas eu de réponse, finalement avec ce départ [...], j'ai des réponses, j'ai des détails. » Avec l'arrivée au même moment d'un nouveau chef de cabinet, la plupart des journalistes s'entendent alors pour dire qu'à cause de ces changements, mais surtout à cause de la perspective d'une campagne électorale, l'attitude à leur égard change déjà.

Les façons de faire de l'ancienne équipe de communication du gouvernement Harper ont quand même eu certains impacts sur le travail journalistique. Pour les journalistes qui s'intéressent surtout aux enjeux et aux questions de politiques publiques, l'accès à l'information est alors devenu plus problématique auprès de certains ministères. D'ailleurs, de nombreux fonctionnaires semblaient craindre de trop en divulguer[11], ce qui peut étonner lorsqu'on sait que les conservateurs avaient eux-mêmes encouragé la transparence et la possibilité de dénoncer les abus[12]. Les journalistes ont ainsi composé avec des délais de plus en plus importants à leurs demandes d'information. Pour les journalistes qui se préoccupent davantage du jeu politique, l'absence de commentaires du parti au pouvoir ne constituait cependant pas un obstacle majeur : « L'information a horreur du vide, alors l'espace qu'ils refusent d'occuper, je le donne aux autres ! » Au contraire, certains croient même que le silence des conservateurs aiguisait leur sens de l'investigation : « Par vengeance, j'ai redoublé d'efforts avec ce gouvernement-là parce qu'il cherchait à cacher plus que les autres, même les informations de base. »

L'équipe Harper persiste dans sa logique de contournement des médias nationaux pour rencontrer davantage la presse locale.

La stratégie du gouvernement, qu'un journaliste a appelé de manière colorée « *the revenge of the nerds* » aurait donc rendu les journalistes plus déterminés encore : « Les conservateurs nous donnent tous les motifs pour qu'on leur rentre dans le tas. On est humain : quand on se fait écœurer, on réagit. »

Face à un pareil mécontentement, on peut se demander ce qui a motivé l'adoption de cette stratégie par l'équipe conservatrice. Plusieurs des personnes que nous avons interrogées y ont vu le reflet de la personnalité d'un chef qui n'aime pas laisser les choses au hasard[13]. D'autres ont plutôt suggéré qu'il s'agirait surtout d'un contrôle interne du message : depuis les déboires des élections passées où des candidats se sont écartés du discours officiel, les députés et membres du Parti conservateur font l'objet d'un contrôle beaucoup plus strict. Pour d'autres, cette stratégie serait le reflet d'une certaine méconnaissance du fonctionnement réel du système médiatique. Il faut rappeler à cet effet que Stephen Harper, après son élection,

Québec 2008-2009*.indd 558 17/11/08 09:25:22

s'est entouré d'une nouvelle équipe qui n'avait pas une grande expérience du pouvoir[14].

Dans tous les cas cependant, les personnes interrogées ont déploré l'utilisation de cette stratégie qui, en voulant contourner un certain type de journalisme, s'est surtout attirée les foudres de l'ensemble de la presse. Ce genre de méthode ne peut, selon elles, que se retourner contre les politiciens qui la mettent en place, car « à long terme, les médias finissent toujours par gagner leurs batailles ». Malgré tout, quels que soient la stratégie adoptée ou le gouvernement en place, les journalistes restent quand même bien conscients que les politiciens chercheront toujours à essayer de contrôler leur message et qu'en définitive, « 95 % de l'information ne verra jamais la lumière du jour ».

Références

Farrell, David M., « Campaign Strategies and Tactics », dans Lawrence LeDuc, Richard G. Niemi et Pippa Norris (dir.), *Comparing Democracies. Elections and Voting in Global Perspective*, Thousand Oaks (Californie), Sage Publications, 1996, p. 160-183.

Gingras, Anne-Marie, *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, 2e éd. rev. et augm., Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006.

Hackett, Robert A., « News Media's Influence on Canadian Party Politics. Perspectives on a Shifting Relationship », dans Hugh G. Thorburn et Alan Whitehorn (dir.), *Party Politics in Canada*, 8e éd., Toronto, Prentice Hall, 2001, p. 381-397.

Johnson, William, *Stephen Harper and the Future of Canada*, Toronto, McClelland & Stewart, 2005.

Swanson, David L. et Paolo Mancini, *Politics, Media, and Modern Democracy. An International Study of Innovations in Electoral Campaigning and Their Consequences*, Westport (Conn.), Præger, 1996.

Trent, Judith S. et Robert V. Friedenberg, *Political Campaign Communication. Principles and Practices*, 4e éd., Westport (Connecticut), Præger, 2000.

Notes

1. Quelques journalistes étrangers se sont d'ailleurs inquiétés des changements survenus à la relation gouvernement/médias au Canada.

2. Charron, Jean, *La production de l'actualité. Une analyse stratégique des relations entre la presse parlementaire et les autorités politiques*, Québec, Éditions du Boréal, 1994.

3. Taras, David, *Power and Betrayal in the Canadian Media*, Peterborough, Broadview Press, 1999.

4. Norris, Pippa et autres, *On Message. Communicating the Campaign*, London, Sage Publications, 1999.

5. Entre autres, lors de son apparition en motomarine à une conférence de presse.

6. Avec ma collègue Anne-Marie Gingras de l'Université Laval, nous avons conduit une série d'entrevues auprès de journalistes et de hauts fonctionnaires de la colline du Parlement, à Ottawa, sur la circulation de l'information entre le gouvernement et les médias au cours de l'été 2008. Le matériel ayant servi à la rédaction de cet article – et notamment les citations des journalistes – provient de nos transcriptions de ces entrevues.

7. Les *scrums* sont des rencontres inopinées où les journalistes bombardent de questions une personnalité publique.

8. Il s'agit d'une salle au Parlement où avaient lieu de nombreuses conférences de presse, car elle est conçue spécifiquement pour les journalistes de la Tribune de la presse et leur équipement.

9. Les journalistes n'ont pas accès à cette partie du Parlement en dehors de ces périodes, alors ils ne pouvaient plus s'y installer pour attendre leur sortie.

10. Appelés ainsi par les journalistes, il s'agit en fait de la presse spécialisée de la colline du Parlement, c'est-à-dire tous les journalistes qui couvrent la politique au niveau fédéral.

11. Plusieurs fonctionnaires ont d'ailleurs refusé de nous accorder une entrevue malgré l'assurance de l'anonymat.

12. On se souviendra que ces trois dernières années ont été marquées par le scandale des commandites et que les conservateurs avaient promis de miser d'abord sur l'« imputabilité » dans leur plateforme électorale de 2006.

13. Certaines personnes ont même fait référence au livre de William Johnson, *Stephen Harper and the Future of Canada*, Toronto, McClelland & Stewart, 2005.

14. Des journalistes ont raconté comment certaines conférences de presse étaient organisées sans tenir compte des exigences techniques des médias, en plaçant par exemple le décor à l'extérieur et à contre-jour.

Québec 2008-2009*.indd 559 17/11/08 09:25:22

L'arrêt Charkaoui : entre sécurité nationale et justice fondamentale

Noura Karazivan
Avocate, Candidate au doctorat, Chargée de cours, Faculté de droit, Université de Montréal

Monsieur Adil Charkaoui est un résident permanent qui a été mis en détention à la suite d'allégations selon lesquelles il constitue une menace pour la sécurité du Canada en raison de sa participation à des activités terroristes. M. Harkat et M. Almrei, deux étrangers auxquels on a aussi remis un certificat de sécurité se sont joints à son recours. Ils vivaient tous au Canada au moment de l'émission de leur certificat de sécurité.

Dans l'affaire Charkaoui, la Cour suprême du Canada s'est penchée sur la constitutionnalité du régime de certificats de sécurité, prévu par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés[1] (LIPR).

Selon la loi canadienne, un certificat de sécurité est remis à un étranger ou à un résident permanent que l'on interdit de territoire pour raison de sécurité, atteinte aux droits humains ou grande criminalité.

Au moment où l'affaire a été portée devant les tribunaux, les dispositions de la loi prévoyaient qu'après l'émission d'un certificat de sécurité, un étranger ne pouvait présenter une demande de révision de son dossier avant l'expiration d'un délai de 120 jours de détention – 48 heures dans le cas d'un résident permanent. De plus, les procédures d'examen du caractère raisonnable du certificat et de contrôle de la détention permettaient que la personne désignée n'ait pas accès aux renseignements produits contre elle. La Cour a conclu à une violation des principes de justice fondamentale et à une violation du droit à la protection contre la détention arbitraire, mais elle a rejeté l'argument selon lequel ces dispositions sont discriminatoires, car elles ne s'adressent qu'aux non-citoyens, les citoyens canadiens étant exclus du régime des certificats de sécurité.

Les principes de justice fondamentale bafoués

L'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés* stipule que chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, et qu'on ne peut porter atteinte à ces droits qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. Cet article entre en ligne de compte, car la personne visée par un certificat de sécurité voit sa liberté, sa sécurité et sa vie mises en péril : elle peut être placée en détention jusqu'à l'issue de la procédure et risque d'être renvoyée vers une destination où son intégrité physique sera menacée. Or, telles qu'elles existaient avant la révision de la LIPR, les procédures d'examen du caractère raisonnable du certificat et de contrôle de détention portaient atteinte à ces droits sans que soient respectés les principes de justice fondamentale, lesquels comprennent le droit à une audition équitable.

Un certificat de sécurité est remis à un étranger ou à un résident permanent que l'on interdit de territoire.

Québec 2008-2009*.indd 560 17/11/08 09:25:22



En août 2008, la Cour fédérale assouplit les conditions de liberté surveillée d'Adil Charkaoui.

Si, pour la Cour, l'audition sur le caractère raisonnable du certificat répond aux exigences d'impartialité et d'indépendance, la façon dont se déroule cette audition mine la capacité du juge désigné de rendre une décision fondée sur l'ensemble des faits et du droit pertinents. En effet, si le gouvernement allègue que les informations doivent demeurer confidentielles, car relevant de la sécurité nationale, la personne visée par le certificat peut ne pas avoir accès à la preuve produite contre elle. Elle ne peut donc y répondre et contre-interroger les témoins. Bref, elle ne peut occuper la place qui lui revient dans un système judiciaire fondé sur le contradictoire. Or, comme la Loi n'investit pas les juges des pouvoirs d'un magistrat d'instruction propres à un système judiciaire inquisitorial, la recherche des éléments de preuve échoit au gouvernement uniquement.

Évidemment, la Cour est sensible à l'importance de la protection des renseignements confidentiels sur lesquels repose la sécurité des Canadiens : cela constitue un objectif réel et urgent. Néanmoins, le respect des principes de justice fondamentale exige soit la communication des renseignements nécessaires à la personne visée par le certificat, soit la communication partielle des renseignements, par un mécanisme de vérification indépendante de la preuve. Comme des solutions moins attentatoires peuvent être adoptées, notamment le recours à un avocat spécial, la Cour suprême est d'avis que l'atteinte aux droits des personnes visées par un certificat de sécurité n'est pas minimale.

La LIPR permet la détention indéterminée des non-citoyens lorsque leur expulsion devient impossible.

Québec 2008-2009*.indd 561 17/11/08 09:25:23

La souveraineté contre l'universalité

Il existe dans le droit public national et international un curieux paradoxe. D'une part, il est acquis que l'État souverain peut exercer le plein contrôle de son territoire – le territoire étant l'un de ses éléments constitutifs. Ce faisant, il déploie de multiples moyens de contrôle migratoire régissant l'entrée sur son territoire. Toutefois, en les exerçant, il ne peut ignorer les chartes des droits et les traités internationaux qui consacrent le principe de l'universalité des droits humains. L'exercice de ces moyens de contrôle devient alors le théâtre d'un affrontement constant entre le principe de souveraineté et la notion de droits humains.

Le principe de souveraineté permet aux États de déployer les mesures de contrôle migratoire qui s'imposent pour assurer le respect de l'intégrité territoriale et la sécurité nationale. Cette compétence quasi absolue en matière migratoire est souvent associée à la célèbre affaire Nishimura Ekiu (1892), dans laquelle la Cour suprême des États-Unis avait proclamé que chaque nation souveraine « a le pouvoir inhérent – découlant de sa souveraineté et essentiel à sa sauvegarde – d'interdire l'entrée des étrangers sur son territoire[1] ».

La reconnaissance des droits de l'homme et les principes d'universalité ont quelque peu modifié le concept de souveraineté. En effet, les principaux traités et conventions adoptés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale consacrent l'obligation de tous les États-parties de respecter et d'assurer la protection des droits fondamentaux de tous ceux se trouvant à l'intérieur de leur juridiction[2].

Dans son œuvre *Spheres of Justice,* Michael Walzer[3] navigue lui aussi entre l'idée d'universalité des droits et celle de souveraineté territoriale. Walzer développe l'idée de *membership,* d'appartenance, une théorie selon laquelle les droits et libertés ne s'attachent aux individus qu'en leur qualité de membres d'une communauté politique, dont les frontières ne sont autres que les frontières territoriales de l'État. Il avance une conception des droits humains qui ouvre aux étrangers résidant à l'intérieur des limites territoriales les mêmes droits que les habitants qui y sont nés. Ainsi, Walzer prône l'universalisme à l'intérieur des frontières territoriales, rejetant, par exemple les systèmes de caste ou la notion de classe sociale inférieure. Sa vision embrasse une éthique d'inclusion et d'égalité envers tous. Pourtant, Walzer donne à l'État tout le loisir de déterminer qui sera exclu de cette sphère universalisante à l'aide de ses « politiques d'admission[4] » dont il ne remet pas en doute la légitimité[5]. Il y a donc, là encore, rivalité de paradigmes.

L'arrêt Charkaoui[6] constitue une illustration de cette tension entre l'idée d'universalité des droits fondamentaux et celle de souveraineté territoriale en matière de contrôle migratoire. Dans cette affaire, la Cour suprême du Canada a navigué d'une rive à l'autre en reconnaissant, d'une part, que le régime des certificats de sécurité était justifié par l'impératif de sécurité nationale et relevait de la compétence de l'État en matière migratoire, mais que ni cette procédure ni la détention qui y est afférente ne devraient se faire aux dépens de l'équité procédurale et des principes de justice fondamentale.

1. *Nishimura Ekiu v. United States 142 U.S. 651 (1892)*, p. 659. Notre traduction de « *has the power, as inherent in sovereignty, and essential to its self-preservation, to forbid the entrance of foreigners within its dominions* ». Pour une analyse critique de cette citation, voir Vincent Chetail, « Migration, droits de l'homme et souveraineté. Le droit international dans tous ses états », dans *Mondialisation, migration et droits de l'homme. Le droit international en question*, Bruxelles, Bruylant, 2007, p. 13-133, aux p. 25 et suivantes.
2. Art. 2 al. 1 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et art. 1 de la Convention européenne des droits de l'homme.
3. Walzer, Michael, *Spheres of Justice. A Defense of Pluralism and Equality,* New York, Basic Books Inc., 1983, p. 59-61.
4. *Ibid.*, p. 39 (notre traduction).
5. Pour une critique des vertus « égalitaires » de la théorie de Michael Walzer, voir Seyla Benhabib, *The Rights of Others,* Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 117 et suivantes.
6. Charkaoui c. Canada [2007] 1 R.C.S. 350 [Charkaoui].

Québec 2008-2009*.indd 562 17/11/08 09:25:23

Chronologie de l'affaire Charkaoui

1995
Le Marocain Adil Charkaoui, alors âgé de 21 ans, arrive à Montréal comme résident permanent avec sa mère, son père et sa sœur.

1999
Il dépose sa demande de citoyenneté en même temps qu'une demande de parrainage pour sa femme, avec qui il s'est marié un an plus tôt.

2001
Au retour d'un voyage familial au Maroc, en janvier, Charkaoui est sorti de force de l'avion à l'aéroport JFK, à New York, et est interrogé par des agents du FBI, renseignés à son sujet par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Il est relâché.

2003
À la demande du SCRS, un certificat de sécurité est émis à l'encontre d'Adil Charkaoui.

Le 21 mai, Charkaoui est arrêté et conduit en prison. Il est soupçonné d'être un agent dormant d'Al-Qaïda, de s'être rendu au Pakistan et d'avoir été en contact avec des présumés terroristes. Par la suite, il lance une contestation constitutionnelle du processus des certificats de sécurité.

En octobre se déroule la première journée pancanadienne d'action contre les certificats de sécurité.

2004
En janvier, Charkaoui demande pour une deuxième fois d'être libéré sous caution. En tant que résident, il peut faire une demande de libération tous les six mois. Sa demande est rejetée.

En août, après avoir obtenu du Maroc l'assurance diplomatique qu'aucun mandat d'arrêt n'a été lancé contre Adil Charkaoui dans son pays d'origine, le ministère des Affaires étrangères rejette la demande de protection de celui-ci.

En novembre, Charkaoui publie une lettre ouverte, « J'accuse », dans *Le Devoir*. Celle-ci fait suite à une lettre ouverte contre les certificats de sécurité, signée par plus de 70 éminents avocats et associations de juristes, publiée dans le *Globe and Mail*.

2005
En janvier, alors qu'Adil Charkaoui entame une quatrième révision de sa détention, plusieurs députés, célébrités, anciens ministres et acteurs de la société civile offrent publiquement de participer au paiement de la caution exigée pour sa libération.

Le 18 février, après presque deux ans d'emprisonnement sans connaître les accusations qui pèsent contre lui, Charkaoui est libéré. Il est cependant soumis à des conditions draconiennes. Il ne peut ni quitter l'île de Montréal ni utiliser un ordinateur ou un téléphone cellulaire.

Le 21 février, la Cour fédérale entame la révision judiciaire du certificat de sécurité de Charkaoui. Au même moment, Radio-Canada révèle que le Maroc a lancé, en dépit de ses affirmations, un mandat d'arrêt international à son encontre. La révision judiciaire est suspendue en attendant une nouvelle décision concernant sa protection.

Québec 2008-2009*.indd 563 17/11/08 09:25:23

Le 26 mars, une première marche pour la libération des cinq détenus des certificats de sécurité et l'abolition de ces certificats a lieu à Montréal. Par ailleurs, le Comité contre la torture, de l'ONU, critique les certificats de sécurité et demande au Canada de modifier sa législation afin de les rendre conformes au droit international.

En octobre, Charkaoui lance une deuxième contestation constitutionnelle. Il soutient que les sections de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) qui permettent au gouvernement de le déporter vers un pays pratiquant la torture contreviennent à la convention de l'ONU contre la torture et à la *Charte internationale des droits de l'homme*.

2006

En avril, Mohamed Harkat, Mahmoud Jaballah, Mohammad Mahjoub et Hassan Almrei – les quatre détenus des certificats de sécurité en Ontario – sont transférés dans le nouveau Centre de surveillance de l'immigration de Kingston, surnommé Guantanamo Nord.

En juin, la Cour suprême entend la contestation de la loi des certificats de sécurité lancée par Adil Charkaoui.

2007

Le 23 février, la Cour suprême déclare inconstitutionnelle la loi des certificats de sécurité. La Chambre des communes la modifie un an plus tard, permettant aux personnes visées par un certificat de connaître, dans les 48 heures suivant leur arrestation, les raisons de leur détention.

2008

En août, la Cour fédérale assouplit les conditions de liberté surveillée d'Adil Charkaoui, qui peut désormais suivre des cours à l'université et utiliser un ordinateur sous supervision.

Au début septembre, les avocats d'Adil Charkaoui demandent la divulgation de toute preuve détenue contre leur client. Jusqu'ici, l'accusation a refusé de le faire.

Le 18 septembre, la Cour suprême rejette la requête d'Adil Charkaoui visant à invalider les dispositions de la Loi canadienne sur l'immigration sur le renvoi d'individus vers des pays qui pratiquent la torture.

Références

PERREAULT, Laura-Julie et Nathaëlle MORISSETTE, « Adil Charkaoui libéré. Un danger "neutralisé" pendant 23 mois », *La Presse*, vendredi 18 février 2005, p. A3.

Coalition justice pour Adil Charkaoui : www.adilinfo.org
Wikipedia : www.wikipedia.org/wiki/Adil_Charkaoui
Radio-Canada : www.radio-canada.ca/index.shtml
Amnistie internationale : www.amnistie.ca

LÉONORE PION

Québec 2008-2009*.indd 564 17/11/08 09:25:23

Le droit à la protection contre la détention arbitraire violé

Selon la Cour suprême, même si la détention n'est pas, en soi, arbitraire (puisqu'elle découle de la menace à la sécurité posée par les personnes visées), l'absence de contrôle judiciaire de la détention des ressortissants étrangers avant l'expiration d'une période de 120 jours constitue une violation de l'article 9 de la *Charte*. En effet, l'article 9 garantit le droit d'obtenir un contrôle de la légalité de la détention dans des délais raisonnables. Or, selon la Cour, si un délai de 48 heures est suffisant pour effectuer la révision de la détention d'un résident permanent, il n'y a aucune raison de croire qu'un délai de 120 jours soit nécessaire pour contrôler la détention des étrangers. Encore une fois, la Cour suprême conclut que l'atteinte aux droits protégés par l'article 9 n'est pas minimale.

Par contre, la Cour rejette les arguments fondés sur la discrimination. Selon elle, le fait que la LIPR établisse un régime de certificats de sécurité uniquement applicable aux non-citoyens et qu'elle autorise la détention des non-citoyens seulement n'en fait pas un régime discriminatoire interdit par l'article 15 al. 1 de la *Charte*. En effet, l'article 6 de la *Charte*, qui pose que seuls les citoyens canadiens ont le droit d'entrer et de demeurer au Canada, doit être interprété comme autorisant « expressément » une telle différence de traitement, puisqu'il permet l'expulsion de non-citoyens[2]. Le principe de souveraineté territoriale en matière de contrôle de l'immigration prend ici toute sa force.

L'appelant (Charkaoui) a soulevé sans succès l'argument selon lequel la LIPR a un effet discriminatoire à l'extérieur du champ de l'immigration, puisqu'elle permet la détention indéterminée des non-citoyens lorsque leur expulsion devient impossible. Dans ce cas, plaide l'appelant, la procédure dépasse le cadre de l'immigration, car la détention n'est plus liée à l'objectif d'expulsion. La Cour rejette aussi cet argument sur lequel nous reviendrons plus loin.

En déclarant l'incompatibilité du régime de certificats de sécurité avec la *Charte*, la Cour a invité le gouvernement du Canada à adopter une procédure respectueuse des droits de la personne visée par un certificat de sécurité. En guise de réponse, le 22 octobre 2007, le gouvernement canadien a déposé le projet de loi C-3, qui propose de mettre en place un système de représentant spécial (*special advocate* ou avocat spécial), à l'instar de celui actuellement en vigueur au Royaume-Uni. Ce projet a reçu la sanction royale le 14 février 2008.

L'analyse de l'arrêt Charkaoui

Dans l'arrêt Charkaoui, la Cour suprême navigue entre le principe de souveraineté territoriale et celui de l'universalité des droits fondamentaux. Elle reconnaît d'abord que les étrangers, tout comme les citoyens canadiens, ont droit au respect des principes de justice fondamentale. La Cour rejette d'emblée l'argument du gouvernement qui soutient que l'article 7 ne s'applique pas « parce qu'il s'agit d'une affaire d'immigration[3] ». En cela, elle suit l'idée développée dans l'arrêt Singh c. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration[4], lequel établit, dès 1985, que les droits protégés par la *Charte*, lorsqu'ils ne sont pas réservés aux seuls citoyens, s'appliquent à tous ceux physiquement présents en sol canadien, quelle que soit leur nationalité. Comme le déclare la juge Wilson, le mot « chacun » libellé à l'article 7, contrairement aux libellés des articles 3 et 23 de la *Charte*, « englobe tout être humain qui se trouve au Canada et qui, de ce fait, est assujetti à la loi canadienne[5] ». Le droit canadien adopte ici une conception universelle mais territoriale des droits humains : à l'intérieur du sol canadien, tous ont droit au respect des principes de justice fondamentale.

La Cour a également favorisé ce principe d'égalité lorsqu'elle a considéré comme

Québec 2008-2009*.indd 565 17/11/08 09:25:23

arbitraire la durée de 120 jours applicable au contrôle de la détention des étrangers, alors que les résidents permanents bénéficient d'un délai beaucoup plus court.

Cela dit, en refusant de déclarer discriminatoire le régime des certificats de sécurité, la Cour suprême donne préséance à la notion de souveraineté territoriale en matière de contrôle de l'immigration. Lorsque l'appelant soutient que les dispositions de la LIPR créent une discrimination à l'endroit des non-citoyens, la Cour rétorque que l'article 6 de la *Charte*, qui pose que seuls les citoyens canadiens ont le droit de quitter le pays et d'y rentrer, permet « expressément » cette différence de traitement[6]. Selon le raisonnement de la Cour, si seuls les citoyens canadiens ont le droit de demeurer au Canada, cela signifie, *a contrario*, que les résidents permanents et les étrangers n'ont aucun droit d'y demeurer : ils peuvent faire l'objet d'une ordonnance d'expulsion. Et comme la détention est intimement liée à ce « régime d'expulsion » qu'est le régime des certificats de sécurité, il s'ensuit que la détention des non-citoyens n'est pas discriminatoire au sens de la *Charte*.

Au Royaume-Uni, une décision de la Chambre des lords a pourtant conclu, dans *A. v. Secretary of State*[7], que la détention des étrangers assujettis à un certificat de sécurité est discriminatoire, car le pays ne peut, sans violer ses obligations internationales, expulser les étrangers qui risquent une atteinte à leur intégrité physique dans leur pays d'origine. Ainsi, pour respecter ses obligations internationales, le Royaume-Uni doit garder ces personnes à l'intérieur de son territoire ; par contre, il ne les remet pas en liberté, mais plutôt ordonne leur détention qui peut se prolonger indéfiniment. La détention pour une durée indéterminée de ces personnes n'est plus alors reliée au champ « protégé » de l'immigration : on ne peut expulser ces personnes sans violer le droit international. La détention indéterminée devient alors discriminatoire, car elle ne s'adresse qu'aux étrangers, sans qu'elle puisse bénéficier de l'exception qui provient du champ de l'immigration.

La Cour suprême s'empresse de distinguer ce cas anglais du cas canadien : si au Royaume-Uni l'expulsion est impossible et que la détention pour une durée indéterminée est expressément prévue par la loi, au Canada, la LIPR « n'autorise pas la détention pour une période indéterminée[8] ». En cela, la Cour se contredit quelque peu, car elle exprimait, quelques paragraphes plus haut dans le jugement, que la LIPR « peut en fait permettre une détention prolongée ou pour une durée indéterminée[9] ». En bref, ce que veut sans doute dire la Cour, c'est que l'expulsion n'est pas impossible, elle est seulement improbable (surtout si l'on considère les obligations internationales du Canada en matière de non-refoulement). Théoriquement, donc, la détention reste liée à la compétence souveraine de l'État en matière d'immigration, laquelle permet cette distinction entre citoyens et étrangers.

Théoriquement, la détention reste liée à la compétence souveraine de l'État en matière d'immigration.

On peut se questionner sur cette analyse de la Cour, qui tente de s'accrocher à l'idée que la détention, même de très longue durée, est toujours liée à l'idée de contrôle migratoire, et donc à la compétence étatique en matière d'immigration. S'il est vrai qu'au Royaume-Uni l'expulsion vers un pays pratiquant la torture fait l'objet d'une interdiction formelle, réitérée récemment par la Cour européenne des droits de l'homme[10], au Canada, on ne peut pas dire qu'une telle expulsion soit légitime. Alors que la Cour suprême, dans l'arrêt Suresh, reconnaît la possibilité, théorique du moins, d'expulser un individu vers un pays où il risque la torture, la Cour fédérale de première instance, dans Re Jaballah[11], a déclaré que l'expulsion vers la

Québec 2008-2009*.indd 566 17/11/08 09:25:23

torture est toujours contraire à la *Charte*. En termes à peine voilés, la Cour suprême semble reconnaître la légitimité d'une telle expulsion. Car comment peut-on alors interpréter la position de la Cour ? Ou bien les gens qui attendent d'être expulsés seront bel et bien expulsés, donc la Cour valide implicitement la violation par le Canada de ses obligations internationales ; ou bien ces personnes ne seront jamais expulsées, et alors elles seront détenues indéfiniment, ce qui deviendrait discriminatoire, car à l'extérieur du champ protégé de l'immigration.

Conclusion

L'arrêt Charkaoui conduit, au terme de diverses équations conceptuelles, à une position inconfortable selon laquelle les étrangers et les résidents permanents ont droit au respect des principes de justice fondamentale dans la procédure d'examen des certificats de sécurité et de contrôle de détention, mais ils ne peuvent se dire discriminés, même si ces dispositions ne visent qu'eux. Le résultat net est l'instauration d'une sphère réduite de droits attribuables aux étrangers et aux résidents permanents, en dépit du principe d'égalité.

Les raisons du jugement anglais dans *A. v. Secretary of State* pourront inspirer de futurs débats sur la légalité de la distinction entre citoyens et non-citoyens en matière de certificats de sécurité, débats qui pourront être rouverts si la Cour suprême venait à prononcer l'interdiction formelle d'expulsion en cas de risque de torture.

L'auteure de ce texte est chercheuse membre du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM).

Notes

1. 2001, ch. 27, art. 77 à 85 [la LIPR ou la Loi].
2. Arrêt Charkaoui, para. 129.
3. Arrêt Charkaoui, para. 16.
4. [1985] 1 R.C.S. 177.
5. *Ibid.*, para. 35.
6. Une disposition de la Charte (l'article 15 stipulant l'égalité) ne peut en invalider une autre (l'article 6). C'est notamment cet argument qui avait été exposé par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Chiarelli c. Canada (Ministre de l'Emploi et de l'Immigration), [1992] 1 RCS 711.
7. *A. v. Secretary of State for the Home Department*, [2005] 3 All E.R. 169.
8. Arrêt Charkaoui, para. 127.
9. Arrêt Charkaoui, para. 105.
10. *Saadi v. United Kingdom (Application nº 13229/03)*, jugement du 29 janvier 2008.
11. [2006] C.F. 1230.

Québec 2008-2009*.indd 567 17/11/08 09:25:23

Le destin canadien de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 septembre 2007. Cent quarante-trois pays ont voté pour, onze se sont abstenus et quatre ont voté contre (les États-Unis, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande).

La Déclaration, que le Canada n'a donc pas signée, est non contraignante. Elle sert surtout d'outil politique : elle guide l'État signataire dans ses affaires autochtones et s'assure que les actions entreprises respectent le régime onusien des droits de l'homme. Parce que la Déclaration est générale, les articles qui fixent les grandes orientations – en particulier le Préambule, l'article 1 et les articles 45 et 46 – sont fondamentaux.

La majeure partie des articles préconisent la protection des cultures autochtones, surtout en ce qui concerne l'enseignement scolaire et la langue, et exigent que cela se fasse, autant que possible, en protégeant simultanément les assises naturelles et matérielles qui les rendent possibles. Plusieurs articles insistent sur le fait que les peuples autochtones devraient participer ou être consultés au sujet des décisions qui peuvent avoir une incidence sur leur vie. D'autres articles se prononcent en faveur des réparations justes et équitables en cas d'expropriation et promeuvent l'idée que les Autochtones doivent avoir le privilège de disposer de leurs terres et de leurs ressources de façon autonome.

Comment expliquer que la Déclaration soit devenue aussi controversée et, pour plusieurs pays, dont le Canada, inacceptable?

La première raison est le langage emphatique et philosophique, généreusement flou et imprécis, qui s'exprime dans la Déclaration, notamment en ce qui concerne les notions d'autodétermination, d'autodéveloppement, d'autosuffisance, de prévalence identitaire, etc. Or, aucune définition claire de ces termes n'est fournie. Par ailleurs, sur le plan de la culture juridique, on constate que plusieurs tournures et propositions sont inusitées en droit commun (*common law*), notamment le recours à la notion de « droit collectif ».

Enfin, on constate que la Déclaration (nonobstant le fait qu'elle soit non contraignante) ouvre la voie à une pluralité d'interprétations, ce qui risque de conduire à des débats sans fin et, possiblement, à un cul-de-sac. Une telle guerre d'interprétation pourrait mener à l'enlisement judiciaire de toute question autochtone pour les prochains 500 ans – les Autochtones pourraient utiliser la Déclaration comme « argument convaincant », vu que, même si elle ne crée pas de nouveaux droits, elle apporte une précision du régime onusien des droits de l'homme que le Canada a ratifié – et, surtout, à la ruine des efforts de négociation et d'entente.

Malgré ces raisons, le Canada aurait pourtant pu, en signe de sa bonne volonté, signer la Déclaration tout en formulant des réserves et en adoptant une déclaration d'interprétation relative aux principes de droit. Mais eu égard à l'enthousiasme « autochtoniste » qu'a suscité la Déclaration, cela a apparemment été jugé contre-productif.

BJARNE MELKEVIK
Professeur titulaire, Faculté de droit, Université Laval

Québec 2008-2009*.indd 568 17/11/08 09:25:23

Le référendum sur le mode de scrutin en Ontario

François-Pierre Gingras
Professeur auxiliaire, École d'études politiques, Université d'Ottawa

Le 10 octobre 2007, l'électorat ontarien a rejeté par référendum la proposition de loi visant à instaurer un nouveau mode de scrutin reposant sur la représentation proportionnelle mixte.

Bien que le mode de scrutin actuel date de 1792 – tout début du parlementarisme dans le Haut-Canada –, on s'est périodiquement interrogé en Ontario sur l'opportunité d'une réforme qui rendrait mieux compte du vote populaire. Cette préoccupation a parfois été essentiellement partisane. Cela a été le cas lorsque le gouvernement libéral a imposé, de 1885 à 1893, un élément de proportionnalité dans la région de Toronto afin de s'assurer d'y faire élire au moins un député. Plus récemment, les revendications en faveur d'un nouveau mode de scrutin sont venues de l'opinion publique et d'organismes non partisans, comme le mouvement Fair Vote Canada/Représentation équitable au Canada (REC).

La représentation proportionnelle mixte : mode d'emploi

Le 18 novembre 2004, le premier ministre ontarien, Dalton McGuinty, a annoncé qu'une assemblée de citoyens examinerait « la possibilité d'une réforme électorale et de nouvelles idées pour l'élection des députés à l'Assemblée législative provinciale ». Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de « l'effort le plus ambitieux en matière de renouveau démocratique déployé en Amérique du Nord », selon la formule de Michael Bryant, alors ministre responsable du Renouveau démocratique. Dans cet esprit, le gouvernement a fait adopter en décembre 2005 une loi prévoyant que les élections se dérouleraient désormais tous les quatre ans en octobre, sauf en cas de défaite du gouvernement lors d'un vote de confiance.

Présidée par George Thomson et composée de 103 membres issus de la société civile (une personne par circonscription), l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale a effectué de vastes consultations auprès de la population et a tenu 41 rencontres publiques avant de déposer son rapport, en mai 2007. Celui-ci proposait de remplacer le mode de scrutin actuel par un mode de scrutin basé sur la représentation proportionnelle mixte, un système qui combine certaines caractéristiques de la majorité relative et de la représentation proportionnelle pure.

À peine 51 % de l'électorat inscrit s'est prononcé sur la réforme du mode de scrutin.

Si le système proposé avait été adopté, l'Assemblée législative aurait été composée de 129 députés élus de deux manières différentes : 90 députés de circonscription élus localement, comme dans le système actuel, et 39 députés de liste, élus pour toute la province à partir de listes de parti. Sur un même bulletin, les électeurs auraient exprimé deux votes : dans une

Québec 2008-2009*.indd 569 17/11/08 09:25:23

Les tentatives de réforme ailleurs au Canada

Les critiques à l'endroit du système actuel de la majorité relative ne sont pas nouvelles dans les autres provinces canadiennes. Pendant des périodes plus ou moins longues avant 1956, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont aussi connu d'autres modes de scrutin : le scrutin préférentiel et le scrutin à vote unique transférable, deux systèmes où l'électeur peut voter pour plus d'un candidat selon son ordre de préférence.

Des résultats électoraux particulièrement controversés ont amené des gouvernements provinciaux, sous la pression de l'opinion publique, à étudier l'opportunité de réformes du mode de scrutin. Le Québec, on le sait, n'a pas encore donné de suite ni au *Livre vert sur la réforme du mode de scrutin*, publié sous le gouvernement de René Lévesque en 1979, ni au rapport de la commission Béland qui proposait en 2006 un mode de scrutin proportionnel mixte compensatoire.

Ayant connu en 1996 une situation où le parti appelé à former le gouvernement était celui disposant du plus grand nombre de députés, mais non pas celui ayant recueilli le plus de votes à l'échelle de la province, la Colombie-Britannique a été la première province à soumettre au référendum une proposition de réforme du mode de scrutin. Donnant suite à une promesse électorale, le gouvernement libéral nouvellement élu en 2001 créait l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale, qui a proposé l'adoption d'un mode de scrutin à vote unique transférable (une variante de la représentation proportionnelle où les électeurs classent les candidats par ordre de préférence). Le gouvernement a soumis la proposition à un référendum en mai 2005, en imposant un seuil d'appui de 60 % des votes exprimés et un appui majoritaire dans 60 % des circonscriptions. Malgré une victoire dans 77 des 79 circonscriptions, le soutien populaire n'a atteint que 57,7 %, entraînant le rejet la proposition. Un nouveau référendum sur la même question se tiendra le 12 mai 2009 mais, cette fois, l'électorat sera mieux informé : l'Assemblée législative de Colombie-Britannique a déjà adopté une loi précisant le redécoupage électoral qui serait en vigueur si le nouveau mode de scrutin était adopté – une donnée dont l'absence semble avoir joué contre la proposition en 2005.

À l'Île-du-Prince-Édouard, l'élection de 2000 s'est soldée par un écart énorme entre la part du vote populaire et la proportion de sièges recueillis par les partis. Réagissant à une revendication de l'opinion publique, le gouvernement conservateur a mis sur pied en 2003 la Commission de la réforme électorale, dont le mandat était notamment d'étudier « l'opportunité de doter l'Île-du-Prince-Édouard d'un autre système électoral ». Dans son rapport, la Commission a recommandé la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte, et un référendum, soumis aux mêmes seuils de soutien qu'en Colombie-Britannique, a eu lieu en novembre 2005. La proposition n'a recueilli que 36,4 % de votes favorables et une majorité dans seulement 2 des 27 circonscriptions.

Dans le même esprit, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis sur pied en décembre 2003 la Commission sur la démocratie législative, dont le mandat était « d'examiner le système électoral ainsi que les institutions et pratiques démocratiques au Nouveau-Brunswick ». Dans son rapport final, en janvier 2005, la Commission a recommandé l'adoption d'élections à date fixe et d'un système de représentation proportionnelle mixte régionale. Le gouvernement progressiste-conservateur s'était engagé à tenir un référendum sur cette question en mai 2008, mais il a été défait lors d'élections anticipées en septembre 2006. Le nouveau gouvernement libéral (au pouvoir malgré un nombre de votes légèrement inférieur à celui obtenu par le Parti progressiste-conservateur) n'a pas pris d'engagement en ce qui concerne un éventuel référendum.

Québec 2008-2009*.indd 570 17/11/08 09:25:24

section, ils auraient choisi leur candidat préféré et, dans l'autre, leur parti préféré.

En vue de l'élection des 90 députés de circonscription, la province aurait été découpée en 90 circonscriptions un peu plus grandes que celles qui existent actuellement. Dans la section du bulletin de vote réservée à cet effet auraient figuré les noms de tous les candidats dans la circonscription de l'électeur, qu'ils soient affiliés à l'un des partis politiques reconnus ou qu'ils se présentent comme indépendants. Le candidat élu aurait été celui qui aurait obtenu le plus grand nombre de votes.

Pour choisir les 39 députés de liste, chaque parti politique reconnu aurait d'abord établi sa liste de candidats dans l'ordre qu'il aurait souhaité. Dans l'autre section du bulletin de vote aurait donc figuré le nom de tous les partis, parmi lesquels l'électeur aurait eu à choisir. On aurait ensuite additionné le nombre de voix recueillies par chaque parti dans tout l'Ontario et, à partir de ce décompte, on aurait établi lesquels auraient obtenu des députés de listes et, le cas échéant, combien.

Tout parti ne recueillant pas au moins 3 % des votes dans l'ensemble de l'Ontario n'aurait pas obtenu de siège de député de liste.

Avec le système proposé, le nombre de députés de chaque parti se serait davantage rapproché de sa part de votes exprimés. Ainsi, le nouveau mode de scrutin aurait diminué la possibilité pour un parti de former un gouvernement majoritaire sans avoir remporté une majorité ou une quasi-majorité des voix. En outre, certains partis qui n'auraient fait élire aucun député de circonscription auraient quand même pu faire siéger des députés de liste à l'Assemblée législative.

La campagne référendaire

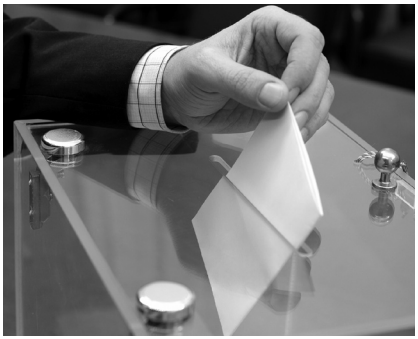
Le gouvernement a annoncé le 20 juin 2007 qu'un référendum sur la réforme du mode de scrutin se tiendrait en même temps que les élections générales du 10 octobre : la population aurait à choisir entre le maintien du système actuel de la majorité relative et celui de la représentation proportionnelle mixte, proposé par l'Assemblée des citoyens sur la réforme électorale.

Cette dernière a alors estimé nécessaire la mise en œuvre immédiate d'un vaste programme de sensibilisation sur la réforme électorale. Le mouvement pour la Représentation équitable au Canada (REC) a estimé que le coût d'une telle opération serait d'au moins 13 millions de dollars. Élections Ontario a lancé sa campagne de sensibilisation au mois d'août avec un budget de moins de 7 millions de dollars. On s'accorde à dire que la publicité d'Élections Ontario n'a guère été stimulante, en partie parce que l'organisme a voulu éviter de donner l'impression qu'il soutenait un système plutôt que l'autre.

Mais il faut aussi comprendre que les deux principaux partis, libéral et progressiste-conservateur, habitués à l'alternance gouvernementale, n'avaient pas d'intérêt à appuyer le projet de réforme, puisque le système actuel assure habituellement une généreuse « prime de sièges » au parti vainqueur. D'ailleurs, aucun de ces deux partis n'a officiellement pris position dans la campagne référendaire, bien que 11 candidats libéraux aient personnellement soutenu le projet de représentation proportionnelle mixte – dans le même temps, 4 candidats libéraux et 3 candidats progressistes-conservateurs (dont le chef du parti, John Tory) étaient officiellement partisans du *statu quo* de la majorité relative. Plusieurs autres le sont officieusement.

Selon les rapports officiels, les dépenses totales du No MMP Committee[1] ne se sont élevées qu'à 15 589 $. Cependant, le camp du *statu quo* a bénéficié de la publication de lettres dans les journaux. Celles-ci exprimaient une série d'inquiétudes à l'égard du changement de mode de scrutin, en particulier la possibilité que le nouveau système crée deux classes de

Québec 2008-2009*.indd 571 17/11/08 09:25:24



Le nouveau mode de scrutin aurait diminué la possibilité pour un parti de former un gouvernement majoritaire sans avoir remporté une majorité ou une quasi-majorité des voix.

députés (les députés de liste risquant d'avoir moins de légitimité que les députés de circonscription), qu'il érode la qualité des rapports entre le député et ses mandants et qu'il produise davantage de gouvernements instables.

Plusieurs leaders d'opinion franco-ontariens ont aussi exprimé leur crainte que le nouveau mode de scrutin ne réduise la proportion de députés francophones, dans la mesure où le redécoupage de la carte électorale aurait impliqué une diminution du nombre de circonscriptions possédant une masse critique d'électeurs francophones. On sait que les francophones constituent de 3 à 5 % de la population de l'Ontario, mais qu'ils sont concentrés dans certaines circonscriptions de l'est et du nord de la province. Du côté des partis politiques, seul le Freedom Party (qui n'a recueilli que 3 003 votes lors des élections) a fait connaître son opposition officielle au changement de mode de scrutin.

Le projet de représentation proportionnelle mixte a pu lui aussi compter sur de nombreuses lettres publiées dans les journaux. Celles-ci ont principalement repris les critiques classiques envers le mode de scrutin actuel. Elles ont pointé du doigt les écarts fréquents entre la part de votes et la proportion de sièges obtenus par les partis, l'absence de représentation parlementaire des électeurs appuyant les petits partis, voire parfois le maintien dans l'opposition du parti ayant pourtant obtenu le plus grand nombre de votes.

Le camp du changement, piloté par des membres de Fair Vote Ontario (une branche du mouvement REC), a également obtenu le soutien des syndicats de la fonction publique et de l'enseignement, d'associations étudiantes, de groupes féministes et de nombreux universitaires. En tout, les comités en faveur du nouveau mode de scrutin ont conjointement déboursé 481 095 $ en fonds de campagne.

Du côté des partis politiques, le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario (741 675 votes) a soutenu le projet de représentation proportionnelle mixte, bien que son chef, Howard Hampton, ait déploré que ce mode de scrutin entraînerait une diminution du nombre de circonscriptions dans le nord de la province. Le Parti vert (354 897 votes), le Parti de la coalition des familles (35 763 votes) et le Parti communiste (1 603 votes) se sont aussi exprimés en faveur du nouveau système.

Les sondages montrent l'échec relatif de la campagne de sensibilisation. En juin 2007, environ 50 % des personnes interrogées ignoraient qu'un référendum aurait lieu à l'automne et 70 % ne savaient pas en quoi consistait la proposition référendaire. Fin septembre, 47 % affirmaient encore ne rien connaître du nouveau mode de scrutin, 41 % en avaient une petite idée et 12 % seulement disaient bien comprendre le projet.

L'analyse des résultats

Le soir du 10 octobre 2007, à peine 51 % de l'électorat inscrit s'est prononcé sur la réforme du mode de scrutin dans ce premier référendum provincial à se tenir dans l'Ontario depuis 1921, les électeurs s'étaient alors prononcés

Québec 2008-2009*.indd 572 17/11/08 09:25:24

sur la prohibition de la vente d'alcool – il y a aussi eu un référendum fédéral sur un projet de réforme constitutionnelle issu de l'Accord de Charlottetown en 1992. Plus de 63 % des votes étaient en faveur du système de scrutin actuel, qui a obtenu la majorité des voix dans 102 des 107 circonscriptions.

Il ne faut pas s'étonner du rejet du projet de système de représentation proportionnelle mixte. La campagne référendaire n'a jamais décollé. Quant aux deux camps en présence, ils ne disposaient pas de sommes suffisantes pour rejoindre l'électorat, encore moins pour stimuler sa participation. Surtout, le fonctionnement du système proposé est resté mal compris jusqu'à la fin de la campagne, même auprès d'une fraction importante de l'électorat politisé et instruit, comme on a pu le constater lors des débats publics.

Il ne faut pas s'étonner non plus du faible taux de participation au référendum, car les élections générales qui ont aussi eu lieu ce jour-là n'ont attiré que 52,8 % de l'électorat inscrit, soit le plus faible taux de participation électorale de toute l'histoire de l'Ontario ! Cette absence d'intérêt correspond d'abord à l'absence d'enjeux ayant éveillé des passions dans l'électorat « moyen » – cela ne signifie pas l'absence d'enjeux aux yeux des commentateurs et des médias, par exemple sur la question du financement des écoles confessionnelles privées, mais dans l'ensemble de l'électorat, cet enjeu n'a pas plus « décollé » que la question référendaire. Ajoutons-y un manque d'enthousiasme à l'endroit de quelque parti que ce soit et même l'absence d'un mécontentement significatif à l'endroit du gouvernement libéral sortant. Celui-ci s'est finalement maintenu au pouvoir et a constitué un gouvernement majoritaire… avec 42 % des votes exprimés.

Bien qu'il soit impossible de savoir comment l'électorat se serait réellement comporté avec un mode de scrutin différent du mode actuel, il est intéressant de noter que si le système proposé de représentation proportionnelle mixte avait été mis en place, l'allure de l'Assemblée législative de l'Ontario serait actuellement bien différente.

Avec la représentation proportionnelle mixte, les verts détiendraient neuf sièges à l'Assemblée législative de l'Ontario contre aucun actuellement.

Les libéraux seraient minoritaires avec 60 sièges sur 129 (au lieu des 71 sur 107 qu'ils détiennent maintenant). Les progressistes-conservateurs et les néo-démocrates auraient tous les deux obtenu plus de sièges qu'ils n'en ont présentement. Les verts détiendraient 9 sièges alors que le système actuel n'accorde aucune représentation à l'Assemblée législative ontarienne aux 354 000 personnes qui ont voté pour eux (8,9 % du vote populaire).

Note

1. MMP signifie Mixed Member Proportional. L'équivalent français serait « Comité du non à la RPM (Représentation proportionnelle mixte) ».

Québec 2008-2009*.indd 573 17/11/08 09:25:24

Le retour du Canada dans l'Arctique ou le parfait alignement des logiques stratégiques, politiques et idéologiques

Stéphane Roussel
Titulaire, Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes, UQAM
Membre du Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix (ROP)

François Perreault
Candidat à la maîtrise, Université de Montréal

Au cours des dernières années, le gouvernement canadien a entamé son retour dans l'Arctique, une région qu'il avait négligée pendant plus d'une vingtaine d'années. Bon nombre de citoyens se réjouissent (avec raison) de ces initiatives, qui visent à protéger ce qui est à la fois une partie du territoire national, un environnement fragile et vulnérable et un enjeu de compétition des grandes puissances, avides des ressources qui s'y trouvent. Pourtant, toutes justifiées que soient ces initiatives, il y a lieu de s'interroger sur la valeur de certaines motivations, moins apparentes, qui pourraient alimenter ce branle-bas de combat nordique et sur les moyens (essentiellement militaires) qui permettent de les concrétiser.

L'Arctique canadien et ses enjeux

Pour plusieurs Canadiens, l'Arctique est synonyme d'empiètement territorial et de contestation de la souveraineté, principalement par les États-Unis. En fait, quatre contentieux opposent le Canada à ses voisins nordiques. Tout d'abord, l'île de Hans, d'une superficie d'à peine 1,3 km^2, est aussi revendiquée par le Danemark. Les deux pays se disputent également deux petites zones maritimes d'environ 30 milles nautiques carrés chacune en mer de Lincoln. En mer de Beaufort, 6 250 milles^2 sont l'objet d'un litige en lien avec le tracé de la frontière maritime canado-américaine. Finalement, il y a le conflit qui touche le statut juridique du passage du Nord-Ouest, que le Canada considère comme des eaux intérieures, mais que les États-Unis et l'Union européenne qualifient de détroit international.

Ces contentieux existent depuis longtemps, et les parties en conflit sont généralement parvenues à les mettre en sourdine, faute de pouvoir leur apporter une solution définitive. Mais, depuis la fin des années 90, l'Arctique subit une transformation significative, ce qui confère une certaine urgence au règlement de ces différends. Les changements climatiques sont, en effet, susceptibles d'avoir un impact sur la navigation dans la région, et les progrès technologiques dans le domaine de l'exploitation minière, pétrolière et gazière rendront plus accessibles les abondantes ressources contenues dans le sol des terres émergées et sous le

Québec 2008-2009*.indd 574 17/11/08 09:25:24

plateau continental de l'océan Arctique. D'importants gisements de matières premières, comme le pétrole et le gaz (qui pourraient représenter près d'un quart des ressources énergétiques non découvertes de la planète), l'or, l'argent, le plomb, le nickel, le zinc et l'uranium se trouvent sur l'ensemble du territoire arctique.

Ainsi, avec les changements climatiques, l'énorme potentiel économique et l'incertitude entourant les contentieux dans la région, de plus en plus d'observateurs remettent en question la capacité du Canada à faire valoir ses prétentions sur les secteurs contestés, ainsi qu'à faire face aux défis que pose la prestation de services gouvernementaux dans cette région, qu'il s'agisse d'aide à la navigation, de mise en œuvre des programmes communautaires, de protection de l'environnement ou d'application des lois. Le gouvernement conservateur, à la suite de celui de Paul Martin, semble prendre la question au sérieux et a multiplié, au cours des dernières années, les annonces en vue d'y renforcer la présence canadienne.

Les politiques canadiennes dans l'Arctique depuis la fin de la Guerre froide

Au cours de la Guerre froide, la politique du gouvernement canadien dans l'Arctique a largement été conditionnée par la menace militaire que constituait l'URSS et par celle, de nature politique et juridique, que représentaient les États-Unis sur les zones maritimes contestées. Cependant, la conclusion d'un *modus vivendi* avec les États-Unis en 1988, l'effondrement de l'Union soviétique en 1991 et, surtout, la lutte au déficit des finances publiques tout au long des années 90 ont sérieusement affecté la présence canadienne dans le Nord. Ainsi, « les restrictions budgétaires, un grand nombre d'engagements outre-mer qui dévoraient les ressources et d'autres facteurs ont essentiellement éliminé les déploiements navals dans le Nord, réduit le rôle de l'Armée de terre à deux minuscules opérations de souveraineté par an et les patrouilles de surveillance dans le Nord de la Force aérienne à deux par an[1] ».

Dans ce nouveau contexte géopolitique, le gouvernement de Jean Chrétien a plutôt misé sur la diplomatie et le multilatéralisme pour tenter de gérer les dossiers relatifs à l'Arctique. Le Canada a ainsi joué, en septembre 1996, un rôle central dans la création du Conseil de l'Arctique, une organisation qui réunit les huit États circumpolaires (Canada, Danemark, États-Unis, Finlande, Islande, Norvège, Russie et Suède).

Ce n'est qu'à l'été 2002, avec la tenue de l'Opération *Narwhal* (la première d'une série de cinq), que les exercices interarmées dans l'Arctique ont repris. À partir de 2004, sous le gouvernement Martin, les questions relatives au Grand Nord ont occupé une place importante dans les documents d'orientation politique. Ainsi, elles figuraient parmi les priorités énoncées dans le discours du Trône d'octobre 2004. En décembre, le gouvernement exprimait, dans sa nouvelle *Stratégie pour le Nord*, la volonté de protéger la souveraineté canadienne dans la région et de promouvoir des discussions avec les gouvernements territoriaux de l'Arctique canadien. Enfin, l'Arctique est mentionné à plusieurs reprises dans les documents composant l'*Énoncé de politique internationale du Canada* (avril 2005) et, en particulier, dans celui consacré à la défense. Pour concrétiser ces engagements, d'importantes sommes y étaient allouées dans les budgets de 2004 et de 2005.

Le Canada considère le passage du Nord-Ouest comme des eaux intérieures, mais les États-Unis et l'Union européenne, comme un détroit international.

Les conservateurs ont repris à leur compte le discours sur la nécessité de protéger les intérêts canadiens dans le Grand Nord. Le 22 décembre 2005, en pleine campagne élec-

Québec 2008-2009*.indd 575 17/11/08 09:25:24

torale, Stephen Harper a soutenu qu'il défendrait la souveraineté canadienne dans l'Arctique par tous les moyens, y compris la force militaire[2]. Devenu premier ministre, il n'a pas hésité à employer des formules-chocs, telles que « *Use it or lose it!* » (« Utilisez-le ou perdez-le ! »), et à faire la leçon aux Américains sur leur propre terrain, comme en témoigne son discours à l'Economic Club de New York en septembre 2006. Depuis, les Forces canadiennes ont effectué plus de 7 opérations interarmées d'envergure dans l'Arctique, soit 3 de plus que durant les 13 années de gouvernement libéral. Stephen Harper, quant à lui, a visité l'Arctique à cinq reprises depuis le début de son mandat, un record pour un premier ministre canadien. Ces initiatives s'ajoutent en fait à toute une série de mesures et d'acquisitions parfois très coûteuses visant à renforcer la présence militaire et le développement du Grand Nord canadien (voir encadré).

L'attitude du gouvernement Harper marque clairement une rupture par rapport à l'approche internationaliste à laquelle de nombreux citoyens canadiens associent la politique étrangère de leur pays. D'une part, les conservateurs, contrairement à leurs prédécesseurs libéraux, accordent moins d'importance à la voie diplomatique. Ainsi, le premier ministre n'a pas hésité à abolir le poste d'ambassadeur aux Affaires circumpolaires, lequel était chargé de coordonner la participation canadienne au sein du Conseil de l'Arctique. D'autre part, l'essentiel des initiatives annoncées depuis 2006 est de nature unilatérale et privilégie le recours aux instruments militaires. Il s'agit là d'un des rares dossiers de portée internationale que le Canada aborde de la sorte, la protection des zones de pêches étant peut-être le seul autre exemple. Bien qu'il s'agisse d'un cas de protection du territoire national (ou considéré comme tel), cette approche est suffisamment étonnante pour que l'on cherche à en évaluer les motivations sous-jacentes.

La superposition des logiques

Il y a, apparemment, d'excellentes raisons « objectives » qui justifient les projets visant à réaffirmer la présence canadienne dans les régions arctiques. En premier lieu, l'ampleur des enjeux économiques et politiques ainsi que les transformations observées dans cette région méritent largement que le gouvernement s'y intéresse et prenne les moyens pour défendre ce qu'il considère comme étant ses intérêts. Si le potentiel économique de l'Arctique devait effectivement être exploité au cours des prochaines décennies, le règlement des litiges en suspens deviendrait crucial, tout comme le renforcement des capacités du gouvernement à faire respecter ses lois dans la région. En deuxième lieu, le développement des moyens nécessaires à l'affirmation de la présence canadienne dans l'Arctique est coûteux et, surtout, extrêmement long. (La construction d'un brise-glace peut prendre jusqu'à 20 ans !) Il est donc justifié d'entreprendre maintenant ce processus pour être prêt au moment où ces moyens deviendront essentiels. En troisième lieu, à l'image d'un joueur qui place ses pièces en position de force avant de lancer une offensive, il est sans doute stratégiquement logique de montrer la détermination du gouvernement avant d'entrer dans un processus de négociation qui peut s'avérer difficile, surtout si les autres parties font preuve d'une certaine agressivité, comme cela semble être le cas de la Russie.

Cette stratégie unilatéraliste pourrait effectivement s'avérer payante si elle est suivie d'une offensive diplomatique visant à conclure une ou plusieurs ententes permettant non seulement de régler les litiges en suspens, mais aussi d'établir les modalités d'une gestion conjointe des défis qui pourraient surgir au cours des années à venir. Déjà, plusieurs observateurs évoquent l'idée de mettre en place un régime bilatéral (Canada–États-Unis) ou circumpolaire pour parvenir à ces objectifs. De

Québec 2008-2009*.indd 576 17/11/08 09:25:24

Les projets annoncés par le gouvernement Harper (2006-2008)

- Brise-glace de classe polaire *John G. Diefenbaker* : 720 millions de dollars.
- Renforcement et rééquipement du contingent des Rangers canadiens : 900 membres de plus (pour atteindre 5 000) et 17 nouvelles patrouilles de Rangers juniors canadiens : environ 3,6 millions de dollars pour les 17 nouvelles patrouilles.
- Hélicoptères :
  - 36 millions de dollars pour la location de six hélicoptères commerciaux afin de combler les besoins immédiats.
  - 292 millions de dollars pour l'acquisition de six hélicoptères usagés Chinook D.
- Achat de six à huit navires de patrouilles extracôtiers afin d'effectuer des patrouilles dans les zones d'approche de l'Arctique et d'assurer la présence de la Marine canadienne dans le Haut-Arctique : 3,8 milliards de dollars, plus 4,3 milliards de dollars sur 25 ans pour l'entretien des appareils et les frais de fonctionnement.
- Établissement d'un port d'amarrage et de ravitaillement en eau profonde à Nanisivik (Nunavut) : début de la construction en 2010 ; capacité opérationnelle initiale en 2012 et complète d'ici 2015.
- Création du Centre de formation des Forces canadiennes dans l'Arctique à Resolute Bay.
- Remplacement de l'aéronef de patrouille *Aurora*.
- Achat de 17 aéronefs C-130J *Hercules* : environ 1,4 milliard de dollars.
- Hélicoptères de transport moyen-lourd Chinook F : la livraison des appareils canadiens du modèle Chinook F devrait se faire en 2012, et leur entrée en service en 2013.
- Projet polaire Epsilon avec Radarsat-2 : estimé à 560 millions de dollars.
- Cartographie complète des fonds marins : 20 millions de dollars sur deux ans.
- Construction d'un port commercial à Pangnirtung (Nunavut) : 8 millions de dollars sur deux ans.
- Financement d'activités de cartographie géologique portant principalement sur le Nord canadien : 34 millions de dollars sur deux ans.
- Prolongation du crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière jusqu'au 31 mars 2009 : estimée à 120 millions de dollars.
- Augmentation de 10 % du montant quotidien du plafond de la déduction pour les résidents de la zone nordique : estimée à 10 millions de dollars pour les deux prochaines années d'imposition.
- Modification à la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (LPPEA) dont la zone d'application est étendue de 100 milles marins, ainsi qu'au système de trafic de la Garde côtière (NORDREG), qui devient désormais obligatoire.
- Agrandissement de la réserve du parc national Nahanni.
- Expédition pour retrouver les épaves des navires de l'explorateur britannique John Franklin (HMS *Erebus* et HMS *Terror*) : 75 000 $ sur les trois prochaines années.

Source : Ministère de la Défense nationale et site Internet du premier ministre du Canada.

Québec 2008-2009*.indd 577 17/11/08 09:25:24

même, l'intérêt croissant que portent certaines organisations multilatérales, comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), pourrait faciliter le démarrage d'une telle entreprise.

Des motivations moins avouables

Toutefois, cette stratégie d'apparence très rationnelle n'épuise pas le catalogue des motivations possibles du gouvernement Harper dans ce dossier. La question mérite d'être posée, puisqu'il est rare de voir un gouvernement investir des ressources si importantes pour résoudre des problèmes qui ne se poseront pas avant 10, 20 ou 50 ans. Cette attitude est louable, mais ne doit pas faire oublier que les dirigeants politiques tirent probablement des bénéfices plus immédiats de cette stratégie. Trois possibilités seront évoquées ici.

La première concerne la politique intérieure. Pour bon nombre de citoyens, la « nordicité » fait partie intégrante de l'identité internationale distincte du Canada, construite autour d'un imaginaire où se côtoient des images de pureté, d'immensité et de grand froid. Fragile et vulnérable, cette région se doit d'être protégée contre les menaces que peuvent générer les activités humaines et contre l'avidité des puissances étrangères, en particulier des États-Unis. La défense de l'Arctique est donc l'une des rares causes de politique étrangère et militaire susceptible de rallier une majorité de citoyens. Le fait que Stephen Harper ait fait de cet enjeu un élément de son discours électoral en décembre 2005 et que plusieurs initiatives aient été annoncées à la veille du déclenchement de la campagne de 2008 tend à accréditer cette thèse. Plus encore, pour un gouvernement souvent accusé d'être trop aligné sur Washington, la défense de l'Arctique constitue une occasion en or de démontrer sa volonté de protéger les intérêts canadiens face aux États-Unis, et cela, même si les litiges entre les deux pays sont, pour l'heure, encore en veilleuse.

Paradoxalement, la deuxième motivation est peut-être justement de montrer une bonne volonté à l'égard de Washington. En effet, les menaces utilisées pour justifier le redéploiement de ressources militaires dans l'Arctique (immigration illégale, terrorisme, activités criminelles internationales) correspondent justement à celles qui sont au cœur du discours sécuritaire américain. En invoquant ces menaces, le Canada envoie le signal qu'il entend prendre les mesures pour que la vulnérabilité apparente de son territoire ne constitue pas un sujet d'inquiétude pour son voisin. De plus, le renforcement des capacités militaires canadiennes peut facilement être présenté à Washington comme une occasion de renforcer la coopération sécuritaire dans cette région, voire comme une possibilité pour le Canada d'appuyer les initiatives américaines contre des tierces parties.

La défense de l'Arctique constitue une occasion en or pour le gouvernement Harper de démontrer sa volonté de protéger les intérêts canadiens.

Enfin, une troisième motivation possible trouve ses racines dans un changement idéologique, tant parmi les dirigeants que dans une part croissance de la population. L'idée selon laquelle le Canada tire une influence de son rôle de champion de la médiation, du maintien de la paix et du multilatéralisme est de plus en plus remise en question. Au contraire, le discours selon lequel l'affirmation du pays passe désormais par une politique plus « musclée », dans laquelle se manifeste la volonté d'utiliser tous les moyens pour défendre ses intérêts et neutraliser les trouble-fêtes (y compris par le recours à la force armée), semble gagner du terrain. Pour reprendre les mots du premier ministre, « si vous voulez être pris au sérieux dans le monde, vous devez avoir la capacité d'agir, c'est aussi simple que cela[3] ». Cette orientation idéologique, qui explique la prédominance des moyens militaires (plutôt que

Québec 2008-2009*.indd 578 17/11/08 09:25:25

civils ou diplomatiques) dans l'approche canadienne des enjeux arctiques, permet d'établir un point commun entre celle-ci et le rôle assumé par les Forces canadiennes en Afghanistan, puisque les deux missions semblent découler d'une logique semblable. Dans le même ordre d'idées, ce discours de fermeté et de détermination semble de plus en plus viser les grandes puissances (en particulier la Russie et la Chine) qui, à moyen terme, pourraient menacer non seulement les intérêts du Canada dans l'Arctique, mais ceux beaucoup plus généraux du monde occidental. Ainsi, le ministre des Affaires étrangères, David Emerson, n'a pas hésité à tracer un parallèle entre l'attitude de Moscou en Géorgie et son attitude revendicatrice et agressive dans le Grand Nord[4].

Toutes ces motivations stratégiques, politiques et idéologiques ne sont pas contradictoires, bien au contraire. Elles se superposent et s'entremêlent parfois subtilement, permettant au gouvernement de tenir un discours vertueux et rassembleur tout en évacuant les dimensions contestables de ses politiques et en faisant des gains sur d'autres fronts. Face à ce parfait alignement de logiques, il reste aux citoyens la responsabilité de la pensée critique. Le retour du Canada dans l'Arctique est certainement une bonne nouvelle, mais cela n'épargne en rien la nécessité de s'interroger sur les multiples implications de ce regain d'intérêt et, surtout, sur la justesse des moyens retenus pour le concrétiser.

Notes

1. Shadwick, Martin, « L'Arctique. Un territoire exposé », *Revue militaire canadienne*, vol. 3, nº 2, été 2002, p. 65-66.
2. Griffiths, Franklyn, « Breaking the Ice on Canada-U.S. Arctic Co-operation », *The Globe and Mail* (Toronto), 22 février 2006.
3. « Le PM dévoile la Stratégie de défense le Canada d'abord », *Cabinet du premier ministre*, 12 mai 2008. En ligne : http ://pm.gc.ca
4. « Russia's Arctic activities cause "concern" : Emerson », *CTV.ca*, 24 août 2008. En ligne : http ://www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/20080824/emerson_arctic_080824/20080824/

Québec 2008-2009*.indd 579 17/11/08 09:25:25

Québec 2008-2009*.indd 580 17/11/08 09:25:25

Le monde vu d'ici

582 Le point sur la crise financière

586 Les gagnants et les perdants des Jeux olympiques de Pékin : perspectives chinoises

591 *Good luck, Mr. President !* L'héritage économique de George W. Bush et les défis de son successeur

598 La crise alimentaire mondiale : crise conjoncturelle ou crise du modèle de développement ?

603 Kosovo : année de l'indépendance

605 Le syndicalisme international sur la voie de l'unité

609 Une année mouvementée pour le pétrole

614 La Déclaration de Paris : le rôle de la société civile dans l'aide au développement

Québec 2008-2009*.indd 581 17/11/08 09:25:25

Le point sur la crise financière[1]

François Dupuis
Vice-président et économiste en chef, Mouvement des caisses Desjardins

La crise du crédit hypothécaire qui affecte les marchés financiers depuis la fin de l'été 2007 a pris une tournure quasi apocalyptique au début de l'automne alors que le système financier américain, et par ricochet celui de l'ensemble de la planète, paraissait être au bord du gouffre.

Les dernières semaines ont été parmi les plus tumultueuses et les plus difficiles de l'histoire financière. Mais comment le système financier mondial en est-il arrivé là ? L'origine de la crise est bien connue. Plusieurs prêteurs hypothécaires américains ont été imprudents en accordant des prêts hypothécaires à des ménages qui n'avaient pas la capacité de s'acheter une maison, prêts qui étaient ensuite utilisés pour garantir une quantité impressionnante de produits financiers. L'éclatement de la bulle immobilière a mis un terme à ces mauvaises pratiques et, vers le milieu de 2007, les investisseurs ont tourné le dos à tous les titres liés de près ou de loin aux prêts hypothécaires. Cela a entraîné des problèmes de liquidité ainsi qu'un rationnement du crédit, et a affecté la profitabilité de plusieurs institutions financières. La tolérance très élevée au risque, qui avait caractérisé les dernières années, a rapidement fait place à une prudence accrue. Cela a favorisé les valeurs refuges, par exemple les obligations gouvernementales, par rapport aux éléments d'actif plus risqués, comme les actions.

Une cascade d'événements

Quoique sérieux et demandant une réponse vigoureuse de la Réserve fédérale, les effets de la crise semblaient initialement d'une ampleur contrôlable et concentrée dans quelques secteurs, en particulier celui de la finance et de la construction. Cependant, les institutions financières en difficulté n'ont pas été en mesure de lever le capital privé nécessaire pour rééquilibrer leur bilan, ce qui a amené des craintes grandissantes concernant leur survie. La banque d'investissement Bear Stearns a été la première victime importante en mars dernier, mais l'action énergique des autorités américaines pour éviter que tout le système financier ne soit contaminé a temporairement réussi à calmer les marchés.

L'inquiétude quant à la survie des grandes institutions financières américaines s'est intensifiée l'été dernier. La perte de confiance envers les deux géants du refinancement hypothécaire aux États-Unis, Freddie Mac et Fannie Mae, a forcé le Trésor américain à les mettre sous tutelle au début de septembre. Plutôt que de rassurer les investisseurs, cette action a confirmé leurs pires craintes. Quelques jours plus tard, c'était au tour de Lehman Brothers, une grande banque d'investissement américaine, de déclarer faillite. Par la suite, c'est le plus important assureur américain, American International Group

Dans un geste sans précédent, six grandes banques centrales ont conjointement abaissé leurs taux directeurs.

Québec 2008-2009*.indd 582 17/11/08 09:25:25



La crise financière a atteint son paroxysme quand la confiance entre les principaux intervenants du marché s'est écroulée.

(AIG), qui a dû être secouru par la Réserve fédérale. La crise financière a atteint son paroxysme alors que la confiance entre les principaux intervenants du marché s'est écroulée. Craignant d'autres faillites, les institutions financières refusent de se faire des prêts entre elles, et le marché monétaire a presque totalement arrêté de fonctionner.

Plusieurs solutions mises de l'avant

Heureusement, les banques centrales ont pris la relève en rendant disponibles des centaines de milliards de dollars pour les institutions financières en manque de liquidités. Mais le vent de panique n'a pas épargné les Bourses, entraînant un recul spectaculaire des indices partout sur la planète.

Se rendant bien compte que les interventions pour fournir des liquidités et secourir certaines firmes ne réussissaient pas à rétablir la confiance sur les marchés financiers, les autorités américaines ont décidé de mettre en place des solutions encore plus musclées. C'est ainsi que le secrétaire au Trésor, Henry Paulson, a proposé un plan visant à utiliser jusqu'à 700 milliards de dollars pour recapitaliser les institutions financières et racheter les titres toxiques qu'elles détenaient, les aidant ainsi à assainir leur bilan. Après quelques tergiversations, ce plan a finalement été adopté par les politiciens au début d'octobre. Même si la réaction initiale des marchés fut mitigée, le montant investi est suffisamment élevé pour faire une différence et aider à

Québec 2008-2009*.indd 583 17/11/08 09:25:25

améliorer la situation des banques américaines.

Il faut dire qu'un délai est nécessaire avant que le Trésor américain puisse commencer à racheter les titres toxiques qui ont contaminé le bilan des institutions financières. De plus, le plan ne s'attaque pas directement aux deux sources sous-jacentes à la dépréciation des éléments d'actif, soit la perte de valeur des maisons et l'augmentation des saisies hypothécaires. Des mesures additionnelles visant à corriger ces problèmes devront, tôt ou tard, être adoptées. Le plus urgent consiste pour le moment à rétablir la confiance dans les banques et, ainsi, à assurer que la courroie de transmission du crédit continue de fonctionner.

Au tour des actions concertées

Voyant que la crise financière prenait une ampleur planétaire, alors que plusieurs institutions financières européennes ont aussi dû être sauvées de la faillite, les grandes banques centrales ont décidé de fournir leur part d'efforts. Dans un geste sans précédent, six grandes banques centrales, dont la Réserve fédérale et la Banque du Canada, ont conjointement abaissé leurs taux directeurs le 8 octobre dernier. Ce geste confirme la détermination des autorités monétaires à agir vigoureusement pour rétablir le calme sur les marchés financiers. Partout dans le monde, les gouvernements ont aussi multiplié les mesures pour rassurer les investisseurs et éviter la faillite d'institutions financières.

Les crises financières les plus récentes

Crise des Saving and Loan (1986-1992) : la faiblesse économique et la correction de l'immobilier ont entraîné la faillite de centaines d'institutions financières aux États-Unis. Le gouvernement américain a dû mettre en place un plan de 115 G $ US pour fermer les institutions insolvables et rembourser les déposants.

Crise bancaire en Suède (1990-1992) : une crise immobilière, une dépréciation marquée de la couronne suédoise et une hausse vertigineuse des taux d'intérêt ont poussé le système financier suédois au bord de la faillite. Le gouvernement suédois a nationalisé les banques et a enlevé les mauvais éléments d'actif de leur bilan. Le coût brut du sauvetage a représenté environ 4 % du produit intérieur brut suédois, mais une grande part de cette somme a été récupérée lorsque les éléments d'actif ont été revendus.

Crise japonaise (1990-2000) : l'éclatement de la bulle boursière et immobilière au Japon s'est rapidement répercuté sur le crédit et sur la croissance économique. En l'absence d'une intervention étatique rapide et soutenue, les difficultés économiques et financières se sont étirées pendant toute une décennie. L'État a finalement décidé d'intervenir massivement seulement en 1998. Les mesures adoptées ont coûté environ 500 G $ US aux contribuables japonais.

Crise asiatique (1997-1998) : à la fin de 1996, une inflation en hausse en raison d'un surinvestissement et d'une surchauffe économique ainsi qu'un ralentissement des exportations ont exercé des pressions à la baisse sur les monnaies asiatiques. Une vague de diminution de la valeur des monnaies a déferlé, suivie d'une hausse de la prime de risque sur les prêts aux pays émergents. Dans cette cohue financière, la Russie a imposé, à l'été 1998, un moratoire de 90 jours sur les paiements de sa dette. Cette situation a amené le fonds de couverture spéculatif américain Long-Term Capital Management (LTCM) au bord de la faillite, ce qui mettait en péril le système financier américain et international. La Réserve fédérale a évité la crise systémique mondiale en diminuant ses taux directeurs et en orchestrant le sauvetage de LTCM.

Québec 2008-2009*.indd 584 17/11/08 09:25:25

Même si la situation demeure très tendue, les conditions se mettent chaque jour davantage en place pour éviter que la crise financière entraîne une catastrophe économique. Si nous devions retenir une leçon des grandes crises passées, ce serait que le pire est habituellement évité lorsque des mesures musclées et ciblées sont rapidement adoptées (voir l'encadré). En ce sens, il ne serait pas approprié de comparer la situation actuelle à la Grande Dépression des années 30 ou même à la crise japonaise des années 90, puisque, dans les deux cas, les autorités avaient été très lentes à réagir.

Le Canada et le Québec, immunisés ?

Même si la catastrophe semble évitée, la crise financière aura des effets néfastes sur l'économie planétaire déjà affaiblie. Un ralentissement marqué, voire une longue période de récession, paraît inévitable aux États-Unis. Le resserrement additionnel des conditions de crédit touchera le consommateur déjà fragilisé par le recul de ses avoirs immobiliers et financiers ainsi que par une dégradation notable du marché de l'emploi.

Bien que les institutions canadiennes et québécoises soient mieux placées pour faire face à la crise financière, le Canada et le Québec ne sont pas complètement à l'abri de cette tourmente. La situation est certes moins inquiétante, puisque l'économie intérieure paraît beaucoup plus solide. Il demeure toutefois que la dégradation de la balance commerciale continuera de freiner la croissance du produit intérieur brut et pourrait même se traduire par un léger recul de l'activité économique. Les consommateurs canadiens et québécois, tout comme les institutions financières et les gouvernements, sont toutefois en bien meilleure position pour faire face aux répercussions de la crise financière actuelle.

Même si la catastrophe semble évitée, la crise financière aura des effets néfastes sur l'économie.

Note

1. Texte paru dans le magazine *Espace D* du Mouvement Desjardins, vol. 45, nº 5, novembre-décembre 2008.

Québec 2008-2009*.indd 585 17/11/08 09:25:25

Les gagnants et les perdants des Jeux olympiques de Pékin : perspectives chinoises

Zhiming Chen
Professeur adjoint, Département de science politique, Université de Montréal

Les cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques de Pékin et les performances auxquelles ils ont donné lieu ont laissé partout dans le monde des impressions sensationnelles. Une fois terminés ces 16 jours de passion sportive, on a commencé à s'interroger sur les conséquences et les répercussions de ces jeux. La question qu'on m'a le plus fréquemment posée est celle-ci : « Qui a gagné, qui a perdu ? » Malheureusement, peu sont ceux qui m'ont demandé : « Qu'en pensent les Chinois ? » D'après moi, cette question est au moins autant, sinon plus importante que la première, parce que la réponse à la première dépend fortement de la réponse à la seconde.

La réponse courte à la question « Qui a gagné, qui a perdu ? » est apparemment très simple : « La Chine a gagné. » Certains experts apporteront cette réponse en référence à la lutte entre le gouvernement chinois et les militants internationaux dans les domaines des droits de l'homme et des questions internationales. En ce qui me concerne, la victoire de la Chine renvoie plutôt à l'idée d'une Chine riche, forte, confiante et fière de la mentalité chinoise, portée par le succès de l'organisation des Jeux olympiques. Pour moi, le bilan des gagnants et des perdants de ces jeux se base essentiellement sur ce point de référence.

Un rêve de grandeur

Les Jeux olympiques de Pékin n'ont pas représenté la réalité de la Chine d'aujourd'hui, mais plutôt un exemple de ce que le pays pourrait atteindre à l'avenir : une nation riche, forte et fière d'elle-même, un pays confiant et respecté sur la scène internationale. Depuis un siècle et demi et les guerres de l'opium, des générations de Chinois ont lutté pour ce rêve d'« un pays riche, d'une armée forte » (富国强兵 *Fuguo qiangbing*). Pour ce faire, ils ont testé différents types de régimes : la monarchie absolue, la monarchie constitutionnelle, la république capitaliste, la république communiste et, enfin, l'économie socialiste du marché. Après cette longue et traumatisante succession de « ismes », Deng Xiaoping, le successeur de Mao, a formulé un célèbre dicton qui reflète la mentalité chinoise actuelle : « Peu importe que le chat soit noir ou blanc pourvu qu'il attrape les souris. » En d'autres termes, peu importe que le système soit socialiste ou capitaliste pourvu qu'il apporte la richesse. Cette philosophie politique et sociale a fondamentalement transformé la Chine ces 30 dernières années, et il semble que le rêve chinois soit finalement à portée de

Aux yeux des Chinois, les reportages des médias occidentaux ont semblé biaisés, malveillants et antichinois.

Québec 2008-2009*.indd 586 17/11/08 09:25:26

main. Quiconque représente ce rêve gagne l'appui du peuple ; *a contrario*, quiconque est perçu comme un obstacle deviendra la cible de son hostilité. Dans cette perspective, les médias occidentaux sont devenus, d'un point de vue chinois, les principaux perdants des Jeux olympiques de Pékin.

Pendant les mois qui ont précédé les jeux, les médias se sont beaucoup étonnés que des Chinois manifestent publiquement leur soutien à leur gouvernement, notamment lors de l'interruption du parcours de la flamme olympique par des militants politiques étrangers. Ils ne pouvaient pas imaginer qu'on puisse sincèrement appuyer un régime non démocratique, sinon despotique. Par conséquent, ils ont accusé le gouvernement chinois d'encourager le nationalisme afin de tenir tête à l'Occident. Cependant, à y regarder de plus près, on se rend compte que l'exacerbation du nationalisme chinois était plutôt à mettre sur le compte d'une fierté chinoise blessée par les protestations. En effet, les Jeux olympiques étaient considérés comme une occasion en or de montrer la réussite d'un pays après 30 années de réforme. Or, les protestations le long du parcours de la flamme olympique ont mis à mal cette intention, et la frustration des Chinois s'est transformée en colère envers les protestataires. Pourquoi ?

Les médias occidentaux montrés du doigt

Premièrement, les Chinois et les médias occidentaux n'avaient pas les mêmes attentes en ce qui concerne les Jeux de Pékin. De leur côté, les Chinois souhaitaient utiliser ces jeux pour mettre en valeur les résultats des réformes économiques et pour exprimer leur fierté quant à ces accomplissements. Les médias occidentaux en revanche ont vu dans les JO l'occasion de faire pression en faveur de réformes politiques ; par conséquent, ils se sont concentrés sur ce que la Chine n'a pas encore atteint, à savoir la démocratie. Aux yeux des Chinois, les reportages des médias occidentaux ont donc semblé biaisés, malveillants et antichinois. Cette impression a trouvé une confirmation dans les photographies manipulées afin d'être conformes aux vues occidentales préétablies. CNN comme la plupart des médias occidentaux n'étaient pas à même de comprendre la fureur générée par leurs reportages et leurs commentaires.

Deuxièmement, les Chinois et les médias occidentaux ne partagent pas les mêmes points de référence. Les Chinois préfèrent comparer « verticalement » leur condition d'aujourd'hui à celle d'il y a 30 ans, et ainsi mettent l'accent sur les progrès que la Chine a réalisés. Les médias occidentaux de leur côté optent pour une comparaison « horizontale » de la Chine actuelle avec les pays occidentaux, et mettent par conséquent l'accent sur leurs attentes politiques auxquelles la Chine n'a pas répondu et sur la distance qui existe entre la liberté politique en Chine et la liberté politique dans le monde occidental. Naturellement, les Chinois voient une énorme distorsion entre leurs expériences personnelles et le rapport qu'en font les médias occidentaux. Ils soupçonnent donc qu'il y a d'autres motivations derrière les accusations des médias et les protestations des militants.

Avec ses 51 médailles d'or, soit 15 de plus que les États-Unis, la Chine est arrivée en tête pour la première fois.

Troisièmement, il faut souligner une immense différence de perception : les Chinois se sont sentis victimes de l'émeute violente des Tibétains civils à Lhassa, tandis que les médias occidentaux ont accusé la Chine d'avoir réprimé une manifestation paisible de moines tibétains. Les Chinois ont été doublement blessés par les critiques vigoureuses des médias occidentaux, puisque l'émeute violente des Tibétains était dirigée contre des Chinois non tibétains. La fierté chinoise s'est transformée en étonnement, l'étonnement s'est à son tour changé en

Québec 2008-2009*.indd 587 17/11/08 09:25:26



Photo : ITAR-TASS/Vitaly Belousov

Les divergences entre d'un côté les aspirations chinoises et de l'autre les réactions occidentales sont apparues dans toute leur profondeur durant les Jeux olympiques de Pékin.

frustration et la frustration, en colère. C'est la raison pour laquelle les Chinois autour du monde ont senti une obligation et une urgence de se lever pour défendre leur patrie.

Quatrièmement, Chinois et Occidentaux ne partagent pas les mêmes repères temporels en ce qui concerne les événements au Tibet. Le gouvernement chinois a qualifié d'émeute l'incident qui a eu lieu durant quelques jours à Lhassa. Pour les médias occidentaux en revanche, ce soulèvement a été lu comme le résultat des politiques chinoises de ces 50 dernières années. Or, la plupart des Chinois croient sincèrement que le Tibet fait partie de la Chine depuis des centaines d'années et que l'indépendance temporaire du Tibet avant qu'il ne retourne à la Chine a été la conséquence de la géopolitique britannique. Pour eux enfin, la révolte militaire du dalaï-lama en 1959 a été le fruit des conspirations américaines. Dans cette perspective, au moment des JO, les médias occidentaux ont été perçus, dans une certaine mesure, comme des agitateurs et des complices d'une nouvelle conspiration occidentale contre l'intégrité territoriale chinoise.

Enfin, l'émergence de la Chine est perçue très diversement dans l'imaginaire collectif. Au début des contacts entre la Chine et l'Occident, la Chine a représenté, aux yeux des Occidentaux, un empire mystérieux, une terre de fascination… et un marché énorme. Les guerres de l'opium ont transformé la Chine en un objet de convoitise, cible de la colonisation et de la conquête occidentale. Pendant les 30 années qui ont précédé les réformes économiques, la République populaire était principalement vue comme une menace idéologique. Avec la politique d'ouverture et de réforme de Deng Xiaoping, le pays a à nouveau été envisagé comme un marché énorme aux possibilités infinies – à la condition toutefois que les réformes économiques soient accompagnées de réformes politiques. Mais si cette hypothèse s'avère être une utopie, la Chine riche et forte apparaît soudain comme une menace politique au lieu d'être une chance sur le plan économique.

Quant à la Chine, ses relations avec le monde extérieur ont évolué au fil du temps : d'une politique d'autosuffisance et de fermeture à une politique d'ouverture et de réforme et, maintenant, à une politique de globalisation par laquelle le pays veut s'intégrer au reste du monde. Les Jeux olympiques, dans ce contexte, doivent être perçus comme un effort de la Chine pour prendre sa place dans la communauté internationale. La peur occidentale d'une Chine riche et forte, et le refus de la considérer comme un partenaire égal fait alors l'effet d'un

Québec 2008-2009*.indd 588 17/11/08 09:25:26

seau d'eau froide sur les flammes des aspirations chinoises.

« *Don't be so CNN !* »

Les divergences entre d'un côté les aspirations chinoises et de l'autre les réactions occidentales sont apparues dans toute leur profondeur durant ces jeux. Les Chinois ont eu le sentiment d'être la cible d'attaques – physiquement à Lhassa et verbalement ailleurs dans le monde, en particulier quand les médias occidentaux ont fabriqué des images pour appuyer leur interprétation de l'émeute violente au Tibet. Pour calmer les protestations des Chinois, CNN a essayé de différencier le gouvernement chinois et le peuple chinois. Toutefois, cette stratégie a échoué, et les Chinois ont répondu en arborant des t-shirts portant l'inscription « *Don't be so CNN !* » (做人不能太CNN !) – ce slogan est lui-même une déclinaison de « *Don't be so CCTV !* » (做人不能太CCTV !), une formule visant à dénoncer l'hypocrisie de la chaîne China Central TV. On a même lancé un site Web anti-CNN (www.anti-CNN.com) afin d'« exposer les mensonges et les distorsions des médias occidentaux ». Si ces quelques actions peuvent sembler amusantes, voire ridicules d'un point de vue occidental, elles mettent toutefois en évidence un changement fondamental dans la relation entre les médias occidentaux et leur auditoire chinois. En effet, les Chinois, en particulier ceux issus de la classe moyenne, ont arrêté de considérer les médias occidentaux comme une source d'information neutre et fiable et les ont relégués au même niveau que les médias chinois.

Pour en revenir à la question de départ « Qui a gagné, qui a perdu ? », on peut affirmer que le gouvernement chinois est le principal bénéficiaire de la victoire de la Chine. D'après les médias occidentaux, il a considéré les jeux comme un rite de passage sur la scène internationale. Toutefois, cette motivation à s'intégrer dans le concert des nations n'est pas aussi importante que l'impact que les JO ont eu à l'intérieur même du pays. Contrairement à ce que pensent les médias occidentaux, souvent les opinions du peuple chinois ne sont pas représentées par la poignée de dissidents en prison ou en exil, mais par les élites de la classe moyenne, grandes gagnantes de la politique d'ouverture et de réforme des 30 dernières années. Dans cette perspective, le succès des Jeux olympiques a confirmé leur expérience personnelle des changements qui ont eu lieu en Chine et leur a permis de s'identifier à une nation riche et forte. Puisque le succès des JO est à mettre sur le compte du gouvernement chinois, ces élites ont acquis la confiance que les politiques mises en œuvre faciliteront la réalisation du rêve chinois. Le pouvoir en tire une toute nouvelle légitimité et pourra, à l'avenir, appliquer ses réformes avec une aise relative. Récemment, une enquête de l'institut de sondage Pew Research Center a démontré que 86 % des Chinois étaient satisfaits de la façon dans la Chine est dirigée – c'est 25 points de plus que le taux de satisfaction des Australiens à l'égard de leurs dirigeants ! Les États-Unis quant à eux arrivent à la 20e place du classement, avec 23 % d'opinions favorables.

Enfin, quand on parle des gagnants et des perdants des Jeux olympiques de Pékin, on ne peut pas ignorer le tableau des médailles : avec ses 51 médailles d'or, soit 15 de plus que les États-Unis, la Chine est arrivée en tête pour la première fois. De là à se demander si le même phénomène pourrait se reproduire dans le domaine économique dans un proche avenir, il n'y a qu'un pas… Mais si les probabilités de voir le pouvoir transféré des États-Unis à la Chine ont été bien exagérées dans les discours des médias, ceux-ci ont largement relayé les inquiétudes américaines durant les 16 jours

La peur occidentale d'une Chine riche et forte fait l'effet d'un seau d'eau froide sur les flammes des aspirations chinoises.

Québec 2008-2009*.indd 589 17/11/08 09:25:26

des jeux. Afin d'éviter la perte de l'hégémonie sportive, *The New York Times*, *The Washington Post*, CNN, Fox News et les autres médias américains ont préféré comptabiliser le nombre total de médailles, ce qui a permis aux États-Unis de continuer à occuper, avec 110 médailles, la première place du classement, contre 100 médailles pour la Chine.

Un subterfuge comme celui-ci pourrait limiter la peur américaine face à l'émergence chinoise et, par conséquent, réduire la probabilité de conflit entre la Chine et les États-Unis. Cependant, si le malentendu entre les médias occidentaux et les Chinois persiste, cela pourrait entraîner des conséquences catastrophiques : des conflits militaires, voire nucléaires, où la délimitation entre les gagnants et les perdants serait tout sauf claire.

L'auteur de ce texte est chercheur membre du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM).

Québec 2008-2009*.indd 590 17/11/08 09:25:26

Good luck, Mr. President ! L'héritage économique de George W. Bush et les défis de son successeur

Pierre Martin
Professeur, Département de science politique, Université de Montréal
Directeur, Chaire d'études politiques et économiques américaines

Le 4 novembre 2008, les Américains ont élu leur 44e président, qui prêtera serment le 20 janvier 2009. Au moment d'écrire ces lignes, le démocrate Barack Obama jouit d'une avance significative dans les sondages sur le républicain John McCain, mais il est encore trop tôt pour se prononcer avec certitude sur l'issue de la course. Une chose est certaine, toutefois, c'est que le nouveau locataire de la Maison-Blanche hérite d'une situation économique et financière délicate, sinon catastrophique. Il devra relever une longue liste de défis, tant en politique intérieure qu'extérieure, avec des finances publiques mises à mal au cours des huit années de l'administration de George W. Bush. Quel est donc le bilan de l'administration Bush en matière de politiques économiques ? Quel héritage le président laisse-t-il à son successeur ?

Le premier mandat de George W. Bush : croissance à crédit

Après l'élection de George W. Bush – grâce à une infime marge de voix – en novembre 2000, ses premiers mois au pouvoir se sont avérés peu productifs et sa lune de miel avec le public, de courte durée. Le nouveau président disposait d'une marge de manœuvre enviable grâce aux surplus budgétaires accumulés pendant les années Clinton, mais l'économie américaine montrait déjà des signes de fatigue, et l'éclatement de la bulle technologique en 2000 avait freiné l'essor de plusieurs secteurs de pointe.

S'il ne faut retenir qu'un seul événement qui a profondément marqué le parcours politique de l'administration Bush, il est évident qu'il s'agit du 11 septembre 2001. Du point de vue économique, ces attentats terroristes ont obligé le président à relever un défi de taille, en paralysant certains secteurs d'activité pendant plusieurs semaines, en imposant de nouveaux obstacles au commerce et en imposant une facture militaire colossale au Trésor américain à cause des interventions militaires massives qui ont suivi. Toutefois, du point de vue politique, ces événements ont aussi présenté des avantages enviables.

Les préoccupations pour la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme ont rejeté dans l'ombre les inquiétudes économiques des travailleurs.

Après le 11 septembre, le président Bush a bénéficié d'un ralliement massif de l'opinion américaine, avec des sondages lui donnant quelque 90 % d'opinions favorables. À compter de cette date, et pour l'essentiel du premier

Québec 2008-2009*.indd 591 17/11/08 09:25:26

mandat de Bush, les préoccupations de son administration et du public pour la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme ont rejeté dans l'ombre les inquiétudes économiques des travailleurs dont les emplois semblaient de plus en plus menacés par les importations à bon marché des pays émergents.

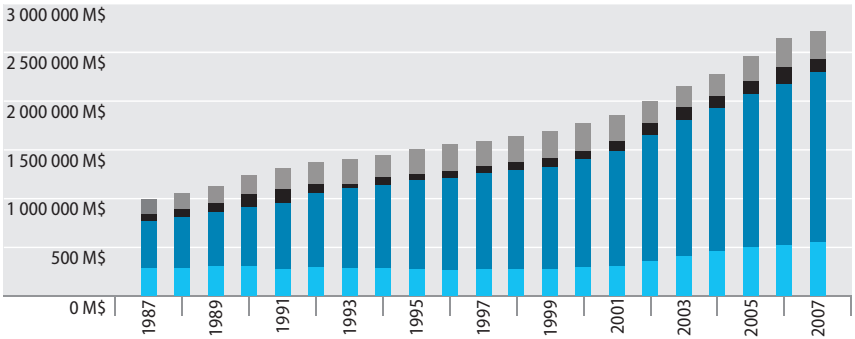
Dans une telle position, avec en prime un Congrès républicain acquis à sa cause, le chef de la Maison-Blanche possédait une marge de manœuvre exceptionnelle pour imposer ses orientations en matière économique. Il ne s'en est pas privé.

Malgré les ponctions énormes sur le budget fédéral entraînées par les interventions en Afghanistan et en Irak, le président Bush a mis en application lors de son premier mandat son programme annoncé de réductions d'impôts et de taxes. Pour les particuliers, par exemple, Bush a fait baisser les taux minimums d'imposition de 15 % à 11 % et, surtout, les taux maximums de 39 % à 35 %, ce qui a représenté une réduction considérable pour les contribuables les plus riches.

Alors que la part des revenus fiscaux du gouvernement fédéral en proportion du produit intérieur brut (PIB) avait augmenté au cours des deux mandats de Bill Clinton, passant de 11 % en 1993 à 13,7 % en 2000, cet indicateur a chuté aux environs de 10 % en 2003 et en 2004, pour ensuite revenir à 12,1 % en 2006. Pendant le premier mandat de Bush, les dépenses militaires – qui avaient baissé de 6 % à 3 % du PIB entre 1987 et 2000 – sont passées en 2004 à 4 % du PIB, pour se stabiliser à ce niveau depuis.

Comme le montre le graphique 1, ce ne sont ni les dépenses militaires ni les réductions d'impôts qui ont le plus contribué, en termes absolus, à creuser le déficit du gouvernement fédéral américain, mais plutôt les augmentations des dépenses statutaires (y compris la sécurité sociale, la santé et les transferts aux États). Loin de réduire ces dépenses, l'administration Bush y a ajouté de nouvelles obligations, dont un programme coûteux de bénéfices pour l'achat de médicaments sur ordonnance (entré en vigueur en 2006).

GRAPHIQUE 1 **Dépenses du gouvernement fédéral américain, par fonction, 1987-2007, en millions de dollars**



A : Défense ; B : Dépenses sociales (éducation, santé, *Medicare*, sécurité sociale, anciens combattants) ; C : Ressources physiques (énergie, ressources, transports, développement) ; D : Autres.
Source : *Budget of the United States Government. Fiscal Year 2009. Historical Tables. Table 3.1.*

Québec 2008-2009*.indd 592 17/11/08 09:25:27

L'effet combiné de l'accélération des dépenses et de la compression des recettes fiscales était prévisible. Comme le montre le graphique 2, de la fin de 2000 au début de 2004, le solde budgétaire du gouvernement fédéral a fait une chute spectaculaire, passant d'un surplus équivalant à 2 % du PIB à un déficit de 4 % du PIB.

Le premier mandat de George W. Bush aura donc été marqué par un recours massif aux dépenses publiques (civiles et militaires) et aux réductions d'impôts. Si elles ont eu pour conséquence de creuser le déficit, ces mesures ont néanmoins contribué à une accélération de la croissance de l'économie américaine. Celle-ci s'est produite juste à temps pour permettre au président Bush, en novembre 2004, de se présenter à sa propre succession dans un contexte économique qui ne lui soit pas trop défavorable.

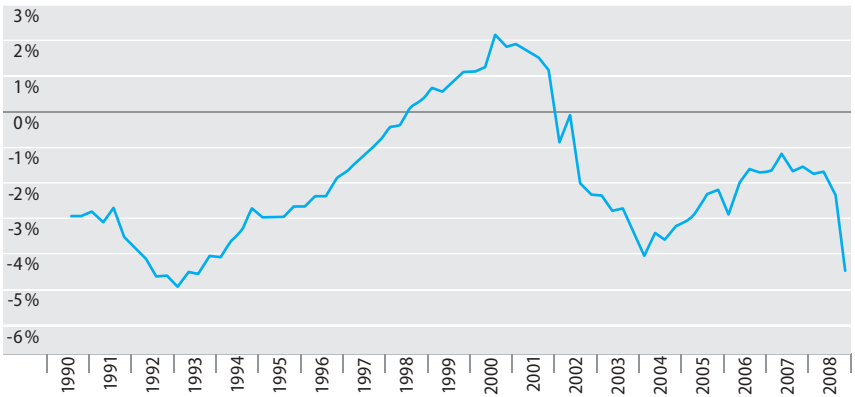
Il faut aussi souligner que cette croissance n'a pas fait que des gagnants. De 2000 à 2004, le chômage est passé de 4 % à 6 %, et le taux de pauvreté a augmenté de façon sensible (de près de 10 % à plus de 12 %), renversant dans les deux cas la tendance de la décennie précédente. De plus, cette croissance a été acquise au prix d'un creusement du solde budgétaire du gouvernement fédéral.

Ce déficit s'est répercuté directement sur les équilibres internationaux, alors que le déficit commercial plongeait de 400 à 600 milliards de dollars et que le déficit du compte courant passait de 4 % à 6 % du PIB. En clair, cette situation signifiait une augmentation substantielle de la dépendance américaine envers le crédit étranger, notamment en provenance de la Chine.

Le second mandat de George W. Bush : prélude à la crise actuelle

On assiste aussi de 2002 à 2005 à un emballement du marché immobilier résidentiel, qui stimule la consommation des ménages et fait craindre un retour de l'inflation. C'est pourquoi, lors du second mandat de George W. Bush, de 2005 à 2008, l'initiative des politiques économiques s'est déplacée vers la

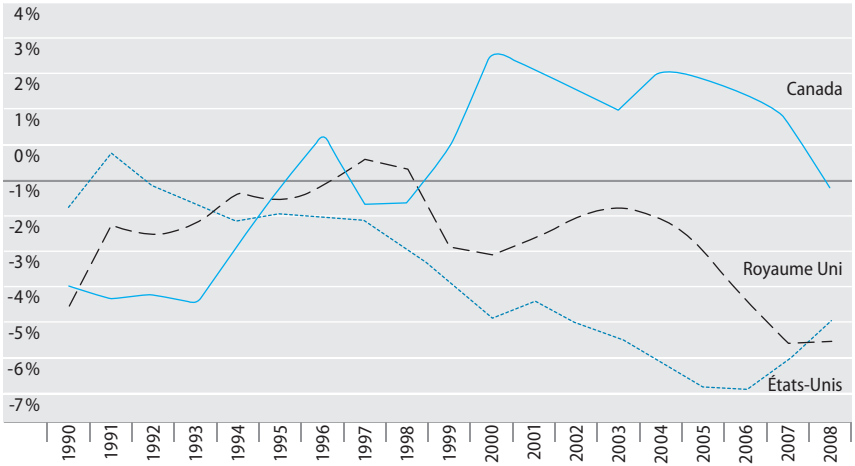
GRAPHIQUE 2 **Solde budgétaire courant du gouvernement fédéral américain en pourcentage du PIB, 1990-2008 (2e trimestre)**



Source : *U.S. Department of Commerce, Bureau of Economic Analysis. NIPA Table 3.2* et *1.1.5.*

Québec 2008-2009*.indd 593 17/11/08 09:25:27

GRAPHIQUE 3 **Évolution comparative du compte courant en proportion du PIB, 1990-2008**



Source : Fonds monétaire international, *World Economic Outlook Database*, avril 2008.

Réserve fédérale. Alors que le taux directeur de la « Fed » avait été maintenu à des niveaux très faibles (entre 1 % et 2 %) entre 2001 et 2004, celui-ci a été graduellement porté de 1 % à 5 % de 2005 à 2007, pour ensuite redescendre à 2 % en 2008.

Les prix élevés de l'énergie et la dépendance soutenue des États-Unis à l'égard du pétrole importé sont d'autres facteurs qui ont affaibli la situation économique du pays au cours du second mandat, en contribuant de façon significative à la hausse des prix et à l'affaiblissement de la devise américaine.

Malgré tout, de 2005 à 2008, plusieurs indicateurs ont montré des signes de vigueur dans l'économie américaine, dont le chômage (qui est passé de 6 % à 5 %), une remontée des recettes fiscales de l'État fédéral (de 10 % du PIB en 2003 et 2004 à un peu plus de 12 % en 2006) et la croissance du revenu par habitant.

Dans l'ensemble, si l'on ne tient compte que des indicateurs classiques (croissance, chômage, inflation), la performance économique des États-Unis sous la gouverne de George W. Bush ne semble pas avoir été beaucoup plus mauvaise que celle des autres pays du G7, surtout si on garde à l'esprit la nature des événements qui ont bouleversé le pays à partir du 11 septembre 2001. Une faiblesse majeure du bilan américain est toutefois le déclin de la proportion du PIB vouée à l'investissement, qui a chuté de 21 % en 2000 à environ 17 % en 2008 (au Canada, l'investissement a grimpé de 20 % à plus de 23 % du PIB pendant la même période), ce qui pourrait affaiblir les bases nécessaires à une éventuelle reprise. Ce fléchissement de l'investissement sera certainement exacerbé dans les mois à venir par les énormes difficultés que doit affronter le secteur financier.

Dans ce domaine, le second mandat de l'administration Bush aura été principalement marqué par les conséquences néfastes de la croissance démesurée du crédit à haut risque. La progression et, finalement, l'éclatement de

Québec 2008-2009*.indd 594 17/11/08 09:25:27

la bulle immobilière se sont soldés par une crise financière qui a fait boule de neige à partir de la fin de 2007 jusqu'à l'effondrement boursier de l'automne 2008. Cette crise tire ses origines de nombreuses sources, dont notamment la faible propension des Américains à l'épargne. Cependant, l'administration Bush porte une part importante de la responsabilité en raison du laxisme des réglementations qui ont favorisé la création d'instruments financiers hautement spéculatifs.

Tout au long de cette période de tourmente, la banque centrale et le gouvernement ont mis en œuvre un train de mesures d'une ampleur sans précédent depuis la Grande Dépression. Au printemps 2008, le Congrès approuvait un stimulus fiscal de plus de 100 milliards de dollars qui devait relancer la consommation dans le but d'éviter la récession. Après quelques mois, il est devenu évident que ces mesures ne suffiraient pas, et l'État fédéral américain a dû engloutir plusieurs autres centaines de milliards de dollars pour renflouer les deux piliers du système de financement hypothécaire, Fannie Mae et Freddie Mac, et quelques-unes des plus grandes banques d'investissement et compagnies d'assurance du pays, qui menaçaient d'entraîner dans leur chute l'ensemble du secteur financier. Pour certains, ces interventions ne sont ni plus ni moins que l'équivalent d'une nationalisation de certaines des plus grandes institutions financières privées du pays.

George W. Bush avait fait campagne en 2000 en promettant un gouvernement plus léger et moins dépensier. Tout compte fait, il aura réussi le tour de force de diriger le gouvernement le plus interventionniste depuis le New Deal !

L'héritage empoisonné de l'administration Bush

L'ensemble des moyens déployés pour faire face à la crise en 2008, en vertu de leur nature et des montants en cause, représente un degré d'interventionnisme sans précédent depuis la Grande Dépression. Au moment d'écrire ces lignes, il est impossible de porter un jugement définitif sur l'effet de ces politiques, ni même d'en estimer les coûts, mais il serait étonnant que celles-ci permettent d'éviter un ralentissement prononcé de l'économie, voire une récession, aux États-Unis.

À l'automne 2008, plusieurs signes avant-coureurs permettent d'anticiper un tel ralentissement. En tête de liste viennent l'affaissement des indices de confiance des consommateurs, le ralentissement de la production, la chute de la consommation des ménages, les pertes d'emplois et la poursuite de la chute des prix des maisons. Cependant, aucun de ces indicateurs liés à « l'économie réelle » ne pèse aussi lourd que l'état de panique qui règne sur les marchés financiers.

À quelques semaines de l'élection présidentielle, le Congrès a adopté, à sa deuxième tentative, le plan de sauvetage de 700 milliards de dollars (et assaisonné de près de 150 milliards de dollars de dépenses additionnelles à l'uti-lité parfois douteuse) conçu par le secrétaire au Trésor, Henry Paulson. Même s'il n'est pas impossible qu'une partie significative de cette dépense revienne dans les coffres de l'État fédéral, il n'en demeure pas moins que la crise financière, dernière tuile à s'abattre sur les finances publiques américaines, compliquera sérieusement la tâche de la nouvelle administration.

La crise financière, dernière tuile à s'abattre sur les finances publiques américaines, compliquera sérieusement la tâche de la nouvelle administration.

Le rétablissement de la confiance dans le système financier et le maintien d'un niveau acceptable d'accès au crédit pour les entreprises et les particuliers seront donc les premiers et les plus importants défis du nouveau

Québec 2008-2009*.indd 595 17/11/08 09:25:27

président. Il y aura beaucoup de travail à faire, car le redressement qui a été tenté en plein cœur de la campagne électorale n'aura certes pas suffi à recoller tous les pots cassés. Ce sera œuvre délicate, étant donné le caractère improvisé et l'extraordinaire impopularité du plan de redressement adopté à la sauvette en octobre 2008.

Outre cette crise majeure, que plusieurs analystes ont comparée en termes de gravité à celle des événements du 11 septembre 2001, le nouveau président devra affronter plusieurs autres défis, dont les suivants représentent un échantillon bien loin d'être exhaustif.

Si un jugement sévère peut être porté sur l'administration Bush, c'est sans doute sur le plan de l'équilibre budgétaire. En effet, comme l'illustrent clairement les graphiques 2 et 3, le 43e président laisse à son successeur des finances publiques en piètre état, qui seront d'autant plus difficiles à redresser au lendemain de l'opération de sauvetage du secteur financier de l'automne 2008.

Un président, un pays face à de nouveaux défis

D'abord, comme le Canada, les États-Unis ont connu au cours des années 2000 une augmentation des inégalités de revenu après impôts. L'inégalité avait accusé une hausse marquée dans les années 1990, surtout en raison de l'essor des nouvelles technologies, mais elles ont été exacerbées par les politiques fiscales de l'administration Bush. Si le démocrate Barack Obama prend le contrôle de la Maison-Blanche, ses promesses de réductions d'impôts pour les revenus moyens et modestes pourraient amoindrir cette tendance, mais la crise financière risque fort de contrecarrer ses plans.

Ensuite, l'augmentation des coûts des soins de santé aux États-Unis s'est poursuivie, sinon accélérée, pendant la présidence de Bush, imposant un fardeau toujours plus élevé au Trésor public, malgré des failles persistantes dans le système. Par exemple, près de 50 millions d'Américains ne bénéficient aujourd'hui d'aucune couverture d'assurance santé, et les mal-assurés sont sans doute encore plus nombreux. Les coûts imposés au système par ces lacunes de couverture sont, pour une large part, endossés par le secteur public et par les entreprises qui fournissent une couverture adéquate à leurs employés. Pour les grandes entreprises manufacturières, ces coûts constituent un fardeau immense que peu d'entre elles auront la capacité de supporter à long terme. Les républicains ont proposé peu de changements majeurs dans ce domaine, mais, si Barack Obama l'emporte, il sera sans doute jugé dès les premiers mois sur son aptitude à ouvrir la voie à une forme de solution.

Le 43e président laisse à son successeur des finances publiques en piètre état.

Un autre défi de taille sera l'ajustement à des coûts énergétiques, destinés à demeurer très élevés, avec en corollaire la prise de conscience de la nécessité d'agir pour contrer l'effet cumulatif des émanations de gaz à effet de serre. De ce point de vue, le candidat Obama, qui privilégie les mesures de conservation et la substitution des carburants fossiles, présente sans doute l'approche la plus articulée et la mieux orientée sur le long terme. Il aura toutefois fort à faire pour que l'industrie et les consommateurs américains opèrent les changements nécessaires en ce sens. Pour ce qui est du candidat républicain McCain, même si ses positions environnementales sont à des lieues de celles du président sortant, l'accent qu'il met en politique énergétique sur une production nationale accrue plutôt que sur la conservation sonne plutôt faux.

Enfin, les défis qui ont émergé pendant le séjour de George W. Bush à la Maison- Blanche en rapport avec la mondialisation et la libéralisation des marchés internationaux resteront

Québec 2008-2009*.indd 596 17/11/08 09:25:27

au cœur des préoccupations de son successeur. Dans l'hypothèse où Barack Obama se trouve aux commandes en janvier 2009, il devra rapidement concrétiser ses positions concernant l'engagement de son pays dans les différents forums de négociations commerciales. Si le monde compte sur le leadership américain pour le maintien d'un système financier international solide et fiable, ce n'est pas moins le cas dans le domaine commercial.

Dans ce domaine, comme dans le domaine financier, les mesures nécessaires pour maintenir le leadership international des États-Unis sont loin d'être populaires, notamment dans les États baromètres que le gagnant de l'élection de novembre 2008 se devait de courtiser. Il sera donc important de surveiller attentivement les premiers gestes de la nouvelle administration présidentielle concernant l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). En effet, ceux qui dépendent du marché américain – dont nous sommes – seront les premiers à écoper si le discours protectionniste qui a marqué certains épisodes de la campagne se traduit par une remise en question de l'intégration économique nord-américaine.

L'auteur de ce texte est chercheur membre du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM). *Il tient à remercier Michaël Lambert-Racine et Christian Trudeau pour leur assistance dans la recherche et le traitement des données économiques.*

Québec 2008-2009*.indd 597 17/11/08 09:25:27

La crise alimentaire mondiale : crise conjoncturelle ou crise du modèle de développement ?

Guy Debailleul
Titulaire, Chaire en développement international, Université Laval

L'année 2008 aura été marquée par une combinaison assez inédite de six types de crises qui affectent singulièrement la reproduction du modèle mondial de développement : l'approfondissement d'une crise financière, l'amorce d'une crise économique, l'affermissement d'une crise énergétique, les signes de plus en plus tangibles d'une crise climatique combinant ses effets à ceux de la crise environnementale et, enfin, les derniers développements d'une crise alimentaire.

Cette dernière a défrayé la chronique dès les premiers mois de 2008. On a vu se multiplier des « émeutes de la faim », c'est-à-dire des mouvements urbains de protestation contre les hausses brutales des prix de produits alimentaires de base (riz, blé, maïs, huile végétale). En quelques semaines, ces émeutes se sont répandues à travers le monde, dans des pays très éloignés les uns des autres : Haïti, Égypte, Cameroun, Sénégal, Mexique, etc.

Une crise alimentaire de longue durée

Ce que, à l'unisson, les médias et les institutions internationales ont qualifié de crise alimentaire n'est pas apparu comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Cette appellation n'a fait que donner une dimension plus spectaculaire à une autre crise, celle-ci rampante, chronique et de grande ampleur.

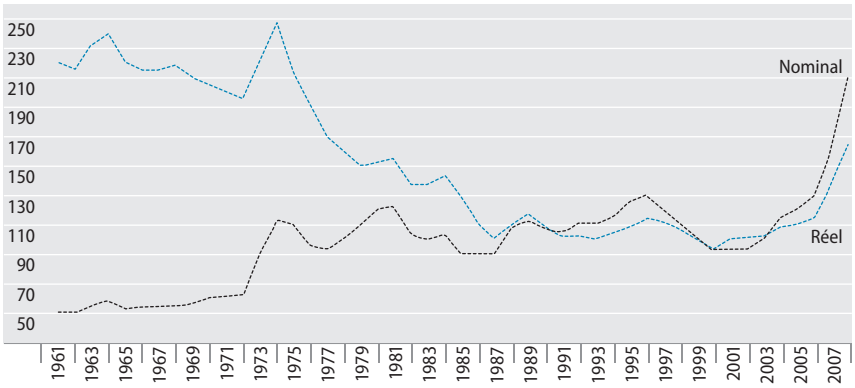
D'abord, la communauté internationale n'a pas réussi à atteindre les buts qu'elle s'était fixés dans le cadre des objectifs du millénaire, à savoir réduire de moitié, à l'horizon 2015[1], le nombre de personnes souffrant de malnutrition. Même si les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) indiquent une diminution, en pourcentage, de la population souffrant de malnutrition (20 % de la population mondiale en 1990-1992, contre un peu plus de 16 % en 2003- 2005), les statistiques montrent une stagnation du nombre absolu de mal-nourris (environ 850 millions de personnes depuis le début des années 90)[2]. En d'autres termes, les différents programmes d'aide permettent tout juste d'empêcher la progression de la malnutrition.

Les différents programmes d'aide permettent tout juste d'empêcher la progression de la malnutrition.

Ensuite, il faut rappeler que ces deux dernières années, plusieurs signaux ont mis en évidence une croissance de la demande plus soutenue que celle de la production agricole, entraînant une diminution des stocks. L'explosion des prix des principales denrées alimentaires était donc plus que prévisible. De fait, les hausses observées en quelques mois ont été

Québec 2008-2009*.indd 598 17/11/08 09:25:27

GRAPHIQUE 1 **Indice annuel FAO des prix calculés pour les denrées alimentaires, 1961-2008**



Source : Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

spectaculaires, même si on peut constater qu'elles n'ont pas atteint les sommets du début des années 70, quand les prix des céréales et du soya avaient augmenté en même temps que le prix du pétrole.

La flambée des prix sur tous les marchés des principaux produits agricoles ne doit pas surprendre tant ces marchés sont interdépendants. En effet, les principales matières premières agricoles présentent un degré élevé de substituabilité dans les rations alimentaires, qu'il s'agisse de céréales (blé, maïs, riz) ou d'oléagineux (soya, colza, etc.), destinés à la consommation humaine ou à l'alimentation animale (ensemble des céréales, sauf riz).

Une crise aux multiples causes

Une série d'explications ont été proposées aux hausses brutales des prix des matières premières agricoles sur les marchés internationaux. Certaines ont trait à des modifications dans l'offre des produits agricoles, d'autres concernent plus spécifiquement la demande.

Du côté de l'offre, on a fait valoir une série de catastrophes naturelles qui ont affecté la production céréalière dans différentes régions du monde : les sécheresses ont réduit de près de moitié la production de blé en Australie, et la mousson a eu des conséquences désastreuses sur les récoltes de riz dans plusieurs régions d'Asie.

Par ailleurs, la part des exportations de blé, de céréales secondaires et de riz a décru régulièrement depuis 25 ans et ne représente aujourd'hui pas plus de 12 % de la production. Cette évolution traduit le souci de la plupart des pays de préserver la sécurité alimentaire de leur population. En priorisant la consommation de ce qui a été produit localement, ces pays réduisent leur niveau de dépendance vis-à-vis des importations. Mais cela implique aussi que toute variation de l'offre a tendance à se traduire par des fluctuations importantes sur le marché mondial.

Du côté de la demande, on met de l'avant les profondes transformations que connaissent les populations de pays émergents (Brésil, Chine, Inde) en ce qui concerne leurs habitudes alimentaires : avec la rapide croissance économique, la demande globale augmente, et les régimes alimentaires s'occidentalisent. Cependant, l'évolution de la demande dans les pays

Québec 2008-2009*.indd 599 17/11/08 09:25:28

émergents constitue davantage un défi pour l'avenir qu'une explication de la crise actuelle. La consommation de viande en Chine et en Inde, par exemple, reste à un niveau très modeste par rapport aux normes nord-américaines ou européennes ; ces pays demeurent par ailleurs des exportateurs nets de céréales.

Les biocarburants au cœur de l'augmentation de la demande

Pour expliquer la crise alimentaire, on mentionne également les mesures de restriction aux exportations prises par de nombreux États – et parmi eux d'importants pays exportateurs, tels que la Thaïlande, le Vietnam, l'Argentine ou l'Ukraine – dans l'espoir de limiter la hausse des prix intérieurs. Compte tenu de la taille modeste des marchés mondiaux de produits agricoles, ces mesures ont certainement accentué le mouvement des prix à la hausse.

On s'inquiète aussi de la place prise par certains fonds spéculatifs dans les achats à terme de produits agricoles. S'il y a lieu de s'inquiéter, voire de souhaiter des mesures de contrôle de l'activité de ces fonds, on a pu observer que leur intérêt pour les produits agricoles a été d'autant plus manifeste que les prix avaient tendance à augmenter. En cherchant à profiter de ce mouvement, les acteurs financiers ont contribué à l'exacerber.

On évoque enfin la demande supplémentaire provoquée par l'augmentation de la production de biocarburants – ceux-ci sont produits à partir de céréales, de canne à sucre ou de produits oléagineux (colza, soya ou huile de palme). En 2007, dans une étude conjointe de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de la FAO[3], on annonçait d'emblée que les prix internationaux des produits agricoles avaient été revus « sensiblement à la hausse par rapport aux projections antérieures ». Selon cette étude, ce réajustement est à mettre, au moins en partie, sur le compte de l'augmentation rapide de l'utilisation de produits agricoles comme matières premières dans la production de biocarburants.

Déjà en 2006, une étude de l'OCDE affirmait qu'en cas de hausse sensible du prix du pétrole, « la demande supplémentaire de produits agricoles que provoquera une augmentation de la production de biocarburants devrait modifier de manière substantielle les perspectives des marchés de cesproduits. Les principaux producteurs seraient vraisemblablement contraints de réduire dans de fortes proportions leurs exportations des matières premières affectées à cette production ou, au contraire, d'en importer davantage[4]. » L'étude indique en outre que si les États-Unis, le Canada et l'Union européenne voulaient remplacer 10 % de leur consommation de carburant affecté au transport par des biocarburants, ils devraient alors consacrer de 30 à 60 % de leurs superficies cultivées actuelles à la culture de matières premières destinées à ces mêmes biocarburants.

Il est incontestable que les choix opérés par un certain nombre de pays nord-américains et européens en matière de biocarburants ont particulièrement affecté la structure de la demande mondiale de produits agricoles au cours des dernières années et pesé sur l'évolution récente des prix : l'augmentation des quantités de céréales consommées pour la production d'éthanol ou d'oléagineux pour la production de biodiesels a réduit les exportations et les stocks de ces mêmes produits.

La crise alimentaire est liée à la fois à la dynamique économique, aux phénomènes financiers et à la crise énergétique.

Il est important de constater que les phénomènes observés en 2007-2008 interviennent alors que la production est restée à un niveau très élevé et a presque atteint des records absolus. S'il n'est pas facile de déterminer l'importance relative des différents facteurs à l'origine de la crise alimentaire, on peut toutefois affir-

Québec 2008-2009*.indd 600 17/11/08 09:25:28

mer qu'elle est liée à la fois à la dynamique économique, aux phénomènes financiers et à la crise énergétique. Il est cependant indispensable de mettre en perspective certaines des dimensions de cette crise.

Un épuisement du modèle de développement agricole

Malgré la croissance de la production mondiale et une excellente récolte 2008, une préoccupation demeure : combien de temps encore notre planète pourra-t-elle nourrir tout le monde ? Les gains de productivité en agriculture affichent une tendance à la baisse depuis plus de deux décennies. Les rendements des principales céréales continuent à croître, mais ils le font de moins en moins vite et, surtout, les écarts entre pays développés et pays en développement augmentent. Certains voient dans cette tendance l'épuisement des effets associés à la révolution verte[5] des années 60 et 70 et appellent à la mise en place d'une « révolution doublement verte », qui renouvellerait les progrès de la précédente tout en évitant les impacts environnementaux négatifs.

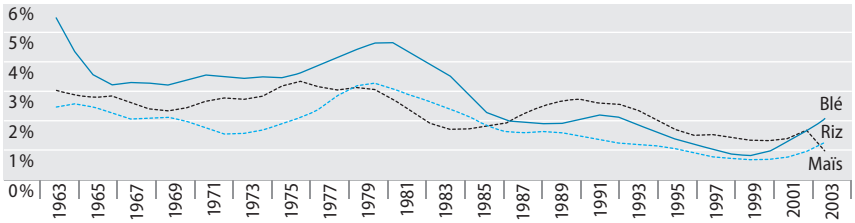
Plus fondamentalement, on peut se demander si ce n'est pas l'ensemble du modèle de développement agricole qui est en cause. Au cours de l'automne 2007, la Banque mondiale publiait son rapport 2008 sur le développement dans le monde, dont le chapitre central était consacré à l'agriculture. Ce rapport constitue un vibrant plaidoyer en faveur d'un réinvestissement massif dans l'agriculture des pays en développement. Or, la dernière fois qu'un rapport de la Banque mondiale s'intéressait d'aussi près à l'agriculture, c'était en… 1982 ! Cela illustre le peu d'intérêt dont ce secteur a bénéficié entre-temps.

La réduction de la place de l'agriculture dans l'aide publique au développement – de 17 % en 1982 à… 3 % en 2006 – fournit une autre indication de sa marginalisation. Pendant deux décennies, on a tout simplement considéré que la libéralisation des marchés des produits agricoles constituait le meilleur instrument pour assurer le développement de l'agriculture et l'accès de la population à une alimentation abondante à prix abordable. La crise alimentaire de 2008 n'apporte-t-elle pas un démenti cinglant à une telle conception ?

Un nouveau modèle de développement agricole devrait accorder une place plus grande aux technologies de l'agriculture, aux politiques publiques et aux cadres réglementaires.

La publication, en avril 2008, du rapport du groupe d'experts chargés en 2004 par la Banque mondiale et la FAO d'identifier les défis de l'agriculture au cours des prochaines décennies fournit des preuves supplémentaires de la nécessité de revoir le modèle de développement

GRAPHIQUE 2 **Évolution des rendements des principales céréales entre 1963 et 2003**



Source : Banque mondiale.

Québec 2008-2009*.indd 601 17/11/08 09:25:28

de l'agriculture. Le document constate que « l'agriculture paysanne dans les pays en développement les plus pauvres est la perdante nette de la plupart des scénarios de libéralisation des échanges[6] » et plaide en faveur d'une réorientation prioritaire de la recherche et du développement en direction des agricultures pauvres et des systèmes vivriers. Un nouveau modèle de développement agricole semble nécessaire. Celui-ci devrait accorder une place plus grande non seulement aux dimensions technologiques de l'agriculture, mais aussi aux politiques publiques et aux cadres réglementaires.

Conclusion

La crise alimentaire qui a éclaté début 2008 a revêtu pour beaucoup de monde un caractère incongru, habitués que nous sommes à penser en termes d'excès ou de déséquilibre ou à croire que les progrès de ces dernières décennies ont permis de vaincre définitivement la disette. Cette conception myope méconnaît une réalité pourtant implacable : près de 900 millions de personnes vivent toujours dans un état de malnutrition. La capacité de la planète à satisfaire les besoins alimentaires de l'ensemble de la population n'est nullement garantie, à moins que l'agriculture ne redevienne une priorité et que le modèle de développement agricole ne soit complètement réinventé.

Référence

BANQUE MONDIALE, *Rapport sur le développement dans le monde 2008. L'agriculture au service du développement*, Washington, 2008.

Notes

1. L'année de référence est 1995.
2. FAO, Évaluation de la situation mondiale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, CFS, 2008/2, 22 pages. En ligne : ftp ://ftp.fao.org/docrep/fao/meeting/014/k3175f.pdf
3. OCDE-FAO, Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2007-2016, 2007. En ligne : http ://www.oecd.org/dataoecd/7/44/38896704.pdf
4. OCDE, Étude sur l'incidence de la croissance de la production de biocarburants sur les marchés agricoles, Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des pêcheries, 2006, p. 6.
5. La révolution verte désigne les augmentations importantes de rendements dans l'agriculture obtenus pendant les années 60 et 70 grâce à l'extension de l'emploi des variétés améliorées, des engrais et dans certains cas de la machinerie agricole.
6. IAASTD, Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement. Résumé général à l'intention des décideurs, avril 2008, http ://www.agassessment.org/docs/Global_SDM_050508_French.pdf, p. 13.

Québec 2008-2009*.indd 602 17/11/08 09:25:28

Kosovo : année de l'indépendance

Le nouvel État indépendant du Kosovo constituait, jusqu'à récemment, la partie sud de la République de Serbie, cette dernière étant, jusqu'en 1991, l'une des six entités constituantes de la République socialiste fédérale de Yougoslavie. La nouvelle constitution de la République du Kosovo définit le nouvel État comme démocratique et soucieux de garantir l'égalité devant la loi de toutes ses composantes ethniques. Mais l'histoire récente du Kosovo et le fait que plus de 80 % de la population est albanaise ne permettent pas d'être optimiste à court terme.

Un peuple sous constante domination

Du XIVe siècle à la fin du XIXe siècle, le Kosovo a fait partie de l'Empire ottoman. Sa population, à majorité albanaise, a progressivement abandonné la religion chrétienne pour se convertir à l'islam. Elle a ainsi obtenu un statut social supérieur à celui des Serbes, demeurés chrétiens. En effet, la fonction publique et l'armée ottomanes n'étaient accessibles qu'aux seuls citoyens de confession musulmane. Les Albanais du Kosovo (tout comme les musulmans de Bosnie) sont ainsi devenus des citoyens ottomans à part entière, tout en conservant leur langue et leur culture.

Le déclin, puis l'effondrement de l'Empire ottoman, entre 1878 et 1918, ont permis aux Serbes de retrouver à la fois leur indépendance (en 1878) et une position dominante sur les plans militaire et économique et dans la fonction publique. À l'issue de la Première Guerre mondiale, la Serbie a rejoint le premier État yougoslave – le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, rebaptisé Royaume de Yougoslavie en 1929. Le Kosovo, conquis par l'armée serbe, y a été incorporé.

Les grands perdants de cette restructuration géopolitique ont été les peuples musulmans, dont les Albanais du Kosovo, devenus très minoritaires au sein du Royaume.

En 1943, lorsque la Yougoslavie est devenue une République fédérale communiste sous la présidence de Josip Broz Tito, ce dernier a compris que la viabilité de son État reposerait uniquement sur une égalité de droits entre les peuples de la fédération. Pourtant, en 1974, il a décidé de donner une large autonomie à deux régions de la Serbie : la Voïvodine, au nord, peuplée en grande partie de Hongrois et le Kosovo, au sud, peuplé à 80 % d'Albanais musulmans, à 15 % de Serbes et de plusieurs minorités, notamment de Roms (Tsiganes) et de Turcs.

Territoire convoité par les Serbes

Après la mort de Tito en 1980, les tensions internes ont été attisées par la renaissance du nationalisme serbe, promu par Slobodan Milosevic, élu président de la Serbie en 1989. Dès son arrivée au pouvoir, ce dernier a aboli l'autonomie du Kosovo et a décrété l'état d'urgence dans la province. Il a proclamé que le serbe serait dorénavant la seule langue d'usage dans l'administration, les tribunaux et les écoles publiques.

Après 15 ans d'autonomie, la population albanaise du Kosovo s'est sentie trahie et s'est lancée dans un mouvement de résistance passive. Certains éléments plus radicaux sont entrés en résistance armée et ont formé l'Armée de libération du Kosovo (UCK) pour lutter contre l'armée et la police serbes. Il s'en est suivi près de 10 ans de violences et de répression.

En 1999, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est intervenue militairement en Serbie et au Kosovo pour arrêter l'escalade de la violence. La mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été mise sur pied et a *de facto* gouverné la province en attendant qu'une solution pour l'avenir politique du Kosovo soit trouvée. Deux choix se sont alors offerts : le retour à l'autonomie au sein de la République de Serbie ou l'indépendance totale, assortie d'une aide administrative et

Québec 2008-2009*.indd 603 17/11/08 09:25:28

financière de l'Union européenne. En fait, la grande majorité des Kosovars albanais voulaient l'indépendance. Celle-ci a été proclamée unilatéralement le 17 février 2008. Une quarantaine d'États (dont les États-Unis et la France) ont reconnu le nouvel État, mais d'autres (dont la Russie et la Chine) s'y sont opposés.

L'avenir du Kosovo, de même que celui des États voisins issus de l'éclatement de la Yougoslavie, demeure incertain. La récente arrestation de Radovan Karadzic et sa comparution devant le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye ne règlent pas le problème de fond : celui du lien quasi sacré que le peuple serbe entretient avec le territoire du Kosovo. En effet, les Serbes le considèrent comme le berceau de leur nation et de leur église : en témoigne l'existence de plusieurs monastères orthodoxes inscrits à la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Par ailleurs, la bataille du champ des Merles (ou bataille du Kosovo), qui a opposé les Serbes et l'Empire ottoman en 1389, a une signification toute particulière pour les Serbes : c'est là qu'ils ont perdu leur indépendance, retrouvée seulement cinq siècles plus tard.

Dans son refus de reconnaître l'indépendance du Kosovo, la Serbie pourrait recevoir le soutien de la Russie, alliée historique et de nouveau grande puissance internationale. En effet, Moscou considère que le territoire des Slaves du Sud fait partie de sa zone d'influence depuis plusieurs siècles. Néanmoins, la Serbie aimerait devenir membre de l'Union européenne, tout comme les autres États de l'ancienne Yougoslavie – présentement, seule la Slovénie en fait partie. Or, la reconnaissance par la Serbie d'un Kosovo indépendant apparaît comme un préalable à la démarche d'adhésion. Les Serbes viennent de porter au pouvoir une coalition dont la priorité est précisément l'adhésion ; mais le nouveau gouvernement devra aussi tenir compte du sentiment nationaliste serbe et antikosovar. Finalement, l'hypothèse d'un éventuel rattachement du Kosovo à l'Albanie voisine est une possibilité moins immédiate mais réelle.

Pendant plus de 100 ans, la « poudrière des Balkans » a bien mérité son surnom, en raison des guerres, tensions ethniques, massacres et rivalités entre les composantes de sa mosaïque ethno-religieuse. Le Kosovo en est, encore aujourd'hui, un modèle réduit.

Sites Internet

République du Kosovo : www.ks-gov.net
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) :
www.un.org/french/peace/kosovo/index.shtml
Le Courrier des Balkans : www.balkans.courriers.info

JEAN CERMAKIAN
Professeur associé, Département de géographie, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Québec 2008-2009*.indd 604 17/11/08 09:25:28

Le syndicalisme international sur la voie de l'unité

Thomas Collombat
Doctorant, Département de science politique, Carleton University

Le 1er novembre 2006, à Vienne (Autriche), est née la Confédération syndicale internationale (CSI). Forte de 309 centrales syndicales affiliées représentant 166 millions de travailleurs dans 156 pays du monde, elle est désormais la plus importante organisation syndicale internationale. Le Congrès de Vienne a également vu deux organisations syndicales internationales s'autodissoudre : la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), d'orientation sociale-démocrate, et la Confédération mondiale du travail (CMT), d'obédience chrétienne, ont décidé d'appeler leurs membres à rejoindre les rangs de la nouvelle CSI. L'enjeu de la fondation de la CSI est donc avant tout politique : sa création clôt une ère de divisions, rendues de plus en plus obsolètes, entre syndicats chrétiens et laïques. La CSI accueille aussi certains syndicats assimilés à la gauche du mouvement ouvrier, cherchant ainsi à cicatriser les dernières plaies de la Guerre froide. Certes, la Fédération syndicale mondiale (FSM), d'orientation communiste, subsiste encore mais, de l'avis de nombreux observateurs, elle s'apparente de plus en plus à une coquille vide.

La mise au monde de la CSI a aussi amené à un rapprochement plus formel entre celle-ci et les 10 Fédérations syndicales internationales (FSI). Les FSI, dont les plus anciennes ont été fondées à la fin du XIXe siècle, sont des organisations sectorielles qui, bien qu'ayant été proches de la CISL, d'influence sociale-démocrate, durant la Guerre froide, en ont toujours été organiquement indépendantes. Elles conserveront cette autonomie vis-à-vis de la CSI, même si la plupart d'entre elles ont créé avec la Confédération un comité formel de coordination devant garantir une bonne circulation des informations et permettre des actions communes. La CSI n'est pas, comme telle, une interlocutrice des employeurs et des firmes multinationales, mais elle pourrait ainsi indirectement contribuer à un plus grand dialogue entre les différents acteurs syndicaux transnationaux. Cet effort apparaît essentiel à l'heure de la mondialisation croissante des processus de production.

La rénovation des pratiques du syndicalisme international

Au-delà de cette unité structurelle, la CSI se fixe également comme objectif de rompre avec les vieilles pratiques du syndicalisme international et de s'inspirer du « nouvel internationalisme syndical ». Cette volonté est en fait une réponse aux nombreuses critiques faites tant à la CISL, à la FSM qu'à la CMT de n'être que d'inutiles structures bureaucratiques, loin des réalités quotidiennes des travailleurs, et contribuant avant tout au développement d'un « tourisme syndical » seulement accessible à une élite. La façon dont la CSI compte rénover ces pratiques n'est pas encore très claire, d'autant que tant

Québec 2008-2009*.indd 605 17/11/08 09:25:28

les organisations qui la composent que les individus qui la dirigent proviennent dans leur immense majorité de la CISL et, dans une moindre mesure, de la CMT. Or, ce sont précisément ces organisations qui étaient censées représenter le « vieil internationalisme ». Il s'agit ici d'un enjeu de fond : comment « faire » du syndicalisme international ? Comment renouer avec les membres ? Comment, en somme, justifier l'existence de ces structures internationales ? C'est sur la façon dont elle répondra à ces questions que la CSI devrait être le plus jugée dans ses premières années d'existence.

La question des rapports de force à l'intérieur de la nouvelle confédération n'est d'ailleurs pas non plus réglée. La CSI reste dominée par ses composantes issues des pays du Nord, en particulier du nord de l'Europe. Son siège est d'ailleurs à Bruxelles, et la majorité de son personnel dirigeant provient du Vieux Continent. Certes, la CSI compte également d'importantes centrales syndicales du Sud dans ses rangs. Parmi elles, la Central Única dos Trabalhadores (CUT) du Brésil et la Confederation of South African Trade Unions (COSATU) tendent à faire entendre un son de cloche différent au sein des structures syndicales internationales. En tout état de cause, le rééquilibrage des forces au sein de la CSI prendra sans doute encore bien des années.

Dans les Amériques, l'unification organisationnelle du mouvement syndical international ne s'est faite qu'au terme d'un laborieux processus de négociation. Les structures régionales de la CISL et de la CMT n'ont fusionné qu'en mars 2008 pour donner naissance à la Confédération syndicale des Amériques (CSA). Une des raisons de ce retard est que la CISL disposait d'une organisation panaméricaine, l'Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT), tandis que la branche de la CMT, la Central Latino-Americana de Trabajadores (CLAT), était exclusivement latino-américaine.

Plus qu'un détail de structure, cette situation reflète les différences profondes entre l'ORIT et la CLAT, notamment concernant le rôle des syndicats du Nord au sein des Amériques. L'ORIT a en effet joué le rôle de courroie de transmission du gouvernement états-unien en Amérique latine durant la Guerre froide, notamment en combattant les syndicats trop proches de l'idéologie communiste. Les syndicats latino-américains y jouent toutefois depuis plusieurs années un rôle prépondérant. La CLAT oscillait quant à elle entre d'une part une certaine proximité avec l'Église catholique et d'autre part un discours « latino-américaniste » plus radical.

Au terme des discussions ayant mené à la fondation de la Confédération syndicale des Amériques, l'essentiel des exigences de l'ORIT a été satisfait, alors que certains dirigeants de l'ancienne CLAT ont été intégrés dans la direction de la nouvelle structure régionale de la CSI. Celle-ci sera d'ailleurs panaméricaine, à l'image de l'ORIT. Ce résultat reflète le rapport de force entre les deux organisations fondatrices, puisque l'ORIT a amené plus de 80 % des membres individuels de la nouvelle CSA.

Au Québec comme dans le monde, le mouvement syndical traverse une phase d'unification.

Le syndicalisme québécois à l'heure de la CSI

Au Québec, la création de la CSI et de la CSA a amené le dernier affilié important de la CMT au Canada, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), à se joindre à la même confédération internationale que la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

La FTQ et la CSN se côtoyaient en effet déjà au sein de la CISL avant le Congrès de Vienne. Longtemps une affiliée active de la CMT, la CSN avait décidé de rejoindre les rangs de la CISL en

Québec 2008-2009*.indd 606 17/11/08 09:25:28

1998. Quant à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), elle a opté pour une affiliation sectorielle plutôt que confédérale, puisqu'elle est membre à la fois de l'Internationale des services publics (ISP) et de l'Internationale de l'éducation (IE), deux des Fédérations syndicales internationales proches de la CSI.

Toutes les centrales québécoises seront donc interpellées par les défis posés à la nouvelle Confédération syndicale internationale. Elles devront participer aux débats touchant à l'avènement d'un « nouvel internationalisme syndical » d'après-Guerre froide : quel rôle donner à la CSI et comment éviter la dérive bureaucratique ? Quels sont les outils les plus efficaces pour défendre les droits des travailleurs face aux entreprises multinationales ? Et comment faire en sorte que chacun soit écouté, que les membres des syndicats soient véritablement impliqués dans les décisions prises sur le plan international ? Autant de questions dont les réponses dépendront à la fois des structures syndicales internationales, mais aussi de leurs membres, en particulier de ceux arrivés plus récemment. Ces derniers représentent en effet, aux yeux de plusieurs observateurs, les sources les plus crédibles de changement au sein des organisations syndicales internationales, n'ayant pas été associés à celles-ci durant la Guerre froide.

Il est intéressant de constater que ces rapprochements internationaux se font au moment même où, au Québec, une des rares structures intersyndicales permanentes semble connaître un renouveau. Fondé en 1975, mais passé depuis lors par des phases plus ou moins actives, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) a en effet vu ces dernières années toutes les centrales importantes ainsi que plusieurs syndicats indépendants rejoindre ses rangs. Il peut donc désormais prétendre, au-delà des activités de solidarité internationale qui lui sont propres, jouer un rôle de forum sur les questions internationales entre les différentes organisations syndicales québécoises, sans pour autant que les actions de celles-ci ne se résument à leur implication dans le CISO.

De même, le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), héritier des coalitions d'opposition au libre-échange formées à l'occasion de la négociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), est revenu sous les feux des projecteurs lors des mobilisations tenues contre le Partenariat sécurité-prospérité (PSP), notamment lors du Sommet de Montebello d'août 2007. Le RQIC compte d'ailleurs désormais la CSD dans ses rangs, alors que celle-ci avait tenu, historiquement, un discours moins contestataire sur le libre-échange que les autres centrales québécoises.

La création de la Confédération syndicale internationale clôt une ère de divisions obsolètes entre syndicats chrétiens et laïcs.

Au Québec comme dans le monde, le mouvement syndical semble donc traverser une phase, si ce n'est d'unification, au moins de coordination plus approfondie des activités internationales. Reste maintenant à voir si, surtout au sein de la CSI et des FSI, les discours sur le renouveau seront suivis d'actions concrètes et si les travailleurs pourront se sentir un peu plus impliqués dans la mondialisation du syndicalisme.

Références

Collombat, Thomas, « Le mouvement syndical international dans les Amériques. État des lieux et enjeux », *Travail, capital et société*, vol. 38, nos 1-2, 2005, p. 67-93.

Gagnon, Mona-Josée, Thomas Collombat et Pierre Avignon, « The International Activities of Trade Unions. A Socio-Historical Analysis Based on the Case of Quebec », *Studies in Political Economy*, no 78, printemps 2006, p. 7-40.

Québec 2008-2009*.indd 607 17/11/08 09:25:28

HENNEBERT, Marc-Antonin, « Le syndicalisme international à la croisée des chemins. Note sur la naissance de la Confédération syndicale internationale », *Oeconomia Humana*, vol. 5, nº 4, avril 2007, p. 6-7.

HYMAN, Richard, « Shifting Dynamics in International Trade Unionism. Agitation, Organisation, Bureaucracy, Diplomacy », *Labor History*, vol. 46, nº 2, p. 137-154.

Sites Internet

Confédération syndicale internationale : www.ituc-csi.org

Global Unions (site commun de la CSI et des FSI) : www.global-unions.org

Organisation régionale interaméricaine des travailleurs (ORIT) : www.cioslorit.org

Centre international de solidarité ouvrière (CISO) : www.ciso.qc.ca

Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) : www.rqic.alternatives.ca

Québec 2008-2009*.indd 608 17/11/08 09:25:29

Une année mouvementée pour le pétrole[1]

Normand Mousseau
Professeur, Département de physique, Université de Montréal

Le 1er novembre 2006, le baril de pétrole s'échange à 56,55 $ US pour atteindre, un an plus tard, les 90,36 $ US. Fin février 2008, le baril de brut dépasse le seuil psychologique des 100 $ US et, poursuivant sur sa lancée, augmente de plus de 40 % en 4 mois pour retomber légèrement par la suite. En moins de deux ans, le prix du pétrole a été multiplié par 2,5, prenant de court consommateurs, gouvernements et analystes. Trois questions se posent alors : (1) Qu'est-ce qui a pu causer cette flambée des cours du pétrole ? (2) À quoi peut-on s'attendre pour les prochaines années ? (3) Peut-on faire confiance aux explications et prévisions des spécialistes qui se sont montrés incapables de prédire le mouvement à la hausse des deux dernières années ?

L'ère de la pénurie

L'augmentation rapide des prix du pétrole a plusieurs origines. Tout d'abord, la chute du dollar américain, causée en partie par la guerre en Irak, par les déficits récurrents du gouvernement américain et par la crise du papier commercial, a favorisé l'envolée des cours. L'essentiel du pétrole mondial s'échangeant en dollars américains, les producteurs d'or noir compensent la baisse de la devise par une augmentation des prix, de manière à préserver leur pouvoir d'achat dans les autres principales devises de la planète. Ainsi, en novembre 2006, le dollar américain valait 1,14 $ CA alors qu'il s'échange maintenant à parité. Durant la même période, le dollar américain passait de 0,78 € à 0,64 €, soit une baisse de 20 %. Cette chute du dollar américain a servi de lubrifiant, permettant des mouvements importants dans le cours du brut et aiguisant l'appétit des spéculateurs.

Si l'on en croit les pays membres de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP), ces spéculateurs seraient d'ailleurs les seuls responsables de la flambée des cours. Certes, ceux-ci se sont rabattus sur les secteurs alimentaire et énergétique après la débâcle de l'immobilier aux États-Unis, faisant exploser les prix. Cela dit, il est presque impossible de déstabiliser un secteur où l'offre dépasse de beaucoup la demande. Dans le cas du pétrole, les boursicoteurs ont donc bénéficié d'un marché serré où la demande augmente plus rapidement que la production, créant une tension favorable aux jeux boursiers. Oui, la spéculation fait monter les prix ; non, elle n'est pas responsable de la situation actuelle : l'origine de la flambée des cours est liée à la nature même du pétrole.

La crise énergétique qui frappe la planète depuis deux ans diffère foncièrement de celles qu'on a connues dans les années 70. Alors que les deux premières crises étaient de nature essentiellement politique, celle que nous traversons aujourd'hui pourrait être qualifiée de « crise géologique ». Ce n'est pas une tempête temporaire, nous vivons au contraire un changement de paradigme : alors que depuis 150 ans, la production s'ajuste sans effort à la demande, nous avons atteint un plafond de

Québec 2008-2009*.indd 609 17/11/08 09:25:29



En moins de deux ans, le prix du pétrole a été multiplié par 2,5, prenant de court consommateurs, gouvernements et analystes.

production début 2008. À partir de maintenant, c'est la demande qui devra s'ajuster à une offre qui entre dans une phase de déclin inéluctable. L'ère de la pénurie permanente de pétrole s'installe, et il nous faudra apprendre à la gérer.

À part les rares tenants de la thèse du pic de production, personne ou presque n'avait prévu la flambée des cours du pétrole qu'on connaît depuis quelques années. Fin 2006, la plupart des analystes et des organismes de prévision des prix de l'énergie – du ministère des Ressources naturelles à Ottawa à l'Agence internationale de l'énergie (AIE), en passant par le Département américain de l'énergie et les maisons de courtage – prévoyaient que le prix du pétrole allait rapidement retomber pour s'établir entre 35 et 45 $ US et y rester jusqu'en 2016 au moins. Ces analystes tablent sur la découverte continue de gisements accessibles à prix raisonnable.

Or, le paradigme de la crise géologique implique que, pas plus qu'il y a deux ans, on ne peut prédire le prix du pétrole pour les prochaines années. Dans une situation d'équilibre instable, n'importe quelle fluctuation de l'offre ou de la demande peut envoyer les prix valser d'un côté comme de l'autre. Personne ne sait non plus à quel moment les prix de l'énergie seront suffisamment élevés pour forcer un changement mondial des habitudes de consommation, diminuant la demande et faisant chuter les cours du pétrole.

Ainsi, au début des années 80, la récession avait causé une baisse de plus de 15 % dans la demande mondiale de carburant, ramenant rapidement les prix du pétrole près de leur minimum historique. Cette fois-ci, avec la Chine et l'Inde en pleine croissance et le début du déclin dans la production d'or noir, on ne peut s'attendre à une telle dégringolade. La baisse de la consommation américaine pourrait toutefois stabiliser les prix un an ou deux, sans toutefois pouvoir inhiber la tendance à la hausse des prix

La spéculation fait monter les prix, mais n'est pas responsable de la situation actuelle.

Québec 2008-2009*.indd 610 17/11/08 09:25:29

du baril de pétrole. Cette augmentation sera d'autant plus difficile à enrayer que les grands gisements se font vieux, livrant de moins en moins de pétrole en dépit d'efforts décuplés. Quant aux nouveaux gisements, ils se trouvent dans des régions toujours plus difficiles d'accès ; leur taille moyenne a tellement diminué depuis de nombreuses années que même la découverte d'un petit gisement de quelques centaines de millions de barils fait la une de la section affaires des quotidiens du monde entier[2].

Le début de la fin

Pendant longtemps, les tenants de la théorie du pic pétrolier, qui annoncent des réserves de pétrole finies, ont été présentés comme des excentriques. Si, aujourd'hui, cette théorie gagne du terrain, elle est pourtant loin de faire l'unanimité parmi les spécialistes ayant l'oreille des décideurs. Même en période de crise, les voix officielles se font rassurantes, affirmant que les quantités de pétrole à découvrir sont astronomiques et qu'elles permettront de répondre pour toujours à une demande éternellement en croissance. Ainsi, l'AIE, dans son rapport annuel de 2007[3], prévoit une augmentation de la production de pétrole de 18 % d'ici 2015 et de 40 % d'ici 2030, avec un prix du baril à 60 $ grimpant jusqu'à… 62 $ (en dollars constants) entre 2015 et 2030[4]. Voilà qui semble un peu optimiste quand on sait que la production mondiale de pétrole stagne depuis 2005 et a même reculé très légèrement (0,2 %) en 2008, en accord avec la théorie du pic pétrolier.

Ces annonces répétées donnent l'impression que tout va bien dans le secteur pétrolier. Pourtant, la part de la production mondiale provenant des pays hors de l'OPEP continue à décroître, preuve que les nouveaux gisements sont incapables de compenser le vieillissement des puits actuellement en exploitation. Seuls les pays membres de l'OPEP disposent de ressources suffisantes pour contrer quelques années encore la chute de production des États-Unis, de la mer du Nord, du Mexique et de plusieurs autres pays aux puits agonisants.

La réalité géologique de l'industrie pétrolière empêche une baisse significative du prix du pétrole. Les autres sources de pétrole, indispensables pour répondre à la demande actuelle, coûtent cher à exploiter – près de 70 $ le baril dans le cas des sables bitumineux de l'Alberta[5] –, imposant un prix minimum élevé par rapport aux prix historiques.

Ce prix plancher élevé favorise cependant les investissements massifs dans une industrie pétrolière en dormance durant les années 90, une époque où le pétrole se vendait six fois moins cher qu'aujourd'hui (environ 20 $ le baril durant une bonne partie des années 90). Depuis quelques années, la prospection a repris à grande échelle partout sur la planète et, aujourd'hui, l'Arctique et l'Afrique suscitent de folles espérances dont on ne sait encore si elles se réaliseront. Les pétrolières se lancent également à l'assaut des hautes mers. Pour le moment, toutefois, les réserves trouvées sont relativement petites, et les conditions d'exploitation demeurent difficiles. Ainsi, le gisement de Tupi, au sud de Rio de Janeiro, qui contiendrait environ 1 gigatonne de pétrole (3 mois de consommation mondiale), se trouve à 250 km des côtes, sous 7 à 9 km d'eau et une épaisse couche de sel. Pour donner une idée du défi que pause l'exploitation de tels gisements, rappelons que le sommet du mont Everest se situe à 8 844 m au-dessus du niveau de la mer.

La crise est cette fois géologique : l'ère de la pénurie permanente de pétrole s'installe.

Malgré des efforts considérables, il est peu probable que les projets d'exploitation de nouveaux gisements démarrés en 2008 et 2009 suffiront à compenser à la fois la diminution de production des gisements en mer du Nord

Québec 2008-2009*.indd 611 17/11/08 09:25:29

et aux États-Unis et l'augmentation de la demande. Si plusieurs analystes, optimistes, annoncent que les réserves inexploitées et inexplorées d'Iran et d'Arabie Saoudite devraient plus que compenser la chute de production dans le reste du monde, l'information sur la taille des réserves est trop peu crédible pour étayer une prévision fiable[6]. Pour le moment, il semble bien que la thèse du pic pétrolier suivi d'un long déclin soit valide ; l'ère du pétrole bon marché est terminée.

L'impact sur la société

Le pétrole est un produit dont la demande est relativement inélastique : on ne déménage pas toute la famille et on ne change pas d'emploi pour réduire ses frais de transport. La hausse fulgurante des prix du pétrole n'a donc pas été accompagnée d'une baisse notable de la consommation mondiale. Ainsi, si les États-Unis ont diminué leur consommation de 2 % dans la première moitié de 2008, les pays émergents, tels que la Chine et l'Inde, ont très soif, compensant largement les réductions dans le reste du monde. Le vrai impact de la hausse des prix du pétrole, si ceux-ci poursuivent leur montée, devrait apparaître seulement à moyen terme, d'ici deux à cinq ans, laissant aux consommateurs le temps de changer fondamentalement leurs habitudes et aux gouvernements de mettre en place des mesures.

Ces changements ne se feront pas de manière uniforme sur la planète. Ainsi, les pays dont le prix à la pompe inclut déjà de fortes taxes ont absorbé la hausse récente des prix du brut sans grande difficulté : ils avaient déjà incorporé dans le développement de leurs infrastructures un prix de l'énergie élevé, ce qui a favorisé la mise sur pied, au fil du temps, de solutions de rechange à la voiture. En Europe, on note que l'essentiel des plaintes liées à la hausse du prix du pétrole provient de secteurs économiques, tels que la pêche, qui bénéficient d'exemptions fiscales sur les carburants.

Les autres pays dont les citoyens parviennent à supporter la crise sont ceux qui subventionnent les prix du pétrole. Ceux-là se trouvent toutefois dans une situation délicate, car l'augmentation des prix du pétrole, qui ne s'accompagne pas d'une diminution de la consommation intérieure, creuse la balance commerciale et le budget. Plusieurs de ces pays, dont l'Indonésie et la Malaisie, ont dû laisser les prix intérieurs augmenter, causant un impact important sur des populations déjà fragilisées par l'augmentation du prix des aliments de base.

Les politiques canadienne et québécoise

Devant l'ampleur de la crise, les politiciens ont multiplié les déclarations accusant soit les pays producteurs de pétrole, soit les spéculateurs, soit les deux. Aucune action majeure n'a toutefois été mise en place pour diminuer l'impact de la hausse. Au Canada, le gouvernement fédéral, très proche de l'industrie pétrolière, s'est contenté de dire qu'il ne pouvait rien faire et que la situation touchait le monde entier, oubliant de préciser que le Canada se place parmi les pays exportateurs de pétrole et pourrait, à ce titre, contrôler les prix de l'énergie au pays ou imposer une surtaxe aux producteurs de pétrole. Par ailleurs, au lieu de mettre en place un programme visant à promouvoir l'économie d'énergie, le gouvernement de Stephen Harper a éliminé le programme de subventions aux acheteurs de voitures économiques ou hybrides, trop populaires à son goût, qu'il avait lui-même mis en place dans son budget de 2007.

Si l'on peut, dans une certaine mesure, compatir avec un gouvernement fédéral déchiré entre provinces productrices et provinces importatrices de pétrole, la réponse de Québec est plus difficile à expliquer. Le gouvernement de Jean Charest n'a même pas fait de déclaration sur la flambée des prix du pétrole, alors que celle-ci est responsable, en partie du

Québec 2008-2009*.indd 612 17/11/08 09:25:29

moins, de la balance commerciale négative du Québec en 2007, le Québec important tous ses combustibles fossiles. Malheureusement, le Parti libéral du Québec n'est pas le seul à rester inactif face à la crise : les deux autres partis ont également brillé par une discrétion exemplaire sur le sujet. Les trois partis se sont contentés d'adopter une loi permettant, depuis le 17 juillet 2008, la conduite de voiturettes électriques sur les voies limitées à 50 km/h.

L'avenir

L'année 2008 marquera probablement l'histoire comme le début de l'ère post-hydrocarbures. Les investissements massifs des pétrolières depuis deux ans permettront peut-être de relever légèrement la production au cours des prochaines années, mais la tendance lourde est nette : la production de pétrole continuera à péricliter, maintenant les prix à des niveaux élevés et forçant les sociétés à s'adapter.

Chaque société devra adopter ses propres solutions en fonction de ses ressources, de ses besoins et de sa culture. Avec ses immenses ressources hydrauliques et éoliennes, le Québec est particulièrement bien placé pour faire face à la crise énergétique qui s'ébauche depuis quelques années. C'est maintenant qu'il faut agir pour conserver cet avantage. Il faut espérer que 2009 verra la mise en place d'un grand chantier pour l'indépendance énergétique de la province.

Notes

1. Normand Mousseau est l'auteur de *Au bout du pétrole. Tout ce que vous devez savoir sur la crise énergétique*, publié aux Éditions MultiMondes (2008), et prépare pour 2009 un livre sur l'indépendance énergétique du Québec.
2. La taille prévue des gisements pétroliers pouvant différer considérablement de la réalité, il faut prendre toutes les annonces avec un certain scepticisme. Ainsi, à l'été 2008, le United States Geological Survey annonçait que, selon les modèles géologiques et statistiques, l'Arctique pourrait receler jusqu'à 30 % des réserves de gaz naturel et de pétrole connues présentement, rassurant les investisseurs et les consommateurs. Historiquement, toutefois, les réserves calculées selon la méthode utilisée dans l'étude ont tendance à fondre à mesure que la prospection progresse. Il serait donc bien d'éviter de parier notre avenir sur ces prévisions.
3. Agence internationale de l'énergie (aie), *World energy outlook 2007*, 2007.
4. L'AIE n'exclut tout de même pas la possibilité que le retard dans l'exploitation de certains gisements ne mène à un manque à gagner dans la production d'ici 2015.
5. *Alternatives économiques*, juillet 2008.
6. Voir, à ce sujet, Normand Mousseau, *Au bout du pétrole. Tout ce que vous devez savoir sur la crise énergétique*, Québec, Éditions MultiMondes, 2008.

Québec 2008-2009*.indd 613 17/11/08 09:25:29

La Déclaration de Paris : le rôle de la société civile dans l'aide au développement

Emmanuel Martinez
Responsable de l'information, *Alternatives*

Depuis la signature, en 2005, de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement par les États du Nord et du Sud, les organisations de la société civile se mobilisent pour se faire reconnaître dans le cadre de ce processus et pour modifier l'approche préconisée dans ce document. Ce front regroupe aussi bien des groupes issus de pays développés que de pays en voie de développement : organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant en coopération internationale, syndicats, groupes de femmes, associations communautaires, etc.

Grâce à leurs efforts, certaines organisations de la société civile ont pu participer au 3e Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement à Accra en septembre 2008, qui servait à faire le point sur les réformes décrites dans la Déclaration de Paris. Par ailleurs, 325 organisations ont pris part à un sommet parallèle dans la capitale du Ghana. Elles ont souligné les problèmes liés à l'aide internationale, et plus particulièrement ceux de la Déclaration de Paris. Cette rencontre en marge du Forum a été organisée par les mouvements sociaux qui, largement exclus des négociations entre États, voulaient faire entendre leurs voix.

La Déclaration de Paris

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement vise à réformer l'aide internationale pour qu'elle puisse mieux enrayer la pauvreté. Il y a une urgence : selon la Banque mondiale, 1,4 milliard de personnes vivent avec aussi peu que 1,25 $ par jour !

Environ 130 pays ont signé cette déclaration très technique en 2005 qui faisait suite au Forum sur l'harmonisation de l'aide tenu en 2003 à Rome et aux Objectifs du millénaire pour le développement de l'ONU.

La Déclaration de Paris contient 56 engagements s'articulant autour de 5 grands principes : l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Des objectifs à atteindre en 2010 ont été définis pour chacun de ces principes. Nous expliquerons ici ces cinq concepts, ainsi que les critiques formulées par les organisations de la société civile.

L'appropriation

Pour que l'aide fonctionne, les pays pauvres qui reçoivent des sommes d'argent doivent eux-mêmes décider des stratégies à entreprendre et coordonner les actions. Ce que montre l'expérience depuis l'essor de l'aide au développement dans les années 60, c'est que plus l'aide est contrôlée par les bénéficiaires, plus elle est efficace. Trop souvent, elle est accordée en fonction d'objectifs définis par les pays donateurs, voire carrément

Les organisations de la société civile craignent que les populations visées par l'aide ne soient pas consultées.

Québec 2008-2009*.indd 614 17/11/08 09:25:30

pour servir leurs propres intérêts. Le résultat : au lieu d'aider les pays pauvres, cette aide les rend plus dépendants. Pour mettre fin aux effets pervers de l'aide au développement, les pays receveurs s'engagent donc à élaborer des programmes qui répondent à leurs besoins, tandis que les pays donateurs promettent de respecter le rôle prédominant du pays partenaire.

Cet objectif est souhaité depuis longtemps par les ONG. Cependant, au lieu de parler d'appropriation par les citoyens du Sud, la Déclaration de Paris fait référence à une appropriation par les États du Sud, sans aucune mention aux autres groupes qui représentent les citoyens. En raison de l'autoritarisme de plusieurs régimes ou de la marginalisation de certaines catégories de personnes (minorités ethniques, femmes, etc.), les organisations de la société civile émettent des réserves. Premièrement, elles craignent que les populations visées par l'aide ne soient pas consultées. Deuxièmement, elles jugent inacceptable que les mouvements sociaux du Nord et du Sud qui élaborent des projets et participent au développement soient complètement oubliés par la Déclaration. L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) rappelle qu'entre 10 et 20 % de l'aide mondiale, soit 20 milliards de dollars annuellement, est récoltée par des fonds non gouvernementaux !

Les ONG soulignent aussi que l'augmentation des transferts d'État à État marginaliserait les sociétés civiles du Sud. Or, leur renforcement est essentiel pour consolider la participation et la démocratie.

La société civile constate avec amertume que depuis 2005 peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'appropriation. Des pays comme les États-Unis ou la France continuent d'orienter leur aide dans une perspective de maximisation de leur propre puissance ou de leurs intérêts géostratégiques. L'appui de Washington à la Colombie ou celui fourni par Paris au Tchad constituent de bons exemples. Les mentalités postcoloniales sont difficiles à changer !

L'alignement

En vertu du principe d'alignement, l'aide internationale se fonde sur les priorités nationales du pays qui reçoit les sommes d'argent. Il revient aux pays du Nord de se conformer aux politiques du Sud, et non l'inverse. L'argent doit servir avant tout à renforcer les capacités des institutions publiques des pays du Sud.

Évidemment, un renforcement de l'État est souhaitable pour les pays en voie de développement. Ce que craignent certains, c'est que les dirigeants des États du Sud se servent des sommes reçues pour favoriser des groupes spécifiques ou pour se désengager de domaines comme la santé et l'éducation. La corruption pose également problème.

En vertu du principe d'alignement, les États du Nord s'engagent aussi à limiter les conditions liées à l'aide. Cela répond à un grief émis depuis longtemps par les ONG. En effet, les pays donateurs exigent souvent que l'achat de biens et de services soit fait dans leur pays. Parfois jusqu'à 80 % des sommes versées sont dépensées au Nord.

Il en résulte que l'aide est en partie gaspillée. De plus, cette approche renforce la dépendance du Sud par rapport au Nord, au détriment du rapport Sud-Sud. Par exemple, un pays pauvre d'Afrique se voit forcé d'acheter du grain européen, alors que d'autres pays voisins pourraient lui en fournir à meilleur prix, avec en surplus un coût environnemental moindre en raison d'un trajet plus court.

D'autres conditions, comme les programmes d'ajustements structurels, lient l'aide à des privatisations de sociétés publiques ou à des coupes dans le système social. Les bailleurs de fonds s'immiscent alors sans gêne dans la gestion des États moins fortunés.

Québec 2008-2009*.indd 615 17/11/08 09:25:30

Malheureusement, malgré les beaux discours, ces pratiques perdurent. Plusieurs ONG soulignent que des États clés comme les États-Unis ou le Japon sont encore réticents à délier leur aide. Les pays pauvres doivent acheter américain ou japonais pour recevoir de l'« aide ». C'est à se demander qui aide qui !

L'harmonisation

Ici, les pays donateurs s'engagent à harmoniser leurs interventions et à les rendre plus transparentes pour améliorer l'efficacité de l'aide. Les pays riches doivent mieux coordonner leurs actions entre eux, ainsi qu'avec les grandes institutions multilatérales comme la Banque mondiale ou les agences de l'ONU. L'objectif est de simplifier la tâche des administrations publiques des pays bénéficiaires pour leur permettre de se concentrer sur le développement plutôt que sur la gestion. Par exemple, lorsque plusieurs donneurs financent une même activité, ils exigent chacun des rapports différents à des dates différentes, ce qui nécessite beaucoup de travail pour le pays qui reçoit de l'aide. Une meilleure harmonisation permet aussi d'éviter les redondances et de mettre l'argent en commun afin d'obtenir plus d'impact. Jacques Morrisset, économiste principal de la Banque mondiale, note par exemple que durant les années 90, il y avait plus de 2 000 projets de développement au Kenya ! Impossible donc d'en assurer la coordination et de maximiser les effets multiplicateurs. Au lieu de financer autant de projets, les pays donateurs ont décidé d'augmenter leurs contributions directes à l'État kenyan, ce qui permet de réduire les coûts administratifs et de mieux intégrer les objectifs du pays receveur.

Encore là, les ONG reconnaissent qu'une meilleure harmonisation est souhaitable. La gestion d'une aide fragmentée est plus onéreuse. Mais certaines de ces organisations soulignent que les institutions multilatérales constituent souvent de dispendieux monstres bureaucratiques qui ne sont redevables de personne. L'aide crée d'ailleurs un problème d'imputabilité. Puisqu'une partie de leur budget provient des pays du Nord, les pays en voie de développement doivent leur rendre des comptes au détriment de leur propre population. Cela mine donc l'épanouissement d'une culture démocratique au Sud.

Cette approche du « gros chèque » permet aussi aux bailleurs de fonds d'imposer leurs conditions. Il sera plus difficile pour un pays pauvre de dire non à un gros montant. L'harmonisation peut donc saboter le principe d'appropriation.

Une gestion axée sur les résultats

Ce quatrième grand champ de la Déclaration de Paris vise à mieux gérer les ressources et à améliorer le processus de décision en fonction des résultats visés. En vertu de ce principe, les pays partenaires vont notamment adopter des indicateurs pour évaluer ces résultats.

Il y a urgence : selon la Banque mondiale, 1,4 milliard de personnes vivent avec aussi peu que 1,25 $ par jour !

Cela veut dire que les pays du Sud doivent améliorer leurs capacités statistiques (la cueillette et le traitement de données), mais ce travail est laborieux.

Bien qu'en accord avec ce concept, la société civile le considère, tout comme l'ensemble de la Déclaration, comme étant trop technocratique et réducteur. L'efficacité de l'aide ne doit pas être jugée seulement à l'aune d'indicateurs chiffrés. Les droits humains, l'égalité entre hommes et femmes, le travail décent et la protection de l'environnement sont difficiles à évaluer dans un exercice comptable, même s'ils constituent des objectifs essentiels. Par conséquent, la société civile estime qu'une définition plus exhaustive de l'« efficacité » est nécessaire dans l'évaluation de l'aide.

Québec 2008-2009*.indd 616 17/11/08 09:25:30

Une responsabilité mutuelle

Ce dernier principe stipule que les pays donateurs et receveurs sont conjointement responsables des résultats obtenus en matière de développement. Les pays pauvres s'engagent donc à favoriser la participation de leurs citoyens, tandis que les pays riches promettent de transmettre des informations transparentes et détaillées concernant leur aide.

Les membres de la société civile notent qu'un des graves problèmes des pays donateurs, c'est qu'ils ne reconnaissent pas leurs responsabilités quant au côté néfaste de certaines de leurs politiques. Le cas de l'agriculture est le plus frappant. Par exemple, durant les années 90, le Fonds monétaire international (FMI) a forcé le gouvernement haïtien à baisser ses droits de douane sur le riz. Ce diktat a ouvert la voie à l'importation de riz américain subventionné et a ruiné les paysans locaux. Les régions productrices de riz connaissent maintenant de hauts taux de malnutrition et de pauvreté, et Haïti reste extrêmement vulnérable en ce qui concerne son approvisionnement alimentaire.

La performance du Canada

Les efforts du Canada pour inclure la société civile dans le processus de la Déclaration de Paris ont été salués. À Accra, la présidente de l'Agence canadienne de développement international, Margaret Biggs, a déclaré que « la contribution de la société civile est fondamentale pour l'atteinte de résultats quant au développement, à la bonne gouvernance et à l'imputabilité ».

De manière générale, le Canada est un des pays qui respectent le mieux l'esprit de la Déclaration de Paris. Plus qu'ailleurs, l'aide canadienne est soumise à moins de conditions et est davantage accordée à des pays qui n'ont pas d'importance géostratégique. En avril 2008, le gouvernement conservateur a annoncé que les sommes d'argent versées aux pays pauvres pour l'aide alimentaire ne devront plus être dépensées ici. Le Canada compte délier complètement son aide d'ici 2013.

Malgré tout, le Canada n'a pas de quoi se vanter. Une trop grande partie de son aide est dépensée ici ou à travers des institutions, comme l'armée en Afghanistan, qui n'ont pas les compétences pour inclure les populations locales dans leurs plans de développement. De plus, en s'alignant sur la Banque mondiale et en prônant des politiques de libéralisation économique tous azimuts, Ottawa contribue à fragiliser les pays du Sud. La crise alimentaire a montré que cette approche a des conséquences catastrophiques.

Le Canada fait aussi piètre figure en ce qui concerne le financement de l'aide, trop aléatoire et nettement insuffisant. En 2007, il se classait au 15e rang des 22 pays de l'OCDE avec 0,28 % du revenu national brut (RNB) consacré au développement. En 2010, le Canada devrait reculer davantage pour se trouver parmi les tout derniers. Pourtant, Ottawa a promis à maintes reprises de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide. En fait, les sommes versées par le Canada sont si faibles que le pays a perdu beaucoup de crédibilité dans le domaine. Les Pays-Bas, un État deux fois plus petit que le Canada, dépensent près de deux fois plus !

Les réformes tardent à se matérialiser

Comme nous l'avons vu, il existe des contradictions entre les intentions et la pratique. Nullement tenus de respecter la Déclaration de Paris, les pays du Nord continuent d'en faire à leur guise. Les États présents au sommet d'Accra ont d'ailleurs reconnu que les « progrès ne sont pas suffisants ». Dans la déclaration finale du Forum d'Accra, les pays participants affirment que « nous ne parviendrons pas d'ici 2010 à honorer les engagements que nous avons pris, ni à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'aide ».

Québec 2008-2009*.indd 617 17/11/08 09:25:30

Après avoir étudié en détail le cas de huit pays, le Rapport de synthèse de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris souligne « la nécessité d'un plus grand engagement et d'une plus large diffusion si l'on veut éviter que la Déclaration ne devienne qu'un simple sujet de conversation entre bureaucrates[1] ».

L'avenir des réformes pour rendre l'aide plus efficace est aussi compliqué par la montée de nouveaux acteurs, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, ainsi que par des fondations privées, comme celle de Bill Gates, dont les ressources sont énormes. Leur impact reste encore à définir. Pour certains, leur arrivée donne davantage de choix aux pays en voie de développement, mais, pour d'autres, cela complique la mise sur pied des réformes et risque de politiser encore plus l'octroi de l'aide.

La Chine illustre bien ce dilemme. Pour certains pays du Sud, il s'agit d'un partenaire qui ne s'immisce pas dans leurs affaires. La Chine n'impose aucune condition quant aux respects des droits de la personne et n'exige pas de réformes néolibérales comme des privatisations ou l'ouverture des marchés. Par contre, elle est accusée de favoriser des violations grossières des droits de la personne et d'être encore plus vorace que les ex-colonisateurs européens ou les États-Unis. En raison de ses intérêts pétroliers au Soudan, la Chine protège par exemple le régime d'Omar el-Béchir contre des sanctions internationales pour son génocide dans la région du Darfour. De plus, les actions de compagnies chinoises ont été décriées dans des pays comme la Zambie, comme le montre le livre *La Chinafrique*, de Serge Michel et Michel Beuret.

Il est évident que l'aide au développement ne pourra pas éliminer la pauvreté au Sud. Cette difficulté à sortir de la misère doit être replacée dans le contexte beaucoup plus global des relations commerciales inégales et des structures du capitalisme contemporain. Mais les pays riches se soucient peu de ces questions fondamentales, occultées dans la Déclaration de Paris. Par conséquent, ses bonnes intentions auront une portée limitée, et la société civile devra continuer de se battre pour que la pauvreté devienne chose du passé.

Les sommes versées par le Canada sont si faibles que le pays perd de la crédibilité dans l'aide au développement.

Note

1. Wood, Bernard, Dorte Kabell, Nansozi Muwanga et Francisco Sagasti, Évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris – Première phase. Rapport de synthèse, http://siteresources.worldbank.org/ACCRAEXT/Resources/Evaluation-of-the-PD-French.pdf, juillet 2008, p. 66.

Québec 2008-2009*.indd 618 17/11/08 09:25:30

Le Québec en un coup d'œil

620 Le Québec en un coup d'œil

626 Chronologie

632 Devise et emblèmes

Québec 2008-2009*.indd 619 17/11/08 09:25:30

Le Québec
en un coup d'œil

Un vaste territoire

Le Québec occupe un très vaste territoire : 1 667 441 km², soit trois fois la France et près du cinquième des États-Unis d'Amérique. Il s'étend sur plus de 17 degrés de latitude et 22 degrés de longitude, entre le 45e et le 62e degré de latitude nord et entre le 56e et le 79e degré de longitude ouest. C'est la deuxième province la plus populeuse du Canada et la plus vaste en termes de superficie ; elle occupe 15,5 % du territoire canadien.

Le Québec est délimité par plus de 10 000 km de frontières terrestres, fluviales et maritimes : à l'ouest il est bordé par l'Ontario, au sud par quatre états américains (Maine, Vermont, New York et New Hampshire), et au nord par le territoire du Nunavut (frontière maritime). À l'est, les provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard partagent des frontières avec le Québec.

Superficie :
15,5 %
du territoire canadien

Pays du nord

Outre l'immensité de son territoire, le Québec est caractérisé par un climat froid et humide grandement déterminé par sa position nordique et maritime qui influence la diversité des zones climatiques (au nombre de quatre : arctique, subarctique, continentale humide et maritime) et entraîne la concentration des populations vers le sud. Le Québec ne profite pas de la présence du Gulf Stream, un courant chaud, mais se trouve sous l'influence du courant marin du Labrador qui refroidit une partie de l'Amérique du Nord.

Au nord du 58e parallèle, un climat arctique (huit mois d'hiver annuellement), des chutes de température considérables (parfois jusqu'à -40°C) et une végétation de toundra, parsemée de mousses et de lichens, rendent les conditions de vie difficiles. Ce territoire n'est pratiquement habité que par les populations inuite et crie.

Au centre du Québec, le climat est subarctique, l'hiver rigoureux, l'été plus court.

En descendant vers le sud, les terres deviennent plus propices à l'agriculture. D'ailleurs, 80 % de la population québécoise se concentre sur ces terres, en particulier sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Dans les basses-terres du Saint-Laurent, le climat est de type continental humide. L'hiver est froid et neigeux ; l'automne, coloré et modéré ; le printemps, relativement doux et pluvieux et l'été, chaud et humide. On y retrouve les agglomérations les plus populeuses que sont Montréal (1 636 400 h. en 2007), Québec (capitale, 500 700 h.) et Laval (381 700 h.).

Enfin, le climat est maritime aux Îles-de-la-Madeleine, en raison de la proximité de l'océan Atlantique.

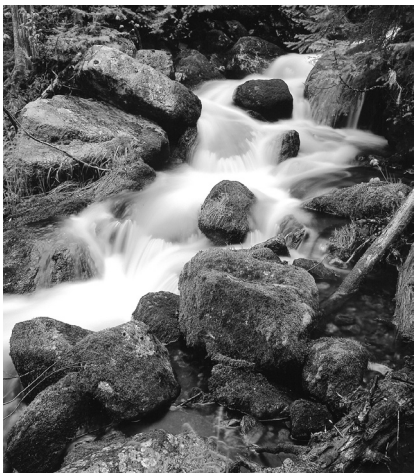
Une « terre d'eau »...

Le fleuve Saint-Laurent, long de 3 260 km (du lac Supérieur jusqu'au détroit de Cabot),

Québec 2008-2009*.indd 620 17/11/08 09:25:30

traverse le territoire d'ouest en est pour se jeter dans l'océan Atlantique. C'est le troisième plus grand fleuve en Amérique du Nord, après les fleuves Mackenzie et Mississipi, et le 17e plus long au monde. Il reçoit dans sa portion québécoise environ 350 affluents, ce qui le classe au 13e rang mondial quant à la superficie de son bassin versant. En plus d'alimenter les Québécois en eau potable, il est le plus important axe fluvial nord-américain. Grâce à son estuaire de 65 km de largeur, il ouvre la voie vers les confins de l'Amérique, en plus d'atteindre par la Voie maritime le cœur du continent.

On peut dire que le Québec est une « terre d'eau » puisque sa superficie en eaux est de 355 315 km², soit 21,3 % du total, dont 201 753 km² d'eau douce, soit 12,1 % du territoire. D'innombrables lacs (on en estime le nombre à près d'un million), rivières et ruisseaux (quelque 130 000) ont émergé du Bouclier canadien. Selon le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs, le Québec détient 3 % des réserves mondiales d'eau douce. Le Bouclier est la plus vieille formation géologique du continent nord-américain, d'âge précambrien. Il s'étend sur plus de 60 % du territoire québécois. L'altitude moyenne de ce socle varie entre 300 et 500 mètres mais s'élève, en certains endroits, à plus de mille mètres au-dessus du niveau de la mer. Le mont D'Iberville, situé dans la chaîne des monts Torngat, est le plus élevé du Québec, à 1 652 mètres d'altitude.



Les Québécois tirent de l'eau leur première source d'énergie et l'un des socles de leur économie : l'hydroélectricité. Fondée en 1944, la société Hydro-Québec – qui devint monopole d'État lors de la nationalisation de 1963 – possède 83 centrales, dispersées aux quatre coins du territoire, qui fournissent plus des trois quarts (77,3 % en 2001) de leur électricité aux Québécois. L'électricité est la première forme d'énergie consommée (39,5 % en 2005), suivie du pétrole (39,3 %), du gaz naturel (11,6 %), de la biomasse (8,7 %) et du charbon (0,9 %).

Le Québec a produit 212,7 milliards de kilowatt heures (kWh) en 2005. L'électricité québécoise est l'une des moins onéreuses qui soient : 6,4 cents le kWh pour un ménage montréalais en 2005, contre 11,4 cents aux États-Unis. En 2005, près de 79 % des exportations d'hydroélectricité étaient destinées aux États-Unis.

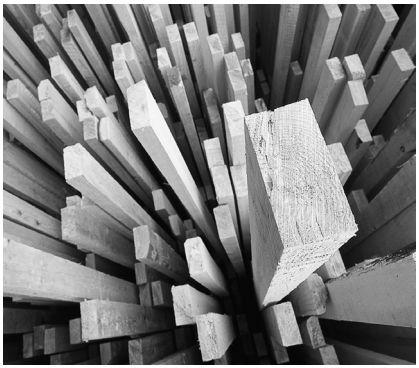
...et de forêts

La forêt s'étend sur 761 100 km² ; elle recouvre donc près de la moitié de la superficie du Québec et représente 2 % des forêts mondiales. Au nord, dans la forêt boréale de conifères, qui couvre près des trois quarts du territoire boisé, poussent des sapins baumiers, des pins gris et des épinettes. On y aperçoit quelques feuillus, comme le bouleau à papier et deux essences de peuplier.

Au sud, la forêt offre un paysage de feuillus : bouleau jaune, chêne, tilleul, ainsi que le populaire érable à sucre, l'emblème canadien dont on tire le sirop d'érable.

La faune est extrêmement diversifiée : ombles de fontaine, faucons pèlerins, tortues des bois, salamandres pourpres, lynx, etc. On

Québec 2008-2009*.indd 621 17/11/08 09:25:31



dénombre environ 25 000 espèces d'insectes et 653 espèces animales ; 76 espèces animales seraient menacées par la chasse abusive et la pollution causée par l'homme.

On compte au Québec 7 000 espèces de plantes et 1 500 sortes de champignons. Le cinquième de cette flore abondante est aujourd'hui en voie d'extinction à cause des activités humaines.

Le gouvernement a mis en place des lois et des statuts juridiques pour protéger les écosystèmes, les aires forestières, les rivières et les refuges d'oiseaux. Le réseau des parcs nationaux du Québec compte actuellement 22 territoires et couvre une superficie de plus de 6 404 km². Le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent est quant à lui géré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec.

Un sol riche en minerais

Vers 1920, le Québec a aussi connu sa « ruée vers l'or », dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, riche en minerais de toutes sortes. Le Québec abrite dans ses sous-sols d'abondants gisements d'or, de fer, de cuivre et de nickel. Argent, amiante, titane et zinc sont également exploités en Abitibi-Témiscamingue, au Saguenay–Lac-Saint-Jean et dans le Grand Nord.

Avec 30 mines ouvertes à l'exploitation, le potentiel minéral québécois reste sous-exploité. On estime à 40 % la part des ressources du sous-sol qui est connue. Le Québec est le deuxième producteur d'or, de fer, de minéraux industriels et de matériaux de construction au Canada. Il se classe au deuxième rang mondial pour la production de niobium (principalement utilisé dans la tuyauterie).

Le Québec dispose d'abondantes ressources hydrauliques et géologiques, mais moins de 2 % de ses terres sont fertiles. Les terres agricoles n'occupent qu'une superficie de 33 514 km², que l'urbanisation croissante tend à restreindre. Les nombreux reliefs accidentés sont également peu propices à l'agriculture.

Population

La population du Québec se chiffrait en 2007 à 7 700 800 habitants. De 2006 à 2007, la population a augmenté de 52 800 âmes.

Le Québec occupe le second rang au Canada pour sa population, après l'Ontario. Il représente 23,4 % de la population canadienne, un pourcentage qui ne cesse de décroître. Le taux quinquennal de croissance de la population québécoise pour la période 2001-2006 était de 3,4 %, alors que le taux canadien était de 5,2 %.

En 2006, l'indice de fécondité était de 1,62. La femme a une espérance de vie plus longue (83 ans) que l'homme (78 ans). Le Québec compte 96 600 femmes (3 898 700) de plus que

7 700 800
habitants

d'hommes (3 802 100). L'âge moyen de la population est de 40,1 ans, 16,0 % de la population ayant moins de 15 ans, 69,7 % étant âgée de 15 à 64 ans, et 14,4 % ayant 65 ans et plus.

1 138 municipalités

Le Québec est divisé depuis le 30 juillet 1997 en 17 régions administratives à l'intérieur

Québec 2008-2009*.indd 622 17/11/08 09:25:31

desquelles le territoire est subdivisé d'abord en municipalités régionales de comté (MRC), au nombre de 104, définies comme des « institutions supramunicipales qui regroupent l'ensemble des municipalités urbaines et locales d'une même région d'appartenance » ; et en municipalités dont le nombre s'élève à 1 138.

Principales villes (nombre d'habitants) :

Montréal	1 636 400
Québec	500 700
Laval	381 700
Gatineau	251 300
Longueuil	233 000

Autrefois terre d'accueil pour les Européens (Irlandais, Juifs d'Europe de l'Est, Italiens, Portugais, Grecs…), le Québec a accueilli, depuis les années 70, des immigrants d'origines plus diversifiées. En 2006, le Québec a accueilli 44 686 nouveaux arrivants, qui provenaient d'Afrique (29,8 %), d'Asie (29,5 %), d'Europe (20,3 %) et d'Amérique (20,2 %).

La population autochtone compte 81 455 individus, ce qui représente environ 1 % de la population du Québec. Elle comprend 10 nations amérindiennes et la nation inuite, réparties dans 55 communautés. Les Inuit habitent le Grand Nord québécois (au-delà du 55e parallèle) et le Nunavik. Les Amérindiens appartiennent à deux familles linguistiques et culturelles : algonquienne et iroquoïenne. Les Iroquois, qui regroupent deux nations, les Hurons-Wendat et les Mohawks, occupent la plaine fertile du Saint-Laurent en région de Montréal. Enfin, les Algonquiens peuplent la forêt boréale, d'ouest en est, depuis la baie James jusqu'à la pointe de la Gaspésie. La famille algonquienne regroupe huit nations : les Abénaquis, les Algonquins, les Atikameks, les Cris, les Innus (Montagnais), les Malécites, les Micmacs, et les Naskapis.

Les cinq principales religions au Québec sont le catholicisme (près de six millions de baptisés), le protestantisme (335 590), l'islam (108 620), la religion orthodoxe (100 370) et le judaïsme (89 915).

Le revenu personnel disponible par habitant s'élevait à 23 268 $ en 2006.

Le système politique

Le Québec est une démocratie parlementaire – un système politique directement inspiré du régime parlementaire britannique – comme toutes les provinces canadiennes qui disposent d'une assemblée législative et y font adopter leurs lois. Un « gouvernement responsable », composé d'élus du parti majoritaire, est formé après les élections générales et répond directement au parlement (Assemblée nationale) selon le principe de la responsabilité ministérielle.

Compétences constitutionnelles

Le gouvernement du Québec possède de nombreux champs de pouvoir définis par la constitution canadienne, notamment l'éducation, les services sociaux et les municipalités. Mais la défense, la monnaie et les affaires étrangères – entendues ici dans leur dimension strictement diplomatique – relèvent du gouvernement fédéral canadien.

Le système électoral

Le système électoral est le même qu'en Grande-Bretagne et dans le reste du Canada : uninominal majoritaire à un tour. Dans chacune des circonscriptions, le candidat ayant reçu le plus de votes, même s'il ne dispose que d'une majorité simple, devient le député de ladite circonscription. Ce système pouvant occasionner des distorsions importantes entre le pourcentage du vote obtenu par un parti et sa représentation parlementaire, l'idée d'une réforme électorale, intégrant des éléments de proportionnelle, plane depuis de nombreuses années au Québec.

Aux élections générales du 26 mars 2007, le Parti libéral du Québec a récolté 33,08 % des suffrages et obtenu 48 sièges, ce qui lui a permis de former le gouvernement (minoritaire) sous

Québec 2008-2009*.indd 623 17/11/08 09:25:31

la direction du premier ministre Jean Charest. L'Action démocratique du Québec a obtenu 30,4 % des votes et fait élire 41 députés pour former, sous la direction de Mario Dumont, l'opposition officielle. Avec 28,35 % du vote, le Parti québécois, alors dirigé par André Boisclair, a fait élire 36 députés. Suite à la démission d'André Boisclair, Pauline Marois est devenue la première femme élue à la tête de ce parti. Le taux de participation, en baisse dramatique depuis 1998, s'est établi à 71,23 %.

Division des pouvoirs

L'État québécois est divisé en trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire.

Le législatif : Il est assuré par les 125 députés élus constitutifs de l'Assemblée nationale. Ces élus représentent chacun une circonscription. Leur rôle principal est de recevoir et d'étudier les projets de loi, de les amender, de les rejeter ou de les adopter à l'Assemblée nationale (jusqu'à 1968 : « Assemblée législative ») Le représentant de la reine, théoriquement le chef de l'État québécois, qui règne sans gouverner, le lieutenant-gouverneur (l'honorable Pierre Duchesne), doit sanctionner les lois. Le parlement québécois a vu le jour en 1791 à la suite de l'adoption, par le Parlement britannique, de l'Acte constitutionnel de 1791. La première scéance de la « Chambre d'assemblée du Bas-Canada a eu lieu le 17 décembre 1792, ce qui en fait le plus vieux du monde après celui de Grande-Bretagne.

L'exécutif : Le gouvernement exerce le pouvoir exécutif. Le premier ministre est le chef du gouvernement. Il nomme les membres de son conseil des ministres : ministres titulaires, d'État ou délégués, élus au suffrage universel et donc d'abord députés (sauf rares exceptions). Ensemble, ils forment le conseil exécutif. Ils occupent leurs fonctions pour un mandat maximal de cinq ans. Le chef dont le parti obtient le plus grand nombre de députés devient premier ministre. Le conseil exécutif administre l'État en conformité avec les lois adoptées à l'Assemblée nationale. C'est, en général, le conseil exécutif qui présente des projets de loi pour adoption. C'est lui qui adopte les règlements. Le parti qui obtient le plus de sièges après le gouvernement forme l'Opposition officielle. Le chef de ce parti devient le chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale.

L'administration de l'État relève d'une vingtaine de ministères (chiffre variable) qui assument la base de l'organisation gouvernementale (Santé, Éducation, etc.). Certaines fonctions administratives sont déléguées à près de 175 organismes autonomes et publics : sociétés (p. ex. : Société des alcools), conseils (Conseil du statut de la femme), offices (Office de la langue française), comités (Comité de révision de l'Aide juridique), tribunaux administratifs, etc. Ils demeurent sous la responsabilité des ministères.

Les municipalités jouissent de certains pouvoirs qui leur sont dévolus par le gouvernement provincial. Elles possèdent des champs de compétence dans lesquels elles peuvent intervenir à l'échelle locale : finances, loisirs, salubrité publique, etc. Les municipalités sont gérées par un conseil dont les membres sont aussi élus au suffrage universel. Ce régime municipal existe depuis 1855 (Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada).

Le judiciaire : La justice est indépendante des pouvoirs législatif et exécutif, même si certaines décisions la concernant (nomination des juges) impliquent le gouvernement. La justice québécoise doit cohabiter avec la justice canadienne (qui a par exemple préséance en droit criminel).

Le système judiciaire québécois est divisé en quatre échelons où chacune des cours a sa propre juridiction. Les cours municipales ont une compétence limitée en matière civile

Québec 2008-2009*.indd 624 17/11/08 09:25:31

notamment pour des questions de réclamations de taxes et pour des infractions aux règlements municipaux.

La Cour du Québec est le plus vaste tribunal du Québec qui a compétence en matière civile, criminelle et pénale. Elle est composée de trois chambres. La chambre civile comprend la Cour des petites créances qui tranche pour des litiges impliquant un petit montant. La chambre criminelle et pénale entend toutes les causes qui relèvent du Code criminel et du Code de procédure pénale. Enfin, la Chambre de la jeunesse traite des poursuites criminelles et pénales qui impliquent les mineurs.

La Cour supérieure a pour première fonction de rendre jugement dans les causes où la somme en litige est d'au moins 70 000 $, dans les questions familiales comme le divorce, la pension alimentaire et la garde des enfants et les demandes de recours collectifs. Du point de vue législatif, la Cour supérieure a pour tâche de surveiller et de présider aux réformes sur les tribunaux qui relèvent de la Législature du Québec. Elle a aussi le pouvoir d'émettre des injonctions afin de faire cesser une activité préjudiciable. Du point de vue criminel, la Cour supérieure est le tribunal de première instance. Elle entend aussi les recours extraordinaires, notamment celui de détention illégale. La Cour supérieure est également le tribunal d'appel qui entend les appels des décisions rendues par les autres tribunaux du Québec, en matière criminelle, pénale et administrative.

Enfin, la Cour suprême du Canada est le tribunal de dernière instance qui a le pouvoir de trancher sans appel sur des causes criminelles, civiles ou constitutionnelles qui ont été entendues au Québec et ailleurs au pays.

L'éducation et la santé

Tous les enfants sont tenus de fréquenter l'école dès l'âge de 6 ans, et ce, jusqu'à 16 ans. Il y a cinq niveaux d'enseignement : préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire. L'instruction, publique ou privée, est offerte en anglais et en français. Les écoles publiques sont administrées par des commissions scolaires qui relèvent du ministère de l'Éducation. Ces commissions existent depuis 1845. Ceux qui les dirigent sont des élus.

Le réseau de la santé, qui est public et d'accès universel, est géré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ses agences dispersées dans les 17 régions administratives.

Repères historiques

Province à l'intérieur d'une fédération, qui aime néanmoins à se voir comme une nation, le Québec comme entité politique existe depuis la Confédération canadienne de 1867. Mais ses racines historiques plongent plus loin : la colonisation française de la vallée du Saint-Laurent a commencé au début du XVII^e^ siècle. La composante autochtone de l'identité québécoise, quant à elle, plonge ses racines dans des millénaires de présence sur le continent. Contrairement à une vision communément répandue qui fait commencer le Québec moderne en 1960, avec la Révolution tranquille, la modernisation du Québec, qui s'est sans doute accélérée au cours des années 60, a connu de très nombreux antécédents tout au long du siècle dernier.

L'histoire du Québec – dont on trouvera ci-dessous quelques jalons chronologiques essentiels – peut se lire comme la recherche incessante, par un petit peuple du Nouveau Monde, de sa définition, des conditions de sa survie et de son progrès, dans un contexte culturel et politique difficile voire hostile après la Conquête de 1760 et la cession par la Couronne française à l'empire britannique des terres de la Nouvelle-France, dans un continent anglo-saxon. La colonisation française, la conquête anglaise de 1760, les rébellions de 1837-1838, la Confédération canadienne, les référendums, les lois linguistiques, l'ouverture sur le monde : autant de jalons compréhensibles uniquement pour qui garde en mémoire cette clé d'interprétation.

Québec 2008-2009*.indd 625 17/11/08 09:25:31

Chronologie

8000 av. J.-C. • Arrivée des premières peuplades autochtones sur le territoire actuel du Québec.

Vers 1390 • Fondation de la Confédération iroquoise par Dekanawidah et son assistant Hiawatha unissant les Cinq nations iroquoises (Mohawk, Seneca, Onondaya, Coyuga, Oneidas).

1534 • Jacques Cartier, de Saint-Malo, accoste dans la baie de Gaspé. Au nom de François 1er, roi de France, il prend possession de ce territoire qui s'appellera le Canada.



1608 • Samuel de Champlain arrive aux abords d'un site escarpé que les Amérindiens appellent « Kébec ». Il fonde sur ce site une ville du même nom (Québec). Il est par la suite nommé lieutenant de la Nouvelle-France (1612).

1625 • Arrivée des premiers jésuites.

1639 • Fondation à Québec du couvent des Ursulines par Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, et de l'Hôtel-Dieu de Québec.

1642 • Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fonde Ville-Marie (Montréal).

1689-97 • Première guerre intercoloniale (Français contre Anglais).

1701 • Le gouverneur Callières met fin aux guerres franco-amérindiennes. Il signe la Grande Paix de Montréal avec les Iroquois.

1701-1713 • Deuxième guerre intercoloniale.

1718 • Érection de la forteresse de Louisbourg pour défendre la Nouvelle-France.

1740-48 • Troisième guerre intercoloniale.

1748 • Fin de la guerre entre les colonies (Traité d'Aix-la-Chapelle).

1754-60 • Quatrième guerre intercoloniale.

1759 • Siège de Québec et bataille des plaines d'Abraham. Les troupes françaises du général Montcalm sont défaites par le général Wolfe et son armée britannique.

1760 • L'armée britannique prend possession de Montréal. Capitulation de la Nouvelle-France et de Montréal. Établissement d'un régime militaire anglais.

1763 • Proclamation royale : le roi de France, par le Traité de Paris, cède le Canada au royaume britannique. La Province of Quebec est soumise aux lois d'Angleterre.

Québec 2008-2009*.indd 626 17/11/08 09:25:31

1774 • Le Parlement de Londres, par l'Acte de Québec, reconnaît le droit civil français (tout en gardant le droit criminel britannique), la religion catholique et le régime seigneurial.

1791 • L'Acte constitutionnel divise le Canada en deux provinces : le Haut-Canada (Ontario), à majorité anglophone, et le Bas-Canada (Québec), à majorité francophone. Débuts du parlementarisme britannique.

1792 • Premier Parlement du Bas-Canada et premières élections. Deux partis s'affrontent : les « Tories », surtout des marchands et des nobles Anglais, et les « Canadiens », qui sont francophones.

1799 • L'anglais est déclaré langue officielle du Bas-Canada.

1834 • Ludger Duvernay fonde la Société Saint-Jean-Baptiste, vouée à la cause des Canadiens français. Le Parti Canadien (Patriotes) propose 92 résolutions à l'Assemblée du Bas-Canada, pour réclamer les mêmes privilèges que le Parlement britannique.

1837-1838 • Londres refuse les 92 résolutions. Rébellions dans le Bas-Canada. Les Patriotes (Parti Canadien), avec à leur tête Louis-Joseph Papineau, se soulèvent. Douze Patriotes sont pendus à Montréal, de nombreux autres forcés à l'exil et des villages sont détruits.

1839 • Rapport Durham.

1840 • L'Acte d'Union rassemble les provinces du Haut et du Bas-Canada.

1852 • Fondation de l'Université Laval, première université francophone et catholique en Amérique.

1867 • L'Acte de l'Amérique du Nord britannique réunit les provinces du Canada – l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick – pour créer le Dominion du Canada. C'est le début de la Confédération canadienne. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, un conservateur, devient le premier premier ministre du Québec et John A. MacDonald, un conservateur, premier premier ministre du Canada.

1897 • Wilfrid Laurier, premier premier ministre francophone du Canada.

1900 • Alphonse Desjardins fonde la première caisse populaire à Lévis.

1907 • Le gouvernement Gouin crée l'École des hautes études commerciales (HEC).

1909 • Fondation du club de hockey Canadien.

1910 • Fondation du journal *Le Devoir* par Henri Bourassa, un nationaliste canadien.

1912 • Premier Congrès de la langue française.

1917 • Crise de la Conscription. Résistance des Canadiens français à l'enrôlement forcé.

1918 • Les femmes obtiennent le droit de vote au niveau fédéral.

1919 • Fondation, au Monument national à Montréal, du Congrès juif canadien.

1920 • Fondation de l'Université de Montréal.

1922 • Inauguration de la première radio de langue française, CKAC (mise en ondes par le quotidien *La Presse* ; en 1919, Marconi avait mis en ondes une station de langue anglaise, CJAD).

1931 • Statut de Westminster qui consacre la pleine indépendance du Canada.

1934 • Création de la Banque du Canada.

1936 • Maurice Duplessis fonde l'Union nationale, un parti réformiste et nationaliste. Il devient premier ministre du Québec (battu en 1939, puis régulièrement réélu à partir de 1944).

Québec 2008-2009*.indd 627 17/11/08 09:25:32

1937 • Loi du Cadenas, adoptée sous Maurice Duplessis qui interdit l'utilisation d'une maison « pour propager le communisme ou le bolchévisme ».

1940 • Droit de vote pour les femmes aux élections provinciales ; création par Ottawa de l'assurance-chômage.

1942 • Plébiscite sur la conscription approuvée par les deux tiers des Canadiens mais rejetée par 73 % des Québécois ; accords fiscaux cédant à Ottawa le pouvoir d'imposition.

1943 • Loi sur l'instruction obligatoire des enfants.

1944 • Création d'Hydro-Québec.

1945 • Loi sur l'électrification rurale.

1948 • Paul-Émile Borduas, à la tête des automatistes rebelles, écrit son manifeste *Refus global* ; adoption du drapeau du Québec.

1949 • Grève de l'amiante ; la Cour suprême du Canada devient la dernière instance d'appel au Canada après l'abolition du droit d'appel au Comité judiciaire du Conseil privé de Londres.

1952 • Première station de télévision au Québec, CBFT (Radio-Canada), Montréal.

1955 • Émeute au Forum de Montréal suite à la suspension de Maurice Richard.

1959 • Inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent.

1960 • Début de la Révolution tranquille, après 16 ans d'un régime duplessiste plus conservateur que réformiste (la période a été qualifiée de « Grande Noirceur »). L'élection du gouvernement libéral de Jean Lesage inaugure une période de modernisation accélérée de la société québécoise et de son économie : création d'entreprises publiques, nationalisation de l'électricité (1963), création du ministère de l'Éducation (1964), du ministère des Affaires culturelles (1961), assurance-hospitalisation (1960), création de la Caisse de dépôt et placement du Québec (1965) et de la Société générale de financement, ouverture des premières délégations du Québec à l'étranger.



Jean Lesage.

1961 • Première femme élue à l'Assemblée législative du Québec, Claire Kirkland Casgrain, candidate libérale dans Jacques-Cartier.

1963 • Apparition du mouvement terroriste Front de libération du Québec (FLQ) ; création par Ottawa de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton).

1964 • Loi qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées.

1966 • Daniel Johnson (UN) premier ministre ; Inauguration du métro de Montréal.

Québec 2008-2009*.indd 628 17/11/08 09:25:32

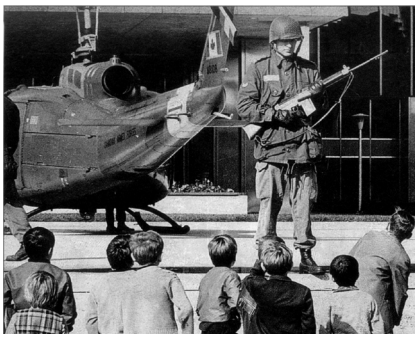
1967 • Montréal accueille l'exposition universelle ; visite du général De Gaulle : « Vive le Québec libre ! » ; États généraux du Canada français ; création de la Bibliothèque nationale.

1968 • Fondation du Parti québécois, produit de la fusion du RIN (Rassemblement pour l'indépendance nationale, fondé en 1960 par André D'Allemagne et présidé par Pierre Bourgault) et du MSA (Mouvement souveraineté-association). Chef : René Lévesque ; parachèvement du barrage de la centrale hydroélectrique Manic 5 ; décès de D. Johnson, J.-J. Bertrand lui succède ; instauration du mariage civil ; commission Gendron sur la situation de la langue française ; l'assemblée législative du Québec devient l'Assemblée nationale ; fondation de l'Université du Québec.

1969 • Manifestation pour un McGill français ; adoption à Ottawa de la Loi sur les langues officielles du Canada ; émeute à Saint-Léonard en opposition au projet de loi 63 sur l'inscription à l'école française pour les enfants d'immigrants.

1970 • Le libéral Robert Bourassa devient premier ministre.

1970 • Crise d'octobre. Des membres du Front de libération du Québec (FLQ) enlèvent un diplomate britannique et assassinent le ministre du Travail, Pierre Laporte. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, applique la Loi sur les mesures de guerre (suspension des libertés civiles). L'armée canadienne est dépêchée au Québec. Assurance maladie ; Agence de coopération culturelle et technique (ancêtre de l'Organisation internationale de la Francophonie).



Crise d'octobre.

1972 • Grève du Front commun syndical du secteur public ; emprisonnement des chefs syndicaux ; aide juridique.

1974 • Le français devient la langue officielle du Québec (loi 22).

1975 • Adoption de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, à l'Assemblée nationale ; création de Radio-Québec qui deviendra Télé-Québec en 1996 ; signature de la Convention de la baie James et du Nord québécois avec les Cris, les Inuit et les Naskapis.

1976 • René Lévesque remporte les élections à la tête du Parti québécois ; Montréal accueille les Jeux olympiques de la XXI^e^ olympiade.

1977 • Adoption de la Charte de la langue française (loi 101).

1980 • 60 % des Québécois rejettent le projet de « souveraineté-association », lors d'un référendum ; une loi fédérale consacre le « Ô Canada » comme hymne national du Canada.

1982 • Nouvelle constitution canadienne, sans l'accord de l'Assemblée nationale du Québec, qui perd des pouvoirs en matières de langue et d'éducation. Selon la Cour suprême du Canada, le Québec ne jouit d'aucun droit de véto.

1983 • Création du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

1985 • Retour au pouvoir de Robert Bourassa, libéral.

Québec 2008-2009*.indd 629 17/11/08 09:25:32

1987 • Accord du lac Meech (négociations constitutionnelles) pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. Signature des 11 premiers ministres du Canada et des provinces. Mais l'accord ne sera pas ratifié.

1988 • Les clauses sur l'affichage unilingue français de la loi 101 sont jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême du Canada. La loi 178 maintient l'affichage commercial unilingue.

1989 • Entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange (ALE) Canada-États-Unis.

1990 • Échec de l'Accord du lac Meech. Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec ; crise d'Oka : affrontement entre citoyens blancs et Mohawks sur une question territoriale.

1991 • Rédaction du rapport Allaire par les libéraux : on y recommande un transfert massif de pouvoirs aux provinces, et en particulier au Québec ou, à défaut, la souveraineté du Québec.

1992 • Accord de Charlottetown (négociations constitutionnelles). Lors d'un référendum pancanadien, 57 % des Québécois et 54 % des Canadiens rejettent l'entente.

1993 • Adoption de la loi 86 permettant l'affichage bilingue avec prédominance du français. Le Bloc québécois, parti souverainiste, avec à sa tête Lucien Bouchard, est élu « opposition officielle » à Ottawa.

1994 • Jacques Parizeau (PQ) est élu premier ministre du Québec ; entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) Canada États-Unis-Mexique.

1995 • Pour la deuxième fois de son histoire, le Québec, par voie référendaire, refuse la souveraineté politique : 49,4 % de OUI, 50,6 % de NON.

1996 • Lucien Bouchard (PQ), premier ministre, réélu en 1998 ; déluge au Saguenay.

1998 • Grand Verglas ; déconfessionnalisation du système scolaire par la création de commissions scolaires linguistiques ; renvoi de la Cour suprême du Canada sur la sécession, reconnaissant la légitimité du mouvement souverainiste. Il n'existe pas de droit à la sécession dans la Constitution, mais avec une question claire et une majorité claire lors d'un référendum sur la sécession du Québec, le reste du Canada aura l'obligation de négocier.

2000 • Sanction de la loi fédérale sur la clarté, découlant du Renvoi de la Cour suprême de 1998, imposant des conditions pour que le Parlement fédéral prenne en compte les résultats d'un référendum sur la souveraineté (loi C-20) ; en riposte, adoption à l'Assemblée nationale de la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et les prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (loi 99). Fusions municipales, notamment des 29 municipalités de l'île de Montréal.

2001 • Bernard Landry (PQ) succède à Lucien Bouchard comme premier ministre.

2003 • Sous la gouverne de Jean Charest, retour du Parti libéral au pouvoir.



Le premier ministre, Jean Charest.

Québec 2008-2009*.indd 630 17/11/08 09:25:32

2004 • Éclatement du scandale des commandites (portant sur l'utilisation de fonds publics pour la promotion du Canada au Québec). Le mariage gai déclaré légal au Québec ; élection d'un gouvernement libéral minoritaire au fédéral sous la direction de Paul Martin.

2005 • Grève étudiante sans précédent contre la réduction de l'aide financière aux études. Bernard Landry quitte la présidence du Parti québécois ; ouverture de la Grande Bibliothèque. André Boisclair devient le sixième chef de l'histoire du Parti québécois. Il succède à Bernard Landry, qui a démissionné six mois plus tôt.

2006 • Élection d'un gouvernement conservateur minoritaire au fédéral sous la direction de Stephen Harper. Un nouveau parti, Québec solidaire, est créé le 4 février 2006 à Montréal. Fondé sur les valeurs de l'écologie, du féminisme et du bien commun, il est né de la fusion du mouvement politique Option citoyenne et du parti politique Union des forces progressistes.

2007 • Élection d'un gouvernement minoritaire libéral à Québec. L'action démocratique du Québec devient l'opposition officielle et met fin à l'alternance entre libéraux et péquistes qui dure depuis 30 ans. Pauline Marois devient la septième chef du Parti québécois, et la première femme élue à la tête de ce parti. Elle succède à André Boisclair, qui a démissionné après un peu plus d'un an à la présidence du PQ. Le Québec est reconnu comme nation à la Chambre des communes du Canada.

2008 • Deuxième gouvernement conservateur minoritaire consécutif élu sous la direction de Stephen Harper.

Québec 2008-2009*.indd 631 17/11/08 09:25:32

Devise et emblèmes

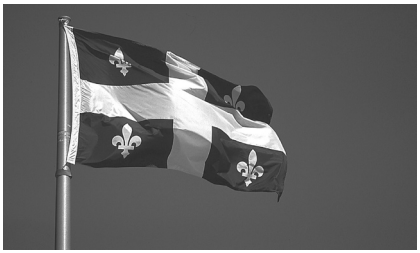
Je me souviens

C'est en 1883 que l'architecte et sous-ministre des Terres de la Couronne Eugène-Étienne Taché fait graver, sur la porte en pierre du Palais législatif de Québec, la devise « Je me souviens ». En 1939, elle est officiellement inscrite sur les nouvelles armoiries. L'architecte Taché a voulu rendre hommage à tous les pionniers du Québec en rassemblant, sur la façade de l'hôtel du Parlement, des figurines de bronze qui représentent les Amérindiens, les Français et les Britanniques. On y trouve représentés les premiers moments de la Nouvelle-France, avec les explorateurs, les missionnaires, les administrateurs, les généraux, les chefs, etc. Taché a aussi fait inscrire, au bas de l'œuvre, la nouvelle devise.



Armoiries

Les armoiries du Québec reflètent les différentes époques du Québec. Elles sont décorées de fleurs de lis or sur fond bleu pour souligner l'origine française de la nation québécoise, d'un léopard or sur fond rouge pour mettre en évidence l'héritage britannique, et de feuilles d'érable pour signaler l'appartenance du Québec au Canada.



Drapeau

Depuis le 21 janvier 1948, le drapeau officiel du Québec, le fleurdelisé, flotte sur la tour de l'Assemblée nationale. En hommage à la France, le drapeau représente quatre lis blancs sur autant de rectangles de fond azur. Une croix blanche, symbole de la foi chrétienne, les sépare. La fleur de lis est l'un des plus anciens emblèmes au monde. Les Assyriens, quelque 3 000 ans avant notre ère, l'utilisaient déjà. La fleur de lis a aussi occupé une grande place dans l'ornementation en France.





Emblèmes

L'iris versicolore a été désigné emblème floral du Québec à l'automne 1999.

Québec 2008-2009*.indd 632 17/11/08 09:25:33

Le harfang des neiges, grand-duc blanc qui habite le nord du Québec, a été désigné emblème aviaire en 1987. Il évoque la blancheur des hivers québécois.

Le bouleau jaune, ou merisier, est présent dans la sylviculture québécoise depuis les temps de la Nouvelle-France.

Références

Brunet, Michel, Louis Massicotte et Henry Rougier. « Canada : histoire et politique » et « Québec, province de », dans Encyclopaedia Universalis 2003 [DVD-ROM].

Gouvernement du Canada. Atlas du Canada. En ligne : atlas.qc.ca/site/francais/index.html

Hamelin, Jean (dir.). Histoire du Québec, Saint-Hyacinthe, Edisem, 1976.

Institut de la statistique du Québec. Le Québec chiffres en main, édition 2008. En ligne : http ://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/qcmfr_pdf.htm

Sites Internet

Affaires indiennes et du Nord Canada, Autochtones au Québec : www.ainc-inac.gc.ca/qc/aqc/index_f.html

Directeur général des élections du Québec : www.electionsquebec.qc.ca/fr/index.asp

Environnement Canada, Centre Saint-Laurent : www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/info27_f.html (données sur le fleuve Saint-Laurent).

Institut de la statistique du Québec, Données démographiques : www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/index.htm

Ministère des Affaires municipales et des Régions : www.mamr.gouv.qc.ca/accueil.asp

Ministère des Ressources naturelles, Faunes et Parcs : www.mrn.gouv.qc.ca (données sur l'énergie et l'hydroélectricité).

Portail du gouvernement du Québec : www.gouv.qc.ca (faune, flore, climat).

Portail du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, rubriques Histoire du Québec, Emblèmes, Armoiries, Drapeau, Devise : www.mrci.gouv.qc.ca

Secrétariat aux affaires autochtones, Profil des nations : www.autochtones.gouv.qc.ca/relations_autochtones/profils_nations/profil.htm

Statistique Canada, Recensement 2001 et Recensement 2007 : www12.statcan.ca/francais/census/index.cfm

Union des municipalités du Québec : www.umq.qc.ca

Recherche et rédaction : Valérie Martin
Mise à jour : Karine Bélair

Québec 2008-2009*.indd 633 17/11/08 09:25:33

Québec 2008-2009*.indd 634 17/11/08 09:25:33

Index

Abitibi-Témiscamingue, 408, 445
Accommodement raisonnable, 99
Accord de principe sur le gouvernement du Nunavik, 177
Accroissement naturel, 41, 48
Action démocratique du Québec, 17, 130, 152, 156
Activité physique, 271
Administration publique, 188
Adoption, 48
Afghanistan, 540
Âge médian, 44
Agriculture, 420, 595
Agroalimentaire, 419
Aide, 614
Aide sociale, 88
Aînés, 40, 119, 230
Airbus, 25
Albertus, Patrice, 374
Algues bleues, 23, 220
Alix, Carolyne, 246
Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, 352
Allophones, 105
Altermondialisme, 359
Amérindien, 63
Amiante, 492
Anglicisation, 115
Anglophones, 105, 503
Arctique, 15, 574
Armement, 554
Arts et culture, 300-328
Arts de la scène, 306
Associations, 355
Audience publique, 341
Autochtone, 63
Autochtones, 30, 215, 385, 456, 568
Autonomie, 180
Autorité des marchés financiers, 199
Autoroute 25, 22, 379
Avortement, 131
Azdouz, Rachida, 14, 282

Baby-boom, 41, 326
Bail, René, 33
Baillargeon, Stéphane, 306, 322
Bas-Saint-Laurent, 401, 445
Beaudet, Gérard, 312
Beauduin, Patrick, 14, 163
Bédard, Éric, 478
Bédard, Myriam, 23
Bélanger, Diane, 229
Bélanger, Yves, 555
Bénévolat, 374
Bernier, Marc André, 475
Biocarburants, 594
Bissonnet, Michel, 133, 427
Bitaudeau, Isabelle, 124
Black, Conrad, 25
Blais, Marguerite, 119
Bloc québécois, 534, 543
Boisclair, Michel, 14, 188
Boivin, Marc André, 540
Bolduc, Yves, 133
Bouchard, Chantal, 113
Boucher, Andrée P. 32
Bourse de Montréal, 207
Bourse du carbone, 224
Boyer, Marcel, 168
Breton, Pascale, 245, 251
Brin, Colette, 202
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 239
Bush, George W., 591
Bute, Lucian, 24

Canada, 15, 17, 478, 533-577, 599, 617
Canadian Johns-Manville, 492
Canadien de Montréal, 482
Cancer, 248
Capitale-Nationale, 403, 435
Carette, Jean, 119
Carte électorale, 184
Cauchon, Paul, 15, 336, 346
Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire, 371
Centre-du-Québec, 417
Centre hospitalier de l'Université de Montréal, 14, 424
Cermakian, Jean, 603
Certificat de sécurité, 560
Changements climatiques, 224, 229, 237
Chaînes généralistes, 336
Chaînes spécialisées, 336
Charest, Jean, 15, 27, 163
Charkaoui, Adil, 15, 560
Chaudière-Appalaches, 412, 435
Chen, Zhiming, 586
Chicoutimi, 452
Chine, 580
Choinière, Robert, 246
Chômage, 72
Cirque du Soleil, 306
CIVICUS, 16, 20, 363, 390
Clavette, Suzanne, 492
Clinique Rockland MD, 251
Cloutier, Édith, 456
Collombat, Thomas, 605
Colonisation, 469
Commission de consultation sur les pratiques d'accomodement reliées

Québec 2008-2009*.indd 635 17/11/08 09:25:33

aux différences culturelles, 18, 29, 99, 104, 157
Commission de la représentation électorale, 184
Commission des États généraux sur l'éducation, 292
Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde, 157
Commission Johnson, 24
Commission Larose, 117
Commission sur la gestion des matières résiduelles au Québec, 244
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, 18, 157, 419
Commission sur les conditions de vie des aînés, 157
Communautés rurales, 421
Communautique, 365
Concentration, 341
Concurrence, 213
Conditions de vie des aînés, 119
Confédération syndicale internationale, 605
Conflit de travail, 71
Congrès eucharistique, 30, 395
Conquête providentielle, 476
Conseil canadien des normes de la radiotélévision, 342
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 15, 336, 341, 346, 349
Conservateurs, 153
Conservation, 312
Consultations publiques, 14, 119, 157, 163, 376, 385
Conte, Michel, 34
Convention de la Baie-James et du Nord québécois, 177
Couillard, Philippe, 133, 256
Cours d'Éthique et de culture religieuse, 14, 282
Couture, Stéphane, 364
Crédit, 576
Crédits de carbone, 224
Crise alimentaire, 598
Crise financière, 15, 17, 582
Crucifix, 103, 132
Culture, 299, 300, 306, 322, 325
Côté, Catherine, 556
Côte-Nord, 409, 445

David, Michel, 147
De Grandpré, Louis-Philippe, 35
Debailleul, Guy, 598
Cébat public, 18
Cécès, 48
Céchets, 221, 239
Déclaration de Paris, 614
Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, 568
Déclin démographique, 45
Découpage électoral, 184
Défense, 15, 600
Démographie, 40-98
Dépendance, 44
Dépenses de santé, 259
Dépenses des ménages, 93
Descendance, 47
Desjardins, François, 16, 198, 207
Détention, 560
Développement, 592, 614
Développement social, 391
Di Bello, Angelina, 33
Diplomation, 280
Divorce, 56
Don, 374
Dollar, 23, 24
Doré, Fernand, 36
Droits de l'homme, 533, 547
Droits de scolarité universitaires, 174
Duceppe, Gilles, 23, 147, 537
Dugas, Clermont, 435, 445
Dumont, Chantale, 124
Dumont, Mario, 131, 152
Dumont, Micheline, 505
Duplessis, Maurice, 497
Dupuis, François, 16, 582
Durham (lord), 478

Eau, 220
École, 282
École polytechnique, 319, 505
École secondaire, 19, 292
Économie, 194-218
Économie sociale, 370
Éducation, 14, 280-297
Église, 395
Élections, fédérales, 22, 534
Élections provinciales, 28, 32
Élections scolaires, 24
Émeutes, 28, 31, 427, 492, 587, 598
Émissions atmosphériques, 225
Emploi, 66, 70, 196
Énergie, 610
Engagement, 374, 279
Entreprises, 211
Environnement, 15, 220-224
Équipement, 91
Espérance de vie, 41, 48, 246
Essence, 29, 30
Estrie, 405, 439
État, 113, 391
État-Unis, 17, 591
Éthique, 299, 306
Exclusion, 86

Facal, Joseph, 173
Fahmy, Miriam, 13, 390
Famille, 52, 124
Familles, 124
Fécondité, 41, 46
Féminisme, 505
Festival des films du monde, 22
Fêtes du 400e, 26, 431
Finances publiques, 585
Fiorucci, Vittorio, 35
Fondation, 462
Fontan, Jean-Marc, 352, 354
Force internationale d'assistance à la sécurité, 540
Forces canadiennes, 29, 540, 554

Québec 2008-2009*.indd 636 17/11/08 09:25:33

Forest, Pierre-Gerlier, 262
Forêts, 25, 28, 222, 435, 445, 453
Fortier, Julie, 374
Fortin, Carrier, 33
Forum social québécois, 22, 359
Forum socioéconomique des Premières Nations, 215
Forums sociaux mondiaux, 359
Francophones, 105, 117, 503

Gagné, Éric, 26
Gagnon, France, 266
Gagnon-Lebrun, Frédéric, 224
Garon, Rosaire, 300, 325
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 411, 445
Gaz à effet de serre, 222, 224, 229, 237
Gélinas, Xavier, 497
Génération, 325
George, Éric, 15, 341
Giguère, Joseph, 395
Gingras, François-Pierre, 569
Giroux, Daniel, 330
Godbout, Luc, 258
Gosselin, Pierre, 229
Gouvernance, 288, 379
Gouvernement Charest, 130, 148, 155, 157, 163
Gouvernement Harper, 27, 534, 541, 554, 556, 601
Grand Nord, 600
Grève, 71, 492
Groupe de travail sur le financement du système de santé, 18, 157, 258, 262
Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion, 345
Groupe de travail sur la tarification des services publics, 18, 28, 157, 169, 173, 176
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 230
Guerre en Afghanistan, 15, 22, 29, 536, 540, 547, 549, 554, 586

Hamel, Denis, 271
Harper, Stephen, 18, 25, 237, 534, 540, 548
Harvey, Solange, 35
Hébert, Diane, 35
Hébert, Jacques, 33
Hêtu, Daniel, 34
Hockey, 27, 482
Homosexualité, 54
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, 251
Hurteau, Philippe, 173

Immigration, 41, 62
Impôt, 82
Indépendance, 597
Indice de la société civile, 390
Industrie de défense, 554
Inégalités économiques, 13, 81, 82
Inégalités de santé, 248
Infirmières, 255
Institut de recherche sur le français en Amérique, 117
Institut du Nouveau Monde, 20
Institutions financières, 576
Interculturalisme, 101
Internet, 330, 364
Interruption volontaire de grossesse, 48
Inuit, 25, 30, 97, 177, 215, 356, 385, 620

Jarraud, Lucien « Frenchie », 32
Jeanson, Geneviève, 23
Jérôme-Forget, Monique, 201
Jetté, Christian, 391
Jeunes, 19, 43, 273, 280, 292, 325, 374
Jeux olympiques, 31, 586
Jodoin, Mario, 194
Joual, 113
Journal de Montréal, 15, 30, 35, 202
Journal de Québec, 15, 30, 71, 132, 202
Journalistes, 556
Julien, Pierre-André, 211
Justice, 560

Kandahar, 540
Karazivan, Noura, 15, 560
Khadr, Omar, 547
Kosovo, 603
Kyoto, 15, 130, 222, 224

Labeaume, Régis, 428
Lachapelle, Lise, 173
Lacourse, Valérie, 220
Lacroix, Vincent, 26, 198
Lambton, John George, 478
Lamer, Antonio, 33
Lanaudière, 414, 439
Langlois, Simon, 13, 16, 40, 105
Langue anglaise, 16, 105
Langue française, 16, 26, 47, 105, 113, 117, 133
Laïcité, 283
Laliberté, Gérard-Raymond, 35
Lasalle, Roch, 32
Laurentides, 415, 439
Laval, 413
Lazure, Denis, 35
Le Sauteur, Claude, 33
Lefebvre, Marie-Thérèse, 487
Lefebvre, Solange, 99
Legault, Roch, 464
Lemieux, Julie, 431
Lemieux, Robert, 34
Lesemann, Frédéric, 369
Lessard, Claude, 292
Lessard, Denis, 131, 152
Lévesque, Kathleen, 14, 287
L'Herbier, Robert, 34
Libéraux, 152
Ligue professionnelle, 482
Listériose, 30
Logement, 94
Logiciel libre, 365
Loi 33, 251
Loi 101, 13, 16, 251

Québec 2008-2009*.indd 637 17/11/08 09:25:33

Loi 104, 22
Loisirs, 94, 271
Loi sur la qualité de l'environnement, 240
Loi sur les biens culturels, 312
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, 560
Lozano, Louisa « Fabiola », 36

Maheu, Robert, 280
Maladies de l'appareil circulatoire, 247
Malbouffe, 22
Malnutrition, 592
Manifestation, 502
Marchand, Mario, 462
Marché climatique de Montréal, 15, 224
Marché du travail, 194
Mariage, 52
Marois, Pauline, 23, 130, 132, 147
Martin, Louis, 34
Martin, Pierre, 591
Martin, Russel, 24
Martinez, Emmanuel, 614
Massicotte, Louis, 184
Mauricie, 404, 439
McCain, John, 585
McHale, John, 34
Médecins, 253
Médias, 15, 202, 330-350, 556, 581
Melkevik, Bjarne, 568
Mémoire, 505
Ménard, Karel, 15, 239
Meunier, Alexandre, 363
Michaud, Mélanie, 266
Migration, 41, 49
Milieu urbain, 456
Minorités visibles, 63
Mode de scrutin, 569
Mode de vie, 57, 60
Modèle économique, 17
Monoparentalité, 59
Montérégie, 416, 439
Montmarquette, Claude, 173
Montréal, 406, 424
Mortalité infantile, 48, 246
Mousseau, Normand, 609

Naissance, 55
Natalité, 46, 55
Néolibéralisme, 361
Nolet, Jean, 224
Nolin, Bertrand, 271
Norbourg, 198
Nord-du-Québec, 410, 445
Nouveau Parti démocratique, 534, 543
Nouvelle-France, 464, 469
Nunavik, 25, 177

Obama, Barack, 585
Office québécois de la langue française, 16, 113
Ontario, 569
Opération McGill français, 504
Orchestre symphonique de Montréal, 487
Organisations bénévoles, 352, 356
Organisations communautaires, 20, 364, 391
Organisations sans but lucratif, 352, 354
Ouellet, Maxime, 359
Outaouais, 407, 439

Paiement de transfert, 77, 82
Parentalité, 59
Partenariat, 188
Partenariat public-privé, 14, 251, 427
Participation, 18, 364, 371, 385, 492
Participation citoyenne, 363
Parti conservateur, 534, 540
Parti libéral du Québec, 114, 130, 139, 145, 146, 154, 164, 543, 613, 623
Parti libéral du Canada, 534, 543, 551
Parti québécois, 147
Parti vert, 534
Patrimoine, 312
Pauvreté, 86
Paysage, 312
Pékin, 580
Péladeau, Pierre-Karl, 202
Pellerin, Laurent, 25
Pelletier, Wilfrid, 489
Péquistes, 154
Perreault, François, 574
Perreault, Robert, 379
Pesticides, 222
Peterson, Oscar, 33
Pétrole, 609
Pétry, François, 14, 157
philanthropie, 85
PIB, 194
Picard, Ghislain, 216
Pion, Léonore, 424, 464, 547
Plaines d'Abraham, 464
Plessis, Joseph-Octave, 476
PME, 451
Politiciens, 556
Politique, 130-192
Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, 14, 241
Politiques favorables à la santé, 266
Pollock, Sam, 32
Pollution atmosphérique, 237
Population, 13, 40
Porter, Isabelle, 428
Presse, 331
Prison, 547
Privé, 14, 188, 251
Prix, 592, 609
Produits agricoles, 593
Produits dérivés, 207
Profession, 69
Programmes d'enseignement, 292
Projets immobiliers, 287
Pronovost, Gilles, 124
Pronovost, Jean, 419
propriété, 93
Proulx, Jacques, 27

Québec 2008-2009*.indd 638 17/11/08 09:25:34

Proulx, Marc-Urbain, 451
Publicité, 330
Pyramide d'âge, 41

Québec (ville de), 428, 431, 464, 469
Quebecor, 14, 202

Rabaska, 24
Radio, 330
Radio-Canada, 337
Rapport Durham, 461, 478
Rapport Gagné, 157
Rapport Manley, 545
Réchauffement climatique, 230
Récupération, 240
Recyclage, 239
RECYC-QUÉBEC, 241
Référendum, 569
Réforme parlementaire, 131
Réforme scolaire, 292
Régions, 213, 400-459, 435
Régions intermédiaires, 439
Régions périphériques, 184, 445
Religion, 283
Rémillard, Maxime et Julien, 348
Remstar, 347
Renaud, Nicolas, 317
Renouveau pédagogique, 292
Représentation proportionnelle mixte, 569
Réseau québécois de l'action bénévole, 374
Réseau sans fil, 365
Revenu, 75
Révolution, 475
Rio Tinto Alcan, 454
Rochette, Marc, 439
Rodon, Thierry, 385
Rodrigues, Percy, 32
Roussel, Stéphane, 15, 574

Sabourin, Patrick, 117
Saguenay–Lac-Saint-Jean, 402, 445, 451
Saint-Germain, Marcel, 33
Salaire, 74
Salvador, Rosita, 35
Santé, 14, 237, 246-277
Santé Canada, 237
Santé publique, 229, 273
Savoie, Donat, 177
Savoie, Robert, 33
Scénarios, 124
Sécurité, 548
Sénat, 130
Serbie, 597
Séries télévisées, 317
Services publics, 157, 168, 173, 176
Seuil de faible revenu, 86
Shields, Alexandre, 238
Smog, 231
Société civile, 16, 352-398, 614
Société de consommation, 91
Soins, 251
Solde migratoire, 49
Sondages, 152
Souveraineté, 147, 599
Sport, 482
Stratégie de défense, 548
Suicide, 248
Surconsommation, 322
Syndicalisme, 71, 605
Système de santé, 258, 263
Système financier, 576

Technologies de l'information et de la communication, 95, 364
Télésérie *Félix Leclerc*, 318
Télésérie *René*, 318
Télévision, 330, 336, 346
The Gazette, 23
Thibault, André, 374
Torture, 547
Tousignant, Pierre, 469
TQS, 30, 346
Transport, 94
Travail, 66
Tremblay, Gérald, 426
Tremblay, Stéphane, 15, 548
Troisième voie, 357
Trois-Rivières, 369, 462
Turgeon, Jean, 266
TVA, 337

Ulysse, Pierre-Joseph, 369
Union des producteurs agricoles, 419
Union libre, 53
Université du Québec à Montréal, 14, 132, 287
Université McGill, 503
Urbanisme, 313
Utilisateur-payeur, 173

Vachon, Bernard, 419
Vastel, Michel, 36
Venne, Michel, 16, 17, 534
Vieillissement, 19, 44, 119
Vigneault, Michel, 482
Violence, 505
Virus du papillome humain, 23

Warren, Jean-Philippe, 502
Western Climate Initiative, 226

Québec 2008-2009*.indd 639 17/11/08 09:25:34

PROGRAMME D'ÉTUDES SUR LE QUÉBEC DE L'UNIVERSITÉ McGill

Un regard unique sur
LA RÉALITÉ QUÉBÉCOISE

UNIVERSITÉ McGill

PROGRAMME D'ÉTUDES SUR LE QUÉBEC
UNIVERSITÉ McGill

840, avenue du Docteur-Penfield, salle 332 | Pavillon Ferrier | Montréal (Québec) H3A 1A4
514.398.3960 | www.mcgill.ca/qcst

- **Étudier le Québec d'une façon comparative et multidisciplinaire.**
- **Partager la tradition d'excellence et le rayonnement international de McGill.**
- **Accéder à un réseau de chercheurs et d'institutions œuvrant en études Québécoises.**
- **Choisir plusieurs cours de premier cycle en études sur le Québec au sein de différents départements grâce à une mineure ou une majeure en études québécoises.**



INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

L'INM, la référence en
PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne apparaît de plus en plus comme le meilleur moyen de revitaliser la démocratie, d'améliorer les politiques et les services publics, de créer les conditions d'émergence d'innovations sociales, de développer les capacités des individus et de renforcer la cohésion sociale et le sens des responsabilités civiques. L'INM expérimente des méthodes, construit une expertise transférable, crée des modèles de dialogue et de participation.

L'INM a créé :

- un réseau de recherche sur la participation citoyenne;
- un laboratoire citoyen sur les méthodes de participation;
- le programme Caravanes citoyennes pour favoriser la participation dans des lieux publics;
- le programme Pont interculturel pour favoriser la participation des personnes issues des minorités;
- le programme Santé, science et démocratie pour favoriser la rencontre entre science et société.

L'INM offre ses services pour :

- l'organisation de forums citoyens sur les grands enjeux contemporains;
- l'animation de démarches de réflexion;
- des ateliers de formation en participation citoyenne;
- des ciné-débats, théâtres-forums, midis-citoyens.

L'INM compte 1500 membres

- Pour devenir membre : www.inm.qc.ca.

Les activités de l'INM sont soutenues par plus de 130 sources de financement différentes, privées et publiques.

inm.qc.ca

Québec 2008-2009*.indd 641 17/11/08 09:25:35

CIVICUS
9e ASSEMBLÉE MONDIALE
28 AU 31 AOÛT 2008
MONTRÉAL

Les Assemblées mondiales de CIVICUS
RÉSEAUTAGE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'INM a été choisi par l'organisation internationale CIVICUS pour organiser à Montréal pendant trois années de suite, de 2009 à 2011, son assemblée mondiale. Ces assemblées mondiales sont des rendez-vous incontournables de la société civile internationale.

L'obtention de ce mandat par l'INM témoigne de son professionnalisme et de sa capacité à renouveler les méthodes de participation citoyenne. Cette reconnaissance déborde nos frontières ainsi que l'univers francophone. Ces assemblées seront également l'occasion pour l'INM de jouer un rôle d'animateur au sein des sociétés civiles québécoise et canadienne.

En 2009, l'assemblée mondiale de CIVICUS aura lieu du 28 au 31 août, au Palais des congrès de Montréal. Cette activité comportera une assemblée jeunesse qui sera jumelée à l'École d'été de l'INM et à un Festival de la participation citoyenne et des arts engagés.

www.civicusmontreal.org



Québec 2008-2009*.indd 642 17/11/08 09:25:35

Les rendez-vous stratégiques

LE RENOUVELLEMENT DES IDÉES

S'informer, débattre, proposer

Les Rendez-vous stratégiques de l'INM ont pour objectif de dégager, par des débats ouverts et informés entre experts et citoyens, une vision du Québec et du monde dans lequel nous voulons vivre dans vingt ans. La démarche se décline en trois temps : s'informer, débattre et proposer. Un comité directeur, formé d'experts, propose les questions à soumettre au débat et constitue une documentation pertinente et accessible au grand public. Les membres de l'INM sont conviés à débattre, entre eux, dans chacune de leurs régions, des dilemmes proposés. Ils se réunissent à la fin de la démarche pour adopter des orientations et des propositions d'actions concrètes. Quelque 1 500 citoyens ont participé au dernier rendez-vous stratégique de l'INM sur la culture en 2007.

- *L'INM prépare un prochain Rendez-vous stratégique sur les dynamiques régionales et le développement des territoires ainsi que des États généraux sur les changements démographiques au Québec.*



La participation des jeunes
L'ÉCOLE D'ÉTÉ DE L'INM
Une école de citoyenneté aux airs de festival



L'INM organise chaque été depuis 2004 une école de citoyenneté pour les jeunes de 15 à 35 ans. Les jeunes sont conviés à participer pendant cinq jours à des conférences, des tables rondes, des séminaires et des ateliers. Ces activités leur permettent d'accroître leurs connaissances sur les grands enjeux de notre temps et d'acquérir des compétences civiques. Dans un cadre festif, chaque année, les participants prennent la parole et définissent le monde dans lequel ils veulent vivre. Ils ont adopté en 2004 les 50 propositions pour le Québec de demain, en 2005 38 projets pour changer le monde, en 2006 les Manifestes du début global et en 2007 la Grande Déclaration. L'École d'été a attiré 850 jeunes en 2007. La cinquième édition de l'École d'été a eu lieu à Québec, en 2008, dans le cadre du 400e anniversaire de la Vieille Capitale et a rassemblé 1000 participants de plus de 50 pays et de toutes les régions du Québec.

La participation des jeunes
L'ÉCOLE D'HIVER DE L'INM

L'École d'hiver est un événement original s'adressant aux étudiants du niveau collégial de toutes les régions du Québec. Par le biais d'activités utilisant aussi bien le mode académique que ludique, l'École d'hiver aborde chaque année une thématique d'actualité stimulante.

L'événement constitue une formidable occasion d'acquérir des connaissances et des compétences approfondies sur un thème. Il permet également de rencontrer des jeunes gens participant activement à leur société, des experts et des figures publiques avides de transmettre leurs expériences et d'échanger avec les participants.

La première édition, qui a eu lieu en janvier 2007 au Collège Bois-de-Boulogne en présence de 120 participants et 25 intervenants et conférenciers, a permis d'aborder la question des relations interculturelles. La deuxième édition, qui aura lieu en janvier 2009 au Cégep de Saint-Jerôme, portera sur le thème de l'entrepreneuriat social et la réalisation de projets d'engagement. L'objectif de l'événement sera de favoriser l'émergence d'une relève de jeunes engagés concrètement dans leur collectivité. Une centaine de jeunes sont attendus.

Québec 2008-2009*.indd 644 17/11/08 09:25:36

La parole citoyenne

LA GRANDE DÉCLARATION

« Je signe la Grande Déclaration et je m'engage à faire une action concrète pour bâtir un monde plus juste, plus ouvert et plus solidaire. »



Des jeunes du Québec et du monde entier lancent un appel à l'engagement. La Grande Déclaration proclame les principes et les valeurs qu'ils souhaitent promouvoir à l'échelle mondiale. Elle vise à éveiller l'acteur de changement en chacun et à susciter l'engagement. Si son message est porté d'abord par des jeunes, celui-ci s'adresse à toutes les générations. Originale dans ce qu'elle propose, la Grande Déclaration invite chaque signataire à s'engager personnellement dans une action concrète pour bâtir un monde plus juste, plus ouvert et plus solidaire. La Grande Déclaration a officiellement été proclamée à Québec, dans le cadre des Fêtes du 400e anniversaire de la ville, à l'occasion de la Journée internationale de la jeunesse de l'ONU, le 12 août 2008. Les engagements sont répertoriés sur le site **www.moiJesigne.org**, par pays. Vous êtes invités à la signer à votre tour !

Québec 2008-2009*.indd 645 17/11/08 09:25:36

L'innovation sociale

A GO, ON CHANGE LE MONDE !

L'entrepreneuriat social, comme forme d'engagement

À GO, ON CHANGE LE MONDE !

INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Depuis 2007, en association avec la Caisse d'économie solidaire Desjardins, l'INM soutient et fait la promotion de l'entrepreneuriat social chez les jeunes. L'entrepreneur social est une personne qui identifie des besoins sociaux, met de l'avant une solution pragmatique et novatrice pour y répondre, utilise des principes entrepreneuriaux pour créer et gérer un projet à fort impact social tout en impliquant la communauté dans sa démarche. Son but? Contribuer au changement et à l'innovation sociale. Le programme À go, on change le monde! offre des informations, des conseils, des bourses en argent, une référence vers des ressources professionnelles, un réseau de mentors et un club des jeunes entrepreneurs sociaux. À go, on change le monde ! fait aussi la promotion des jeunes entrepreneurs sociaux auprès du grand public.

- *Le programme publie* À GO, *le magazine de l'entrepreneuriat social.*



INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

L'INM C'EST...

- Un réseau de citoyens et de citoyennes
- Une référence en participation citoyenne
- Un incubateur d'innovation sociale
- Une boîte à idées démocratique
- Un rendez-vous pour la jeunesse
- Une source d'information

L'Institut du Nouveau Monde est une organisation non partisane dont la mission est de développer la participation citoyenne et renouveler les idées au Québec.

L'INM œuvre dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Par ses actions, l'INM encourage la participation des citoyens, contribue au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

Société à but non lucratif, l'INM a lancé ses activités le 22 avril 2004 à Montréal en présence de 300 citoyens.

Vous pouvez participer à l'essor de l'INM, au développement de la participation citoyenne et au renouvellement des idées au Québec par votre adhésion à l'INM et la participation à ses activités.

POUR NOUS JOINDRE
630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1030, Montréal (Québec) Canada H3A 1E4
Téléphone : 514 934-5999 • Numéro sans frais : 1 877 934-5999 • Télécopieur : 514 934-6330
www.inm.qc.ca • inm@inm.qc.ca

L'INM a reçu en 2005 le **prix Claire-Bonenfant**, remis par le gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation à la citoyenneté.



Les activités jeunesse de l'INM sont réalisées sous le patronage de la **Commission canadienne de l'UNESCO**.

UNESCO
COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO
CANADIAN COMMISSION FOR UNESCO
www.unesco.ca

Le directeur général de l'INM, Michel Venne, a été nommé fellow d'**Ashoka** en 2008.

ASHOKA

L'INM est membre de **Civicus**, l'Alliance mondiale pour la participation citoyenne.

CIVICUS

Les activités de l'INM sont certifiées carboneutres par le programme **Planetair** de l'organisme Unisfera.

planetair.ca

Québec 2008-2009*.indd 647 17/11/08 09:25:37

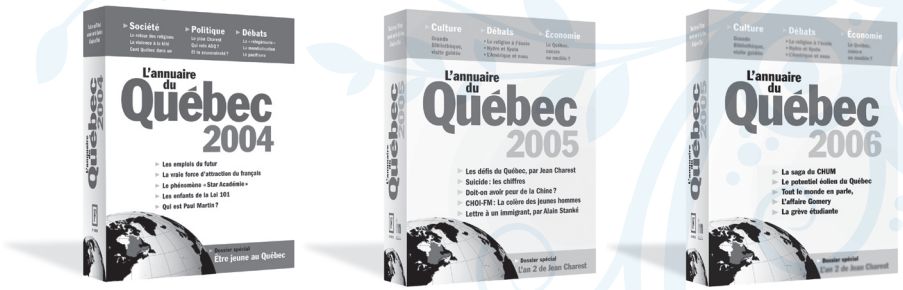
Les anciennes éditions de *L'annuaire du Québec* bientôt en ligne !

Les éditions de 1996 à 2007 de *L'annuaire du Québec*, nouvellement rebaptisé *L'état du Québec*, seront bientôt accessibles gratuitement sur Internet ! Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde et les Éditions Fides, met progressivement en ligne les parutions antérieures de l'ouvrage.

On pourra consulter ces publications au www.banq.qc.ca (sous l'onglet Ressources électroniques› Collections numériques›Revues).

Chaque édition subséquente sera mise en ligne deux ans après sa sortie en librairie.

Les usagers du portail de BAnQ pourront reproduire, télécharger et utiliser le contenu des ouvrages à des fins privées, éducatives et non commerciales, à la condition d'en indiquer la source.



L'état du Québec veut connaître votre avis !

Participez au sondage en ligne au www.letatduquebec.qc.ca pour nous dire vos impressions sur l'ouvrage.

Courez la chance de recevoir l'un des cinq prix composés des sept livres suivants :

› *Une histoire des hommes québécois en photos*, d'Hélène-Andrée Bizier
› *Les suppléments de L'état du Québec* (Santé, Jeunes, Culture, Économie sociale)
› *Le pouvoir ou la vie* de Jean Bédard
› *Le manifeste de l'eau* de Riccardo Petrella

Pour plus de détails, rendez-vous au www.letatduquebec.qc.ca

Achetez des articles individuels de *L'état du Québec*

Il est maintenant possible d'acheter des articles ou sections de L'état du Québec 2009 pour usage individuel ou pour distribution.
Rendez-vous sur le site www.letatduquebec.qc.ca pour plus de détails.

Québec 2008-2009*.indd 648 17/11/08 09:25:38

BAnQ NUMÉRIQUE

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veuillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

Bibliothèque et Archives nationales Québec